



THÈSE

En vue de l'obtention du DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par

Pascal LOMBARD

Le 4 décembre 2020

De la société civile au mouvement social - géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement Terre de Liens

Ecole doctorale : **TESC - Temps, Espaces, Sociétés, Cultures**

Spécialité : **Etudes rurales**

Unité de recherche :

LISST - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires

Thèse dirigée par

Hélène GUETAT-BERNARD et Pascale MOITY-MAIZI

Jury

M. Bruno JEAN, Rapporteur

M. Chevalier PASCAL, Rapporteur

Mme Coline PERRIN, Examinatrice

M. Alain GUERINGER, Examinateur

Mme Corinne EYCHENNE, Examinatrice

M. François TAULELLE, Examinateur

Mme Hélène GUETAT-BERNARD, Directrice de thèse

Mme Pascale MOITY-MAÏZI, Co-directrice de thèse

*Je dédie cette thèse, cet engagement de six ans, à mon épouse Jasmina Jovanović Lombard
et à ma fille Ana-Angelina Lombard*

*Je dédie aussi cette thèse, ce mûrissement de l'avant, cet aboutissement, à mes parents
Ariane Dupouts et Christian Dupouts*

*À travers cette thèse je souhaite rendre hommage à tous.tes les paysan.ne.s qui essaient
encore aujourd'hui de trouver leur place ainsi qu'à ceux.celles qui les y aident*

En souvenir de mon père Bertrand Lombard

En souvenir d'Yves Terral, Marc Dupuit, Jean Lemonnier et Sophie Baltus

Remerciements et reconnaissance de dette

Chaque tranche de vie où l'adversité règne plus que d'habitude est un moment où la présence de l'autre, des autres, est essentielle. Non seulement pour que le sentiment d'être écouté puisse être permis mais aussi pour que rayonne une sensation qu'autre chose existe à l'extérieur de nous.

Ce qui m'a le plus aidé à mener au bout ce travail, – outre les deux cent euros que ma maman donne à mon foyer tous les mois depuis la fin de mon contrat doctoral –, c'est d'avoir compris très tôt que ma vie, à côté de la thèse, devait continuer. De la sorte, je tiens à remercier en tout premiers lieu mon jardin potager, Sidonie et feue Aglaé, leurs agnelles et leurs agneaux, les robiniers faux-acacia tombés, – sur la parcelle dite « des toulousains » que littéralement je squatte depuis presque trois ans –, et le vent qui les y a aidés... « Tout ça » est une *équipe*, qui, entre autres, est constituée de mon corps et de celui d'Aimé (dit Chef), de nos deux cerveaux (se manifestant l'un par « *tu vois qui la raison le vieux !* » et l'autre par « *il a toujours raison !* »), de Jean-Pierre et de ses éternels bons conseils et de Stéphane, *idem*, et de, quand elle peut, Marion bergère-tondeuse. Je n'oublie pas ma super tronçonneuse achetée au vide grenier d'en bas et la fendeuse *rubinrautienne* faite maison, le tracteur Mitsubishi et son moteur à explosion sans qui tout ça serait impossible. Cette équipe est redoutable ! Et puis Denis, mon confident, mon petit frère, sa maison est la médiathèque du hameau. Et puis Pascal, mon plus petit des grands frères, âme sœur d'Aurore. Et puis Léon et Ginette et leurs regards et expériences d'ancien.ne.s. Et puis Francis, patient et présent. Et puis Kéon et Owen et leurs colères et rires d'enfants. Et puis aux biches, aux cerfs, aux broquarts, aux renards, au héron, aux truites (dont le héron se délecte), aux araignées d'eau, aux libellules, et aux deux « majestueux » qui tiennent les hamacs. Au centre de *tout ça* la source...

...*Tout ça* s'appelle Le Souleilla

et n'y venez pas ! « *C'est toujours à l'ombre* » paraît-il...

Ce qui a existé durant cette thèse c'est aussi, les maladies de maman et tatie, leurs reconquêtes, la fatigue de Christian (mon Papa d'une adoption mutuelle), le décès de Papa (le biologique). Mais aussi, ce qui a persisté ce sont leurs sourires, leurs tendresses, leurs regards inconditionnellement aimants. Avec elles et avec eux, que toute ma famille soit remerciée.

Ce qui a émergé durant cette thèse c'est l'Amour de Jasmina... et Jasmina ! Notre mariage et notre petite Ana-Angelina. C'est ma famille désormais, le premier cercle. Mes

amours *jobard* ! Qui n'ont que faire de l'art de vivre mais pour qui la vie est un art ! Pas toujours faciles à suivre et qui vous enrôlent...

Notre vie...

...c'est *jaspastime*

et c'est *jasmintime* !

Nancy dirait que ça *intime*,

En tout cas c'est « *in time* » !

On a même gravé « *hic et nunc* » sous nos alliances, bien au chaud, pour nous et je peux vous dire que cette *bague-au-doigt* est devenue mon dictionnaire !

La liste serait longue ensuite mais seulement dire à Hadrien & Katia et Pauline & Christophe, à Angel pour son doudou et Lalita, notre položajnik, à Claire, à Piero & Sarah, à Plume, à Vincent, à Laurence & Antoine, à Felipe Compadre, Chloé, Elsa, Rémi, Mathilde, Adriana, Manu & Sarah, Aurelio, Sébastien, Laurence, Corinne, Mélanie, Bernard, Marie, Dominique (sans qui mon accès au CDU serait tombé dans les oubliettes de l'ED), Sandrine, Steve, Benjamin, Xavier, Pauline, Juliane, Jean-Michel, Agnès & Bernard, Mathilde & Florent, Christiane, Francine, Yo, Aline, Zouc & Sylvie, Doudine, Fanny, Bridget & Hugo, Jovana & Laurent, Jean-Christophe & Gwen, Jeanne et Victor, Caro et Nils, à l'équipe de waterpolo, enfin à Anne et Martine de la BU du Centre Universitaire de l'Ariège et à tous les autres que j'oublie : MERCI à chacun.e pour votre soutien.

Un MERCI à TDL et ses faiseur.seuse.s pour leur accueil et leur soutien, leur pudeur aussi et leur honnêteté, quand certain.e.s ont dû exprimer leurs doutes et leurs attentes quant à ce travail et ses finalités, et enfin merci pour leur respect de ma nouvelle et évolutive posture.

Un MERCI à Guilaine pour sa révision orthographique et grammaticale. Je crois que tout simplement ton arrivée dans cette aventure ayant été d'une telle fulgurance et soudaineté que part une simple observation de la situation, avec un léger recul et beaucoup de pragmatisme (trop peut-être :), je pense pouvoir aujourd'hui solennellement déclarer que Dieu existe. Donc merci Guilaine car cela résout quand même bien des soucis en ce monde, dont la qualité de ce texte. Et s'il reste des fautes c'est de ma faute !

Enfin, un MERCI éternel à mes deux directrices de thèse. À toi Pascale pour ton accompagnement malgré les difficultés et à toi Hélène pour ta supervision. Chacune a sa manière m'avez guidé sur ce chemin qui aujourd'hui aboutit, merci. Ce n'est pas rien quand on y pense... il a fallu me guider et me laisser éprouver le temps de la rupture et le temps du retour et celui de mon esprit volubile qui voudrait tout, tout comprendre...

Aux funambules qui s'aventurent dans une thèse, sachez que c'est un fil détendu qui se tend au fur et à mesure qu'on y avance. Un fil sur lequel on est seul avec *a priori* un début signifiant et lointain, une fin, que personne ne connaît. Très égoïstement le plus intéressant est certainement le fil lui-même car la fin, le jour où elle semble signifier quelque chose, ne vous appartient plus. Ainsi, sur ce fil, un pas fait le suivant... Aussi, il n'y a que deux postures qui semblent payer : la besogne et la patiente. Pour ce qui est de votre cerveau... ayez confiance en lui.

Non remerciements

Je l'avais juré alors je le fais...

Je ne remercie pas Laurence, Vincent et Piero pour leurs moqueries...

... et plus sérieusement...

Je ne remercie pas certain.e.s pour m'avoir bien rappelé à quel point il me fallait « *réussir cette fois* ». Comme si la vie et l'honneur se jouaient à chaque tentative d'un « pas de côté » et qu'il n'y avait seulement que le temps du test et celui de la réussite. J'espère encore et encore me tromper, recommencer et toujours apprendre ! Je suis aujourd'hui ok avec ça !

Résumé — Abstract

« *De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement Terre de Liens* »

Sous la direction d'**H. Guétat-Bernard & P. Moity-Maïzi**

Cette thèse de doctorat en Études rurales étudie le « Mouvement Terre de Liens » (TDL) tant sur le plan de l'action collective des mouvements sociaux que par la théorie des réseaux-sociotechniques. Cette double approche propose dans un premier temps une prise de recul sur les diverses motivations et compositions des luttes foncières citoyennes et paysannes actuelles en France. Puis l'analyse se concentre sur les actions foncières et les structures-outils internes qui sont le cœur de métier de ce réseau national : l'enjeu de favoriser une montée en compétence de militant.e.s et d'habitant.e.s, hors du monde agricole et du monde du développement territorial, sur la gestion collective de fermes : comme par exemple le diagnostic foncier (terres et bâtis) de bénévoles en vue de l'acquisition ou encore l'évaluation des conséquences des pratiques de fermier.ère.s dans le temps sur le sol ou le paysage. Cette description des modes d'action et de mobilisation actuels permet de montrer que cette gestion collective construit les « Fermes TDL » comme des « performances » foncières, de luttes et de soins (*care*). L'enjeu de ces collectifs est *in fine* de répondre aux problèmes de l'accès et de la transmission d'exploitations agricoles dites « paysannes » et quant à leurs usages, de multiplier les engagements contractuels ou moraux avec les collectivités locales et surtout avec les fermier.ère.s preneur.euse.s de baux, sur des pratiques environnementales, alimentaires, écologiques et territoriales, – telles qu'elles sont promues par l'« agriculture citoyenne » encore émergente. Ces fermes sont co-construites (TDL et partenaires) comme des communs environnementaux et territoriaux inaliénables, reconnus comme tels partout en France. Dans leurs ancrages aux territoires, ces dispositifs fermiers sont donc aussi des lieux d'enrôlements d'acteurs locaux agissant sur les questions foncières, agricoles ou d'aménagement du territoire, invités à rejoindre le collectif en vue de répondre aux enjeux d'une gestion collective de long terme en bien commun de fermes à transmettre dédiées aux circuits courts de proximité et à l'entretien du paysage. L'aménagement du territoire apparaît comme un point de passage obligé des actions de TDL dans la mesure où les actions collectives, – notamment l'installation d'agriculteur.trice.s dans le cadre d'un cahier des charges et la réparation de droits sur le foncier –, ne peuvent se renouveler que dans la perspective d'une « territorialité du commun ». Cette analyse repose sur trois fermes qui composent l'étude de cas, dont la comparaison retient les dimensions politique, culturelle et identitaire des actions collectives engagées localement, ainsi que leurs traductions « sociotechniques ».

« *From civil society to social movement - geography of a redistribution of institutional frameworks of governance of the commons. The case of the Terre de Liens Movement* »

Edited by **Guétat-Bernard & P. Moity-Maïzi**

This doctoral thesis in Rural Studies studies the "Terre de Liens Movement" (TDL) both in terms of collective action of social movements and through the theory of social-technical networks. This twofold approach first proposes a step back on the various motivations and compositions of current citizen and peasant land struggles in France. Then the analysis focuses on the land actions and internal tool-structures that are the core business of this national network: the challenge of promoting a rise in the skills of activists and inhabitants, outside the agricultural and territorial development world, on the collective management of farms: such as, for example, the land diagnosis (land and buildings) of volunteers with a view to the acquisition or the evaluation of the consequences of farmers' practices over time on the soil or landscape. This description of current modes of action and mobilization shows that this collective management builds "TDL Farms" as "performances" of land, struggles and care. The challenge of these collectives is ultimately to respond to the problems of access and transmission of so-called "peasant" farms and, as for their uses, to multiply contractual or moral commitments with local authorities and especially with leaseholder farmers, on environmental, food, ecological and territorial practices - such as those promoted by the still emerging "citizen agriculture". These farms are co-constructed (TDL and partners) as inalienable environmental and territorial commons, recognized as such throughout France. As they are anchored in the territories, these farming systems are also places where local actors are enlisted to act on land, agricultural or regional planning issues, invited to join the collective in order to meet the challenges of long-term collective management of farms to be passed on, dedicated to local course circuits and landscape maintenance. Land use planning appears to be an obligatory point of passage for TDL actions insofar as collective actions - notably the installation of farmers within the framework of a set of specifications and the repair of land rights - can only be renewed in the perspective of a "territoriality of the common". This analysis is based on three farms that make up the case study, whose comparison retains the political, cultural and identity dimensions of the collective actions undertaken locally, as well as their "sociotechnical" translations.

Liste des sigles utilisés dans la thèse

AAP : Appel A Projets.

AB : Agriculture Biologique.

ACAB : All Cops Are Bastards.

ACSE : Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation.

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie.

AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales.

AFOCG : Association de FORMation Collective à la Gestion.

AFP : Association Foncière Pastorale.

AFR : Association Foncière de Remembrement.

AF TDL : Association des Fermiers de Terre de Liens.

AG : Assemblée Générale.

AI : Agence Immobilière.

AGIS : Agriculture et Innovation Sociale.

AGTER : Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles.

AIFM : *Alternative Investment Fund Managers*.

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat.

AN TDL : Association Nationale Terre de Liens.

AP : Accueil Paysan.

APE : Appel Public à l'Épargne.

APP : A Petits Pas (Couveuse d'activités agricoles)

Arp. : Arpenter.

ASA : Association Syndicale Autorisée.

Asso nat. : Association nationale TDL.

ASP : Agence de services et de paiement.

AT : Association Territoriale.

ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

ATI : Accompagnement de Travaux Immobilisables.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

AVENIR : Association pour la Valorisation Économique des Nouvelles Initiatives Rurales.

BEST : Brigades d'Enquêtes Spéciales sur les Terres.

BD : Base de données.

BTS : Brevet de Technicien Supérieur.

CAC : Commissaire aux Comptes.

CAD : Chambre Agricole Départementale.

CAFRUP TDL : Conseil d'Administration de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Terre de Liens.

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

CASDAR : Compte d'Affectation Spécial de Développement Agricole et Rural.

CCN : Convention collective nationale.

CCP : Circuit Court de Proximité.

CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations.

CDD : Contrat à durée déterminée.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole.

CE : Comité d'Engagement de la Foncière TDL.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CEDAPA : Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome.

CEF : Comité d'Engagements de la Foncière.

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels.

CESE : Conseil Économique Social et Environnemental.

CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement Méditerranée.

CExp : Comité d'Expertise de la Fondation TDL.

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

CGPII : Contre les Grands Projets Inutiles et Imposés.

CIGALES : Clubs d'Investisseurs et de Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

CIVAM : Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural.

CMED : Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement.

CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs.

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

CNUCC : Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

COTP : Convention d'Occupation Temporaire et Précaire
CP : Comité de Placement.
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.
CRE : Comité Régional d'Engagement.
CREFAD : Centre de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement en Auvergne.
CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime.
CTAS : Comité Technique d'Attribution des Subventions.
CTF : Collectif Terres Fertiles.
CSF : Commission de Suivi des fermes.
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle.
CS SCA Foncière : Conseil de Surveillance de la Société de Commandite par Action de la Foncière Terre de Liens.
DAE : Demande d'Autorisation d'Exploiter.
DDT : Direction Départementale des Territoires.
DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner.
DICAA : Déclaration d'Intention de Cesser l'Activité Agricole.
Diag. Humus : Diagnostic Humus.
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement.
DPT : Département.
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.
DREAL : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
DUP : Déclaration d'Utilité Publique.
EESS : Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire.
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
ESS : Economie Sociale et Solidaire.
EGDA : Etat Généraux du Développement Agricole.
ERDF : Électricité Réseau Distribution France.
ENSAIA : École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires.
ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.
ETA : Espace Test Agricole.
ETP : Equivalent Temps Plein.
FADEAR : Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.
FAP : Fondation Abbé Pierre.
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

FDVA : Le Fond pour le Développement de la Vie Associative.

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.

FNCAUE : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

FNCIVAM : Fédération Nationale des Centres d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural.

FNCREN : Fédération Nationale des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels.

FNE : France Nature Environnement.

FN TDL : Fédération Nationale Terre de Liens.

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

FonFon : Foncière et Fondation TDL.

FPH : Fondation pour le Progrès de l'Homme. Anciennement la « Fondation Nicolas Hulot ».

FRUP : Fondation Reconnue d'Utilité Publique.

GAB : Groupement d'Agriculture Biologique.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

GAL LEADER : Groupe d'Action Local de la Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

GES : Gaz à Effet de Serre.

GFA : Groupement Foncier Agricole.

GFAM : Groupement Foncier Agricole Mutuel.

GT : Groupe de Travail.

HCF : Hors Cadre Familial.

IFI : Impôt sur la Fortune Immobilière.

IFN : Inventaire Forestier National.

InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique.

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques.

ISTHIA : Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation.

JA : Jeunes Agriculteurs.

JNF : Journées Nationales des Fermiers.

JO : Journal Officiel.

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

MAAF : Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.
MABD : Mouvement d'Agriculture Bio-Dynamiste.
MAD : Mise A Disposition.
MAE : Mesure Agro-Environnementale.
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
MCDR : Mobilisation Collective pour le Développement Rural.
MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux.
MOI : Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion.
MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
MCTRC : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.
MIRAMAP : Mouvement Inter-Régional des AMAP.
NIT : Non Issu du Territoire.
MPT : Mouvement des Paysans Travailleurs.
MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne.
NDDL : Notre Dame Des Landes
NEF : Nouvelle Economie Fraternelle.
N&P : Nature et Progrès.
NIMA : Non-Issus du Monde Agricole.
ONG : Organisation Non-Gouvernementale.
ONU : Organisation des Nations Unies.
ONVAR : Organisme National à Vocation Agricole et Rural.
OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.
OPTF : Offre au Public de Titres Financiers.
ORQUE : Observatoire de Recherche sur la Qualité de l'Environnement.
PAC : Politique Agricole Commune.
PACA : Provence Alpe Côte d'Azur
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
PAI : Point Accueil Installation.
PAT : Points Accueil Transmission.
PAIT : Point Accueil Installation Transmission.
PAO : Publication Assistée par Ordinateur.
PDAR : Programme de Développement Agricole et Rural.
PDP : Porteurs (et porteuses) de projets.
PED : Pays En Développement.

PF : Pôle Foncier Terre de Liens.
PI : Partenaires Institutionnels.
PLU-I : Plan Local d'Urbanisme – Intercommunal.
PQ : Personnes Qualifiés.
PNR : Parc Naturel Régional.
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPEAN : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels.
PRA : Petite Région Agricole.
PSG : Plan Simple de Gestion (forêt)
PT : Paysans Travailleurs.
RA : Recensement Agricole.
RAD : Réseau Agriculture Durable.
REAS : Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire.
RELIER : Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural.
RENETA : Réseau National des Espaces Test Agricoles.
REPAS : Réseau d'Échanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires.
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.
RIA : Réunion Inter-Associative.
RIB : Réunion Inter-Budgétaire.
RMCC : Relation Membres Communication et Collecte.
RRF : Réseau Rural Français.
RRN : Réseau Rural National.
RUP : Reconnaissance d'Utilité Publique.
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Entreprise Rurale.
SARL TDL Gestion : Société A Responsabilité Limité Terre de Liens Gestion.
SAU : Surface Agricole Utile.
SC : Service Civique.
SCA : Société de Commandite par Action.
SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole.
SEP : Société En Participation.
SCF : Société Coopérative Financière.
SCI : Société Civile Immobilière.
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
SCTL : Société Civile des Terres du Larzac.

SDREA : Schémas Directeurs Régional des Exploitations Agricoles.

SDN : Société Des Nations.

SF : Sale Force (logiciel de gestion et de traitement de la base de donnée globale de TDL).

SIA : Salon International de l'Agriculture.

SP : Solidarité Paysans.

SFER : Société Française d'Economie Rurale.

TDL : Terre de Liens.

UE : Union Européenne.

USE : Utilité Sociale et Environnementale.

UTA : Unité de Travail Annuel.

VAMF : Visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

ZAD : Zone À Défendre.

ZAP : Zone Agricole Protégée.

Liste des abréviations latines des références :

Ibid. : pour (*ibidem*), veut dire « au même endroit », est utilisé lorsqu'on cite le même document dans deux notes consécutives. On fait suivre l'abréviation du numéro de la page citée, sauf s'il s'agit de la même page. (Site web « Le guide du rédacteur »: <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>. Consulté le 2 août 2019).

Op.cit. : (pour *opere citato*) signifie « dans l'ouvrage cité ». Renvoie à une référence antérieure à la référence précédente (*ibid.*). Peut également dans cette thèse signaler un concept facilement attribuable à une référence bibliographique déjà présentés plusieurs fois. Exemple : « co-activité » (Dardot, Laval, 2014). On écrira alors plus loin dans le texte : « co-activité » (*op.cit.*).

« On répète toujours cette vieille question : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Ça c'est vraiment la forme même de la question non-philosophique... C'est vraiment débile ! Celle qui m'intéresse à moi, c'est justement celle-là : Comment se rendre la vie possible ? »

Giorgio Agamben (dans « Les chemins de la philosophie »,
France Culture, le 30/08/19).

Ô sol dévot

Demande bontés

Montre les entrelacs

Allez !

Et ceux avec mes sœurs ! dernières entre nous...

... à conjurer le sort de ne pouvoir que te fouler.

Oh ! Sol dévot !

De tes pointues grimaces...

...parle !

« Reste...

...là,

Ferme »

Calou (2018)

« Je vois des jeunes gens, mes concitoyens, dont c'est le malheur d'avoir hérité de fermes, maisons, granges, bétail, et matériel agricole ; attendu qu'on acquière ces choses plus facilement qu'on ne s'en débarrasse ».

Henry David Thoreau (Walden, 1992).

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	17
PARTIE 1	26
« L'alimentation – le territoire – l'environnement & moi », l'équation d'une thèse sur l'agriculture citoyenne.	26
Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus	28
Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?	63
Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles	87
Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière	117
Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?	153
PARTIE 2	215
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne	215
Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne	224
Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement	268
Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire	343
Conclusion de la Partie 2	409
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne	409
CONCLUSION GENERALE	422
Bibliographie	431
Annexes	452
Annexe n°1 - Appendice : TDL un Mouvement social « citoyen », sur le foncier agricole, à objectiver	453
Le statut « Fondateur » : le témoin d'une ontologie propre au « Mouvement TDL »	454
Le statut « Directeur.trice » : le garant opérationnel des interdépendances du « réseau TDL »	460
Le statut « salarié.e TDL » : la cheville technique ET politique du réseau « pour faire Mouvement »	463
Le statut de « la pensée critique » dans TDL : le parent pauvre de TDL	466
Le statut « référent – ferme » : entre pragmatisme et utopie socio-spatiale	472
Le statut « bénévole-citoyen » : un.e salarié.e pas comme les autres	490
Le Statut de « Projet-foncier » : le maître mot	509
Le statut « fermier.ère TDL » : des passager.e.s de première classe, mais devant rester debout...	525

Le statut « le sol des Fermes TDL » : un sujet d'attention, un objet de contrôle	556
Le statut de « la propriété des Fermes TDL » : un pilier de l'action, un support de légitimité	558
Le statut « territoire » : un espace de projet, une visée stratégique	568
Conclusion de l'annexe « appendice »	573
Annexe n°2 - Note sur notre cadre théorique - Articulation de la « Sociologie de la traduction » et des « Réseaux sociotechniques » (RST) avec la théorie de l'Action collective des Mouvements Sociaux (MS)	601
Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »	612
Annexe n°4 - Synthèse et apport de l'analyse socio-historique de la contestation au modèle agricole dominant dans et en dehors du monde rural français d'Elsa Pibou (2016)	640
Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »	643
Annexe n°6 - Réflexion sur le modèle agricole de TDL à partir de la théorie de l'agriculture de firme : L'agriculture de firme, l'exploitation familiale française intégrée ?	651
Annexe n°7 - Guide d'entretien utilisé avec tous les acteurs de notre terrain et catégories d'analyse des données construites	656
Annexe n°8 - Insertion d'une partie de mon entretien-conversation réalisé le 12 septembre 2016 à Paris avec Estelle alors la Directrice de la Foncière TDL, en poste depuis deux ans	660
Annexe n°9 - Frises chronologique des fermes étudiées en tant que projets de transmission et de gestion collective	665
Annexe n°10 - Détails des clauses environnementales des baux ruraux environnementaux du Domaine de Portecluse	669
Annexe n°11 - Extraits de deux entretiens avec Louise et Benoît : deux ancien.ne.s coprésident.e.s et fondateur.trice.s de TDL Bretagne <i>Liamm an Douar</i>	670
Annexe n°12 - Illustrations des activités spécifiques de TDL en vue d'accéder et gérer collectivement le foncier agricole	678
Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés	689
Table des figures	696
Table des photographies	700
Table des matières	701

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2016, à l'occasion des « Journées nationales du mouvement » (JNM), à Gizia dans le Jura, un bénévole d'une « Association territoriale » (AT) Terre de Liens (TDL) me confiait : « Dès que j'ai commencé à siéger en CDPENAF¹ j'ai compris qu'on n'était pas les bienvenus... Le truc c'est que la loi est avec nous maintenant ».

Que des citoyens et citoyennes touchent aux questions agricoles et foncières n'est pas chose commune... En France cela n'allait pas de soi jusqu'à ce qu'une Loi agricole dite d'« Avenir » pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), autorise des associations agréées « protection de l'environnement » à siéger, pour avis consultatif, sur l'usage des sols. C'est d'abord la dimension agroécologique des activités agricoles qui fut reconnue par le législateur. Vient ensuite une reconnaissance du fait que le débat écologique dépasserait désormais les structures officielles de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Ainsi, depuis 2014, les enjeux de gouvernance du foncier agricole qu'agencent les CDPENAF, – des espaces de délibération départementaux² – tendent à être, peu ou prou, publicisés. Par exemple, le Conseil Économique social et environnemental (CESE), – s'exprimant dans un rapport (Courtoux, Claveirole, Mai 2015) sur « *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* » (titre du rapport) –, « recommande de renforcer [...leur] pouvoir » (p.32), dénonçant le droit seulement « consultatif » des CDPENAF. Concernant spécifiquement TDL, c'est son statut d'Organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR), délivré par l'Etat en 2015, qui lui permet³ de mobiliser, en CDPENAF, « des bénévoles de Terre de Liens [...] formés pour y siéger » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.21). Cependant, « les ONVAR n'étant pas spécifiquement des organisations citoyennes, Terre de Liens y fait un peu figure d'exception » (*ibid.*). Depuis 2003 le « Mouvement TDL » chemine finalement, d'abord en tant que, « bizarrerie », puis ensuite, « singularité » et enfin comme « partenaire », dans diverses « arènes » (Neveu, 2015), – dont les CDPENAF –, où se discutent et se disputent, depuis cinquante ans, les institutions officielles de l'agriculture et de l'aménagement, les réseaux

¹ Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

² Qui associent des représentants de l'Etat, de Collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, des professionnels des Chambres d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale (Onvar), des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO (site web <http://cohesion-territoires.gouv.fr> consulté le 21/08/2020)

³ Depuis la parution du Décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions départementales (et interdépartementales) de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole (JORFn°0133-11 juin 2015 page 9638 texte n° 31).

agricoles alternatifs et les mouvements écologistes (Chabanet, dans Fillieule et *al.* 2009 ; Deléage, 2012/2).

Dans ces arènes (par exemple : conseil d'administration, comité technique, comité de développement, conseil municipal et intercommunal, groupe d'action local Leader, groupe d'agriculture biologique, *etc.*) se sont développées depuis les années 2000 (dans un contexte d'après crise sanitaire, environnementale et alimentaire des années 1990), des rencontres, favorisant des ajustements et alignements de valeurs entre acteurs divers sur l'enjeu agri-alimentaire (Bonnefoy et Brand, 2014) et foncier. Les espaces péri-urbains ont été notamment objets des premiers démarrages où des acteurs, des champs et des échelles de différentes natures ont, *via* diverses combinaisons, constitués l'arène de la « gouvernance alimentaire » d'abord et « agri-alimentaire » ensuite (Bonnefoy et Brand, 2014). Si la question alimentaire est originellement accaparée par le champ agricole et le champ économique soutenus par des politiques nationales et internationales (*ibid.*), le développement d'actions en faveur des circuits courts et la reconnaissance du fait agricole péri-urbain ont favorisé une première articulation entre politiques agricoles et politiques alimentaires (*ibid.*). C'est le champ, ou l'arène, « agri-alimentaire » qui, de cette articulation, émerge. La conception « territoriale de l'agriculture », impulsée avec l'arrivée du deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC) et la notion de « développement rural européen » à partir de 1999 donneront aux organisations de l'agriculture « alternative » une plus forte reconnaissance encore.

Ces dernières se fédèrent dès 2001 dans le réseau « InPACT » : Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale. L'arène agri-alimentaire devient alors le lieu d'interactions plus instituées, autour d'enjeux agri-alimentaires locaux. Cependant elle n'agrègera qu'une somme d'acteurs aux objectifs divers (économie locale, environnement, alimentation, agriculture) qui resteront segmentés (*ibid.*).

Dans le réseau InPACT, qui à l'échelle nationale défend une agriculture multifonctionnelle, les membres acquièrent à l'échelle locale, une efficacité et une reconnaissance croissantes pour s'investir dans des projets de territoires (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). L'inclusion d'habitant.e.s, de consommateur.trice.s, dans l'arène agri-alimentaire se fera d'abord dans InPACT, dès 2001 (année de création de la première AMAP à Toulon) sur la base de projets ciblés, cadrés cependant par l'espace péri-urbain (*op.cit.*). La question foncière ne sera alors abordée que de manière occasionnelle et seulement localisée (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). C'est lorsqu'en 2003 TDL montre l'ambition de « construi[re] [...] une propriété collective institutionnalisée à l'échelle nationale avec péréquation

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

financière entre les territoires » (*ibid.*, p.85) que l'arène sociale et institutionnelle « agricole » deviendra avec le temps une « arène publique » (Céfaï, 1996). C'est là qu'est façonnée la question de l'allocation foncière en tant que « problème public » (*ibid.*). Les enjeux sur le foncier et l'interaction alimentaire et environnementale « ville-campagne » y deviennent des motifs communs d'accords et de disputes dans leurs interactions avec d'autres (fermeture paysagère, extension de la ville, infrastructure du tourisme, *etc.*).

Concernant l'époque et ses cadrages culturels et médiatiques, 2003 est aussi l'année anniversaire des trente ans de la lutte du Larzac contre l'extension du camp militaire. Un dernier grand rassemblement eut lieu cette année-là sur le plateau aveyronnais. Plus tard, en 2008, le 3 mars, des riverain.e.s, des écologistes et des agriculteur.trice.s manifestent ensemble à Nantes lorsque la Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes est votée. Bref, dans et aux abords du monde agricole et rural et dans et aux abords du monde urbain, le début du XXI^{ème} siècle questionne la logique institutionnelle d'« aménagement du territoire » et celle du « développement local » et partant : l'usage de la terre, de l'espace et des ressources et les vulnérabilités d'un monde *quasi*-démocratique dans lequel les forces de l'Etat et celles du marché ne trouvent plus pleine légitimité.

D'abord rêvé par des « paysan.ne.s » recherchant dès les années quatre-vingt-dix à se regrouper pour trouver des solutions à une précarité foncière prégnante⁴, TDL est devenu un creuset de développement de nouvelles formes d'actions collectives sur le « foncier agricole ». Le terme comprenant dans TDL autant la terre, le bâti de production que l'habitat dit « paysan ».

Cette thèse a l'ambition de questionner et d'analyser l'émergence de ce « Mouvement » auto-proclamé « citoyen » dans la sociohistoire française, foncière, agricole et paysanne et de l'aménagement du territoire. Également la thèse s'attache donc à analyser la dynamique sociale portée par TDL, productrice de « continuités » et de « ruptures » avec la dynamique « paysanne », positionnée contre la logique de modernisation agricole depuis les années soixante-dix (Gervais, 2015). Enfin, il s'agira de comprendre en quoi les pratiques construites au sein de trois fermes TDL sélectionnées et étudiées, transforment les relations entre acteurs quant à leurs représentations et vécus du territoire (Raffestin, 1980).

Traiter du foncier, des droits fonciers, des droits paysans et de l'aménagement du territoire c'est en premier lieu reconsidérer la question de l'extension de la propriété privée

⁴ Malgré le fait que des outils d'acquisition et de gestion collective de fonciers agricoles tels que les Groupement foncier agricole (GFA) fournissaient déjà des solutions mais pas suffisantes.

foncière réalisée lors de la Révolution française (Comby, 2004) qui s'est traduite par le renforcement des droits individuels et l'affaiblissement des droits d'usages collectifs des terres (de Crisenoy, 1988). Ce droit de propriété s'est accompagné d'une mise en marché des terres agricoles, favorisant leur concentration (beaucoup de surfaces détenues entre peu de mains) (Barral et Pinaud, 2017) et avec l'extension des villes, leurs artificialisations (Jouve, Vianey, 2012).

À l'échelle de la société, c'est la relation des enjeux environnementaux mobilisés par le statut et la responsabilité du propriétaire qui alimente le débat et façonne d'autres perspectives d'exclusion et d'intégration. En effet, du point de vue socio-politique et historique la question des interactions entre préservation de l'environnement et propriété privée des ressources est devenue l'une des plus brûlantes de notre temps (Graber, Locher, 2018). Quand d'un côté les courants orthodoxes de l'économie aboutissent à la conclusion que la propriété privée permet non seulement d'optimiser la production mais aussi la préservation des ressources, on constate, d'un autre côté qu'« *un mouvement, sans cesse plus vivace, a émergé en faveur des communs [... qui] s'inspire des formes d'appropriation collective qui ont géré, de longue date, des ressources et des écosystèmes, pour étendre la logique à de nouveaux territoires, à de nouveaux objets. Et ce, jusqu'à proposer parfois des visions trop lisses ou trop romantiques, et donc peu opérantes, des communautés et de leur communs* » (*ibid.*, p.11). Cela confirme les hypothèses de Karl Marx et Karl Polanyi, selon lesquelles toute l'histoire du capitalisme serait marquée par une lutte pour l'élargissement des droits de propriété privée ou, au contraire, pour la préservation d'espaces communs (Harribey, 2008). Partant, toute question où se nouent aujourd'hui propriété et environnement, relie « *aussi nature et capital, pouvoir et communauté, configurations techniques et formes de vie* » (*op.cit.*, p.12). Une des ambitions de cette thèse est de justement proposer une analyse dépassant le caractère de « *fiction* » (*ibid.*) de la propriété privée et la dimension « romantique » des communs. Cette thèse s'intéresse à la thématique de « l'allocation du foncier » par un réseau associatif externe au monde agricole à destination de porteur.teuse.s de projets cadrés, en interne, à sa marge. Cette thématique est au cœur des motifs mobilisés dans TDL et rejoint celles : de « territoire », – cadré dans TDL en tant que « projet » –, « d'acquisition collective » et de « gestion collective » du foncier, – cadré dans TDL en tant que « bien commun » inaliénable.

Au centre de la dynamique sociotechnique qu'engage et que façonne TDL et ses partenaires locaux en vue de réaliser ces « motifs » se trouvent des porteur.teuse.s de projets agricoles, candidat.e.s à l'installation, Hors cadre familiaux (HCF) Non-issu.e.s du monde

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

agricole (NIMA) voire, Non-issu.e.s du territoire (NIT), – considéré.e.s comme « atypiques » (Bonhommeau, 2007 ; Pibou, 2016) par la branche majoritaire du monde agricole. Les phénomènes de « concentration foncière » et d'« artificialisation des terres » les contraignent particulièrement. Dans TDL le constat est clair : en milieu rural et péri-urbain d'un côté c'est la ressource foncière qui est rendue de plus en plus vulnérable et d'un autre côté ce sont des porteur.teuse.s de projets, cadrés à la marge, candidat.e.s à son usage qui, sans aide dans leurs recherches de fonciers, risquent l'essoufflement.

Au centre de la dynamique sociale et politique cette fois, qu'accueille et que façonne TDL, sont critiquées les raisons entraînant ces phénomènes de « concentration », d'« artificialisation » et d'exclusion et d'essoufflement des candidat.e.s HCF NIMA NIT. Ce sont les dispositifs de gestion et d'allocation du foncier (dont le contrôle des structures) maîtrisé par le syndicalisme agricole majoritaire (Bernardi et Boinon, 2009 ; Barral et Pinaud, 2015) qui, défendant une agriculture basée sur le modèle industriel, sont critiqués. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux engagés interpellent les franges minoritaires du monde agricole, mais aussi les citoyen.ne.s et les pouvoirs publics qui *in fine*, sur la base de projets locaux, se regroupent. De la sorte, de manière informelle, voire disparate, l'ensemble questionnent la légitimité de la gestion actuelle du foncier agricole (Sencébé, 2013). Une des valeurs et critiques qui les regroupent est principalement la défense d'un modèle agricole dit « à taille humaine » et « paysan ». Plus largement c'est l'identité sociale et culturelle de la Profession agricole, construite à l'époque modernisatrice de l'après-guerre, qui est remise en cause (Sencébé, 2012). Cette identité de « Profession agricole » s'organise autour de trois dimensions : patrimoniale (l'exploitation agricole), politique (la cogestion) et économique (la régulation des marchés) (Bonhommeau, 2013). Les réformes dé-régulatrices de la PAC et les nouvelles demandes de la société civile (environnement, alimentation, paysage) ont rendu dans le temps ces modes de régulation plus hétéronomes (Lémery, 2003).

Des identités alternatives portées d'un côté par le syndicalisme agricole minoritaire et d'un autre par des réseaux agri-ruraux plus ouverts et souples, se sont ainsi développées, autour des modèles d'agriculture dites « citoyennes » ou « paysannes ». Ces deux ensembles mobilisent et défendent les concepts d'« agroécologie » (bien avant la loi LAAF de 2014) d'« agriculture vivrière », d'« agriculture de résilience », de « souveraineté alimentaire » et par leur biais, alimentent le débat. Ces identités, et les engagements qu'elles suscitent, décroissent les rapports agriculture/société et considèrent que l'agriculture est désormais « l'affaire de tous », dans le cadre de démarches de solidarité locale et d'économie territoriale

(Cordellier, 2008). Cette ouverture du monde agricole participerait alors à la création d'un monde commun (Deléage, 2005/4). Relayées et portées par les franges alternatives agricoles et une société civile, ces « *agraro-politiques* » (Zask, 2016)⁵ rejettent la marchandisation du monde, et visent la désintensification des pratiques, la déstandardisation des productions, une répartition équitable de l'exercice du métier d'agriculteur.trice et une appropriation sociale des questions de souveraineté alimentaire (Ripoll, 2005). Ces agricultures se regroupent au sein de ce que nous proposons de nommer l'« Agriculture citoyenne » (AC) (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) dans laquelle les problèmes fonciers trouvent des solutions innovantes, portées par l'engagement d'une diversité d'acteurs, à l'échelle autant locale que nationale. Le renforcement de la légitimité de TDL réside précisément ici.

Issu d'un groupe de travail dédié au foncier rural et à l'accès à la terre agricole, constitué en 1998 au sein de l'association « Relier⁶ », il constitue dès le début une arène dans laquelle se partage une somme d'expériences foncières locales portées par des paysan.ne.s et des non-paysan.ne.s depuis la loi d'orientation agricole de 1962, qui légifère notamment sur les GFA et la mise en place de la SAFER⁷. La dynamique sociale et culturelle en question présente alors des transformations quant à la différenciation entre usage et propriété de la terre. Pour accompagner cette perspective, Relier favorise l'échange et la rencontre entre diverses initiatives françaises, – marquées d'identités territoriales fortes (Bretagne, Pays basque, Aveyron, *etc.*) –, qui mobilisent des outils fonciers collectifs tels que les GFA et des Sociétés civiles immobilières agricoles et la Société civile des terres du Larzac (SCTL). Tirant les enseignements de ces expériences foncières, les militant.e.s de TDL portent alors l'ambition de développer un outil national où la transmission du patrimoine au long terme, entre les générations et hors du cadre familial, serait favorisée. Egalement une autre ambition des pionnier.e.s de TDL est qu'un jour l'allocation du foncier ne soit plus régie par le pouvoir de la propriété privée et par le corporatisme agricole. Ils.elles s'attachent alors à imaginer une différence de gouvernance entre d'un côté un capital (des parts sociales comme dans l'expérience des GFA) et d'un autre un patrimoine (des fermes paysannes). En ce sens, au sein

⁵Pour la philosophe Joëlle Zask (2016) définie que « *le travail du citoyen envers une agraro-politique relève d'un même niveau vertueux d'apprentissage et de connaissance de l'agriculture, de ses enjeux tout comme du territoire géographique concerné. Partant, l'action citoyenne participative, dans le cadre d'une agraro-politique participe non seulement à l'auto gouvernement du territoire agricole mais également à l'individuation des habitants, de leur personnalité propre et de leur caractère propre* » (p.51).

⁶Réseau d'expérimentation et de liaisons d'initiatives en milieu rural. Nous revenons sur sa présentation.

⁷Société d'aménagement foncier et d'entreprise rurale.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

du collectif de départ, c'est le Mouvement de l'agriculture biodynamiste (MABD), qui propose la perspective d'une fondation, sur la base de la valeur de don. Néanmoins l'émergence d'un tel dispositif ne pouvait s'inscrire que dans un processus long. En sus, l'urgence à répondre aux problèmes de transmission des GFA et SCI et d'accès à la terre de porteur.teuse.s de projets agricoles « atypiques », engage les fondateur.trice.s à réfléchir à un autre outil foncier, plus réactif. Après plusieurs mois de recherche c'est le statut de « Société de commandite par action »⁸, proposé par un bénévole investi au sein de la banque « La NEF », qui est retenu par le collectif. Après un an de construction de son modèle juridique, la « Foncière TDL » commence en 2006 à collecter de l'épargne dite « citoyenne » pour acheter des fermes, afin de les louer à des fermier.ère.s, engagé.e.s dans des modèles dits paysans, biologiques et ancrés sur les territoires. À l'échelle de fermes achetées collectivement, pour permettre la réalisation de ces modèles d'usage et de gouvernance du foncier et du capital un nouvel outil est mobilisé par TDL : le Bail rural environnemental (BRE). Apparu avec la Loi d'orientation agricole (LOA) de 2006 il impose, après négociation, l'application de clauses environnementales à l'usage locatif des terres et des sols en fermage. Il assure à tous les membres et/ou partenaires (adhérent.e.s, actionnaires, donateur.trice.s, État, Collectivités territoriales, etc.) que la terre sera toujours agricole, non pas affectée à un individu (un propriétaire) mais à des usages spécifiques et contrôlés (l'agriculture biologique), ainsi préservée de la concentration foncière et de l'artificialisation des terres, enfin transmissible à d'autres paysan.ne.s, « de passage »⁹, donc : un objet circulant dans un réseau.

Au-delà d'une vision alternative du foncier, TDL illustre un renforcement de la participation citoyenne à la définition des politiques publiques (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Dans un contexte de crise de la démocratie représentative, de montée des problèmes environnementaux (Bourg et Boy, 2005) et de publicisation des campagnes (Hervieu, Viard, 1996), l'intervention des citoyen.ne.s (agriculteur.trice.s et non-agriculteur.trice.s) dans l'orientation de l'agriculture – au sein de commissions administratives¹⁰ ou par l'acquisition collective de titre de propriété de foncier agricole (terre et bâtis) – apparaît de plus en plus prégnante. L'appropriation juridique de la terre et de ses ressources en tant qu'enjeu majeur des luttes contemporaines (Ripoll, 2005) se confirme.

⁸ SCA.

⁹ Je fais référence ici à la formule proposée par Elsa Pibou dans sa thèse de 2016 sur les fermiers de TDL. Ma thèse s'inscrit bien évidemment dans une continuité du travail d'Elsa, que je remercie pour son accueil et ses conseils qui dès 2015 m'ont sans nul doute aidé à débiter cette recherche.

¹⁰ CDPENAF

TDL est abordé dans cette recherche¹¹ comme un réseau sociotechnique (Akrich, Callon et Latour, 2006) occupant le champ de l'Agriculture citoyenne. Dans une éthique de la durabilité environnementale, humaine et territoriale, on verra que son action s'appuie sur des objectifs tels que « la relocalisation, la protection de l'environnement, la défense des droits à la terre et à l'usage des « communs » » (Pibou, 2016). Dans le cadre d'un paradigme « post-matérialiste » (Margétic et Chaucesse, 2012), le foncier agricole y est considéré comme un patrimoine historiquement constitué et un bien public à gérer et à protéger collectivement (Margétic *et al.*, 2016). TDL met ainsi en place de nouvelles règles pour statuer sur sa répartition, son usage dans une visée territoriale.

À travers ses activités d'acquisition, d'allocation et de gestion collective du foncier agricole, avec quels outils, et à partir de quelles valeurs, TDL mobilise-t-il et enrôle-t-il des systèmes localisés d'acteurs ? Comment ce réseau accompagne-t-il la prise en compte du foncier agricole dans les arènes normatives du développement territorial et de l'aménagement du territoire ? Ces deux questions de départ structurent la problématique de cette recherche avec une interrogation plus large : « ***Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?*** ».

Pour répondre à ces questions, je propose de montrer d'abord qu'en tant que figure « citoyenne », TDL intègre un corpus de valeurs distinct de la composante « paysanne » des agricultures alternatives. TDL cherche à contrôler le foncier agricole pour favoriser l'accès à la terre des paysan.ne.s mais également dans le but de construire ce que je nomme une « territorialité réticulaire du commun », rompant avec certaines valeurs portées par le monde agricole. Ce nouveau rapport au territoire s'exprime particulièrement dans les activités d'allocation et de gestion collective des fermes, que j'approche en tant que processus de « gestion patrimoniale » qui produit des valeurs nouvelles relatives à la propriété et à l'usage des fermes ou à leurs ancrages aux territoires.

Ce tapuscrit de thèse est organisé en deux grands ensembles et un troisième en annexe nommée « Appendice ». Le premier ensemble présente l'état de la question scientifique au sujet du foncier agricole en France et au sujet de la participation de la société civile à la construction de problèmes publics relatifs à la question foncière. Ce premier bloc est aussi l'occasion de présenter quelques grandes questions et enjeux de développement et d'aménagement, inhérents à l'ancrage territorial de l'agriculture. Mon ambition est de rappeler les différentes dynamiques

¹¹ Ma recherche doctorale est pluridisciplinaire, soutenue en « Études rurales » et construite au sein du laboratoire « Lisst - Dynamiques rurales ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sociales et politiques touchant les enjeux d'allocation et de gestion du foncier agricole en France dans une longue période historique. C'est *via* le mode du récit que j'ai tenté ce travail. En sus, ce mode du récit est aussi choisi pour comprendre ma position dans l'histoire, dans les actions puis dans l'observation et l'analyse de TDL, qui permet tout à la fois de comprendre certains de mes choix méthodologiques et empiriques mais aussi mon propre rapport à Terre de Liens, au foncier agricole et ...à moi-même en tant que militant de TDL d'abord puis en tant que chercheur. De ce fait, la présentation de mes différentes phases de questionnement, la présentation de mon cadre théorique et de mes méthodes d'enquêtes et d'analyse apparaîtront telles qu'elles se sont succédé au fil de mes allers-retours entre le terrain et mes lectures et plus tard dans le cours de mes analyses et résultats.

Un deuxième bloc, est dédié dans un premier temps à l'analyse comparée de deux chartes paysannes (de la *Via Campesina* et de la FADEAR) et de la charte citoyenne de TDL. Ensuite c'est l'analyse d'un processus de soin (*care*) intégré au faisceau de droits fonciers que déploie TDL qui me permet de saisir comment et par quelles valeurs les acteurs de TDL gèrent leurs « établissements ». Pour cela, trois fermes TDL sont à l'étude¹². Puis on se concentre sur la description et l'analyse de ces trois fermes TDL *a priori* « ancrées sur leurs territoires » qui permet de comprendre l'émergence de ce que je nomme une « territorialité réticulaire du commun », c'est-à-dire l'émergence d'un pouvoir sur le territoire par la production de lieux symboliques, mis en réseau, à travers les « fermes TDL ».

Enfin, un dernier bloc que j'appelle « Appendice », positionné en annexe n°1, peut être lu de manière indépendante des deux parties constituant la thèse qui, elles, sont liées. L'appendice de cette thèse présente les tenants et aboutissants des structures internes de TDL. Pour compléter et questionner des éléments de cadrage internes de l'action collective propre à TDL qui y apparaissent, une analyse est proposée. Elle est également nourrie des résultats de mes premières observations du réseau et de mes premiers entretiens-conversations avec certain.e.s des fondateur.trice.s et leaders du « Mouvement ». À noter enfin que cet appendice a surtout pour ambition de proposer aux lecteur.trice.s, une compréhension de ce réseau complexe qu'est le « Mouvement TDL » : tant dans son histoire, et sa temporalité que dans son espace, puis parfaire l'explication de certains de mes choix méthodologiques et théoriques, dont la présentation débute en première partie et se déploie au fil de la thèse.

¹² La présence du terrain dans cette thèse est aussi relative à ma démarche immersive au sein de mon objet. Ainsi le terrain apparaît au fur et à mesure des nécessités du mode récit employé.

PARTIE 1

**« L'alimentation – le territoire –
l'environnement & moi », l'équation
d'une thèse sur l'agriculture citoyenne**

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Cette partie de la thèse est dédiée à « L'Etat de l'art » de deux thématiques constituant deux alternatives au modèle agricole dominant en France : l'« agriculture durable » et la montée d'une société civile pro Circuits courts de proximité (CCP) sur les questions environnementales, de développement local et d'aménagement du territoire. L'objectif est de montrer que ces deux thématiques rapprochées au sein d'une même analyse présentent les contours et les valeurs communes d'un « Mouvement d'agriculture citoyenne » que je souhaite mettre en avant à travers mon expérience de militant puis de chercheur sur le « Mouvement TDL ».

Ces deux thématiques que je choisis de réunir au sein de la notion d'« agriculture citoyenne » favorisent une mise en problème du phénomène social contemporain caractérisé par un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'agriculture et plus précisément sur l'usage du foncier agricole et du territoire. L'entrée de questions politiques, sociotechniques et territoriales dans la problématique de gestion du foncier agricole telle qu'elle est expérimentée en France par le « Mouvement TDL » permet de préciser les contours de ce mouvement social, technique et territorial de l'agriculture citoyenne. Un mouvement s'inscrivant, en France, non seulement contre le corporatisme agricole traditionnel de l'après Seconde guerre mondiale mais également contre le mode de gestion dominant du foncier agricole.

Cette première partie propose un récit réflexif de mon histoire, qui m'a amené en 2014 à reprendre des études au sein du Master recherche « Développement des Territoires Ruraux » de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès (UT2J), dispensé sur le Campus universitaire de Foix en Ariège. Ce retour à l'université m'a semblé être le meilleur chemin pour répondre à une question intime que je me suis posée entre 2008 et 2012, à l'occasion d'engagements personnels, professionnels et militants : pourquoi la terre agricole, revendiquée par divers acteurs (corporation agricole, collectivités territoriales locales, associations environnementales, habitant.e.s) comme un bien commun¹³, est-elle source de tant de problèmes et de tabous ?

Le premier chapitre est une mise en récit de mon aventure d'apprenti-chercheur et d'ancien militant autour de la fabrication de mon objet de recherche. Dans les chapitres suivants je présente l'état de l'art qui me permettra d'exposer ma problématique et mes hypothèses de

¹³ Il peut être rare d'entendre publiquement de la part d'élu.e.s et d'administrateur.trice.s que la terre agricole est un bien commun. Néanmoins, dans mes expériences foncières, tant professionnelles que militantes, j'ai régulièrement observé que l'expression trouvait une place toujours arrangeante dans les discours d'élu.e.s et d'agriculteur.trice.s qui, pour légitimer leurs droits sur la terre, la construisaient volontiers comme un bien commun. Sur cette base argumentative ils construisaient alors leurs droits à s'exprimer sur son usage, notamment. Oui le mot est devenu à la mode. On peut aujourd'hui acheter de la terre de manière privative pour en faire, discursivement en tout cas, un bien commun. Sur la notion même – en tout cas sur ces usages –, cette thèse permettra peut être d'y voir plus clair.

travail. Afin de laisser toute la place dans le point suivant à mon propre récit et éviter un surcroît d'informations pour le moment inutile, je détaille les perspectives de l'état de l'art de cette thèse en introduction du Chapitre 2. Le « Mouvement TDL » est présenté progressivement selon les besoins de la démonstration¹⁴. Comme toute thèse celle-ci s'inscrit dans un processus intellectuel propre à l'auteur et marqué par le temps de l'écriture. J'ai choisi le mode du « récit » pour en rendre compte. De ce fait, la présentation de mes différentes phases de questionnements, la présentation de mon cadre théorique et de mes méthodes d'enquêtes et d'analyse apparaîtront telles qu'elles se sont succédées, au fil de mes allers-retours entre le terrain et mes lectures et plus tard dans le cours de mes analyses et résultats. Je vais donc restituer dans ce premier chapitre le processus de la thèse.

Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus

1,1) Réapprendre à nager, du dos-crawlé militant à la brasse coulée du chercheur : un doctorant dans Terre de Liens

Le récit commence en 2008, dernière année de mes études supérieures universitaires-professionnelles. En juin 2009 je terminais mon Master 2 « Aménagement et développement Transfrontalier de la Montagne »¹⁵ et commençais un stage au CIVAM de l'Ardèche. Six mois auparavant, fin novembre 2008 je participais à un colloque international d'agroécologie "Nourriture, Autonomie, Paysannerie" tenu à Albi dans le Tarn. Durant cet événement¹⁶, je rencontrais Rajagopal Puthan Veetil¹⁷. J'ai pu apprécier à son contact l'expérience « Janadech », (traduit de l'hindi : « le verdict du peuple »). Elle est le regroupement de 25 000 personnes dont l'action culmine en 2007 à travers une déambulation de 350 km entre l'Etat du Madhya Pradesh au centre-nord de l'Inde et New-Delhi. « Janadesh » était une démarche internationale soutenue à l'époque par de nombreuses organisations en France telles que la Confédération Paysanne et la *Via Campesina*. Lors d'échanges en plénière du colloque un

¹⁴ Pour découvrir le réseau TDL tel qu'il se présente, voir son site internet : <https://terredeliens.org/>.

¹⁵ Master du département de géographie de l'UT2J, dispensé sur le site Robert Naudi de Foix.

¹⁶ Organisé par « La ligne d'horizon », « Les amis de François Partant », « Nature et Progrès », « Ecobâtir », « Les Amis de la terre », « la Confédération paysanne » et l'« Instituto de sociologia y estudios campesinos » de l'Université de Cordoue (Espagne). J'apprendrai plus tard que mon laboratoire « Dynamiques Rurales » avait également participé aux premières réflexions de ce colloque.

¹⁷ Militant indien, non-violent, altermondialiste, il est fondateur et président d'Ekta Parishad. Ce « forum de l'unité » (traduit de l'hindi) est un mouvement populaire fondé en 1991 en Inde qui agit selon le principe gandhien d'action non-violente, avec pour but d'aider le peuple à mieux contrôler les ressources qui lui permettent de subsister : la terre, l'eau et la forêt.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

constat fut posé : en France et dans l'Union Européenne le phénomène de la concentration foncière est connue mais l'existence de paysans sans-terre n'est ni posée ni même pensée. J'ai proposé durant cette plénière la mise en place d'un groupe de travail qui prit dans le temps le nom de « Mouvement non-violent pour l'accès à la terre et à l'eau » (M.N-V.A.T.E.). Différentes personnes échangèrent dans ce groupe durant 6 mois via une liste de mails groupés, dont notamment celui de François de Ravignan. Après quelques mois d'échanges chaotiques, il est devenu important que nous puissions nous rencontrer pour faire le point sur la cohérence de notre action. Un des constats fut que nous n'avions aucun moyen financier et plus encore que dans le contexte foncier français, imaginer une marche des « sans-terre » sans savoir s'ils et elles existaient était une impasse. L'expérience a permis néanmoins de faire émerger deux « rapports à la terre » qui en France ne communiquent plus depuis la modernisation : la terre, en tant que partenaire pour produire de la nourriture et la société (Zask, 2016) d'une part, la terre comme « foncier », bien productif marchand, exclusif et privatif (Ripoll, 2005/2) d'autre part.

À l'occasion de diverses rencontres militantes, j'ai découvert fin 2008, l'année de mes 26 ans, l'existence du « Mouvement Terre de Liens ». J'ai rencontré un de ses fondateurs, habitant du sud-Aveyron. Boris¹⁸ était à cette époque coordinateur de l'association RELIER¹⁹, une structure d'éducation populaire (issue du réseau Peuple et Culture), où avait été pensé et préconstruit, le dispositif TDL depuis la fin des années 1990. Nous avons conclu de nos discussions que la dynamique sociale et militante de TDL était certainement en France une des dynamiques légalistes et non-violentes la plus en lien avec les préoccupations que portait le M.N-V.A.T.E. En particulier, il était clair que TDL répondait principalement au problème de l'accès à la terre pour les personnes non-issues du monde agricole. Le lien entre les membres du jeune M.N-V.A.T.E et TDL apparaissait alors évident. C'est à ce moment-là que je suis

¹⁸ Chargé de mission stratégie financière à l'Association Nationale TDL de 2012 à 2016. Directeur de l'Association Nationale TDL de 2016 à 2019. Actuellement Chargé des partenariats et de la recherche de financements.

¹⁹ Réseau d'Expérimentation et de Liaison d'Initiatives En milieu Rural (Relier). Ce réseau qui existe depuis 1984 réunit des personnes expertes ou ayant un vécu concernant des problématiques du milieu rural. L'action réside dans l'opportunité de lier des initiatives entre elles afin de les faire avancer sur l'identification de besoins communs et leurs donner l'occasion de créer des outils opérationnels pour leur propre développement. L'Association nationale TDL et ce qui deviendra la Foncière TDL viennent de cette institution. Elle se définit elle-même en ces termes : « Association nationale d'éducation populaire née en 1984, RELIER contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en réseau des personnes qui, toutes professions confondues, font le choix de s'installer et vivre en milieu rural » (<http://reseau-relier.org/Qui-sommes-nous>, consulté le 4 janvier 2020).

rentré dans l'association TDL Midi-Pyrénées (printemps 2009) en tant qu'administrateur tout comme dans l'association RELIER qui travaillait alors sur l'habitat participatif.

Au sein de TDL j'ai rapidement compris que la dynamique serait différente et bien plus technique que celle, *a priori*, de « Janadesh » en terme de « mobilisation citoyenne », « active ». Je précise « active » car je parle ici d'une mobilisation qui engage les corps. Avec « Janadesh » des gens marchaient. À TDL des fermier.ère.s travaillaient et des bénévoles faisaient des réunions, des formations et des balades sur des fermes que dis-je, sur « nos fermes ». En effet, tous ces bénévoles fournissant comme moi non seulement de leur temps mais aussi de leur argent en tant qu'adhérents, actionnaires et bientôt donateurs (je n'ai cependant jamais acheté d'actions ni fait de dons) ces bénévoles parlaient des fermes acquises et louées à des fermier.ère.s (depuis 2006) en disant « nos fermes » et parfois « nos fermiers ». Et si les équipes de salarié.e.s étaient relativement jeunes, celles des administrateur.trice.s étaient plus âgées. Ainsi les collectifs régionaux de TDL que je côtoyais étaient pour la plus-part composés de de retraité.e.s et quadragénaires relativement pris.es par leurs fonctions parentales ; c'est toujours le cas aujourd'hui. Qui plus est, les thématiques défendues par TDL semblaient être certes attrayantes pour tout un chacun (l'accès à la terre, la non-spéculation sur le foncier, la lutte contre l'artificialisation et les usages délétères des sols, la propriété collective) mais leurs réalisations techniques (accompagnement de porteurs de projets agricoles, gestion patrimoniale et locative, *etc.*) semblaient l'être moins. Et puis, c'est important, j'ai rapidement compris que la phase d'appropriation pour un.e administrateur.trice pouvait être très longue tant sur les aspects juridiques et techniques de la gestion foncière que sur les enjeux organisationnels de TDL et relatifs à sa gouvernance. Cette dernière étant à la fois horizontale – les associations régionales siégeant au sein de leur représentation nationale – et verticale du fait que la Foncière et la Fondation TDL, les structures nationales propriétaires du foncier agricole du réseau, devaient gérer des fermes localement, avec ou sans relais régionaux et locaux. L'action collective du « Mouvement TDL » en tant que réseau encore jeune était, suivant les territoires et les dynamiques locales, complexe parce qu'à géométrie variable. De plus, le temps de l'action de TDL et de ses fruits s'inscrivaient dès cette époque, dans les consciences des membres actifs, sur le long terme alors que ce que j'avais vu émerger dans le M.N-V.A.T.E, surtout du côté des jeunes sympathisant.e.s, était un désir d'action directe et de résultat à court terme. Néanmoins j'étais fasciné par la puissance qu'offrait ce réseau qui grâce à l'épargne et aux dons permettait l'acquisition de terres agricoles et qui problématisait tout à la fois l'accès à la terre et le développement du milieu rural. Mes deux identités, la première militante sur

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'accès à la terre et à l'eau et la seconde professionnelle sur le développement rural, y trouvaient du « grain à moudre ».

Dans le même temps que mon implication à TDL, et jusqu'en 2012, *via* l'association Relier, je me rapprochais de réseaux d'éducation populaire (réseau des CREFAD, Peuple et culture, *etc.*) et militant (Halem). Je participais également au montage d'une SCI d'acquisition d'un habitat collectif et je m'engageais dans deux contrats professionnels successifs de coordinateur de projet (le premier dans une association régionale de conservation de variétés anciennes de châtaigne et le second sur la mise en place d'un projet alimentaire et agricole sur un territoire rural). Dans les deux cas je fus confronté à trois formes d'inerties à savoir i) la temporalité du développement local quant aux questions de renouvellement des pouvoirs des élu.e.s dans la gouvernance locale ; ii) le problème du difficile accès aux leviers d'allocation et de gestion de la terre agricole pour les pouvoirs publics locaux et des Organisations professionnelles agricoles (OPA) alternatives et iii) la *quasi* exclusion des projets d'installation agricole en circuits-court dits « atypiques », « à taille-humaine », « paysan » et « bio » défendue par ces mêmes OPA.

Au printemps 2012 poussé par le besoin de prendre du recul sur ma posture et par un besoin de comprendre objectivement des phénomènes qui me dépassaient, je quittais tous mes investissements associatifs et professionnels pendant deux ans pour prendre le temps d'une réflexion personnelle. J'ai alors tenté une expérience agricole dans une ferme ovine laitière en agriculture biologique. Cette période actera dans le temps ce qui deviendra la question de départ de cette thèse : **Comment le mouvement Terre de liens, se positionnant comme porte-parole de la société civile sur les questions foncières et agricoles s'institutionnalise en tant que mouvement citoyen auprès des institutions agricoles et de l'aménagement du territoire ?**

Ce GAEC était en pleine phase de transmission des éléments constituant la ferme : terres, bâtis et habitat. Et tout est allé très vite. Un voisin propriétaire-exploitant de la ferme voisine s'était associé au GAEC et l'éleveur propriétaire de la première ferme sur laquelle je vivais et travaillais, souhaitait transmettre au plus vite (ses enfants ne souhaitaient pas reprendre en l'état la ferme) et partir en retraite. Sur cette ferme un jeune fermier, installé depuis deux ans, devait trouver un nouvel associé et le moyen de maintenir en place son outil de production. D'un seul coup cette exploitation, ses usagers et propriétaires se retrouvèrent face à une somme de questions complexes. Même si certaines avaient été anticipées le dispositif était sous pression. Malgré un Brevet Professionnel d'Exploitant Agricole (passé dès la première année de mon engagement en tant que bénévole de la ferme), je me suis finalement détourné du projet,

n'ayant pas pu répondre aussi rapidement aux besoins du GAEC quant à ma décision de m'installer. Le jeune fermier était dans l'urgence et à vrai dire, je n'étais pas suffisamment passionné par le métier, du moins à cette échelle et à ce moment-là²⁰.

Durant cette expérience j'ai donc été confronté à cet enjeu de la rencontre au bon moment entre une ferme, ou du moins son cédant, et un repreneur (fermier déjà en place ou éventuel porteur de projet venu d'ailleurs, à défaut de descendant). Cet axe problématique du monde agricole émergera aussi de mes terrains d'enquêtes. Également, durant cette expérience, ayant beaucoup côtoyé des membres du syndicat de la Confédération paysanne et d'autres réseaux ruraux libertaires émergeant au sein du mouvement des Zones à Défendre (ZAD), je me suis rendu compte à quel point le « Mouvement TDL » était décrié et critiqué. En effet, lorsque je parlais de TDL au sein de la ferme et dans le réseau local, j'entendais de manière récurrente : *« la terre est à ceux qui la travaillent ; TDL est le plus gros propriétaire de France ; on a banni l'église de ses propriétés c'est pas pour voir réapparaitre la même chose avec des citoyens ; ces gens avec leur BRE [Bail rural environnemental] remettent en question notre droit sur la terre ; ces gens n'y connaissent rien à l'agriculture et ils veulent nous dire comment faire ; etc. »*. Au sein de la ferme où j'évoluais les échanges étaient plus modérés et constructifs ; malgré les premières réticences à l'idée de vendre la ferme à TDL elle le fut finalement. Il faut dire que l'idée de vendre cette ferme à un dispositif collectif était ancienne. L'éleveur propriétaire de la ferme avait créé dans le passé avec des habitant.e.s permanent.e.s et saisonnier.e.s locaux du lieu, une association et une SCI-mutuelle qui avaient participé à l'acquisition de fonciers pour la ferme. La critique à l'égard de TDL, au sein de cette ferme à transmettre, concernait plutôt l'échelle de ce droit de regard externe qui caractérise TDL. Cet aspect émergera également de mes terrains d'enquêtes par la suite.

Durant cette période, j'ai donc côtoyé des réseaux que je situe dans la mouvance rurale-libertaire et rurale-anarchiste essentiellement composés de jeunes, partie prenante du mouvement des Zones à Défendre (ZAD). Pour ces jeunes de ma génération, qui pratiquaient majoritairement une agriculture paysanne et vivrière, TDL était un mouvement de réaffirmation d'une bourgeoisie désirent maintenir et développer des opportunités alimentaires et paysagères

²⁰Aujourd'hui j'élève entre cinq et huit agneaux par an sur des terres prêtées par des propriétaires non-agriculteurs du hameau où je vis en Ariège. L'échange est le « bon entretien » des parcelles : *« que ça reste propre ! »*. Également je travaille un jardin potager variant de 200 à 300 m² en fonction des années et je fais mon bois de chauffe pour tout l'hiver.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

pour son compte. Une « *bourgeoisie urbaine, loin d'ici...* » pouvais-je entendre. Fut-elle selon moi simpliste, la caricature eut le mérite, tout comme celles portées par des membres de la Confédération paysanne, de me questionner sur ce rapport monde paysan – société civile : « mais qu'est-ce que TDL ? Qu'est-ce que cet ovni que le monde rural, syndical et militant, semble alors refuser et que des urbain.ne.s, réclament et applaudissent déjà ? ».

Après avoir quitté cette ferme et le territoire et après avoir travaillé en Suisse comme bouvier et ouvrier agricole durant cinq mois et m'être senti au plus bas (mauvaise condition de travail, de logement, statut d'étranger, nouvellement célibataire, *etc.*) j'ai compris qu'il me fallait faire une pause, prendre une réelle et concrète distance avec le monde. J'ai ainsi rejoint dans le Lot mon ami Piero. Durant 8 mois, j'ai mené une vie faite de sports, de travaux extérieurs et de lecture. Je me familiarisais à nouveau avec une pratique intellectuelle. Puis l'association Relier, m'envoya un appel d'offre pour évaluer un réseau rural qui réalisait une activité d'accueil à la ferme depuis 1987 : le réseau Accueil-Paysan. La problématique posée portait sur l'identité et les acquis du réseau. De mémoire, il s'agissait pour Accueil-Paysan de mieux cerner les évolutions des pratiques d'accueil réalisées au sein de ses fermes adhérentes. Il fallait caractériser les différentes formes d'accueil pratiquées et les savoirs produits. Relier pensait se positionner sur cet appel d'offre et ma tâche était de me pencher sur une réponse éventuelle. C'est en discutant sur les possibilités méthodologiques à mettre en œuvre pour mener à bien le projet que le coordinateur de Relier, qui connaissait ma démarche (la recherche d'un nouveau projet de vie), me suggéra de faire une thèse, « *tu as le profil !* » me dit-il. Après quelques jours de réflexion je contactai mon ancien réseau universitaire toulousain. C'est comme cela que je suis revenu au sein du « Mouvement TDL » en 2014, après deux ans de pause, cette fois avec le projet de mener une thèse sur son action.

C'est avec l'accord de TDL que je me suis alors investi en tant qu'observateur-participant en immersion dans le réseau, avec le statut d'administrateur de l'Association Territoriale TDL Midi-Pyrénées. Dans le même temps je reprenais mes études au sein du Master recherche « Développement des territoires ruraux » de Foix. J'ai donc fait un choix méthodologique d'immersion ethnographique pour réaliser une première phase d'observation exploratoire entre 2014 et 2016. Mes premières activités, en tant que futur doctorant, furent de m'investir dans le montage du groupe local (GL) TDL de l'Ariège et dans une étude réalisée par les associations TDL Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine, dès le printemps 2014. Cette étude prenait l'objectif d'un diagnostic territorial comme opportunité pour construire un dialogue avec deux géographes de l'UMR LISST-Dynamiques Rurales et

questionner des « *Regards et expériences sur l'accès au foncier pour le renouvellement des actifs agricoles dans les Pyrénées* » (TDL en massif Pyrénées, Juin, 2015).

Durant les premiers temps de mise en place du GL TDL ariégeois, l'idée énoncée plus haut – qu'il était difficile pour TDL de mobiliser de jeunes militant.e.s actif.ve.s sur des aspects techniques et juridiques – s'est confirmée. Ce GL n'a pas su se développer et aujourd'hui encore, cinq ans après, l'Association régionale peine à le voir émerger.

Cette entrée en recherche depuis 2014 fut selon moi et *a posteriori* une belle manière de réaliser un passage postural de militant (2008-2012), à militant-chercheur (2014-2015), à jeune-chercheur doctorant (2015-2020). Mon doctorat a donc officiellement commencé en septembre 2015 après un an de reprise d'étude en Master 2 recherche et mon statut de doctorant, tout d'abord en immersion (2015 – 2016) puis comme observateur-participant au sein de l'Association TDL Midi-Pyrénées a pris fin en 2018. Depuis je n'ai plus aucun statut, ni d'administrateur ni de bénévole dans TDL.

Les points suivants restituent les étapes successives de ma prise de distance avec mon objet de recherche. Sans que mes pratiques de recherche aient encore agi sur ma posture et donc avant d'être distancié en tant que doctorant, j'ai tout d'abord été désenchanté de mes premières fascinations de TDL.

1,1,1) Le militant désenchanté

En effet, « *les mouvements sociaux s'affaiblissent sous l'effet des rapports de domination qui les traversent, davantage que sous l'effet de la répression ou des politiques publiques...* » (Dunezat, 2011 cité par Naudier, Simonet, 2011, p.85) « [...] être militant de la cause, c'est certes fabriquer du collectif autour de la cause, mais c'est aussi lutter contre les dominations endogènes qui déchirent le collectif » (*ibid.*).

Dans ma trajectoire j'ai adhéré à la cause du Mouvement TDL avec deux convictions : i) que la terre est un bien commun qu'il faut préserver des effets délétères de l'agriculture industrielle et de l'artificialisation des sols ; ii) que le territoire est également un commun au sein duquel il faut lutter en vue de faire entendre une voix différente pour garantir son aménagement et l'usage approprié de ses ressources, en relation avec des attentes d'usagers résidents. Néanmoins durant mes quatre années (2008 à 2012) d'adhésion à TDL en tant qu'administrateur et bénévole actif j'ai pu cerner des controverses concernant l'action collective de TDL. La première, portée par le monde agricole, dénonce la rupture qu'opère TDL

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

avec les droits fonciers traditionnels des administrateur.trice.s et l'accaparement que réalise TDL en tant que réseau non-agricole achetant du foncier. Une deuxième controverse qui émerge en interne dans TDL, concerne la dépendance aux financements publics de certaines associations régionales. En effet, certaines associations TDL avaient construit des conventions de partenariat avec leurs Conseils régionaux respectifs, sur la base notamment d'un indicateur : le nombre annuel de fermes acquises par TDL en région. Outre la fragilité de ce modèle économique trop dépendant des mandats électoraux, c'est aussi l'identité de TDL qui était source de disputes : les uns défendant le besoin de ressources et d'appuis régionaux en même temps qu'une ambition d'aménagement du territoire, les autres dénonçant les risques d'une dépendance et d'un ancrage territorial trop marqué. C'est au cours de mes enquêtes de terrain que j'ai vu émerger l'intérêt grandissant pour l'aménagement du territoire dans TDL, où le réseau se présente comme un outil au service de collectivités territoriales pour proposer une nouvelle manière d'orienter les usages des sols et de maîtriser le foncier agricole.

Une dernière controverse a émergé durant mes deux années de pause. Cette dernière a pris une dimension scientifique avec la thèse d'Elsa Pibou (2016). « L'Association des Fermiers » de TDL (AF TDL) née en 2013 portait la revendication de peser statutairement au sein du Mouvement TDL pour participer à sa gouvernance. Les fermier.ère.s à l'origine de cette nouvelle organisation, étaient et sont toujours, porteur.teuse.s d'une controverse sur la place des fermier.ère.s dans TDL. La volonté de l'AF TDL de vouloir oeuvrer en priorité pour l'intérêt des fermier.ère.s de TDL, face aux structures propriétaires du réseau, a fait surgir une dispute entre fermier.ère.s. En effet, certain.e.s ne voulant pas intégrer l'AF TDL affirmaient que TDL n'est pas un propriétaire comme les autres et qu'en tant que locataire, il fallait adhérer à ses valeurs et à ses processus. Pour eux.elles, il faut que les fermier.ère.s soient pro-actifs avant tout au sein des Associations Territoriales TDL et, en conscience des enjeux de La Foncière et de la Fondation TDL. Dans le temps, je compris que les adhérent.e.s de l'AF TDL mobilisaient des valeurs que je connaissais de la Confédération Paysanne sur les droits de paysan.ne.s (leur représentation politique notamment). Il devenait alors compliqué pour moi d'envisager que l'idée de la terre comme bien commun puisse être largement partagée et évidente. Je devais dès lors envisager cette notion, ou concept, de « bien commun » comme produit d'arrangements mais aussi comme source de conflits.

J'ai donc certes vécu l'occasion « *d'adhérer à la cause mais aussi d'avoir du mal à devenir un ardent militant de la cause compte tenu des modalités de la lutte* » (Dunezat, 2011 p.85). J'ai donc été « *désenchanté avant que ne se pose la question de la distanciation*

scientifique du travail d'objectivation, voire de la rupture » (*ibid.*). Après mon Master 2 recherche et l'obtention d'un contrat doctoral, je suis donc revenu dans le réseau TDL avec moins de convictions inébranlables et avec un autre « *mode de présentation de soi* » (*ibid.* p.91) : je suis devenu observateur, alternant périodes d'immersion et de distanciation pour réaliser, entre autres, une analyse de ces controverses.

1,1,2) Le processus d'un réapprentissage

Mon premier pas fut ainsi d'entrer dans une démarche de « distanciation » pour tendre vers une « neutralité axiologique » (Heinich, 2017), tant au niveau des valeurs que du statut des acteurs que je (re)côtoyais en tant qu'« apprenti-chercheur » (Kaufmann, 2016). En effet, « *une conséquence directe de cette règle de neutralité axiologique est la règle de symétrie impliquant de ne privilégier l'analyse d'aucune catégorie d'acteurs, en s'intéressant de la même façon, avec les mêmes outils, aux profanes et aux savants* » (*op.cit.* p.17). Il ne s'agit plus d'admettre ou d'accorder du crédit à un jugement de valeur mais d'en saisir le fonctionnement, le processus, les biais et le pourquoi, subséquemment des statuts des acteurs et de leurs légitimités.

C'est assurément cette notion de « commun » qu'il m'a fallu le plus travailler en tant qu'« objet pré-construit » (Accardo, Corcuff, 1986) et non en tant que simple « donnée » (*ibid.*). Issue d'un « langage commun » (*ibid.*) et d'un « répertoire de vocabulaires » (Céfaï, Trom, 2001) disponible dans une culture essentiellement associative et militante, cette notion mobilisée dans TDL, sans jamais être ni définie ni stabilisée, je devais l'appréhender comme « raison de l'action et cadre motivationnel » (*ibid.*) – comme une volonté sincère que le foncier soit un (bien) commun » – mais non comme un état de fait. Et même s'il est possible aussi de caractériser cette notion construite dans TDL comme un « problème public » (*ibid.*) structurant un « [...] langage institutionnel au travers duquel toute plaintes ou revendications s'articulent » (Trom, 2001, p. 120) il me manquait encore l'outil de la critique pour saisir dans l'analyse, les points de vue du monde agricole – et surtout du monde paysan puisque TDL semblait prétendre vouloir aider ce dernier à exister au long terme. Le « Mouvement TDL » opérait des changements dans les rapports aux fonciers, mais lesquels ? J'allais découvrir que ces changements d'ordre institutionnel sont aussi éthiques, temporels, spatiaux, juridiques et même esthétiques. L'action de TDL semblait « bouleversante »²¹ pour le monde paysan, les élu.e.s locaux et les habitant.e.s que j'avais rencontré.e.s, mais à des degrés divers. Plus

²¹ CNRTL : *Adj.* : Qui agite, qui trouble, qui émeut profondément.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

complexe encore, malgré les critiques du monde paysan à l'égard de l'action de TDL, des paysan.ne.s s'y investissaient *via* la militance au sein d'associations TDL régionales, ou *via* le don de fermes à la Fondation TDL ou leur vente à la Foncière TDL. Mais comment, pour l'analyse critique, inhérente à toute activité de recherche scientifique en SHS, sortir du biais d'une perspective seulement descriptive et « positive » ? Comment appréhender l'activité de TDL comme une « construction » et par rapport à quoi ? Concernant les élu.e.s, je savais de mes expériences professionnelles passées que TDL pouvait représenter pour elles-eux une nouvelle opportunité d'agir sur le foncier. Concernant les habitant.e.s, idem. Mais concernant le monde paysan je manquais de recul et ce n'est pas auprès des équipes universitaires côtoyées que j'ai pu le trouver, malgré le fait que toutes, il faut le dire, m'engageaient vers une posture critique. Auprès du monde universitaire j'ai dû donc également opérer une prise de distance avec les remarques, voire parfois les injonctions militantes de chercheur.se.s qui, en accord ou qui, en désaccord, avec l'action de TDL. D'aucun.e.s me lançaient que ce « Mouvement » ne construisait pas la terre comme un (bien) commun mais comme un bien privé sous couvert de valeurs pro-écologiques et de statut associatif au détriment des droits des paysan.ne.s quand d'autres, m'affirmaient que TDL favorisait une alternative à la spéculation sur le foncier en faisant du foncier un bien hors du marché. Je ne juge pas ici ces « représentations », je précise seulement la difficulté qui a été la mienne à me situer, quant aux contradictions soulevées.

1,1,3) Le chercheur dans les abîmes de la complexité, le chercheur noyé

Le besoin de monter en généralité s'est formalisé au fur et à mesure que la complexité de mon objet de recherche et la mise en place de mon questionnement se révélaient. Ma première démarche fut de m'immerger dans le réseau en tant qu'observateur-participant. A ce titre, j'accédais à certaines instances de TDL qui jusque-là m'étaient inconnues telles que le CA national TDL, les CA d'autres Associations régionales (Limousin, Languedoc-Rousillon), les « Journées Nationales du Mouvement », le séminaire d'équipe salarié.e (aucun administrateur.trice n'y a accès normalement), des réunions inter-régionales, le stand TDL national à la Fête de l'Humanité, *etc.* Mais pour respecter la démarche et la dynamique que je m'étais imposée de tendre vers la « neutralité axiologique », je ressentis le besoin d'un outillage analytique. A ces échelles, nationale et régionale et dans le temps, tout en observant ce « réseau » alors nouveau pour moi, je me suis nourri de lectures, notamment des apports de la théorie de l'action collective et des mouvement sociaux. Je me suis intéressé aux discours des « leaders » de TDL durant mes temps d'observations et d'entretiens exploratoires. Ils furent les premiers acteurs ciblés pour mon échantillon, alors en construction. Je reviendrai plus loin sur cette

théorie et sur cette notion de « leader ». J'ai continué également à m'investir dans des arènes où j'avais eu mes habitudes mais avec cette nouvelle posture d'observateur-participant. Ma démarche fut alors pragmatique : me taire et écouter, ne pas juger : réaliser une écoute compréhensive (être attentif et m'appuyer sur les catégories de pensée de mes interlocuteur.trice.s) durant mes phases d'observation.

À la fin de cette période d'immersion, suivant la vie du réseau que je découvrais et ayant gagné le consentement de toutes les structures de TDL quant à ma démarche, j'ai compris que l'« action commune coordonnée » (Trom, Céfai, 2001) réunissant l'ensemble des parties prenantes de TDL était celle de la gestion et de l'allocation collective, multi-scalaire (à plusieurs échelles), de terres et de bâtis agricoles. L'« intention commune » (*ibid.*) étant de maintenir sur les territoires une agriculture dite à taille humaine, paysanne et biologique. Dès lors, j'allais pouvoir appréhender le « Mouvement TDL » dans sa dynamique d'« action collective » (*ibid.*) propre. *In fine* le travail m'a amené à mieux comprendre la « forme » (*ibid.*) « Mouvement social » que revêt, invoque et arbore discursivement TDL.

Le temps de cette première phase d'observation appuyée par une méthodologique inductive et ethnographique (je reviens sur ces notions plus bas) ainsi que par mes lectures des théories de l'action collective et des mouvements sociaux (Cefaï, Trom, 2001), puis relatives à la théorie des réseaux sociotechniques (Akrich, Callon, Latour, 2006), j'ai commencé à observer différemment et à affecter des concepts aux faits que j'observais : des cours d'actions, situés, et/ou mis en récit lors d'entretien-conversation (De Sardan, 1995), des « partages de tâches » (Dardot, Laval, 2014) relatifs à la gestion de fermes (collecte, acquisition, mise à bail, gestion du bâti, *etc.*) notamment. L'action collective observée m'a amené à saisir que ce qui se développée autour des fermes TDL, telles que conçues par TDL, m'évoquait une « territorialité » de l'action. C'est-à-dire des relations au territoire et l'existence d'une dimension territoriale dans la réalité sociale (Lévy, Lussault, 2013) du « Mouvement TDL ». Ma posture se déployait dans un registre du « comprendre »²² sociologique et géographique. Durant l'action commune du réseau, j'accédais à une mise en problème non seulement de l'usage du foncier mais également de l'usage du territoire en tant qu'espace agricole à aménager et à sauvegarder. J'ai alors compris que TDL problématisait auprès de partenaires locaux (élu.e.s, technicien.ne.s d'OPA et de collectivité territoriale, habitant.e.s, associations de

²² CNRTL : *lat. class. compre(he)ndere* (composé de *cum* « avec » et *prehendere* « prendre, saisir ») littéralement « saisir ensemble, embrasser quelque chose, entourer quelque chose » d'où « saisir par l'intelligence, embrasser par la pensée »).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

consommateur.trice.s, etc.), à l'échelle de chaque ferme, la question de l'usage du territoire agricole local par le prisme d'une autre question, celle de la transmission des fermes au long terme. Nous reviendrons sur les leviers de légitimation de TDL à travers ses fermes, auprès de ces acteurs, dans la partie 2. En fait, au fur et à mesure de mes investigations, au-delà des endroits du réseau déjà connus, j'ai compris que le réseau fédérait les acteurs sur des projets liant chacune des fermes acquises à leur territoire, sur des projets que je nomme ainsi aujourd'hui : « ferme-territoire ». J'apprendrai par la théorie des RST que l'action est bien plus complexe qu'une simple « fédération » mais relève plus d'une activité d'« enrôlement » (Akrich, Callon, Latour, 2006) impliquant une redéfinition du rôle des parties prenantes de l'action, internes et externes au réseau. En enrôlant via ses fermes, je compris que TDL ambitionnait d'intégrer l'arène de l'aménagement du territoire en tant que partenaire légitime et incontournable. C'est pourquoi je me suis intéressé à des personnes à forte centralité dans TDL à cette échelle locale, nommés « référents fermes » dans le réseau. Je me suis assez rapidement rendu compte qu'ils étaient aussi des « leaders » (prescripteurs de l'action ayant une connaissance fine des dispositifs politiques et techniques de TDL et des territoires d'implantation des fermes) ayant une légitimité de parole, et de représentation des organes régionaux voire nationaux de TDL. J'ai donc suivi ces personnes dans trois études de cas afin d'accéder à leurs pratiques, à leurs manières de « cadrer » (*to frame*) (Céfaï, Trom, 2011) TDL et afin qu'ils me guident vers la découverte de leurs propres réseaux-sociotechniques et partant du réseau sociotechnique des fermes elles-mêmes.

Les fermes TDL ont aussi dans mon regard changé de statut. Supports et résultats de l'action du réseau, elles sont aussi des objets incontournables de l'action territoriale de TDL. Autrement dit, elles m'apparaissaient comme des « objets-frontière » (Akrich, Callon, Latour, 2006) du réseau qui par définition « [...] *séparent en même temps qu'ils permettent une certaine coordination* » (*ibid.*, p.182) de l'action du réseau. En effet, conformément aux objectifs politiques du « Mouvement TDL » il y avait bien un dedans et un dehors des fermes TDL. Des acteurs externes parlent bien de « Fermes TDL » quand des acteurs membres du réseau TDL parlent de « nos fermes TDL ». Elles devenaient à mes yeux des espaces sociaux et politiques (formalisant une appartenance à TDL) mais aussi des objets matériels ou techniques (traduisant le savoir-faire du bail rural environnemental comme outil de médiation et de légitimation à faire valoir à l'extérieur, par exemple) à découvrir et à analyser. J'allais aussi découvrir que les frontières des fermes TDL concernent avant tout le groupe social qu'est TDL, formé d'entités et d'individus porteurs d'intérêts et de visions différentes. Par exemple, une frontière – au moins

symbolique – apparaît entre une fermière laissant volontairement en jachère une prairie et un référent-ferme qui y voit un paysage qui se ferme. De plus, suivant la théorie des RST, dans cet exemple il n'existe pas seulement deux acteurs : la fermière et le bénévole « référent-ferme » ; il y a en fait quatre actants : les deux précédemment cités considérés comme des « actants humains » ainsi que la prairie et le paysage des « actants non-humains ». Car dans la théorie des RST une prairie peut à sa manière acter l'action collective en débat. La prairie dispose dans cet exemple de « porte-paroles », ici la fermière TDL et le bénévole TDL, qui parlent pour elle et qui, dans l'instance d'une discussion, confrontent leurs représentations de ce qui est fait et de ce qu'il faut faire. Dans mon travail me faudra « *donc naviguer constamment du technique au social, et, sans doute, faut-il dire plus justement, de l'intérieur de l'objet technique à son extérieur [...]* » (*ibid.*, p.161). Via cette lecture des fermes TDL ce qui s'est révélé dans le temps de mes allers-retours entre période de terrain et période de lecture, « *c'est précisément [l'enjeu] de savoir, [de comprendre] comment la configuration même de l'objet technique [qu'est une ferme TDL à l'échelle du territoire] impose ou non un certain nombre de contraintes sur les relations que les actants entretiennent entre eux et avec l'objet, et, réciproquement, comment la nature de ces actants et les liens qui existent entre eux peuvent (re-)former l'objet et ses usages* » (*ibid.*).

C'est là, et à cette échelle, que j'ai étendu mon échantillon. En effet, c'est en découvrant les réseaux sociotechniques (RST) des « référents fermes » et des fermes elles-mêmes que j'ai eu le besoin d'intégrer d'autres acteurs à mon échantillon, participant de l'action d'acquisition-gestion collective des fermes : les fermier.ère.s, les habitant.e.s et d'autres usagers des lieux concernés par l'action : d'autres bénévoles, des amapien.ne.s, des enseignant.e.s, des élu.e.s locaux, des agents de la DDT, des apporteur.teuse.s d'épargnes, *etc.*

Un entretien-conversation (Olivier de Sardan, 1995) fut réalisé avec chacun.e d'entre eux-elles et, au cours de ces entretiens et autres observations participantes, des actants non-humains se sont mis eux aussi à « parler » (l'étanchéité des combles d'une maison, la façade ouest d'un bâtiment de production, le sol, *etc.*). De la sorte, une « Ferme TDL » étudiée en tant qu'« *objet technique ne peut pas plus être confondue avec un dispositif matériel qu'avec l'ensemble des usages « remplis » par ce dispositif* » (*op.cit.*) : une « Ferme TDL » « *se définit très exactement comme le rapport construit entre ces deux termes* » (*ibid.*) c'est-à-dire comme un dispositif matériel contraignant (situation géographique, accessibilité, visibilité, âge,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

symbolique, *etc.*) et comme le creuset d'un ensemble de droits et d'usages (droits fonciers, pratiques, *etc.*).

Même si j'avais dans la délimitation de mon corpus d'étude suite à une période de distanciation – qui m'a quand même pris deux ans et demi – il me manquait encore l'opportunité de la critique. Car, si *via* l'analyse des discours et donc des raisons – Trom et Céfai (2001), parlent de « motifs » – de l'action du réseau sociotechnique des fermes TDL j'accédais à une compréhension anthropologique et géographique de l'action, je ne sortais pas de TDL, toujours-là, incontournable. Il me fallait donc comparer TDL à d'autres mouvements apparentés. C'est en lisant la charte de TDL et en relisant mes notes de terrain (de Master et de thèse) que me sont revenues des ambitions politiques portées par d'autres réseaux : « *La terre est à celui qui la travaille* » scandaient des membres de la Confédération paysanne par exemple. Je savais que depuis longtemps le monde agricole s'était battu contre les prérogatives du droit du propriétaire et je connaissais le statut du fermage de 1945. Mais où cette maxime était-elle formulée ? Et avec quelles autres valeurs ? Euréka ! Ces réseaux paysans devaient eux aussi avoir leurs chartes. Les ayant trouvés et lus, je décidais de les comparer avec celle de TDL par la méthode de « l'analyse thématique qualitative » (Paillé, Mucchielli, 2016). Ce qui en est ressorti ce sont des catégories d'analyse me permettant une comparaison thématique entre deux chartes que je qualifiais alors « paysanne » et la charte de TDL, que j'appelais « citoyenne ». Je présenterai ces catégories issues de l'analyse thématique des chartes dans la dernière partie de la thèse.

1,1,4) L'émergence d'un corpus circonscrit

Mes matériaux d'enquête forment ainsi trois bases de données, constituées dans le temps de mes terrains d'enquête :

Pour la phase exploratoire (septembre 2014-Juin 2017) durant laquelle je me suis « noyé dans TDL », j'ai étudié le réseau aux échelles nationales, régionales et locales. Pour ce faire, j'ai réalisé 37 observations participantes (Olivier de Sardan, 1995) lors d'événements internes comme des conseils d'administration, des réunions de groupes locaux ou de groupes de travaux thématiques ou des événements ouverts au public comme des assemblées générales ; cinq entretiens-conversations avec des leaders nationaux du réseau dont quatre fondateurs ; un entretien-conversation avec un salarié chargé de mission national Collectivité territoriale ; trois entretiens semi-directifs avec trois leaders nationaux de réseaux partenaires de TDL : la Fédération Nationale des SAFER, l'association Terre en Ville et le CGET du massif des Pyrénées.

À l'issue de cette phase j'ai mené l'analyse thématique qualitative (Paillé, Mucchielli, 2016) de la charte de TDL (2003), au regard des chartes de deux mouvements paysans parmi les plus significatifs : (i) la Via Campesina (VC, 2009) – dont font partie deux syndicats agricoles français : la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux – et (ii) la Fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR, 1998), organisme de développement de la Confédération paysanne. Cette analyse thématique qualitative des trois chartes a abouti à une première grille d'analyse de mes matériaux de terrains, passés (la phase exploratoire) et futurs (la phase d'enquête).

La phase d'enquête (Juillet 2017 – Janvier 2019) a été menée à l'échelle de trois « Fermes TDL », réparties dans trois zones de bocage dominées par la polyculture-élevage, choisies pour la diversité des contextes fonciers : dans l'Avesnois, l'agriculture biologique est plus présente que dans le reste du département du Nord. Le marché de « fonciers » dits « libres » y est très peu actif²³ ; le territoire d'Arize-Lèze dans le département de l'Ariège²⁴ entre la zone de montagne et les secteurs de plaine, est marqué par des enjeux fonciers différents puisqu'une grande partie du marché se concentre dans la vallée de l'Ariège (axe Foix-Pamiers-Saverdun-Toulouse) là où la pression foncière est la plus forte (SAFER, 2016). L'acquisition de terre y est donc compliquée pour celles et ceux qui ne sont pas déjà installés. Le public non-issu du monde agricole doit faire face à la précarité des baux verbaux (TDL en massif Pyrénées, 2015) que les propriétaires privilégient ; le territoire du Trégor dans le département des Côtes-d'Armor qui connaît un contexte assez proche de l'Ariège en termes d'accessibilité du foncier.

En lien avec ces trois territoires et ces trois fermes, j'ai réalisé 10 observations participantes lors de moments-clefs de leur gestion et j'ai conduit 30 entretiens-conversations avec les « référents-fermes » des trois fermes. C'est durant un premier entretien-conversation avec chacun d'eux que j'ai accédé à leurs réseaux sociotechniques, c'est-à-dire aux autres actants, participant ou ayant participé aux actions d'acquisition-gestion-collective des trois fermes. Concernant les actants humains il s'agit des fermier.ère.s, des salarié.e.s et d'autres bénévoles du réseau mais aussi de responsables syndicaux, d'élue.e.s locaux, de

²³ En Nord-Pas-de-Calais, le fermage est majoritaire. Le marché des terres libres est 30 % plus restreint qu'en moyenne nationale (0,50 % de la SAU est vendue libre chaque année, contre 0,69 % en France) (FN SAFER, 2016).

²⁴ Les surfaces libres vendues dépassent 0,9 % de la SAU des départements de Midi-Pyrénées (SAFER, 2016). Idem en Bretagne qui compte le département des Côtes-d'Armor. Pour l'Ariège le prix moyen des terres libres a baissé de 11% entre 2015 et 2016 alors qu'en Côtes-d'Armor ce prix a connu une hausse de 5%.

technicien.ne.s de collectivités locales et de l'Etat. Ce dernier pan de mon échantillon est donc le résultat d'informations récupérées auprès des « référents-fermes » des trois fermes. Des documents internes aux associations régionales TDL concernées, que j'ai considéré comme des actants non-humain, ont complété le corpus.

1,2) D'une réflexion sur ma posture en situation, à l'enquête de terrain

Je propose de développer ici une réflexion sur les « méthodes d'enquête » évoquées précédemment. Je souhaite les définir et en proposer une analyse personnelle qui permettra aux lecteur.trice.s de découvrir plus encore mon implantation sur mon terrain d'enquête. Mais avant cela, je présente l'ancrage épistémologique de mon travail scientifique. C'est dans ce cadre que je mène une réflexion et une analyse sur la question de la posture du ou de la chercheuse en situation, je parle alors du « geste de la recherche » dans le temps de l'« engagement » du ou de la chercheuse sur le terrain. Enfin, j'éclairerai le ou la lectrice sur mes méthodes d'enquêtes de terrain.

1,2,1) La distanciation

Pour le dictionnaire de la géographie (Lévy, Lussault, 2013), la « distanciation » est la capacité d'un acteur à maîtriser par objectivation une situation et pour un.e chercheur.se, elle est l'acte de mise à distance des objets de société. La notion pour les sciences sociales désignera dès les années 1980 une prise de recul vis-à-vis d'une situation, une mise à distance des phénomènes par un opérateur²⁵.

C'est à Norbert Elias (1984, 1993) que les SHS doivent l'approche la plus convaincante du concept (*op.cit.*). À la « distanciation » Elias adjoint « l'engagement ». Car pour ce sociologue si la distanciation exprime la capacité d'un acteur à examiner ses propres affects, ses propres émotions et sentiments par rapport aux événements sociaux qui l'entourent, l'acteur reste engagé par ses affects. Le but d'Elias est de promouvoir une sorte d'« auto-contrôle » par lequel l'individu arrive à se situer lui-même. Elias nous propose de nous regarder comme

²⁵ En outre, le dictionnaire précise que la notion revient au théoricien du « théâtre épique » allemand, Berthold Brecht qui travailla durant la première moitié du XXème siècle au dépassement du théâtre dramatique en cherchant à arracher le spectateur au traditionnel « envoûtement spectaculaire » du théâtre classique. Il proposa le terme *Verfremdung*, comme expression d'une distanciation du regard de l'individu-spectateur vis-à-vis du réel situé sur la scène. Ce regard n'était plus invité à être « sidéré » mais « étonné » et « interrogatif ». Pour y arriver Brecht développa des techniques (scénographie, jeu d'acteur, etc.) pour produire *in fine* un « effet d'éloignement » (*Verfremdungseffekt*). Sa volonté est de placer « le spectateur au centre de la réception, l'étonnement et la curiosité devant fonder une attitude critique [...] libérée de l'hypnose [...], la vue, aveugle aux processus, devant être remplacée par une observation à la recherche de la compréhension des phénomènes » (Heitz, 2013/1, p.159). Tout est dit.

agissant face à une situation, c'est-à-dire de nous regarder en critique de nous-même : « Suis-je là, face à telle situation, engagé par mes émotions et si oui quelle distance puis-je prendre ? » est la question qu'a pu se poser l'acteur de Berthold Brecht. C'est la même question qui en tant que chercheur m'invite et m'engage tout au long d'un processus intime et puisque l'effort de distanciation doit pouvoir émerger en amont de l'activité de recherche, il devient selon moi, une éthique professionnelle, une déontologie. Ce processus est donc fait de « choix », me reliant à mon action de recherche.

Du point de vue de la géographie, on parle d'une « distanciation spatiale » (Lévy, Lussault, 2013) c'est-à-dire le fait d'éloigner de soi, matériellement ou par le jeu des représentations, les « objets spatiaux de société » (*ibid.*). Ainsi se laisser surprendre et s'étonner face à « l'agencement de l'espace » (*ibid.*) d'un territoire, d'une entité spatiale qui sera alors appréhendée comme une « performance » (Ricoeur, 1990), c'est-à-dire comme « l'accomplissement d'une action complexe en contexte, supposant savoir-faire et maîtrise de règles [...] » (*ibid.* p.182.).

En outre, pour suivre la pensée d'Elias, le chercheur²⁶, malgré son effort d'objectivation, restera « engagé » par ses affects, ses « prénotions » relatives à ses « habitus »²⁷. Ainsi, la notion de distanciation est loin d'être stabilisée et restera toujours objet de controverse dans ce débat du monde scientifique.

En effet, la notion de « distanciation » est au sein des SHS un objet sensible puisqu'on peut y opposer la spontanéité (de la sociologie spontanée critiquée par Bourdieu) mais aussi l'engagement (même si Elias n'exclut pas une certaine forme d'engagement dans le travail de distanciation). Le séminaire²⁸ « Méthodes qualitatives » organisé par Fabrice Ripoll²⁹, situe et analyse une expérience de recherche que d'aucun.e.s pourraient nommer d'« engagée » ou de « militante ». Je fais le choix de mobiliser dans les lignes qui suivent les résultats et réflexions

²⁶ Je stoppe un temps l'écriture inclusive puisque *in fine* je parle de moi.

²⁷ Un « habitus », est une somme de disposition acquise par le partage d'une culture, donnant la capacité aux individus d'engendrer des pratiques des pensées, des perceptions et des actions caractéristiques d'une culture, et de celle-là seulement (Ansar, Akoun, 1999).

²⁸ Je remercie chaleureusement Olivier Milhaud Maître de conférences en géographie de l'Université Paris-Sorbonne (UMR ENeC CNRS) pour son compte-rendu de ce séminaire au titre de : « *Recherches et engagements militants : ni dichotomie, ni mélange des genres* ». Je n'avais pas pu me déplacer à Paris, le 25/02/2016, pour y assister.

²⁹ Fabrice Ripoll est Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil, coresponsable de l'équipe « Inégalités – Discriminations » du Lab'urba, membre du Groupe Transversal JEDI (Justice, Espaces, Discriminations, Inégalités) du Labex Futurs urbains.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

qui ressortent de ce séminaire, afin de me positionner à la frontière de ces deux notions : « distanciation » et « engagement ».

Au sein du monde universitaire du fait de mes anciens engagements dans le réseau TDL, on m'a souvent alerté sur l'enjeu de travailler ma posture pour éviter que ma recherche glisse vers une démarche militante de légitimation de TDL. Comme on l'a vu plus haut, ce n'est pas en tant que militant de TDL que je suis revenu aux études mais après deux années d'arrêt. Néanmoins, même si mon rapport à TDL en avait déjà été modifié, j'ai dû véritablement vivre une « distanciation » pour *in fine* « construire mon objet », le réseau TDL, par le principe d'« objectivation ».

Fabrice Ripoll appuie sa réflexion sur son propre parcours de doctorant et « *sur la dimension spatiale des associations et « mouvements sociaux contestataires »* » (Milhaud, 2016). Pour Fabrice Ripoll, il s'agit de mettre en évidence la diversité des relations entre recherche scientifique et « militantisme » ou « engagement ». Il existe selon lui une pluralité de postures ou de figures idéales-typiques du savant : l'isolé dans sa tour d'ivoire, l'intellectuel, le chercheur-militant ou le militant-théoricien, l'expert ou contre-expert, *etc.* En construisant une tension entre « éthique » et « épistémologie », il questionne cette « *pluralité de postures et figures idéales-typique,* » de la recherche et des registres d'engagement du-de la chercheur.se dans sa recherche. Pour Ripoll, il faut considérer comme primordiales, tant dans la recherche que dans d'autres pratiques sociales, les exigences méthodologiques que le travail d'objectivation des données et des faits implique : « étayage empirique, clarté, cohérence, rigueur, bonne foi, ouverture au débat » (*ibid.*), *etc.* Il engage ainsi la question de l'activité du chercheur et non plus son seul statut. Il plaide de la sorte pour une nécessaire « double réflexivité » : « *celle du chercheur « engagé » au travail [critique], et celle qu'il peut se donner pour objectif d'insuffler, ou tout au moins de renforcer, chez ses interlocuteurs/trices* ». Pour Ripoll, c'est au sein de cette « double réflexivité » que peut ou que doit « percoler » la connaissance entre le monde scientifique et la société. Si je partage ainsi les propositions de Fabrice Ripoll... :

- que tout chercheur entretient inévitablement un rapport d'inclusion existentielle totale avec le monde du fait de ses habitus.
- que le moindre de ses actes est susceptible d'un jugement éthique et épistémologique, à chaque moment de la recherche.
- que la sphère scientifique est tout entière contenue dans la sphère éthique.

Partie 1 – Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus

- que l'absence d'un positionnement du chercheur par rapport à un fait social et politique reste un engagement : l'engagement n'a rien d'un choix.
- que si frontière il y a, ce n'est pas entre les chercheurs engagés et les neutres, mais entre les chercheurs conscients de leurs engagements, de leurs catégories de perception, et ceux qui sont plutôt mystifiés par la croyance de leur propre neutralité.
- que la science repose sur la controverse et le doute.

... je complète sa réflexion à partir de ma propre expérience : car Ripoll « *ne croit pas à la neutralité* » (*ibid.*) ; tandis que je la considère comme le résultat effectif d'une certaine pratique, d'un savoir-faire et d'un savoir-être dans la relation à l'objet (et non comme une condition de départ ni comme une évidence propre au champ scientifique). C'est une position de principe qui ne contredit pas l'engagement car c'est durant ma relation à l'objet, dans des séries d'interactions avec ce dernier (durant une observation participante ou un entretien de recherche) que je me dois, déontologiquement de ne pas signifier « ce qui vaut ou ce qui ne vaut pas », du discours de mes interlocuteur.trice.s. C'est ce que l'on appelle la « neutralité axiologique » (Heinich, 2017). Durant cette instance interactionnelle avec mon objet de recherche et durant les temps d'analyse, je ne suis pas là pour construire, ou pour conduire le sens, le motif, la raison, des actions des acteurs enquêtés mais pour les restituer dans une « réalité sociale » problématisée. Réalité sociale que ces acteurs cadrent eux-mêmes par des comportements « *antagonistes [qu'ils] opèrent, [...] à chaque moment, dans leurs luttes individuelles ou collectives, spontanées ou organisées, pour imposer la représentation du monde social la plus conforme à leurs intérêts [...]* » (Bourdieu, « *Une classe-objet* », Actes de la recherche en sciences sociales, n°17-18, novembre 1977, cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.185-186).

Par ailleurs, les conséquences d'une recherche scientifique sont de fait et toujours « politiques ». Elles influent sur les dynamiques et les croyances politiques d'une époque : il est « [...] *difficile [...] de séparer le problème de la connaissance et le problème politique* » (« *Question de sociologie* », Editions de Minuit, 1980, p.89-90, cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.182). Cependant une recherche en SHS ne doit pas être « militante », elle doit être « objectivante ». Selon moi les conclusions d'une recherche doivent éclairer, parfois rajouter de la complexité au sein des réflexions politiques. Mais *in fine*, comment cela regarde-t-il le chercheur ? Il doit s'attacher à ce que ses conclusions puissent révéler des contradictions dans les points de vue politiques, mais sans jamais les enfermer. Le travail du chercheur est donc de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

restituer un phénomène social par en premier lieu un questionnement problématique. L'activité scientifique doit circonscrire des discours situés en les restituant à une échelle problématique qui les dépasse. De fait, si un chercheur est militant d'une cause et que cette cause est en lien avec son objet, il devra alors le signaler et présenter son propre effort d'objectivation et de distanciation.

Dès lors que l'activité critique s'inscrit dans un débat public, émerge en sus l'enjeu de la preuve. Qu'il soit chercheur.se, militant.e écologiste, chargé.e de mission « développement durable » ou candidat.e au pouvoir, pour convaincre, rassembler ou combattre, l'individu critique doit accéder à l'assentiment de ses pairs et/ou de ses partenaires. Mais alors qu'est-ce qui différencie le travail scientifique de cette activité cognitive, devenant potentiellement publique dès lors qu'elle mobilise une visée, une critique ? Selon moi, la méthode. Le métier, voire même, le geste spécifique des chercheur.se.s en SHS est méthodologique et épistémologique. Gardien.ne.s de méthodes et d'approches épistémologiques, c'est à travers ces dernières et leurs recevabilités qu'est rendu possible notre effort d'objectivation et notre légitimation au sein du monde scientifique et au sein de la société en général. De nos méthodes, plurielles et discutées, se déploie le débat scientifique. *In fine*, le scientifique est un promoteur de problèmes intellectuels.

À la différence de Fabrice Ripoll mon approche est *in fine* plus épistémologique et méthodologique qu'éthique (et encore moins « politique »). Ou plus exactement, puisque, comme il le dit : « *tout chercheur entretient inévitablement un rapport d'inclusion existentielle totale avec le monde* », je propose que le travail de distanciation dans l'engagement se concentre sur l'enjeu de la méthode et donc sur l'ancrage épistémologique de nos démarches.

1,2,2) Déontologie d'une recherche par l'ancrage méthodologique et épistémologique

« L'épistémologie » est une approche, un regard, que l'esprit critique (du chercheur.se, de l'étudiant.e, de l'intellectuel.le, du ou de la militante, *etc.*) organise pour justifier sa démarche. Cette une réflexivité dynamique entre soi et son auditoire et entre soi et son lectorat. C'est une composante essentielle de la démarche de recherche et c'est aussi un travail philosophique spécifique. Ce travail pose deux questions liées : « pourquoi ma démarche ? » et « d'où je parle ? ». Son étymologie, d'origine grecque, signifie « critique des sciences » (CNRTL, consulté le 03/06/2019). « L'épistémologie » est donc aussi une partie de la philosophie qui a pour objet l'étude critique des postulats, des conclusions et des méthodes d'une

science particulière, considérée du point de vue de son évolution afin d'en déterminer l'origine logique, la valeur et la portée scientifique et philosophique. Elle consiste plus largement en la construction d'une théorie de la connaissance et ne peut être réduite à un simple examen technique de chaque sous-continent des disciplines scientifiques (Lévy, Lussault, 2013). En tant qu'approche elle est mobilisée au sein d'un processus qui consiste à éclaircir, dans le cadre d'une communication (écrite et parlée), l'ancrage d'une démarche critique au sein du monde scientifique (*ibid.*), on parle ainsi de l'« ancrage épistémologique » d'une démarche de recherche. Le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (*ibid.*) précise que l'épistémologie – face au caractère de plus en plus émietté et complexe des savoirs scientifiques –, « vise à ressaisir la science comme expérience du savoir, à en évaluer le ou les sens pour la pratique humaine » (p.346). Cette dernière insertion me permet d'illustrer ce que je défends : une attention critique et réflexive à l'« expérience » des gestes, des intentions et des méthodes dans l'instance d'une recherche. *In fine* c'est la situation de l'échange entre le ou la chercheuse et son objet, entre les chercheur.se.s eux.elles-mêmes et entre ces dernier.ère.s et la doxa qui doit nous intéresser dans nos pratiques. C'est donc la question de la « posture » du ou de la chercheuse qui est ici posée.

L'épistémologie peut alors être envisagée comme un outil du « comprendre », comme un processus méthodologique, philosophique donnant capacité aux collectifs à « saisir ensemble » le réel, dans la complexité, en sortant le sens commun et l'opinion du statut de « vérité » et en intégrant un travail de bornage du réel sans jamais le rendre absolu. Ce travail est avant tout méthodologique. La recherche de « neutralité » (ou plutôt le fait de tendre vers) ne réside ainsi plus dans le « pourquoi » d'une recherche – puisque nous baignons tous.tes dans une époque et une culture via des trajectoires intimes et inextricables de nos démarches de recherche – mais dans le « comment » d'une recherche.

Pour l'anthropologue brésilien Viveiros de Castro (2003, *cité par* Demeulenaere, 2017, p.67) « [...]la production de savoirs devrait se placer en continuité avec le savoir du natif, quitte – si les autochtones ne théorisent pas – à renoncer au théorique pour s'intéresser à [leurs] « [...] conceptualité(s) potentielle(s) [...] ». Viveiros de Castro « entend renoncer à un vocabulaire – « vision du monde », « représentations », « croyances » – qui tend à déréaliser la pensée native, alors qu'elle parle bel et bien du monde » (*ibid.*). Pour Viveiros de Castro, qui investit l'anthropologie d'un impératif de « subversion politique » (*ibid.*), une approche ontologique n'étudie pas, on parle bien là de « posture méthodologique », les représentations

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

des populations « *sur ce que nous savons être le monde, mais reconnaît l'existence de multiples mondes* » (*ibid.*). Il dénonce par-là « l'ontologie occidentale uninaturaliste et multiculturaliste » (*ibid.* p.69) : une nature et plusieurs cultures.

D'autres, comme l'anthropologue britannique Tim Ingold et l'anthropologue français François Laplantine, proposent – ce qui pour moi représente un complément des apports de Viveiros de Castro à la géographie sociale – l'approche « phénoménologique » pour observer le monde comme étant en émergence. Pour Ingold, faut-il rendre visible « *les processus plutôt que les structures (Ingold, cité par Descola et Ingold, 2014 :46-48)* » (Demeulenaere, 2017, p.70) et pour Laplantine, faut-il observer des « *modulations des comportements, y compris les plus apparemment anodins, non seulement à l'espace, mais dans la dimension du temps, ou plutôt, de la durée* » (2005, p.186, cité par Guetat-Bernard, 2011, p.84). Pour la géographe et sociologue Hélène Guetat-Bernard, cette idée d'une modulation des comportements « *insiste sur le mouvement [va-et-vient permanent entre le même et l'autre, le prochain et le lointain en tant que sens et valeurs vivantes de ce qui circule et se transforme en circulant]* » (*ibid.*) *mais plus encore sur la transformation du même ; son point de départ est toujours une déconstruction des catégories, notamment celle qui oppose l'intelligible au sensible, la raison à l'émotion* » (*ibid.*)

1,2,2,1) Le « comment » de l'enjeu méthodologique et épistémologique dans une recherche sur l'action collective d'un Mouvement social et technique

Comment appréhender le réel des phénomènes sociaux liés à leurs environnements institutionnels sans tourner en rond dans une vision seulement naturaliste ? C'est dans cette visée méthodologique que Philippe Descola (2005), dans la continuité de Bruno Latour (1991), envisage les « existants » humains et non-humains comme des « collectifs » potentiellement construits par diverses ontologies³⁰ possibles.

Pour parler de l'action collective de TDL en tant que « Mouvement social » (MS) que l'on³¹ appréhende comme un « Réseau sociotechnique » (RST) revenons aux apports théoriques des concepteur.trice.s de ces notions.

³⁰ Pour Philippe Descola, anthropologue, l'« ontologie » est un mode d'identification (2005), on pourrait parler aussi de « conception du monde » (Demeulenaere, 2017) indiquant une certaine relation entre les humains et des éléments non-humains de leur environnement. L'ontologie est donc une « *manière de répartir continuités et discontinuités [dans les relations] entre l'homme et son environnement* » (*op.cit.* quatrième de couverture).

³¹ Je continue désormais mon écriture en utilisant la troisième personne du singulier et la première personne du pluriel. En effet je m'exprime désormais non plus seul mais accompagné par les auteur.e.s mobilisé.e.s.

Concernant les RST, pour Bruno Latour, sociologue, anthropologue et philosophe dans un « collectif » se rencontrent non plus des acteurs mais des « actants », avec des « porte-parole » et des « traducteurs ». On définit l'« actant » comme tout humain ou non-humain faisant partie d'un « collectif » Latour (2004) : d'une « *assemblée d'êtres, capables de parler* » (*ibid.* p.99) en « réseau ». Le territoire dans cette perspective apparaît alors pour certains géographes comme « *un assemblage d'éléments humains et non-humains [...] qui est en train, toujours, de se faire et de se défaire, dont les contours sont toujours soumis à des séries d'épreuves qui sont en train de le stabiliser et le déstabiliser* » (November, 2010, cité par Obin, 2013, p.199). Cependant, l'anthropologue Tim Ingold « *dénonce l'insuffisance de l'image du réseau, conçu comme une connexion de points, pour rendre compte de notre monde social* » (Citton, Walentowitz, 2012, p.12). Le réseau telle une toile tissée devient – au-delà de lieux, d'outils et d'actants humains et non-humains connectés – « *le modèle de la façon dont les humains [y] contribuent [...] qui les fait vivre et les anime* » (*ibid.*). Ainsi, tant pour les fondateurs des « Réseaux sociotechniques (RST) » (Akrich, Latour, Callon, 2006) que pour Ingold les réseaux et leurs médiums (environnements, lieux, formes, traces, *etc.*) nous habitent autant que nous les habitons (*ibid.*). Et ces « médiums » sont des actants non-humains qui avec des actants humains composent un « réseau de traduction » (Akrich, Latour, Callon, 2006). La notion de traduction « *conduit [en effet] à celle de réseaux de traduction, qui désigne à la fois un processus (celui des traductions qui s'enchevêtrent) et un résultat (celui toujours provisoire des équivalences réussies) : les réseaux de traduction sont des assemblages hétérogènes, également appelés réseaux sociotechniques* » (*ibid.*, p.235). Quatre phases constituent le processus : la problématisation ; l'intéressement³² ; l'enrôlement ; la mobilisation d'alliés, de porte-paroles et de représentants (*ibid.*).

Un Mouvement social (MS) institue autant des espaces publics de délibération et de cadrage de problèmes publics que des règles pour concevoir des arrangements institutionnels entre acteurs (dans le cadre d'une économie substantive notamment) (Laville et *al.*, 2017). Dans l'approche de la théorie de l'action collective des Mouvements sociaux « *à l'idée*

³² *Via* la théorie des Réseaux Sociotechniques on parle aussi de « dispositif » ou « processus d'intéressement » en tant que constitution progressive « d'assemblages hétérogènes » (Callon, 1986) en formant un « collectif » (Latour, 1991). Des acteurs investis dans un tel réseau et qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, se retrouvent confrontés à des problèmes devenant au fur et à mesure « communs ». Ces problèmes sont en amont ciblés par des « porte-paroles » qui parlent au nom des diverses parties prenantes du réseau et « traduisent » des situations en problèmes qui *in fine* concernent tout le monde.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« d'intéressement » est préférée celle de « concernement » étant donné la dimension intercompréhensive de la recherche d'un accord intersubjectif au sein d'espaces publics » (Laville (2017), dans Laville et al., 2017, p.468). En sus, alors que la méthode de la traduction se focalise sur la description d'associations entre actants telles qu'elles apparaissent et sont en train de se faire, dans le cadre d'une recherche sur un MS (tel que décrit ci-dessus), le rapport au cadre institutionnel préexistant à l'action est intégré à l'analyse et abordé de front (*ibid.*). Cela est notamment dû à l'enjeu d'une approche historique des Mouvements sociaux qui, oubliée par une partie de la Sociologie (Calhoun, 1993 dans Laville et al., 2017) a participé à « la compartementalisation des mouvements et des raisons d'agir rendant opaque les circulations et échanges entre des réseaux pourtant imbriqués » (*op.cit.*, p.455-456).

Au regard des apports précédents, nous faisons le choix dans cette thèse de privilégier l'approche des enjeux sociaux, politiques et économiques mobilisés par TDL en tant que MS dans un premier temps et en tant que RST dans un deuxième temps. Nous espérons ainsi contribuer au programme de recherche que nous invitent à poursuivre Jean-Louis Laville, Elisabetta Bucolo, Geoffrey Pleyers et Jose Luis Coraggio (2017) et donc questionner l'économie solidaire de TDL en tant que Mouvement social et examiner ses rapports aux institutions.

Dans un premier temps, nous nous intéresseront à la question de la publicisation par les tenants et participants à l'action collective du réseau TDL, des enjeux et des problèmes relatifs à l'acquisition-gestion collective de fermes dites « paysannes ». L'observation de cette publicisation s'organisera autour de la notion de « construction des problèmes publics » qui renvoie aux processus par lesquels les problèmes sociaux (ou toutes questions ayant une existence plus ou moins localisée dans l'espace social) acquièrent une dimension publique (Henry, dans Fillieule et al. 2009, p.147). Cette construction des problèmes publics et d'adversaires communs aux protagonistes d'un MS n'étant de fait, ni spontanée ni naturelle, puisque construite, n'est pas le résultat d'une quelconque problématisation objective mais le produit de multiples investissements et mobilisations d'acteurs et de groupes d'acteurs n'ayant parfois qu'un lien très indirect entre eux et avec le problème en cause (Touraine, 1978). Par-là nous montrerons comment les fermes TDL révèlent à l'observateur des activités de cadrage (Céfaï, Trom, 2001) de problèmes et d'acteurs, en lien avec les thématiques de la transmission d'exploitations agricoles et la thématique de l'ancrage territorial et local des activités agricoles. Nous montrerons alors comment apparaît, au sein de chacune des fermes étudiées « des organisations horizontales et réticulaires qui favorisent une prise directe sur la vie

Partie 1 – Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus

associative » (Céfaï, 2011, p.4) du « Mouvement TDL ». En jouant avec les échelles du réseau, toujours concentré sur les discours des agents de TDL, nous montrerons que si dans un premier temps, à l'échelle nationale, les fondateur.trice.s du « Mouvement » construisent un discours aux « *potentialités d'expansion et d'englobement presque illimitées [sans substrat territorial, professionnel ou partisan]* » (*ibid.*), dans un deuxième temps, des acteurs locaux de TDL développent et s'appuient sur des « *solidarités techniques* » (*ibid.*). Ces dernières s'organisant avec ou sans procédure d'adhésion, s'inscrivent dans des limites territoriales et sont dédiées à des lieux, les fermes TDL qui, – pour l'instant distantes entre elles, spatialement et temporellement –, doivent selon TDL pouvoir s'agréger dans le temps et mailler le territoire. Nous verrons alors comment les discours locaux cadrent l'action de TDL *via* des thématiques ou des registres advenant de représentations situées (empiriques) de l'économie, de la morale et du politique.

TDL se positionne, dans son activité d'acquisition collective de foncier sur l'enjeu de rendre ce dernier accessible à des porteurs de projets dits « paysans ». Mais historiquement, avant que TDL n'existe, en France et au niveau international, le monde agricole a construit, concomitamment au développement de la modernité occidentale, la figure du « paysan » comme figure politique (Gervais, 2015). Figure qui, en France aura su juridiquement se préserver du surplomb du statut de propriétaire par la poussée de la loi sur le fermage et le métayage en 1946, – garantissant aux fermiers et aux métayers la pérennité de leurs exploitations. Figure altermondialiste aussi qui, à l'échelle intercontinentale est largement mobilisée au sein de différents forums, –des Sans-terre, Zapatiste en Amérique latine et d'Agroécologie et Sociaux en Europe –, pour *in fine*, au sein de la *Via Campesina* (Mouvement Paysan International) rédiger en 2009 la « Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans ». L'enjeu de notre recherche est donc de comprendre comment TDL en tant que « Mouvement citoyen » (on le verra revendiqué comme tel) s'inscrit en termes de valeur dans la continuité de celles des « Mouvements paysans ». Pour cela, nous présenterons les résultats de notre analyse qualitative thématique (Pailhé, Mucchieli, 2016) de deux chartes paysannes (FADEAR, *Via Campesina*) et de la charte citoyenne de TDL.

L'approche de TDL en tant que RST montrera que de l'existence de « solidarités techniques » au sein et aux abords des « Fermes TDL » émergent des RST innovant. En interne de TDL tout d'abord, l'analyse d'un premier RST précisera la construction de *praxis* instituant et leurs évolutions dans un processus d'institutionnalisation (Dardot, Laval, 2014, p.405-451). Nous parlerons ici de « partage de tâches » (*ibid.*), de faisceau de droits fonciers

(Ostrom, 2010, Baysse-Lainé, 2016) et d'activité de *care* environnemental (Tronto, 2011 ; Petit 2014/2).

En externe de TDL un autre RST, congruent au premier, apparaîtra et précisera le volet territorial de l'action de TDL sur la base de ses fermes. Nous montrerons ici comment TDL enrôle – *via* un processus de traduction (Akrich, Latour, Callon, 2006) – des acteurs locaux normatifs de l'agriculture et de l'Aménagement du territoire et comment TDL semble à son tour être enrôlé par ces mêmes acteurs.

1,2,3) La relation « enquêteur-enquêté » : l'immersion ethnographique et l'observation participante

En annexe n°2, – dédiée à notre articulation de la « Sociologie de la traduction » et des « Réseaux sociotechniques » (RST) et la sociologie de l'Action collective –, nous précisons notre méthode d'investigation du « Mouvement » et « Réseau » TDL dans le champ constructiviste des SHS. Pour résumer, notre recherche s'appuie i) sur un parti-pris épistémologique « constructiviste » : nous regardons les phénomènes comme étant en construction et pétris de structures sociales. C'est donc aussi la perspective « relationnaliste » (Corcuff, 2017) qui s'attache aux relations entre « l'agent-acteur » et les structures (qu'on peut aborder comme des actants) que nous mobilisons ; ii) notre recherche emprunte un chemin analytique nécessairement qualitatif. C'est dans ce cadre que l'utilisation de méthodes issues de l'ethnographie et de l'anthropologie s'est justifiée.

L'immersion sur le terrain (ou dans l'objet) et la pratique de l'observation participante, obligent à réfléchir la « *relation enquêteur – enquêté* » (Hamel et al., 1991, p.137). Ces deux pratiques et l'objectivité vers laquelle il faut tendre, posent des questions éthiques et pratiques. Nous considérons ces deux questions comme deux moments de notre recherche. Dans un premier temps, l'« immersion ethnographique » fut pour nous une manière de nous « noyer », comme on l'a vu précédemment, dans le réseau TDL. C'est seulement plus tard dans la phase d'enquêtes auprès d'individus précis que nous avons mobilisé l'« observation participante » avec l'effort de « systématisation » d'une « grille d'observation » que cette pratique requiert (*ibid.*). L'immersion ethnographique qui nous aura dans un premier temps permis d'être un « observateur-participant », concrétise une manière d'observer. Plus exactement, la pratique d'un « système d'observation » correspond pour l'enquêteur.trice au « geste » de se laisser porter, sur un temps long par les événements se déroulant sous ses yeux, sans préjuger des causes et conséquences des actions en cours. Le geste est donc de se laisser surprendre par la réalité (Huët, 2013) et de s'étonner face aux actions et aux discours liés. Notre immersion

ethnographique a débouché certes sur une plus grande connaissance de TDL mais surtout sur de nouvelles questions : i) comment se coordonne l'action (Céfaï, Trom, 2001) permettant de donner corps à ce collectif appelé « Mouvement TDL » ? ii) quelle « intention commune » (*ibid.*) cette « action commune coordonnée » traduit-elle ? iii) quels effets cette action commune a-t-elle sur les multiples entités du territoire (structures, actants, acteurs) accueillant les fermes TDL ?

C'est au travers d'enquêtes successives que nous avons pu comprendre et formuler des réponses à ces interrogations :

- l'« action commune coordonnée » réunissant les parties prenantes du réseau TDL se caractérise par la gestion et l'allocation collective, multi-scalaire (à plusieurs échelles), de terres et de bâtis agricoles sur des territoires ;
- l'« intention commune » étant de maintenir sur ces territoires une agriculture dite, « à taille humaine », « paysanne » et « biologique ».

1,2,3,1) De l'immersion dans le réseau TDL à l'observation-participante du réseau national via un ancrage local

Etant anciennement investi dans l'arène régionale du réseau TDL en Midi-Pyrénées, nous savions que l'échelle des associations régionales dite Associations Territoriales (AT) TDL était « proéminente » du point de vue de la forme du réseau et « prédominante » du point de vue de sa gouvernance. C'est en effet l'échelle régionale qui dans le réseau TDL, concentre, tel un carrefour, les flux d'informations entre les échelles nationales (Fédération Nationale (FN) TDL, Foncière TDL et Fondation TDL) et les échelles locales où se concrétisent les actions du réseau : l'acquisition et la gestion collective de fermes, l'accompagnement et la formation de porteurs de projet et de bénévoles, des réunions techniques avec des communes et leurs intercommunalités, des tenues de stands, des animations de type « débat public » sur le foncier, *etc.*

Nos premières réflexions ont montré le caractère « ré – initiatique » de notre démarche. Jean-Pierre Olivier de Sardan mobilise cette notion d'« initiation » de la démarche « socio-anthropologique » pour qualifier ce temps long de l'implication du chercheur sur le terrain (Olivier de Sardan, 1995). Cette démarche d'immersion guidée par un objectif scientifique et non plus militant, nous a conduit à mobiliser différentes techniques de recueil d'informations. Notre dispositif méthodologique est donc composite : il combine l'« entretien-conversation »

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

(*ibid.*), l'analyse de documents, la confrontation et la triangulation des sources (Olivier de Sardan, 1995).

Etant connu de beaucoup de personnes du réseau, nous avons choisi d'abord de rester « passif » (*ibid.*) (peu de prise de parole) et de filmer des événements. Nous avons de la sorte habitué nos interlocuteur.trice.s à notre présence comme « en recul » et dédié à notre travail d'apprenti-chercheur. Notre caméra fut remplacée par la suite par un micro enregistreur. Dès le début de la phase d'observation-participante nous avons aussi commencé à écrire un « journal de bord » (*ibid.*). Nous sommes devenus peu à peu « le doctorant » de l'université Jean Jaurès avec sa caméra et/ou son micro.

Le chercheur distant, pris à partie

Pourtant, certain.e.s ont tenté d'orienter notre recherche en nous soumettant leurs propres questionnements quand d'autres nous demandaient en quoi notre thèse allait pouvoir « servir le Mouvement ». À ces dernier.ère.s nous répondions simplement que la science et notre ancrage³³ en son sein n'avait pas d'autre ambition que la compréhension et la critique ; que la connaissance produite par le.la chercheur.se s'inscrit dans l'« espace public » et que le réseau TDL pourra y trouver du « grain à moudre ». Nous avons donc été au départ un « témoin » (*ibid.*) bien plus qu'un « co-acteur » (*ibid.*) tout en étant régulièrement rappelé à d'anciennes postures, pris à partie, par certains membres du réseau. En somme, notre distanciation s'est construite sur une tension permanente, une lutte entre effacement et engagement. Le temps passant, nous sommes devenu plus actif au sens où nos questions ont été plus directes et nous laissant aller à plus de discussions durant lesquelles nous tentions de cerner qui faisait quoi et pourquoi en matière de gestion des fermes. Au fur et à mesure, nous partagions également avec nos interlocuteur.trice.s notre travail d'objectivation du réseau TDL.

Le chercheur à bonne distance

L'« entretien-conversation » est un moment original durant lequel l'acteur se met en récit et se met en scène. Il permet de saisir ce qui relève de l'« identité narrative »³⁴ (Ricoeur, 1990, cité par Pibou 2016) de l'acteur. C'est aussi par la « conversation » (écoute longue,

³³ Il existe aussi d'autres postures, où le.la chercheur.se est plus prompt.e à une insertion pas à pas et participative y compris dans la phase de validation avec les structures enquêtées elles-mêmes. Cela engage d'autres biais mais a aussi son intérêt.

³⁴ Elsa Pibou précise que par « identité narrative », Paul Ricoeur désigne une composante de l'identité personnelle qui renvoie à la capacité d'un individu à mettre en récit les événements de son existence de manière concordante (Ricoeur, 1990, *Soi-même comme un autre*).

demande de précisions, de définitions, relances, *etc.*) que le chercheur accède à une « rencontre » (Granié, 2005) avec les catégories émic de l'interlocuteur mise en intrigue par l'exercice biographique (Dubar, 1998, *cité par* Pibou 2016)³⁵. L'entretien-conversation, envisage que l'interlocuteur.trice se raconte, de manière détendue, sur le ton de la discussion et non sous la forme de l'interrogatoire. Etant connu au sein du réseau, nous ne pouvions pas « ré-émerger » dans ces moments d'entretiens avec une posture froide et distante. Nous voulions être « avec » la personne et pas seulement « en face » d'elle, nous voulions que cette dernière sache d'où nous parlions. Ainsi, en début de chaque entretien, nous nous présentions, nous précisions notre parcours depuis notre départ de TDL en 2012. Cette « rencontre » avec nos interlocuteur.trice.s – rencontre « renouvelée » avec celles et ceux déjà connu.e.s – a favorisé un climat de confiance et la construction dialogique d'un cadre commun : donner du sens à « nos rapports » à TDL. Ainsi, la pratique de l'entretien-conversation fut tant pour nos interlocuteur.trice.s que pour nous l'occasion de donner un sens à nos récits biographiques respectifs, à renouveler un « nous » dans le temps et dans le réseau, différent du « nous » qui avait été dans le passé. Ainsi l'entretien-conversation fut aussi le meilleur moyen de favoriser le partage de notre propre réflexivité, devenue une donnée disponible pour tou.te.s mes interlocut.eur.rice.s. En partageant notre travail réflexif de la sorte, nous pensons avoir construit avec elles-eux ce que nous appelons une symétrie dans l'instance de la rencontre anthropologique : autant qu'ils.elles construisaient leurs propres logiques biographiques les menant vers TDL, nous construisions la notre. Ainsi situé à égalité dans l'instance de ces rencontres, la parole se libérait.

Dans les discours, le sens d'un « je » en tant qu'« *intention-en-je* » et d'un « nous » en tant qu'« *intention-en-nous* » (Trom, 2001, p.103) devenaient de la sorte solidement comparable. Durant ces conversations et plus tard dans l'analyse, c'est le « collectif » TDL qui se révélait en tant que « *performance constitutive de la mobilisation* » (*ibid.* p. 108). C'est dans cette articulation de « je » et de « nous » que le collectif TDL s'est (re)composé à nos yeux, par un « *passage du « privé » au « public » [...et] l'établissement d'[...]étalon[s] de justice* (Pitkin, 1972) » (*ibid.*). Avec l'analyse de ces « je » et de ces « nous » et de ce qui est « juste » et ce qui « ne l'est pas », nous alors pu accéder à l'« identité collective » (*ibid.*) de TDL comme « *processus d'interaction se déployant à travers le temps* » (Jasper, 2001, p.152).

³⁵ DUBAR Claude, (1998) « *Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques* », Sociétés Contemporaines, n°29, p. 73-85.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Mais cette recherche d'une symétrie dans l'instance de la rencontre anthropologique n'est pas simplement une astuce d'enquêteur pour se donner du crédit ou en accorder plus à ses interlocuteur.trice.s. Selon Olivier de Sardan « *telle est la condition d'accès à la logique et à l'univers de sens de ceux que l'anthropologue étudie, et c'est par cette prise au sérieux qu'il peut combattre ses propres préjugés et préconceptions. [...] La « réalité » que l'on doit accorder aux propos des informateurs est dans la signification que ceux-ci y mettent [...sans] confondre les propos de quelqu'un sur une réalité et cette réalité elle-même. [...] À la prise au sérieux imperturbable précédera celle du doute méthodique [...]. Pendant l'entretien, on crédite les propos de son interlocuteur de sens [auquel on peut] accéder qu'en prenant au sérieux l'intégralité de ce qui est dit. L'entretien est donc géré à partir de ce préjugé favorable. Par la suite, le décryptage critique, voire soupçonneux, portera sur le sens de ce sens, et le rapport de l'énonciateur à l'énoncé, au référent et au contexte » (1995, p.80). En ce sens, Olivier de Sardan rejoint Bourdieu. Pour l'Anthropologue, le ou la chercheuse qui appréhende ces « sens » mis en intrigue dans un récit par le sujet n'y verra pas « *l'explication du comportement mais un aspect du comportement à expliquer* » (Bourdieu, 1968, cité par Accardo et Corcuff, 1986, p.179).*

Au-delà de cet exercice biographique que produit l'entretien-conversation la méthode a été sollicitée pour que les acteurs relatent l'action collective à laquelle ils participent. L'acteur en situation d'entretien, se projette lui-même dans sa propre vie et dans la construction d'un sens, voire d'une intrigue, de laquelle émerge le réseau TDL. Notre ambition était de comprendre durant ces entretiens les « motifs » (Céfaï, Trom, 2001) de l'action de TDL du point de vue des individus parties-prenantes mais pas nécessairement leaders du réseau.

Notre pratique de l'observation participante a été multi-située. J'ai en effet multiplié les lieux d'observation. Leur choix fut d'abord opportuniste depuis notre position d'administrateur de l'AT TDL Midi-Pyrénées (MP). Quand – *via la mailing list* des administrateur.trice.s du Conseil d'Administration (CA) TDL MP ou lors de réunions (téléphoniques, en CA, *etc.*) – une information était diffusée sur un événement à venir (un CA de la FN TDL, une réunion entre AT, les Journées Nationales de TDL, le séminaire d'équipe, *etc.*), nous nous inscrivions automatiquement. Au début, nous étions guidés par la motivation d'ouvrir les possibilités de rencontres et de laisser faire le temps de l'« imprégnation » (Olivier de Sardan, 1995) et celui d'une nouvelle « familiarisation » avec le réseau TDL. C'est comme cela que nous avons notamment rencontré les leaders et fondateurs nationaux du réseau. C'est comme cela aussi que nous avons retrouvé d'anciennes connaissances. C'est comme cela enfin que nous avons laissé

l'occasion à cet univers de se familiariser avec cette nouvelle posture que nous habitons. Au fur et mesure que notre intérêt thématique se précisait vers la question de l'acquisition-gestion collective des fermes TDL, nos choix des lieux d'observation se sont précisés. Afin de contourner la « mosaïque » TDL (Le Monnier, 2013)³⁶, pour ne plus nous y perdre, nous avons investi autant que possible les endroits où les questions d'acquisition et de gestion collective de fermes étaient précisément discutées. Mais cette activité étant au fond l'« action commune coordonnée » du réseau TDL cela faisait encore trop de lieux et de situations à suivre. Nous avons dû resserrer nos ambitions pour former un corpus de lieux plus circonscrit. Nous avons dû pour cela prendre encore du recul avec quelques lectures scientifiques.

Nous avons alors commencé un travail se rapprochant de l'« itération abstraite »³⁷ (Olivier de Sardan, 1995, p.85) marquée par des allers-retours entre le terrain et la théorie. Nous devons à présent débiter l'objectivation de TDL en tant que « forme » et en tant que « réseau ». Par exemple, en décidant d'investiguer l'hypothèse d'une activité patrimoniale de TDL en croisant cette approche avec la théorie de l'action collective, nous avons pu décider de nous adresser en priorité aux « leaders » du réseau, en lien avec « l'action commune coordonnées » patrimoniale pour certaines fermes, localisées dans des lieux bien précis.

Dans la théorie de « l'action collective des MS » on s'intéresse à ces « *leaders* » qui représentent ces mouvements comme des « *producteurs de significations* » (Céfaï, Trom, 2001, p. 12). De la sorte, ces « mouvements d'action collective » (*ibid.*) produisent des cadres d'action, qui sont des réserves de « ressources symboliques » pour l'analyse : « *ils définissent des situations problématiques, avancent des diagnostics et des pronostics pour emporter l'assentiment de l'opinion publique, recruter des adhérents et neutraliser des opposants. Ils déplacent les repères d'expérience des acteurs et les cadres juridiques et institutionnels où ils s'inscrivent. Ils sélectionnent certaines formes de la vie collective et publique plutôt que d'autres (styles de vie, identités personnelles, collectifs de référence et critères de moralité). Ils nouent indissociablement des liens de sociabilité et de solidarité, de conflit et de controverse. Ils instituent de nouvelles manières de percevoir et de juger, de s'identifier à des entités collectives et de se rapporter à la chose publique. Ils articulent des horizons de justification et*

³⁶ Jean Le Monnier (1945 – 2016) fut le premier président de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique TDL.

³⁷ « [...] la production de données modifie la problématique qui modifie la production de données qui modifie la problématique » (Olivier de Sardan, 1995, p.85).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de légitimation en termes éthiques, juridiques ou politiques » (*ibid*, p. 12). En somme, « *les cadres [...] apparaissent [aux yeux du ou de la chercheuse] comme des ressources symboliques mises en œuvre par les leaders des mouvements dans une logique d'organisation de moyens pour atteindre des objectifs* » (*ibid*. p. 13). Nous avons alors repéré, à différentes échelles, ces « leaders ».

Néanmoins, les récits des bénévoles ou des salarié.e.s lors de diverses discussions, laissaient entendre que chaque AT (Association territoriale) avait sa propre organisation territoriale et que les leaders n'étaient pas nécessairement repérables par leur statut dans le réseau. Par exemple, en Midi-Pyrénées, nous savions que l'activité patrimoniale d'acquisition et de gestion collective était surtout portée par un bénévole à la retraite ; en Rhône-Alpes, en Ardèche surtout, nous savions que c'étaient des Groupes locaux (GL) TDL qui étaient actifs. En Limousin, nous avons saisi que le CA était prépondérant quant aux profils des fermier.ère.s à accompagner ou non. En Nord-Pas-De-Calais, nous savions que chaque membre du CA était représentant et référent d'un territoire local ; en Bretagne, nous savions que TDL existait plus à travers des GFA et SCI accompagnés par l'AT que par des fermes financées par la Foncière ou la Fondation, *etc.*

Enfin, en discutant avec la directrice de la Foncière TDL, nous avons pu appréhender que TDL, en tant que système de gestion collective de fermes, était en pleine construction. Bref, cette « action commune coordonnée » patrimoniale était en construction et de manière territorialisée. Chaque AT ayant sa propre gouvernance des projets fonciers à soutenir et sa propre vision des choses, si nous rentrions par les AT, nous allions nous perdre. Nous avons donc fait le choix de rentrer par les fermes en tant que « causes » et « conséquences » de l'action coordonnée et ayant toujours une claire orientation patrimoniale. Ce choix était d'autant mieux justifié que nous avons décidé bien en amont d'analyser TDL avec une lecture en termes de « Réseaux Sociotechniques » (Callon, Latour, 2006). C'est ce qui nous aida aussi à appréhender l'activité de « traduction » et d'« enrôlement » que les leaders locaux, les « référents » des fermes pour le comptes d'AT ou des structures propriétaires, pouvaient entreprendre auprès de collectifs internes et externe à TDL. C'est de cette manière que l'« ancrage territorial » (vocabulaire commun, issu des discours des acteurs sur le terrain) des fermes du réseau construit comme « enjeu » par ce dernier fut confirmé. Nous avons ensuite dû arrêter un nombre de fermes à étudier parmi les 130 (et quelques) que comptait le réseau en 2017.

Partie 1 – Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus

En annexe n°13 le tableau présente le calendrier de ces périodes d'enquête sur le terrain, avec un code couleur pour différencier les types d'enquêtes. Les prénoms des personnes ont été changés dans le but de rendre « anonyme » leurs identités.

En conclusion de ce chapitre, nous précisons les grands éléments qui jusqu'à présent abordés. Notre thèse porte sur le phénomène de la montée d'une société civile sur les questions agricoles et foncières. Etant un ancien « militant de la cause » (Dunezat, 2011), précisément engagé au sein de TDL de 2008 à 2012, nous avons présenté notre démarche de recherche en tant qu'un processus réflexif : devant « réapprendre à nager », c'est durant le passage d'un « dos-crawlé militant à la brasse coulée du chercheur » que nous avons pu (ré)émerger dans TDL, en tant que doctorant. Toutefois nous étions déjà au préalable un professionnel du développement rural et un militant « *désenchanté* » (Dunezat, 2011, p.85) s'étant mis en rupture tant professionnelle que militante, durant les deux années précédant la thèse, car en recherche de sens. De retour aux études et dans TDL nous avons dû effectuer un réapprentissage en nous « noyant dans notre objet » et, *via* un processus de « ruptures » et de « distanciations » (Elias, 1993), tendre vers une « neutralité axiologique » (Heinich, 2017) : une « neutralité face à ce qui vaut » (*ibid.*) ; à ce qui vaut, dans l'instance de notre relation à notre objet et à ses agents-acteurs (leaders, fondateur.rice.s, bénévoles, salarié.e.s, partenaires du « Mouvement TDL »). Nous avons donc traité notre approche de la question de la « *relation enquêteur – enquêté* » (Hamel et *al.*, 1991, p.137) en parlant de la question du « geste de la recherche » en situation d'immersion.

Ancien militant de notre objet, c'est dans le cadre de l'étude du phénomène social au sein de TDL, que notre pratique de « l'immersion », de « l'observation-participante » et de « l'entretien-conversation » (De Sardan, 1995) a fait montre d'un caractère « ré-initiatique » (*ibid.*) et de « distanciation » dans notre relation aux « objets institutionnels » de TDL que nous avons alors (re)découverts. Pour Norbert Elias (1993) l'épreuve d'une distanciation consiste à se regarder comme agissant face à une situation d'un point de vue réflexif, c'est-à-dire de se regarder en critique de soi-même : « Suis-je là, face à telle situation, engagé par mes émotions et si oui quelle distance puis-je prendre ? ». Sur la base de cette approche de « l'instance de la recherche », nous avons ensuite développé l'idée que depuis ce questionnement s'engage l'éthique professionnelle, voire la déontologie du ou de la chercheuse tout au long d'un processus qui *in fine* se révèle « intime ». La question de l'« engagement » (Ripoll, 2016, cité

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

par Milhaud, 2016) du ou de la chercheuse est méthodologique et épistémologique avant d'être éthique et/ou politique. Ou encore, s'il y a une éthique que le ou la chercheuse doit prouver elle est méthodologique et épistémologique. Personnellement, la question intime, la lame de fond qui anime notre démarche depuis 2014, est plus philosophique que politique. En lien avec nos anciens investissements professionnels et militants avant d'être véritablement en lien avec ce travail, elle relève d'un besoin de comprendre pourquoi la terre, revendiquée de « tous bords » comme un « bien commun », est source de tant de problèmes et de tabous ? On voit poindre ici la « prénotation » dont la rupture nous aura demandé le plus de travail, de recul et d'acceptation d'une solitude méthodologique. « *La terre est un bien commun...* » : d'accord et après ? En donnant du crédit aux discours des agents-acteurs rencontrés, qui pour TDL, qui contre TDL, nous avons découvert qu'une fois repositionnée comme « réplique » la philosophie morale des biens communs peut être tout aussi excluante que la philosophie des biens privés.

Durant ce premier chapitre, nous montrons aussi que le « processus réflexif », nous ayant accompagné vers une « distanciation », se réalise également dans le cadre d'« allers-retours » entre nos « prénotations », le terrain et des lectures. De la sorte, nous avons fait le choix de débiter la présentation de notre cadre théorique et de nos méthodes d'enquêtes et d'analyse. Le corpus apparaît alors comme une boîte à outil nous ayant ouvert les portes d'une perception nouvelle, force d'objectivation. C'est en ce sens que selon nous la pratique des SHS et la pratique de l'esprit critique au sein du champ de l'éducation populaire (que nous côtoyons depuis plus de quinze ans), cohabitent. Le processus nous a donc amené à aborder le « Mouvement TDL », tant comme un Mouvement social (Céfaï, Trom, 2001) que comme un Réseau sociotechnique (Akrich, Callon, Latour, 2006) proposant une alternative – tant culturelle que politique investit d'une économie substantive (Laville et al., 2017) – au modèle dominant de gestion du foncier agricole en France (Baysse-Lainé, 2018). Les « Fermes TDL » se sont alors révélées dans le temps de nos allers-retours entre période de terrain et période de lecture : (i) comme des établissements du réseau, force d'exemple de ses capacités et de sa politique. L'entrée par les « Fermes TDL » nous a montré que des acteurs à forte centralité, des « leaders » (Céfaï, Trom, 2001) émergent localement sur la question à la fois de la gestion patrimoniale des Fermes TDL, en tant que « Référents-Fermes », et sur la question de la légitimité du réseau à devenir un acteur au service du développement du territoire ; (ii) et comme des « objet(s) technique(s) [...qui] impose(nt) ou non un certain nombre de contraintes sur les relations que [...des] actants entretiennent entre eux et avec l'objet, et, réciproquement, comment la nature de ces actants et les liens qui existent entre eux peuvent (re-)former l'objet

et ses usages » (Akrich, Latour, Callon, 2006, p.161). L'étude de cette « institution singulière de l'agriculture citoyenne » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) favorise ainsi une mise en problème du phénomène social contemporain d'un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire. C'est en ce sens que nous avons présenté dans ce chapitre notre « question de départ » : **Comment le mouvement TDL, se positionnant comme porte-parole de la société civile sur les questions foncières et agricoles s'institutionnalise en tant que mouvement citoyen auprès des institutions agricoles et de l'aménagement du territoire ?**

Afin de transformer cette question de départ en « problématique » de la thèse, nous propose, *via* les quatre prochains chapitres de cette première partie, de faire état de la littérature qui se concentre sur la montée de la société civile à propos des questions environnementales, de développement local, d'aménagement du territoire et de gestion du foncier agricole en France. L'enjeu pour la thèse est, ici, de montrer comment la littérature scientifique s'intéresse à la montée d'une agriculture dite « citoyenne et territoriale », portée par ailleurs par des réseaux divers de l'agriculture paysanne en lien avec d'autres acteurs : AMAP, TDL, ZADistes, qui en sont les exemples les plus significatifs. Notre objectif sera de comprendre comment TDL émerge dans cette littérature et comment TDL apparaît dans la sociohistoire du foncier agricole en France et des mouvements sociaux paysans français et internationaux.

Le chapitre suivant est dédié à deux notions phares constituant l'une et l'autre un creuset permettant à toutes organisations humaines de s'exprimer sur les questions de l'usage des ressources et des territoires : le « Développement » et l'« Aménagement du territoire ». Du fait que TDL n'échappe pas au pouvoir signifiant de ces deux notions, voire qu'il s'en réclame, ce chapitre aura donc pour ambition d'une part, de saisir comment elles se sont construites et comment elles sont aujourd'hui critiquées. D'autre part, au fur et à mesure, nous montrerons comment ces critiques questionnent le « Mouvement TDL ». Cette étape de la thèse sera aussi pour nous l'occasion d'intégrer petit à petit une description et une pré-analyse du « Mouvement TDL » en vue de, plus tard, présenter notre problématique et nos hypothèses de recherche.

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

Une anthropologie économique ou une socio-économie, s'inscrivant dans l'exégèse polanyienne (Hillenkamp Laville, et *al.*, 2013), souhaite rompre « avec la croyance évolutionniste en un développement par étape [... :] la théorie des quatre stades de développement (chasse [étape assimilée à la pénurie], pastoralisme, agriculture puis commerce [assimilée à l'abondance]) » (Laville et *al.*, 2017). Le programme de cette littérature est de faire bouger la croyance dominante en une économie dite formelle et/ou orthodoxe et en l'entreprise (considérée comme désincarnée par le capitalisme) *via* une approche plus substantive de l'économie. « Populaire »³⁸ (Coraggio, 2008) ou encore « solidaire »³⁹ (Laville, 1999 dans Fraisse, 2003, p.137), cette économie est aussi conçue comme porteuse d'un nouveau « modèle de développement »⁴⁰ (Fraisse, 2003). Mais *finalement*, qu'est-ce que le « Développement » ? D'où vient cette notion qui toujours permet d'affecter, de propulser ou de critiquer les dispositions socio-économiques des sociétés à des rangs, des valeurs, des logiques ?

« Le développement » est défini, selon le dictionnaire de Jacques Levy et Michel Lussault (2013), comme l'« *accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire* » (p.265). Par cette définition il est aisé de comprendre que « le développement » qu'il soit « durable », « humain », « écologique », « solidaire » *etc.*, est toujours une perspective de progrès, une idée projetée de ce que doit et/ou peut être un « territoire ». « Le Développement » est avant tout un projet relatif à une entité territoriale. La définition laisse également entendre que le Développement est aussi un état, soit positif ou supérieur, soit négatif ou inférieur et *in fine* un processus. Lorsqu'il est négatif ou

³⁸ En tant qu'économie du travail qui résiste à l'uniformisation capitaliste par ses singularités situées – le travail de reproduction de la vie de ses membres s'y conjugue avec un travail marchand de formation et d'organisation collective (Laville et *al.*, 2017) –] d'après José Louis Coraggio (2015) « *en Amérique latine, l'économie populaire et ses formes de résistance ou de survie fournissent le socle socioéconomique et culturel sur lequel peut se construire une économie solidaire. Le monde paysan, et ses organisations renouvelées (MST au Brésil, Via Campesina, etc.), le mouvement argentin des piqueteros, les mouvements de genre, les mouvements ethniques, les courants de la théologie de la libération, constituent des forces sociales qui peuvent influencer l'initiative politique et donner force à l'ESS à partir des pratiques solidaires de l'économie populaire* » (p.250).

³⁹ L'économie solidaire peut être définie comme « *l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* » (Laville, 1999, p. 127, cité par Fraisse, 2003, p.137).

⁴⁰ « *Modèle de développement prenant diverses formes selon les sociétés et que l'on qualifie de solidaire se démarque à la fois du modèle néo-libéral où la création de nouveaux marchés est l'unique perspective pour l'économie solidaire et du modèle étatiste où le rôle de l'économie solidaire est limité à la seule gestion de la pauvreté* » (Rapport France-Québec, 2000, cité par Fraisse, 2003, p.147)

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

inférieur on parle alors de territoires (pays) « sous-développés ». Enfin « développement » et « sous-développement » convoquent des enjeux de justice sociale (Rawls, 1971 cité par Levy, Lussault, 2013, p.267.) et de justice spatiale (Reynaud, 1981, cité par Levy, Lussault, 2013, p.267.) dans la continuité des perceptions du « développement » ; le « sous-développement » étant pour certain auteurs, « *le produit d'un système d'exploitation d'une périphérie, constituée par les pays du tiers-monde, par un centre, les pays riches, développés* » (Amin 1970, cité par Levy, Lussault, 2013, p.265).

Au sein du « Mouvement TDL » la notion est largement mobilisée. Dans sa Charte (2003) tout d'abord, deux occurrences signalent que TDL s'engage sur les territoires à « *Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne [...et au] développement d'une économie solidaire* » (p.1-2). Également, au sein des statuts de la Foncière TDL (2019) la notion est mobilisée comme un motif fondateur de l'action du réseau. En « préambule » elle apparaît dès la première phrase : « *Terre de liens rassemble des institutions, des mouvements et des personnes qui s'engagent à unir leurs efforts, leurs expériences, leurs intelligences et leurs moyens pour favoriser l'accès au foncier et au bâti par une démarche collective afin d'y accueillir des projets de territoire écologiques et solidaires, inscrits dans un développement durable* » (p.1). C'est en tant que « constats » (*ibid.*) que le « Mouvement » construit et met en avant, notamment dans les statuts de la Foncière TDL, le concept. Ce dernier est en sus mobilisé à une échelle et sur des dimensions qui dépassent TDL et son champ d'action. Au-delà du seul champ agricole et rural, TDL s'y appuie pour construire un regard critique et transversal de l'état de la « Société » : « *Notre modèle de développement est dans l'impasse parce que la société consomme plus d'énergie, de matière et d'espace que la biosphère n'est capable d'en reproduire. Les sols, comme les autres ressources, s'épuisent et nous constatons que les mesures qui conduiraient à l'économiser, à les régénérer, tardent à s'imposer* » (*ibid.*). Ces mêmes statuts officiels nous informent que la société « Foncière TDL » doit pouvoir elle-même se « développer » dans le respect de la loi et conformément à sa charte. Le terme est donc mobilisé avec différentes dimensions significatives dans TDL.

Bref, dans et bien au-delà de TDL la notion semble être devenue dans le temps un cadre d'action fondateur et un mot commun, une logique de légitimation d'actions collectives. Primordialité et « *habitus* » (*op.cit.*), le concept (Kayser, 1990 ; Bierschenk, 2008) (cf. annexe n°3), devenu « notion », le terme est sujet à diverses acceptions. S'il est cadré d'un côté comme lié au capitalisme (Rist, 2013 ; 2017) il renvoie aussi à la diversité des manières de « faire

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

société autrement » comme par exemple *via* le « développement social communautaire »⁴¹ (Dhers et *al.*, 2011/2).

Néanmoins, une autre littérature construit une critique directe du concept en dénonçant, dans cette figure séculaire, un véritable « mythe de la modernité » (Gervais, 2015) : « *selon le philosophe argentin Enrique Dussel [1992], la modernité possède « deux contenus ambigus ». D'un côté, la modernité signifie « l'émancipation rationnelle », c'est-à-dire le travail de la raison comme processus critique et autonome qui permet un nouveau développement historique de l'être humain. D'un autre côté, la modernité se déploie comme un mythe qui justifie une violence irrationnelle. Selon ce mythe, l'Europe est la région moderne par définition, ce qui fonde sa supériorité et l'oblige moralement à développer les autres, vu comme barbares et sauvages. Cette voie du développement justifie toutes les violences : l'autre est une victime de lui-même, de son ignorance et de son sous-développement qu'il faut émanciper au besoin par la force » (ibid., p.76).*

Ce que montre et dénonce également cette littérature c'est l'inscription dans le temps d'interactions spatiales entre « ville » et « campagne » délégitimant et vidant cette dernière. En France, avec l'héritage de la Troisième République, les espaces ruraux et leurs « niveaux de développement » sont statistiquement comparés aux « communes urbaines » (Bourdeau, Cottin-Marx, 2015) avec une domination légitime de la « ville » sur la « campagne » quant au niveau de « développement ». Cette vision a participé dans le champ universitaire à l'« *impérialisme des études urbaines, du fait d'une société à 80 % urbaine et urbanisée, si bien que l'on regarde quasiment n'importe quel territoire au prisme de la société urbaine* » (ibid., p.25). Enfin, telle une figure millénaire cette fois, le concept de « Développement »⁴², en tant que pièce maîtresse du paradigme économique dominant mondialisé, est critiqué en tant que « croyance » et « hégémonie » occidentale (Rist, 2013).

Dans cette rhétorique dominante en Occident, où les pratiques de « développement » sont devenues des « faits sociaux totaux »⁴³ (Mauss, 1923-1924, 2007), l'engagement militant

⁴¹ « *Le développement communautaire suppose un changement de posture et de représentation tant de la part des institutions, des associations que des politiques et, au-delà, de nous tous. Il s'agit de remettre en question des logiques descendantes, de partir des besoins et aspirations pour construire un projet politique et de société* » (Dhers et *al.*, 2011/2, p.161).

⁴² En annexe n°3 nous revenons sur les origines et les formes du « Développement » en tant que croyance « occidentale » et « logique » d'action, sur les territoires.

⁴³ *Au sens que la notion met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus » (ibid., p.102)*

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

de la société civile sur les questions de ce siècle (civiques, démocratiques, alimentaires, écologiques et climatiques), ne se soustrait pas à un certain réflexe « développementiste » (*op.cit*). En ce sens (et c'est un des axes critiques de cette thèse), la dynamique socio-économique que porte la société civile que nous étudions, sur les questions agricoles et foncières, ne s'inscrit pas dans une critique du développement lié au capitalisme et reste absente du paradigme « décolonial » pourtant disponible. Paradigme pourtant construit par ceux-là même que cette société civile semble vouloir/pouvoir aider : « les paysan.ne.s ». En effet, en France dès les années 1960, à l'occasion des balbutiements de ce qui deviendra le « Mouvement paysan français » des années 1970 « *la dénonciation du mythe de la modernité se prolonge dans la mise à jour de l'hypothèse coloniale, en tant que relecture historique de la situation des paysans. Serge Mallet, journaliste et sociologue, l'un des fondateurs du PSU [Parti socialiste unifié] fut un des premiers à parler de la « prolétarisation » des paysans (1962). Il fut également un des premiers à employer le terme de « colonisés de l'intérieur » (janvier 1962) [...]. Pour Mallet, c'est le centre parisien qui exploite à son profit et de façon coloniale les populations autochtones des campagnes françaises : ouvriers comme paysans. Cette analyse est popularisée par les militants occitans qu'ils appliqueront aux paysans de façon paradigmatique au moment de la mobilisation du Larzac* » (Gervais, 2015, p.78).

En France toujours, pour le sociologue et politiste Mathieu Gervais (*ibid.*) « *l'importance de la ruralité et en son sein de la figure du paysan doit donc être appréciée dans sa dimension symbolique et politique [...] pour comprendre l'importance contemporaine de la figure du paysan en tant que figure de résistance à l'Etat, depuis le Larzac jusqu'à Sivens* » (p.75). La thèse de Gervais est que « *l'originalité et la portée symbolique et politique du rural pour une frange militante de la population réside en partie dans l'émergence du paysan en tant que figure décoloniale, à partir des années 1970* » (*ibid.*, p.75). Le terme « décolonial » renvoyant à « *l'assimilation de la modernité à la colonialité* »⁴⁴ (*ibid.*), une des conclusions de

⁴⁴ Les termes « décolonial » et « colonialité » qu'utilise Mathieu Gervais renvoient aux analyses développées par des penseurs sud-américains. Ils établissent une expansion de l'assimilation de la « modernité » à la « colonialité » en se basant sur leur propre situation historique. Ainsi, depuis leurs pays, anciennes colonies occidentales, ils observent le monde comme s'étant construit depuis 1492 « *selon une logique coloniale d'organisation hiérarchisée du pouvoir : entre un centre occidental réputé détenir l'accès à l'universalité, et donc à la vérité, et une périphérie colonisée, dont l'altérité par rapport aux Européens est occultée, c'est-à-dire jugée insignifiante* » (Gervais, 2015, p.75). Ces penseurs (R. Grosfoguel *et al.*, 2014, cité par *ibid.*) « *parlent de « colonialité » pour signifier que cette structure du pouvoir selon des critères « tout à la fois raciaux, sexuels, épistémiques, spirituels linguistiques, pédagogiques, économiques, esthétiques, de genre, etc. » subordonne le monde à l'Occident jusqu'à aujourd'hui, même après la décolonisation* » (*ibid.*). En d'autres mots la « colonialité » est une somme d'habitus qui persistent au-delà du fait colonial.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

la thèse de Gervais est que le Mouvement paysan de l'époque adopte une vision nouvelle et originale de la politique. Dans ce récit, les « Paysans travailleurs » (PT) – un des syndicats préfigurant la Confédération paysanne (Aymonier *et al.*, 2007) – « *organisent leur action comme une résistance à la logique coloniale du capitalisme. Cette résistance [...] déploie concrètement la défense du monde rural en tant qu'espace physiquement opposé à la logique homogénéisante du capitalisme. Tout un imaginaire de résistance se trouve donc réinvesti aussi bien du côté d'un mouvement paysan endogène à l'agriculture que des néoruraux. [...] Il s'agit aussi de préserver la qualité pré-capitaliste des paysans, source potentielle d'une modernité non-coloniale [...] d'une certaine défiance par rapport à l'Etat* » (p.81). En outre, ce que la thèse de Mathieu Gervais nous enseigne c'est que « la terre » est construite par le mouvement paysan des années 1970 comme tout à la fois « *un outil de travail [...et] un moyen d'action privilégié* » (*ibid.*) : « *« En refusant d'être chassés du Larzac [...par exemple], les paysans sont à l'avant-garde [...d'un] combat* » (Vent d'Ouest n°30, revue des Paysans Travailleurs cité par Gervais, 2015, p.81). Pour Gervais, ce « *combat, qualifié de socialiste à cette époque et qualifié d'altermondialiste plus tard, [...] dénonce toujours de façon décisive la logique coloniale de négation de l'altérité rurale* » (*ibid.*).

Gervais présente un exemple de discours des Paysans Travailleurs issu de leur revue « Vent d'Ouest » n°89 de (1977) et n°114 (1980) qui précise un positionnement politique : « *« c'est la même logique du capitalisme qui ici aggrave nos conditions de travail et qui dans le tiers-monde entraîne la famine. Nous devons en tenir compte dans nos luttes. [...] comment ne pas faire une comparaison entre ces Indiens [d'Amérique, en visite en France], leurs luttes et nous, paysans en Bretagne ? [...] La disparition des paysans, elle se fait aujourd'hui dans toute la France. [...] Les armes de ce génocide, car c'en est-un, (génocide d'un peuple, d'une langue, d'un système de valeurs) et bien, ces armes sont les plans de développement, la taxe de coresponsabilité pour ne citer que les plus sophistiqués* » » (*ibid.*, p.79-80).

On voit bien là une double dynamique sociohistorique, celle des « paysans » en tant que figure historiquement constituée et celle d'une « société civile » en train d'émerger sur les questions alimentaires et positionnant, sur la thématique de l'accès à la terre, la figure du « paysan » comme étant celle d'un citoyen comme les autres (Lombard, Baysse-Lainé, 2019).

2,1) Ré-contextualiser le concept d'« Aménagement du territoire » en France

Avant de présenter les dynamiques sociales et des réseaux et institutions militant pour un autre « développement », notamment agricole, nous allons ici cadrer le concept d'« aménagement du territoire » en le restituant, comme pour celui de « développement » (cf. annexe n°3), d'un point de vue critique, dans sa sociohistoire. Ceci permettra de comprendre un peu mieux les valeurs et justifications politiques que porte le « Mouvement d'agriculture citoyenne » dont nous dévoilerons les contours au fur et à mesure du chapitre 3. Nous verrons en effet que les valeurs et justifications d'un autre « Mouvement » nommé « Mouvement contre les Grands projets inutiles et imposés » (GPII) s'inscrivent également dans le dessein politique du « Mouvement d'agriculture citoyenne » (MAC) qui nous intéresse. En effet, tant les membres du Mouvement contre les GPII que ceux du MAC, mobilisent des motifs de justices et des valeurs s'inscrivant clairement contre la logique dominante de l'« aménagement du territoire » français quant à l'usage et quant à la légitimité d'usage des territoires ruraux et notamment agricoles. La littérature mobilisées montre qu'une résistance faite de valeurs « civiques » autant qu'« économiques » s'organise et confirme les conflits autour des projets d'aménagement quant aux formes que prend l'action collective (Fillieule *et al.*, 2010 ; Cefai, 2007) et les affrontements de rationalités, exposant habitant.e.s, usager.ère.s et acteurs publics (Lolive, 1999 ; Chateaufreynaud, 2011). Ces formes de résistance démontrent aussi, semble-t-il, l'émergence de nouvelles expériences démocratiques (Rui, 2004 ; Fourniau, 2007 ; Neveu, 2011).

2,1,1) Les territoires sous l'emprise d'une logique dominante d'« Aménagement »

Pour expliquer la situation actuelle des conceptions et pratiques de l'« aménagement du territoire » en France, la question du développement des territoires dits « périurbain », est un bon exemple : elle traduit une inquiétude courante désormais dans les arènes où se débattent les enjeux relatifs à l'« aménagement du territoire », notamment aux échelles locales (Communes et leurs regroupements). Plan local d'urbanisme (PLU), élaboration de Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), révision de chartes de territoires (PNR, Pays, Contrats territoriaux de développement, *etc.*) sont les dispositifs où se produisent des discours, des représentations, des règles, pouvant être aussi normatives que contradictoires voire paradoxales, en ce qui concerne les espaces « périurbains

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

»⁴⁵. En effet, tour à tour ils peuvent être appréhendés comme « zones d'activités » et « d'attractivités » ou encore comme « espaces récréatifs » (poumon vert de la métropole voisine) et zone de stockage des déchets urbains non-recyclables, *etc.* En terme d'habitat, le périurbain est tout à la fois qualifié d'« espace dortoir » espace de ségrégation mais également espace d'expression de projets collectifs (Olive, 2015/1) (éco-quartier, habitat participatif, *etc.*).

Depuis l'avènement du « développement durable » et ses traductions politiques locales (Agenda 21, Pays, PNR) au sein de territoires locaux (Communes, Intercommunalités) inlassablement sujets (par inclusion ou exclusion) à une périurbanisation « multi – polarisée » ou « à dominante rurale », les acteurs font face à une complexité dans laquelle des dynamiques endogènes et exogènes aux territoires (cf. annexe n°3) s'entrechoquent et deviennent i) source de conflits, – relatifs à l'évolution des conceptions des territoires et de leur aménagement (Alvergne, Taulelle, 2002) –, et/ou ii) source d'« *une logique d'expérimentation et d'apprentissage entre acteurs sectoriels [du champ agricole par exemple] et territoriaux [l'ingénierie des Collectivités territoriales]* » (Eychenne, Barthe, Milian, 2014, p.22). Pour ces « collectifs territorialisés » « *travailler ensemble est déjà une innovation, car il s'agit de confronter des cultures, des représentations, des logiques d'action* » (*ibid.*). De fait, en amont de cette période, les acteurs locaux ont dû intégrer la présence et le rôle de l'État quant à la gouvernance et au partage de compétences d'aménagement (*op.cit.*) sur leurs territoires. Ils ont vu également leur nombre et leur diversité se multiplier tout comme les problèmes de coordination d'échelles dans les processus décisionnels auxquelles ils furent alors associés (*op.cit.*). Aujourd'hui, la nouvelle équation des préoccupations – relative à l'« aménagement du territoire » – consiste pour ces acteurs (élu.e.s locaux de Collectivité, de Pays, de PNR, tissus associatifs, entreprises) à accompagner la dynamique de la croissance urbaine (transports, services, développement économique), en limitant l'étalement urbain (valeur écologique relative à la consommation du foncier agricole et/ou forestier) tout en produisant des formes urbaines de qualité (attractivités des paysages et des espaces de socialisation) pour espérer trouver une place, en tant que territoire, dans la planification stratégique d'une Métropole

⁴⁵ La notion de « périurbain » considère des espaces dits « à dominante urbaine » (communes périurbaines des aires urbaines) qui concernent 16 % de la population française et près de 30 % des communes du territoire national ; la notion considère également des espaces dits « à dominante rurale » (communes périurbaines des aires d'emploi de l'espace rural) comprenant 0,4 % de la population et moins de 2,5 % des communes ; et des espaces dits « multipolarisés » (communes périurbaines multipolarisées) qui représentent 5 % de la population et un peu plus de 11 % des communes françaises (Louargant et Roux, 2015).

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

voisine. À n'en pas douter, la *doxa* du « développement » et son cadre opérationnel l'« aménagement du territoire » suscitent dans la métropolisation des territoires en France, un regain de confiance en faveur de la planification stratégique autour du « couple Métropole / Région » (Olive, 2015/1). Ce couple, en outre, recherche « *comme principaux interlocuteurs les agents économiques disposant de ressources jugées utiles pour l'attractivité du territoire [...]* » (Olive, 2015/1, p.144). Il est dès lors important de saisir que la « métropolisation » des territoires ne signifie plus une concentration de la population dans de grandes agglomérations dont le nombre d'habitants plafonne, mais plutôt une concentration de la richesse, du pouvoir et du savoir dans les grandes villes (Le Bras, 2014).

Le « développement - territorial », est donc à envisager cette fois en terme d'« aménagement du territoire » : comme réticulaire (prégnance de la forme du « réseau ») et spatial (organisation de l'espace multi-polarisée, faite de centralités et de périphéries). Prônant les principes d'attractivité et d'innovation, le « développement territorial » dispose aujourd'hui d'une nouvelle promesse : le mythe d'une « planification stratégique » de l'« aménagement du territoire ». En ce sens c'est le principe premier de cette croyance occidentale qu'est le « développement » qui se perpétue (cf. annexe n°3) : le contrôle des ressources et de leurs usages reste prioritaire.

On verra dans la dernière partie de cette thèse (et dans l'appendice de la thèse en annexe n°1), que TDL s'inscrit dans cette tradition en incorporant toutefois aux stratégies territoriales un argumentaire et une « nouvelle promesse » : celle d'un « commun » de long terme, inaliénable : le foncier agricole, devant être géré collectivement et ancré territorialement. TDL apparaît ainsi comme un acteur exogène promoteur d'une stratégie d'agrégation des enjeux de développement et d'aménagement endogènes et exogènes portés eux, par des acteurs locaux (élu.e.s, paysan.ne.s, militant.e.s, salarié.e.s, O.P.A, etc.).

2,1,2) Une sociohistoire critique de l'« Aménagement du territoire » en France comme culture commune d'un Mouvement contestataire contemporain.

Pour le moment, il nous semble opportun de re-contextualiser ici le concept d'« aménagement du territoire ». Ce *besoin d'aménager le territoire* n'est plus aujourd'hui le signe d'un *consensus souverain* propre aux années cinquante chez les géographes. À cette époque l'« exode rural » et l'hypertrophie de la capitale engagent des réflexions sur la *Mise en*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

valeur de la France (titre de l'ouvrage de Jean-François Gravier en 1949)⁴⁶. Gravier considère alors que la France est en dessous de son optimum démographique qu'il fixe à 75 millions d'habitant.e.s. Pour déterminer ce chiffre il s'appuie sur le bilan des ressources naturelles exploitées et susceptibles d'exploitation. Cette perspective surplombante du géographe semble s'inscrire dans la continuité d'ambitions régaliennes plus anciennes. En effet, les Républicains de la Troisième République (1870-1940), menés par Léon Gambetta, engageaient dès 1870 une stratégie pour donner un socle de renaissance de la France en tant que Nation. Cette stratégie que l'on pourrait déjà qualifier d'« aménagiste » advient trente ans après le boom ferroviaire des années 1840 ; mais à la différence de cette première grande étape ferroviaire de l'aménagement du territoire national, celle des Républicains concernera autant le maillage du territoire que l'enrôlement de la population dans une visée ouvertement libérale.

À la fin du XIX^{ème} siècle, la population majoritairement « paysanne », est touchée par des orientations politiques qui la différencieront à très long terme de la « population des usines ». La figure du « paysan » est alors positionnée contre les mouvements ouvriers, comme en quelque sorte « la gardienne du Temple ». La paysannerie devient un groupe social « *pas comme les autres* » (Hervieu, 2002, p.2). Pour comprendre ce qui se joue, il faut revenir sur le contexte de l'époque. Dix ans après le désastre de Sedan (bataille de 1870 mettant fin à la guerre franco-prussienne), et la Commune de Paris avec l'affirmation d'un mouvement ouvrier extrêmement actif, Léon Gambetta (1838-1882) crée, en 1881, le ministère de l'Agriculture. Premier ensemble de l'édifice républicain, ce nouveau ministère est bâti sur le modèle du ministère des Colonies. Il se voit en effet confier « [...] *la gestion du monde paysan dans son ensemble, c'est à dire, non seulement d'une production mais aussi d'une population et de territoires* » (Hervieu, 2002, p.2). La traduction pratique de cette entreprise autant souverainiste que libérale, poussée par la mystique saint-simonienne du progrès industriel de l'époque, est limpide, « [...] *pour tenir cette paysannerie à l'écart des grands mouvements sociaux (mouvement ouvrier), il faut lui donner comme objectif, comme horizon, l'accès à la propriété foncière* » (*ibid*). C'est ainsi que, jusqu'à nos jours la paysannerie française sera plongée à la fois dans une nouvelle fonction productive, de petite production marchande (Barcelo et al., 1978) et dans le creuset d'une figure identitaire professionnelle alors inédite, qui se développera dans le temps, attachée à la dimension patrimoniale de la terre. La bourgeoisie capitaliste fut intéressée dans la mesure où cette forme d'exploitation permit de maintenir l'alimentation des ouvrier.e.s à un prix abordable. Cette transformation des attributs du monde paysan et rural,

⁴⁶ Aussi l'auteur du fameux *Paris et le désert français* en 1947.

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

réorganisa la rente jusque-là foncière (effondrée avec la crise agricole de la fin du XIX^e) en une rente sur les moyens de production désormais prégnants, situés dans les usines. Une fois les mouvements sociaux ouvriers ainsi stabilisés et une économie de rente recomposée par et pour la bourgeoisie, un nouveau socle était alors donné à la Nation et à la République française.

Néanmoins cette visée aménagiste et ses biais productivistes sont-ils l'apanage des républicains un siècle après la révolution française ? L'Aménagement du territoire est-il le seul creuset de l'Etat-nation ?

Le concept d'« aménagement » remonte en fait au XVII^{ème} siècle (Caro *et al.*, 2002). Il se définit à cette époque comme étant « l'art d'aménager les forêts d'une manière administrative » (*ibid.*) la forêt étant alors une ressource essentielle. Jean Baptiste Vidalou, agrégé de philosophie, habitant des Cévennes et militant des ZAD⁴⁷, propose dans son ouvrage « *Être forêts, habiter des territoires en luttés* » (Vidalou, 2017) une lecture critique contemporaine de l'aménagement du territoire comme *continuum néo-extractiviste*⁴⁸ (c'est nous qui précisons). L'essai militant de Vidalou est à considérer tel un socle commun des critiques actuelles portées par le « Mouvement contre les Grands projets inutiles et imposés (GPII) » (Sébastien, 2013/2). Pour Vidalou, « *ce sont en effet les forêts et les peuples qui vivaient à leur lisière qui ont eu à subir en premier la puissance des pouvoirs en place, royaux puis étatiques* ». (*ibid.*, p. 15). L'impact de cet impératif d'aménagement – comme expression d'un pouvoir souverain (et masculin) pour le contrôle centralisé des ressources – nie les conditions d'existences des populations locales. Pour Vidalou, l'« aménagement du territoire » doit donc être vu comme une forme de prise sur les existences (*ibid.*). Car, selon lui et reprenant une des grandes idées de la géographie sociale (Debarbieux, 2014) « *tout un chacun est constitué par l'histoire des lieux qu'il habite, de la même manière que ces lieux sont faits de son histoire à lui* » (*op.cit.*, p.59). Rompre ce lien entre « êtres » et « lieux », c'est pour le philosophe militant rompre le lien de ces êtres avec leur propre passé. En ce sens l'aménagement du territoire est pour Vidalou une « *mise à plat* » dont l'ambition est de forcer la matière, d'homogénéiser l'espace et ses spécificités pour *in fine* le rendre comparable à

⁴⁷ À l'origine ZAD est l'acronyme du terme administratif de Zone d'Aménagement Différé.

⁴⁸ « *Une construction hégémonique [...] qui fait écho aux processus d'accumulation par dépossession [des ressources]*» (De Noël, 2019, p.31). « *L'extractivisme est cette idéologie qui perçoit les pays [et les territoires] périphériques comme des gisements de ressources naturelles* » (Laville *et al.*, 2017, p.462). La notion intègre le procès de redistribution par la croissance (le marché) dans le cadre d'une « social-démocratie », pour financer les enjeux sociaux étatiques. Dans ce système, « redistribution-marché », sont niés les autres aspects de nos comportements économiques, révélés par Karl Polanyi (1975, 2011, dans *ibid.*) : la réciprocité et l'administration domestique.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'autres par des fonctions et mesures : « *chaque portion d'être, chaque part découpée devant avoir sa fonction* » (*ibid.*). On l'aura compris, pour ce militant l'« aménagement du territoire » français ne met pas en problème le territoire en tant qu'espace vécu ; et comme Olivier Orain (2017) il refuse le « grand-partage » nature-culture qui « *historiquement daté [...] ne permettrait pas, précisément, de travailler correctement l'aspect relationnel, ou encore ces arrangements circonstanciés d'humains et de non-humains, de vivants et d'éléments inanimés, etc.* » (*ibid.*, p.232). Le territoire est donc construit en tant qu'objet de planification, en tant que ressource, mesures et équivalences. Le territoire doit donc être découpé en parcelles transformées en « pôles » en « zones », en « sites », en « *clusters* » (*op.cit.*). Vidalou qualifie alors l'« aménagement du territoire » de « *colonisation intérieure* » dont les « *portions* » peuvent être agglomérées et extraites en « *flux monnayables* » (*ibid.*).

Cependant d'autres géographes, Laurence Barthe et François Taulelle (2013) en particulier, observent que les outils de l'aménagement du territoire actent la recherche d'un « équilibre du territoire » par son « zonage » et la concentration de moyens sur des espaces à enjeux (quand ils sont touchés par des crises industrielles majeures ou bien, au contraire, sur des territoires dits « d'excellence »), qui permettent de définir des catégories de territoires telles que les pôles de compétitivité, ou pôles d'excellence rurale. L'aménagement du territoire français est aussi « péréquation » et « solidarité » entre les territoires. En fin de compte Vidalou critique dans son essai, cette recherche d'un « pouvoir réticulaire » sur l'espace par l'État. Or, depuis la décennie 1980-1990, les politiques aménagistes conçues et conduites « par le haut », depuis le sommet de l'exécutif ont été fortement remises en cause dans un contexte de décentralisation et de développement local (*ibid.*). Un nouveau courant de pensée, relayé par l'Union Européenne, prône et soutient un « développement » « par le bas » à partir de « territoires de projets » (programme Leader de développement rural, le développement des

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

politiques de projets : Pays⁴⁹ et agglomérations, PTCE⁵⁰) (*ibid.*). Accompagné par la création d'une ingénierie territoriale, l'ensemble a eu pour effet de réduire l'action de l'Etat. La critique portée à cette logique par le champ de la géographie sociale en particulier est celle d'une trop grande métropolisation des activités économiques au détriment des moyennes et petites villes (*ibid.*). Mais Vidalou critique encore autre chose : qu'elle soit décentralisée ou non c'est à « la domination du pouvoir » qu'il s'attaque en nous exhortant de nous « *dépendre de la domination matérielle des réseaux et partant se réapproprier nos conditions d'existence* » (p.16). En effet, Vidalou précise que l'aménagement et partant l'organisation des territoires et leurs ressources en tant qu'infrastructures, est une fusion entre les fonctions de « gestion patrimoniale », d'« aménagement » et de « production énergétique » pour que : « *aucune distinction pertinente ne [puisse] plus être faite entre pouvoir politique et pouvoir infrastructurel* » (*ibid.*, p.17). Notre époque est celle de l'avènement de la technologie numérique, pouvant être considérée comme une troisième révolution industrielle (Rifkin, 2012) et celle des *smart grids* (réseaux intelligents fusionnant circulations énergétiques et informatiques), mais ces évolutions concernent moins la mise en place d'infrastructures nouvelles que le réassort d'aspects et d'ambitions technologiques anciennes. En effet, déjà en

⁴⁹ Un « Pays » est un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Lieu de l'action collective des acteurs territoriaux locaux, il fédère des communes, leurs regroupements, des organismes socioprofessionnels, des entreprises et des associations autour d'un projet commun de développement. Sa définition évoque aussi la notion de « partenariat » et de « contractualisation ». *In fine* l'objectif des deux politiques publiques d'aménagement du territoire en liens est de faciliter, en faveur du développement local, la coordination des initiatives de Collectivités territoriales locales, le tout dans le respect des cadres politiques régionaux, de l'État et de l'Europe. C'est la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, (LOADDT ou Loi Voynet, de juin 1999, qui cadre la mise en place des Pays. Cependant, la loi MAPAM de janvier 2014 crée le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Cette loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a engagé une nouvelle préfiguration de l'avenir des Pays et cadre désormais leurs actions, toujours en faveur du développement local et dans l'objectif de coordonner les diverses échelles de l'aménagement du territoire en Europe.

⁵⁰La Loi relative à l'ESS de juillet 2014, (Article 9) définit que : « *Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [ESS], au sens de l'article 1er de la [...] loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable* ». Les PTCE permettent notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'ESS qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs (site *web* : lelabo-ess.org. Consulté le 8 mai, 2020).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

1937, un ingénieur électricien faisait le constat (dans le *Bulletin de la société française des électriciens*) que « *le réseau électrique français a grandi maille par maille, chaque maille s'agrandissant, se complétant, poussant un tentacule qui l'attache à la maille voisine pour former en fin de compte un tout homogène* » (Harcourt, 1937 ; cité par Caro et al., p. 32). Et pour le militant cévenol « *toute friction de terrain, comme tout peuple trop déterminé, devra s'aplatir ou affronter tôt ou tard le pouvoir aménagiste et ses militaires* » (ibid., p. 15). Vidalou parle-t-il ici, pour le mettre en garde peut-être, au « Mouvement contestataire aux grands projets d'aménagement considérés inutiles et imposés ».

Nous allons à présent nous intéresser aux résistances contemporaines aux logiques de l'aménagement du territoire.

2,1,3) Ni dans mon jardin ni dans mon monde ! L'intérêt général ré-éclairé...

Malgré leurs aspects de militance et de contre-pouvoirs, ces pratiques qui relèvent pour nous d'une forme d'expertise, restent majoritairement cantonnées dans une identité *pro* intérêts privés associée « *au phénomène NIMBY⁵¹, bien connu des industriels* » (Sébastien, 2013/2, p.146) et des arènes normatives de l'aménagement (l'État, les DDT et les Collectivités territoriales (Communes et leurs regroupements) notamment).

Une certaine littérature, traitant également du phénomène « NIMBY », propose une analyse distincte des motivations possibles portées par les opposant.e.s aux « grands projets [considérés] inutiles et imposés » (Grisoni, Milanesi, Pelenc, Sébastien « *Des plumes dans le goudron* », 2018). Cette littérature encore minoritaire (*op.cit.*) considère les « *nimbystes* » comme porteurs d'un mouvement de dénonciation des « *défaillances de l'État en matière de décision [et] de participation* » (*op.cit.*, p.148). Si l'État pouvait être envisagé comme le gardien traditionnel de « l'intérêt général », la récurrence des contestations locales ces dernières années montre une évolution, celle notamment d'un regain de participation du public. Ce regain est selon la Géographe Léa Sébastien relatif à : « *(1) l'adoption par le grand public de nouvelles valeurs environnementales ; (2) une augmentation des informations accessibles au public*

⁵¹ L'acronyme NIMBY de la formule « *Not in my Backyard !* » est utilisé depuis les années 1970 principalement en Amérique du nord « *par les aménageurs cherchant à affaiblir les opposants à leurs projets, ce qui enferme les mouvements d'opposants dans une position illégitime* » (Sébastien, 2013/2, p.147). La multiplication des mouvements NIMBY peut être observée « *comme un obstacle à l'action publique, et plus encore comme un danger pour l'intérêt général* » (ibid.). Les « *nimbystes* » apparaissent comme des défenseurs d'intérêts privés, agissant au nom d'une logique individualiste, sont caractérisés par un défaut de citoyenneté, un déni du politique, entendu comme action ayant pour visée le bien commun et l'intérêt général (Sébastien, 2013/2).

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

concernant les risques sanitaires et environnementaux des installations ; (3) une perte de confiance dans la capacité du gouvernement et des experts à prendre des décisions informées, prudentes et équitables sur les technologies risquées ; (4) la création statutaire de nouvelles opportunités pour la participation publique dans les processus administratifs et judiciaires » (ibid.). Ainsi, d'après la géographe, l'État et ses institutions sont délégitimés du fait d'agissements qualifiés de « honteux » par des dynamiques sociales spontanées ou organisées en tout cas militantes : lorsque par exemple un.e Préfet.e modifie un document d'urbanisme (POS, PLU) sans aucune consultation ni mise en participation des habitant.e.s d'un territoire touché par un projet d'aménagement (ibid.). Également l'enquête publique peut s'avérer être « une forme de mise en scène de l'intérêt général selon une définition préétablie que les tentatives de mobilisation ne parviennent pas à remettre en cause » (Blatrix, 1999, p.15). En outre, le dispositif « enquête publique », – d'une part normatif, en ce qui concerne la « participation », et d'autre part, procédural, du point de vue réglementaire –, mène essentiellement à authentifier l'utilité publique du projet qu'à prendre en compte des alternatives éventuelles (Pham, Kirat, Torre, 2013). Or des « vécus situés » (et quasi-territorialisés)⁵² témoignent de situations « de prise en otages des locaux » (ibid., p.159). C'est ce qui justifie la remise en cause profonde des motivations de l'Etat à servir l'intérêt général, vu comme plus enclin à servir le principe (mythe) économique de croissance et de plein emploi, en soutenant l'investissement de grandes entreprises de travaux publics par exemple⁵³. Pour Léa Sébastien « l'opposition entre intérêt général et intérêts particuliers qui apparaissait évidente hier semble aujourd'hui de moins en moins pertinente pour décrire les tensions dans l'aménagement du territoire » (ibid.). La connaissance acquise, construite et mobilisée, par ces mouvements contestataires au niveau juridique et technique est désormais partagée à l'échelle nationale, voire internationale. Riche de pratiques, de savoir-faire et de savoir-être en situation de conflits, le réseau du « Mouvement contre les GPII » s'étend et fait des luttes au départ localisées (Notre Dame des Landes, Bure, Sivens, No TAV, etc.) des figures symboliques de conquêtes et des arènes de cristallisation d'une violence étatique considérée comme illégitime.

⁵² Je précise « quasi-territorialisé » car on va le voir les membres locaux du « Mouvement contre les grands projets inutiles imposés » se basent certes sur un territoire situé mais avec toujours une perspective politique qui dépasse ce dernier.

⁵³ C'est un argument courant des collectifs de lutte contre « les grands projets inutiles imposés ». Selon le collectif scientifique et militant « Des plumes dans le goudron » (2018) – qui cite Diane Robert, une chercheuse suédoise du *KTH Royal Institute of Technology* investie au sein du *Department of Urban Planning and Environment* – « les grands projets inutiles imposés sont un des instruments qui garantissent des profits exorbitants aux grands groupes industriels et financiers, civils et militaires, désormais incapables d'obtenir des taux de profits élevés sur des marchés globaux saturés » (p.25).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Partant, le « Mouvement *contre les grands projets inutiles et imposés* (GPII) » incorpore en son sein, outre la défense des modes d'habiter locaux, une mission universalisante intégrant une diversité politique « Altermondialiste », « Décroissante », « Anti-capitaliste », « ACAB »⁵⁴, « Colibris »⁵⁵, *etc.*

À ce propos et relativement à notre expérience militante, nous souhaitons souligner ici le fait que malgré la dimension de « carrefour de lutte » invoqué par le « Mouvement contre les GPII » celui-ci agence et fait cohabiter des activités, organisations et conceptions disparates et potentiellement contradictoires : métaphysique anthroposophique (MABD et Colibris notamment), techniques de défenses juridiques contre les violences policières, savoirs écologiques, éco-féminisme, anarchisme libertaire et « anti-flic », associations d'éducation populaire, réseaux d'économie sociale et solidaire, Coalition-climat, *etc.* Opérant, – par le fait associationniste formel ou informel –, à une « montée en généralité » des problèmes locaux (*ibid.*) vers des enjeux et échelles plus larges, le « Mouvement CGPII » élaborerait ainsi un « mécanisme de construction de l'intérêt général » (*ibid.*). Les contestations de proximité et leurs leaders publicisent alors (i) des espaces désormais tout à la fois « publics » et « oppositionnels » (Grisoni, Milanesi, Pelenc, Sébastien, 2018) et (ii) une voix dissonante au sujet des valeurs de « croissance », de « progrès technique », *etc.* (*ibid.*). C'est la mystique saint-simonienne du progrès industriel, qui l'emporta au XIX^{ème} siècle, qui est ici combattue (*ibid.*).

Nous verrons plus loin que TDL incorpore à sa façon la mystique saint-simonienne pour légitimer ses fermes et leur rayonnement local auprès des acteurs et structures normatives de l'« aménagement du territoire » et du « développement agricole ». En outre, comme les exemples qui suivent, TDL ré-agence également, mais à sa manière, une « *culture civique* » (Almond et Verba, 1963 cité par Sébastien 2013/2, p.160). Cette dernière est fondamentale pour la constitution des collectifs d'opposants car elle prend sa source dans des relations interpersonnelles au sein d'associations : « *la participation à ces dernières, sur la base de relations horizontales et égalitaires, augmenterait la confiance en autrui, le sentiment de compétence politique, le désir de participer à la vie de la Cité et l'adhésion aux valeurs*

⁵⁴ « ACAB » : acronyme de l'anglais « *All cops are bastards* » (« Tous les flics sont des salauds »), est un slogan anti-police popularisé durant la grève des mineurs britanniques de 1984-1985.

⁵⁵ « Colibris » : Le Mouvement Colibris, nom usuel de l'Association Colibris qui tire son nom des colibris, est une association loi de 1901 qui a été créée en 2007 en France. Initié par Pierre Rabhi, c'est un mouvement fondé sur l'*empowerment*, il encourage chacun à « faire sa part » pour contribuer à la transition écologique et sociétale.

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

démocratiques » (Sébastien, 2013/2, p.160). Ainsi, quand d'un côté le « Mouvement contre les GPII » fait face aux valeurs « industrielles » en mobilisant des principes « civiques » comme sources de mobilisation collective, TDL, – investie au sein du « Mouvement d'agriculture citoyenne » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) –, articule (i) la « culture civique » et (ii) la « mystique industrielle saint-simonienne ». En effet, lorsque qu'une ferme TDL est constituée sur un territoire, elle est cadrée publiquement comme le résultat d'un double processus : (i) « citoyen », car chaque ferme est réputée être financée par de l'épargne citoyenne dédiée à un projet politique pour l'agriculture (*ibid.*) ; (ii) « industriel » car chaque porteur.teuse de projet candidat.e à l'installation en tant que « fermier.ère TDL » doit faire montre, auprès des instances agricoles officielles, de sa légitimité technique et expérientielle pour pouvoir accéder au foncier⁵⁶.

Pour l'heure, il est important de comprendre que la difficulté contemporaine à penser les autorités publiques comme les seuls dépositaires de l'intérêt général est désormais un registre commun dans les motifs de luttes spatiales (*op.cit.*). Notre monde se « *redécouvre instable et incertain* » (*ibid.*) et d'aucun.e peut désormais y éprouver « *les conséquences inattendues, indirectes et persistantes de la modernisation de l'espace et de l'action publique (Latour, 2003)* » (*ibid.*). L'activité de définition de l'intérêt général peut débiter par l'expérience individuelle et/ou collective, sur un territoire, des conséquences d'un projet d'aménagement : sur le paysage, l'eau, les corps, *etc.* « L'intérêt territorial » (*ibid.*) deviendrait alors une source évidente d'une définition de « l'intérêt général » « *et de la légitimité nouvelle des acteurs locaux à le défendre, les intérêts territoriaux (c'est-à-dire en présence sur un même espace) étant premiers dans la définition de l'intérêt général* » (*ibid.*, p.160). *In fine*, l'approche entend ces détracteurs des logiques « d'aménagement » des années 1970 jusqu'à nos jours comme remettant « *en cause les idées de progrès et de développement* » (*ibid.*, p.148).

Néanmoins, la perspective d'un « modèle territorial » de développement à discuter et à disputer démocratiquement reste le chemin que suit tout processus de contestation. En effet « *les mouvements sociaux dépendent du modèle de développement auquel ils s'opposent ou auquel ils se résignent* » (Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017, p.218) et *in fine* le principe de

⁵⁶ Nous commençons à dévoiler ici des catégories de « principes de justice » construites par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) que nous utilisons en dernière partie. Par exemple dans un champ d'action (appelé, « cité » ou « monde ») qui mobilise le « principe de justice industrielle », les participant.e.s s'attardent sur des questions relatives à l'importance des processus techniques et font-valoir la méthode scientifique ; alors que dans la cité « civique » c'est l'enjeu de la délibération démocratique qui par exemple est mobilisé.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« développement » revient toujours en tant que croyance ou perspective fondatrice, justificatrice de toute action collective territoriale. L'une des conclusions de l'ouvrage du collectif scientifique et militant « Des plumes dans le goudron » (2018) souligne cette dépendance de sentier : « *S'emparant des questions sociales, économiques et environnementales, les opposants soutiennent ainsi souvent, modèle contre modèle, l'idée d'un développement endogène des territoires, équilibré et organisé autour d'un système productif relocalisé [... :] « [...] l'intérêt général, c'est de préserver le tissu local, c'est de développer une économie locale. [...] on peut imaginer reconquérir ces terres et développer une agriculture durable qui nourrisse la population et crée de l'emploi. [...] Par rapport au train, on a une demande très forte de TER, on a une demande d'arrêt dans les gares de villes moyennes, on veut du train tous les jours pour aller travailler, et on veut du transport en commun, et on nous répond LGV » » (Des plumes dans le goudron, 2018, p.79). Ces collectifs de lutte seraient au fond, enfermés dans l'illusion d'un développement endogène. Or on l'a vu, (cf. annexe n°3) un processus de développement n'est jamais immanent sur un territoire. Il se réalise sur la base de forces et d'injonctions toujours extérieures qui viennent contraindre une dynamique endogène faite d'une pluralité de représentations de ce que doit et peut être, le territoire. En un mot, un processus de développement se fait par et dans l'*adversité*. L'idée de l'*universalité* de ce que doit être le territoire, est selon nous et théoriquement une illusion.*

Pour autant, cette vision d'un nouveau NIMBY ou *quasi*-alternative au NIMBY, que représentent ces actions collectives du Mouvement contre les GPII, s'élabore et présente aux yeux de certain.e.s analystes « *une forme légitime de redéfinition de l'intérêt général* » (*op.cit.*). Or, selon nous, ce ne sont ni les collectifs de luttes ni l'État et ses représentations locales, ni les élu.e.s locaux qui détiendraient aujourd'hui une légitimité pour définir l'intérêt général. Il semblerait que ce soit la situation elle-même et en tant que dynamique endogène-exogène de développement, faite de luttes spatiales, d'*adversités*, de débats publics, en tout cas, faites de conflits qui, en tant que situation, serait la forme légitime de redéfinition de l'intérêt général.

Cette perspective théorique questionne notre objet de recherche le « Mouvement TDL ». En effet, quand, au sein du Mouvement contre les GPII, se développe une somme de « luttes spatiales », telles que les ZAD, où c'est l'espace au sens strict et sa défense qui est visé, à TDL c'est le territoire qui est l'objectif. À la différence du « Mouvement contre les GPII » qui est pour nous un « Mouvement de luttes spatiales », le « Mouvement TDL » est un « Mouvement de luttes foncières ». À TDL, on le verra, c'est tant l'espace que les institutions foncières qui le gouvernement qui doivent être, sinon conquises, en tout cas intéressées et *in fine* enrôlées dans la

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

logique de TDL. Se voulant « légaliste », TDL conquiert l'espace *via* ses capacités financières et le statut de la propriété privée pour finalement « montrer l'exemple » de son concept : l'acquisition et gestion collective de fermes ancrées sur leurs territoires à transmettre au long terme. Même si ce désir de « montrer l'exemple » donne une dimension publique à son action, à TDL la lutte est foncière, territoriale et quand bien même associative, elle reste financière et *quasi-privée* (on reviendra *infra* sur cette notion).

Toutefois, les luttes spatiales contestataires inscrites à l'agenda du « Mouvement contre les grands projets inutiles et imposés » – se voulant comme on l'a vu universelles, multi-situées – deviennent selon Léa Sébastien « *un mode potentiel de politisation des problèmes publics et [...de reconfiguration des] qualités politiques des espaces* » (p.162). Les conflits se cristallisent autour de projets d'aménagement situés et fondent ainsi des scènes locales qui posent des questions politiques larges sur le fait d'habiter et de défendre un territoire (*ibid.*). C'est là que des citoyen.ne.s « *en viennent à réinvestir le champ politique [et technique] et à reposer des questions sur les choix d'organisation de la vie collective dans un territoire* » (*ibid.*). Pour la géographe le « Mouvement » fait ainsi montre d'un travail – tant politique au sens fort que technique au sens strict (connaissances acquises (scientifiques, vernaculaires ou institutionnelles) au cours du processus de résistance) – de représentation et de confrontation sur projets, qu'elle nomme « résistance éclairée » (*ibid.*) Cette activité de représentation et de confrontation est éclairée tout à la fois par le vécu social des collectifs, leur savoirs partagés, leur connaissance du patrimoine environnemental et par une culture politique renouvelée (*ibid.*).

Le retour historique qui vient d'être fait sur les deux notions de Développement et d'Aménagement, permet de positionner le « Mouvement TDL » en regard de ces deux notions tout en commençant à développer notre analyse critique. C'est parce que nous aurons réalisé ce premier travail que notre problématique retentira en conséquence de cette première considération du « Mouvement TDL ».

En tant que dynamique sociale, politique et technique, TDL participe à sa manière à l'émergence de projets fonciers ponctuels à travers ses établissements : les « Fermes TDL ». Or, *a contrario* des « luttes spatiales » menées par des collectifs situés structurant le « Mouvement Contre les grands projets inutiles et imposés » (GPII) –, la « lutte foncière et territoriale » du « Mouvement TDL » souhaite vraisemblablement s'inscrire dans un rapport temporel autre, de très long terme. Toutefois, comme les « collectifs de luttes spatiales », TDL fait montre d'une même stratégie « citoyenne » consistant à « *réinvestir le champ politique [et*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

technique] et à reposer des questions sur les choix d'organisation de la vie collective dans un territoire » (Sébastien, 2013/2, p.162). Pour TDL ce « réinvestissement » est porté par deux motivations majeures l'une patrimoniale (i), l'autre institutionnelle (ii) : (i) sortir le foncier agricole de son statut de produit spéculatif et marchandisé pour le rendre accessible aux paysan.ne.s et (ii) faire émerger de nouvelles relations formelles et légales entre une société civile « éclairée » (pour reprendre la formule de Léa Sébastien, 2013/2) et les acteurs officiels de l'aménagement du territoire et du développement agricole, dont l'Etat.

Les deux « Mouvements » « contre les GPII » et « TDL » font tous deux l'expérience d'une « résistance éclairée » (*ibid.*) : c'est-à-dire, d'une épreuve tant politique que technique, dans l'instance d'une confrontation pour promouvoir des projets pour et sur le territoire. Cependant pour une majorité des agents-acteurs, tant locaux que nationaux de TDL, cette expérience doit s'inscrire durablement au sein d'un monde institutionnel normatif pour lui permettre d'y devenir légitime. Ainsi, bien qu'étant également éclairée à la fois par un vécu social, économique et technique de collectifs situés, avec des savoirs acquis et partagés, des patrimoines agricoles et environnementaux (sols, bâtis agricoles et d'habitations) et des valeurs partagées – TDL déploie son activité dans une stratégie de conquête institutionnelle de long terme, avec les acteurs du territoire. Pour le « Mouvement TDL » l'agriculture doit dans le temps être « *reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale* » (Mouvement TDL, 2003, p.2) pour « *permettre aux citoyens, individuellement et collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires* » (*ibid.*). On le verra dans les parties suivantes, c'est de par son statut de propriétaire foncier, revendiqué « solidaire », et par une expertise nouvelle en matière de gestion du bâti et des sols que TDL entend enrôler, à une échelle territoriale, habitants.e.s, élu.e.s, agents d'OPA, de Collectivités territoriales et de l'Etat autour de projets fonciers de très long terme. Le programme de cette thèse est de faire l'analyse de cette stratégie.

Néanmoins, au sein du « Mouvement TDL » – fait de membres, actionnaires et des donat.eur.ice.s majoritairement urbain.e.s (Pibou, 2016) – la notion de « développement » largement mobilisée, n'est pas discutée. En outre c'est à l'échelle régionale⁵⁷ que TDL semble

⁵⁷ À TDL les Associations Territoriales (AT) TDL sont souveraines d'un projet régional propre. Ce projet se traduit (i) par des stratégies de rencontres et de familiarisations avec les instances normatives régionales et départementales en fonction des réseaux en places et de l'histoire et vécu des protagonistes de TDL avec ces réseaux. (ii) les projets fonciers soutenus et présentés en Comité d'Engagement

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

reproduire la perspective d'une interaction spatiale de type « centre-périphérie » propre au concept de « développement » occidental (cf. annexe n°3). Nous verrons que le désir des fondateur.trice.s est de capter l'attention et le capital des urbains, désormais métropolitains (centre), pour les investir en milieu rural (périphérie). Cette ambition, aussi noble, bienveillante, soit-elle propose un cadrage, à distance, d'un centre vers une périphérie, de ce que doit être (i) une activité agricole : une production alimentaire écologique et de proximité et (ii) la vitalité politique foncière d'un monde rural jugée comme trop assujettie encore au corporatisme agricole.

Enfin, du fait que le « développement » est devenu LA logique de légitimation des actions collectives territoriales, TDL semble pouvoir devenir légitime à exprimer une expertise tant sur le « [...] *développement de l'agriculture agroécologique [...] et paysanne [...et] d'une économie solidaire* » (Mouvement TDL, 2003, p.1-2) que sur « [...] *des projets de territoire écologiques et solidaires, inscrits dans un développement durable* » (Foncière TDL, 2019). C'est ainsi que l'engagement militant de la société civile mobilisée par TDL sur les questions de ce siècle, (alimentaires, sanitaires, écologiques et climatiques), ne semble pas se soustraire au réflexe « développementiste ». De plus, la dynamique de TDL qui insiste sur l'importance de mobiliser la société civile et pas seulement les « paysans » montre, on le verra par la suite que la figure du « paysan » dans TDL s'efface derrière celle du « citoyen » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019).

Le « Mouvement TDL » mobilise la notion de « commun » avec une perspective développementiste dans laquelle les ressources environnementales ont un statut de « patrimoine commun » (Rist, 2013. Cf. Annexe n°3). TDL, arguant l'enjeu de « *considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations [...]* » (Mouvement TDL, 2003, p.1), reproduit cette croyance relevant de mythologies situées, où le « commun » est construit comme le chemin d'« accès collectif à la terre » en tant que forme institutionnelle positive en contre de la « propriété privée individuelle » et du productivisme) : « [...], *la terre est un bien commun au service de tous [... :] nourriture et les services liés à une nature [...]. À travers un financement citoyen et solidaire [...TDL] répond ainsi à une problématique centrale de l'installation : celle de l'accession à la terre. Loin du modèle productiviste, les paysans fermiers de TDL développent une agriculture qui innove, sans en avoir l'air. Ils sont porteurs d'un nouvel imaginaire pour l'agriculture* » (Association

Foncière et Fondation sont d'abord étudiés et légitimés en Région. Le « fait territorial » est donc prégnant au sein du « Mouvement TDL ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

TDL, MUSE, Février, 2017)⁵⁸. Ce « nouvel imaginaire » est aussi porté par des citoyen.ne.s qui dans TDL sont invité.e.s à « participer » afin « d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires » (*op.cit.*). Du point de vue de la sociohistoire du « développement » TDL perpétue donc le mythe de la « participation au développement local » mais à la différence des « Mouvements de lutte spatiale », TDL positionne l'enjeu « économique » et « territorial » de son projet foncier comme ressource stratégique de ses ambitions écologiques et sociales et du développement territorial.

On retrouve ici la dynamique discursive du « développement » et sa perspective d'un « évolutionnisme social ». Mais, chose nouvelle, l'évolutionnisme défendu par le « Mouvement TDL » tend vers une ambition plus « socio-spatiale » que seulement « sociale » – au sens que TDL semble vouloir faire évoluer « le système de relations que les hommes ont avec les espaces, à savoir les pratiques, les usages, les représentations, les imaginaires, les systèmes de valeurs et les stratégies que les acteurs déploient dans l'espace » (Lévy, Lussault, 2013, p.933).

L'argument majeur que construit TDL, « la terre est un bien commun inaliénable », agencé comme perspective devant être commune et universelle tendrait ainsi à déterminer une « territorialité du commun » (Lombard ; Baysse-Lainé, 2019, p.92). Pour cette thèse il s'agira de comprendre en quoi les pratiques de TDL et donc de l'agriculture citoyenne « transforment les relations entre acteurs et la « multidimensionnalité [de leur] vécu territorial » (Raffestin, 1980 cité par Lévy, Lussault, 2013, p.1007) ou encore de saisir la « territorialité » qui émerge avec TDL en tant qu' « interaction entre deux systèmes [en réseau] l'un spatial et l'autre informationnel dans la perspective d'assurer l'autonomie [...de TDL en tant que] collectivité à travers le temps » (Raffestin, 1987, p.19). Pour ce faire, nous observerons ce qui semble être l'émergence d'une territorialité réticulaire (en réseau) du commun, c'est-à-dire d'un pouvoir sur le territoire – par la production de lieux symboliques (Debarbieux, 2015), mis en réseau, les fermes TDL. Vitrites des valeurs de « bien commun » du « Mouvement », les fermes TDL « traduisent » (Akrich, Callon, Latour, 2016) selon nous un modèle de gestion collectif auprès d'acteurs et d'institutions locales normatives agricoles et de l'aménagement.

Force exogène, c'est par ses fermes, – *via* une première étape nommée en interne : l'« acquisition collective » de fonciers agricoles –, que TDL peut apparaître en tant qu'acteur local du « développement » d'un territoire. Si c'est par son statut de propriétaire privée que TDL émerge sur les territoires, en tant qu'espace de projet, c'est aussi par sa relation au marché

⁵⁸ Quatrième de couverture de la revue « *Arpenter n°2. Accompagner l'accès à la terre* »

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

foncier que TDL, partie prenante du « Mouvement de l'agriculture citoyenne » s'attaque à la « valeur » des biens matériels acquis (terres et bâtis agricoles) pour proposer une alternative à la logique de la « valeur d'échange » de ces mêmes biens. On le verra, c'est après une première participation au marché foncier au moment de « l'acquisition collective » d'une ferme qu'est construite une « valeur d'usage » de cette dernière qui *a priori* la sort du marché. Ce ne serait plus ce dernier qui dicterait les coûts de transaction au moment de la transmission d'une ferme mais des barèmes d'amortissements des matériaux notamment pour ce qui est du bâti. Ainsi, la « durabilité » des dispositifs fonciers devient-elle aussi budgétaire et économique, en d'autres termes : « gestionnaire ». Nous verrons que cet ensemble, tant politique que sociotechnique, que représente le patrimoine foncier de TDL est en interne considéré comme « projet de société et d'aménagement du territoire ».

Pour les agents et partenaires locaux de TDL, que nous avons suivis et enquêtés, les fermes TDL deviennent une somme de « ressources » disponibles localement pour questionner la transmission de fermes réputées « viables » et « à transmettre » afin de combattre les phénomènes locaux d'agrandissement et de concentration du foncier. La question posée étant l'avenir de l'agriculture locale, les OPA et institutions publiques (Communes, Intercommunalités, Services de l'État) s'intéressent aux fermes TDL comme nouvelle manière et nouvelle opportunité de questionner les territoires agricoles. TDL en tant que nouvel acteur du « développement territorial » est donc à approcher en tant qu'acteur associatif immergé dans une « systémique » territoriale, participant aux « [...] *phénomènes de changements des représentations des acteurs* [...] *en ce qui concerne l'agriculture biologique* [...] » (Pecqueur, Campagne, 2014). On le verra, tant sur la base de projets d'acquisitions que dans l'évolution de leurs gestion (obtenir des permis de construire par exemple) TDL dialogue avec des agents locaux pour émerger dans et aux abords de « comités techniques », eux-mêmes nouveaux. Dans ces « comités techniques », des acteurs, qui n'ont pas forcément pour habitude de travailler ensemble, discutent concrètement du foncier agricole et de ses usages. TDL participe donc, au sein de ces nouvelles arènes de « développement territorial » à partager des positions, des points de vue et à se faire entendre et comprendre. En outre, au sein de ces mêmes arènes les agents de TDL traduisent auprès des autres acteurs les contraintes auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés sur la question de la transmission au long terme, contre l'agrandissement, d'exploitations agricoles réputées viables, écologique et à transmettre. C'est ici le mythe d'une « durabilité » de dispositifs fonciers, qui est alors partagé entre ces acteurs. C'est en ce sens que nous approchons TDL comme un réseau qui assume l'héritage de cette histoire du

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« développement durable » et de sa réalisation à l'échelle locale tant par le biais de sa participation au sein du réseau de l'« Agriculture durable », berceau de l'« Agriculture citoyenne » (ADEAR, CIVAM, AMAP, *etc.*) que dans les instances normatives du « développement agricole » (Chambre d'agriculture, OPA) et de l'« Aménagement du territoire » (Communes et Intercommunalités ; DDT, PNR).

Cette ambition du réseau TDL de pouvoir coopérer, au long terme, à travers ses fermes, puis sur des projets de territoires, tant avec les instances officielles et normatives, qu'alternatives du développement territorial et agricole, est précisément ce qui le différencie du « Mouvement contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) » – et cela malgré des valeurs et des justifications civiques partagées : la participation des citoyen.ne.s au devenir de leurs territoires. La littérature consultée montre en effet qu'une résistance aux logiques d'aménagements du territoire, faite de valeurs tant « civiques » qu'« économiques » s'organise. Néanmoins, quand d'un côté le « Mouvement contre les GPII » tente de combattre le mythe d'une « planification stratégique » de l'« aménagement du territoire », TDL s'inscrit dans la tradition d'un contrôle de la gestion des ressources par un pouvoir décentralisé sur des lieux situés. Partant, TDL incorpore (aux stratégies territoriales planificatrices) un argumentaire et une nouvelle promesse : celle d'un « commun » de long terme, inaliénable : le foncier agricole ; devant être géré collectivement et écologiquement, et ancré territorialement. C'est en ce sens, que nous parlerons au moment de l'analyse d'une « territorialité réticulaire du commun » : TDL apparaît comme un acteur exogène, promoteur du « commun », prônant l'« intérêt général » avec une stratégie d'agrégation d'enjeux contemporains (civiques, écologiques, alimentaires et climatiques) appréhendés dans une perspective de développement et d'aménagement. Pour cela et *a contrario* du « Mouvement contre les GPII », TDL fait montre d'un intérêt pour la valeur économique de ses fermes en tant qu'entreprise entendue du point de vue de la « *mystique saint-simonienne du progrès industriel* ». Nous verrons que TDL incorpore cette vision pour légitimer ses fermes auprès des instances agricoles officielles, normatives et alternatives, et de l'aménagement : les fermier.ère.s de TDL doivent vivre de leurs métiers mais aussi créer de la richesse sur leurs territoires. Ainsi TDL semble ré-agencer au sein du « Mouvement d'agriculture citoyenne » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) les deux motifs « civique » et « industriel » pour légitimer son action dans la tradition du développement territorial. Néanmoins et toujours *a contrario* du « Mouvement contre les GPII », TDL est un « Mouvement » se voulant « légaliste » qui souhaite « montrer l'exemple » *via* ses propriétés. Malgré son désir de vouloir « donner l'exemple » et de donner une dimension publique à son

Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?

action, TDL fait montre d'une lutte plus foncière que spatiale et qui plus est territoriale, restant financière et *quasi-privée*⁵⁹.

Ce chapitre deux aura permis de positionner le « Mouvement TDL » dans ou face i) au deux concepts de « développement » et d'« aménagement du territoire » et ii) aux luttes contemporaines (écologiques, anti-capitalistes, alimentaires et contre le réchauffement climatique) les plus significatives en France. Afin de descendre au niveau institutionnel qui nous intéresse – TDL dans le champ du « développement agricole » à l'échelle locale et territoriale – nous allons dans le chapitre suivant présenter une sociohistoire de la montée en puissance d'une société civile sur les questions à la fois écologiques, alimentaires et agricoles.

⁵⁹ C'est la Foncière TDL (création en 2006) qui détient la plus grande partie du patrimoine foncier (133 fermes en 2017) détenu par le « Mouvement » (140 fermes la même année). La Fondation TDL (11 fermes) qui existe en tant que telle depuis 2013, n'en est qu'à ses débuts. Considérant le « statut de la propriété » au sein TDL, la propriété foncière de la Fondation est à observer plus comme publique que comme privée au sens du dispositif statutaire qui encadre son activité de gestion patrimoniale. La Fondation TDL est en effet Reconnue d'Utilité Publique. Ses statuts, qui actent juridiquement l'inaliénabilité du foncier détenu par la Fondation sont à très long terme garantis par l'Etat. Un représentant de l'Etat siège d'ailleurs au sein de son CA. Pour la Foncière TDL, reconnue entreprise solidaire, son seul lien avec l'Etat – outre les lois relatives aux pratiques financières (la vente de titre financier par exemple) – repose sur l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de la Foncière TDL depuis 2014.

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

Les rapports sociaux politiques et économiques entre groupes sociaux dont nous allons tenter la présentation ici, s'ancrent dans divers ensembles de revendications démontrant que la terre agricole est l'objet de tensions complexes. Pour analyser la manière dont la question foncière est traitée au fil de l'histoire politique française, en ce concentrant notamment sur la structuration de la Profession agricole et sur ses rapports avec une société civile « non agricole », nous approcherons le champ dans sa globalité (groupes socioprofessionnels et institutions diverses) depuis la modernisation des années 1950.

Depuis les années 1970 le monde agricole a évolué aux travers de « voies - voix différentes »⁶⁰. Des mouvements alternatifs émergent puis s'insèrent au sein d'un mouvement plus large, altermondialiste (Massiah, 2011) qui appelle à se réapproprier une identité professionnelle paysanne et revendique une reconnaissance sociale. Politiquement, ces mêmes mouvements souhaitent un regain de démocratie et économiquement, une capacité d'autonomie, de résilience voire de survie. Nous verrons aussi que les questions agricoles et foncières font peu à peu l'objet de critiques notamment par la société civile (terme que nous définirons ultérieurement) sur la base d'attentes environnementales et démocratiques, et plus largement d'une volonté de participation active et citoyenne au devenir de l'agriculture et de la terre. Ces critiques sont soutenues par des choix et décisions politiques (au niveau national et supranational) voulant favoriser, par le biais de politiques publiques, un ré-engagement du rôle de l'agriculture et du rôle des territoires locaux (élu.e.s, habitant.e.s, associations) dans le développement rural et périurbain. Enfin, nous verrons que les questions agricoles et foncières font l'objet, pour des organisations à haute dimension capitaliste et les Etats, de pratiques d'accaparement foncier sans précédent, redistribuant en France les cartes du modèle agricole familial traditionnel. Ces voies, politiques et revendications sociales, s'inscrivent dans une évolution démarrant à la fin du XX^e siècle, se structurent au début du XXI^e témoignant ainsi que la terre et les pratiques humaines qu'elle accueille, font partie de ce que l'on appelle, le « commun » pour un nombre croissant d'acteurs. Pour Pierre Dardot et Christian Laval (2014), la revendication du « commun » serait le terme central de l'alternative au néolibéralisme : « *le*

⁶⁰ Expression empruntée à Carol Gilligan *A different voice*, 1982 et aux travaux sur les *subalterne studies* et en particulier aux écrits féministes.

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

« commun » est devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital et ont donné lieu à des formes d'action et de discours originales » (p.16). Néanmoins, les auteurs précisent que « le monde ne sera pas protégé par l'établissement d'une sorte de réserve de « biens communs naturels » (terre, eau, air, forêts, etc.) « miraculeusement » préservés de l'expansion indéfinie du capitalisme. Toutes les activités et toutes les régions interagissent. Il ne s'agit donc pas tant de protéger des « biens » fondamentaux pour la survie humaine que de transformer profondément l'économie et la société en renversant le système des normes qui menace maintenant très directement l'humanité et la nature » (ibid. p.13).

C'est à ce titre qu'il nous semble pertinent d'analyser le système d'acteurs qui aujourd'hui en France s'attache à la gouvernance de la terre agricole. Notre objectif est de partir des expériences de la société civile dans ce domaine du « commun » sur les questions agricoles et foncières pour *in fine* envisager ses actions dans des cadres sociaux plus larges : politiques publiques, orientations d'organismes professionnels agricoles (OPA), actions des Collectivités territoriales et du monde agricole alternatif.

Selon nous, ce nouveau groupe constitue en France un nouveau champ, l'« Agriculture citoyenne » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) pour qui la thématique du « commun » semble être autant un motif de lutte qu'un motif de soin (*care*) vis-à-vis de la terre et des humains. Cette dynamique est à saisir dans son époque marquée par des thématiques qui se déploient à l'échelle internationale, du local au global et inversement : la fin des faims de terres, le réchauffement climatique, les droits humains, les droits de la nature, les identités et spécificités territoriales et dernièrement avec la Covid-19, la prise de conscience globale et durable des vulnérabilités humaines et de l'interdépendance entre les humains et les non-humains.

Pour comprendre la place qu'occupe cette société civile dans les champs concernés par l'« agriculture citoyenne » (territoire, accès au foncier, projet agricole alimentaire, etc.) et mieux saisir dans quel contexte elle émerge, nous étudierons aussi les modes de gestion et de gouvernance du foncier agricole à la fois inscrits dans un système de normes, de politiques publiques agricoles et de politiques publiques territoriales. Pour cela, nous nous intéresserons à l'ancrage territorial de l'agriculture par le prisme des questions foncières.

3,1) L'émergence d'un mouvement social rapprochant paysans et société civile.

Le monde agricole est sollicité depuis la fin du XX^e et le début du XXI^e siècle par l'émergence de voix – voies différentes (*op.cit.*), engagées face au modèle du développement agricole orthodoxe, qui prend racine dans la volonté de modernisation rapide d'après-guerre (1939-1945). Ces « voix-voies différentes » seront poussées dans le temps, par des injonctions principalement environnementales et écologistes mais également sanitaires, économiques et sociales, venant tout à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du milieu agricole. Dans ce que nous appelons « l'intérieur », divers mondes agricoles se distinguent selon les travaux de Bertrand Hervieu et François Purseigle (2009/1) et des identités liées au métier d'administrateur.trice.s se différencient selon Bruno Lémery (2003). Ce que nous nommons l'« extérieur » du monde agricole, ce sont des groupes de pressions et associations militantes (agricoles, citoyennes, écologiques), relayées parfois au niveau législatif, qui influencent l'émergence de nouvelles organisations et politiques publiques. Ces dynamiques sociales ont une histoire, des racines politiques et culturelles que nous allons rappeler.

Le politologue Didier Chabanet présente les mouvements revendicatifs écologistes des années 1970 comme incitateurs de la constitution progressive d'un domaine d'action publique. En Europe, dans des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas ces mouvements connurent de vifs succès populaires. Indépendamment des thématiques défendues (protection de la nature, défense des animaux, opposition à l'énergie nucléaire) ces mobilisations furent sujettes à une forte institutionnalisation : formations politiques, dispositifs publics spécifiques aboutissant à la création *quasi* généralisée aujourd'hui de Ministères de l'environnement. (Chabanet, dans Fillieule et *al.* 2009, p.375). À l'heure actuelle, l'écologie se déploie sur toutes les facettes de la participation politique (de partis de gouvernement, à des formes de contestations plus radicales). Sous ces différents aspects et à des degrés divers la mouvance que l'écologie favorise atteste d'un renouveau des logiques d'engagement, qui bouscule les clivages traditionnels. Cette mouvance « articule ainsi des préoccupations aussi bien locales que globales, défendant des valeurs telles que la solidarité entre les êtres humains, la qualité de la vie, ou encore le droit de chacun à participer aux conditions de son propre développement » (*ibid.*, p.376). Pour comprendre la nature du mouvement semblant d'une part se construire aujourd'hui sur des préoccupations agricoles et foncières et d'autre part semblant dépasser les frontières du monde agricole, il nous faut dans un premier temps déconstruire cette idée d'un groupe social agricole homogène. Le sociologue Bertrand Hervieu, montre qu'à partir de la Troisième République,

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

telle la « gardienne du temple » face au monde ouvrier en révolte, une certaine figure du monde paysan fut composée pour présenter un groupe social « *pas comme les autres* » (2002, p.2). Durant la décennie 1871-1881 la gestion de ce monde paysan, dans son ensemble, c'est à dire, non seulement la gestion de productions mais aussi de populations et de territoires (*ibid*) fut la visée des Républicains menés par Léon Gambetta (1838-1882). L'enjeu stratégique était de tenir la paysannerie à l'écart des grands mouvements sociaux (mouvement ouvrier) et de lui donner comme objectif, comme horizon, l'accès à la propriété foncière (*ibid*). Se construit alors, dans le temps une identité professionnelle, sur la base de trois piliers : l'exploitation familiale, la cogestion (Etat – profession [...]), la régulation étatique. Selon le sociologue Bruno Lémery ces trois piliers ont été ébranlés dans le temps par l'inscription des agriculteur.trice.s dans des modes de régulation de plus en plus hétéronomes (2003), c'est à dire, par des pressions extérieures nationales et supranationales mais aussi, de la société civile. Aujourd'hui, nombre de critiques et de demandes sont adressées au monde agricole, remettant en cause le modèle de développement autour duquel s'est effectuée sa modernisation (Mathieu, 1990, 2017 ; Eychenne, 2006). Les logiques de spécialisation et d'intensification avec fort soutien public, ayant permis d'assurer le passage ou la transformation des sociétés paysannes (Mendras, 1976, 1995) vers un secteur d'activité dédié à la fourniture de matières premières alimentaires (Muller, 1984), sont en crise. Lémery, précise que « *la saturation des marchés et les interrogations que suscitent le montant et le bien-fondé des aides dont bénéficie ce secteur, remettent en cause sa dynamique interne alors qu'il doit faire face à de profondes modifications des demandes qui lui sont adressées, que ce soit en matière de qualité et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de protection de l'environnement ou d'aménagement du territoire* » (*op.cit.* p.10). En interne d'un monde agricole qui s'essouffle, un débat sur l'identité professionnelle du « métier d'agriculteur » différencie trois représentations singulières de la Profession. Une partie du monde agricole trouve injuste les remises en causes qui lui sont adressées. La montée incessante de reproches développe des sentiments de « saturation ». Pour une autre partie, ces remises en question externes, renforcent « *l'idée de changements nécessaires, mais suivant des directions qui divergent : appel à une modernisation supplémentaire d'un côté, appel à rompre avec la logique même ayant présidé à cette modernisation, de l'autre. [...] La profession agricole est aujourd'hui divisée* » (Lémery, 2003, p.21). Pour ce sociologue, trois groupes se distinguent : un premier groupe sur la défense du métier (célébration d'un héritage) ; un deuxième groupe sur la relance de la modernisation (assurer avant tout une qualité homogène et régulière de produits de masse, sûrs et standards) ;

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

un troisième groupe sur la recherche de formes d'exercice alternatives du métier (se démarquer d'autres productions ou d'autres façons de produire ; labels, agriculture biologique). Sa légitimité dans le monde agricole ne va pas de soi. Néanmoins, même minoritaire, son élaboration idéologique trouve une certaine audience dans le grand public.

Après les bouleversements du monde paysan post-Seconde Guerre mondiale (modernisation), la figure du « paysan » a laissé la place à celle de l'« agriculteur » (Mendras, 1976, 1995) qui s'apparente à celle d'un « entrepreneur », du moins dans certains secteurs ou modes de production. Dans le même temps la population agricole verra sa démographie diminuer continuellement jusqu'à devenir minoritaire dans la société française. Le courant modernisateur des années 1960 redessine donc en profondeur l'agriculture : la paysannerie uniforme a laissé la place à des « mondes agricoles » (Hervieu, Purseigle, 2009/7). Les deux sociologues du milieu rural distinguent ainsi trois grands ensembles renvoyant à trois modèles économiques : l'agriculture familiale, l'agriculture de firme et l'agriculture de subsistances. Dans les rapports entre la société en général et les mondes paysans, alors que « *la question du déplacement de la production est techniquement résolue [...] d'autres questions se posent à l'agriculture, telles que sa contribution à la gestion écologique de la planète, son accès aux marchés et son rapport à des sociétés de plus en plus urbanisées* » (Hervieu, Purseigle, 2009/7, p.187).

La nature des revendications et les actions menées dans le cadre de ce que nous nommons l'« Agriculture citoyenne » dépasse les frontières des secteurs professionnels. En effet, avec l'émergence de l'écologie politique une prise de conscience mondiale émerge dans le temps au sein de laquelle différents courants revendicatifs se retrouvent (Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017).

3,1,1) Du mouvement écologique à l'économie solidaire

Selon l'économiste Alain Lipietz⁶¹ l'associationnisme ouvrier du XIX^{ème} siècle (associations, coopératives et mutuelles) est le fondement historique de l'Économie sociale et solidaire contemporaine (*ibid.*).

À la fin du XX^{ème} siècle cet associationnisme développe un rapport de plus en plus étroit avec l'écologie (*ibid.*). C'est le label « économie social » qui dans un premier temps réunira l'ensemble des organisations en liens (*ibid.*). C'est sous le nom d'« Économie sociale et solidaire » (ESS) que la première coalition des forces de gauche, socialiste–communiste–

⁶¹ Par ailleurs homme politique français membre du parti écologiste « Europe Écologie Les Verts ».

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

écologiste, se positionnera (Lipietz, 2001 dans *op.cit.*). Avec un secrétaire d'État issu du parti des « Verts » et par la suite issu d'élus municipaux ou régionaux en charge de l'ESS, souvent choisis parmi les écologistes, le lien entre ESS et écologie deviendra dans le champ de la politique de plus en plus prégnant. Cependant il est important de saisir qu'au début du XX^{ème} siècle l'économiste Gide (1900 dans *ibid.*) regroupe l'associationnisme ouvrier et deux « institutions intermédiaires », la famille et l'église (laissées en place après la révolution), sous le vocable d'« économie sociale » (*ibid.*). Ce qui semble contradictoire de prime abord – puisque le mouvement ouvrier exprime tant une révolte des prolétaires, – contre le caractère bourgeois de la Révolution Française et de la loi Le Chapelier (1791) –, qu'une opposition au patronage catholique⁶². Lipietz l'explique du fait que l'associationnisme ouvrier, la famille et l'église « s'occupent de la même chose : le soin – le care – des corps et des âmes » (p.219). C'est pour nous important de noter cela car on retrouve ces mêmes préceptes (de manière dispersée ou non) au sein de l'« Agriculture citoyenne ». Par exemple TDL, principal levier foncier de cette agriculture (aux côtés du communalisme de certaines Collectivités territoriales et d'autres dispositifs plus ponctuels : GFA, Associations foncières, etc.) est sujet, du côté des fondateur.trice.s du « Mouvement TDL », d'une même complexité politico-spirituelle : tant dans la dynamique chrétienne issue des MRJC, qu'anthroposophique advenant du Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD) que de l'éducation populaire avec Relier (cf. chapitre un).

Plus tard, après les grands bouleversements des deux Guerres Mondiales de la première moitié de ce XX^{ème} siècle, c'est par la montée du féminisme⁶³, qu'« entre autres, surgit le mouvement écologiste » (*ibid.*). En effet, d'une part l'époque est alimentée par les avancées de l'« écologie » dans le champ politique anglo-saxon pour aborder la question de la nature maltraitée par le modèle de développement (Carson, 1962 dans *ibid.*). D'autre part l'écologie démarre en Europe comme identité politique⁶⁴ et sera la base de la conception contemporaine de l'ESS (Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017, p.220). Selon l'économiste Lipietz ces mouvements ont dans le temps convergés vers une écologie politique et son paradigme, qu'il

⁶² Œuvres attachées dans un premier temps à l'éducation populaire des jeunes gens des classes laborieuses.

⁶³ Contre le multiséculaire travail gratuit des femmes remettant en cause la Famille alors en charge du *care* et du *clean* (Devetter, Rousseau, 2011 cité par, *ibid.*)

⁶⁴ Mouvement pacifiste, mouvement contre la faim dans le monde, prophétie antinucléaire (Touraine et *al.*, 1980 cité par *ibid.*), mouvements féministes, mouvements de défense de la nature et des paysages et mouvements partisans d'une économie alternative, d'une autre façon de produire de consommer (Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

résume ainsi : « *il y a un rapport triangulaire entre les individus, l'activité organisée en société de ces individus, et le mixte social-naturel que cette activité construit comme environnement des individus, et qui à son tour détermine leurs conditions d'existence* » (*ibid.*). Ce risquant à un certain déterminisme, qu'il faut souligner (et que le mouvement de la *deep ecology* pourrait qualifier d'anthropocentrique), le raisonnement de Lipietz propose de penser l'activité humaine comme portant sur la santé humaine, sur la qualité de vie humaine, ainsi que sur « *la sauvegarde du patrimoine culturel et des éléments de la nature auxquels [...les humains] prêtent une valeur d'existence* » (*ibid.*) Il y aurait selon lui, avant donc une écologie profonde (*deep ecology*), une « *écologie antédiluvienne* » (une écologie très ancienne) qui aurait permis, – au XIX^{ème} siècle en Europe –, l'émergence du mouvement ouvrier contre l'effet du développement capitaliste sur les conditions de vie, d'alimentation, de logement et de salubrité. C'est en effet le mouvement « *hygiéniste* » qui va imposer des règles sociales à ce capitalisme, délétère pour la vie humaine. Ainsi pour Lipietz, quand bien même ils ne s'y reconnaissaient pas directement, le mouvement ouvrier et le mouvement syndical (appuyés par des médecins sur les questions de santé) du XIX^{ème} siècle ont nourri l'écologie politique européenne tout comme plus tard, le féminisme. Et quand bien même la question écologique (relativement à la santé des travailleu.r.se.s) fut internalisée dans le cadre syndical, au sein des usines notamment, et réduite à des paramètres quantitatifs du rapport salarial, « *la critique des aspects écologiques du contenu et de la forme de la production ne pouvait renâître que contre ce compromis capital-travail, et contre les syndicats qui adhéraient le plus profondément* » (p.223). Apparurent alors des innovations majeures au fil des années de l'après-guerre : l'éducation populaire et le logement social coopératif qui à notre époque ont été rétrospectivement rattaché à l'économie sociale et solidaire (*ibid.*)

Les décennies 1960-1970-1980 montreront cependant une nouvelle facette du mouvement écologiste, qui, en acte, se positionnera contre les logiques ouvrières et le modèle fordiste (*ibid.*). Cette position s'exprimera le plus fortement en France à travers le mouvement de mai 68 qui déploiera tout au long des années 1970 une claire contestation du pouvoir régulateur et planificateur de l'État, de l'organisation du travail parcellisé, à la réduction des négociations syndicales aux questions de salaire et de temps de travail, de la croissance de la consommation comme signe du progrès, de la domination des modèles masculins et enfin de la domination de l'État-nation sur les cultures régionales (*ibid.*). Cette situation, à la fois de publicisation des luttes convergentes, de régionalisation de certaines revendications est le

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

creuset de « luttes environnementales » qui s'expriment d'abord et dès 1969 contre le programme électronucléaire français (*ibid.*).

Concernant le monde rural et agricole « *il y aura certes le mouvement de « retour à la campagne » qui pèse d'un poids important dans le syndicalisme agricole de certains départements du sud de la Loire. Mais il n'y aura pas d'explosion des coopératives régionalistes comme dans le Pays basque espagnol* » (*ibid.*) En réalité, nous explique Lipietz, « *les nouveaux mouvements sociaux français cherchent plutôt à se démarquer aussi bien du syndicalisme que de l'économie sociale instituée. Et il en sera de même de l'écologie politique [qui se développera] dans les années 1970 sous la forme d'un environnementalisme plutôt scientifique [...]* » (p.225).

C'est à l'occasion de la transition néolibérale qu'en France l'économie solidaire connaît une forme de renaissance et évolue dans le fil des années 1970-1980 quand apparaît le nouveau modèle de développement qualifié de « libéral-productivisme » (Lipietz, 1984, 1996 dans *ibid.*) caractérisant une flexibilisation du rapport salarial et une remise en cause des compromis institutionnels en matière de protection sociale. L'articulation même entre l'économie sociale instituée et l'État étant alors remise en cause, les mouvements sociaux post-soixante-huitards se caractérisaient par la solidarité et par une volonté d'autonomie (*op.cit.*). Naissent ainsi à cette époque de nouvelles aspirations formalisant des contre-institutions économiques. Des « initiatives de jeunes adultes qualifiés » (*ibid.*) fleurissent alors créant leurs propres entreprises, souvent sous forme coopérative, notamment dans le domaine des professions intellectuelles. Ce mouvement, qui s'auto-désigne comme « Économie alternative et solidaire » se dote de son propre réseau : le REAS. Créé fin 1992, et composé d'une coopérative et d'une Union d'Économie Sociale, le Réseau d'économie alternative et solidaire essaie de rendre visible et de promouvoir des initiatives citoyennes dites d'économie solidaire, qui toutes fondent un renouvellement des pratiques associatives et militantes. Il peut être défini comme un mouvement prônant d'autres relations au temps, à l'espace, au travail, à l'argent. C'est là qu'apparaissent sans doute les premières racines et modalités stratégiques des organisations constituants aujourd'hui le Mouvement d'« Agriculture citoyenne ». En effet le REAS innove à cette époque en proposant des actions économiques alternatives, reposant avant tout sur la solidarité des individus et des communautés. Les CIGALES (Clubs d'investisseurs et de gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) sont les formules les plus connues dans ce domaine. Le réseau des Cigales montre aussi une stratégie de déploiement *via* un fonctionnement par

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

territoires grâce à un ensemble de correspondant.e.s relais. En 1994, à l'occasion d'un congrès apparaissent trois difficultés, (nous avons pu observer leur prise en compte également dans TDL) : faire circuler les informations et les témoignages d'expériences pour se constituer un patrimoine de savoirs commun ; concevoir des outils financiers appropriés aux expériences alternatives permettant le développement de projets alternatifs d'envergure ; (quant au fonctionnement du réseau par lui-même) concevoir les relations internes et les interdépendances entre les membres. Au sein de REAS s'ajoute dans le temps, la volonté d'inscrire ces réflexions et ces actions dans une logique de développement durable mais en rupture avec les perspectives habituelles des politiques de développement, et de promouvoir une autre façon de fonder la rencontre entre les individus et les dynamiques politiques et culturelles (REAS, 1995). Ces dynamiques « réoccupent l'espace de l'environnement du capitalisme, du marché et de l'État, celui des « biens communs », domaine que l'écologie politique commence à proclamer sien » (Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017, p.226).

Avec la crise du libéral-productivisme du début du XXI^{ème} siècle, l'ESS devient une nouvelle promesse en tant que réponse possible à la crise « énergie-climat » et à la crise « alimentation-santé » (Lipietz, 2012 dans Laville et *al.*, 2017). Le champ de l'ESS s'élargit tout en se territorialisant : « *la proximité territoriale est par excellence la condition des « effets externes positifs » de l'économie sociale solidaire. En effet, de même que les activités industrielles classiques suscitent dans leur environnement immédiat des « effets externes négatifs » (bruits, risques, pollution...) [...] les activités de l'économie sociale solidaire entraînent sur leur territoire des effets externes positifs (le « halo sociétal »), » (ibid., p.229). La dynamique rend alors visible « *la montée en puissance des coopératives ou associations s'impliquant dans le domaine les plus spécifiquement écologistes : l'entretien des biens communs et le care » (ibid.). En ce sens, « le territoire [devient] en quelque sorte leur « cœur de métier » » (ibid., p.230). Par exemple, dans le domaine agricole les associations de l'Agriculture biologique se multiplient sur les territoires pour répondre à la demande des « alterconsommateurs » (Pleyers, 2011 cité par Lipietz, 2017 dans Laville et *al.*, 2017) et des parents d'élèves peu à peu soutenu par les politiques publiques.**

Pour résumer les propos de l'économiste Alain Lipietz, alors que les coopératives, notamment agricoles ont vu leurs projets périliter – avec l'évolution du modèle de développement libéral et néolibéral français – les activités de l'ESS associationniste intègrent la complexité du XXI^{ème} siècle : les crises « climat-énergie », et les enjeux « alimentation-santé ». Néanmoins, même si les modalités organisationnelles et de gouvernance de l'ESS

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

favorisent la constitution de nouveaux espaces publics et de rencontres réciproques d'acteurs qui jusque-là ne se rencontraient que par le truchement du marché – Lipietz craint qu'à l'occasion d'une « transition socio-économique généralisée » à venir – des systèmes alimentaires par ailleurs (Hansen et Coenen, 2014 ; Truffer et al. 2015 ; Murphy, 2015) –, les structures légères agri-alimentaires actuelles ne soient rapidement rendues obsolètes et remplacées par des coopératives de production et de distribution : « *Or la coopération fut, dans les années 1960, le vecteur de l'industrialisation de l'agriculture, expropriant même les paysans-coopérateurs* » (*ibid.*, p.232).

3,1,2) Sur les traces d'une écologie-politique agricole

Jean Paul Deléage, historien de l'écologie, précise que « *bien que l'on puisse chercher en vain la moindre trace explicite de la préoccupation écologiste dans les événements de Mai 68, cela ne veut pas dire que le soulèvement n'a pas affecté en profondeur le mouvement écologiste naissant. Le mouvement fut en effet l'héritier direct de l'antiétatisme et de l'anticonsumérisme du Mai français.* » (Deléage, 2012/2, p.137). L'historien met en avant des organisations représentatives de cette nouvelle culture de l'époque (aujourd'hui proches de TDL) : le réseau Les Amis de la Terre (ADT) fondé en 1970, France Nature Environnement (1968), Greenpeace (1971) et celle de nombreuses publications alternatives et/ou écologistes avec les magazines à succès *Hara-Kiri-Hebdo*, *La Gueule Ouverte*, *Le Sauvage* et l'Agence de Presse de Réhabilitation Ecologique (APRE). À partir de manifestations et d'objectifs concrets, se développa ainsi progressivement sur le terrain politique, le mouvement écologiste (*op.cit.*) : les 60 000 manifestants sur le Larzac (Aveyron) les 25 et 26 août 1973 contre l'extension d'un camp militaire et la privation foncière des paysans en place restent en mémoire comme un tournant déterminant de l'entrée des écologistes en politique. L'événement sera suivi dès 1980 avec l'« affaire de Plogoff » qui réunit plusieurs milliers de personnes dans le Finistère contre l'installation d'une centrale nucléaire.

Pour l'historien Jean-Philippe Martin une des caractéristiques de la lutte du Larzac contre l'extension du camp militaire est le rapprochement de différents univers revendicatifs issus de divers groupes sociaux : la lutte à la base paysanne a su créer des alliances au-delà du monde agricole (2014). L'époque est aussi le témoin que « *nombre de ces agriculteurs y ont eu la volonté de faire évoluer le répertoire d'actions traditionnel des mobilisations et se sont rapprochés de militants d'autres milieux sociaux (ouvriers, employés, avocats mais aussi acteurs du monde culturel). Devenus contestataires, ils ont renouvelé leur discours en intégrant*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

et adaptant des thèmes portés par les mouvements sociaux des années 1968 dont ils se sentaient proches : antimilitarisme, anticapitalisme, critique des autorités traditionnelles, opposition au pouvoir central, voire régionalisme » (Martin, 2014, p.91).

Pour le géographe et sociologue Fabrice Ripoll, la lutte du Larzac est une source majeure des mouvements « altermondialistes » (2005/2) en France (notamment à travers la figure politique de José Bové) puis en Amérique latine. Par exemple, la « Rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme » organisée en 1996 qui a réuni plus de 3 000 participant.e.s venus de quarante pays, a positionné les zapatistes comme pionniers du mouvement de contestation de la mondialisation. La même année, la première Marche altermondialiste est organisée au Brésil. Elle se transforme en 1998 en « Marche des Sans » qui rassemble des dizaines de milliers de personnes (sans emploi, sans salaire, sans toit, sans terre, sans pain, etc.). Elle se transforme un an après en « Marche des Cent Mille » contre le gouvernement et le FMI : « le *Mouvement des Sans Terre [MST], a joué durant ces années un rôle important de lutte [...], en occupant des terres improductives, en donnant le ton dans le débat sur le non-paiement de la dette extérieure et en appuyant les luttes qui cherchent à résister et à combattre le néolibéralisme » (Chico Vicente 2000, cité par Ripoll 2005, p.5). Le MST devient alors un mouvement de premier ordre lors des Forums Sociaux Mondiaux (FSM) de Porto Alegre et devient à son tour mouvement de référence pour les réseaux alternatifs en France.*

En France précisément, depuis le démontage collectif du « MacDonald's » de Millau, José Bové fait figure d'emblème pour l'ensemble du mouvement. En effet, au-delà de la Confédération paysanne dont il fut le porte-parole, avec la lutte contre les OGM et l'agriculture productiviste, c'est contre la « malbouffe » et contre l'appropriation du vivant par les multinationales qu'il invite à lutter. Quand des organisations du « Nord » (La Confédération Paysanne et le MODEF) et du « Sud » (le MST) se rejoignent en 1993 pour former la « *Via Campesina* » (la première organisation internationale paysanne), l'une des premières revendications est : la « souveraineté alimentaire » (*ibid.*). Les nouvelles valeurs « alimentaires » et « écologiques » commençant à toucher toutes les consciences et devenant de la sorte des mythes disponibles en vue de la durabilité du développement et de la vie sur terre, « *les « classes moyennes urbaines salariées » trouvent en eux des alliés non négligeables, et réciproquement. Des alliances se tissent progressivement qui posent d'une façon inédite les rapports à la terre... et à la Terre » (Ripoll, 2005/2, p.5). Nous sommes ici historiquement au début de ce qui deviendra selon nous la revendication d'une « Agriculture paysanne et*

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

citoyenne » des années 2000, qui ambitionne une responsabilité écologique des activités « agri-rurales » (et non plus seulement agricoles), militant pour une économie socialement et solidairement ancrée sur les territoires (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). On verra que c'est en se mettant au service du « territoire » et donc des Collectivités territoriales, que cette « Agriculture paysanne et citoyenne » devient l'« Agriculture citoyenne » : les réseaux paysans et leurs valeurs sont *intégrés* dans des dynamiques territoriales désormais portées tant par des Collectivités territoriales que par des associations auto-proclamées « citoyennes ».

Au-delà des constructions syndicales et sociales issues de ces mouvements, il est important de rappeler qu'entre 1975 et 1995 se développent de nouvelles institutions et des faits institutionnels sans précédent (Deléage, 2005/4) qui alimenteront et conforteront ces mouvements dans leur recherche d'alternatives à l'intensification de l'agriculture. L'INRA produit par exemple le rapport Poly (nom du PDG de l'INRA de l'époque) en 1978 qui a pour titre : « *Pour une agriculture plus économe et plus autonome* ». Cette publication donne un écho et une légitimité à la critique portée par le mouvement social de l'époque en pointant le caractère énergétivore de l'agriculture intensive. En 1981, la gauche française obtient le pouvoir et dans cette mouvance, se crée la même année, la Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs Paysans (CNSTP), et en 1982, la Fédération Nationale des Syndicats Paysans (FNSP), qui donneront naissance à la Confédération paysanne en 1987.

Sur le plan syndical, les nouveaux paysans souvent issus de familles non paysannes (les « néo-ruraux ») avaient peu de place tout comme les écrits, sur le plan académique, cherchant à théoriser ces nouvelles modalités d'action de ce nouveau public émergent en milieu rural (Cordelier, 2008/1). Les expériences concrètes de « modèles alternatifs » concernaient alors une « marge très minoritaire » (*ibid.*). C'est à la charnière des années 1970-1980, qu'« *apparaissent les premières tentatives de confrontations et d'échanges (telles celles impulsées par Peuple et Culture-Isère avec des agriculteurs de montagne), [...] et l'ébauche de réseaux souples (« Relier » en 1984, par exemple)* » (Cordelier 2008/1, p.224). La prise en compte du phénomène et sa dimension politique trouve ainsi un écho au-delà du giron des « agricultures alternatives ». En effet, le Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en milieu Rural (RELIER) tente depuis sa création de perpétuer une perspective dite « agri-rurale » ou les activités agricoles, artisanales, artistiques, d'habitats *etc.* ne sont pas séparées mais penser ensemble en tant qu'objets d'une « agri-ruralité ». Pour cela l'objectif de cette association de type « bureau d'étude alternatif » est de réunir et mobiliser des acteurs dits

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« ruraux » : expert.e.s, associations d'habitant.e.s et professionnelles, réseaux divers d'éducation populaire, de coopérative, *etc.*, autour de problématiques concernant le milieu rural et les relations « ville-campagne ». C'est de cet objectif qu'à la fin des années 1990 un groupe se réunit dans Relier sur les questions foncières et d'accès à la terre. Le « Mouvement Terre de Liens » naîtra en 2003.

Deux ans avant Relier, en 1982, est créé le Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA), porté par André Pochon (Auteur de l'ouvrage : *Les Champs du possible*, Syros, 1998), qui deviendra une figure de proue de l'agriculture durable en France. Le CEDAPA fut le premier groupe de développement de ce qui deviendra par la suite le Réseau d'Agriculture Durable (RAD) (*ibid.*). En 1992, la Conférence internationale de Rio légitimera l'existence de tous ces mouvements. À ce sujet, l'agronome et sociologue Estelle Deléage signale que c'est à la suite de cette conférence, en pleine réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et des débats autour des accords internationaux sur le commerce (GATT devenu depuis OMC), que sera créé de manière informelle le RAD (*ibid.*). Au sujet de ce réseau qui émerge dès 1994 dans le Grand Ouest de la France, autour de l'élevage laitier herbager (sur la base de l'innovation du CEDAPA dite « système Pochon »), au-delà des questions économiques (la recherche de plus d'autonomie) et écologiques (la recherche de pratiques plus saines), ce sont les questions politiques et sociales qui retiennent notre attention.

En effet, sur un plan social et politique, l'agriculture durable se construit sur la base d'un décloisonnement des rapports agriculture/société (Deléage, 2005/4) : « *considérant que l'agriculture est « l'affaire de tous », les agriculteurs - paysans du RAD sont insérés dans de nombreux réseaux dont l'objet dépasse largement le cadre strict de l'exploitation agricole* » (p.69). Par exemple le réseau « Cohérence » rassemble des paysan.ne.s, des consommateur.trice.s, des environmentalistes et des médecins soucieux.ses de participer à la mise en œuvre d'un développement durable dans l'Ouest de la France (*ibid.*). Pour Deléage « *cette ouverture vers l'extérieur participe plus globalement de la « production de la société » [...] à la création d'un monde commun* » (*ibid.*). Il est légitime désormais d'entendre l'existence d'une agriculture tant paysanne que citoyenne dont les modalités d'action se révèlent à travers le déploiement notamment de dispositif foncier depuis les années 1990 avec des Groupements Foncier Agricole et des Sociétés Civiles Immobilières dont TDL est, en quelques sortes, une synthèse.

Avant d'étudier dans le point suivant les questions de la gouvernance du développement durable et la place qu'y prend la société civile, nous proposons d'aborder dans cette

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

« émergence d'un mouvement social rapprochant paysans et société civile » la façon dont les questions foncières s'y construisent. Les apports du géographe et sociologue Fabrice Ripoll vont nous y aider.

Selon lui, « *chaque terme de tout mouvement social a nécessairement une dimension spatiale non négligeable (au sens strict)* » (Ripoll, 2005/2, p.2). Par exemple le soulèvement des communautés indigènes, le mouvement zapatiste au Chiapas en 1994 (Baschet, 2002, *cité par* Ripoll, 2005/2) sont des réactions à la modification de l'article de la Constitution mexicaine protégeant les biens fonciers communaux. Pour lui, « *l'appropriation juridique (ou juridiquement garantie) de la Terre et de ses ressources est un enjeu majeur des luttes contemporaines* » (Ripoll, 2005/2, p.6). Mais, « *rien ne dit que c'est inéluctable [...] parce qu'en pratique, les mouvements sociaux, et notamment les « altermondialistes », cherchent précisément à changer cette situation* » (*ibid.*).

Il y a donc une cause commune dans les motifs de l'action du mouvement social altermondialiste (Massiah, 2011) regroupant une société civile militante et le monde agricole alternatif : celle de contrer la tendance à l'appropriation des ressources, – notamment foncières –, pour en faire des biens privés. L'action collective se concentre alors sur la défense d'un intérêt général en proposant d'envisager ces ressources comme des biens communs.

À l'échelle de la France les registres de motifs et de valeurs du réseau altermondialiste international résonnent au sein de différents regroupements institutionnalisés, généralistes (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC), Greenpeace France, Les Amis de la Terre, les nouvelles « Coalitions Climat », *etc.*) ou spécialisés (France nature environnement (FNE) sur la protection de l'environnement ; « *Reclaim the Fields* » sur le contrôle direct des productions alimentaires ; le syndicat la Confédération Paysanne sur la défense des paysan.ne.s ; Terre de Liens sur « *l'enrayement de la disparition des terres et la facilitation de l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes* » (site web consulté le 29/09/2019) ; *etc.*). Si nous nous canalisons sur les aspects qui nous intéressent, à savoir : l'émergence en France (i) d'une « Agriculture paysanne et citoyenne » et (ii) d'une « Agriculture citoyenne » nous devons nous arrêter sur le dernier réseau en date, héritier du RAD, le réseau InPACT qui défend des « Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale ». Ce réseau qui naît en 2001 s'est institutionnalisé dans le temps au sein du Réseau rural français (RRF).

3,1,3) Une agriculture paysanne-citoyenne et des politiques publiques

Le RRF émerge en 2008 dans le cadre du soutien au développement rural du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). C'est le Conseil de l'Union européenne qui établit alors la nécessité d'un réseau de développement rural à l'échelle européenne, décliné à l'échelle nationale par chaque État membre. Le RRF est piloté conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), et par Régions-de-France (l'institution de représentation des régions françaises auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes). L'État français a donc choisi de structurer son réseau rural à un double niveau, avec d'une part la création d'un Réseau rural national (RRN : 200 structures adhérentes)⁶⁵, et d'autre part la possibilité pour les Régions de créer leurs réseaux ruraux régionaux. Au sein du réseau InPACT siègent diverses structures, labélisées par l'Etat « Organisme national à vocation agricole et rurale » (ONVAR), avec lesquelles TDL interagit au niveau national et local. Ces structures sont de diverses obédiences et statuts. Par exemple :

- La plus ancienne émerge dans les années 1950 de la rencontre entre les maîtres agricoles et les amicales laïques : c'est la naissance des Centres d'initiatives et de valorisation de l'agriculture et du milieu rural (CIVAM). Au début des années 60, la FN CIVAM devient un acteur majeur de la formation des responsables agricoles contribuant à la modernisation de l'agriculture. Dès les années 1980, les groupes locaux CIVAM s'ouvrent au rural (tourisme, accueil à la ferme) et au développement de productions de qualité (bio, produits fermiers...) en réponse aux attentes des agriculteur.trice.s souhaitant vivre de leur métier sans passer par l'intensification.
- Créée en 1984, une Fédération réunit les paysan.ne.s adhérent.e.s aux Associations (locales) pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR). Elle se positionne comme détentrice des raisons et valeurs de l'agriculture paysanne « *repenser les fonctions et la place de l'agriculture dans la société. [...] redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité* » (FADEAR, 1998, p.2). Son ambition est de « *proposer un modèle agricole permettant à des paysans nombreux de vivre décemment de leur*

⁶⁵ Le RRN réunit les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural c'est-à-dire les autorités publiques compétentes, les partenaires économiques et sociaux, les organismes pertinents représentant la société civile (RRN, 2014).

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

travail » (Site web de la FADEAR consulté le 29/09/2019). La FADEAR doit être comprise comme l'entité opérationnelle du syndicat « La Confédération paysanne » en matière d'installation et transmission de fonciers (terres et bâtis).

- Le Mouvement Inter-Régional des Associations pour le maintien de l'agriculture Paysanne (MIRAMAP) se revendique quant à lui porteur d'« *alternatives concrètes qui émergent de la société civile* » (MIRAMAP, 2014, p.1). Des consommateur.trice.s s'y engagent financièrement pour faciliter le maintien de l'agriculture paysanne. Une avance de trésorerie conforte le fonctionnement des exploitations.

Le réseau « InPACT » est une plateforme associative d'ONVAR issue du rapprochement de réseaux associatifs agricoles et citoyens alternatifs qui relie : le Réseau CIVAM et Nature et Progrès⁶⁶ (dédiés à l'accompagnement technique et aux pratiques), L'Atelier Paysan⁶⁷ (sur l'outillage), l'InterAFOCG⁶⁸ (sur la gestion-comptabilité), le MIRAMAP (sur la vente directe), Solidarité Paysans⁶⁹ (soutient aux exploitations en difficultés), le MRJC⁷⁰ (dédié à la jeunesse rurale), Accueil Paysan⁷¹ (sur l'agrotourisme), la FADEAR (l'accompagnement à l'installation-transmission) et le Mouvement Terre de Liens (l'accès solidaire et collectif à la terre), (Sites web de toutes ces structures consultés le 29/09/2019).

⁶⁶ Nature et Progrès est une des associations pionnières de l'agriculture biologique. Pour Nature et Progrès, l'agriculture biologique va bien au-delà d'un simple label, elle inclut des valeurs d'équité, de proximité, d'autonomie et de partage en pensant le système de manière globale. Elle est conçue comme un projet de société agricole et alimentaire alternatif et participatif, respectueux du vivant : la nature dont les animaux et l'humanité.

⁶⁷ L'Atelier Paysan est une coopérative (SCIC SARL) qui accompagne les agriculteur.trice.s dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne. En remobilisant les producteurs sur les choix techniques autour de l'outil de travail des fermes, les membres adhérent.e.s retrouvent collectivement une souveraineté technique, une autonomie par la réappropriation des savoirs et des savoir-faire.

⁶⁸ Le réseau des Associations de FORMation Collective à la Gestion forme les agriculteur.trice.s à devenir autonomes dans la tenue de leur comptabilité, l'analyse de leurs résultats, ainsi que dans leur prise de décision.

⁶⁹ Solidarité Paysans est un mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural qui fédère 35 associations régionales ou départementales couvrant 64 départements.

⁷⁰ Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne est une association qui œuvre pour l'animation et la valorisation des territoires ruraux. Le MRJC propose aux jeunes ruraux.ales de se réunir en équipe à l'échelle d'une ou plusieurs communes afin d'agir ensemble sur leur lieu de vie. Les actions passent ainsi par des fêtes de village, des échanges internationaux, de l'accompagnement à l'installation agricole, des festivals, etc.

⁷¹ Constituée de paysans et d'acteurs ruraux qui pratiquent l'accueil à la ferme.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

C'est grâce à ses actions territoriales et de « développement agri-rural » que le « Mouvement TDL », qui émerge en 2003, a aussi été labellisé ONVAR par l'État en 2015. Il fait ainsi partie du RRF au sein du pôle qu'anime le réseau « InPACT ». Ce dernier favorise le rapprochement entre le monde paysan et le reste de la société, autour d'enjeux alimentaires (Lombard, Baysse-Lainé, 2019).

Maintenant que nous avons présenté les composantes de ce que nous nommons un « Mouvement social pour une agriculture paysanne et citoyenne », nous allons nous intéresser aux différentes arènes dans lesquelles nous pouvons potentiellement trouver des systèmes et outils favorisant la représentation et l'implication de la société civile « citoyenne ».

3,2) Une société civile au sein de la gouvernance du développement durable pour répondre aux enjeux environnementaux.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) publient de multiples rapports présentant le réchauffement climatique comme le problème le plus important et le plus urgent qui ne se soit jamais posé à l'humanité⁷². Néanmoins, « *le diagnostic d'une gravité extrême posée par le PNUD et le GIEC et par de nombreuses institutions aujourd'hui pose la question des conditions d'une action collective en mesure de répondre à l'urgence climatique. Ni les entreprises ni les États n'apportent les réponses permettant de faire face aux processus enclenchés. Les échecs à répétition des Sommets sur le changement climatique [des années 1990] soulignent en effet l'enfermement des dirigeants économiques et politiques dans la logique de la compétition mondiale* » (Dardot, Laval, 2014, p.13).

Ces évolutions des années 1990 auraient cependant marqué une rupture dans la façon de gouverner et de gérer l'environnement. « *Cette rupture présente plusieurs facettes : l'affirmation de nouveaux concepts, comme le développement durable et de nouveaux principes d'action comme le principe de précaution ; la remise en cause de l'action publique traditionnelle ; l'intégration du développement durable dans les stratégies d'entreprises ou des collectivités locales ; la réorganisation de l'expertise (avec l'apparition d'autorités indépendantes)* » (Froger, 2006/4, p.7). C'est ainsi que la notion de gouvernance serait devenue « *le terrain privilégié des débats, des réflexions et des propositions sur les transformations de l'action collective en matière de politiques d'environnement orientées vers un développement*

⁷² PNUD, « *Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008, la lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé* » p.382).

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

durable » (ibid.). L'économiste Géraldine Froger précise que « bon nombre de problèmes environnementaux constituent le domaine d'action collective qui cumule des défis en termes de gouvernance : incertitudes fortes, dimensions à la fois locales et globales, caractère de la ressource commune, absence de solutions immédiatement praticables à coût réduit, faible implication de l'opinion publique, divergences profondes d'intérêts économiques et politiques » (ibid. p.7). De manière générale, la gouvernance peut se définir comme « l'ensemble des mécanismes de régulation d'un système économique et social en vue d'assurer des objectifs communs (sécurité, prospérité, cohérence, ordre, continuité du système, développement durable) » (ibid. p.11). Les travaux de Géraldine Froger permettent de comprendre l'émergence d'une société civile organisée et/ou en voix d'institutionnalisation depuis les années 2000 sur les questions de gouvernance du Développement durable. Elle définit quatre approches pouvant appréhender la gouvernance de ce domaine de politiques publiques (ibid. p.8) :

- La première est courante. Il s'agit de rationaliser, crédibiliser et moderniser l'action publique, ou encore de mieux faire cheminer le cycle de vie des politiques publiques, d'où la nécessité d'une meilleure gestion du secteur public, de la transparence de la prise de décision et de l'information des citoyen.ne.s.

- Une deuxième approche de la gouvernance remet fondamentalement en question l'efficacité même d'un système de gouvernement reposant sur l'autorité hiérarchique. Cette remise en cause ne traduit pas seulement un affaiblissement de la légitimité des gouvernements, elle résulte du rôle exercé par une multiplicité d'institutions et de l'implication croissante de « groupes d'intérêt » dans les affaires qui les concernent : tout développement durable fondé sur une croissance économique équitable et responsable demande une coopération active de l'ensemble des acteurs socio-économiques professionnels et de la société civile (ibid.). Selon Froger aucune politique de développement durable ne pourra réussir sans leur participation. L'économiste constate aujourd'hui que nombre d'acteurs socioéconomiques élaborent des stratégies autour des questions de durabilité. Ces démarches doivent selon elle s'inscrire dans des mécanismes de coordination non hiérarchiques : procédures de négociation, systèmes de partenariat ou de contrats, réseaux de confiance, instruments de médiation, etc. Nous considérons que nous pouvons appliquer ce constat que fait Froger, aux Organismes Professionnels Agricoles (OPA) et aux ONVAR participant et œuvrant au sein du RAD et d'InPACT.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Dans une troisième conception de la gouvernance, il s'agit plutôt d'imaginer, et donc de rendre crédible, des principes, des modes de représentation ou des conceptions de la rationalité donnant à la décision et à l'action les marges de manœuvre qui lui manquent. L'étude de pratiques et leurs évaluations doivent ainsi selon l'économiste être entendues comme les creusets de l'action collective des réseaux enclins au développement durable.

- La dernière approche proposée par Froger considère que la redistribution des pouvoirs et des rôles entre l'État et l'ensemble des acteurs socio-économiques est une question-clé. Tous les acteurs concernés peuvent exercer collectivement cette responsabilité. L'État devient là un arbitre qui conserve néanmoins deux rôles non négligeables : mettre en place les mécanismes de subsidiarité (distribution des rôles entre acteurs à la meilleure échelle), et surtout évaluer les résultats des dispositifs et rendre leur évaluation publique.

Nous retiendrons ici le rôle de « groupe d'intérêt » que la société civile peut revendiquer une fois reconnue dans des dispositifs institués. Au sein du monde agri-rural, avec le déploiement d'actions collectives institutionnalisées et reconnues par l'Etat, cette société civile trouve désormais dans le champ agricole sa propre place. Elle participe ainsi *via* les ONVAR à la gouvernance du développement durable aux côtés ou en face d'autres groupes d'intérêt. De la sorte, elle émerge aux côtés ou en face d'OPA, de Collectivités territoriales avec qui elle noue des partenariats en vue d'appliquer entre autres des politiques publiques de développement durable (projets de territoire, *etc.*).

Néanmoins, il est important de revenir sur les racines de l'action de la société civile sur les questions environnementales. En réalisant cette étude nous verrons apparaître des postures tant politiques, éthiques qu'économiques qui expliqueront ce qu'est une « société civile » s'engageant à sa manière sur des questions publiques. Du ou de la consommateur.trice éthique aux groupes de pression d'un nouveau genre, la montée de la société civile sur les questions environnementales est concomitante avec l'histoire du mouvement écologiste qui émerge dans les années 1970 en Occident.

3,3) La montée de la société civile sur les questions environnementales

Habitant.e.s, voisin.e.s, consommat.eur.rice.s, citoyen.ne.s, client.e.s, chercheu.r.se.s, professionnel.le.s du développement ou pour ainsi dire tout le monde aujourd'hui peut

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

revendiquer ce statut de « société civile »⁷³. Elle serait une composante d'un système global de forces concurrentielles dans lequel cohabitent les forces du marché, de l'Etat et de la société civile (Malo, 2001). Pour Marie-Claire Malo (Sciences de gestion et Économie Sociale et Solidaire), « *beaucoup de mouvements sociaux sont transversaux (à la fois clients et citoyens, producteurs et consommateurs), de sorte que la société civile dans son ensemble gagne du terrain face au marché [...]* » (*ibid.* p.91).

L'implication de cette « société civile »⁷⁴ revêt à partir de la fin des années 1970, un rôle de lobbying auprès du monde politique et d'innovations pour la mobilisation de ressources financières. La juriste Adélie Pomade donne l'exemple de démarches menées par la société civile dans le cadre de l'adoption de la Convention de Washington (CITES) du 3 mars 1976 ou de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992. La société civile justifiait dès cette époque, la nécessité de protéger certaines espèces (biologiques) et dénonçait le défaut de législation en ce sens (*ibid.*). Adélie Pomade précise que « *la Société Civile peut aussi décider de se substituer à l'action du législateur. Se réappropriant les outils juridiques existant, elle participe alors entre autres au phénomène de contractualisation du droit de l'environnement. Aussi conclut-elle des conventions de gestion de l'espace naturel ou bien des contrats translatifs de propriété pour acquérir des territoires en vue de leur protection. Il s'agit d'une influence « par le comportement »* » (*ibid.* p.99). Pomade précise que « *si l'accession à la propriété peut s'obtenir parfois par voie de donation ou d'échange, l'instrument translatif de propriété par excellence demeure le contrat de vente. La vente peut se réaliser au profit d'une personne privée, physique ou morale, ou encore en faveur d'une personne publique qui, au vu de son objectif de protection de l'environnement, appartient à la Société Civile* » (2009, p.375). À noter ici deux choses importantes : i) dans cette logique, l'appropriation privée de ressources foncières constitue un levier d'action collective légitime. TDL se situe précisément dans cette logique avec l'argument de défendre une « économie solidaire » dédiée à des projets agricoles

⁷³ Selon nous : toute personne s'exprimant au-delà de son statut public (élu.e, administré.e, professionnel.le, expert.e, etc.), sur des enjeux communs à tout le genre humain relativement aux capacités des sociétés humaines à perdurer dans le temps.

⁷⁴ Selon Adélie Pomade (2010) docteur en droit privé, la définition de la notion reste toujours si imprécise que le thème fait l'objet de fréquentes controverses en sciences sociales. La spécialiste, s'appuyant sur l'approche par le droit de l'environnement définit la société civile comme « *le produit d'un ensemble de personnes physiques, de personnes morales et de groupements de fait, dont l'unité est reconnue par le droit de l'environnement. Ces éléments constitutifs qui présentent des caractéristiques communes agissent seuls ou collectivement mais toujours au nom de l'ensemble qu'ils constituent et dont ils tirent leur renommée, dans l'objectif principal de protéger l'environnement* » (Pomade, 2010, p.91).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

durables ; ii) juridiquement c'est le « motif » (Céfaï, Trom, 2001) de protection de l'environnement pour l'intérêt général qui détermine l'action collective de la Société Civile. Nous verrons *via* les éthiques du *care* que nous pouvons aussi parler de postures morales à travers le motif de « soin à l'environnement » (Petit, 2014/2).

La société civile développe également des stratégies de pression auprès du secteur privé. C'est bel et bien le cadre du développement durable et l'émergence de la notion de « responsabilité sociale, économique et environnementale » des entreprises qui confèrent à la société civile sa légitimité d'action. La société civile réclame auprès du monde de l'entreprise de dépasser ses attributs purement productivistes. Elle tente également de construire un droit de regard afin d'examiner dans quelle mesure il serait *moralement* possible de dégager des profits sans licencier ou exploiter et en préservant l'environnement (Bajenaru-Declerck, 2009/1). Pour la société civile, la bonne gestion de l'entreprise devient donc synonyme d'une conduite morale (*ibid.*). L'économiste Violeta Bajenaru-Declerck fait de la société civile une « partie prenante » des organisations entrepreneuriales. La notion de « partie prenante » concerne tout groupe ou individu qui a une influence sur l'organisation et qui lui demande de rendre compte de l'impact que génèrent ses actions sur la société (*ibid.*). Ce concept des « parties prenantes » soulève cependant tout à la fois la question et le fait d'un désinvestissement de l'État et d'une influence avérée des multinationales sur la vie et les pratiques économiques des individu.e.s.

À présent que le lien entre la société civile, la préservation de l'environnement et l'agriculture en France commence à se préciser, nous allons tenter d'analyser l'évolution des politiques publiques favorisant la participation citoyenne au projet environnemental en France. Nous nous intéresserons plus précisément aux évolutions des politiques publiques vers la reconnaissance des circuits courts agricoles de proximité dans le cadre notamment de l'Économie solidaire. En effet, les pratiques et les liens entre producteur.trice.s et consommateur.trice.s défendus au sein du réseau des AMAP et TDL révèlent des circuits courts de production et de commercialisation. Partant, nous soulignerons l'émergence de nouvelles institutions travaillant à rapprocher, d'une part le.la consommateur.trice issu.e de la société civile et le.la producteur.trice issu.e du monde agricole ; et d'autre part, le secteur privé et le secteur public.

3,4) L'évolution des politiques publiques et de la participation citoyenne dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

La participation des citoyen.ne.s à la vie publique s'est accrue au cours des dernières décennies poussée par un double problème : la crise de la démocratie représentative (Grunberg, 2019) et la montée en puissance des problèmes environnementaux (Bourg et Boy, 2005). En effet, « *dans de nombreux pays occidentaux la démocratie représentative est en crise. [...] Les gouvernements subissent une forte impopularité, les citoyens s'estimant mal représentés [...] est évoquée la nécessité de raffermir et de renouveler la relation entre gouvernants et gouvernés et de réfléchir à des modalités nouvelles de participation politique des citoyens aux prises de décisions* » (*op.cit.*, p.96). L'environnement forme dans ce contexte une thématique dans laquelle les mécanismes de marché et l'intervention publique sont critiqués car montrant d'importantes limites : inefficacité, rigidité, coûts, effets pervers (OCDE, 1992). En sus, croisant une somme de problématiques relatives à toutes les activités industrielles humaines, dont l'agriculture, la « défense de l'environnement » est devenue dans le temps un cadre d'actions et de logiques militantes. Cette montée de la thématique environnementale comme carrefour idéologique a impliqué dans le temps un nouveau débat public sur la question des productions alimentaires et partant sur l'aménagement du territoire.

Dans le domaine agricole, depuis les années 1950, les modes de production et de consommation se sont considérablement transformés. L'ensemble des phénomènes de modernisation des productions agricoles, de prolétarianisation du monde paysan et d'urbanisation des populations rurales ainsi que l'extension urbaine en lien, a déterminé dans le temps, par le biais de politiques publiques, des formes de développement agricole, rural et périurbain et des modes d'usage de l'espace et de consommation alimentaire, paradoxales voire divergentes.

D'une part la spécialisation des filières et des territoires, issue de la nouvelle politique agricole des années 1960 et 1962, incite à une rupture dans le monde paysan traditionnel. En effet, le Traité de Rome en 1957, sonne le départ de la modernisation et la conférence de Stresa en juillet 1958 précise le fonctionnement pratique de cette politique. D'autre part, les années 1970-1980 ont vu se repenser, par les déçus de la modernisation du monde agricole, des modalités de production et de consommation alimentaire, en termes de « Circuits courts de proximité » (CCP). À partir des années 1970 se pose alors la question des CCP, de production et de distribution, comme enjeux de territoire et de sécurité alimentaire. De là de nouvelles politiques publiques ont vu le jour.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Le fait territorial des productions agricoles non-alimentaires et alimentaires et leur commercialisation, ainsi que le fait écologique de leurs aménités et externalités environnementales, se sont ainsi amalgamés dans le temps créant de la sorte une thématique où l'écologie, l'alimentation et le territoire se fusionnent désormais dans le champ de l'aménagement et du développement durable du territoire (Dugot, Pouzenc, 2010). En sus, le « territoire » en tant que synonyme d'« espace » et de « lieu » et de « ressource pour le développement local » (Lévy, Lussault, 2013, p.996), – face au « territoire » en tant qu'« espace connoté technocratique » (*ibid.*) –, est devenu un motif de mobilisation (voire d'échelle de coordination) non-gouvernemental pour des organisations militantes tel que les Zones À Défendre (ZAD) et le réseau InPACT notamment. Ce qui semble s'opposer en outre, au sein de ces « Mouvements », c'est la figure de « l'Etat » en tant que pourvoyeur de l'espace technocratique (organisé sur la base de l'attractivité des villes) et la figure de « mouvements agri-ruraux » défendant une certaine conception et représentation de la ruralité *via* laquelle le « rural possède une logique globale qui s'exprime dans tous les aspects de la vie sociale [sans réduire ceux-ci aux activités agricoles], espace compris » (*ibid.*, p.884).

Des productions de valeurs⁷⁵ tant issues de réseaux se revendiquant « citoyens » (TDL, MIRAMAP) que « paysans » (FADEAR, *Via Campesina*) donnent sens à de nouvelles actions collectives autour de la reconquête des territoires ruraux face au monde urbain et à ses logiques. Les relations villes-campagnes des années 1970-1980 trouvent ainsi écho dans les exigences actuelles du XXI^{ème} siècle : l'espace rural riche en ressources (Mathieu, 1990, 2017 ; Pierre, 2013) doit être préservé en solidarité avec les besoins alimentaires des villes. Ces dernières sont considérées comme trop attractives et l'urbanisation apparaît comme un « processus dominant » au détriment d'un espace rural « dévitalisé » (Mathieu, 1990, 2017 ; Pierre, 2013). Les nouvelles formes de complexification des campagnes soutenues au XX^{ème} siècle (périurbanisation, retour à la terre des jeunes et vers le rural des urbains de la classe moyenne et des retraités, construction des fonctions du rural en tant qu'espace de ressources pour une population désormais majoritairement urbaine) ont évolué en ce début du XXI^{ème} siècle, appuyés par la Politique agricole commune (PAC) européenne sur le « développement rural » et la crise climatique. Cette catégorie de l'espace humanisé qu'est l'« espace rural » doit être envisagée comme tout

⁷⁵ Nous reviendrons en dernière partie de la thèse à cette analyse *via* notre étude de trois chartes produites par trois mouvements représentatifs impliqués en France : le réseau TDL, la FADEAR et la *Via Campesina*.

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

à la fois l'expression et le creuset d'actions tant publiques et étatiques que non-gouvernementales et militantes.

Nous nous intéressons ci-après à la question des Circuits courts de proximité (CCP) par le prisme de l'évolution des politiques publiques agricoles, environnementales et de développement rural. La montée des questions environnementales se trouve également à l'origine d'une évolution plus profonde, que Hervieu et Viard appellent « la publicisation des campagnes » (1996). Dans un premier temps, cette lecture historique des CCP nous permettra d'observer la place de la société civile et sa reconnaissance par les politiques publiques. Dans un deuxième temps nous aborderons la participation citoyenne par l'entrée du développement local.

3,4,1) Des « circuits-courts » entre la société civile et le champ agricole.

Le tout premier impact sur les démarches de CCP des politiques publiques en l'occurrence agricole, s'inscrit dès les premiers programmes agricoles de la Communauté Economique Européenne (CEE). Pour comprendre cela il faut dans un premier temps saisir la gouvernance opérée entre les années 1950 et 2000 sur les démarches de circuits courts, par des politiques publiques successives : « *Trois phases intéressent leur transformation : les circuits courts « traditionnels », puis « disqualifiés » par la modernisation, et enfin « alternatifs »* » (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012, p. 217).

Pour la première démarche dite « traditionnelle » qui concernait une agriculture largement vivrière de polyculture-élevage (Muller, 2000), c'est bel et bien la politique de modernisation du milieu des années 1950, qui disqualifiera cette démarche puisque dès lors, les rapports marchands de proximité, de vente directe (marchés, vente à la ferme) seront supplantés par la logique de filière de distribution (*op. cit.*). La politique agricole organise à travers les lois modernisatrices, dites « d'orientation », de 1960 et 1962, – qui entendent répondre (i) aux enjeux nationaux de croissance économique et (ii) européens, de production alimentaire –, l'institution de la « cogestion ». Ainsi les questions agricoles et leurs portées politiques sont cogérées par l'Etat français et le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA). Le CNJA est un syndicat d'une des branches de la FNSEA qui a réussi à conquérir une place importante dans les organismes dirigeants de la FNSEA de l'époque (Delorme, 1972). Les Grandes surfaces (GS) et les industries agroalimentaires (IAA) s'occuperont alors de la transformation et de la commercialisation tandis que le métier d'agriculteur deviendra celui de l'exploitant agricole spécialisé et productiviste recentré sur la production et les compétences techniques à

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

mettre en œuvre : « *en entrant en contact avec le mode de production capitaliste, la petite production marchande (PPM) (d'avant-guerre) se trouve nécessairement incitée à s'insérer sans cesse plus complètement dans les circuits de l'échange* » (Servolin, 1972, p.53). Ainsi poussée par une jeunesse et une profession agricole, masculine et patriarcale (Guétat-Bernard, 2015/1), avide de modernité, et une absorption capitaliste allant bon train, nombre de circuits courts traditionnels considérés jusqu'ici comme coutumiers (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012) et domestiques (*op.cit.*) succombent et ceux qui subsisteront seront disqualifiés et marginalisés (*op.cit.*). Le modèle de développement issu de la dynamique de modernisation s'impose à tous, puisque l'Etat et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) verrouillent et gouvernent une « Profession », – se définissant désormais au masculin (Guétat-Bernard, 2015/1) –, par des normes et des critères d'obtentions d'aides publiques concernant l'installation des exploitations agricoles (Cordellier, 2001, *cité par* Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012) : « *bientôt, les IAA et la grande distribution (dont le développement, en France, a été exceptionnel) allaient constituer des puissances économiques considérables [sans oublier les entreprises de la chimie...]. Elles ont non seulement accompagné l'installation du modèle dominant de développement agricole, mais contribué activement à le façonner. Les contours du « modèle » ont été notamment dessinés par les conditions posées pour bénéficier des aides publiques encourageant l'installation et la modernisation des exploitations (subventions, prêts bonifiés)* » (Cordellier, 2008/1, p.222). L'enseignement agricole fut aussi pris dans cette même dynamique modernisatrice : « *les lois de 1960-1962, dites Lois Debré-Pisani, et celles de 1984, dites Lois Rocard, [...] ont largement contribué à intégrer le système d'enseignement agricole dans la politique de modernisation de l'agriculture et de développement du milieu rural* » (Gauter, Nouvelot, 2013/3, p.39-40).

Néanmoins, dès la fin de la décennie 1970, les premières remises en question du modèle se font entendre. Des agriculteurs du CNJA ayant pris le train de la modernisation, à la pointe des techniques, incarnant les « bons élèves » du nouveau modèle (Cordellier, 2008/1) à peine vieux de dix ans, dénoncent certaines aberrations engagées par les mécanismes de la Politique Agricole Commune : multiplication d'exploitations en situations délicates au niveau économique et sociétal (*ibid.*) et les fortes inégalités que subissent les petites et moyennes exploitations agricoles. Ces repentis se sentent dépossédés de leur capacité de choix et prônent la construction de plus de démocratie avec un syndicalisme moins proche de l'Etat et plus à l'écoute de la base (Martin 2005, dans Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). À cette occasion les Circuits courts de proximité (CCP) ou plutôt des opérations de vente directe de

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

produits agricoles émergent durant les événements de Mai 68 « réactivant le mythe de l'autogestion et du contrôle direct de l'économie par les producteurs » (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). Les CCP favorisent alors le développement de la symbolique d'une démocratie directe alors que la démocratie représentative est mise en doute (*ibid.*).

C'est donc en face d'un modèle dominant et en mettant en doute, tout à la fois, la pertinence de la modernisation (surplus de marchandises stockées, chute des prix, disparition des petites et moyennes exploitations) et l'effectivité de la démocratie représentative que les CCP « alternatifs » réagissent. Ainsi à partir de la décennie 1970-1980, la commercialisation des CCP prend un nouveau sens (*ibid.*). Sur la base d'expériences territorialisées une voie agricole « alternative », c'est à dire « engagée » et « différente » du modèle productiviste, se met en place. Les agricultures achalandant ces circuits de commercialisation sont alors qualifiées de biologiques (en 1978 est créée la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), de paysannes (portées par la confédération paysanne), de fermières ou durables (avec le RAD en 1994). Les maîtres mots qui réunissent ces organisations sont « économie » en amont des systèmes (limitation des intrants extérieurs) et recherche d'une « valeur ajoutée maximale » (transformation, vente directe, mise en valeur de l'environnement et du patrimoine avec les activités d'accueil) (Le Monnier, 2001 dans Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). Ainsi voit le jour, le « *souci d'une agriculture et d'un développement plus durables : installations progressives et/ou « hors normes », recherche de systèmes de production « plus autonomes et plus économes », choix de l'agriculture biologique, transformation à la ferme, « circuits courts » de commercialisation, pluriactivité, souci d'une agriculture durable, démarches de solidarité locale et d'économie territoriale, formes renouvelées de coopération et d'agriculture associative, etc.* » (Cordellier Serge, 2008/1, p.220).

À partir de là, des positionnements politiques en pointillés et des politiques publiques s'enchaînent (Bonnetoy et Brand, 2014). Elles favoriseront au fur et à mesure une montée de la participation citoyenne dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du développement rural et de l'aménagement du territoire :

- a) Parution d'une circulaire le 29 avril 1975 sur les Zones Naturelles d'Equilibre qui suscite les premières politiques en faveur des espaces ruraux périurbains. C'est la région Rhône-Alpes qui dans les années 1980 consacre les CCP comme un domaine de cette nouvelle action publique locale. Premier Point de Vente Collectif dans le sud-ouest lyonnais en 1978, *etc.* Trois programmes agricoles de régions urbaines s'organisent rapidement (1979 Lyon,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

1984 Grenoble et Saint Etienne en 1987). Ils prônent une conception ouverte et participative de l'agriculture périurbaine qui reconnaît sa diversité. Trois grands axes d'intervention s'organisent : foncier, aménagement et équipement des zones agricoles et économie agricole. Leur gouvernance et leur financement rassemblent l'Etat, les élus territoriaux et le monde professionnel agricole (Bonney et Brand, 2014). Ainsi, des politiques de la ville s'ouvrent à l'enjeu de la participation citoyenne. Elles relevaient à l'époque - comme aujourd'hui dans le domaine environnemental - d'une crise des régulations politiques conventionnelles, d'un mouvement de décentralisation et de subsidiarité et de rendre la figure citoyenne plus active. La « *construction d'un nouvel espace démocratique avec les habitants* » émerge dans une circulaire ministérielle de 1998 : elle confirme « *une évolution sensible dans les conceptions de l'action publique et reconnaît de fait le rôle de laboratoire de la démocratie participative qu'ont joué les multiples Comités consultatifs, Conseils de quartiers et autres instances participatives* » (Guiheneuf, Geysler, 2006, p.6).

- b) Les Etats généraux du développement agricole (EGDA) organisés par le Ministère de l'Agriculture en 1982 reconnaissent officiellement la légitimité de la diversité des modèles mais ne changent en rien le modèle dominant et ses critères de développement (Cordelier, 2001, dans Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). Les CCP alternatifs sont ici pilotés à la marge de la politique agricole.
- c) À partir des années 1990, la crise environnementale et alimentaire, la critique venant de l'Europe d'un modèle budgétivore et producteur de stocks (principe contraire à la libéralisation des échanges demandée par l'OMC) amène cette dernière à soutenir une conception territoriale de l'agriculture (arrivée du deuxième pilier de la PAC et de la notion de développement rural européen à partir de 1999.) Fort de cette reconnaissance, les organisations de l'agriculture « alternative » se fédèrent en 2001 dans le réseau l'InPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). Ce réseau informel ayant néanmoins un poids de représentation de l'agriculture multifonctionnelle au niveau national permet à l'échelle locale plus d'efficacité dans le développement de projets de territoires (restauration collective et AMAP par exemple) (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). On voit poindre ici notamment avec l'inclusion des consommateur.trice.s des AMAP dans le réseau InPACT, l'arrivée d'une société civile devenant participante en tant que demandeuse de produits agricoles issus de pratiques alternatives. Le mouvement des AMAP par son ampleur, sa puissance sociale et politique, devenu aujourd'hui une des composantes de la construction d'un champ politique agri-rural, a favorisé une forme de reconnaissance de la figure du ou de la « consommateur.trice citoyen.ne » comme acteur légitime des

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

politiques agricoles périurbaine et urbaine (Bonnefoy et Brand, 2014). En effet l'évolution des politiques de la ville et l'engagement des diverses métropoles dans le réseau Terre en Ville a permis aux membres de la société civile de faire entendre leur voix. Il y aurait selon Bonnefoy et Brand une porosité importante entre les politiques publiques, mobilisables dans les intercommunalités, et les autres dispositifs intéressant l'agricole et l'alimentaire : Agenda 21 (A21), Plan Climat et Energie Territoriale (PCET), Plan d'Economie Sociale et Solidaire (PESS), par souci de cohérence, d'affichage politique mais aussi en raison de la raréfaction des ressources budgétaires (*ibid.*). Toutefois la séparation sociale et politique entre la société civile, les Collectivités territoriales et le monde agricole reste ici aussi segmenté du fait d'une arène agri-alimentaire constituée à la faveur de procédures et de normes issues d'arènes diverses renvoyant à des systèmes d'acteurs spécifiques aux objectifs différents (*ibid.*) : « *cela offre aux élus la possibilité de gérer des demandes et des politiques contradictoires, de sectoriser une politique transversale à moindre coût politique. A 21, PCET, PESS permettraient ainsi de gérer les relations avec la société civile alors que la politique agricole gérerait les relations avec la profession et les communes* » (*ibid.* p.102).

À partir des années 2000, les pouvoirs publics (aux échelons : européen, national et régional) se saisissent plus directement des questions environnementales en lien avec le développement territorial en intégrant les enjeux d'une représentativité transversale des acteurs locaux, de la société civile. Pour ce qui est des CCP de production et de commercialisation ces politiques publiques à plusieurs échelles participeront à leurs institutionnalisations (*op.cit.*). Ainsi, par exemple, la commission européenne intègre dès 1999 la nécessité de développer les produits régionaux et de diversifier les productions pour entretenir les espaces naturels et les paysages et enfin, de développer une agriculture durable (Commission européenne, 1999).

3,4,2) La participation citoyenne par l'entrée du développement local

Par le biais du deuxième pilier de la PAC, l'Europe et ses Etats membres mettent en place des fonds structurels dont l'objectif est d'appuyer le développement rural : le Fond européen de développement régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux ; le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) vise à renforcer la politique de développement rural de l'Union. C'est particulièrement ce deuxième fond structurel qui nous intéresse en matière de développement local et de participation citoyenne. Il s'articule autour

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de quatre axes : Axe 1 : la compétitivité des secteurs agricole et forestier ; Axe 2 : l'environnement et le paysage ; Axe 3 : la qualité de vie dans les zones rurales et l'encouragement de la diversification de l'économie rurale ; Axe 4 : le fond de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) concerne la mise en œuvre de stratégies locales de développement *via* des « groupes d'action locale » (GAL). Les stratégies appliquées à des territoires ruraux délimités doivent atteindre les objectifs d'au moins un des trois axes. Leader constitue un axe méthodologique du FEADER destiné à financer des projets pilotes notamment engagés au sein de Pôles d'Excellence Rurale (PER) (Barthe *et al.*, 2009). Un GAL constitue un portage de projet associants des acteurs publics et privés, en vue du développement économique d'un territoire (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012).

Cette forme de coordination « hybride » est prédominante au niveau local. Néanmoins, des critiques de chercheurs sont faites à l'égard des modalités de gouvernance des groupes d'action locaux (GAL) du dispositif Leader. En effet la démarche, voulant à l'origine instaurer de nouveaux dispositifs ascendant d'actions publiques locales (*bottom up*), s'inscrivait dans l'idée de vouloir « *accorder une place plus importante à la répartition des responsabilités entre les acteurs institutionnels et la société civile locale, à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion territoriale locale et à la négociation entre acteurs situés aux différentes échelles de gouvernance infra et supranationale* » (Chevalier et Dedeire, 2014, p.9). La démarche se présente sous le jour d'une décentralisation de l'action publique et s'appuie sur le principe de subsidiarité. Les GAL sont alors conçus comme les maîtres d'œuvres des projets portés par les acteurs qui les composent : collectivités locales, entrepreneurs, exploitants agricoles, membres d'associations, *etc.* sur un territoire circonscrit. En termes de gouvernance de projet, l'objectif est qu'un GAL se positionne comme l'animateur à l'interface entre intérêts publics et intérêts privés. Néanmoins, « *dans les faits, il semble monopoliser la « participation locale » autour du groupe constitué qui finit par former une « sorte de classe de projet »* » (Kovach, 2002 cité par Chevalier et Dedeire, 2014, p.23) [...] *d'ailleurs les membres des GAL sont presque toujours dans les autres dispositifs d'aménagement à l'échelle locale ou régionale (Parcs naturels, communautés de communes, micro - régions, Pays (loi Voynet), etc.)* » (Chevalier et Dedeire, 2014, p.23). C'est la principale critique à l'égard des GAL du fond LEADER. Les formes de mobilisation et d'expression citoyennes promues dans le cadre *bottom up* de cette politique de développement rural ont débouché sur une « professionnalisation » des représentations et se sont accompagnées d'une forme de sclérose de réseaux (de type « clubs ») et d'un manque de représentativité de la diversité de la population présente sur les territoires ruraux (*ibid.*). Cela

Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles

pourrait expliquer en partie la mobilisation citoyenne dans des nouveaux modes d'expression et d'actions collectives associatives et territoriales tels que MIRAMAP et TDL par exemple.

Pour conclure ce chapitre 3, après avoir présenté les dynamiques paysannes qui, en France, sur une base critique interne au monde agricole du modèle productiviste (en place dès les années 1970), ont trouvé dans la société civile un écho retentissant ; puis, après avoir précisé les marges de manœuvre limitées de la participation citoyenne au développement rural, nous allons à présent développer notre propos sur les enjeux fonciers en liens. Ainsi, pour comprendre la place que prends aujourd'hui cette société civile sur les questions foncières, il nous faudra étudier l'histoire et l'ancrage de l'agriculture sur les territoires ruraux et périurbains et dès lors présenter l'émergence d'une mobilisation citoyenne favorisant une mise en débat public des questions foncières s'appliquant dans le cadre de politiques publiques.

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

Notre travail dans ce chapitre consiste à faire un état des différentes analyses d'auteur.e.s quant à la question foncière en France en tant que facteur d'ancrage territorial de l'agriculture. Nous allons parcourir différents contextes territoriaux et sociaux afin de cerner différents aspects d'ancrage. Nous regarderons comment la question du maintien de l'agriculture semble prégnante du fait de son caractère multifonctionnel et du fait aussi d'un processus continu, depuis plusieurs décennies, de réduction des installations agricoles. Nous interrogerons également la problématique de l'agriculture périurbaine en France. Enfin, nous cernerons les enjeux d'une maîtrise foncière face au déploiement d'un côté de la logique de l'agriculture de firme et d'un autre de celle de l'agriculture de proximité.

Ainsi, dans un premier sous-chapitre nous regarderons les relations entre « parcelle, territoire et paysage ». Dans un deuxième nous explorerons les rapports entretenus entre les individus et le foncier à travers un système complexe de normes et de valeurs. Dans un troisième aspect nous nous intéresserons aux politiques publiques foncières, d'aménagement du territoire, de développement territorial et de développement local et dans quelle mesure elles s'articulent. Enfin dans un dernier sous-chapitre, nous mettrons en avant des modèles sociaux, économiques et politiques qui face au foncier, défendent de nouveaux rapports à la terre.

4,1) Parcelle, territoire, paysage

La parcelle agricole est le niveau d'interaction où convergent l'ensemble des pratiques de gestion relevant des niveaux d'organisation supérieurs et en premier lieu, de l'exploitation agricole (Mottet, 2005). Elle constitue l'échelon où ces pratiques contraignent et conditionnent les processus écologiques (Balent & Stafford, 1993, cité par Mottet, 2005). L'agronome la regarde telle une unité (d'un seul tenant) structurelle et fonctionnelle, d'aptitudes agro écologiques (*op.cit.*). Elle est aussi l'échelle minimale d'une observation orientée du paysage. Dans ce cadre on peut considérer un ensemble de parcelles comme un ensemble d'unités relativement homogènes, reflétant une utilisation agronomique, formant un ou des terroirs points de départ de l'entrée paysagère (Deffontaines et Thion, 2001, cité par Henry, 2012). Cette dernière peut être convoquée par tout un chacun comme échelle d'observation et d'analyse spontanée de pratiques productives d'un paysage. Cette perspective permet de considérer les agriculteur.trice.s comme détenteur.trice.s de savoirs traduits en pratiques.

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

Néanmoins lorsque des non-agriculteur.trice.s s'expriment sur l'usage d'un parcellaire agricole ses savoirs peuvent-ils être questionnés.

De ces points de vue les pratiques agricoles « [...] possèdent une indéniable dimension paysagère dans le sens où elles s'inscrivent en signes matériels dans les territoires, telle une empreinte façonnée et sans cesse remodelée par le travail agricole » (Henry, 2012, p.22) et « l'enchaînement des pratiques de l'agriculteur dessine et redessine la mosaïque paysagère des parcelles en faisant de lui un « artisan producteur de formes » » (Deffontaines, 1994b et 2007, cité par Henry, 2012, p.60). De ce fait, lorsque le paysage se ferme il devient un indicateur de déprise, c'est-à-dire d'une absence de pratiques humaines. Celle-ci se caractérise par le développement de boisements spontanés, qui, malgré d'éventuelles externalités positives (ressource en bois, restauration des sols, stockage de carbone) ont des conséquences environnementales et sociales négatives, à l'échelle des terroirs et territoires administratifs qui les « contiennent ». L'enfrichement en effet : (i) augmente les risques d'incendie en régions sèches (Curt et *al.*, 1998, dans Mottet, 2005) ; (ii) constitue une menace pour la qualité du fonctionnement écologique des paysages et pour la diversité biologique (Balent et *al.*, 1998, dans Mottet, 2005) ; (iii) s'accompagne souvent de conflits entre usager.ère.s différent.e.s (agriculteur.trice.s, randon.neur.neuse.s, cyclistes, chass.eur.euse.s, *etc.*) du milieu (Prevosto, 1998, dans Mottet, 2005). La fermeture des paysages dans des secteurs proches des villages « conduit la population locale mais aussi touristique, à ressentir un sentiment d'insécurité et de pauvreté » (Eychenne, 2006, p.54). Les habitants perçoivent l'enfrichement comme « [...] l'échec du maintien de l'activité agricole et de certains aspects traditionnels de la société locale » (Mottet, 2005, p.8). Le discours défaitiste sur l'enfrichement n'est cependant pas réductible à un constat objectif : « il exprime peut-être d'abord une angoisse face à la « déprise sociale » et l'affaiblissement des communautés paysannes » (Henry, 2012, p.82).

Des conflits fonciers se nouent également en zone rurale d'élevage et en zone de montagne : par exemple, les mesures incitatives de maintien de l'élevage supposent aujourd'hui que les parcelles soient louées avec bail, ce que certains propriétaires non-agriculteur.trice.s refusent pour que leurs parcelles restent disponibles pour une utilisation non - agricole (vente pour la construction, en particulier) (Mottet, 2005). Le terroir et le paysage sont également pensés comme des unités cadastrales car même si les agriculteur.trice.s aujourd'hui ne sont plus majoritairement propriétaires, ils.elles sont lié.e.s à leurs terres par divers types de contrats et de relations sociales qui les engagent à maintenir des espaces ouverts (Henry, 2012).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

La population agricole en plus de ce contexte, se transforme. Les installations Hors du cadre familial (HCF) Non-issus du territoire (NIT) se développent. Elles sont portées par des candidat.e.s qui au départ ne bénéficient pas de relations de confiance et d'une forme de légitimité territoriale pour accéder aux parcelles agricoles. En 2013 les HCF représentent un tiers des installations, le tout dans un contexte existant depuis 2000 où 80% des terres agricoles sont détenus par la « famille agricole »⁷⁶, (Bonhommeau 2013).

L'espace foncier agricole est donc le support tant de pratiques que de rapports sociaux qui se nouent autour des parcelles, et d'une identité professionnelle ou familiale constituant une culture locale.

Le foncier agricole comme ensemble de relations autour des terres cultivables (ou exploitables) est donc un vecteur essentiel d'ancrage social de l'agriculture et de formation des territoires en tant qu'espaces organisés, vécus, négociés.

Pour TDL le paysage est aussi un média par lequel les bénévoles appréhendent en premier lieu une ferme agricole, à acheter ou à gérer. Le paysage dans TDL se révèle être « actant » (*op.cit*) central, qui parle de l'activité des fermier.ère.s. Il peut être objet d'évaluations, de débats sur ses qualités : rarement le nez dans les lignes des comptes de résultats des exploitant.e.s-fermier.ère.s, les bénévoles de TDL peuvent cependant émettre des jugements sur la qualité du travail accompli sur une ferme lorsqu'ils observent une parcelle. Ils peuvent alors critiquer le travail s'ils voient la parcelle s'enfricher. Ils peuvent aussi s'émouvoir devant le paysage d'une ferme. Enfin, nous le verrons de manière concrète dans la dernière partie, la question de l'enfrichement sur le terrain ariégeois ou encore l'entretien du bocage sur le terrain costarmoricaïn sont des motifs de premier ordre pour déclencher de l'action collective dans et aux alentours d'une ferme TDL.

4,2) Différents rapports à l'espace agricole et au foncier : un système complexe de normes et de valeurs

L'usage de la terre agricole à des fins productives (de denrées ou d'aménités) et le mode de vie en milieu rural sont construits par un ensemble de normes, établissant différentes relations entre les usager.ère.s et néo-usager.ère.s et leurs territoires. L'Économiste des années 1980 François Pernet met en avant l'importance « *des normes qui régissent la vie agricole dans tous ses aspects* » (Pernet, 1982, cité par Henry, 2012, p.51). Ainsi, au-delà du clivage, « être

⁷⁶ Entendue selon une définition large : Oncles, tantes, familles éloignées ayant hérité de terres et qui les louent à un.e membre de la famille resté.e exploitant.e ou d'autres extérieurs à la famille.

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

ici / être d'ici » le paysage est façonné par des normes auto - référentes, qui se transmettent d'une génération à l'autre. La « *culture du bien – tenir* » (Henry, 2012, p,290) évolue bien sûr avec la société, les politiques publiques et le système technique. Ces normes auto-référencées cohabitent, ou entrent en tension, avec des normes extérieures à la société locale. Le monde rural n'est donc pas coupé des autres mondes, les pratiques sont influencées aussi bien par les représentations portées par la « société globale » que par la société urbanisée notamment, faites de vacancier.ère.s, de téléspectateur.trice.s, de lecteur.trice.s militant.e.s, de consommateur.trice.s de circuits-courts, *etc.* qui à leur manière et dans leurs contacts avec le monde paysan, livrent leurs dispositions à penser l'activité agricole et le statut de paysan ou d'exploitant agricole aujourd'hui.

Sur cet aspect des normes régissant le mode de vie relativement à un contexte local en tant que regard sur l'autre depuis une position (être ici – être d'ici), le phénomène doit nous faire envisager les « Fermes TDL » comme de véritables épreuves du « Mouvement TDL ». En effet, pour s'insérer localement auprès de la communauté agricole locale, dont le foncier est contigu au foncier TDL, puis territoriale (cette communauté syndicale et associative d'administrateur.trice.s se rencontrant au sein d'une petite région agricole) TDL ne peut compter que sur la capacité des « fermier.ère.s TDL » à y devenir légitime. Néanmoins, très majoritairement néo-ruraux et ayant fait des études supérieures (Pibou, 2016) ils peuvent ne pas incorporer « les référents traditionnels » (Eychenne, 2006) locaux tout en adhérant aux « limites » (*ibid.*) organisationnelles et légales prescrites par la structure sociale agricole départementale (CDOA, DDT, SAFER, Chambre d'Agriculture, *etc.*). Les fermier.ère.s TDL doivent faire leurs preuves par le travail (le paysage entretenu, leur présence sur le marché, leur réputation) et leurs capacités à publiciser ou non le système TDL. Système dont on a vu qu'il pouvait être largement critiqué par le syndicalisme paysan (cf. le chapitre un de cette première partie). On peut noter ainsi que l'émergence de nouveaux groupes extérieurs au monde agricole accédant au foncier bouleverse potentiellement les équilibres sociaux normatifs locaux. De plus, en termes d'identité collective ces groupes extérieurs sont confrontés au phénomène de spécialisation de l'agriculture qui dans le temps a conduit à une professionnalisation du métier. En effet, les agriculteur.trice.s « *forment aujourd'hui un groupe professionnel distinct de la collectivité villageoise, avec un système de pensée et des références hautement techniques et spécialisées* » (Darrée, 1985, cité par Eychenne, 2006, p.218). La production de normes et les réseaux de dialogues se formalisent ainsi dans un entre soi « [...] *contrairement aux sociétés*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

traditionnelles où tout le monde était un peu [...paysan et] partageait donc un cadre de référence commun » (Eychenne, 2006, p.218).

En plus du phénomène de professionnalisation du métier s'ajoute celui de la diminution du nombre d'agriculteur.trice.s et enfin dans les zones rurales, celui du développement de l'économie résidentielle. En montagne et en zone de bocage par exemple, cela a « [...] *considérablement réduit le poids des éleveurs dans les conseils municipaux et donc dans les orientations communales* » (Eychenne, 2006, p.228). Cet éclatement de la collectivité villageoise traditionnelle, la présence de nouveaux.velles habitant.e.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s non-agricoles et le caractère professionnel du statut d'« exploitant agricole » favorisent des situations de tension « *alors que les éleveurs pensaient avoir répondu aux demandes de la société, [...leur] modernisation même, renforce le fossé entre ce que sont (et se revendiquent) les éleveurs et l'image idéalisée d'une paysannerie traditionnelle que recherchent les urbains ou les nouveaux résidents ruraux* » (*ibid.*, p.229). De plus, la géographe Corinne Eychenne précise que les élu.e.s qu'elle a pu rencontrer avouent généralement miser bien d'avantage sur le tourisme que sur l'agriculture, pour l'avenir de leur commune. Néanmoins, de nouvelles voix « *émanent le plus souvent d'élus agricoles, jeunes et souvent néo ruraux, [...qui] n'ont pas incorporé l'image négative [... de l'agriculture]. En ayant fait le pari du « retour à la terre », ils défendent l'idée selon laquelle l'agriculture peut encore jouer un rôle central [...]* » (*ibid.* p.230). Ce que défendent ces nouvelles voix, attachées autant aux identités familiales et villageoises qu'à des identités néo-rurales, c'est la nécessité d'une meilleure reconnaissance des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture (*ibid.*). Mais le statut de « jardinier de l'espace » – encouragé pourtant par certaines mesures incitatives telles que l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) sans laquelle en montagne les exploitations agricoles ne pourraient dégager de revenu ou encore par les programmes de réouverture paysagère menés par les PNR et diverses autres mesures agri-environnementales –, ne semblent pas compenser l'héritage de cinquante années de modernisation agricole et le déni de reconnaissances des agriculteur.trice.s.

Parmi les normes les plus prégnantes, celle de la propriété privée est particulièrement importante en milieu rural, et doit être appréhendé du point de vue historique. En effet, la structure fondamentale de la propriété privée du foncier est à rapprocher du mythe tant révolutionnaire que modernisateur du triomphe de la démocratie des petits propriétaires (Duby, Wallon, 1992, cité par Pibou, 2016) sur l'ancien modèle féodal. Avec l'appropriation du sol par les paysans s'est développée une certaine forme « d'individualisme agraire » (Mendras 1976,

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

1995 cité par Pibou, 2016). On parle d'une idéologie agrarienne qui s'est accrue à partir des années 1870, durant la Troisième République, pour atteindre son apogée au début du XX^{ème} (Pibou, 2016) : « *cette idéologie s'est construite politiquement autour des spécificités liées au travail de la terre, autour de l'image du paysan attaché à sa terre, qui transmet ses terres et son métier à ses descendants : autrement dit, la question de l'attachement à la propriété privée de la terre et les processus de transmission sont entrés dans le champ du politique* » (*ibid.*, p.45). La promotion d'un modèle agricole productiviste et l'accélération de la diffusion et de l'adoption de techniques au service de la modernisation des exploitations n'a eu depuis de cesse de transformer la structure des exploitations et de faire évoluer la relation des individus à leur terre (Pibou, 2016). Bien que les évolutions de l'époque entendaient rendre secondaire le rapport de dépendance des paysans à la terre, leur « *séculaire servitude* » (Jean, 1993, p.295) et qu'au sein de ce groupe, l'agriculture, de « *condition* » de vie devenait « *métier* » (Mormont, 2009, p.145), l'accès à la propriété, facilité par l'emprunt, a déterminée un renouveau d'attachement de l'exploitation autour de la famille (Jean, 1997) L'institutionnalisation de la propriété privée a par ailleurs et peu à peu favorisé l'éviction de toute la paysannerie ne pouvant accéder au foncier par l'achat (même *via* l'emprunt). De plus, le paysan.ne qui deviendra « *exploitant.e* » verra la suppression des droits collectifs d'usage des sols et le développement d'un individualisme agraire.

Enfin, les stratégies des agriculteur.trice.s-exploitant.e.s sont essentiellement guidées par une logique d'un agrandissement toujours plus important des exploitations (Croix, 1998). La terre est désormais considérée comme un outil de travail, un moyen de production au service de systèmes d'exploitation performants et rentables. À l'extension des surfaces répond l'intensification du travail et de la production. Les évolutions de la maille agricole depuis les années 1990 sont liées en particulier aux évolutions de la démographie agricole en baisse et à la PAC européenne qui encourage la « *course aux hectares* » (*ibid.*). En quelque sorte la modernisation du secteur agricole s'est accompagnée d'un isolement du secteur et d'un nivellement par le bas du nombre de ses actifs, sapant au passage, *in fine* en détruisant des emplois, les capacités d'une reproduction sociale et agro-environnementale du monde rural.

Ces évolutions montrent *in fine* que la question de l'attachement à la propriété privée de la terre et les processus de sa transmission sont entrés dans le champ, certes du politique comme on l'a vu (Pibou, 2016), mais aussi dans le champ de l'économique ou plus exactement, dans le champ de la financiarisation des productions. Ces évolutions ont conduit à de vives critiques

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de certaines franges du monde agricole, attachées à un maillage plus dense, à l'installation prioritaire des jeunes et au maintien d'exploitations familiales moyennes et diversifiées (agriculture multifonctionnelle ou encore, agroécologique). Egalement, les dysfonctionnements économiques, sociaux, spatiaux et surtout environnementaux provoqués par la concentration de la production agricole dans des exploitations toujours plus grandes, ne créant que peu d'emploi sur les territoires ont déclenché des réactions de la part des pouvoirs publics notamment des acteurs qui ont en charge la défense de l'intérêt général (le maintien d'une population active et de services sur les territoires, la sauvegarde de l'environnement contractualisée à travers des règles d'urbanismes pro-environnementales, des mesures agro-environnementales, *etc.*).

Dans ces nouvelles formes d'ancrage les normes des politiques publiques (traduites par des conditions réglementaires des aides notamment) et les discours émanant de la société civile, s'imposent aux agriculteur.trice.s qui ne s'y reconnaissent pas nécessairement : jardinier de l'espace, paysannerie traditionnelle, *etc.* Ce qui est à noter c'est que pour les uns le foncier est devenu une ressource, le support de pratiques rentières et financières, tandis que pour d'autres les sols, les parcelles et les territoires sont devenus des « êtres » (que l'on nomme actant dans notre analyse) qui ont leur mot à dire, des « porte-parole » et des « traducteurs » (Latour, 2004 ; Callon, 2006a). Par exemple lorsque qu'un acteur local, associatif, public ou professionnel, pose les termes d'un diagnostic sur l'état d'un territoire, d'un paysage, d'un sol et/ou d'un stock de biodiversité, *etc.*, il se constitue (et se considère) comme le « porte-parole » des trois actants non-humains que sont le sol, la parcelle ou le territoire.



Pour exemple, le slogan « *Ich'i ch'est BIO* » évoque ici une activité de diagnostic et de cadrage du territoire dans lequel interviennent des actants de l'association « GabNord » (Groupement d'agriculture biologique du Nord) qui parle au nom de ce territoire, signifié par l'identité « Ch'ti ».

Figure 1: Des « porte-parole » d'un territoire par des « actants humains » en situation d'épreuve . Source : <http://www.gabnor.org>, consulté le 08/10/2019.

Nous allons continuer à développer notre étude de l'ancrage territorial de l'agriculture par la question foncière en nous intéressant aux politiques publiques foncières relatives à l'aménagement du territoire. En effet pour cerner les motivations contemporaines de nouveaux

collectifs à vouloir maintenir des identités et des qualités propres d'une agriculture locale nous devons comprendre dans quels cadres et contextes de politiques publiques ils émergent.

4,3) Les politiques publiques foncières et l'Aménagement du territoire

Au-delà de la seule fonction agricole, le foncier cristallise nombre d'enjeux d'aménagement et de développement des territoires. Ainsi s'il doit être envisagé en tant que facteur ou forme d'ancrage territorial de l'agriculture il faut l'inscrire dans un rapport de force entre d'un côté la culture paysanne héritière de « l'agrarisme », héritière également de la modernité occidentale de l'immédiate après-guerre et d'un autre côté le mythe du développement urbain métropolitain.

Valérie Rosenwald de l'Association nationale TDL et le sociologue Romain Melot de l'Inra Sadapt, à partir d'une littérature internationale analysée à l'aune de la thématique « Foncier agricole et lien urbain-rural », font le constat (Rosenwald, Melot, Janvier 2016)⁷⁷ : « *que l'influence de la ville sur les activités agricoles est principalement abordée sous l'angle des conséquences de l'étalement urbain, des tensions sur les prix ou des phénomènes d'anticipation (de la part des propriétaires et/ou des exploitants), pour ce qui est de la dimension foncière de ces activités* » (p.5). En outre le rapport précise que de nombreuses recherches réinterrogent les liens entre agriculture de proximité et présence de la ville, mais du point de vue de l'approvisionnement local et des circuits courts, sans privilégier la question foncière comme point d'observation initial (*ibid.*). Puis les auteur.e.s précisent que dans cette perspective, une analyse globale de la gouvernance foncière doit « *proposer une approche davantage systémique, en liens avec les pratiques observables dans les territoires* » (*ibid.*).

⁷⁷ Dans le cadre du projet « *Capitalisation et Diffusion des Connaissances issues des dispositifs de Recherche partenariale sur le développement agricole et rural* » dit « Capdor » et de l'appel à projet « *Mobilisation collective pour le développement rural* » un rapport de synthèse du Groupe thématique « *Foncier agricole et lien urbain-rural* » est produit. Le rapport s'inscrit dans l'Axe 1 : « *Apports méthodologiques et connaissances actionnables* ». Auteurs du rapport : Valérie Rosenwald (Terre de liens) valerie@terredeliens.org, Romain Melot (Inra Sadapt) romain.melot@agroparistech.fr. Le projet CAPDOR a pour objectif de produire, capitaliser et diffuser des connaissances utiles aux démarches de développement sur les territoires et à la mise en œuvre des programmes Pour et Sur le Développement Régional (www.psd.fr). Constitué en consortium autour de l'INRA (chef de file), le projet associe IRSTEA, l'ADEME, Terres de Liens et Terres en Villes pour une durée de 36 mois à compter de septembre 2015, sur trois grands champs thématiques : Foncier agricole et lien urbain-rural ; Gouvernance alimentaire locale ; et Economie circulaire.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

En effet, dans un contexte périurbain par exemple, le foncier « [...] *a longtemps été perçu comme un espace de réserve pour l'urbanisation* [...] (Perrin 2013, p.207) mais aujourd'hui, certains citoyen.e.s attendent des agriculteur.trice.s « [...] *de beaux paysages, un espace de loisirs et une alimentation de proximité, composée de produits agricoles sains et de qualité* » (*ibid.*). Ces nouvelles attentes de « [...] *services publics* » (*ibid.*) émanent pour partie des politiques et orientent l'intervention publique sur le contrôle du foncier agricole (Sencébé, 2013/3).

4,3,1) Les enjeux d'une politique foncière agricole en France entre modernisation et sauvegarde du modèle agricole familial

Le foncier agricole est régi en France par les deux piliers de la politique foncière datant de l'immédiat après-guerre (Courleux et Fabre, 2013) :

- Le premier pilier est « le contrôle de la rente foncière » qui tout en assurant aux fermier.ère.s un accès au foncier *quasi* équivalent à la propriété, leur permet de mobiliser moins de capitaux. En effet depuis 1945 le statut du fermage supplante celui du métayage (paiement en nature ou proportionnel à la récolte) en accordant au fermier des droits limitant les prérogatives du bailleur. Le loyer est encadré et établi en préfecture, au niveau départemental, en fonction du type de culture implantée sur le parcellaire. Son évolution est indexée à un indice de prix défini nationalement en fonction des revenus agricoles et de l'inflation. Ce qui est remarquable c'est que le statut du fermage et du métayage de 1946 constitue la première marque d'intégration de l'agriculture dans l'économie productiviste (De Crisenoy, 1988, cité par Sencébé et *al.*, 2013/3, p.254). En ce sens le droit d'usage supplantant le droit de propriété peut être vu comme un pas vers un modèle plus libéral de l'usage des sols.

- Le second pilier est « le contrôle des structures » où les Sociétés d'aménagement foncier et d'entreprise rurale (SAFER) et les Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA) ont un rôle à jouer sur l'allocation du foncier (choix de l'exploitant propriétaire ou du fermier par rapport à son projet) pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles. Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 considèrent que « *le contrôle des structures [...qui] cherche à la fois à limiter la concentration de la terre dans les fermes déjà les mieux dotées, tout en favorisant la restructuration des petites fermes* » (Courleux et Fabre, 2013, p.179). Depuis 1962, les lois agricoles ont dans le temps essayé de, pour certaines, renforcer ou pour d'autres, déliter ce second pilier. Or, la capacité des organisations professionnelles agricoles locales à se mobiliser collectivement pour assurer leur

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

propre reproduction en tant qu'agriculture familiale est *in fine* le principal vecteur de mobilisation de cet outil (Sencébé, 2012/1, cité par Courleux et Fabre, 2013). Depuis la réforme de la PAC de 1992, la dérégulation des marchés des produits agricoles et leurs ouvertures internationales, enlisées jusqu'à la crise de 2008, aurait contribué à réduire la légitimité politique de l'intervention publique sur l'allocation du foncier (Courleux et Fabre, 2013). En matière d'aménagement du territoire le domaine du foncier agricole a donc été laissé entre les mains du corporatisme agricole qui, non unanime sur la question du modèle agricole à défendre, est resté majoritairement engagé dans le mythe d'un productivisme par la modernisation technologique.

Mais, « la « question foncière » se pose-t-elle aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a 50 à 70 ans [...] ? [...] au motif qu'il est nécessaire de prendre en compte les changements intervenus en agriculture [...] et les nouveaux enjeux relatifs à l'accès et à l'usage du foncier agricole » (Bonhommeau 2013, p.39). Les instruments de gestion du foncier (1947 : statut du fermage et 1962, le contrôle des structures) ont, en plus de l'objectif majeur qu'est la modernisation, quatre objectifs principaux :

a) l'espace agricole devait dès 1958 et dans le temps produire le plus possible (création par la PAC du marché pour la sécurité alimentaire des peuples européens ; 1970 : la surproduction animale et végétale). Bien qu'en 1976 les premiers signes d'essoufflement avec la crise de l'endettement font suite à une période de sécheresse, le modèle n'est pas remis en cause : « l'agriculture est le pétrole vert de la France » déclarait Valéry Giscard d'Estaing en 1978 (*ibid.*). En sus, durant cette période un dispositif expérimental national de sélection de variétés de semences (à fort rendement notamment) développe une nouvelle « biopolitique » (Bonneuil, Hochereau, 2008/6). Cette dernière accentue la marginalisation des agriculteurs, mais aussi des sélectionneurs et des ingénieurs de vulgarisation des services agricoles départementaux de l'époque, quant au « *jugement légitime sur la « variété qui convient »* » (*ibid.*, p.1329) désormais entre les mains de phytogénéticiens spécialistes de l'expérimentation contrôlée.

b) Le choix, politique et économique, de l'exploitation familiale : avec le mythe de la transmission du patrimoine d'une génération à l'autre. Ce modèle a été fondé sur l'ambition d'une reproduction endogène du secteur agricole. En France la volonté fut de décourager l'entrée de capitaux extérieurs à l'agriculture (*ibid.*). Par exemple, le statut de « Groupement Foncier Agricole » (GFA), créé en 1970, dont l'ambition était de favoriser une mutualisation

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de moyens financiers en vue d'acquérir collectivement du foncier pour le compte d'exploitants agricoles dans le besoin, interdit l'engagement d'apporteurs de parts extérieurs et collectifs de type « personne morale ».

c) En effet, la politique foncière française favorise l'accès au foncier des agriculteurs en tant que patrimoine. Par exemple outre l'outil GFA, qui prône le faire-valoir indirect (la location) par l'exploitant, le droit de préemption du fermier lors de la vente de parcelles qu'il exploite rend ce dernier prioritaire pour acheter. C'est la vision d'une exploitation familiale se modernisant qui réunit sur l'exploitant (et non le propriétaire) la terre, le capital, le travail qui fut développée de la sorte : « *cette acquisition foncière (subventionnée jusqu'en 1978 via des prêts super bonifiés), conjointe à l'investissement productif est censée accentuer l'effet dynamique de l'endettement des paysans en les incitant à un saut de modernisation plus grand, d'où le cercle alors réputé vertueux pour le paysan : « plus je m'endette, plus il faut que je m'agrandisse et plus je m'agrandis, plus il faut que je m'endette » » (Bonhommeau 2013, p.41). Pour la sociologue Yannick Sencébé on est ici en plein dans l'héritage de l'agrarisme qui est « [...] en effet porteur d'une vision de l'état de paysan étroitement associé à la terre comme patrimoine familial dans le sens où celle-ci constitue une propriété [ou un droit aussi fort, le fermage] dont la transmission fait le lien entre les générations et fonde l'appartenance à un territoire. Cette dimension patrimoniale marque durablement le rapport au foncier tout en ouvrant la voie à la constitution d'une véritable « profession » agricole » (Sencébé et al., 2013/3, p.253).*

d) L'enjeu de répondre à la demande urbaine et industrielle en matière d'espace disponible est cependant resté prioritaire jusqu'au début des années 2000 (nous y revenons juste après). En effet, l'espace agricole et naturel est resté réputé abondant voire infini jusque-là. Cette réputation de surabondance de la terre a favorisé une consommation exagérée du foncier agricole par les municipalités dans leurs projets d'urbanisme (habitat pavillonnaire, zone commerciale, etc.). Les agriculteurs (dont le foncier est le mieux placé) et leurs organisations s'en sont plutôt bien accommodés, conduit par leurs intérêts individuels vers la recherche de plus-value et d'une rente sur le patrimoine foncier. *In fine*, la terre agricole est d'un côté cogérée par l'Etat et la Profession agricole et d'un autre côté par les municipalités, sur les terres agricoles urbanisables. La conséquence est que finalement le foncier agricole est revendiqué par deux gestions totalement séparées.

Or les choses changent : « *si l'on pouvait appréhender, à l'époque de la cogestion, la notion de « contrôle du foncier agricole » en référence aux questions de l'accès, de*

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

l'installation et du partage des terres entre agriculteurs, cette notion dépasse aujourd'hui le monde agricole pour englober celle du zonage des terres, de leur qualification, et au final, de la définition de la place réservée à l'agriculture à l'échelle des Collectivités territoriales » (Sencébé et al., 2013/3, p.252). D'un autre côté, dès les années 1970, « *certain milieux contestent le « monopole » d'État et des Organisations Professionnelles Agricoles [...]. Le refus des paysans du Larzac de se voir expropriés à la suite du projet d'extension d'un camp militaire mobilise en France des dizaines de milliers de personnes. Les questions concernant le foncier agricole sont ainsi appropriées dans leur dimension politique par un public non agricole, annonçant la période qui va suivre où la terre sera aussi revendiquée comme bien commun. Depuis les années 1990, on est passé à une représentation multifonctionnelle de l'espace rural qui rend de plus en plus conflictuelle la question foncière »* (ibid. p.254). De ce fait, le contrôle du foncier découle de préoccupations encouragées par des intermédiaires qui dépassent le monde agricole. En 1977 Edgard Pisani présentait déjà ce qu'est aujourd'hui un débat public sur le foncier. Ce débat se construit désormais au-delà des limites de la cogestion. En conséquence du caractère juridique, technique et économique de la question foncière, cette dernière représente toujours au XXI^{ème} siècle « *le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements »* (Pisani, 1977-2010, p.9).

Du côté des outils de la « cogestion » un délitement est alors observé. Pour les SAFER, les agriculteurs se désengagent syndicalement de la participation au contrôle du foncier. Dans ces structures qui « *fonctionnent grâce à une ramification très fine de « délégués » (agriculteurs désignés par leur syndicat pour être des informateurs) [il est] de plus en plus difficile de recruter »* (Sencébé et al., 2013/3, p.256). La sociologue précise aussi que « *la structure encore majoritairement familiale de la propriété explique que la circulation des terres agricoles passe peu par le marché : seul 1 % de la Surface Agricole Utile (SAU) s'y échange chaque année. Cette circulation hors marché sur laquelle la SAFER ne peut préempter contribue à l'agrandissement des structures, tandis que le développement des formes sociétaires permet de contourner les règles encadrant le cumul des surfaces [...]* » (ibid.). En effet cette logique de financiarisation et de rente sur le foncier, couplée à l'absence de nouveaux cadres législatifs limite le contrôle. Dans un tel contexte institutionnel où s'amplifie le poids de la propriété privée, émergent des politiques publiques développant une dynamique d'aménagement plus économe en foncier et des tentatives législatives pour une régulation de la concentration et de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'accaparement du foncier. Or, la proposition de loi du député Dominique Potier⁷⁸ du 15 février 2017 a été restreinte par le Conseil constitutionnel en mars 2017 car portant une atteinte disproportionnée au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre. En effet le texte du Député, qui consentait à l'enjeu de mieux contrôler par les SAFER les cessions de parts des sociétés agricoles, a été en partie retoqué par le Conseil constitutionnel et fin 2018, le Ministère de l'Agriculture a écarté l'idée d'un projet de loi sur le foncier agricole d'ici la fin du quinquennat Macron. La perspective d'une grande loi sur le foncier agricole, réclamée par de nombreuses voix, dont celle de la Fédération nationale des SAFER, s'éloigne. Les réseaux syndicaux et associatifs (dont TDL) ne peuvent s'en remettre qu'à l'initiative parlementaire pour que le sujet avance du point de vue législatif⁷⁹. « La Banque des territoires », une filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), précise le 14 janvier 2019 sur son site internet que la nouvelle Commission Parlementaire travaillant sur le sujet a remis un nouveau rapport le 4 décembre 2018, dans une relative discrétion et en déclarant que la terre est « un bien commun hors du commun » (Tendil, 2019). À suivre.

4,3,2) Politiques publiques foncières et développement territorial – la nécessité d'une expertise différente pour une meilleure protection des terres agricoles ?

Des perspectives s'expriment donc en termes d'aménagement du territoire car « *l'influence urbaine se développe [spatialement] avec la fonction résidentielle des espaces ruraux* » (Baccaïni et al., 2007, cité par Sencébé et al., 2013/3, p.256). Les surfaces agricoles sont peu à peu encerclées par la ville, tandis que les agriculteur.trice.s voient leur nombre diminuer dans les villages et au sein des conseils municipaux (Koebel, 2012, Vignon,

⁷⁸Il est député socialiste de Meurthe-et-Moselle et responsable de l'Observatoire de l'agriculture et du monde rural de la Fondation Jean-Jaurès. Il travaille notamment sur les enjeux d'une société civile, d'un nouvel âge de la mondialisation et de la transition écologique (site web de la Fondation Jean Jaurès, consulté le 10 mai, 2020).

⁷⁹Dans ce sens Dominique Potier, entouré de deux chercheurs, Pierre Blanc (Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Docteur en géopolitique (HDR), enseigne la géopolitique à Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po) et Benoît Grimonprez (Docteur en droit et professeur à l'Université de Poitiers, où il enseigne le droit de l'agriculture et de l'environnement) proposent en 2019 un triple éclairage sur l'état d'urgence environnemental et social engendré aujourd'hui par le renouveau du processus d'accaparement des terres (Potier et al., 2019). Le plaidoyer propose une politique foncière juste et durable combinant de manière cohérente deux types d'enjeux : les enjeux climatiques d'une part, concernant la santé des sols et la préservation de la biodiversité, et les enjeux socio-politiques d'autre part, liés aux impératifs de souveraineté et de dignité alimentaire, mais aussi d'égal accès aux ressources et à la propriété de la terre, entendue comme seule garantie d'une relève générationnelle pour l'agriculture (*ibid.*).

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

2010, cité par Sencébé et *al.*, 2013/3), là où se gouvernent les lois de décentralisation et les politiques locales d'urbanisme. Les chiffres sont largement patents : 70 000 à 90 000 ha chaque année sont artificialisés (Bonhommeau 2013, p.47). L'Etat se désengage depuis 2009 des affaires foncières en les « transférant » aux Conseils Généraux : « *On passe ainsi d'un État aménageur comme source unique définissant l'intérêt général à un « État animateur » des territoires qui doivent eux-mêmes définir leur projet* (Greffé, 2004, cité par Sencébé et *al.*, 2013/3 p.257) sans en avoir toujours les moyens et en étant en compétition entre eux quant à leur attractivité (Barthe, Taulelle, 2013). L'Etat « animateur » « *n'en exerce pas moins un « gouvernement à distance » (Epstein, 2009) qui substitue à la logique de guichet une logique d'audit, à travers les appels à projets, la mise en place des divers pôles « de compétence », de « compétitivité » ou encore « d'excellence rurale » » (Sencébé et *al.*, 2013/3, p.257).*

Des enjeux fonciers interviennent de ce fait dans le champ du développement territorial, « *adossé à la construction d'un nouvel espace sociopolitique où se pensent et se mettent en œuvre des « projets » appelant la mobilisation des acteurs locaux [...] et la coopération des sphères privée et publique dans un objectif de durabilité mais aussi de compétitivité* » (Sencébé et *al.*, 2013/3, p.257). Eu égard au niveau de formation que devraient acquérir les élus et les agents techniques pour relever ce défi du développement du territoire, le recours à l'expertise fait foi. Ainsi, « *le rôle dévolu aujourd'hui à l'expertise peut être considéré comme porté par ces évolutions. Dans ce cadre, les usages du sol relèvent des légitimations diverses dont la confrontation passe par une mise en forme de connaissances sur le territoire et la production de normes collectives* » (Banos & Candau, 2006, cité par Sencébé et *al.*, 2013/3, p.257). Cette expertise territoriale devient donc déterminante pour la mise en place des cadres d'urbanisme aux enjeux environnementaux (Loi Grenelle 2), dont les collectivités doivent se munir : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Trame Verte et Bleu (TVB), *etc.* L'environnement est à considérer désormais, au sein de ces dispositifs territoriaux, « *comme le champ précurseur d'une nouvelle action publique appliquée à l'espace rural et instaurant un droit de regard sur les terres agricoles, légitimé par l'expertise scientifique. Ce champ entre en tension avec la logique sectorielle de gestion du foncier agricole, elle-même affaiblie par l'effritement du gouvernement professionnel des terres agricoles* » (*ibid.*, p.258). L'espace est finalement zoné et requalifié. La terre agricole pourrait de la sorte devenir, en matière de projet de territoire, non plus une page blanche mais un support de contractualisation entre secteur privé et public sur et pour les territoires. Néanmoins, « *le droit de propriété est considéré comme droit supérieur.*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Ainsi toute préoccupation environnementale ou sociale (pour une plus juste répartition) considérée d'intérêt commun, c'est-à-dire dépassant, tout en l'intégrant le cas échéant, les intérêts particuliers de chaque propriétaire ou entrepreneur, est soumise aux prérogatives du droit de propriété, c'est-à-dire à la liberté individuelle et par principe absolu d'user et d'abuser de son bien » (Bonhommeau, 2013, p.52). La gestion du foncier agricole en tant que bien privé et/ou public « *se retrouve [ainsi] enserrée dans un tissu d'acteurs, de rationalités et de procédures qui dépassent, de loin, le contenu et les contours du gouvernement professionnel des terres agricoles* » (Sencébé et al., 2013/3, p.258).

Néanmoins, même si les enjeux dépassent le seul monde agricole c'est bel et bien la « politique des structures » (choix de l'exploitant, autorisation d'exploiter, etc.) sous la chape de la cogestion (Etat et FNSEA) qui reste maîtresse des rênes de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles. Eu égard aux difficultés démographiques que connaît le monde agricole et rural et à l'aune des enjeux environnementaux et climatiques d'une agriculture plus durable, une question est posée : celle de la pertinence de la seule expertise venant des structures manœuvrant la politique des structures (Schéma Directeur Départemental des Structures, Commission Départementale d'Orientation Agricole, Surface Minimum d'Installation, SAFER) en matière de transmission installation des exploitations agricoles et de choix du repreneur de l'exploitation vacante. y a-t-il ainsi urgence à considérer l'expertise actuelle comme ancienne – telle que le fut l'expertise d'Etat dans les années 1980 au sujet de l'environnement et de la santé (Froger, 2006/4). Une nouvelle gouvernance semble invoquée. Cette dernière serait « *caractérisée par la participation de porteurs d'enjeux* » (Callon, 1998, cité par Froger, 2006/4, p.13). Cette notion de porteurs d'enjeux divers positionnés autour de la table des « négociations » (*ibid.*) permettrait de gérer la complexité et les incertitudes relatives aujourd'hui à l'usage des ressources dont l'agriculture industrielle est friande (sol, eau, pétrole, etc.).

Depuis ces prises de conscience, émergeant au tournant du XX^{ème} siècle, le monde scientifique sollicite fortement les pouvoirs publics à innover « *en invitant de nombreux acteurs [porteurs d'enjeux] à se réunir et à réfléchir ensemble aux problèmes et à leurs résolutions, tout en justifiant et en ajustant leurs positions en fonction de leurs expériences et de leur savoir-faire* » (Callon, 1998, cité par Froger, 2006/4, p.13). Cette dernière proposition serait une démarche à suivre afin d'optimiser des installations agricoles vertueuses du point de vue environnemental et territorial c'est-à-dire de favoriser l'installation en milieu rural de nouveaux

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

habitant.e.s agriculteur.trice.s preneur.neuse.s de nouvelles formes de contractualisation de type « agroécologique » (Levidow, 2008) répondant aux enjeux de l'urgence climatique et sanitaire.

En effet, l'installation et la transmission d'exploitations agricoles semblent avoir fait l'objet d'une politique publique fortement interventionniste mais être restée le pré-requis de la Profession agricole dominante. Les résultats de cette politique sont mitigés et de nouvelles questions se posent aujourd'hui en matière d'installation agricole (Bonhommeau, 2007). En effet, le juriste agronome Paul Bonhommeau affirme que « *selon les régions, entre le 1/3 et la moitié seulement des terres libérées par les départs en retraite vont à l'installation des jeunes, le reste va à l'agrandissement des exploitations, le plus souvent aux plus grandes* » (2007, p.3). Il fait le constat que « *l'installation - création d'une exploitation par agrégation progressive de ses éléments (terres, bâtiments, logement) devient très minoritaire, ou alors sur de très petites surfaces* » (*ibid.*). En sus, l'enjeu est juridique et fiscal. En effet, l'efficacité des Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) et des Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) qui permettent une transmission progressive des capitaux du cédant au candidat à l'installation serait effective surtout dans le cadre *quasi* exclusivement familial. Quatre sociétés sur cinq étaient en 2010, lors du dernier recensement, des EARL ou des GAEC, c'est-à-dire des sociétés où les exploitant.e.s détiennent la majorité du capital. Construite pour garantir la suprématie de l'exploitant.e.s sur les apporteur.r.se.s de capitaux cette règle constitue l'assurance pour la famille agricole « *de perpétuer le caractère personnel et familial de l'agriculture, mais elle est [devenue] un frein au regard du développement potentiel de l'exploitation [...et du territoire] car elle constitue un [...obstacle] au développement de l'installation hors cadre familial (HCF)* » (Schutz-Stephan, Savy 2010/1, p.83).

Nous allons à présent développer les enjeux de développement local que représente la gestion du foncier agricole et les difficultés rencontrées par les territoires locaux.

4,3,3) La question foncière et les enjeux de développement local

Le phénomène de modernisation du secteur agricole d'après-guerre, – dont les stigmates sont une diminution drastique souhaitée (Boinon, 2013/4)⁸⁰ du nombre d'agriculteur.trice.s, l'agrandissement des exploitations agricoles (*ibid.*)⁸¹, la difficulté d'installer de nouveaux

⁸⁰ Dès les années 1960 « *le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), puis la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ont considéré la diminution de la population active agricole comme indispensable à la modernisation des exploitations et à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs* » (Boinon, 2013/4, p.238).

⁸¹ La Loi d'orientation agricole (LOA) de 1962 avait règlementé l'accès à l'autorisation d'exploiter *via*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

agriculteur.trice.s ainsi que l'artificialisation des sols –, pose des questions de développement local en termes de maintien de population, de services publics et de services écosystémiques.

Au niveau national, selon le dernier recensement général agricole de 2010⁸² (Agreste Primeur, septembre 2011, n°266), la profession agricole a perdu 200 000 actifs sur 750 000 Unités de Travail Annuel (UTA) entre 2000 et 2010 et 80 % des chef.e.s d'exploitations agricoles et des co-exploitant.e.s étaient âgé.e.s de plus de 40 ans. La superficie moyenne des exploitations agricoles gagne 13 hectares, elle atteint 55 hectares en 2010 et même 80 hectares pour les moyennes et grandes exploitations (*ibid.*). L'agrandissement des exploitations se traduit par une baisse de leur nombre (490 000 exploitations en France métropolitaine en 2010) (*ibid.*). La diminution s'est toutefois ralentie par rapport à la décennie précédente (3,0 % par an, contre - 3,5 %) (*ibid.*). Néanmoins, en termes de dynamique une exploitation sur quatre a disparu en dix ans et le nombre de petites et de moyennes exploitations diminue fortement alors que celui des grandes exploitations se maintient (*ibid.*). Il progresse même pour les très grandes exploitations (*ibid.*). La baisse touche surtout l'élevage et la polyculture - élevage, avec la *quasi*-disparition des petits élevages bovins lait et une progression des grands élevages (*ibid.*). Les exploitations de grandes cultures résistent mieux (*ibid.*).

Le prix de la terre a quant à lui considérablement augmenté depuis 1997. En effet la hausse des prix des terres en termes réels a été de +2,2 % par an (Desriers, 2013/4). Ce qui représente une hausse de 40% en 10 ans. L'accès à la terre par le fermage monte en puissance. La part des surfaces en fermage dans la SAU des exploitations est passée de 48 % en 1970 à 77% en 2010 (*ibid.*). Les stratégies des propriétaires quant à la gestion de leur patrimoine foncier laissent entrevoir « *un changement des rapports de production en faveur des propriétaires fonciers qui reprennent la maîtrise de l'usage des terres ; ils veulent pouvoir disposer de leur patrimoine et maximiser sa plus-value lors d'un changement d'affectation du sol* » (Jouve, Napoléone, 2003, cité par Jouve, Vianey, 2012, p.35). Ces stratégies de spéculation sur la terre seraient singulièrement actives au moment de la transmission des exploitations agricoles. Ces comportements, recherchant une rente foncière menacent très

notamment la fixation de seuil de superficie à travailler afin d'éviter toute concentration du foncier. Cependant « *cette réglementation, à elle seule, n'a pas permis d'empêcher la création de très grandes exploitations, notamment dans le cas des agrandissements familiaux non concernés par le contrôle des cumuls* » (*ibid.*, p.240). En outre, « *la LOA de 1999 avait introduit une disposition [...] selon laquelle toute diminution du nombre total des associés exploitants, des coexploitants, des coïndivisaires au sein d'une exploitation est assimilée à un agrandissement et nécessitait une autorisation d'exploiter. Cette obligation a été supprimée par la LOA du 5 janvier 2006* » (*ibid.*, p.243).

⁸² Des données plus récentes seront bientôt disponibles. Le recensement agricole 2020 est en cours de réalisation.

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

sérieusement la durabilité de l'agriculture dans les territoires périurbains (Jouve, Vianey, 2012) et touristiques : « *ils conduisent en effet à la raréfaction et au morcellement des espaces ouverts agricoles et naturels, et à la fragilisation de l'agriculture, du fait d'une artificialisation croissante et irréversible des sols, des abandons de terres et de la généralisation des contrats oraux (ou baux verbaux) de court terme, imposant aux agriculteurs d'adapter l'organisation de leur système de production à la précarité de disponibilité des terres [...]* » (*ibid.*, p.36).

Ce contexte de mise en marché et/ou de rétention du foncier à l'échelle locale démotive très concrètement des HCF à s'installer. Pour Jouve et Vianey, faute d'une politique foncière redéployée et gouvernée à un niveau national et régional, qui s'attacherait à répondre à des enjeux tant locaux que globaux, le problème du contrôle du prix du foncier agricole, moteur des dynamiques foncières dans les espaces ruraux et périurbains, reste probant. Les auteures appellent à une nouvelle et nécessaire gouvernance qui poserait la question de la réédition d'un rapport de force trop favorable à la propriété foncière (Jouve et Vianey, 2009, cité par Jouve et Vianey, 2012). Dans un tel contexte institutionnel (le poids de la propriété privée), le développement d'une politique d'aménagement économe en foncier nécessiterait la recherche de partenariats avec des acteurs proches de la protection de l'environnement et des associations (Ruegg, 2008, cité par Jouve et Vianey, 2012) : « *ces démarches intégrant des acteurs convaincus de la nécessité de rompre avec l'idée de recherche de spéculation foncière sont de nature à impulser l'utilisation d'outils fonciers régulateurs de la consommation de la ressource « terre ». Bien qu'il s'agisse d'un mouvement encore très marginal, c'est le cas de l'association « Terre de liens » qui collecte des fonds pour acquérir les terres nécessaires à la réalisation de projets agricoles dans des zones fortement soumises à la pression foncière urbaine. Autre exemple, le développement important des Amap et la création, à l'initiative d'agriculteurs, de nombreux points de vente de produits fermiers. Ne doit-on pas y voir les signaux faibles d'une évolution ?* » (Jouve et Vianey, 2012, p.37). Les auteures précisent que ces initiatives mobilisent de nouveaux collectifs qui retissent des liens entre agriculteur.trice.s et consommateur.trice.s et ré-ancrent localement l'activité agricole sur les territoires (*ibid.*). Pour nous, ces nouveaux collectifs constituent l'Agriculture citoyenne dans la forme d'un « triptyque » où interagissent : des Associations agro-environnementales et alimentaires citoyennes (AMAP, TDL), des Associations paysannes pro Circuits courts de proximité et pro développement rural local (ADEAR, CIVAM, etc.) et des agents et/ou élu.e.s de Collectivités territoriales régionales et locales *via* des politiques publiques (cf. dernière partie de la thèse chapitre 1, 2 et 3).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

La dynamique agricole et citoyenne dont il est question émerge en sus dans des cadres d'actions collectives disponibles où les motifs « environnement » et « territoire » résonnent en terme de politiques publiques, on l'a vu : Agenda 21, Circuits Courts de Proximité, programme Leader, *etc.* Néanmoins, la réforme du cadre réglementaire de l'aménagement du territoire avec l'application de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » promulguée le 07/08/15 a pour effet d'éloigner un peu plus les habitant.e.s des lieux de décisions en matière de gestion publique de l'espace : suppression de la clause générale de compétence pour les départements, renforcement du rôle de la Région. Cet échelon, au périmètre agrandi⁸³, obtient en effet la charge de l'aménagement durable du territoire et l'inscription d'orientations stratégiques de développement économique, d'attractivité et de gestion durable des ressources. Ce changement d'échelle et la métropolisation qui y est associée (loi MAPAM du 27/01/14), signifie une concentration de la richesse, du pouvoir et du savoir dans les grandes villes (Le Bras, 2014) et met à distance les territoires ruraux trop éloignés de la dynamique régionale.

Alors que la question du financement des projets de développement et des réseaux associatifs ruraux se pose à l'échelle régionale, les questions foncières agricoles restent ancrées dans l'échelle départementale. Les Conseils Départementaux gardent la maîtrise des « Commissions Départementales d'Aménagements Fonciers » ; les Directions Départementales du Territoire (DDT) animent les « Commissions Départementales de Protection des Espaces Agricoles et Forestiers » et le « Schéma directeur départemental des structures agricoles » fixe les seuils de contrôle : les surfaces minimum d'installation et les unités de référence nécessaires pour l'application du Projet agricole départemental⁸⁴. Le zonage des parcellaires, notamment quant à leurs statuts (agricoles ou non), se concrétise au sein des intercommunalités depuis la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite « ALUR », promulguée le 24/03/14). Cet échelon (communautés de communes et d'agglomération) doit, depuis la Loi Grenelle 2 du 12/07/10, répondre aux exigences environnementales et limiter la consommation du foncier notamment, *via* la réalisation de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). La cohérence territoriale régionale recherchée par ces politiques publiques d'aménagement engage ces Collectivités à trouver leurs places dans la planification stratégique de la métropole voisine. Alors que cette planification du couple Métropole / Région cherche des agents économiques disposant de ressources jugées utiles pour l'attractivité du territoire se

⁸³ Regroupement des 22 régions historiques en 13 collectivités.

⁸⁴ Arrêté par le préfet après avis du CD, de la chambre d'agriculture et de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture. La SAFER y joue encore son rôle en matière de régulation du marché foncier.

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

développe un déficit de la démocratie (Olive, 2015/1) : la gouvernance métropolitaine serait sujette à des phénomènes « adhocratiques »⁸⁵ (Olive, 2015/1). À l'inverse, à l'échelle locale le poids politique des espaces municipaux se renforce au sein des intercommunalités (*ibid.*).

C'est donc à l'échelle intercommunale que les enjeux agricoles et fonciers sont abordés désormais dans le champ du développement local et territorial (Guéringer *et al.* 2016/4) en intégrant des collectifs d'acteurs nouveaux (habitant.e.s, associations, OPA, élu.e.s) qui dans des arènes publiques (Céfaï, 1996) nouvelles expérimentent une gouvernance foncière plus participative (Perrin *et al.* 2016) « où se pensent et se mettent en œuvre des « projets » appelant [...] la coopération des sphères privées et publiques dans un objectif de durabilité mais aussi de compétitivité » (Sencébé *et al.*, 2013/3, p.257). C'est au sein de « réseaux de projets » que ces collectifs s'expriment mais manifestement prisonniers encore de la puissante centralité de la métropole et son « horizon [...] comme principe de justification et [...] comme échelle effective de régulation » (Olive, 2015/1, p.143).

Les critiques portées à l'expertise scientifique d'Etat des années 1980, au sujet de l'environnement notamment (Froger, 2006/4) peuvent désormais avoir recours à des formes d'expertises situées, dispersées et multiples et « l'hypothèse de l'existence d'une variété de modèles de gouvernance foncière selon les contextes territoriaux » (Guéringer *et al.* 2016/4, p.707) semble prendre corps. Ainsi, « les usages du sol relèvent de légitimations diverses dont la confrontation passe par une mise en forme de connaissances sur le territoire et la production de normes collectives » (Banos & Candau, 2006, cité par Sencébé *et al.*, 2013/3, p.257) peu ou prou antagoniques. En effet, le champ de l'environnement prescrit de nouvelles politiques publiques « en tension avec la logique sectorielle de gestion du foncier agricole, elle-même affaiblie par l'effritement du gouvernement professionnel des terres agricoles » (*ibid.* 258). Les évolutions de cette gouvernance du zonage de l'espace – qui requalifie le foncier agricole et favorise un nouveau droit de regard – quand bien même mues par l'intérêt général, ne pourront, on l'a vu, se soustraire au droit de propriété (Comby, 2004). Ainsi, la gestion du foncier agricole se retrouve sujette à l'inclusion d'une somme d'acteurs certes agricole mais incluant également

⁸⁵ Le terme « adhocratie » est un néologisme forgé par les spécialistes des organisations pour décrire des formes de management souples et transversales, fondées sur des coopérations et des ajustements mutuels entre opérateurs. Par extension, il est aujourd'hui employé par certains chercheurs en science politique pour désigner des modes très sélectifs de gouvernance urbaine, reposant sur des coordinations informelles entre experts autour de démarches de projets (Olive, 2015/1) : adhocratie versus démocratie.

de nouveaux porteurs d'enjeux construisant désormais en tant que « problèmes publics » (Henry 2009, dans Fillieule et al. 2009, p.147) tout à la fois l'enjeu de la préservation du foncier agricole, lourdement artificialisé (Torre ; Wallet, 2011), le maintien d'activités paysannes (versus agro-industrielles) à taille humaine (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) et la réponse aux nouvelles demandes de la société civile mondiale en matière d'environnement et d'alimentation (Zasada, 2011) sur les territoires. Des alternatives locales se développent autour de modèles revendiqués d'agriculture citoyenne et paysanne (Coolsaet, 2016 ; Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Entrepris tant par des groupes agricoles minoritaires au niveau syndical que par une société civile associationniste (Laville, 2010) et par des élu.e.s locaux pro-développement local, ces modèles alternatifs visent la désintensification des pratiques, la déstandardisation des productions, une répartition équitable de l'exercice du métier et l'appropriation sociale des enjeux de souveraineté alimentaire (Ripoll, 2005).

Néanmoins les problèmes qui restent posés sont, celui du rapport de force encore trop favorable à la propriété foncière (Jouve et Vianey, 2012) et celui du statut politique des paysan.ne.s (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Elu.e.s locaux, Chambres consulaires, OPA, Onvar et des réseaux proches de la protection de l'environnement font montre d'une dynamique d'appropriation et/ou de mobilisation du foncier pour faire face à sa construction libérale et aux logiques de spéculation. Ces organisations abordent le foncier (au sens strict) comme une clef de voute dans la stratégie du développement local.

Ce regain de territorialité – en tant que (re)conquête du territoire – s'exprime au sein de nouveaux partenariats, – où se partagent « espaces et informations » (Raffestin, 1987) –, de nature à impulser l'utilisation d'outils fonciers nouveaux, régulateurs de la consommation de la ressource « terre » (Jouve et Vianey, 2012). C'est le cas de TDL (*ibid.*) Néanmoins, en positionnant ses outils comme de nouveaux leviers de l'aménagement, le réseau TDL ne risque-t-il pas d'être enrôlé à son tour par une logique de « classe de projet »⁸⁶ territorialisé, aux déficits démocratiques ?

4,4) De nouveaux rapports à la terre : des modèles sociaux, économiques et politiques face au foncier

Cinquante années d'une modernisation intense ont transformé le paysage agricole : fort recul démographique, intégration économique et culturelle des paysans au reste de la société

⁸⁶ (Kovach, 2002 cité par Chevalier et Dedeire, 2014) : cf. *supra* : 3,5,2 « La participation citoyenne par l'entrée du développement local »

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

capitaliste et industrielle. Entre choix d'un secteur ou nécessité d'une époque, dans tous les cas, le tout suppose « *des manières de faire, des techniques et de la technologie, une certaine forme d'organisation sociale [qui] constitue "un modèle de développement agricole"* » (Jean, 1997, p.282). Autour du modèle de l'exploitation familiale intensive coexistent et tendent à se développer d'un côté, de grandes entreprises à base de salariat et de l'autre des micro - entreprises. Il n'y aurait donc plus un modèle unique. Bonhommeau précise que sous la pression des lobbies agroalimentaires et financiers, la politique agricole est sommée de favoriser l'agriculture d'entreprise. C'était l'objectif affiché de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 2006 : libérer l'initiative, laisser faire le marché et faire passer l'agriculture du modèle de l'exploitation de deux Unités de Travail Homme (UTH) à celui de l'entreprise agricole de huit à dix travailleur.euse.s. Cette libéralisation du secteur s'exprime en dispositifs concrets intervenant sur le foncier : création d'un fonds agricole (à l'image du fonds de commerce) et d'un bail cessible, marchandisable, légalisant le pas-de-porte, en coexistence avec le bail - type gratuit et incessible (sauf au repreneur familial), démantèlement du contrôle des structures, assouplissement du statut du fermage (en faveur des grandes entreprises agricoles à travers la reconnaissance de l'assolement en commun), affaiblissement des SAFER *via* l'interdiction de préemption sur des terres louées sous bail cessible (Bonhommeau, 2013) : « *l'objectif est de libéraliser les marchés fonciers de l'achat-vente et de la location* » (*ibid.*,p.50).

Toutefois, « *la politique agricole et la politique foncière sont désormais soumises à des objectifs ou à des intérêts contradictoires* » (Bonhommeau, 2013, p.50). Bonhommeau souligne du point de vue juridique une contradiction de fait « [...] *la politique agricole devrait [...] répondre aux attentes de la société et de la plupart des collectivités territoriales pour une agriculture respectant l'environnement, riche en emplois [...] et produisant une alimentation de qualité. La LOA de 1999 en affirmant la multifonctionnalité de l'agriculture s'inscrivait dans cet objectif* » (*ibid.*). Ce qui est remarquable c'est que si les pratiques socio-économiques en termes de mobilisation du foncier sont pour le moins antagonistes, les cadres de loi en vue de l'orientation du secteur agricole français le sont tout autant. Peut-être le législateur mise-t-il sur l'idée désormais courante dans les discours, d'une coexistence des modèles agricoles (Olivier-Salvagnac, Legagneux, (2012/2) et des mondes agricoles (Hervieu, Purseigle, 2013).

Nous allons nous intéresser à présent aux tendances actuelles qui semblent définir de nouveaux rapports à la terre, au foncier agricole. Nous explorons des enjeux dans les contextes de changement (tels que ci-dessous) pour en exposer ensuite les modèles :

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- l'agriculture familiale française se transformant vers une agriculture de type firme en France ;
- les Collectivités territoriales locales s'organisant pour la protection de la terre agricole à des fins nourricières et de développement local ;
- une « société civile » portant des valeurs et des projets de défense de la terre agricole à des fins nourricières mais aussi écologiques.

4,4,1) L'agriculture familiale vers le modèle de la firme ?

L' « agriculture de firme » est une agriculture « *hautement capitalistique, installée sur les marchés des matières premières* » (Hervieu, Purseigle, 2009/1, p.189). Elle est « *une forme exacerbée, qui s'incarne dans la figure de la firme industrielle ou commerciale* » (*ibid.*) et une mise en perspectives des formes productives construites par les acteurs modernes du monde agricole (2011/1).

Quand bien même le contexte français ne connaît pas la même dynamique de la firme qu'en Europe centrale notamment (Maurel, 2012) en termes d'emprise sur le foncier, on observe des logiques qui marquent les esprits comme par exemple l'investissement en février 2016 du conglomérat Reward, appartenant au milliardaire Hu Keqin, qui a acheté 1.700 hectares de terres agricoles dans l'Indre. L'État français avait dans le temps envisagé des garde-fous réglementaires pour éviter que la terre ne passent aux mains de « puissances étrangères ». Toutefois, le secteur agricole et la société civile attendent encore une loi foncière qui les mettra en place (cf. *supra*).

Le modèle d'agriculture de firme (cf. Annexe n°6 pour une réflexion plus poussée) est à repositionner au sein du phénomène mondial de « faim de terre » et des pratiques d'« accaparement » (Blache, 2018). Comme l'exprime Elsa Pibou (2016) le phénomène et ses pratiques⁸⁷ sont les symptômes d'une structure foncière inégalitaire qui prend ses racines dans

⁸⁷En pratique le phénomène qui s'est précipité depuis 15 ans fait montre de pratique d'acquisition ou de location de terres sur une longue durée tant par des entreprises multinationales, des fonds spéculatifs ou des États (par l'intermédiaire de fonds souverains) (Hervieu, Purseigle, 2009/1 ; Pibou, 2016). C'est l'ambition de contrôler la production de denrées agricoles pour réaliser des profits sur les marchés financiers, en spéculant sur les variations de prix et en spéculant sur la terre elle-même qui anime ces acteurs privés internationaux que sont les multinationales et les fonds spéculatifs. Pour les États, tant les grandes puissances économiques que les pays émergents (Chine, Corée du Sud, *etc.*) l'ambition est d'assurer leur propre sécurité alimentaire ou énergétique (Hervieu, Purseigle, 2009/1 ; Pibou 2016). Parce qu'elles permettent à ces deux types d'acteurs puissant économiquement de s'approprier des terres et leurs ressources, ces opérations d'accaparement peuvent être désignées comme une forme de néo-colonialisme agraire, déguisé et silencieux (*ibid.*).

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

les modes de régulation des droits d'accès et d'usage des terres : affaiblissement des droits coutumiers d'usage collectif des terres, privatisation des communs et généralisation du droit de propriété privée, politiques publiques favorisant ou permettant la concentration de terres dans les mains des plus riches et des plus puissants (système latifundiaire, achat de terres par les géants de l'agro-industrie) ou encore des plus « modernes » et « performants » (révolution verte, « agriculture intelligente »).

Nous allons à présent changer d'échelle et présenter de nouvelles perspectives que portent des Collectivités territoriales quant à la réalisation de leurs politiques publiques d'urbanisme en termes d'environnement, d'alimentation et de développement local.

4,4,2) Les collectivités locales peuvent-elles favoriser la durabilité de l'agriculture en intervenant sur le marché foncier ?

Après les exploitant.e.s et propriétaires (Guéringer, 2008 ; 2012, Guéringer, Duron 2014) d'autres acteurs participent à la gestion du foncier : les notaires, la SAFER et l'État dans la construction d'une régulation du foncier agricole depuis l'après Seconde Guerre mondiale (Laferté, Sencébé, 2016). De nos jours, la France organise des politiques publiques foncières agricoles autour de trois objectifs : protéger le foncier agricole de l'artificialisation galopante, aménager ce dernier pour conforter le travail agricole et surtout qu'il soit partagé : l'agrandissement foncier d'un.e exploitant.e se fait en effet obligatoirement au désavantage d'un.e autre candidat.e à l'installation (Vianey, 1998). La thématique de l'artificialisation et les politiques publiques de protection qui lui sont liées font l'objet d'une littérature très riche traitant entre autres d'outils tels que les PLU (Planchat-Héry, 2008), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) (Serrano et al., 2014) et les CDPENAF (Leras, 2016), les Zones agricoles protégées (ZAP) (Requier-Desjardins ; Vianey, 2017) et les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEAN) (Rialland, Juin, 2012). Cette littérature note la faible efficacité de ces divers outils et souligne l'importance d'une mise en œuvre de véritables gouvernances foncières (Baysse-Lainé, 2019). Cependant, même si la protection du foncier est un préalable à son accès pour des activités agricoles – dans le cadre de cette thèse cet enjeu de protection est aussi un préalable à l'émergence du réseau propriétaire citoyen (versus agricole et paysan) qu'est TDL, dans le champ de l'aménagement et du développement du territoire – il nous semble important de repérer certains nœuds problématiques. En effet, quand bien même les Collectivités territoriales disposent désormais d'une boîte à outils pour réguler l'urbanisation du foncier agricole les deux dispositifs-exemples

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

qui suivent présentent deux importantes limites que nous souhaitons valoriser afin de mieux cerner plus tard l'activité que TDL développe : a) le temps ou la durabilité des dispositifs et b) la difficile cohabitation de représentations et d'intérêts différents quant à l'orientation du foncier à l'échelle locale.

a) la durabilité de la réglementation et de la planification des usages du sol *via* les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-I). Obligatoire, leur mise en place reste néanmoins révisable après enquête publique et donc sujette aux pressions des propriétaires quant à la constructibilité de leurs terres, « *les marges de négociations [...et les] arrangements informels entre acteurs locaux [restent] parfois contraires à la cohérence du projet d'aménagement [de départ]* » (*ibid.*, p.208). C'est pour contrecarrer la précarité avérée de ces zonages que des lois proposent des outils de protection des terres agricoles : les Zones Agricoles Protégées (Loi Voynet, 1999) ; les Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PPEAN, Loi Développement des Territoires Ruraux de 2005) ; les Commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt de 2014) qui n'ont qu'un avis consultatif. Malgré ces outils, comme le rappelle la géographe Coline Perrin, non seulement l'artificialisation des terres agricoles se poursuit mais elle s'est accélérée (2013). La question de l'efficacité et de la pérennité de tels dispositifs de protection du foncier n'est donc pas résolue. En revanche le rapport de la Commission parlementaire sur le foncier agricole – outre d'« *inscrire le sol à l'article L. 110-1 du code de l'environnement [et en tête du code rural et de la pêche maritime] afin qu'il soit reconnu élément du patrimoine commun de la Nation* (Petel ; Potier, 2018, p.118) – prône un changement de paradigme plus concret. En effet, du point de vue du fait territorial et des capacités d'action des collectivités : « *la zone agricole protégée (ZAP)* [pour les rapporteurs de la Commission, devrait devenir] *la règle en matière d'urbanisme, hors zones naturelles, et non plus l'exception* » (*ibid.*, p.119). Sur le sujet des ZAP, le document TDL (2015, 2018) « *Guide pratique – Retours d'expériences. Agir sur le foncier agricole - un rôle essentiel pour les collectivités locales* » précise le dispositif (cf. la capture ci-après).

<h2 style="color: #800000;">La Zone agricole protégée (ZAP)</h2>	
<h3 style="color: #008000;">CE QUE DIT LA LOI À PROPOS DE LA ZAP</h3>	
<p>Instaurée par la loi d'orientation agricole du 9 Juillet 1999, la ZAP est un zonage de protection renforcée de l'agriculture, qui se superpose aux zones A du PLU-I, et qui dispose d'un statut de servitude d'utilité publique.</p>	<p>La ZAP est instaurée par arrêté préfectoral à la demande des communes.</p> <p>Elle est généralement instituée à l'échelle d'une commune, mais peut aussi être mise en place par plusieurs communes.</p>
<h3 style="color: #008000;">L'OBJECTIF DE LA ZAP</h3>	
<p>La ZAP permet de protéger les zones agricoles qui présentent un intérêt général, en raison de leur localisation géographique ou de la qualité de leur production. Sa mise en place implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou</p>	<p>économique de la zone, est désormais soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la commission d'orientation de l'agriculture.</p> <p>En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.</p>
<h3 style="color: #008000;">LES AVANTAGES DE LA ZAP</h3> <ul style="list-style-type: none"> > Protège la vocation agricole des terres sur le long terme > Sécurise et favorise la relance d'une activité (investissements, amélioration du sol, remise en culture), redynamise l'agriculture > Évite la spéculation et permet de limiter le prix des terres > Évite le mitage > Suscite une réflexion sur le développement cohérent du territoire exprime une « reconnaissance intrinsèque de l'identité agricole du territoire » 	<h3 style="color: #008000;">LES LIMITES DE LA ZAP</h3> <ul style="list-style-type: none"> > Reste une action volontaire de la commune et ne peut être imposée sans son accord > N'interdit pas définitivement les changements d'occupation des sols, bien qu'elle les soumette à l'avis de la Chambre d'agriculture, de la commission d'orientation de l'agriculture, et du Préfet

Figure 2 : « La Zone Agricole Protégée » (TDL, 2015, 2018)

b) Néanmoins, l'édification d'une ZAP, en tant que dispositif de territoire et de développement, peut-elle dépasser la difficile cohabitation de représentations et d'intérêts différents quant à l'orientation du foncier à l'échelle locale ? En effet, sur l'intervention des Collectivités territoriales locales sur le marché foncier, dans un contexte périurbain, l'agriculture dépend tant de la durabilité interne des exploitations que de l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain et donc de la pérennité du foncier agricole en tant que tel :

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« *l'acquisition publique pourrait combiner ces deux durabilités simultanément en empêchant l'urbanisation et en orientant les pratiques agricoles* » (Perrin, 2013, p.209). Mais cela ne va pas sans heurts et limites. La Commune (ou son regroupement le cas échéant) doit avoir les moyens d'acquérir. Elle doit pouvoir en sus négocier des assolements pertinents d'un point de vue « agroéconomique » et développer une politique d'installation d'agriculteur.trice.s (*ibid.*). Ce qui n'est pas son métier et lequel étant largement revendiqué par ailleurs (Chambre d'agriculture et autres OPA). Un autre enjeu et non des moindres, est la question de l'accès au bâti de production et au logement par les futur.e.s installé.e.s (*ibid.*). Afin de pouvoir organiser la table des négociations quant à l'avancée de ce type de démarche dans le cadre de son développement local la Commune doit pouvoir s'appuyer sur les échelles supérieures territoriales (intercommunalité et agglomération) qui n'ont pas assurément la même idée de l'usage des terres disponibles (*ibid.*).

Certain collectif d'élu.e.s, de Collectivités, d'associations et d'OPA développent des projets de mise en place de Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PPEAN) afin de sécuriser la destination des terres acquises au-delà du mandat électoral du Conseil Municipal et Intercommunal. Ce type d'outils est « *l'occasion de mieux impliquer la diversité du monde agricole dans la démarche et de réfléchir à la cohabitation entre différentes formes d'agriculture, pour mieux articuler aménagement urbain et développement agricole [...]* » (*ibid.*, p.215). Ce qui est à noter, dans la continuité de l'étude menée par Coline Perrin, c'est que la mise en place d'un PPEAN permet non seulement l'intervention de Collectivités territoriales locales dans l'orientation du foncier agricole (terres et bâtis), mais aussi, à travers son « Comité de pilotage », d'intégrer la société civile. C'est ce qui explique par exemple que l'association Terre de Liens (TDL) Provence Alpe Côte d'Azur (PACA) ait participé à la mise en place d'un tel dispositif sur la commune de Velaux (13). Développé par la Commune de Velaux, soutenu par le Conseil Général des Bouches du Rhône, la Chambre d'agriculture et la SAFER, ce PPEAN est le premier en région PACA. Le dispositif se déploie sur une zone périurbaine de 300 ha, préservée de toute urbanisation, entre Aix - Marseille - Étang de Berre. Cet outil foncier n'est modifiable et réductible que par décret. Le PPAEN de Velaux s'accompagne d'un plan d'actions qui doit permettre de promouvoir la vente directe, de prévenir les risques naturels d'incendie, notamment grâce au sylvopastoralisme et à la reconquête des friches, et enfin d'implanter une agriculture respectueuse de l'environnement (Rapport du CETE Méditerranée, Février 2013). Cependant, tant pour les PPAEN que pour les ZAP « *certaines auditions locales des rapporteurs* [de la Commission parlementaire sur le

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

foncier] ont permis de relever que [...leur] présence [...] pouvait avoir pour effet pervers de déprécier les autres terres agricoles et de servir de caution à des projets d'artificialisation d'envergure » (Petel ; Potier, 2018, p.39).

Nous allons à présent découvrir deux initiatives (dont notre objet d'étude que nous allons commencer ici à présenter), émanant de la société civile : le « Mouvement TDL » et le Collectif « Pot'Col'Le ». TDL sera présenté à partir de diverses publications, de nous-même et d'autres, existantes en amont de la rédaction de cette thèse.

Ces deux actions collectives, quand bien mêmes différentes (légalité ou illégalité de leurs actions sur le foncier), expriment une volonté d'expérimentation sur la gestion collective de fonciers agricoles à des fins tant alimentaires qu'écologiques, désirant toucher, *via* ces thèmes, les logiques d'aménagement du territoire français considérées comme laissant trop de place aux intérêts privés. Les deux dispositifs produisent des discours et des pratiques sur des lieux concrets envisagés comme des réalisations exemplaires. *In fine*, leurs intentions invoquent un droit de regard de la société civile sur l'usage du foncier agricole et du territoire.

4,4,3) La société civile : un « ici et maintenant » de l'ancrage territorial de l'agriculture

Nous allons débiter ici la présentation du « Mouvement TDL » *via* une littérature relativement récente (Lombard, Baysse-Lainé, 2019 ; Baysse-Lainé, 2018 ; Royal, 2016 ; Pibou, 2013). Puis, afin de montrer que l'action d'une société civile envers le foncier ne concerne pas uniquement TDL, nous présenterons un autre projet qualifié de « lutte foncière » par TDL (TDL Normandie, Revue Z, 2016) se mobilisant en vue de préserver une zone agricole en milieu urbain : Le Potager Collectif des Lentillères de Dijon (21).

Un document « Des graines dans la pelleuse » (*ibid.*) restituant une synthèse des débats et une mise en perspective des « Rencontres 2016 des luttes foncières » organisées par « TDL Normandie » et l'association « Bouillons terres d'avenir » précise que : « *les luttes foncières sont l'occasion de tisser des alliances inédites pour que changent enfin les façons d'aménager l'espace, de penser l'avenir agricole et alimentaire des territoires, qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains : comme s'il s'agissait de démocratiser – pour contester les prés carrés corporatistes – la façon dont les États décident d'attribuer des terres aux paysan.ne.s, de remettre en cause les règles selon lesquelles une société décide d'artificialiser ou pas ce bien commun qu'est la terre nourricière (l'humus dont procède l'humanité, son agriculture et ses diverses façons de faire société). Si cette démocratisation et sa cousine – l'ouverture des huis*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

clos institutionnels de la gouvernance foncière en France – sont la perspective commune aux luttes foncières et à des acteurs associatifs comme Terre de liens, alors, oui, notre jeune mouvement peut lui aussi être qualifié clairement de mouvement de lutte » (ibid, p.4). Si du point de vue de sa politique de gestion du foncier TDL construit un tour de table sociotechnique complexe autour de ses fermes, où se rencontre des acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, la philosophie politique de TDL elle, s'affiche dans cette dernière insertion de discours par une identité de lutte sociale et foncière. Cette identité de lutte, le Mouvement foncier citoyen la rencontre sur le chemin d'une agraro-politique (Zask, 2016) citoyenne en construction et qui se cherche. La philosophe Joëlle Zask (2016) définit le phénomène « agraro-politique » en tant qu'un « *travail du citoyen envers une agraro-politique [qui] relève d'un même niveau vertueux d'apprentissage et de connaissance de l'agriculture, de ses enjeux tout comme du territoire géographique concerné. Partant, l'action citoyenne participative, dans le cadre d'une agraro-politique participe non seulement à l'auto gouvernement du territoire agricole mais également à l'individuation des habitants, de leur personnalité propre et de leur caractère propre* » (p.51). C'est sur ce chemin que les militant.e.s de TDL, construisent une figure citoyenne directement liée à la terre agricole. Un chemin sur lequel ces militant.e.s éprouvent l'apprentissage de l'agriculture, de ses enjeux tout comme ceux de territoires géographiques concernés.

4,4,3,1) Le « Mouvement TDL » : une remise en cause de l'idéal agrariste

Pour Rosenwald et Melot (Janvier 2016) « *Terre de Liens part du postulat que l'agriculture concerne un plus grand nombre d'acteurs que le seul monde agricole puisqu'elle englobe tout à la fois des questions d'alimentation, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'économie et d'emplois* » (p.12). Et de rajouter que dans le logiciel TDL : « *ce ne sont [...] pas uniquement les agriculteurs qui sont garants du lien urbain / rural mais la société civile dans son ensemble qui est légitime pour intervenir, agir et penser le sujet* » (ibid.).

Mais rappelons qu'à la base de l'implication de cette société civile sur le sujet c'est une remise en cause profonde qu'effectue TDL. La propriété foncière individuelle, héritée de l'agrarisme du XIX^{ème} siècle en France, est remise en cause en tant qu'objectif social d'un individualisme agraire (Mendras, 1976, 1995). Cet idéal de classe semble alors contré par un idéal sociopolitique d'un « commun associationniste » (Laville, 2010).

Un des motifs de départ de l'action de TDL dans les années 1990 c'est la prise de conscience des difficultés pour les Hors cadre familiaux (HCF) Non-issus du monde agricole (NIMA) et Non-issus du territoire (NIT) à accéder au foncier (entretien du 14/10/2016 avec Boris, Directeur de l'Association Nationale TDL). Ce qui est constaté et dénoncé c'est le prix

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

du foncier, le manque d'insertion socio-professionnelle, et l'évolution de ces néo-agriculteur.trice.s quant à leur rapport au référent « travail ». Le phénomène est aujourd'hui bien connu, ce public candidat à l'installation « *se heurtent généralement à des portes closes* » (Dubuisson-Quellier, Giraud, 2010, cité par Pibou 2013, p.217) et « *l'accès au foncier constitue [...] la difficulté la plus importante du parcours à l'installation* » (Pibou 2013, p.217). De ces constats, la première ambition du « Mouvement TDL » fut la construction de dispositifs – un réseau associatif (i), une Société Foncière (ii) et une Fondation (iii) – pour faciliter l'accès à la terre et faire évoluer le paradigme de la propriété individuelle du foncier et de sa gestion institutionnelle normative. Ces dispositifs, qui permettent de collecter (i) de l'épargne (ii) et des dons (iii), concèdent au « Mouvement TDL » deux actions : celles d'aiguiller les porteu.r.se.s de projets et d'acquérir des terres en vue de les leur louer *via* des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) qui impliquent juridiquement le respect de clauses environnementales inscrites et négociées entre trois parties : les bailleurs (ii) et (iii), des fermier.ère.s et des tiers associatifs (i). Ces tiers associatifs cependant ne participent pas à la signature du bail, ils ne peuvent qu'intervenir en amont, dans la phase de négociation.

En 2013, 175 agriculteur.trice.s sont installé.e.s sur une centaine de fermes. *Via* ce réseau de fermes et de territoires, « [...] *TDL intègre aux échanges de terres, des citoyens traditionnellement et socialement exclus de leurs achats et de leur gestion. En faisant de la question du devenir des terres agricoles et de leurs utilisations une question globale qui dépasse les frontières – imaginaires ou réelles – du monde rural, le mouvement participe d'un double processus* » (Pibou 2013, p.218). En effet, selon Elsa Pibou d'une part le réseau TDL « *institutionnalise le droit de regard de la société et des citoyens sur l'usage qui est fait des terres agricoles et participe à la publicisation dont ces espaces et activités sont les supports* » (*ibid.*) et d'autre part ce mode de fonctionnement singulier formalise de nouveaux rapports à la nature qui s'opèrent entre villes et campagnes (*ibid.*).

L'ouverture du réseau TDL, qui s'identifie lui-même comme n'étant pas un mouvement paysan mais citoyen (Lombard, Baysse-Lainé, 2019), est double. D'un côté des individus se retrouvent en mesure de s'exprimer sur l'usage de la terre de leur territoire et au-delà une personne peut très bien faire le choix de soutenir financièrement un projet loin de chez elle. D'une autre côté TDL constitue et anime des espaces, voulus publics et démocratiques (les fermes TDL, les Conseils d'administrations des associations et leurs assemblée générales, des ciné-débats, des stands, *etc.*), où de nouveaux.velles. agriculteur.trice.s expérimentent de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

nouveaux repères professionnels, des savoirs et savoir-faire non directement issus du cadre familial (*op.cit.*). Concernant ce dernier aspect, « *TDL donne à lire un double mouvement de rupture : d'un côté se confirme une rupture avec la transmission familiale du métier qui a longtemps structuré la profession mais n'opère plus systématiquement, et d'un autre apparaît une rupture dans les modalités sociales de recrutement [et de sociabilisation] des agriculteurs* » (*ibid.*, p.239). Nous le verrons, ces modalités de recrutement se déploient à travers des logiques de choix de porteur.se.s de projets. Chaque candidat.e reste le ou la dépositaire de son projet mais doit répondre à un certain nombre de conditions. En effet, les responsables associatifs locaux de TDL (appelés des « référents-fermes »), premier filtre de légitimation de projets fonciers candidats à TDL, diagnostiquent des besoins de territoires et formulent des choix pour certains types de projets.

Toujours stratégiques et territoriaux (au sens de positionner TDL sur un territoire où il n'existe pas encore où sur lequel un acteur stratégique n'est pas encore sollicité) ces « diagnostics » (Céfaï ; Trom, 2001) favorisent la construction de « pronostics » (*ibid.*) donnant écho à des préoccupations locales et partant, traduisant (Akrich, Callon, Latour, 2006) des stratégies.

Nous reviendrons sur tous ces points de manière plus empirique, dans la dernière partie de la thèse, pour analyser le « Mouvement TDL » dans son ancrage stratégique territorial.

4,4,3,2) Des luttes foncières non-légaliste

Contrairement au projet d'un « Mouvement sur le foncier », qualifié de « légaliste » (TDL Normandie, Revue Z, 2016), le Potager Collectif des Lentillères (le « Pot'Col'Le »), est un territoire occupé illégalement à Dijon depuis 2010. Il est situé dans le quartier dit « des Lentillères ». Il a vu passer depuis dix-huit ans divers projets (gare TGV, clinique, *etc.*) « [...] jamais concrétisés mais qui ont eu raison de l'ancrage ancien des maraîchers qui en peuplaient les parcelles, fort riches sur le plan agronomique. Les propriétaires ont attendu de vendre à bon prix les terres que la mairie devait préempter » (Sencébé, 2013, p.328). Pour la sociologue Yannick Sencébé, investie sur ce lieu, « *ces expériences relèvent semble-t-il, d'un empaysonnement des luttes urbaines autour de la défense de terres nourricières qui amènent à d'autres enjeux (économiques, urbanistiques, sociaux) jusqu'à devenir des laboratoires d'une autre façon de faire société* » (*ibid.*). L'ambition collective de défricher et d'occuper une partie du site pour y développer une production potagère utilisant des pratiques de l'agriculture biologique provient de vingt-trois associations réunies depuis 2009 autour d'un collectif

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

« Urgence bio » qui s'est cristallisé contre le projet d'aménagement de l'agglomération du Grand Dijon. Cette Collectivité souhaitait, en vue de son futur statut de « capitale verte » y construire « l'Éco - Cité « Jardin des maraîchers » » (1500 logements, 15000 m² de bureaux et commerces avec un hectare de jardins familiaux et autres jardins privés). En tout, sur les neuf hectares de terres maraîchères seulement un hectare ne serait pas artificialisé. Les sept-cent familles inscrites sur la liste d'attente des AMAP locales ont constitué l'argument d'interpellation des élus et des citoyens. C'est donc l'argument « alimentaire » qui fut le principal cadre d'une mobilisation : « *paysans sans terres et urbains sans jardins sont ainsi appelés à s'unir pour se réapproprier les terres mais aussi les savoirs, dans la quête d'une autonomie alimentaire et d'une émancipation collective* » (Sencébé, 2013, p.329). À noter ici cette rencontre située, c'est-à-dire sur des lieux et sur des aspects concrets, de paysan.ne.s sans terre et d'habitant.e.s consoma.teur.trice.s s'investissant dans une « intention commune » (*op.cit.*). La sociologue propose de comprendre les motifs de cette « intention » à l'aune d'une critique écologique articulée à une critique sociale par l'intermédiaire d'un « *modèle qui rejette globalement le capitalisme - à travers l'agro-industrie et ses trusts - tenu pour responsable de la destruction de la biosphère et de l'aggravation des inégalités sociales* » (*ibid.*). Trois maraîchers permanents se sont installés, hors des circuits habituels, sur trois hectares en plus de potagers amateurs. Chaque semaine, un marché de produits bio est proposé à prix libre, le rendant ainsi accessible à tou.te.s et donc très connu. Ce marché constitue un « argument en acte », signale la sociologue, montrant que d'autres agricultures et alimentations sont possibles ici même : « *en se mettant en situation de paysans sans terre au plein cœur de la ville, ces jeunes maraîchers utilisent la forme de l'irruption qui loin d'être une opération de victimisation, relève d'une économie morale* » (*ibid.*, p.332). En 2013, six hectares sont occupés et une centaine de personnes fréquentent ce qui est devenu « *Le quartier libre des Lentillères* ». De multiples activités s'y développent : « snack-friche », restauration de grange, construction de cabanes pour veiller sur les lieux. « *Les décisions sont prises dans des Assemblées Générales de quartier, une liste e-mail, un journal, des tracts et affiches permettent à l'information de circuler. La dimension performative du lieu sur le plan urbanistique tient à son caractère très organisé, à l'harmonie étonnante des chemins et jardins qui s'y sont imbriqués en s'appuyant sur les pionniers précédents et sur les décisions collectives pour orienter le défrichage en sauvegardant des « trames de nature vierge ». En somme, un urbanisme autogéré et collectif s'appuyant sur l'histoire maraîchère du lieu et articulant nature et culture* » (*ibid.*, p.334).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Ces deux actions collectives sont investies dans des processus (i) de longue durée mais (ii) de petite ampleur spatiale et (iii) se rattachent à des réseaux paysans tels que la *Via Campesina*, la Confédération paysanne, *etc.* (iv) Elles ont acquis une réputation et une place dans l'espace social et politique français qui a favorisé l'émergence de débats publics sur le foncier agricole en France, tels que le débat sur les « Grands projets imposés et inutiles ».

De par leurs actions locales résonnant à des échelles plus large, ces collectifs participent « à *saper les calculs et prévisions sur lesquels est structuré le pouvoir politique [et] occasionne[nt] un changement des opportunités politiques* » (Mathieu, 2002, p.77).

Dans notre raisonnement et en lien avec nos observations sur le terrain, les opportunités politiques produites par ces actions collectives agrègent des acteurs différents (habitant.e.s urbain.e.s et rural.e.s, élu.e.s locaux et autres agents d'institutions normatives agricoles (Chambre d'agriculture, OPA, *etc.*) et de l'aménagement du territoire (DDT, Intercommunalité, Région, *etc.*), en tout cas des individu.e.s qui jusque-là, sur les questions foncières et agricoles, étaient individuellement restreints dans leurs actions. Par ces différents points communs et leurs échelles de reconnaissance dans l'espace public aujourd'hui, leurs actions, pourtant différentes, se coordonnent en actions communes (Céfaï, Trom, 2001), – au minimum dans le cadre d'espaces spécifiques de rencontre (les fermes TDL, les ZAD, des cinés-débats, *etc.*) qui sans doute les entraînent vers un processus d'« institutionnalisation » (nous y reviendrons).

Pour conclure ce chapitre 4, nous souhaitons affirmer que le foncier, outre son statut de « support physique » accueillant des systèmes de productions d'activités agricoles n'est gage d'un ancrage territorial de l'agriculture qu'à l'aune des organisations sociales, économiques et politiques s'y organisant et y distribuant différentes formes d'attaches. Les formes institutionnelles, sociales, économiques et juridiques que prennent ces activités productives se dessinent à travers divers dispositifs institutionnels, politiques, sociaux et culturels. En outre ces différentes formes déterminent plusieurs types d'ancrage de l'agriculture au territoire dont les définitions seraient l'occasion d'un travail plus poussé.

En France, la cogestion du foncier a longtemps été l'acte majeur de la politique d'orientation de l'agriculture qui, pariant sur le modèle familial, a souhaité l'ancrer sur les territoires et lui permettre une évolution organisée de modernisation (productivité) puis, de compétitivité, *via* l'ambition d'un continuum familial (Pibou, 2016). Outre que ce système a montré ses limites pour le monde agricole quant au fait de le rendre incapable à se renouveler

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

socialement (*ibid.*), des attentes nouvelles sous forme de débats publics se font entendre depuis les années 2000 sur le modèle lui-même. Ces attentes d'ordre environnemental, économique et de justice sociale redessinent différents rapports à la terre. Deux mondes agricoles et leurs modèles semblent ainsi devoir coexister : « *d'un côté, une grande agriculture de firme, modèle qui tend à se développer [...] et qui justifie son expansion par le défi alimentaire mondial à venir. Le foncier y constitue un actif, pouvant être détenu par des « apporteurs de capitaux » et morcelé en parts distribuées entre associés. De l'autre, une agriculture dite territoriale [...] qui associe des exigences de production, d'environnement, de répartition égalitaire des aides et de maintien d'une sociabilité de proximité* » (Sencébé et al., 2013/3, p.256). À noter cet aspect « territorial » des actions, désormais construites et partagées par divers activistes militants en vue de répondre aux diagnostics du capitalisme tenu pour responsable de la destruction de la biosphère et de l'aggravation des inégalités sociales. Ces activistes performant ainsi des espaces et des lieux construits comme exemplaires en vue de montrer à la société de nouvelles formes d'un ré-ancrage local de l'agriculture. Ils veulent ainsi montrer d'autres possibles construits comme « expériences », c'est-à-dire non encore stabilisés du point de vue institutionnel. C'est de la sorte que nous abordons et situons le « Mouvement TDL » en tant qu'un dispositif foncier national, expérimental et légaliste, répondant en partie aux besoins et aspirations contemporaines d'un maintien du modèle agricole dit « paysan » et « à taille humaine » par un contrôle durable de fonciers (terres et bâtis) *via* l'expérimentation du statut de « propriétaire collectif de fonciers ».

Comme on l'a vu, d'autres acteurs entendent cet enjeu territorial d'un ré-ancrage des activités de production alimentaire telles que les Collectivités territoriales locales (communes et intercommunalités) qui s'outillent et qui, avec un certain manque de moyens et de compétences, font appel au monde de l'expertise pour relever le défi d'un développement du territoire durable. Néanmoins, en matière de gestion collective de la transmission et de l'installation d'exploitations agricoles, l'expertise en place (CDOA, SAFER...) montre ses limites : baisse époustouflante du nombre d'actifs agricoles depuis les années 1980, banalisation du bail verbal mettant l'agriculteur.trice en situation d'insécurité face à son outil de production, ou encore l'augmentation du prix de la terre et la banalisation du bail cessible qui participe au découragement des HCF. Enfin la société civile qui s'engage sur des luttes urbaines en cours d'« empaysonnement » (Sencébé, 2013) prend une place certes à la marge mais porteuse de nouvelles modalités d'ancrage de l'agriculture. Critiquant l'injustice écologique et sociale du modèle productiviste cette société civile se montre à travers des lieux, des espaces sociaux et

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

spatiaux spécifiques, avec comme dénominateur commun, la défense du foncier en vue de sa préservation et son accessibilité au long terme. Un cadre d'action semble émerger de ces différentes actions collectives : considérer le foncier agricole comme un bien commun, tant objet de soins (contre l'appauvrissement et l'artificialisation des sols) qu'objet de luttes (contre l'agrandissement des exploitations, forme de l'agriculture productiviste).

Néanmoins l'histoire corporatiste du monde agricole détermine encore des formes de gouvernance du foncier de type club au sein desquelles la frange alternative du monde agricole (et les collectivités territoriales locales) n'a que peu de poids. Ainsi, en continuant de présenter le réseau TDL nous allons comprendre cet isolement du monde agricole alternatif au sein du monde agricole. C'est insertion *via* le chapitre 5 nous permettra ainsi de cerner dans quel contexte socio-culturel rural, le réseau TDL, qui défend une agriculture paysanne (cf. Charte TDL) émerge. En effet, comme on l'a vu précédemment, le réseau TDL trouve ses racines dans les mouvements ruraux et les réseaux dit souples des années 1980, années durant lesquelles les « projets paysans » ont été considérés et de manière durable, comme atypiques. Les fondateur.trice.s de TDL (majoritairement des « paysans ») conscients de la vulnérabilité de leur groupe social, étaient en effet dès cette époque porteurs de l'enjeu de favoriser une intervention sur le foncier pour le bénéfice de celles et ceux désirant intégrer leur groupe : majoritairement des candidat.e.s à l'installation, HCF Non-issu.e.s du monde agricole (NIMA) et Non-issu.e.s du territoire (NIT). Outre le désir, voire l'utopie, d'un changement de paradigme sur la propriété privée individuelle et la gestion du foncier, leur action pragmatique pour enrayer la diminution du nombre de paysan.ne.s fut d'en installer de nouv.eaux.elles. Mais ces dernier.ère.s traduisant en actes les valeurs anticapitalistes des mouvements sociaux et paysans des années 1970 deviennent avec TDL au XXI^{ème} siècle plus tant des figures politiques à défendre (les paysans) que des statuts sociaux, sorte de variables à accompagner (appelés des porteur.teuse.s de projets agricoles) pour répondre à des enjeux de territoires. C'est ce que nous commencerons à montrer dans la prochaine partie et que nous analyserons en dernière partie de la thèse. Dans tous les cas, ce qu'il faut retenir ici et à l'aune des chapitres précédants c'est que le cadre de la « propriété collective » en tant que « non-propriété individuelle » et celui du « commun associationniste » en tant que « non-individualisme agraire » sont dans le temps devenus disponibles comme registres et motifs d'une action collective tant au sein du monde agricole, *via* sa frange alternative, que dans l'espace public. La plus-value de notre analyse en partie 3 sera de montrer qu'au sein de ces espaces publics émergent des agents de structures tout à fait normatives du développement agricole et territorial y trouvant de nouvelles

Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière

opportunités d'actions. Ces agents, font montre d'un intérêt (i) pour le temps long qu'évoque TDL quant à la pérennité de ses fermes dans leur vocation agricole ; (ii) pour le respect des règles et l'enjeu du compromis institutionnel auquel TDL s'attache (l'enjeu économique d'une exploitation agricole) ; (iii) pour le côté « utile » des finances que TDL rend disponibles ; (iv) pour la recherche d'une équation « ferme-fermier-territoire » que TDL construit dans la sélection de ses futur.e.s fermier.ère.s. L'ensemble compose *in fine* une arène publique (Céfaï, 1996) où se discutent et se disputent, où se délibèrent, des modalités favorisant le territoire et ses deux nouveaux cadres de développement : la « propriété collective » en tant que « non-propriété individuelle » et celui du « commun associationniste » en tant que « non-individualisme agraire ». C'est-là selon nous l'agraro-politique de l'agriculture citoyenne.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

Nous devons préciser en introduction de ce dernier chapitre les enjeux contemporains semblant être les plus révélateurs d'une vulnérabilité du « mouvement agricole alternatif » (Deléage, 2011 ; Pibou, 2016) au sein de la Profession agricole et au sein de la société. C'est *in fine* une somme de vulnérabilités qui semble habiliter une société civile à se mobiliser avec les organisations paysannes et les acteurs publics locaux, sur la thématique du foncier agricole. Afin de respecter les constructions thématiques situées, ayant émergées de nos terrains de recherche à travers la dichotomie des notions « paysan.ne » et « citoyen.ne », nous proposons de nommer le « mouvement agricole alternatif » tout simplement « monde » ou « mouvement » « paysan ».

Notre approche d'une « Agriculture citoyenne » permet d'observer d'un côté un monde paysan, sujet à différentes vulnérabilités qui, révélées par la littérature, évoquent aussi des besoins. Au sein de l'agriculture en générale le « monde paysan » montre en effet l'ambition de vouloir se maintenir en tant que groupe social dans son « assise » (Pattaroni, 2011) et partant, dans son engagement politique. D'un autre côté l'engagement d'une société civile, dont nous venons d'en présenter les modalités *supra*, requiert également un même type d'enjeu : devenir légitime à s'exprimer sur les questions agricoles et foncières. Dans les deux cas, l'identité territoriale et démocratique des acteurs publics, élu.e.s, locaux est toujours un moyen de rendre légitime l'ambition. Ce n'est pas là un pis-aller mais autant une rencontre d'intérêts entre paysan.ne.s, non-paysan.e.s et élu.e.s, qu'un enjeu stratégique pour chacun.e. Ainsi, entre ces deux mondes « paysan » et « citoyen », en France, des « interdépendances » (Elias, 1993 ; Céfai, 1996 ; Bajenaru-Declerck, 2009/1 ; Tronto, 2013 ; Laville et *al.*, 2017), voire des « stratégies interdépendantistes », se tissent visant toujours le territoire. Malgré tout peu ou prou soutenu par des acteurs publics locaux et bien que légitime à intervenir sur le foncier, le monde paysan – qui soutient des projets agricoles en les confrontant aux représentations des dispositifs normatifs de la cogestion (Chambre d'agriculture, CDOA, SAFER, État) – reste minoritaire au sein du monde agricole. Ainsi, manque-t-il du soutien du nombre⁸⁸. La société civile dispose

⁸⁸ Antonio Négri, philosophe et Giuseppe Cocco, socioéconomiste, mobilisent la notion de « multitude » (2007) pour parler du nombre des individus investit dans des Mouvement sociaux internationaux. Ces deux auteurs envisagent même qu'une place devrait être réservée à ces mouvements sociaux dans l'appareil démocratique. Ils pensent qu'une éventuelle co-construction de nouvelles institutions entre

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

quant à elle de ce nombre mais sans être légitime et attendue à pouvoir s'exprimer sur les questions d'allocation et d'usage du foncier agricole.

Un travail de problématisation relatif à la question de cette assise du monde paysan au sein de monde agricole et de la société, nous avait amené en 2015 dans le cadre de notre mémoire de master 2 (Lombard, 2015), aux éléments de compréhension du contexte suivants :

- (i) le monde agricole alternatif est isolé au sein de son propre monde professionnel, incluant trois visions différentes du métier (Lémery, 2003) : héritage – modernisation – qualités-labels. Les deux premières visions se rejoignent alors que la troisième ne trouve que peu d'écho et de soutien en interne. Toutefois son élaboration idéologique intéresse une société civile ;

- (ii) le monde paysan développe dès lors une stratégie de reconnaissance sociale et une stratégie d'indépendance au marché et au monde agricole dominant ;

- (iii) le monde agricole en général est en recul quant à sa représentativité démocratique sur les territoires alors que le monde agricole alternatif, y revendique une agriculture ancrée ;

- (iv) des oppositions de plus en plus antagonistes entre une agriculture familiale et une agriculture hautement capitaliste en France se précise. Une domination spatiale de l'agro-business sur le modèle agricole « paysan » se développe.

Sur ce dernier point, eu égard aux statistiques présentées en annexe (n°6) il existe en effet en France une distance de plus en plus forte entre le modèle agricole d'une agriculture en recul, à la base familiale, à taille humaine et locale, non délocalisable, résumée sous le nom d'« Agriculture paysanne » (portée par le réseau InPACT, la Confédération Paysanne et par la *Via Campesina* au niveau international), et une agriculture hautement capitaliste, incarnée par des exploitations voraces de foncier qui, de leurs côtés, gagnent du terrain.

Ces aspects d'une domination spatiale d'une agriculture hautement capitaliste sur une agriculture paysanne, peu capitaliste, corrélés aux enjeux que présente le point (i) [le monde agricole alternatif est isolé au sein de son propre monde professionnel...], nous permettent de comprendre plus sensiblement encore les vulnérabilités du monde paysan au niveau syndical et territorial. En effet, dans les instances exécutives de la politique des structures comme les CDOA, les SAFER (et par ailleurs les CDPENAF), le monde agricole

États et Mouvements sociaux, *via* les démarches de démocratie participative favoriseraient l'inflexion nécessaire à la pérennité de la vie.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

alternatif, porté par la Confédération Paysanne est en position de faiblesse face à la FNSEA et ses FDSEA au niveau local, amplement majoritaires (Bernardi, Boinon, 2009).

Au niveau territorial, se développent des initiatives, favorisées par des politiques publiques (environnementales et alimentaires), parfois spontanées, portées par des Collectivités (Communes et leurs regroupements notamment), qui, dans leur propre « assise » sont inéluctablement confrontées à un moment donné à des enjeux de mobilisation foncière et d'installation-transmission de fermes. En sus, notons que d'un côté ces Collectivités sont limitées à pouvoir agir sur l'allocation du foncier agricole (pré-carré des structures agricoles garantie par la politique de co-gestion du foncier (OPA, SAFER, DDT)). Notons enfin que d'un autre côté, au sein de ces mêmes Collectivités locales, le monde agricole y est de moins en moins représenté (Eychenne, 2006) tout comme son identité de groupe social (Sencébé 2013/3).

Sur le point (ii) au-delà du monde agricole et contiguës au Mouvement paysan, les revendications, dont celle centrale d'une « souveraineté alimentaire », sont relayées par une société civile. C'est *in fine* le « Mouvement d'agriculture citoyenne » qui de la sorte s'éprouve ici à travers un truchement de valeurs. Mouvement, on l'a vu, représenté auprès des structures officielles de la gouvernance du foncier agricole et de celles de l'aménagement du territoire par le réseau InPACT qui accueille tant des OPA alternatives (FADEAR, FNCIVAM, par exemple) que des associations de la société civile, dont TDL, le réseau des AMAP, *etc.* Nous nous concentrons dans ce chapitre sur les deux structures du réseau InPACT pour lesquelles, en tant que registres d'actions stratégiques les questions foncières président : le réseau des ADEAR et le réseau TDL. À noter que l'action de ces associations sur le foncier, constituées en collectifs locaux, trouve un écho au sein d'arènes où des agents de Collectivités territoriales portent et développent une gestion publique du foncier agricole (Baysse-Lainé, 2018).

Ainsi, autant les vulnérabilités paysannes que les limites corporatistes de la politique de cogestion, – qui ne permettent pas aux Collectivités territoriales locales d'orienter efficacement l'allocation du foncier agricole de leur territoire –, habilite *in fine* une société civile à s'exprimer sur le foncier et l'agriculture. Partant, la situation favorise le développement d'actions collectives où se retrouvent des élu.e.s locaux, des agents de la dynamique paysanne locale et des militant.e.s de la société civile locale, qui tentent ensemble, dans le cadre de rencontres et/ou de confrontations, de trouver des réponses et composer de nouvelles assises sociales et politiques à l'aune des enjeux locaux de mobilisation de fonciers agricoles. C'est *via* cette perspective que nous approchons un nouveau mouvement sur le foncier que nous nommons « l'agriculture citoyenne ». Cette société civile et le monde paysan y sont *in fine* liés

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

et en situation d'interdépendance au sein de projets situés où se performe un ré-ancrage territorial de l'agriculture avec des Collectivités territoriales locales portant des ambitions de développement par l'agriculture et l'alimentation. La société civile et le monde paysan, alors réunis dans un même mouvement « d'agriculture citoyenne », incarné institutionnellement par le réseau InPACT, construisent et déterminent des intentions communes et des coordinations d'actions collectives dédiées aux circuits courts de proximité et aux territoires en lien. Des territoires en quelques sortes toujours situés, en termes d'aménagement du territoire, par rapport à une métropole voisine.

Relativement aux ambitions territoriales stratégiques d'InPACT, – qui peuvent être résumées dans l'intention d'ancrer l'agriculture sur les territoires en tant que somme d'activités non-délocalisable de production et de consommation –, ces intentions et actions sont donc *in fine* mise à l'épreuve de territoires et de Collectivités territoriales. De ce fait, nous appréhendons dans cette thèse, par le biais de l'action de TDL sur le foncier agricole et le territoire, un nouvel espace socio-spatial dans lequel, des paysan.ne.s d'un côté, des militant.e.s issu.e.s de la société civile de l'autre et des acteurs publics, émergent dans un même mouvement fait d'interdépendances et dont l'ambition actuelle est de questionner l'allocation de la ressource foncière (terres et bâtis). Ensemble ils agissent et composent de nouveaux espaces publics où chacun.e peut « agir en tant que société-civile », c'est-à-dire dans l'intérêt général.

À noter que dans cette conception, cette formule d'un « agir en tant que société civile » détermine une entité groupale en action, productrice de justice, tant autonome de l'État que déterminée par lui (Pomade, 2009). C'est en ce sens que dans les parties suivantes de cette thèse, c'est pour nous des postures de type « société civile » qui occupent le « Mouvement d'agriculture citoyenne » (MAC). Au sein de ce MAC ce sont autant des paysan.ne.s que de simples citoyen.ne.s habitant.e.s de quelque part que des agents de Collectivités territoriales et d'organisations agricoles qui sont approché.e.s en tant que potentiel.le.s producteur.trice.s de justification (Boltanski, Thévenot, 1991). En dernière partie de la thèse nous analyserons des registres de justice situés, émanant de fermes TDL et de territoires en liens. Ces justifications, renseigneront alors l'analyse des valeurs produites par le « Mouvement d'agriculture citoyenne ». C'est à l'aune de celles proposées par les franges agricoles (paysan.ne.s, OPA) et territoriales (él.u.e.s, technicien.ne.s) du « Mouvement de l'agriculture citoyenne » que nous déterminerons *in fine* comment TDL s'insère dans les territoires et implique son action, tant sociotechnique que politique. Alors pourrions-nous répondre à notre problématique de

recherche : « *Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?* »

Dans ce dernier chapitre de cette première partie de la thèse, dans un premier point nous observons l'insertion potentielle de la société civile dans différentes arènes « politiques » où se discutent et se disputent les questions agricoles et foncières. À la suite de cette présentation des enjeux, dans un dernier sous-chapitre nous montrons des exemples de statut de gestion collective du foncier qui ont précédé TDL. Nous présentons ensuite les stratégies foncières portées par les ADEAR (qui sont pour rappel les structures opérationnelles départementales de la Confédération paysanne, en matière d'accompagnement de porteur.teuse.s de projets en vue de l'installation-transmission de fermes) pour enfin présenter TDL et le dispositif foncier qu'il constitue.

5,1) L'insertion potentielle d'une société civile agricole-citoyenne dans différentes « arènes politiques » où se discutent et se disputent les questions agricoles et foncières.

Afin de comprendre cette émergence d'une société civile agricole-citoyenne sur les questions relatives à la mobilisation de fonciers agricoles en vue d'en maintenir certains usages, il est important de montrer comment la thématique est construite du point de vue sociopolitique. Lorsque TDL, dès ses débuts, laisse s'exprimer en son nom, – sur la thématique de l'accès au foncier et dans un territoire –, un bénévole, non-agriculteur voire non-rural, c'est *in fine* plusieurs mondes, statuts et postures qui s'entrechoquent et qui ne se côtoyaient pas nécessairement jusqu'alors. Ainsi, faisons-nous le choix d'entrer dans le phénomène par la porte des « arènes politiques » contemporaines où les questions de durabilité, d'écologie, de développement et d'aménagement du territoire sont mobilisées et partant, inéluctablement la question de l'usage du foncier agricole.

Aussi et pour rappel, dans le temps de mon expérience militante puis lors de mon retour à TDL, en tant qu'observateur, j'avais saisi qu'au départ de l'action collective de TDL un des enjeux partagés par les fondateur.trice.s était d'aider des personnes à s'installer, déjà repréées par les réseaux paysans en places comme « Hors cadre familial » (HCF), « Non-issus du monde agricole » (NIMA) voir « Non-issus du territoire » (NIT). Ce public est donc à comprendre comme une cible d'action commune pour les deux premières composantes foncières de l'Agriculture citoyenne : l'une paysanne (les ADEAR) et l'autre citoyenne (TDL). De la sorte nous devons faire état de cet accès aux arènes politiques par TDL mais en prenant attention à

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

considérer celles dans lesquelles le monde agricole alternatif existait déjà. Avant de développer, commençons par définir ce concept d'arène et ces différentes formes et ancrages institutionnels.

5,1,1) Les arènes politiques, un mode d'observation de l'action collective

On définit une arène comme « *un système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses – décisions, budgets, lois – aux problèmes qu'elles soulèvent* » (Stephen Hilgartner et Charles Bosk, 1988, cité par Neveu 2015, p.16). Le sociologue Erik Neveu souligne deux éléments : (i) « *une arène est un espace de mise en visibilité et de traitement d'un dossier considéré comme problème social* ». (ii) « *les arènes reposent sur des processus de conversion de ressources. Investir dans une arène, c'est y viser, à l'issue du processus des gains, l'acquisition de ressources [connaissances, réseau] ou de pouvoirs dont on ne disposait pas au début* » (Neveu, 2015, p16).

La société civile investit dans un Mouvement social (MS) peut émerger au sein d'« *arènes sociales institutionnalisées* » : médias, tribunaux, élections, Parlements, Conseil municipal, Conseil d'administration, Comité technique, *etc.* Également, d'autres actions contestataires sont aussi créatrices d'une arène spécifique : « *l'arène des conflits sociaux* » (grèves, manifestations, boycotts, campagnes d'opinion, plaidoyers). Cette arène fonctionne « *comme un espace d'appel, au double sens du terme [...] comme cri, comme demande de réponse à un problème. Il vaut aussi au sens judiciaire de recours à une juridiction plus élevée pour obtenir la modification d'un premier verdict tenu pour injuste* » (*ibid.*)

Neveu précise que d'un point de vue pratique la grande majorité des MS « *serait structurée par des formes plus ou moins rigides d'organisation : relais partisans, syndicats, associations, coordinations, rôle central dévolu à des animateurs [ou des leaders]* » (*ibid.*, p.21). Un MS peut aussi se doter durablement de relais politiques, d'outils logistiques, de services qui fidélisent les adhérent.e.s. Il peut également « *se « convivialiser », déplaçant le centre de ses énergies de la mobilisation à l'entretien d'une sociabilité chaleureuse entre ses sympathisants, cultivant un entre - soi qui finit par primer sur l'agir [...] (ou encore) s'institutionnaliser, devenant groupe de pression ou parti, revenant éventuellement à la case mobilisation si l'opération échoue* » (*ibid.*, p.24). Néanmoins, la notion « d'espace des MS » reprise par Lilian Mathieu (2012), montre que la voie de l'institutionnalisation suscite dans cette arène des conflits sociaux une défiance de la base et/ou de l'extérieur d'un MS.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Il existe ensuite « l'arène publique » (Céfaï, 1996) que nous définissons plus tard.

Entre ces arènes il est question d'une mécanique. Elles semblent pouvoir s'emboîter et ainsi, pour chacune, récupérer ou s'inspirer des règles et des structures émanant des autres (Bailey, 1971, cité par Dartigues, 2001). Les agents, en tant qu'individus sont dans ces arènes agissants et sont agis dans et par les structures (Corcuff, 2017). Agents et structures sont donc « interdépendants ». Ainsi les agents sont aussi producteurs de normes, de modes de sanction et de moyens d'interprétation et d'évaluation des actions conduites et encadrées par ces mêmes structures (Dartigues, 2001) : « *en conséquence, l'activité réflexive des [...agent] sur leur situation modifie les structures alors même qu'ils agissent en vertu de celles-ci* » (*ibid.*, p.29).

Une société civile active sur un domaine politique donné peut ainsi être surplombée par des structures (concernant le foncier agricole : la propriété privée, le fermage agricole, la politique de cogestion, l'identité agrariste) tout en pouvant agir dessus (TDL a par exemple pu faire évoluer le cadre de la LOA de 2006⁸⁹ ; s'outiller de dispositifs juridiques statutaires expérimentaux tels que la Foncière TDL, le BRE, *etc.*).

Au sein des arènes, des valeurs communes émergent et se renouvellent dans le temps et dans le cours de discussions jusqu'à rendre publique l'existence de « problèmes publics ». Dans le temps, autour d'un problème public se constitue alors une « arène publique » (Céfaï, 1996) qui médiatise dans une dynamique de production et de réception de récits : des diagnostics (Céfaï, Trom, 2001) ainsi que des propositions de solutions, des pronostics (*ibid.*). Ces récits confèrent au problème public son individualité, sa réalité et sa légitimité ; ils campent les protagonistes et les intrigues qui le constituent (*ibid.*). On pourrait aussi parler ici de « processus de traduction » et « d'intéressement » (Akrich, Latour, Callon, 2006). En effet, ces pronostics et diagnostics engagent des connaissances qui, traduites, deviennent sens commun de l'action collective (Céfaï, 1996).

Céfaï considère que « *le procès de publicisation est une forme d'institution propre au régime démocratique* » (*ibid.*, p.53). *In fine* lorsque TDL émerge en droit dans une arène (puisqu'une arène est une construction démocratique) il vient potentiellement bouleverser des acquis de type « points de vue partagés », « récits communs de batailles gagnées », *etc.* C'est

⁸⁹ Le droit de contracter un Bail rural à clauses environnementales entre bailleur et preneur était réservé jusqu'en 2010 aux Conservatoires des Espaces Naturels. TDL a su construire un lobbying pour faire évoluer ce cadre aux fondations, fonds de dotation et entreprises agréées entreprises Solidaires, ce qui est le cas de la Foncière TDL.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

seulement dans le temps, quand des sens communs deviennent plus pérennes car éprouvés par l'expérience collective que se développe un processus d'institutionnalisation. Pour Céfai il y a institutionnalisation des arènes publiques – c'est-à-dire tant du problème que des organisations qui le construisent – « [...] *quand se sont constitués des acteurs collectifs, quand leurs discours ont trouvé un écho auprès des agences administratives ou des pouvoirs publics, quand la nature des objets et des enjeux, des litiges et des contentieux a atteint un certain degré d'évidence, quand des procédures de dispute et de négociation se sont établies, quand une routinisation des opérations de catégorisation et d'interaction est acquise* » (*ibid.*, p.58).

Dans cette approche par les arènes politiques on parle aussi, à l'égard des problèmes devenant publics, d'un passage du civil au politique. Berger et *al.* (2011) précisent que s'il y a « passage » il n'y a pas pour autant en amont « séparation », entre le civil et le politique. Ainsi, en sus de la perspective d'une construction des problèmes dans l'arène publique, le retour au pragmatisme, dont témoigne Céfai notamment (2016), favorise un questionnement sur « [...] *une écologie de l'expérience publique* » (p.29). En fait, le trouble au sein de l'arène publique « *naît souvent d'épreuves affectives, sensibles ou évaluatives qui perturbent l'assise d'évidence des choses de la vie quotidienne et qui conduisent à mener des enquêtes pour élucider en quoi consiste ce trouble et pour en avoir une expérience* (Céfai, Terzi, 2012 ; Quéré, Terzi, 2015) » (*ibid.*). La perspective d'une écologie de l'expérience « *n'est pas [donc seulement] de l'ordre du « vécu subjectif », [...], elle doit être ressaisie dans son « habitat expérientiel* » (Mead, 1934 : 90), à savoir les transactions que des formes de vie entretiennent avec leurs environnements » (*ibid.*). En dernière partie de la thèse nous nous attacherons à envisager les agents-acteurs observés comme des individus. Des individus subissant des épreuves (affectives, sensibles ou évaluatives) qui perturbent les fondations (assises), pour eux évidentes, des choses de leur vie quotidienne (personnelle, militante et professionnelle) dans leur environnement actantiel (paysages, biodiversité, porteur.teuse.s de projet, cédant.e.s, *etc.*) qui les conduisent à mener des enquêtes et des actions. Dans cette même perspective, nous nous attachons à rendre visible des objets sociotechniques partagés par les diverses parties prenantes (citoyennes, agricoles, paysannes, territoriales (él.u.e.s et agents locaux), *etc.*) en vue de la réalisation de leurs actions. Nous verrons que l'objet visé majoritairement est *in fine* « le territoire ».

Mise à part les arènes institutionnelles classiques (judiciaires, électorales) (Neveu, 2015) l'espace institutionnel des MS est donc fait de l'arène sociale institutionnalisée, de celle

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

des conflits sociaux (*ibid.*)⁹⁰ et se déploie en contexte et en instance dans l'arène publique (Céfaï, 2016) : une « *arène d'expression et d'argumentation* [ou des individus outre leurs statuts et leurs légitimités institutionnelles] *ont gagné un pouvoir d'action en tant qu'acteur collectif, rassemblé autour des mêmes intérêts et des mêmes préoccupations* » (*ibid.*, p.33). Nous précisons notre attention à cerner les actions par les individus selon le raisonnement « écologique » des pragmatistes pour lesquels « *les dynamiques de mobilisation collective portent à la fois sur les dispositions des personnes – leurs impulsions, croyances et habitudes de pensée, d'action, de communication ou de jugement – et sur leurs dispositifs d'action [...] qui médiatisent ce qu'elles savent, disent et font* » (*ibid.*). Ainsi une arène publique « *rassemble ces différentes logiques dans la réalisation d'une écologie des problèmes publics [...] une arène publique est [donc] une arène sociale dont les acteurs visent des biens publics, se réfèrent à l'intérêt public, définissent leurs problèmes comme publics et sentent, agissent et parlent en conséquence* » (*ibid.*, p.38).

5,1,2) Les arènes où l'Agriculture citoyenne discute et dispute les questions foncières sur le territoire

Nous allons montrer ci-après, en remobilisant certains éléments de contexte déjà délivrés dans cette première partie de la thèse, que la société civile peut occuper des statuts différents voire divergents parfois en fonction des « arènes » dans lesquelles elle émerge et en fonction des thématiques sur lesquelles elle s'exprime. Voici donc une synthèse des arènes politiques et des statuts que peut y occuper la société civile dans sa rencontre sociotechnique avec le monde paysan.

* l'arène sociale institutionnalisée de la thématique « gouvernance du développement durable » : la société civile y est définie comme un *groupe d'intérêts*. Ceux-là sont regroupés en associations ou ONG (Froger, 2006/4). Egalement elle peut être qualifiée de *partie prenante* d'organisations entrepreneuriales devant assurer une responsabilité sociale, économique et environnementale (Bajenaru-Declerck, 2009/1) ;

* l'arène des conflits sociaux, dans laquelle on retrouve la thématique d'« un système global de forces concurrentielles » dans lequel cohabitent trois composantes : le marché, l'Etat et la société civile (Malo, 2001 ; Pomade, 2009). Malo observe cette société civile comme une

⁹⁰ Neveu précise (2015) que l'interconnexion entre les arènes favorise aussi l'accès aux arènes institutionnelles (électorale, judiciaire par exemple) à certains membres des MS.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

composante concurrentielle et Pomade l'observe comme déterminant une *influence par le comportement*.

* l'arène publique dans le cadre thématique de « la gestion environnementale » des ressources. Dans laquelle, la société civile se substitue à l'action du législateur en se réappropriant des outils juridiques à partir desquels elle contractualise des conventions de gestion de l'espace naturel ou bien des contrats translatifs de propriété pour acquérir des espaces en vue de leur protection (Pomade, 2010). La société civile y détermine une *influence par le comportement (ibid.)* ;

* les arènes sociales institutionnalisées et l'arène publique concernant la thématique de la « consommation locale » que mobilise le réseau des AMAP dans InPACT. Par son ampleur, sa puissance sociale et politique, il y favorise (une forme) de reconnaissance de la figure du « consommateur citoyen » comme acteur du territoire, légitime à s'exprimer sur la politique agricole (Bonneyoy et Brand, 2014). La société civile y détermine aussi une *influence par le comportement (op.cit.)* ;

* l'arène sociale institutionnalisée mobilisant la thématique « des politiques publiques de développement local et de développement agricole ». Elle est segmentée : Agenda 21, Plan Climat Energie et Territoire, Plan de l'Economie Sociale et Solidaire d'un côté et les politiques publiques agricoles (Cogestion, Politiques des structures, etc.) de l'autre. Dans cette arène préside une séparation sociale et politique entre la société civile et le monde agricole (Bonneyoy et Brand, 2014). Ici la société civile est qualifiée comme *différente du monde agricole et vice versa* ;

* l'arène sociale institutionnalisée dans le cadre du thème du « développement rural » et des projets financés en partie par le fond Leader, (axe méthodologique du FEADER) destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Les acteurs locaux pour en profiter doivent y constituer un portage de projet « *bottom up* » (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). La société civile est ici appréhendée comme *porteuse de projet* ;

* les arènes : des conflits sociaux et l'arène publique, quand la société civile s'engage dans de nouvelles formes d'appropriation du foncier agricole et d'organisation pratique. La société civile peut y être observée comme *pourvoyeuse de voix et de voies différentes, éthiques*, en vue de reconsidérer nos rapports à la terre agricole. Outre que l'action appartienne en effet à l'arène des conflits sociaux (occupation illégale, plaidoyers, etc.) elle appartient également à

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'arène publique au sens où la démocratie peut intégrer les actions et expressions qui mettent en cause, de façon radicale, des institutions normatives, « *non par quelque tolérance ou « ouverture » mais par perfectionnisme* » (Laugier, 2014/1, p.86). On retrouve ici l'enjeu de la démocratie : retrouver une expression juste (*ibid.*). On voit ainsi dans ce type d'arène mobilisant ce type de problème – l'usage du foncier dans notre exemple – un rapprochement entre la relation nature/culture et démocratie/entraide au sens où l'environnement humain et non - humain devient la base d'une co - construction globale, et où la « *participation est ce qui est constamment en question, en discussion – en conversation – dans [...le] rapport [de chacun.e] à la communauté* » (*ibid.*, p.85).

* l'arène sociale institutionnalisée et l'arène publique, quand, comme ci-dessus, la société civile s'engage dans de nouvelles formes d'appropriation du foncier agricole et de pratique peut (dans le cadre de l'aménagement du territoire) œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Soit en adhérant à des programmes de protection agricole (ZAP, PPEAN) en y faisant entendre sa voix par le biais du monde associatif, soit en mettant ses terres à bail avec clauses environnementales qui imposent juridiquement une conduite agro - biologique du foncier (Pibou, 2013). Ici la société civile peut donc comme ci-dessus être envisagée comme *pourvoyeuse d'une voix - voie différente et éthique* dans l'arène sociale institutionnalisée et dans l'arène publique ;

* l'arène des conflits sociaux dans le cadre de la thématique « des relations ville – campagne » où la société civile peut devenir un frein pour le monde agricole en général du fait de sa méconnaissance de la réalité de ce dernier. La société civile peut y faire preuve de *méconnaissances du monde agricole et rural* ;

* l'arène sociale institutionnalisée, dans le cadre du thème des politiques publiques, intègre la société civile comme *prescriptrice d'un pouvoir électif* qui peut faire bouger les politiques publiques agricoles et environnementales notamment. La société civile est porteuse d'un *pouvoir électif* (dans le cadre d'une démocratie représentative) ;

* les arènes des « conflits sociaux », « sociale institutionnalisée » et « publique », dans le cadre de la thématique : « transmission – installation des exploitations agricoles », la société civile est également « *offreuse de nouvelles.velles candidat.e.s* » à l'installation, pour un monde agricole dont le renouvellement interne, est limité et contraint. Dans ces arènes, la société civile est *offreuse de nouvelles.velles candidat.e.s désireu.x.se d'accéder à un métier, un statut, un mode de vie* ;

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

* l'arène des conflits sociaux dans le cadre de la thématique des « nouveaux actifs agricoles émanant de la société civile », HCF NIMA NIT qui peuvent *bouleverser des équilibres sociaux normatifs premiers*, n'incorporant pas les référents traditionnels du monde agricole (Eychenne 2006 ; Pibou, 2016). La société civile peut y être vue comme un *facteur déstabilisant de normes du monde agricole* ;

* l'arène des conflits sociaux encore, dans un même cadre, ou de nouvelles arrivant.e.s intègrent le milieu rural et/ou le monde agricole, se confrontant alors à un groupe agricole professionnel distinct du reste de la société (Eychenne, 2006 ; Bonhommeau, 2013). Société civile = l'autre social, l'étranger ;

* l'arène sociale institutionnalisée, dans le cadre de la démocratie locale et dans un contexte d'urbanisation des campagnes et d'effacement des agriculteur.trice.s comme groupe social (Sencébé 2013/3), la société civile peut se faire *le relais d'une vision résiliente de l'agriculture (ibid.)* en somme être le relais du monde agricole alternatif au niveau des projets de territoire. Néanmoins cela suggère que la société civile veuille se former aux aspects fonciers et alimentaires en fait, à l'aménagement du territoire. Sans ça, provoquerait-elle une déstabilisation importante de référents et normes du monde agricole ;

* dans la même arène sociale institutionnalisée et dans le cadre de « l'expertise », nous nous sommes posé la question de la possibilité pour la société civile d'être productrice d'une « expertise citoyenne » (Ango, 2015). La société civile serait donc potentiellement *pourvoyeuse d'expertises alternatives* ;

* enfin, au sein de trois arènes politiques : sociale institutionnalisée, des conflits sociaux et publique : dans le cadre de la thématique de « l'appropriation et/ou de l'acquisition de fonciers », la société civile apparaît dans des organisations comme TDL et dans d'autres non légalistes tels que les « Pot'Col'Le » de Dijon (*op.cit.*, p.104). La société civile y détermine à « sa » façon un « ici et maintenant » de l'ancrage territorial de l'agriculture. Elle peut être ainsi envisagée également comme *pourvoyeuse d'une voix - voie différente et éthique*.

Ci-après, dans un schéma qui synthétise nos observations précédentes, nous schématisons les diverses positions de la société civile occupant, en fonction des thématiques relatives au foncier agricole et au milieu rural, des statuts différents voire divergents. Le schéma présente trois entrées, dédiées chacune à un type d'arène : « publique », « des conflits sociaux » et « sociale institutionnalisée ». Les thématiques apparues au cours de nos développements

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

précédents y sont réparties et entourées par des couleurs. Ces couleurs relatent en fonction de ces thématiques, les statuts conférés à la société civile dans la littérature sur les questions relatives aux enjeux agricoles et fonciers.

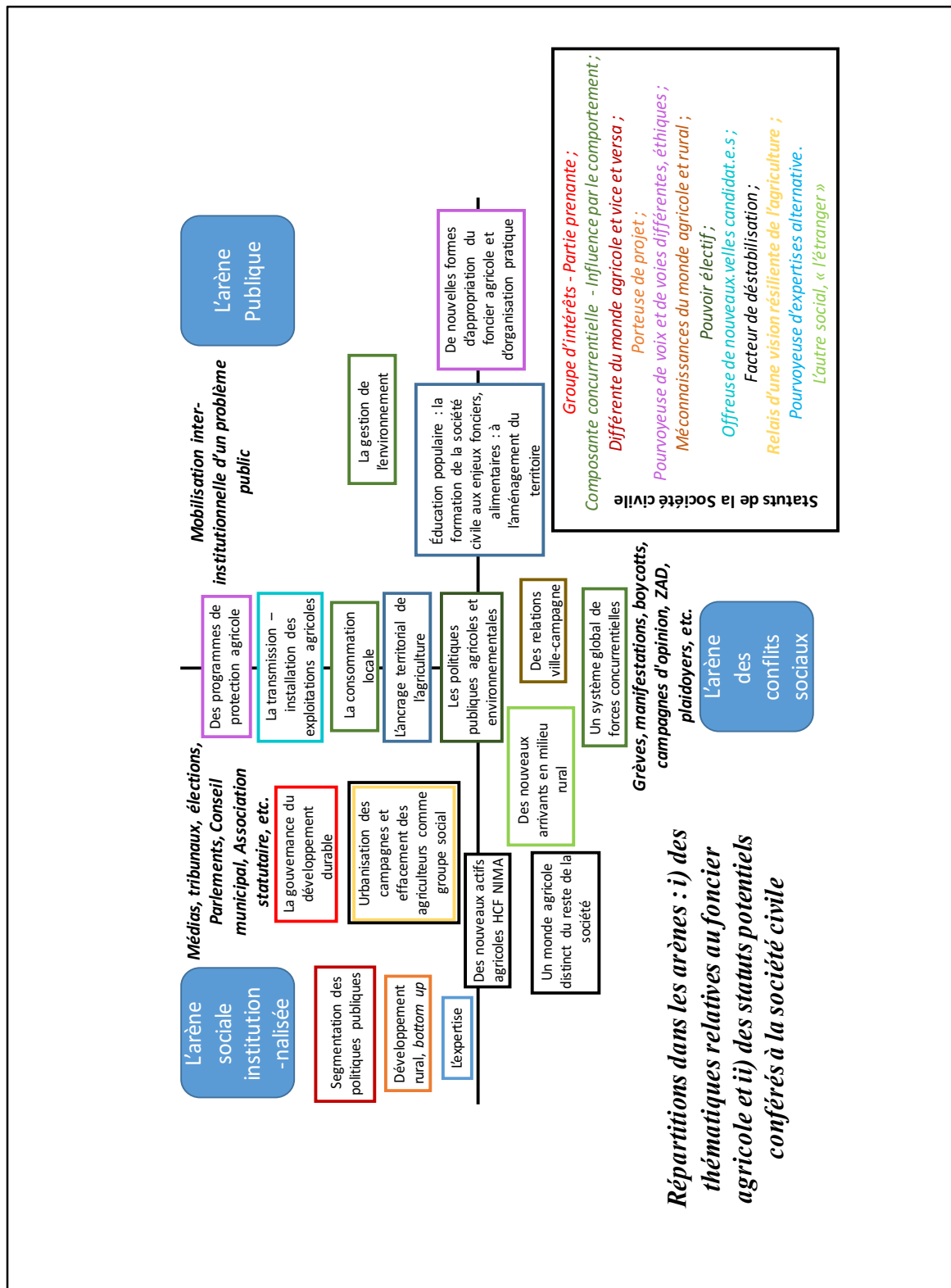


Figure 3 : Répartitions dans les arènes politiques : i) des thématiques relatives au foncier agricole et ii) des statuts potentiels conférés à la société civile.

5,1,3) Des arènes d'action sur le foncier

Les enjeux agricoles et fonciers que défendent les protagonistes du monde agricole (dont sa branche dite ici « paysanne ») et ceux de la société civile aujourd'hui en France s'expriment aussi à travers la question des droits sur le foncier. Ces droits sur le foncier⁹¹ se déploient également au sein d'arènes où des acteurs adaptent, prennent et appliquent des sentences advenant de différents niveaux et échelles d'actions et de décisions. Après avoir présenté les « arènes politiques » où se discutent et se disputent les enjeux agricoles et fonciers sur le territoire, nous devons à présent mettre en avant ces « arènes d'action » où se partage et se dispute l'usage du foncier.

En effet, notre analyse institutionnelle de l'action de TDL sur le foncier et le territoire doit initialement repérer les « arènes d'actions », c'est-à-dire les espaces d'interaction sociale où les individus échangent des biens et des services, résolvent des problèmes et fixent des règles (Isaurralde 2015/1) : « [...] *Les arènes d'action sont multiples et parfois interdépendantes [...] il est nécessaire d'appréhender plusieurs arènes dans leur fonctionnement propre et dans leurs connexions [...] avec d'autres arènes* » (Ostrom, 2007, cité par Isaurralde 2015/1, p.102). Ces connexions sont rendues possibles par la participation des individus à plusieurs arènes d'action. Par exemple lorsque dans nos exemples le « Mouvement TDL » et le collectif « Pot'Col'Le » dijonnais développent leurs projets fonciers, un.e fermier.ère TDL ou un.e jardinier.e du Potager des Lentillières participent *a priori* à des réunions aux côtés d'autres individus n'ayant pas les mains dans la terre, les mêmes connaissances agricoles ni les mêmes ambitions. Pour autant des règles se prennent et se fixent à des endroits et s'appliquent à d'autres. Il y a donc bien un enjeu, pour comprendre les investissements politiques des actions de cette société civile militante sur le foncier, de cerner, en plus des arènes politiques, les « arènes d'actions » de cet activisme militant sur le foncier qui institue des pratiques, des règles et des lieux en tant que « réalisations exemplaires » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019).

L'Economiste Elinor Ostrom propose, – dans la perspective de saisir des modalités de gouvernance d'arènes d'actions –, une définition des institutions qui renvoie à divers types d'entités regroupant tout à la fois les organisations et les règles utilisées par ces dernières. Ces règles structurent alors les modes d'interaction au sein des organisations. Selon la géographe Magdalena Isaurralde le ou la chercheuse est en permanence confronté.e au problème de

⁹¹ La notion « foncier » est entendu ici tant comme « espace » que « ressource ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

visibilité de ces règles, difficiles à identifier et à mesurer. En outre, selon la définition d'Ostrom, ces « règles sont imbriquées dans un ensemble de règles qui définissent la manière dont le premier ensemble de règles peut être changé. [...] Ce qui peut être fait à un niveau plus ou moins élevé dépendra des capacités et des limites fixées par les règles du niveau supérieur » (Ostrom, 2005, cité par Isaurralde 2015/1, p.100). Ostrom précise par exemple qu'il est « rare de trouver un quelconque système de ressources [...] qui soit entièrement gouverné par les participants sans règles élaborées par les autorités, locales, régionales, nationales et internationales » (Ostrom, 2010, cité par Douai, 2014/3, p.305). Isaurralde (*op.cit.*) précise que la construction de ces règles se développe à plusieurs niveaux mais aussi dans une temporalité différente à chaque niveau et que toute modification au niveau opérationnel (au plus proche de la terre dans nos exemples) prendra en général moins de temps qu'au niveau constitutionnel (la relation au niveau national que TDL peut entretenir avec l'État quant au financement du projet associatif, par exemple).

L'activisme militant envers le foncier agricole que développent le « Mouvement TDL » et le collectif « Pot'Col'Le », organisant pour l'un des fermes à l'échelle nationale et pour l'autre un « Potager » à Dijon, doit *a priori* se situer dans de tels modes organisationnels. Par exemple, le niveau (i) dit « opérationnel » (*operational rules*), pour Ostrom, concerne le niveau de prise de décision quotidienne où les individus interagissent directement sur les conditions physiques et matérielles de leur environnement. Au-delà de leurs formes legalistes ou non, dans nos deux exemples de collectifs, existent en effet des usager.ère.s de la terre, au minimum, des agriculteur.trice.s professionnel.le.s et des jardiner.e.s urbain.es. Tou.te.s œuvrent tous les jours avec la terre, l'eau, la météo, *etc.*

(ii) Le niveau dit « de choix collectif » (*collective choice rules*) renvoie pour Ostrom à un niveau supérieur où les individus interagissent pour ériger des règles applicables au niveau opérationnel. Il affecte le niveau opérationnel (activités et résultats) par la désignation et/ou la reconnaissance de ceux qui participeront dans la construction des règles du niveau opérationnel (i). Ces usager.ère.s de terres et de parcelles doivent à un certain moment, du fait que leur cadre d'action est collectif, rendre des comptes à des personnes qui n'ont pas un usage direct des terres. Par exemple, au minimum existe-t-il une exigence envers les pratiques de l'arène opérationnelle (i) sur la terre. Cette exigence est-elle en sus issue de choix collectifs (ii) peut-être préalables (observation de la temporalité des arènes d'actions) aux usager.ère.s (i) ou décidée avec eux.elles (i)+(ii) quant à la bonne conduite des productions (sans pesticide, sans pollution, sans OGM, *etc.*)

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

(iii) Le niveau constitutionnel (*constitutional choice rules*) est pour Ostrom le niveau d'interaction qui définit « qui pourra » ou « qui devra » participer à l'élaboration du choix collectif (ii). Concernant le « Mouvement TDL » et notamment par exemple sa Foncière dite « Foncière TDL » qui, étant agréé par l'Etat pour réaliser un appel public à l'épargne, doit rendre des comptes à l'Autorité des marchés financiers (AMF). De la sorte, le niveau (ii) (ou des règles sur les activités et les résultats sont décidés en amont d'autres règles animées par le niveau opérationnel (i)) doit lui-même rendre des comptes en fonction de règles décidées au niveau supérieur (iii), ici relativement à l'État dans notre exemple de TDL. On le verra mais à titre d'exemple la valeur du bâti acquis par la Foncière TDL, contrôlée chaque année par l'AMF, doit être maintenue dans le temps sous peine de contraintes en termes de droit d'appel public à l'épargne. Concernant le collectif non-légaliste « Pot'Col'Le », le niveau (ii) des choix collectifs, doit lui aussi intégrer dans ses règles ayant des conséquences sur le niveau opérationnel (i), des enjeux advenant du « niveau constitutionnel ». Ce n'est que pure spéculation mais lorsque par exemple lors d'interactions entre les porte-paroles du collectif « Pot'Col'Le » et les él.u.e.s de l'agglomération dijonnaise se négocient des arrangements, mêmes ponctuels.

Ce qui est important à comprendre à cette étape et à travers nos exemples c'est que cette société civile, – qui active potentiellement on l'a vu, au sein de diverses arènes politiques des discours et des postures –, incarne des aspects de son action sur des lieux situés, étant mus d'arènes d'actions aux temporalités et échelles différentes. Pour développer l'assise nécessaire au développement de ces dispositifs, ces collectifs développent alors des compétences organisationnelles singulières à plusieurs étages pour faire émerger dans ces lieux des formes de productions, respectables en public, qui de la sorte témoignent d'une éthique : produire par exemple des aménités tant environnementales (fertilité des sols, durabilités des constructions, paysage) que sociales (accès à une alimentation saine et locale). L'enjeu pour ces collectifs est de rendre ces dispositifs publics pour en faire des exemples et partant, les protéger d'autres ambitions spatiales considérées alors comme négatives (du projet d'urbanisme local ou du voisin agriculteur désirant s'agrandir). Pour cela, ces collectifs discutent avec les pouvoirs publics – eux-mêmes distribués en plusieurs échelles d'action –, pour *in fine* trouver des arrangements ou cerner les termes du conflit et s'y adapter. Egalement ces collectifs outre les normes sociales produites doivent répondre devant la loi de leurs actions, décider d'intégrer les cadres légaux ou non, *etc.* Ainsi il ne fait aucun doute que la société civile agissant sur les enjeux fonciers se retrouve en situation d'interdépendance avec d'autres endroits et niveaux de

décisions quant au développement des projets fonciers et agricoles qu'elle entend construire du point de vue foncier (propriétés, usages, règles) et territorial.

En outre, ces collectifs se revendiquant peu ou prou de la société civile instituent à nouveaux frais le foncier agricole. Ces dynamiques construisent de nouvelles valeurs comme par exemple l'intérêt général d'un droit de regard extérieur au monde agricole quant à la gestion et l'allocation du foncier agricole, la supériorité de la valeur d'usage du foncier par rapport à sa seule valeur d'échange sur le marché, ou encore les finalités d'une propriété collective avec des financements extérieurs au monde agricole, *etc.*) et des dispositifs singuliers (squat, foncière citoyenne, *etc.*). Ces valeurs s'incorporent alors de fait à d'autres luttes foncières revendiquées « paysannes » et à d'autres statuts comme celui de « paysan » constitué historiquement on l'a vu en tant que figure politique.

Après avoir sondé cette émergence d'une société civile sur les questions foncières et agricoles, et sa rencontre avec le monde paysan, nous allons à présent observer les pratiques et stratégies foncières conduites par le réseau des ADEAR et le réseau TDL qui, réunis au niveau national dans le réseau InPACT, développent à l'échelle locale des stratégies formelles (instituées) et/ou informelles. Nous verrons que l'action de ces associations sur le foncier trouve un écho positif au sein d'arènes où interagissent des agents de Collectivités territoriales. Les développements qui suivent précisent une première approche territoriale de la forme sociotechnique du réseau InPACT, à cette échelle de l'action collective de l'Agriculture citoyenne.

5,2) Des modes de gestion du foncier dominants et des alternatives favorisant des interdépendances structurelles

Une des dernières thèses en date sur le foncier en France traitant des modes de gestion (Baysse-Lainé, 2019), introduit au sein de la littérature une nouvelle manière de comprendre les astuces du monde agricole alternatif, ceux des acteurs publics locaux et de TDL sur les questions d'accès au foncier agricole des candidat.e.s à l'installation, réputé.e.s atypiques (Pibou, 2016) au sein de la Profession agricole dominante. Cette thèse, du géographe Adrien Baysse-Lainé, nous enseigne et restitue un ensemble de données qui influencent en partie notre propre cadre d'analyse⁹² sur les pratiques foncières de TDL.

⁹² Ce chapitre est donc aussi inspiré du travail prolifique d'Adrien avec qui j'ai rédigé, en tant que premier auteur, un article unique sur le « Mouvement TDL » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Unique, parce que ce fut la première fois que, par la Géographie sociale, TDL fut décortiqué par une approche

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

Les terres agricoles sont en France très largement dominées par le statut de la propriété privée individuelle (Perrin, 2017 cité par Baysse-Lainé, 2018). Le marché foncier, ses instances de régulation (SAFER, contrôle des structures, fermage) et leur contrôle sociopolitique par les syndicats agricoles, constituent le cadre de la gestion foncière agricole française. Réputé insatisfaisant pour palier la transmission des fermes agricoles (Bonhommeau, 2013) le cadre institutionnel de cette gestion a vu apparaître des alternatives. D'un côté des « domaines fonciers », portés notamment par le « Mouvement » TDL et des acteurs publics locaux, se sont développés *via* une stratégie dite « domaniale » (Baysse-Lainé, 2019). D'un autre côté, l'insertion d'acteurs à la base minoritaire dans les circuits de l'information foncière a favorisé le développement d'une stratégie dite « réticulaire » (*ibid.*), quant à l'accès à l'information foncière au bénéfice des candidat.e.s à l'installation vus comme « atypiques », – notamment au moment d'une vente ou d'un départ à la retraite d'un.e exploitant.e. Néanmoins, les résultats de ces deux stratégies restent limités en terme de mobilisation de surface à réserver pour l'installation de leur cible : des candidat.e.s à l'installation majoritairement Hors cadre familiaux (HCF) Non-issus du monde agricole (NIMA) et Non-issus du territoire (NIT) engagé.e.s en faveur d'une agriculture nourricière de proximité (*ibid.*) en d'autres termes, en faveur de Circuits courts de proximité (CCP). Les points qui suivent précisent notre perception des interdépendances évoquées *supra*, entre les partenaires du réseau InPACT.

5,2,1) La stratégie réticulaire portée par les ADEAR et TDL

Dans le contexte français où plus de 70% des terres agricoles sont ordonnées par le statut du fermage (Desriers, 2013/4) la profession agricole majoritaire domine le marché tant de l'accès aux fermages qu'aux titres de propriété. En sus, c'est sur du foncier privé que se développe principalement l'agriculture nourricière de proximité (Baysse-Lainé, 2018). Pour infléchir ou simplement avoir accès aux logiques de l'accès au foncier tout acteur – élu.e.s locaux, porteur.r.se.s de projet, animateur.trice.s ou technicien.ne.s d'une ADEAR ou de TDL – doivent dans tous les cas agir dans le cadre d'un mode de gestion « dominant », aux « *traits corporatistes (Thareau, 2011) et clientélares (Hobeika, 2013) restreignant fortement l'entrée des NIMA et NIT (Barral et Pinaud, 2015a)* » (*ibid*, p.219). Le résultat est que la circulation de l'information tend à être restreinte, ce qui donne un avantage non négligeable aux premier.ère.s

territoriale et anthropologique, que j'ai fait mienne. Je dois beaucoup à Adrien pour son accompagnement, ses conseils et sa bienveillance durant les deux ans de rédaction de l'article. Qu'il soit encore ici remercié pour cela.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

informé.e.s d'une transaction où d'une cessation d'activité qu'ils.elles voudraient préempter via la SAFER (*ibid.*).

5,2,1,1) L'accueil et l'accompagnement de porteur.r.se.s de projet, candidat.e.s et cédant.e.s

Ainsi, en cette première moitié du XXI^{ème} siècle naissent des alternatives se concentrant sur un traitement renouvelé de l'information foncière et de mise en réseau d'acteur dans une perspective de développement local. Adrien Baysse-Lainé rapporte qu'un directeur départemental d'une SAFER a déclaré que face à la mécanique spécifique au syndicalisme majoritaire (JA et FNSEA), – que sont le Point Accueil Installation (PAI) et le Répertoire Départ Installation (RDI) –, « *le syndicalisme minoritaire a développé des actions un peu parallèles, ne se sentant pas entendu par le syndicalisme majoritaire [...]* » (2018, p.253-254). C'est en ce sens que la Confédération paysanne (CP), tête de proue de l'agriculture alternative en France, a mis en place les ADEAR.

Pour les ADEAR et leurs réseaux locaux il est question d'une lutte pour l'accès à l'information et à la reconnaissance des projets soutenus⁹³, jusqu'à leurs installations sur du foncier pérenne. En effet, à l'échelle locale, au sein de réseau, existent des dispositifs accueillants des porteur.teuse.s de projets dont les modèles technico-économiques sont peu considérés par les institutions agricoles dominantes. Ces projets, avant d'aboutir, sont en sus le fruit d'un processus que les ADEAR notamment accompagnent. Des projets, aux contours et aux contenus au départ flous, portés par des candidat.e.s *au minimum* HCF NIMA se structurent chemins faisant. Des porteur.teuse.s de projets mûrissent alors leurs projections, accèdent à de nouveaux savoirs et compétences, notamment celle d'appréhender le territoire, ses maux, ses enjeux, ses réseaux, *etc.*, jusqu'à leurs installations. Outre le projet et sa pertinence auprès des instances officielles devant lesquelles il devra être légitimé (telle que les CDOA pour obtenir l'autorisation d'exploiter) c'est néanmoins l'accès au foncier qui concomitamment est

⁹³ « *L'accès à l'information est la première clé. Chacun devrait pouvoir connaître librement et aisément le statut des terres : en faire-valoir direct, louées, à louer ou à vendre. Nous ne partons pas de rien avec le contrôle des structures [... mais] il faut que [les Demandes d'Autorisation d'Exploité (DAE) et les Déclarations d'Intention d'Aliéner] soient plus facilement accessibles. [...] Beaucoup de candidats à l'installation ont peur, en utilisant ces procédures, de se mettre à dos les propriétaires ou les voisins paysans car il s'agit, que ce soit par le contrôle des structures ou par la préemption SAFER, d'empêcher la personne qui allait prendre possession des terres de s'affirmer comme candidat prioritaire. [...] Ces complexités et le manque d'accompagnement conduisent à ce que, contrairement aux priorités affichées, les institutions foncières favorisent celles et ceux les mieux installés plutôt que les paysan.ne.s en devenir, surtout s'ils sont hors-cadre familiaux* » (Campagnes solidaires, n° 339, « *Trouver de la terre : le casse-tête de l'installation* » cité par Baysse-Lainé, 2018, p.254).

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

accompagné. Pour cela c'est l'enjeu de la sociabilisation des candidat.e.s qui est guidé.

En effet, « *plus que l'empowerment par la connaissance et la défense des droits fonciers, c'est plutôt la sociabilisation [entendez : l'insertion dans les réseaux locaux] qui permet l'accès effectif à des informations foncières informelles sur des reprises de baux ou ventes à venir* » (*ibid.*, p.258). Les cédant.e.s sont aussi concerné.e.s par ces types d'accompagnement quant à l'enjeu de leur propre préparation à transmettre leur exploitation (*ibid.*) : « *se préparer au choc psychologique et à se rendre compte qu'effectivement le profil des porteurs de projet [...change]* » (*ibid.*, p.259). D'un autre côté, ce sont les porteur.teuse.s de projet qui sont avertis de « *ne pas y aller comme des bulldozers, comprendre l'état d'esprit des cédants, parce que ce sont des fermes familiales transmises depuis des générations* » (*ibid.*).

Au sein d'InPACT, les ADEAR, tangentes opérationnelles de la CP, sont un premier média vers l'accès à l'information foncière. À l'échelle locale, l'amplitude du réseau des ADEAR, qui s'étend au travers des CIVAM, Accueil paysans, Solidarités paysans, TDL, Afip, le cas échéant, des SAFER, des Mairies, *etc*, favorise *in fine* le partage de deux informations fondamentales pour l'installation d'un.e jeune : que ce.cette dernier.ère existe et que son projet est connu, pensé, précisé et ensuite qu'une ferme existe et que ses structures sont connues, calibrées, précisées, voire problématisées. C'est face à l'enjeu d'une telle recherche, – l'adéquation tant temporelle que technique entre un.e candidat.e et une ferme –, qui doit aboutir à ce que, d'un côté, un.e candidat.e s'engage progressivement sur le chemin de l'installation et que d'un autre côté un.e cédant.e et du foncier se font jour, que ces réseaux locaux construisent des relations d'interdépendances entre elles. À noter que l'information foncière concernée ici est institutionnelle et advient d'un processus normatif et législatif qui encadre sa circulation. Cependant pour aller plus loin sur les difficultés que vivent les ADEAR au sein de ce processus faut-il lire la thèse d'Adrien. Nous développerons peu sur cette réalité *infra*.

5,2,1,2) De la ferme à transmettre au territoire

Pour le réseau InPACT, l'enjeu et l'activité sont de favoriser l'accès à la terre pour des productions alimentaires de proximité. Réside ici la construction d'un argumentaire pro-développement local dans l'objectif d'une mise en réseau de divers acteurs autour d'un souci commun : l'avenir des fermes dites « paysannes » ou encore « alimentaires et de proximité ». C'est là l'investissement politique de type Mouvement Social qui au sein d'InPACT et aux alentours mobilise. À l'échelle locale, les membres d'InPACT, en fonction des territoires et des contextes politiques agricoles et territoriaux cohabitent, voire se lient, partagent *au minimum*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de l'information jusqu'à des stratégies et des projets. En sud-Aveyron, c'est TDL qui « seul », a porté un projet intitulé « *Favoriser l'implication de tous les acteurs locaux pour maintenir des fermes nombreuses dans le Sud-Aveyron* ». Pendant deux ans l'association régionale TDL Midi-Pyrénées, a mobilisé et *au minimum* sollicité : la SAFER, le PNR, la Chambre d'agriculture, la MSA, des élus locaux et des représentants d'entreprises agro-alimentaires. Son objectif était de « *construire un diagnostic partagé autour de l'enjeu de la transmission avec tous les acteurs du développement local, afin de s'extirper du traitement sectoriel qui lui est généralement réservé [. . .] : la transmission ne doit plus être considérée comme le problème des agriculteurs ou celui des organisations professionnelles agricoles seulement, mais [comme] celui des acteurs du développement local, des élus, des associations et des citoyens* » (Gravel, 2016 cité par Baysse-Lainé, 2018, p.259). Le vœu du réseau InPACT en la matière, représenté dans ces exemples par les ADEAR et TDL, est double : d'une part pouvoir émerger dans le réseau d'interconnaissance territorial que représente celui des structures normatives de l'agriculture et d'autre part permettre « *le raccordement des HCF aux circuits de circulation informels de l'information foncière, internes aux groupes sociaux agricoles localisés (autrement appelés « bouche-à-oreille »)* » (*ibid.*).

5,2,1,3) La création de nouvelles sources d'information foncière par la veille

Ce raccordement à l'information des HCF NIMA et NIT pourrait permettre « *un traitement plus équitable des agriculteurs dans l'accès au foncier* » (*ibid.*, p.266) d'autant plus s'il n'existait pas le fait de « *délais relativement courts* » (*ibid.*) pour réagir et éventuellement préempter sur le foncier. Cette mécanique institutionnalisée ne permet pas toujours de profiter des opportunités foncières pour les dispositifs alternatifs, tels que les ADEAR. Ces acteurs « *peu reliés aux circuits préexistants* » (*ibid.*) tentent alors de « *contourner ce frein temporel (i) en développant le portage foncier et (ii) en créant des sources d'information foncière qui leur soient propres* » (*ibid.*). Deux stratégies sont alors éprouvées :

- Le portage foncier est une pratique associant un acheteur initial (principalement la SAFER), un acheteur final (un.e agriculteur.trice ou TDL par exemple) et une collectivité publique (qui garantit au premier le financement des frais de gestion et le rachat du bien si le dernier n'a pu réunir l'argent pour acquérir). Dans l'exemple d'Adrien Baysse-Lainé, entre la SAFER et l'ancienne Région Midi-Pyrénées une convention de portage a été signée en amont de l'installation d'une paysanne-boulangère et de maraichers dans l'Aveyron. Le système fonctionne également, précise Adrien, dans l'ancienne Région Picardie (*ibid.*). Néanmoins, « *le portage foncier reste relativement rare [. . . et] les réseaux de veille foncière*

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

sont plus susceptibles d'accroître les opportunités d'accès à la terre » (*ibid.*, p.266). En effet pour qu'il ait un portage foncier il faut qu'il y aient amont une information foncière ayant permis aux porteurs d'un projet d'une installation ou d'une transmission de s'être positionnés. Pour devancer le processus normatif de circulation de l'information foncière InPACT innove alors en proposant une nouvelle pratique sociale de « veille foncière » sur le marché foncier. C'est TDL qui ici en constitue le meilleur exemple.

- La veille foncière de TDL intègre la stratégie réticulaire des ADEAR au sens où : « *il n'y a pas de politique publique foncière aujourd'hui, qui [...] laisse le temps pour concevoir des projets pour installer les gens. Donc on est obligé de faire feu de tout bois, de saisir des opportunités, de faire jouer du réseau, ou de l'info via des sympathisants* [l'animateur de TDL Picardie] » (*ibid.*). Lorsque l'animateur mobilise la notion de « sympathisant », il parle de bénévoles de l'association TDL formés à la « veille de terres », potentiellement libres, et à la sensibilisation de leurs propriétaires pour leurs mises à disposition. *Via* des outils (lecture du paysage, cartographie coopérative et en ligne, bouche-à-oreille) du foncier est repéré. Chacun.e des membres du réseau TDL, sur son territoire, participe ainsi à mailler la zone d'action de l'association régionale. Peu à peu, la pratique s'est instituée à l'échelle nationale du réseau TDL sous le nom de « Veille foncière citoyenne » : « *les bénévoles y sont invités à contacter les exploitants et les propriétaires à partir d'une exploration du paysage* [repérage de friches agricoles par l'observation paysagère], *mais aussi à effectuer un suivi des annonces sur les sites des SAFER et sur deux sites de petites annonces entre particuliers (LeBonCoin) et entre agriculteurs (AgriAffaires)* » (*ibid.*).

Malgré ces alternatives en construction, l'étude d'Adrien Baysse-Lainé montre que « *le syndicalisme majoritaire continue à maîtriser des segments stratégiques de l'information foncière, qui lui permettent de mettre en œuvre une gestion du foncier à traits corporatistes et clientélistes* » (p.269). La Confédération Paysanne (CP), les ADEAR et le « Mouvement » TDL, en tant que principales structures alternatives de développement agricole, sur les questions et activités d'accès au foncier, « *luttent pour une transparence et une centralisation plus aboutie de tous les types d'information foncière, qui permettrait de réduire les barrières à l'entrée du marché foncier pour les HCF* » (*ibid.*).

L'alternative par la « veille foncière » tente également d'étendre ce marché foncier par ses marges, en développant l'offre d'une manière inédite. Outre que des administrateur.trice.s favorisent une veille foncière de fait, des bénévoles associatifs non-agricoles se mobilisent sur

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

leurs propres territoires au sein d'une stratégie de maillage pour faire remonter de l'information au sein du réseau InPACT. Pour ce dernier l'enjeu est d'étayer son positionnement « *par le bas* » (*ibid.*) au sein des réseaux traditionnels de diffusion de l'information à l'échelle locale. L'interdépendance au sein d'InPACT, en vue de rendre opérationnel un processus alternatif d'accès à l'information foncière, se situe dans la mobilisation tant d'agriculteur.trice.s proches de la CP et de l'ADEAR que dans celle de non-agriculteur.trice.s, bénévoles de TDL. La logique du processus en question entend supplanter en quelque sorte celle du marché foncier habituel en y intégrant une phase d'étude des opportunités foncières et de mise valeur du lien au territoire des enjeux de ce même marché. Le marché foncier (re)construit alors en tant que dynamique sociale devient subséquent un outil au service du territoire et non pas seulement une contrainte.

Cette perspective sociale sur le marché, inscrite dans la stratégie réticulaire qu'InPACT construit, se mesure également dans une pratique consistant encore à accompagner l'installation d'HCF NIMA NIT : parvenir « *à leur acculturation* [relativement à leurs croyances sur leurs capacités à accéder au foncier], *leur intégration et leur ancrage territorial* » (*ibid.*). Adrien rajoute : « *il s'agit alors de développer des réseaux affinitaires parallèles à ceux du syndicalisme majoritaire. Cette coexistence de modèles agricoles conduit à poser la question du partage et de la segmentation du territoire agricole* ».

5,2,2) La stratégie domaniale portée par le « Mouvement TDL » : un héritage des GFA Mutuel

Contrairement à la précédente, « la stratégie domaniale » – qui consiste à renouveler les voies d'accès au foncier « *à travers la constitution de nouveaux domaines agricoles dédiés aux agricultures biologique et/ou paysanne* » (*ibid.*, p.271) – est appelée à s'inscrire dans la durée, dans une perspective de très long terme. La clé de cette temporalité longue « *s'appuie en effet sur la constitution de domaines mis en quelque sorte hors de portée du mode de gestion dominant* » (*ibid.*, p.269). L'étude de la genèse de son fonctionnement en tant que « *modes de gestion autonomes mis en œuvre par Terre de Liens et les acteurs publics locaux* » (*ibid.*) permet de reconsidérer, selon Adrien Baysse-Lainé, « *les contours des propriétés dites publiques ou collectives et de distinguer finement les reconfigurations apportées par ces innovations aux relations propriété/usage dans l'agriculture française* » (*ibid.*).

Principaux initiateurs en France de cette stratégie, le « Mouvement » TDL et des acteurs publics locaux, « *en soustrayant des terres du marché foncier, sécurisent leur affectation à long terme au bénéfice de modèles agricoles intégrant la commercialisation locale* » (*ibid.*, p.271)

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

et donc en assimilant des questions relatives au contexte territorial. Néanmoins, précise Adrien, en mettant à disposition ces terres hors-marché, « *par des contrats souvent dérogatoires au statut du fermage, qui visent justement à assurer la continuité d'un usage original [...ces dispositifs] engendrent parfois chez les exploitants une précarité foncière plus forte que dans le mode de gestion dominant* » (*ibid.*). Ainsi, selon Adrien « *pour favoriser des modèles agricoles spécifiques, la stratégie domaniale de Terre de Liens et d'acteurs publics locaux reconfigure les relations propriété-usage en agriculture* » (*ibid.*).

Selon le géographe l'enjeu d'une géographie des régimes de propriété est alors de comprendre comment fonctionne cette stratégie domaniale et dans quelles mesure elle réinterroge les régimes de propriété collective de TDL ou publique. Pour cela, c'est « *à partir de la notion heuristique de mode de gestion du foncier [...que se] caractérise la diversité du fonctionnement de ces domaines [...]* ». In fine, s'explicitent « *[...] les relations qui s'y établissent : entre propriétaires, gestionnaires, exploitants, aspirants exploitants et éventuels autres acteurs* » (*ibid.*). À partir de son étude, Adrien est en mesure d'affirmer que « *les espaces agricoles dédiés à l'approvisionnement local des villes constituent des territoires en marge d'un modèle « dominant » et sont gérés différemment* » (*ibid.*). La territorialité réticulaire du commun dont nous essayons de faire la démonstration en dernière partie est donc à envisager comme une marge face à une autre territorialité, dominante.

Partant, l'étude d'Adrien démontre que (i) les stratégies domaniales s'ancrent dans une tradition toujours vivace d'une « *propriété foncière non privée et individuelle* » (*ibid.*) et qu'elles sont l'héritage des « communaux » hérités de l'Ancien Régime et des expériences menées sur le Larzac depuis les années 1970. Opposées au mode de gestion dominant – basé sur les droits fonciers d'un.e propriétaire privée individuel.le et sur ceux d'un.e fermier.ère, encadrées par des politiques publiques relatives d'un côté à l'usage écologique des sols et d'un autre aux modalités de transmission du foncier – les pratiques foncières du « Mouvement » TDL et des acteurs public locaux « *constituent des modes de gestion collectifs agricoles* » (*ibid.*). (ii) Adrien montre que « *le mode de gestion du foncier collectif citoyen inventé graduellement par Terre de Liens correspond à un renouveau original de la grande propriété foncière, s'appuyant sur la conception anglo-saxonne du land trust* »⁹⁴ (*ibid.*, p.272). (iii) Enfin,

⁹⁴ Adrien précise néanmoins que la « déprivatisation » de terres agricoles telle que l'entend TDL est inspirée d'une vision de la propriété des anciens blocs tant de l'Est que de l'Ouest. En effet, elle semble hybrider à la fois des formes de dynamiques de type « nationalisation », « municipalisation » ou « collectivisation » de terres : « *au-delà des sovkhoses et kolkhoses du bloc de l'Est, les Land Trusts*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

le géographe démontre qu'il n'est pas possible « *d'identifier un unique mode de gestion public, étant donné la grande variété des domaines intercommunaux ou syndicaux* » (*ibid.*). À noter que l'action collective de TDL et ses engagements sur les territoires, *via* ses établissements (les Fermes TDL) est l'héritage d'une dynamique sociopolitique historique dont TDL emprunte le chemin. Ainsi la territorialité que nous visons comme mode de lecture de l'implication de TDL sur les territoires trouve ses racines ici. Cependant, là où Adrien Baysse-Lainé segmente les dispositifs – entre d'un côté des Collectivités publiques et de l'autre une dynamique associative –, sans mobiliser les autres actants agricoles concernés (sols, paysages, bâtis, territoires), notre travail en dernière partie est de montrer que *via* l'étude des fermes TDL nous accédons – par un dépassement des structures – à de nouveaux collectifs (au sens de Latour). C'est en ce sens que les établissements de TDL (ses fermes) seront envisagés comme des performances au sein desquelles, – outre l'activité d'une gestion collective à plusieurs échelles et arènes d'action – se déploie l'expérimentation de nouvelles réciprocités entre actants et entre institutions associatives et publiques. En d'autres termes, ce qu'il nous est permis d'observer par l'étude de TDL *via* ses fermes est une économie solidaire territorialisée, à la marge, dont la perspective est agri-rurale et non plus seulement agricole, et pour laquelle le foncier n'est plus construit en tant que valeur d'échanges mais en tant que valeur d'usage, avec comme point de départ, la question foncière *via* l'enjeu d'un aménagement du territoire ancré.

Nous allons à présent, toujours accompagné du travail d'Adrien Baysse-Lainé (2018), présenter le Mouvement TDL à travers un exposé de sa stratégie foncière « domaniale ». Partant et dans le cours de cette présentation, toujours en avançant vers la mise en forme de notre problématique et de nos hypothèses, nous découvrirons un peu plus encore le « Mouvement TDL » et apprécierons ses propres formes sociotechniques internes dédiées, à l'acquisition et à la gestion collective de fonciers agricoles. Nous remobilisons les thèses de nos deux collègues Adrien Baysse-Lainé (2018) et Elsa Pibou (2016) ainsi que les apports d'une recherche-action menée par une militante de TDL (en Région Haut de France) (Royal, 2016) dans le cadre de son accession au Diplôme Universitaire « *Gestion de conflits : négociation & médiation* » de l'UFR de SHS de l'Université Paris Descartes. C'est donc aussi des valeurs, parfois contradictoires, qui donneront à saisir la dimension « Mouvement social et réseau

états-uniens (Wright, 1992 ; Souder et Fairfax, 1996), les County Councils Farms Estates (Ilbery et al., 2012) anglais et gallois ou les domaines des communautés rurales écossaises — dont la création a été autorisée par la loi de réforme agraire de 2003 (Hoffman, 2013) est en fort développement — sont des exemples de propriété foncière non individuelle et parfois non privée dans des pays parmi les plus libéraux du monde. Plus aisément reconnues par le droit de la common law que par le Code civil [...]» (p.272).

sociotechnique » que revêt TDL au terme de ses débats internes.

5,2,2,1) La stratégie domaniale du « Mouvement TDL » : un mode de gestion du foncier expérimental récent

La quasi-déprivatisation de terres agricoles opérée par le « Mouvement » TDL s'inscrit dans une dynamique de développement de formes de propriété foncière collective qui, « depuis la Révolution française, ont persisté ou ont été inventées, malgré la domination de la propriété privée individuelle » (*ibid.*). Certes délogeant la thèse de l'américain Garrett James Hardin, – biologiste de profession et auteur du célèbre article « *The tragedy of the commons* » (La tragédies des biens communs, 1968) – dans les cas étudiés par Adrien Baysse-Lainé : « *la propriété collective ne relève [cependant] pas de la propriété commune et du régime de l'accès libre : elle inclut en effet des droits d'exclusion/inclusion et permet donc de limiter les usages. Elle illustre plutôt un désencastrement des terres agricoles par désinsertion du marché foncier (ou une absence d'encastrement par absence d'insertion) (Le Velly, 2007) » (ibid.)*. Ce sont donc à des formes quasi-déprivatisées (que nous nommons par la suite quasi-publique ou quasi-privée selon les exemples) et hybrides de propriétés privées, construites comme collectives et/ou « appropriées collectivement » du foncier agricole en France, dont nous avons affaire. Ce sont ces formes qui, en effet « *plus aisément reconnues par le droit de la common law que par le Code civil, ont en partie inspiré le mode de gestion développé par Terre de Liens » (ibid.)*.

Selon l'économiste et experte des Sciences de gestion, Marie de Lattre-Gasquet (et *al.*, 2014) le « Mouvement TDL » « *illustre le renouvellement d'un contrat social autour de l'alimentation par une refondation des relations marchandes* » (p.191). Le contrat s'exprime à travers les modalités de deux idéal-types : (i) une dynamique de « *re-paysanisation* » qui se caractérise par « *une connexion directe des producteurs et des consommateurs dans un lien de proximité, autant en termes de valeurs que d'échanges* » (*ibid.*). Au sein de cette dynamique, ce sont des convictions – se fondant sur l'importance de dynamiques territoriales en liens – qui sont partagées et contractualisées en termes de processus de production, de qualité et de typicité des produits (*ibid.*). (ii) En tant que socle permettant la réalisation de cette volonté de refonte des relations marchandes sur l'alimentation, le foncier de TDL intervient tant comme un support de contrats juridiques nouveaux (le bail rural environnemental) que comme le moyen d'un ancrage territorial d'une action collective visant à « *renforcer les dynamiques territoriales là où la production d'aliments en proximité joue un rôle important* » (*ibid.*). Ce deuxième idéal-type s'affirme en tant que « *fermage-citoyen* », support d'une sécurisation du foncier en tant

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

que ressource (de l'action) à laquelle il faut accéder, tant pour les « citoyen.ne.s » que pour les « fermier.ère.s ». Pour Adrien Baysse-Lainé (2018) ce « fermage-citoyen » « *lève les contraintes socio-politiques d'accès au foncier par la contractualisation à long terme entre un collectif d'investisseurs partageant des convictions et des agriculteurs sans terre* » (p.283). Du point de vue de la rivalité foncière qui s'exprime selon nous dans ces pratiques l'objectif selon Marie de Lattre-Gasquet est de « *dépasser la contradiction d'une agriculture familiale capitaliste peinant à assurer la transmission intra-familiale d'un capital productif en forte croissance, en permettant à des actifs non issus du monde agricole d'avoir accès au foncier* » (op.cit.). Ce type de « structure » peut donc se développer lorsque des investisseurs ont la capacité de mettre du foncier à disposition d'agriculteur.trice.s ou en devenir. Contractuelle, cette mise à disposition permet d'orienter les modes de productions tant dans leurs dimensions environnementales que sociales (ibid.). Dans le droit civil français, l'usufruit, confié le temps de leurs carrières aux fermier.ère.s, est ainsi mû de conditionnalités pouvant être techniques, sociales et environnementales (ibid.). Cependant, nous rappelle Adrien, la spécificité du « Mouvement TDL » réside dans l'invention d'un mode de gestion très spécifique intégrant des conceptions issues de la tradition de la *common law* : « *il propose ainsi une solution pour dépasser les crises de croissance du Larzac et de pérennité des GFA [mutuels] communautaires, en nationalisant leurs dynamiques locales et situées, de déprivatisation du foncier* » (op.cit.).

a) TDL une forme organisationnelle hybride

Dans la ligné de la Société civile des terres du Larzac (SCTL), des *land trusts* Anglo-Saxons ou encore des Association Foncière Pastorale en France, le « Mouvement TDL » est, selon Adrien, avant tout « *un trust-like device ou mécanisme de propriété pour le compte d'autrui* » (Galey, 2008 cité par Baysse-Lainé, 2018, p.284) et de préciser que « *ce mécanisme assure une intendance (stewardship), qui promeut les utilités sociales et environnementales de la propriété (et pas les utilités individuelles habituellement seulement reconnues en droit français)* » (ibid.).

Le glissement du cadre français, – d'une transmission de l'usufruit à l'arène opérationnelle où exercent les fermier.ère.s –, vers le cadre du *trust*, – où l'usufruit français se divise en faisceaux de droits –, se réalise selon Adrien « *au moyen d'une architecture organisationnelle très complexe* » (ibid.). En effet, le « Mouvement TDL » se compose de la sorte en reposant son architecture sur en quatre éléments :

1) La Société de Commandite par Action (SCA) dite « Foncière TDL » est une société

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

d'investissement foncier à but non lucratif et à capitaux dits « citoyens » advenant majoritairement de personnes physiques. Actuellement 21% du capital de la Foncière TDL sont détenus par des personnes morales (majoritairement des investisseurs institutionnels : Fonds d'Épargne, d'Investissement et la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Une décision du Conseil de gérance de la Foncière TDL limite la part du capital par des personnes morales dans la SCA à 30% maximum. La volonté est que la Foncière TDL reste un « fond citoyen » dont l'objectif est la mobilisation financière des citoyen.ne.s sur la préservation des terres agricoles. La Foncière et la Fondation TDL ont vocation à être propriétaires (majoritairement la Foncière actuellement) de terres et de bâtis. En 2017 et depuis sa création en 2006 la Foncière, labellisée « Entreprise solidaire » par Finansol, a collecté plus de 65 millions d'euros d'épargne. En tant que SCA la Foncière TDL se compose de quatre entités :

- Les « commanditaires » qui détiennent les parts constituant le capital sous forme d'actions d'une valeur de 103,5 € chacune (en 2019). Ces actionnaires, se réunissant une fois l'an en Assemblée générale (AG), commanditent un « commandité » qui détient « *le pouvoir de fixer les règles de fonctionnement [et de gestion] interne de la SCA* » (*ibid.*, p.285).

- Le commandité de la SCA, dit aussi « *l'associé commandité* » est une Société à responsabilités limitées (SARL) non révocable, nommée « TDL Gestion ». Sont membres de la SARL « *l'association nationale [TDL] (à 45 %), la société financière coopérative La Nef, co-fondatrice de TDL, (à 45 %) et Luc Moineville, agriculteur proche des fondateurs [et gérant de la SARL] (à 10 %)* » (*ibid.*).

- Ce gérant est nommé par la SARL. En binôme avec le gérant, c'est la direction la SCA (à qui le gérant de la SARL délègue des pouvoirs de gestions) qui prend en charge le fonctionnement pratique de la Foncière TDL.

- Le Conseil de surveillance (CS) de la SCA est nommé lors de l'AG annuelle des commanditaires (les actionnaires). Le CS de la SCA « Foncière TDL » a pour mission de contrôler le bon usage du capital d'investissement notamment dans le respect de la « Charte d'intervention » de la « Foncière TDL ». Cette charte, en préambule des statuts de la SCA « Foncière TDL » (*ibid.*) reprend les valeurs de la « Charte du Mouvement TDL » et signale adhérer à la « Charte de l'Environnement » (*ibid.*). *Via* cette structuration et distribution des pouvoirs « *les apporteurs de parts [les actionnaires ou commanditaires] n'ont [cependant] pas voix au chapitre dans la gestion de la SCA : on accède au pouvoir décisionnel non pas par la capacité à investir, mais par l'intégration sociale au sein du groupe restreint des commandités*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

et des gérants » (*ibid.*). À noter que l'on retrouve ici un motif fondateur du « Mouvement TDL » : cette volonté de mettre à distance le pouvoir du capital du pouvoir politique. Le CS est composé de neuf membres proches de TDL : en 2019, il s'agit d'un financier initiateur du mouvement Slow Money francophone ; de trois ancien.ne.s administrateur.trice.s d'Associations TDL régionales (dites Associations Territoriales et AT) (par ailleurs un fonctionnaire territorial retraité, une responsable de Ressources-humaines en milieu rural et un commercial retraité) ; de trois administrateur.trice.s d'AT (notamment, une professionnelle de l'ESS, un agriculteur retraité et un gestionnaire d'immobilier retraité également bénévole du Pôle fermes TDL) ; d'une juriste fondatrice du « Mouvement TDL » ; d'une responsable des « Projets innovants » au sein du pôle « Développement Economique et ESS » à la CDC.

ARTICLE 4 - OBJET

1-Principe général de recherche d'utilité sociale

La Société vise à contribuer au développement durable, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale et de l'éducation à la citoyenneté à travers notamment :

- la création d'activités génératrices de lien social sur le territoire,
- la possibilité pour les citoyens, individuellement ou collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires,
- la préservation des terres agricoles via un usage responsable sur les plans environnemental et social,
- la contribution au développement d'une agriculture agro-écologique (biologique, biodynamique), nourricière et paysanne (à taille humaine), notamment à travers la mise à disposition de terres et/ou de fermes aux moyens de baux ruraux environnementaux à destination d'exploitations agricoles de petites ou moyennes tailles,
- l'accès à un logement décent conformément à l'article L301-1 du code de la construction et de l'habitation au plus près de l'exploitation agricole exercée.

2- Définition de l'objet social

Pour ce faire, la société a pour objet, par tous moyens, en France et à l'étranger, dans le respect de sa charte d'intervention présentée en préambule :

- L'acquisition, la prise à bail, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la location de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, en vue de favoriser l'accès solidaire au foncier conformément au préambule, et généralement, la mobilisation directe et indirecte de toutes opérations immobilières, et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet qui précède.
- la maîtrise d'ouvrage par l'acquisition, la construction ou la réhabilitation de logements telle que prévue par l'article L 365-1 du code de la construction et de l'habitation au profit de l'insertion par l'exercice d'une activité agricole accompagnée de l'accès à un logement décent.
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Figure 4 : Article 4 « Objet » (Foncière TDL, Mai 2019, p.3).

2) La Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) TDL dite « Fondation TDL » est un dispositif pouvant accueillir sous forme de donations ou de legs des terres et/ou du bâti, des fermes complètes aussi, qu'elle peut également acheter le cas échéant. Fond de dotation de 2009 à 2013 et reconnue d'utilité publique au moment de son émergence en tant que fondation la même année, la « Fondation TDL » avait accueilli en 2017 et depuis ses débuts 6,12 millions d'euros : en dons et legs (en argent et en nature : parcelles, exploitations entières) ; en mécénat d'entreprise ; en subventions d'investissements advenant de Collectivités territoriales. Elle est composée d'un CA fait de quatre collègues en lien avec un bureau exécutif et épaulé d'un Comité

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

d'expertise (CExp) et d'un Comité de placement (site web de TDL, consulté le 28/11/2019 et discussions sur le terrain en 2019) :

- Le collège « Fondateurs » est désigné par le CA de l'Association nationale TDL pour un mandat de quatre ans. Les quatre membres actuels de ce collège sont adhérents d'AT. L'un est un ancien directeur d'une MRJC, un autre est un fonctionnaire territorial à la retraite, une autre est une ancienne fonctionnaire en lycée agricole et enfin le dernier est un ancien paysan devenu consultant dans le domaine des « pratiques des organisations ».
- Le collège des « Personnalités qualifiées » est coopté par le CA de la Fondation pour un mandat de quatre ans : on y trouve un fondateur de la banque « La Nef », consultant en économie ; un ingénieur agronome fondateur de « Solagro » ; une consultante en organisation ; un ancien salarié de la Fondation « Abbé Pierre » spécialiste du « Logement très social » aujourd'hui engagé dans le Fonds « Solinergy ».
- Le collège des « Partenaires institutionnels » décidé statutairement est composé de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ; la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ; l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; la Société Française d'Économie Rurale.
- Le Commissaire du gouvernement qui représente les deux ministères de tutelle (agriculture et écologie).
- Un « Comité d'Expertise » pour les acquisitions, donations et legs de fermes est constitué de sept membres : une sociologue du rural ; une membre de la Fondation Abbé Pierre ; une membre de l'Association des Paralysés de France ; le Président d'un PNR ; un membre d'une AT TDL ; un médiateur foncier pour collectivités ; un sociologue et économiste rural membre de la Société Française d'Économie Rurale. Depuis peu ce comité a fusionné avec le Comité d'engagement de la Foncière TDL.
- Un « Comité de Placement » est composé du trésorier de la Fondation TDL, d'un Viticulteur Bio et de la directrice de la Foncière TDL. Il est mandaté par le CA de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

la Fondation pour lui apporter des éléments de réflexion sur la stratégie de placements de sa trésorerie. Sa composition est fixée et validée par le bureau.

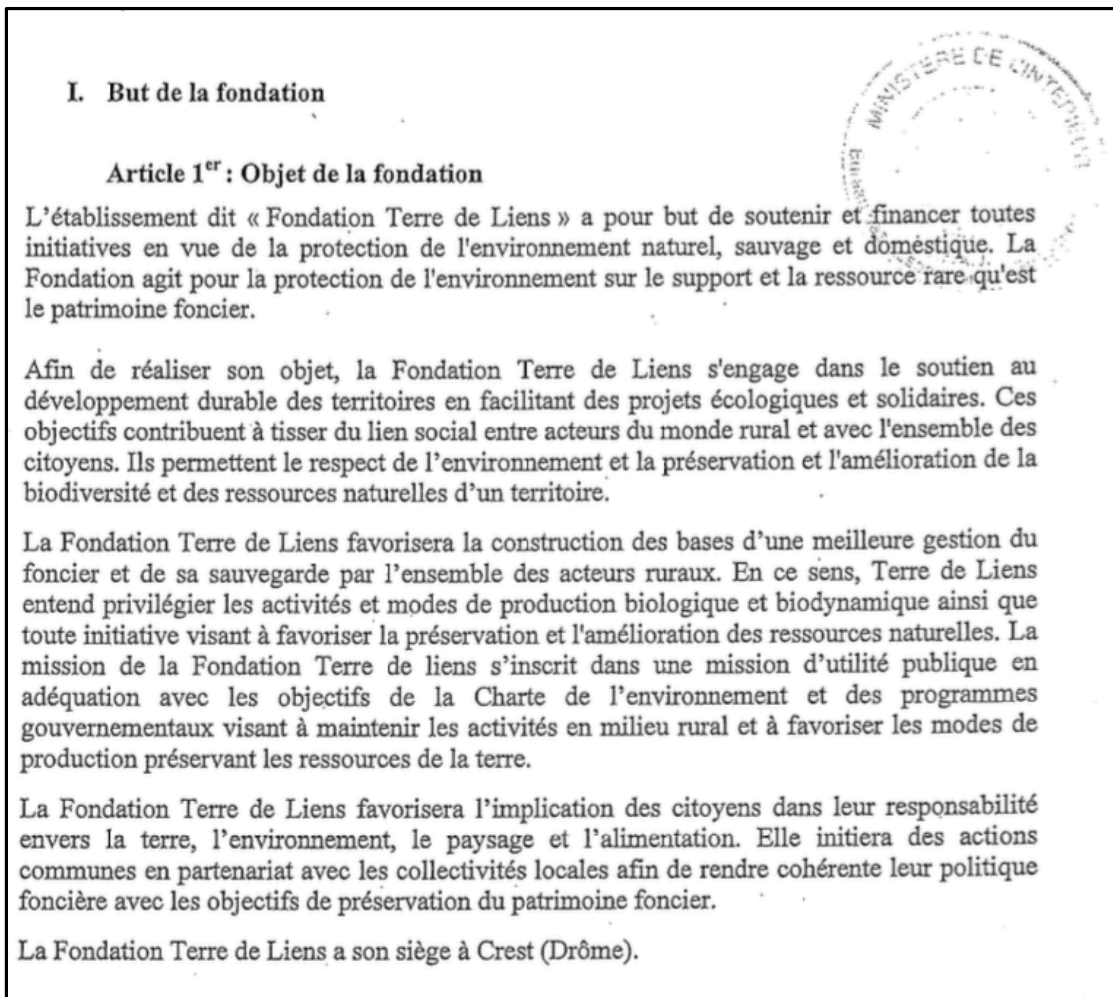


Figure 5 : Article 1 « Objet de la Fondation » (Fondation TDL, Février 2013, p.3)

3) & 4) Les deux entités suivantes correspondent « au projet d'implication citoyenne dans la gestion du foncier » (*ibid.*) du « Mouvement TDL » : l'Association nationale TDL, nommée « Fédération nationale TDL » depuis avril 2019, fédère dix-neuf Associations régionales TDL dites « Associations territoriales TDL ». Cette notion d'Association « Territoriale », appelée communément « AT », évoque cette prise en compte du territoire comme « projet » dès 2003.

L'Association nationale était gouvernée, avant 2019, par son AG (1 personne physique représentant ou non une personne morale n'y dispose que d'une voix et peut se voir déléguer seulement deux pouvoirs (procurations) supplémentaires) et par son Conseil d'administration

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

(CA) (chaque administrateur.trice ne peut y détenir qu'un pouvoir en plus (procurations)). L'ensemble est composé de 4 catégories de membres :

- Dix-neuf représentant.e.s d'AT (une voix chacun.e au CA). Un mandat par AT renouvelable *ad vitam* ;
- cinq représentant.e.s de « membres fondateurs » : 4 de type personne morale⁹⁵ (deux voix chacun.e au CA) et 1 personne physique⁹⁶ (une voix au CA). Mandat renouvelable *ad vitam* ;
- trois représentant.e.s des « Membres Partenaires »⁹⁷ (une voix chacun.e au CA) cooptés en CA et élus en AG. Mandat renouvelable trois ans maximum ;
- cinq représentant.e.s de « personnes qualifiées » (une voix chacune au CA). Mandat renouvelable trois ans maximum ;
- Un.e salarié.e du « Mouvement TDL » élu.e par ses pairs (une voix au CA). Mandat d'un an.

Dans cette configuration les AT disposaient de 54 % des pouvoirs. Depuis la refonte des statuts d'avril 2019, – constituant l'Association nationale en Fédération nationale (FN) des AT TDL –, les membres de l'AG sont restés les mêmes sauf pour le statut « personne qualifiée » qui a été supprimé. Au CA de la FN TDL seuls apparaissent désormais les représentant.e.s des AT, le président de l'Association nationale et un.e représentant.e des salarié.e.s. Le directeur de l'Association nationale et son.sa coordinateur.trice de la vie associative, des représentant.e.s de la Foncière TDL (gérant ou directrice) et de la Fondation TDL (président ou directeur) sont invités en vue de leur consultation. Dans cette configuration, où chaque membre du CA participant aux délibérations dispose d'une voix au CA (chacun ne peut être porteur que d'une seule procuration supplémentaire), les AT disposent désormais de 90% des pouvoirs. À noter donc cette dynamique d'un retour et d'une réaffirmation des territoires dans TDL, par son tissu associatif. Cela témoigne que l'entrée territoriale est un motif « fort » de l'action du « Mouvement » sur le foncier et sur son objet associatif :

⁹⁵ La NEF, le MABD, RELIER.

⁹⁶ René Becker : Formateur en Biodynamie, ancien agriculteur, président de l'Association nationale TDL de 2013 à 2016.

⁹⁷ Biocoop, FNAB, MRJC.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Article 2 : Objet

L'association Terre de Liens, dénommée Fédération Terre de Liens, a pour objet de:

- fédérer les associations territoriales Terre de Liens,
- relier entre elles, soutenir et accompagner les initiatives collectives d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti liés à l'activité agricole dans l'intérêt commun. Elle favorise l'émergence et le développement de telles initiatives,
- soutenir des projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes,
- encourager des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain,
- renforcer, par ses actions, le débat sur la gestion respectueuse de la terre,
- contribuer, notamment par l'exemple, au débat public sur la protection des terres agricoles et sur la transition agricole et alimentaire,
- coordonner le réseau associatif, organiser son fonctionnement collectif, pour toutes les actions et décisions collectives impliquant l'ensemble du mouvement Terre de liens.

L'association Terre de Liens est garante du respect de sa charte par le réseau associatif Terre de Liens et du projet associatif de ses membres. Sa durée est illimitée.

Figure 6 : Extrait des statuts de l'Association nationale TDL d'avril 2019, (p.2)

Les schémas ci-après, réalisés par le « Mouvement TDL » montre les relations entre les différents dispositifs de la « structure » TDL. Ils synthétisent les insertions précédentes.

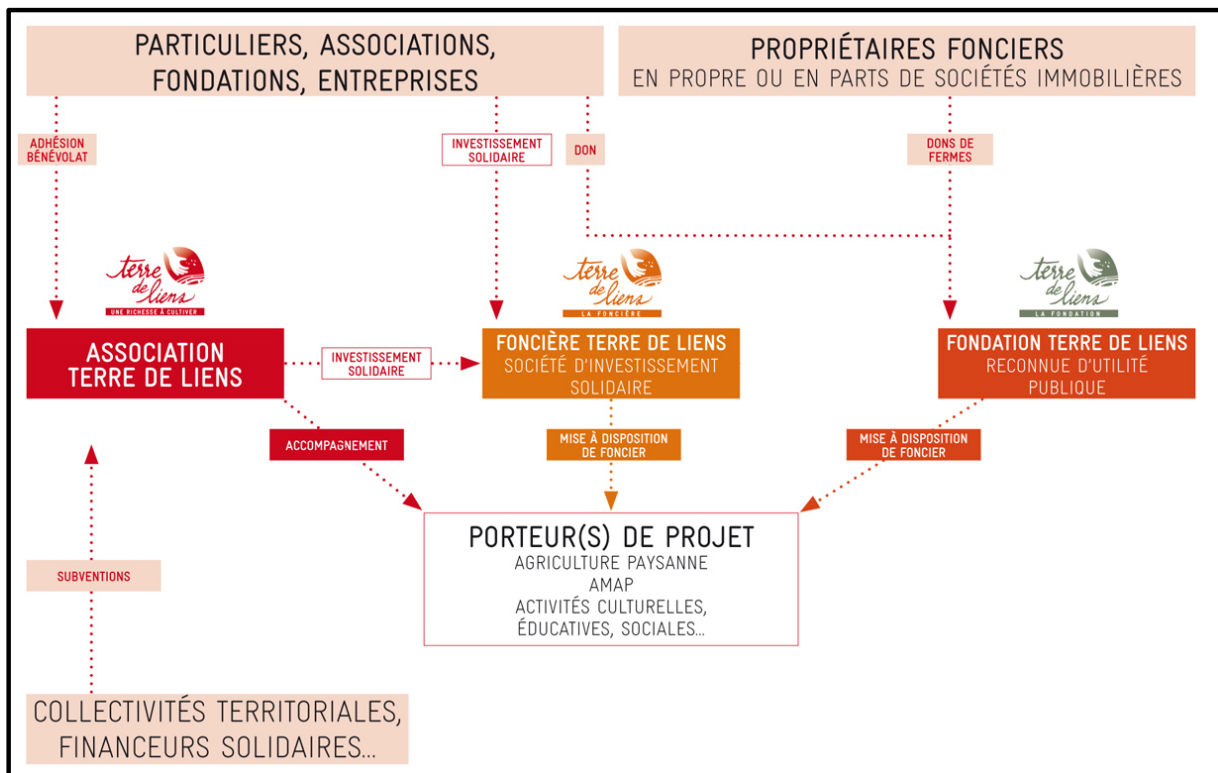


Figure 7 : Schéma opérationnel du fonctionnement du « Mouvement TDL » dans l'accompagnement des candidat.e.s à l'installation. Il est issu de divers documents de communication du « Mouvement » en 2017 et 2018.

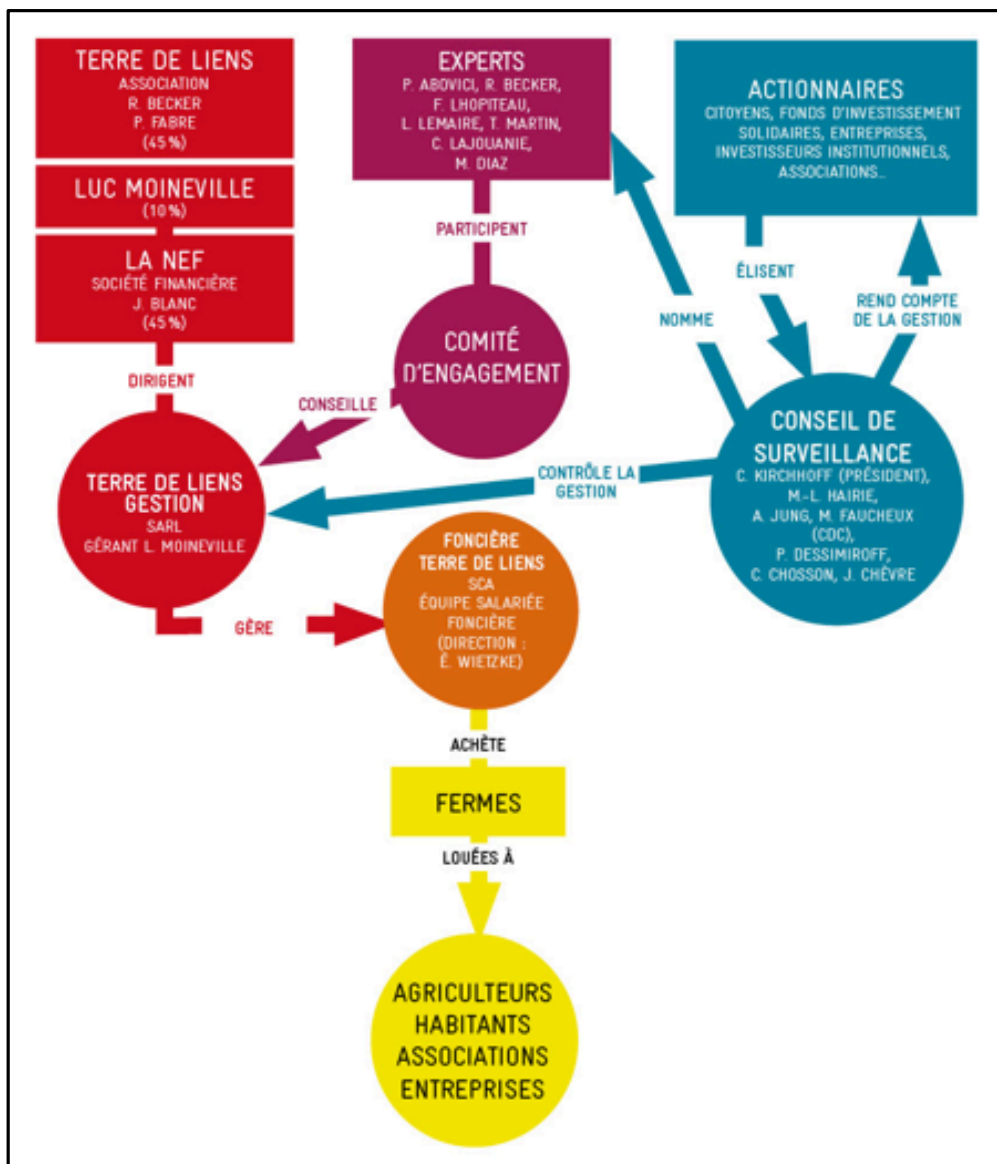


Figure 8 : Schéma de Gouvernance de la SCA Foncière TDL. Il est également issu de divers documents de communication de la Foncière TDL depuis 2014.

De cette approche du « Mouvement TDL », certes hybride mais trop figée (Baysse-Lainé, 2018), Royal (2016) propose une autre perception, décrivant une situation de crise dès 2014, une « *opposition entre personnes morales propriétaires et associations* » (*op.cit.*). L'approche dynamique et réflexive d'Anne-Marie Royal (militante en responsabilité au sein du réseau en région et ayant assumé des responsabilités à l'échelle nationale du Mouvement) réside dans son analyse de TDL en tant qu'un réseau en construction qui depuis 2014 éprouve « *le passage de l'unité d'un mouvement indifférencié [des débuts] à une multiplicité d'acteur [...] en marche [...] créant moins de stabilité et de visibilité* » (2016, p.4). La militante expose aussi, qu'outre des « oppositions » qu'il faudrait préciser, les structures du « Mouvement TDL », de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sa base associative fédérée aux organes propriétaires fonciers (la Foncière et la Fondation TDL) « le contexte juridique et économique de [...chacune d'elles] renforcent les différences, favorisent les modes de faïres centrifuges [et leur autonomisation] » (*ibid.*). De plus, la militante précise que la question qui se pose au « Mouvement TDL » – en tant que réseau relevant de pratiques et d'enjeux humains et budgétaires de l'ESS – est, pour chacune de ses structures membres : « comment re-trouver sa place dans un écosystème vivant et dynamique ? » (*ibid.*, p.32). Royal emprunte *in fine* cette question à un autre promoteur d'une mise en question des vécus des membres bénévoles et salarié.e.s du « réseau TDL ». Ce dernier précise en sus – au risque selon moi d'une tautologie – « [...] que dans cet écosystème [...] en expansion irrégulière, cette question sera permanente » (l'animateur du séminaire TDL « Horizon 2020 » d'avril 2016, à Forcalquier, cité par Royal, 2016, p.32).

Selon Anne-Marie Royal deux logiques contradictoires sont donc en jeu au sein du « Mouvement TDL » dans ses différentes strates. Ce sont *in fine* deux logiques gestionnaires qui se confrontent et qui partant, impliquent des soucis relationnels et de communication. Selon la militante, – dans son effort de distanciation, de réflexivité et de problématisation du « Mouvement » –, d'un côté elle situe des administrateur.trice.s associatif.tive qui, à chaque niveau, éprouvent un besoin de gestion de leurs structures associatives avec un certain manque de moyen. D'un autre côté elle situe un besoin particulier de gestion patrimoniale de la Foncière et la Fondation TDL (Royal les nomme régulièrement « *FonFon* »), confrontées à des logiques de relations humaines multi-positionnées et multi-situées au sein du réseau TDL. Egalement, Anne-Marie Royal précise que les deux structures propriétaires de TDL sont confrontées aux pragmatismes des projets locaux, que développent les bénévoles des AT avec les fermier.ère.s et autres porteurs de projet (*ibid.*). Nos observations du réseau depuis 2009 confirment cela.

Selon nous, un autre endroit semble cependant nourrir chacune de ces problématiques : le « besoin de bénévoles ». Cet enjeu courant des structures de l'ESS cristallise au sein du « réseau TDL » – du fait de relations de réciprocité entre AT, Foncière et Fondation quant au projet du « Mouvement » d'acquérir des fermes et d'installer des paysans HCF – des besoins de « reconnaissance ». Cette pré-analyse, en vue de construire mon questionnement de recherche et mes hypothèses s'appuie sur ce discours que valorise Royal : « *La Fondation et la Foncière ont besoin du soutien des bénévoles engagés pour assurer le suivi des fermes. La mobilisation citoyenne autour (dans la durée) d'une ferme est aussi importante que son acquisition. Les bénévoles assurent aujourd'hui des missions que les propriétaires ne sont pas en mesure d'assumer du fait de leur éloignement ou le coût qu'elles engendreraient [...] Les*

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

bénévoles, les associations territoriales veulent "monter à bord" du suivi des fermes et partager plus clairement avec les FonFon la posture de propriétaire. Les bénévoles ne sont pas que des instruments pour la réalisation du projet Terre de Liens. Ils veulent être partie-prenante des décisions, être acteurs à part entière. Co-construire, oui, on veut faire ensemble mais on se doit aussi d'être efficaces. Nous devons préciser les responsabilités, organiser l'échange de pratiques et d'outils, fluidifier les relations » (Constats du Groupe de travail TDL Massif central (2015), cité par Royal, 2016, p.55). Le « bénévolat », jugé jusque-là « utile » pour répondre aux besoins de gestion du patrimoine des structures propriétaires de TDL (FonFon) et pour accroître le poids associatif du réseau, semble donc être devenu le creuset d'un désir collectif de reconnaissance. Depuis l'année 2014-2015 un « mouvement bénévole » au sein du « Mouvement TDL » souhaite en effet faire entendre ses propres aspirations d'assumer et de clarifier les responsabilités bénévoles « locales » relatives à la gestion collective des fermes du « Mouvement ». L'évolution de la répartition des pouvoirs au sein de la gouvernance de l'Association nationale TDL en tant que FN des AT TDL est notamment le reflet de cette volonté des AT du « réseau » de « (re)monter à bord » de cette gestion collective des fermes TDL sans subir le poids des partenaires institutionnels et des fondateurs.

Cette volonté d'insertion locale des AT et de leurs bénévoles et d'une clarification des pratiques et rôles de chacun.e se justifie en sus lorsqu'une lecture de la répartition des droits foncier à TDL se révèle. Partant le « Mouvement TDL », de manière partagée mais diverse, montre la figure d'un réseau gestionnaire de patrimoines fonciers agricoles et non plus seulement celle d'un Mouvement citoyen souhaitant orienter les modes de gestion normatifs du foncier agricole en France. Afin d'aboutir en dernière partie à notre compréhension ethnographique de cette répartition des droits fonciers à TDL, analysée en tant que « structure » par Adrien Baysse-Lainé, il faut dans un premier temps saisir que le mode de gestion des fermes de TDL est évolutif et poussé par la culture d'une « construction itérative » (Baysse-Lainé, 2018) de l'« expérimentation » et du « chemin faisant » (Pibou, 2016). Ensuite faut-il saisir le « réseau TDL » comme étant mûr du principe de la « participation » pour enfin aborder cette dernière au sein d'un faisceau de droits fonciers réparti sur plusieurs échelles et arènes d'action : micro (les fermes), méso (les AT) et macro (Foncière et Fondation TDL).

b) La participation de bénévoles à une gestion se voulant collective, au sein d'une organisation sociale et sociotechnique singulière de l'accès au foncier

Si à TDL, Foncière et Fondation, « expriment sans cesse leurs besoins des bénévoles pour assurer leurs missions de propriétaire » (Royal, 2016, p.56) les AT, telles que constituées aujourd'hui, doivent beaucoup au bénévolat également : « les AT sont en effet apparues là où les bénévoles avaient pu lever des fonds pour se développer et embaucher des salariés. Ce mode de fonctionnement initial perdure encore aujourd'hui » (Pibou, 2016, p.119). Depuis 2006⁹⁸ et surtout de 2008 à 2011, « les associations régionales se créent et se développent grâce à l'énergie de citoyens bénévoles ; personnes motivées qui mettent en place 19 associations régionales à partir des réalités de leur environnement agricole, social et culturel, certaines plus axées sur l'agriculture et l'acquisition de fermes, d'autres davantage sur la mobilisation citoyenne et le débat autour des questions foncières et rurales » (*ibid.*, p.17).

Cette histoire associative (cf. Pibou, 2016 p.107-134) est également le résultat d'une sociohistoire foncière propre à TDL. Considérant que le foncier agricole ne peut plus être géré par la corporation agricole – qui montre ses propres limites à faire perdurer le modèle familial peu capitalistique (Pibou, 2016 ; Baysse-Lainé, 2018 ; Lombard et Baysse-Lainé, 2019) – TDL s'engage depuis 2003 à faire émerger sur le foncier agricole (terres et bâtis) des « citoyen.ne.s » et une « société civile » tant en matière de plaidoyer que de pratiques concrètes, décisionnelles et gestionnaires. L'ensemble du dispositif tant politique que technique de l'organisation sociale de l'accès au foncier dans le « domaine TDL » (Baysse-Lainé, 2018) est *in fine* supporté par le partage des droits d'exclusion/inclusion (*ibid.*). En effet, dès le départ de l'action collective foncière de TDL en 2006, avec l'émergence de la « Foncière TDL » la même année – premier « outil financier et citoyen du réseau » (Royal, 2016) – et plus tard avec la structuration de la Fondation TDL – *in fine* « l'outil idéal⁹⁹ pour préserver les terres agricoles et les soustraire à la spéculation [car devenant « légalement inaccessibles » (Baysse-Lainé, 2018)] » (*op.cit.*, p.18) – le droit d'exclusion-inclusion a été partagé au sein du « Mouvement » entre le « Comité d'engagement » et les AT (*ibid.*). À noter ici que l'application des droits d'exclusion-inclusion de l'accès à la terre du domaine TDL concerne en premier lieu les porteurs de projet,

⁹⁸ La première association juridiquement indépendante se crée en Bretagne en octobre 2006 (Royal, 2016, Pibou 2016).

⁹⁹ En effet, la Fondation (dont la propriété est légalement inaccessible) correspond mieux que la Foncière (dont la propriété n'est inaccessible que par sa charte) au projet de sécuriser à très long terme la propriété des terres par TDL (Baysse-Lainé, 2018). En sus en cas d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, les terres de la Foncière ne sont pas protégées (*ibid.*).

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

candidate.s à l'installation (*op.cit.*). Quand bien même ce domaine est aujourd'hui constitué et qu'un *turn over* des fermier.ère.s se précise (cf. l'annexe « Appendice ») il faut cependant révéler qu'au début, c'était les porteur.teuse.s de projet majoritairement des HCF NIMA et NIT qui étaient les premier.ère.s prescripteur.trice.s d'éventuelles acquisitions.

Un « circuit classique » (Baysse-Lainé, 2018) d'accès à la terre de candidat.e.s et de participation de bénévoles locaux au processus, s'est donc institué dans le temps à TDL. Nous le restituons ici comme idéal-type :

- 1) Un porteur de projet téléphone à une AT et discute avec un des salariés (le cas échéant avec des bénévoles organisés en groupe dit de « primo-accueil » (cf. partie 2)). Là, une fiche contact est rédigée et intégrée dans une base de données régionale¹⁰⁰.
- 2) Le cas échéant, le porteur de projet est ensuite dirigé vers le groupe local (GL) ou le bénévole (lorsqu'il n'existe pas de GL) le plus proche géographiquement du site où il souhaite s'installer. Si le GL ou le bénévole n'existe pas sur le territoire concerné, le porteur de projet peut être redirigé vers le circuit classique, en direction de l'ADEAR et de la Chambre d'Agriculture. À noter que sur cette base de l'expérience du primo-accueil, l'animateur et coordinateur de l'AT TDL Midi-Pyrénées a construit une formation « Trouver une terre pour mon projet agricole » qu'il délivre principalement au sein du parcours de formations proposé par les ADEAR aux porteur.se.s de projets inscrit.e.s aux Points info-installation des Chambres d'agriculture et donc bénéficiaires du fonds VIVEA¹⁰¹
- 3) Ensuite, le porteur de projet, s'il est appréhendé comme mature et compétent pour une installation, est accompagné de deux manières différentes selon s'il a du foncier en vue, ou non :

¹⁰⁰ Par exemple en Midi-Pyrénées (MP), ce « primo-accueil » affiche un nombre moyen de 220 appels par an au bureau de l'AT depuis 2010. Sans compter le nombre de candidat.e.s primo-accueilli.e.s sur les stands TDL cette activité, non rémunérée, est considérée comme chronophage par les CA et salarié.e.s des AT depuis 2014. En MP un calcul concernant le temps passé lors d'un entretien par téléphone a été fait. Quand un porteur de projet appelle il faut compter 20 à 30 minutes de discussion et 10 minutes de rédaction de la fiche de contact. Les 35 minutes de moyenne par porteur de projet font un total de 128 heures par an. Le groupe « primo-accueil » de l'AT TDL MP est né de ce constat en 2018 pour libérer ses deux salarié.e.s permanent.e.s (Observation depuis 2009).

¹⁰¹ Vivea est le fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles, habilité par arrêté le 30 novembre 2000. Vivea accompagne les chefs d'entreprise du secteur agricole, leurs conjoints et les personnes inscrites auprès des Points info-installation, dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle continue.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- S'il n'a pas de foncier en vue il est accompagné sur toute la partie de « veille foncière » : prendre des contacts, faire une pré-étude des opportunités, du territoire, *etc.* Une fois que le dossier est peu ou prou construit, il est soumis au CA régional ou, le cas échéant, à un Comité d'Engagement (CE) régional dont les participant.e.s sont élu.e.s par le CA de l'AT.

- S'il a du foncier en vue, une étude technico-économique est réalisée tant du projet agricole porté que de la ferme (diagnostic du bâti en vue de connaître les besoins de travaux, *etc.*). Ensuite le dossier est soumis au CA de l'AT concernée qui peut demander des précisions.

4) Arrive alors le moment où, conjointement, les porteurs de projet, les bénévoles qui accompagnent et le CA de l'AT disent « *C'est bon, on peut aller voir le Comité d'engagement [CE] de la Foncière et de la Fondation [...] (entretien, juin 2016)* » (Baysse-Lainé, 2018, p.291). Là, soit d'autres questions se formalisent ou des choses sont à compléter dans le dossier soit un accord est donné pour commencer à collecter l'épargne dite « citoyenne ». À partir de là, la promesse d'épargne – levée par le porteur de projet auprès de son réseau propre ou à l'occasion de stand tenu avec des bénévoles de TDL localement – doit correspondre à 70 % du montant de la ferme pour que la Foncière et/ou la Fondation se positionnent auprès d'un notaire (Baysse-Lainé, 2018).

Entre le moment où le porteur de projet contacte TDL et le moment où le dossier passe devant le CE national, il s'écoule en moyenne deux voire trois ans. En effet, au-delà de l'acquisition de la ferme, bénévoles, salarié.e.s et expert.e.s de TDL veulent être certain d'aller dans le bon sens avec le porteur de projet : (i) qu'il soit sûr de vouloir s'installer (expérience vécue), (ii) qu'il soit sûr de pouvoir s'installer (diplôme si demande de DJA, expériences, compétences, formations, *etc.*). Egalement une préoccupation est portée sur le projet commercial de la future ferme, sur son modèle économique : si elle dégagera des revenus décents pour le ou la fermière, *etc.* Les dix-neuf associations régionales présélectionnent donc d'éventuel.le.s futur.es fermier.ère.s, dont les projets sont validés ou non par la Fondation et la Foncière TDL tous les deux mois. Cette dernière nomme à cet effet, pour un an, un Comité d'engagement (CE) qui œuvre donc on l'a vu également pour le compte de la Fondation.

Le CE de la Foncière est un collectif d'experts désignés par le Conseil de surveillance de la SCA « Foncière TDL » sur proposition du commandité (la SARL TDL gestion) (voir Figure n°8 *supra*). Le CE étudie et donne un avis « consultatif obligatoire » (site web de TDL consulté le 23/11/19) pour tout projet d'acquisition proposé à la Foncière et/ou à la Fondation.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

En 2019 il se compose de deux agriculteur.trice.s en AB (par ailleurs, l'un est agronome de l'agriculture biodynamique) ; de deux anciens agriculteurs (devenu pour l'un, formateur) ; d'un spécialiste de l'économie des projets agricoles ; d'un géographe urbaniste, d'une agronome, d'un formateur en agriculture ; d'un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques agricoles et rurales et enfin, d'un universitaire retraité, économiste agricole (*ibid.*).

Le processus idéal-typique décrit présente un partage de différentes tâches (une « co-activité » pour Dardot et Laval, 2014) entre différentes entités situées à plusieurs échelles micro, méso et macro. Une volonté commune semble cadrée par l'ensemble : acquérir des fermes pour sécuriser l'installation de candidat.e.s, majoritairement HCF NIMA, et sortir le foncier au long terme du marché spéculatif et donc le préserver tant de l'artificialisation que de l'agrandissement. Néanmoins, malgré que cette perspective soit fédératrice et qu'elle augure de ce que des activités diverses soient partagées au sein du processus décrit, ce dernier, « *ne reflète pourtant pas entièrement le caractère socialement situé des acquisitions [à TDL]* » (*ibid.*, p.293) ni le caractère parapublic et territorial de l'action. Or à TDL la perspective d'« *une réappropriation [...des] questions [enjeux et problématiques liés à l'installation et la transmission agricole] par les citoyens – l'enjeu agricole devenant enjeu de société – [...et] d'un droit de regard collectif sur l'avenir du territoire agricole et rural* » (Royal, 2016, p.9) est largement revendiquée. En outre c'est le caractère « intégratif » de l'action qui est invoqué : « *dans leurs actions quotidiennes, en permettant la participation citoyenne effective, TDL et ses partenaires ouvrent, au plus grand nombre, un domaine jusque-là réservé aux experts. En effet, l'ouverture d'une "brèche" dans le domaine agricole, favorisant l'intégration d'un ensemble d'acteurs inédits au système décisionnel et technique habituellement constitué, permet l'élargissement des parties prenantes légitimes à intervenir. Finalement, le citoyen n'est plus un simple contribuable. Il devient acteur, co-opérant, contributeur de l'action agricole et territoriale, l'intervention de la société civile permettant d'innover dans [et avec] les politiques en invitant à sortir du sillon tracé par les logiques institutionnelles, à questionner le modèle agricole, à (re)définir le métier de paysan. Ce sont ces idées qui sont à l'origine de la démarche de TDL* » (*ibid.*, p.10).

c) Un mode de gestion fait d'évolutions techniques et de ruptures symboliques

Du point de vue technique, la conclusion de baux de carrière entre un.e fermier.ère et Foncière et/ou Fondation pourrait être stoppée, du fait du niveau des indemnités de sortie en cas de rupture avant le terme (Baysse-Lainé, 2018) : (i) pour le compte du ou de la fermier.ère.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

(restant dû des fermages jusqu'à l'âge légal du départ en retraite) et (ii) pour le compte des propriétaires, Foncière et/ou Fondation, devant le cas échéant répondre aux indemnités de fin de bail relatives aux travaux entrepris par les fermier.ère.s. À TDL, ces travaux doivent cependant toujours être validés par les propriétaires qui en récupèrent un jour la charge (rénovation, amélioration, intégration dans l'ensemble processuel que représente la gestion du bâti à TDL, cf. annexe n°1 « Appendice »). Plus un.e fermier.ère rompt le bail tôt, – en ayant le cas échéant réalisé des travaux sur sa ferme –, plus la valeur des travaux, en tant que valeur d'usage, reste élevée. Au contraire, plus le ou la fermière reste sur la ferme, plus cette valeur diminue. *In fine*, on retrouve le même fonctionnement que celui des dispositifs du Larzac. Mais à TDL, le choix du bail de carrière n'a été que de courte durée du fait du *turn over* important de fermier.ère.s s'étant précisé au sein des fermes TDL dans le temps (Pibou, 2016). Nos observations du réseau montrent que c'est à partir de 2014 que le recours au bail de carrière n'a plus été systématique pour la location. Du fait de ce *turn-over* des fermier.ère.s, plus important que prévu, le recours à ce contrat notarié, moins souple qu'un bail sous seing privé dans sa gestion, s'est avéré problématique. En effet, outre que lorsqu'un bail de carrière est interrompu par son preneur¹⁰² ce dernier doit au bailleur une indemnité, les coûts engendrés par ce type de bail et le délai d'attente pour leur prise en charge par les notaires devenaient délétères à l'action des structures propriétaires-bailleuses de TDL. Refusant ces situations négatives tant pour les fermier.ère.s que pour la Foncière et la Fondation TDL, elles ont fait le choix d'un retour au bail classique de neuf ans¹⁰³. Ce bail ne nécessite pas un passage devant notaire. C'est au-delà d'une durée douze ans qu'un bail doit y être signé. Ce type de bail appelé « de long terme » et « notarié » est aujourd'hui mis en place à TDL dans des cas très précis comme par exemple, lorsqu'au moment de la contractualisation le. la fermier.ère prévoit d'entreprendre de gros travaux d'amélioration du fond (constructions de nouveaux bâtiments, aménagements, etc.). C'est donc le bail rural classique de neuf ans (appelé aussi « bail sous seing privé » et « bail à ferme de neuf ans ») qui est à l'heure actuelle privilégié. Toutefois, ce type de bail est entendu par le CRPM comme transmissible à la descendance ou l'ascendance du preneur (le. la fermier.ère) avec l'accord du bailleur (le. la propriétaire). Nonobstant, dans TDL la volonté est de maîtriser, en tout cas de contrôler, l'inclusion des nouv.eaux.elles arrivant.e.s. Du fait des clauses environnementales des baux concernés, TDL est assuré que la descendance ou

¹⁰² À sa demande et en dehors des cas légaux de résiliation (retraite, décès ou incapacité, achat d'une ferme pour l'exploiter) donc à l'amiable avec son bailleur.

¹⁰³ À la Foncière TDL, fin 2019, sur les 204 baux signés, 66% sont des baux de 9 ans. Le reste est des baux de carrière, (observation, janvier, 2020).

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

l'ascendance devra les respecter mais rien n'est moins sûr pour les autres modalités que TDL entend faire accepter à ses fermier.ère.s, notamment : le respect de la charte (circuits courts de proximité, *etc.*) et l'ouverture des fermes TDL sur leurs territoires d'implantation, autrement dit, leur caractère d'espace ouvert, *quasi-public*. En effet, ces dispositions ne sont pas contractuelles.

En termes de gestion et d'amélioration des fonds (terres et bâtis) par le.la fermier.ère-preneur, lorsque ce dernier titulaire d'un bail de neuf ans ou de long terme décide de construire un nouveau bâtiment pour conforter son exploitation il doit dans les deux cas en informer au préalable les propriétaires-bailleurs de TDL. Ayant obtenu un accord et par la suite les autorisations de la DDT, le fermier se retrouve dans la situation de « construire sur sol d'autrui ». En fin de bail il pourra alors légitimement demander aux propriétaires-bailleurs de TDL de lui verser une indemnité de fin de bail appelée « indemnité au preneur sortant », dans le jargon des juristes ruralistes. Dans le cas où l'amélioration du fonds est autorisée par la Foncière et/ou la Fondation TDL – qui donc auront au préalable intégré peu ou prou ce coût dans le plan d'amortissement de la ferme –, le preneur-sortant est indemnisé selon les règles strictes du CRPM. Si les travaux ne sont pas autorisés, l'indemnisation n'est pas due. Dans ce cas, les propriétaires-bailleurs demandent au preneur-sortant de s'arranger avec le.la futur.e fermier.ère preneur.

Du point de vue technique toujours, les procédures d'instruction et les impératifs de collecte dédiée aux projets d'acquisition ont évolué (Baysse-Lainé, 2018 ; Observations personnelles depuis 2009). De 2007 à 2010 le premier outil financier de TDL, la Foncière, a vu les prises de part de particuliers littéralement exploser (voir figure n°9, *infra*). Les autorisations d'évolution du capital par l'AMF ayant suivi, la Foncière s'est retrouvée rapidement avec « beaucoup d'argent à placer » (entretien de janvier 2016 avec l'animateur régional de TDL Midi-Pyrénées, cité par Baysse-Lainé, 2018, p.293). De ce fait « *les procédures d'instruction et les impératifs de collecte dédiée au projet étaient beaucoup moins importants qu'aujourd'hui* » (*ibid.*). Peu de porteur de projet, aucun CE, seules des relations de confiance opéraient entre les premier.ère.s futur.e.e fermier.ère.s, les AT et la Foncière TDL : « *la rapidité du processus d'acquisition qui en découlait a conduit à des achats irréfléchis* » (Baysse-Lainé, 2018, p.293). Certaines acquisitions sont *a posteriori* cadrées comme n'étant pas des « *bons plans* », par le même animateur : « *patrimoine très-très lourd à entretenir, [...] bâti à rénover ou des difficultés relationnelles avec les fermiers* » (*ibid.*) Egalement, « *de nombreux impayés*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de fermage [ont posé] la question du modèle économique des fermes et/ou parfois de l'adhésion des fermiers au projet de TDL » (Royal, 2016, p.29) Cet extrait (précise la militante, sans dater sa source) « est une note produite pour le CA de l'AN et reprise à plusieurs occasions au sein de TDL pour expliquer les besoins de « soutenir » la Foncière et motiver certaines décisions » (ibid.). Des erreurs importantes ont été commises au sujet « de la pertinence des projets [et] de l'adéquation des projets avec les terres » (ibid.). Par exemple, sur la ferme de Vispens en Aveyron « la question de l'eau [...] est revenue comme un retour de manivelle douloureux [...] quand les fermiers se sont aperçus qu'il n'y avait pas l'accès à l'eau potable dans le sens de l'administration sanitaire [pour mettre en place l'atelier de transformation fromagère] » (op.cit.). Notre observation de cette ferme aveyronnaise révèle que le fermier, qui dans le collectif portait ce projet, a dû finalement s'insérer et s'investir avec son partenaire sur l'atelier bovin viande que ce dernier portait. Cet enjeu pour le « Mouvement » de « soutenir la Foncière » et d'accompagner la correction des erreurs de départ a été un argument fort tant du côté de la Foncière que du côté de certaines AT pour faire monter l'engagement bénévole au rang d'une promesse du salut collectif. Il fallait des bénévoles dans les fermes pour niveler par le haut les déficits d'alors, en terme de gestion du bâti notamment.

L'innovation socio-économique en lien va plus loin. L'engagement bénévole a aussi été attendu sur l'enjeu d'une harmonisation des rapports contractuels entre la Foncière et les fermier.ère.s TDL. En effet, pour certain.e.s la conclusion de leurs baux respectifs ont pris quatre années après le démarrage de leurs activités d'exploitation agricole. Egalement « *comme le BRE n'avait pas encore d'existence légale, aucun [...] état des lieux] n'était non plus mené et les bénévoles exerçaient beaucoup moins de droits fonciers du mouvement. [En sus] l'impréparation des salariés, qui ne pouvaient compter sur un réseau de bénévoles formés » (ibid., p.294) et la distance physique des structures propriétaires de TDL avec les fermes, ont favorisé des déséquilibres relationnels et des incompréhensions des deux côtés. Le mode de gestion du « Mouvement TDL » s'est donc aussi fait de « ruptures symboliques ».*

De ce point de vue c'est l'« *attachement symbolique [historique du monde paysan] au patrimoine et sa transmission » (Pibou, 2016, p.168) qui fut remis en question. Elsa Pibou précise que par « patrimoine », elle entend « l'ensemble des éléments « qui renvoient fondamentalement à l'univers domestique et à la transmission des biens entre différentes générations d'une famille [agricole] » (Humbert, Leveure, 1992, p. 287) » (ibid.). Elsa précise in fine qu'« au constat général de la distance qui s'est instituée [...]et] qui a fait dire à une personne salariée d'une des deux structures propriétaires « qu'être propriétaire à distance,*

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

c'est compliqué », s'ajoute celui de la distance symbolique qui a pu s'installer entre le mouvement TDL et ses principaux bénéficiaires » (ibid., p.332). Selon la sociologue cette distance entre les fermier.ère.s de TDL – en tant que base opérationnelle du « réseau TDL » en terme d'action sur la terre – et les AT et structures propriétaires du « Mouvement » s'explique via cinq constats :

- « Les fermiers de TDL ne constituent pas un groupe homogène de personnes mais un ensemble d'individus aux attentes et aux positionnements hétérogènes » (p.333) et « plusieurs fermiers se sont tournés vers TDL par pragmatisme et sans volonté de participer au développement de TDL autrement que par la réalisation de leur projet agricole » (ibid.). Sans être adhérent d'une AT, ils et elles ne captent pas d'informations sur la vie, l'évolution, les débats et le fonctionnement du réseau (qui fait quoi ? quel est mon interlocuteur par rapport à tel sujet ? etc.) et se sentent isolés (ibid.). Seul celles et ceux qui se sont intéressé.e.s, par eux-mêmes et/ou qui disposaient déjà d'une certaine capacité à prendre la parole en public et/ou de traduire leurs intérêts particuliers en intérêt général, s'y sont investi.e.s (ibid.).

- « TDL se concentre sur la terre et finit par laisser de côté ceux qui la travaillent qu'il s'agisse d'une volonté de les écarter ou d'une volonté de leur laisser une certaine autonomie » (ibid.). « TDL n'a pas créé les conditions de leur participation et de leur investissement dans le mouvement. Aussi beaucoup des fermiers de TDL sont de fait totalement mobilisés par l'exercice de leur activité professionnelle [...et] l'implication dans TDL se révèle très chronophage » (ibid., p.333-334).

- Des « décalages entre les registres langagiers utilisés par les salariés du mouvement (les spécialistes de TDL) et ceux des autres membres du mouvement (les non-spécialistes de TDL) » (ibid., p.334) se sont aussi cristallisés. Salarié.e.s et administrateur.trice.s de TDL mobilisent en effet « un langage technique, utilisent des sigles et des abréviations qui peuvent constituer de véritables freins à une compréhension claire du mouvement » (ibid.). En outre « des outils d'organisation de réunions issus de l'éducation populaire¹⁰⁴ ont été utilisés [...] et vécus] potentiellement [comme] source de frustrations, notamment pour les fermiers qui se déplacent jusqu'au lieu de réunion et veulent parfois aborder les problèmes qu'ils rencontrent et mettre en mots « sans attendre » leurs difficultés et leurs interrogations » (ibid.).

¹⁰⁴Pibou rappelle que l'éducation populaire et particulièrement le réseau RELIER est un des mouvements fondateurs de TDL.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Puis, c'est « *la place des fermiers dans le mouvement [qui] demeure restreinte parce que les fermiers sont considérés comme des acteurs de TDL au même titre que tout autre individu* » (p.335). Une majorité d'administrateur.trice.s et de salarié.e.s (qui dirigent et orientent le Mouvement) « *considèrent que la juste place des fermiers de TDL se trouve [...] dans les AT, à côté d'autres administrateurs, de non-agriculteurs, de bénévoles, et de tous ceux qui composent TDL. [...] il n'est pas essentiel que les fermiers participent à la gouvernance de leur « propre propriété » et intègrent des instances de régulation dont ils pourraient entraver le fonctionnement de par leur position partisane de fermier* » (ibid.). En sus, « *c'est en substance la réponse qui a été faite à l'association des Fermiers lorsque cette dernière demandait de devenir un des associés de la future SAS¹⁰⁵ (Société par actions simplifiée) commandité de la Foncière* » (ibid.).

- Enfin, c'est lorsque le conflit a grondé que le dernier levier de la « rupture symbolique » a été activé : le statut et la posture de propriétaire. En effet, en cas de conflit, déclarait une salariée à Elsa en 2015 « *il faut retrouver une posture de propriétaire. C'est nous qui décidons. C'est délicat et compliqué à TDL parce qu'on est dans une relation d'amitié parfois, mais faut savoir prendre notre titre de propriétaire et défendre nos intérêts* » (ibid., p.335-336). Enfin, outre le statut et la posture de propriétaire il faut noter qu'à TDL, les « *paysan.ne.s ne sont que de passage* » (Pibou, 2016) : « *ce qui compte aux yeux de ceux qui sont salariés et administrateurs, ce sont avant tout les fermes. « On parle d'abord de la terre, du bâti et ensuite on crée des liens et tous les interlocuteurs transitent autour, pas plus les fermiers que d'autres acteurs* » » (ibid., p.336) expliquait également un.e des salarié.e.s d'une structure propriétaire à Elsa en 2015, qui conclut, que « *l'ensemble de ces éléments participent au développement d'une distance symbolique entre les fermiers de TDL et TDL. Cette distance a parfois les traits d'une véritable violence symbolique, qui malgré la volonté de « co-construction » constamment réaffirmée à différentes échelles du mouvement, marque les processus de dialogue et de négociation au sein de TDL* » (ibid.). Par violence symbolique, Elsa entend « *le processus par lequel les dominés reconnaissent comme légitime le pouvoir qui les oppriment et participent à leur propre domination par leur consentement implicite (Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, 1970, La reproduction : éléments pour une théorie*

¹⁰⁵ Depuis 2014 une réflexion est menée pour que les 10% de pouvoirs de la SARL TDL Gestion, attribués à l'heure actuelle à une personne physique (au côté des 45% à l'AN TDL et des 45% de la NEF), soient concédés à une nouvelle personne morale (afin d'éviter cette responsabilité actuelle d'une personne physique dans la société et de résoudre la question de la transmission des pouvoirs de cette personne à sa descendance, en cas de décès). Le pourcentage des pouvoirs de l'AN TDL et de la Nef pourrait être aussi revu.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

du système d'enseignement) » (ibid.).

Au-delà de celles concernant les fermier.ère.s de TDL deux autres ruptures symboliques sont à attribuer au mode de gestion du foncier du « Mouvement TDL » : l'exclusion de l'agriculture vivrière et des pratiques non-légalistes d'occupations foncières. Avec la création de la Foncière TDL en 2006 et l'opérationnalisation de son CE dans le temps et à la suite des premières études de dossiers et acquisitions entre 2007 et 2009, des critères de sélections ont progressivement et empiriquement émergés. De 2009 à 2012, « *un recentrement s'est opéré vers [...des] projets agricoles, [...] excluant les jardins ou les projets d'installation en milieu rural ne visant pas une pratique de l'agriculture dite professionnelle (incluant notamment les projets privilégiant l'autoconsommation à la commercialisation locale de leurs produits) »* (Baysse-Lainé, 2018, p.294). Un projet comme la ferme de Malhaussette en Lozère, où œuvre, *via* une emphytéose de trente ans, un des quinze collectifs de TDL en 2017 (sur 126 fermes) est depuis 2009 un des derniers dispositifs fonciers de TDL assumant comme « *principal objectif [... :] tendre vers l'autonomie alimentaire et énergétique »* (site web de TDL, consulté le 28/11/2019). En outre, ce qui est remarquable c'est que le projet est cadré tant par l'AT TDL Languedoc-Rousillon que par le collectif concerné comme « *un projet de développement local au cœur des Cévennes »* (TDL en Massif central, 2013-2014, p.9), – qui « *a fait venir une trentaine de nouveaux habitants [sur un territoire qui] lutte contre la déprise rurale »* (Mouvement TDL, 2017, p.12) –, et que son réseau de commercialisation s'étend de Paris à la Suisse tout en s'ancrant au sein de marchés de pleins vents et d'AMAP locales (Levesque, 2018). Ce projet fait montre aussi d'actions sur « l'habitat paysan » au potentiel expérimental à la marge mais accompagnées par TDL et une Collectivité locale : « *la souplesse de l'ancien maire a permis une régularisation progressive des habitats illégaux, c'était le seul moyen de garder des habitants dans cette vallée enclavée des Cévennes. C'est même lui qui a suggéré au collectif d'installer des yourtes sur la ferme ! »* (op.cit.)

Ce type d'initiatives auquel est affilié localement le « Mouvement TDL » a été apprécié par des réseaux alternatifs issus, comme « *Reclaim the fields »* (RTF) de la dynamique internationale « *Via Campesina »* ou des « *ZAD »*. Néanmoins, au sein du « Guide de l'installation alternative » que RTF rédige en 2010, est souligné « *la dissymétrie entre le Terre de Liens que l'on a pu connaître au sein du mouvement écolo-social et la mégastucture propriétaire de biens [de la deuxième époque]* (Reclaim the fields, 2016 cité par Baysse-Lainé, 2018, p.294). En effet, le projet stratégique du « Mouvement TDL » souligne l'importance

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'« améliorer l'instruction des projets d'acquisitions » (Mouvement TDL, 2012, modifié en Avril 2014, p.3). Dès les années 2015-2016 cette « amélioration » s'est développée via des critères et des indicateurs de viabilité économique et de transmissibilité au long terme des biens acquis par le « Mouvement ». Avant cette étape il est notable que « le fonctionnement interne du mouvement s'est professionnalisé [dans le temps] tant en termes organisationnels qu'en termes de développement de compétences juridiques, architecturales (pour l'évaluation du bâti) et [très récemment] agronomiques (évaluation des terres) » (Baysse-Lainé, 2018, p.294).

Cette période de « professionnalisation » de l'instruction des projets d'acquisition accompagne *in fine* la baisse (et dans le temps la variabilité) des niveaux de collecte de la Foncière TDL. Le Graphique suivant est explicite à ce sujet.

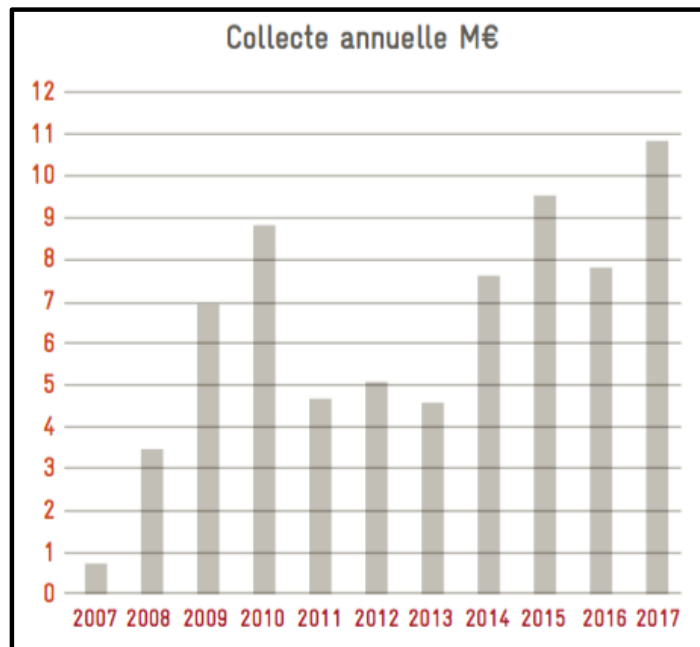


Figure 9 : Graphique de l'évolution du capital collecté par la Foncière TDL de 2007 à 2017 (Foncière TDL, Mai 2018, p.6).

Depuis l'année 2011 « 75 % de l'argent servant à l'acquisition d'une exploitation doit avoir été dédié à ce projet ou à l'association régionale correspondante. Des études de pré-projet doivent être menées, qui conduisent aux délais actuels de plusieurs années entre le primo-accueil d'un projet et l'installation définitive. Pour être en mesure de vivre sereinement ce temps de maturation, la Foncière en vient à privilégier les acquisitions d'exploitations à transmettre [où la relation cédant et futur.e fermier.ère est déjà en place et l'objectif de transmettre, partagé] » (*op.cit*). Dès 2014 le rythme d'extension du domaine a faibli (*ibid.*). Dans le but d'« homogénéiser les contrats et les suivis des exploitations [notamment de procès

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

de mise en travaux de bâtis vulnérables] » (*ibid.*) un Pôle Ferme (PF) a été créé (*ibid.*). Au préalable du PF et le préfigurant, un Comité de suivi des fermes a passé quatre mois à faire le bilan des besoins ferme par ferme (*ibid.*). Ce qui est ressortie de cette période c'est une mise à plat « *en termes de baux et de travaux notamment, [...] comme les travaux de maintenance et d'entretien qui sont à la charge du propriétaire, rapporte une bénévole lyonnaise (entretien, juin 2016)* » (*ibid.*, p.295). Ce sont en effet les bénévoles de TDL qui ont été sollicités pour que, de la mise à bail aux besoins en travaux, la Foncière TDL et la Fondation TDL puissent assumer, neuf ans après la première acquisition, leurs responsabilités de propriétaires sur l'ensemble des fermes TDL. C'est dans ce laps de temps que la complexité du statut de bénévoles investis dans cette activité de suivi des fermes, s'est révélée car, mis en face d'« *une injonction contradictoire : celle de représenter le propriétaire — intervenir par exemple en cas de non-paiement du fermage [où d'un besoin de réorienter un projet de rénovation relativement à son coût par exemple] — tout en étant engagés localement pour soutenir les fermiers* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.25).

Enfin, durant cette période de baisse des possibilités d'acquisition, a débuté une tentative de diffusion des principales règles du mode de gestion du « Mouvement TDL » « *dans la pratique des propriétaire privés [individuels et/ou familiaux] en visant une « gestion patrimoniale éthique »* » (*ibid.*) Selon Adrien Baysse-Lainé, « *en agissant ainsi, [...] la stratégie domaniale [de TDL] intègre des fonctions de la stratégie réticulaire, comme l'explique l'animateur midi-pyrénéen : « ce qui est de plus en plus fréquent, ce sont des consommateurs ou des sociétaires de TDL qui un jour héritent une terre et nous appellent pour demander comment faire pour y installer des paysans. Nous, on a envie [...] de les responsabiliser, vu qu'on sait qu'on ne peut pas acheter une quantité extraordinaire de fermes [...]. Et TDL se remet à réfléchir à accompagner des créations de GFA et de SCI (entretien, janvier 2016) [dispositifs qui ne sont pas excluant de l'architecture organisationnelle complexe du mouvement justement pensé comme un remède aux soucis structurels des GFA et SCI]* » (2018, p.295).

En guise de conclusion de ce dernier chapitre de cette première partie de la thèse, nous allons à présent nous concentrer et préciser la double identité de TDL, un Mouvement social réunis autour du problème public de l'allocation du foncier agricole d'un côté et d'un autre, un réseau sociotechnique gestionnaire de fonciers agricoles.

5,2,3) Du mode de gestion du foncier du « Mouvement TDL » aux faisceaux de droits fonciers constitués par le « réseau TDL »

Comme annoncé *supra*, le mode de gestion collectif et citoyen de fonciers inventé par TDL s'appuie sur la conception anglo-saxonne du *land trust*. Ce qui a été évoqué c'est également que ce mode de gestion de fonciers prend place aux côtés d'autres formes hybrides de propriétés collectives et/ou d'« appropriation collective » du foncier agricole en France (Baysse-Lainé, 2018) – plus aisément reconnues par le droit de la *Common law* anglaise que par le Code civil français (*ibid.*). Toutes ces formes ayant influencées le « Mouvement TDL », nous allons à présent en montrer les différences. Dans un deuxième temps nous présentons les originalités d'une répartition des droits fonciers que construit le mode de gestion de TDL par rapport à la situation classique de fermage.

Type de mode de gestion collectif	Communaux villageois	Modes de gestion collectifs agricoles (SCTL, SCGFAL)	Terre de Liens	Land trusts
Epoque	Principalement jusqu'au XIXème siècle.	Depuis les années 1970-1980.	Depuis 2007.	En croissance depuis les années 1980.
Droits opérationnels	Partagés par les habitants d'un village, ou allotés temporairement entre les foyers.	Détenus par les exploitants pour la durée de leur carrière.		Détenus par les exploitants pour des durées variées.
Droits d'administration	Partagés par les habitants d'un village.	Détenus par des sociétés civiles dont sont membres les exploitants.	Détenus par les membres (non-agricoles) de Terre de Liens.	Détenus par les gestionnaires du trust .
Principe d'allocation des terres	La terre aux habitants.	La terre à ceux qui la travaillent (tant qu'ils la travaillent).	La terre aux porteurs de projet en agriculture biologique.	Variés selon les situations.

Figure 10 : « Liens schématiques entre le mode de gestion de TDL et d'autres modes collectifs » (Baysse-Lainé, 2018, p.284).

Contrairement à ce qu'annonce Adrien Baysse-Lainé dans le tableau ci-dessus, les « droits opérationnels » sont, comme pour le mode du *Land trust*, détenus par les exploitant.e.s fermier.ère.s de TDL, « pour des durées variées », le bail de carrière s'étant avéré inopérant avec le modèle de TDL et la dynamique sociologique (Pibou, 2016) de ses fermier.ère.s. Tant les analyses de la thèse d'Elsa Pibou que nos observations du réseau TDL depuis 2009 confirment que c'est dernier.ère.s n'envisagent pas des carrières à proprement dit, c'est-à-dire sur de longues durées (vingt-cinq ans) en tant que paysan.ne.s (*ibid.*) et, on l'a vu, la rupture d'un bail de carrière est couteuse et risquée tant pour le bailleur que pour le preneur. Ce qui est à noter aussi c'est qu'à la différence des autres types de modes de gestion révélés dans le tableau *supra*, les « droits d'administrations » de TDL sont explicitement détenus par les « membres non-agricoles » du réseau et que les bénéficiaires directs du mode de gestion de fonciers de TDL, en termes d'allocation et donc d'accès à la terre (cinquième ligne du tableau), sont

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

distinctement des « porteurs de projets en agriculture biologique ».

Comme ce qui a été énoncé *supra* et qui va être précisé ici, la répartition du faisceau de droits dans le mode de gestion de fonciers de TDL donne une place stratégique aux « droits d'inclusion-exclusion ». Cette place donnée entend permettre la réalisation du motif d'exclusion des membres agricoles (les fermier.ère.s) des « droits d'administration » afin de donner une place concrète à la dynamique citoyenne (c'est-à-dire en tant que non-paysanne) du « Mouvement ». C'est par ce biais que le « Mouvement TDL » acte sa politique d'une « participation citoyenne » aux questions foncières et agricoles sur les territoires. Egalement, cette place stratégique donnée aux « droits d'inclusion-exclusion » est aussi entendue comme rendant possible la réalisation du motif de « transmettre » des fermes réputées paysannes (taille petite à moyenne, en circuits courts de proximité) pour y installer des porteurs de projets HCF NIMA voire NIT en agriculture biologique. Enfin, et outre cette position des « droits d'inclusion-exclusion », le faisceau des droits fonciers du « réseau TDL » correspond à la revendication du « Mouvement » « [d']assumer la propriété privée mais [d']organiser un droit de propriété inclusif, invitant à la participation de plusieurs parties prenantes au fait d'être propriétaire » (Association TDL, MUSE, Février 2017). Les deux figures ci-après n°11 et n°12 « résumant la répartition idéal-typique pour les exploitations de la Foncière, qui est très semblable à celle que l'on trouve dans les exploitations de la Fondation » (Baysse-Lainé, 2018, p.286). À noter que les droits d'aliénation n'y sont détenus par personne. En effet, le patrimoine de la Fondation est statutairement inaliénable et celui la Foncière, engagée par la charte du « Mouvement », ne doit jamais être revendu : l'objectif recherché par le « Mouvement TDL » étant de contrer la spéculation foncière du marché, de démarchandiser la terre et de stopper, sur ses terres, le phénomène de course à l'agrandissement et leur artificialisation. Pour ce dernier phénomène, « les éléments de communication du mouvement indiquent que le bétonnage des terres agricoles constitue un crime contre les générations à venir, en ce qu'il restreint leurs possibilités de production alimentaire » (*ibid.*).

Relativement aux autres organismes détenteurs de droits fonciers, tel que la SAFER, Adrien signale que cette construction du foncier par TDL en tant que ressource inaliénable annule *de facto* (« de fait », « dans les faits » ou encore « dans la pratique ») les droits de préemption que détiennent *de jure* (« de droit ») la SAFER et d'autres personnes publiques (*ibid.*) : « en conséquence, le foncier de TDL est d'une certaine manière mis hors de portée d'acteurs importants du mode de gestion dominant » (*ibid.*, p.288).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

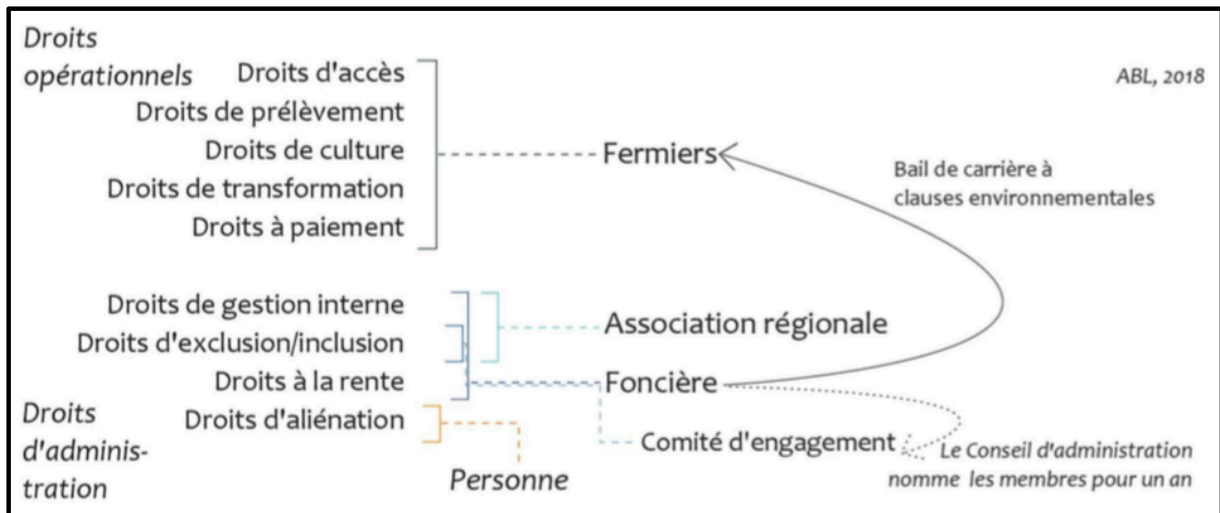


Figure 11: « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.288).:

Acteur	Faisceau de droits	Origine des droits	Durée des droits
Fermiers	<ol style="list-style-type: none"> 1° droits d'accès. 2° droits de prélever. 3° droits de culture. 4° droits de transformation. 5° droits à paiements. 6° droits de gestion interne : négociation du BRE avec la Foncière et l'association régionale. 	Signature d'un bail, suite à l'accord du comité d'engagement de la Foncière sur des critères évolutifs, nécessitant un accompagnement préalable par une association régionale.	Jusqu'à la retraite
Association régionale TDL (équipe salariée + bénévoles)	<ol style="list-style-type: none"> 6° droits de gestion interne : négociation du BRE avec la Foncière et le fermier. 7° droits d'exclusion/inclusion : proposition de porteurs de projet. 	De manière non formalisée, au cours de la construction de la gouvernance interne de TDL.	Sans limite
Foncière TDL	<ol style="list-style-type: none"> 6° droits de gestion interne : imposition de la certification AB et d'autres pratiques éligibles aux clauses environnementales (pourcentage de légumineuses, maintien des haies, maintien d'un couvert au sol etc.). 8° droits de rente: perception des fermages. 9° absence de droits de rente : ne reçoivent pas de dividendes. 	Achat à des propriétaires privés ou à la Safer.	Jusqu'à la revente (souvent au moins 5 ans du fait d'un avantage fiscal)
dont les actionnaires dont la SARL « Terre de Liens Gestion » dont le Conseil de surveillance	Exerce les droits de la Foncière.	Achat d'actions.	6 ans
dont le Comité d'engagement	7° droits d'exclusion/inclusion : avis consultatif sur les projets d'acquisition et des porteurs de projet proposés par les associations régionales.	Commandité, défini dans les statuts de la Foncière. Nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour surveiller la gestion du commandité.	Mandat d'un an renouvelable
Personne	9° droits d'aliénation	Engagement de la Foncière à ne pas vendre ses terres.	Sans fin

Figure 12 : « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.287).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Le motif de « démarchandiser » la terre s'incarne aussi dans le non-accès des actionnaires à des droits à paiement. L'« épargne citoyenne » de ces dernier.ère.s, malgré qu'elle ait financé des acquisitions, doit non seulement rester sept ans au sein du capital d'actions pour permettre au minimum l'accès à un droit de défiscalisation et n'ouvre pas droit à dividendes. Ce motif de démarchandisation favorise donc celui de rapprocher de l'action d'un.e actionnaire de la Foncière celle de « l'engagement citoyen » dans le « Mouvement » – , invoqué par ce dernier pour la défense d'un modèle agricole biologique « paysan » ancré sur les territoires. Toutefois Adrien Baysse-Lainé relève que la démarche de démarchandisation n'est pas complète car si les actionnaires renoncent à leur droit de rente, les fermier.ère.s continuent de devoir payer pour l'usage de la terre (*ibid.*). La contrepartie promise par le « Mouvement TDL » est dans les deux cas la défense de sa charte. En ce sens les actionnaires investis de la sorte par le contrat social de TDL sont, relève Elsa Pibou (2016), les bénéficiaires d'une éthique relative au bon usage de leur épargne qui leur confère un droit de regard sur l'usage du foncier acquis. Les fermier.ère.s quant à eux.elles bénéficient d'un droit d'accès contractuel et *a priori* durable. Dans les deux cas, et en vue de la réalisation des contrats, les deux structures propriétaires de TDL signent avec leurs fermier.ère.s, des Baux ruraux environnementaux (BRE).

Ce bail – nait d'une concertation entre l'Etat, la profession agricole et des gestionnaires d'Espaces naturels (prescripteurs depuis les années 1990 d'une réflexion sur leur gestion concertée (Association TDL, MUSE, Février, 2017) –, « permet d'introduire des restrictions aux droits d'usage [des fermier.ère.s] obligeant ou restreignant le recours à des pratiques selon leur impact sur l'environnement » (Baysse-Lainé, 2018, p.288). Le BRE, cadre de manière systématique l'usage des terres du « Mouvement ». C'est le lobbying de TDL auprès de l'Etat et de parlementaires qui a permis – à l'occasion de la LOA de 2010 – l'extension de la liste de 2006, (année de création législative du BRE) à « des personnes morales autorisées à contracter des BRE [:] aux entreprise de l'ESS (ce qu'est la Foncière) et aux FRUP (ce qu'est devenue la Fondation en 2013) » (*ibid.*, p.289). Des quinze clauses environnementales envisagées par la LOA de 2006, à TDL toutes sont en règle générale écrites dans les BRE de TDL. Leur non-respect rend les droits des fermier.ère.s sur le foncier caducs, devant le Tribunal des baux ruraux. De la sorte, souligne Adrien : « les droits de culture et de transformation des fermiers de TDL sont plus limités que ceux de fermiers en bail rural classique » (*ibid.*). Le cahier des charges de l'AB doit être appliqué et certaines transformations de la ressource sont interdites (retournements de prairies, etc.).

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

Le BRE, tel que mobilisé à TDL, semble favoriser aussi un partage de tâches, attendu on l'a vu, tant par les structures propriétaires que par les AT. Ainsi, entre les différentes échelles du « réseau TDL » qui composent le processus d'une gestion collective de son domaine, le BRE semble faire office d'un « objet-carrefour » dans le cadre notamment d'une négociation des clauses à écrire. De la sorte, un.e salarié.e du Pôle ferme, – représentant la Foncière et/ou la Fondation en tant que structures propriétaires garantes du dispositif –, le ou la fermière et un.e bénévole et/ou salarié.e de l'AT qui l'accompagne, négocient après avoir réalisé un « tour de plaine » (*ibid.*). C'est-à-dire un état des lieux des terres et du bâti de l'exploitation visant à borner les principaux éléments de l'environnement à préserver (arbres isolés, haies, plantes spécifiques) (Association TDL, MUSE, Juin, 2016). Toutefois, comme l'annonce Adrien le respect des clauses est très peu contrôlé et à vrai dire, les tours de plaine – en tant que réel diagnostic environnemental, paysager, *etc.* – n'ont été que très rares dans TDL jusqu'à présent. Il fait donc sens que le BRE est pour TDL, pour le moment (car nous le verrons, des procès se mettent en place), « une ressource [surtout] argumentative » (*op.cit.*, p.290) auprès des différents partenaires (l'État, les Collectivités territoriales, les actionnaires et donateurs, InPACT, les OPA, *etc.*). Dans tous les cas, le renforcement du contrôle, c'est-à-dire de l'évaluation en amont de l'état de la ressource et celle de son état en aval, après l'activité des fermier.ère.s, réduira la sécurité des droits opérationnels de ces dernier.ère.s sur leurs terres (*ibid.*). Néanmoins, comme on le verra, le « Mouvement TDL » et surtout sa Foncière et sa Fondation, n'ont aucun intérêt à ce que les fermier.ère.s soient mis.es sous le jouc d'un risque d'exclusion. En effet, le modèle économique de la Foncière dépendait pour l'année 2016 à hauteur de 39%, des revenus de fermage (*ibid.*). Une bénévole qu'interroge Adrien précise en sus que ce qui importe surtout TDL « « [...] c'est la qualité des produits et, pour le fermier, sa qualité de vie et de travail » (*entretien, janvier 2016*) » (*ibid.*). Le BRE cadre ainsi, outre le motif agricole et écologique de TDL, le mobile tant « alimentaire » (*ibid.*) que « solidaire » de son action.

L'accès au BRE, – et donc aux « Fermes TDL » –, constitue ainsi une analyse critique en amont des projets agricoles des porteur.teuse.s de projets (*ibid.*). Ce qui est visée par cette analyse critique c'est la perspective alimentaire du projet et, conformément à la Charte TDL, le territoire, à travers la ou les zones de chalandise des circuits courts locaux à fournir (AMAP, restauration collective, marchés de plein vent, Biocoop, *etc.*). Nos observations depuis 2009 montrent également que l'enjeu « solidaire » pour TDL est de mobiliser son capital pour des porteur.teuse.s de projet qui seul.e.s ne pourraient accéder aux foncier.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Plus qu'un simple outil juridique, le BRE et son accès est donc une institution constituante de TDL. L'ancien président de l'AN TDL et la directrice actuelle de la Foncière TDL « le décrivent à la fois comme une clé de voûte de l'action collective et une convention de type contrat social entre structures propriétaires, fermiers, adhérents, épargnants et donateurs. [L'ancien président] précise que les termes sont écologiques et globaux, dépassant les limites des fermes TDL » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.89). De la sorte, « le BRE implique une transformation des rôles de propriétaire et de fermier » (*ibid.*, p.90). Les fondateur.rice.s ayant pensé TDL comme une entité propriétaire, c'est par son expérience itérative que le réseau a intégré dans le temps les impératifs de son désir d'une gestion collective du foncier agricole (*ibid.*) et l'ancrage de cette gestion pensée à l'échelle nationale, sur les territoires.

Outre le fait territorial de l'action du « Mouvement TDL » (dont nous allons commencer à présenter les contours dans le prochain point) il est important de saisir :

(i) que le motif de la pérennité des fermes, – en tant que dispositifs locaux de territoire écologiques et alimentaires à transmettre au long terme car construit économiquement, juridiquement et moralement comme inaliénable –, est à la base du « commun » et d'un processus de « soin » (*care*) que tente d'édifier en « réseau multi-scalaire et multi-situé » le « Mouvement TDL » sur une thématique « *relevant de l'intime voire du tabou de la profession [agricole]* » (*op.cit.*, p.94) : la gestion de la propriété privée des exploitations agricoles françaises et sa transmission. Ce point-là sera analysé en dernière partie de la thèse.

(ii) que le dessein de cette pérennité recherchée semble s'incarner dans une « expérimentation à la carte », ferme par ferme d'un « partage de tâche » à animer toujours et à renouveler sur le long terme. Ce point-ci est analysé parmi d'autres en annexe « Appendice ».

Mon travail, dans cette annexe « Appendice » et en dernière partie, consiste donc à saisir le « Mouvement TDL » dans sa complexité d'un dispositif hybride gestionnaire de fonciers (Baysse-Lainé, 2018) en montrant que le domaine foncier concerné reste, toujours de manière situé, objet de lutte et de soin. L'annexe « Appendice », sur cette approche, présente aussi les ambitions d'une « éducation populaire » des citoyen.ne.s, sur les questions foncières et agricoles, portées par TDL. Puis, en dernière partie mon analyse s'attache à cerner cette fois non pas le « Mouvement » mais le « réseau TDL », certes, dans sa particularité d'un mouvement social pro Circuits-court de proximité (CCP) (Guillemin, Walker, 2016), mais surtout dans sa capacité à construire ou à intégrer des réseaux sociotechniques de territoire (en cours d'institutionnalisation, cf. chapitre quatre de cette partie une) dédiés aux CCP pour y faire valoir son action de lutte et de soin envers la terre.

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

Ce qui est à noter pour l'heure, en tant que socle de notre analyse, c'est que le « Mouvement » et « réseau » TDL, – fait d'interdépendances entre différentes parties prenantes internes (celles que nous venons de présenter) et externes (celles qui suivent dans le prochain point) – s'appuient sur l'opposition de « *l'inaliénabilité d'un domaine foncier à l'idéal de la petite propriété foncière paysanne individuelle* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.88). Cet héritage de l'agrarisme du XIX^{ème} siècle en France (Pibou, 2016) « *est, au sein de TDL, contré par un idéal sociopolitique d'un « commun associationniste » marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique* » (Laville, 2010). Le « déterminisme » de TDL est que la terre agricole concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non humains. Pour ses fondateurs, ces « êtres » ne sont plus tant « maîtres » de la terre qu'« obligés » par elle » (*op.cit.*).

5,2,4) Une perspective problématique, quand TDL vise le « territoire »

Pour cerner plus encore le spectre problématique de notre objet de recherche, – un objet territorial par définition, – nous allons présenter ici l'exemple d'une construction du territoire comme creuset « sociotechnique » où s'épanouit le réseau TDL et où s'éprouve le « Mouvement d'agriculture citoyenne ». Nous nous appuyons pour cela sur les travaux de Pierre Guillemain et Etienne Walker (2016). Ces deux géographes montrent que ce sont des logiques « d'entre-soi socioprofessionnel et politique » qui caractérisent l'accès à la terre dans le cadre de projets de relocalisation de productions agricoles au bénéfice de Circuits Courts (alimentaires) de Proximité, nommés ci-après « CCP ». C'est donc pour nous l'occasion de cadrer TDL dans sa dimension d'« alternative institutionnalisée », intégrée aux pratiques de « l'action publique » (Fillieule et *al.*, 2010). Sur cette dernière notion il est intéressant de noter que pour Guillemain et Walker (2016) « publique » renvoie aussi au concept anglo-saxon de « politics », – qui désigne l'idéal politique de la condition sociale et de la fabrique du collectif –, et enfin à celui de « policy » qui renvoie à la pratique du pouvoir et à ses conséquences sociales.

Les deux chercheurs s'intéressent à ce qu'ils nomment un « *processus de production d'un espace agricole* [il s'agit d'un projet espace-test¹⁰⁶ pour l'installation en maraîchage biologique] *au nord de l'agglomération caennaise, orienté notamment vers la*

¹⁰⁶ « *L'espace-test est la transposition dans le secteur agricole du principe de couveuse d'entreprise : il s'agit de tester pendant un temps donné un projet de création d'activités agricoles sur un outil de production existant préalablement, dans un cadre juridique spécifique* » (Samak, 2013, p. 103, cité par Guillemain et Walker, 2016).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

commercialisation en circuits-courts de proximité (CCP) » (Guillemin, Walker, 2016, p.50). Ils y ont étudié notamment « les positions d'individus dans l'espace social » (ibid.). L'espace social visé est une arène locale qui dans notre cadre théorique serait ciblé comme étant une arène politique « sociale-institutionnalisée ». Dans cette arène se rencontrent des Organismes professionnels agricoles (OPA), des élu.e.s locaux et des associations de la société civile (dont l'association TDL Normandie). Cette « Association Territoriale TDL » prône, comme le « Mouvement TDL », la relocalisation de l'activité agricole par l'accès collectif au foncier et la mobilisation citoyenne.

Pour Guillemin et Walker le dispositif est relativement ordinaire en regard de l'existence d'autres dispositifs promouvant les CCP. En sus, ils notent que ces dispositifs sont l'expression et la traduction locale de la politique publique nationale française et européenne du « Grenelle de l'environnement ». A ces égards, pour Guillemin et Walker, la théorie selon laquelle « *l'institutionnalisation des mobilisations de ce qu'on peut appeler l'espace social agricole alternatif est désormais attestée (Samak, 2013) » (ibid).* L'alternative, rencontrant des politiques publiques locales *pro CCP, « s'institutionnalise dans la mesure où se reproduisent [...] bon nombre de logiques de fonctionnement propres à l'action politique devenue aujourd'hui ordinaire » (ibid).* Quand bien même ce processus, en tant que résultat, est le fruit de la mobilisation de ces associations militantes des CCP (Ripoll, 2008 cité par Guillemin et Walker, 2016), les deux chercheurs montrent que s'y matérialise un « *encadrement de la relocalisation [...où se retrouvent] les mêmes logiques de développement bureaucratique [...]* (Lamanthe, 2005) » (Guillemin et Walker, 2016, p.51). C'est le principe d'un gouvernement par projet, constitué de larges coalitions d'intérêt (Le Galès, 1995, cité par *ibid.*) ou de croissance (Pinson, 2005, cité par *ibid.*) qui se réaffirme alors.

Le projet de relocalisation alimentaire étudié par les deux géographes met en avant des objectifs d'accessibilité sociale au CCP. Or, leur observation de la préparation de cette nouvelle contractualisation les a amené « *à questionner le caractère clientélaire des rapports sociaux animant une action institutionnelle produite par des agents majoritairement parapublics » (Guillemin et Walker, 2016, p.51). L'analyse des « liens », considérés par les deux chercheurs comme « pratiques sociales », entre des individus représentant des organisations participant au Comité technique du dispositif, révèle que « l'appropriation de fonciers agricoles et les stratégies de localisation résidentielle [...concernées,] constituent la dimension spatiale d'un entre-soi socio-professionnel et politique, démontrée par des liens de dépendance entre les différentes associations et par la multipositionnalité (Agrikoliansky & Collovald, p. 16)*

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

d'agents dans plusieurs associations à la fois comme salariés de certaines d'entre elles et membres décisionnels au sein de certaines autres (ibid., p.52). On retrouve ici le même constat, déjà évoqué dans cette thèse, observé par deux autres chercheurs, Pascal Chevalier et Marc Dedeire en 2014 dans une étude concernant des Groupes d'action locale (GAL) gestionnaire du programme Leader financé par le fonds européen Feader. Pour rappel (cf., chapitre 3 de cette première partie de la thèse) un GAL est une arène territoriale constituée par la politique publique européenne agri-rurale promue par le deuxième pilier de la Politique agricole commune. Un GAL gère localement le programme Leader et prône l'ambition de réunir, sur et pour le développement d'un territoire circonscrit : le monde de l'entreprise, celui des Collectivités territoriales et celui de la Société civile. Les résultats montrent que les membres de GAL se retrouvent presque toujours dans les autres dispositifs d'aménagement du territoire à l'échelle locale ou régionale (Parcs naturels, communautés de communes, micro - régions, Pays (loi Voynet), etc.) (ibid.).

L'analyse de Guillemain et Walker va cependant plus loin. Elle précise l'enjeu d'une nécessaire reproduction sociale, technique et financière pour les acteurs concernés. Ce qui est montré est « *cette rencontre de l'argent et de l'entre-gens dans le cadre de l'action parapublique [...]* » (2016, p.52). La perspective de reproduction pourrait apparaître alors « [...] *comme structurelle, tant les impératifs de reproduction nécessitent pour la classe de l'encadrement [du projet normand] de transformer ses capitaux sociaux et culturels en pouvoir systémique [...]* » (ibid.). Guillemain et Walker dénoncent en prime ici, à l'égard de cette « classe d'encadrement du projet » « [...] *l'hégémonie de ses « bonnes pratiques » [...] en vue de légitimer l'obtention de fonds publics pérennisant ses places professionnelles, ses réseaux avec l'institution régionale, et parfois ses investissements en moyens de production* » (ibid., p.52).

Toutefois, le phénomène d'acteurs de territoire multi-positionnés dans des institutions locales, qui influence le développement du territoire où se renouvellent des socio-politiques locales dominantes, n'est pas chose nouvelles. Notamment lorsque l'observation admet la perspective d'une socio-histoire de la logique « développementiste occidentale » (Rist, 2013) qui, pour rappel (cf. chapitre 2), critique le concept de « Développement », en tant que pièce maîtresse d'un paradigme économique dominant et hégémonique (ibid.).

On retrouve finalement, en France, de manière relativement systématique, depuis la troisième république, cette volonté de maîtrise, voire de contrôle, – certes tant de populations,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'espaces agricoles, que de territoires –, mais aussi de manière très claire aujourd'hui de multipositions de leaders. C'est alors par l'observation de pouvoirs et de contre-pouvoirs soutenus peu ou prou par des dynamiques sociales, – alternatives un temps et potentiellement dominantes ensuite –, que le problème doit être posé.

Dans notre travail, c'est à une échelle plus locale encore que l'analyse porte. En effet notre thèse pose la question problématique suivante : « *Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?* ». C'est par l'analyse de l'activité du réseau TDL sur le foncier agricole et le territoire, depuis ses fermes, que j'ai choisi de résoudre ce problème.

Ainsi, dans la continuité d'Adrien Baysse-Lainé (2018) c'est l'activité foncière de TDL qui nous intéresse. Cependant nous nous démarquons de l'approche d'Adrien en nous inscrivant dans une dimension plus ethnographique mais également territoriale. Notre objectif est de remonter depuis les fermes elles-mêmes, le ou les réseaux sociotechniques constituant leurs gestions. Cet enjeu de « gestion collective » du réseau TDL est aussi appréhendé, en tant que ressource d'action, en tant que praxis, mêlant actions collectives et réalisation de valeurs pro environnementale et pro CCP. Notre approche s'inscrit donc dans l'analyse de fermes TDL en tant que réalisations exemplaires d'un Mouvement tant social que sociotechnique.

Notre attention sur le terrain a porté sur des discours (situés et émis lors d'entretiens-conversations (De Sardan, 1995)) d'acteurs au sujet de leurs vécus militants en liens avec des fermes TDL et leurs gestions. De la sorte nous avons pu accéder à l'éthique de ces acteurs voire à leurs postures morales de soin (*care*) envers des actants humains (des fermier.ère.s, des habitant.e.s) et non-humains (le sol, l'environnement, le paysage, le territoire). Les fermes suivies nous sont apparues au fur et à mesure, comme des performances du réseau TDL, des établissements, tant techniques que politiques, devenant pour TDL des exemples à valoriser et partant des lieux de mobilisation et de légitimation de pouvoirs et de droits sur l'espace agricole. Cette analyse depuis les fermes et les actants qui les constituent nous a permis de vérifier ou non les hypothèses suivantes. Nous révélerons cette analyse dans la partie ci-après et à l'occasion de la conclusion de l'« appendice » de la thèse (annexe n°1). Ce dernier travail d'objectivation de TDL, mobilise et fait aussi réagir nos hypothèses.

(i) Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Je compare les discours issus des fermes TDL étudiées à des catégories de valeurs en tension entre

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

(ii) Des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire¹⁰⁸, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL¹⁰⁹, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du Mouvement au long terme.

(iii) L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoire pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire.

(iv) Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé.

Notre thèse vise donc l'objectif de donner suite aux apports de notre article rédigé avec Adrien Baysse-Lainé¹¹⁰ entre 2017 et 2019 et publié cette même année. Ce que nous avons commencé à montrer au sein de l'article « *Terre de Liens, un levier foncier militant au service d'un projet politique pour l'agriculture* » (*cité par*, *Économie rurale*, 369 | 2019, 83-101) c'est que l'implantation d'une ferme TDL vise, dans la majorité des cas, à essayer un modèle solidaire de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soins. Au sein et aux alentours des « fermes TDL », des acteurs territoriaux, qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, expérimentent une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistiques. Les activités des agents de TDL pour faire valoir leur modèle et sa pensée critique « *s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau* » (*ibid.*, p.99). C'est la valeur en tant que telle, d'une « stratégie d'implication locale » (TDL, 2017) de TDL par ses fermes que nous allons donc continuer de décrire dans cette thèse. Cet enjeu, tant éthique que stratégique, est opérationnalisé dans la nomenclature nationale de la « Fiche d'instruction pour l'acquisition fermes/terres » (*ibid.*), présentée en « Comité d'engagement » (CE) national avant toutes acquisitions. Au sein de cette stratégie d'implication locale des établissements du réseau, se formalisent et s'assument des

la Charte TDL et deux Chartes paysannes (une française (FADEAR) et l'autre internationale (Via Campesina)).

¹⁰⁸ Analysées en remontant le fil de la gestion des fermes étudiées.

¹⁰⁹ Depuis le cadre proposé par Elinor Ostrom (2010) et celui proposé par Adrien Baysse-Lainé (2018).

¹¹⁰ Je souhaite ici rendre hommage à Adrien sans qui cette publication n'aurait pu avoir lieu. Adrien a su me guider dans les méandres de ce qu'est une rédaction scientifique digne de ce nom. Il a su aussi adapter sa propre analyse de ses terrains en la lovant au sein de l'approche pragmatique et sociotechnique qu'est la mienne. Adrien, encore une fois merci.

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

règles de gestion ainsi que des postures morales de soin (*care*) envers le foncier et envers le territoire. De plus, ces implications semblent trouver un écho positif auprès d’agents issus d’Organisations professionnelles agricoles (OPA) et de l’aménagement du territoire (communes et leurs regroupements, DDT). C’est en ce sens que nous allons continuer de traiter de l’émergence d’une « territorialité ou d’une réticularité du commun » sur les questions alimentaires de proximité. Et c’est bien parce que ceux.celles que nous observons sont des personnes issues de structures et non seulement ces dernières, – des personnes engagées et/ou enrôlées sur des enjeux conscientisés tant politiques que techniques concernant du foncier agricole situé, que notre cadre théorique qui mobilise la théorie de l’Action collective des Mouvement sociaux et celles des Réseaux sociotechniques fait sens.

Ainsi, allons-nous donner suite aux constats de notre article, que parmi les 24 143 membres (actionnaires, donateur.trice.s, adhérent.e.s) du réseau en 2017, 909 bénévoles dit « actifs » à TDL (dont 208 administrateur.trice.s régionaux), parfois rassemblé.e.s en Groupes locaux (GL), mènent aux côtés des 63 salariés du réseau, des actions auprès des fermes et/ ou d’acteurs du territoire insérés dans des « systèmes localisés » (Torre, 2015). L’originalité de notre thèse est de démontrer que *via* TDL, des élu.e.s et des technicien.ne.s de collectivités, des agents de Parcs naturels régionaux (PNR), d’Agences de l’eau, d’Organisations professionnelles agricoles (Chambres d’agriculture, SAFER, ADEAR) et d’État, ainsi que des administrateur.trice.s et des habitant.e.s, se retrouvent, dans et au-delà de leurs institutions propres, autour de valeurs communes pro CCP et en contre des logiques du marché. C’est donc là cet ensemble fait d’êtres et de valeurs qui constitue ce que nous nommons le « Mouvement d’agriculture citoyenne ». En sus, la validité de TDL à agir en tant qu’acteur territorial est attestée car c’est grâce à ses actions territoriales, qu’il a été labellisé Organisme national à vocation agricole et rurale (Onvar) par l’État en 2015 (*op.cit.*). Partant il est devenu légitime à intervenir au sein du Réseau rural français (RRF)¹¹¹ et du pôle InPACT. Le réseau InPACT, dans lequel intervient donc TDL, favorise le rapprochement entre le monde paysan et le reste de la société, autour d’enjeux alimentaires et écologiques (*ibid.*). L’heuristique de notre thèse est qu’elle démontre qu’au sein de cette identité collective, le réseau TDL trouve une place singulière quant aux aspects techniques et institutionnels de l’accès au foncier. Elle montre aussi que c’est par cette singularité que le réseau TDL depuis dix-sept ans enrôle des acteurs locaux dans sa logique et prend finalement le risque de se retrouver lui-même enrôlé et mis au

¹¹¹ Pour rappel, au sein du RRF les réseaux nationaux tels que InPACT doivent depuis de la création du Réseau Rural français en 2008, constituer des méta-organisations faites de transversalités dédiées au domaine du développement rural (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012).

Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?

service de « territoires », aujourd'hui tant sujets qu'objets stratégiques du « Mouvement d'agriculture citoyenne ».

Avant de continuer, nous souhaitons rappeler que nous abordons ici le « Mouvement TDL » comme un mouvement majoritairement animé par une dynamique urbaine (Pibou, 2016), c'est-à-dire, advenant certes d'une initiative de paysans et de paysannes, mais qui a trouvé dans le temps un fort écho dans les préoccupations d'une population largement urbanisée et que la proportion des fermier.ère.s de TDL né.e.s en zone urbaine reste importante (*ibid.*).

Ensuite, rappeler que la dynamique identitaire portée par TDL au sein du réseau InPACT est singulière. InPACT entend se porter en faux d'un « *modèle agricole productiviste* » (Pibou 2016, p.83) dont le sentier modernisateur est critiqué et identifié depuis de nombreuses années par la branche strictement paysanne d'InPACT (FADEAR, FnCIVAM). Cependant si dans leurs fondements toutes les structures d'InPACT se retrouvent dans ce même creuset de critiques et de revendications et derrière l'identité dite : « paysanne », TDL assume qu'il « *n'est pas un mouvement paysan, [pour les paysans]* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.89).

Construit en tant que « Mouvement citoyen » au service d'un projet foncier pour l'agriculture et l'humanité, l'enjeu stratégique de TDL reste toutefois le même que pour toutes les organisations agricoles : la maîtrise des logiques de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles. En face de TDL et d'InPACT c'est la logique construite et animée par la Profession agricole dominante qui est combattue : la transmission du foncier par l'agrandissement d'exploitations agricoles. C'est cette logique socio-spatiale qui préside à la modernisation du secteur dès l'après Seconde Guerre mondiale. Cette politique, dites « d'installation », a de la sorte fait l'objet d'une politique publique fortement interventionniste. Elle est devenue le pré - requis de la profession agricole dominante (CNJA, FNSEA) et aujourd'hui une perspective d'action nécessaire pour des collectifs d'actants d'un nouveau genre. Pour eux qui incarnent localement les pratiques de l'Agriculture citoyenne, à cet enjeu de l'« installation » doit s'appliquer celui de la « transmission » d'exploitation existante et n'ont pas leur simple absorption par des sociétés d'exploitation en recherche d'agrandissement. Pour ces collectifs l'ambition de cette « transmission » s'inscrit dans le dessein d'un certain renouveau : le développement local agricole du territoire.

PARTIE 2

**« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires »,
l'équation de l'Agriculture citoyenne.**

Dans cette deuxième et dernière partie de la thèse l'objectif est d'analyser par quels moyens et valeurs TDL participe à un renouvellement des pratiques d'allocation et de gestion du foncier agricole en France. Pour cela, nous présentons les résultats d'une analyse thématique qualitative (Paillé, Mucchielli, 2016) de la charte de TDL « citoyenne » à l'aune de deux chartes produites par deux réseaux « paysans », ainsi que l'analyse de processus sociotechniques (Akrich, Callon, Latour, 2006) et de formes d'actions collectives (Céfaï, Trom, 2001) à travers nos trois études de cas.

À cette échelle nous approchons le « Mouvement TDL » comme un Réseau sociotechnique (RST) cherchant à « grandir »¹¹² (Boltanski et Thévenot, 1991) depuis sa position dans le champ de l'agriculture citoyenne. Position que TDL éprouve ponctuellement auprès d'agents d'institutions du développement agricole (Chambre, SAFER, OPA) et de l'aménagement du territoire (Communes et leur regroupements, DDT) et avec des organisations membres du réseau InPACT (ADEAR, CIVAM notamment).

Les trois chapitres de cette partie montrent (i) comment TDL en tant que Mouvement social (MS) infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne (analyse de chartes) ; (ii) comment l'acquisition et la gestion collective de fermes se retrouve être au cœur d'une co-activité (Dardot, Laval, 2014) stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées ; et (iii) comment TDL sur la base de ses établissements et au sein d'une territorialité réticulaire du commun, devient un opérateur foncier utile pour les territoires. À l'occasion de chacune de ses trois entrées nous présenterons le pourquoi de ces choix en regard de notre problématique. Avant d'exposer nos résultats, nous indiquerons aussi nos matériaux de recherche et dévoilerons les cadres théoriques et les méthodes d'analyses utilisées. Enfin, nous montrerons comment ces résultats viennent affecter nos hypothèses de recherche.

Ainsi, allons-nous donner suite à notre article publié dans la revue *Economie rurale* (Lombard et Baysse-Lainé, 2019) en y reprenant certaines données, analyses et informations. Partant, c'est l'occasion d'avancer le travail sur la conceptualisation de l'AC en tant que mouvement d'action collective sur le foncier. L'objectif étant de montrer l'existence d'une

¹¹² Boltanski et Thévenot (1991) construisent cette notion de « grandeur » comme déterminant la « taille » des acteurs : est par exemple « petit » celui qui n'a pas conquis une « estime sociale » auprès des parties en présence.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

*territorialité*¹¹³ *réticulaire du commun.*

On a vu que le réseau InPACT, dans lequel TDL intervient, favorise le rapprochement entre le monde paysan et le reste de la société, autour d'enjeux alimentaires et écologiques (*ibid.*). Cette dernière partie de la thèse montre que le réseau TDL, – qui depuis dix-sept ans tente d'enrôler des acteurs locaux dans sa logique –, risque de se retrouver finalement lui-même enrôlé et mis au service des territoires. Elle présente aussi comment le statut de « paysan », i) est déterminant pour l'action du « réseau TDL » pour défendre l'accès au foncier agricole et ii) comment cette figure perd dans TDL sa légitimité à pouvoir s'exprimer en tant que « groupe à part » dans la gouvernance du « Mouvement TDL ».

Le réseau InPACT est un réseau d'associations qui comme toutes structures de ce type regroupe des personnes qui coopèrent pour apporter une solution à un problème (Hautenne, 2004/1). Au sein de ce réseau TDL se démarque (Lombard et Baysse-Lainé, 2019). Son approche transversale, sociale, économique et technique du problème alimentaire et territorial explique la manière dont sont appréhendés ses principaux objectifs : la relocalisation alimentaire, la protection de l'environnement, la défense des droits à la terre et à l'usage des communs (Pibou, 2016).

Considérant la volonté de TDL de représenter localement et nationalement les citoyen.ne.s auprès de l'État (DDT), des Collectivités territoriales (Communes et leurs regroupements, Régions) et des institutions agricoles officielles (Chambre d'agriculture, SAFER) et alternatives d'InPACT (ADEAR, CIVAM, notamment), nous abordons TDL comme un réseau associatif de type « gestionnaire », « militant » et « civique » (Cantelli *et al.*, 2002) propriétaire de foncier agricole et comme un nouveau collectif de médiation dans le champ de l'aménagement du territoire autour de l'usage du foncier (terres et bâtis) agricole. En ce sens, TDL se distingue au sein d'InPACT par ses actions de construction d'une propriété collective (*quasi*-privée du côté de la Foncière TDL et *quasi*-publique du côté de la Fondation TDL), institutionnalisée à l'échelle nationale, avec péréquation financière entre les territoires. En plus de conventionner avec le réseau des SAFER, TDL affirme une identité territoriale singulière à la fois paysanne, propriétaire et citoyenne *via* sa politique fondatrice d'« *innervation des territoires* » et de conventionnement avec les Collectivités territoriales locales (Pech et Giorgis, 2013 ; Léger-Bosch, 2015 ; Lombard et Baysse-Lainé, 2019). Dans le

¹¹³ Pour rappel : la « territorialité » qui émerge avec TDL en tant qu'« *interaction entre deux systèmes [en réseau] l'un spatial et l'autre informationnel dans la perspective d'assurer l'autonomie [...de TDL en tant que] collectivité à travers le temps* » (Raffestin, 1987, p.19)

cadre d'un paradigme « post-matérialiste » (Margétic et Chaucesse, 2012), – alors que les autres structures d'InPACT ne se positionnent pas de manière formelle sur le statut « privé », « public », ou « commun » du foncier agricole –, TDL considère le foncier agricole comme un patrimoine historiquement constitué (Margetic *et al.*, 2016) et un bien public inaliénable à gérer et à protéger collectivement au long terme. Cette patrimonialisation de fermes par TDL, outre une « *résurrection du local* » (Debarbieux, 2015, p.234.) en opposition au « global » (*ibid.*), « *génère [...] des objets de patrimoine, [des fermes], œuvres architecturales, productions locales [...] qui visent autant à cultiver des imaginaires locaux qu'à brancher les sociétés locales sur des espaces [et des réalités politiques] de plus vastes échelles* » (*ibid.*, p.235). Les fondateur.trice.s de TDL précisent qu'en l'absence d'une perspective d'intervention publique d'envergure¹¹⁴, TDL a structuré son argumentaire autour d'un foncier comme « bien commun » dont les enjeux sont locaux puis globaux. C'est dans ce cadre que le « collectif TDL » a élaboré de nouvelles règles pour statuer sur la répartition et l'usage de terres et de bâtis agricoles depuis 2003. En tant que patrimoine, les fermes TDL sont alors construites comme « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » (Lévy, Lussault, 2013, p.748). Les activités de conservation et de patrimonialisation étant toujours, implicitement, porteuses de transformations sociales et politiques (*ibid.*), nos observations de terrains et nos analyses nous amènent à cadrer l'action collective de TDL en tant que prescriptrice d'une « territorialité du commun » (Lombard et Baysse-Lainé, 2019) dans laquelle sont enrôlés des actants humains et non-humains.

Notre méthodologie de recherche et d'analyse

D'un point de vue de nos méthodes (chapitre 1, partie 1) notre propos s'appuie sur des enquêtes qualitatives. Nos matériaux d'enquêtes forment trois bases de données : les deux premières nourrissent la première partie des résultats (chapitre1), tandis que la dernière a servi pour les chapitres 2 et 3.

1) Nous avons mené une analyse thématique qualitative (Paillé, Mucchielli, 2016) de la charte de TDL (2003), au regard des chartes de deux mouvements paysans parmi les plus significatifs : (i) la Via Campesina (VC, 2009) – dont font partie deux syndicats agricoles français : la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux – et (ii) la FADEAR (1998).

¹¹⁴ Ce qu'auraient pu être les Offices fonciers, issus du Programme commun de la Gauche en 1981.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

2) Nous avons étudié le réseau TDL, aux échelles nationales, régionales et locales. *Via* cinquante-neuf observations participantes (Platt, 1983) lors d'événements internes : Conseils d'administrations (CA), réunions de Groupes locaux (GL), de groupes de travail thématique, d'évènements ouverts au public comme des Assemblées générales (AG). Nous avons aussi réalisé quarante-neuf entretiens-conversations (De Sardan, 1995), dont cinq avec des porte-paroles nationaux du réseau.

3) Nous avons mené des enquêtes approfondies dans trois fermes TDL (Carte 1), réparties dans trois zones choisies pour leurs similarités agricoles (la polyculture-élevage, agriculture biologique) et paysagères (présence de bocages) et pour la diversité des marchés fonciers : l'Avesnois, l'Ariège, les Côtes-d'Armor. Nous reconstituons des trajectoires de transmission et d'acquisition (cf. annexe n°9 « *Frisés chronologique de la transmission des trois fermes étudiées* ») de trois fermes et de leur gestion en y intégrant les systèmes localisés (Torre, 2015) d'acteurs enrôlés dans la gestion patrimoniale et locative. D'autres terrains, découverts au fil de mes explorations et observations seront valorisés. En effet, investi dans le suivi d'un bénévole régional de l'AT TDL Midi-Pyrénées, intervenant en Ariège sur la gestion patrimoniale et locative de la ferme TDL de Porteclose, j'ai pu observer au-delà de cette ferme d'autres pratiques de TDL sur d'autres fermes. En outre, le projet méthodologique ethnographique de suivre la vie de l'AT TDL Midi-Pyrénées m'a amené à compléter mon terrain ariégeois. Par exemple, chaque année l'AT réalise son assemblée générale sur un territoire différent où TDL entend faire parler d'une nouvelle acquisition ou encore « intéresser » des acteurs territoriaux pour en faire de futurs partenaires. Il s'est agi ici de considérer la trajectoire associative et territoriale de cette association TDL à cette époque.

Sur tous ces terrains nous avons réalisé des observations lors de moments-clés de la gestion des fermes (diagnostics du bâti, sélections de candidat.e.s, mise à bail, *etc.*) et des entretiens-conversations ont été menés. *Via* nos observations et entretiens nous avons ainsi fréquenté des fermier.ère.s, des salarié.e.s et des bénévoles du réseau TDL, ainsi que des responsables syndicaux, des élu.e.s locaux et des technicien.ne.s de Collectivités locales. Durant les entretiens ont été abordées la genèse des acquisitions et les pratiques de gestion. Des documents internes aux trois associations régionales concernées ont complété le corpus.

Ancrage départemental de TDL et de fonciers "amis" en 2018

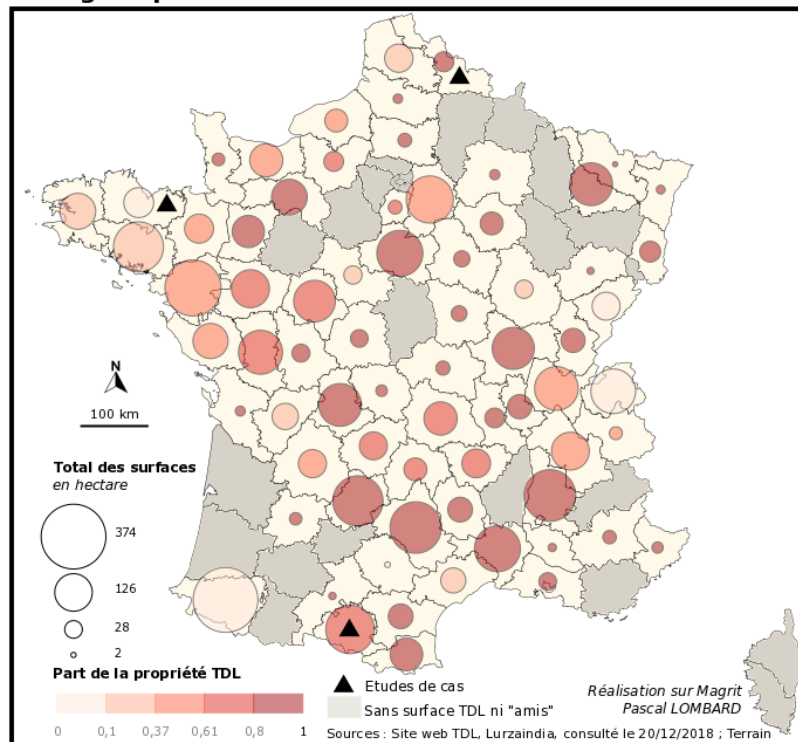


Figure 13 : Carte de l'ancrage départemental de TDL et de fonciers « amis » en 2018. Réalisation Pascal Lombard (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).

L'ancrage théorique de notre recherche et de nos analyses

Notre ancrage théorique s'appuie sur trois théories : (i) la théorie de l'action collective et des Mouvements sociaux (MS), (ii) celle des Réseaux sociotechniques (RST) et (iii) sur la théorie des « biens communs » *via* les régimes fonciers distribués et faisceaux de droits.

→ (i) en ce qui concerne la théorie de l'action collective et des Mouvements sociaux (MS), les travaux de Daniel Cefaï (2007) proposent de reconsidérer la question du sens et celle du contexte spatial et temporel des actions collectives et de s'attacher non seulement aux actions, aux coordinations mais aussi au langage, à l'imaginaire, aux représentations en tensions. Pour Cefaï « *il n'y a pas de « conflit social » sans un « champ culturel » qui soit partagé par tous les différents acteurs* » (p. 418). Il rappelle que pour Touraine, les MS sont « *des actions collectives visant à modifier le mode d'utilisation sociale de ressources importantes au nom d'orientations culturelles acceptées dans la société considérée* ». De ce fait, les MS « *doivent avoir un « programme politique » au sens où ils « en appelle[nt] » à des principes généraux en même temps qu'à des intérêts particuliers* » (*ibid.*). Pour saisir le

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

programme politique du Mouvement d'agriculture citoyenne (MAC), à travers son action sur le foncier, sa reconquête de parcelles et de bâtis et son travail de légitimation de son action au long terme, les outils proposés par Céfai renouvellent les apports de Touraine.

Daniel Céfai encourage aussi à considérer les actions collectives d'un point de vue ethnographique et donc, dans les contextes et situations où elles sont mises en œuvre. S'appuyant sur les apports d'Erving Goffman tout en les dépassant, Céfai propose d'en finir avec l'opposition entre « situation » et « structure » : « *d'une part, en reconnectant la situation sur des réseaux et des flux d'objets, de relations, de signes et de règles [...]; d'autre part, en montrant que la « structure » se réalise dans l'« ordre de l'interaction », et que les acteurs l'accomplissent, la coproduisent et la codéfinissent dans leurs actions in situ* » (Céfai, 2007, p.700). Il nous incite dans cette perspective à reconsidérer les notions de micro et de macro et partant les oppositions d'échelles et de temps. Selon-nous, il nous engage alors dans une géographie sociale dédiée à saisir « l'espace des mobilisations » pour une compréhension fine de phénomènes socio-spatiaux locaux. La portée de ces mobilisations serait toujours politique et toujours relative à une ressource (sociale mais également matérielle) : « *le « micro » n'est pas « dans » le « macro » comme le « petit » est « dans » le « grand ».* Ce que les chercheurs qualifient de « structure » est tout autant « dans » la « situation », et n'exerce pas une force, une pression ou une influence « de l'extérieur » » (p.701).

C'est par l'approche de « collectifs », en situation d'action collective et relativement à une ressource (la terre, l'exploitation agricole, le territoire, par exemple) et à ses structures (la propriété privée, les droits d'accès institutionnels, les politiques publiques, par exemple) que des épreuves (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Céfai, Trom, 2001), vécues par des acteurs *in situ*, révèlent le travail de coordination, entre des personnes, des objets et leurs environnements (Céfai, 2007). Ce travail organise le collectif dans des « [...] configurations d'échange, de pouvoir et de droit » (Céfai, 2007, p.701) qui mettent en forme, en scène et en sens le collectif et qui spécifient les régimes d'engagement des individus. Les acteurs d'un MS s'expriment dans des contextes situés où se reconfigure l'action coordonnée en l'adaptant. C'est donc une « micro-analyse » multi-située qui permet de comprendre un MS dans sa globalité.

Eu égard au cadre théorique présenté ci-dessus, notre approche de certaines des opérations du « Mouvement TDL », dans et aux alentours de ses fermes (établissements), seront analysées comme des opérations de cadrage réalisées par des agents-acteurs internes et externes à TDL, qui contribuent à la valorisation régulière des motifs de l'action (Céfai, Trom, 2001). Ces motifs sont agencés au sein de discours publics (Assemblée Générale, Salon et Foire, etc.) ou dans le cours d'actions, sur les fermes ; ou encore en situation d'entretien-conversation

pendant nos enquêtes. Certains motifs apparaissent aussi au sein des trois chartes (TDL, FADEAR, *Via Campesina*).

Concrètement la production de « motifs » revêt une double fonction de justification (invocation du juste, d'une justice) et de cadrage (*frame*) motivationnel : productions des raisons de l'engagement dans l'action via la sélection de vocabulaire éclairant des motifs (Boltanski, Thévenot, 1991) et des valeurs (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Heinich, 2017). L'action insérée dans une ou des arènes publiques, est soutenue par des répertoires tels des réserves de sens, de vocabulaires disponibles. Les acteurs se positionnent ainsi par rapport aux autres pour cadrer (définir) et coordonner (maîtriser) des situations problématiques, émettre leurs diagnostics et leurs pronostics, projeter et justifier leur action à venir (Céfaï, Trom, 2001). Ces processus, dits « d'alignement » (Blumer, 1946, *cité par* Céfaï, Trom, 2001), « *requis par l'engagement dans des relations de coopération ou de compétition, sont médiatisés par des opérations de cadrage, qui fixent des dénominateurs communs et préfigurent des enjeux partagés, articulent des schèmes d'interaction et délimitent le champ des interprétations et des performances possibles* » (*ibid.*, p.56).

→ ii) Relativement à l'enjeu d'une approche de collectifs en situation et en interaction avec des « structures » liées à l'action et aux ressources (sociales et matérielles), la théorie des RST nous est apparue pertinente pour nos observations du « Mouvement TDL ». Au sein de TDL, le foncier agricole (terres et bâtis) n'est plus seulement « ressource » ou « support », il devient un « actant » (Callon et Latour, 2006) non-humain : il peut jouer un rôle autonome et a son mot à dire (qualité des sols, des paysages, des bâtis, *etc.*), mais sa temporalité dépasse celle d'une vie humaine. Par ailleurs, des « porte-parole » (Akrich, Callon, Latour, 2006) humains, impliqués dans l'action (fermier.ère.s, bénévoles et salarié.e.s de TDL, agents et élu.e.s d'institutions locales) le font parler. C'est à cet égard que nous mobilisons les notions de « processus d'intéressement » et de « traduction » (Callon, 1986), pour montrer comment TDL, *via* ses fermes, « problématise » (Callon, 1986) le territoire autour des questions foncières et alimentaires et « enrôle » des acteurs locaux et de nouveaux.elles militant.e.s.

→ (iii) La théorie des « biens communs » est abordée ici *via* des régimes fonciers distribués en faisceaux de droits (Ostrom, 2010 ; Baysse-Lainé, 2016). Elle nous permet d'embrasser l'édifice socio-spatial, tant sociotechnique que politique du « Mouvement TDL ». De l'arène opérationnelle de TDL (les fermes TDL) jusqu'aux autres arènes d'action (meso

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

[AT TDL] et macro [Foncière et Fondation TDL]), qui constituent ensemble les trois structures d’actions directes sur le foncier du réseau TDL, c’est « l’action commune coordonnée » (Céfaï, Trom, 2001) de TDL qui se révèle : « *l’acquisition-gestion collective, au long terme, de fermes réputées viables, vivables et transmissibles* ».

Ce cadre d’analyse de l’action collective de TDL nous permet donc d’approcher l’ensemble des arènes d’actions sur différentes échelles et en réseau qui, « coordonnées » par l’interaction entre « structures » et « situations » (Céfaï, 2007), permettent de préciser « l’intention commune » (*op.cit.*) du Mouvement TDL : « *maintenir sur les territoires une agriculture dite à taille humaine, paysanne et biologique* ».

Au sein des faisceaux de droits examinés nous mobilisons ensuite deux autres résultats de nos observations qui sont ultérieurement devenus des catégories d’analyse de nos matériaux de terrain : « le soin envers le foncier et le territoire » et « la construction d’une réciprocité entre « paysan.ne.s » et « citoyen.ne.s » ». Ces deux catégories sont donc au départ deux motifs signifiant l’action de TDL, produites au sein des diverses arènes d’action du réseau TDL. Pour donner corps et statuts à ces deux motifs du point de vue théorique et analytique nous emprunterons des outils d’analyses aux théories du « *care* » (Tronto, 2011 ; Petit 2014/2) et au concept de « réciprocité » (Servet, 2007/2).

La théorie des Réseaux sociotechniques (RST) nous permet enfin d’articuler les différents cadres conceptuels mobilisés pour cette analyse. Elle constitue donc la théorie centrale de notre approche de TDL.

Via les RST apparaissent des « solidarités techniques » – qui dans le réseau TDL lui-même ont valeur de « *praxis* instituanes » – et leurs évolutions (dans le processus d’institutionnalisation). C’est là que se partagent des tâches (Dardot, Laval, 2014, p.405-451), des droits fonciers (Ostrom, 2010 ; Baysse-Lainé, 2016), des activités de *care* environnemental (Tronto, 2011 ; Petit 2014/2) et des formes de réciprocités (Servet, 2007/2) entre actants.

En externe de TDL un autre RST, congruent au premier, apparaît et précise le volet territorial de l’action de TDL sur la base de ses fermes. Nous montrons ici comment TDL enrôle – *via* un processus de « traductions » et « d’intéressements » (Akrich, Latour, Callon, 2006) – des acteurs locaux de l’agriculture et de l’aménagement du territoire et comment TDL est à son tour enrôlé par ces derniers.

Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

Alors que j'avancerais¹¹⁵ dans la délimitation de mon corpus de données après une période de distanciation (cf. partie 1 chapitre 1), il m'a rapidement manqué la critique du « Mouvement TDL » quant à ses valeurs relatives au foncier agricole et au territoire. En effet, si *via* mes premières confrontations avec les discours et donc avec les « motifs » de l'action des actants de TDL, – pour l'acquisition et la gestion collective des fermes –, j'accédais à une compréhension anthropologique et géographique de l'action collective, je ne « sortais » pas de TDL, toujours-là, incontournable. Or mon objectif de départ était aussi de saisir TDL en tant que forme (*Gestalt*) de type Mouvement Social, identité dont il se revendiquait et qui fut confirmée par les mots de Serge, fondateur et ancien Président de TDL lors de mon entretien-conversation avec lui en avril 2016 : « *Je pense que Terre de liens fait partie d'une lame de fond de pacification (marque un temps de silence, me regarde droit dans les yeux), de fraternisation (marque un temps de silence, me regarde droit dans les yeux), pas à la communiste caricaturale (me regarde droit dans les yeux), mais de vraie fraternisation autour du partage des biens communs* ». En outre, avant mon entrée en doctorat¹¹⁶, j'avais déjà observé que même si TDL critiquait le monde agricole dans sa globalité, afin de cultiver sa propre identité « citoyenne » sur les questions foncières et agricoles, les actants humains du réseau semblaient toujours prompts à vouloir travailler avec des OPA (ADEAR, CIVAM notamment) siégeant au sein d'InPACT : ces « *partenaires naturels* » (Serge), identifiés et singularisés régulièrement par le terme « *agricolo-agricole* » (versus l'identité « *agri-rurale* » défendue par TDL ou celle de « *consom'acteur* » du côté des AMAP). D'un autre côté, on a vu en partie 1 chapitre 1, que ces partenaires pouvaient vivement critiquer TDL. Ainsi, comment saisir cette rencontre et l'amplitude citoyenne de TDL, sur les questions foncières aux côtés de ces potentiels partenaires (et détracteurs à la fois) ? D'autant qu'au sein du Réseau Agriculture Durable ces organisations, représentatives de l'agriculture paysanne, menaient déjà avant 2003 une critique de l'allocation et de la gestion du foncier agricole en France. Il m'a donc fallu comparer TDL à cet autre mouvement strictement « agricole » menant depuis longue date une

¹¹⁵ Je reprends le récit avec une formulation en « je » car je précise ici des éléments d'une démarche qui m'est propre.

¹¹⁶ J'étais deux ans auparavant militant et professionnel des questions agricoles et foncières (cf. partie 1, chapitre 1).

lutte foncière paysanne. C'est en relisant la charte de TDL et en me ré-immmergeant dans mes notes de terrain (de master et de début thèse) que me sont revenues en mémoire les ambitions politiques portées par ces autres réseaux que j'avais côtoyés et qui, à la différence de TDL se définissaient comme des « réseaux paysans ». Que ce soit au sein de la Confédération paysanne (CP), de la *Via campesina* (VC) et de la *Constellation Reclaim the Fields* (RTF), un des slogans récurrents, à l'occasion de discussions sur les activités de TDL et donc en critique de ces dernières, c'était que « *la terre est à celui (ou celle) qui la travaille* ». Mais où cette maxime était-elle écrite ? Formulée ? Et avec quelles valeurs implicites ?

J'ai fait le choix de m'attacher alors à comparer la charte « citoyenne » de TDL avec les chartes d'organisations « paysannes ». Cependant, j'ai fait le choix de ne pas m'intéresser au réseau RTF plus que cela. En effet, lors de mon observation-participante de l'une de ces « rencontres »¹¹⁷ je me suis aperçu d'une trop forte distance entre les ambitions légalistes et institutionnelles de TDL et celles se voulant informelles et non-légalistes de RTF. Je me suis donc concentré sur les chartes de la VC et de la CP dont le réseau local est aisément identifiable car institué contrairement à celui de la « Constellation RTF ».

1,1) Se donner l'occasion de comprendre des différences pour en apprécier des coexistences : explication de la méthode d'analyse utilisée

Je compare donc ces deux chartes avec celle de TDL par la méthode de « l'analyse thématique qualitative » (Paillé, Mucchielli, 2016). Ce qui en ressort sont des catégories d'analyses me permettant une comparaison thématique entre les deux chartes (CP et VC) que je nomme « paysannes » et la charte de TDL, que j'appelle « citoyenne ».

Nous¹¹⁸ avons réalisé une analyse thématique en faisant le choix de ne pas utiliser de logiciels spécialisés. C'est donc à travers une lecture des documents et l'inscription en continu des thèmes dans les marges des documents étudiés que nous avons réalisé ce travail. Cette démarche d'attribution de thèmes de manière « ininterrompue » (Paillé, Mucchielli, 2016) tout au long du corpus permet la construction d'un « arbre thématique » (*ibid.*). Les thèmes sont notés au fur et à mesure que la lecture du texte avance. Ils sont parfois « fusionnés » pour être

¹¹⁷ « *Le foin-levé - Pour des fermes autonomes partout : Transmettons ! Installons !* ». Une rencontre thématique du réseau *Reclaim the Fields*, au lieu-dit L'île (Vieilleville (31) – au sud de Toulouse), du 26/02 au 01/03/2015.

¹¹⁸ Je reprends le récit avec cette formulation en « nous » car je parle désormais *via* des apports d'autres chercheur.se.s.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

enfin « hiérarchisés » en « thèmes centraux » regroupant des thèmes « associés », « complémentaires », « divergents » (*ibid.*), *etc.* L'arbre se construit ainsi progressivement, tout au long de la recherche.

Que cherche-t-on au juste ? Avec quel type d'orientation et présupposés avons-nous cherché ? La réponse à ces questions participe du cadre général de notre recherche guidant d'entrée de jeu la thématization et l'attribution des thèmes qui vont en dépendre directement (Paillé, Mucchielli, 2016).

Sur quels discours travaille-t-on ?

Ce sont les tensions thématiques (en tant que ruptures et continuités entre des ensembles de mots qui abordent *in fine* des thèmes) qui traversent les chartes étudiées. Ces chartes sont, *via* la théorie de l'action collective et des mouvements sociaux, considérées comme des discours à destination de l'espace public :

> celle du « mouvement paysan » international « *la Via Campesina* » (Charte : *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans*, Séoul, 2009, 14p.). En France la VC est représentée par la Confédération Paysanne et le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF), tous deux membres de la « Coordination Européenne *Via Campesina* ».

> celle de la Fédération des Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural qui est l'émanation opérationnelle de la Confédération Paysanne sur la transmission-installation (*Charte de l'agriculture paysanne pour une autre agriculture - Produire, Employer, Préserver*. Rambouillet, 1998, 12p.).

> celle du « Mouvement Terre de Liens » (*Charte du Mouvement Terre de Liens*, 2003, 2p.)

Quels thèmes retenir ?

Notre questionnement dédié à notre analyse thématique, pour étudier les tensions thématiques entre les trois chartes est le suivant :

- Le texte parle-t-il d'une critique de la négation de l'altérité du monde rural ?

- Le texte énonce-t-il une critique de la modernité ?

Nous avons construit ces deux questions sur la base du concept de « négation » de l'altérité du milieu rural. Ce concept est inhérent à l'émergence du mythe de la modernité dans le monde paysan des années 1970 (Gervais, 2015). En effet, pour rappel, le refus de la « colonialité » (Gervais, 2015, p.77) et le refus de l'injonction à la « modernisation » du secteur

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

agricole ainsi que « *la dénonciation de la prolétarianisation des paysans au sein du système capitaliste* » (*ibid.*) sont des registres¹¹⁹ classiques des luttes paysannes (*ibid.*). Nous avons souhaité analyser comment ces registres se déploient aujourd'hui dans ces trois chartes.

Ces questions « *sont de toute première importance car elles vont faire la différence notamment en ce qui a trait à ce qui sera considéré comme données significatives ou non* » (Paillé, Mucchielli, 2016, p.243). C'est ensuite que démarre le travail comparatif. Mais, en premier lieu, les tenants de la méthode d'analyse thématique qualitative en SHS nous engagent dans une première étape réflexive sur notre posture.

Notre posture en tant qu'analyste apprenant.

« *On ne peut pas ne pas avoir de référent interprétatif* » (*ibid.*). Les auteurs parlent également de la « *sensibilité théorique et expérientielle* » du chercheur. Des mots sont donc mis à profit ainsi que des concepts du fait d'une terminologie héritée de notre formation disciplinaire et/ou acquis au fil de l'expérience de recherche. Notre objectif sera donc de hisser, à un niveau adéquat d'abstraction et de valeur descriptive, les dénominations qui vont tenir lieu de thèmes. Cette sensibilité évolue par ailleurs au fil du processus d'analyse.

Notre travail est donc avant tout descriptif. C'est-à-dire qu'il s'attachera à mettre en avant diverses unités de signification que l'on appelle des « thèmes » (*ibid.*). Partant notre travail favorise une mise en exergue des tensions thématiques (en tant que ruptures et continuités entre des ensembles de mots qui abordent *in fine* des thèmes) qui traversent les chartes étudiées.

Le choix du niveau d'inférence pour la création du thème pertinent.

Un niveau d'inférence (regroupement de thèmes correspondant à leur généralisation sous un même signifiant) élevé présente un rapport éloigné au texte puisque réifiant un ensemble de référents théoriques en « *une catégorie interprétative* » (*ibid.* p.255).

Un niveau d'inférence faible équivaut au contraire à construire un thème directement à partir des mots du texte et c'est vers un minimum de modifications des thèmes que l'analyste doit se diriger. En effet « *l'analyse thématique n'a pour fonction essentielle ni d'interpréter (contrairement à l'analyse en mode écriture), ni de théoriser (contrairement à l'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes), ni de dégager l'essence d'une expérience*

¹¹⁹ Ils sont mobilisés par les mouvements paysans pour dénoncer la non-reconnaissance de leurs savoirs, de leurs modes de vie, de leurs modalités d'organisation et de leurs droits.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

(contrairement à l'analyse phénoménologique). Elle est d'abord et avant tout une méthode servant aux relevés et à la synthèse des thèmes présents dans un corpus » (ibid. p.253).

Regroupements et subdivisions : la construction de l'arbre thématique.

Les catégories choisies pour créer des « pôles » et des « axes » de l'arbre thématique sont des regroupements de thèmes en rubriques classificatoires. En effet, un arbre thématique est un « *regroupement de thèmes où un certain nombre de rubriques classificatoires chapeautent des grands regroupements thématiques, lesquels se subdivisent à leur tour en autant d'axes thématiques que le phénomène à l'étude le suggère, ces axes étant eux-mêmes détaillés par des thèmes subsidiaires* » (ibid. p.261).

La validation d'un thème.

Un thème est « *un ensemble de mots permettant de cerner ce qui est abordé dans l'extrait du corpus correspondant, tout en fournissant des indications sur la teneur des propos* » (ibid. p.246). Or, « *une équation trop simple voudrait que ce qui intéresse le scientifique est ce qui, en quelque sorte, fait loi en vertu du principe de répétition, de récurrence et de généralisation* » (ibid. p.268). Autrement dit, compter sur la récurrence des thèmes (approche quantitative) pour témoigner des tensions thématiques entre divers cadres discursifs (que sont les trois chartes), « *serait une erreur sur le plan analytique* » (ibid.). Il s'agit donc d'intégrer une complexité thématique. Ainsi, la tâche originelle de ce type d'analyse est « *de livrer le plus d'informations pertinentes possibles sur le phénomène analysé. Elle vise à illustrer comment l'expérience se déploie et non seulement combien de fois elle se reproduit* » (ibid. p.269). Tout l'enjeu est donc de comprendre que « *la signifiante d'une donnée n'est pas tant une question de nombre que de statut de l'information : une information précise, voir précieuse, est-elle apportée par ce thème ou par cette répétition de thèmes, et quelle est sa place et son importance dans l'analyse d'ensemble ?* » (ibid. p.270). C'est ainsi que toute information en lien avec le cadre et le questionnement de l'enquête peut revêtir potentiellement un intérêt.

Le niveau d'un thème et sa hiérarchisation dans l'arbre thématique.

Tous les thèmes ne contribuent pas tous de la même façon au « portrait d'ensemble » (ibid.). Ce portrait d'ensemble ou, « *arbre thématique* » nous permet de « *hiérarchiser les divers thèmes selon leur appartenance générale spécifique aux résultats d'ensemble, leur rôle principal ou périphérique au sein du phénomène étudié, leur lien avec telle ou telle rubrique, etc.* » (ibid. p.271). Ici la récurrence d'un thème peut jouer un rôle déterminant pour signaler

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

des thèmes centraux et des thèmes périphériques qui constitueront des branches principales de l'arbre thématique global. Les thèmes, en fonction de leur appartenance à des ensembles thématiques plus vastes, peuvent être regroupés ou mis en relation. Il existe trois modes de mise en relation des thèmes (*ibid.*) : i) le mode empirique : le regroupement s'appuie ici sur des ensembles de thèmes immédiatement disponibles dans les documents à l'étude, ii) le mode spéculatif qui anticipe des thèmes (qui pourront devenir « axe » voire « rubrique ») à générer ou dont on sait qu'ils se présenteront, iii) le mode théorique : aligné sur les repères théoriques de la problématique de recherche.

Dans le déroulé de « l'analyse thématique continue » (*ibid.*) que nous avons mené, nous nous sommes limités aux deux premiers modes, « empirique » et « spéculatif ». Notre souci est en effet de favoriser la plus forte proximité entre les documents et les énoncés constitutifs, puisque envisagés comme production institutionnelle et « performance ».

Le choix de l'analyse thématique continue.

À la démarche de thématization séquencée et hypothético-déductive, nous avons donc préféré la thématization en continu (analyse plus fine et plus riche du corpus mais plus longue) qui consiste en une démarche ininterrompue de construction de l'arbre thématique à partir de thèmes extraits des documents. Ainsi les thèmes sont identifiés au fur et à mesure de leur lecture, regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés en thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, *etc.*

Les outils utilisés.

Nous avons mobilisé deux outils du cadre méthodologique de l'analyse thématique continue : « le relevé de thèmes, qui est un document dans lequel l'analyste inscrit chacun des thèmes de son étude, et le journal de thématizations, qui est un document où sont reportées les réflexions et essais de regroupement de thèmes » (*ibid.* p.273).

Nous avons mobilisé d'autres outils tels que le repérage « d'ensembles thématiques saillants », « d'axes thématiques », « de regroupements thématiques » expliqués ci-dessous :

- Ensembles thématiques saillants : ensemble de thèmes qui ressortent de l'analyse en fonction de :

- . La récurrence : thème répétitif dans l'expérience des personnes ;
- . La divergence : thèmes qui se contredisent ;
- . L'opposition : thèmes qui apparaissent s'opposer les uns par rapport aux autres ;

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

- . La convergence : thèmes qui tendent vers une thématique commune ;
- . La complémentarité : thèmes qui s'éclairent les uns les autres ;
- . La parenté : thèmes qui semblent appartenir à une même famille thématique ;
- . La subsidiarité : thèmes qui peuvent être réunis (l'un est une subdivision de l'autre).

- Axes thématiques : « porteur de sens autour duquel se structurent les ensembles thématiques saillants de l'analyse pour donner naissance aux regroupements thématiques » (*ibid.* p.274). Nous avons fait le choix dans notre travail de concevoir des pôles construits de plusieurs axes qui, chacun, regroupe des thèmes. La fonction des axes thématiques est de réunir différents thèmes dans un arbre thématique. Voici présentée la construction de départ d'un arbre thématique :

Interrogation	Pôles	Axes	Thèmes	Extraits
.....

L'outil que nous avons enfin mobilisé avant la réalisation de l'arbre thématique c'est : « le relevé de thèmes » qui consiste à mener un examen attentif des thèmes générés et listés (*ibid.*). Les thèmes sont examinés les uns à la suite des autres et les axes thématiques construits doivent être entendus comme « enjeux d'actions ». On consigne ainsi les réflexions que l'exercice nous suscite, avec l'objectif de relever des ensembles thématiques saillants, de créer des axes thématiques pour pouvoir regrouper les thèmes de ces ensembles, construire et tester ces regroupements en amont de la construction de l'arbre thématique (*ibid.*). Nous avons fait le choix de mobiliser cet outil afin de construire les deux outils précédant et valider leur cohérence par rapport aux questionnements en rendant envisageable leurs possibles évolutions. Nous présentons ci-après un exemple de construction d'un « relevé de thèmes » :

Thèmes générés avec l'interrogation : <i>Le texte peut-il nous parler de la critique de la négation de l'altérité du monde rural ?</i>			
Type de caractérisation : la parenté			
Thème généré en lien avec un verbatim	Présentation détaillée du thème ou verbatim	Raisonnement analytique spontané	Analyse du raisonnement analytique
PÔLE : Le Rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s			

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

AXE : Vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural » ¹²⁰			
Reconnaître le paysan comme acteur social au-delà de sa fonction économique marchande et non marchande. (FADEAR)	« <i>Etre paysan, ce n'est pas seulement avoir une fonction économique (production de biens et services marchands ou non marchands), ou environnementale, c'est aussi être un acteur social</i> » (Charte FADEAR. 6 ^{ème} thème : Développement local).	En tant que groupe social je sais que le Monde paysan (MP), en France, constitue une singularité. (Cf. Hervieu, 2002). Sur l'« agrarisme » J. Zask (2016) mobilise ce même regard : MP = instrumentalisé en vue de la stabilité nationale (fin XIX ^{ème}), plus tard en vue de la modernisation (Après 2 ^{ème} Guerre) et puis nié a partie des années 1970-1980.	Mon raisonnement analytique s'inscrit dans une lecture en négatif du thème. Je pars du principe que ce besoin de le préciser est révélateur du problème soulevé.
Le droit de rejeter les interventions qui peuvent détruire les valeurs locales de l'agriculture. (VC)	« <i>Les paysans et les paysannes ont le droit de rejeter les interventions qui peuvent détruire les valeurs locales de l'agriculture</i> ». Charte VC, Article IX « Droit et protection des valeurs agricoles »	J'entends ici une opposition entre le local et le global et en spéculant, une opposition entre le rural et l'urbain... Je pressens aussi une critique de la modernité couplée au capitalisme mondialisé... On retombe dans l'analyse de la modernité de Giddens (1994)...	À voir également le rapport à l'idée d'un axe sur les relations « <i>ville - campagne / urbain - rural</i> ». À voir, mais TDL pourrait-il envisager le rural comme une variable primordiale de l'urbain ? Inscire le rural comme perspective d'un développement durable de la société ?
Paysan-ne-s = la moitié de la population mondiale (VC)	« <i>Les paysans et les paysannes représentent près de la moitié de la population mondiale</i> » (C'est la première phrase introductive de la Charte VC).	Eh oui... On aurait tendance à l'oublier... Ou à le nier. Je sais aussi qu'aujourd'hui selon les Nations Unies, depuis 2008, émerge une période d'« inflexion démographique » (Hervieu, Purseigle 2009). Il y aurait désormais plus d'urbains que de ruraux dans le monde...	J'anticipe ici peut-être sur un axe qui serait relatif à la question des <i>rappports ville - campagne / urbain - rural</i> ...
La sécurité des populations et de la vie, passe par le bien-être des paysan-ne-s et donc par le respect de leurs droits (VC)	« <i>La sécurité de la population dépend du bien-être des paysans et des paysannes et de l'agriculture durable. Afin de protéger la vie humaine, il est important de respecter, protéger et mettre en exécution les droits des paysans. En réalité, la violation continue des droits des paysans menace la vie humaine</i>	J'entends ici une forme de pragmatisme. Et aussi des enjeux relatifs à la dimension de bien commun que représenteraient les activités paysannes. Cela va dans le sens du constat de la FAO (April, 2014) : 80% des productions agricoles sont le fait de paysan-ne-s organisé.e.s dans ce qu'on appelle l'agriculture familiale (petite et de très petite (2 ha	Idée d'un sous axe qui révélerait « les dépendances du monde urbain envers le monde rural » ?

¹²⁰ Au début de mon analyse *via* cette opération de « relever des thèmes » j'avais nommé cet axe « Tensions Paysan.ne.s – société ». Finalement après l'exercice resitué ici je l'ai renommé (cf. colonne de droite).

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

	et la planète. » (Charte VC).	= 84% des exploitations mondiales)	
Repenser, redonner fonction et rôle social, économique et écologique de l'agriculture et des actifs agricoles dans la société. (FADEAR)	« <i>Plus que jamais, il convient de repenser les fonctions et la place de l'agriculture dans la société. Il faut redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité. L'agriculture paysanne a l'ambition de répondre à cet objectif</i> ». (Phrase qui clôt l'introduction de la Charte FADEAR)	Intéressant de voir ici comment est mobilisé de manière systémique le monde agricole. J'y vois une rhétorique au système urbain... Ces notions de retour : « repenser » « redonner » m'interrogent... La place de l'agriculture et de ses actifs serait donc imaginée, par les tenants de la charte, comme déjà pensée ? Par qui ? quand ? A priori dès les années 50-60 par le monde agricole et l'Etat... L'aveu d'un échec ?	Tenté toujours par cette idée d'axe des <i>relations urbain – rural</i> ... mais avec une dimension temporelle cette fois relative à l'expérience réflexive... Cette notion d' <u>expérience</u> , TDL dans sa charte la met en avant de manière récurrente.
Une agriculture qui tisse des liens dans les territoires (TDL)	« [...] <i>reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale</i> » Charte TDL Cette phrase fait partie d'un paragraphe qui a pour titre : « L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture : ».	Un lien évident est construit entre l'activité paysanne et la vitalité des territoires. Rien n'est précisé en termes de rural ou d'urbain. Il est question seulement de « liens dans les territoires ».	Cet axe semble juste pour ce thème. Néanmoins, il pourrait aussi apparaître dans un axe sur les relations « <i>ville - campagne / urbain – rural</i> ». En spéculant un peu je pressens que TDL pourrait envisager le rural comme une variable primordiale de l'urbain. C'est-à-dire que les perspectives d'avenir en termes d'aménagement et de développement devrait démarrer des enjeux ruraux et donc adapter les dynamiques urbaines aux enjeux du milieu rural.
Paysan-ne-s : un rapport direct et spécial avec la terre et la nature. (VC)	« <i>Un paysan est un homme ou une femme de la terre, qui a un rapport direct et spécial avec la terre et la nature par la production d'aliments et/ou d'autres produits agricoles.</i> » Charte VC, Article I de la déclaration, première phrase.	Revient ici cette idée de la singularité des paysan.ne.s par rapport aux autres. Cela fait écho à cette idée d'une dépendance de la société au monde paysan et à ses capacités.	À voir par rapport à cela l'idée d'un axe sur les relations « <i>ville - campagne / urbain – rural</i> ». En spéculant un peu je pressens que TDL pourrait envisager le rural comme une variable primordiale de l'urbain... En termes de développement (durable ?) de la société
Des paysans nombreux dans des campagnes vivantes. (FADEAR)	« <i>Pour des paysans nombreux dans des campagnes vivantes</i> » Charte FADEAR. En bandeau en bas de	Un lien évident est construit entre l'activité paysanne et la vitalité des territoires ruraux nommés « campagnes ». La formule est proposée dans la charte	Ok.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	chaque page de la charte.	comme une déclaration d'intention.	
Favoriser l'expression des solidarités entre le rural et l'urbain. (TDL)	« Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels ». Charte TDL. Chapitre « Buts poursuivis par Terre de Liens ». Sous-chapitre : « Encourager des dynamiques collectives et solidaires ».	Une stratégie claire qui émerge à plusieurs endroits de TDL (débat, films, charte, etc.). Notamment cette stratégie est d'aller chercher les moyens financiers en ville pour les réinjecter à la campagne. Un juste retour des choses après l'exode rural des moyens et des personnes ? L'enjeu est également de faire système. Le collectif et l'accès collectif au foncier chez TDL est intimement lié aux relations ville-campagne sur lesquelles TDL veut être acteur.	Ok.

Figure 14 : Exemple d'un tableau d'« analyse spontanée » d'un « relevé de thèmes »

1,2) Une charte citoyenne, en continuité et en rupture des dynamiques sociales et culturelles paysannes

La charte de TDL (dite, ici, « citoyenne ») et celles de la FADEAR et de la *Via Campesina* (dites, ici, « paysannes ») construisent une critique de la modernisation agricole de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En proposant d'autres valeurs, elles donnent sens à une réappropriation des questions agri-alimentaires. TDL s'inscrit bien dans la continuité des revendications sociales et culturelles paysannes, – notamment sur la défense du monde rural par rapport à la domination du monde urbain –, mais s'en démarque notamment en ne se prononçant pas sur l'accès au foncier dit improductif et sur l'enjeu de la représentativité politique des paysans.

Nous envisageons ces chartes comme des « performances » (Boltanski et Thévenot, 1991), des discours produits à destination de l'espace public. Notre analyse comparative se déroule autour de cinq axes thématiques valorisant des « continuités » thématiques et trois autres axes montrant des « ruptures ».

Les cinq premiers axes montrent comment les trois chartes déterminent une continuité s'exprimant par la formulation d'enjeux et de critiques à l'égard d'axes thématiques traitant de la « Vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural » ; puis menant une « Critique du court terme » et valorisant l'« Ancrage au territoire ». Ce sont *in fine* les

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

« Principes » d'un « faire » et d'un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne qui sont mis en avant. Enfin, c'est l'enjeu d'« Aménager l'espace : d'allouer et de prendre soin de la terre agricole » qui caractérise des valeurs, partagées par l'Agriculture citoyenne (AC).

Les trois axes dits de « ruptures » montrent quant à eux comment l'AC intègre une diversité de points de vue sur des questions sensibles telles que « La propriété du foncier agricole » ; la « Dimension organisationnelle et la représentativité des enjeux relatifs aux statuts » « citoyens » et « paysans » qui, *in fine*, traitent l'enjeu d'une prise de décision sur l'usage du foncier agricole. Enfin ce sont des questions relatives aux enjeux de « Reconnaissances et d'égalités » entre les statuts « citoyens » et « paysans » qui émergent.

Les valeurs produites donnent sens à l'action collective de l'AC autour de la reconquête des territoires ruraux face au processus de modernisation agricole et face au monde urbain et à ses logiques d'extension socio-spatiales. Les relations villes-campagnes des années 1970-1980 (Mathieu, 1990) trouvent ainsi un nouvel écho dans les exigences actuelles : d'un côté l'espace rural riche en ressources (Mathieu, 2017 ; Pierre, 2013) doit être préservé en solidarité avec les besoins alimentaires des villes. D'un autre côté, ces dernières sont considérées comme trop attractives et l'urbanisation apparaît comme un « processus dominant » au détriment d'un espace rural vu comme « dévitalisé » (Mathieu, 1990, 2017 ; Pierre, 2013). On appréciera alors comment en termes de valeurs l'AC i) entend l'espace rural comme menacé par une « territorialité » dominante de l'aménagement propre au territoire français (dont nous faisons le constat en partie 1, chapitre 2) et ii) comment depuis ce constat, l'AC propose des formes de « territorialités réticulaires » nouvelles construites par de nouvelles pratiques foncières incarnées notamment par TDL aujourd'hui.

1,2,1) Des continuités (thématiques et valeurs) entre la charte citoyenne et les chartes paysannes

1,2,1,1) La vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural »

On relève dans notre arbre thématique (figure n°15 *infra*)¹²¹ une revendication faisant apparaître le monde rural comme étant en tension positive avec le monde urbain. Il est en effet

¹²¹ Les énoncés issus de la charte de la FADEAR sont signalés en italique, ceux de la VC en caractère normal et ceux de TDL en caractère gras. Nous suivons cette signalétique pour toutes les prochaines figures de ce chapitre.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

envisagé comme une partie constituante de celui-ci. L'arbre montre aussi le renversement « ruraliste » de l'AC dans lequel, *a contrario* de la logique aménagiste et du centralisme français, la ville est regardée depuis la campagne (et non le contraire). Cette affirmation, prend sens du point de vue politique dès l'époque de la décennie zéro du XXI^{ème} siècle durant laquelle émerge, à l'échelle mondiale, une période d'inflexion démographique (Purseigle, Hervieu, 2009) qui, depuis 2008 dessine le visage d'une planète urbanisée avec 3,3 milliards de citoyens (*ibid.*) En termes de mise en problème (l'interdépendance des territoires ruraux et urbains dans un monde urbanisé et aux ressources finies) l'affirmation est également structurante, quand les projections évoquent une croissance sans précédent du phénomène : la population urbaine mondiale devrait atteindre les 5 milliards d'individus¹²² d'ici 2030 (*ibid.*).

Cet arbre thématique montre aussi, à l'heure de l'urgence climatique et d'une transition des systèmes alimentaires (Hansen et Coenen, 2014 ; Truffer et al. 2015 ; Murphy, 2015) les bases culturelles, politiques et motivationnelles d'une Agriculture citoyenne ruraliste. Cette mise en système de la relation « monde rural - monde urbain », – mobilisant les thèmes d'écologie, de sécurité alimentaire et climatique et de territoire –, semble néanmoins contraint par une autre construction de la relation, venue de la littérature. Certaines analyses pensent la relation « monde rural - monde urbain » en termes de « système » ou de « projet agri-urbain ». Cette analyse a pour ambition de décrire et de souligner la diversité et la richesse des relations « hybrides » qui se tissent entre le rural et l'urbain (Poulot, 2014). Cette littérature montre comment de Marseille (Faisant, 2015 dans Bories 2016) à Montpellier (Jarriges et al., 2009 dans *ibid.*) par exemple, sont analysées des pratiques urbaines engagées dans la protection du foncier agricole et partant dans la défense de forme de ruralités diverses et contiguës à la ville. Cette analyse n'hésite pas à parler d'« alliance » (Jaillet, 2015 dans *ibid.*) entre ces espaces. Cultivés, pâturés ou bâtis ils sont constitutifs de la ville étalée (Donadieu, Fleury, 2003 ; Torre et al. 2013). Mais, le « rural » en tant que « monde » s'y fait discret et se voit engagé par cette logique d'alliance et d'hybridation des espaces, qui *in fine* « s'attache à formaliser non seulement l'agriculture pour les urbains mais l'agri-urbain dans un processus gagnant-gagnant où ville et agriculture se réinventent ensemble » (Poulot, 2014, p.18).

¹²² United Nations, Department of Economics and Social Affairs, « *World urbanization prospects. The 2005 revision* », 2006. In (Hervieu, Purseigle 2009).

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

Ainsi, au sein de cette littérature l'objet « rural » semble surplombé par l'enjeu d'un programme « agricole » péri-urbain réclamant « *un aménagement des territoires urbanisés pour intégrer durablement des activités agricoles* » (Soulard et al. 2016, p.7).

Cependant le renversement ruraliste (et les pratiques) de l'Agriculture citoyenne (AC), mobilisent un autre point de vue socio-spatial et politique qui détermine une moins forte dichotomie entre espaces urbains, ruraux et péri-urbains. Ce que nous observons alors des valeurs de l'AC tient plus d'une perspective que nous nommons « interdépendantiste » faisant de ces catégories d'espaces, des objets liés à intégrer et à protéger ensemble dans une même complexité. Alors que la littérature mentionnée ci-dessus s'inscrit encore dans la continuité d'une logique urbaine dominante dans l'aménagement du territoire français (cf. partie 1, chapitre 2) où l'identité rurale et paysanne reste déterminée par les espaces péri-urbains et la ville.

En effet les chartes étudiées n'intègrent pas ces considérations géographiques et ne spécifient rien en matière d'espaces urbains et de péri-urbains. D'ailleurs, le thème « urbain » n'apparaît qu'une seule fois et uniquement dans la charte citoyenne¹²³. L'« interdépendantisme » entre les territoires qui y est défendu ne problématise donc pas les espaces péri-urbains voire agri-urbains dans la conception d'un nouveau projet paysan. Or, les préoccupations contemporaines en matière d'aménagement du territoire dans les arènes politiques locales nourrissent au sujet de ces espaces des débats qui reposent sur une « *multiplicité de discours et de représentations, parfois convenus, parfois contradictoires et paradoxaux* » (Louargant, Roux, 2011, p.1).

Cet arbre thématique révèle aussi les bases d'un engagement commun au sein de l'AC pour la défense des enjeux du monde rural et de ses acteurs (agriculteur.trice.s, OPA, acteurs publics, habitant.e.s) tout en se préoccupant des aspects et besoins de consommation en général mais dont la plus forte densité se développe par définition à l'échelle métropolitaine et à celles de ses tentacules. Dans cette approche ruraliste de l'AC, et dans sa perspective d'une altérité des espaces péri-urbains et ruraux avec la ville, pourrait-on construire une nouvelle catégorie spatiale, *quasi*-rhétorique à la domination métropolitaine. Ici l'espace rural et l'espace péri-

¹²³ « Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels ». Chapitre « Buts poursuivi par Terre de Liens ». Sous-chapitre : « Encourager des dynamiques collectives et solidaires ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

urbain pourraient alors déterminer de nouvelles centralités faisant de la ville métropolitaine un espace que nous proposons de nommer l'*espace péri-rural*.

C'est l'attention en une nouvelle centralité qui s'exprimerait ici. Une centralité où ce qui est central est (on le verra *infra*) un autre rapport au temps, à l'espace, voire aux distances et où sont valorisées des réserves de biodiversité et d'espaces productifs alimentaires, des aquifères, des paysages, des savoirs, des processus techniques singuliers, des identités *etc.* La périphérie de cette centralité rurale, le système urbain de cité à échelle métropolitaine, cet *espace péri-rural* en somme, se retrouvant être alors, celui en attente, le demandeur, l'influencé, le financeur et *in fine*, le bénéficiaire, *etc.*

Une littérature riche¹²⁴, notamment sur les « *systèmes agro-alimentaires alternatifs* »¹²⁵ (S3A) (Deverre, Lamine, 2010, p.58), témoigne de cette perspective ruraliste et agro-alimentaire de l'AC quand elle traite des valeurs portées par certains acteurs ruraux. Les S3A, par exemple, représentés emblématiquement par le réseau des AMAP, témoignent d'une volonté de « *sauvegarde d'un modèle d'agriculture paysanne* » (*ibid.* p.60) dans des solidarités ville-campagne que nouent citoyen.ne.s et paysan.ne.s dans des échanges engagés sur leurs territoires.

Mais leur représentativité au sein des arènes locales où se décident l'occupation des sols et les orientations urbaines reste faible. C'est ici qu'intervient le « Mouvement TDL » qui en émergeant *via* ses pratiques dans ces arènes (on y reviendra dans les chapitres suivants) ouvre « *une "brèche" dans le domaine agricole, favorisant l'intégration d'un ensemble d'acteurs inédits au système décisionnel et technique habituellement constitué [...et] l'élargissement des parties prenantes légitimes à intervenir* » (Royal, 2016, p.10, cf. chapitre 5, partie 1).

Au sein des chartes, même si rien n'est précisé en matière de différenciation spatiale il reste qu'un lien ténu est construit entre « activités paysannes » et « vitalité des territoires ». L'enjeu pour l'AC est de favoriser des « *liens dans les territoires* »¹²⁶ avec une stratégie, – émergeant d'ailleurs à plusieurs endroits du « Mouvement TDL » et au sein de diverses arènes politiques –, de diffusion et de publicisation des débats, sur des questionnements aux solidarités ville-campagne notamment en matière financière. Pour TDL le principe est clair : aller chercher

¹²⁴ Je mobilise ici cette littérature et non dans l'état de l'art de la première partie, afin de renforcer ici ma description de l'AC.

¹²⁵ Systèmes Agro-Alimentaire Alternatifs : S3A.

¹²⁶ Charte de TDL, Chapitre : « *Buts poursuivis par Terre de Liens* », sous chapitre : « *Encourager des dynamiques collectives et solidaires* ».

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

les moyens financiers là où ils sont.

Notre entretien avec Serge, un des fondateurs et ancien responsable national de TDL confirme cela : « *nous on était parti de l'idée que tous les consommateurs, tous les citoyens, tous les Lyonnais tous les Parisiens tous les Marseillais, là où il y a la population là où il y a le capital ils sont concernés. Ils mangent tous les jours ils doivent s'intéresser [...] à la question de la préservation des terres* ». Pour TDL l'accès collectif au foncier agricole pour installer des paysan.ne.s en agroécologie et en circuits-courts, est un élément-clé des relations villes-campagne sur lesquelles TDL veut être acteur. Cette perspective présentée parfois comme une réponse à l'absence de toute action étatique réformatrice, est au cœur de la stratégie socio-spatiale ruraliste de l'AC dès qu'émergent et se révèlent les problèmes d'aménagement de l'espace, d'allocation et de soin de la terre agricole. Nous approfondirons cela plus loin en traitant des continuités thématiques entre les trois chartes.

Pour l'heure nous allons présenter maintenant trois arbres thématiques montrant comment l'AC questionne, critique et solutionne le rapport « espace-temps » qu'a engagé la modernité occidentale. Ici, ce sont le « court-terme » et la « déterritorialisation » qui, en tant que conséquences de la modernité, sont critiqués.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

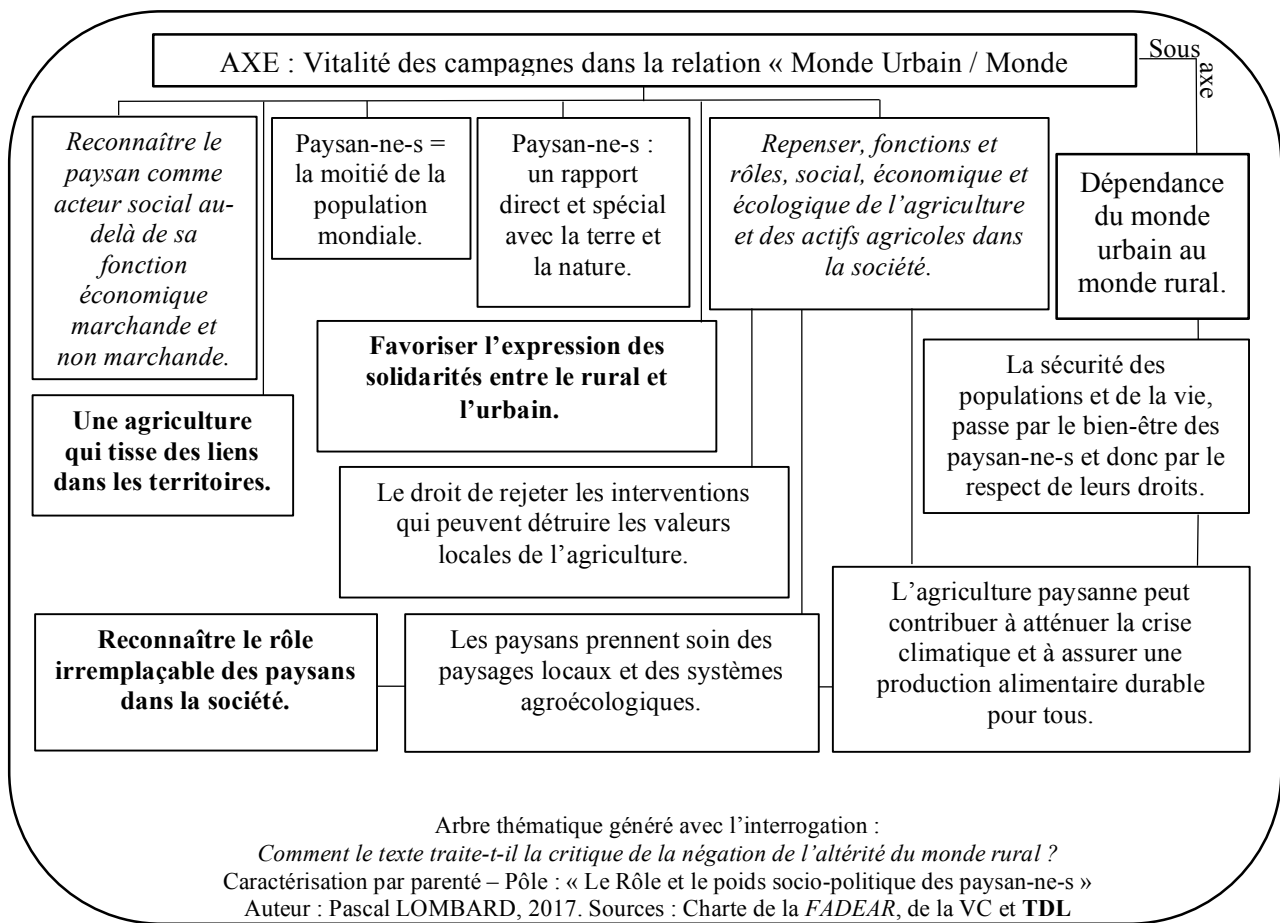


Figure 15 : Axe « Vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural » du Pôle « Le Rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

1,2,1,2) L'Agriculture citoyenne sur un questionnement du rapport « espace-temps » contemporain, issu de la modernité occidentale

L'analyse thématique des trois chartes présente une rupture forte vis-à-vis de la modernité. Les trois arbres thématiques qui suivent montrent comment l'AC questionne, critique et solutionne le rapport « espace-temps » qu'a durablement engagé le paradigme de la modernisation technologique.

a) La valeur du temps long

La figure n°16 *infra*, présente les ressorts d'une critique de l'AC à l'égard du rapport « espace-temps » qu'a construit l'Occident et son hégémonie moderniste sur le monde paysan et sur la société en général. Reprenant des valeurs de durabilité et de transmission « Permettre

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

aux générations futures de répondre à leurs propres besoins » (Charte de la FADEAR¹²⁷) et dénonçant les effets délétères de la « *course à la productivité et aux rendements* » (Charte de la FADEAR, « Préambule ») et « *l'impératif économique à court terme* » (*ibid.*) la « *Charte de l'Agriculture Paysanne* » de la FADEAR en énumère des effets directs : sur l'emploi et le rôle des paysans dans la société et sur l'exode rural qui a poursuivi le « travail » de deux Guerres Mondiales successives en privant les territoires ruraux d'actifs agricoles. La critique est faite également du « *bilan écologique [...] très lourd* » de la logique modernisatrice, sur « *l'eau et les sols* » (*ibid.*). Enfin, se plaçant à l'échelle mondiale cette fois, la charte de la FADEAR dénonce « *les excédents agricoles déversés sur les marchés mondiaux par des politiques de dumping* » (*ibid.*). Enfin la charte de la FADEAR, signifie une des finalités de la critique à savoir l'opportunité de changer cette logique par « *une politique des structures qui donne[rait] la sécurité vis-à-vis du foncier et assure[rait] les conditions de reprise des fermes* » (Charte de la FADEAR)¹²⁸. Ainsi la critique du « court terme » engage un « pas-de-côté » : la perspective d'une temporalité et d'un processus autre que celui de la « course en avant ». Dans ce processus c'est la logique du « long terme » (*ibid.*)¹²⁹ et d'une approche « globale » (*ibid.*) qui garantit la possibilité même d'« *un cadre politique pour permettre la transmissibilité des fermes* » (*op.cit.*). Ce qui suppose un nouveau regard des structures sur notamment « *la capacité d'une ferme à être reprise et à dégager du revenu* » (*ibid.*) et sur « *l'adaptabilité des systèmes de production* » (*ibid.*, niveau d'inférence élevé) et « *la vivabilité autour de la ferme* » (*op.cit.*). En somme pour qu'une ferme puisse être reprise elle doit être en amont pensée comme telle et non en tant qu'objet de capitalisation ou d'investissement soutenu fiscalement (la fiscalité du bénéfice réel agricole) et subventionné depuis les années 1970 dans le prolongement des LOA de modernisation (Delaire et *al.*, 2011).

Les thèmes construits par TDL au sein de cet arbre (en caractères gras dans le schéma ci-après) précisent des valeurs et concepts que la charte de la FADEAR ne mobilise que peu (sauf pour le thème « social » largement partagé entre les trois chartes). Ainsi TDL intègre au sein de l'AC une forte revendication des dimensions « écologiques », « agri-rurales » des projets à défendre (alors qu'il y a continuité entre TDL et la VC sur le sujet¹³⁰, la FADEAR reste dans

¹²⁷ Chapitre : « *Six thèmes pour une approche globale* » Sous-Chapitre : « *Le travail avec la nature* ».

¹²⁸ Chapitre « *Six thèmes pour une approche globale* », Sous-chapitre « *La transmissibilité* ».

¹²⁹ Chapitre : « *Les 10 principes de l'agriculture paysanne* », principe n°10.

¹³⁰ Pour la VC la « *Définition des paysans et des paysannes : détenteurs de droits* » (Article I) englobe entre autres « *Les ménages non-agricoles dans les zones rurales, avec peu ou pas de terre, dont les membres sont engagés dans diverses activités telles que la pêche, l'artisanat pour le marché local, ou*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sa charte dans une perspective seulement agricole des activités). Egalement TDL engage plus concrètement au sein de l'AC des « solidarités » : « Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels » (Charte de TDL)¹³¹. On retrouve dans cette dernière insertion la forme agri-rurale défendue par TDL : la solidarité « entre les milieux socioprofessionnels ». Cependant, TDL, malgré le fait d'accueillir au sein de ses fermes, en tant que locataire de locaux de productions et/ou d'habitation, des artisan.ne.s, des auto-entrepreneur.se.s (éventuellement des artistes) n'engage pas de moyens financiers spécifiques pour installer ou favoriser la transmission de lieux autres que des exploitations agricoles. C'est d'ailleurs une des grandes défaites de l'association RELIER, structure co-fondatrice et pépinière de TDL, qui ambitionnait que le dispositif se préoccupe aussi de la création d'activités agri-rurales et non seulement agricoles¹³². Enfin, TDL prône de « Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations en solidarité avec les mouvements qui défendent cette idée » (Charte de TDL, Chapitre « Buts poursuivis par TDL »). Autrement dit, si les chartes paysannes ne mobilisent jamais cette conception du « commun » il y a continuité entre elles sur la critique du court terme. Mais, il y a aussi rupture de valeur entre les chartes paysannes et la charte citoyenne dès qu'émerge la thématique de « la propriété privée de la terre ». On y revient par la suite.

Nous soulignerons quelques points, en complément de cet arbre thématique, issus de notre relevé d'énoncés concernant l'axe de « la taille » des projets agricoles et agri-ruraux défendus par l'AC. En effet, quand la FADEAR et TDL invoquent « la taille humaine » des projets à soutenir sans jamais la caractériser, la charte de la VC n'utilise jamais le mot et l'intègre régulièrement, en « négatif » d'une critique des faits agricoles dominants, et comme un enjeu international et économique, par exemple : « La monoculture pour la production d'agrocarburants et autres cultures industrielles est encouragée en faveur de l'agro-industrie et du capital transnational mais avec des impacts dévastateurs sur les forêts, l'eau et l'environnement et sur la vie économique et sociale des paysans » (Chapitre 2 de la Déclaration : « Violations des droits des paysans et des paysannes »)

les services ».

¹³¹ Chapitre « But poursuivis par TDL », Sous-chapitre « Encourager des dynamiques collectives et solidaires »

¹³² On verra *infra* que pourtant du côté des chartes paysannes cette première construction de TDL aurait favorisé une continuité. En effet, pour la charte de la *Via campesina* le terme paysan s'applique à toute personne ayant comme occupation l'agriculture ou un métier y ayant trait dans une zone rurale.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

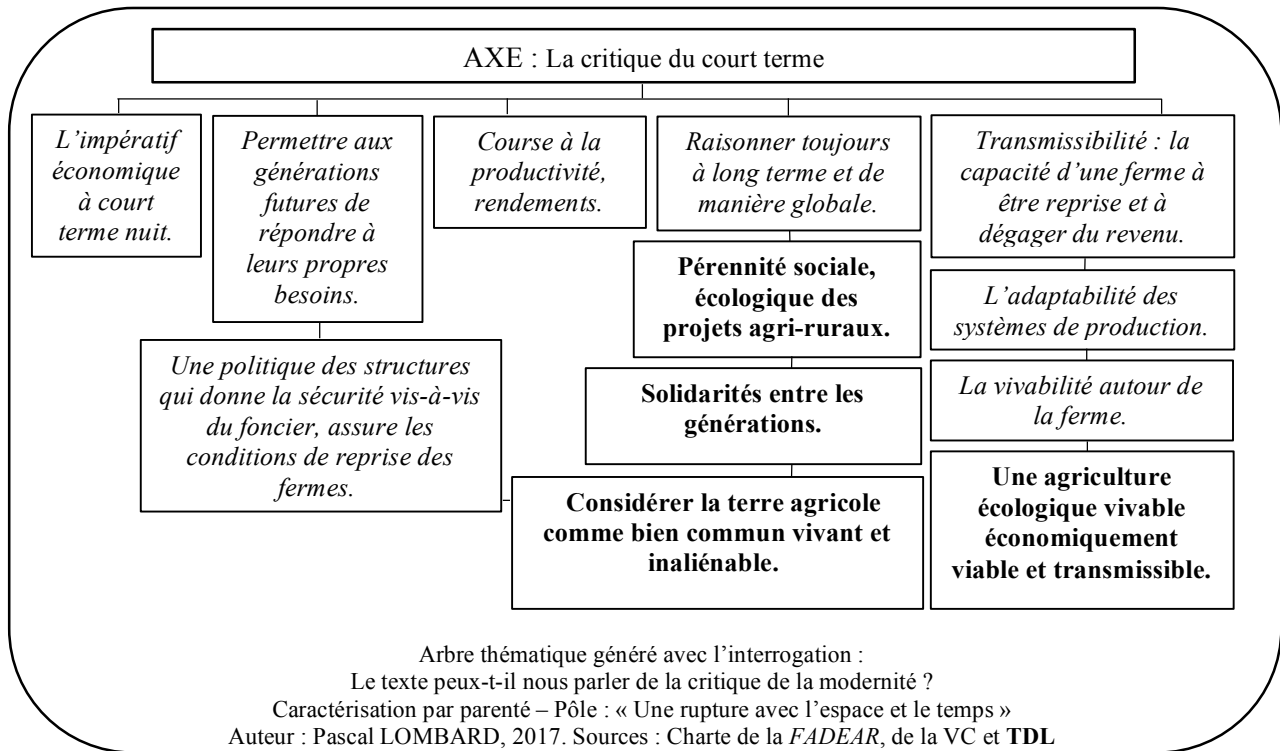


Figure 16 : Axe « La critique du court terme » du Pôle « Une rupture avec l'espace et le temps » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyennede » TDL

b) La valeur de l'ancrage local

En négatif encore, l'arbre thématique *ci-dessous* (figure n°17) critique directement la conséquence territoriale de la logique moderniste : la « déterritorialisation » des activités agricoles. La territorialité défendue par l'AC, entendue en géographie sociale comme « relations au territoire » et comme « existence d'une dimension territoriale dans [...la] réalité sociale » (Lévy, Lussault, 2013), viendrait renverser le système agricole mondialisé et déterritorialisé, mettant en péril l'économie de territoires et de régions. Dans cet argumentaire ce sont autant la figure « paysanne » que la figure « citoyenne », portées par des individu.e.s et leurs collectifs, – en tant qu'habitant.e.s d'un quelque-part tant rural qu'urbain –, qui sont mises en avant. En outre, une troisième figure émerge, celle des Collectivités locales et régionales et celle de l'élu.e ou de l'agent qui y participe. On retrouve ici ce triptyque qui soutient selon nous l'AC et dont nous avons commencé l'identification (Jouve, Vianey, 2012) en partie 1. TDL investit très clairement ce triptyque dans l'économie solidaire défendue, sur les questions foncières et agricoles : « *Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'accompagnement de projets » (Charte de TDL. Chapitre : « Buts poursuivis par TDL », Sous Chapitre « « Encourager des dynamiques collectives et solidaires ». On retrouve également l'évolutionnisme socio-spatial porté par TDL (cf. Partie 1, conclusion) : « *La création d'activités et une agriculture qui crée et tisse des liens sur et dans le territoire* » (niveau d'inférence élevé. Charte de TDL. Chapitre : « Buts poursuivis par TDL », Sous-Chapitre « « Encourager des dynamiques collectives et solidaires » et Chapitre « L'agriculture soutenue par TDL »). Enfin on retrouve la double ambition démocratique de l'AC : d'une « Éducation populaire » des « citoyen.ne.s » que porte TDL d'un côté, – quant à leurs responsabilités relatives aux questions foncières, agricoles et d'aménagement du territoire –, et celle de la *Via Campesina* d'un autre côté à faire reconnaître le droit des paysan.ne.s à participer à l'élaboration des politiques de leurs territoires. Toutefois, ce qui advient aussi de cette double ambition c'est une dichotomie entre la figure « paysanne » revendiquée par les deux chartes et la figure « citoyenne », pour laquelle TDL s'est engagé à être porte-parole. Nous reviendrons dans le prochain sous-chapitre sur ces ruptures-là à l'occasion d'un axe spécifique intitulé : « Reconnaissance-égalité ».

Malgré cette apparente distinction entre les figures « paysannes » et « citoyennes » de l'AC, « la proposition d'un « faire » et d'un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne » se précise et se déploie.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne



Figure 17 : Axe « L'ancrage au territoire » du Pôle « Une rupture avec l'espace et le temps » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

c) La valeur d'un « faire citoyen » de l'AC

En effet cette « proposition d'un « faire » et d'un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne » s'exprime dès que la question des identités, « citoyenne » ou « paysanne », – en tant que figures de résistance à la modernité agricole occidentale –, s'inscrit dans des principes d'actions. En termes de conceptions celle qui ressort le plus remarquablement est celle d'une « posture » « citoyenne-paysanne » « depuis laquelle », ou encore « avec laquelle », l'AC entend « *permettre individuellement et collectivement, [...l'exercice d'une] responsabilité sur l'usage qui est fait [...du] territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires* ». C'est TDL qui acte en termes de principe d'action ce motif en le formulant au sein du Chapitre : « Buts poursuivis par TDL » et du Sous

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

chapitre : « Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti ».

Ainsi, si du côté de la *Via Campesina* « le terme paysan s'applique à toute personne ayant comme occupation l'agriculture [...] ou un métier y ayant trait dans une zone rurale »¹³³ et si du côté de la FADEAR « l'implication dans la vie locale, sociale, politique [détermine qu']Être citoyen, c'est une autre façon d'être paysan »¹³⁴ et qu'enfin, si TDL permet l'implication sociale et technique d'une figure et posture morale « citoyenne » « sur la gestion de la terre et du bâti » alors, notre intuition de l'émergence d'une nouvelle ère culturelle et politique agricole se précise.

L'implication de cette figure et posture morale « citoyenne » « sur la gestion de la terre et du bâti » se révèle en termes de principes d'action. En effet, la partie droite de la figure n°18 ci-après montre que paysan.ne.s et citoyen.ne.s, mobilisé.e.s ensemble au sein d'une dynamique sociale dite de « mobilisation citoyenne » (Charte de TDL, Chapitre « Valeurs »), convoquent deux enjeux fondamentaux promus par le « mouvement agricole alternatif » (Deléage, 2011 ; Pibou, 2016) : i) « favoriser les politiques et les actions qui permettent d'enrayer la disparition et la destruction des terres agricoles » (Charte de TDL)¹³⁵ ; ii) « faire évoluer les modèles agricoles vers une agriculture écologique et nourricière » (*ibid.*).

Relativement à ce dernier enjeu c'est le problème de la concentration du foncier, stigmat spatial et paysager (l'enfrichement¹³⁶ de zones considérées comme moins productives) de l'agriculture conventionnelle « déterritorialisée », qui est visé : « Préférer les installations aux agrandissements et maintenir les fermes existantes » (Charte de TDL)¹³⁷. Enfin, c'est en remettant « en cause notre rapport à la terre par la seule propriété individuelle, notamment via l'accès collectif au foncier » (*ibid.*)¹³⁸ que le dessein juridique et social de l'AC aboutit.

¹³³ Article I de la déclaration : « Définition des paysans et des paysannes : détenteurs de droits ».

¹³⁴ Chapitre « Six thèmes pour une approche globale », sous chapitre « Développement local ».

¹³⁵ Chapitre « Buts poursuivis par TDL, Sous-Chapitre « Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur le plan social et environnemental ».

¹³⁶ En effet, l'enfrichement perçu comme « [...] l'échec du maintien de l'activité agricole et de certains aspects traditionnels de la société locale » (Mottet, 2005, p.8 ; *op.cit.*, partie 1, chapitre 4) est directement lié au phénomène de concentration du foncier par l'agriculture conventionnelle sur nos terrains. En Ariège notamment nous avons pu apprécier des discours d'acteurs locaux, d'agriculteur et d'élus allant dans ce sens.

¹³⁷ Chapitre « Buts poursuivis par TDL », Sous-Chapitre : « Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne ».

¹³⁸ Sous-chapitre : « Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti ».

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

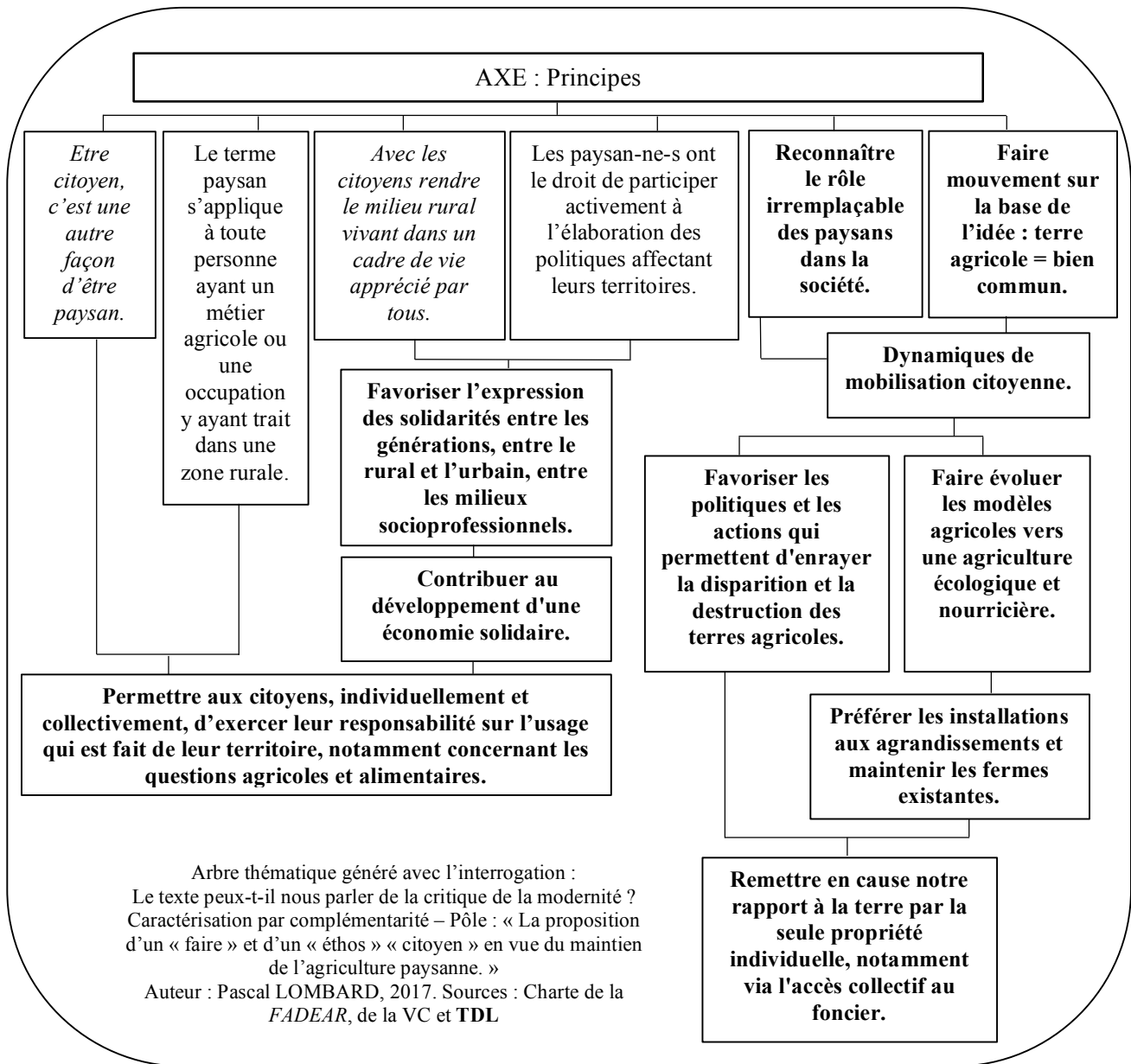


Figure 18 : Axe « Principes » du Pôle « La proposition d'un « faire » et d'un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

1,2,1,3) Aménager l'espace, allouer et prendre soin de la terre agricole

En lisant en négatif encore, les motifs de la figure n°19 ci-après on constate que les chartes s'accordent dans la critique du système actuel d'allocation du foncier agricole principalement fondée sur des droits d'usage formalisés par des droits de fermage ou de propriété privée.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Or, l'accès à ces droits pour les candidats HCF NIMA reste limité nous l'avons mis en exergue en partie 1 (Bonhommeau, 2007 ; Savy 2010/1, Dubuisson-Quellier, Giraud, 2010 dans Pibou, 2013, 2016). Ces candidat.e.s sont aussi contraint.e.s par le prix du foncier (Desriers, 2013/4) et la banalisation des baux oraux ou cessibles et la pratique traditionnelle illégale du pas-de-porte (Barral et *al.* 2017), des pratiques qui se renouvellent au sein de communautés locales affinitaires desquelles les HCF NIMA sont exclus. La confrontation de ces candidat.e.s porteur.teuse.s projets, vues comme atypiques (Pibou, 2016), à une Profession aux références hautement techniques, spécialisées (Eychenne, 2006) et spatialisées ainsi qu'à un corporatisme relativement hermétique (Thareau, 2011 ; Bonhommeau, 2013) justifie pour la profession minoritaire dite « paysanne » de construire l'argument d'une « réforme » nécessaire, pas seulement foncière mais plus largement « agraire », redistributive selon des modalités de gestion et d'allocation du foncier facilitées en faveur des nouveaux candidats à l'AC.

En outre, toujours sur cet enjeu d'une « réforme agraire pour répondre aux besoins des paysan.ne.s et des territoires » (Charte de la VC : Introduction de la déclaration), sur lequel les chartes sont en continuité, TDL fait montre d'une démarche singulière (la finance éthique) et d'une posture de « propriétaire » inédite. En effet, le réseau TDL prône une « finance éthique », – répartie par péréquation et territorialisée car discutée (voire proposée : subvention d'investissement à la FRUP TDL) avec des acteurs publics –, pour « rendre accessible le foncier et le bâti » (Chapitre « Buts poursuivis par TDL », Sous-Chapitre : « Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne »).

Ce qu'il faut noter pour comprendre la portée sociotechnique et institutionnelle de cette AC c'est que les trois chartes s'accordent sur une critique des modalités d'aménagement des territoires et de développement local.

L'arbre thématique présente deux « motifs », celui de la « participation » et celui du « soin » par ailleurs étudiés dans la littérature. Le premier exprime l'enjeu de la « participation » (Le Floch 2011/4, p.353 ; Perrin et *al.* 2016) des paysan.ne.s, des citoyen.ne.s et des habitant.e.s à l'élaboration de règles de gestion du territoire. Le second évoque la mobilisation d'une éthique du soin (*care*) (Paperman, Laugier, 2011 ; Larrère, 2015) à l'égard de la terre agricole comme ressource environnementale (Petit, 2014/2). Ces motifs trouvent en France un écho législatif¹³⁹ et territorial (cf. partie 1) ce qui témoigne d'une réappropriation par la société des questions agricoles, alimentaires et environnementales. C'est ce contexte qui « conduit les collectivités

¹³⁹ Loi n° 2014-366 du 24/03/14 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Loi n° 2014-1170 du 13/10/14 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

locales à construire des projets agricoles de territoire intégrés aux politiques d'aménagement » (Leger-Bosch *et al.* 2015/2, p.66). Entre les chartes étudiées, le motif de la « *participation* », – des paysan.ne.s et des citoyen.ne.s aux côtés d'agents et d'élu.e.s de Collectivités, – à la gestion du territoire agricole et le motif de « *prendre soin* » de la terre résonnent ainsi dans un même « *cadre (frame) motivationnel* » (Cefaï, Trom, 2001, p.16).

La terre agricole constitue donc dans ces chartes « *une interface particulière entre praticiens et lieu, entre processus de territorialisation et action collective* » (Croix, 1999, in Margetic *et al.*, 2016, p.88). « *Objet-ressource* » (Margetic *et al.*, 2016, p.88) et « *nouvel actant* » (Goulet 2008, p.39) le foncier (terres et bâtis) est envisagé comme une « *clé d'entrée pour actualiser des valeurs portées par une diversité d'acteurs ayant des objectifs, des pratiques et des appuis territoriaux différents* » (Margetic *et al.*, 2016, p.88). Plus concrètement, nos observations montrent que c'est l'exploitation agricole qui concrétise cette conception de la terre comme « *objet-ressource* » à transmettre et à préserver ; elle est un « *actant* » (Callon, 1986), territorialisé.

Et ce qui réunit tous ces dispositifs fermiers entre eux, c'est leurs communes propriétés dans TDL et leurs constructions en tant que « *« lieux de vie » et non seulement lieux d'exploitation agricole* » (Mialocq, 2015/1, p.140), – devant être insérés dans leurs territoires.

Sont ainsi réunis dans des collectifs une diversité d'« *actants* » constituée de terres, de bâtis (TDL, 2014), d'habitations, de fermier.ère.s, de bénévoles, d'élu.e.s et d'agents techniques locaux. Mais la littérature en géographie sociale et en géographie politique, détermine l'espace (au sens d'un cadre physique) comme étant nécessairement l'enjeu de rapports sociaux pouvant être conflictuels (Lacoste, 1976 ; Frémont *et al.*, 1984). Ainsi l'étude évoluera i) ci-après vers l'identification des conflits et arrangements potentiels à travers les trois chartes à l'étude et ii) dans les prochains chapitres, on analysera les pratiques et coordinations à l'échelle de fermes et de leurs territoires d'implantation.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

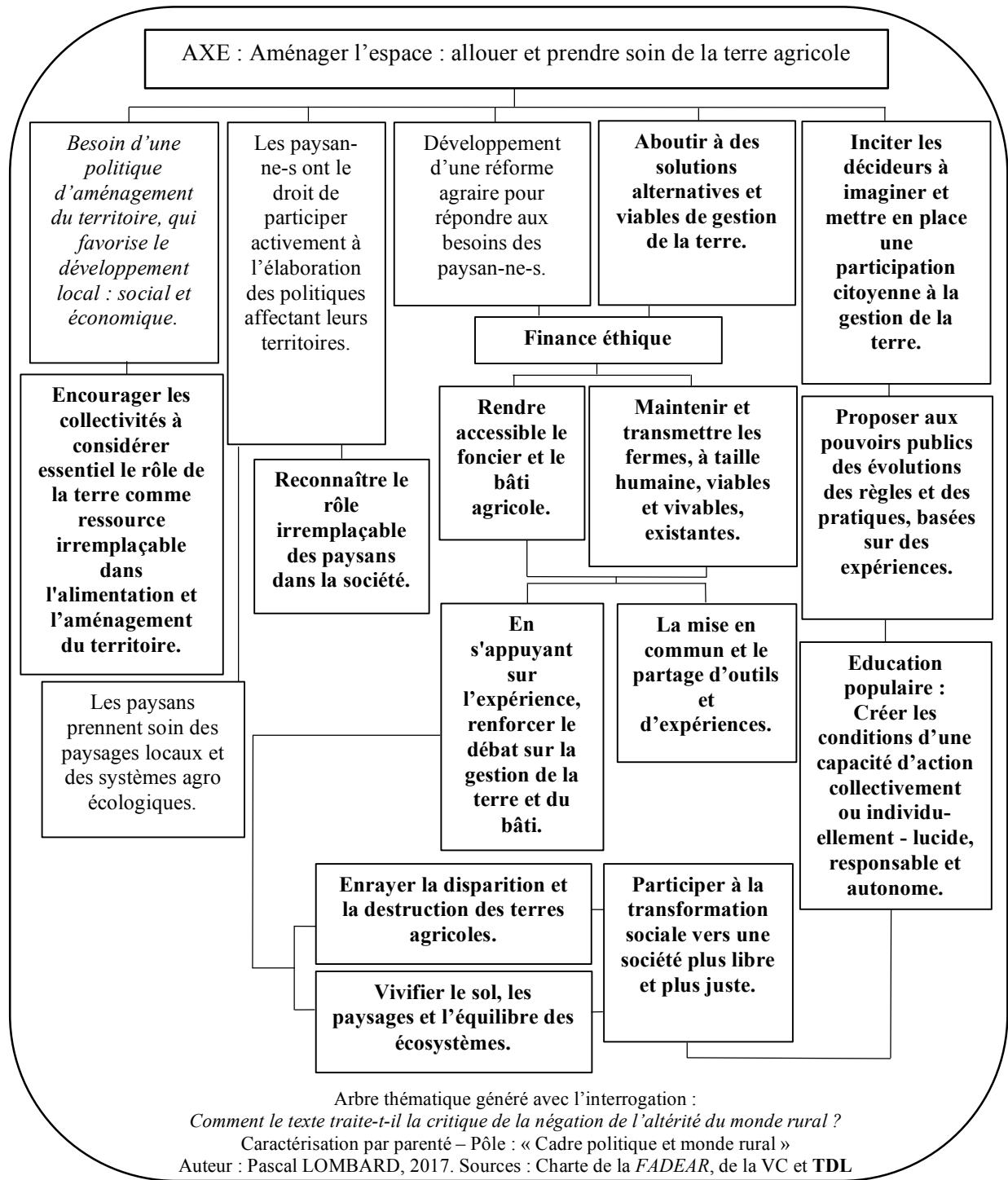


Figure 19 : Axe « Aménager l'espace : allouer et prendre soin de la terre agricole » du Pôle « Cadre politique et monde rural » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

1,2,2) Des ruptures entre la charte citoyenne et les chartes paysannes

Notre analyse comparative se déroule ici autour de trois axes présentant des « ruptures » entre chartes qui montrent comment l'AC intègre une complexité de points de vue sur des questions sensibles. Premièrement, sur la question « Des droits sur le foncier agricole » des paysan.ne.s et leurs collectifs, TDL remet en cause la logique de « La propriété du foncier agricole » et partant, sa transmission en ligne familiale directe. Deuxièmement, sur la question du « rôle et du poids socio-politique des paysan-ne-s » TDL construit une « Dimension organisationnelle basée sur la représentativité du statut « citoyen » » (versus le statut « paysan »). Le statut « paysan » réifié en tant que figure utile et opérationnelle et non-construit comme figure démocratique, n'intègre pas le processus de prise de décision sur l'allocation du foncier. On le verra plus en détail dans le chapitre 2 de cette partie mais en somme, les fermier.ère.s de TDL gardent seulement une capacité de prise de décision sur les aspects techniques et le choix des types de cultures sur les parcelles. En lien, une troisième analyse montre que TDL produit un déséquilibre du rôle et du poids socio-politique des paysan-ne-s au profit du « citoyen ».

Désormais, les productions de valeurs analysées *infra*, présentant des ruptures entre les deux types de chartes étudiées, donnent sens à l'action collective de TDL autour d'une reconquête citoyenne des territoires ruraux face au monde urbain et face au monde agricole dans sa globalité, considéré comme corporatiste.

1,2,2,1) Agir sur l'environnement via la propriété d'une ressource commune, alimentaire

Pour légitimer ses pratiques d'accès collectif à la terre et ses règles de gestion patrimoniale dites éthiques, TDL s'appuie sur une extension du droit du propriétaire et sur la multiplication de ses fermes en propriété. Le fondateur et ancien responsable national de TDL affirme que les fermes TDL sont des « *cellules saines, [...] de territoire* » qui, devenant dans le temps contiguës entre elles, détermineront une territorialité « *positive* » favorisant « *des synergies plus grandes [...]* » (Serge). La propriété foncière constitue un support politique sur lequel TDL tente de construire un débat public, à différentes échelles autour d'une approche du foncier agricole en tant que bien commun. On voit poindre ici la culture aménagiste de TDL : une « *réicularité* » spatiale de ses établissements et cette ambition, à travers eux et leur positionnement territorial, de faire « *tâche d'huile* » (Serge).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

TDL oppose l'inaliénabilité de son « domaine » foncier à l'idéal de la petite propriété foncière paysanne. Cet idéal de la « propriété foncière individuelle » est selon notre analyse contré au sein de TDL par l'idéal d'un « commun associationniste » associé d'une « volonté d'expérimentation pratique » (Laville, 2010). Car pour ses fondateur.trice.s, les « êtres » (et leur société) ne sont pas tant « maîtres » de la terre qu'« obligés » par elle. Cela se précise à l'analyse de la charte de TDL qui ne se prononce ni sur l'accès des paysan.ne.s à la propriété foncière ni sur leur accès aux terres improductives – *a contrario* de la charte de la VC, qui considère cet accès comme nécessaire à leur subsistance. Ce décalage s'explique par l'argumentaire de TDL : il s'agit de sortir la terre du cadre de la propriété-individuelle, vue comme outil de spéculation et vecteur du productivisme.

Ainsi, l'inaliénabilité des terres possédées par TDL est particulièrement revendiquée : « *Buts poursuivis par TDL : [...] Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable* ». Ses leaders, durant nos entretiens ont précisé que « *les mots-clés c'est vraiment « Préservation du foncier », pour ne plus le revendre donc bloquer la spéculation dessus* » (Serge). Outre la dimension de préservation, la propriété collective et inaliénable que prend en charge TDL apparaît comme un moyen de libérer et de faciliter l'accès à la terre : « *On a créé Terre de Liens pour libérer du foncier, [qui] permet l'installation de paysans, [...] ou leur maintien [... : le foncier,] on te l'enlève comme poids, tu n'auras pas à acheter la terre* » (ibid.).

La rupture de TDL s'exprime dans le statut de « ressource commune » qu'il confère au foncier agricole et dont il veut diffuser la valeur. Serge explique ainsi que « *jamais autant d'acteurs différents se sont préoccupés de la terre. C'est la première fois dans l'histoire où des consommateurs, des propriétaires traditionnels, des paysans [...] des collectivités, des fondations [se demandent] « Comment on gère la terre en commun ? » Avec des règles : le bail rural [environnemental]. On (réseau TDL) vous (agriculteur.trice.s) le confie parce qu'apparemment vous savez faire. C'est révolutionnaire ça.* ». Estelle (directrice de la Foncière TDL, ancienne salariée de la banque la NEF (siégeant alors au CA de l'association Relier) ajoute que l'action de TDL ne peut être réduite à l'acquisition et à l'installation, mais qu'il s'agit d'un enjeu d'éducation populaire « *faire prendre conscience que la terre, il faut la préserver comme l'air* ».

Les chartes s'accordent sur le fait qu'en tant que ressource commune le foncier doit être réparti équitablement, mais la définition de cet « accès équitable à la terre » (Charte de la VC, article IV de la déclaration « *Droit à la terre et au territoire* ») est source de divergences. Pour la VC, l'équité implique de limiter la taille maximale des propriétés foncières. Pour TDL,

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

l'équité se construit à partir du droit d'« usage responsable sur le plan social et environnemental », sans lien à la propriété. Alors que dans les chartes paysannes « droit d'usage » et « droit de propriété » peuvent être liés, la charte TDL les sépare volontairement.

Un second point de rupture concerne la thématique « alimentaire ». TDL s'éloigne de la « dimension vivrière des activités paysannes » et souhaite répondre aux demandes locales alimentaires et de création d'emplois : « *On est sûr de l'agriculture nourricière, donc de production, pas vivrière [...] l'idée, c'est créer de l'emploi aussi et puis [...] les circuits courts [...]. Derrière TDL, il y a un véritable projet de société* » (Estelle). Serge confirme cette ambition sociétale : « *Terre de Liens est un mouvement qui veut intéresser tout le monde. La paysannerie est au centre parce qu'il est question de la terre nourricière, mais ce n'est pas un mouvement paysan pour les paysans. [...] Les mouvements trop corporatistes s'enferment et se privent des ressources nouvelles, des regards nouveaux de ceux qui sont censés acheter leurs produits, les consommateurs, de ceux qui pourraient capitaliser* ». Dans le contexte agricole occidental, TDL limite alors l'importance de l'agriculture vivrière. Néanmoins, *a contrario* de la culture moderniste, il engage une visée nourricière de proximité où les citoyen.ne.s ont une place et un rôle socio-politique. Ce rôle s'exprime et s'épanouit dans l'accès des citoyen.ne.s *via* TDL aux droits d'exclusion/inclusion (Baysse-Lainé, 2018). Le partage et l'application de ces droits entre structures propriétaires (Foncière et Fondation *via* leur « Comité d'Engagement » : cf. chapitre 5 de la partie 1) et les associations régionales de TDL, dites Associations territoriales (AT), concernent en premier lieu les porteur.teuse.s de projet, candidat.e.s à l'installation et donc les futur.e.s usager.ère.s des fermes TDL.

La séparation opérée par TDL entre droits de propriété et droits d'usage s'appuie juridiquement sur un outil : le Bail rural environnemental (BRE)¹⁴⁰. Serge rapporte que son utilisation « *a été un point de divergence avec la Confédération paysanne* » et que, conclu avec les fermier.ère.s, il assure aux membres (adhérent.e.s, actionnaires et donateur.trice.s) et aux

¹⁴⁰ Pour rappel, TDL recourt au BRE sur l'ensemble de ses fermes, associant activité productive et préservation des ressources (TDL Septembre 2017). Ce bail – nait d'une concertation entre l'Etat, la profession agricole et des gestionnaires d'espaces naturels (prescripteurs depuis les années 1990 d'une réflexion sur leur gestion concertée introduit des restrictions aux droits d'usage des fermier.ère.s obligeant ou restreignant le recours à des pratiques selon leur impact sur l'environnement (*ibid.*). Le BRE, cadre de manière systématique l'usage des terres du « Mouvement ». C'est le lobbying de TDL auprès de l'Etat et de parlementaires qui a permis à l'occasion de la LOA de 2010 l'extension de la liste de 2006, (année de création législative du BRE) à des personnes morales autorisées à contracter des BRE, notamment aux entreprises de l'ESS comme la Foncière et aux FRUP telles que la Fondation TDL.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

partenaires institutionnels¹⁴¹ que les sols ne peuvent être dégradés. Le BRE rompt cependant aussi avec la « liberté de pratique » garantie par le statut du fermage de 1945 et permet à TDL de contraindre les fermier.ère.s s'ils.elles ne respectent pas les clauses environnementales. Le respect de cette contrainte pratique vient du fait que c'est TDL qui permet aux fermier.ère.s d'accéder au foncier agricole *via* une levée d'épargne et de dons dite « solidaire ».

Ce contrôle en amont et en aval des installations apparaît clairement dans la stratégie du réseau, – de type « firme-citoyenne » (*op.cit.* conclusion de la partie 1) et de son outil le BRE, de type « fermage-citoyen » (*op.cit.*, chapitre 5) –, comme l'explique Serge à propos des visites de fermes : « *L'idée [est] de faire un vrai diagnostic agro-environnemental [...] le notifier sur un cadastre et qu'on dise aux fermiers : [avez-vous] effectivement maintenu la fertilité du sol ?* ».

Plus qu'un simple outil juridique, le BRE est aussi une institution constituante de TDL : Serge et Estelle le décrivent à la fois comme une clé de voûte de l'action collective et une convention, un contrat social entre structures propriétaires, fermier.ère.s, adhérent.e.s, épargnant.e.s et donateur.trice.s. Serge précise que les termes sont écologiques et globaux, dépassant les limites des fermes TDL : « *Les Basques ont créé leur foncière [Lurzaindia] : il n'y a pas de BRE et là [...] ils s'aperçoivent que vouloir être trop régionaliste, [...] c'est se condamner à tourner sur soi. [...]. Notre idée essaime [en Europe] et ça c'est un signe qu'on ne s'est pas trompé, qu'on est sur une voie d'expérimentation qui vaut vraiment la peine* ».

Le BRE implique enfin une transformation des rôles de propriétaire et de fermier. Les fondateurs ayant pensé TDL comme une entité propriétaire, c'est par son expérience que le réseau intègre les impératifs d'une gestion collective d'un foncier agricole. La gestion du bâti agricole et résidentiel a nécessité des procédures non-anticipées. Dans le temps de l'expérimentation la conclusion d'un BRE a impliqué de « *diagnostiquer le bâti, pour faire un état des lieux [et] une programmation des travaux [...] à trois ans, neuf ans ou s'il y a un truc qu'il faut réparer tout de suite : il faut que ce soit inscrit dans l'annexe travaux [...] on ne fait pas de travaux comme ça (claque des doigts)* » (Estelle). Une éthique de la responsabilité du propriétaire, gestionnaire de patrimoine, s'intègre donc dans le « *projet de société [de TDL qui] va avec le bien commun. On essaie de faire une rénovation du bâti la plus durable possible mais on est confronté à des réalités économiques [...] : les fermages [faibles, sont encadrés par]*

¹⁴¹ Fédération nationale des SAFER, Collectivités locales, Ministères, OPA, PNR, Agences de l'eau, Actionnaires, Donateur.trice.s.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

des arrêtés préfectoraux [...] qui datent de l'an 40 ! (Silence, Estelle est outrée) c'est à dire, on a le droit d'avoir du plomb [dans la plomberie], on peut louer en l'état quoi ! ».

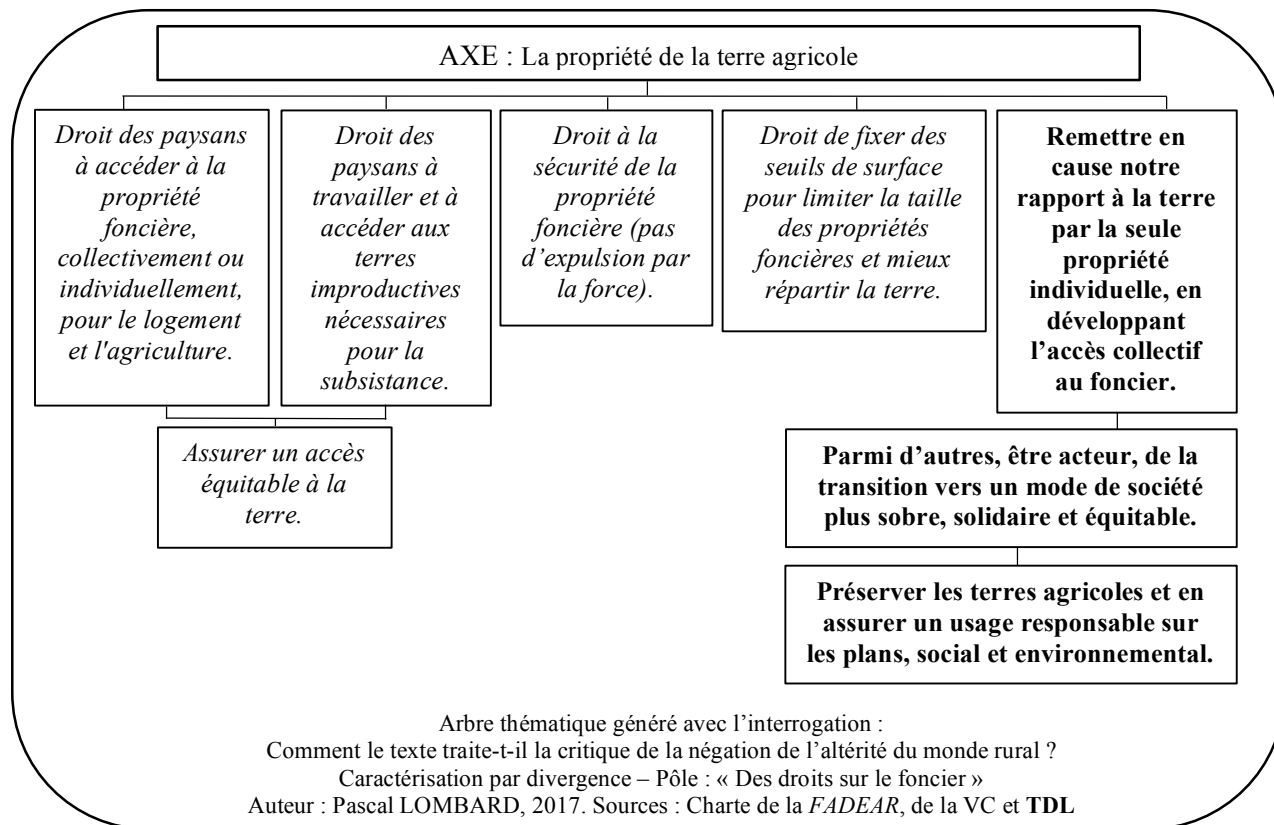


Figure 20 : Axe « La propriété de la terre agricole » du Pôle « Des droits sur le foncier » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

1,2,2,2) La prise de décision sur le foncier à TDL : vers un déséquilibre des statuts « citoyen » et « paysan » ?

La charte citoyenne de TDL offre une seconde bifurcation par rapport aux chartes paysannes sur la question de la prise de décision sur le foncier (cf. figure n°21 *infra*). La plus importante concerne la liberté d'association et d'expression des paysan.ne.s. Présentée comme un droit par les chartes paysannes, elle est absente de celle de TDL. En effet, statutairement, aucune place n'est réservée aux fermier.ère.s de TDL et leur participation au sein des AT est assez faible (Pibou, 2016). On l'a vu, une Association des fermiers TDL (AF TDL) a pourtant été créée en 2013, – dans le but d'une co-construction de TDL (*ibid.*) –, par des fermier.ère.s qui rencontraient des difficultés concernant la gestion du bâti (*ibid.*). L'AF TDL est notamment critiquée par certains membres salariés et bénévoles des associations TDL et de la Foncière et

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de la Fondation pour son manque de représentativité et sa posture de type « syndical ». Depuis 2015, elle est invitée au CA de l'Association nationale TDL et à des réunions de la SARL TDL-Gestion¹⁴² qui gère la Foncière, pour qui il s'agissait de montrer la difficulté d'une gestion technique collective des fermes. Cette absence institutionnelle des fermier.ère.s dans la gouvernance de TDL s'explique par son projet, sa politique, de développer un mouvement citoyen largement ouvert sur la participation de personnes extérieures à l'agriculture et de ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteurs (*ibid.*). C'est ici que la figure du « paysan » disparaît ainsi derrière celle du « citoyen », dont la voix « doit être portée ». Pour ce faire, TDL a connu un mouvement de salarisation et de professionnalisation (*ibid.*). Cela a instauré une différence entre d'un côté des spécialistes, – les dirigeant.e.s, les salarié.e.s et certains administrateur.trice.s bénévoles –, et de l'autre des non-spécialistes : souvent des bénévoles, des souscripteur.trice.s mais aussi des fermier.ère.s (*ibid.*). Nous avons pu relever sur nos terrains d'enquête que des responsables locaux, – des bénévoles de TDL chargés de mission de « référents-ferme » ou de « suivis de fermes » –, pouvaient souligner auprès de leurs AT et leurs bénévoles, voire directement auprès de salarié.e.s et de responsables des structures propriétaires, que les fermier.ère.s de TDL manquaient de recul sur l'enjeu de la gestion des fermes et notamment sur la gestion des risques. Lors d'une de nos observations du mois de décembre 2018 nous avons pu entendre cela, de la voix d'un bénévole qui s'adressait à un des responsables nationaux de la Fondation TDL : « *il faut prendre conscience que nos fermiers n'ont aucune conscience des risques (le salarié de l'AT acquiesce). Bon moi j'ai bossé là-dessus donc voilà [le bénévole parle d'un événement sur une ferme ou des biens bâtis de TDL et des vies d'habitant.e.s ont été menacé] mais attention* ». Cependant c'est l'inadéquation, dans les premières années de TDL, à traiter les problèmes rencontrés par les fermier.ère.s sur le bâti (notamment) qui a débouché sur la création de l'AF TDL (Pibou, 2016).

Parallèlement à ce mouvement de professionnalisation et dans la continuité de sa politique, TDL a construit une gouvernance foncière interne autour de chaque ferme acquise, qui associe des acteurs tiers, majoritairement des bénévoles issu.e.s des AT, arborant la figure citoyenne de TDL afin de « *déconstruire la relation dualiste propriétaire-fermier* » (le Gérant de la Foncière en 2014). Selon les territoires, le nombre et le statut de ces acteurs varient. Estelle

¹⁴² Pour rappel, cette SARL est l'associée commanditée de la Société de Commandite par Action (SCA) Foncière TDL. Elle est commanditée par le commanditaire : les actionnaires. Ces dernier.ère.s siègent au sein d'un conseil de surveillance qui veille au bon usage de l'épargne par rapport aux valeurs écrites dans la charte du réseau TDL. La SARL partage les pouvoirs de décision en trois parts : 45% à l'AN, 45% à la banque NEF et 10% au gestionnaire de la SARL qui est une personne physique.

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

précise : « Parfois sur une ferme ça marche super-bien et sur une autre... [...] ça va dépendre aussi du fermier, du GL, du référent, de l'AT et tout ce mix-là et de nous ». Les acteurs des AT peuvent être aussi des salarié.e.s. Dans ce cas l'objectif de ces dernière.s sera de former de simples bénévoles¹⁴³ ou des « référents » de fermes et plus rarement des fermier.ère.s du réseau, afin d'opérationnaliser l'action localement et alléger leur propre charge de travail. Eu égard au mélange des genres (statuts) dans TDL, Estelle souligne : « On ne sait pas [toujours] si on a des liens avec les fermiers parce qu'ils sont administrateurs ou parce qu'ils sont fermiers ».

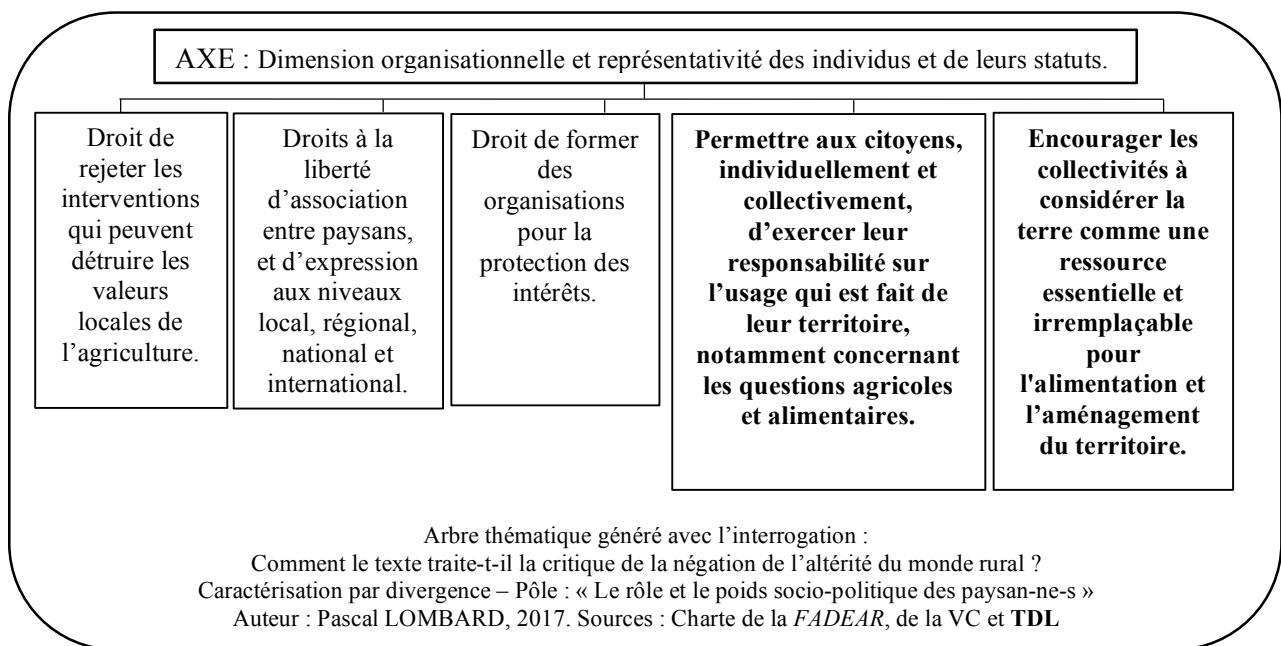


Figure 21 : Axe « Dimension organisationnelle et représentativité des individus et de leurs statuts » du Pôle « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

1,2,2,3) De l'utilité de la figure paysanne à la négation du statut paysan

Nous abordons ici ce qui constitue certainement le plus gros problème de l'AC. L'analyse de cet axe, dédié à la question de la reconnaissance et de l'égalité du statut « paysan » en face du statut « citoyen » dans la dynamique sociale de l'AC, donne écho aux deux constats présentés *supra* : i) une première phase de rupture avec une « figure paysanne » dépositaire de « l'importance de la ruralité et en son sein de la figure du paysan [...en tant que]

¹⁴³ Désigne désormais le statut de personnes non salariées investies dans des activités de gestion-acquisition.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

dimension symbolique et politique [...et comme] figure de résistance à l'Etat » construite à l'aune du « mythe de la modernité »¹⁴⁴ ; ii) une deuxième phase de rupture quand la figure du « fermier-paysan » se retrouve enrôlée dans un projet « citoyen », national et territorialisé, qui la dépasse.

TDL dans sa charte, s'engage à promouvoir une « *Éducation populaire* » consistant à « *créer les conditions pour que des personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement - de manière lucide, responsable et autonome et qu'elles soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste* » (Charte de TDL. Introduction du chapitre « Valeurs »). Cependant, l'analyse de la charte citoyenne et des discours des leaders (Serge et Estelle) montrent que le thème de « l'égalité » n'est pas explicitement mobilisé. Peu ou prou il apparaît en dehors de l'arbre thématique présenté (figure n°22 ci-après), lorsqu'il est question, dans la charte citoyenne, du principe de « responsabilité ». Là, TDL envisage « égaux » : chacun.e souhaitant « *exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre* » (TDL, « Valeurs », p.1). Or, le premier thème de la figure, issu de la charte de la VC, – qui par ailleurs stipule que « *les paysans du monde entier réclament une Convention internationale sur les Droits [...] des Paysans* » (VC, « Déclaration », p.6) –, exprime, en critique, que le statut « paysan » doit être reconnu comme identifiant des personnes égales aux autres : « *les paysans sont égaux à toutes autres personnes* » (Charte de la VC, Première phrase de la partie « Déclaration »). Or, dans la charte citoyenne l'unique usage du mot « paysan » est inscrit par un énoncé certes d'abord politique « *Reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société* » mais au sein d'un chapitre qui précise une reconnaissance surtout technique : pour « *Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique et biodynamique) et paysanne* » (Charte de TDL).

Puis c'est du côté de la VC que la complexité de l'AC se noue un peu plus encore sur le thème de « l'égalité ». En effet la définition du terme « paysan » (second thème de la figure) laisse entendre que beaucoup d'habitant.e.s du milieu rural pourraient s'y reconnaître. Moi-même, – qui vis dans un petit hameau de dix habitant.e.s (comptant six actifs) au milieu d'un département à dominante rurale, l'Ariège, en suis un exemple. Je cultive un jardin potager et bénéficie d'un verger vivrier, j'éleve quatre brebis mères qui me donnent des agneaux et des agnelles. Il m'arrive d'en acheter en plus à un paysan localement afin de compléter mon besoin en chargement (l'objectif d'une certaine pression sur les pâtures pour limiter l'entretien

¹⁴⁴ Sur la base des apports du travail de Mathieu Gervais, 2015, Cf. partie 1 de la thèse, chapitre 2, p.69-70)

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

mécanique). En outre, je bénéficie d'une solidarité villageoise (entraide, prêts de matériels, accès à la forêt alentour pour la production de mon bois de chauffage en échange de l'entretien du parcellaire forestier, troc, *etc.*). Mais suis-je l'égal d'un paysan professionnel qui potentiellement n'a pas d'autres revenus que ceux de son activité agricole et pour laquelle il aura réalisé des investissements importants ? Assurément non. D'un côté, cette définition de la VC tend tout à la fois à nous faire ressentir plus d'empathie à l'égard du monde paysan et à nous envisager comme semblables en tant qu'habitant de quelque part, d'un quelque part rural. D'un autre côté elle nous interroge sur le sens même ou la polysémie de la notion. En effet, cette figure de « paysan », – qui déjà on l'a vu *supra* disparaît vite derrière celle du « citoyen » – semble pouvoir disparaître aussi derrière celle de l'« habitant.e rural.e », qui est tour à tour consommateur .trice, élu.e local.e, *etc.* Serge confirme cette dimension sociétale : « *Terre de Liens est un mouvement qui veut intéresser tout le monde. La paysannerie est au centre parce qu'il est question de la terre nourricière, mais ce n'est pas un mouvement paysan pour les paysans* ».

Attribuant aux fermier.ère.s de TDL une identité plutôt technique à l'échelle de leur ferme, – sur lesquelles ils.elles sont seul.e.s compétent.e.s au travail mais n'ayant « *pas de temps pour s'engager* »¹⁴⁵ dans la vie associative régionale, là où se gouvernent *in fine* les actions locales de TDL, c'est finalement une représentation des enjeux et des aspects techniques qui finit par manquer : « *si des personnes rentrent si fortement dans le mouvement associatif uniquement avec une vision politique et pas assez, paysanne, agronomique de terrain ou très technique dans la gestion financière on arrive plus à se comprendre. Il y a de vrais dialogues de sourds.* » (Serge). S'annonce ici un débat complexe entre des enjeux politiques et techniques et de potentiels conflits internes. Dans ce concert de l'action collective de TDL (la gestion collective de ses fermes), le statut de paysan se retrouve ainsi noyé dans une somme d'autres statuts où chacun compte faire entendre sa voix. En sus une réflexion serait à mener : n'est-il pas aberrant de croire qu'il y aurait une frontière si ténue que cela, telle qu'exprimée dans le discours de Serge, entre la technique et le politique ? Si les fermier.ère.s de TDL avaient plus de temps et une véritable perspective politique dans TDL ne seraient-ils.elles pas à même de revendiquer des aspects techniques devenant alors politiques ? Si « *les mouvements trop*

¹⁴⁵ À l'image de l'ouvrier.ère (une autre victime de la modernisation industrielle occidentale dès les XVIII et XIX^{ème} siècle), cette question du « temps du politique » du.de la paysan.ne contre le « temps » de ses attributs « technique et opérationnel » lui étant sinon imposé au moins attaché, serait à creuser par ailleurs. C'est la mise en problème de cette question *via* le thème soulevé ici de « l'égalité entre les individus et leurs statuts », qui seraient à développer.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

corporatistes s'enferment et se privent des ressources nouvelles, des regards nouveaux de ceux qui sont censés acheter leurs produits, les consommateurs, de ceux qui pourraient capitaliser » ne serait-il pas dommage pour TDL de se priver des regards de ceux et celles qui sont censé.e.s gérer au très long terme en tant que « gestionnaire du quotidien » (Terre de Liens en Massif central, 2014 ; Lombard et Baysse-lainé, 2019) les établissements et vitrines du « Mouvement » : fermes TDL ?

Le troisième thème de l'arbre thématique « Reconnaissance et égalité » du statut « paysan », touche à la question de l'aménagement du territoire et au droit des paysan.ne.s d'y participer. Cette question est délicate dans le contexte français où il est démontré (Melot, Torre, 2012) que le monde agricole est pris entre deux dynamiques paradoxales relatives à des stratégies individuelles : de préservation et de spéculation sur le foncier. En outre sa gestion et son allocation restent le pré-carré des syndicats agricoles et notamment de la FNSEA qui domine (Bernardi, Boinon, 2009). Enfin les instruments de gestion du foncier (statut du fermage, 1947 ; le contrôle des structures, 1962), construits avec l'objectif de favoriser la modernisation du secteur agricole sont ébranlés par l'inscription du monde agricole dans des modes de régulation de plus en plus hétéronomes (Lémery, 2003). Cette politique, critiquée par des syndicats minoritaires et les « collectivités territoriales » (Sencébé, 2013/3, p.252) l'est également par des réseaux non-agricoles comme TDL et AGTER¹⁴⁶ qui dénoncent une « *politique d'installation [...] incapable d'assurer à elle seule le renouvellement des paysans* » (Bonhommeau, AGTER, 2007, p.5). C'est dans ce contexte que TDL fait entendre une voix dite citoyenne sur les questions de l'aménagement des territoires agricoles aux différentes échelles locales (GL), régionales (AT) et nationales (FN), sans donner de statut politique aux fermier.ère.s. En effet, même si le réseau a construit un principe de subsidiarité ascendante, les agriculteur.trice.s, qu'ils soient fermier.ère.s de TDL ou non peuvent seulement faire entendre leurs voix en tant que simple administrateur.trice.s d'une AT¹⁴⁷ et/ou nommés au Comité d'Engagement¹⁴⁸ (CE) national qui produit une expertise. On perçoit encore ici l'effacement de

¹⁴⁶ Association pour Améliorer la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources Naturelles. TDL en est membre.

¹⁴⁷ Pour rappel, une AT une fois sollicitée localement par un projet d'acquisition, filtre les projets à proposer ou pas au CE national puis au sein de la SARL « Terre de Liens Gestion » là où se prend la décision finale d'une acquisition. Généralement cette dernière va dans le sens des décisions consultées en CE. En son sein les pouvoirs se partagent en trois parts : 45% FN, 45% à la banque NEF et 10% au gestionnaire de la SARL, une personne physique.

¹⁴⁸ Pour rappel, le CE de la Foncière TDL et de la Fondation TDL est un collectif national d'expert.e.s, désigné.e.s par le Conseil de surveillance (émanation des actionnaires) sur proposition du commandité (La SARL Terre de Liens Gestion) qui étudie et donne un avis consultatif obligatoire pour tout projet

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

la figure du statut « paysan » derrière la figure du statut « citoyen » mais cette fois-ci, élément nouveau, derrière la figure de « l'expert.e ».

Le quatrième thème évoque ce qui a été vu dans le point précédant dédié à la dimension organisationnelle et la gouvernance du « réseau citoyen ». Au sein de TDL le statut de fermier est « *absent de la gouvernance de [toutes] instances décisionnaires* » (Pibou, 2016, p. 198). L'« Association des Fermiers de TDL » (AFT) qui siège depuis 2015 au Conseil d'administration (CA) de la Fédération nationale (FN) TDL mais sans pouvoir statutaire essuie les critiques de sa non-représentativité de l'ensemble des fermier.ère.s TDL. Elle est « [...] *davantage vue [comme] la manifestation d'une force d'opposition syndicale de fermiers déçus ou en conflit avec leur propriétaire que l'expression large et ouverte d'[un]ensemble* » (*ibid.* p.331). En mai 2016 le Pôle Fermes (PF) de TDL (mutualisation des salariés Foncière et Fondation), édite le « Memento du fermier ou locataire » (Pôle fermes TDL, 2018) qui s'adresse : « [...] *aux fermiers et locataires. Par extension, à toutes les personnes impliquées dans la gestion de ses biens* » (*ibid.* p. 4). L'AFT n'y est pas mentionnée.

Enfin, concernant toujours ce thème et principe d'égalité défendue par les chartes paysannes, c'est sur la question de la reconnaissance par TDL du *rôle irremplaçable des paysans dans la société* » afin de « *Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique et biodynamique) et paysanne* » (*op.cit.*) que nous aimerions faire part d'une réflexion. Comment l'égalité entre les paysan.ne.s peut-elle être envisagée lorsqu'une des dimensions défendues par le « Mouvement TDL » est le développement de l'agriculture biodynamique ? En effet, comment envisager l'égalité de chacun.e face à « *des savoirs (scientifiques, paysans, expérimentiels, sensibles, suprasensibles péri-scientifiques et ésotériques), en jeu chez les praticiens de la biodynamie* » (Foyer, 2018/2, p.289) ? Des savoirs en sus relatifs aux « *rythmes cosmiques* » et à l'usage de « *préparations biodynamiques [...] qui agissent énergétiquement* » (site web du MABD, consulté le 04-05-2020) ? Du fait qu'au sein de la biodynamie¹⁴⁹ « *l'agriculteur est présenté comme étant, dans sa fonction de production, engagé dans toutes ses dimensions humaines (sensitive, psychologique et spirituelle)* » (Compagnone et al., 2018/2, p.131) et du fait de cet appel à l'émotion et aux croyances que l'enseignement de la biodynamie peut occasionner, bien plus qu'aux savoirs

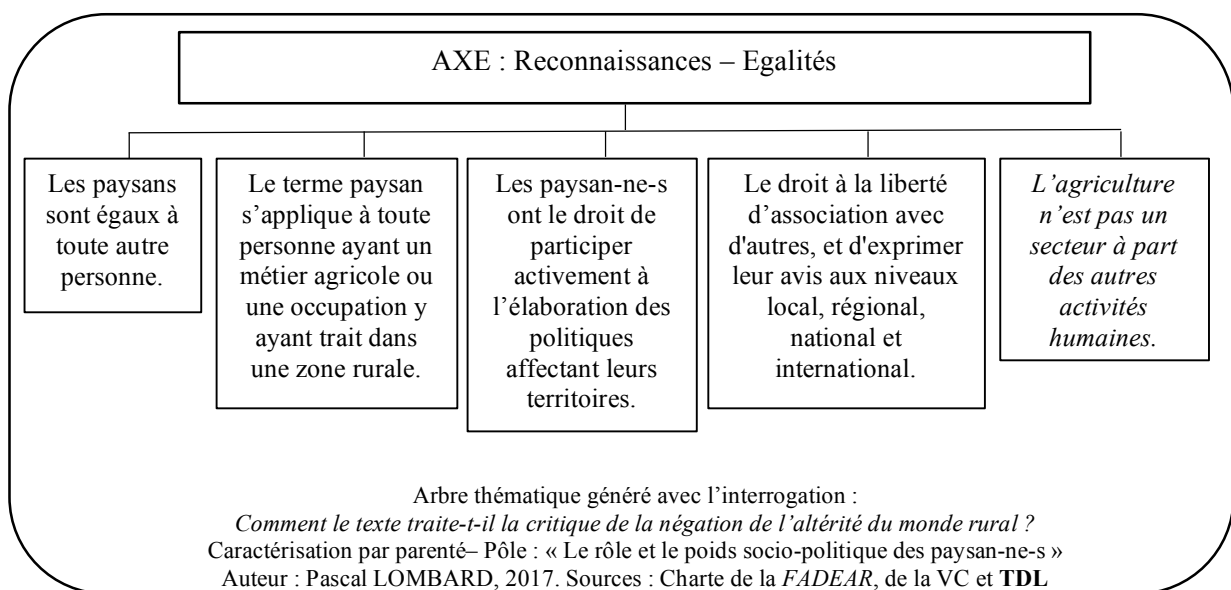
d'acquisition qui utiliserait les fonds du commanditaire : les actionnaires de la Société de Commandite par Action (SCA) Foncière TDL.

¹⁴⁹ Inventée par Rudolf Steiner (1861-1925), philosophe et scientifique autrichien connu pour être le fondateur de l'anthroposophie, un courant de pensée qui intègre les composantes psychiques et spirituelles du monde dans sa démarche scientifique (site web du MABD, consulté le 04-05-2020)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

qu'elle ne saurait rendre stables et reproductibles et donc partageables, – nous pensons que la question de l'égalité entre les fermier.ère.s de TDL eux.elles-mêmes, quant à leur légitimité à user du « foncier citoyen », est loin d'être réglée¹⁵⁰.

TDL reconnaît la singularité du statut « paysan » d'un point de vue technique l'intégrant à un dispositif foncier réifiant une responsabilité collective quant à l'usage de la terre et des sols. Au sein de TDL et devant la figure du « fermier.ère-paysan.ne », la figure du « citoyen.ne-expert.e », pour certain.e.s épris.e.s d'anthroposophie¹⁵¹, prend-il ici une place où on ne l'attendait pas.



¹⁵⁰ Deux témoignages d'agriculteurs en biodynamie rencontrés sur nos terrains, alimentent cette réflexion. La lecture de l'ouvrage de Steiner « *Le cours aux agriculteurs* » (1924) leur est apparue « complexe » tant ce qui y est dit est « *farfelu* ». Il s'avère qu'après de nombreux échecs c'est une lecture systématique et répétée « *30, 40 fois* » qui permettrait de comprendre qu'*in fine* l'enseignement de l'ouvrage réclame pour être compris des dispositions plus « sensibles » qu'« intellectuelles » et rationnelles : « *il faut s'imaginer à l'intérieur de la vache pour comprendre son système digestif* ».

¹⁵¹ « *La vision du monde sous-jacente à la biodynamie repose sur une épistémologie que Rudolf Steiner qualifie de « goethéenne », en référence à l'œuvre naturaliste de Johann Wolfgang von Goethe et en opposition au rationalisme scientifique de son époque. Suivant l'idée principale de cette théorie de la connaissance fondamentale pour l'anthroposophie, il n'est possible de penser le vivant que grâce à une pensée vivante ; toute autre pensée savante, intellectuelle, courrait le risque de fossiliser, réifier son objet d'étude en lui ôtant vie et mouvement. C'est tout l'enjeu de l'épistémologie goethéenne de montrer comment accéder à cette « pensée vivante » : une observation attentive, respectueuse, dépourvue de tout jugement et objective (c'est-à-dire centrée sur l'objet) des phénomènes, couplée à différents exercices de méditation, permet de développer une raison imaginative rendant capable de percevoir les correspondances cachées dans le grand Livre de la Nature (Choné, 2013). Prenons un exemple concret, celui de l'ortie, afin de mieux comprendre comment interagissent ces différents courants de pensée dans la biodynamie : pour Rudolf Steiner, il s'agit d'une plante martienne car on retrouve en elle les qualités que les traditions alchimiques et astrologiques attribuent à Mars, l'ardeur belliqueuse, le sang, le fer » (Choné, 2017, p.278-279).*

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

Figure 22 : Axe « Reconnaissances – Égalités » du Pôle « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.

Conclusion du Chapitre 1

L'objectif de ce premier chapitre de cette dernière partie de la thèse est de saisir la figure « citoyenne »¹⁵² de TDL sur les questions foncières aux côtés de ses partenaires strictement agricoles que sont les structures revendiquant l'« Agriculture paysanne » et la figure « paysanne » de la Profession. Ces structures sont notamment le réseau des CIVAM et des ADEAR (cf. chapitre 3, partie 1). Que ce soit au sein de la Confédération paysanne (CP) et ses ADEAR, des CIVAM, de la *Via campesina* (VC) et sa petite sœur la constellation *Reclaim the Fields* (RTF), un des slogans majeurs est que « la terre est à celui (ou celle) qui la travaille ». Mais qu'est-ce que cela engage dès lors que l'on repositionne cette formule face aux ambitions certes « paysannes » mais avant tout « citoyennes » de TDL sur le foncier qui se revendique être un réseau extérieur au monde agricole. Pour saisir cela, j'ai comparé la charte « citoyenne » de TDL avec les chartes de la VC et de la FADEAR par la méthode de « l'analyse thématique qualitative en SHS » (Paillé, Mucchielli, 2016). Ce qui en ressort ce sont des catégories d'analyses nous permettant une comparaison thématique entre les deux chartes (CP et VC) que nous nommons « paysannes » et la charte de TDL, « citoyenne ».

Notre questionnement pour aborder le réseau TDL en tant que Mouvement Social (MS) citoyen par rapport au MS paysan avec cette méthode d'analyse qualitative peut se résumer ainsi : *comment l'action collective du réseau TDL s'auto-situant hors des organismes professionnels agricoles et des syndicats agricoles, produit-elle ou mobilise-t-elle des représentations en rupture ou non avec celles du mouvement paysan des années 1970 jusqu'à nos jours ?*

En vue de positionner ces mouvements dans l'actuelle dynamique de l'« Agriculture citoyenne » (AC) française et dans l'objectif d'étudier TDL en tant que MS en proximité des valeurs construites et portées par ces derniers, nous avons alors souhaité analyser comment des registres de valeurs relatifs à des thématiques, se déploient au sein des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » du réseau TDL. Nous avons donc posé deux mêmes questions aux trois

¹⁵² Formule mobilisée et partagée par les membres du « Mouvement TDL » dès qu'il s'agit pour eux de cadrer l'action et le statut de TDL par rapport aux divers acteurs et structures agissant sur le foncier agricole.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

textes concernés : « *Le texte peut-il nous parler d'une critique de la négation de l'altérité du monde rural ?* » et « *Le texte peut-il nous parler d'une critique de la modernité ?* ». À l'issue d'une analyse charte par charte *via* ces questions, des énoncés thématiques (fusionnés ou non) apparaissent. C'est ensuite que démarre le travail comparatif.

Ces chartes, – de la FADEAR, de la *Via Campesina* et celle de TDL –, vues comme des « performances » (Boltanski et Thévenot, 1991), des discours produits à destination de l'espace public, nous ont permis une analyse comparative se déroulant autour de cinq axes thématiques valorisant des « continuités » thématiques et trois autres axes en montrant les « ruptures ». Les cinq premiers axes révèlent comment les trois chartes montrent comment TDL donne continuité i) à l'enjeu d'une « Vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural » au sein du pôle thématique « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » ; ii) à une « Critique du court terme » dans le pôle « Une rupture avec l'espace et le temps » ; au sein du même pôle c'est iii) l'enjeu d'un « ancrage au territoire » des pratiques agricoles, qui c'est également exprimé ; iv) ce sont les « principes d'un « faire » et d'un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne » qui sont mis en avant au sein du pôle éponyme. Enfin, v) c'est l'enjeu d'« aménager l'espace : d'allouer et de prendre soin de la terre agricole » qui, dans le pôle « Cadre politique et monde rural » caractérise les valeurs partagées de l'Agriculture citoyenne (AC).

Cependant les trois axes de « ruptures » révèlent comment l'AC intègre une complexité de points de vue sur des questions finalement très sensibles :

L'analyse de l'axe thématique « La propriété du foncier agricole » au sein du pôle thématique « Des droits sur le foncier agricole » présente comment TDL remet en cause la logique de « La propriété du foncier agricole » et partant, sa transmission. Dans l'objectif d'agir sur l'environnement et sur la destination alimentaire des pratiques, *via* la propriété de cette ressource « *commune* » et « *alimentaire* » qu'est pour TDL la terre agricole, le « Mouvement citoyen » s'appuie sur une extension du droit du propriétaire et sur la multiplication de ses fermes. La propriété foncière devient un support politique par lequel TDL tente de construire un débat public, à différentes échelles (très locales comme globales) autour de la gestion du foncier agricole (terre et bâtis) en bien commun. C'est l'inaliénabilité des terres possédées par TDL qui est particulièrement revendiquée afin de contrer l'idéal de la « propriété foncière individuelle », hérité de l'agrarisme du XIX^{ème} siècle en France. TDL construit alors un idéal sociopolitique d'un « commun associationniste » marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique ». Le « déterminisme » relatif à cette sociopolitique est qu'*in fine* la terre agricole

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non-humains : ces « êtres » (et leur société) ne sont plus alors considérés comme « maîtres » de la terre mais « obligés » par elle. Et l'urgence climatique dans une société désormais plus urbaine que rurale et vulnérable (cf. la crise sanitaire de la Covid, 19) n'engage pas semble-t-il la charte citoyenne à se prononcer ni sur l'accès des paysan.ne.s à la propriété foncière ni sur leur accès aux terres improductives. Or, *a contrario*, la charte de la VC considère cet accès comme nécessaire à leur subsistance. En sus, alors que les chartes s'accordent sur le fait qu'en tant que ressource commune le foncier doit être réparti équitablement, dans les chartes paysannes « droit d'usage » et « droit de propriété » peuvent être liés mais la charte TDL les sépare volontairement et en sus, pour ce qui est du droit d'usage, en conditionne l'accès : agriculture nourricière, de production, pas vivrière, créatrice d'emplois. L'ambition est en somme de créer un « *un véritable projet de société* ». Cette séparation entre type de droits et la conditionnalité opérée par TDL pour l'accès au droit d'usage s'appuie en outre juridiquement sur un outil : le Bail rural environnemental (BRE). « [...] *Point de divergence avec la Confédération paysanne* » (Serge) et conclu avec les fermier.ère.s, il assure aux membres (adhérent.e.s, actionnaires et donateur.trice.s) et aux partenaires institutionnels¹⁵³ que les sols ne peuvent être dégradés. Le BRE rompt alors avec la « liberté de pratique » garantie par le statut du fermage de 1945 et permet à TDL de contraindre les fermier.ère.s s'ils.elles ne respectent pas les clauses environnementales. En amont, c'est cependant grâce à une levée d'épargne et de dons, dite « solidaire » que TDL leur permet d'accéder au foncier. La mécanique tant technique que politique et basée sur l'intégration de l'amont et de l'aval des étapes d'acquisition, de gestion et d'usage du foncier, révèle la volonté d'un contrôle en amont et en aval des installations : c'est ce qui apparaît clairement dans la stratégie du réseau de type « firme-citoyenne » et de son outil le BRE, de type « fermage-citoyen ». Cependant, le BRE implique une transformation des rôles de propriétaire et de fermier. TDL intègre des impératifs éthiques d'une gestion collective du foncier agricole pour le mettre durablement au service de projets fermiers paysans. Une éthique de la responsabilité du propriétaire, gestionnaire de patrimoine, s'intègre donc dans le « *projet de société* [de TDL qui] *va avec le bien commun* ».

L'analyse de l'axe thématique « Dimension organisationnelle et représentativité des enjeux relatifs aux statuts » qui traite de la prise de décision sur le foncier au sein du

¹⁵³ Fédération nationale des SAFER, Collectivités locales, Ministères, OPA, PNR, Agences de l'eau, Actionnaires, Donateurs.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

pôle thématique « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » présente une seconde bifurcation. La plus importante rupture se forme autour de « la liberté d'association et d'expression des paysan.ne.s ». Présentée comme un droit par les chartes paysannes, elle est absente de celle de TDL. Cette absence institutionnelle des fermier.ère.s dans la gouvernance de TDL s'explique par son projet et sa politique de développer un mouvement citoyen largement ouvert sur la participation de personnes extérieures à l'agriculture et de ne plus laisser la question foncière entre les mains des seuls agriculteur.trice.s : la figure du « paysan » disparaît ainsi derrière celle du « citoyen », dont la voix « doit être portée ». Pour ce faire, TDL a conduit un processus de professionnalisation et de recrutements salariés, en construisant en parallèle une représentation des fermier.ère.s de TDL comme étant « non-conscients des risques ». Toutefois c'est l'inadéquation, dans les premières années de TDL, à traiter les problèmes rencontrés par ses fermier.ère.s sur le bâti (notamment) qui a débouché sur la création de l'Association des fermiers de TDL (Pibou, 2016). Tout comme dans l'analyse de l'axe thématique « Reconnaissance-Égalités » le statut de paysan se retrouve prisonnier d'autres statuts et obligations qui en font un actant bien différent du paysan de l'immédiate après-guerre.

L'analyse de cet axe dédié à la question de la « Reconnaissance et de l'égalité du statut « paysan » en face du statut « citoyen » révèle une rupture avec l'idée d'une « figure paysanne » défendant seule la ruralité. En sus, la figure du « fermier-paysan », se retrouve enrôlée dans un projet « citoyen », national et territorialisé, qui la dépasse. Au sein de TDL et devant la figure du « paysan.ne » et celle du « fermier-paysan », le.la citoyen.ne-expert.e, prend-il.elle ici une place ou on ne l'attendait pas.

Les productions de valeurs étudiées dans ce premier chapitre de cette dernière partie donnent sens à l'action collective de l'AC en tant qu'action de reconquête des territoires ruraux face à la logique de la modernisation agricole, face au monde urbain et ses logiques d'extensions favorisant l'artificialisation des sols. Le *renversement ruraliste* de l'Agriculture citoyenne (AC) tend à recomposer les relations villes-campagnes en systématisant l'idée d'un espace rural riche en ressources à préserver, en solidarité avec les besoins alimentaires des villes ; également considérées comme trop attractives et dont l'urbanisation apparaît comme un processus dominant risquant de dévitaliser l'espace rural. L'AC propose des formes de « territorialité » nouvelles initiées par TDL à travers ses propres pratiques foncières.

Dans sa politique de publicisation et de mise en débat public des questions foncières, TDL accompagne des citoyen.ne.s à prendre en charge des questions d'usage du foncier et d'aménagement du territoire en réifiant sur l'hôtel de la « participation-citoyenne » (cf. chapitre

Partie 2 – Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne

3, partie 1), une posture morale de « responsabilité » (Petit, 2014), entendue comme enjeu de « prendre soin » (*caring for*) (*ibid.*) du foncier et du territoire. En effet, ces deux objets ordinairement dits de « lutte » sont construits par TDL comme objets dits de « soin ». Estelle précise par exemple que : « *Terre de Liens, c'est vraiment considérer la terre comme un bien commun, c'est le postulat de démarrage [...] Et le projet [...] c'est vraiment montrer que, la terre, il faut en prendre soin [...] il faut] pouvoir préserver les terres agricoles dans leurs fonctions nourricières et avec un volet environnemental [...], développer ou maintenir une agriculture responsable vis-à-vis de la société* ». La stratégie de TDL peut alors être reconsidérée comme un « projet d'innervation » des territoires par des fermes considérées comme des « *cellules saines de territoire* » (Serge, *op.cit.*). Dans ce contexte, acquérir une ferme n'est plus la finalité de l'action mais le vecteur d'une réappropriation territoriale au motif d'une volonté de construire un « monde commun ». Un monde commun ou toutefois les paysan.ne.s en tant que figure politique sont relégué.e.s à des aspects seulement techniques. Assistons-nous ici à l'aboutissement ultime de la dépossession des paysanneries de leur fonction et de leur indépendance au profit de consommateurs urbains, experts et décideurs ? Derrière un discours mobilisateur apparaît une problématique non-abordée au sein de TDL à l'échelle du « Mouvement foncier citoyen ». S'il y a alliance entre citoyen.ne.s et paysan.ne.s sur l'accès au foncier et sa propriété collective, il y a domination politique, symbolique et financière, voire même technique sur son usage.

Nouvel acteur de la gestion du foncier agricole en France, même si ses acquisitions restent limitées en surface (cf. partie 1, chapitre 5), TDL détermine l'émergence d'une lutte spatiale et surtout foncière ancrée, dans le but d'affirmer un idéal politique du « droit à l'aménagement du territoire » calqué sur le « droit à la ville » de H. Lefebvre (1968, 2009). L'Agriculture citoyenne (AC), – dans la dynamique du *renversement ruraliste* qu'elle produit –, marque ainsi la « volonté d'un contrôle » de ce « pouvoir sur l'espace » qui « *gouverne les liens internes [à un territoire] unissant, depuis des temps immémoriaux, l'urbanisation à la production et à l'utilisation des surplus* » (Harvey, 2010, p.182) (Harvey, 2010). En ce sens l'économie de l'AC (au sens étymologique de la notion : « *ordre par lequel les choses sont administrées* »¹⁵⁴) est capitaliste, sociale, solidaire et hégémonique. En son sein le « Mouvement TDL » se démarque de ses structures partenaires dites « paysannes », strictement agricoles en menant une lutte axiologique (de ce qui vaut, de valeurs). Dans sa lutte, TDL donne

¹⁵⁴ Site web du CNRTL, consulté le 05/05/2020.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

continuité à des valeurs paysannes (cf. *supra*), ce qui donne substance à l'Agriculture citoyenne. Cependant, TDL construit des ruptures avec les valeurs des chartes paysannes étudiées (cf. *supra*). Ce premier chapitre de la deuxième partie de cette thèse valide ainsi notre première hypothèse de réponse à notre problématique : le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et en rupture de valeurs paysannes. En outre ce chapitre présente une première analyse des motifs qui cadrent l'Agriculture citoyenne. Elle commence à apparaître ici telle une nouvelle structure surplombant le devenir politique paysan toujours plus rendu à sa dimension seulement technique et désormais, on le verra (chapitre 3 de cette dernière partie), mise au service des territoires.

Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

En première partie de la thèse nous avons démontré qu’il est pertinent de s’interroger sur le système d’acteurs existant aujourd’hui en France, agissant dans la gouvernance du foncier agricole (terres et bâtis). Nous avons alors expliqué comment une société civile associative militante, de personnes et de collectifs non-agricoles, mobilise un souci du « commun » sur les questions alimentaires, agricoles, foncières et de développement local.

Dans cette dynamique sociale « des marges », – dont nous tentons dans cette thèse d’analyser l’émergence –, c’est la thématique du « commun » qui devient donc autant un motif de projet et de lutte¹⁵⁵ qu’une intention de soin (*care*), à des fermes et à des territoires¹⁵⁶ notamment. Cette dynamique sociale est à saisir dans son époque où des thématiques se déploient à diverses échelles : la fin-faim de terre, le réchauffement climatique, les droits humains, les droits de la nature, les identités et spécificités territoriales, la revendication d’un « droit aux sols », le poids sociétal pesant sur les agriculteur.trice.s quant à leurs responsabilités sur les qualités alimentaires et environnementales produites. Enfin, dernièrement avec la crise sanitaire de la Covid-19, voit-on émerger une prise de conscience globale et durable des vulnérabilités humaines et de l’interdépendance entre les humains et les non-humains. Si des ressources relèvent du commun, leurs vulnérabilités et partant les nôtres révèlent des enjeux « communs » tant humains qu’environnementaux.

Cependant à la base des projets fermiers de TDL et dans les fondements de sa politique foncière il y a certes ceux de favoriser l’installation de projets dits « atypiques », portés par des candidat.e.s peu ou prou exclu.e.s, mais il y en a encore en amont des paysan.ne.s propriétaires de terres et de bâtis (en propriété privée directe ou *via* des GFA) qui se posent la question de leur pérennité en tant qu’usages en Agriculture biologique et/ou biodynamique. Ces fondateur.trice.s ont créé TDL pour à la base faire en sorte que leurs efforts de prendre soin de leurs terres ne soient pas vains. Il a fallu dans un premier temps trouver l’outil juridique qui allait pouvoir favoriser une propriété collective et ensuite des règles pour que cette dernière dure au très long terme et dans des usages qu’il fallait aussi pouvoir transmettre au très long

¹⁵⁵Tant contre l’hégémonie de l’agro-industrie, le productivisme et sa mondialisation que contre la logique métropolitaine de l’aménagement du territoire (cf. partie 1).

¹⁵⁶ Et aux identités collectives qui les constituent : paysage, filière agri-alimentaire, histoire, *etc.*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

terme. Et à cet endroit, c'est l'éthique de l'usage de la terre agricole que ces fondateur.trice.s ont souhaité transmettre *via* TDL.

Nous proposons d'utiliser les apports de la théoricienne des biens communs, Elinor Ostrom afin de saisir la construction des fermes TDL en tant que tel, c'est-à-dire des fermes régies par des règles qui favorisent d'un côté des décisions (financement, accès, usages) et de l'autre des actions (des projets agricoles).

Dans les lignes ci-après nous présentons le départ d'une réflexion théorique sur l'enjeu d'un accompagnement de la théorie des biens communs vers une théorie des changements institutionnels des communs. C'est ici qu'un chemin mêlant l'éthique et la gestion des communs s'éclaire. Dans un premier point nous proposons une première approche de l'éthique du *care* en tant qu'éthique du soin et philosophie morale du souci de l'autre (humain et non-humain). Dans un deuxième point nous montrons comment commun et éthique du *care* peuvent cohabiter ensemble, et avec le principe de réciprocité, éclairer la gestion collective des trois fermes composant l'étude de cas. Dans un troisième point nous présentons nos trois fermes en tant que fermes qu'il a fallu transmettre : pour une à la Foncière TDL, pour une autre à la Fondation TDL et pour la troisième à une SCI montée avec l'accompagnement de TDL.

Dans la continuité d'Elinor Ostrom (2010) nous proposons d'observer les systèmes de règles que régissent des formes de propriétés et qui délibèrent sur ce qu'est une ressource commune. Cependant, « *la thèse d'Ostrom [...] reste prisonnière de la croyance que les systèmes de règles sont le produit de délibérations entre des acteurs à égalité à l'intérieur d'une communauté* » (Harribey, 2011, p.112). Egalement il ne peut être question de « *penser le marché et l'entreprise ou les communs, comme des formes types alternatives [...] mais d'intégrer la diversité de leurs morphologies* » (Chanteau, Labrousse 2013, dans Douai 2014/3). De ce fait, contrairement à des approches « contractualistes » dans lesquelles l'archétype du marché est engendré par des « acheteurs », « vendeurs » et « tiers » fonctionnels, les marchés doivent être vus comme « *le résultat des interactions entre agents individuels et collectifs – y compris des autorités publiques – qui cherchent à les réguler et à les stabiliser* » (Douai, 2014/3, p.310). Chez Ostrom apparaît donc une pensée du marché comme une construction institutionnelle et dans son analyse, elle affirme que « *peu de recherches se sont portées sur la façon dont les utilisateurs de ressources changent les règles* » (*ibid.*, p.312). C'est ici que l'économiste hétérodoxe Ali Douai parle de l'insuffisante analyse des « *capacités des individus à [...être] moteurs du changement institutionnel* » (*ibid.*, p.311). Finalement le travail théorique à mener c'est revenir à la perspective « *des sociétés*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

précapitalistes dans lesquelles l’économie est encore encastrée [dans le social et] où la dynamique d’accumulation n’a pas vraiment commencé » (Harribey, 2011/1, p.49).

Même si Ostrom se rapproche des regards de Marx et Polanyi, – d’une lutte historique entre l’élargissement des droits de propriété privée et la préservation d’espaces communs –, il faut souligner un biais de l’analyse ostromienne dans l’ajustement des pratiques et enjeux du niveau macro-économique avec ceux des niveaux inférieurs (Douai, 2014/3). En effet, « *dès lors qu’il est question de gouvernance de conflits de valeurs, tels que ceux qui sous-tendent les « régimes internationaux de développement durable » [...] Ostrom nous dit simplement que « l’élaboration d’arrangements efficaces est bien plus difficiles qu’à l’échelle locale » et qu’il faut « construire des collaborations respectueuses entre utilisateurs locaux, autorités publiques et experts scientifiques » pour assurer la légitimité des règles qui en découleront* » (Ostrom 2008, dans Douai, 2014/3, p.313). En sus, à l’échelle seulement micro-économique cette fois, si l’existence d’un ordre social autour de l’accès à une ressource alimente par exemple un besoin de gestion collective des risques, cela implique que le système de règles opérationnelles ne soit en nature fondé ni sur une recherche d’efficacité (exemple : l’allocation optimale de la ressource dans la société) ni sur un quelconque critère normatif partagé, mais soit peut-être simplement fondé sur le renforcement de relations de domination et de contrôle (Douai, 2014/3). Ce type de gestion, dans le cadre de rapports de pouvoir asymétriques au sein d’une communauté peut donc relever non seulement de la rivalité et de l’exclusion mais aussi de la domination et d’un pouvoir de contrôle supplémentaire. Il en est de même de l’idée selon laquelle « *l’évolution des régimes de propriété peut être le fruit d’une lutte où des groupes utilisent l’Etat ou d’autres échelles de régulation contre d’autres groupes pour faire connaître et renforcer leurs intérêts autour de la ressource* » (*ibid.*) et par là, créer une autre forme d’exclusion. On voit ici que, par la liaison entre des variables contextuelles plus larges et des variables micro – situationnelles, bien des changements institutionnels peuvent se formaliser et que la notion de « commun » et de « gestion en commun » n’écarte pas la notion « d’exclusion ».

Les bases de l’approche d’Elinor Ostrom ainsi réapprochées par Ali Douai notamment favorisent la réhabilitation des soubassements de l’économie institutionnelle à plusieurs niveaux : (i) l’analyse des relations entre les individus centrées sur l’utilisation et les transferts de droits de propriété ; (ii) l’ordre social n’est pas le résultat spontanée et naturel de la poursuite indépendante des intérêts personnels mais le produits de l’action collective ; (iii) l’objet de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'analyse économique devient la lecture des arrangements institutionnels socialement et politiquement construits et non plus l'allocation optimale des ressources.

Néanmoins, la question se pose de comment articuler l'économie, le droit et l'éthique (Douai 2014/3) pour tenter de cerner les changements des règles instituées comme un processus continu de résolution des conflits entre buts humains antagoniques ? Comment rendre compte de l'évolution des catégories nécessaires pour appréhender la propriété et les marchés comme des constructions institutionnelles complexes et évolutives (*ibid.*) où se mêlent donc aussi le droit et des pratiques ou des perspectives éthiques ?

Nous avons à présent compris les fondations socio-économiques qui permettent de questionner la notion de « bien commun ». La déconstruction du droit de propriété exclusif en différents droits particulièrement inclusifs, donne selon nous et dans cette thèse l'opportunité théorique d'envisager leurs redistributions en différents lieux ou arènes de « responsabilités ». Au-delà des aspects des droits, se sont aux « responsabilités » d'acteurs, voire d'actants « envers le commun », que nous devons porter attention et analyse.

En effet, dans cette thèse la question de la transformation concrète de la propriété privée individuelle et exclusive en une propriété collective, envisagée dans TDL comme inclusive, pose la question des changements institutionnels en action et donc celle des changements d'horizons politique et éthique dans la gestion du foncier agricole en France.

En première analyse, le plus frappant c'est que dans cette approche des communs, *via* notre objet de recherche, se précise le triptyque interactionnel invoqué par l'AC en vue d'une « agriculture citoyenne et territoriale » (les trois dernières lettres de l'acronyme « InPACT »). Dans cette « agriculture inclusive » il y a nécessairement rencontre entre des usagers (agriculteur.trice.s)¹⁵⁷ leur foncier à l'usage, une société civile associationniste, des acteurs publics et de Collectivités territoriales et l'État (aux pouvoirs d'aménagement et de développement décentralisés et déconcentrés intégrant les Collectivités territoriales). L'ensemble étant encadré par des politiques publiques.

Il faut alors envisager, l'AC *via* TDL comme productrice de changements institutionnels construits empiriquement comme « souhaitables ». En somme, observer comment TDL fait évoluer l'institution de la « propriété privée individuelle et exclusive » à l'échelle de ses fermes.

¹⁵⁷ Relativement à notre objet de recherche.

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Selon cette lecture et nos observations, le premier niveau d’inflexion passerait avant tout par l’intégration dans le faisceau de droits proposé par Ostrom, de principes éthiques et on va le voir moraux. Après tout, une institution n’est-elle pas avant tout productrice de normes et de règles ancrées dans une éthique et cultivées par le groupe social institué ? D’autant qu’Ostrom elle-même, précise que pour l’élaboration d’arrangements efficaces, faudrait-il viser des collaborations respectueuses entre utilisateurs (*op.cit*). De la notion de « collaborations respectueuses », nous comprenons : des postures morales. Dans cette veine, pouvons-nous également envisager l’intégration de principes économiques entre ces différents droits de propriété du faisceau, qui favoriserait un ré – encastrement des différentes parties prenantes de la gouvernance des fermes TDL : l’Etat et les Collectivités ; les usagers de la ressource ; la société civile. Dans ce triptyque :

- l’Etat est garant de l’existence de l’espace public, de la fourniture de certains biens publics non rentables et de la pérennité du principe de justice et partant est capable d’infléchir ce dernier sur la base de nouvelles modalités ;

- Les usager.ère.s de la ressource sont celles et ceux qui détiennent le savoir-faire, les compétences, éventuellement les brevets technologiques, voire l’accès aux moyens financiers et au statut d’« exploitant agricole » pour investir et émerger dans les appareils productifs (les exploitations agricoles). Ces usager.ère.s sont intégré.e.s de fait dans le marché ;

- La société civile est quant à elle, l’acteur essentiel d’un équilibre socio-économique et politique (Fraser, 2013 ; cf. partie 1, chapitre 3) : elle est tout à la fois indépendante du marché et de l’Etat puisqu’intégrée à l’espace public qu’elle détermine elle-même comme espace de contre-pouvoir, de mises en voix soumettant à l’examen critique, des enjeux moraux de protection sociale, de construction des problèmes publics et leurs publicisations. Elle peut opérer dès lors un contrôle social, dans notre exemple local, à l’échelle de fermes en propriété collectives, auprès du marché et auprès de l’Etat et des Collectivités.

Mais ce contrôle social dans nos études de cas semble se réaliser *via* le principe d’inclusion. Nous devons donc vérifier à quel endroit se révèle des relations réciproques et symétriques entre les actants des fermes étudiées. Ce principe de réciprocité, permettrait peut-être de participer à accompagner l’enjeu d’observer des changements institutionnels à l’œuvre. Pour cela nous proposons d’observer les systèmes de règles des fermes TDL étudiées comme des produits de délibérations entre des actants à l’intérieur de communautés de projet.

Toujours dans l'ambition de présenter notre cadre théorique et d'analyse, nous présentons ci-après comment des « postures morales de soin » (*care*) ainsi que des relations (ou la recherche de relation) de « réciprocité », peuvent être des catégories d'analyse qui permettent de comprendre des pratiques collectives de soin (*care*) et de responsabilité envers le foncier agricole et on le verra le territoire.

2,1) Présentation de l'éthique du *care*. Une philosophie morale du souci de l'autre. Du *care*, à la réciprocité, aux communs...

Comme nous l'avons vu plus avant, les notions de « communs » ou « co-activité » (Dardot, Laval, 2014) ou encore de « biens communs » (Salies, 2007/2 ; Ostrom, 2010, Harribey, 2008, 2011 ; Douai, 2014/3 ; Isaurralde 2015/1) émergent régulièrement tant de nos réflexions théoriques (advenant de la littérature mobilisée) que de nos terrains d'enquête. Sur ces derniers, les discours en liens se sont révélés récurrents, dans TDL comme dans InPACT et dans certains discours d'agents techniques (versus élu.e.s) de Collectivités locales. Nous intéressant aussi aux valeurs produites par une Agriculture citoyenne (AC), il nous semble donc important d'étudier l'ancrage philosophique et éthique de ces notions de « commun » ou « co-activité ». En outre, comme vu précédemment, une avancée de la théorie, – vers une plus forte compréhension des phénomènes de « changements institutionnels » dans la « gouvernance des biens communs », pour rendre compte de l'évolution des catégories nécessaires pour appréhender la propriété et les marchés comme des constructions institutionnelles complexes et évolutives (Douai, 2014/3) –, est convoquée.

C'est donc aux activités de discours et catégorisations situées (délibératives, éthiques et productrices de règles), au sein d'arènes d'actions qui constituent et instituent une gouvernance du foncier agricole, que nous devons désormais porter l'attention. Pour ce faire nous proposons de mobiliser les apports de l'éthique féministe du *care* et ceux que comporte le concept polanyien de « réciprocité ».

L'éthique du *care* est avant tout une philosophie morale du « souci de l'autre » (Molinier, Laugier, Paperman, 2009). Ancrée dans le quotidien des agents-acteurs, voire des actants observés, elle permet de considérer le monde comme une somme de situations d'interdépendances entre les humains, et entre eux et les non-humains¹⁵⁸, autrement appelés

¹⁵⁸ Ce fut une des conclusions du colloque scientifique international « *Care, Genre et Environnement* » de Lyon en 2015 qui marqua de manière durable cette recherche (« *Care, Genre et Environnement* ». Ethique du care et questions de genre pour de nouveaux rapports à l'environnement – du 7 au 11 septembre 2015 – Lyon 3 Jean Moulin). J'y étais personnellement investi dans l'organisation aux côtés

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

l'« environnement » (Petit, 2014/2). Le concept de « réciprocité » à la « base de la définition de l'économie solidaire » (Servet, 2007/2, p.255) ou « *fondement économique de la solidarité* » (Servet, 2013, p.198), doit être compris comme la complémentarité entre des éléments (individus ou groupes) distincts occupant des positions symétriques (Servet 2013). Entre « care » et « réciprocité » réside une même notion : « le souci d'autrui ». En effet, quand « *la réciprocité peut aussi se traduire comme l'idée du souci d'autrui ou par le fait de se penser comme vivant en interdépendance avec les autres* » (*ibid.*, p.198), le care environnemental, plutôt que de vénérer une nature idéale, « *s'attache [...] à considérer [...] nos relations à la nature ordinaire dans le cadre de la vie économique quotidienne* » (Petit, 2014/2, p.252). Quand l'éthique du care s'attache à rendre visible les productions morales dans des instances de vies et d'interactions quotidiennes (entre les humains et entre eux et leur environnement), le concept de « réciprocité » en présente les contours et attributs économiques et *in fine* permet de rendre le principe de care, du souci de l'autre, opérationnel du point de vue économique (Lombard, 2015). Ou plus précisément encore du point de vue de son intégration économique.

En effet, l'anthropologue et historien Karl Polanyi définit trois grands modèles d'échange de biens et de services entre les individus qui, en plus de l'échange, ont pour particularité d'intégrer les individus et leurs communautés dans l'échange. Il parle ainsi de « Principes d'Intégration Economique » (PIE) des individus et /ou de groupes d'individus dans l'économie : (i) « la réciprocité » sous-entend des mouvements entre point de corrélation de groupes symétriques ; (ii) « le prélèvement-redistribution » désigne des mouvements d'appropriation en direction d'un centre (prélèvement), puis de ceux tournés vers l'extérieur (redistribution) ; (iii) « l'échange ou le marché » se réfère à des mouvements de va-et-vient tels que les changements de « main » dans un système marchand (Chavance 2007). À noter que « *la réciprocité prend donc comme arrière-plan des groupes symétriquement ordonnés ; la redistribution repose sur la présence, à l'intérieur du groupe, d'une certaine forme de centre ; et pour que l'échange produise une intégration, il faut qu'il existe un système de marché créateur de prix* » (*ibid.*, p.39). Enfin, pour que ces différents modèles d'intégration fonctionnent ils supposent des supports institutionnels déterminés (Polanyi, 1957, dans *ibid.*) qui, socialement interdépendants ou dans le meilleurs des cas¹⁵⁹ en tension, limitent

notamment de mes deux directrices de thèse. Organisatrices, elles y ont également animé des débats et produit, avec le concours d'autres collègues, des documents de synthèses.

¹⁵⁹ Dans son ouvrage, *Trade and Market* de 1957, Polanyi remarque que le principe de réciprocité se trouve renforcé quand il est associé à celui de prélèvement – redistribution : « *En tant que forme d'intégration, la réciprocité gagne beaucoup en efficacité du fait qu'elle peut utiliser la redistribution*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'hégémonie d'un des trois principes en particulier¹⁶⁰. Le « Mouvement TDL » reconnu comme acteur de l'ESS tout en s'en revendiquant dans une perspective politique (cf. partie 1), a construit, – outre des arènes d'actions (de gouvernance du foncier acquis) que nous découvrirons *infra* –, des « supports institutionnels » correspondant à son ambition d'une « gestion collective » en bien commun de son foncier. Construit sur la base de rapports horizontaux entre les AT, la FN TDL et la Foncière et la Fondation TDL toutes ces structures-supports n'en sont pas moins inscrites dans des rapports multi-scalaires (plusieurs échelles). Face à la nécessité d'un ancrage territorial de son action aux différents niveaux où se gouverne en France l'aménagement du territoire (Communauté de commune, Région, État) et dans un souci de solidarité financière entre les territoires (péréquation), TDL a fini par logiquement construire ces structures-supports de son action afin de favoriser une économie sociale et solidaire et que s'expriment les trois principes d'intégration économique (PIE) polanyiens.

Dans le prochain tableau nous distribuons ces PIE dans la gouvernance à plusieurs échelles du foncier agricole de TDL. Bien qu'un PIE soit toujours dépendant d'un des deux autres pour fonctionner (interdépendance) nous les *quasi*-isolons ici volontairement afin de rendre plus visible notre proposition et analyse. Nous dévoilerons l'analyse de ce tableau dans le prochain sous-chapitre sur la base de nos trois terrains d'enquête des trois cas de fermes à l'étude.

ainsi que l'échange comme méthodes subordonnées. On peut parvenir à la réciprocité en partageant le poids du travail selon des règles précises de redistribution, par exemple lors de l'accomplissement des tâches « à tour de rôle ». De même, la réciprocité s'obtient parfois par l'échange (le marché) selon des équivalences fixées afin d'avantager le partenaire qui vient à manquer d'une certaine espèce de produits indispensables : institution fondamentale dans les anciennes sociétés de l'Orient. En fait, dans les économies non marchandes, ces deux formes d'intégration - réciprocité et redistribution se pratiquent généralement ensemble » (Polanyi, 1957a, trad. 1975, dans Servet 2013, p.205)

¹⁶⁰ Le fonctionnement des organisations de l'économie solidaire concrétise l'« usage » pluriel des principes d'intégration que sont la réciprocité, le prélèvement-redistribution et le marché (l'échange) et ceux-ci structurent les modèles et organisations qui les instituent. En effet, « *ce qui assure la production et le transfert des richesses ainsi que leur financement ne peut fonctionner qu'à travers une articulation dynamique des principes, alors que l'un d'entre eux apparaît dominant et soumet les autres à sa logique générale* » (Servet, 2013, p.203). Cette articulation est ordonnée hiérarchiquement dans des organisations économiques et sociales particulières « *nécessaires au partage, au transfert ou à l'échange des biens et des droits de propriété* » (*ibid.*). In fine chaque principe adopte une dimension éthique. En effet, pris individuellement, il émane de chacun une dimension idéale et utopique, dans le sens où « *il est un projet, un système de justification, une direction donnée au fonctionnement général de la société ou à celui d'une organisation particulière* » (Servet, 2013, p.203) Néanmoins, les réduire, chacun dans son domaine comme seul principe, amènerait à une situation totalitaire voire fasciste : le tout « *prélèvement-redistribution* » donne le stalinisme (un pouvoir central détermine toutes les règles d'échange) ; le tout « *marché* » : le système économique libéral (seul le marché détermine toutes les règles d'échange) ; le tout « *réciprocité* » : le communautarisme (seul le fait d'être considéré comme symétrique (égal) donne statut à un individu pour l'échange, sinon il y a exclusion de l'échange).

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Echelles	[échelle macro]	[échelle méso]	[échelle micro]
Organisations de TDL / gestion des fermes : Terre, Bâti, « Suivis des Fermiers ».161	La Foncière La Fondation « Pôle Fermes » ¹⁶² --- Bretagne AG sociétaires SCI Scrapo	Association Territoriale (AT) ¹⁶³ . Convention avec (A). AT + Collectivités ¹⁶⁴ . AT + OPA ¹⁶⁵ . AT + OPA + Collectivités. --- Bretagne Cogérance SCI Scrapo et Collectif agricole	Groupe Local ou bénévoles isolés ¹⁶⁶ ; Convention avec (B) et (D). Bénévoles ou salariés, référents de fermes : Convention avec (A) --- Bretagne Collectif agricole : fermier.ère.s
PIE* ● ● ●			
Légende :	● Réciprocité	● Prélèvement-Redistribution (P-R)	● Marché

Figure 23 : Distribution des Principes d’Intégration Economique polanyiens dans la gouvernance du foncier à TDL.

Notre objectif dans les prochains développements est de présenter notre grille d’analyse des interactions sociales relatives à « la gouvernance de l’acquisition-gestion collective de fermes TDL » observées sur nos terrains de thèse. Nous allons nous concentrer sur notre terrain ariégeois et sur notre terrain nordiste tout en empruntant, le cas échéant, à d’autres terrains observés, certaines analyses d’actions que nous n’avons pu examiner ni en Ariège, ni dans le Nord, – bien qu’elles s’y soient déroulées ou qui simplement, se sont précisées ailleurs. À noter ici que notre action d’immersion dans l’AT TDL Midi-Pyrénées nous a en effet amené à observer, dans le cours de la dynamique associative régionale, d’autres fermes et à intégrer également l’arène des AT de TDL en Massif central où nous avons pu observer des militant.e.s de l’AT Nord-Pas-de-Calais. Ces personnes y étaient invitées pour partager des réflexions et nourrir celles propres au collectif TDL des AT du Massif central. Concernant le Nord, outre

¹⁶¹ Données issues d’une observation terrain : Séminaire sur le bénévolat dans TDL et les missions bénévoles (gestion des fermes) : « Etre bénévole à Terre de Liens » Brioude, octobre 2015.

¹⁶² Rapprochement technique des salariés (architectes, gestionnaires de patrimoine) de la Foncière et la Fondation TDL.

¹⁶³ La dénomination d’« Association Territoriale TDL (AT) », échelle administrative régionale.

¹⁶⁴ Collectivités = communes et regroupements de communes, Parc naturel régional.

¹⁶⁵ Organismes Professionnels Agricoles = Chambre d’agriculture et Structures d’accompagnement agri - rurales : ADEAR, CIVAM, etc.

¹⁶⁶ Dans TDL apparaissent des Groupe locaux (GL) départementaux ou dédiés à une ou des fermes. Parfois, une seule personne se charge du suivi d’une ou plusieurs fermes. Organisation variable en fonction des territoires et des situations locales.

¹⁶⁷ BRE : Bail Rural Environnemental.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'y avoir également passé plus de temps qu'en Côtes-d'Armor, nos échanges avec les actants de TDL de cette AT y ont été, sur la question de la « gouvernance du foncier TDL », plus fournis. Cela s'explique par le fait qu'en Bretagne c'est une SCI, nommée « SCI du Scrapo », qui est propriétaire de la ferme étudiée et que l'AT concernée, première AT de TDL dans l'histoire du « Mouvement », s'est rapidement, après ses débuts, autonomisée du reste du réseau quant à sa politique d'acquisition et de gestion du foncier. Le PF TDL ne gère en Bretagne que six fermes de la Foncière TDL. Sur les quarante-cinq GFA et SCI accompagnées en région, quatorze sont situées dans le Département des Côtes-d'Armor. Bref, en Bretagne l'AT TDL a opté pour une gestion plus locale du foncier, par des collectifs locaux, pour lesquels TDL ne se positionne qu'en tant qu'accompagnateur, sur des questions de « montage juridique » et de mobilisation citoyenne en vue de constituer un sociétariat pour les GFA et SCI. L'ambition des fondateur.trice.s de TDL en Bretagne a été justement cet enjeu d'une autonomie de gestion à l'échelle locale. *In fine*, l'étude de cas des Côtes-d'Armor nous permet de traiter d'une autre forme d'action collective de propriété collective de fonciers, accompagnée par TDL Bretagne. En Côtes-d'Armor et plus précisément dans le Trégor, c'est tant l'enjeu d'une permanence de la communauté, et de certaines formes de son identité, telle que « le bocage » et « le récit militant de ce territoire », que l'ambition d'une « autonomie » et du maintien d'un « récit militant local », qui sont présentés. On y découvre aussi un vécu spécifique de mise en rupture de la communauté avec une forme de loyauté foncière, relative à l'agrarisme, et à son évolution au sein d'une famille paysanne de plusieurs générations.

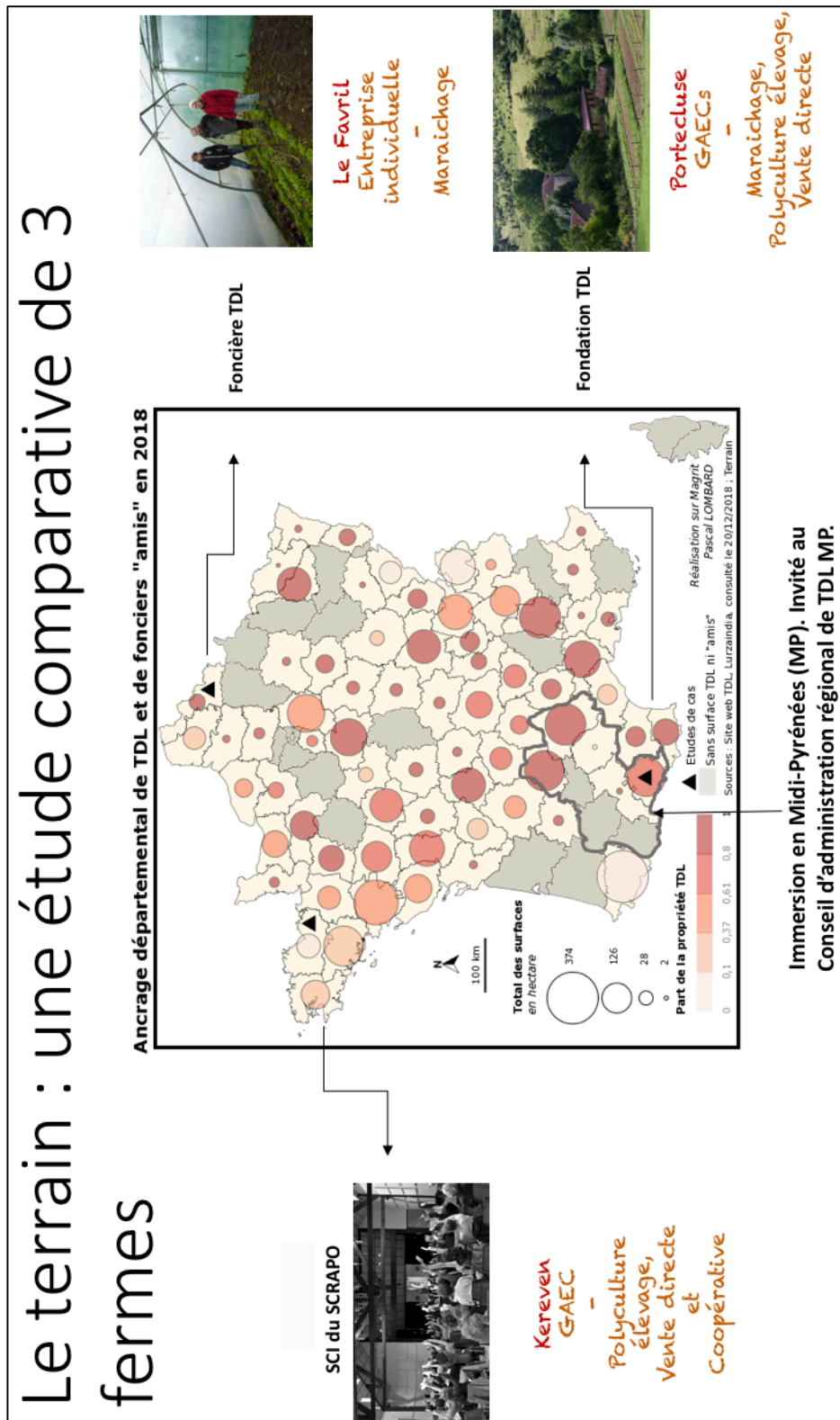


Figure 24 : Présentation succincte de nos trois terrains de recherche.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Sans la philosophie du *care* nous ne pourrions expliciter les comportements de soin rencontrés, notamment à l'égard du sol, du paysage, de fermier.ère.s, de territoire, *etc.* et nous ne saurions pas non plus présenter le processus de gestion collective à plusieurs échelles d'actions de TDL. Echelles devenant plus lisibles comme « arènes d'action » *via* l'économie institutionnelle des « biens communs » d'Ostrom et consort. Enfin, la socio-économie de l'ESS, nous aide à montrer comment, avant le marché et l'aide publique c'est l'enjeu du principe de « réciprocité » entre les tenants de l'action de TDL sur ses fermes, qui donne à la dynamique sociale étudiée l'occasion d'une capacité d'ancrage tant spatial que temporel dans les territoires.

In fine l'ensemble du cadre d'analyse proposé nous permet de montrer comment TDL dans InPACT et dans l'Agriculture citoyenne fait montre d'une dynamique « *interdépendantiste* » (aux accents autogestionnaires) entre organisations et entre humains et non-humains en vue du maintien foncier d'une agriculture alimentaire résiliente et locale.

Eu égard aux apports d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs, c'est dans les quatre arènes institutionnelles façonnées par l'économiste, que nous proposons de positionner le processus de *care* comme cadre d'analyse de postures morales et de leurs rapports entre les actants observés. Les PIE polanyiens sont quant à eux positionnés comme cadre d'explication des rapports d'échanges entre les actants, signalés dans la figure suivante : Fermiers ; Association régionale (dites AT) ; Foncière et Fondation *via* le Comité d'engagement (dit CE).

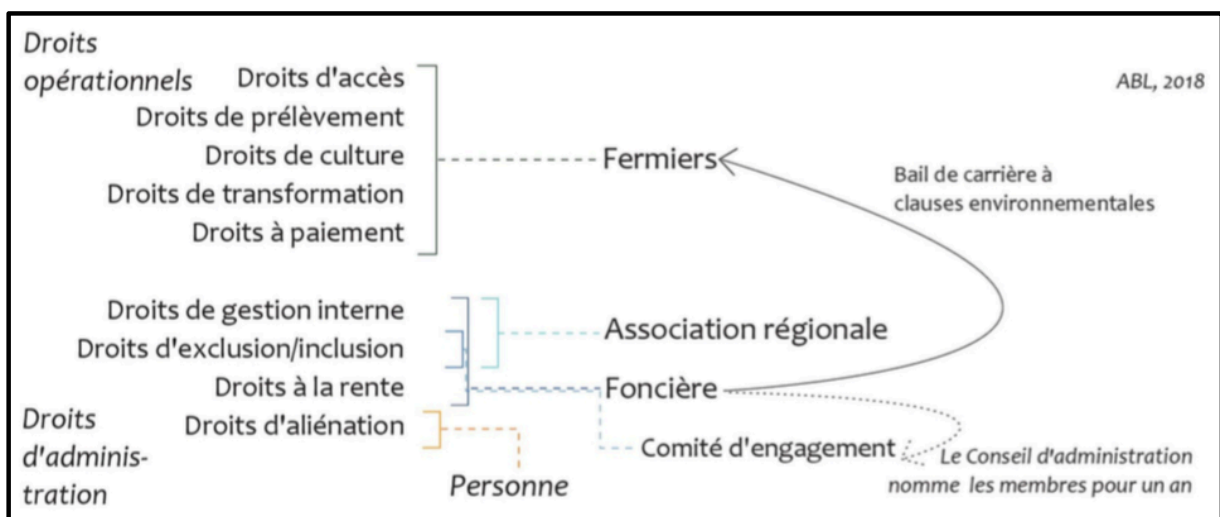


Figure 25 : « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.288).

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Notre ambition se tient du point de vue théorique. En effet, en lien avec notre objet, le processus de *care* se mobilise à destination des individus agriculteur.trice.s et le *care* environnemental à destination de l’environnement et des ressources. Enfin l’analyse montre que ces différentes arènes de droits de propriété et de devoir ou responsabilités, liées aux postures morales de Tronto (*op.cit.*) distribués ensemble, déterminent des enjeux économiques qui « coobligent » (Dardot, Laval, 2014) les divers actants (Akrich, Callon, Latour, 2006) : (i) à une gouvernance commune de la terre bien commun, et (ii) à une attention particulière auprès de cette dernière et de fait, à ceux qui la soignent : les « fermier.ère.s-paysan.ne.s ».

2,2) L’opportunité d’un cadre théorique innovant, l’heuristique de cette thèse

Le cadre d’analyse final mobilisé propose une lecture d’arrangements institutionnels, expérimentés par TDL, qui renversent le principe de « propriété individuelle » en valorisant le principe d’une « gestion collective inclusive »¹⁶⁸ de biens fonciers agricoles, construits comme des « communs » (Dardot, Laval, 2014).

Le cadre des « faisceaux de droits » d’Ostrom (et Schlager, 1992 ; 2010) distingue quatre types de droits (cf. *infra*). Néanmoins, les revendications collectives portées par TDL vont plus loin et convoquent la notion de « responsabilité » (cf. chapitre 1 de cette partie). Dans cette perspective, nous devons nous intéresser davantage au processus de délibération éthique et de choix collectifs construits de valeurs et de postures morales entre les acteurs du réseau inscrits dans différentes échelles d’actions. C’est dans ce cadre que nous proposons donc d’intégrer aux « faisceaux de droits » le processus en quatre phases de l’éthique du *care* (Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Petit, 2014/2) ainsi que les PIE de Polanyi (1944 ; Servet, 2013).

2,2,1) Le concept de « gouvernance des biens communs » par l’entrée de l’économie institutionnelle

Notre étude – qui appréhende la gestion de l’accès au foncier agricole à partir de la notion spatialisée de « mode de gestion du foncier » (Baysse-Lainé, 2019) – admet, comme Elinor Ostrom (2010), qu’il y a une perspective du droit de propriété comme fonction sociale. En outre, la propriété foncière, conçue comme un droit réel juridique par le droit civiliste français, est construite par la *common law* anglo-saxonne à partir de multiples droits de

¹⁶⁸ Catégorie discursive revendiquée aussi lors d’entretiens réalisés avec des leaders nationaux et locaux du réseau.

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

propriété concrets, sociaux. Dans cette culture juridique de l’appropriation-collective, ces droits envisagent plus des relations entre acteurs, – relations corrélatives de leurs relations à l’espace approprié et aux ressources disponibles (humus, biodiversité, bois, eau, paysage, etc.) –, qu’une relation juridique unique entre le propriétaire et la chose appropriée, à l’instar du droit français.

Partant, les apports de l’économiste E. Ostrom et de la *common law* permettent de décomposer le droit de propriété individuel, comme l’envisage le « Mouvement TDL ».

	Propriétaire (<i>Owner</i>)	Propriétaire sans droit d’aliénation (<i>Proprietor</i>)	Détenteur de droits d’usage et de gestion (<i>Claimant</i>)	Utilisateur autorisé (<i>Authorized user</i>)
Accès et prélèvement (<i>Access and withdrawal</i>)	X	X	X	X
Gestion (<i>Management</i>)	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Figure 26 : « Faisceaux de droits associés aux positions » et les catégories d’usages en liens (Ostrom 2010 in, Orsi, 2014/3, p.382).

L’économiste E. Ostrom propose en effet de décomposer le droit de propriété en cinq droits : le droit d’accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d’exclure et enfin le droit d’aliéner. Ceux-ci, sont répartis entre deux niveaux hiérarchiques (Orsi, 2014/3) où sont réparties des catégories d’actants, dits aussi *commoners* :

> **Un niveau inférieur**, proche de la ressource, qualifié d’opérationnel (*operational level property rights*). On y retrouve les droits d’accès aux ressources communes et le droit de prélèvement des unités de la ressource (du bois dans une forêt, la matière organique favorisant l’humification pour un sol, etc.). Il s’agit des droits d’usage. A TDL il est détenu par les fermier.ère.s qui contractent individuellement avec la Foncière et/ou la Fondation TDL un BRE. En Bretagne, dans le cadre de la SCI Scrapo il est également détenu par les fermier.ère.s. Ce niveau concerne seulement la première catégorie d’acteur à agir sur la ressource : « les utilisateurs autorisés du niveau opérationnel » (*Authorized user*). Ici les fermier.ère.s de TDL et de la SCI du Scrapo détiennent uniquement les droits de cultiver des plantes, de faire paître (élevage), d’améliorer la ressource (plantation de haies ou en drainant le terrain) et prélever les fruits des productions (Colin 2005, 2008 in Baysse-Lainé, 2018) dans le cadre des BRE signés nominativement (tant avec TDL qu’avec la SCI du Scrapo, les fermier.ère.s en tant que personnes physique et non pas *via* leurs sociétés, signent en leurs noms les baux locatifs).

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

> **Un niveau supérieur** dit de choix collectif (*collective – choice rights*) où se définissent les règles qui sont appliquées au niveau opérationnel. A ce niveau se situent trois types de droits : le droit de gestion, le droit d'exclure et le droit d'aliéner.

Les détenteurs de droits d'usage et de gestion (**deuxième catégorie** : *Claimant*) sont à TDL des Groupes locaux (GL) de bénévoles, potentiellement isolés¹⁶⁹, qui conventionnent leurs activités avec les Associations Territoriales (AT) TDL voire avec des OPA¹⁷⁰ locales et/ou des Collectivités¹⁷¹. En tant que bénévoles ou salariés du réseau TDL ou encore identifiés comme « référents de fermes » ils peuvent aussi conventionner directement avec la Foncière et/ou la Fondation TDL mais les AT sont toujours incluses dans les boucles d'action. Si chez Ostrom, ils détiennent les mêmes droits que les utilisateurs autorisés (les fermier.ère.s TDL) plus le droit de gestion (droit du niveau supérieur dit de choix collectif) (Ostrom 2010 *in*, Orsi, 2014/3) à TDL cette catégorie ne peut utiliser directement la ressource terre mais peut cependant utiliser la ferme elle-même : événement, visite, état des lieux, expérimentations sur la gestion du bâti, notamment. Au sein de la propriété de la SCI du Scrapo ce sont les fermier.ère.s qui détiennent, au sein de ce niveau supérieur dit de choix collectif, les droits d'usage et de gestion. Sur les terres, les fermier.ère.s de la SCI sont preneurs d'un bail dit « de long terme » de trente ans, avec clauses environnementales. Sur les bâtiments c'est un bail emphytéotique de trente années aussi qui organise leurs droits d'usage et de gestion.

La troisième catégorie que sont les « propriétaires sans droit d'aliéner » (*proprietor*), à TDL ce sont les AT. Situées à l'échelle territoriale régionale elles coordonnent un premier niveau de la gouvernance en conventionnant avec le Groupe ou le bénévole local tout comme avec des Collectivités et/ou des OPA locales (vers le niveau opérationnel) d'un côté et avec la Foncière et/ou la Fondation TDL d'un autre (vers le niveau des choix collectifs et d'administration). « Propriétaires sans droit d'aliéner » ils possèdent le droit d'exclure en plus du droit de gestion et des droits d'usage (sauf la terre elle-même, cf. *supra*) (*ibid.*) : les droits d'administration tels que les nomme Adrien Baysse-Lainé (*op.cit.*). Ces droits sont donc aussi des réceptacles de droits qui définissent les droits des autres catégories inférieures (AT, GL, bénévoles, fermier.ère.s). Ils permettent de contrôler l'accès au foncier, l'utilisation qui en est

¹⁶⁹ Dans TDL apparaissent des Groupe locaux (GL) départementaux ou dédiés à une ou des fermes. Parfois, une seule personne se charge du suivi d'une ou plusieurs fermes. Organisation variable en fonction des AT et des situations locales.

¹⁷⁰ Organismes Professionnels Agricoles = Chambre d'agriculture et Structures d'accompagnement agri - rurales : Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR), *etc.*

¹⁷¹ Collectivités = communes et regroupements de communes, Parc naturel régional.

faite et le transfert (transmission) des droits d'usage (*op.cit.*). Sur les terres de la SCI du Scrapo les fermier.ère.s ne détiennent pas le droit d'exclure. Quand bien même, le cas échéant d'un départ, ils coopèreraient un.e nouveau.velle preneu.r.se, c'est la cogérance de la SCI qui serait décisionnaire. Toutefois, sur les bâtiments, du fait de l'emphytéose, ce sont les fermier.ère.s qui détiennent ce droit d'exclure.

La quatrième catégorie : les propriétaires (*owner*), – à TDL la Foncière et/ou la Fondation –, est la seule catégorie à détenir l'ensemble du faisceau de droits. Droits de transférer les droits d'usage, soit en déléguant temporairement l'usage de la terre à titre marchand (location, métayage, rente en travail, mises en gage, location) ou non marchand (prêt), soit en l'aliénant à travers un transfert définitif marchand (vente) ou non marchand (donation ou legs) (*ibid.*). La Foncière vend régulièrement des parts de son capital à la Fondation, notamment en motivant ses actionnaires à faire des dons d'actions. En Bretagne, c'est l'AG des sociétaires de la SCI du Scrapo qui occupe cette catégorie.

Pour synthétiser nos déclinaisons précédentes quant aux pratiques de gouvernance en bien communs de TDL et de la SCI du Scrapo le tableau *infra* en propose une vue d'ensemble.

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Niveaux hiérarchiques	NIVEAU DE CHOIX COLLECTIFS			NIVEAU OPERATIONNEL
	Propriétaire (P.) (A)	P. sans droit d’aliénation (B)	Détenteur de droits d’usage et de gestion (C)	Utilisateur autorisé (D)
Echelles	[échelle macro]	[échelle méso]	[échelle micro]	
Organisations de TDL / gestion des fermes : Terre, Bâtis, « Suivis des Fermiers ». ¹⁷²	La Foncière La Fondation « Pôle Fermes » ¹⁷³ ---- <i>Bretagne</i> AG sociétaires SCI Scrapo	Association Territoriale (AT) ¹⁷⁴ Convention avec (A). AT + Collectivités ¹⁷⁵ AT + OPA ¹⁷⁶ AT + OPA + Collectivités. ---- <i>Bretagne</i> Cogérance SCI Scrapo (terre) et Collectif agricole (bâtiments)	Groupe Local ou bénévoles isolés ¹⁷⁷ : Convention avec (B) et (D). Bénévoles ou salariés, référents de fermes : Convention avec (A) ---- <i>Bretagne</i> Collectif agricole : fermier.ère.s	Fermiers et fermières : Convention BRE ¹⁷⁸ avec (A) ---- <i>Bretagne</i> Collectif agricole : fermier.ère.s
Accès et Prélèvement	X	X	X	X
Gestion	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	<i>Non revente : statutaire/Fondation – charte</i> <i>Long terme 30 ans SCI</i> <i>Scrapo</i>			
PIE* ● ● ●				
*Principes d’intégration économique (PIE) : ●Réciprocité ●Prélèvement-Redistribution (P-R) ●Marché				

Figure 27 : Fonctionnement et déclinaison de l’institution TDL, autour de la gestion de ses fermes sur la base des faisceaux de droits d’Elinor Ostrom (2010) associés aux PIE (Servet 2013) polanyiens.

¹⁷² Données issues d’une observation terrain : Séminaire sur le bénévolat dans TDL et les missions bénévoles (gestion des fermes) : « Etre bénévole à Terre de Liens » Brioude, octobre 2015.

¹⁷³ Rapprochement technique des salariés (architectes, gestionnaires de patrimoine) de la Foncière et la Fondation TDL.

¹⁷⁴ La dénomination d’« Association Territoriale TDL (AT) », échelle administrative régionale.

¹⁷⁵ Collectivités = communes et regroupements de communes, Parc naturel régional.

¹⁷⁶ Organismes Professionnels Agricoles = Chambre d’agriculture et Structures d’accompagnement agri - rurales : ADEAR, CIVAM, etc.

¹⁷⁷ Dans TDL apparaissent des Groupe locaux (GL) départementaux ou dédiés à une ou des fermes. Parfois, une seule personne se charge du suivie d’une ou plusieurs fermes. Organisation variable en fonction des territoires et des situations locales.

¹⁷⁸ BRE : Bail Rural Environnemental.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

L'approche de la théorie des « biens communs » par l'ouverture institutionnaliste et pragmatique nous montre une potentielle complémentarité entre le faisceau de droits de propriété ostromien et un *faisceau de responsabilités envers la ressource et ses utilisateur.trice.s* inspiré par les quatre phases du *care* présentées ci-après.

C'est un processus dynamique, ancré dans un « quotidien de gestion collective », qui intègre un ensemble d'actant humains (fermier.ère.s-paysan.ne.s, habitant.e.s, bénévoles, salarié.e.s, agents et élu.e.s de Collectivités, *etc.*) et non-humains (sols, bâtis, paysages, *etc.*). On va le voir, le processus de *care* se distribue dans le faisceau de droits d'Ostrom.

Enfin, en envisageant l'ESS, comme une arène d'émancipation intégrant l'enjeu de la production collective d'une éthique (Fraser, 2013), nous proposons d'intégrer aux mêmes faisceaux de droits et de responsabilités, le PIE de « réciprocité ». Et ce dernier, mobilisant tout autant les principes de « redistribution », de « marché » (Servet, 2013) et la notion de « *subsidiarité ascendante* » (Polanyi, 1922,1924, dans Servet 2013, p.204), nous pouvons observer l'ensemble comme spatialité. Notre proposition dessine alors les contours d'un processus mobilisant différentes échelles territoriales et différents niveaux et temporalités de gouvernance se déployant *via* un enchaînement dynamique de droits et de responsabilités. Notre démarche semblerait pouvoir abonder de la sorte l'enjeu d'une théorie des changements institutionnels en y amenant une dimension scalaire et temporelle plus affinée et en valorisant des arrangements entre parties prenantes, économiques et éthiques, institués et situés empiriquement.

C'est dans le prochain sous-chapitre (2,3) que nous analyserons comment dans la gestion collective des trois fermes de TDL étudiées, les différentes arènes identifiées par Ostrom intègrent les trois PIE, le principe de subsidiarité en lien et les quatre phases du *care*.

Pour le moment nous allons tout d'abord approfondir l'explication de notre cadre théorique et d'analyse en expliquant notre usage de l'éthique du *care*. Ainsi, avant le prochain sous-chapitre (2,3) dédiée à l'analyse empirique, nous aurons circonscrit et équilibré notre outil d'analyse.

2,2,2) Care et interdépendance : relation société civile - monde « paysan » - environnement

Les quatre phases de *care* (Tronto, Ficher 1991 dans Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Tronto 2011) que nous traduisons ici par leurs postures morales respectives : (i) l'attention à l'autre (*caring about*) ; (ii) la responsabilité (*caring for*) ; (iii) la compétence (*care giving*) et (iv) la réactivité (*care receiving*) détermine une première grille nous permettant

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

d'appréhender comment TDL, dans sa démarche patrimoniale, envisage le monde paysan et ses compétences pour concrétiser une Agriculture citoyenne, c'est-à-dire territoriale, locale, alimentaire et responsable vis à vis de la société. À TDL, le monde paysan et ses « compétences » pour réaliser une telle agriculture est envisagée comme « vulnérable ». *In fine* ce sont à partir des situations propres du MP, vécues notamment par les paysan.ne.s fondateur.trice.s de TDL et sur la base du contexte de la transition alimentaire contemporain, que le « Mouvement TDL » détermine des besoins particuliers relatifs à l'accès au foncier et à son usage écologique et hors du marché par le monde paysan.

La politologue Joan Tronto s'est attachée à décrire les quatre phases qui selon elle, constituent le développement pratique et moral de l'éthique du *care* (*ibid.*). Le socio-économiste Emmanuel Petit, s'intéressant aux aspects psychologique, économique et philosophique de nos rapports et comportements pro-environnementaux reprend son déroulement pratique :

- Phase un : le fait de se soucier de quelqu'un ou de quelque chose (*caring about*) ;

Implique en premier lieu la reconnaissance d'un besoin de *care*. Est nécessaire ici, la qualité morale spécifique de l'attention à l'autre, qui consiste à reconnaître ce dont l'autre a besoin. Ainsi, par exemple, les thèmes relatifs à l'important taux de suicide des agriculteurs ou encore la fermeture du paysage, le développement des feux de forêt et/ou d'inondation dans certaines régions ou encore la dévitalisation de campagnes avec des écoles qui ferment et la pollution des aquifères *etc.*, peuvent inciter des personnes, à réagir. Ainsi « *la dimension morale qui sous-tend le souci d'autrui est donc l'attention. En conséquence, l'ignorance, la négligence ou la méconnaissance des besoins d'autrui, qu'ils soient délibérés ou le simple reflet d'habitudes de pensées, conduisent à la perturbation du processus de care* » (Petit, 2014/2, p.248).

- Phase deux : le fait de prendre soin de quelqu'un ou de quelque chose (*caring for*) ;

Prendre soin suppose d'assumer la responsabilité du travail de *care* qu'il faut accomplir ; son corollaire moral évident est la responsabilité. Cela implique de reconnaître un besoin et par extension sa capacité d'action pour traiter ce besoin non satisfait. En tout cas s'assurer collectivement et donc socialement, d'une organisation qui favorise une réponse. Si l'on pense que rien ne peut être fait pour résoudre un problème lié au *care*, alors il n'existe pas de manière appropriée de le « prendre en charge ». *A contrario* de la responsabilité, « *l'indifférence aux circonstances et à la situation de besoin dans laquelle sont les nécessiteux interrompt le processus et est contraire à l'éthique du care* » (*ibid.*).

- Phase trois : le fait de soigner quelqu'un (ou quelque chose) (*care giving*) ;

C'est le travail concret du *care* qu'il faut accomplir ; son corollaire moral évident est la compétence, pensée souvent comme technique mais qui peut être pensée selon Tronto également comme une catégorie morale. Il implique un travail matériel et exige de celles et ceux qui prennent soin d'autrui qu'ils.elles aient un contact direct avec les objets du *care*. Il est possible de concevoir le don d'argent comme l'une des formes dans lesquelles le *care* est dispensé mais, procurer de l'argent à quelqu'un ou à un projet, correspond cependant davantage à le prendre en charge (deuxième phase). Des actions non appropriées vont donc à l'encontre de l'activité de soin. La délégation d'activités de *care*, au sein de la famille ou dans le cadre de collectif, à quelqu'un d'incompétent est donc dans la logique du *care* moralement condamnable (*ibid.*).

- Phase quatre : le fait d'être l'objet de soin (*care receiving*).

C'est la réponse de la personne dont on a pris soin. Il ne s'agit pas du seul devoir (de réponse) de la personne qui a bénéficié du *care*, cela implique que tou.te.s celles.ceux qui sont impliqué.e.s dans le processus du *care* évaluent la qualité de la mise en œuvre du processus de *care* et potentiellement réorientent leurs pratiques si elles présentent des lacunes. La qualité morale impliquée est la capacité de réponse, la réactivité. « Cette étape permet la définition d'un « bon » *care* issu de l'interaction entre celui qui le procure et celui qui le reçoit. Dans certains cas, celui qui reçoit le *care* n'est pas en mesure de formuler une réponse mais d'autres peuvent alors se substituer à lui en évaluant le processus de *care* » (*ibid.*). C'est le cas dans notre modèle théorique des porte-parole (des actants humains : fermier.ère.s, bénévoles, etc.) parlant au nom d'actants non-humains (paysage, sols, eau, etc.)

L'identification de ces « besoins » relève donc de la première phase du *care* : « l'attention à l'autre ». Nos observations de terrain et nos analyses passées (Lombard, 2015 ; Lombard et Baysse-Lainé, 2019) révèlent que TDL, au-delà des fermes étudiées et présentées ci-après, opère à un relais des causes défendues par le monde paysan, tant dans les discours que dans les typologies de projets fonciers (fermes) défendus : agriculture locale et durable, recherche de valeur ajoutée, pratiques écologiques et critique de l'accaparement, CCP. Le « Mouvement TDL » prend une place sur ces thématiques (cf. chapitre 1 de cette partie) en complément du monde paysan qu'il considère comme étant :

(i) en interne du monde agricole en position de faiblesse, du fait de son faible nombre, pour faire entendre ses principes de justice propres (Boltanski ; Thévenot, 1991). En sus TDL comprend qu'une large majorité du monde agricole (Lémery, 2003) se situe principalement

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

dans la « cité industrielle » (*op.cit.*) où ce qui vaut est : l'importance des processus techniques, le faire-valoir de la perspective rationnelle en lien et le souci de l'efficacité productive à long terme des filières en place (*ibid.*). Or, avec le monde paysan, qui voit le métier comme opportunité d'une démarcation qualitative tendant vers la labellisation et l'authenticité de pratiques écologiquement responsables (Lémery, 2003), TDL se situe tant dans la « cité industrielle » que dans les cités « civique »¹⁷⁹, « inspirée »¹⁸⁰ et « domestique »¹⁸¹. En ce sens TDL, en proposant de considérer le foncier agricole comme un objet de soins et une ressource territoriale, objet de luttes, construit un problème public (Henry, dans Fillieule et *al.* 2009, Cefaï, 1996, 2009) et un espace d'édification d'un « monde commun » (Deléage, 2005/4) au sein duquel le MP peut s'identifier.

(ii) Sur la dimension économique cette fois, le monde paysan, qui lutte contre l'agriculture industrielle en développement, et qui défend le modèle d'une agriculture à taille humaine et territoriale, est remis en question. TDL favorise un soutien attendu *via* une publicisation du problème auprès de la société civile *via* des supports de communication (stands, ciné-débat, réseaux sociaux) pensées (charte, plaidoyers) et organisés (kakémonos, tracts, ouvrages, *teaser-flash*) par le pôle Relation Membres Communication et Collecte (RMCC) animée par la Fondation et la FN TDL. TDL répond ici au besoin d'un relais social et politique en œuvrant dans les « arènes publiques » (transition alimentaire et climatique, justice environnementale, démocratie) des « conflits sociaux » (ZAD, et autres conflits fonciers) et dans l'arène « sociale institutionnalisée » (Conseils d'administrations, Comités techniques, Conseils municipaux) qu'il mobilise.

(iii) Enfin, à l'instar du monde paysan, TDL dénonce une artificialisation massive des sols (Torre ; Wallet, 2011 ; Jouve et Vianey, 2012) et considère que le débat doit devenir public

¹⁷⁹ Ses tenants l'appréhendent comme un lieu ouvert à tous, qui célèbre la participation citoyenne. Cette cité fait reposer la paix civile et le bien commun sur l'autorité d'un souverain impartial placé au-dessus des intérêts particuliers. « *Mais ce souverain est désormais désincarné, [...il est, dans la] cité civique, réalisé par la convergence des volontés humaines quand les citoyens renoncent à leur singularité et se détachent de leurs intérêts particuliers pour ne regarder que le bien commun* » (Boltanski ; Thévenot, 1991, p.138).

¹⁸⁰ Les individus y aspirant cherchent des lieux d'exception, qui leur parlent : « *Saint Augustin dans La cité de Dieu, évoque la possibilité d'une cité dont les membres fonderaient leur accord sur une acceptation totale de la grâce à laquelle ils n'opposeraient aucune résistance* » (*ibid.*, p.107).

¹⁸¹ Les défenseurs de cette cité voient par exemple le territoire comme un espace patrimonial, vecteur d'identité et de filiation. Entre autres, c'est Jacques-Bénigne Bossuet, homme d'église également, qui retient l'attention des auteurs. Il applique le modèle domestique « *à la construction d'une cité nettement détachée de la famille au sens restreint* » (*ibid.*, p.119)

et sortir de l'arène seulement agricole, jugée trop corporatiste (Thareau, 2011) et souvent proche d'ambitions spéculatives (Mélot, Torre, 2012).

2,2,3) Ethique du care et philosophie morale des communs

Les Ethiques du *care* (Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Tronto, 2011, 2013 ; Blanc, 2013/3 ; Petit 2014/2) affirment l'importance et la valeur des activités de soins, ancrées dans la vie quotidienne qui rendent visible un ordre de priorité sur les choses à faire, à l'égard des humains et des non-humains. Pour ces derniers on parle alors de *care* environnemental (Petit, 2014/2). L'éthique du *care* en croisant l'éthique environnementale dépasse la relation ontologique nature/culture naturaliste et « *promeut l'engagement envers le proche* » (Blanc, 2013/3, p.132). Elle est complémentaire (Adorno 2015) de l'éthique de la justice¹⁸², en mobilisant notamment le principe de « responsabilité » (*op.cit.*). Dans notre étude nous avons observé les modalités du processus en question : rapports au proche, humain (bénévoles, fermier.ère.s, élu.e.s, acteurs locaux de Collectivités et d'OPA, *etc.*) et non-humain (paysage, bâtis, biodiversité, territoires, eau, *etc.*). L'exercice nous a permis de situer ces « bénéficiaires » (*ibid.*) au sein des activités de gestion et d'allocation de fonciers de TDL.

TDL construit ainsi des règles et des outils (Akrich, Callon, Latour, 2006) liant des fermes à des actants humains et à des règles juridiques (financements, plan d'aménagement du territoire, droits fonciers, *etc.*) en intégrant des Collectivités territoriales et leurs projets fonciers en vue de leurs propres développements. C'est ici que TDL fait œuvre d'aménagement du territoire. L'ensemble se retrouve alors dans la logique de TDL et de l'AC en situation d'« interdépendance » (Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Tronto 2013 ; Petit 2014). Cette situation apparaît plus claire encore lorsque schématiquement nous la réifions dans le tableau que nous présentons et analysons après la présentation de nos trois études de cas

2,3) Analyse comparative de co-activités en vue de la gestion-collective de trois fermes TDL

Dans la projection politique du Mouvement TDL de construire le foncier comme un bien commun territorialisé, l'équation idéale-typique entre « candidat à l'installation (i) ; ferme TDL (ii) ; territoire (iii) » est pragmatique : (i) « doit adhérer aux valeurs de TDL » et faire montre de compétences (CV, recommandations) correspondantes à (ii), un outil à transmettre

¹⁸² L'éthique du *care* est « *une attitude ou une disposition [...] valorisant l'attention à autrui, les enjeux relationnels, contre par exemple, l'autonomie et l'impartialité qui sont les principes directeurs dans les théories de la justice* » (Laugier, Molinier, 2009, p.74).

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

au long terme et devant rester ancrer sur (iii), un territoire agricole et alimentaire entendu comme projet. Cette équation correspond en sus à celle recherchée par les collectifs territoriaux issus d’institutions locales de l’aménagement du territoire et de l’agriculture que nous avons observé en Avesnois (Nord) et en Arize-Lèze (Ariège). Cependant, dans le Trégor (Côtes-d’Armor) l’équation ne fait pas l’objet d’un même motif. Les prescripteur.trice.s de la propriété collective de la ferme de Kereven, *via* la SCI du Scrapo, sont les fermier.ère.s eux.elles-mêmes dont deux constituent, avec leur mère le rôle de cédants familiaux. Ainsi en Trégor : (i) « doit adhérer à la valeur de la non-propriété individuelle » et comme pour les deux autres fermes étudiées, propriétés de TDL, (i) doit faire montre de compétences correspondantes à (ii), un outil à transmettre au long terme et devant rester ancrer sur (iii), le territoire agricole et alimentaire local, qui n’est toutefois pas ici entendu comme projet territorial mais, comme « allant de soi ».

2,3,1) Trois fermes et trois enjeux de transmission de long terme : l’attractivité des dispositifs TDL et SCI du Scrapo en tant que responsables de chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins pour la transmission

La phase d’enquête de terrain, réalisée de juillet 2017 à janvier 2019, a donc été menée à l’échelle de trois « fermes TDL » en Côtes-d’Armor, en Ariège et dans le Nord. Ces trois fermes et leurs territoires, ont été choisies par ressemblance : paysagère (le bocage, cf. figure n°28 *infra*), culturelle (polyculture-élevage) ainsi que foncière (évolution du prix des terres libres entre 1998 et 2018, (cf. carte n°34, *infra*, p.344). Toutefois, elles ont été choisies sur la base de quelques dissemblances foncières (évolution du prix des terres libres entre 2008 et 2018, (cf. carte n°35, *infra*, p.345).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

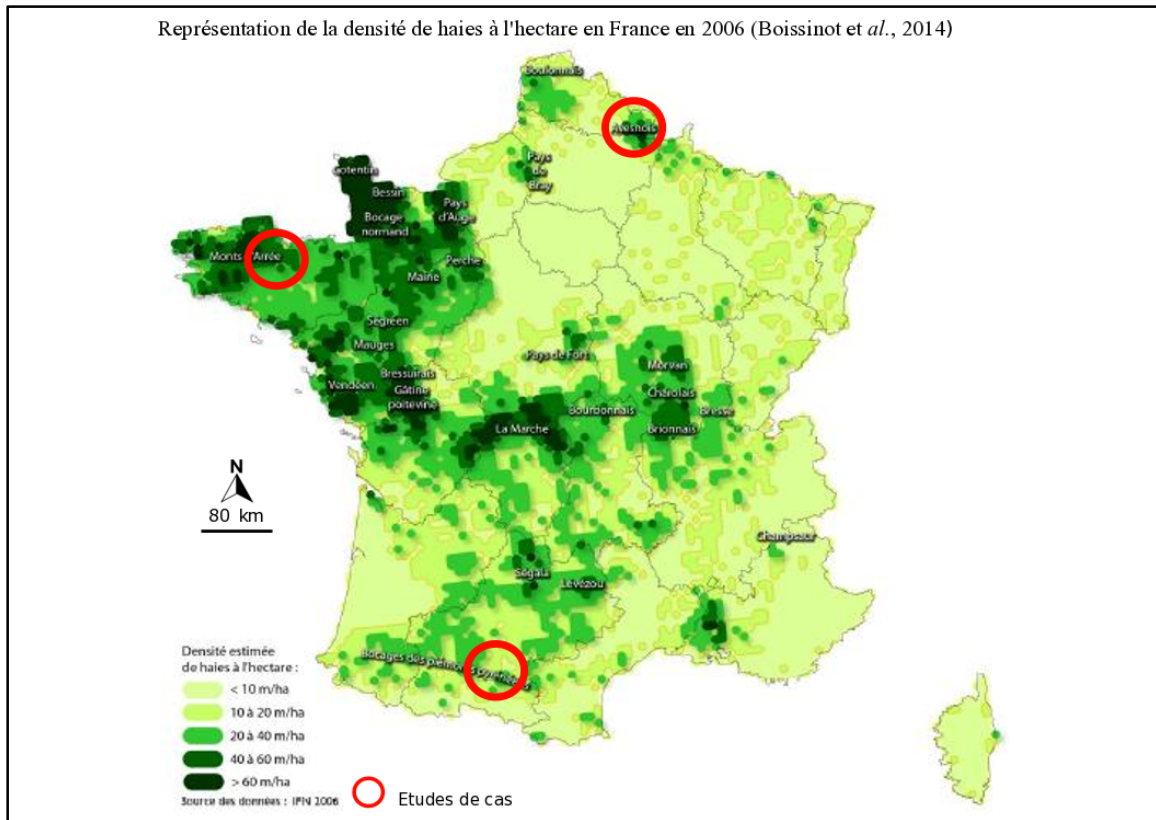


Figure 28 : Carte de situation des trois fermes faisant l'objet de cette étude de cas par rapport à la densité de haies à l'hectare en France (sources IFN 2006, dans Boissinot et al., 2014).

La carte ci-dessus montre comment les trois fermes concernées par l'étude sont réparties dans trois zones de bocages similaires, dominées par la polyculture-élevage.

Les présentations ci-après proposent une analyse comparative des trois fermes à l'étude en tant que « communs » et « objets-frontière » montrant chacune une « chaîne de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant au besoin de transmission de chaque ferme.

Nous proposons ci-après un outil singulier ayant l'ambition dans l'analyse de montrer une complémentarité entre les apports de la théorie des réseaux sociotechniques, nommée également sociologie de l'acteur-réseau (*Actor Network Theory*) et « sociologie de la traduction » (Akrich, Latour, Callon, 2006) et celle de l'éthique du *care*.

L'acteur-réseau, est un acteur qui disant par exemple « nous », traduit d'autres acteurs ou « actants » en une seule volonté dont il devient le « porte-parole » (*ibid.*). Il se met à agir pour plusieurs et non pour un seul. Il gagne de la force. Il grandit et devient légitime à « problématiser » des situations relatives à des besoins identifiés (phase un du *care*) puis légitime à « intéresser » d'autres actants compétents et donc moralement concernés, à s'investir. Le premier enrôle ici les seconds en redéfinissant leurs responsabilités à organiser le soin (phase deux du *care*) en vue de donner un soin (phase trois). À chaque étape un nouveau porte-parole

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

peut émerger puisque à chaque fois se redéfinissent les termes de l’action de soin et avec eux, le réseau sociotechnique. Ce sont *in fine* « les opérations de traduction », – qui sont aussi des discours véhiculant des motifs qui cadrent et précisent l’action du début à la fin en la retraduisant aussi « qui le démontrent empiriquement [...] » (*ibid.*, p.13). Ces opérations sont « [...] réversibles, [et] tous les jours [inscrites] dans des négociations multiples et parcellaires qui élaborent peu à peu le corps social [et donc l’action collective de soin] » (*ibid.*).

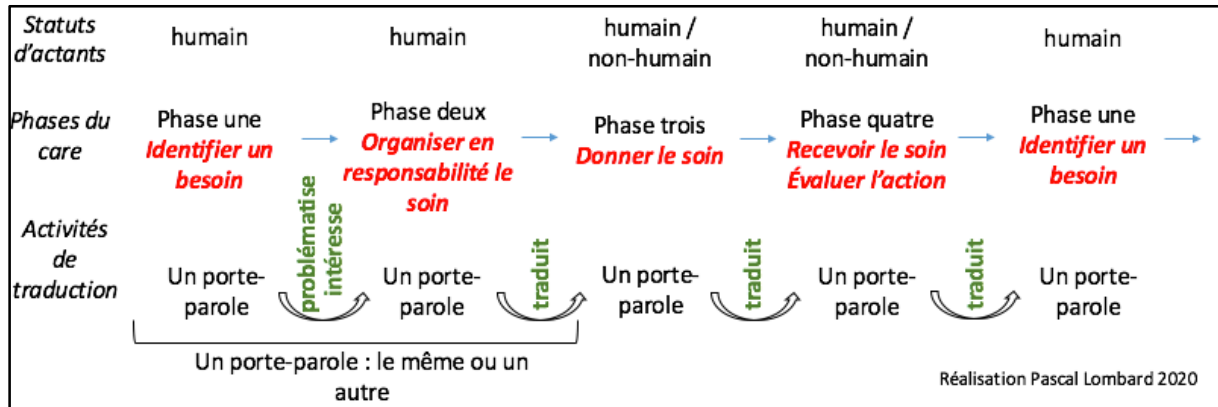



Figure 29 : Schéma idéal-typique d’une « chaîne de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant au besoin de transmission de fermes.

2,3,1,1) La ferme du Domaine de Portecluse en Ariège : le besoin d'une transmission urgente mais qui a pris du temps

Portecluse



Patrimoine
97 hectares de terres agricoles, bâtiments agricoles, 3 logements et 2 bâtiments scolaires.

Localisation
Campagne-sur-Arize, Ariège

Production
Maraîchage, élevages laitiers ovin, bovin et caprin, transformation fermière du lait. Ferme en biodynamie

Partenaires
Partenaires : clients de la ferme, amapiens, Civam bio 09, Mouvement d'agriculture biodynamique (MABD), Fédération des écoles Steiner, parents d'élèves.

Propriétaires
Fondation Terre de Liens

Contact
Courriel à l'association régionale

[Faire un don](#)

Figure 30 : « Capture d'écran de la fiche d'identité de la ferme de Portecluse sur le site web de TDL [<https://terredeliens.org/portecluse.html>], le 18/06/20 ».

Le site internet de la Ferme de Portecluse informe qu'un groupe d'agriculteur.trice.s est venu s'installer en biodynamie à Portecluse en 1989. Pour financer l'achat de la propriété, ce groupe de huit jeunes suisses a bénéficié du don d'un mécène, suisse également (entretien avec William du 24/03/2018), qui soutenait, en Suisse et ailleurs, la création de projets et le développement de l'agriculture dite « biodynamique ». Un GFA s'est alors constitué pour acquérir la ferme au prix d'1 350 000 francs en 1988 (*ibid.*). Afin de s'organiser par rapport à quelques enjeux fiscaux les huit jeunes ont mobilisé 250 personnes pour accueillir chacune une part du don du mécène. Chaque intermédiaire a ensuite transféré sa partie sur le compte en banque du GFA. Les huit jeunes ont cependant chacun.e acquis en propre dix parts de 100 francs dans le GFA et ce dernier avec le reste du don, a acheté Portecluse (*ibid.*). Dès le début du projet l'idée d'installer une école Steiner dans la « Villa » était là.

Au préalable, quelques années avant le GFA, l'initial propriétaire du Domaine avait proposé Portecluse à William, qui était en recherche d'une ferme pour s'installer en polyculture élevage en biodynamie. Mais William ne pouvant assumer les coûts relatifs au bâti (acquisition,

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

renovation) avait refusé. Mais le propriétaire lui avait alors proposé de rechercher pour lui des candidats. Trouvant le lieu pertinent pour la biodynamie, William a fait passer l’offre dans son réseau en Suisse, en Hollande et en Allemagne.



Photographie 1 : Entrée du Domaine de Portecluse par l’école Chant’Arize. Au fond, la « Villa – Maison de maître » qui accueille l’école.

Dans le temps les uns et les autres des huit jeunes sont partis et de 1998 à 2000 il n’y a plus eu d’exploitant.e sur le domaine, nous apprend William¹⁸³, le gérant du GFA à l’époque (*ibid.*). Le groupe d’apporteur.teuse.s des débuts est cependant resté propriétaire et fidèle à l’impulsion première du mécène : le domaine ne pouvait être revendu sans pouvoir assurer la continuité de son usage en « agriculture biodynamique » (site web de Portecluse, *op.cit.*). Eu égard au cadre théorique mobilisé, ici démarre quant à l’enjeu de la transmission de Portecluse et de la pérennité de cette transmission, ce que nous nommons une « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins ». Le mécène se positionne au sein de la phase trois du processus de

¹⁸³ William originaire de Hollande, est exploitant agricole, éleveur sur une commune proche. Au moment de notre entretien il est en train de négocier avec la Foncière et la Fondation TDL, *via* Panisse (le référent-ferme de Portecluse), l’acquisition d’une partie de sa ferme (en partie seulement, une autre ferait l’objet d’un don). Il est éleveur de bovins viande en biodynamie. Le Domaine de Portecluse avait été une possibilité d’installation de son propre projet agricole. C’est en 1983 qu’il le visite, accompagné d’une Agence immobilière (AI) toulousaine. Cependant le prix était trop important et le coût d’achat relatif au bâti de la « Villa – Maison de maître » (où une école est aujourd’hui installée), pesait trop pour lui.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

care : le fait de soigner quelqu'un ou quelque chose. Le mécène, dans ladite chaîne, est d'un côté prescripteur d'un premier niveau de responsabilité : celui de la phase deux du processus de *care* qui consiste en l'action de prendre soin de quelqu'un ou de quelque chose : aider des actants porteur.teuse.s de projets en biodynamie et l'actant biodynamie lui-même. Le mécène a au préalable été le sujet d'un initial « processus d'intéressement » construit par le groupe des huit jeunes qui occupe la phase deux du processus de *care* et de la chaîne. De son côté le groupe occupe a cette endroit de l'action de soin en vue de la transmission de cette ferme, la position de « porte-parole » du Domaine de Portecluse. Au préalable le groupe a été sujet d'une première opération de problématisation et d'intéressement menée par William qui s'était positionné dans la phase un du processus de *care* : le fait de se soucier de quelqu'un ou de quelque chose en l'occurrence du Domaine de Portecluse.

Cependant les huit associés du GFA aux moments de leurs départs ont voulu récupérer l'argent qu'ils avaient investis dans la société agricole « SCEA » (entretien avec William). Mais cet argent était alors « immobilisé » nous apprend William. Il avait servi à financer la rénovation du toit de l'étable et de la maison connexe, d'un logement appelé aujourd'hui « le Gîte » et enfin de la construction d'une étable et d'une maison en préfabriqué à La Piche (un hameau d'habitation et de production à quelques centaines de mètres au sud-ouest du centre du domaine). Pour les rembourser le GFA a imaginé un temps de vendre une partie du Domaine. Au sein de la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » centrée sur l'enjeu de la transmission de Portecluse et de la pérennité de cette transmission, on assiste ici à une passation à l'actant GFA de la responsabilité de la phase un du processus de *care*, au départ mobilisée par William.

Toutefois le CA de l'école Chant'Arize, soucieux du devenir de l'activité pédagogique et d'un nouveau et incertain voisinage, extérieur au projet de départ, propose de participer à une recherche de solutions (*ibid.*). Après discussions avec les huit membres du GFA, il est décidé d'ouvrir le GFA à de nouveaux.velles membres. Des 80 parts détenues par les huit membres, 16 parts sont alors cédées à de nouveaux.velles associé.e.s. Chacun.e des huit associé.e.s du GFA du départ cède deux parts afin de garder le pouvoir et coopter de nouveaux associés minoritaires qui allaient par la suite gérer la transmission du lieu (*ibid.*). Ce sont trois enseignants de l'école et William qui prennent ces parts. Ils forment un groupe de travail pour trouver le moyen de rembourser les anciens membres et transmettre l'usage du Domaine toujours dans le souhait du mécène, en « biodynamie ».

En 1996, William devient le co-gérant du GFA de Portecluse. Il revient au départ de l'action et est repositionné dans les phases une et deux du processus de *care*. Il signale qu'il est

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

alors le seul « *paysan de métier* » qui gère le domaine. Les deux autres n'étant pas à proximité, William gère seul en tant que « *responsable désigné* », dit-il. Il forme alors un groupe de gérance avec deux autres associé.e.s du GFA, présent.e.s sur le territoire, une enseignante de l'école et un des ancien.ne.s fermier.ère.s et associé.e.s du GFA. De 1998 à 2000 il n'y a plus d'exploitant.e sur le Domaine. Cependant William réalise des Mises à disposition (MAD) sur les terres pour leur entretien et, avec des membres de l'école, il perpétue des rites « *biodynamiques* » tels que par exemple l'épandage de « *préparations biodynamiques* ». Ici William mobilise la phase un (identifier un besoin) et la phase deux (organiser le soin, décider) et confie la phase trois (donner le soin) à d'autres paysans pour entretenir le Domaine *au minimum*. Son statut et sa légitimité à s'occuper du Domaine grandissent et il en devient le « *porte-parole* ».

À partir de 1998 William rediffuse une annonce d'une recherche de fermier.ère.s sur Portecluse. Il reçoit « *une cinquantaine de propositions et fait visiter 30 ou 40 fois le domaine. Avec des projets pas du tout réalisables, pas construits, farfelus, impulsifs etc. et finalement un couple arrive, formé à la biodynamie qui avait eu des expériences dans des fermes en biodynamie déjà avant. Ils sont restés 9 ans. [...quelques années après leur installation] ils ont contacté un couple de maraicher qui s'est installé aussi. L'agriculteur a libéré deux hectares pour permettre au couple de maraicher de s'installer en 2004-2005. J'étais content de ces installations, que les bâtiments soient utilisés et qu'il y ait de nouveaux enfants à l'école mais c'était pas facile car je ne recevais pas les loyers en même temps. C'était en fonction du revenu des deux couples de fermiers. Parfois je ne recevais pas, parfois juste une partie. C'était une sorte de compte-courant qu'il fallait gérer avec tous les locataires. À un moment donné il y avait huit, neuf locataires différents [Moi : l'école, les éleveurs, les maraichers ?] oui et les maisons louées séparément, un bâtiment d'exploitation loué à une apicultrice, un menuisier utilisant une partie de l'étable, [Moi : ah... il y avait aussi un menuisier...] (souffle) oui oui il y avait beaucoup de monde ! ».*

Ce récit que nous transmet ici William fait montre de ses difficultés à gérer. Il se rend compte que la propriété et sa gestion s'était peut-être avant tout gérer des relations humaines complexes.

À cette époque le groupe de gérance se réunit une fois par semaine en soirée et tous les 15 jours tous les usager.ère.s sont réuni.e.s avec le groupe de gérance pour échanger sur le lieu avec les personnes extérieures propriétaires des parts du GFA. L'objectif de William est notamment de favoriser la rencontre entre les ancien.ne.s exploitant.e.s et les nouveaux.velles. La communication n'était pas facile car les ancien.ne.s vivent encore, affectivement, leur propre

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

échec et ne se reconnaissent pas dans les actions des nouveaux.elles et ces dernier.ère.s ne souhaitent pas réaliser le projet des ancien.ne.s : *« c'était ma tâche : je ne pouvais pas imposer à ceux qui sont sur le domaine les souhaits des anciens membres. Je ne pouvais pas non plus dire aux anciens membres : « vous n'avez plus rien à dire » il fallait que les deux se rencontrent quelque part et qu'il y ait un terrain d'entente »*. Ici, William, en tant que gérant du GFA de Portecluse témoigne d'un souci de soin singulier. Il a dû s'adapter pour accompagner et favoriser une rencontre de valeurs entre les ancien.ne.s usager.ère.s du domaine et les nouveaux.elles. Ici c'est la phase un du processus de *care* (identifier un besoin) qui est mobilisée par William. C'est ici que se développe la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins ». Cette chaîne que nous souhaitons appréhender comme réseau sociotechnique positionne William comme le « porte-parole » certes du Domaine comme on l'a vu ci-dessus, mais aussi du collectif des ancien.ne.s et des nouveaux.elles usager.ère.s. « Porte-parole », il positionne le besoin d'une rencontre entre eux.elles afin qu'*in fine* l'activité agricole et la propriété du Domaine puisse se pérenniser. On va le voir juste après avec un autre exemple des enjeux de gestion du GFA de Portecluse mais c'est ici la phase deux du processus de *care* qui s'éclaire, celle de la responsabilité du soin.

En effet, William nous amène ensuite à cerner ce qui devient vulnérable dans le long terme, la pérennité du lieu lui-même en tant que ferme biodynamique et paysanne : *« Et surtout, à un moment donné, il y a eu le décès d'un membre du GFA où je me suis rendu compte qu'il y avait des héritiers à gérer. Il avait deux enfants et il était décédé. Les enfants étaient encore mineurs et les parts ne représentaient pas grand-chose. Cette personne avait deux parts, 200 francs, ce qui représente 30 €. Mais je me suis rendu compte que les héritiers ils n'allaient pas forcément respecter l'engagement moral du père envers le don. Et c'est là où j'ai dit qu'il faut qu'on trouve une solution parce que le grand danger c'est que si les deux héritiers disent : « mais nous voulons notre part », mais ils étaient mineurs donc nous ne pouvions même pas parler avec eux. La mère était aussi décédée, ils étaient sous tutelle et cette personne-là elle ne regarde que l'intérêt de l'enfant, pas ce que pourrait ressentir l'enfant comme engagement moral qu'avait pris le père, qu'ils voudraient bien continuer. Donc si les enfants avaient bien demandé leurs remboursements de leurs parts dans le Domaine, dans la valeur réelle du domaine, ça voudrait dire que chaque part à une réévaluation. Et entre 1 million de franc, ce qui fait 150 000 € et la valeur réelle qui était devenue autour de 550 ou 600 000 €, tu peux imaginer le problème... parce que le Fisc il va demander 60% et il ne va pas attendre qu'on ait les 60%... Il dit : « vous avez 1 an ou 6 mois et ensuite vous payer les 60% sur la réévaluation*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

*de toutes les parts. C’est-à-dire sur la plus-value entre 150 000 € et 600 000 € donc heu... Ça c’était un grand danger. C’était entre 2003-2004 que j’ai commencé à vraiment me faire des soucis-là. Et j’ai essayé, car à l’époque je ne connaissais pas encore TDL, je suis allé voir cette fondation en Suisse (la fortune du mécène des années 1980 avait été entre temps mise entre les mains d’une fondation, tant la mécène avait été dépassée par les demandes...) en leur expliquant la chose : des personnes sur le domaine qui travaillent ; des anciens du domaine qui ne veulent pas passer la gérance et les parts à ceux qui travaillent sur le domaine et que moi je proposais que, – c’est une construction un petit peu intellectuelle –, que les anciens membres vendent le Domaine et reversent cet argent à la Fondation et que elle le rachète. La Fondation était d’accord tout en disant : « mais nous ne voulons pas que l’argent rentre en Suisse. Il faut que l’argent reste là-bas. Il faut que la responsabilité de départ du don soit passée des anciens membres aux prochains ». Il fallait trouver une structure qui aurait accueilli le patrimoine du GFA. Mais l’entente entre les anciens et les nouveaux sur le Domaine, c’était trop compliqué. C’était compliqué et plus on attendait plus la chose devenait compliquée, de moins en moins sauvable ». Ce verbatim de William montre que le motif de « l’urgence de transmettre » (motif qui revient dans nos trois fermes à l’étude) est devenu la raison de trouver une solution. Finalement, ce qu’allait rechercher William désormais aller être qui ou quoi pourrait prendre en charge la phase trois du processus de *care*. En tant que « porte-parole » « responsable » de la phase deux (organiser le soin) il cadre et cherche qui ou quoi pourrait donner le soin du fait de compétences appropriées. Des compétences relatives à la gestion de la propriété du Domaine au long terme et de la transformation du GFA en un autre dispositif de propriété pro-biodynamie. William savait où chercher puisque il connaissait que depuis la fin des années 1980 un groupe du « Mouvement biodynamiste » recherchait des solutions de long terme pour protéger le foncier de la spéculation. Il était question déjà d’une fondation (pour apprécier sur un même document la frise chronologique de la transmission de Porteclose : cf. annexe n°9).*

William nous explique alors sa rencontre avec TDL : « *Et c’est donc en 2005, il y avait un colloque en Rhône-Alpes, autour de Lyon avec beaucoup de participants sur les soucis sur l’environnement, sur l’agriculture etc. et il y avait aussi cette association Terre de liens. Cette association qui avait pour but de créer une Fondation. J’avais entendu parler de ça quand j’étais au CA du Mouvement de culture Biodynamique (MCBD) déjà en 1989, 1990, 1991. [Moi : de TDL ?] Non, d’une réflexion sur la propriété des terres : comment créer une structure qui permet aux gens de s’installer, de pouvoir travailler la terre sans qu’ils doivent trouver le*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

financement pour acheter les terres. Il y avait une recherche sur les différentes formes existantes : GFA, SCI, etc. mais chaque forme juridique n'était pas tout à fait adéquate. Il y avait toujours les difficultés. La grande idée était de retirer vraiment les terres agricoles de la spéculation et c'était une fondation qui permettrait ça. Et la personne qui a initié TDL, c'était [... Julian] qui était agriculteur dans la Drôme il a vraiment mis en pensée concrète pourquoi il fallait créer une fondation et il a trouvé soutien auprès des personnes qui étaient en biodynamie et au MCBBD ». Notamment avec Joël qui était trésorier du MCBBD, un expert-comptable et président de TDL NPDC qui a travaillé dès 2005, avec Benoît, un juriste qui a créé TDL Bretagne en 2006, à la rédaction des statuts de la SCA Foncière TDL (Entretien avec Julian le 18/10/2016).

C'est donc en 2005 que William se tourne vers le Mouvement TDL pour assurer la pérennité de Portecluse. En effet la petite équipe de TDL des débuts travaillait depuis 2004 à la recherche de solutions pour sortir des fermes de leurs situations de vulnérabilité au sein de GFA encore trop menacés par un probable retour de leur patrimoine au sein du marché foncier en cas de non transmission. Ce qui a convaincu aussi William c'est que déjà à l'époque le projet de TDL était de séparer le pouvoir du capital du pouvoir de gouvernance du foncier au long terme (entretien du 17/10/2016 avec Guillaume, directeur de la Fondation TDL et fondateur). Et très concrètement le vécu de William en Ariège quant à ce problème était probant. Sur la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui a émergé à Portecluse c'est la phase trois du processus de *care* qui commence à être franchie : donner le soin *via* des compétences adéquates. En effet, et du point de vue sociotechnique, l'outil « Fondation » a présenté une solution mais avant tout à su « intéresser » William en tant que gérant et « porte-parole » du domaine de Portecluse et des autres actants humains usager.ère.s, ancien.ne.s et nouveaux.velles. Ce qui va être ici transmis, outre le domaine lui-même, c'est la phase deux du processus de *care* : la responsabilité de l'organisation du soin.

Ce qui est intéressant à relever c'est la rencontre entre la temporalité du Mouvement TDL alors en construction et celle du GFA de Portecluse en tant que fin d'un système (le GFA) qui montre ses limites.

William revient alors en Ariège pour présenter cette nouvelle opportunité de solution. Durant quatre années, des échanges entre TDL et le GFA de Portecluse se développent mais ce qui prime c'est l'attente de l'émergence du Fond de dotation TDL¹⁸⁴. Au sein du GFA et au

¹⁸⁴C'est en 2008 avec la loi n°2008-776 du 4 août dite « *de modernisation de l'économie (article 140, alinéa I)* » fondée « *pour développer les financements privés en faveur de missions ou d'organismes d'intérêt général* », qui a permis la création du « *fonds de dotation* » TDL en tant que « *une structure*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

sein du groupe des occupant.e.s de Portecluse l’urgence de trouver une solution est toujours là et ils.elles devront attendre le printemps 2009, quelques mois avant la création du Fond de dotation, pour qu’une première réunion officielle concernant la donation de Portecluse s’organise.

Cette réunion fait rapidement émerger des points de tensions avec l’école Steiner du domaine. William en tant que gérant du GFA, un maraicher du domaine, deux enseignantes et une administratrice de l’école (la fille de William) et enfin Zoé, arrivée en 2008 dans l’optique de reprendre l’atelier élevage du domaine et le premier animateur de TDL Midi-Pyrénées, discutent de la donation. Les deux enseignantes et l’administratrice, sachant depuis plusieurs années que TDL allait travailler uniquement le volet agricole avaient peur que l’école soit laissée pour compte avec l’arrivée de ce nouveau propriétaire (Entretien avec Zoé, du 22/08/2018). Or, cette réunion n’avait pas d’autre ambition que de traiter le gros problème à cette époque qui était la capacité du GFA à réunir ses divers associé.e.s afin de transmettre l’ensemble de leurs parts, un jour, à la future fondation (*ibid.*). Le problème selon Zoé est que même si le maintien de baux locatifs au cours d’une cession (vente, donation) de la propriété était juridiquement cadré et assuré par la loi (il n’y pas nécessairement rupture du bail si il y a changement du propriétaire) le problème résidait surtout dans le fait que « *le GFA était devenu complètement moribond, il n’y avait plus [William] qui s’en occupait et les autres ils en avaient rien à foutre, il y en avait plein qui n’avaient plus aucun lien, c’était (souffle) galère* » (*ibid.*).

Zoé nous amène à saisir ensuite ce que William avait signalé sur la fragilité du GFA à organiser la transmission des parts. Toutefois, ce que Zoé exprime en plus c’est l’enjeu et le risque entre d’un côté le statut de propriétaire de parts du GFA, que les ancien.ne.s paysan.ne.s occupaient toujours, et d’un autre leur posture distante voire désintéressée quant au Domaine en tant que lieu où se gèrent des problèmes, des enjeux, des réflexions, *etc.* : « *Là il y avait des gens qui n’avaient plus de liens avec ici et qui étaient toujours membres du GFA et sur la transmission des parts, il y avait de gros enjeux car ils n’étaient pas très nombreux dans le GFA, ils étaient entre neuf et douze, en tout sept ou huit familles. Quand tu as cinquante apporteurs de parts, si dix petits apporteurs veulent reprendre ça va, mais là... Et puis faire des investissements sur le lieu... (souffle) eux ils n’allaient pas le faire et en tant que locataire (mime l’étranglement) tu savais pas trop quand même où tu foutais les pieds quoi. Mais la*

juridique inspirée des « endowment funds » américains » (site web /www.culture.gouv.fr consulté le 17/06/20). C’est dans la deuxième moitié de l’année 2009 que le Fonds de dotation TDL naissait.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

réunion était explosive quoi, c'était monté dans les tours et [...l'animateur de TDL] avait dit : « on arrête tout, on reviendra plus tard, de toute façon je vous rassure, c'est pour dans longtemps, vous en reparlez et on y reviendra » c'était (souffle, mime la lourdeur).

Dès 2008, le domaine est envisagé pour être inscrit en tant que promesse de don et favoriser l'émergence du Fond de dotation TDL. Cependant les membres du GFA n'arrivent pas à s'entendre sur la question et tout simplement William n'arrive pas à physiquement les réunir.

Le GFA de Porteclose fait finalement don de l'ensemble du domaine à la Fondation TDL (le Fond qui émerge en 2009 est devenu Fondation en 2013) en 2014, pour une valeur de 545 030 €, sous condition (écrite dans l'acte de don) qu'une agriculture « en biodynamie » y soit pratiquée. Un document de l'AT TDL Midi-Pyrénées (Juillet, 2015) relate que la transmission durable et pérenne du domaine a été « *20 années de labeur* » (p.1). Il y est précisé que la donation, bien que validée par le Conseil d'administration (CA) du Fonds en 2010, a été difficile à concrétiser, notamment du fait du nombre d'associés du GFA et de leur dispersion. L'action de don a été finalement d'une grande complexité juridique, administrative et d'interaction entre humains et entre humains et non-humains.

Ce que nous voulons souligner ici, *via* notre cadre théorique, c'est le caractère moral du processus tant de « cadrage » que « d'intéressement » du don initial du mécène suisse. En donnant de l'argent au groupe de jeunes du départ en vue d'acheter Porteclose, le mécène a dès lors cadré ce qu'allait et ce que devait être l'usage du foncier de Porteclose (Agriculture biodynamique) désormais. Ce cadrage liminaire et le récit collectif qui allait advenir se sont finalement transformés en un seul « objet-ressource » de cadrage et « objet-frontière » de toutes les négociations à venir *via* l'émergence d'un acte de don. Cet acte de donation du Domaine, du GFA de Porteclose à la Fondation TDL, d'un côté officialise durablement le cadrage du « bon usage » de la ferme et d'un autre permet une stabilité du motif du don initial qui *in fine* traite d'« *une volonté de prendre soin de la terre* » (William en parlant de la biodynamie).

Du côté de la Fondation TDL, « *le Domaine de Porteclose avait été identifié depuis 2004* » (Entretien avec Guillaume, fondateur de TDL et directeur de la Fondation). TDL national qui travaille sur le « compagnonnage foncier » dès 2004 : « *on commence à rencontrer des gens qui viennent nous voir en disant : c'est bien beau vos histoires de GFA, nous on l'a déjà fait, on voit les limites et on voit bien que pour aller plus loin, pour vraiment remettre le foncier là où il doit être quoi, comme un bien non-marchand, il faut qu'il y ait un don de foncier pour que ça permette de le libérer. Et du coup, dès le démarrage on a Porteclose qui est pour*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

moi la première rencontre vraiment d’un collectif qui dit : il faut qu’on aille vers le don si on veut porter l’utopie sur le foncier, c’est pour moi, ouais, c’est le tilt en fait ». Portecluse est donc la première étape d’un processus collectif qui va dans le temps formaliser et opérationnaliser un modèle socio-économique de portage de la propriété du foncier au long terme : « [...] il y avait vraiment les deux motivations : il y avait l’expérience GFA qui nous amène à capter qu’il faut traiter le don comme un don, le don d’argent. Et puis on a des propriétaires qui, collectif ou individuel, viennent nous voir en disant : allez, il faut que l’on aille plus loin sur la gestion foncière, je vous donne la ferme pour qu’elle soit portée à long terme et libérée de la contrainte financière » (*ibid.*). Du point de vue de notre cadre d’analyse la Fondation TDL, premier édifice sociopolitique du « Mouvement TDL » cadré en interne de TDL comme la garantie d’une gestion du foncier en « bien commun » (versus « bien marchand) au très long terme. En tant que garantie d’un tel type de gestion, la Fondation TDL semble alors être la structure porteuse de la phase deux du processus de *care* : la responsabilité ici, de l’ensemble de la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » au long terme.

Jusque-là nous avons pu analyser seulement un endroit de ladite « chaîne ». Celui où l’objet du soin est la ferme elle-même, en tant que moteur et résultat d’une action collective précédent TDL et amenant à TDL. Finalement ce qui a fait office d’action de soin (phase trois du processus de *care*) à cet endroit de la « chaîne », c’est la construction juridique d’une propriété collective de long terme au sein de laquelle c’est l’usage du lieu qui se transmet et non plus sa propriété. C’est aussi une séparation entre le pouvoir du capital et le pouvoir de gestion qui finalement favorise une distanciation affective entre l’usage et la propriété. Mais le soin à la terre n’est-il pas aussi source d’un cadrage de l’action non pas en tant que motifs mais en tant que compétences ? Nous allons ci-après nous intéresser aux positionnements des fermier.ère.s de Portecluse dans leurs activités comme étant inscrites dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » de TDL.

Les fermier.ère.s de Portecluse : coopté.e.s en fonction de leurs engagements envers le lieu en tant qu’endroit de réalisation d’une agriculture biodynamique et biologique

Les quatre fermier.ère.s des deux GAEC qui utilisent le Domaine sont chacun.e et nominativement preneur.neuse d’un Bail rural environnemental (BRE) de neuf ans. Ils s’« engage(nt) à exploiter le bien loué avec l’objectif de protéger la qualité des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité et de préserver la qualité des paysages » (Portecluse –

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

BRE – Fondation Terre de liens / Jean et Hugo, 2019, p.3 : Article 3 « Clauses environnementales »). Pour cela, chaque fermier.ère.s « [...] *en tenant compte du type des sols, du climat et de la topographie des lieux, [...] prendra les moyens nécessaires à sa disposition, compatibles avec l'équilibre économique de l'activité réalisée sur le bien loué, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales visant : au maintien, voire à l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion ; à la protection des ressources en eau superficielles et souterraines ; au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité (diversité des habitats et des espèces) par l'entretien ou la création d'infrastructures agroécologiques et assurer un maillage autour des parcelles, favoriser les auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion ; à la reconquête des espaces agricoles en friche. Les clauses sont établies d'un commun accord sur la base d'une analyse des enjeux environnementaux et des techniques adaptées au système de production* » (*ibid.*, p.3-4). Ces engagements des preneur.se.s sont ensuite détaillés dans une liste de clauses (cf. annexe n°10 « Détails des clauses environnementales des baux ruraux environnementaux de Portecluse »).

Les divers éléments présentés ci-dessus composent les engagements formels des fermier.ère.s-paysan.ne.s de Portecluse quant à l'usage du lieu en tant qu'espace productif. Le BRE est ici, et comme dans toutes les autres fermes de TDL, un « objet-frontière » autour duquel les diverses composantes de TDL statuant sur l'usage des fermes se retrouvent à un moment donné, obligatoirement. L'annexe « Appendice » dédiés aux structures internes de TDL précise et analyse la dimension de « carrefour » du BRE dans l'action collective et dans le réseau sociotechnique interne de TDL en tant qu'objet « *associant [...] activité productive et préservation des ressources* » (TDL Septembre 2017, p.5). Cependant, le BRE est aussi cadré comme motif « *d'adhésion [...] antagoniste : les clauses environnementales sont perçues, [par des fermier.ère.s TDL comme] une garantie pour les actionnaires [...] et] comme un frein à leur liberté d'entreprendre [...]* » (*ibid.*). Toutefois, TDL cadre l'outil qu'est le BRE comme : « *un levier important pour orienter les pratiques agricoles* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22).

Au-delà de ces débats sur la position du BRE au sein de l'action de TDL, à l'échelle de Portecluse et dans le discours des fermier.ère.s du Domaine, le BRE est un surcroît de légitimation de leurs activités : « *le BRE pour moi c'est juste un document qui rassure les donateurs. De toute façon BRE ou pas je bosserai dans tous les cas en bio* » (Entretien avec Jocelyn le 17/10/2018). Cet éleveur du Domaine de Portecluse précise en sus que la biodynamie n'y est pas mentionnée et que pour lui l'important c'est de bosser en Agriculture biologique « *après la biodynamie, on y croit, on y croit pas, peu importe, moi c'est pas d'entrée de jeu*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

*mon truc, après on verra » (discussion informelle avec Jocelyn le 04/07/2018). Ici l’éleveur nous informe qu’*a priori* pour s’installer à Portelcuse ce n’est pas la biodynamie qui prime. Toutefois il sera le seul à montrer un pas de côté sur la thématique. Les trois autres fermier.ère.s ramènerons toujours à cette identité fondamentale du lieu et à leurs engagements techniques en la matière : « *moi ce que j’aime [nous dit Hugo un des deux maraichers du Domaine] c’est comprendre tout ce qui m’entoure comme un tout et percevoir les évolutions. C’est quelque chose de sensible tu vois. Simplement se poser sur une parcelle et observer mais c’est... (mime la béatitude). Regarder comment le sol évolue, m’adapter, comprendre ce qui a fonctionné ou pas. La biodynamie c’est un bon guide pour ça... » (Entretien avec Hugo, le 17/10/2018).**

La situation du bâti dans le processus de soin à Portelcuse

Avant le don à la Fondation, le GFA accueillait, depuis 1995, (entretien du 06/07/18 avec Prune, une des professeures, et Fleur qui est secrétaire), dans une très ancienne bâtisse (une maison de maître datant *a priori* du XIXème siècle, cf. photo n°1 *supra*), une école dite « Steiner » à pédagogie Waldorf qui recense une cinquantaine d’enfants, du jardin d’enfants au CM2. L’école bénéficie d’un bail emphytéotique de 99 ans contracté avec le GFA de Portelcuse dès 1995. L’emphytéose court toujours avec la Fondation TDL depuis 2014. Pour Prune et pour Fleur (la secrétaire de l’école) la question du bâti est une réelle inquiétude : « *on a une emphytéose mais du coup c’est à l’école, enfin à l’association qui gère l’école de s’occuper de maintenir le bâti. Mais elle n’a que peu de moyen et ça devient inquiétant. La villa est très ancienne et on fait des chantiers bénévoles pour certains travaux. Mais rien ne dit que ces parents d’élèves qui nous soutiennent seront-là l’année prochaine. Bref on ne sait pas où on va. Quand on réunit le conseil d’administration on trouve pas de solution mais il va falloir qu’on se penche sur la question sérieusement car ça se délabre à certains endroits ».* D’un côté il y a cette difficulté de gestion de la Villa, lieu attribué à l’école Steiner du Domaine et d’un autre il y a la ferme qui elle est insérée dans le processus de gestion du bâti de TDL, encadré par l’expertise du « Pôle fermes TDL » (cf. l’annexe n°1 « Appendice »). Dans notre cadre d’analyse l’association gestionnaire de l’école Steiner et donc de la Villa du Domaine de Portelcuse est responsable de la phase deux du processus de *care* au sein de la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins ». C’est elle qui détient la responsabilité d’organiser le soin. C’est elle aussi, en fonction de ses ressources de compétences en interne (parents d’élèves)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

qui peu ou prou peut activer le soin lui-même. Mais dans cet endroit de ladite « chaîne » l'action présente une faiblesse quant à la capacité de l'école à la mener en totalité.

Depuis l'hiver 2015-2016 un bénévole de l'association régionale TDL Midi-Pyrénées, Panisse, s'est investi dans la gestion patrimoniale du Domaine. Ce bénévole (re)mobilise (de son ancien métier de gestionnaire de sites de villégiatures) des compétences de gestion du bâti à la fois technique et juridique. Il a réuni autour de la ferme une architecte, la Fondation Terre de liens et son architecte (intégrer à l'équipe du Pôle-fermes), les fermier.ère.s, les responsables de l'école, ainsi que des partenaires externes à la ferme : la mairie de Campagne-sur-Arize, les services d'urbanisme de la Communauté des communes Arize-Lèze, le service d'urbanisme de la Chambre d'agriculture et enfin, ceux de la DDT (cf. chapitre 3 *infra*). Son action bénévole, pour le compte de la Fondation et du Pôle-fermes de TDL est d'accompagner à la fois la réorganisation de l'urbanisme de la ferme ainsi que son aménagement en termes de circulation des personnes et des engins agricoles. L'objectif est aussi de rénover des bâtiments agricoles et enfin, de construire de nouveaux logements pour les fermier.ère.s. Cependant un incendie a détruit le bâtiment central du domaine (le toit en bas à gauche sur la photo ci-dessous) en décembre 2017. Panisse, la Fondation, l'Association Territoriale TDL Midi-Pyrénées et l'ensemble du réseau s'est mobilisé face au tragique de la situation.

Un des premiers interlocuteurs des fermier.ère.s du Domaine fut le directeur de la Fondation ou un.e de ses collaborateur.trice.s. C'est directement Panisse qui fut ensuite alerté et qui s'est déplacé sur le Domaine. Panisse est habitant des alentours de la métropole toulousaine et chacun de ses déplacements habituels vers l'Ariège est compté. Une des premières actions de Panisse face au désarroi d'un des fermier.ère.s et sa famille, qui vivaient dans une partie du bâtiment incendié, a été de donner une enveloppe d'argent, qu'un autre bénévole présent, un collègue de Panisse en formation, avait aussi abondé, afin que des achats de première nécessité puissent être réalisés. Panisse a ensuite joué le rôle de « porte-parole », tant de l'actant « grange » incendié que des actants fermier.ère.s, auprès du Conseil d'administration (CA) de l'AT TDL Midi-Pyrénées (MP). Les parties prenantes assurancielles diverses ont ensuite fait leurs offices et s'est après enclenchée l'étape de la reconstruction. Dans cette phase *post*-incendie le soin s'est porté vers l'enjeu de donner réponses aux urgences de l'instant, à plusieurs niveau, tant du côté des fermier.ère.s et leurs réseaux locaux (soin au troupeau, soutiens divers), que du côté de TDL (rassurer et problématiser de nouveaux besoins). Sur le bâti notamment le besoin d'un calendrier fut alors mis en avant par les fermier.ère.s. Premier.ère.s concerné.e.s c'est donc eux.elles qui ont rapidement exprimé les besoins du lieu

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

et des divers actants humains et non-humains qui l’occupent. Dans la chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » les fermier.ère.s sont à la fois les « porte-parole » du Domaine et de ses divers actants (auprès des assureurs, auprès de Panisse et auprès de TDL, Région et Pôle-Ferme) mais aussi sont-ils positionnés dans la phase un du *care* (identifier un besoin) et dans la phase quatre (le fait de recevoir le soin). « Porte-parole » ils sont aussi des « traducteurs » des usages des lieux et donc de l’adaptation possible du lieu et des activités qui s’y déploient avec cette nouvelle donne post-incendie.

Un bâtiment modeste de type entrepôt a donc rapidement été financé par la Fondation afin que les maraichers puissent stocker leurs productions après récolte, préparer les commandes, *etc.* La famille ayant perdu ses affaires dans l’incendie a cherché des solutions de son côté et a demandé à la Fondation la possibilité de poser sur le Domaine un habitat léger. La Mairie de Campagne-sur-Arize a proposé aux deux GAEC de commercialiser leurs productions sur la place de la commune. Elles étaient initialement vendues au pied de la « Grange ».

Enfin l’incendie a permis des situations qui ne s’étaient jamais réalisées auparavant. Mais le problème de fond, la reconstruction, a dû être travaillé par la suite plus longuement. De nombreux allers-retours entre les fermier.ère.s de Portecluse, le Pôle fermes (PF), l’AT TDL MP et des experts tiers (cabinet d’architecture) ont favorisé l’émergence d’un projet.

Les fermier.ère.s ont pu formuler des besoins qu’ils n’auraient pas pensés possible avant, tels que l’ergonomie du futur bâtiment entre ses usages d’élevage et ceux de maraichage ; un logement pour les stagiaires aussi, *etc.* Le PF a pu aussi présenter son souhait de travailler se futur bâtiment dans le sens de sa politique patrimoniale : penser l’adaptabilité des cloisons en fonction des futurs usages et usager.ère.s, gestion des coûts et des types des matériaux, *etc.*

Dans un premier temps le PF et l’AT MP ont proposé aux fermier.ère.s un accompagnement dédié à leurs projections dans la future « Grange ». C’est une salariée de l’AT Midi-Pyrénées qui ayant des compétences en urbanisme a pris en charge l’accompagnement. Du côté du PF dès qu’un cahier des charges a été circonscrit et validé, une architecte du PF fut missionnée pour rencontrer les fermier.ère.s et travailler avec eux.elles leur projet et *in fine* le rendre conforme au cahier des charges. La salariée de l’AT TDL MP en avait pris connaissance au fur et à mesure et un projet partagé à finit par aboutir. À cette issue le PF a demandé aux fermier.ère.s de Portecluse de proposer un cabinet d’architecture afin de débiter la première phase de rédaction et de dessin du projet afin d’avancer vers la demande des permis de construire. Dans l’ensemble du processus relatif à la reconstruction de la Grange ont été aussi

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

intégrés d'autres projets de constructions et/ou de rénovations (maisons individuelles des fermier.ère.s et de leurs familles, rénovation du hangar à matériels, rénovation d'autres habitats sur le hameau de La Piche partie sud-ouest du Domaine, *etc.*). Sur la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » de TDL, en bout de chaîne la Fondation joue désormais un rôle important dans sa capacité à avoir pu accueillir un ensemble de demandes, de projections et de temporalités. L'actant « Grange » en brulant a également ouvert une hiérarchie des urgences et donc, partant, un début structurant de l'action.



Photographie 2 : « Le domaine de Portecluse » crédit photo : Cécile Dubart - TDL

2,3,1,2) *Le Favril, une stratégie de transmission adaptée à un territoire aux échanges de fonciers opaques*

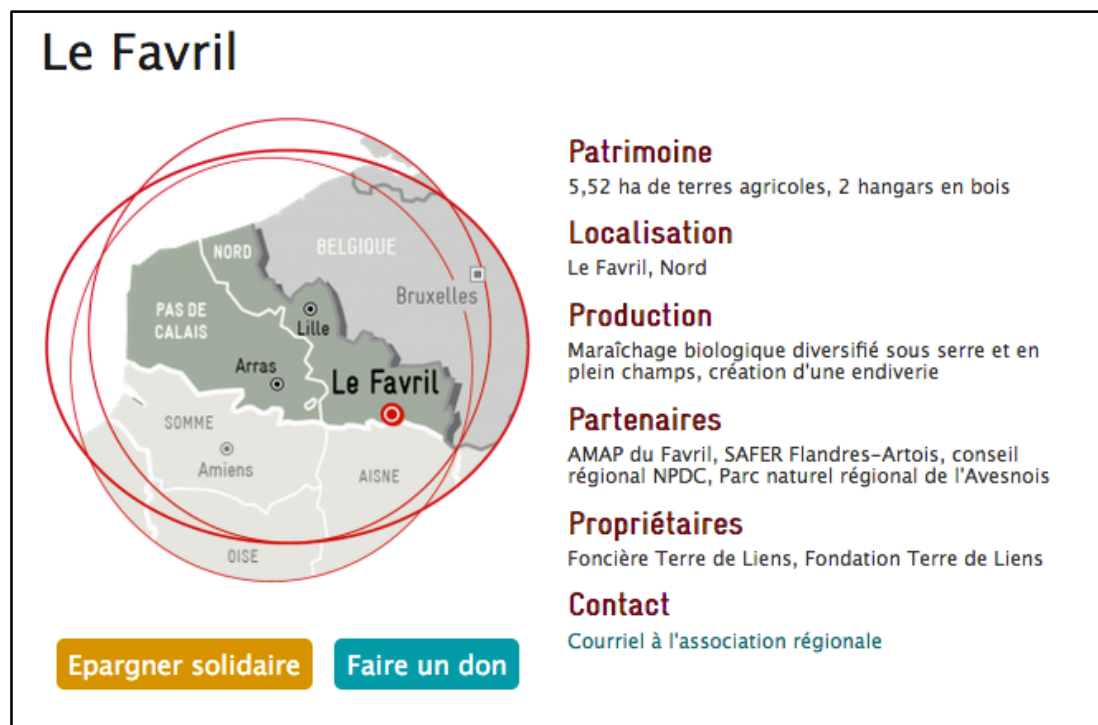


Figure 31 : « Capture d'écran de la fiche d'identité de la ferme du Favril sur le site web de TDL [<https://terredeliens.org/le-favril.html>], le 18/06/20 ».

Cette ferme maraîchère est située au milieu d'un territoire rural où domine l'élevage laitier bovin. Henri et Murielle, les cédants, s'y sont installés en 2005 en production carnée ovine. Cependant ce premier atelier a rapidement connu la crise dite « de la fièvre catarrhale » et fut remplacé par une activité maraîchère en AB et en circuits-courts. Les 5,5 hectares de terres agricoles de la ferme comprennent aujourd'hui un petit verger, deux mares et une parcelle de maraîchage diversifié. L'acquisition par TDL comprend aussi des bâtiments agricoles en bois, construits par le couple de cédants et une maison, rénovée par eux. Sophie, a repris intégralement l'activité de maraîchage en conservant la vente en AMAP. Son projet est actuellement de monter un atelier de forçage d'endives bio, qu'elle souhaite valoriser dans ses paniers et vendre aux producteurs voisins ainsi qu'en coopérative.

Le site web de TDL (consulté le 18/06/20) nous apprend que la ferme est située à quelques kilomètres de Maroilles et que le Favril est un village de 482 habitant.e.s. TDL Nord-Pas-De-Calais (NPDC) et son Groupe local (GL) de l'Avesnois valorisent ce territoire en affirmant que « *Le Favril est un village atypique pour le Nord-Pas-de-Calais, avec*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

4 agriculteurs biologiques qui, dans une même rue, produisent une large gamme de produits bio : légumes, fromages, pain, miel, viande et bientôt des endives ».

C'est en 2013 qu'Henri et Murielle, en tant que maraichers en Agriculture biologique de l'Avesnois, fondateur.trice.s de la première AMAP du territoire, informent le Conseil d'administration de l'AT TDL NPDC qu'ils sont à la recherche d'un.e repreneur.neuse et que depuis 2011 ils préparent leur transmission : « *on voulait installer un jeune, on voulait pas que tous nos efforts [Agriculture biologique] partent entre de mauvaises mains et on s'y est pris tôt* » (entretien avec Henri et Murielle du 14/04/18). Riches d'une première expérience de transmission ils savent que l'activité de transmettre peut-être complexe. Ils se forment dès 2012 au Centre d'études pour un développement agricole plus autonome (CEDAPA) dans les Côtes-d'Armor (22). La formation intitulée « transmettre sa ferme » est dispensée par un psychologue qui accompagne des cédant.e.s à se préparer à la transmission. Se mesurant là à des témoignages et à des contextes de transmission divers, Murielle et Henri comprennent qu'ils devront fournir une information claire sur la valeur de leur patrimoine immobilier et technique à un.e futur.e et éventuel.le repreneu.neuse. Pour ce faire ils remobilisent l'évaluation qu'une stagiaire en BPREA avait faite de leur ferme en 2012 et commencent à penser un système d'aide (mise à disposition du matériel et de la ferme pour une période de test éventuelle, *etc.*). Henri et Murielle imaginent aussi un système d'entraide (continuer et accompagner le.la repreneur.neuse le cas échéant d'une période de test, favoriser l'installation progressive, le.la présenter au groupe des amapiens, *etc.*). Tout comme pour Portecluse, on mesure d'ores et déjà la position prépondérante des deux cédants dans le démarrage d'une « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant à l'action de la transmission de cette ferme maraichère. À noter la présence du CEDAPA en tant qu'actant ici mobilisé dans la formation de cédants à la transmission.

Finalement ils rencontrent par hasard Sophie en 2013, alors diplômée d'un titre d'ingénieure des techniques agricoles, fille d'un agriculteur de l'Arrageois (Arras, 62) en activité. Sophie est à cette époque en « test agricole » sur une autre ferme TDL du territoire : « Les vergers Bio d'Ohain ». Elle est accompagnée par la couveuse agricole « À petit pas » qui est un Espace test agricole (ETA) (entretien avec Sophie du 17/04/18).

Au printemps 2014 Sophie, qui termine son contrat de test, visite avec son compagnon la ferme d'Henri et Murielle. Ils sont séduits par le lieu et, les deux cédants, après de nombreuses rencontres avec divers porteur.teuse.s de projets, apprécient « *le caractère de [...Sophie] et son projet* » (entretien avec Henri et Murielle du 14/04/18).

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Le poids du bâti dans l'opération de transmission

Mais le corps de ferme, le hangar et les terres constituent pour Sophie un investissement trop important. Murielle et Henri lui parlent de TDL. Elle est alors accompagnée par l'AT TDL NPDC dès l'été 2014 pour trouver une solution de financement

L'AT fut réactive dans la mesure où Henri et Murielle, le couple de cédant, avaient conseillé le Groupe local (GL) TDL de l'Avesnois depuis 2011 sur la mise en place d'AMAP. Découvrant TDL à cette occasion, ils avaient pris les devants en parlant depuis 2012 aux bénévoles locaux de TDL de leur projet de transmettre leur ferme.

Au sein du Groupe local (GL) c'est Chantal, qui représente le GL au CA de l'AT à Lille qui se mobilise et qui accompagne Sophie. Chantal est aidée dans sa tâche par Fanny, la coordinatrice régionale de TDL NPDC. Des échanges ont lieu entre Fanny et la Foncière TDL : « *la ferme pouvait être acquise mais sans compter la maison d'habitation dont le prix pèse trop lourd* » (entretien avec Chantal le 18/04/18). Le premier travail technique de l'AT, activé par Chantal et réalisé par Fanny, est de travailler sur la possibilité d'une séparation statutaire de la propriété et physique : organiser une nouvelle circulation et accessibilité de la ferme et de la maison : « *il fallait pouvoir démanteler l'ensemble et permettre la réalisation de deux accès distincts* » (entretien avec Sophie le 17/04/18).

Malgré un « *accord de principe* » (entretien avec Fanny le 03/10/18) (accord qui permet à Fanny et Chantal de légitimement se concentrer sur ce projet), le CA TDL NPDC pose des réserves : si Sophie et son compagnon ne peuvent acheter la maison le projet s'arrête.

D'après Chantal c'est à nouveau un frein pour Sophie qui déjà, « *en tant que femme voulant devenir chef d'exploitation en maraichage, n'était pas totalement soutenue* » (entretien avec Chantal le 18/04/18). Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » l'action de Chantal à l'égard de Sophie positionne un motif relatif à la question du genre. Les porteur.teuse.s de projets sur ce territoire sont rares tout comme le foncier libre. L'identité de genre féminine de Sophie, que lui attribue Chantal, engage un argument « d'intéressement » insolite sur ce territoire. D'après nos observations cet argument a « traduit » ce projet de TDL en tant que « singularité » sur un territoire où la filière élevage et l'identité masculine dominant.

Le positionnement du CA et celui de la Foncière TDL sur la question de l'achat de la maison amènent Sophie et son compagnon à s'adresser aux banques, mais sans véritablement de succès. Il est difficile pour le couple de présenter des garanties suffisantes. D'après Sophie, une banque finit tout de même par leur ouvrir un peu d'horizon.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Pour le couple de cédants c'est un signal positif. Le CA TDL NPDC et la Foncière se sont positionnés, une banque suit, Sophie s'investi. Alors, tout en informant le CATDL lillois, Henri et Murielle contactent la SAFER Flandres-Artois pour discuter d'un « portage du foncier ». Le dispositif permettrait que le foncier soit porté financièrement par la SAFER et que le projet de transmission soit sécurisé. Le portage doit alors durer le temps du processus d'acquisition interne à TDL (réalisation d'un dossier d'instruction, évaluation et diagnostic du patrimoine, *etc.*) et le temps de son aboutissement (évaluation du dossier à Lille, envoi au Comité d'engagement national, votes, démarrage des collectes d'épargnes, achat). On voit ici apparaître la SAFER dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » en tant qu'un actant médiateur. Entre le couple cédant, TDL et Sophie la fermière, la SAFER sécuriserait l'ensemble le temps pour TDL de finaliser ledit processus et réunir les fonds.

Dès lors la SAFER et Fanny de TDL NPDC travaillent ensemble pour convenir d'un calendrier. Dès novembre la SAFER et le couple cédant, dans le cadre du dispositif de « portage foncier » signent « [...] *une promesse de vente chiffrée avec expertise des domaines* » (Henri). Ce même mois, les deux cédants proposent à Sophie de signer « *une convention chiffrée de reprise du matériel* » (*ibid.*). L'action se fait procédure. Les cédants veulent très clairement aboutir. Sophie, enceinte depuis août 2014, est désormais bien engagée dans le processus d'installation et accompagnée par TDL. Elle est à ce titre sollicitée par Fanny de TDL à Lille pour avancer sur le démantèlement de la propriété et sur une solution pour l'acquisition de la maison. Mais Sophie n'arrive pas rassurer Fanny.

Au niveau local, le Groupe TDL de l'Avesnois commence en décembre 2014 à s'intéresser plus encore au projet. Il visite pour la première fois la ferme et la maison. N'étant pas rassurés par cette reprise ou non de la maison par Sophie et son compagnon les participant.e.s de la visite alerteront plus tard Sophie, par le biais de Chantal, qu'une solution doit être trouvée.

En janvier 2015, alors que du côté de TDL rien n'est clair, notamment sur la reprise de la maison, d'un autre côté Sophie s'engage dans un deuxième contrat de test agricole avec la couveuse agricole « À petit pas », cette fois sur les terres et le bâti d'Henri et Murielle. En attendant le début de ce contrat, les cédants, Sophie et la couveuse signent une convention de mise à disposition (MAD) à titre gratuit de la ferme à Sophie. Une autre MAD informelle entre les cédants et Sophie lui donne accès à la maison. Elle aménage avec son compagnon, débute l'exploitation de la ferme et reprends l'AMAP. Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins », la présence de la couveuse agricole « À petit pas » intervient encore à l'endroit d'une sécurisation de Sophie en tant que porteuse de projet en période de test, mais

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

aussi à celui d’Henri et Murielle en tant que cédant.e.s mettant à disposition leur outil de production et leur habitat et enfin à l’endroit du GL TDL et Chantal, en favorisant une installation plus progressive.

En février 2015 les cédant.e.s signent avec la SAFER et un notaire l’acte de vente de la ferme et de la maison dans le cadre du portage foncier par la SAFER. En avril le contrat de test de Sophie démarre et elle accouche de son premier enfant. Elle annonce dans le même temps que finalement la banque ne soutient pas le projet d’achat de la maison. C’est aussi la saison maraichère qui débute et Henri et Murielle accompagnent et aident Sophie, dans cette période de lancement de l’activité et de l’accueil du bébé.

En mai, le couple de cédant organise une fête dite « *de la transmission* » (les cédants). C’est une première occasion pour le GL TDL de l’Avesnois de communiquer sur le projet d’acquisition de la ferme du Favril et sur ses autres implications. Sont présents à cette fête : la famille et les ami.e.s d’Henri et Murielle, le Vice-Président à l’Agriculture de la Région NPDC, des représentant.e.s du CA TDL NPDC et du GL TDL de l’Avesnois et enfin des représentant.e.s du Parc naturel régional de l’Avesnois. À cette période la dynamique de Sophie faiblit. « *À la fête de la transmission elle était quasiment absente. Elle a très peu communiqué...* » (Henri et Murielle). Mais tout est allé vite pour Sophie. Rien n’était encore clair du côté de TDL et les choses avançaient du côté de la SAFER. Sophie précise en sus, en parlant au nom de son couple : « *nous on s’en fout de devenir propriétaire de cette maison. C’est trop bête d’imaginer les prochains qui s’installent ici et qui iraient habiter plus loin. Nous on pense au futur et on se dit que ce n’est pas logique* » (Sophie). Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » ce sont ici les actants « temps » et « ferme » qui sont convoqués en tant que rapport. C’est ici que Sophie, au moment de l’entretien la maraichère du « Favril », première actant humaine à interagir avec la ferme, « problématise » et « traduit » le rôle des espaces, « ferme », « maison » en tant que somme et cohérence. Elle traduit leurs rapports en tant qu’enjeu à problématiser et à traduire en tant qu’objets du projet.

En décembre 2015, après une première saison de production et de vente à l’AMAP, le contrat de test de Sophie s’arrête. La ferme et la maison appartiennent désormais à la SAFER et Sophie doit payer un loyer, également pour la maison. Un Conseil d’Administration (CA) de TDL régional est organisé par Chantal, chez elle. Le CA questionne Sophie. D’après Jeanne (entretien du 13/04/2018), voisine de Sophie et bénévole du GL TDL, ce temps d’accueil de Sophie par le CA régional a été difficile selon elle : « *il y avait un côté tribunal. C’était la première fois que le CA la rencontrait alors que le projet ici était déjà très avancé, trop peut-*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

être, mais ils avaient besoin d'être rassurés, ils étaient pas assez préparés ». Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » c'est ici tant Sophie que le CA TDL NPDC qui sont sujets à un problème d'assise. Ils sont pris entre la temporalité des deux cédant.e.s, celle de Chantal et du Groupe local qui « traduisent » et « problématisent » le projet à l'échelle du territoire et les enjeux propres à la Foncière TDL. Il y a là une faiblesse dans ladite chaîne qui en tant que réseau sociotechnique s'inscrit à des échelles d'espaces et de temps différentes.

Le CA décide finalement de présenter le projet d'acquisition de la ferme à la Foncière TDL. Une stratégie est avancée : développer le partenariat entre le Conseil Régional NPDC et la Fondation TDL. L'idée est de favoriser une subvention d'investissement de la Région à la Fondation afin que cette dernière participe à l'achat de la maison. Le Vice-Président à l'Agriculture (un ancien responsable d'une organisation de l'agriculture paysanne), « *sensible à la démarche de TDL sur le foncier, sur le territoire [où] les transactions foncières sont floues [...]* » (entretien du 16/04/18), appuie l'action : « *on a décidé que quand TDL mettrait 3 euros la région en mettrait 1, c'est un moyen parmi d'autre qu'on a trouvé pour favoriser l'installation de jeunes car c'est compliqué ici* ». Ici, la Fondation TDL et la Région NPDC, tout comme la SAFER sur le portage du foncier, jouent un rôle de sécurisation du processus et partant de la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui se construit autour de cette ferme et ses divers actants. Dans les deux cas c'est la posture morale de « responsabilité » (phase deux du *care*) et celle de « compétence » (phase trois) qui priment au sein de ladite chaîne.

Chantal et Sophie forment ensuite un binôme pour tenir des stands, animer des conférences, des cinés-débats, afin de vendre des actions de la Foncière TDL. Elles organisent même une journée porte ouverte de la ferme. Ces moments de communication sont aussi l'occasion pour Sophie d'éventuellement accueillir de nouveaux.velles adhérent.e.s à l'AMAP et ils sont aussi l'occasion pour Chantal de développer le réseau du GL TDL en invitant des élu.e.s locaux et d'autres acteurs de l'agriculture et de l'environnement sur le territoire. C'est déjà là que la ferme le Favril prend un rôle d'objet-ressource et d'objet-frontière pour servir les visées territoriales du GL TDL de l'Avesnois.

Début 2016, l'achat de la maison n'est toujours pas solutionné du côté de Sophie et Chantal, qui d'ailleurs devient « référente de la ferme » pour le Pôle fermes. Mais c'est au-delà du statut de « référent-ferme », qu'elle refuse par ailleurs (on n'y revient pas), que Chantal prend en main un travail de réévaluation de la maison afin d'apaiser la relation entre la SAFER et la Fondation, qui ne s'entendent pas : « *la maison a été surévaluée au départ* » (Sophie). Sur

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

le sujet c’est au tour de Chantal de connaître des difficultés de communication avec la Fondation. C’est Fanny, la salariée régionale qui joue alors un rôle de médiation.

Un chargé de l’« instruction-acquisition & gestion du bâti », un architecte du Pôle fermes TDL se déplace sur la ferme et rencontre Sophie qui témoigne de son vécu en tant qu’habitante. L’architecte pose alors un diagnostic et fait avancer le projet d’acquisition de la maison. Chantal explique alors au GL de l’Avesnois le nouveau montage d’acquisition qui engage la Fondation TDL. Dans le même temps le GL accueille un nouveau membre : une salariée du PNR de l’Avesnois, Flavie qui est chargée de mission Agriculture biologique. La stratégie d’intéressement du GL TDL s’appliquant sur la Ferme « Le Favril », encore en projet, fonctionne.

La ferme maraîchère « le Favril » est finalement acquise au 31/12/2016 en indivision à hauteur de 25% par la Fondation TDL et 75% par la Foncière TDL. Sophie en devient officiellement la première « fermière TDL » en tant que preneuse d’un BRE réunissant les mêmes conditions que les BRE de Porteclose vues *supra* (cf. également l’annexe n°10). L’activité de collecte du GL pour cette acquisition continue.

TDL NPDC sur le site web national de TDL expose ce projet comme singulier en valorisant la dimension solidaire qu’il évoque sur ce territoire : « [...Sophie] *s’installe dans un territoire de solidarité : solidarité citoyenne dans une région en mutation ; solidarité entre agriculteurs bio voisins ; solidarité institutionnelle [SAFER, Région], les élus du Parc Naturel Régional de l’Avesnois étant impliqués dans le développement de l’agriculture biologique et de l’économie sociale et solidaire* ».

In fine c’est l’actant « territoire » dans « la chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui au bout de l’action émerge au centre de l’attention de soin. Autant « traduit » que « problématiser » comme étant « solidaire », le territoire devient le support du GL pour pouvoir faire passer ses messages, publiciser ses capacités sur le foncier et développer une stratégie d’intéressement. On y revient dans le chapitre 3.



Photographie 3 : La fête de la transmission de la ferme Le Favril en 2015. Crédit photo : les cédants.


2,3,1,3) Kereven, d'une histoire familiale à une SCI : émancipation collective d'une loyauté agraire



**FAITES GERMER UN PROJET COLLECTIF
PAYSAN DANS LE TREGOR (22)**

Placez votre argent dans une ferme plutôt que dans une banque !

Avec ses 60 hectares labellisés "Agriculture Biologique", trois bâtiments d'élevage, un séchoir à foin en grange et une grande maison, la ferme de Kereven à Plounevez-Moedeg n'attend plus que vous pour démarrer une nouvelle aventure au plus vite.





Bidou

Le collectif :
5 associés complémentaires

Nous sommes cinq amis qui vivons ensemble à Kereven depuis plus d'un an. Cinq paysans en herbe qui ont une vision commune de l'agriculture et partagent la même passion pour ce métier.

Figure 32 : « Capture d'écran de la fiche d'identité de la ferme de Kereven sur le site web de la SCI du Scrapo, le 18/06/20 ».

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Au cours de notre première discussion au téléphone (le 25/01/18) avec Annie, Coordinatrice de l’association TDL Bretagne, nous avons pu saisir l’intérêt pour la thèse d’étudier la ferme de Kereven propriété de la « SCI du Scrapo » sur la commune de Plounevez-Moëdec (22). Notre seul et unique terrain sur place, du 21 au 30 avril 2018 le confirmera. En effet, d’une ferme familiale Kereven est devenue une ferme gérée collectivement par cinq jeunes (dont deux sont issus de la famille cédante) qui ont su réunir rapidement un réseau local remarquable pour une levée d’épargne importante.

La SCI du Scrapo (du nom d’un chemin qui traverse la ferme) est propriétaire de soixante hectares de terres et de bâtis (trois bâtiments d’élevages, un séchoir à foin en grange et une maison d’habitation) depuis janvier 2018. Le projet d’acquisition collective de la ferme de Kereven a été porté par le collectif de cinq jeunes dont deux étaient alors propriétaires de la ferme, avec leur mère, suite au décès de leur père en 2013. C’est dans la douleur de cette perte que les deux enfants et leur mère, après une longue réflexion sur la continuité du projet familial puis sur sa rupture, ont ouvert leur projet à un collectif de militant.e.s local, motivé.e.s à soutenir la transmission de Kereven et l’installation de nouveaux.elles exploitant.e.s.

La ferme, devenue propriété collective de la SCI, est une ferme d’élevage qui produit du lait en Agriculture biologique dont une partie est valorisée en circuit long et une autre en transformation fromagère, yaourt, *etc.*, pour la vente directe. Cet atelier se compose d’un troupeau de vaches de différentes races (dont la Bretonne pie noir) et d’un troupeau de chèvres, de race poitevine. Egalement, les cinq jeunes associé.e.s en GAEC comptent produire des porcs engraisés, des poulets de chair et des légumes de plein champ. Un bail emphytéotique de trente ans contractualise l’usage du logement d’habitation et de l’ensemble des bâtiments de production. Pour les terres c’est un « bail rural à long terme », de trente ans également, qui cadre leur usage en formalisant uniquement (comme pour Portecluse et Le Favril) qu’elles doivent être utilisées *via* des pratiques respectant le cahier des charges de l’Agriculture biologique.

Un important ancrage au territoire à défaut d’un ancrage territorial

La dynamique sociale est très importante autour de ce projet avec trois-cents citoyen.ne.s, associé.e.s de la SCI, qui ont su mobiliser 445 000 € pour l’acquisition en moins de six mois : « *c’était hallucinant, on a reçu des souscriptions de gens qu’on ne connaissait même pas, [...] on a beaucoup communiqué dans les médias bretons* » (observation participante d’un repas partagé avec Zélie, Gilles et Nema le 25/04/18 à Kereven).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

La valeur moyenne des parts prises par associé.e.s est de 1483,33 €. La mise de départ proposée pour une prise de part à la SCI était de 500 €. Une association « Campagnes vivantes-Maeziou-Bev » s'est constitué dans le cours de la période d'acquisition « *pour permettre à d'autres personnes de réaliser des petits dons à l'association* » (Louis, fondateur de Maeziou-Bev, entretien du 25/04/18) et ainsi participer au capital de part, pour soutenir le projet. « Maeziou-Bev » détient au moment de la constitution de la SCI en janvier 2018, cinq parts.

Après ce premier projet porté, l'association se donne « *pour but de promouvoir [sur l'ensemble du territoire] une agriculture paysanne, solidaire, et écologique [...], d'être un relais juridique dans l'organisation d'événements liés à la vie paysanne* » (Ouest-France, septembre 2017). La jeune présidente, une proche du collectif des cinq jeunes, déclare qu'« *aujourd'hui dans le monde agricole, de nombreux jeunes souhaitent non seulement avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement, mais aussi participer activement à la vie locale. En tant qu'association, on peut faciliter cela et les soutenir dans leurs envies* » (*ibid.*). L'association participe ainsi « *à l'animation de la vie locale en organisant des manifestations culturelles et festives dans les fermes en collaboration avec les paysans* » (*ibid.*). « Maeziou-Bev » est le seul dispositif sociotechnique de cette étude de cas qui dans le cadre de mon analyse géographique présente le territoire en tant qu'espace de projet. Trop récente je n'ai cependant pas pu suivre ses activités territoriales. Je restitue ci-dessus seulement ses ambitions.

Pour le reste des structures mobilisées pour l'acquisition de Kereven, tant la SCI du Scrapo que l'AT TDL Bretagne, ne montrent de visée territoriale et la ferme n'est donc pas un support stratégique. TDL Bretagne de son côté a bien une stratégie territoriale mais ne la situe pas à cette échelle et cette stratégie ne s'appuie pas nécessairement sur les fermes soutenues et accompagnées : « *on accompagne des projets d'acquisition par des SCI ou des GFA pour que des gens s'investissent et soient autonomes pour gérer. On les accompagne pour ça. Après on a des partenariats avec des Collectivités territoriales mais c'est pas obligatoirement lié à une ferme qu'on a accompagné* » (Esther, salariée de l'AT TDL Bretagne).

Contrairement donc aux deux autres fermes TDL étudiées, la dynamique territoriale (contractualisation avec les Collectivités locales, le territoire pensé comme projet, *etc.*) est semble-t-il balbutiante voire *quasi*-absente en Côtes-d'Armor. Cependant la dynamique socio-spatiale chère au réseau TDL y est semble-t-il la plus développée. En effet, les trois cents associé.e.s de la SCI, les cinq jeunes installé.e.s et leur réseau local proche, voire intime, invoquent divers « motifs » en ce sens : lutte contre l'agrandissement des exploitations agricoles voisines, maintien d'une identité paysanne et militante, continuité des pratiques d'entretien du

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

bocage et valorisation du bois, développement d’un marché de plein vent local dans la commune voisine.

Une identité paysanne à transmettre...

Cette ferme est un cas particulier pour le réseau local de l’« agriculture paysanne ». En effet, l’ancien co-exploitant de Kereven, Georges, installé avec son épouse Viviane depuis 1983, était impliqué localement à la Confédération Paysanne et au CIVAM depuis les années 1990. Il met fin à ses jours en 2013. Des trois enfants du couple, deux, Zélie et Gérard, sont intéressés depuis 2012 par une installation agricole sur la ferme familiale. Mais après le suicide du père en 2013, ce « *grand virage* » (entretien avec Zélie, la fille aînée, du 25/04/2018), le projet de reprise de Kereven évolue et c’est en collectif, hors du cadre familial, voir en rupture avec ce dernier, que le projet de reprise est mûri.

Pour Viviane, la vente de Kereven à la SCI du Scrapo est « *la concrétisation de la fin d’une belle aventure de plus de trente ans. [...Georges] et moi y avons défendu des valeurs (appuie sur le mot) avec l’aboutissement du passage en bio en 2009* » (entretien du 26/04/18). Si ce sont ici des valeurs qui se transmettent dans ce discours de Viviane¹⁸⁵ elle souligne aussi une esthétique paysanne relative au lieu et à sa transmission « *c’est une chance que ce lieu leur ait parlé [au cinq jeunes], qu’ils aient eu l’envie d’y poser leurs valises* ». Viviane montre aussi sa relation avec un métier qu’elle n’aurait pas voulu quitter « *j’adorais mon boulot quoi ! J’adorais quand le matin j’allais chercher les vaches ! c’est vachement vallonné c’est magnifique !* ». Dans son discours du 29 octobre 2017 elle traduit ça au cinq jeunes repreneur.neuse.s : « *Moi, qui transmet aujourd’hui cet outil je leur souhaite du soleil dans leur cœur, du bon foin, des animaux au poil luisant et aux yeux câlins, de belles lumières sur la vallée, de belles rencontres, je leur souhaite autant que je l’ai fait de se nourrir de cette nature qui nous le rend tant* ».

Dans ce même discours Viviane souligne également le soutien d’un « engagement citoyen » : « *Quoi de plus beau que de voir la continuité de la vie sur la ferme de Kereven pour une installation collective de cinq jeunes derrière un engagement citoyen. C’est un beau pari de vous avoir tous aujourd’hui à leurs côtés* ». Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui s’est constituée autour de la transmission de la ferme de Kereven c’est selon nous la phase deux du processus de *care* qui est ici évoquée et c’est cette même

¹⁸⁵ Cet extrait comme les suivants a été rédigé par Viviane pour être lu le jour de l’Assemblée générale constitutive de la SCI du Scrapo le 29 octobre 2017.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

responsabilité qui est transmise avec la ferme par Viviane à ses enfants mais en dernier lieu, à la SCI du Scrapo avec ses trois-cent associé.e.s.

... tout en cassant une loyauté familiale et propriétaire

Très rapidement après la perte de leur père, Gérard et Zélie formulent le souhait de ne pas vouloir reprendre seul, dans le giron familial, l'exploitation. L'enjeu est aussi de trouver un avenir positif pour la famille qui reste. C'est la solution de la vente de Kereven à une SCI qui alors était envisagée. Une acquisition collective hors de la famille, se développe donc cinq ans après le drame familial.

Cependant, au préalable, s'engageant au sein du collectif de porteur.teuse.s du projet, – qui a connu divers nombres de personnes et d'intérêts –, les deux enfants motivés par une installation agricole en collectif souhaitent élargir le champ des possibles. Avec les autres membres du collectif ils décident alors de penser d'abord l'installation agricole collective avant de penser le projet de reprise de Kereven.

Dans le temps, Viviane, après deux ans de maintien de la ferme, seule ou aidée par son réseau professionnel et par Gérard, le cadet de la fratrie, propose au collectif des jeunes de s'installer sur la ferme dans la perspective d'un test. Si le collectif a pu se tester en grandeur réelle autant en tant que collectif que somme de futur.e.s paysan.ne.s, pour Viviane sa sortie de la ferme lui a permis de concrètement « *prendre de la distance* » (entretien du 26/04/2018). Dans la « chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » constituée, ce qui est évoquée ici c'est la prégnance du besoin d'entretenir l'existant. On retrouve là le même besoin de soin qu'avait organisé William à Portecluse en se positionnant dans la phase deux (responsabilité) du processus de *care*. L'action de soin positionne cependant ici Viviane elle-même, seule ou aidée par son cadet Gérard ou son réseau professionnel. À la différence de Portecluse cette triple position en phase un (identifier le besoin d'entretien), en phase deux (organiser le soin) et en phase trois (donner le soin) du processus de *care*, est vécue par Viviane difficilement. Cédante et veuve elle est ici « responsable » du processus de *care* de la ferme en cours et en même temps, à un autre endroit elle est elle-même un actant qui devrait moralement recevoir le soin (phase quatre du processus de *care*) mais, le moment, n'est pas encore venu.

Après le décès de Georges, le groupe familial cellulaire restant bénéficie d'un accompagnement spécialisé sur la thématique du deuil et sur celle de la transmission de la ferme. C'est l'association Solidarité paysans (SP) qui met alors le groupe en contact avec une spécialiste. C'est dans le cadre de cet accompagnement qu'est alors exprimée une somme d'éléments relatifs au récit familial tant du côté de Georges décédé que de Viviane. C'est *in*

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

fine le rapport à la loyauté familiale et à l’agrarisme (la propriété de la terre par les paysans) qui est alors « problématisé » et qui permet de « traduire » le rôle et la place de chacun.e au sein de l’actant « récit de famille ». Nous y revenons plus tard mais *in fine* cette phase quatre du processus de *care*, où finalement le groupe est aidé, dépasse le seul actant qu’est Viviane et concerne l’ensemble des actants humains à ses côtés, ses enfants et les frères et la mère de Georges, quant à leurs relations affectives avec la ferme elle-même en tant que marqueur et « objet-frontière » d’un vécu familial douloureux.

La construction et le poids de la loyauté - sa transmission et le temps long d’une urgence de rupture

Le projet de transmission est porté par Viviane la cédante, veuve et mère. Le projet de reprise est porté par deux de ses trois enfants, Zélie et Gérard, mais aussi par Gilles, Nema et Jacques les trois autres membres du collectif de jeunes. C’est finalement une réflexion située quant aux raisons de l’usage de Kereven ainsi qu’aux raisons passées et nouvelles de sa propriété qui est menée. La propriété collective de la ferme est alors envisagée par les cinq jeunes comme le moyen de casser les deux formes de loyauté précitées, familiale et celle relative à l’agrarisme. Si la propriété collective est un support politique comme on a pu le voir elle devient également ici un objet de rupture avec la logique de l’agrarisme : *via* la propriété collective d’une SCI hors du cadre familial, l’enjeu affectif d’une propriété privée individuelle et familiale à transmettre en tant que telle au long terme, n’est plus actif.

Zélie et Gérard, – enfants de Viviane et Georges (le défunt) –, ainsi que Nema (leur cousine avec qui ils ne s’étaient que « *très peu fréquentés étant jeunes* » (Zélie)) et Gilles en couple avec Nema et enfin Jacques, sont depuis mars 2018 preneur.neuse.s des baux constituant la mise à bail de la ferme de Kereven par la SCI du Scrapo. Le gérant de la SCI est Louis. Il est aussi le père de Jacques et un copain de Viviane au sein du milieu « trad’ »¹⁸⁶ du Trégor. En somme, même si le projet familial de départ est remis en cause, une certaine identité familiale, somme toute élargie, persiste. En outre, deux des frères de Georges cèdent également des terres en propre à la SCI et l’un s’investit dans le comité de gérance de la SCI et pour l’autre dans le CA de l’association de soutien « Campagnes vivantes-Maezioù-Bev » créée à l’occasion du projet de transmission-reprise de Kereven.

Cette configuration et le récit qui suit ne se retrouvent pas dans mes deux autres études de cas. Notre intérêt pour cette étude de cas bretonne, trégoroise, ne nous a certes pas permis

¹⁸⁶ Au sens d’activités traditionnelles bretonnes et trégoroises maintenues et transmises de génération en génération : bals, musiques, danses et autres fêtes traditionnelles.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'approfondir l'aspect territorial de l'action collective de TDL et du collectif local réuni autour de la SCI. C'est plus sur le processus de soin (*care*) engagé que notre intérêt a porté. C'est pour cette raison que Kereven et le Trégor n'apparaissent pas dans le dernier chapitre de la thèse. Cependant plus bas nous analysons (comme pour Porteclose et Le Favril) comment s'envisage dans cette étude de cas la propriété en tant que structure médiatrice de postures morales et non plus en tant que continuum (familial ici) surplombant l'action.

Georges et Vivianne s'installent à Kereven en 1983 et, en 2013, Viviane, Zélie et Gérard et un dernier frère, deviennent les héritier.ère.s et propriétaires de la ferme, suite au décès de Georges. La question de la loyauté familiale foncière qu'évoque ce terrain de recherche démarre dans l'histoire familiale même du défunt, premier héritier de Kereven.

Lors de notre entretien-conversation avec Viviane nous observons ensemble le fait d'un investissement financier de « citoyen.ne.s » pour la transmission de Kereven. On échange notamment sur l'importance que cet investissement a pu avoir pour favoriser une rupture avec la dynamique familiale qui animait Georges, cette idée de la terre agricole appartenant à sa famille et qu'il fallait transmettre : « *Ouais, je pense que c'est important.* [Moi : Pourquoi ?] (long silence, Viviane réfléchit) *ben par rapport à des pressions déjà qui peuvent se mettre de génération en génération, comme un peu des obligations : « dans cette notion de propriété il faut que la terre nous reste »* (silence). *Parce que la terre c'est juste notre outil de travail sur une exploitation agricole et le principe c'est de la respecter, c'est pas d'en être propriétaire. Que tu sois locataire ou propriétaire, c'est vraiment le respect que tu as vis-à-vis d'elle* ». C'est ici qu'émerge, dans « la chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » s'étant constituée autour de la transmission de la ferme, une première prise de recul sur le statut de la propriété de Kereven. L'actant concerné est *in fine* la « terre » et l'action de « problématisation » concerne son statut. Viviane en est ici la « porte-parole » qui problématise le statut de la terre en tant qu'outil de travail à respecter, outre le statut de ses usager.ère.s, propriétaires ou fermier.ère.s. Mais Viviane problématise ici *a posteriori* de l'action, *in fine* cinq ans après le drame.

Durant notre entretien nous lui demandons de nous raconter comment à l'époque elle et Georges ont assumé en tant qu'exploitant agricole ce rôle de propriétaire et finalement le poids de la loyauté de Georges sur le foncier. Viviane raconte qu'au départ, les parents de Georges tenaient une exploitation sur le canton de Tréguier (cf. carte, figure n°41, *infra*). Le père de Georges, Bernard, était issu d'une famille de huit enfants et l'ambition des aïeux avait été de laisser à chacun une ferme : « *Il y a eu une richesse dans cette famille* » (Viviane). Cependant, Bernard de retour de la guerre a perdu toute sa fratrie à cause de la tuberculose. Du côté de la

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

maman de Georges, Edwige, c’est l’héritage d’une ferme contiguë à celle de Kereven qui positionne la famille dans le canton de Plestin-les-Grèves, sur la commune de Plounevez-Moëdec (cf. la carte de la figure n°41, *infra*).

« *Son papa* (celui d’Edwige, la mère de Georges) *lui a dit* (à Edwige), *à l’époque où elle a hérité de cette ferme* (contiguë à celle de Kereven) : « *ce serait bien que tu refasses les biens comme ils étaient avant* », *c’est-à-dire remettre la ferme dont elle a hérité avec celle [Kereven] où sont les jeunes aujourd’hui, qui faisaient quatorze ha chacune et les propos de son père ont eu beaucoup d’importance pour elle, voilà ça c’est l’histoire de la maman de Georges et Georges a toujours voulu être paysan depuis qu’il est tout petit et je pense qu’il a subi un petit peu cette heu...*, (cherche ses mots), *c’est pas une pression* (appuie sur le mot) *mais tu vois ce discours un peu sous-jacent de voilà, de cet héritage familial-là quoi... Et sa maman* (Edwige) *voulait qu’il reprenne la ferme et qu’il fasse ce que lui avait dit son papa.* [Moi : Et ça pour lui c’était quand même un petit peu une pression non ?] *ça je m’en suis rendue compte il y a peu de temps, enfin, quand les choses ont commencé à aller très mal... Bref[...]* ». On voit apparaître ici une promesse familiale qui entremêle trois générations d’actants humains qui tour à tour se transmettent une position de « porte-parole » de l’actant « terre » et de l’actant « aïeux » dans la chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins. Sous-jacent au nœud affectif que comporte le statut d’héritier, dans cette position de « porte-parole », mêlée ontologiquement à la phase deux du processus de *care*, la responsabilité du soin à la terre et aux aïeux semble composer ici un statut distinct de celui seulement d’hériter, et évoque des besoins spécifiques. On retrouve cet état du réseau sociotechnique composé ici autour de Georges également à Porteclose autour de William.

« [Moi : ce poids, enfin, ce poids d’une loyauté familiale, « de maintenir la terre qui est à nous » ça a été quelque chose de vécu au moment de votre installation avec Georges ?] (Silence, Viviane réfléchit) *non, on n’avait pas... ce n’était pas quelque chose... enfin, la propriété nous était égale à nous. On a eu une partie des terres qu’on a héritées parce que c’était une ferme familiale... [...]* *ça nous aurait été égal d’être en location, ça nous était égal d’être propriétaire.* [Moi : mais par rapport à cette propriété de Kereven précisément] *Ah par contre, je pense que Georges a effectivement eu le poids de cette loyauté, lui, dans son choix d’installation.* [Moi : mais finalement, par rapport à cet enjeu de recomposer l’ancienne ferme, à la demande des parents de Georges cette ferme qu’ils avaient divisée dans le passé, il y avait quand même une cohérence par rapport à vos besoins d’installation ?] *ouais, mais on aurait pu faire le choix de s’installer ailleurs.* [Moi : Oui, mais quelque part cette ferme qui avait été

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

divisée, en la recomposant s'était recomposer aussi une unité de production cohérente ?] *Oui ! Oui oui oui. Ouais, mais disons que cette notion de propriété-là a mis des limites (appuie sur le mot) dans les cohérences. En admettant que quelqu'un [...] a un hectare qui est coincé au milieu d'une autre propriété mais, c'est son hectare il ne veut pas s'en séparer, alors que si il y avait un échange (de parcelles entres propriétaires), ça serait super intéressant. Là, la notion de propriété elle n'est pas logique quoi. Elle est illogique. Au niveau travail, au niveau cohérence. Si on reste uniquement sur cette notion de propriété, ça peut bloquer des choses qui sont dommages. Et c'est quand même souvent le cas. En tout cas on a vu que ça été beaucoup de cas dans notre coin, toujours* ». En fait d'un récit familial Viviane aboutit à une « problématisation » de la propriété de la terre dans sa relation à l'usage de la terre. Propriété et usage sont différents, le premier en tant qu'affect agrariste pouvant dénaturer le second en tant que relation entre actants, et responsabilités. L'acteur réseau qu'est l'actant « héritier-propriétaire », en tant que « sujet » du nœud affectif que comporte le statut juridique d'« héritier », – et donc également « sujet » d'une position de « porte-parole » et de responsable du processus de *care* envers la ferme et les aïeux –, pourrait semble-t-il être envisagé comme étant lui-même enrôlé par l'actant « héritage ». Peut-être que ce n'est pas l'« héritier-propriétaire » qui serait finalement « l'acteur-réseau » de ce réseau sociotechnique. « L'acteur-réseau » serait *a priori* à rechercher du côté de l'actant « terre » lui-même. En ce sens l'actant « terre » revêt ici autant les attributs d'un « objet-frontière » que d'un « bien commun ».

Pour autant, dans l'interaction entre l'actant « terre », probable acteur-réseau, et l'actant « héritier-propriétaire », le porte-parole du premier (la terre) reste le second (l'héritier). En effet, c'est ce second, « l'héritier-propriétaire », qui semble enrôlé par le premier, l'actant « terre » et partant par l'actant « aïeux ». C'est ici précisément dans le nœud affectif que compose le statut juridique d'« héritier » que l'actant « héritier-propriétaire », « sujet » d'une position de « porte-parole » et de responsable du processus de *care*, détermine un besoin de *care* typique qui pourrait trouver consistances et opérationnalités auprès de théories psychosociales dédiées à un processus de soin, de type « accompagnement », spécifique.

Nous échangeons ensuite durant notre entretien sur le regard de Viviane quant à l'opportunité pour elle aujourd'hui de transmettre son expérience dans le cadre de l'installation de jeunes sur le territoire. Elle nous dit qu'elle n'y avait pas pensé et qu'elle trouve que c'est une belle idée. Mais elle précise que dans un premier temps « *elle doit se ressourcer, se retrouver* ». Elle pense aussi à arrêter de travailler. Suite au décès de Georges elle bénéficie de diverses aides financières. Elle nous dit aussi qu'elle fait son jardin comme elle l'a toujours fait : « *j'ai toujours été autonome en légumes et aujourd'hui encore mon jardin me sauve* ».

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Finalement on revient à discuter de cet enjeu d'accueillir encore cinq ans après le drame familial.

On parle alors de l'aide apportée par Solidarité paysan : « *Solidarité paysan, enfin, Joanna qui est animatrice nous avait dit : « moi je vous conseille de vous faire aider, j'ai une personne qui peut vous aider, c'est une thérapeute familiale et du coup j'ai soumis aux enfants, ils ont été OK et on a démarré très vite, à l'automne 2013 on a démarré et on vient de terminer là. [...] cette personne [...] nous a donné les clés* (appui sur le mot). [Moi : c'était pris en charge par la MSA ?] *Non, non non non, [Moi : pas de prise en charge... c'est vous qui avez assumé (payé) tout ça ?] c'est moi !* (Viviane rit) *elle nous a beaucoup aidé, c'est pour ça aussi que j'en parle parce qu'elle nous a beaucoup aidé par rapport aussi à l'héritage familial* (appui sur les mots). *Par rapport à l'exploitation. On était beaucoup là-dessus.* [Moi : je veux bien que tu m'en dises plus parce qu'en effet quand Zélie en entretien a soulevé justement la question de la propriété et de son désir de repartir sur un nouveau système, tout ce qu'on se disait tout à l'heure...] *Oui, oui et bien Zélie, ça n'a pas été tout de suite... d'abord on a travaillé sur la souffrance du deuil, tous les quatre. On se permettait de dire des choses là-bas, sur nos souffrances, qu'on ne peut pas dire ailleurs et puis en face d'une personne qui écoutait. Donc ça, ç'a été les six premiers mois mais toujours avec ses questionnements de la ferme, comment évoluera la ferme. [La thérapeute] a suivi en fait la progression des choses aussi quoi. Et, à un moment donné si tu veux on a fait aussi un travail, pour moi ça été très très dur ça, on a fait un travail avec d'abord les frères à Georges, avec nous, et après avec les frères à Georges et sa maman. Donc ça a été... donc les frères à Georges ont dû venir deux fois et avec la maman une fois. Et là, c'était au moment de la Toussaint... elle est allée chercher, la thérapeute, elle est allée chercher chez sa maman, évidemment on travaillait sur l'histoire familiale de Georges et là, la maman, elle est repartie sur notre installation à nous. Celle de Georges et moi. Et là, elle est repartie sur des problématiques financières... (inspire une grande bouffée d'air), là moi je m'enfonçais dans mon fauteuil, je me disais : « ce n'est pas possible ! » elle était dans une optique de dire que « Georges avait eu tout quasiment pour rien, que ça n'avait pas été facile pour eux ». Elle voyait son côté à elle, de cédante quoi. Elle ne voyait pas notre côté à nous. Ça été très dur. [...] alors là j'ai été pendant un an sans pouvoir parler à ma belle-mère (dépitée). Elle est décédée en décembre 2016. Mais avant qu'elle décède j'ai réussi à lui écrire. Et à aller lui lire la lettre de vive voix. Justement que je la comprenais plus maintenant moi qui cédaï aujourd'hui quoi. J'ai réussi à apaiser les choses mais... (souffle). Ça a été très très dur pour moi mais il fallait que l'on fasse ce travail avec les enfants ! Pour qu'ils comprennent le*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

fonctionnement familial. Et il s'est trouvé qu'après, ce qui est ressorti c'est que Zélie (l'ainée) portait énormément les choses. C'est elle qui disait les choses. Les gars portaient aussi mais ils ne le disaient pas. Donc on était beaucoup en confrontation Zélie et moi... et il fallait qu'elle se dégage de ça, de cette idée de tout porter quoi. Et je pense qu'on a, qu'elle a bien avancé là-dessus et moi je pense que j'ai bien avancé sur la relation aussi avec eux, parce que, suite au travail sur la famille à Georges, on a fait un travail sur moi, sur ma propre famille, sur mon héritage à moi aussi, sur l'héritage de la culpabilité (appuie sur le mot), ce n'est pas rien hein ! C'étaient des dysfonctionnements familiaux avant que Georges ne parte. Mais quand tout va bien on ne s'en rend pas compte. Mais quand il manque un barreau à l'échelle... et donc Zélie, elle avait vraiment besoin de se dégager de ça. Et c'est dans ce sens qu'elle ne voulait plus qu'il y ait une consonance familiale mais il y avait une consonance forte parce que moi j'étais peut-être propriétaire mais les frères à Georges étaient propriétaires aussi de terres, de fonciers. Les deux frères avaient eu en héritage toute une partie de la ferme (qu'Edwige, leur mère, avait hérité de son père Bernard). Et tout ça c'est à la SCI maintenant (elle rit). Il y a le tonton, le frère aîné qui est dans le groupe de gérance, il a un rôle d'aîné tu vois il joue son rôle d'aîné ! [Moi : Oui, d'après ce que j'ai compris il a présidé l'assemblée générale, c'est pas rien !] Mais, de toute façon je pense que Zélie c'est pour ça qu'on était en confrontation aussi parce que, moi si tu veux j'étais dans l'optique de louer donc elle m'enlevait un petit peu mon choix à moi en me poussant vers... mais elle, elle avait vachement besoin mais je ne comprenais pas ça tu vois ! C'était compliqué ! Il a fallu du temps, il a fallu du temps pour que tout le monde intègre des choses... tout comme Zélie elle a compris que c'était pas facile pour moi, ce n'est pas des jugements, c'est juste qu'on fait chacun avec nos casseroles, avec nos histoires, nos trucs. Mais, l'aboutissement il est super quoi. [Moi : toi tu as eu l'occasion de vendre mais aussi les frères de Georges et est-ce que tu crois qu'il y a eu des conséquences de leur côté aussi ?] Oui, ça casse une spirale ! Ça met fin à une spirale, celle de l'héritage familial. Et puis moi je vais beaucoup plus légère aujourd'hui à Kereven. Je n'ai plus la notion de propriétaire, j'ai la notion d'aller les voir où d'aller leur donner un coup de main. [Moi : Tu ne t'y sens plus responsable ?] eh ben il n'y a plus ce poids-là quoi. Je n'ai plus ce poids quoi ». Ce que nous retenons de cette longue mais nécessaire insertion c'est cette transmission du nœud affectif du statut d'héritier. Ce que nous apprenons en plus ici c'est que d'une génération à l'autre, – des aïeux de Georges à Georges et Viviane puis, de Georges à Viviane et plus directement à leur fille Zélie (l'ainée de la fratrie) – ce qui se transmet semble être un sentiment de « culpabilité ». Un est propre au cédant-familial et un autre est propre à l'héritier :

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

- Côté « cédant-familial » : d’un côté la mère de Georges transmet une ferme et la promesse et peut-être la culpabilité de ne pas avoir reconstruit la ferme d’antan. Du même côté Georges qui dans un même geste, son suicide, impose et casse la loyauté familiale et la promesse, tout en transmettant potentiellement un sentiment de culpabilité : mon époux, mon père s’est donné la mort. Quel est mon rôle en tant qu’épouse et mon rôle en tant que fille, fils ? Quelle est ma place dans ce drame ?

- Côté « héritier » : Georges casse la loyauté puisque Georges s’y annule en tant qu’actant. En s’annulant il annule aussi la nature même de l’acteur-réseau « terre » en tant qu’objet-frontière d’un continuum familial. Cette annulation, ou rupture, se vérifie dans la prise de recul familiale : pour Viviane de vouloir arrêter et pour de Zélie de certes vouloir accéder au métier de paysan mais pas à la propriété familiale. Mais la culpabilité semble tout de même se transmettre puisque la ferme reste l’« objet-frontière » d’un récit familial *in fine* dramatique (au sens strict).

Pour autant d’un autre côté ce qui advient par l’entremise de tiers, Solidarité Paysans et la SCI du Scrapo c’est un pas de côté. Dans la « la chaîne des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » sur la transmission de Kereven, Solidarité Paysans identifie un besoin d’accompagnement (phase un du *care*) et organise sa mise en place en mettant Viviane en contact avec une thérapeute (phase deux du *care*). La thérapeute donne alors le soin (phase trois du *care*) en accompagnant Viviane, ses enfants (et la mère et les frères de Georges) « *pour qu’ils comprennent le fonctionnement familial* ».

Cette première étape renforce le premier pas de côté de Zélie qui « *ne voulait plus qu’il y ait une consonance familiale* ». L’accompagnement familial d’un côté et la maturité d’un groupe de cinq jeunes de l’autre, qui arrive à formuler le besoin de d’abord vouloir travailler sur le projet agricole collectif avant de travailler sur le foncier de Kereven, amènent *in fine* à une acquisition par la SCI du Scrapo. La SCI intervient en bout de chaîne dans sa capacité à répondre aux besoins juridiques d’une propriété collective et d’un appel à l’épargne local. La SCI hérite de cette volonté d’une propriété collective hors du cadre familial que concrètement elle met en « acte ». Partant deviendra-t-elle l’« actant » central de la future chaîne de vulnérabilités-responsabilités-de-soins, l’acteur-réseau, qui à son tour, tout comme Georges, puis Viviane, et par ailleurs William, aura un besoin spécifique d’accompagnement quant à sa responsabilité de transmettre au long terme Kereven hors du cadre familial.



Photographie 4 : Photographie du vote de l'assemblée générale constitutive de la SCI du Scrapo le 29 octobre 2017 (Crédit photo : Site web SCI Scrapo).

Durant notre entretien-conversation avec Viviane nous avons accédé à l'intimité d'un récit familial montrant que le foncier de Kereven, – quand bien même pensé et construit en tant qu'outil de production à transmettre au sein de la famille ou non –, s'inscrit malgré tout, dès les années 1970, treize ans avant l'installation de Georges et Viviane, dans l'enjeu d'un « continuum familial », tel que convoqué par l'agrarisme dès le XIX^{ème} siècle et par les politiques des structures agricoles françaises des années 1960 (cf. partie 1).

L'enjeu d'un « continuum familial » du foncier, d'une génération familiale à l'autre, a construit une forme de loyauté foncière qui à Kereven est venue, suite au suicide de Georges, se briser sur l'autel d'une prise de recul, autrement dit, sur un « effort de distanciation » effectué par le groupe familial, endeuillé, restant. En effet, la disparition de Georges et l'envie de Zélie et Gérard de s'installer en collectif et reprendre la ferme a permis un pas de côté quant à la loyauté familiale et agrariste. La rupture engagée a alors favorisé un « renouveau de posture » du côté notamment de Zélie et Gérard à un endroit, en tant que repreneur et de Viviane, leur mère, à un autre, en tant que cédante. Zélie et Gérard, n'étant plus propriétaires, ont alors pu s'envisager comme de simples porteur.teuse.s de projet au même titre que Nema, Gilles et Jacques. Enfin ils ont pu envisager leur action de reprise de l'exploitation au-delà de l'histoire familiale, devenue trop lourde à porter depuis le suicide de Georges en 2013. Le récit familial tel que décrit et observé par Viviane témoigne significativement de l'identité de cette étude de cas, du vécu de ses protagonistes et de la dynamique foncière locale quant à l'enjeu de l'accès au foncier et surtout de sa transmission.

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

La SCI du Scrapo ici, où la Fondation TDL à Portecluse ou encore la Foncière et Fondation TDL au Favril incorporent des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant à la transmission au long terme des acteurs réseaux « terres » et « bâtis ». Au sein desdites chaînes les trois actants que sont la SCI du Scrapo, la Foncière TDL et la Fondation TDL, qui désormais portent le poids de la propriété de ces trois fermes, se positionnent dans la phase deux du processus de *care* en tant que responsables et garants de l’ensemble d’autres processus de soin (à destination d’actants humains et non-humains) que nous allons ci-dessous analyser. Ce qu’il faut retenir c’est que ces trois actants tout comme Georges, puis Viviane et William en leur temps, auront un besoin spécifique d’accompagnement quant à leur responsabilité de transmettre au long terme leurs propriétés fermières hors du cadre familial ou de tout autre cadre restreint à une communauté circonscrite. En tant que tels, ces trois actants deviennent-ils des « communs » et des « objets-frontières » d’autres actants humains et non-humains, animés par le même motif de transmettre.

2,3,2) De la promesse d’une transmission de long terme d’un patrimoine à la réalisation d’une gestion collective partagée

L’analyse des trois fermes à l’étude envisage leur propriété collective en tant que structure médiatrice de postures morales envers les actants humains et non-humains qui les compose. Le tableau de la figure n°33 ci-dessous présente l’outil d’analyse conçu pour nous permettre l’examen des co-activités construites par TDL sur la ferme de Portecluse et sur la ferme Le Favril et celles construites par la SCI du Scrapo (accompagnées par TDL Bretagne sur le montage juridique et la stratégie de collecte de part de la SCI) sur la ferme de Kereven. Dans les trois fermes une visée commune s’exprime : permettre leur gestion collective au long terme sans perspective d’une revente.

Chaque arène d’actions qui accueillent les droits de (A), (B), (C), (D) du faisceau des droits de propriété d’Elinor Ostrom (2010) est liée à une « responsabilité de *care* » propre. S’établit alors une distribution de responsabilités de *care* et de règles entre les différentes échelles et leurs attributs (droits fonciers). Le processus analysé suit la règle d’une « subsidiarité ascendante ». C’est par l’observation de ces échelles et leurs acteurs, avec lesquels des entretiens-conversations ont été réalisés que la distribution des différentes postures morales du *care* et celle des Principes d’Intégration Economique (PIE) polanyiens s’est révélée.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Niveaux hiérarchiques	NIVEAU DE CHOIX COLLECTIFS			NIVEAU OPERATIONNEL
	Propriétaire (P.) (A)	P. sans droit d'aliénation (B)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (C)	Utilisateur autorisé (D)
Echelles	[échelle macro]	[échelle méso]	[échelle méso]	[échelle micro]
Organisations de TDL / gestion des fermes : Terre, Bâti, « Suivis des Fermier »	La Foncière	Association Territoriale (AT). Convention avec (A).	Groupe Local ou bénévoles isolés : Convention avec (B) et (D).	Fermiers et fermières : Convention BRE avec (A) ----
	« Pôle Fermes » ---- Bretagne AG sociétaires SCI Scrapo	AT + Collectivités. AT + OPA. AT + OPA + Collectivités. ---- Bretagne Cogérance SCI Scrapo (terre) et Collectif agricole (bâtiments)	Bénévoles ou salariés, référents de fermes : Convention avec (A) ---- Bretagne Collectif agricole : fermier.ère.s	---- Bretagne Collectif agricole : fermier.ère.s
Accès et Prélèvement	X	X	X	X
Gestion	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	Non revente : statutaire/Fondation – charte Long terme 30 ans SCI Scrapo			
PIE* ● ● ●				
Les 4 phases du processus de care	<p>Phase 2 : la responsabilité. Prise de décision / acquisition. Coordination des bénévoles (C). Réciprocité avec (B) : modalité de gestion et respect de la subsidiarité.</p>	<p>Phase 4 : la réactivité pour des changements éventuels à mener. Apports en termes de moyens d'action. Prise de décision / projets d'acquisitions. Coordination de (C) et (D). Sauf SCI</p>	<p>Phase 1 : l'attention à l'autre transversale : individus (D) et ressources. Phase 3 : la compétence sociale en termes d'accompagnement des fermiers et des candidats à l'installation.</p>	<p>Phase 1 : l'attention à la ressource. Phase 2 : la responsabilité. Phase 3 : la compétence agronomique : soin à la ressource par l'action de production et d'entretien.</p>
	<p>Phase 3 : la compétence en terme de gestion du bâti (état des lieux, diagnostic, maîtrise d'ouvrage) SCI : cette phase = fermier.ère.s (C) et (D) →</p>	<p>Phase 4 : l'évaluation (terre, bâti) de l'état des ressources et la réactivité d'un changement éventuel à mener en termes de moyens humains et techniques. L'évaluation de la dimension humaine : l'accompagnement des fermier.ère.s. (C) et/ou (D) font des retours à (B) et/ou à (A).</p>		
*Principes d'Intégration Economique (PIE) : ●Réciprocité ●Prélèvement-Redistribution (P-R) ●Marché				

Figure 33 : Fonctionnement et déclinaison de l'institution TDL, autour de la gestion de ses fermes sur la base des faisceaux de droits d'Elinor Ostrom (2010) associés aux processus de care (Tronto, Ficher 1991 dans Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Tronto, 2011)

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

Dans les points ci-après nous proposons une analyse des trois études de cas en Arize-Lèze, en Avesnois et en Trégor¹⁸⁷. Le guide d’entretien utilisée auprès des actants rencontrés et la grille d’analyse construite pour analyser ces entretiens est présentée en annexe n°7.

a) Les rapports pratiques de care entre les protagonistes de la gouvernance foncière en Arize-Lèze (Ariège), en Avesnois (Nord) et en Trégor (Côtes-d’Armor)

Plus haut nous précisons que le processus analysé, par lequel se révèlent des droits sur le foncier et des postures morales de soin, suit la règle d’une « subsidiarité ascendante ». Ainsi nous allons remonter le processus en partant de l’arène d’action opérationnelle, celle dont les actants sont, dans leur quotidien, au plus proche de la terre et avec laquelle ils interagissent.

Les fermier.ère.s (D) : détiennent les droits d’usage (Colin 2005, 2008 *in* Baysse-Lainé, 2018).

Portent la phase 1, 2, 3 et 4 du *care* environnemental, (1) l’attention à la ressource (terre et bâtis), (2) la responsabilité à organiser l’action de soin et (3) la compétence technique de soin à la terre à travers l’activité agricole et (4) l’évaluation de leurs pratiques. Sur le bâti, ils partagent avec (C) (bénévoles, GL) la phase 4 d’évaluation et de réactivité. À noter donc qu’en Trégor, cette phase 4 du processus de *care*, est aussi la responsabilité des fermier.ère.s.

Sur l’activité de « transmission », dans les deux premières études de cas, au moment d’un départ et donc de la transmission de l’usage d’une ferme, les fermier.ère.s sont prescripteur.trice.s auprès de (C) repreneurs éventuels. En Trégor ils.elles détiennent une plus grande liberté quant aux choix et à la cooptation d’un.e nouveau.velle. preneu.r.se. C’est cependant (B) qui décide en dernier lieu de la validité de la transmission. À noter toutefois que (B), le propriétaire sans droit d’aliéner est composé tant par la SCI du Scrapo et sa cogérance que par les fermier.ère.s, preneu.r.se.s d’un bail emphytéotique sur les bâtiments. En ce sens ils détiennent sur les bâtis le même droit que le propriétaire (la SCI) sauf celui d’aliéner le bien.

En Avesnois et Arize-Lèze des bénévoles (issus de GL et/ou du Conseil d’administration de l’AT) et salarié.e.s (AT) (C) : sont détenteurs de droits d’usage non-agricoles des lieux (accueil de publics, mises en place d’évènements, tests) et de gestion (présélection (droit d’exclure) de repreneur.neuse.s candidat.e.s (entretien individuel, fiche de présentation) lors

¹⁸⁷ Les divergences entre les trois études de cas sont précisées. S’il n’y a pas de divergences signalées alors les analyses valorisées concernent directement les deux études de cas.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'un changement de fermier.ère.s. Présentation en CA de l'AT des candidat.e.s présélectionné.e.s (en Avesnois, les candidat.e.s sont invité.e.s à se présenter au CA. En Arize-Lèze, c'est le référent local qui se fait leur porte-parole). Rédaction des premiers baux en Arize-Lèze alors qu'en Avesnois, déplacement d'un.e salarié.e du Pôle Ferme sur site).

Portent la phase 1 du *care* [l'attention aux fermier.ère.s et candidat.e.s (D)] et du *care* environnemental (attention à la ressource : sols, paysages et bâtis)¹⁸⁸. Partagent avec (D) et (B) [AT + élus communaux et intercommunaux] la phase 1 « l'attention » et 4 « d'évaluation » de l'état de la ressource (paysage, bâtis) et des filières locales (circuits courts, AB). Portent les phases 3 et 4 en termes de suivis des fermier.ère.s sur le plan psycho-social (état moral) et territorial (stratégies foncières, ouvertures, réseaux). Favorisent [avec (D)] la réactivité en déterminant *ex ante* de nouveaux besoins. En Arize-Lèze (C, bénévole) [avec (D)] informe (B) et (A). En Avesnois l'information est rapportée à (A) par les salarié.e.s de l'AT.

Les administrateur.trice.s des Associations Territoriales (AT) TDL et les cogérant.e.s de la SCI du Scrapo (B) : Coté AT TDL, ils.elles possèdent le droit d'exclure à l'entrée [sélection de candidat.e.s à présenter à (A) ; ne peuvent rompre un bail mais savent déclencher une procédure de rupture en alertant (A) de problèmes survenus et relatifs au droit rural¹⁸⁹]. Détiennent des droits d'usages [(D) doivent pouvoir donner accès aux espaces publics de la ferme pour un événement, une visite.]. En Arize-Lèze, l'AT (B) détient des droits de gestion et peut représenter (A) *via* un conventionnement d'Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le bâti. Coté SCI du Scrapo, les cogérant.e.s possèdent le droit d'exclure à l'entrée [sélection de candidat.e.s] sans devoir faire valoir leur décision à (A) [l'AG annuelle des sociétaires de la SCI].

En Arize-Lèze, l'AT (B) porte la « réactivité » de la phase 4 et la « compétence » de la phase 3 en matière de gestion du bâti et coordonne (C) et (D). Mobilise des moyens techniques et humains d'accompagnement qui doivent être financés (déplacements de bénévoles et de

¹⁸⁸ Pour le bâti, en Arize-Lèze seulement. En effet, en Avesnois les acteurs de TDL des catégories (D) et (B) ont refusé de prendre en charge la gestion du bâti. Dans les faits ce thème est source de conflit entre [(D) bénévole et administrateur dans (B)] et [(A) conseil d'administration], [(B) salarié)] jouant entre (D) et (A) un rôle de médiation.

¹⁸⁹ En Arize-Lèze, sur une autre ferme que notre étude de cas, une situation de recours au droit rural s'est mise en place lors de la découverte de pratiques extractivistes d'un fermier sur la ressource forestière (coupe à blanc ou surcoupe) de la ferme qu'il loue. Dans ce cas précis, le bénévole de l'AT a d'abord mené des tentatives de dialogue avec le fermier. Toutes les « cartes » du *care* (phase 1 et 2) épuisées, le bénévole a renvoyé le problème vers (A). Ainsi le bénévole-référent (C) est devenu le représentant du propriétaire (A), auprès du tribunal des baux ruraux. La plainte fut le non-respect de clauses environnementales du BRE.

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

salarié.e.s, animation de réunions techniques, formation des bénévoles et des salarié.e.s, *etc.*). En Avesnois, sur les questions relatives au bâti, c'est une salariée de l'AT (B), informée par une bénévole (C), qui favorise et facilite la communication entre (A) et (D). Elle joue un rôle de médiation et gère les conflits (retard de visite d'un.e salarié.e du PF (A), incompréhensions, évaluation négative de l'action de travaux-rénovation). En Trégor (B) ne porte pas de responsabilité propre à la « réactivité » de la phase 4 et la « compétence » de la phase 3 en matière de gestion du bâti. Ce sont (C) et (D), les fermier.ère.s emphytéotes donc, qui mobilisent des moyens techniques, humains et financiers afin d'assumer ces deux responsabilités.

Les structures TDL propriétaires : La Foncière et la Fondation¹⁹⁰ et l'AG des sociétaires de la SCI du Scrapo (A) : détiennent l'ensemble du faisceau de droits.

Coté TDL, Foncière et Fondation n'appliquent pas leur droit d'aliénation du patrimoine (conformément à la charte du réseau) mais la Foncière peut vendre des actions ; Foncière et Fondation possèdent le droit d'exclure [(B), (C) et (D) par le refus d'un projet en Comité d'engagement¹⁹¹ en contre d'une décision d'une AT] ; coté TDL toujours (A) ne peut s'octroyer un « droit d'inclure » en soutenant un projet non porté par une AT (B) [respect du principe de subsidiarité]. La Fondation à l'occasion d'un legs ou d'une donation d'un bien foncier peut accueillir une ferme sans consulter l'AT concernée. Cependant c'est souvent les AT, alertées par la Fondation, qui prennent un premier contact avec un.e donateur.trice ou un.e légataire motivé.e. Foncière et Fondation appliquent toutefois leurs droits d'usage : (i) le droit de définir les droits des autres, en contrôlant l'accès au foncier (droit d'exclure), l'utilisation qui en est faite [missions de (C) et pratiques de (D) : respect du cahier des charges de l'agriculture biologique] et (ii) le transfert des droits d'usage [signature du bail avec un nouveau fermier] ; droit d'orienter les projets sur le bâti [impose un cahier des charges [à (C) et (D)] présenté en

¹⁹⁰ La Fondation TDL peut intégrer des financements de collectivités territoriales auprès de qui elle doit rendre des comptes. Ainsi les collectivités territoriales accèdent-elles à des droits sur des fermes de leur territoire.

¹⁹¹ Le Comité d'engagement (CE) mutualisé de la Foncière et de la Fondation TDL est un collectif d'experts désignés par le Conseil de surveillance (personnes volontaires et élus en assemblée générale, issues du groupe des actionnaires : les commanditaires) sur proposition du commandité (La SARL Terre de Liens Gestion). Le CE étudie et donne un avis consultatif obligatoire pour tout projet d'acquisition. Sa décision est toujours suivie par la direction de la SARL. Le CE de la Foncière est aujourd'hui rejoint par celui de la Fondation. L'action est donc mutualisée.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Conseil d'administration¹⁹² sur proposition du Pôle-fermes¹⁹³. Exemple sur l'habitat : « *coût au mètre carré, compacité des espaces pour limiter les surfaces de déperdition d'énergie, transmissibilité (modularité des espaces), recherche d'entreprises d'œuvres les plus locales possibles* ». (Fiche pratique TDL (année non connue))

Coté SCI du Scrapo et son AG annuelle des sociétaires motivée par la cogérance, elle n'applique pas son droit d'aliénation du patrimoine (conformément à la valeur de la non-propriété individuelle et de l'usage agrobiologique à transmettre au long terme, exprimé par les cédants). La Cogérance de la SCI sous validation de l'AG des sociétaires peut vendre des parts ou en redistribuer, le cas échéant d'une cession de parts en interne ; (A) ne s'octroie pas un « droit d'inclure » en soutenant un projet non porté par (C) et (D) les fermier.ère.s [respect du principe de subsidiarité]. (A) et (B) appliquent toutefois leurs droits d'usage : (i) le droit de définir les droits des fermier.ère.s, en contrôlant l'accès au foncier (droit d'exclure en dernier chef), l'utilisation qui en est faite [pratique de (D) : respect du cahier des charges de l'agriculture biologique] et (ii) le transfert des droits d'usage [signature du bail avec un nouveau fermier]. Le droit d'usage de (A) et (B) sur le bâti est durant trente années confié à (C) et (D) (les fermier.ère.s) emphytéotes.

Côté Foncière et Fondation TDL : elles portent la responsabilité (phase 2 du *care* et du *care* environnemental) juridique (statut de propriétaire) et financière. La Foncière TDL, agréée par l'Etat français « Entreprise solidaire et d'utilité sociale », réalise des appels publics à l'épargne dite « citoyenne ». Elle rend des comptes à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le maintien, en valeur, de son patrimoine. La Fondation rend des comptes quant à elle à l'Etat, du fait de son statut « Reconnaissance d'utilité publique » : elle doit sur ses terres « *garantir un usage responsable des lieux et des ressources naturelles qui s'y trouvent en installant des fermiers aux pratiques respectueuses de l'environnement [...]* » (site internet de TDL, consulté le 14/05/2019). (A) Foncière et Fondation TDL portent également la

¹⁹² Dans le CA de la SARL TDL Gestion la gouvernance se répartit entre la FN TDL, la banque la Nef (45% chacune) et 10% détenus par le gérant, une personne physique. À la Fondation ce sont des collègues [Fondateurs, désigné par le conseil d'administration de la FN TDL (les dix-neuf AT) pour un mandat de quatre ans] ; [Personnalités, qualifiées cooptées par le CA de la Fondation pour un mandat de quatre ans] ; [Partenaires institutionnels, décidés statutairement : Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ; Fédération des conservatoires d'espaces naturels, représentée ; Agence de l'eau Seine-Normandie ; Société Française d'Économie Rurale] ; [Le commissaire du gouvernement qui représente les deux ministères de tutelle (agriculture et écologie)].

¹⁹³ Les salariés (architecte et gestionnaire immobilier et locatif) de la Fondation et de la Foncière TDL constitués en « pôle fermes ».

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

« compétence » (phase 3) en matière de gestion du bâti *via* des compétences internes. *In fine*, (A) assume la responsabilité du travail de *care* que l’ensemble engage : le maintien durable du processus de *care*, global. (A) est donc responsable du maintien du bon développement de toutes les phases du *care* (auprès des fermier.ère.s et bénévoles) et du *care* environnemental (sols, pasyages) en tant que processus institutionnel multiscalaire. (A) s’assure que collectivement une organisation du *care* puisse se dérouler dans le temps du fait que le droit d’aliénation n’est pas appliqué, conformément à la charte du réseau (2003). En somme la durabilité de (A), Foncière et Fondation TDL, dépend du bon déroulement du processus de *care* décrit ici. Ainsi (A) ; (B) ; (C) et (D) sont en situation d’interdépendance.

Côté de la SCI du Scrapo, de son AG des sociétaires (A) et de sa cogérance (B) : assument la responsabilité du travail de *care* que l’ensemble engage seulement *via* le maintien au long terme de la propriété collective. Le maintien durable du processus de *care* (auprès des fermier.ère.s) et de *care* environnemental (sols, paysages) global et donc la phase 2 du processus, revient tant à (B) (cogérance de la SCI) qu’à (C) et (D) (les fermier.ère.s). Ici c’est les premier.ère.s responsables du maintien du bon développement de toutes les phases du *care* et du *care* environnemental en tant que processus institutionnel situé (non multi-scalaire). (A) et (B) s’assurent que collectivement une organisation du *care* puisse de dérouler dans le temps du fait que le droit d’aliénation ne doit pas être appliqué, également conformément à la charte du réseau TDL (2003) qui a accompagné la SCI à se constituer. Ici la durabilité de (A) et (B) ne dépend pas du bon déroulement du processus de *care* décrit ici. Contrairement à (A) et (B) côté TDL, ici côté SCI du Scrapo (A) et (B) ne doivent rendre de compte à personne, à part à eux-mêmes quant au maintien en valeur du patrimoine, notamment. Ainsi (A) ; (B) et (C) ; (D) ne sont pas en situation d’interdépendance.

En matière de gestion collective durable du patrimoine foncier (terres et bâtis) du dispositif TDL ou du dispositif SCI du Scrapo, la phase 2 du processus de *care*, la « responsabilité » de (A), reste la clef de voûte d’un processus de *care* global interne. Ce dernier, ramené à son statut d’« activité envers le proche », est partagé avec les autres catégories détentrices de droits [(B) ; (C) ; (D)]. L’ensemble forme des « co-activités », dont la finalité est le maintien au long terme d’activités agricoles biologiques sur des fermes territorialisées, en propriété collective.

Ainsi, le principe français, historique, de « propriété individuelle » du foncier agricole est contourné avec le principe d’une « propriété inclusive » d’autres acteurs et d’une gestion

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

collective de long terme. TDL acte ainsi, avec ses propres règles éthiques et financières, (en complément du droit rural), une forme d'allocation optimale de la ressource foncière. Afin d'en préciser les aspects nous allons à présent analyser nos trois études de cas, à l'aune des Principes d'Intégration Economique (PIE) de Karl Polanyi, qui avec les PIE croisent le faisceau de droits de propriété et le processus de *care*. Nous restituons le phénomène dans notre tableau ci-dessus.

b) Les PIE dans le faisceau de droit de la gestion collective des fermes TDL

Pour rappel, l'« économie solidaire » concrétise l'usage pluriel des PIE que sont la « réciprocité », la « redistribution » et le « marché », qui structurent les modèles et les organisations qui les instituent (Servet 2013). Rappelons, en sus, que les mécanismes de représentation, de délégation et/ou de participation dans une organisation de l'Économie sociale et solidaire (ESS), forment les aspects opérationnels des fondements démocratiques dans la perspective sociétale de cette économie. Le PIE de « réciprocité » reste ainsi actif pour procéder à des choix et fixer des priorités entre des actants symétriques, notamment dans le temps long (*ibid.*). Il engage aussi des confrontations d'idées et d'intérêts, en rapport à des problèmes, dans un espace public, en les situant au mieux au niveau adéquat de leur possible résolution par le principe organisationnel et de gouvernance dit de « subsidiarité » (*ibid.*).

La réciprocité [échelles micro et méso] :

(C) (bénévole local ou GL) et (D) (Fermier.ère.s TDL) actent ce qui est important dans leurs actions au quotidien : le mode de conduite agricole (charte, cahier des charges opérationnel) et ce qui est produit par (D) dans une perspective stratégique de production propre et (C) en réfère à (B) sous forme de « nouvelles ». En Trégor (C) et (D) sont les fermier.ère.s. Ils n'actent pas de principe de réciprocité sur ces mêmes activités avec (B) ou (A) : ils.elles sont, dans leurs actions au quotidien, indépendant.e.s des propriétaires du faisceau de droits. Cependant il.elle restent dépendant.e.s du maintien de la reprise des parts de la SCI dans le temps long.

Sur le bâti, en Arize-Lèze notamment, (C) et (D) partagent des stratégies, réticulaires et temporelles, envers et avec les acteurs du territoire et caractérisent les besoins. Par exemple (C) partage avec (D) un regard sur le réseau de partenaires à convaincre (Commune et son regroupement sur le plan local d'urbanisme, la Direction Départementale des Territoires (DDT), la chambre d'agriculture, le Parc naturel local, *etc.*) ; Une réflexion sur le bâti a fait apparaître également entre (C) et (D) un travail de projection de chacun.e.s (D) dans les

logements. Des scénarios d’usage du bâtiment central ayant brûlé dans un incendie, ont été également partagé et une architecte du PF (A) et une animatrice de l’AT (B) ont accompagné les fermier.ère.s (D) à rendre compatible l’ensemble avec le champ des possibles financiers (coût), éthiques (matériaux, transmissibilité de l’usage, *etc.*) acté *in fine* par (A). Sur la mise à bail (C) et (D) ont été amené à préciser également, en amont de la venue de (B) et (A), des modalités futures des BRE¹⁹⁴.

En Avesnois, (C) peut proposer à (D), et inversement, des actions avec des bénévoles et réseaux proches pour des opérations à destination de l’environnement (nettoyage, aménagements divers) ou à destination des fermier.ère.s (chantiers et récoltes participatives).

En Trégor, c’est (B) qui peut proposer à (C) et (D), et *vice et versa*, des actions d’entraides pour des opérations à destination de l’environnement (nettoyage, aménagements divers) ou à destination du bâti (chantiers et récoltes participatives). Cependant l’action porterait au-delà du giron de la SCI et marquerait un réseau d’entraide propre aux fermier.ère.s, au-delà de la SCI.

La réciprocité [Echelles méso et macro] :

Côté TDL, (A) et (B) co-construisent des compétences et des outils de gestion du bâtis (état des lieux, diagnostic, assistance à maîtrise d’ouvrage avec la formalisation de « Convention d’Accompagnement Travaux Immobilisables » expérimentée aux échelles meso et micro dans une co-activité entre (B), (C) et (D). Le PIE de « réciprocité » entre (A) et (B) favorise des épreuves « coobligeantes » (Dardot ; Laval, 2014) sur les modalités de Gestion Immobilière et Foncière (GIF : Pôle Fermes TDL, 2017). Ainsi, la gestion patrimoniale et locative, repositionne, le cas échéant, le principe de subsidiarité quant aux obligations du propriétaire, des fermier.ère.s et des intermédiaires bénévoles et salarié.e.s des AT : délégation de la maîtrise d’ouvrage de (A) à (B) qui, missionne (C) pour *au minimum* suivre le projet.

Côté SCI du Scrapo, du fait d’une emphytéose sur le bâti détenue par (C) et (D), les fermier.ère.s, il n’y a pas de réciprocité avec (B) ou (A) et donc pas d’épreuves coobligeantes. C’est dans le réseau propre des fermier.ère.s qu’une réciprocité va se jouer avec peu ou prou des membres de (B) (la cogérance) et de (A) (les sociétaires). Cependant, la chose pourrait évoluer : dans un GFA cette fois, observé en sud-Bretagne, celui de la « Tertraie Solidaire » (56), bien connue de TDL Bretagne et de TDL national, l’engagement de (A) et (B) est moral

¹⁹⁴ Un Bail Rural Environnemental est un bail agricole de neuf ans minimum qui inclut des clauses environnementales exclusives, opposable devant les tribunaux des baux paritaires. Le BRE intègre aussi la programmation des travaux et donc, l’engagement du propriétaire.

et effectif dans un même cas de gestion collective. Rien ne cooblige institutionnellement, – comme dans TDL *via* des conventions –, ces parties prenantes entre elles mais l'engagement moral partagé n'en est pas moins « coobligeant » (observation du 22/04/2018).

La redistribution [échelles macro et méso (centre) vers l'échelle micro (périphérie)] :

Côté TDL : outre la phase d'acquisition où (A) redistribue de moyens financiers pour l'achat, (B) AT, (C) bénévoles et (D) fermier.ère.s, préfigurent (i) les modalités futures du BRE et (ii) une préprogrammation des travaux¹⁹⁵ [l'instruction des dossiers d'acquisition et/ou de travaux] et besoins d'accompagnement. (i) et (ii) seront ensuite négociés avec (A) qui aura mené sa propre expertise *in situ* en détachant un expert du Pôle fermes. Une fois négocié (C) missionné par (B) qui est lui-même missionné par (A) (Convention de maîtrise d'ouvrage), réalise le suivi des travaux (en Arize-Lèze seulement) et observe la conformité d'usage du foncier (paysage, bâti). (B) mobilise des ressources de son budget propre (subventions publiques, adhésions, financements de fondations, *etc.*) pour réaliser le « suivi des fermes ». C'est ici que l'Etat, outre son statut de garant des institutions (code civil, droit rural, *etc.*) intègre le système financièrement. En Arize-Lèze (B, OPA : Chambre d'Agriculture ; Collectivité : intercommunalité) redistribue auprès de (C) et (D) des moyens humains pour des conseils en urbanisme et un suivi du projet (cf. chapitre 3 ci-après). En Avesnois, le suivi des travaux est réalisé par (C) la fermière.

Côté SCI du Scrapo : outre la phase d'acquisition où (A) redistribue des moyens financiers pour l'achat *via* les parts achetées par le sociétariat, (B) la cogérance de la SCI, (C) et (D) les fermier.ère.s, accompagnée par l'AT TDL Bretagne (l'AT est hors du faisceau de droit et elle est payée pour cet accompagnement) préfigurent (i) le montage juridique et financier de la SCI et (ii) les modalités futures du BRE (choix du « long terme » sur les terres, de l'emphytéose sur le bâti). Les questions de préfiguration de travaux et leur réalisation appartiennent à la responsabilité des fermier.ère.s (C) et (D). À cette échelle de la « redistribution », nous annonçons que les fermier.ère.s restent dépendant.e.s du maintien de la reprise des parts de la SCI dans le temps long. Cependant, (B) la cogérance de la SCI restent dépendante, sur le bâti notamment, du souci des fermier.ère.s à envisager les bâtiments de production comme « à transmettre », en terme d'usage. Egalement si dans leur société (un GAEC) les investissements et les comptes courants des associé.e.s sont trop importants c'est la

¹⁹⁵ Ici est utilisé le CEP, imposé par (A) à (B), (C) et (D). C'est un outil interne, historiquement proposé par la Foncière TDL et développé en groupe de travail en Réunion inter-régionale (RIR) avec les AT. Il « évalue l'équilibre économique du point de vue du propriétaire, soit dans quelle mesure les charges annuelles liées au bien sont couvertes par les produits liés au bien » (Pôle Fermes, 2016).

Partie 2 – Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

transmission de la société en tant que telle qui serait remise en question. Cela pourrait déterminer une sélection de candidat.e.s à la reprise étant solvables auprès des banques et donc potentiellement des agriculteur.trice.s déjà installé.e.s. Au vu de ces rapports de dépendances exprimés entre (D) et (A) on peut donc parler ici aussi d'un rapport d'interdépendance entre diverses parties prenantes de la propriété du foncier.

La redistribution [Echelle micro vers méso et macro] :

Côté TDL, (D) redistribuent du fait de leur compétence agricole des aménités environnementales (biodiversité, paysage) et des denrées alimentaires répondant ainsi aux injonctions de (B) : AT ; DDT, OPA, Communes et leurs regroupements.

Côté SCI du Scrapo, (C) et (D), les fermier.ère.s, redistribuent du fait de leurs compétences agricoles des aménités environnementales (biodiversité, paysage) et des denrées alimentaires répondant ainsi (i) aux injonctions de l'AT TDL qui a accompagné le projet sur la base de ce premier engagement et (ii) aux injonctions de leurs propre engagement moral auprès de (A), les sociétaires de la SCI. Outre l'alimentaire, c'est par exemple le maintien du bocage qui est en jeu.

Le marché [échelles micro partagée par (C) et (D) et méso entre (B) et (D)] :

Côté TDL, le marché foncier est pris en compte par l'échelle méso (B) et (C) *via* une « veille foncière citoyenne » à laquelle (D) participe de fait. De ce dispositif émergent des informations, relatives à l'offre et à la demande en foncier, complétées par la rubrique « petites annonces » du site web national de TDL. Les porteur.teuse.s de projet et les fermier.ère.s (D) sont aussi d'important.e.s prescripteur.trice.s de ce type d'information. (A) n'a pas d'action particulière sur le marché foncier sauf celle d'acquérir. (A) peut cependant refuser un prix de vente et demander à (B) et (C) de renégocier ou d'organiser une expertise propre *via* le Pôle fermes (A) ou un partenaire local (cabinets privés d'expertises identifiés par (A)). (A) reste tributaire du marché des fermages encadrés par des arrêtés préfectoraux départementaux. De la sorte (A) est inséré dans le marché en bénéficiant de produits issus des fermages et loyers perçus : 39% du compte de résultat (CR) en 2016 (Foncière TDL, 2017). Non directement lié au CEP, qui détermine en amont d'une acquisition la possibilité d'intégration d'une ferme dans le modèle économique de [(A), Foncière TDL], cette dernière perçoit des produits financiers (41% du CR de 2016) issus du placement de sa trésorerie dans une banque coopérative française et dans trois banques européennes (*ibid.*). Néanmoins, une conjoncture de déflation financière défavorable peut se présenter (baisse continue des taux d'intérêt des placements). Sans détailler

l'ensemble du compte de résultat, la Foncière dégage en 2016 une capacité d'autofinancement, d'environ 291 k€, (312 k€ en 2015, 143 k€ en 2014) et l'exploitation est génératrice de trésorerie. Malgré un résultat 2016 négatif (-27 326 €), la capacité d'autofinancement générée par les dotations aux amortissements (20% des charges du CR) est quant à elle suffisante pour assumer l'entretien du patrimoine, évalué par ailleurs par l'AMF. La Foncière a dû ainsi augmenter la prime d'émission de 0,5 euro le 1er janvier 2017, portant à 103,50 euros la valeur de l'action.

Côté SCI du Scrapo le marché foncier est pris en compte en amont de la vente par les cédant.e.s (deux des fermier.ère.s et leur mère). Conseillé.e.s par le « CER France » local, l'institution d'expertise comptable de référence dans le monde agricole, pour fixer un premier prix en lien avec le marché, les cédant.e.s ont ensuite entre elles.eux directement et les repreneur.euse.s (le collectif de jeunes intégrant les enfants de la cédante principale) négocié les divers prix du bien. L'enjeu a été de sécuriser non pas la reprise mais l'installation des jeunes.

Pour conclure ce chapitre, précisons que le réseau TDL, appelé « Mouvement TDL », – en remettant sur le travail des principes d'interdépendance et de durabilité économique, financière et écologique, quant à la « gestion collective » de ses fermes –, a su établir des arrangements institutionnels, socialement, économiquement et éthiquement construits collectivement par diverses parties prenantes internes et externes investies à différentes échelles géographiques. Dans le temps long (depuis quinze ans d'expérimentation au moment de notre enquête de terrain) ces arrangements institutionnels que nous venons de présenter, abordent l'enchevêtrement d'arènes d'action (Ostrom, 2010) (tableau 1) que sont (A), (B), (C), (D) dans notre modèle (tableau de la figure n° 33, *supra*).

Les résultats présentés, issus de l'étude des deux premières fermes en Avesnois (Nord) en Arize-Lèze (Ariège) montrent comment et par quelles valeurs TDL développe l'épreuve d'une pérennisation de son modèle de gestion collective de fermes. La Foncière TDL devant rendre des comptes à l'AMF et n'ayant pas d'autres revenus que des loyers faibles, encadrés par des arrêtés préfectoraux départementaux¹⁹⁶, doit compter sur l'engagement des AT régionales et des bénévoles actifs (909 recensés en 2017) pour gérer son patrimoine et capter de l'épargne en région. La Fondation TDL compte également sur ces échelles d'action pour capter des dons et suivre des projets de donation et legs ainsi que des activités de gestion des

¹⁹⁶ 132 € en moyenne par hectare et par an pour les terres avec bâtis et de 104 € pour les terres sans bâti.

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

fermes (comme pour La Foncière) : d’instruction de dossier de travaux, de diagnostic du bâti, de mise à bail, *etc.* Les échelles locales et régionales sont également sujettes aux capacités de ces deux structures nationales à capter une manne financière pérenne pour favoriser l’émergence de projets d’acquisition et de gestion. L’ensemble du réseau foncier citoyen est donc en interne, en situation d’interdépendance. Afin d’aboutir dans son action de rendre « transmissible » au long terme ses établissements (ses fermes), construites également comme « viables » et « vivables » et dans une perspective de son ancrage territorial, le réseau TDL s’investit dans des formes d’action collective de « classes de projets » (Kovach, 2002 *in* Chevalier et Dedeire, 2014) au sein desquelles il côtoie ponctuellement divers acteurs publics (Commune et regroupement, Chambre consulaire agricole, DDT, Parc naturel régional). Sa stratégie étant de désamorcer en amont des problèmes relatifs à la faisabilité des projets (nous revenons là-dessus dans le prochain chapitre).

Les résultats présentés, issus de l’étude de la ferme dans le Trégor (Côtes-d’Armor) indique une alternative aux deux premiers dispositifs TDL présentés. La SCI du Scrapo développe l’épreuve d’une pérennisation avant tout d’un usage local et autonome de la ferme concernée. Certes l’ambition de sortir la terre du marché est partagée entre les trois études de cas mais en Trégor ce qui se joue en tant que motif (raison de l’action) c’est aussi l’enjeu d’une rupture avec une propriété familiale et une loyauté tant foncière que familiale, depuis les années 1960, ayant conduit, pour partie, sur cette ferme à un drame familial. Ce qui advient quant à l’implantation du projet dans le réseau local c’est bien plus la forme d’une « communauté de projet » qu’une « classe de projet »¹⁹⁷. En effet, comme on l’a vu, certes la continuité familiale de la propriété a été « cassée » mais cependant c’est un collectif de personnes proches qui s’est investi dans le montage de la SCI et dans sa gestion. La loyauté sur la terre a été aussi remise en cause par cette communauté de projet dans le sens où dans le projet de transmission, est aussi pensé l’enjeu pour les membres du collectif de jeunes paysan.ne.s de pouvoir partir. Cet état et cette forme de l’action collective en Trégor révèlent selon nous la portée de TDL en tant que « Mouvement » et réseau sociotechnique en capacité de participer à cette rupture de la loyauté, ce surplomb foncier sur les repreneur.se.s dans le cadre d’une transmission interne à la famille d’une exploitation agricole familiale, ce surplomb issu de l’agrarisme et de la politique des structures des années 1960. Toutefois nous ne pouvons faire l’économie d’un nouveau

¹⁹⁷ Pour rappel, la notion (Chevalier et Dedeire, 2014) renvoie au phénomène d’acteurs multi-positionnés dans diverses institutions locales partageant les dynamiques du développement à l’échelle de territoires locaux.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

questionnement relatif aux loyautés nouvelles qu'engendrera dans le temps la propriété collective de fonciers agricoles, à la mode de l'Agriculture citoyenne.

Concernant l'identité collective se constituant dans TDL, on peut en conclusion parler dans la perspective socio-économique d'une identité « interdépendantiste ». *In fine* c'est notre hypothèse n°2 qui est validée : des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement » de long terme.

En effet, notre analyse, donne ainsi à voir une relation qui se précise entre l'économie solidaire (système de distribution de Principes d'intégration économique (PIE), la gestion des communs (système de partage et de distribution collective de tâches et de règles) et l'éthique du *care* de Joan Tronto. Ce triptyque permet semble-t-il d'affiner la thèse d'Ostrom (2010) relative à la lecture d'arrangements entre usager.ère.s de foncier agricole en vue d'une gestion collective de communs *via* « le faisceau de droits fonciers ». En effet, en l'enrichissant de catégories (i) morale (*care*) et (ii) socio-économique (interdépendance des PIE : réciprocité, redistribution et de marché) le manque de l'approche d'Ostrom en terme d'analyse des changements institutionnels dans les systèmes des *Commons Pool Resources* (2010) semble désormais équipé d'un outillage analytique à creuser pour l'observation de changements institutionnels des régimes de propriété, ayant comme visée la sauvegarde de biens institués comme des « biens communs ».

Du point de vue de son émergence sur les territoires et donc sur les questions spatiales et d'aménagement du territoire on peut également commencer à parler d'une « territorialité réticulaire du commun » (nous revenons là-dessus dans le prochain chapitre). Dans ce système, le « Mouvement TDL », dont l'épreuve est (i) la non-revente des actifs acquis *via* l'épargne solidaire et le don et (ii) le respect des principes de subsidiarité et de péréquation, mobilise la phase 2 du processus de *care via* la Foncière et/ou la Fondation TDL et les SCI-GFA. Ces trois types de structures propriétaires, mobilisées par TDL, détiennent donc la responsabilité (*caring for*) du maintien économique et patrimonial, au long terme de l'ensemble des dispositifs fermiers de TDL. Dispositifs construits comme vitrine du Mouvement sur les territoires quant à sa stratégie « *d'innervation des territoires* ». L'attention à l'autre (*caring about*), humain (fermier.ère.s et candidat.e.s à l'installation) et non-humain (sols, bâtis, paysages, eau, *etc.*) étant mobilisée aux échelles méso et micro par des acteurs proches des fermes (fermier.ère.s, administrateur.trice.s régionaux et/ou bénévoles-référents). C'est ici que se créent des espaces micro-publics et des collectifs (Latour 1991) de gouvernance fait d'usager.ère.s de la ressource foncière ; société civile ; OPA ; l'Etat et les Collectivités locales ; sols, bâtis, paysage de

Partie 2 – Chapitre 2 : L’acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement

l’échelle locale vers le global. C’est dans ces espaces que se débattent les problèmes locaux d’accès au foncier agricole en vue du maintien d’une agriculture dite paysanne, territoriale et à taille humaine en somme de l’Agriculture citoyenne. C’est à l’échelle micro, avec les catégories (C : bénévoles missionné.e.s par l’AT, OPA et Collectivités ou les fermier.ère.s de la SCI du Scrapo) et (D : les fermier.ère.s), que s’organise l’épreuve de la construction d’une clef de voute opérationnelle d’une gouvernance, – ré – encastrée par l’éthique et l’économique –, de l’allocation foncière. TDL est dès lors à saisir comme un nouvel acteur *quasi-privé*, reconnu d’utilité publique, de l’aménagement du territoire en France portant et diffusant, *via* ses établissements, sa politique et donnant écho à celle de l’Agriculture citoyenne (AC) sur les questions foncières.

Cette dernière est sous-tendue par un évolutionnisme socio-spatial faisant du foncier agricole le support d’expressions et de projections de ce qu’est pour des collectifs locaux l’allocation optimale de la ressource foncière. Mais n’oublions pas qu’à l’échelle micro-économique cette fois, l’existence d’un ordre social foncier, tel que construit ici par l’AC, autour de l’accès à une ressource, peut fonder voire renforcer des relations de domination et de contrôle (Douai, 2014/3). Egalement rappelons-nous que le recours à l’Etat (TDL a obtenu la légitimité publique et sociale de son action par son biais) ou à d’autres échelles de régulation contre d’autres groupes pour faire connaître et renforcer leurs intérêts autour de la ressource (*ibid.*) et créer nécessairement d’autres formes d’exclusion. Cette réflexion va être un des objets d’analyse de notre prochain et dernier chapitre de cette thèse.

Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

La symbolique de « *l'ouverture d'une "brèche" dans le domaine agricole* » (Royal 2016, p. 10), – favorisant l'intégration de citoyen.ne.s également au sein d'arènes de l'aménagement du territoire –, par le réseau TDL s'exprime à travers trois activités. D'une part, des habitant.e.s ruraux mais principalement urbain.e.s se retrouvent en mesure de s'exprimer sur l'usage de la terre et du territoire *via* le statut de la propriété privée collective du foncier agricole (terres et bâtis). D'autre part, TDL érige ses propriétés foncières fermières en tant qu'exemplarités d'espaces productifs, voulus publics et démocratiques (les Fermes TDL, les Conseils d'administration des associations, *etc.*) où des acteurs publics et agricoles et d'autres tiers (associatifs, citoyens) se rencontrent. Enfin, au sein de ces fermes de nouveaux.velles fermier.ère.s-paysan.ne.s expérimentent des repères professionnels inédits (notamment : la non-propriété individuelle du foncier, sa dimension publique et sa gestion collective, l'identité de fermes ouvertes, des clauses environnementales contractualisées cadrant des activités techniques), des savoirs et savoir-faire, non directement issus du cadre familial. Mais ces constats une fois repositionnés à l'échelle de l'action territoriale de TDL se détermine plus complexe.

Après avoir travaillé les modalités d'un « commun » en tant que co-activités et partages de tâches à l'échelles de fermes TDL dans le chapitre 2, ce dernier chapitre se focalise sur les activités et les motifs d'ancrages territoriaux de TDL *via* ses fermes. Nous allons montrer comment cette « brèche citoyenne » que veut représenter TDL s'insère peu ou prou au sein de situations locales. Nous allons ainsi analyser comment finalement une « territorialité » singulière se joue à l'endroit de la gestion collective des fermes TDL. Ces dernières deviennent semble-t-il « objet-ressource et frontière » de nouvelles modalités d'actions territoriales sur le foncier agricole. Cependant l'enrôlement des acteurs locaux, notamment publics et agricoles, semble pouvoir aussi faire émerger un surcroît de demande d'investissement à l'égard de TDL en matière de portage du foncier. Si les fondateur.trice.s de TDL pensaient « *faire tache d'huile [...en vue] de synergies plus grandes* » pour l'heure TDL semble plus être à son tour enrôlé et mis au service des territoires. Même si de prime abord cela pourrait constituer une forme de réussite du projet citoyen nos observations montrent que TDL reste cadré par un simple statut d'opérateur foncier utile et non pas en tant que « Mouvement » d'éducation populaire des citoyen.ne.s à l'aménagement du territoire et à la préservation de la ressource « terre ».

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Ainsi pour comprendre « *Comment le Mouvement TDL constitue un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?* » c'est à travers l'analyse d'actions de TDL sur ses fermes et sur leurs territoires d'implantation que nous devons observer des changements, on le verra, à la marge. Ce dernier chapitre de la thèse nous permet *in fine* de vérifier nos deux dernières hypothèses en vue de répondre à notre problématique ci-dessus :

> L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoire pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire.

> Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé.

Dans un premier point nous présentons les trois territoires où sont implantées nos trois études de cas. Cette présentation est seulement descriptive et non pas analytique. Elle a pour ambition de présenter les contextes sociaux et territoriaux dans lesquels les fermes à l'étude existent et ont émergé. Ces récits bruts de territoire mettent en exergue et en filigrane des contextes situés sur la base desquels les actions de TDL trouvent des supports pour l'action. Ces supports, qui sont révélés plus tard dans les points deux et trois du chapitre, agissent en retour de fait sur l'action et sur TDL. On verra aussi qu'inversement les actions de TDL viennent toucher notamment des jeux d'acteurs engagés localement. Enfin ce premier point du chapitre présente les « Associations territoriales » (AT) TDL en liens avec les trois fermes étudiées. Nous nous focalisons ici sur leurs émergences et quand cela est possible sur leur relation au « Mouvement TDL » auquel elles sont adhérentes et parties prenantes. Egalement nous présentons en détail la composition de leurs Conseils d'administrations (CA) dans le but de seulement décrire les univers socio-professionnels qui y interagissent. Comme seule analyse nous pouvons seulement à présent exprimer que les administrateur.trice.s de TDL des AT observées n'étaient pas pour une majorité, avant leur engagement dans TDL des ignorant.e.s des questions d'aménagement du territoire, ou de gestion du bâti, ou encore de la finance, des réseaux associatifs de l'environnement, de l'Économie sociale et solidaire, *etc.* Une analyse sociologique plus poussée serait intéressante ici.

Dans un deuxième point nous nous intéressons à divers aspects de la stratégie territoriale

de TDL *via* ses fermes. Nous apprécions par exemple comment dès la phase d'instruction des dossiers d'acquisition l'enjeu « territoire » est positionné. Nous verrons aussi comment une ferme TDL peut devenir un lieu d'interaction privilégié avec d'autres acteurs du territoire. Nous allons *in fine* sur la base de nos deux études de cas du Nord et de l'Ariège accéder au réseau sociotechnique de ces deux fermes dans leurs dimensions de « fermes-territoire ».

Dans un troisième point nous affinons notre analyse de l'implantation de l'action de TDL en Ariège autour de la ferme de Portecluse. Nous accéderons aux arrangements que tissent des acteurs locaux autour de l'installation de porteur de projet.

3,1) Description des territoires d'implantation des fermes étudiées.

Nos trois études de cas sont situées sur trois territoires qui se ressemblent par leur contextes paysagers (le bocage, cf. figure n°28 *supra*), cultureaux (polyculture-élevage) ainsi que par l'évolution du prix des terres libres entre 1998 et 2018, (figure n°34, ci-après). Toutefois, les trois territoires présentes aussi des dissemblances sur leur foncier quant à l'évolution du prix des terres libres entre 2008 et 2018, (figure n°35, ci-après). Sur les dix années de recul mobilisées avec ce dernier indicateur, ici, les trois territoires connaissent une pression foncière différente.

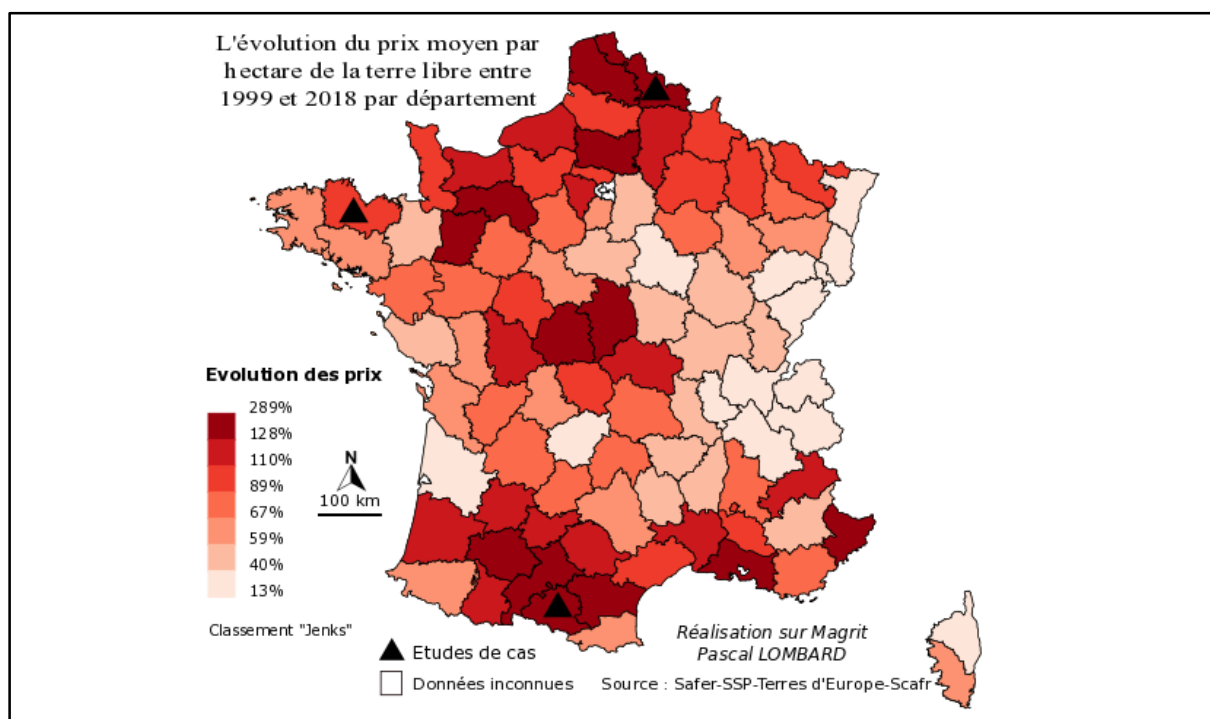


Figure 34 : Carte d'évolution du prix moyen par hectare de terre libre entre 1999-2018 par département.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

La carte ci-dessus montre une évolution du prix moyen par hectare de « terre libre », c'est-à-dire de parcelles mises en vente sur le marché local. Les deux départements les plus éloignés, l'Ariège et le Nord pousse le curseur de cette évolution du prix au plus haut. Par rapport au prix moyen de 1999, le prix moyen d'un hectare de terre libre a augmenté de 128 à 289 %. L'évolution concernant le Département des Côtes-d'Armor est plus faible mais reste un indicateur d'une pression foncière importante sur ce département. Par rapport au prix moyen de 1999, le prix moyen de l'hectare de terre libre en Côtes-d'Armor a augmenté de 89 à 110 %.

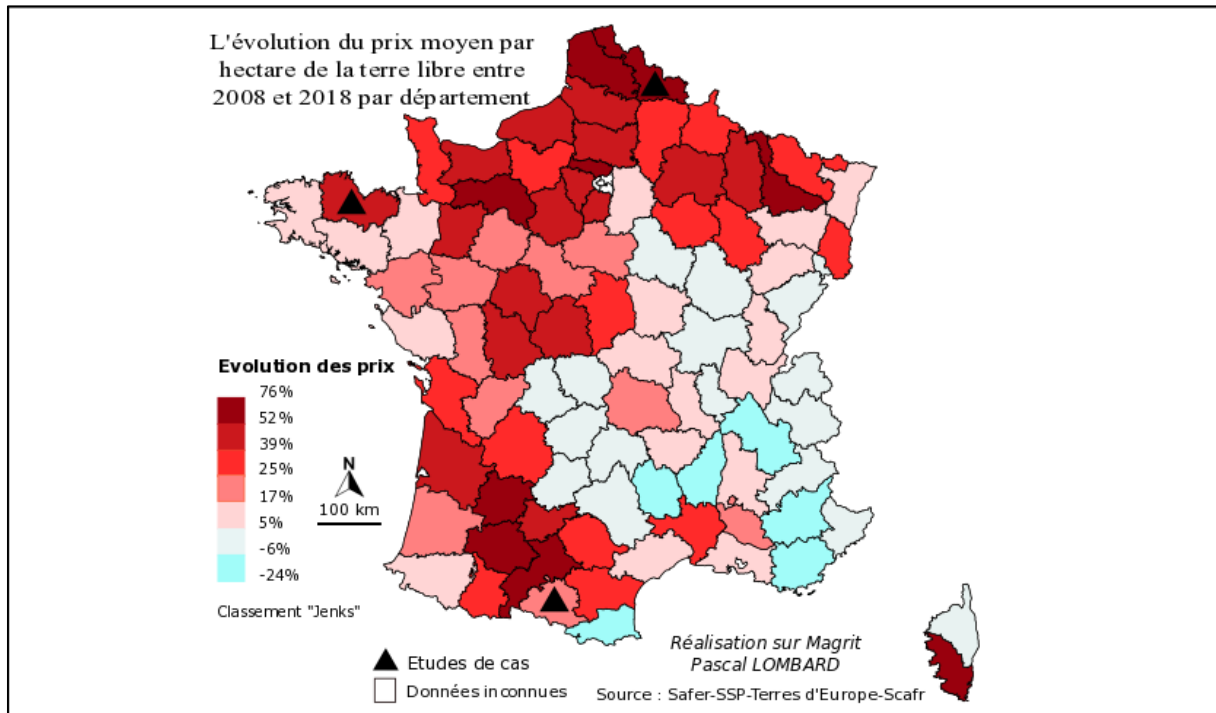


Figure 35 : Carte d'évolution du prix moyen par hectare de terre libre entre 2008-2018 par département.

Cependant, durant la période 1998-2018 l'évolution du même indicateur présente des différences entre les trois départements. Le Département du Nord connaît durant la période une augmentation de 52 à 76 % du prix moyen d'un hectare de terre libre. Le Département des Côtes-d'Armor connaît une évolution moindre, entre 39 et 52 % et l'Ariège présente carrément une rupture avec la carte précédente avec un prix moyen évoluant entre 5 et 17 %.

La région agricole « Nord - Thiérache » affiche une hausse du prix moyen d'un hectare de terre libre de « +53% », celle des « Côtes-d'Armor - Bretagne centrale » de « +19% » et pour l'« Ariège - Région Sous-pyrénéenne » de « -3% » (SAFER-SSP-Terres d'Europe-SCAFR, 2018). C'est donc ici la diversité des contextes d'accessibilité à la terre agricole libre qui différencie ses trois territoires. Ce qu'il faut retenir c'est qu'en fonction des tendances présentées *via* cette carte, le rapport entre les actions collectives menées par TDL aux échelles

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

locales et régionales et ces territoires étudiés, évolue dans des contextes de marchés fonciers différents.

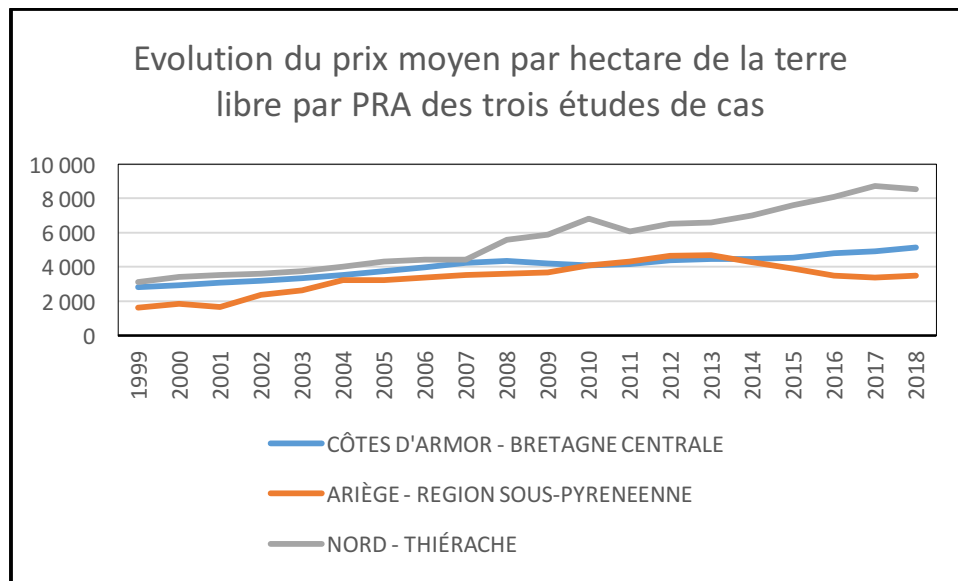


Figure 36 : Graphique de comparaison du prix moyen par hectare de terre libre, par PRA des trois études de cas (Sources : SAFER-SSP-Terres d'Europe-Scafr, 2018).

Le graphique ci-dessus, montrant l'évolution du prix moyen par hectare de la terre libre par Petite Région Agricole (PRA), confirme la différenciation de la dynamique du marché foncier entre les Côtes-d'Armor (Bretagne centrale) et l'Ariège (Région sous-pyrénéenne) depuis 2014 et entre ces deux dernières et le Nord (Thiérache) depuis 2007-2008. D'autres données précisent cette situation dans les points suivants.

Le tableau (de la figure n°37) comparatif ci-après révèle trois types de données. Les premières lignes grisées du tableau, présentent des données du site web de l'INSEE consultées en 2020, par département à l'étude. Les lignes vertes montrent des données agricoles issues des DRAAF concernées relatives aux mêmes départements. Enfin, les dernières lignes de couleur saumon, valorisent des informations clés sur le contexte régional des AT TDL concernées par l'étude.

	Nord	Ariège	Côtes-d'Armor
Densité ⁽²⁰¹⁶⁾	453,4 hab./Km ²	31,3 hab./Km ²	87,1 hab./Km ²
Densité commune	Le Favril 43 hab./Km ²	Campagne-sur-Arize 20 hab./Km ²	Plounevez-Moedec 35 hab./Km ²
Nb d'habitant.e.s (2016)	2 603 723	153 067	598 953

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Taux de chômage (2018) (15-64 ans)	12 %	11,4 %	7,9 %
Pauvreté ⁽²⁰¹⁶⁾	19,2 %	18,5 %	12,1%
Part des résidences secondaires ⁽²⁰¹⁶⁾	1,4	24,8	16
Classement par PIB Régional (2015)	Haut de France 5 ^{ème} rang	Occitanie 4 ^{ème} rang	Bretagne 9 ^{ème} rang
Part des emplois / principaux secteurs de production ⁽²⁰¹⁵⁾	Agriculture : 0,6 % Industrie : 14,4 % Construction : 5,5 % Services : 43,5 % Admin. : 36 %	1 % 18,1 % 6,4 % 32,3 % 42,2 %	3,3 % 16,1 % 7 % 37,8 % 35,8 %
Activités agricoles majoritaires / nombre d'exploitations. Classement par ordre décroissant	32,5% Grande culture 18% Polyculture poly élevage 12,5% Autres herbivores 12,5 Céréales et Oléoprotéagineux 5% Bovins lait (DRAAF, 2018, données 2016)	40% Bovins viande 24% autres productions animales 20% autres productions végétales 16% Polyculture polyélevage (DRAAF, 2019, données 2018)	34% Bovins lait 17% Porcins 16% Avicole 9% Polyculture polyélevage 8% Grandes Cultures (ArmorStat, 2017)
SAU des exploitations agricoles en 2017	349 604 ha 2017 (DRAAF,2018)	130 300 ha 2017 (DRAAF,2018)	448 087 ha 2018 ^(DRAAF, 2019)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Part de la SAU / SAU Régionale (DRAAF, 2018, 2019)	16,4%	4,13%	26,3%
Répartition SAU / taille des exploitations 2010 <i>(ibid)</i>	Petite : 2,4% Moyenne : 67,4% Grande : 30%	24% 33% 43%	59 % 23% 18%
Part de la SAU en fermage auprès de tiers <i>(Agreste, 2016)</i>	70 – 90%	65 – 70%	55 – 65%
Installation – transmission Taux de remplacement	Inconnu	61% 2016 <i>(Agreste, 2017)</i>	63% 2016 <i>(ArmorStat, 2017)</i>
Taux d'évolution du prix moyen par hectare de la terre libre entre 2008-2018 <i>(SAFER- SSP-Terres d'Europe- SCAFR, 2018)</i>	53%	-3 %	19 %
Historique TDL des AT régionales	TDL Nord-Pas-de- Calais 2008	TDL Midi- Pyrénées 2007	TDL Bretagne <i>Liamm an Douar</i> 2006
Chiffres clés en 2019 <i>(BD « Membres » du Pôle RMCC TDL (locataires, fermiers, adhérents, actionnaires, donateurs, confondus) de données nationale TDL) et 2020 <i>(TDL, site web, Rapports d'activités)</i></i>	-263 adhérent.e.s -60 bénévoles -6 groupes locaux -5 salarié.e.s (3,3 ETP) -2 services civiques -1 stagiaire -82 accompagnements (acc.) -14 fermes TDL (86 ha) et 1 ferme de la SCIC GAÏA.	-308 adhérent.e.s -70 bénévoles -154 acc. (candidat.e.s et cédant.e.s) -3 salarié.e.s (3 ETP) -1 stagiaire -17 fermes (970 ha)	-273 adhérent.e.s -222 acc. -6 fermes Foncière TDL dont 0 dans le Dpt. Côtes-d'Armor et 45 fermes en GFA/SCI dont 14 dans les Côtes- d'Armor (849 ha). -4,99 M€ de patrimoine -3591 associé.e.s de GFA/SCI.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

-3 fermes dans le Dpt. Nord (30,5ha) -1,48 M€ de patrimoine -15 fermier.ère.s et 3 ou 4 en test dans l'ETA du « Gerموir » (62) -890 membres ¹⁹⁸ TDL en 2019. Dont 58% d'hommes, 39% de femmes et 1,8% de couples. -Âge ¹⁹⁹ moyen des membres ayant renseignés TDL (586/890) : 57,4	-4 fermes dans le Dpt. Ariège (177ha) -3,9 M€ de patrimoine -32 fermier.ère.s -1326 membres TDL en 2019. Dont 49,5% d'hommes, 47,5% de femmes et 1,28% de couples. -Âge moyen des membres ayant renseignés TDL (706/1326) : 57,3	-96 fermier.ère.s et locataires -5 salarié.e.s (2,23 ETP) -1116 membres TDL en 2019. Dont 52% d'hommes, 45,25 de femmes et 1,25% de couples. -Âge moyen des membres ayant renseignés TDL (747/1116) : 57,3
--	--	---

Figure 37 : Tableau comparatif des trois études de cas et des trois zones à l'étude.

3,1,1) L'Avesnois

L'Avesnois est un territoire agricole et forestier localisé dans la Petite région agricole (PRA) de la Thiérache. Il se situe dans le sud-est du département du Nord (et donc de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais), limitrophe de la Belgique au nord et à l'est et de l'Aisne au sud, à proximité des Ardennes. Le département est très urbanisé et l'Avesnois –, devenu PNR en 1998 rassemblant 134 communes et plus de 130 000 habitant.e.s –, est une des zones les plus riches en biodiversité de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais (NPDC) et la moins densément peuplé. Au nord toutefois, la ville de Maubeuge, qui relie deux villes belges, Mons (N2 – nord-ouest) et Erquelinnes (D649 – nord-est) présente une densité de population importante. Du point de vue environnemental, ce territoire joue ainsi un rôle important de réservoir pour la trame verte

¹⁹⁸ Sur les 25702 membres de TDL en 2019, 61% ont renseigné la BD nationale de leurs civilités : 32,7% sont des hommes, 28,5% des femmes et 0,23% sont des couples. À noter que 0,7% des membres de TDL sont des personnes morales : AMAP, Biocoop, GAEC, EARL Association et Fédération de l'AB, FNE, AT TDL, Cabinets de conseils sur la finance, sur la transition et des associations issues de réseaux militants (Amis de la Conf^o ; Collectif anti-OGM ; Amis de la terre ; Amis du monde diplomatique ; etc.)

¹⁹⁹ Sur les 25702 membres de TDL en 2019, 61% ont renseigné la BD nationale de leurs âges. L'âge moyen est de 57,6 ans en 2019.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

régionale et quant au cadre du réseau écologique « paneuropéen », il est dans cette région une zone intermédiaire avec le Massif ardennais, que se partagent la France, la Belgique et le Luxembourg. Le bocage et la forêt ainsi que des reliques de cloisons forestières bordant les finages médiévaux (anciennes haies-frontières), telles que la « Haie d'Avesnes », sont les paysages les plus caractéristiques du Parc (Site web du PNR de l'Avesnois).

Concernant le secteur agricole, depuis 2008 le Parc accompagne la dynamique de conversion à l'Agriculture biologique au sein d'un Comité de pilotage, qui réunit des partenaires agricoles et institutionnels : « A PRO BIO » (un réseau des acteurs bio des Hauts-de-France), le « GABNOR » (le GAB du Nord), la « Chambre d'agriculture », « Terre de Liens », « A Petits Pas » (un ETA) mais aussi « l'ADARTH » (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut), le « CIVAM », les « ORQUE », les « EPCI », les lycées agricoles, les opérateurs économiques, la DRAAF, le Département, la Région Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Artois-Picardie. L'ensemble participe et/ou finance un programme d'actions collectif dédié. Entre 2008 et 2016, le Parc est passé de 1,1 % à 8,7 % de sa SAU en bio et de 32 fermes bio à 123. Le territoire concentre 1/3 des surfaces bios régionales et 20% des fermes en AB. L'Avesnois est ainsi le 1^{er} territoire dit « bio » de cette Région (*ibid.*). Dans le cadre de son « Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 » le PNR s'est donné la mission de « *développer la contractualisation agro-environnementale* » (PNR Avesnois, 2017, p.20) afin de répondre à la mesure n°26 de sa Charte : « *favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité* » (*ibid.*). Les activités agricoles, notamment biologiques, sont clairement identifiées comme moyen d'action pour le développement du projet environnemental et paysager du PNR.

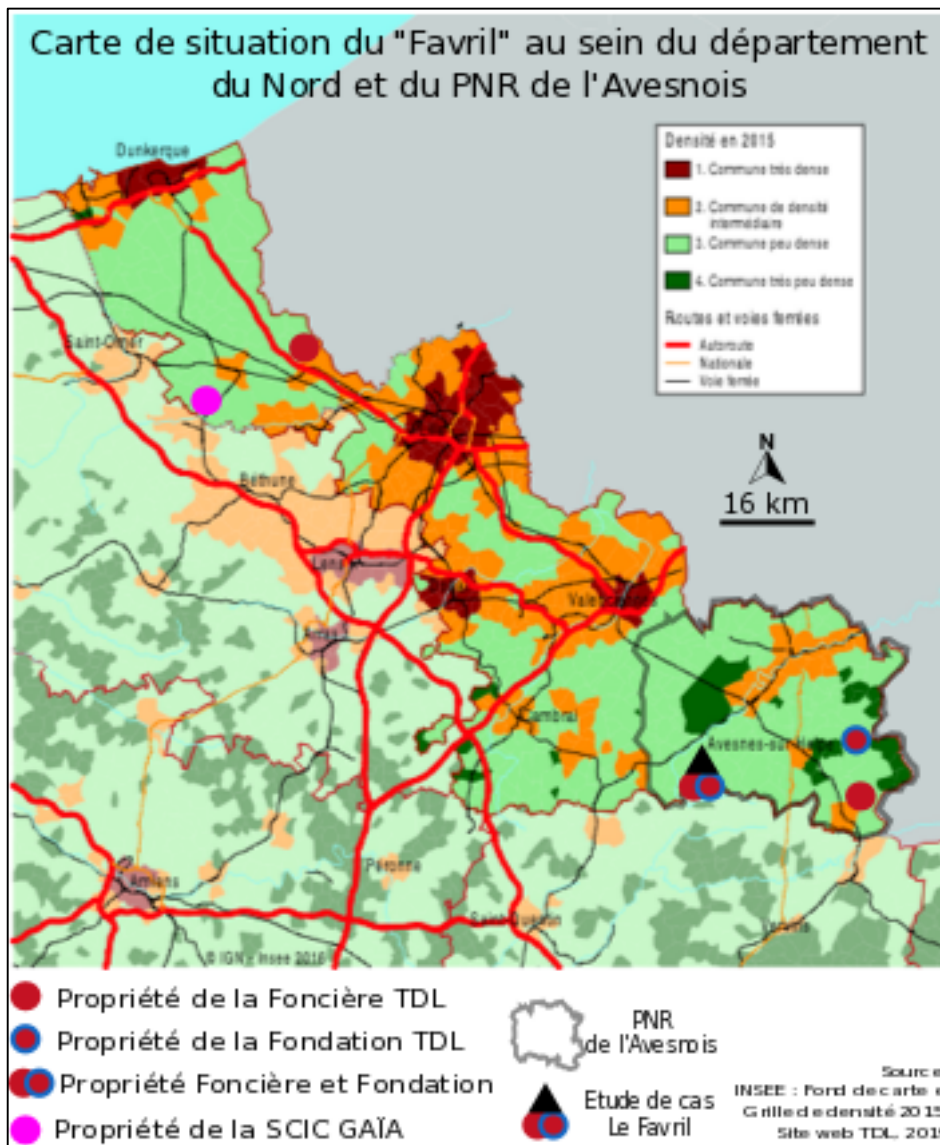


Figure 38 : Carte de situation des fermes TDL et de la ferme TDL dite « Le Favril » au sein du département du Nord et du PNR de l'Avesnois au sud-est.

TDL dans le Nord

TDL s'est implanté sur ce territoire depuis 2011-2012. L'AT TDL NPDC (Nord-Pas-de-Calais) qui émerge en 2008 y a commencé l'animation d'un GL (Groupe local) sur la base d'un premier projet d'acquisition par la Foncière TDL. Le projet nommé « Verger bio d'Ohain » retient vite l'attention du GL de l'Avesnois (dont certains membres sont déjà consommateur.trice.s des produits du verger) et de l'association régionale TDL NPDC « pour qui c'est un projet emblématique à travers le maintien d'une ferme bio et l'installation d'un collectif d'agriculteurs » (site web de TDL, consulté le 22/05/2020). Depuis, ce sont quatre fermes TDL (dont deux en propriétés de la Foncière TDL, une de la Fondation TDL et une autre

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

nommée Le Favril, notre étude de cas, propriété de la Foncière et de la Fondation) qui positionnent le « Mouvement TDL » sur ce territoire. Au total c'est 31ha de terres acquises, – *via* la Foncière et la Fondation TDL –, ainsi que l'implication du GL sur la zone (Fête du lait, partenariat avec le PNR, *etc.*) qui font de l'AT NPDC et surtout du GL de l'Avesnois des acteurs reconnus pour s'exprimer sur les questions foncières, agrobiologiques et agro-environnementales locales. À noter que l'AT, malgré son adhésion aux valeurs de TDL, a créé son propre outil foncier *via* une SCIC nommée « Gaïa ». Elle est aujourd'hui propriétaire d'une ferme de 1,7 ha hors de l'Avesnois. La raison de cette création est d'après la co-présidente de l'AT le résultat d'une réflexion sur l'autonomie de l'action régionale. Alors que les terres libres sont rares dans cette ancienne région NPDC, il a été stratégique pour l'action collective régionale de se doter d'un outil local d'acquisition et de gestion foncier. Les délais d'attentes pour une acquisition *via* la Foncière TDL ainsi que les orientations technico-économiques cadrées au niveau national quant aux choix de financement de projets devenaient, en fonction de certains projets locaux, contraignants. Ainsi, tant la Foncière TDL, sa Fondation que la SCIC Gaïa sont intégrées dans la stratégie foncière des tenant.e.s de l'AT TDL régionale devenue « Hauts-de-France » (HdF). Cette décision de l'AT HdF montre que dans le « Mouvement TDL » ce qui pose toujours question sont des enjeux d'échelle, de temps et enfin de gouvernance du projet commun d'acquisition et de gestion collective de fonciers agricoles.

Sur le territoire de l'Avesnois l'agriculture biologique est plus présente que dans le reste du département du Nord et en effet, à l'échelle du NPDC, le marché de terres « libres » est très faible et l'accès à la terre par fermage (majoritaire) reste complexe pour les HCF NIMA NIT. Ce marché est 30 % plus restreint que la moyenne nationale : 0,50 % de la SAU y est vendue « libre » chaque année, contre 0,69 % en France (FN SAFER, 2016).

TDL en Nord-Pas-De-Calais (NPDC)

Le GL dit « de l'Avesnois » est représenté au CA de l'AT régionale (dont le siège est à Lille au sein de la « Maison de l'économie solidaire ») comme tous les autres GL de TDL en région. Le CA de TDL NPDC est principalement la rencontre de représentant.e.s de GL. D'aucun.e peut devenir administrateur.trice, le plus souvent par voie de cooptation, sans forcément représenter un GL. Cependant l'ambition partagée est de favoriser stratégiquement l'émergence de GL sur des territoires non-encore mobilisés. Chaque représentant.e dispose d'un.e référent.e. salarié.e de l'AT afin de favoriser un lien plus étroit entre les deux échelles d'actions. En 2017, le bureau de l'AT est composé de deux femmes et d'un homme. L'une est « conseillère technique et experte pour la Région des Hauts-de-France à Lille » sur les questions

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

d'aménagement du territoire. L'autre est « administratrice d'un syndicat mixte et chargée de communication dans le domaine de l'eau : eau potable et traitement des eaux. Elle suit aussi un projet de recherche régional sur : « La valeur territoriale des entreprises engagées dans le développement durable ». Enfin le dernier est « directeur d'une entreprise filiale du Groupe « La Poste ». À noter pour les deux premiers membres du bureau la multipositionnalité de leurs actions et statuts. Si elles rencontrent des enjeux relatifs au foncier dans leurs activités professionnelles (aménagement, eau...) elles les convoquent ensuite à TDL.

La Coordinatrice de l'association TDL NPDC assiste à chaque bureau. Au sein du CA on retrouve d'autres spécialistes : de la finance solidaire, de l'installation en agriculture, de l'AB et des administrateur.trice.s (observation du 18/04/18).

Implantées depuis plus de 10 ans sur leurs territoires respectifs, les associations régionales de Picardie et du NPDC ont fusionné en 2020 pour mutualiser leurs efforts et leurs moyens au sein de « TDL Hauts-de-France » (*op.cit.*). La question de ce regroupement et son enjeu, travaillé depuis 2015, démontre la proximité du réseau TDL avec la dynamique régionale portée par les acteurs publics depuis la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe. Cet acte III de la décentralisation française à pousser TDL à centraliser sa gouvernance sur des plus grands ensembles territoriaux tout en gardant ses divers ancrages locaux. Aujourd'hui l'AT TDL HdF dispose d'un bureau à Lille et d'un autre à Amiens. Pour les vingt-et-un administrateur.trice.s de l'AT « *la priorité est l'accompagnement des porteurs de projets, la sensibilisation des habitants, acteurs des territoires et la mobilisation des collectivités locales pour une gestion responsable du foncier afin de soutenir le développement de projets en agriculture paysanne et/ou biologique* » (*ibid.*). En 2020 l'AT annonce qu'elle « *rassemble un réseau régional de 1300 membres dont 80 bénévoles qui œuvrent sur leur territoire en faveur de l'accès collectif et solidaire à la terre pour une agriculture socialement responsable et écologiquement durable* » (*ibid.*). Le fonctionnement de l'association est coordonné par 5 salarié.e.s dont quatre à Lille et un.e basé.e à Amiens.

Résumé :

L'Avesnois est le territoire le moins densément peuplé du Nord. Le PNR de l'Avesnois est prescripteur de politiques publiques qui cadrent et accompagnent des actions collectives à destination de l'agriculture et de l'environnement. L'Avesnois joue un rôle de réservoir de biodiversité pour la trame verte régionale et le réseau écologique « paneuropéen » qui concerne

dans cette région, le Massif ardennais, que se partagent la France, la Belgique et le Luxembourg. Le bocage et la forêt ainsi que des anciennes haies-frontières sont les paysages les plus caractéristiques du Parc.

Concernant le secteur agricole, depuis 2008 le Parc accompagne une dynamique de conversion à l'Agriculture biologique au sein d'un Comité de pilotage *trans*-institutionnel, qui réunit des partenaires agricoles et de l'aménagement du territoire. TDL est concerné.

TDL s'est implanté en Avesnois depuis 2011. L'AT TDL NPDC (Nord-Pas-de-Calais) qui émerge, elle, en 2008 à Lille, y accompagne un GL (Groupe local) qui a fait ses armes sur la base d'un premier projet d'acquisition par la Foncière TDL. Certains membres du GL, déjà consommateur.trice.s des produits de cette ferme sont engagés depuis dans le maintien et l'installation de fermes en Agriculture biologique. La rencontre du GL TDL de l'Avesnois avec la dynamique du PNR a été naturelle. Quatre fermes positionnent aujourd'hui le « Mouvement TDL » sur ce territoire. Mais l'opportunité d'acheter des terres sur le marché conventionnel est très rare en Avesnois et dans le reste du département. Le GL doit composer avec diverses institutions agricoles et de l'aménagement (Collectivités territoriales). Le GL développe son réseau territorial afin de développer des possibilités d'agir sur le foncier et exprimer ses capacités.

3,1,2) Arize-Lèze

Le territoire que nous nommons « Arize-Lèze » se situe en Ariège. Il est une Communauté de Commune (aux contours bleus sur la carte ci-après) qui compte 27 communes et 10 732 habitant.e.s (7% de la population totale du département de l'Ariège (Insee, 2016, site web consulté le 23 mai 2020). La moitié sud de sa zone est composée de huit communes adhérentes du PNR des « Pyrénées ariégeoises » (PA) (aux contours verts sur la carte). La densité moyenne de population de la zone de 28,2 hab./km² (*ibid.*) est à considérer faible à moyenne, par rapport à la moyenne départementale (31,3 hab./km², (*ibid.*)) (cf. la carte de la figure n°40, *infra*). Au nord du territoire de cette intercommunalité, sur la vallée de la rivière « Lèze », la D919 et la D4 connectent Le Fossat (la commune principale, 1052 habitant.e.s) à l'aire de la métropole toulousaine (762 956 habitant.e.s, densité 1665,3 hab./km², (*ibid.*)) située à seulement 62 km et 1h20 de route (Site web « Via Michelin » consulté le 23 mai 2020). Les dessertes autoroutières (A64 - A66) qui à l'ouest et à l'est encadrent la zone, ne la desservent pas aisément. Le territoire est en somme enclavé entre la dynamique de la sous-préfecture Pamiers (09) (15 688 habitant.e.s, densité 342,2 hab./km², (*ibid.*)) et celle de Saint-Gaudens

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

(31) (11 431 habitant.e.s, densité 418 hab./km², (*ibid.*)). Cette situation vécue « d'enclavement » est ressortie des discours des élu.e.s locaux rencontré.e.s (de deux des huit communes adhérentes au PNR des PA, situées sur la vallée de la rivière « Arize »), qui affirment la ressentir. En sus, ils reconnaissent que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) voisin, dit « de la Vallée de l'Ariège », – approuvé en mars 2015, porté par trois importantes intercommunalités, dont la Communauté d'agglomération « Pays Foix-Varilhes » –, ne leur donne pas d'autres choix que de se positionner sur « *ce que nous savons faire [...] l'agriculture* » (observation janvier 2019). C'est en ce sens que le regroupement de communes et la dynamique en lien, animée par le PNR des PA, est devenu signifiant dans la manière dont les projets agricoles se développent depuis 2018-2019 (*ibid.*) sur ce territoire.

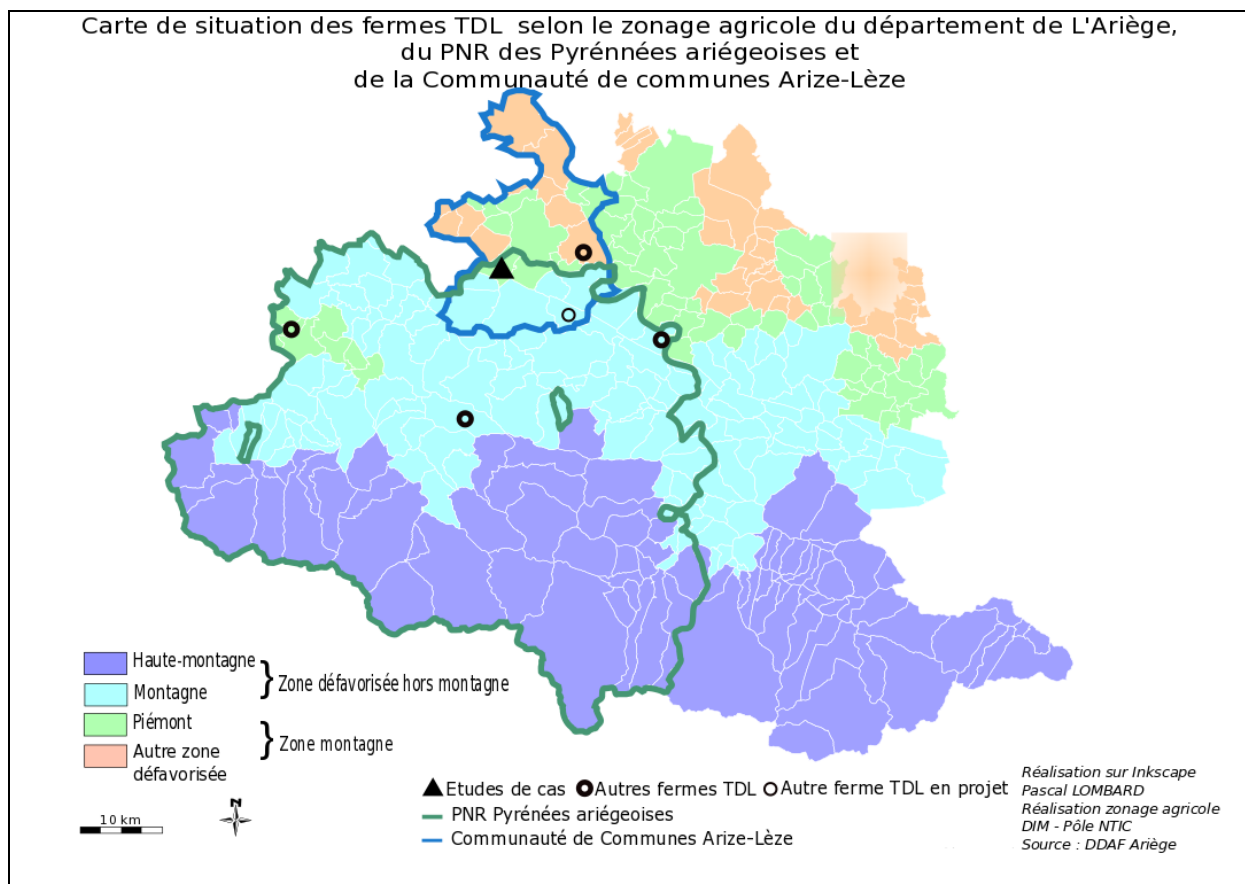


Figure 39 : Carte de situation des fermes TDL selon le zonage agricole départemental, du PNR des Pyrénées ariégeoises et de la Communauté de Commune Arize-Lèze.

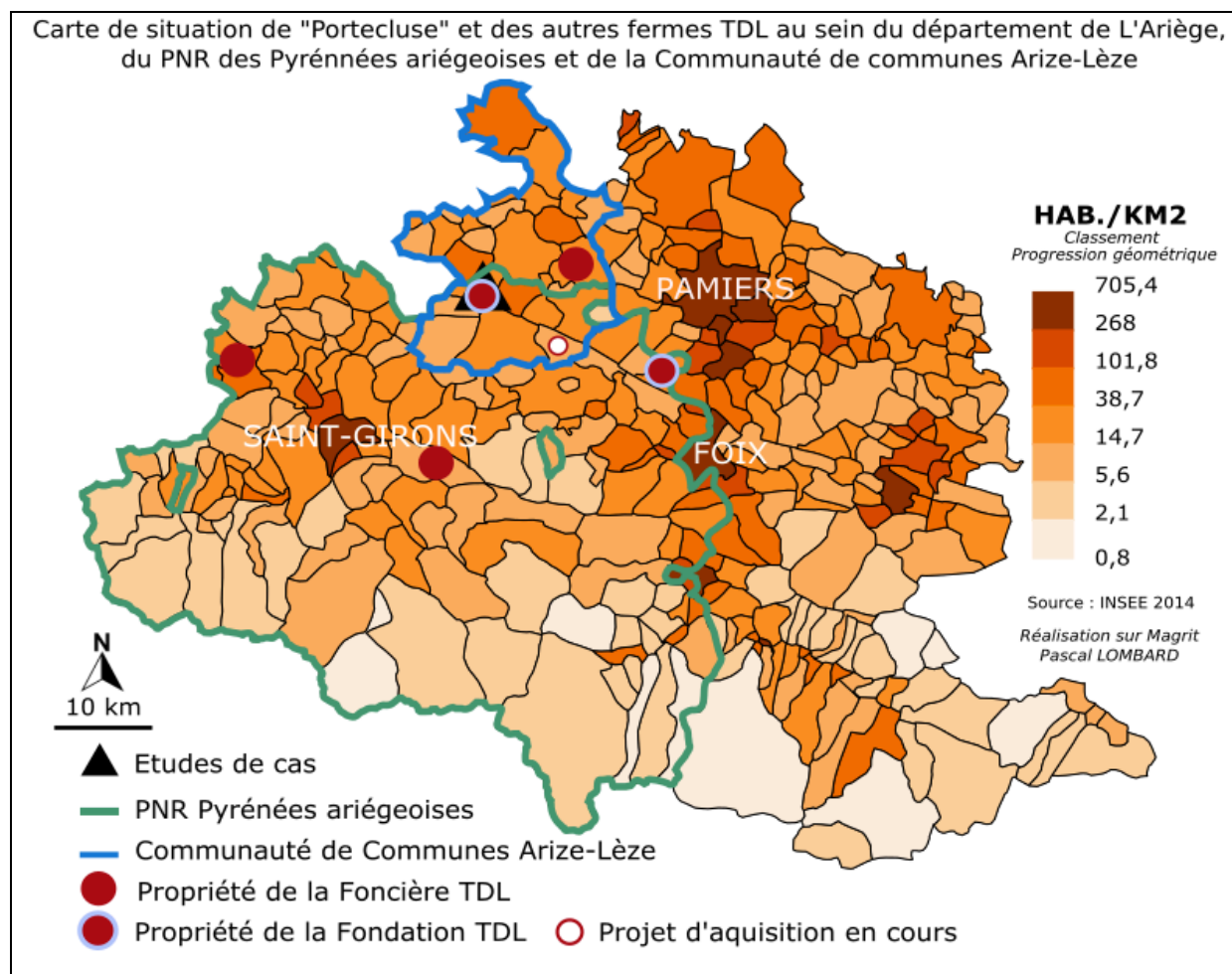


Figure 40 : Carte de situation de « Portelcuse » et des autres fermes TDL au sein du Département de l'Ariège, du PNR des Pyrénées ariégeoises et de la Communauté de Commune Arize-Lèze.

Le PNR des PA réunit 138 communes et 8 communes associées. Créé en 2009, son périmètre occupe environ 40% de la superficie du département de l'Ariège. En 2019 il compose une population de 46 000 habitant.e.s. Situé dans le massif pyrénéen, du nord au sud, il s'étend du « piémont pyrénéen » (cf. carte de la figure n°39 *supra*) à la zone de « haute-montagne » (jusqu'aux frontières espagnole et andorrane) en passant par la zone « montagne ».

Dans le département de l'Ariège où, entre la zone de montagne et les secteurs de plaine, les enjeux fonciers sont différents, la grande partie du marché des terres se concentre dans la vallée de l'Ariège (axe Foix-Pamiers-Saverdun-Toulouse) là où la pression foncière y est la plus forte (SAFER, 2016). L'acquisition de terre y est compliquée pour ceux.celles qui ne sont pas déjà installé.e.s. Ce public NIMA et NIT, très présent dans ce territoire historique de l'accueil de néo-ruraux, doit faire face à la précarité des baux verbaux (TDL, 2015) que les propriétaires de fonciers favorisent. Les surfaces libres vendues dépassent 0,9 % de la SAU des départements de Midi-Pyrénées (SAFER, 2016) et pour l'Ariège le prix moyen des terres libres

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

a baissé de 11% entre 2015 et 2016. Cependant, ajouté au phénomène des baux verbaux et lui étant lié, l'Ariège connaît une rétention de foncier de la part des propriétaires non-agricoles espérant une plus-value sur le foncier si ce dernier passait un jour constructible (*op.cit.*).

À l'échelle du PNR des PA, une consultation auprès des habitant.e.s et usager.ère.s du Parc a été réalisée de novembre 2017 à juillet 2018. Visant à recueillir les perceptions et attentes des habitant.e.s et à actualiser les connaissances du Syndicat Mixte (SM) du Parc sur les principaux enjeux du territoire selon la population, cette consultation a eu pour but « *d'ajuster la feuille de route du PNR des PA pour les années à venir* » (SM PNR PA, 2018/1, p.1). Inscrite dans une démarche évaluative, conformément aux textes régissant les PNR (code de l'environnement), le processus de consultation citoyenne a été mené en quatre grandes étapes : une phase d'enquête par « questionnaire » (5 questions, 10 000 questionnaires diffusés, 3000 envois postaux et un questionnaire numérique) a été suivie par une phase d'analyse (1040 répondants) et des ateliers participatifs (douze plus six soirées dites « citoyennes ») (*ibid.*) Sur la base des échanges et des résultats des questionnaires, c'est finalement « *la formulation d'engagements réagissant aux retours des habitants [qui a] conclue cette démarche* » (*ibid.*).

Sur le paysage et l'agriculture, les répondant.e.s au questionnaire ont remonté qu'en Ariège « *les paysages sont magnifiques et [...] qu'ils [doivent] le rester[...]* » (75% de l'échantillon). Concernant l'agriculture, (10% de l'échantillon) et le pastoralisme (24% de l'échantillon) l'enquête révèle que les souhaits exprimés affirment qu'il faut « *maintenir l'activité agropastorale pour conserver des paysages ouverts* », que « *l'Ariège [...] pourrait [...] montrer l'exemple pour une nouvelle agriculture sans pesticide [...]* » et qu'« *aider l'installation des jeunes en imaginant une nouvelle gestion du foncier agricole* » est une des priorités » (*ibid.*, p.3).

Sur la thématique « paysage » l'analyse des résultats de l'enquête du PNR précise un certain nombre de points qui nourrissent notre propre analyse de l'insertion de TDL sur ce territoire, quant à son projet de gestion collective de fonciers (terres et bâtis). En effet, « *le paysage et les points de vue, classés point fort n°1, sont appréciés pour leur beauté. Une grande attention à leur préservation est demandée. Deux grands enjeux y sont associés, celui de la forêt ainsi que l'urbanisation, les constructions nouvelles et le patrimoine bâti* » (SM PNR PA, 2018/2, p.26). L'analyse de la sous-thématique « Paysage, urbanisme et patrimoine bâti » révèle une des questions posées par les habitant.e.s répondant.e.s : « *y a-t-il un architecte à bord ?* » (*ibid.*, p.28). Concrètement, l'enquête révèle des points de vigilance scandés par les répondant.e.s au sujet de la préservation d'un paysage de qualité : « *un manque d'harmonie*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

architecturale, une urbanisation non maîtrisée et la dégradation du patrimoine bâti [...]. Quelques projets de restauration du patrimoine bâti sont salués » (ibid.). C'est aussi la question écologique, de l'identité et de la durabilité du patrimoine qui ici est positionnée. En effet, les répondant.e.s « mettent en avant la nécessité de se questionner sur une (re)définition d'un style architectural local pour éviter le manque d'harmonie et la banalisation. Ils demandent de conserver un attachement au savoir-faire traditionnel, tout en intégrant de nouvelles dimensions écologiques et énergétiques (bâtiments à énergie positive, matériaux locaux, clôtures végétales...). Plusieurs [...] expriment un avis favorable aux éco-quartiers et éco-constructions collectives et intergénérationnelles » (ibid., p.30). Ce sont aussi des attentes auprès des Collectivités qui sont formalisées : « jouer un rôle modèle (bâtiments municipaux écologiques...) [...] ;] faire appliquer scrupuleusement la réglementation en place (PLU, permis de construire) et développer des « chartes architecturales » ou « cahiers des charges » plus exigeants » (ibid.).

Sur la thématique « agriculture », l'analyse des résultats de l'enquête précise également un certain nombre de points qui nourrissent notre propre analyse. Comme abordé dans la partie du rapport d'enquête dédié à la thématique « environnement » (ibid., p.35), « la demande de soutien et d'aide au passage à l'agriculture biologique ou raisonnée est très importante (maraîchage, viande, lait, fromage...) pour la préservation du milieu mais aussi pour la santé et le bien-être du consommateur » (ibid., p.49). Egalement, « une forte préoccupation pour la qualité des produits se fait sentir et la réglementation, l'éducation et l'accompagnement au changement de pratiques sont trois grands leviers évoqués [...] » (ibid.). L'enquête met en avant les verbatims les plus représentatifs pour chaque thématique. Ici, sur l'agriculture, la question foncière et celle du soin à la terre et aux nouv.eaux.elles arrivant.e.s sont clairement identifiées (ibid.) : « Les nouveaux et nouvelles arrivant(e)s amènent de nouvelles pratiques qui bien que non reconnues et très, très, timidement acceptées, ne bénéficient pas du même regard bienveillant que l'agriculture productiviste et mortifère ». Il faut les « aider [...] en imaginant une nouvelle gestion du foncier agricole » : « créer des banques foncières pour l'installation », « travailler sérieusement sur le foncier pour rendre possible des petites installations agricoles et la gestion forestière », « plus de redistributions des terres agricoles, des jeunes maraîchers sans diplôme agricole devraient pouvoir trouver facilement quelques surface de terres pour démarrer une activité, sans être confronter avec ceux qui en ont déjà beaucoup ! Plus d'installation permet moins de chômage », « aide aux porteurs de projets innovants, petits producteurs et maraichers [...] faciliter les petites installations », « mettre

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

en place une politique volontariste pour l'accueil de projets innovants, notamment en matière d'installation agricole », « redistribution de parcelles communales en vue d'installer des productions locales manquantes ou qui viendront à manquer rapidement », et enfin : « préempter les terres pour y réinstaller des agriculteurs locaux en agroécologie ». Sur la base de la question foncière, au statut dorénavant « public » sur ce territoire, on retrouve les enjeux : de la concentration du foncier, de la vitalité économique des campagnes (emplois versus chômage), du rôle des Collectivités locales et de la SAFER, de l'exclusion des projets à taille humaine innovant et agroécologique par les instances normatives, et enfin les enjeux du « durable » et de « l'utile », – notamment alimentaire, social et écologique –, des installations à soutenir.

Enfin, toujours sur la thématique « agricole », l'enquête révèle un sous-thème très important pour notre analyse : « *Créer du lien* ». En effet, les répondant.e.s, notamment des agriculteur.trice.s, « *regrettent un certain isolement du monde agricole et encouragent à la mise en réseau de ses acteurs. Un espace de dialogue est souhaité pour faire évoluer les discours (parfois jugés démobilisateurs), les pratiques et le regard sur la profession, également pour trouver des solutions à la problématique du foncier. Un renforcement du lien entre anciens et nouveaux est souhaité, tout comme le lien avec le reste de la population* » (*ibid.*, p.50). Les verbatims (*ibid.*) valorisés précisent notre intérêt à ce discours : « *soutenir et aider les agriculteurs bio et paysans. Il faut donner un nouveau souffle au monde agricole local, voir les fermes comme des lieux de vie. On est seul dans nos fermes, il faut créer des contacts, des prestations pour lier un contact, un échange avec les paysans. L'exemple du Groupement Foncier Agricole qui rassemble des citoyens qui ont la volonté de faire quelque chose pour la campagne. Ils investissent des parts, sont propriétaires et donnent un bail à un jeune agriculteur. Il est intéressant d'aller vers ces modèles solidaires. Il y a de la terre, on trouve personne pour continuer. Il y a un discours démobilisateur (« J'ai pas de sous. »), il y a des solutions. [...] La confédération paysanne défend le respect paysan et l'agriculture fermière auprès de la chambre d'agriculture mais ne fait pas de coordination. Il faut créer le pont avec les nouveaux qui veulent s'installer. Il y a des micro-initiatives comme ça en Bretagne (Iha laissé à un jeune). Mais il faut que les gens soient entourés, encadrés pour éviter les dérives (squatteurs qui font rien...). On doit créer un parrainage dans le respect. Ça serait bien de créer une nouvelle profession de « parrain » qui s'occuperait de 10 fermes par exemple* ».

Ce qui est en premier lieu remarquable c'est que TDL n'est pas mentionné. On parle de GFA. Cela va dans le sens de certaines de mes observations en début de thèse en Ariège, où

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

TDL apparaissait comme une machine trop importante et trop éloignée du territoire. Ensuite on retrouve l'ambition dans le cadre de la thématique des « relations villes-campagnes » de ce transfert de capital vers le rural afin d'acheter collectivement du foncier pour le mettre à bail à des projets répondant aux exigences sociales actuelles : utiliser la terre pour des projets fermiers écologiques et alimentaires locaux. Enfin on retrouve cet enjeu, défendu par TDL, d'une éducation populaire des citoyen.ne.s aux enjeux environnementaux, agricoles et de territoire (aménagement).

Sur ces derniers enjeux, l'ambition du PNR des PA (2009-2019) s'exprime dans l'espace public et institutionnel. Pour la première fois, le bureau du conseil syndical du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées ariégeoises a organisé en novembre 2019, un « forum des professionnels valeurs du parc » (Dépêche du midi du 27/11/2019, site web consulté le 27/05/2020). L'objectif de cette journée était de « *valoriser la marque "Parc" et avec elle nos produits et nos producteurs a résumé le président du PNR Kamel Chibbli* » (*ibid.*). Dans sa mission tant économique qu'environnementale, le PNR des PA positionne donc l'agriculture comme un fer de lance territorial et la portée stratégique de positionner son territoire dans l'aire économique de la métropole voisine s'acte dans l'ambition d'une « *exportation des savoir-faire locaux vers la métropole toulousaine* » (*ibid.*). Toutes les structures porteuses sont alors convoquées par une « *démarche collaborative avec [...] l'agence de développement touristique (ADT) et la chambre d'agriculture [...elle-même engagée dans un processus similaire avec le projet de création de la marque « Ariège Pyrénées »]* » (*ibid.*). Pour le PNR et les expert.e.s réuni.e.s lors de la manifestation (au sein du campus de Foix-ISTHIA²⁰⁰) : « *Acheter à une entreprise locale contribue au développement local, avec une circulation locale de l'argent, mais aussi avec la création d'emplois* » (*ibid.*) et de rajouter « *que c'est tout un modèle à reconstruire* » (*ibid.*).

L'« alimentation locale » sur ce territoire rural (et péri-urbain polarisé : *quid* de sa relation à la métropole voisine) est donc désormais un positionnement partagé. Le programme « famille à alimentation positive » engagée par le PNR interroge depuis 2018 les familles du territoire sur leurs pratiques alimentaires et le secteur de l'industrie touristique s'y concentre également « *comme l'a indiqué le directeur [...] de l'ISTHIA] « le tourisme doit être un outil de réappropriation de la production locale pour la valoriser »* » (*ibid.*).

Le bilan du PNR des PA 2009-2019 confirme cela en annonçant « *le démarrage du Plan*

²⁰⁰ Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de l'Université de Toulouse le Mirail.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Territorial Alimentation [(PAT)] » (PNR-PA, 2019, p.3). Sans en dire plus sur ce PAT le compte-rendu (bilan) d'activités précise que « *pour favoriser le « passage à l'acte » dans les sujets de la transition écologique, et aider les porteurs de projets à faire les bons choix* » (p.7), le PNR a édité des guides méthodologiques et des fiches conseils à l'adresse des élu.e.s de communes et de leurs regroupements. Les guides et ces fiches sont « *adaptés aux réalités des Pyrénées Ariégeoises* » (*ibid.*), notamment sur « *Agriculture et foncier : guide de bonnes pratiques* ». Ce guide est le résultat d'un partenariat régional entre Chambres d'Agriculture, PNR et INRA, mené dans le cadre du projet SAGECE²⁰¹ (du Réseau rural Midi-Pyrénées). Il a permis d'aboutir à la construction d'un outil original de diagnostic foncier, à partir de l'articulation des compétences « agricoles », « d'aménagement foncier » et « environnementales », des organismes impliqués. L'objectif est de montrer et valoriser des cas concrets témoignant « *comment il est possible d'agir sur le foncier pour maintenir ou développer l'activité agricole* » (PNR-PA et al., novembre 2011, p.12). Le guide pose d'abord une somme de constats, notamment sur l'aire de l'ancien « *Scot ariégeois (plaine de Pamiers-Saverdun-Pays de Foix et Tarascon)* [...que] *94ha/an ont été [en moyenne] consommés par l'urbanisation entre 1999 et 2006* » (p.2) et qu'« *une nouvelle demande sociale : la consommation en circuits de plus en plus court et de proximité* » se révèle. In fine le PNR des PA considère que désormais « *la société s'empare fortement de la question alimentaire sur l'aspect qualité des produits et localisation de leur production* » (*ibid.*). Mais pour cela, faut-il accéder au foncier et le transmettre afin de laisser souffler ce vent social sur la « grand-voile » « *des dynamiques de circuits courts, [où] des systèmes d'exploitation retrouvent une viabilité, [et] des ateliers de diversification souvent économes en foncier, retrouvent des débouchés* » (*ibid.*). La crise de la Covid-19 ne confirme-t-elle pas cette vision de 2011 ? En effet, les sept coopératives de consommateur.trice.s ariégeoises en 2010 (250 familles pour un chiffre d'affaire de 300 000€) (*ibid.*) pourraient connaître dans la prochaine décennie, un développement en lien, remarquable. À suivre.

Le guide défend, outre l'enjeu alimentaire, l'idée que « *préserver les espaces agricoles, c'est favoriser une activité économique, un réseau de producteurs, un espace entretenu, des paysages ouverts [et] une vie dans les territoires ruraux* » (*ibid.*). L'identité du projet territorial du PNR des PA est donc dès 2011 circonscrite par une approche systémique de l'enjeu agricole. À partir des deux nécessités identifiées, que le PNR convient d'engager « *afin de préserver ses*

²⁰¹ Système d'Anticipation et de Gestion des Conflits liés à l'Espace

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

surfaces support de la production »²⁰², est présenté un programme foncier, en tout cas, une prospective foncière :

- La concertation : dans le cadre notamment de la mise en place de documents de planification (SCOT, PLUI, *etc.*),
- Intégrer l'activité économique agricole dans les documents d'urbanisme : notamment en réalisant un état des lieux précis du foncier agricole : caractériser l'activité agricole et sa dynamique ; cartographiée et hiérarchiser les espaces les plus stratégiques pour l'agriculture afin de les préserver de toute artificialisation ; localiser les bâtiments agricoles et identifier leur vocation. L'état des lieux pensé par le guide concerne également « *le diagnostic naturaliste et paysager [qui] permet de prendre en compte les espaces enjeux dans les choix d'aménagement* ». In fine, l'enjeu est de « *donner à chaque espace sa vocation* » (p.4).
- La mise en valeur des terres communales en mettant en place de baux dits « *des collectivités publiques* » (p.6), des « Fermes relais et Fermes communales » ou encore des « Prêts à usage ou commodats ».
- Les outils SAFER et Association Foncière Pastorale.
- L'acquisition de biens vacants (biens sans-maître) et la mise en valeur de terre manifestement sous-exploitées (terres incultes).
- Et enfin, la remobilisation de logements vacants dans les villages (taxe d'habitation sur les logements vacants).

Le bilan confirme l'ambition tant alimentaire, paysagère et écologique de l'action en valorisant la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Il s'agit d'un outil qui permet d'aider financièrement les agriculteur.trice.s afin de conforter et de valoriser leurs pratiques agricoles respectueuses de ces milieux (*op.cit.*).

TDL en Ariège

TDL s'implante sur le territoire de l'Ariège en 2009. L'AT régionale (qui naît en 2007, quatre ans après la création de l'Association nationale TDL) réalise alors ces quatre premières acquisitions. Deux fermes dans le département du Lot (46) et deux autres en Ariège (09).

²⁰² « [i] limiter la consommation de l'espace sur les terres soumises à pression urbaine : organiser la vocation de tous les sols du territoire communal ou intercommunal dans un document d'urbanisme ; [ii] impliquées les collectivités dans la maîtrise foncière pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et permettre les transmissions-reprises d'exploitations » des « outils d'action sur le foncier » (*ibid.*, p.2)

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

En Ariège l'AT accompagne deux familles (quatre porteur.teuse.s de projet) ayant repéré du foncier disponible et désirant le faire acheter par la Foncière TDL.

Le couple de maraicher de la ferme du « Jardin D'Illas » à Rivèrenert, – (zone montagne sur la carte n°39, *supra*), dans le secteur géographique du St-Gironnais – Castillonnais –, développe en AB (Label AB et Nature et Progrès) une activité maraichère, de petits fruits et arboricole, de montagne, en traction animale. L'accueil de woofeu.r.se.s et la formation à la traction animale sont aussi de l'ambition du projet. Le couple est notamment lié à l'association PROMMATA²⁰³, une structure connue dans le secteur et à l'international pour ses innovations en « traction animale moderne ». Le CFPPA de Pamiers mobilise régulièrement un.e des fermier.ère.s pour former de futur.e.s agriculteur.trice.s au maraichage en traction animale. La Foncière TDL permet aux deux fermier.ère.s depuis septembre 2009, d'exploiter 3,8 ha de terres et 1,2 ha de bois, à Illas, sur la commune de Rivèrenert. Ce qui a dû séduire TDL à l'époque c'est que « *la propriété offre les avantages de la montagne sans ses inconvénients* ». En effet, on apprend – dans une feuille de communication grand-public de la Fédération Rénova²⁰⁴ (« *La feuille du verger* », n°18, février 2010) où le Jardin D'Illas réalise sa première communication en tant que « Ferme TDL ») qu'« *il est très rare en zone montagne de trouver un hectare cinq de terre plane, à seulement 500 m d'altitude, assez bien orienté, bordé d'un ruisseau, à proximité de Saint Girons et d'un bassin de population de 7700 habitants, où la demande en produits de qualité et de proximité est grandissante, dans un environnement naturel riche* » (p.2). Les fermier.ère.s y prônent également que dans leurs productions ils « *utiliseront des méthodes agronomiques les plus respectueuses possibles de la vie : agrobiologie, bois raméal fragmenté, pas ou peu de travail du sol, engrais vert, qui permettent un rendement satisfaisant* » (*ibid.*).

La ferme TDL dite « d'Arboes » (la plus au nord du département de l'Ariège sur la carte de la figure n°39 *supra* et située en zone de plaines et de coteaux), sur la commune d'Artigat est également la propriété de la Foncière TDL. Deux fermier.ère.s y produisent, sur 60 ha de terres (1/3 de bois, 1/3 de landes, et 1/3 de prairies) des plantes médicinales et des petits fruits, élèvent des chevaux et réalisent une recherche en traction animale (site web de TDL, consulté le 28/05/2020).

²⁰³ Association de Promotion du Machinisme Moderne Agricole A Traction Animale.

²⁰⁴ Association qui travaille sur la valorisation de vergers anciens et de variétés anciennes, elle forme et accompagne des port.eur.euse.s de projets, pour certain.e.s en insertion.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

C'est deux premières fermes acquises par TDL en Ariège témoignent tant de l'identité alternative de ce département (traction animale, maraichage de montagne, petit fruits, plantes médicinales) que du choix remarquable réalisé à l'époque par le CA de TDL Midi-Pyrénées de soutenir ce type d'alternative. En effet, en montagne et coteaux, le secteur agricole dominant est l'élevage, et en plaine (et coteaux en fond de vallée) c'est le secteur de la grande culture qui domine.

Vient ensuite, en 2014, notre étude de cas. Le « Domaine de Portecluse » est une « donation », en 2014, d'un GFA à la Fondation TDL. Cette ferme existe depuis 1989. Elle accueille quatre fermier.ère.s, deux GAEC et trois familles ainsi qu'une école dite « Steiner ». Sur l'ensemble du domaine est conduit et organisé un système de polyculture-élevage en agriculture dite « biodynamique » ainsi qu'une pédagogie dite « Waldorf » en lien avec la ferme, pour les enfants de l'école.

Un des derniers fonciers à avoir rejoint le patrimoine du Mouvement TDL en Ariège est la ferme dite de « Guichounat ». La Fondation TDL a reçu ici le legs de parcelles d'élevage de quelques hectares sur la Commune de Loubens (au nord-est du PNR sur la carte). Enfin, un dernier projet est en cours, situé sur la commune de Gabre (Cf. la légende de la carte). Il concerne environ 35 hectares de terres et d'autres de bois et enfin des bâtiments d'élevage. L'ensemble (sauf une partie des bois et un gîte d'accueil) seraient également légués à la Fondation TDL.

Pour terminer notre présentation des projets fonciers accompagnés par le Mouvement TDL en Ariège nous souhaitons valoriser et faire un focus sur celui situé sur la Commune de Lacave (à l'ouest du département sur la carte de la figure n°39, zone de piémont). Cette ferme aurait pu être une quatrième étude de cas pour notre thèse. Mais tardive dans son émergence et quant à notre calendrier, j'ai dû la laisser de côté.

En 2018, le Comité d'engagement (CE) TDL national donne son accord pour l'acquisition par la Foncière TDL de 18 ha, sans bâtiment, rattachés à la ferme de La Hitte. Cette ferme, en plus de positionner TDL MP dans le monde de l'élevage ariégeois en AB est stratégique pour le CA de l'AT à plusieurs titres :

(i) Michel un des trois agriculteurs du GAEC et propriétaire de la ferme, est un proche de la Confédération paysanne et du CIVAM localement. Il est par ailleurs actif localement sur de nombreux débats agricoles et agri-ruraux (Semences Paysannes, Réforme de la PAC, etc.). En sus, il a été Conseiller Régional pour la liste Europe Ecologie les Verts de 2010 à 2015.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Enfin il est Conseiller municipal de sa commune. Bref, son aura médiatique engage sans doute une plus forte visibilité pour TDL lorsqu'il apparaît au magasin bio local ou dans des réunions publiques, comme celles ayant préfigurées les élections municipales 2020, pour parler de TDL et/ou des problèmes agricoles et fonciers. Son réseau, riche de longues années de militantisme paysan et politique, élargit sans doute, également, celui de l'AT TDL MP.

(ii) Pour TDL MP l'acquisition de la Ferme de La Hitte est une première ouverture à une certaine dimension des enjeux fonciers en espace de piedmont : « le foncier stratégique ». En effet, en 2017, au moment de la constitution du dossier d'acquisition de la ferme (à destination du CE TDL national), Michel le propriétaire argumente auprès de Panisse (un toulousain, bénévole de l'AT TDL MP sur le territoire) que les 18 hectares qu'il souhaite céder à la Foncière TDL sont « stratégiques ». À la même époque nous avons réalisé un entretien-conversation avec Panisse, du fait de son statut de « référent-ferme » du Domaine de Portecluse. Dans cette zone de piedmont, l'approche du foncier agricole en tant que somme de parcelles stratégiques en vue d'une sauvegarde au long terme de terres et de possibilités d'exploitation, était une première dans les représentations de Panisse : « *une exploitation agricole n'est pas stratégiquement une seule propriété mais un ensemble de parcelles dont certaines sont en propriétés et d'autres en fermages* » (Panisse, entretien août 2017) lui avait fait part Michel. La stratégie foncière que traduit alors Michel à Panisse fait ainsi intervenir les deux principaux statuts de droits sur le foncier en France : la propriété et le fermage. *In fine*, être propriétaire d'une seule parcelle à un endroit peut légitimer une démarche acquisitive dans le temps de nouvelles parcelles ou tout du moins les rendre accessibles par le fermage. Juridiquement la chose est en sus cadrée par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) défini en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 : si un.e exploitant.e est présent.e par la propriété et/ou le fermage sur une zone donnée il.elle peut, dans le cadre d'une concurrence et au regard de sept priorités définies, être légitime pour accéder au foncier. Le SDREA (Préfecture Haute-Garonne, Mars 2016) devient alors, dans le cadre du « contrôle des structures », un outil d'aide à la décision quant aux règles prescrites²⁰⁵.

²⁰⁵ Le cadre prévoit, dans un contexte de « demandes concurrentes » que l'autorisation d'exploiter, délivrée en CDOA, soit donnée en fonction de critères, notamment, dans l'ordre des priorités : i) la réinstallation après une réduction involontaire de surface (expropriation, reprise des terres par le propriétaire) ; ii) la réduction de l'isolement de parcelles et/ou de l'éloignement des bâtiments d'élevage ; iii) la viabilité d'une installation avec DJA ou installation progressive ; *etc.* Autrement dit, si un exploitant est spatialement présent sur une zone où des parcelles se libèrent et qu'il rentre dans une des trois situations il peut gagner la concurrence et accéder au foncier. Il devient donc stratégique pour un exploitant ou une société (SCEA, GAEC, EARL, SEP) de développer, autant son emprise foncière

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

En Ariège, notre observation du 19 décembre 2019 de la journée de formation « *Cafés Paysan de l'Ariège – Installer un maraîcher sur sa ferme : retours d'expériences* »²⁰⁶ a révélé un vécu concret du phénomène par trois acteurs de l'agriculture paysanne locale. Dans les coulisses de cette journée, nous avons pu observer (tout en y participant) une discussion entre trois agriculteurs, dont deux sont des responsables de l'ADEAR et du Syndicat Confédération Paysanne. Le troisième, proche des deux premiers, s'est alors signalé à nous comme un « lanceur d'alerte ». Le rapport à cette notion « foncier stratégique » qu'avait pu émettre Panisse et Michel lors de l'AG de TDL MP en 2018 prend ici encore un autre sens. Le « lanceur d'alerte » que je nomme ici Paul, nous confie que sa démarche de départ « *c'est de redynamiser cette vallée de l'Arize* ». Il précise : « *des jeunes arrivent mais si c'est pour acheter des propriétés et rester au RSA, c'est pas bon ! Il faut pouvoir contrer la logique de l'agrandissement en installant des jeunes, des paysans, car si c'est pour seulement voir passer des tracteurs toute la journée, ici ça peut être autre chose* » (observation du 19/12/2019). Juste avant cette intervention de Paul, j'écoutai leur échange à trois. Les deux responsables de la Confédération paysanne disaient à Paul : « *sur tous les territoires en Ariège y a toujours un ou deux gros propriétaires qui sont toujours à côté de quelque chose et toujours quelque part, on les connaît, c'est toujours les mêmes !* (rires) » (*ibid.*). Les deux collègues et Paul semblent partager un même vécu. J'échange avec eux. Les deux responsables syndicaux, actifs au sein de l'ADEAR, expliquent que dès qu'ils ont un porteur de projet à accompagner ils sont très vite limités dès qu'arrive l'étape de l'accès au foncier. Ils dénoncent l'omniprésence de gros agriculteurs : « *ils se positionnent toujours [auprès de la SAFER ou en CDOA] soit seuls soit avec des collègues de la Fédé [Fdsea] pour contrer les démarches d'installation qui ne vont pas dans leur sens, c'est même pas qu'ils ont besoins de terres, ils ont déjà presque tout !* » (*ibid.*). Ils précisent que maintenant, ils pensent l'accompagnement en fonction des territoires visés par les porteurs de projets : « *à chaque territoire sa stratégie...* », jusqu'à pouvoir avertir des porteurs de projet que sur tel territoire, souvent en plaine, « *c'est même plus la peine d'essayer* » (*ibid.*). Dans tous les cas, disent-ils « *il faut toujours faire avec les gros propriétaires du coin* » et que « *la plupart du temps ils arrivent en ayant déjà partagé le foncier* ». Dans leurs

en tout cas de développer sa présence dans les différentes zones agricoles qui entourent son exploitation, que de favoriser l'arrivée de nouveaux.elles installé.e.s pouvant prétendre à la DJA.

²⁰⁶ Organisée par l'ADEAR de l'Ariège cette journée de formation dédiée, au thème de l'installation de candidat.e.s et à celui de la transmission de fonciers agricoles, est un premier résultat d'un partenariat entre l'ADEAR, la Mairie de Campagne sur Arize, la Communauté de communes Arize-Lèze et le CIVAM Bio 09. Ces quatre entités sont mobilisées par ailleurs avec le PNR des Pyrénées ariégeoises, pour favoriser l'installation de nouveaux.velles paysan.ne.s en maraichage et en brebis laitières (cf. chapitre trois de la dernière partie de la thèse).

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

GAEC, « *ils ont toujours un jeune sous la main, à installer* [fait référence ici aux critères d'arbitrages dans le cadre de demandes concurrentes (cf. *supra*)] » (*ibid.*). L'un d'entre eux précise enfin une information donnant le change à l'idée d'une dualité dans le conflit opposant « paysans » et « gros agriculteurs ». Le conflit sur le foncier serait parfois plus vivace entre les gros agriculteurs eux-mêmes : « *quand il y a des auditions sur [tel territoire] certaines réunions se déroulent en deux temps. T'as l'un qui est convoqué le matin et l'autre plus tard sinon, il y a toujours un risque de bagarre* (rires) » (*ibid.*).

En Ariège le « Mouvement TDL » détiendra à court terme environ un total de 200 ha de terre, cinq bâtiments agricoles, quatre logements et deux bâtiments scolaires.

TDL en Midi-Pyrénées

Le CA de l'AT TDL Midi-Pyrénées (MP) se réunit tous les trois mois. En 2018-2019 le bureau est constitué de trois personnes. Le président est un jeune paysan (la trentaine) d'une ferme TDL sud-aveyronnaise²⁰⁷. Il est également un syndicaliste chevronné d'un syndicat de producteurs de lait, proche de la Confédération paysanne, *via* lequel il siège à l'interprofession Roquefort. Le siège de secrétaire est assuré par une femme (soixante ans) qui travaille dans une entreprise de télécommunication. Elle y occupe une poste de cadre dans les « ressources humaines ». Au sein de l'AT elle est la « référente employeur ». Enfin, le siège de trésorier est occupé par Panisse, le bénévole référent-fermes que je suis depuis 2016. Il est un ancien gestionnaire de site de villégiature d'un grand groupe français producteur d'énergie électrique.

En plus des personnes élues au bureau, le CA est composé de deux jeunes trentenaires. L'une est coordinatrice d'un CIVAM. L'autre est enseignant en sciences de la vie et de la terre en lycée agricole. Deux femmes, (la quarantaine et la cinquantaine) viennent du monde de l'ingénierie aéronautique. Un jeune retraité qui travaillait dans le social et un autre qui travaillait pour la Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ainsi qu'un professeur des écoles sont aussi engagés dans ce CA. On compte enfin deux jeunes ingénieures agricoles, un ancien expert-comptable reconverti à l'agriculture, une retraitée de l'Insee et une ancienne professionnelle du développement local et des politiques publiques.

Les deux salarié.e.s de TDL Midi-Pyrénées viennent, pour le coordinateur régional du monde du Développement des territoires ruraux (DTR) et pour la chargée de mission « vie

²⁰⁷ Territoire ou l'AT a développé toute une stratégie en vue de sa reconnaissance auprès des institutions normatives locales, agricoles et de l'aménagement, quant à son expertise sur les enjeux de transmission des exploitations agricoles d'élevage de la filière d'AOP Roquefort (cf. partie 2, chapitre 3).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

associative » d'une formation en « Aménagement et urbanisme ». Cette dernière peut assurer de ce fait des missions en Midi-Pyrénées pour le Pôle ferme TDL lorsque le besoin se présente. Le coordinateur a travaillé avant TDL pour le CIVAM 31 sur la mise en place d'une Couveuse d'activité maraichère. Durant ses études en master DTR il a réalisé un travail sur la forêt et sa gestion. C'est dans le cadre de son investissement au sein de la coopérative de financement solidaire IES (Initiative pour une économie solidaire) qu'il a connu le « Mouvement TDL » en 2004-2005.

Il n'existait pas jusqu'en 2015-2016 de GL en Midi-Pyrénées (MP). Cependant les salarié.e.s ainsi que certain.e.s administrateur.trice.s ont accompagné.e.s un GL toulousain qui dans le temps et selon le souhait du CA est devenu un collectif indépendant. Le Collectif Terres Fertiles (CTF) a ainsi développé compétences et actions sur l'aménagement des terres agricoles et naturelles des communes toulousaines de la vallée de l'Hers. C'est en tant que « société civile » que les membres du CTF ont de la sorte porté un débat public ainsi que des actions de type diagnostics et rencontres autour de l'enjeu de reconnaître à l'échelle des PLUI les zonages « agricole » et « naturel » en tant qu'espace de projet et non plus seulement de réserve à l'urbanisation. Un dernier enjeu porté par le CTF est la participation des habitant.e.s à l'aménagement de leur territoire (observations des 12/05 et 17/06/2016).

Un autre collectif a été accompagné par TDL MP autour d'un projet d'acquisition : l'Association « Terre de Rivières » dans le Tarn. La Fondation TDL a abrité le collectif tarnais en accueillant son action dans le cadre d'un appel à dons national. L'objectif du collectif, – au bout d'une lutte foncière importante où se mêlait OPA, SAFER, citoyen.ne.s regroupé.e.s et Collectivités locales –, était d'installer un projet maraicher afin d'éviter l'agrandissement (région de grandes cultures) et la perte de terres exploitées en AB. Une tentative de GL en Ariège a également existé en 2016. Cependant, la dynamique de ce GL, qui souhaitait s'investir notamment auprès d'une commune atypique, nous le verrons, du piémont ariégeois, sur la transmission des exploitations, est rentrée en collision avec le débat complexe de l'époque sur la politique d'acquisition de la Foncière TDL.

Si l'Assemblée Générale (AG) 2016 s'était déroulée justement dans le Tarn pour soutenir l'émergence du projet « Terre de Rivières » et pour discuter du vécu de ce territoire autour du projet de barrage dit de « Sivens »²⁰⁸, en 2018 c'est en Ariège que l'AG s'est déroulée pour présenter d'autres situations foncières complexes et soutenir le projet d'acquisition dit de

²⁰⁸ FNE ainsi que d'autres militant.e.s du Collectif du Testet contre le barrage, étaient venus discuter avec le CA de TDL MP et l'assemblée des adhérent.e.s de la situation de ce territoire en lutte à l'époque.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

« La Hitte » à Lacave. A chaque AG le CA TDL MP focalise la publicité de l'action du réseau sur des territoires alors en tension et sur lesquels TDL a fait peu ou prou ses preuves en termes de mobilisation d'épargne, d'acteurs locaux et de fonciers. Si dans le Tarn l'émergence du réseau débutait, en Ariège, ce sont des actions passées et en cours, – de gestion collective de fermes notamment, ayant amenées TDL à mobiliser localement un tour de table d'acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire (cf. chapitre 3 de la partie 2) –, qui commençaient à porter des fruits et qu'il fallait alors valoriser.

C'est ainsi que durant cette AG en Ariège, Panisse, l'administrateur bénévole de TDL MP et « référent-ferme » (cf. l'annexe « Appendice ») de la ferme de Porteclose et le paysan et propriétaire de la ferme de La Hitte sur la commune de Lacave ont pris la parole. Chacun a présenté ses actions et les raisons qui sur ce territoire les poussent à agir. Nous reviendrons dans le chapitre 3 de la dernière partie de la thèse sur l'action de Panisse à Porteclose. Nous allons ici valoriser celle de Michel de la ferme de La Hitte.

Michel, comme exposé plus haut, est l'ancien Vice-Président à l'agriculture de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, sous la présidence de Martin Malvy. Il voit dans TDL l'opportunité d'un accompagnement des propriétaires fonciers par rapport à l'usage de leur propre terre. Il dénonce que de nombreux propriétaires souhaiteraient pouvoir faire valoir un usage de leur terre plus respectueuse et responsable et fait le constat qu'ils ne sont pas outillés pour cela. Pour Michel, à la retraite depuis quelques mois au moment de l'AG, le « métier » de « paysan-transmetteur » fait partie de ses questionnements propre puisqu'il a monté un GAEC dans ce sens. Il précise que *« d'aider des paysans à s'installer beaucoup de réseaux le font par contre de gérer la relation d'un propriétaire avec l'usage de sa terre personne ne le fera. Si, il y aura le gros propriétaire du coin qui vous dira : « mais ne vous inquiétez pas, je vous loue les terres, je vous les achète », la SAFER trouvera une convention pluriannuelle à la limite pour trouver le bon acquéreur ou il y aura un chinois qui viendra en disant : « banco j'achète ». Toute à l'heure quelqu'un a dit : « d'abord on préserve et après on porte des projets ». Donc, tant qu'il n'y a pas préservation du foncier, on ne peut pas porter de projet, voilà. [...] moi je pense qu'il faut vraiment travailler à tous ces moments de la vie des propriétaires où se pose une question « le fermier part ; il faut résoudre un héritage qui arrive, résoudre un partage, j'arrête le métier de paysan et pendant ma vie professionnelle j'ai acquis du foncier... [...] tout à l'heure on parlait des porteurs de projet... »*. En effet, le salarié coordinateur de l'AT TDL MP lors de la présentation du rapport d'activité en début de séance mettait en avant ces diversités d'interlocuteurs auxquelles TDL doit répondre et notamment des propriétaires

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

privés et publics. Une remarque d'une des participantes à l'AG, une propriétaire de terres souhaitant être accompagnée par TDL, concerne alors la capacité de TDL MP aujourd'hui de répondre à toutes les demandes. Elle précise qu'elle a pu ressentir un malaise de ne jamais recevoir de réponse à ses mails et messages. Un *mea-culpa* est formulé de la part du président de l'AT qui précise que « *ce n'est pas le manque d'envie mais clairement le manque de moyen humain* » et de rajouter que « *c'est une grande frustration aujourd'hui* ». « *C'est en ce sens [réagit Panisse] qu'un groupe de primo-accueillants bénévoles s'est formé en 2017 et que tout ça va se développer* ». Ce qui est remarquable ici c'est le niveau de technicité tant pensé que développé par l'AT MP pour relever ce défi d'un accompagnement d'acteurs et de porteurs de projets très divers mais aussi la fragilité du dispositif en tant que tel, du fait d'un manque en moyen humain.

Ce dont parlait Michel et que discutait l'assemblée est pensé en termes de dispositif et en tant que doctrine et action par le coordinateur régional et le CA de TDL MP depuis 2014 : il s'agit de la « *gestion patrimoniale éthique* ». Cette perspective de gestion qui consiste à toucher l'offre en foncier en amont de la demande, au-delà des fermes et des outils financiers de TDL, est une des actions de TDL en sus de la pratique, complémentaire, du « *primo-accueil* » (cf. l'annexe « *Appendice* »). C'est *in fine* l'accompagnement payant de tout.e.s propriétaires se souciant du bon usage écologique de sa terre par un.e tiers fermier.ère qui est visé. Nous relatons ci-après dans l'encadré quelques éléments-clefs concernant cette « *gestion patrimoniale éthique* » de TDL.

Une « gestion patrimoniale éthique » par TDL

Des documents récupérés sur le terrain présentent cette partie de l'action de TDL comme un métier (TDL, 2017) dont le souci principal est de donner les moyens au « *Mouvement TDL* » d'intervenir « *à toutes les étapes, y compris très en amont pour révéler l'offre de foncier (veille foncière citoyenne)* » (p.1). Neuf AT TDL sont réunies au sein d'un groupe de travail (GT) dédié à la « *gestion patrimoniale éthique* » depuis 2017. C'est TDL MP qui depuis 2014 s'est mis à réfléchir pour la première fois à cette pratique dans TDL, à l'occasion d'un autre GT TDL nommé « *Transmission-Installation* ».

L'émergence de cette perspective d'une « *gestion patrimoniale éthique* » est advenue après les difficultés d'équilibre budgétaire qu'a connu l'AT TDL MP depuis ses débuts. Jamais soutenu par le Conseil régional MP et sollicité par des propriétaires privés de foncier le salarié, devenu aujourd'hui coordinateur, a recherché en tous sens et en fonction des savoir-faire

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

originaux du réseau TDL, de nouvelles sources de revenus. En parallèle, et dès 2013, le réseau TDL national allait connaître une époque de montée en compétence et de professionnalisation de la gestion collective bénévole de ses fermes. C'est l'ensemble qui alors nourrit les pensées du coordinateur et du CA régional quant au devenir de l'action de TDL sur la région.

Le contexte de l'époque était que (i) depuis 2013 le CA de l'AT prenait conscience d'un retard sur les fermes TDL (gestion du bâti, mise à bail, relations aux fermier.ère.s), (ii) qu'à l'échelle « Mouvement » depuis 2014 les projets d'acquisition avec la Foncière étaient freinés, voire stoppés, puis repensés (modèle économique devant répondre à diverses injonctions internes et externes : cf. l'annexe « Appendice ») et (iii) que l'AT n'avait aucune subvention de la Région et qu'en sus elle recevait de plus en plus de demandes d'accompagnement de propriétaires privés et publics sur notamment la mise à bail de leur foncier. L'idée fut donc de répondre tant à une demande sociale de propriétaires de fonciers agricoles que de favoriser une nouvelle source de financement pour l'AT (observations 2014-2015) et enfin de trouver d'autres moyens de continuer à agir sur le foncier. La doctrine d'une « gestion patrimoniale éthique » pour les fermes et au-delà des fermes TDL, devait alors trouver son ancrage dans TDL et un moyen d'être financé. C'est la FRUP TDL qui fut alors une des premières sources de financements permettant au coordinateur de TDL MP d'animer le GT. Un des premiers résultats est un « état des lieux par AT » (TDL 2017-2018) des expériences et ou réflexions en la matière. Le document relatant cet « état des lieux » est un tableau qui montre que les trois AT les plus avancées sur l'enjeu d'agir sur l'offre en foncier au-delà des fermes TDL (Alsace, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) sont, chacune dans son contexte foncier et agricole singulier, sollicitées. Le phénomène est donc bien global et impacte dès 2017 les métiers de TDL, dans leur ensemble. Dans la colonne du tableau « Expériences déjà réalisées en lien avec offre de foncier / accompagnement de propriétaires privés ou publics, collectifs fonciers » d'état des lieux, l'AT TDL MP fait montre de ses avancées : l'accompagnement d'une Collectivité locale à l'installation d'un maraicher avec la construction d'un bail tripartite (fermier.ère.s, Foncière TDL, Fondation TDL) et d'un bail emphytéotique du bâti d'exploitation à la commune ; Accompagnement d'un collectif citoyen « Terre de Rivières » pour une acquisition associative et la recherche de porteurs de projets ; Prestation d'accompagnement auprès d'une SCI familiale pour définition du projet patrimonial ; Réalisation d'un premier entretien approfondi avec une famille propriétaire de patrimoine et proposition d'un accompagnement par étapes ; Réalisation de plusieurs diagnostics d'aménagement et préconisations en vue d'un AAP (Appel A Projet) pour deux Collectivités ; mise en place d'une formation pour les cédants

d'une demi-journée sur la transmission de patrimoines.

Panisse, dont nous analysons l'action sur le territoire plus bas, cadre, lors de l'AG en Ariège, les raisons de l'action de TDL. Pour le bénévole très investi auprès des fermes sur l'ensemble de l'ancienne région MP : *« l'Ariège, je vais être un peu provocateur, est sur-dotée en Fermes TDL ! Et donc se pose à nous maintenant la question : pourquoi on achète des fermes ? est-ce que c'est simplement pour qu'il y ait de la tomme qui soit fabriquée ? Non. Ce qu'on veut c'est que nos fermes soient des lieux de témoignages et qu'à partir de là que ces lieux de témoignages soient des lieux de rencontres et que ça impacte (appuie sur les mots) le territoire sur lequel ils se trouvent »*. Plus tard il résume son action sur les fermes et leurs territoires comme étant composé de trois temps : appréhender *« la terre en tant que qualité que l'on doit appréhender, observer et comprendre ; vient ensuite le temps de la rencontre : se laisser du temps pour se connaître, comprendre les attentes, le projet qu'est-ce qui peut fonctionner ensemble ; et puis le lien des porteurs de projets avec les valeurs du Mouvement »*.

Résumé :

Le territoire Arize-Lèze est un territoire peu densément peuplé comparé à la moyenne départementale. Étant mû d'un sentiment d'enclavement par rapport aux dynamiques territoriales socio-économiques qui les entourent, un des choix stratégiques de développement de certain.e.s élu.e.s de la Communauté de Commune Arize-Lèze est le développement de circuits courts agricoles alimentaires locaux. La thématique, relayée par le PNR des Pyrénées Ariégeoises (PA), dont le zonage concerne l'Arize-Lèze (en zone de piedmont et en zone défavorisée), a été validée par une enquête publique, tout comme la thématique « paysage », comme enjeu du territoire. C'est en ce sens que la dynamique en lien, animée par le PNR des PA notamment, est devenue signifiante dans la manière dont les projets agricoles se développent depuis 2018-2019 sur ce territoire. Cependant, malgré que le PNR ait participé à l'émergence de deux outils pour agir sur le foncier sur le territoire, il n'en a jamais été fait référence durant ma recherche en Arize-Lèze.

L'enquête publique du PNR montre que la question foncière à un statut dorénavant « public » sur le territoire. On retrouve les enjeux : de concentration du foncier, de vitalité économique des campagnes (emploi versus chômage), du rôle des Collectivités locales et de la SAFER, de l'exclusion des projets à taille humaine innovant et agroécologique par les instances normatives, et enfin les enjeux du « durable » et de « l'utile », – notamment alimentaire, social et écologique –, des installations à soutenir. Cependant, lorsque l'enquête se focalise sur les

alternatives foncières, le public participant ne parle seulement que du dispositif « Groupement Foncier Agricole » (GFA). En effet, selon nos propres observations, TDL apparaît en Ariège, auprès des réseaux militants et politisés dans et hors du corporatisme agricole, comme trop éloigné du territoire. L'enquête révèle aussi que le public ayant participé pense par lui-même les « relations villes-campagnes » en tant que vectrices de capitaux en vue d'acheter collectivement du foncier en Ariège et le mettre à disposition de projets locaux : fermiers, écologiques et alimentaires. Enfin, on retrouve dans l'enquête cet enjeu, défendu par ailleurs par TDL, d'une éducation populaire des citoyen.ne.s : aux enjeux environnementaux, agricoles et du territoire.

TDL s'implante en Ariège depuis 2009 et détient aujourd'hui quatre fermes, une autre est en court d'acquisition-legs et la Fondation a dernièrement reçu le don de parcelles d'élevage.

À l'échelle de TDL Midi-Pyrénées (MP), qui développe en permanence une stratégie d'ancrage de ses actions sur les territoires, – comme par exemple en positionnant toujours ses Assemblée générale (AG) là où il est, au moment, important de parler de TDL (nouveaux projets fonciers, intéressements stratégiques d'une collectivité, *etc.*) –, se développe de plus en plus une doctrine. Il s'agit de la « gestion patrimoniale éthique ». Cette perspective de gestion qui consiste à toucher l'offre en foncier en amont de la demande, au-delà des fermes et des outils financiers de TDL, est une des actions de TDL MP en plus de la pratique, complémentaire, du « primo-accueil » (de cédant.e.s, d'élus.e.s et bien sûr de porteur.teuse.s de projets agricoles). Sur la pratique de la transmission elle-même certains membres de TDL MP commencent à travailler la notion d'un « métier » dit de « paysan-transmetteur ». L'approche conforte (et inversement) mes observations du chapitre précédent au sujet de vécus de cédant.e.s ayant été responsables de transmettre leur ferme. Le groupe travaillant sur la notion est accompagné par un militant ariégeois, ancien éleveur et ancien Vice-président à l'Agriculture de la Région Midi-Pyrénées, qui a vendu des « terres stratégiques » à la Foncière TDL. La notion de « terre stratégique » évoque le problème du phénomène de concentration du foncier en Ariège entre les mains de peu d'exploitants. La thématique est par ailleurs largement subie, soulevée voire, affrontée par les réseaux militants paysans locaux, proches, voire directement issus du syndicat Confédération paysanne. L'AT TDL MP développe en Ariège et sur l'ensemble de la région une stratégie d'innervation du territoire et de mise en réseau de ses projets fonciers sur le territoire en ayant toujours comme visée la démonstration de toutes ses capacités : d'acquisition, d'accompagnement, de formation, d'étude de cas, *etc.*

3,1,3) Le Trégor

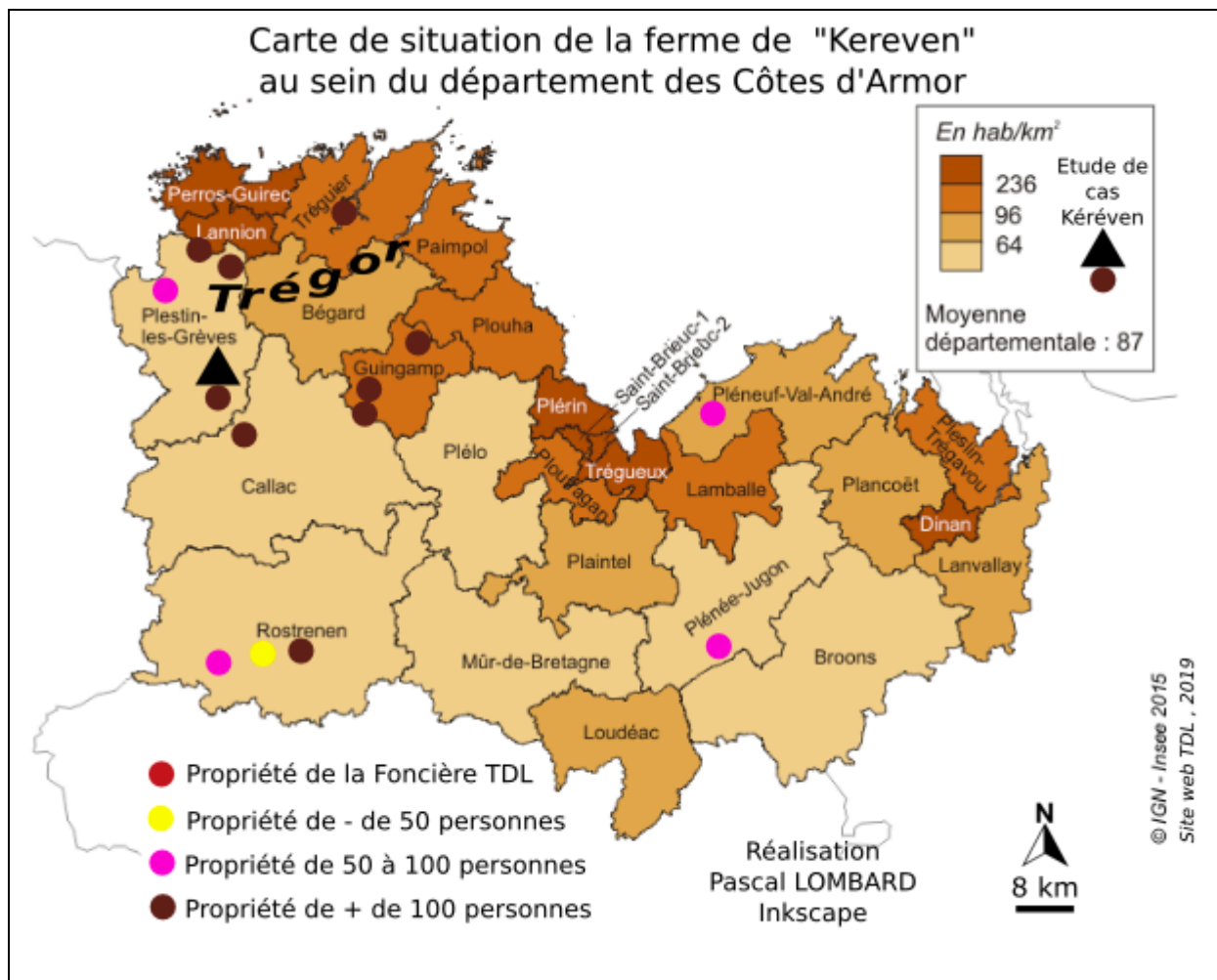


Figure 41 : Carte de situation de « Kereven » au sein du département des Côtes-d'Armor.

Le Trégor est un territoire faiblement à fortement peuplé comparé à la moyenne départementale. Il présente en ce sens de fortes disparités d'un canton à l'autre en termes de densité de population.

L'agriculture, dans le département des Côtes-d'Armor et plus particulièrement dans la région historique du Trégor est marquée par un contexte d'ouverture dès le XVIII^{ème} siècle aux marchés tant locaux qu'internationaux de productions textiles telles que le lin et le chanvre, qui s'adaptent très bien à la douceur du climat et de l'humidité constante de la région (Tanguy-Schroër, 2019). À cette époque une partie de la paysannerie trégoroise bénéficie d'un terroir fertile (où se pratiquait une polyculture-élevage), enrichi par du goémon ou du maërl produit

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

sur le littoral proche (*ibid.*). Les temps de jachère étaient ainsi raccourcis (*ibid.*). Les céréales tenaient aussi une place privilégiée dans les assolements.

L'identité paysanne en ces temps est alors marquée par l'émergence de paysans qui, devenant nantis, s'affranchissent peu à peu du surplomb des autorités seigneuriale et ecclésiastique. Cette démarcation se mesure également et encore aujourd'hui à travers une rupture architecturale. Par exemple, les toits de chaume furent remplacés par de l'ardoise ou encore l'évolution des maisons paysannes vers le type « à la française » avec l'apparition de traversées, la recherche de symétrie sur les façades et la multiplication du nombre de pièces et de fenêtres (*ibid.*), – alors qu'ailleurs, en Basse-Bretagne notamment, le modèle de la pièce unique a prévalu longtemps chez une majorité de foyers paysans (*ibid.*). L'agriculture est en ces temps une production vivrière pour les foyers et le marché local et de matière première, pour l'industrie et l'artisanat de la voile maritime, tournée notamment vers l'export.

Sur les questions foncières Michel Henry (1968) nous enseigne que vers 1789, les nobles détenaient 65 % des terres de l'évêché de Tréguier (canton le plus au nord sur la carte de la figure n°41 *supra*), les bourgeois 15 % et les paysans 20 %. L'enquête d'Henry révèle que le Trégor est une zone de villégiature historique pour les citadins (majoritairement des parisiens) qui s'approprièrent 36 % des terres vers 1830 contre 28 % en 1968. Son analyse révèle aussi que dans le Trégor la qualité des sols d'un canton à l'autre peut être très différente tout comme la moyenne des surfaces exploitées par exploitation.

Sur ce dernier indicateur le Tréguier est par exemple, dès les années 1960, une zone de forte emprise citadine (plus de 30 % de la surface de chaque commune) : les propriétaires de plus de 10 hectares y détiennent la majeure partie de la surface détenue par les citadins (70 %) (*ibid.*). Ce sont, pour la plupart, de grandes propriétés citadines divisées en une série d'exploitations plus ou moins grandes qui dans cette riche région agricole s'étendent de 10 à 50 ha. Sur le Canton de Lannion (aire d'influence urbaine de notre étude de cas située au sud ; cf. sur la carte, *supra*) l'emprise rurale des citadins y est moins forte. Petites et moyennes propriétés y dominent, malgré la présence de grandes propriétés détenues par des citadins ; cette région est plus pauvre que le « pays de Tréguier », la qualité des terres y est plus médiocre et les petites exploitations sont en nombre nettement plus important (plus de 60 % des exploitations ont moins de 10 hectares) (*ibid.*). N'ayant pas de données du même type sur le Canton de Plestin-les-Grèves où se situe notre étude de cas, nous ne pouvons que supposer que la structure foncière y est plus proche de celle du Canton de Lannion que de celle du Tréguier.

Avec la « révolution ferroviaire » (Henry, 1966) du XIX^{ème} siècle et la nouvelle « organisation marchande » qui se met en place en région Bretagne, le département des Côtes-

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'Armor connaît une augmentation notable de la production laitière, grâce à l'accroissement du cheptel, lui-même favorisé par le défrichement de nombreuses surfaces incultes. Les chemins de fer en ouvrant aux beurres bretons les marchés parisiens ont ainsi permis un immense essor de l'élevage de bétails (*ibid.*). Une crise de baisse des prix agricoles (de -20% entre 1873 et 1895), – relative notamment à l'instabilité sur le marché de la qualité des beurres produits (différence d'une ferme à l'autre) et à la concurrence d'autres régions productrices s'étant modernisées plus tôt (du Bessin, d'Isigny, du pays de Bray, de Normandie, de Charente ou encore du Danemark et des Pays-Bas) –, favorise une réaction de défense de la masse paysanne bretonne (*ibid.*). Des premières associations et coopératives voient alors le jour (*ibid.*). Jean-Michel Henry précise cependant que la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, ou encore les Charentes, ont connu un développement interne, également à base coopérative, tandis que la Bretagne subit un processus de croissance que l'on peut qualifier d'externe en ce sens qu'il est provoqué principalement par l'activité de firmes *extra*-régionales, notamment des marchands intermédiaires parisiens. Dans les années 1970 la filière laitière bretonne présente environ vingt années de retard par rapport aux autres régions concurrentes (*ibid.*).

Les années 1970 dans le Trégor sont également marquées par l'émergence de nouvelles filières légumières (de plein champ et sous serre), organisées également en coopérative (Cardinal, 2018). La « Bretagne légumière » en tant que figure modernisatrice émerge, entraînant l'abandon progressif du modèle de la polyculture-élevage traditionnel (*ibid.*) au profit d'un système agro-industriel agro-alimentaire (Canévet, 1992, dans *ibid.*). Ce qui est remarquable c'est que là aussi c'est la rhétorique du « *retard breton* », caractéristique des années 1950 et 1960 (Deléage, Sabin, 2012 p.669, cité par Cardinal, 2018, p.28) qui favorise la structuration des agriculteur.trice.s par la mise en place de coopératives à la fin de la seconde guerre mondiale. Présentée comme une nécessité, fallait-il en effet monter dans le train de la modernité (*ibid.*).

À l'époque de la structuration de la « filière lait » en Bretagne, la petite taille des exploitations garantit difficilement le dépassement du seuil de rentabilité économique et des tournées de collecte du lait sont tout simplement stoppées jusque durant les années 1990 (*ibid.*). Différentes stratégies se mettent alors en place : « *l'agriculture locale connaît une dynamique d'agrandissement des exploitations [et de] diversification [...] portées par l'organisation de producteurs, notamment par la construction de serres, [...] à partir des années 1990* » (*ibid.*, p.33). Mais la décennie 1990 connaît aussi l'émergence du Groupement d'intérêt économique (GIE) « Biolait » en 1994 (Chiron, 2015). Le paysan Jacques Chiron, qui écrit ici dans la revue « Pour », parle « *d'une révolution [...] dans la filière laitière, sans bruit, sans arme autre que*

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

la conviction partagée par des paysans bio pionniers : la création d'une filière lait bio bien distincte du conventionnel, avec une nouvelle répartition des pouvoirs » (p.129). En 2014, le GIE devenu Société par action simplifiée (SAS) et reconnu Organisation Professionnelle (OP) Commerciale en 2013 et enfin entreprise de l'ESS, regroupe 700 producteur.trice.s de lait en AB (30 % du marché français) sur 57 départements (*ibid.*). Le siège de Saffré en Loire-Atlantique (Département de la Préfecture de Région, Nantes) abrite les services commerciaux, administratifs, comptables, logistiques, et d'animation-développement, soit une vingtaine de salarié.e.s (*ibid.*). L'activité principale est l'achat du lait des adhérent.e.s, la gestion de sa collecte, et sa vente et livraison à environ cent clients transformateurs en France et dans six pays européens. Son cœur de métier depuis ses débuts est « la collecte en propre » (*ibid.*). Une partie est cependant confiée à des prestataires indépendants depuis 2010 (*ibid.*). Sans être une coopérative, Biolait en a le fonctionnement : votes à bulletin secret, règle un individu = une voix, consultation régulière des adhérent.e.s sur les orientations à prendre, etc. (*ibid.*).

Les années 1970, où débutent les premières remises en question de la modernisation d'après-guerre du secteur agricole (pourtant alors en plein essor) sont les années durant lesquelles débutent aussi les premières dynamiques d'institutionnalisation d'alternatives au modèle productif conventionnel. Ces années sont *in fine* l'émergence de paradigmes agropolitiques inédits tels que le rapport Poly de 1978 (Deléage, 2005/4) consacré spécifiquement aux systèmes de productions animales (Cornu et al. 2019) et dont le simple titre évoque l'ambition : « *Pour une agriculture plus économe et plus autonome* ». Cette publication donne un écho et un poids à la critique portée par le mouvement social agricole alternatif de l'époque en pointant le caractère énergétivore de l'agriculture intensive (Deléage 2005/4) (Cf. partie 1, chapitre 3). Et il y a un peu, voire beaucoup, de la Bretagne dans ce rapport puisqu'il fut commandé par un proche de Jacques Poly (alors PDG de l'Inra), Claude Béranger, alors Ministre de l'Agriculture (de mars 1977 à mai 1981(dans le gouvernement de Raymond Barre (*op.cit.*) qui a « *passé toute [s]on enfance dans une ferme familiale de 28 hectares, typique de la Bretagne* » (*ibid.*, p.82) : « *J'y ai travaillé pendant les vacances avec mon frère et mon père, qui avaient des responsabilités professionnelles agricoles, et j'ai vécu la formidable révolution de la Jeunesse agricole catholique qui a changé la face de l'agriculture française* » (*ibid.*). En sus, lorsque le Ministre appuie la création, en 1979 par Jacques Poly, d'un Département INRA « *Systèmes agraires et développement* » (SAD), – « *pour porter une approche systémique et pluridisciplinaire de la complexité et de la diversité des exploitations. La prairie y est considérée comme un écosystème pâturé, élément fondamental d'un système fourrager, associé*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

à un système d'élevage, au sein d'un - système d'exploitation » (Béranger, Lacombe, 2014, p.8) –, et c'est d'abord en Bretagne et surtout dans les « Côtes-d'Armor » que la dynamique se concrétise et incorpore les dynamiques territoriales et sociales locales.

En effet, Claude Béranger en précisant ce que sont les SAD à deux interviewers, – Bernard Desbrosses et Denis Poupardin (2002), dans le cadre de leur mission « Archives orales de l'INRA » –, évoque ce récit : « *Au lieu de faire appel à des individus, experts chacun dans leur domaine, le SAD s'efforce de constituer des équipes de travail autour d'un même sujet pour aborder d'emblée et ensemble des problèmes globaux, dans leur complexité. Petit à petit, ces démarches ont fait leur chemin dans la maison. Ainsi, avec l'appui d'une direction plus collégiale à l'INRA, de nouveaux chantiers se mettent en place, en dehors du SAD. C'est ainsi qu'un travail a pu démarrer en Bretagne, en partenariat avec le CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome d'André Pochon) et le Conseil général des Côtes-d'Armor. [...] S'y sont impliqués en plus quelques écologistes de Rennes. La Chambre d'agriculture a protesté contre cet engagement de l'INRA, qui lui paraissait inqualifiable. En l'occurrence, le SAD n'était pas moteur. Cependant, un programme d'actions cohérent s'est construit, avec des chercheurs zootechniciens et agronomes, des pathologistes et des économistes de l'ENSA de Rennes. Les opérations de recherche se sont déroulées, semble-t-il, à la satisfaction générale. Nous avons participé au Colloque de restitution sur l'agriculture durable. Ce programme a permis d'exposer nos idées et les résultats que nous avons déjà obtenus. Il a montré que l'INRA était loin d'être univoque, trop souvent considéré comme "un affreux productiviste", complice de ceux qui ont rendu la Bretagne invivable. La cohérence globale, que nous avons fait ressortir, a contribué à renforcer notre crédibilité auprès de tous ceux qui cherchaient les moyens de promouvoir un développement "économe" et "autonome", qui ne se traduit pas pour autant par des retours en arrière* » (p.39). Concrètement, la Profession agricole du moment n'a pas approuvé la vision d'une agriculture plus économe et autonome, estimant que cela relevait de la sobriété, assimilée à une certaine pauvreté (Cornu et al. 2019). Même si elle a reconnu des propositions, diffusées par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), elle n'en a pas réellement tenue compte (*ibid.*). Seuls certain.e.s agriculteur.trice.s, comme celles.ceux qui créèrent avec André Pochon le CEDAPA en Bretagne dans la foulée de ce rapport, en 1982, émergeront en figures de proue d'une agriculture qui se voudra désormais durable à l'échelle de toute la France. En effet, le CEDAPA fut le premier groupe de développement de ce qui deviendra par la suite le Réseau d'Agriculture Durable (RAD) (Cordellier, 2008/1) et plus tard le réseau InPACT (Prigent-Simonin, Hérault-Fournier, 2012 ; Lombard et Baysse-Lainé, 2019). C'est une frange du monde agricole, faisant

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

sur ce territoire ces premières armes tant politiques que techniques, qui débute ici une première démarcation tant politique qu'institutionnelle (émergence peu après de la Confédération paysanne). La dynamique se voudra dans le temps de plus en plus ouverte vers l'extérieur, c'est à dire vers la société civile, afin de développer un projet agricole et rural ancré sur les territoires et dans la société, qui portera en somme un « projet de société » et de « création d'un monde commun » (Deléage, 2005/4).

Retour sur les enjeux fonciers. Dans le Trégor, nous l'aurons compris, ils sont différents entre le littoral et l'intérieur des terres. La différence est relative à la fertilité des sols ainsi qu'à la dimension des exploitations agricoles et donc à leur prix sur le marché des terres dites « libres » (SAFER, 2016). Les surfaces libres vendues dépassent 0,9 % de la SAU en Bretagne et en Côtes-d'Armor le prix moyen des terres libres a connu une hausse de 5% entre 2015 et 2016. Ce département connaît donc un contexte foncier assez proche de l'Ariège en termes d'accessibilité. Comparé au territoire ariégeois, qui a connu une baisse des prix des terres libres ces dix dernières années, une rétention foncière en vue d'une éventuelle future constructibilité gage également les possibilités d'accès à la terre en Côtes-d'Armor (observation, 2018).

TDL en Bretagne

L'AT TDL Bretagne *Liamm an Douar* (« Lien de la terre » en breton) est la première institution à s'instituer « Association régionale TDL » en 2006 (avant la Bretagne trois autres « antennes régionales TDL » existaient depuis 2005). Avec ses six fermes propriétés de la Foncière TDL et ses quarante-cinq accompagnements réussis d'acquisitions de fermes en GFA/SCI elle est, dans le Mouvement TDL, en tête du point de vue de la mobilisation de fonciers. Avec un patrimoine de 4,99 M€ et 3591 associé.e.s ayant pris des parts dans les GFA et SCI accompagnés, l'AT *Liamm an Douar* fait montre d'une dynamique sociale atypique au sein du Mouvement. Cette dynamique régionale s'explique peut-être *via* les données historiques précisées ci-dessus. La Bretagne première région agricole est aussi celle qui a vécu plus que d'autres peut-être les effets délétères de la modernisation du secteur. La page internet de l'AT sur le site national TDL nous informe que « 20 % des fermes exploitent la moitié des terres agricoles [dans la région et que] pourtant plus de 1 300 porteurs de projet cherchent aujourd'hui des terres pour s'installer en Bretagne... » (site web TDL consulté le 07/06/20). Elle est aussi celle qui a su prévoir le plus tôt l'importance de créer des liens de solidarité entre paysan.ne.s et habitant.e.s du territoire. Dans tous les cas le fait de rajouter au nom de l'AT TDL Bretagne la formule bretonne « *Liamm an douar* » ou « Lien de la terre » en français est une indication de premier ordre quant à la portée politique du « Mouvement » régional et sa

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

démarcation du « Mouvement TDL national » : la notion de « lien » est placée devant celle de « terre ». En Bretagne c'est le lien qui construit la terre et non le contraire. Nous y revenons *infra* avec la valorisation de deux discours de fondateur.trice.s de TDL Bretagne.

Le CA de l'AT TDL Bretagne *Liamm an Douar*, en avril 2018, était composé d'une majorité d'agriculteurs, hommes, installés sur des fermes en GFA et SCI accompagnées au préalable par TDL Bretagne. Le temps de notre observation de cette AT, après le CA (préliminaire à l'AG d'avril 2018 de l'AT), surpris de l'appropriation technique en termes de montage foncier, – connaissances des outils fonciers à disposition : GFA, SCI, Foncière Terre de liens –, par les membres du CA, nous discutons avec la salariée-juriste de l'AT. Elle nous confie que tous les administrateur.trice.s sont des paysan.ne.s et qu'ils.elles ont monté et participé.e.s au montage de GFA ou SCI à qui ils payent leurs fermages. Un des administrateurs (35-40 ans, fermier d'un GFA) à côté de nous et qui nous écoute intègre notre discussion et précise : « *c'est une priorité en effet de renforcer le réseau, ses compétences et de ramener des paysans sur le territoire et que du coup ça a des conséquences sur leur présence au conseil d'administration* ». Cela pose également selon lui des soucis puisque l'investissement au sein du CA est très prenant voire trop prenant et qu'il est difficile de pouvoir à la fois mener l'activité de paysan et celle d'un engagement durable au sein du CA. Il dit que « *l'idéal serait d'avoir moitié moitié : moitié paysan, moitié citoyen* ». À noter qu'en Bretagne aussi, cette dichotomie dans TDL entre « citoyens » et « paysans », est prégnante. Le fermier-administrateur précise également que chaque CA est à la base organisée à « Mur de Bretagne » une ville relativement centrale. En outre cette ville est stratégique pour le réseau agricole alternatif régional et pour TDL *Liamm an douar* car elle porte toute une dynamique autour de l'agriculture biologique en développant notamment chaque année au mois de septembre le salon bio : BIOZONE. Le CA s'y rencontre une fois par trimestre. Ils sont « *souvent cinq-six ou neuf avec les deux salariées présentes* ». Chaque année l'AG est mise en place dans une ferme et sur un territoire différent. *A contrario* de TDL Midi-Pyrénées, qui tente de faire parler de TDL à l'occasion de son AG régionale sur un territoire ou stratégiquement il y a un besoin, en Bretagne, l'enjeu est de se rendre présent sur une ferme et de nouer des liens en supplantant les problèmes de distance que la dynamique associative bretonne subie.

Le cœur de métier de l'association TDL bretonne est l'accompagnement de porteur.teuse.s de projets agricoles (candidat.e.s à l'installation) au montage et au financement de structures de portages de la propriété collective de fonciers agricole en GFA (terre), SCI (terres et bâtis) et plus ponctuellement *via* la Foncière TDL. Les futur.e.s installé.e.s sont ainsi accompagné.e.s et formé.e.s sur tous les aspects juridiques et sur la mise en place de réunion

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

publique en vue de mobiliser de l'épargne. Pour ce faire le CA accompagne l'activité en 2019 de 2,23 équivalents temps plein répartis entre cinq salarié.e.s. Les deux principales compétences mobilisées sont juridiques et toujours stratégiques quant à l'animation de la vie associative et du plaidoyer régional.

Dans le cadre de ses activités TDL Bretagne est investi dans le réseau « paysans-creactiv-bzh » qui réalise un « *accompagnement à la création des activités agri-rurales innovantes en Bretagne* » (site web consulté le 07/06/20). Le réseau réunit principalement des associations de développement agricole et rural, regroupant des agriculteur.trice.s et des acteurs ruraux « *œuvrant ensemble pour un développement durable et solidaire en milieu rural* » (*ibid.*)²⁰⁹.

Si nous insistons ici dans cette présentation de TDL Bretagne sur la dynamique tant paysanne (histoire), sociale (réseau) que technique (accompagnement juridique sur l'accès au foncier) de cette région singulière dans TDL c'est que tous ces aspects se retrouvent de manière significative dans notre description de la ferme de Kereven et de la SCI propriétaire dite du « Scrapo » en Côtes-d'Armor. Concrètement aujourd'hui le CA de TDL ne semble avoir rien contre les dispositifs fonciers de TDL national mais l'histoire de cette AT TDL reste marquée par des valeurs d'autonomie, voire d'autogestion et par un désir politique d'ancrage territorial fort. Aujourd'hui elle est la première AT référente nationale pour la mise en place de GFA et de SCI dans le « Mouvement ».

Mais cette entente entre TDL « Mouvement » et TDL Bretagne *Liamm an Douar* n'a pas toujours été. Deux ancien.ne.s co-président.e.s et fondateur.trice.s de cette première AT TDL qui ont participé, – l'une en tant que paysanne et gestionnaire du GFA de la *Tertraie Solidaire* (de Forgues de Lanouée (56) créé en 1997), l'autre comme expert juridique, docteur en droit pour l'autre –, aux réflexions sur le montage juridique de la Foncière TDL témoignent de cela. Nos entretiens d'avril 2018 avec cette femme (la cinquantaine que nous appelons

²⁰⁹ La FRCIVAM et les six CIVAM de Bretagne, dont le CEDAPA (qui forme et accompagne les éleveur.se.s à l'autonomie alimentaire à l'herbe) ; la FRAB et les GABs bretons ; l'Association formation information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) ; le réseau Accueil Paysan Bretagne ; l'ARAP (qui étudie en particulier les problématiques foncières et la question du lien au sol des élevages bretons (projet LienOSol) ; Terre de liens ; Le MRJC Bretagne, notamment du Pays de Vannes et celui du Trégor-Goëlo ; l'association la Marmite (un centre d'échanges et de ressources autour des questions de développement local et des circuits-courts) ; Solidarité Paysans (qui accompagne agriculteur.trice.s, artisan.ne.s ou commerçant.e.s du rural qui rencontrent des difficultés d'ordre économiques, juridiques ou sociales) ; Entraide rurale en Pays de Vilaine (le premier Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) de France. Il forme des jeunes à créer de nouveaux emplois à temps partagé entre l'agriculture et autre *via* un BPREA par alternance en AB ou en conventionnel).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Louise) et cet homme (la quarantaine que nous appelons Benoît) révèlent plus encore, notamment : (i) l'identité de l'AT TDL « *Liens de la terre* », (ii) une complexité de mise en forme de TDL national et (iii) les motifs du premier outil financier du « Mouvement » en 2006 : la Foncière TDL. Les extraits de ces entretiens sont disponibles en annexe n°11.

Résumé :

Le Trégor présente de fortes disparités d'un canton à l'autre en termes de densité de population. L'agriculture est historiquement composée de production vivrière pour les foyers et le marché local et montre une dynamique ancienne de production de matières premières pour l'export. Sur le foncier, le Trégor est sous pression car historiquement ce territoire est une zone de villégiature pour les citadin.e.s (majoritairement des parisiens.)

Avec l'essor ferroviaire du XIX^{ème} siècle et une nouvelle organisation marchande se mettant en place en région Bretagne, le département des Côtes-d'Armor connaît alors une augmentation notable de la production laitière. Toutefois, une crise des prix agricoles, liée notamment à l'instabilité sur le marché de la qualité des beurres produits (différence d'une ferme à l'autre) et l'essor d'une concurrence en France et en Europe, déstabilise le territoire et ses filières. Cependant, cela favorise une réaction de défense de la masse paysanne bretonne et des associations et coopératives émergent et se développent. Mais leur capacité de croissance reste sujette à des marchés externes (*extra-régionaux*), menés notamment par des marchands intermédiaires parisiens. Conséquence, dans les années 1970 la filière laitière bretonne présente environ vingt années de retard par rapport aux autres régions concurrentes.

Le Trégor, non-épargné par ce contexte de déprise et de retard voit dès les années 1970 émerger des filières légumières, de plein champ et sous serre. Ces filières s'organisent également en coopérative. Dispositif de modernisation, leur développement entraîne l'abandon progressif du modèle de la polyculture-élevage traditionnel au profit d'un système agro-industriel agro-alimentaire. Toutefois, le mythe d'un « *retard breton* » s'ancrera durablement tout comme l'entrain du monde paysan, puis agricole, breton, à ne (plus) jamais vouloir rater le train de la modernité.

Mais, entre le mythe d'un certain retard et celui d'un besoin de modernisation, émerge aussi le mythe de l'autonomie et de la qualité des productions. Depuis 1970 et les premières remises en question, en Bretagne, de la modernisation d'après-guerre du secteur agricole, en passant par les années 1990 et l'innovation socio-économique et politique (gouvernance) de la *quasi-coopérative* « Biolait », débutent aussi les premières dynamiques d'institutionnalisation d'alternatives au modèle agricole conventionnel. Ces années voient l'émergence de paradigmes

agro-politiques inédits tels que le rapport Poly de 1978 consacré à (et) « *Pour une agriculture plus économe et plus autonome* » (titre du rapport).

Le mouvement social agricole alternatif breton se déploie et marque alors durablement de nouvelles opportunités de se représenter ce que peut ou doit être l'agriculture bretonne et au-delà. Le rapport s'opérationnalise à travers un partenariat de l'INRA (aujourd'hui INRAE) avec le CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome) et le Conseil général des Côtes-d'Armor. Des mouvements et organismes écologistes s'impliquent également. Par contre, la Chambre d'agriculture proteste contre cet engagement de l'INRA, qui lui paraît « *inqualifiable* ». La Chambre d'agriculture à *in fine* peur d'un retour en arrière.

Du CEDAPA, entre autre, émerge ensuite le Réseau d'Agriculture Durable (RAD) et plus tard le réseau InPACT. Une frange du monde agricole, se retrouvant sous la bannière de l'Agriculture paysanne, fait alors sur ce territoire ses premières armes tant politiques que techniques. Débute ici une première démarcation tant politique qu'institutionnelle avec une Agriculture qui sera dorénavant qualifiée de conventionnelle (émergence peu après de la Confédération paysanne).

L'AT TDL Bretagne *Liamm an Douar* est la première institution à devenir « Association régionale TDL » en 2006. Elle dispose à son actif (d'accompagnement de projets fonciers) de six fermes propriétés de la Foncière TDL et de quarante-cinq accompagnements réussis d'acquisitions de fermes en GFA/SCI. L'AT bretonne est, dans le Mouvement TDL, en tête en termes de quantité de projets fonciers collectifs. Cela évoque une dynamique sociale atypique, voire une certaine forme sous-jacente de rupture de cette AT avec le « Mouvement TDL ». Le fait de rajouter au nom de l'AT TDL Bretagne la formule bretonne « *Liamm an douar* » ou en français « *Lien de la terre* » est une indication de premier ordre quant à la portée politique du « Mouvement » régional et sa démarcation du « Mouvement TDL national » : la notion de « lien » est placée devant celle de « terre ». En Bretagne c'est le lien qui « construit » la terre et non le contraire.

Le CA de l'AT TDL Bretagne *Liamm an Douar*, en avril 2018, est composé d'une majorité d'agriculteurs, hommes. Leur niveau respectif d'appropriation technique en termes de « montage foncier », – connaissance des outils fonciers à disposition : GFA, SCI, Foncière Terre de liens –, est remarquable. Cela s'explique par le fait que tous les administrateurs de l'AT sont des fermiers qui ont monté les GFA ou les SCI qui aujourd'hui portent le foncier qu'ils louent. Chaque année l'AG est mise en place dans une ferme et sur un territoire différent. *A contrario* de TDL Midi-Pyrénées, qui tente de faire parler de TDL à l'occasion de son AG régionale sur un territoire ou stratégiquement il y a un besoin, en Bretagne, l'enjeu est de se

rendre présent sur une ferme et de nouer des liens en supplantant les problèmes de distance que la dynamique associative bretonne subie du fait d'une géographie étendue. La stratégie territoriale en Bretagne est présente mais ne semble pas au centre des préoccupations. Le cœur de métier de l'association bretonne est l'accompagnement de porteur.teuse.s de projets agricoles (candidat.e.s à l'installation) au montage et au financement de structures de portages de la propriété collective de foncier agricole en GFA (terre), SCI (terres et bâtis) et plus ponctuellement *via* la Foncière TDL. Les futur.e.s installé.e.s sont ainsi accompagné.e.s et formé.e.s sur tous les aspects juridiques et sur la mise en place de réunions publiques en vue de mobiliser de l'épargne.

Quant à sa relation au reste du « Mouvement TDL » le CA breton semble rester ouvert aux dispositifs fonciers de TDL national. Cependant, l'histoire de cette AT TDL reste marquée par des valeurs d'autonomie, voire d'autogestion et par un désir politique d'ancrage territorial fort. Aujourd'hui elle est la première AT référente sur la mise en place de GFA et de SCI dans le « Mouvement TDL » national.

3,2 Les stratégies territoriales de Terre de Liens *via* ses fermes - l'acquisition et la gestion de fermes au cœur du réseau sociotechnique

Dans ses activités, TDL s'appuie sur trois types d'outils. En suivant la chronologie idéal-typique du déroulement des projets, il s'agit d'outils (i) d'acquisition : don et épargne solidaire, convention de portage foncier ; (ii) de gestion locative : BRE ; (iii) de gestion patrimoniale : diagnostics du bâti, des sols, de l'environnement global des fermes par les outils HUMUS et DIALECT²¹⁰. Nous nous concentrons ici sur les outils (i) et (iii) qui permettent à TDL de réaliser son « épreuve » (Boltanski et Thévenot, 1991) : se constituer comme acteur légitime de l'aménagement du territoire en établissant des liens avec d'autres acteurs et en initiant des actions au-delà de ses fermes.

²¹⁰ Conçus depuis une perspective de sciences naturelles (durabilité environnementale des sols, des systèmes d'exploitation) et mobilisés pour la gestion collective de la terre, ces deux outils de diagnostic correspondent au projet écologique et d'éducation populaire de TDL.

3,2,1) L'acquisition : un ancrage territorial processuel où domine une stratégie d'enrôlement

Pour acquérir ses fermes, TDL collecte des fonds (vente d'actions, appel à dons financiers et en nature). Leur répartition est décidée à l'échelle nationale, mais leur collecte est locale, dans une logique de péréquation. De 2013 à 2016, 75 % des fonds d'acquisition d'une ferme devaient être dédiés ou levés par l'AT concernée (logique de régionalisation). Ce processus engage les futur.e.s fermier.ère.s et des bénévoles. C'est à l'occasion d'événements (débat, projections, stands, média) auprès de la population et de partenaires ciblés que sont diffusés la vision et le projet du réseau. Chaque nouvelle collecte permet d'élargir le cercle partenarial du réseau²¹¹ et les informations foncières recueillies impulsent toujours de nouveaux projets. L'investissement (actions, dons) non rémunéré est justifié auprès des apporteurs (donateurs, épargnants) par des engagements formels diffusés lors des événements et sur le site web²¹². Un partage de tâches (ou co-activité : Dardot et Laval, 2014), de règles et de formations est alors mis en œuvre. Le statut des bénévoles et l'identité politique du réseau sont problématisés et traduits en interne par la mobilisation d'idées directrices : « sans bénévoles locaux pas d'impacts locaux, pas de veille foncière ; le risque du laisser-faire des structures nationales de TDL propriétaires » (observations en Midi-Pyrénées et en Nord-pas-de-Calais entre 2016 et 2018). Lors de ces premières activités d'enrôlement, les enjeux locaux de politique agricole et d'accès à la terre (par exemple : le pas-de-porte en Avesnois, les baux précaires en Ariège) sont « problématisés » et « traduits » et l'asymétrie syndicale, le corporatisme agricole ou l'exclusion de candidat.e.s en sont présentés comme les facteurs.

Territoire en vue ! En Avesnois, la Foncière acquiert et gère, le Groupe local (GL) se crée un réseau

La collecte pour l'acquisition de la ferme maraîchère du Favril a mobilisé habitant.e.s et élu.e.s, avec l'objectif de communiquer sur les entraves pesant localement sur l'accès au foncier. Cette campagne qui a continué *ex post* participe d'un processus de « traduction » dans lequel émergent deux dispositifs sociotechniques : l'« intéressement » d'entités non habituées à interagir et leur « enrôlement », consistant à leur attribuer un rôle. D'après la coordinatrice et Chantal, la coprésidente²¹³ de l'AT (référente de la ferme auprès du CA régional TDL Nord-

²¹¹ Nouveaux adhérents, donateurs et actionnaires ; SAFER, Chambre d'agriculture, associations de consommateurs, autres agriculteurs, collectivités territoriales, commerces biologiques.

²¹² BRE, AB, inaliénabilité, ancrage au territoire, gestion en bien commun, notamment.

²¹³ Également référente locale au CA de l'AT TDL Nord-Pas-de-Calais.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Pas-de-Calais), la « problématisation » construite par les bénévoles relie la rareté de l'offre de terres libres²¹⁴ à la concentration foncière. Cette phase liminaire du processus de traduction détermine en quoi les acteurs sollicités sont concernés par le problème (vitalité du territoire, des filières, du paysage, l'enjeu « eau »). Elle spécifie en outre les alliances requises en vue d'établir un « programme » (l'acquisition collective) pour, dans l'intérêt de tou.te.s, répondre au problème posé : *Comment maintenir à long terme des fermes à taille humaine sur le territoire ?* L'acquisition collective devient alors un « point de passage obligé » (Callon, 1986) dans lequel se traduisent les alliances nécessaires entre les parties prenantes qui entendent des perspectives de redéfinition de leurs « identité[s] ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent » (*ibid.*). Par ses fermes, TDL « construit un réseau de problèmes et d'entités au sein duquel [il] se rend indispensable » (Callon, 1986).

Acquise en 2014, la ferme a servi de point d'ancrage au GL pour construire son action territoriale. Pour Chantal, le GL n'a pas à gérer la ferme : « *Ce qu'on cherche, c'est le territoire [où] on veut mettre en débat le commun [...] TDL n'est qu'un moyen.* » Elle souligne ainsi son refus, « *de subir les contraintes du travail* », et qualifie son action « *d'engagement citoyen, de rôle de médiation* » entre la fermière, le GL, l'AT, la SAFER et la Foncière. Chantal, référente du projet auprès de CA de l'AT a en effet dû convaincre de la viabilité du projet : « *Tous avaient beaucoup de réserves [...]. J'avais envie qu'une nana réussisse.* » Le Favril apparaît alors comme un outil pour créer du débat sur une autre manière de gérer la terre : « *On a organisé [...] rencontres [et] débats [...] pour présenter à la com-com et au [PNR] et avoir des subventions d'investissement [de la Région, via la Fondation]. Les élus en redemandent... Le Favril est devenu une carte de visite pour nous [tous]. Aujourd'hui on parle de l'enjeu "eau" [...] : mettre des fermes maraîchères sur les zones de captage.* » La chargée de mission AB du PNR confirme (entretien, avril 2018) : « *On met en place des programmes d'actions sur l'AB [...] avec un financement Région-Agence de l'eau [pour] faciliter [...] l'installation de fermes bio. On a une convention [PNR-TDL]. [On aide] TDL à repérer du foncier, des porteurs de projets [et les installer], [à] sensibiliser élus et habitants, [faire] découvrir [...] TDL.* » On doit retenir ici la capacité de TDL à créer un « espace public » sur une thématique relevant de l'intime voire du tabou de la profession.

²¹⁴ En Nord-Pas-de-Calais, le fermage est majoritaire. Le marché des terres libres est 30 % plus restreint qu'en moyenne nationale (0,50 % de la SAU est vendue libre chaque année, contre 0,69 % en France) (FN SAFER, 2016).

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Une autre dimension de l'action dite « citoyenne » de TDL sur ce territoire est signifiante du contexte foncier localement et de la stratégie développée par l'AT TDL dans cette région : « *En NPDC [Nord-Pas-De-Calais], la VFC [Veille Foncière Citoyenne] répond à deux spécificités locales : 100% des porteurs de projets accompagnés par l'AT sont sans terre en vue ; il n'y a pas de friches agricoles et les mouvements de terres se caractérisent par leur opacité, notamment avec la pratique du pas-de-porte* » (VFC, 2017, p.2). Cette dernière insertion, issue d'un document national TDL sur la pratique de la VFC caractérise remarquablement bien la portée symbolique et stratégique que représente la ferme TDL « Le Favril » en AVESNOIS (59) et pour TDL « Mouvement » dans son ensemble. Trouver de la terre en NPDC passe obligatoirement par la mise en réseau de l'information foncière et la réactivité de financement. C'est ainsi que la VFC, le dialogue entre institutions territoriales agricoles et associations citoyennes ainsi que le portage foncier de la SAFER et l'investissement public de la Région sur le foncier *via* la Fondation TDL sont devenus une *quasi*-routine des collectifs territoriaux, animés par TDL Haut-de-France aujourd'hui.

Notre enjeu a été d'appréhender dans un contexte foncier et territorial différent de l'étude de cas ariégeoise et de celle en Côtes-d'Armor (présentée *infra*), l'action singulière de TDL NPDC et du Groupe Local (GL) de l'Avesnois en lien avec cette ferme. En effet, en matière d'allocation et de gestion de fermes dans ce département du Nord (59) et dans l'ancienne Région administrative, NPDC, en général, le contexte foncier est marqué par une forte augmentation du prix des terres libres (très rares) ces dix dernières années et par la domination de transmissions opaques dites de « pas-de-porte » des droits de fermage (cf. partie 1). L'échange de foncier, et surtout de titres de propriété, y est donc très rare. De ce fait l'acquisition foncière étant complexe (peu d'offre, beaucoup de demandes) pour un.e porteur.teuse de projet candidat.e à l'installation, l'acquisition collective d'une ferme et l'installation de jeunes et notamment de femmes est sur ce territoire toujours une bataille en ordre serré et quand cela aboutit, une réelle victoire. Pour les réseaux étudiés réunis autour de cette ferme Le Favril cette expérience a été le début d'une dynamique de réseau, autour de l'idée que la terre est un bien commun inaliénable, qui depuis se développe.

Dans une région où les terres libres sont rares et/ou l'accès au fermage se monnaie (pas-de-porte), la « veille foncière », co-organisée avec des Collectivités territoriales, a fait de TDL un acteur légitime. Leurs actions (constitutions de réserves foncières, médiation cédants-repreneurs, projets alimentaires, enjeu « eau ») s'hybrident avec celles des instances foncières normatives agricoles (SAFER, Chambre d'agriculture).

L'échec d'un enrôlement du territoire autour de l'enjeu de la transmission de fermes en AOP²¹⁵

Contrairement à l'idéal de proximité de TDL, la Foncière a acquis en 2016 en Sud-Aveyron la ferme de Salelles, intégrée à la filière Roquefort (longue et agro-industrielle). Les fermiers ont convaincu l'AT Midi-Pyrénées de l'intérêt de soutenir un tel « *commerce équitable Nord-Nord* »²¹⁶ nous a confié Francis, le Coordinateur de TDL en Midi-Pyrénées (entretien du 11/10/2017). Adrien Baysse-Lainé avait déjà trouvé cette perspective d'un tel commerce équitable dans le discours de fermiers en janvier 2016 (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).

L'accompagnement de cette transmission hors cadre familial a servi à l'AT TDL Midi-Pyrénées de porte d'entrée pour tenter de proposer son expertise au PNR local. À partir des résultats d'un stage de fin d'études d'une ingénieure agronome, l'AT a essayé d'inscrire à l'agenda local le problème du maintien des exploitations ovines laitières menacées par l'agrandissement. Les OPA et le PNR ont été conviés à agir en réseau sur l'enjeu de penser l'affectation globale du foncier, par exploitation, en vue de sa transmission au long terme et servir la filière, déterminante pour le territoire.

L'AT a certes été identifiée experte sur les questions de transmission mais sa stratégie d'enrôlement a été vaine. Après la restitution du stage, le PNR n'a pas donné suite. TDL n'a pas su déjouer le jeu politique local en traduisant un « bien commun » (Boltanski et Thévenot, 1991) aux parties en présence et n'a pas su gagner en « grandeur » (*ibid.*). Pourtant située sur un même « principe de justice industrielle »²¹⁷ (*ibid.*), l'AT n'a pas su passer l'épreuve de « légitimation ». Cela peut s'expliquer par le caractère non seulement agricole, mais industriel de la filière et par l'investissement de TDL sur ce territoire auprès de fermier.ère.s syndiqué.e.s à la Confédération paysanne, minoritaire dans les instances locales.

3,2,2) La gestion patrimoniale résidentielle : l'habitat paysan comme levier d'enrôlement

Lorsque le réseau TDL acquiert, il s'engage à « *faire une rénovation du bâti la plus durable possible* » (entretien avec Estelle, Directrice de la Foncière TDL, chargée de l'animation du Pôle Fermes TDL, le 12/09/2016). Depuis 2013-2014, il n'engage plus

²¹⁵ Appellation d'origine protégée.

²¹⁶ Ce verbatim (entretien du 11/10/2017) exprime le statut « interprofessionnel » de la filière « Roquefort » : la grille de paiement du lait à la qualité est négociée au sein de l'« interprofession » où siègent industriels et éleveurs.

²¹⁷ Importance des processus techniques (transmission-installation) ; faire-valoir de la méthode scientifique (stage d'ingénierie) ; souci de l'efficacité productive à long terme de la filière.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

d'acquisition sans avoir réalisé un diagnostic complet du bâti *via* un outil d'analyse des pratiques qui institue, selon nous, un « *commun* » ou « *partage de tâches* » (Dardot et Laval, 2014, p.282) et une « *coobligation* » (*ibid.*) entre trois entités. Le sens premier de « *commun* » (*communis*) porte sur le fait de désigner « *non les choses mais les hommes [qui partagent] des [...] tâches* » (Dardot et Laval, 2014). L'agir commun qui en découle est « *instituant, [...] parce qu'il consiste en la coproduction de normes juridiques qui obligent tous les coproducteurs* » (Dardot et Laval, 2014). Ainsi, à TDL, la gestion du bâti est répartie entre le fermier, « *gestionnaire du quotidien, usager d'un lieu [...] qu'il devra transmettre* », l'AT, « *amenée à assumer de lourdes responsabilités : l'animation territoriale, l'identification de compétences locales (artisans, associations relais), la mise en lien avec les acteurs, le suivi de proximité* » et les propriétaires, qui ont « *un rôle de maître d'ouvrage* » (TDL, 2014, p.15).

Mouvement Terre de Liens	> Association Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> > Connaissance du territoire > Mobilisation - appel à compétences > Coordination - accompagnement des acteurs > Médiation - communication interne et externe > Archivage et capitalisation
	> Foncière / Fondation	<ul style="list-style-type: none"> > Application du droit rural > Prise de décisions - positionnement > Diagnostic - programmation > Conduite d'opérations - délégations > Gestion de l'économie de la construction
	> Fermiers / Usagers	<ul style="list-style-type: none"> > Usage et connaissance des lieux > Identification des besoins > Bon sens et intelligence du faire > Suivi - repérage des désordres

Figure 42 : « *Gérer le bâti sur les fermes de Terre de Liens* », (TDL, 2014, p.15)

Dans ce qui suit nous illustrons les modalités de cette répartition à partir de la ferme de Portecluse, multi-spécialisée en élevage laitier (bovin, ovin, caprin) et transformation, maraîchage, vente directe et qui accueille une école associative.

Donnée à la Fondation en 2014, objet d'une intense mobilisation technique (2015-2017), elle est devenue une mise à l'épreuve pour TDL. Le bénévole-référent de cette ferme, Panisse, élu de l'AT TDL Midi-Pyrénées est ancien gestionnaire de sites de villégiatures à la retraite qui a su remobiliser son capital professionnel pour le mettre au service du « *Mouvement TDL* ». À ce sujet, près de 70 % des bénévoles répondant à une enquête interne sur le bénévolat à TDL (Association TDL, MUSE, 2018) déclarent mettre leurs compétences professionnelles

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

au service de TDL (28 % « agricole », 20 % « animation » et 20 % « organisation », ou encore 9 % sur le cadre juridique et institutionnel du foncier).

Ce bénévole régional, également « référent » d'autres fermes TDL en région et proche du Pôle fermes national, forme des bénévoles au diagnostic du bâti et à la posture de « référent-ferme ». Notre cadre théorique se révèle ici à partir de l'expérience d'apporteurs de fonds devenus bénévoles et qui, formés, sont devenus légitimes à s'exprimer au nom de TDL en ayant intégré les principes du monde industriel (*cf. infra*) et du monde civique que le « Mouvement » rassemble par la construction comme « grandeur » et « espace public » de l'activité bénévole de diagnostic de bâtis agricoles, notamment ou encore de suivi des fermes et des fermier.ère.s. Un des bénévoles ayant agi au côté de Panisse, sur Portecluse et sur d'autres fermes et fermier.ère.s, a intégré un an après, en tant qu'administrateur, une nouvelle arène décisionnaire régionale qui statue sur les futures acquisitions à présenter en Comité d'Engagement (CE) national : le CE régional. Ce Comité d'échelle régionale donne suite ou non aux divers projets d'acquisition proposés au « Mouvement TDL ». Il est une arène dédiée à filtrer les projets en amont de leurs éventuelles instructions (diagnostic du bâti et des terres, cartographies des lieux, études du projet professionnel et du projet de vie des futur.e.s exploitant.e.s, notamment) et de leur présentation en CE national. Ce qui va participer à l'intérêt de ce CE régional à donner un aval positif ou non à l'instruction d'un projet foncier, c'est aussi l'opportunité d'un ancrage territorial du réseau TDL sur le territoire concerné. Une acquisition collective de fonciers agricoles par TDL admet donc tant la stratégie « d'innervation territoriale » de TDL que l'enjeu de conforter « l'ancrage aux territoires » des Associations TDL régionales dites, à juste titre : « Association territoriale ».

De la ferme au territoire : saisir TDL dans le concret de la gestion de ses fermes

À Portecluse, le projet de rénovation du bâti et d'amélioration de la circulation sur la ferme est coordonné, en 2019 par le référent depuis trois ans. Au sein des processus de TDL quant à ce type d'activité, Panisse a été en lien avec des architectes privés, les fermier.ère.s du domaine, le Conseil d'administration de l'AT et les salarié.e.s (architecte et gestionnaire immobilier) de la Fondation et de la Foncière constitués en «Pôle fermes » (PF).

À partir d'un diagnostic du bâti (résidentiel et d'exploitation), deux outils de gestion ont été mis en place à la demande de la Fondation, pour approcher les besoins dans leur globalité. Le « projet de développement » au titre « *Ancrer Portecluse dans son territoire* » a été soumis à un Comité d'expertise nationale animé par la Fondation. Le « plan de maintenance » a ensuite

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

été validé par le PF, au regard du « Compte d'exploitation prévisionnel », un outil interne qui évalue l'équilibre économique, soit dans quelle mesure les charges annuelles²¹⁸ liées au bien sont couvertes par les produits²¹⁹ liés au bien (PF, 2016). Depuis la perspective des RST, ces deux « objets techniques » sont devenus des « objets intermédiaires » entre le bénévole et les élus locaux, investis dès lors dans un processus d'hybridation de leurs actions, devenues communes. Témoignant de la « géographie des responsabilités » interne de TDL, ils sont devenus pour Panisse, le référent de la ferme, des supports permettant de « traduire » localement (auprès des élu.e.s locaux et autres partenaires de la DDT, des services urbanisme de la Communauté de Commune Arize-Lèze et de la Chambre d'agriculture) le projet lui-même et la complexité du dispositif TDL, « *une fusée à plusieurs étages mais pas si hiérarchique que ça* » (observation, avril 2016).

Ce processus « d'hybridation-traduction » s'est fait en trois étapes à partir d'une volonté de « *déminage en amont des problèmes* » (Panisse : observation, avril 2016).

À l'automne 2015, Panisse, le référent de la ferme, rencontre d'abord le maire de la commune : « *Je lui ai expliqué que nous allons travailler avec architectes et fermiers parce qu'on rencontre des difficultés : mauvais état des bâtiments, problématique du logement, inadéquation des locaux d'exploitation, problématique des circulations*²²⁰, et qu'on reviendra le voir. » Six mois plus tard, une nouvelle rencontre, autour de la proposition d'un plan d'installation de la ferme, incluant fermier.ère.s, adjoint.e.s du maire et une architecte privée missionnée par le PF a permis de « *dérouler le plan et là, [...] première réflexion du maire "Je n'ai jamais vu ça" [...]. On lui a [demandé de nous dire] ce qui pose problème au regard du PLU*²²¹. [...] *Il était très étonné, c'est un discours qu'il n'avait jamais entendu. [Il nous dit :] "Il faut qu'on rencontre la communauté de communes [CC]". Et là, le maire devient acteur [et] organise toutes les réunions suivantes* ». En mai 2016, le Maire invite le Vice-président à l'urbanisme de la Communauté de Commune Arize-Lèze (A-L) (Baptiste) et le Conseiller aménagement et urbanisme de la Chambre d'agriculture (Christophe). Panisse, le référent-ferme invite quant à lui un autre bénévole de l'AT, en formation. L'opération de « *déminage en amont* » amène chaque acteur à formaliser ses critères d'acceptabilité du projet : le

²¹⁸ Amortissements divers, frais de gestion, d'entretien et équipements, assurances, taxes et provisions pour impayés.

²¹⁹ Fermages et loyers annuels ; Refacturation de la taxe foncière ; Éventuelles reprises annuelles de subventions ; Dons dédiés à la ferme.

²²⁰ Cohabitation entre fermiers, animaux, école et clients.

²²¹ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

représentant de la Chambre souligne l'importance de la viabilité de l'exploitation et le Vice-président à l'urbanisme, l'enjeu de réduire au maximum l'artificialisation des terres agricoles.

À l'été 2016, le maire réunit en plus le technicien urbanisme de la Communauté de Commune, l'adjoint au Chef de service Aménagement-urbanisme-habitat de la DDT et une Chargée d'urbanisme également de la DDT. Panisse s'y présente comme « *administrateur de TDL [...], mandaté par la Fondation qui est le propriétaire pour suivre le projet* » (observation, août 2016). Il s'agit alors de traiter de l'ancrage du projet dans le PLUI de la Communauté de Commune A-L.

En définitive, cette suite de réunions illustre un processus d'enrôlement territorial à partir de la ferme. *In fine* le référent affirmera que TDL et Portecluse sont désormais connus « *jusqu'à la préfecture* ». D'un point de vue des RST, le bénévole-référent devient le « porte-parole », il « *gagne en force* » et « *grandit* » (Boltanski et Thévenot, 1991) à l'échelle locale (d'autres sollicitations adviendront d'autres communes et du PNR, on y revient dans le point *infra*) et en interne de TDL, dans les arènes nationales où il gagne auprès du PF une forte légitimité à s'exprimer sur des aspects techniques, au-delà de son échelle locale.

À faire et à refaire, à tâtons... un modèle économique et social de « l'habitat paysan » ?

En janvier 2017, le projet est validé par la DDT. Auprès de la gestionnaire du PF et de Panisse, les fermier.ère.s priorisent les travaux sur « *les logements, [qui] sont vraiment dans un état épouvantable* » (Panisse). En mai 2017, la question du financement du projet trop coûteux des fermier.ère.s génère des tensions. L'investissement financier que le projet d'habitat des fermier.ère.s suggère engage rapidement une réflexion de fond. Les fermier.ère.s, Panisse et les salarié.e.s du PF imaginent une solution, en ayant recours au Réseau Chênelet Construction (RCC) qui dispose d'un agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) et construit des logements écologiques à faible coût²²² par et à destination de personnes en insertion. Comme l'opération ne peut se faire avec RCC, et pour bénéficier lui-même des subventions de l'ANAH, TDL opère un changement de regard sur ses fermier.ère.s : en essayant « *de faire valoir l'idée que nos paysans sont un public en insertion parce qu'ils sont sous des seuils économiques qui correspondent à ça* » (Panisse, entretien août 2017).

²²² Subvention de 60 % des travaux par l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH).

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Ce dispositif émergeant dès 2018 apparaît apte à développer un modèle économique et social de « l’habitat paysan ». Toutefois, son application s’est faite au prix d’une requalification de la représentation du statut des fermier.ère.s. *In fine*, la Foncière obtient la MOI et envisage de devenir, avec la Fondation, co-bailleur sur les baux, terres et logements de Portecluse (observation, octobre 2018).

Au fil des activités d’acquisition et de gestion, les bénévoles de TDL sont à la fois « porte-parole » et « traducteurs ». Ils et elles coordonnent des actions avec la perspective de faire connaître TDL et sa capacité d’action sur leurs territoires et d’étendre son influence. Ils.elles témoignent d’un regain des demandes en matière de conseil, d’acquisition et de médiation foncière, de conventionnements formels ou informels avec les instances locales, régionales sur la question de la transmission des fermes et de l’habitat-paysan. L’action de TDL apparaît spécifique à trois titres : elle s’appuie sur la médiation (mise en réseau et accompagnement), l’apport de connaissances et l’offre de nouvelles opportunités de financement et de dispositifs sociaux (MOI).

TDL organise la « table des négociations » où Saint-Simon et Rousseau se rencontrent

Le cas de Portecluse montre comment TDL réussit à se rendre fréquentable auprès des institutions normatives foncières agricoles et de l’aménagement du territoire. Pour TDL une ferme doit être tant écologique (réponse aux risques contemporains relatifs à la protection de la biodiversité et des ressources durables) qu’engagée dans une production alimentaire de qualité, destinée aux territoires. En quelque sorte, TDL intègre l’amont et l’aval de filières locales dédiées aux Circuits courts alimentaires, agroécologiques et de proximité.

En effet, les institutions, dites normatives ci-dessus, distinguent TDL d’autres propriétaires se revendiquant d’une action militante et citoyenne sur le foncier mais qui ne mobilisent qu’un registre civique et écologique. L’aspect économique des projets défendus par ces propriétaires semble absent. En effet, en Ariège, au sortir d’une réunion (août, 2016), le conseiller de la Chambre soulignait qu’il n’avait « *jamais rencontré ce type d’initiative de la part d’un propriétaire. Ce projet a le souci de rentrer dans les cadres. C’est l’avenir de la transmission des fermes, car chaque ferme est un cas à part* ». L’entretien avec cet agent (juillet, 2018) confirme alors l’intégration de TDL dans la cité industrielle (*op.cit.*).

L’annonce auprès de sa hiérarchie de l’arrivée de TDL, « *un propriétaire porteur-d’un-projet foncier local* », n’a eu de retour « *ni positif, ni négatif [...] a priori, tous connaissent*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'action de TDL [et], dans la mesure où ça fonctionne, il n'y a pas de raison que ça soit mal vu par les élus [de la chambre] ». L'épreuve de « grandeur » ici, pour TDL, est que « ça fonctionne » : « on m'a juste dit : il faut les soutenir, parce qu'il y a des installations [...] qu'il faut soutenir ».

L'agent de Chambre d'agriculture souligne également le « contrat-social civique-industriel » qu'organise le réseau sur la base de ses propriétés : TDL « *n'a aucune velléité à optimiser [spéculer]. Le foncier restera toujours agricole [... : c'est différent] d'autres propriétaires fonciers plus mobilisés par l'aspect, [...] plus-value [sur] terrain constructible [...]. [Avec TDL] on est au-dessus de la mêlée, [...] on est dans l'opérationnel [et] toutes ces questions sont évacuées. »* Puis, regrettant que TDL soit tributaire d'une « *législation, une jurisprudence, [...] notamment d'urbanisme, qui prône le projet de l'exploitant, pas du propriétaire* » l'agent affirme que TDL, « *dans son action, est tributaire de ses fermiers* » et que « *[...] parfois les communes [et] la DDT ne sont pas habituées [...] à traiter avec un propriétaire* ». On notera ici, un rapprochement, entre les statuts de propriétaire et d'usager du foncier en somme, à la construction d'une « *sphère de mise en commun des droits, [...] non dans les prérogatives s'exerçant sur la terre, dans la manière de posséder* » (Lenclud, 1988). On notera aussi le niveau d'interdépendance entre TDL et les fermier.ère.s TDL quant à la légitimité de TDL propriétaire à porter des projets fonciers (cf. l'annexe « Appendice », point n°8).

Après avoir précisé que TDL prend une place peu occupée aujourd'hui : « *l'accompagnement de projets collectifs sur des exploitations à enjeux : beaucoup de surfaces et bâti importants* », l'agent me présente une autre figure de propriétaires privés se disant militants et citoyens mais qui « *installent des précaires* ». Il donne un exemple : « *on a un porteur de projet qui est privé et qui n'arrive pas à installer, parce qu'il y a cet enjeu de maîtrise foncière qui est prégnant. [...] ils installent des gens sur des projets et des statuts précaires [commodats annuels, systèmes non-viables]. C'est un projet sur lequel ils ont fortement communiqué, ils ont obtenu des crédits du ministère de l'environnement mais au niveau agricole pour l'instant c'est peanuts quoi. Ils nous sollicitent, on ne sait pas ce qu'ils veulent et ils ne savent pas ce qu'ils veulent non plus. Donc typiquement sur ce type de propriété [100 ha, avec une zone naturelle et du bâti] TDL aurait été beaucoup plus approprié pour faire émerger un projet. [...] très clairement la méthode aurait été différente, la finalité aurait été différente, d'installer des exploitations agricoles... Je ne suis pas certain que la finalité de ces porteurs de projet soit d'installer des exploitants agricoles, sinon [...] ils auraient mobilisé les*

bons leviers (appui sur le mot). [...] sur les trois exploitants installés, deux sont partis déjà, une persiste, une pauvre jeune fille qui s'accroche [parce qu'elle n'a que ça], elle veut [...] DJA etc., mais elle n'a pas de foncier et a priori, il n'est pas question qu'elle ait un bail à ferme [...]. [...] c'est pas positif ! (exaspéré :) parce qu'il y a du potentiel sur ce site... mais à la base je ne pense pas que ce soit un projet agricole, l'agriculture sert d'alibi [...] ça sert un projet d'agri-écologie mais plus orienté écologie... la posture de la chambre elle est très claire, c'est installer des exploitations pérennes que ce soit sur de la permaculture, de l'écologie mais, pérenne, sur du bio, sur tout ce que vous voulez... ».

3,3) De la ferme au territoire : quels arrangements et projections émergent de la rencontre entre TDL et les acteurs locaux ? L'exemple de la ferme de Portecluse et du territoire Arize-Lèze.

L'ancrage de notre analyse a été plus affiné sur le territoire de l'Ariège que sur les deux autres composant l'étude puisque, il est aussi notre territoire de vie. Nous repartons ici de la ferme de Portecluse pour montrer l'effet d'« intéressement » de l'action de TDL sur un jeu d'acteur local pour en dernier lieu analyser ce dernier quant à ses préoccupations sur le foncier.

Cette ferme, dite « Domaine de Portecluse », achetée grâce à un GFA en 1988 fut donnée à la Fondation en 2014. Les quatre fermier.ère.s des deux GAEC présents, maraîcher et de polyculture-élevage, labélisés AB, la louent *via* des BRE nominatifs.

Comme on l'a vu, Panisse un bénévole et administrateur de l'AT régionale Midi-Pyrénées, en tant qu'ancien gestionnaire de sites de villégiature, y remobilise ses compétences de gestion du bâti. Il est en la matière un bénévole dit « référent-ferme » pour le compte du Pôle ferme (PF) TDL national. Il a réuni autour de la ferme une architecte locale, des salarié.es (architecte et gestionnaire immobilier) du PF, les fermier.ère.s du domaine, ainsi que des élu.e.s locaux de la commune et de son regroupement. De ces derniers, le maire, une fois enrôlé par la nature singulière de ce propriétaire associatif qui « *démine les problèmes en amont et intègre ses projets aux enjeux locaux* » (Lombard et Baysse-Lainé, 2019), est devenu auprès de ses pairs, prescripteur de l'action : réorganiser l'urbanisme de la ferme ainsi que son aménagement (circulations des personnes, machines et animaux) ; rénover des bâtiments et construire de nouveaux logements pour les fermier.ère.s.

À la demande du CA de la Fondation à l'AT, un « projet de développement » (*ibid.*) fut soumis fin 2015 à un comité d'expertise interne. Puis un « plan de maintenance » fut validé par le PF, au regard du « Compte d'exploitation prévisionnel » (Pôle Fermes, 2016). On l'a vu

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

supra, une fois validés, ces deux outils sont devenus pour le référent un support permettant de « traduire », auprès des élus locaux, le projet qui aboutira *in fine* à la DDT. De janvier à mai 2017 émerge la programmation des travaux *via* plusieurs rencontres entre les fermier.ère.s, l'architecte du PF et le référent. Mais, après un incendie fin 2017 cette une nouvelle programmation qui s'engage. Un cabinet d'architecture privé est sollicité pour penser le projet de reconstruction à travers un cahier des charges strict. Le coût doit être inférieur ou égal à 1600 € / m² hors taxe et prévoir la transmissibilité des espaces (adaptation des volumes aux besoins futurs : bâtir des cloisons modifiables pour prévoir de futurs usages des lieux par de nouveaux.velles.s fermier.ère.s, *etc.*). Cette notion de « mise en transmissibilité » des lieux situe TDL « *au-dessus de la mêlée* » (*op.cit.*) des arènes publiques et institutionnelles locales, tout en les incorporant.

3,3,1) De la légitimité du propriétaire à l'enrôlement du territoire sur le bâti, quant à l'avenir de Portecluse

En effet, dans la totalité des entretiens effectués auprès des différentes parties prenantes du territoire – investies par TDL dans cette épreuve de « *transmettre au long terme* » le Domaine Portecluse – nous avons pu faire un constat.

La thématique du développement de ce territoire, à dominante rurale, s'ancre sur la question du maintien d'unités foncières « à taille humaine » et « viables ». Elle est problématisée à l'échelle locale par le collectif d'actant humains (élu.e.s, technicien.ne.s agricoles et de l'aménagement, bénévoles et fermier.ère.s de TDL), et non-humains (sols, batifs, paysages, *etc.*) comme relatant d'un besoin d'expérimentation, notamment sur le bâti et l'*intégration* des porteurs de projets.

Les actants humains interrogés de TDL (coordinateur régional, bénévoles et fermier.ère.s de TDL), – pour certains, comme Panisse et les fermier.ère.s « porte-parole » des actants non-humains –, et les « actants territoriaux » professionnels du foncier agricole et/ou responsable de l'aménagement du territoire (élu.e.s ; technicien.e.s de la Chambre d'agriculture, de la DDT et du PNR), – « porte-parole » quant à eux –, de l'actant « territoire », témoignent d'un manque de coordination des différentes structures institutionnelles concernées et d'un « laisser-faire » des questions de transmissions des fermes.

La principale critique porte sur l'agrandissement des structures agricoles et sur l'éloignement des sièges d'exploitations, des lieux d'exploitations. Le résultat est que certaines parcelles, les moins productives, sont délaissées, quand d'autres, sont simplement entretenues

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

(fauche pour le foin) et/ou confiées à des entreprises agricoles. Une des premières conséquences de cet agrandissement et de cette concentration du foncier entre les mains de peu d'agriculteurs (ils sont majoritairement des hommes) est l'enfrichement du paysage. La question et l'enjeu du bâti n'y est problématisée qu'à la marge, *a contrario* de TDL qui expérimente et enrôle à travers elle.

L'activité du réseau TDL, légitimée par les partie-prenantes du fait de son statut de propriétaire foncier proactif sur les enjeux agricoles et écologiques, voire sanitaire (lutte contre les risques d'incendies dû à l'enfrichement) locaux, tente alors de répondre au problème par le biais de sa politique. Dans un premier temps TDL, en engageant une forme d'enrôlement des acteurs concernés dans un débat technique et juridique, – sur la gestion du bâti et l'accueil et l'accompagnement de porteur.teuse.s de projets agricoles dédiés au Circuits courts alimentaires et agroécologiques, de proximité –, se fait une place. Dans un deuxième temps TDL est alors sollicité par le territoire et ses actants.

Ici TDL favorise épreuve territoriale majeure, sa propre « grandeur » (Boltanski, Thévenot, 1991) comme creuset institutionnel qui entend (i) « *en s'appuyant sur l'expérience, renforcer le débat sur la gestion de la terre et du bâti* »; (ii) « *maintenir et transmettre des fermes, à taille humaine, viables et vivables, existantes* » (*ibid.*) et (iii) « *Encourager les collectivités à considérer essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'alimentation et l'aménagement du territoire* » (Charte TDL, 2003).

Nous allons maintenant « renverser » notre intérêt quant aux activités de cadrages (*to frame*) de l'action autour de la ferme de Portecluse. Jusqu'à présent nous avons analysé comment Panisse, le bénévole de TDL soutenue par le PF national et l'AT TDL Midi-Pyrénées cadre l'action collective sur Portecluse. A présent nous allons observer en retour comment, *ex-post* de l'action sur Portecluse, le collectif d'actants territoriaux que nous avons suivi, cadre les enjeux de transmission d'exploitations agricoles sur ce territoire du piedmont ariégeois et comment il intègre peu ou prou TDL comme un opérateur utile. Nous allons apprécier comment dans les regards et discours que ce collectif d'actants construits certains utilitarismes se révèlent, quant aux rôles des futur.e.s exploitant.e.s du territoire et du réseau TDL.

3,3,2) Au-delà de TDL : aménager l'espace et prendre soin du paysage et du territoire : quels enrôlements des porteur.teuse.s de projets et de TDL par les Collectivités locales et les OPA ?

Avant de développer sur les regards et discours que ce collectif d'actants en A-L construit quant aux rôles des futur.e.s exploitant.e.s du territoires et du réseau TDL, nous allons revenir sur les regards et discours que TDL porte à l'égard des porteur.teuse.s de projets qu'il accompagne, des fermier.ères avec qui il contractualise des pratiques agroécologiques et *in fine* des projets fonciers qu'il soutient. Dans un deuxième temps nous renverserons le regard afin de saisir comment ces porteurs de projet et TDL deviennent utiles aux yeux d'acteurs locaux issus de Collectivité ou d'OPA dans leur perspective de développement du territoire.

3,3,2,1) TDL et des porteur.teuse.s de projets agricoles devant adhérer à des codes et des valeurs.

Pour TDL (note de terrain du 22/05/17 en Aveyron où Panisse fait passer des entretiens aux fermier.ère.s de Vispens et à des candidat.e.s pour s'y installer)²²³, dans sa projection politique de construire le foncier comme un bien commun territorialisé, l'équation idéale-typique entre « porteur de projet (i) ; ferme TDL (ii) ; territoire (iii) » est pragmatique : (i) « doit adhérer aux valeurs de TDL » (*ibid.*) et faire montre de « compétences (CV, recommandations) » (*ibid.*) correspondantes à (ii), « un outil à transmettre au long terme » et devant rester « ancré sur (iii), [...un] territoire », agricole et alimentaire, entendu comme projet. Ce que nous allons découvrir *infra* c'est que cette « équation » correspond à celle recherchée par le collectif d'actants territoriaux présenté *supra*.

En effet, en mars 2018 le Maire de Campagne sur Arize réunit la Chargée de mission « gestion de l'espace » du PNR des Pyrénées ariégeoises (Sandy), la SAFER, la Chambre d'agriculture, la Coopérative agricole des producteur.trice.s Lèze et Arize, des élus de l'intercommunalité Arize-Lèze (A-L), des agriculteur.trice.s et un fermier de Porteclose. Sont alors discutés des problèmes d'enfrichement d'espaces délaissés et de transmission de parcelles pouvant répondre aux besoins des deux filières locales en Agriculture biologique soutenues : le maraichage et la production en ovin lait.

²²³ En Sud-Aveyron sur une ferme TDL, Panisse est venu rencontrer des candidat.e.s. Titre de la note : « Vispens : Renouvellement des baux : départs d'ancien.ne.s fermier.ère.s et arrivées de nouveaux.elles ».

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

Sandy explique (entretien du 19/12/18) : « *la chambre a dit « nous on s'occupe des transmissions » ; la SAFER « nous on a Vigifoncier²²⁴ » ; les agriculteurs « ah oui mais ça s'enfriche » ; les élus « bon qu'est-ce qu'on peut faire ? » et nous PNR, [via le dispositif « réouverture paysagère »] on crée des dynamiques, du lien [...] ».* A l'issue de cette réunion Sandy rencontre inopinément le bénévole référent de Portecluse, Panisse et un fermier, là pour discuter du projet de Portecluse avec le Maire. Sandy intègre la réunion et découvre TDL. Un rendez-vous est pris. Le coordinateur régional TDL échangera avec elle sur, comme le dit Sandy : « *la stratégie de territorialisation [du réseau], le fait de s'appuyer sur des projets territoriaux* » (*ibid.*). À noter ici la réussite de TDL d'avoir diffusé son identité et sa stratégie de lier ses fermes au territoire.

3,3,2,2) De TDL l'enrôleur à TDL l'enrôlé

De l'AG 2018 de l'AT régionale en Ariège²²⁵ Sandy précise : « *j'ai [eu] du mal à comprendre comment ça marche en fait entre les trois instances²²⁶ et tout ça... Donc là je suis en phase de familiarisation, qu'est-ce qu'on peut faire ensemble* ». Pour la Chargée de mission, qui attend de TDL une participation à la formation des élus (partages d'expériences, présentation des outils d'urbanisme mobilisables) il faut que le réseau TDL local « *se rapproche du Conseil départemental [qui s'intéresse au dispositif « PAEN »²²⁷ pour viser] des opportunités de portage [foncier]* ». Elle précise que le PNR « *n'est pas parti sur les outils TDL [mais] plus sur [...l'idée que ce soit] les communes qui agissent, qui achètent le foncier ou qui le sauvegarde [avec l'aide d'un PAEN]* ». Au regard de notre analyse on se rend compte ici que c'est le statut d'« apporteur de connaissances » de TDL qui est légitimé.

²²⁴ Vigifoncier.fr (consulté le 01/02/2019) est un site de veille et d'observation foncière destiné aux collectivités. Payant, proposé par la Fédération Nationale des SAFER, il permet de connaître les projets de vente de biens agricoles et ruraux d'un territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières.

²²⁵ Notons que le choix du territoire pour réaliser l'AG intègre la stratégie nationale de TDL d'innervation des territoires pour faire connaître TDL (Lombard et Baysse-Lainé, 2019). En 2018 ce fut l'Ariège, puisque comptant deux projets d'acquisitions (Fermes de la Hitte, Commune de Lacave et du Domaine de Barané, Commune de Gabre) et le projet de rénovation de la ferme de Portecluse.

²²⁶ Fédération Nationale TDL, Foncière TDL, Fondation TDL.

²²⁷ Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) (Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005. Articles L.143 et suivants du Code de l'urbanisme). Réunion dans un même outil d'une possibilité de maîtrise foncière et d'un projet de développement et d'aménagement. La notion de « concertation » y figure comme une obligation. Le dispositif donne aux Collectivités un droit de préemption sur le foncier agricole.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Du point de vue de la stratégie sociospatiale engagée localement par le PNR, – qui « *ne souhaite pas parler de foncier directement [ça fait peur aux élus] mais rentrer par la thématique paysage, de manière plus discrète* » –, Sandy affirme qu'en effet les espaces visés (fonds de vallées et coteaux) par les élu.e.s d'Arize-Lèze « *ne sont pas encore à vendre* ». Notre entretien avec Baptiste le Vice-Président à l'urbanisme de la Communauté de Communes le 17/07/2018 précise que « *l'enjeu pour l'instant est à la concertation [et à la médiation] sur l'occupation du sol* » (Baptiste), entre les propriétaires concernés et d'éventuel.le.s candidat.e.s.

Mais *a contrario* du discours de Sandy, pour Baptiste, TDL est un opérateur foncier qui pourra jouer « *le rôle qu'on aurait pu faire* (évoque ici des limites financières de la Communauté de Communes A-L), *de réserve foncière [et de] réunir comme à Portecluse tout le monde autour de la table pour chercher comment un projet peut aboutir [...]* ». Qui plus est, Baptiste témoigne qu'à l'échelle d'un projet d'installation, TDL intègre aux enjeux locaux les questions de transmission du foncier au long terme (transmissibilité du bâti, sélection de candidat.e.s) : TDL « *pourrait être utile dans le cadre d'une transmission qui ne se fait pas [...si] on est coincé et que des terres vont devenir des friches, là on a besoin d'un intervenant qui va s'engager et qui va aider des porteurs de projet à aboutir. [...] TDL est une des solutions, dans certaines circonstances, qui permet de sortir d'une situation [...] dommageable pour le territoire* ».

En termes d'analyse, ce qu'il faut selon nous noter, c'est la différence de discours entre la perception de Sandy, la Chargée de mission du PNR et celle de Baptiste, le Vice-Président à l'urbanisme de l'intercommunalité A-L, quant aux rôles que peut ou doit jouer TDL sur le territoire. Pour Sandy, TDL peut être une expérience à transmettre afin d'accompagner les Communes à acheter et ou gérer du foncier. Pour Baptiste, dans le cas d'une non-reprise de parcelles visés par le projet agri-alimentaire territorial (maraichage et ovin lait en AB) TDL pourrait acheter le foncier et sélectionner les candidat.e.s.

Le Chargé de mission urbanisme de la Chambre d'agriculture, Christophe, confirme ce rôle attribué à TDL sur sa capacité à acheter du foncier et sélectionner des projets et leurs porteur.teuse.s (cf. *supra*). Aussi, en se basant sur sa propre expérience de collaboration avec TDL à Portecluse (entretien avec Christophe du 02/07/18) il précise que : « *TDL peut être une solution [pour des cas] isolés [...] individuellement [...] pas viables ou vivables [grande taille] qui par le biais d'une installation avec du foncier maîtrisé, stabilisé, [peuvent se projeter sur des] pools de plusieurs filières [sur une même exploitation]* ». Ici Christophe nous amène à l'idée que TDL, tant dans sa capacité d'acquérir du foncier que d'accompagner des

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

porteur.teuse.s de projet, vers éventuellement une installation collective, pourrait combler un vide : favoriser la transmission de fermes de grande taille pour, au sein de chacune, y réaliser une redistribution du foncier en plusieurs ateliers agricoles. Ateliers qui devraient pouvoir répondre aux divers besoins des filières locales, soutenues par les acteurs territoriaux.

Notons ici que les enjeux d'aménagement (lutte contre l'enfrichement), d'installation d'actifs, de transmission complexe (beaucoup de bâtis et de surfaces) et de développement local sont projetés dans un même problème public : la planification des usages de l'espace agricole à des fins de développement local. TDL y est attendu autant comme un opérateur foncier, pour l'acquisition et la gestion au long terme de fermes, que sur l'accompagnement de collectifs d'élu.e.s et de candidat.e.s en vue d'installations agricoles en agroécologie et de leurs transmissions au long terme. Selon-nous, ce type de pratiques met en lumière autant le tour de table d'acteurs et d'organisations que la stratégie d'enrôlement, que souhaite développer le « Mouvement d'Agriculture Citoyenne ». En sus, au même titre que dans TDL nous avons pu démontrer certaines limites quant à la reconnaissance plus technique que politique des fermier.ère.s TDL, ici, elles réapparaissent dans la complexité des débats et échanges locaux quant à l'avenir du territoire agricole d'A-L et du statut à donner aux futur.e.s « paysan.ne.s ».

En effet, au-delà de TDL, dans ce problème public territorialisé, alliant « transmission du foncier » et « développement local » le statut de « porteur de projet » tend à se transformer.

Pour Baptiste, le Vice-Président à l'urbanisme de la Communauté de Communes A-L « *c'est difficile de faire comprendre à des gens qui sont dans le rêve [qu'un PLUI] c'est pour protéger l'environnement, [...] leur faire prendre conscience que [quand ils vendront] les gens voudront un chemin et que ce n'est pas compatible avec les finances des communes. y a certains projets pour lesquels j'aimerais pouvoir proposer une solution de remplacement [et] dire « nous avons une réserve foncière agricole sur laquelle [...] il y a des terres disponibles »*. Ici, une première rupture se formalise quant à la reconnaissance du statut de « porteur de projet » en tant que « porteur d'un projet de vie ».

La rupture en question s'est complexifiée à la réunion du 22/01/19 au siège de la Communauté de Communes (CC) d'A-L où TDL n'était pas invité : Sandy « *j'ai fait le choix de ne pas les inviter car je préfère y aller doucement. TDL tout le monde ne connaît pas...* ». En plus du PNR, des élu.e.s de la CC d'A-L, des technicien.ne.s SAFER et des agriculteur.trice.s présent.e.s à une première réunion (cf. *supra*) ont été invité l'ADEAR, le CIVAM Bio de l'Ariège (membre du réseau InPACT, cf. partie 1 chapitre 3) et l'industriel « JPS lait ». Ce dernier est spécialisé depuis 1982 dans la production de desserts et de yaourts

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

bio. L'usine, installée sur la Commune de Lézat sur Lèze, embauche sur le territoire une cinquantaine de personnes. Son directeur est actuellement en recherche de « *producteurs de lait de brebis en bio afin d'arrêter de faire venir du lait d'ailleurs* » (le directeur de JPS Lait, le 22/01/19).

Ce que nous avons pu observer durant cette réunion technique animée par Sandy du PNR, où fut discuté le projet territorial des élu.e.s locaux et les intérêts de JPS lait et de la plateforme alimentaire soutenue par le CIVAM bio, c'est que certaines représentations du statuts des futur.e.s porteur.teuse.s de projet sont partagées. En effet, nous avons fait le constat que les représentations, quant aux légitimités des futur.e.s candidat.e.s à accéder au foncier, ont suivi un va-et-vient entre les figures de « porteur de projet agricole » d'un côté et « d'impétrant »²²⁸ devant *intégrer* rapidement les ambitions du territoire, d'un autre.

Quand les deux technicien.ne.s de la SAFER et de la Chambre présent.e.s, font le constat que malgré « *des vagues de demandes de candidats à l'installation y manquent de vrais candidats professionnels* », l'élu de l'ADEAR réagit : « [...] *c'est difficile d'approcher des candidatures lorsqu'on préconstruit le projet. [...] C'est le phasage*²²⁹. [...] *il y a des gens qui ne savent pas où ils en sont lorsqu'ils démarrent [et] c'est normal, au début on regarde le moindre investissement. [...] le problème général c'est le fait qu'il faille arriver dans le métier en étant déjà compétitif, ce qui est complètement utopique. [...] il faut intégrer la notion de progressivité* ». La coordinatrice du CIVAM bio précise enfin : « *actuellement il y a plus de demande que de production. Donc [ils] iront vers ce qui leur correspond. C'est pour cela qu'on trouve pas de producteurs ni pour les Biocoop ni pour la Plateforme*²³⁰ ».

L'ensemble du collectif s'accorde sur l'enjeu pour le territoire d'accompagner des « candidat.e.s professionnel.le.s » afin de répondre à des formes de « projets préconstruits ». Par exemple fournir les « Biocoop » et la « Plateforme alimentaire » qui manquent de productions légumières locales ou encore du lait de brebis bio à l'industriel transformateur « JPS lait ». D'un autre côté l'ADEAR et le CIVAM avertissent (seulement) qu'il pourrait être

²²⁸ « Impétrant » : « *obtenir quelque chose à la suite d'une requête, d'une supplique adressée à l'autorité compétente* » (CNRTL, consulté le 04/01/2020).

²²⁹ Trouver en même temps un.e porteur.teuse de projet et un foncier libre qui correspondent et vice versa. Cette une attente demandant le respect d'un phasage en matière d'accompagnement. C'est toute la complexité vécue par tous les acteurs œuvrant dans la cadre de la « transmission-installation » aujourd'hui.

²³⁰ Une coopérative d'intérêt collectif qui a pour objectif d'approvisionner en produits locaux la restauration collective ariégeoise.

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

vain de vouloir installer sans donner l'occasion aux candidat.e.s, – qui de toutes façons « *iront vers ce qui leur correspond* » –, de s'approprier dans leurs propres démarches l'enjeu de « l'installation progressive ».

En guise de conclusion du chapitre 3, nous devons noter que TDL montre, dans le cours de son épreuve de « transmission au long terme » d'unités foncières (terres et bâtis), un souci de soin (*care*), – outre aux sols, aux bâtis et aux paysages –, au « territoire ». L'enjeu entre les acteurs du territoire et TDL devient alors réciproque. En effet, d'un côté, pour TDL, l'ambition est de « déminer les problèmes » en amont de la réalisation de projets (sur le bâti en Ariège et dans le Nord de positionner la ferme du Favril en tant qu'exemple à développer au sein du réseau territorial du groupe local de l'Avesnois, sur l'enjeu « eau » notamment). D'un autre côté, pour les acteurs du territoire, l'enjeu est de pouvoir accéder aux deux actions légitimant TDL : (i) son expertise (apport de connaissances) en matière de gestion collective de fonciers agricoles intégrant des perspectives tant alimentaires de proximité qu'agroécologiques et (ii) ses capacités de mobilisation de moyens financiers en vue de l'acquisition par la Foncière et/ou la Fondation TDL de fermes et de parcelles assimilés alors à des « réserves foncières » *pro* circuits courts de proximité et *pro* environnement. Ce constat montre que par ses fermes et savoir-faire TDL émerge sur ces deux territoires en tant qu'acteur de l'aménagement et opérateur foncier légitime. L'arène publique et technique qui émerge alors et se renouvelle à l'aune de problèmes locaux relatifs à l'usage du foncier sur ces deux territoires, constitue l'espace public que tend à occuper le Mouvement d'agriculture citoyenne (MAC). Le schéma de la figure n°41 ci-après propose une lecture rapide des catégories de structures d'où émergent des actants humains (technicien.ne.s, élu.e.s, bénévoles) porte-parole d'actants non-humains (territoires, paysages, sols, bâtis, *etc*). L'ensemble compose selon nous le MAC.

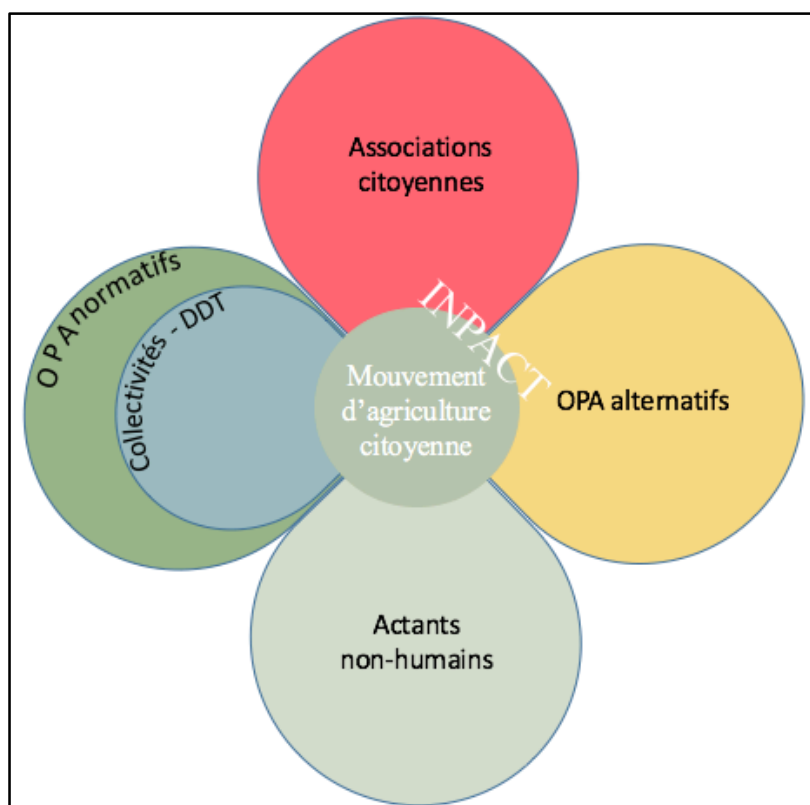


Figure 43 : Catégories des structures des actants humains (technicien.ne.s, élu.e.s, bénévoles) porte-parole d'actants non-humains (territoires, paysages, sols, bâtis, etc) qui composent le MAC.

Au sein du MAC, TDL, – de par ses capacités à maîtriser des unités fermières, de foncier agricole, réputées « viable, vivable et transmissible », – tente d'intégrer et d'objectiver des enjeux locaux d'usage du foncier dans son propre processus de réalisation et de développement de ses fermes. C'est à une mise en équation « porteur.teuse.s de projet ; ferme à transmettre ; développement local » à laquelle finalement le MAC s'attache. TDL y effectue, d'un côté, une activité d'enrôlement d'une somme d'actants et de leurs institutions en répondant à des enjeux situés tels que : la lutte contre l'enfrichement, la dévitalisation du territoire et la gestion de bâtis d'habitation et de production, l'enjeu « eau », au long terme. En retour TDL est alors enrôlé en tant que simple opérateur foncier pouvant être utile dans certaines problématiques, cadrées par les acteurs locaux agricoles et de l'aménagement : acquérir et redistribuer des fermes de grandes tailles en plusieurs ateliers agricoles (Ariège) et installer des maraicher.ère.s dans des zones de captage d'eau à enjeux (Nord).

Nos deux dernières hypothèses donnent alors réponse à notre problématique qui entend comprendre « **Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?** ». En effet, notre hypothèse n°3 se confirme ici : « L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux,

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoire pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire ». Notre dernière hypothèse, la n°4, également : « Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé ».

Dans ce processus d'enrôlement réciproque, que notre hypothèse n° 4 évoque, TDL incorpore des valeurs produites par les acteurs normatifs de l'aménagement du territoire (Communes et leurs regroupements, DDT) et de l'installation-transmission des exploitations (OPA, SAFER). C'est ensemble que cette somme d'actants humains s'exprime au nom d'actants non-humains (le territoire, les paysage, les sols, le bâti notamment). Selon notre cadre théorique, composé de la théorie de l'« Action collective des mouvements sociaux » (Céfaï, Trom, 2001) et des « Réseaux sociotechniques » (Akrich, Callon, Latour, 2006), ces actants humains et non-humains s'engagent ainsi dans la construction d'une nouvelle arène publique (Céfaï, 1996) dont l'« intention commune » (Céfaï, Trom, 2001) discutée et disputée est la *planification de la transmission de fonciers agricoles au long terme à des fins de développement territorial*. L'« action commune coordonnée » (*ibid.*) primordiale en lien, constituant selon nous la première « épreuve » (Boltanski, Thévenot, 1991) du MAC se révélant ici, est l'institutionnalisation de processus de mise en équation des actants suivants « porteur.teuse.s de projets agricole pro CCP et pro environnement ; une ferme viable et vivable à transmettre au long terme ; le développement local du territoire ».

Au sein du MAC des deux territoires étudiés, TDL reste dans un premier temps à la marge du territoire en s'investissant d'abord à l'échelle de ses fermes. C'est par les enjeux propre aux fermes que le réseau soutient, que des « activités de traduction » se réalisent, auprès d'acteurs peu ou prou partenaires au début des projets fonciers propres à TDL. C'est l'actant non-humain « le territoire » qui est progressivement problématisé quant à l'avenir de fermes dédiées au CCP. L'analyse va jusqu'à montrer que c'est « ferme par ferme » que des processus d'accompagnement de transmission-installation, situés, s'engagent.

Ce qui est remarquable par rapport à notre analyse *via* notre cadre théorique, c'est que le foncier agricole qui jusque-là était un tabou au sein de la profession agricole et un « ailleurs » au sein des stratégies et processus de développement local devient, au sein du MAC, un « problème public » (Céfaï, 1996 ; Céfaï, Triom, 2001) en tant que « commun » (Margetic et al., 2016) et un « objet de soin » (Lombard et Baysse-Lainé, 2019) mais aussi, dans la

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

perspective du MAC, un « objet-ressource » (*op.cit.*) qui « *actualise des valeurs portés par une diversité d'acteurs ayant des objectifs, des pratiques et des appuis territoriaux différents, dont l'approche collective reflète une proximité parfois instrumentalisée* » (*ibid.*, p.88). Alors le foncier agricole devient un « *objet frontière, qui sépare [...] en même temps qu'il [...] permet [...] une certaine coordination* » (Akrich, Callon, Latour, 2006, p.182).

Le MAC identifie aussi des adversaires (Touraine, 1978) et l'on sait que définir un adversaire est une condition essentielle dans la construction d'un mouvement social (Ripoll, 2005/2). Ces adversaires ne sont plus ici simplement la FNSEA et autres lobbys de l'agrochimie ou encore des pratiques de financiarisation de l'agriculture tels que les constituent la dynamique sociale altermondialiste et des syndicats dit paysans telle que la Confédération paysanne (Cf. partie 1). Ils sont des propriétaires de fonciers recherchant à optimiser la valeur de leur patrimoine : (i) par la mise à bail précaire *via* des commodats ou des baux verbaux de leur foncier afin de pouvoir le récupérer rapidement, en attendant un changement éventuel du statut de leurs parcelles : d'« agricole » à « constructible » ; « ii) par la location de bâti à moindre frais : non entretien du bâti. Ils sont encore des propriétaires se revendiquant d'une action « citoyenne », c'est-à-dire « écologique », pro « CCP » notamment, mais installant des fermier.ère.s *via* des baux précaires ou des projets agricoles non-viables ou encore en ne s'adressant pas aux organismes de l'installation agricole telle que les Chambres d'agriculture. L'adversaire est aussi le. la porteur.teuse de projet dit « utopiste » désirant développer son projet sans respecter les règles des documents d'urbanisme intercommunaux : les PLUI ou encore, se désintéressant des dynamiques territoriales qui l'entourent. L'adversaire est aussi le « gros agriculteur et/ou gros propriétaire du coin » et ses « *gros engins agricoles qui tassent les sols* » (Viviane en Côtes d-Armor) et « *bloquent les petites routes de campagne* » (un agriculteur retraité se disant lanceur d'alerte en Arize-Lèze). En effet les adversaires peuvent être des actants non-humains telles que aussi les « *grosses fermes fragiles* » (Viviane) et leur modèle économique et social considéré moins résilient que celui des fermes peu capitalistiques, dites « paysannes ». C'est aussi « *le paysage qui s'enfriche et se ferme* » (le maire de la Commune du Terrefort en Arize-Lèze).

Au-delà de son statut de réseau propriétaire mais *via* sa stratégie de lier « fermier.ère.s ; fermes ; territoires » et *via* son modèle économique d'acquisition-gestion collective de fonciers (dont l'objet agricole doit être assuré au long terme), TDL se positionne comme partie prenante de cette arène en devenir et en face des adversaires identifiés. *Via* notre analyse, il présente en effet des arguments qui vont dans ce sens : le réseau se situe, avec les institutions et OPA

Partie 2 – Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire

locales, sur un même principe de justice, « industriel » (Boltanski, Thévenot, 1991) en réaffirmant l'importance (i) des processus techniques (transmission - installation), (ii) du faire-valoir de la méthode scientifique (diagnostic et expérimentation sur le bâti) et (iii) du souci de l'efficacité productive au long terme des filières. Concernant le bâti, la problématisation effectuée par les actants humains de l'arène en question fait ressortir un besoin d'expérimentation. Lors de nos entretiens et observations, le thème fut toujours très vite abordé et TDL alors cadré comme apporteur d'une expertise singulière. Un autre champ d'expérimentation est aussi en devenir dans lequel TDL fait montre d'expérience : *l'insertion socio-professionnelle et socio-spatiale des porteur.teuse.s de projet, voire leur intégration au projet territorial alimentaire et environnemental et non plus leur seul accompagnement*. En effet TDL (cf. l'annexe « Appendice ») fait déjà du statut de « porteur.teuse.s de projet » celui d'un « impétrant », plus reconnu dans ses capacités techniques que politiques et depuis quinze ans, les fermier.ère.s de TDL sont envisagé.e.s comme des « paysans de passage » (Pibou 2016). Néanmoins, notre analyse des valeurs partagées en Ariège (cf. *supra*), projetant la planification de la transmission d'exploitations agricoles à des fins de développement du territoire, montre que cette « *circulation des hommes sur la terre et non plus la circulation des terres entre les mains de quelques hommes* » (*ibid*, p.349) se confirme, au-delà de TDL. Ainsi, ces nouvelles fonctions d'aménagement du territoire et de développement local de la transmission du foncier agricole risquent-elles d'intégrer dans le temps TDL, à l'instar des candidats à l'installation, comme un simple opérateur foncier *utile*. Sur le foncier, son usage, voire sur son utilité, cette arène en devenir, « *nouvel espace sociopolitique [...] appelant la mobilisation des acteurs locaux [...] et la coopération des sphères privées et publiques [...]* » (Sencébé, 2013/3, p.257) en vue de la *planification de transmissions de fonciers agricoles au long terme à des fins de développement territorial* démontre-t-elle une complexification des rapports « agriculture-société » et l'avènement d'un renouveau des rapports de domination du statut de la propriété privée sur le monde agricole ?

Conclusion de la Partie 2

« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne

TDL est en France une des principales organisations militantes non agricoles ou agricoles traitant de la question du foncier à l'échelle nationale. Elle s'est construite à partir d'un vaste creuset de mouvements agricoles et de la société civile (cf. partie 1). Cependant, si elle est une des parties prenantes du Mouvement de l'agriculture citoyenne (MAC) et qu'elle montre une continuité de valeur avec le monde agricole alternatif qui également compose le MAC, certains des motifs qui constituent le corpus idéologique de TDL diffèrent de celui des organisations strictement paysannes (FADEAR, CIVAM par exemple). En outre, TDL est cadré (*to frame*) par des agents-acteurs d'OPA et de Collectivités locales qui le démarquent d'autres propriétaires-privés, qui, sur les questions de la propriété, de la gestion et de l'allocation du foncier, sont cadrés comme se revendiquant d'une éthique seulement écologique et pas assez agricole et économique.

Une analyse des ruptures et continuités axiologiques entre les deux corpus idéologiques à l'étude, l'un approché comme « paysan » et l'autre comme « citoyen », constitue le travail mené dans le premier chapitre de cette dernière partie de la thèse. Notre analyse thématique de la charte de TDL, nommée « citoyenne » à l'aune de deux chartes « paysannes » (Charte de la FADEAR, charte de la *Via Campesina*) nous permet *in fine* de montrer les fondements d'une rencontre (continuités thématiques) entre TDL et les organisations paysannes françaises, en somme ce que nous proposons de nommer *la base axiologique de l'Agriculture citoyenne*. Cette analyse nous permet *in fine* de saisir les débats (ruptures thématiques) qui habitent ce MAC. Quand cela nous a semblé faire sens nous avons valorisé des éléments de discours de fondateur.trice.s et de leaders de TDL afin de donner corps aux ruptures et/ou continuités axiologiques entre les chartes. Nous en faisons ci-après la synthèse.

Nous commençons par les continuités de valeurs entre les trois chartes pour aboutir ensuite aux résultats composant les débats internes de l'AC.

→ Les continuités thématiques et de valeurs entre la charte TDL et les chartes des deux organisations paysannes, que sont la Fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) et la *Via Campesina* (VC), favorise une première compréhension

de l'émergence d'une arène publique agri-alimentaire où se discute et se dispute l'activité de *planification de transmissions de fonciers agricoles au long terme à des fins de développement territorial*.

La vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural »

Cet arbre thématique, (figure n°15) montre selon nous, – à l'heure du phénomène d'urgence climatique et de transition des systèmes alimentaires –, les bases culturelles, politiques et motivationnelles d'une Agriculture citoyenne en premier lieu, ruraliste (pro CCP et pro développement rural local) et en deuxième lieu interdépendantiste (penser le rural et l'urbain comme investis d'enjeux réciproques : faire système). Cependant, cette mise en système de la relation « monde rural - monde urbain » promue est cependant contrainte par une autre construction sociale (ou mise en système) du phénomène : le développement d'un « système » ou « projet agri-urbain ». À la différence d'une séparation entre la ville et la campagne qu'évoque la littérature quant à l'hégémonie du « système agri-urbain », *l'AC construit un renversement ruraliste* qui détermine une moins forte dichotomie entre ces espaces de production alimentaire d'un côté et de consommation de l'autre. En effet, ce que nous observons des valeurs de l'AC tient plus d'une perspective que nous nommons « interdépendantiste » faisant de ces catégories d'espaces, des objets liés à intégrer et à protéger ensemble dans une même complexité. Dans ce renversement ruraliste de l'AC et sa perspective, une nouvelle catégorie spatiale *quasi* rhétorique ainsi apparaît : *l'espace péri-rural*. C'est l'attention en une nouvelle centralité qui se fait ici *sentir* : une centralité où ce qui est central est un autre rapport au temps, à l'espace, voire aux distances. C'est aussi une autre qualification de l'espace par laquelle sont valorisées des réserves de biodiversité, des espaces productifs alimentaires, des aquifères, des paysages, des savoirs, des processus techniques singuliers, des identités, *etc.* La périphérie de cette centralité rurale, le système urbain et son échelle métropolitaine, cet *espace péri-rural* en somme, se retrouve être alors, celui en attente, le demandeur, l'influencé, le financeur et *in fine*, le bénéficiaire de ce que le rural peut (pourrait) proposer, dans le cadre des enjeux de transition alimentaire, climatique et sanitaire. L'exemple des pratiques qui ont émergé durant l'épidémie du Coronavirus « *Covid-19* » est probant à ce titre : des filières agricoles de proximité et de qualité s'étant organisées pour concevoir de nouveaux marchés à proximité des villes. Les agriculteur.trice.s et leurs filières ont aménagé des réservations connectées (en ligne) de paniers, des livraisons à domicile, *etc.* La société (entière) a-t-elle regardé et lié directement les bénéfices d'une agriculture de proximité, avec la problématique de l'isolement. Cette fois le renversement ruraliste se mesure du côté de la

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

société urbaine ou celui.celle qui était isolé.e n'était plus le.la « paysan.ne ». L'espace public enclavé n'était plus non plus le « rural » mais, pour ainsi dire, « la cage d'escalier » ou « les paliers urbains de portes d'immeubles ou de pavillons ». À suivre.

Critique et solution du rapport « espace-temps » contemporain, issu de la modernité occidentale

L'analyse thématique (cf. figure 16 et 17) des trois chartes présente une rupture profonde avec la « modernité occidentale ». En effet, les trois arbres thématiques montrent comment l'AC questionne, critique et solutionne le rapport « espace-temps » qu'a durablement engagé la modernité occidentale en France. Les formes de « court-terme » et de « déterritorialisation » en tant que conséquences de cette modernité sont critiquées puis, supplantées par une AC qui pose les principes d'un « faire - citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne. Dans ce « faire - citoyen », c'est notamment l'appropriation juridique (ou juridiquement garantie) de la Terre et de ses ressources (Ripoll, 2005/2) qui est menée.

Aménager l'espace, allouer et prendre soin de la terre agricole

L'enjeu d'une « réforme agraire pour répondre aux besoins des paysan.ne.s et des *territoires* » (Charte de la VC : Introduction de la déclaration ; cf. figure n°19), présente une continuité entre les deux chartes paysannes et la charte citoyenne de TDL. Ce dernier fait montre ici de sa démarche singulière (la finance éthique) et d'une posture « propriétaire » inédite. En effet, si les propriétaires sont aujourd'hui en majorité des exploitants arrivant à la retraite ou des membres de leurs familles, quand d'autres sont ignorants de leur patrimoine et dépourvus de stratégie (Guéringer, 2008, 2012) le réseau TDL prône une « *finance éthique* », – répartie par péréquation et territorialisée car discutée (voire proposée : subvention d'investissement à la FRUP TDL) auprès des acteurs publics –, pour « *rendre accessible le foncier et le bâti* ».

À la base de l'enjeu promu par l'AC d'aménager l'espace et de prendre soin de la terre agricole, c'est le financement de la propriété foncière en tant que fondation stratégique de l'action de l'AC qui se révèle ici. Ce qu'il faut noter pour comprendre la portée sociotechnique et institutionnelle de l'AC sur cet enjeu c'est que les trois chartes s'accordent sur une critique des modalités d'aménagement des territoires et de développement local. Les revendications et activités de l'AC en ce sens, trouvent en sus en France un écho législatif²³¹ et territorial.

²³¹ Loi n° 2014-366 du 24/03/14 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Loi n° 2014-1170 du 13/10/14 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

L'ensemble témoigne d'une réappropriation par la société des questions agricoles, alimentaires et environnementales. C'est dans ce contexte que les Collectivités locales poussent des projets agricoles de territoire intégrés aux politiques d'aménagement. Entre les chartes étudiées, c'est le motif de la « *participation* », – des paysan.ne.s et des citoyen.ne.s aux côtés d'agents et d'élu.e.s de Collectivités, – à la gestion du territoire agricole et le motif de « *prendre soin* » de la terre qui résonnent alors dans un même « *cadre (frame) motivationnel* » (Cefaï, Trom, 2001, p.16). Dans cette dynamique sociotechnique en développement, TDL devient alors un outil stratégique de collectifs territorialisés mobilisant des activités de gestion du foncier tels des communs ou, eu égard à notre cadre théorique, des « co-activités » pour lutter contre les logiques du marché foncier. On voit émerger ainsi une « territorialité réticulaire du commun » dans laquelle l'identité « aménagiste » de TDL, mue par ses capacités de propriétaire foncier, est probante.

Cependant les trois axes de « rupture » valorisés montrent comment l'AC intègre une complexité de points de vue sur des questions finalement très sensibles :

La propriété du foncier agricole

L'analyse de cet axe thématique présente comment TDL remet en cause la logique de « la propriété du foncier agricole » et partant, sa transmission. Dans l'objectif d'agir sur l'environnement et sur la destination alimentaire des pratiques agricoles le « Mouvement citoyen » s'appuie sur une extension du droit du propriétaire et sur la multiplication de ses fermes. La propriété foncière est pour TDL un support de sa politique. C'est l'inaliénabilité des terres possédées qui est particulièrement revendiquée afin de contrer l'idéal de la « propriété foncière individuelle », hérité de l'agrarisme du XIX^{ème} siècle en France. TDL construit alors un idéal sociopolitique d'un « commun associationniste » marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique ». Le « déterminisme » relatif à cette sociopolitique est qu'*in fine* la terre agricole concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non-humains : ces « êtres » ne sont plus alors considérés comme « maîtres » de la terre mais « obligés » (actés) par elle. Et l'urgence climatique dans une société globalisée et désormais plus urbaine que rurale et vulnérable (cf. la crise sanitaire de la Covid, 19) n'engage pas semble-t-il la charte citoyenne à se prononcer ni sur l'accès des paysan.ne.s à la propriété foncière ni sur leur accès aux terres improductives. Or, *a contrario*, la charte de la VC considère cet accès comme nécessaire à leur subsistance. Dans les chartes paysannes « droit d'usage » et « droit de propriété » peuvent être liés mais la charte TDL les sépare volontairement. En sus, tout en les morcelant, la charte citoyenne les conditionne : « *l'agriculture de TDL est nourricière, donc de*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

production, pas vivrière [...] » (Estelle). Cette séparation et cette conditionnalité opérées par TDL entre droit de propriété et droit d'usage s'appuient en outre juridiquement sur un outil : le Bail rural environnemental (BRE). « [...] Point de divergence avec la Confédération paysanne » (Serge). Conclu avec les fermier.ère.s, le BRE assure aux membres (adhérent.e.s, actionnaires et donateur.trice.s) et aux partenaires institutionnels²³² que les sols ne sont pas dégradés. La mécanique tant technique que politique engagée détermine la volonté d'un contrôle en amont et en aval des installations : c'est ce qui apparaît clairement dans le programme du réseau TDL via sa stratégie de type « firme-citoyenne » et son outil le BRE, de type « fermage-citoyen ». Cependant, le BRE implique une transformation des rôles de propriétaire et de fermier.ère. TDL fait ici le pari que ses fermier.ère.s seront durablement enrôlé.e.s par son ambition écologique, alimentaire et collective.

Dimension organisationnelle et représentativité des enjeux relatifs aux statuts

L'analyse de cet axe thématique traite de la prise de décision sur le foncier (cf. figure n°21). Se présente ici la seconde bifurcation des thèmes et valeurs des chartes paysannes par la charte citoyenne. La plus importante rupture se forme autour de « la liberté d'association et d'expression des paysan.ne.s ». Présentée comme un droit par les chartes paysannes, elle est absente de celle de TDL. Selon Elsa Pibou (2016), cette absence institutionnelle des fermier.ère.s dans la gouvernance de TDL s'explique par son projet et sa politique de développer un mouvement citoyen largement ouvert sur la participation de personnes extérieures à l'agriculture et de ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteur.trice.s. En effet, la figure du « paysan » disparaît ainsi derrière celle du « citoyen », dont la voix « doit être portée ». Enfin, quant à la question de l'enjeu défendu par TDL de la pérennité d'une action collective citoyenne non-exclusive sur le foncier, se précise alors, en interne de TDL, un mélange des genres relatifs aux statuts dans TDL : « *On ne sait pas [toujours] si on a des liens avec les fermiers parce qu'ils sont administrateurs ou parce qu'ils sont fermiers.* » (Estelle). Tout comme dans l'analyse de l'axe thématique « Reconnaissances-Égalités », le statut de « paysan.ne » se retrouve noyé dans une somme d'autres statuts où chacun compte faire entendre sa voix.

Reconnaissances et égalités du statut « paysan »

L'analyse de cet axe (cf. figure 22) dédié à la question de la « reconnaissance et de

²³² Fédération nationale des SAFER, Collectivités locales, Ministères, OPA, PNR, Agences de l'eau, Actionnaires, Donateurs.

l'égalité du statut « paysan » en face du statut « citoyen » » dans la dynamique sociale de l'AC, donne écho aux deux constats présentés *supra*, en première partie (i) et dans l'annexe « Appendice » (ii) de cette thèse : i) une première phase de rupture avec l'idée d'une « figure paysanne » comme dépositaire de « *l'importance de la ruralité et en son sein de la figure du paysan [...en tant que] dimension symbolique et politique [...et] figure de résistance à l'Etat* » a été institué par le « mythe de la modernité » (Gervais, 2015, op.cit. partie 1, chapitre 2) ; ii) une deuxième phase de rupture advient de l'organisation TDL elle-même au sein de laquelle la figure du « fermier-paysan », se retrouve enrôlée dans un projet « citoyen », national et territorialisé, qui la dépasse. Au sein de l'AC en tant qu'« *agriculture responsable vis-à-vis de la société* » (Estelle) et au sein de la « société » elle-même, les agriculteur.trice.s, dans leur figuration « paysan.ne » hétéronome, sont alors reconnus par un dessein plus technique que politique.

En toute dernière analyse, les productions de valeurs étudiées dans ce premier chapitre de cette dernière partie donnent sens à l'action collective de l'AC autour de la reconquête des territoires ruraux face au processus de modernisation agricole et partant, face au monde urbain et ses logiques socio-spatiales. Les relations villes-campagnes des années 1970-1980 (Mathieu, 1990) trouvent ainsi écho dans les exigences actuelles réifiées notamment par le *renversement ruraliste* de l'Agriculture citoyenne (AC) : d'un côté l'espace rural riche en ressources (Mathieu, 2017 ; Pierre, 2013) doit être préservé en solidarité avec les besoins alimentaires des villes. D'un autre côté, les villes sont considérées comme trop attractives et l'urbanisation apparaît comme un « processus dominant » au détriment d'un espace rural vu comme « dévitalisé » (Mathieu, 1990, 2017 ; Pierre, 2013). On comprendra désormais que l'AC entend l'espace rural comme étant menacé par une « territorialité » dominante de l'aménagement du territoire français dont nous faisons par ailleurs le constat (partie, 1, chapitre 2). On comprendra aussi que c'est depuis ce constat que l'AC propose des formes de « territorialités réticulaires » nouvelles allant dans le sens de l'évolutionnisme socio-spatial construit par TDL dans ses propres pratiques foncières : faire évoluer « *le système de relations que les hommes ont avec les espaces, à savoir les pratiques, les usages, les représentations, les imaginaires, les systèmes de valeurs et les stratégies que les acteurs déploient dans l'espace* » (Lévy, Lussault, 2013, p.933). L'argument majeur que construit TDL dans ce dessin est que pour le « Mouvement citoyen » : la terre est un bien commun inaliénable, qui agencé comme perspective devant être commune et universelle tend à fédérer, dans la complexité, l'humanité et l'écologie. Et selon nous, à déterminer une « territorialité réticulaire du commun » faite de la rencontre d'actants

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

humains et non-humains au sein d'itinéraires sociotechniques (entretien du paysage, de la ressource en eau, rénovation de bâtis, soutien de filières de qualités et locales, etc.).

Le deuxième chapitre de cette dernière partie de la thèse montre comment, dans sa politique de publicisation et de mise en débat public des questions foncières, Le « Mouvement TDL » accompagne techniquement et philosophiquement des citoyen.ne.s à prendre en charge des questions d'usage du foncier et d'aménagement du territoire en réifiant sur l'autel idéal de la « participation-citoyenne » (cf. chapitre 3, partie 1), une posture morale de « responsabilité », entendue comme enjeu de « prendre soin » (*caring for*) du foncier et du territoire. Outre que des valeurs cadrent (*frame*) l'activité de TDL sur le foncier agricole (acquisition collective de terres et de bâtis, leurs usages écologiques, leurs allocations et transmissions au long terme, leurs ancrages aux territoires, notamment) se sont aussi des pratiques et des outils de gestion collective qui sont ici révélés (le BRE, le Compte d'exploitation prévisionnel, notamment). L'ensemble donne *in fine* à saisir une « praxis citoyenne » sur le foncier, faite de principes, de valeurs, d'outils et d'actions, qui l'institue et la réalise.

Si la première ambition de ce chapitre est de présenter comment TDL gère ses fermes et les construit en tant que « bien commun inaliénable », *via* un « partage de tâches » interne, entre les trois échelles d'action du réseau : « la ferme » ; « l'association territoriale TDL » régionale et le « Pôle fermes » national, sa deuxième ambition est de montrer comment à chaque échelle se déclinent des « responsabilités » et des activités de gestion, toujours collectives. Notre cadre d'analyse s'appuie sur les postures et compétences morales de l'éthique du *care* et sur le principe d'intégration économique de la « réciprocité » afin de comprendre TDL, dans des « activités du quotidien ».

C'est par l'enquête de terrain que nous avons vu se composer et s'instruire des actions sur le foncier agricole *via* trois cadres et motifs d'actions :

-la propriété foncière collective bénéficiant d'une péréquation financière entre les territoires à l'échelle nationale ;

- le cadre et le motif associatif d'une construction sociotechnique interne d'un partage de tâches à plusieurs échelles, en vue de gérer collectivement, en faisant territoire, des fermes réputées paysannes (gestion qui tient compte du principe de « subsidiarité ») ;

- le cadre et les motifs de politiques publiques nationales (telles que les PLUI et le Droit rural notamment) ;

- le cadre de politiques publiques spontanées et situées sur des territoires en vue notamment du « maintien de l'agriculture » : « la relance de Circuit courts de proximités » (CCP), « la réouverture paysagère » et « l'enjeu eau ».

Ces cadres se révèlent être des « arènes d'actions » qui fédèrent *in fine* des collectifs territoriaux locaux, enrôlés selon nous par des valeurs communes donnant écho, à une autre échelle, au « Mouvement d'Agriculture citoyenne » (MAC). C'est en ce sens et relativement à la Reconnaissance d'utilité publique de la Fondation et d'Entreprise de l'économie solidaire de la Foncière TDL par l'État que nous parlons de la propriété des fermes TDL en tant que *quasi*-privée ou *quasi*-publique.

Mais ce deuxième chapitre montre aussi que le foncier de TDL n'est *in fine* inclusif que dans des limites éthiques acceptables et de projets construits par les collectifs que TDL anime et/ou d'où il émerge. L'ensemble compose des projets et des stratégies qui, partagés, construisent une « coobligation » entre actants humains et entre actants humains et non-humains. C'est ainsi qu'apparaît « l'arène publique agri-alimentaire » (Bonnefoy et Brand, 2014) qui, ici, se singularise par la présence : d'une société civile associative, d'agents (techniques et élus) de Collectivités locales, jusque-là restreints²³³ dans leurs volontés et actions sur les questions foncières et agricoles, des agents techniques et des représentant.e.s d' OPA et des fermier.ère.s. Au sein de ces collectifs des compétences et des savoir-faire pragmatiques spécifiques, qui s'acquièrent par l'expérience et se réactualisent, s'alignent dans le cours d'actions dont la visée est « un certain développement du territoire, agri-alimentaire, responsable vis à vis de la société ».

Dans TDL ces nouveaux Collectifs se réunissent en « triptyque », dans des « arènes d'actions » (Ostrom, 2005, dans Isaurralde 2015/1). Ce sont des individus avant d'être des structures qui s'y mobilisent : des actants, d'associations agro-environnementales et alimentaires (AMAP, TDL), d'associations paysannes et d'autres OPA (Chambre d'agriculture), des agents et des élu.e.s de Collectivités territoriales locales et enfin des exploitant.e.s agricoles. Tou.te.s, en tant qu'individus portés par les valeurs des circuits courts alimentaires de proximité, de l'agroécologie et du développement rural local, explorent et

²³³ Restreints par rapport (cf. partie 1) : aux logiques françaises d'aménagement du territoire, considérées comme laissant trop de place aux intérêts privés (Jouve, Vianey, 2012) ; du fait de la segmentation dans l'arène agri-alimentaire, – entre la société civile, les Collectivités territoriales et le monde agricole –, constituée à la faveur de procédures et de normes issues d'autres arènes diverses spécifiques et aux objectifs différents (Bonnefoy et Brand, 2014) ; La question de la pérennité de dispositifs de protection du foncier (Perrin, 2013 ; Baysse-Lainé, 2019).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

constituent selon nous ce qu'est où ce que sera le « Mouvement d'agriculture citoyenne » (MAC).

Dans ce chapitre 2 voit-on ainsi apparaître ces collectifs « des marges » (car non-encore institutionnalisés) réunis autour d'enjeux « communs » et de projets, tant de lutte²³⁴ que d'intention de soin (*care*), aux territoires²³⁵ notamment. La dynamique sociale dont il est question à l'échelle des fermes TDL est à saisir dans son époque et ses thématiques : la fin-faim de terre, le réchauffement climatique, les droits humains, les droits de la nature, les identités et spécificités territoriales, la revendication d'un « droit aux sols » et à l'« aménagement du territoire », le poids sociétal pesant sur les agriculteur.trice.s quant à leurs responsabilités sur les qualités alimentaires, sociales et environnementales produites.

À l'échelle de ses fermes TDL met sur le travail des principes d'interdépendance et de durabilité économique, financière et écologique, quant à la « gestion collective » de ses fermes. De part des règles construites et délibérées en interne, il favorise des arrangements institutionnels, socialement, économiquement et éthiquement construits collectivement par diverses parties-prenantes internes et externes investies à différentes échelles géographiques. Dans le temps long (depuis quinze ans d'expérimentation au moment de notre enquête de terrain) ces arrangements institutionnels montrent un enchevêtrement d'arènes d'actions (Ostrom, 2010).

Les résultats présentés, issus de l'étude des deux premières fermes en Avesnois (Nord) et en Arize-Lèze (Ariège) exposent comment et par quelles valeurs TDL développe l'épreuve d'une pérennisation de son modèle de gestion collective de fermes. La Foncière TDL devant rendre des comptes à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et n'ayant pas d'autres revenus que des loyers faibles (fermages), encadrés par des arrêtés préfectoraux départementaux²³⁶, doit compter sur l'engagement des AT régionales et des bénévoles actifs (909 recensés en 2017) pour gérer son patrimoine et capter de l'épargne en région. La Fondation TDL compte également sur ces échelles d'action pour capter des dons et suivre des projets de donation et legs ainsi que des activités de gestion des fermes (comme pour La Foncière) : d'instruction de dossier de travaux, de diagnostic du bâti, de mise à bail, *etc.* Les échelles locales et régionales sont également sujettes aux capacités de ces deux structures nationales à capter une manne financière pérenne pour favoriser l'émergence de projets d'acquisition et de gestion.

²³⁴Tant contre l'hégémonie de l'agro-industrie, le productivisme et sa mondialisation que contre la logique métropolitaine de l'aménagement du territoire (cf. partie 1).

²³⁵Et aux identités collectives qui les constituent : paysage, filière agri-alimentaire, histoire, *etc.*

²³⁶132 € en moyenne par hectare et par an pour les terres avec bâti et de 104 € pour les terres sans bâti.

L'ensemble du réseau-foncier-citoyen est donc en interne, en situation d'interdépendance. Afin d'aboutir dans son action de rendre « transmissible » au long terme ses établissements (ses fermes), construites également comme « viables » et « vivables » et dans la perspective de son ancrage territorial, le réseau TDL s'investit selon nous dans des formes d'actions collectives de type « classes de projets » (Kovach, 2002 *in* Chevalier et Dedeire, 2014, cf. partie 1, chapitre 3) au sein desquelles il côtoie ponctuellement divers acteurs publics (Communes et regroupements, Chambres consulaires agricoles, DDT, Parcs naturels régionaux). Sa première stratégie étant de désamorcer en amont des problèmes relatifs à la faisabilité des projets et à son propre développement, local et national.

Les résultats présentés, issus de l'étude de la ferme dans le Trégor (Côtes-d'Armor) indiquent une alternative aux deux premiers dispositifs TDL présentés. La SCI du Scrapo développe l'épreuve d'une pérennisation avant tout d'un usage local et autonome de la ferme de Kereven. Certes l'ambition de sortir la terre du marché est partagée entre les trois études de cas mais en Trégor ce qui se joue en tant que motif (raison de l'action) c'est aussi, l'enjeu d'une rupture avec une propriété familiale et une loyauté tant foncière que familiale, depuis les années 1960, ayant conduit, pour partie, à un drame familial. Ce qui advient quant à l'implantation du projet dans le réseau local c'est bien plus la forme d'une « communauté de projet » qu'une « classe de projet ». En effet, certes la continuité familiale de la propriété a été « cassée » mais cependant c'est un collectif de personnes proches qui s'est investi dans le montage de la SCI et dans sa gestion. La loyauté envers la terre est aussi remise en cause par cette communauté de projet dans le sens où ce qui est pensé est aussi l'enjeu pour les fermier.ère.s de Kereven de pouvoir partir. Cet état et cette forme de l'action collective en Trégor révèle selon nous la portée de TDL en tant que « mouvement social » quant à sa capacité à participer à la rupture de cette loyauté, de ce surplomb foncier sur les cédant.e.s transmetteur.teuse.s et sur les repreneur.se.s de fermes, dans le cadre d'une transmission dans le cadre familial ou communautaire. On sort ci-après de l'analyse du seul projet breton, et trégorois, qui certes illustre à lui seul une rupture avec les structures sociales incorporées, autrement dit avec ce surplomb que sont « l'agrisme » et « la politique des structures ».

En la matière, le projet en Trégor est rejoint par nos deux autres fermes composant l'étude de cas. En effet l'analyse dans ce chapitre deux, *via* une articulation de la théorie de l'éthique du *care* et la théorie de l'acteur-réseau (dite aussi « réseau sociotechnique » et « sociologie de la traduction »), montre qu'*in fine* quand une ferme est achetée par TDL ou un GFA/SCI (accompagné par TDL) il y a bien d'autres actants, insoupçonnés jusqu'alors, qui sont transmis. Leurs présences cassent d'autant plus toute forme d'individualisme agraire.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Ce qui est transmis à TDL, avec terres et bâtis, ce sont aussi des valeurs, des urgences et de nouveaux besoins spécifiques, outre le vécu et les valeurs de celui ou celle qui transmet en tant que, à un moment donné, « actant central », en tant que « l'acteur-réseau », « responsable » de l'action de transmettre. En effet, Les actants que sont dans notre étude la SCI du Scrapo, la Fondation TDL et la Foncière TDL incorporent des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant à la transmission au long terme de la terre et du bâti. Mais au sein desdites chaînes les trois actants qui sont en fait des dispositifs fonciers, portent désormais le « poids » de la propriété. En portant la propriété, ces trois dispositifs fonciers « TDL » portent aussi, où accueillent, ce que les cédant.e.s initiaux portaient : la responsabilité d'organiser l'action de transmettre. En sus, comme pour les cédant.e.s initiaux, cette responsabilité semble couplée à une position de « porte-parole » de l'actant « activité de transmission au long terme » lui-même. Cet actant, qui est *in fine* un processus collectif inscrit dans plusieurs échelles d'action au sein de TDL, est lui-même problématisé par divers « porte-parole » positionnés à divers endroits du collectif d'actants concernés (Fermier.ère.s, Bénévoles, l'architecte du Pôle ferme, *etc.*). Partant, les trois dispositifs (SCI, Fondation, Foncière) deviennent dans notre étude les responsables et garants du bon déroulement d'autres processus de soin (à destination d'actants humains et non-humains) situés au sein des fermes et au sein des AT TDL régionales. Ce qui émerge alors ce sont de nouvelles questions : quels sont les besoins spécifiques d'accompagnement des trois dispositifs fonciers « TDL » eux-mêmes en tant que garants du processus de *care* ? Ou encore : comment assurer au long terme que ces trois dispositifs restent des « porte-parole » ancrés dans le quotidien d'une gestion collective, construite par ailleurs, à plusieurs échelles ? Une hypothèse serait-elle d'envisager que les trois dispositifs soient eux-mêmes des « communs » et des « objets-ressources » centraux de l'action et donc également des « objets-frontières » d'autres actants humains et non-humains, animés par le même motif de transmettre au long terme des fermes paysannes hors du marché, hors d'un cadre familial et/ou d'un cadre communautaire restreint. En termes de nouveaux questionnements toujours, concernant le fait d'une loyauté agrariste « cassée » nous ne pouvons faire l'économie d'un autre questionnement quant aux loyautés nouvelles qu'engendrera dans le temps la propriété collective de fonciers agricoles, dans les modalités de l'Agriculture citoyenne. À suivre.

Concernant l'identité collective se constituant dans et *via* TDL, on peut en conclusion parler, dans la perspective socio-économique défendue ici, d'une identité « interdépendantiste » quant aux enjeux fonciers et alimentaires. *In fine* c'est notre hypothèse n°2 qui est validée : des

postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement » de long terme.

En effet, notre analyse, donne ainsi à voir une relation qui se précise entre l'économie solidaire (système de distribution de Principes d'intégration économique (PIE), la gestion des communs (système de partage et de distribution collective de tâches et de règles) et l'éthique du *care*, de Joan Tronto notamment (2011, 2013). Ce triptyque permet semble-t-il d'affiner la thèse d'Ostrom (2010) relative à la lecture d'arrangements entre usager.ère.s de fonciers agricoles en vue d'une gestion collective de communs *via* « le faisceau de droits fonciers ». En effet, en l'enrichissant de catégories (i) morale (*care*) et (ii) socio-économique (interdépendance des PIE : réciprocité, redistribution et de marché) le manque de l'approche d'Ostrom en termes d'analyse des changements institutionnels (Douai, 2014/3) dans les systèmes des *Commons Pool Resources* (2010) semble désormais équipé d'un outillage analytique pour l'observation de changements institutionnels des régimes de propriété, ayant comme visée la sauvegarde de biens et de ressources institués comme des « biens communs ».

Du point de vue de l'émergence du MAC sur les territoires et donc sur les questions spatiales et d'aménagement du territoire, on peut également commencer à parler d'une « territorialité réticulaire du commun ». Dans ce système, le « Mouvement TDL », dont l'épreuve est (i) la non revente des actifs acquis *via* l'épargne solidaire et le don et (ii) le respect des principes de subsidiarité et de péréquation, mobilise la phase 2 du processus de *care via* la Foncière et/ou la Fondation TDL et les SCI-GFA. Ces trois types de structures propriétaires, mobilisés par TDL, détiennent donc la responsabilité (*caring for*) du maintien économique et patrimonial, au long terme de l'ensemble des dispositifs fermiers de TDL. L'attention à l'autre (*caring about*), humain (fermier.ère.s et candidat.e.s à l'installation) et non-humain (sols, bâtis, paysages, eau, *etc.*) étant mobilisé aux échelles méso et micro par des acteurs proches des fermes (fermier.ère.s, administrateur.trice.s régionaux et/ou bénévoles-référents). C'est ici que se créent des espaces micro-publics et des collectifs (Latour 1991) de gouvernance, de l'échelle locale vers le global, fait d'usager.ère.s de la ressource foncière, d'actants humains agriculteur.trice.s d'OPA, de l'Etat et des Collectivités locales, mais aussi d'actants non-humains des sols, des bâtis, des paysages, *etc.* C'est dans ces espaces que se débattent les problèmes locaux d'accès au foncier agricole en vue du maintien d'une agriculture dite paysanne, territoriale et à taille humaine en somme, de l'Agriculture citoyenne. C'est à l'échelle micro, avec des bénévoles missionné.e.s par l'Association territoriale(AT) TDL régionale, des spécialistes agricoles d'OPA et des technicien.ne.s et/ou élu.e.s de Collectivités locale et des

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

fermier.ère.s de TDL, que s'organise l'épreuve opérationnelle d'une gouvernance, – ré – encadrée par l'éthique et l'économique –, de l'allocation foncière. TDL est dès lors à saisir comme un nouvel acteur *quasi*-privé, reconnu d'utilité publique, de l'aménagement du territoire en France portant et diffusant, *via* ses établissements, sa politique et alimentant celle de l'Agriculture citoyenne (AC) sur les questions foncières.

Cette politique est sous-tendue par un évolutionnisme socio-spatial faisant du foncier agricole le support d'expressions et de projections de ce qu'est pour des collectifs locaux l'allocation optimale de la ressource foncière. Mais n'oublions pas qu'à l'échelle micro-économique cette fois, l'existence d'un ordre social foncier, tel que construit ici par l'AC, autour de l'accès à une ressource, peut fonder voire renforcer des relations de domination et de contrôle (Douai, 2014/3). Egalement rappelons-nous que le recours à l'Etat (TDL a obtenu la légitimité publique et sociale de son action par son biais) ou à d'autres échelles de régulation contre d'autres groupes pour faire connaître et renforcer leurs intérêts autour de la ressource (*ibid.*) crée nécessairement d'autres formes d'inclusion et d'exclusion et de principe de justice (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Céfaï, Teom, 2001). Cette réflexion est un des objets d'analyse de notre prochain et dernier chapitre de cette thèse.

Le troisième et dernier chapitre de cette deuxième et dernière partie de la thèse s'attache à mettre en lumière comment depuis les activités du réseau TDL nous avons pu accéder au début d'un programme d'observation d'une arène sociale institutionnalisée en devenir. La spécificité de cette arène est que de nouvelles fonctions d'aménagement du territoire et de développement local sont données à l'activité de la transmission du foncier agricole sur les territoires. Mais cette arène au sein de laquelle TDL émerge, peu ou prou en fonction des systèmes étudiés, risque-t-elle d'intégrer dans le temps TDL, à l'instar des candidat.e.s à l'installation, comme un simple opérateur foncier utile. Sur le foncier, son usage, voire sur son utilité, cette arène en devenir, tel un « *nouvel espace sociopolitique [...] appelant la mobilisation des acteurs locaux [...] et la coopération des sphères privées et publiques [...]* » (Sencébé, 2013/3, p.257), démontre-t-elle une complexification des rapports « agriculture-société » et l'avènement de nouveaux rapports de domination du statut de la propriété *quasi*-privée ou *quasi*-publique sur le monde agricole. Dans ce contexte, acquérir une ferme n'est plus la finalité de l'action mais le vecteur d'une réappropriation territoriale au motif d'une volonté de construire un « monde commun ». Un monde commun où toutefois les paysan.ne.s en tant que figure politique sont relégué.e.s à des aspects seulement techniques.

CONCLUSION GENERALE

Dès la première décennie du XXI^{ème} siècle, dans le contexte d'une crise alimentaire mondiale (Brunel, 2009/3) la question alimentaire est construite certes dans une approche nutritionnelle (calories), économique (rencontre de l'offre et de la demande), sociale (partage de la valeur ajoutée), agronomique (en termes de « durabilité » des systèmes agraires) et écologiques (en termes d'environnement) mais également juridique (Dufumier, Hugon Philippe, 2008/4). C'est dans cette visée spécifique de la question alimentaire que s'éclaire les problèmes d'accès aux terres et aux droits fonciers des paysan.ne.s, et plus largement encore aux droits des citoyen.ne.s à l'alimentation (*ibid.*). Le foncier agricole partout dans le monde aujourd'hui, même en France, fait ainsi l'objet de vives tensions en tant que ressources diverses : financière, environnementale, alimentaire (Zasada, 2011) et territoriale (Rosenwald, Melot, Janvier 2016).

En France pendant que les fonctions résidentielles, alimentaires et écologiques du milieu rural deviennent des enjeux structurants des politiques publiques de « développement », tant européennes que locales (Pibou, 2016) la question de la gouvernance et de la gestion du foncier agricole devient un problème public dont se sont emparés divers mouvements nationaux et internationaux.

Cette gestion et gouvernance du foncier agricole est revendiquée et se conçoit comme le creuset d'une inclusion d'acteurs, certes agricoles, mais impliquant aussi de nouveaux porteurs d'enjeux (Jouve et Vianey, 2012). Au sein de nouvelles arènes publiques (Céfaï, 1996) sont mobilisés tout à la fois des argumentaires sur la préservation nécessaire du foncier agricole, lourdement artificialisé (Torre ; Wallet, 2011), sur le maintien des activités productives paysannes (contre l'agro-industrie) à taille humaine (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) qui seraient adaptées aux nouvelles demandes de la société civile en matière d'environnement, de santé et d'alimentation (Zasada, 2011).

C'est au sein de nouveaux collectifs que des identités alternatives, souvent locales, se développent autour de modèles revendiqués comme relevant de l'agriculture citoyenne et paysanne (Coolsaet, 2016 ; Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Ces collectifs, bénéficiant d'expérimentations conduites par des réseaux agri-ruraux dits souples des années 1980 (notamment : Relier, Peuple et Culture) (Cordelier, 2008) considèrent que l'agriculture est « l'affaire de tous » et relève de démarches de solidarité locale et d'économie territoriale (*ibid.*).

De ce cadrage initial adviennent deux motifs, – discutés et disputés sur et dans les territoires – d’une « inclusion » et d’une « participation » (Loudiyi, Houdart, 2019) de nouveaux acteurs, dans la gestion du foncier en général (Sébastien, 2013/2 ; Grisoni, Milanesi, Pelenc, Sébastien, 2018) et agricole en particulier (Le Floch 2011/4 ; Sencébé, 2013 ; Sencébé et al., 2013/3 ; Royal, 2016 ; Perrin et al. 2016). Ces deux motifs ont contribué à enrôler petit à petit des acteurs publics et des cadres de politiques publiques. Aujourd’hui des pratiques nouvelles de gestion du foncier sont désormais entreprises par les acteurs officiels de l’aménagement (intercommunalités, établissements publics) et d’autres, intervenants spécifiquement sur les projets agricoles (Chambres d’agriculture, SAFER, associations) (Rosenwald, Melot, Janvier 2016). Cela concerne aussi des groupes agricoles minoritaires au niveau syndical (Bernardi, Boinon, 2009), soutenus par une société civile associationniste (Laville, 2010). L’ensemble vise, à des échelles variées, un ré-ancrage (voire un ré-encastrement) du foncier agricole et de ses usages dans les réalités territoriales locales.

Ce sont les perspectives politiques issues, depuis les années soixante-dix notamment, de mouvements autant paysans que de la société civile qui ainsi perdurent et, à la marge, s’institutionnalisent : la dés-intensification des pratiques, la dé-standardisation des productions, une répartition équitable de l’exercice du métier d’agriculteur.trice et l’appropriation sociale des enjeux de souveraineté alimentaire (Ripoll, 2005/2). Ce qui évolue toutefois sont les moyens d’y arriver et notamment, le financement de la propriété privée collective du foncier agricole comme garantie collective juridique majeure des luttes sociales et environnementales contemporaines.

En effet, dans cette application de la question alimentaire, ce qui apparaît, c’est un retour en force de la propriété foncière (Jouve et Vianey, 2012) sur le statut politique des paysan.ne.s notamment (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) par ailleurs construit comme figure décoloniale (Gervais, 2015). La dynamique observée est en outre amplifiée par le contexte interne au monde agricole et rural. La profession agricole, dont les actifs sont vieillissants, se divise et les projets d’installation dits atypiques (Pibou, 2016), portés par des candidat.e.s hors cadres familiaux, non issus du monde agricole, voire non issus du territoire, soutenus par la frange syndicale dite « paysanne », minoritaire, se retrouvent, encore, face à des portes closes (*op.cit.*). C’est le modèle agricole familial qui éclate (Olivier-Salvagnac et Legagneux, 2012/2) autant que la politique dite de « cogestion » du foncier considérée obsolète, partagée entre les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), majoritaires au niveau syndical et l’Etat. Cette obsolescence, non-programmée, est mesurée et cadrée par les nouveaux collectifs à l’aune de

l'incapacité de cette politique publique, à la base pensée pour la modernisation du secteur agricole, d'enrayer aujourd'hui la chute démographique des actifs agricoles (Bonhommeau, 2007), de faire face aux pressions du marché foncier et aux intérêts privés (Jouve, Vianey, 2012, Vidalou, 2017), – ce qui favorisent l'agrandissement des exploitations (Croix, 1998) et l'industrialisation des productions (Bonhommeau 2013). Enfin cette politique est cadrée par ces collectifs comme étant inapte à répondre aux enjeux fonciers et agricoles territoriaux, portés entre autres par les Collectivités locales (Sencébé et *al.*, 2013/3 ; Perrin, 2013). Outre les implications de ce contexte à l'échelle locale, sur laquelle nous nous concentrons dans cette thèse, c'est en sus le contexte d'un réchauffement climatique mondial qui vient surplomber l'ensemble et porter un dernier coup d'estoc au monde agricole. En effet, malgré le diagnostic d'une gravité extrême du PNUD (2008) et du GIEC (2019) sur l'urgence climatique, qui impose des réflexions sur les conditions d'une action collective sur l'usage des ressources environnementales, le monde agricole dominant (en France et dans le monde), maintient un modèle productiviste autour de filières agro-alimentaires internationalisées, très énergivores et aux effets environnementaux probants.

Notre réflexion dans cette recherche s'est appuyée sur ce contexte des rapports de forces, et sur le fait que dans le monde agricole et dans l'espace public et médiatique, – où émergent notamment des Zones à Défendre (ZAD), des luttes contre les pesticides et contre les grands projets d'aménagements considérés inutiles et imposés, des coalitions climat, *etc.* –, c'est aussi le cadre de la démocratie représentative qui est critiquée. La sécurité et la souveraineté alimentaires des populations à l'échelle internationale, dans divers contextes géographiques et géopolitiques alimentent aussi une large réflexion sur la justice environnementale. Des « espaces publics » dédiés à ces débats de société, désormais internationaux (forums divers), se multiplient. C'est ainsi que l'on voit se constituer, au-delà des structures institutionnelles et des identités socio-professionnelles de chacun.e et des frontières nationales et territoriales, une « société civile » qui s'affirme pour une « Agriculture citoyenne ». En France, elle est sollicitée et mobilisée par diverses organisations issues du réseau InPACT, – alternatives au monde strictement agricole et pourtant partenaires –, investies sur des projets tant alimentaires qu'environnementaux intégrant une diversité d'objets, constituant une *res-publica* contemporaine. En somme, divers univers sociaux et politiques (et de pratiques) qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'interagir ensemble sur le foncier agricole se rencontrent autour de l'enjeu de la pérennité et de la durabilité, tant écologique que

patrimoniale des productions et filières agri-alimentaires locales, nécessairement attachées à des sols, à des parcelles aménagées, à du bâti.

Ainsi, en France, la partie minoritaire du monde agricole se revendiquant d'une « agriculture paysanne » (1) rencontre des consommateur.trice.s et des habitant.e.s (2), majoritairement des urbain.e.s enrôlé.e.s au sein d'association territoriale du réseau TDL (3). Lorsque du foncier est acquis collectivement avec l'épargne et les dons des deuxièmes, puis géré grâce à l'expertise des troisièmes et utilisé par les premiers, du fait de leurs compétences agricoles et leur légitimité institutionnelle sur le foncier, de nouveaux actants intègrent le collectif : des technicien.ne.s du monde agricole et du territoire et des élu.e.s locaux pour accompagner le réaménagement des fermes et des territoires reliés à TDL.

Ces femmes et ces hommes, se rencontrent et, *au minimum*, se comprennent (se saisissent ensemble), au sein de dispositifs locaux variés tels que des comités techniques, des commissions, des conseils d'administrations, des assemblées générales, des conseils municipaux, mais aussi au sein d'AMAP, dans et/ou aux abords de ZAD, *etc.* Des collectifs d'actants émergent en soutenant des projets devant répondre à des problématiques environnementales et alimentaires locales. Ces collectifs construisent et élèvent des motifs communs, établissent des diagnostics du présent et des pronostics d'avenir pour des territoires de vie alimentaires.

Dans le cadre des relations ville-campagne qui émergent *de facto* ici, les territoires ruraux deviennent autant de lieux d'expressions et d'expérimentations de nouvelles politiques agricoles locales situées, appelées par ailleurs « *agraro-politiques* » (Zask, 2016)²³⁷. Elles construisent en premier lieu, – selon le langage et les concepts de la sociologie pragmatique (Boltanski, Thévenot 1991 ; Céfai, Trom, 2001) –, dans la « cité civique » (Boltanski, Thévenot 1991) envisagée comme un lieu ouvert à tou.te.s, une « participation citoyenne ». Cette cité civique affronte nécessairement régulièrement des règles et des politiques publiques de la « cité industrielle » (*ibid.*) qui elle, donne grandeur à ce qui est productif, cité dans laquelle la société est pensée sous les traits d'une « machine organisée » dont les parties sont des « organes » répondant à des fonctions différentes. C'est donc depuis ces deux cités (les plus importantes de

²³⁷ Pour rappel, la philosophe Joëlle Zask (2016) définit que « *le travail du citoyen envers une agraro-politique relève d'un même niveau vertueux d'apprentissage et de connaissance de l'agriculture, de ses enjeux tout comme du territoire géographique concerné. Partant, l'action citoyenne participative, dans le cadre d'une agraro-politique participe non seulement à l'auto gouvernement du territoire agricole mais également à l'individuation des habitants, de leur personnalité propre et de leur caractère propre* » (p.51).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

notre champ de recherche) que les questions et modalités d'allocation optimale de la ressource foncière agricole deviennent un problème public central et que de là émerge le projet de l'Agriculture citoyenne, – son intention commune et son action commune coordonnée selon le langage et les concepts de la sociologie pragmatique (*ibid.*) –, d'*une planification locale de la transmission du foncier agricole au long terme à des fins de développement territorial durable.*

Le Mouvement Terre de Liens (TDL) se présente comme un actant contribuant à cette planification dans la mesure où depuis dix-sept ans TDL expérimente à travers « ses » établissements, ses fermes en propriété *quasi*-privée, l'inclusion d'actants humains et non-humains d'un territoire, en vue du maintien au long terme de son patrimoine foncier et de ses fonctions : alimentaire (circuits court de proximité), écologique (agroécologie, agriculture biologique) et sociale (donner accès au foncier à celles et ceux qui, sans en être jamais propriétaire, veulent et *a priori* savent en prendre soin). Cette inclusion se fait néanmoins sous conditions : pratique d'une agriculture biologique, soins aux terres et aux ressources qu'elles produisent, ventes en circuits courts et proximités entretenues avec le territoire, *etc.*

Cette thèse sur le « Mouvement TDL », – qui voulait comprendre « **comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire** » –, montre comment et par quelles stratégies et valeurs ce « Mouvement citoyen-agricole » est devenu un nouvel acteur de la gestion du foncier agricole en France. Elle montre aussi comment TDL *via* ses dispositifs fonciers (sa Fondation, sa Foncière et des GFA/SCI), construit la propriété en tant que structure médiatrice de postures morales et de responsabilités envers le foncier et ses usager.ère.s. Dans les points qui suivent nous proposons une synthèse des divers résultats :

> Des postures morales et de responsabilités s'expriment envers des actants humains (des fermier.ère.s, des cédant.e.s, des habitant.e.s, *etc.*) et des non-humains (le bâti, la terre, *etc.*) en vue de répondre à des besoins situés de transmission de fermes. L'étude révèle que ces postures précèdent TDL. En effet, l'analyse de nos observations et entretiens-conversations avec les cédant.e.s des fermes composant l'étude de cas, présente des situations de transmission qui ont précédé et qui ont amené des collectifs d'actants, dont les cédants.e.s en tant que « porte-parole » initiaux, vers les dispositifs fonciers de TDL et vers leur relais locaux sur le foncier : les « Associations TDL » régionales et des « Groupes locaux TDL ».

In fine se sont ici des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui apparaissent. Ces chaînes, chacune relative à une ferme, révèlent que ce qui se transmet à TDL

est certes de la terre et du bâti mais ce sont aussi des valeurs, des urgences et de nouveaux besoins. En termes de « nouveaux besoins spécifiques » ce qui apparaît c'est la vulnérabilité de celui ou celle qui transmet en tant qu'actant central, en tant que l'acteur-réseau, responsable de l'action de transmettre. Partant les actants que sont la SCI du Scrapo, la Fondation TDL et la Foncière TDL incorporent des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant à la transmission au long terme de la « terre » et du « bâti ». Au sein desdites chaînes les trois actants qui sont des dispositifs fonciers, portent désormais le « poids » de la propriété. En portant la propriété ces trois dispositifs fonciers « TDL » portent aussi, ou accueillent, ce que des cédant.e.s initiaux.tiales portaient : la responsabilité d'organiser l'« activité de transmission au long terme ». Mais tout comme les cédant.e.s la responsabilité transmise à la Fondation, à la Foncière et aux SCI/GFA semble couplée à une position de « porte-parole » de « l'activité de transmission au long terme » elle-même, activité réalisée en collectif et à plusieurs échelles. Partant, les trois dispositifs (SCI/GFA, Fondation, Foncière) deviennent responsables et garants du bon déroulement d'autres processus de soin (à destination d'actants humains et non-humains) situés au sein des fermes.

> Même si ses acquisitions restent limitées en surface, TDL concrétise une lutte spatiale et foncière ancrée en tant que « démarche d'accès à la terre et au bâti », « démarche de transmission de la terre et du bâti en tant que somme de valeurs d'usage » et « démarche d'un engagement citoyen territorial ». Partant TDL présente un premier idéal sociopolitique du « droit à l'aménagement du territoire » inspiré par le modèle du « droit à la ville » de Henry Lefebvre (1968, 2009). Ce premier idéal se concrétise au sein d'une Agriculture citoyenne (AC), qui – étant mue par sa perspective d'un *renversement ruraliste* –, mobilise ruraux et urbains, dans des rapports d'interdépendances agri-alimentaire. Cette concrétisation, « du droit à l'aménagement du territoire » s'acte, stratégiquement, *via* un second idéal : un « partage de tâches », ou une « coobligation » (Dardot, Laval, 2014), entre un maximum d'actants, en vue de favoriser un « pouvoir sur l'espace » qui « *gouverne les liens internes [à un territoire] unissant, depuis des temps immémoriaux, l'urbanisation à la production et à l'utilisation des surplus* » (Harvey, 2010, p.182). Ce pouvoir vise l'objectif de la planification déjà énoncée. Ici c'est notre hypothèse n°3 qui s'est révélée : « *l'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d' enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire* ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

> Notre recherche montre aussi que ce que l'on peut appeler l'économie de l'AC (au sens étymologique de la notion : « *ordre par lequel les choses sont administrées* »²³⁸) construit des ruptures avec les valeurs d'autres chartes, strictement paysannes. En ce sens, l'Agriculture citoyenne alors construite, – tant par la charte de TDL que par les deux autres chartes (*Via Campesina*, FADEAR) étudiées –, est une nouvelle structure surplombant le devenir politique des paysan.ne.s toujours plus objectivé par leurs compétences seulement techniques désormais, mises au service des territoires. Ici c'est notre hypothèse n°1 qui s'est révélée : « *le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et en rupture de valeurs paysannes* ».

> Par ailleurs, TDL construit son discours et son action autour du foncier comme un bien commun territorialisé inaliénable, alimentaire, écologique et productif, à préserver du marché foncier (notamment de la spéculation foncière) et à transmettre au long terme. En son sein, les citoyen.ne.s bénévoles deviennent aussi légitimes que les fermier.ère.s pour prendre des décisions sur les usages et l'allocation du foncier agricole. C'est ici que notre recherche montre que TDL construit alors un troisième idéal sociopolitique, celui d'un « commun associationniste » (Laville, 2010) marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique » (*ibid.*). Le « déterminisme » relatif à cette sociopolitique et agraro-politique est qu'*in fine*, pour TDL, la terre agricole concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non-humains : ces « êtres » ne sont plus alors considérés comme « maîtres » de la terre mais « obligés » par elle. En ce sens, TDL, au sein de l'Agriculture citoyenne (AC), tend à défendre des formes de « territorialité » nouvelles allant dans le sens de l'évolutionnisme « socio-spatial » qu'il promeut : faire évoluer le système de relations que les humains ont avec les lieux, à savoir les pratiques, les usages, les représentations, les imaginaires, les systèmes de valeurs et les stratégies que ces humains et non-humains, ces actants, déploient dans l'espace. Ici c'est notre hypothèse n°1 qui s'est révélée : « *des postures morales de soin (care), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement », de long terme* ».

Depuis 2006, TDL met en œuvre dans un nombre croissant de fermes²³⁹ le principe d'une maîtrise collective du foncier s'adaptant aux situations rencontrées et aux cadres

²³⁸ Site web du CNRTL, consulté le 05/05/2020.

²³⁹ Pour rappel : Entre 2007 et 2018, la Foncière et la Fondation ont acquis chaque année en moyenne 13,6 fermes, s'étendant sur 295 ha de terre (dont 118 convertis en AB à l'occasion) et comptant 5 093 m² de bâti (de production et logement confondus). TDL a ainsi permis chaque année l'accès au foncier de quarante personnes, dont dix-huit signataires de BRE.

législatifs et normatifs. Des temporalités administratives, inhérentes à son statut de propriétaire, et des outils de gestion ont été créés ou optimisés dans son modèle économique, dans le but de formaliser des procédures devant aboutir à une gestion collective, – multi scalaire (plusieurs échelles) et respectant le principe de subsidiarité –, des fermes (diagnostic du bâti, compte d'exploitation prévisionnel, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, mise à bail à long terme, maîtrise d'ouvrage d'insertion, *etc.*). Ces outils construisent alors la répartition de tâches au sein de collectifs gestionnaires du patrimoine bâti rassemblant fermier.ère.s, bénévoles, Associations territoriales régionales et le Pôle-Fermes (national) TDL. En accord avec le projet d'« innervation territoriale » du réseau, l'implantation de fermes TDL vise à essaimer un modèle solidaire, inclusif et participatif de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soin. Ce modèle enrôle des acteurs territoriaux n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble précisément sur le foncier agricole et sa transmission, qui expérimentent *via* les fermes TDL, une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistiques. Les activités de « traduction » de TDL, nécessaires à cette « problématisation », s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau. Ce qui est observé cependant c'est que la volonté d'une « *planification locale de la transmission du foncier agricole au long terme à des fins de développement territorial durable* », – que TDL partage avec les autres parties prenantes de l'Agriculture citoyenne, les Collectivités territoriales notamment –, favorise aussi l'enrôlement de TDL. Ce sont là des problématiques situées par des acteurs locaux issus de Collectivités locales (communes, intercommunalités, PNR), faisant appel traditionnellement aux OPA officiels sur la thématique de l'avenir de l'agriculture locale qui, sur le problème spécifiquement foncier, cadrent *in fine* TDL en tant que simple opérateur. Ici, c'est notre hypothèse n° 4 qui se révèle « *le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé* ».

Ainsi, en définissant un mode d'action singulier sur le foncier, en tension avec les valeurs paysannes antérieures (sécurité des droits, autonomie des productions, valeurs ajoutées, territoire) tout en promouvant des valeurs dites citoyennes (propriété privée, écologie, participation citoyenne, territoire), et en promouvant l'enjeu de l'ancrage territorial de son action, le réseau TDL sera-t-il, dans le temps, « fort » et « grand » dans la cité « civique industrielle » qui s'annonce et dans laquelle le Mouvement d'agriculture citoyenne se développe ? y sera-t-il capable de clarifier et stabiliser au long terme un bien commun territorial

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

contemporain, ou une « territorialité du commun », au-dessus de la mêlée foncière, reliant l'usage et l'utilité des ressources à des fins alimentaires, écologiques et économiques ?

Bibliographie

Ouvrages et articles scientifiques

Accardo Alain, Corcuff Philippe (1986), « La Sociologie de Bourdieu. Textes choisis et commentés », 2^{ème} édition revue et corrigée. Ed. Le Mascaret, p.247.

Adorno Fr. Paolo (2015), « Faut-il se soucier du *care* ? », éd. de l'Olivier, p.177

Alvergne Christel et Taulelle François (2002), « *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire* » PUF, Paris, 301p.

Angeon Valérie ; Callois Jean-Marc (2005), « *Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?* », Économie et institutions [En ligne], 6-7 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2013 ; DOI : 10.4000/ei.890.

Bajenaru-Declerck Violeta (2009/2), « *La diffusion du concept de développement durable* », *Géoéconomie*, n° 49, p. 77-94. DOI : 10.3917/geoec.049.0077.

Balibar Étienne (2011/20), « *Les « deux découvertes » de Marx* », *Actuel Marx*, (n° 50), p. 44-60. DOI : 10.3917/amx.050.0044. URL : <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2011-2-page-44.htm>

Barcelo R., Crisenoy C. de, Nallet Y. & Servolin C. (1978), « *Le Paysan et la justice* », Paris, INRA.

Barthe Laurence, Taulelle François (2013), « *Quand l'aménagement du territoire devient compétitif* », p.161-185, dans Carrière, Jean-Paul, Demazière Christophe, Petrea Rodica et, Filimon Luminita, « *La mise en œuvre du développement territorial durable : déclinaisons franco-roumaines* », Paris : L'Harmattan, 2013, p.278.

Baysse-Lainé Adrien (2018), « *Terres nourricières ? La gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire. Enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le sud-est de l'Aveyron* ». Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement, Urbanisme, sous la direction de C. Delfosse et C. Perrin. Université Lumière Lyon 2. p.505.

Béranger Claude, Lacombe Philippe (2014), « *La recherche agronomique et la révolution agricole de la seconde moitié du XXe siècle : l'exemple de la prairie* », *Histoire de la recherche contemporaine* [En ligne], Tome III - N°2 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2016, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hrc/831> ; DOI : 10.4000/hrc.831

Berger Mathieu, Céfaï Daniel et Gayet-Viaud Carole (dir.), (2011), « *Du civil au politique, Ethnographie du vivre ensemble* ». P.I.E. Peter lang. Action publique. Bruxelles, p.603.

Bernardi Valérie et Boinon Jean-Pierre (Juillet-août 2009), « *L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole* », *Économie rurale* n° 312,

Bierschenk Thomas, (2008), « *Anthropologie et développement. Historiciser et localiser les approches* », *The working Papers*, n° 87 b, p.24.

Blache Adriana (2018), « *Entre « développement » et conservation des aires naturelles : jeux de pouvoir, conflits d'usage et marginalisation dans la vallée du Kilombero en Tanzanie* », *Belgeo* [Online], 2 | 2018, Online erschienen am: 19 September 2018, abgerufen am 13 April 2020. URL: <http://journals.openedition.org/belgeo/27419>.

- Blanc Nathalie (2013/3), « *Le face-à-face citadins/nature* », *Multitudes*, n° 54, p. 129-139. DOI : 10.3917/mult.054.0129.
- Blais Mireille, Martineau Stéphane (2006), « *L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes* ». *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Blatrix Cécile, (1999), « *Le maire, le commissaire enquêteur et leur public. La pratique politique de l'enquête publique.* », in L. Blondiaux, G. Marcou et F. Rangeon (dir.), « *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public, Paris, Presses universitaires de France* », p. 161-176.
- Boissinot A., Braconnier Y., Braconnier J.-C., Braconnier N., Morin- Pinaud, S., Grillet P. (2014), « *Terres de bocage : concilier nature et agriculture* », Editions Ouest-France), p.252.
- Boltanski Luc et Thévenot Laurent, (1991), « *De la justification, les économies de la grandeur* », Ed. Gallimard, Mesnil-sur-l'Estrée, 1991, p.478.
- Bonhommeau Paul (2013). « *Nouveaux enjeux, nouveaux contextes pour la politique foncière* », revue *POUR « Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun »* N°220, p. 39-52.
- Bonnefoy Serge et Brand Caroline (2014), « *Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire* », Géocarrefour [En ligne], 89/1-2-3 ; 2014. Mis en ligne le 20 décembre 2017, consulté le 11 avril 2015. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9424>.
- Bonneuil Christophe, Hochereau François (2008/6), « *Gouverner le « progrès génétique ». Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, (63e année), p. 1305-1340. DOI : 10.3917/anna.636.1305. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2008-6-page-1305.htm>
- Bories Olivier (2016), « *Les paysages des agricultures urbaines pour fabriquer la ville autrement* », Communication au Colloque « La Renaissance rurale d'un siècle à l'autre ? » Journées Rurales 2016 – 25 ans de l'UMR Dynamiques Rurales, p.17)
- Bourdeau Vincent, Cottin-Marx Simon, (2015), « *Un autre regard sur la campagne est possible ! Entretien avec Georgette Zrinnsak* » in Revue « *Mouvement* » (2015) « *Vitalité politique en rase campagne* », Edition « La Découverte », p.177.
- Bourg Dominique et Boy Daniel (2005), « *Conférences de citoyens, mode d'emploi* ». Ed. C.L. Mayer et Ed. Descartes et Cie, p.105.
- Brunel Sylvie (2009/3), « *Nourrir le monde n'est pas une gageure. Quoique...* », *L'Économie politique*, (n° 43), p. 7-16. DOI : 10.3917/leco.043.0007. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2009-3-page-7.htm>
- Callon Michel (1986), « *Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc* », *L'Année sociologique*, vol. 36, pages 169–208.
- Callon Michel (2006a), « *Sociologie de l'acteur réseau* », dans Akrich M., Callon M., Latour B. « *Sociologie de la traduction : textes fondateurs* », Mines Paris, les presses, pages 267-276.
- Campagne Pierre et Pecqueur Bernard, (2014), « *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation* ». Éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 268 p.
- Cantelli F., Damay L., Donnay J.Y, (2002), « *Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux* ». *Pyramides* [En ligne], 6 , mis en ligne le 28 septembre 2011, consulté le 15 janvier 2019. URL :

<http://journals.openedition.org/pyramides/433>.

Cardinal Jérôme (2018), « *L'insertion territoriale de l'agriculture : mise en perspective entre l'île de Bréhat et Ploubazlanec (Côtes-d'Armor)* » Mémoire de Master 2 spécialité : Agroécologie, sociétés, territoires. Encadrement de François Léger, Agroparitech, p.146.

Carrasco Pedro Enrique (2010), « *Temps et progrès dans la Modernité tardive : chronocraties, développement et durabilités à l'aube du troisième millénaire* ». Thèse de doctorat en Sociologie. Université de Genève, n° SES 715.

Caro P., Dard O., Daumas J-C (dir.), (2002), « *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques résultats* ». Presses universitaires de Rennes, Rennes, p.360.

Céfaï Daniel (1996), « *La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques* ». In : Réseaux, volume 14 n°75. Pp. 43-66. doi : 10.3406/reso.1996.3684 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_07517971_1996_num_14_75_3684.

Céfaï Daniel, Trom Danny (Dir.) (2001), « *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes publiques* ». Coll. Raisons pratiques, Ed. EHESS, Paris, 2001, 322 p.

Céfaï Daniel (2007). « *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective* », Paris, La Découverte, 727p.

Céfaï Daniel (2011), « *Politique de l'association : engagement public et économie solidaire Discussion de l'ouvrage de Jean-Louis Laville Politique de l'association, Paris, Éditions du Seuil, 2010* », *Sociologie*, p.15 (en ligne consulté le 15 novembre, 2019). <https://journals.openedition.org/sociologies/3590>

Céfaï Daniel (2016), « *Publics, problèmes publics, arènes publiques...* », Questions de communication [En ligne], 30 | mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 02 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10704

Chavance Bernard (2007), « *L'économie institutionnelle* », éd. La découverte, coll. Repères, Paris, 2007, rééd. 2011, p.123.

Chevalier Pascal et Dedeire Marc (2014), « *Application du programme leader selon les principes de base du développement local* », *Économie rurale* [En ligne], 342 | juillet-août 2014, Mis en ligne le 15 juillet 2016, consulté le 11 avril 2015.

Chiron Jacques (2015), « *Biolait : des paysans producteurs ET vendeurs de lait bio, pour un commerce équitable au Nord aussi* », *Pour*, vol. 227, no. 3, pp. 127-140.

Choné Aurélie (2017), « *Changer le monde par l'agriculture ? L'influence des théories et pratiques de l'anthroposophie sur les modèles de pensée écologiques alternatifs* », dans : Philippe Hamman éd., *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*. Toulouse, ERES, « Sociétés urbaines et rurales - Poche », p.275-302. DOI : 10.3917/eres.hamma.2017.01.0275.URL:<https://www-cairn-info.gorgone.univ-toulouse.fr/ruralite-nature-et-environnement--9782749253923-page-275.htm>.

Coolsaet B. (2016), « *Towards an Agroecology of Knowledges: Recognition, Cognitive Justice and Farmers' Autonomy in France* ». *Journal of Rural Studies*, n° 47, pp. 165-171.

Comby J. (2004), « *La propriété, de la Déclaration des droits au Code civil* », *Études foncières*, n°108, p 44.

- Compagnone Claude, Lamine Claire, Dupré Lucie, (2018/2), « *La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. De l'ancien et du nouveau* », Revue d'anthropologie des connaissances, (Vol. 12, N°2), p. 111-138.
- Coraggio, José-Luis (2015), « *L'économie sociale et solidaire et son institutionnalisation en Amérique latine : cinq pays, cinq processus* », Revue Française de Socio-Économie, vol. 15, no. 1, 2015, pp. 233-252.
- Corcuff Philippe (2017), « *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel* », Ed. Armand Colin, Paris, Coll. 128, p.123.
- Cordellier Serge (2008/1), « *L'émergence de groupes promouvant des systèmes de production « différents »* », Pour, N° 196-197, p. 220-229. DOI : 10.3917/pour.196.0220.
- Cornu Pierre, (Coord.), Egizio Valceschini, Odile Maeght-Bournay (2019), « *Recherche arRonomique et politique agricole. Jacques poly, un stratège* », Édition Quae, Inra, 167p.
- Courleux Frédéric, FABRE Céline (2013) « *La politique foncière agricole: atout ou contrainte pour la compétitivité de l'agriculture française?* », Centre d'étude et de prospective du ministère français de l'agriculture, revue POUR « Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun » N°220, 2013, pp. 175-184.
- Pisani Edgard (2010), « *Utopie foncière* », éd. Gallimard 1977 et rééd. Du Linteau 2010, p. 235.
- Crisenoy (De) Ch. (1988), « *De l'origine et du rôle de la politique foncière agricole* », Économie rurale. N°184-186. « Un siècle d'histoire française agricole », pp. 85-91.
- Croix Nicole (1998), « *La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisations des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998).* », Ruralia [En ligne], 03 | 1998, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://ruralia.revues.org/70>
- Crozier M. & Friedberg E. (1977), « *L'acteur et le système* », Paris, Seuil, coll. « Points ». p.436
- Dartigues Laurent (2001), « *La notion d'arène. Intérêts pour la recherche en anthropologie politique* », <halshs-00634920>.
- Dardot Pierre, Laval Christian (2014), « *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle* », Ed. La Découverte, Paris, 600 p.
- De Lattre-Gasquet Marie, Donnars Catherine, Marzin Jacques et Piet Laurent (2014), « *Quel(s) avenir(s) pour les structures agricoles ?* », Cahier Demeter, (15):169–196.
- Debarbieux Bernard, (2014), « *Les problématiques de l'image et de la représentation géographique* » dans Bailly Antoine et al. « *Les concepts de la géographie humaine* », 5^{ème} édition Armand Colin, 199-211.
- Debarbieux Bernard, (2015) « *L'espace de l'imaginaire. Essais et détours* », Edition du CNRS, p.306.
- Degavre Florence et Lemaître Andreia (2008), « *Approches substantives de l'économie : des outils pour l'étude des organisations d'économie sociale* », Revue Interventions économiques [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 29 mars 2015. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/313>.
- Dhers José, Ladsous Jacques, Sommaire Jean-Claude (2011/2), « *Faire société autrement : réflexions, résistances, propositions* », Vie sociale, 2011/2 (N° 2), p. 153-166. DOI : 10.3917/vsoc.112.0153. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-153.htm>
- Delaire Gustave, Paul Bonhommeau et Denis Gaboriau (2011), « *La fiscalité du bénéfice réel agricole doit-elle continuer de subventionner l'accumulation des moyens de production ?* »,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Économie rurale [En ligne], 323 | mai-juin 2011, mis en ligne le 23 mai 2013, consulté le 19 avril 2019. URL:<http://journals.openedition.org/economierurale/3046>;DOI: 10.4000/economierurale.3046
- Deléage Estelle, (2005/4), « *L'agriculture durable : utopie ou nécessité ?* », *Mouvements*, n° 41, p. 64-69. DOI : 10.3917/mouv.041.0064.
- Deléage Estelle (2011), « *Les mouvements agricoles alternatifs* », *Informations sociales*, n° 164, p. 44-50.
- Deléage Jean-Paul (2012/2),« *La France vert clair ?* », *Ecologie & politique*, N° 45, p.131-144.
- Delorme Hélène (1972), « *Les paysans et le plan Mansholt* », *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) , «Académique », p.664.
- Desbrosses Bernard, Poupardin Denis (2002), « *Béranger Claude, Paris, le 5 Juin 1996, le 11 Septembre 1998 et le 19 Mars 2001* » *Archorales de l'INRA*, Tome 8, p.61.
- Descola Philippe, (2005), « *Par-delà nature et culture* », Paris, Gallimard, 2005, p.533.
- Desriers Maurice, (2013/4), « *Un essai de synthèse statistique sur le foncier agricole en France. Une situation de plus en plus complexe dominée par le fermage* », *Pour* (N° 220) , p.77-88.
- Deverre Christian, Lamine Claire (2010), « *Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales* », *Économie rurale* [En ligne], 317 | mai-juin 2010, mis en ligne le 05 mai 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://economierurale.revues.org/2676> ; DOI : 10.4000/economierurale.2676
- Donadiou Pierre, Fleury André (2003), « *La construction contemporaine de la ville-campagne* », *Revue de géographie alpine*, n° 91, 4, p. 19-28.
- Douai Ali (2014/3),« *De la dimension politique de la propriété et des institutions : apports et limites de l'approche d'E. Ostrom* », *Revue internationale de droit économique*, 2014/3 t. XXVIII, p. 301-317. DOI : 10.3917/ride.283.0301.
- Dubuisson-Quellier Sophie, Giraud Christophe, (2010), « *Les agriculteurs, entre clôtures et passerelles* » dans HERVIEU Bertrand, MAYER Nonna, MULLER Pierre, PURSEIGLE François, RÉMY Jacques (dir.), (2010) « *Les mondes agricoles en politique – De la fin des paysans au retour de la question agricole* », *Presse de la fondation nationale des sciences politiques*, Paris, p. 114-130.
- Dufumier Marc, Hugon Philippe (2008/4), « *Piques et polémiques, les « émeutes de la faim » : du sous investissement agricole à la crise sociopolitique* », *Revue Tiers Monde*, (n° 196), p. 927-934. DOI : 10.3917/rtm.196.0927. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-4-page-927.htm>
- Dugot Philippe et Michaël Pouzenc (dir.) (2010), « *Territoires du commerce et développement durable* », Paris, L'Harmattan, collection Itinéraires géographiques, 241 pages.
- Dunezat Xavier (2011), « *Travail militant et/ou travail, sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant* » dans Delphine Naudier et al., *Des sociologues sans qualités ? La Découverte | « Recherches* », pages 80 à 97.
- Elias Norbert (1993), « *Engagement et distanciation* », Paris, Edition Fayard, (1^{ère} édition allemande 1984), p.272.
- Eychenne Corinne (2006), « *Homme et troupeaux en montagne, la question pastorale en Ariège* », Thèse en Etudes Rurales mention Géographie, éd. L'Harmattan, Paris, p.311.

- Eychenne, Corinne, Laurence Barthe, et Johan Milian (2014), « *La prise en compte de la question agricole par les territoires de projet en montagne : logiques d'action et gouvernance* », Sciences Eaux & Territoires, vol. numéro 13, no. 1, pp. 20-23.
- Fillieule Olivier, Mathieu Lilian, Péchu Cécile, (2009), « *Dictionnaire des mouvements sociaux* », Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2009, 656 pages.
- Fillieule Olivier., Agrikoliansky Éric., Sommier Isabelle. (dir.) (2010), « *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* », La Découverte, collections Recherche, Paris, 327 p.
- Fourniau Jean-Michel (2007), « *L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement* », Revue européenne des sciences sociales, XLV-136, p. 149-179.
- Foyer Jean (2018/2), « *Synchrétisme des savoirs dans la viticulture biodynamique. Incorporation dans l'expérience et le sensible et trajectoire initiatique* », Revue d'anthropologie des connaissances, 2018/2 (Vol. 12, N°2), p. 289-321. DOI : 10.3917/rac.039.0289. URL : <https://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2018-2-page-289.htm>
- Fraisse Laurent, (2003), « *Économie solidaire et démocratisation de l'économie* », *Hermès* n°36, Cnrs Édition, p.137-145.
- Fraser Nancy, (2013), « *Marchandisation, protection sociale, émancipation : vers une conception néo-polanyienne de la crise capitaliste* », *Socioéconomie et démocratie*, Toulouse, éd. ERES , «Sociologie économique», p.320.
- Froger Géraldine (2006/4),« *Introduction* », *Mondes en développement*, no 136, p. 7-9. DOI : 10.3917/med.136.0007.
- Froger Géraldine, (2006/4),« *Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable* », *Mondes en développement*, no 136, p. 11-28. DOI : 10.3917/med.136.0011.
- Gervais Mathieu (2015), « *Le rural, espace d'émergence d'un paradigme militant décolonial* », in Revue « Mouvement » - « *Vitalité politique en rase campagne* », Edition « La Découverte », p.177.
- Graber Frédéric, Fabien Laucher (2018), « *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire* » (sous la direction de) ; éditions Amsterdam, p.345.
- Granié Anne-Marie (2005), « *Figures de constructions identitaires. Regards croisés : le film, le réalisateur et le sociologue* ». HDR, UTM, T., 184.
- Grefte Xavier, (2002), « *Le développement local* », Bibliothèque des territoires, Ed. de l'Aube DATAR, Paris.
- Grunberg Gérard (2019), « *Les « gilets jaunes » et la crise de la démocratie représentative* », *Le Débat*, vol. 204, no. 2, pp. 95-103.
- Grünig Iribarren Silvia, (2013), « *Ivan Illich (1926-2002) : la ville conviviale* ». Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est. Français. NNT : 2013PEST1052. tel-00849958v2.
- Gauter Joseph, et Marie-Odile Nouvelot (2013/3), « *Agriculture : questions de formation. Dynamiques et évolution du système de formation agricole* », *Pour*, vol. 219, no.3, pp. 35-44.
- Guéringier, Alain. (2008), « *« Systèmes fonciers locaux » : une approche de la question foncière à partir d'études de cas en moyenne montagne française* », *Géocarrefour*, 83(4), p.321-329.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Guéringer, Alain. (2012), « *Caractéristiques de la propriété foncière en espace périurbain. Exemples rhône-alpins* », Projets de paysage, (7), <https://frama.link/articlegueringer>.
- Guéringer, Alain. et Duron, Emmanuel. (2014), « *Caractériser la propriété foncière sur un territoire : l'identification de « profils » de propriétaires pour une meilleure adaptation de l'action publique et collective* », Sciences Eaux & Territoires, (13), p.6-11.
- Guéringer A. et al. (2016/4), « *Foncier et développement des territoires ruraux et périurbains en France. Une mise en perspective* ». Revue d'Économie Régionale & Urbaine, p. 693-712. DOI 10.3917/eru.164.0693
- Guetat-Bernard Hélène (2011), « *Développement rural et rapports de genre, Mobilité et argent au Cameroun* », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 213 p.
- Guétat-Bernard Hélène (2015/1), « *Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun* », Revue Tiers Monde, vol. 221, no.1, pp. 89-106.
- Guillemin Pierre ; Walker Etienne, (2016), « *Un action publique ordinaire ? Réflexion sur la production de l'espace : rapports aux institutions locales et classe de l'encadrement* », ESO Travaux et documents, (40):49–58.
- Guiheneuf Geysier Pierre-Yves, (2006), « *Territoires habités ; Pratiques de médiation et de concertation territoriales en espaces ruraux et urbains* », mémoire de Diplôme Universitaire de Troisième Cycle « Formation aux Fonctions de Médiateur » de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, sous la direction de M. Jean PEZON en juin 2006.
- Hamel Jacques, Dufour Stéphane, Fortin Dominic, (1991), « *Enquête de terrain en sciences sociales : l'approche monographique et les méthodes qualitatives : bibliographie annotée* ». Les Éditions Saint-Martin, Montréal, 183 pp. ISBN 2-89035-185-8
- Hansen T., Coenen L., (2014) « *The Geography of Sustainability Transitions: Review, Synthesis and Reflections on an Emergent Research Field* » Environmental Innovation and Societal Transitions, 17, 92-109.
- Harribey Jean-Marie (2001/1), « *Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom* », L'Économie politique, 2011/1 n° 49, p. 98-112.
- Harribey Jean-Marie (2008), « *Éléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise* », Communication au Colloque international « La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques et domaines d'extension » Université de Lille, 20 au 22 novembre 2008.
- Harvey David. (2010) « *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique* », Ed. Syllepse, Paris, p.276.
- Hautenne Bernard, (2004/1), « *Contribution à une sociologie de l'association* ». De Boeck Supérieur | « Pensée plurielle », no 7 | pages 11 à 16. ISSN 1376-0963 ISBN 2-8041-4506-9.
- Heinich Nathalie (2017), « *Des valeurs. Une approche sociologique* ». Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines ». p 405.
- Heitz Raymond (2013/1), « *La théorie dramatique de Bertolt Brecht* », Études Germaniques, (n° 269), p. 153-160. DOI : 10.3917/eger.269.0153. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2013-1-page-153.htm>

- Henry Dominique (2012), « *Entre-tenir la montagne, paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne* », Thèse en Sciences Humaines Géographié Aménagement, p. 367.
- Henry Jean Baptiste (1966), « *L'industrie laitière en Bretagne et les révolutions techniques du XIXe siècle* ». Dans : Annales de Bretagne. Tome 73, numéro 2, pp. 255-281; doi : <https://doi.org/10.3406/abpo.1966.2339>https://www.persee.fr/doc/abpo_0003391x_1966_num_73_2_2339
- Henry Michel (1968), « *La propriété des citadins dans le Trégor* ». Dans : Norois, n°59, Juillet-Septembre 1968. pp. 387-400 ; doi : <https://doi.org/10.3406/noroi.1968.7310> https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1968_num_59_1_7310
- Hervieu Bertrand, (2002), « *La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole* » Cahier de l'Agriculture, vol. 11, N°6, Novembre – Décembre 2002.
- Hervieu Bertrand, Purseigle François (2009/1), « *Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation* », Etudes rurales, n°183, éd. L'EHESS, p.177 à 200.
- Hervieu Bertrand, Purseigle François (2013), « *Sociologie des mondes agricoles* », Armand Colin, Paris.
- Hervieu Bertrand et Viard Jean (1996), « *Au bonheur des campagnes* », Ed. de l'Aube. P.160.
- Hillenkamp Isabelle, Laville Jean-Louis et al. (2013), « *Socioéconomie et démocratie, l'actualité de Karl Polanyi* », Ed. Eres, Toulouse, p.309.
- Huët Romain, (2013), « *Le reportage ethnographique en contexte de conflit armé : restitution d'une expérience de 40 jours au sein d'une cellule de l'armée libre syrienne* », L'ethnographie organisationnelle : pratiques émergentes et contributions, 81ème congrès de l'ACFAS, Université Laval, Québec.
- Isaurralde Magdalena (2015/1), « *L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ?* », Revue Française de Socio-Économie, n° 15, p.97-115. DOI : 10.3917/rfse.015.0097.
- Jasper James (2001), « *L'Art de la protestation collective* », p.135-159. Dans Céfaï Daniel, Trom Danny (Dir) (2001) « *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes publiques* ». Coll. Raisons pratiques, Ed. EHESS, Paris, 2001, 322 p.
- Jean Bruno, (1997), « *Territoire d'avenir pour une sociologie de la ruralité* », Presses universitaires du Québec, Québec, p.340.
- JEAN Bruno, (1993), « *Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire* », Cahiers de Géographie du Québec, volume 37, n° 101, septembre 1993, p.291-307.
- Jouve Anne-Marie et Vianey Gisèle (2012) « *Chapitre 1. Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture (cas de cinq communes des Alpes du Nord)* », in Fabrice Papy , Nouveaux rapports la nature dans les campagnes Editions Quæ « Indisciplines », 2012 p.23-39. DOI : 10.3917/quae.papy.2012.01.0023.
- Kaufmann Jean-Claude, (2016), « *L'entretien compréhensif* », Coll. 128, 4^{ème} édition Armand Colin, 1996, nouvelle édition 2016, p.128.
- Kayser Bernard (1990), « *La Renaissance Rurale , Sociologie des campagnes du monde occidental* », Paris, p.316.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Latouche, Serge. (1991), « *Le chant des sirènes. Quelles perspectives après le développement ?* ». in S. Latouche, « *La planète des naufragés: Essai sur l'après-développement* » (pp. 134-174). Paris: La Découverte.
- Laferté Gille et Sencébé Yannick (2016), « *Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques* », in Blancard Stéphane, Détang-Dessendre Cécile et Rénahy Nicolas (dir.), « *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français* », p. 129–140, Quae, Versailles.
- Latour Bruno, (1991), « *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique* ». Paris, La Découverte, 1991, p.211.
- Laugier Sandra, (2014/1), « *Un romantisme de la démocratie* » De Thoreau à Malick, Multitudes, n° 55, p.83-92. DOI : 10.3917/mult.055.0083.
- Laugier Sandra et Pascale Molinier, (2009), « *Politique du care* », Multitudes, n°37-38, p.74-75
- Laville Jean-Louis, (2010), « *Associationnisme : le bien commun aux confins du marché et de l'État* ». *Finance & Bien commun*, vol. 37-38, n° 2, pp. 64-73.
- Laville Jean-Louis, Elisabetta Bucolo, Geoffrey Pleyers, Jose Luis Coraggio (2017), « *Mouvements sociaux et économie solidaire* » FMSH Desclée de Brouwer, coll. « *Solidarité et Société* », 492 pages.
- Lazega Emmanuel, (2003/2), « *Rationalité, discipline sociale et structure* », *Revue française de sociologie*, 2003/2 (Vol. 44), p. 305-329. DOI : 10.3917/rfs.442.0305. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2003-2-page-305.htm>
- Le Bras Hervé (2014), « *Atlas des inégalités. Les Français face à la crise* », Éditions Autrement, p.96.
- Lefebvre Henri, (2009), « *Le Droit à la ville* », 3^{ème} édition. Préface de HESS R. ; DEULCEUX S. ; WEIGAND G. *Economica, Anthropos*, 135 p.
- Levidow L. (2008), « *European quality agriculture as an alternative bio-economy* », in « *Reconstructing biotechnologies: Critical social analyses* », Ruivenkamp G., Hisano S., Jongerden J. (eds.), Wageningen, Wageningen Academic Publishers, p. 185-206.
- Le Monnier Jean, (2013), « *Terre de liens, histoire de convergence* », *Pour*, N°220, Le foncier agricole: lieu de tensions et bien commun p. 289-296.
- Lémery Bruno (2003), « *Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture* », *Sociologie du travail* n°45, p.9–25, Éditions scientifiques et médicales Elsevier.
- Lévy Jacques, Lussault Michel, (2013), « *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* », Nouvelle édition revue et augmentée, Ed. Belin, p.1127.
- Lombard Pascal, Baysse-Lainé Adrien, (2019), « *Terre de Liens, un levier foncier militant au service d'un projet politique pour l'agriculture* », *Économie rurale*, 369 | p.83-101.
- Louargant Sophie, Roux Emmanuel (2015), « *La prospective d'un tiers espace, le périurbain. Futurs périurbain : de la controverse à la prospective* », CGET, Horizon 2040, consulté en ligne le 15/09/15.
- Malo Marie-Claire, (2001), « *La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale (1^{ère} partie) : l'entrepreneur et son environnement.* », *Revue internationale de l'économie sociale*, Recma, n°281, 2001, p.84-95.

- Margétic Ch., Chaucesse J.-N. (2012), « *La politique de « reconquête des friches agricoles » dans l'agglomération nantaise* », *Cahiers nantais*, n° 2012/2, p. 59-68.
- Margétic Ch. ; Rouget N. ; Schmitt G. (2016), « *Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise* », *Norois* [En ligne], 241 | mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 29 mars 2017. URL : <http://norois.revues.org/6012>.
- Martin Jean-Philippe, (2014/1), « *Les contestations paysannes autour de 1968* », *Des luttes novatrices mais isolées, Histoire & Sociétés Rurales*, 2014/1 Vol. 41, p.89-136.
- Massiah Gustave (2011), « *Une stratégie altermondialiste* ». La Découverte, 324 p.
- Mathieu, Lilian (2002), « *Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux* », *Revue française de science politique*, vol. vol. 52, no. 1, pp. 75-100.
- Mathieu Nicole (1990), « *La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts* », In : *Économie rurale*. N°197, p. 35-41.
- Maurel Marie-Claude, (2012) « *La grande maille agraire en Europe centrale : un invariant spatiotemporel ?* », revue *Etude Rurale* « Les agricultures de firme 1. Organisations et financiarisation », N° 190, éd. EHESS, p.25-48.
- Mauss Marcel (1923-1924, 2007), « *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* », PUF, coll. « *Quadrige Grands textes* », p.248.
- Melot Romain, (2012), « *Droits de propriété et droits d'usage de la terre. Enquête sur le contentieux du fermage* ». Communication, 6ème journée de recherches en sciences sociales, INRA SFER CIRAD, Toulouse, France.
- Mendras, Henry (1995), « *Sociétés paysannes* ». 1^{er} édition 1976, Armand Colin, Paris.
- Milhaud Olivier (2016), « *Compte rendu du séminaire de Fabrice Ripoll : « Recherches et engagements militants : ni dichotomie, ni mélange des genres »* », Paris, le 25/02/2016.
- Molinier Pascale, Laugier Sandra, Paperman Patricia, (2009), « *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* », 2009, Ed. Payot & Rivages, Paris, p.283.
- Molinier Pascale, « *Le souci des autres. Éthique et politique du care* », Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), nouvelle édition augmentée, Paris, EHESS, coll. « *Raisons pratiques* », 2011.
- Mormont Marc, (2009) « *Globalisations et écologisations des campagnes* », *Études rurales*, n° 183, p. 143-160.
- Mottet Anne, (2005), « *Transformation des systèmes d'élevage depuis 1950 et conséquence pour la dynamique des paysage dans les Pyrénées* », Thèse en Science Agronomique, INPT, p.263.
- Muller Pierre, (2000), « *La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles* ». In: *Économie rurale*. N°255-256. Les cinquante premières années de la sfer. Quelavenir pour l'économie rurale? p.33-39. Doi :10.3406/ecoru.2000.5153 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_00130559_2000_num_255_1_5153.
- Muller Pierre (1984), « *Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture* ». Éditions Ouvrières, Paris, p.173.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Murphy J-T., (2015), « *Human Geography and Socio-Technical Transition Studies: Promising Inter-sections* » *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, 73-91.
- Negri Antonio et Cocco Giuseppe, (2007), « *Global : Luttés et biopouvoir à l'heure de la mondialisation : le cas exemplaire de l'Amérique latine* », Ed. Amsterdam, Paris, p.217.
- Neveu Catherine, (2011), « *Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?* », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 1 (1), p. 186-209.
- Neveu Érik (2015), « *Sociologie des mouvements sociaux* », 6^e éd., Paris, La Découverte « Repères », p.128. ISBN :9782707185303. Lien : <<http://www.cairn.info/sociologie-des-mouvements-sociaux--9782707185303.htm>>.
- Obin O. (2013), « *Territoires en construction. De la géographie sociale à l'acteur-réseau. Une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses* ». Thèse de Géographie soutenue publiquement le 26 juin 2013 sous la direction de Jean CORNELOUP.
- Olive M. (2015/1), « *Métropoles en tension. La construction heurtée des espaces politiques métropolitains* ». *Espaces et sociétés*, (n° 160-161), p. 135-151.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre (1995), « *La politique du terrain* », *Enquête* [En ligne], 1 | 1995, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://enquete.revues.org/263> ; DOI : 10.4000/enquete.263.
- Olivier-Salvagnac Valérie et Legagneux Bruno (2012/2), « *L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ?* », *Etudes rurales*, n°190, p.77-97.
- Orsi Fabienne, (2014/3), « *Réhabiliter la propriété comme bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ?* », *Revue internationale de droit économique*, t. XXVIII, p.371-385. DOI : 10.3917/ride.283.0371.
- Ostrom Élinor (2010), révisé par Laurent Baechler « *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles* », éditions Deboeck supérieur, p.301.
- Paillé P., Mucchielli A., (2016), « *L'analyse qualitative en science humaine et sociale* », Ed. A. Collin. (4e), p. 430.
- Paperman Patricia (2011), « *Le souci des autres. Éthique et politique du care* », Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), nouvelle édition augmentée, Paris, EHESS, coll. « Raisons pratiques », 2011.
- Pattaroni Luca (2011), « *Le souci des autres. Éthique et politique du care* », Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), nouvelle édition augmentée, Paris, EHESS, coll. « Raisons pratiques ».
- Pech M., Giorgis D., (2013/4), « *Le Foncier agricole, un bien foncier complexe à multiples facettes. L'exemple d'un projet d'acquisition collective en région PACA* ». GREP, revue « POUR » N° 220 | pages 151 à 161. ISSN 0245-9442
- Perrin Coline, (2013), « *L'intervention publique locale sur le marché foncier agricole. L'exemple de Lavérune, dans l'Hérault* », revue POUR « Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun » N°220, éd. GREP, 2013, p.207-216.
- Petit Emmanuel, (2014/2), « *Ethique du care et comportement pro-environnemental* », *Revue d'économie politique*, Vol. 124, p.243-267. DOI : 10.3917/redp.242.0243.
- Pham Hai Vu, Kirat Thierry, Torre André, (2013), « *Les conflits d'infrastructures en Île-de-France. Des révélateurs des imperfections de la décision publique dans les espaces ruraux et périurbains* », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, p. 203-229.

- Pibou Elsa, (2013), « *Entre continuités et discontinuités : examen des parcours des fermier(e)s de Terre de liens* », revue POUR « Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun » N°220, éd. GREP, 2013, p.217-226.
- Pierre Geneviève. (2013), « *L'activation de ressources agro-énergétiques dans l'espace rural : du projet agricole au projet de territoire. Illustration dans l'Ouest français avec le bois déchiqueté* ». Pour, vol. 218, no. 2, pp. 207-229.
- Planchat-Héry, C. (2008), « *Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme* » Norois, (209), p.109-125.
- Platt Jennifer, (1983), « *The Development of the « Participant Observation » Method in Sociology : Origin Myth and History* ». Journal of the History of the Behavioral Sciences, 19, 1983, p.379-393.
- Plet Françoise (2003) dans Levy Jacques et Lussault Michel (dir.) (2003) « *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* », Belin, 2003, p. 572.
- Polanyi Karl, (1944, 2009), « *La grande transformation* », 1^{er} éd. 1944, éd. Gallimard, France 2009, p.466.
- Pomade Adélie, (2009), « *La Société Civile et le droit de l'environnement. Contribution à la réflexion sur les sources et la validité des normes juridiques* ». Thèse de Droit Privé, présentée et soutenue publiquement le 30 juin 2009. Prix Choucri Cardahi. Sous la direction Thibierge Catherine, Université d'Orléans, p.620.
- Pomade Adélie, (2010/1), « *Les implications de l'influence normative de la Société Civile en droit de l'environnement sur les théories des sources du droit et de la validité* », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, Volume 64, p.87-122. DOI : 10.3917/riej.064.0087.
- Poulot Monique, (2014), « *L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture* », Géocarrefour, 89, 1-2, 11-19
- Prigent-Simonin Anne Hélène, Hérault-Fournier Catherine, (2012), « *Au plus près de l'assiette* », Versailles Cedex, Editions Quæ « Sciences en partage », p.264.
- Raffestin Claude, (1980) « *Pour une géographie du pouvoir* ». Préface de R. Brunet, Paris, Libraires techniques, 249 p.
- Raffestin Claude, (1987), « *Repères pour une théorie de la territorialité humaine* ». Dans : Cahier /Groupe Réseaux, n°7, 1987. pp. 2-22 ; doi : <https://doi.org/10.3406/flux.1987.1053>
https://www.persee.fr/doc/flux_1162-9630_1987_num_3_7_1053.
- Raffestin Claude, Barampama Angelo (2014), « *Espace et pouvoir* » (texte de C. Raffestin et A. Turco, revu et corrigé par A. Barampama) dans, « *Les concepts de la géographie humaine* » sous la direction d'Antoine Bailly. 5^{ème} édition Armand Collin, p.333
- Requier-Desjardins Mélanie, Vianey Giselle, (2017), « *Productions d'inégalités d'accès à la ressource foncière et politiques de préservation du foncier : une approche comparative* », VertigO, 17(1).
- Rifkin J. (2012) « *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde* ». Paris, Les Liens qui Libèrent, 414p.
- Ripoll Fabrice, (2005/2), « *S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ?* », Norois [En ligne], 195 |, mis en ligne le 06 août 2008, consulté le 01 avril 2015. URL : <http://norois.revues.org/489> ; DOI : 10.4000/norois.489.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Rist Gilbert, (2001, réédition 2013), « *Le développement : histoire d'une croyance occidentale* », Ed. Presses de Science Politique, Paris, 511p.

Roubelat Fabrice, (2016), « *Les champs d'action de l'innovation. Formes, renouvellements, transformations. Prospective et stratégie* », vol. numéro 7, no. 1, 2016, p. 7-11.

Royal Anne-Marie, (2016), « *Les évolutions de structure dans l'Economie Solidaire – « Tension entre recherche de sens et réalités économiques » – Le Mouvement Terre de Liens* ». Mémoire du DU « *Gestion de conflits : négociation & médiation* » de l'UFR de SHS de l'Université Paris Descartes. Tuteur de mémoire Philippe Emont, Directeur Général d'AlterNégo. p.85

Sachs Ignacy, (1993), « *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle* », Ed. Syros, Paris, (Coll. Alternatives économiques).

Salies Evens et al., (2007/1), « *L'électricité est-elle un bien public ?* », Revue de l'OFCE 2007/2 (no 101), p.399-420. DOI 10.3917/reof.101.0399.

Sébastien Léa, (2013/2), « *Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France* », Sociologies pratiques (n° 27), p. 145-165. DOI 10.3917/sopr.027.0143

Sencébé Yannick, Pinton Florence, Alphanéry Pierre, (2013/3), « *Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts* », Sociologie, Vol. 4, p.251-268.

Sencébé Yannick, (2013), « *Quand la défense de la terre nourricière s'invite au cœur des villes. Empaysannement des luttes urbaines : l'exemple du Potager Collectif des Lentillères* », revue POUR « *Le foncier agricole : lieu de tensions et bien commun* » N°220, éd. GREP, p.327-336.

Serrano José, Demazière Christophe, Nadou Fabien, Servain Sylvie. (2014) « *La planification stratégique spatialisée contribue-t-elle à la durabilité territoriale ? La limitation des consommations foncières dans les schémas de cohérence territoriale à Marseille-Aix, Nantes Saint-Nazaire, Rennes et Tours* », Développement durable et territoires, 5(2), 10.4000/developpementdurable.10295.

Servet Jean-Michel, (2013), « *Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire* », Socioéconomie et démocratie, Toulouse, éd. ERES, «Sociologie économique», 2013, p.320.

Servolin Claude, (1972), « *L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste* », *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), «Académique», 1972, p.664.

Soulard Christophe, Pascale Scheromm, Hasnaoui Amri Nabil, (2016), « *La renaissance de l'agriculture viendra-t-elle par la ville ?* ». Communication au Colloque « *La Renaissance rurale d'un siècle à l'autre ?* » Journées Rurales 2016 – 25 ans de l'UMR Dynamiques Rurales, p.8.

Speirs Caroline, (2003), « *Le concept de développement durable : l'exemple des villes françaises* », Ed. l'Harmattan, , Strasbourg, 167p.

Steinmann Brigitte, (2007), « *Façons d'objectiver le social ou comment le travail du sociologue ne consiste pas à découvrir des objets qui seraient tout posés dans la réalité* », Socio-anthropologie [En ligne], 20 | 2007, mis en ligne le 26 novembre 2008, consulté le 02 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/793> ; DOI : 10.4000/socio-anthropologie.793

- Tanguy-Schroër Judith (dir.), (2019), « *Les grandes Fermes du Trégor. Le temps de la reconstruction 1770-1840* », Douarnenez, Locus Solus, 2019, 128 p.
- Torre André, Bourdeau-Lepage Lise (2013) « *Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques ?* », Métropolitiques.eu, 6 p. – 06/02/2013 - URL:<http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>.
- Torre André, (2015), « *Théorie du développement territorial* », Géographie, économie, société, Vol.17, n°3, p.273-288.
- Torre André, (2016), « *Comprendre le développement territorial* » « Monde Sociaux », Magazine en ligne du Labex « Structuration des Mondes Sociaux » SMS. p.7.
- Torre André, Vollet Dominique, (Coordinateurs), (2016), « *Partenariats pour le développement territorial* », Versailles : Quæ, Col. Update Sciences & technologies, 256 p.
- Torre André, Wallet Frédéric, (2011), « *Gouvernance et politique foncière : entre accords et désaccords, la recherche de cohérence* » Conférence, INRA AgroParistech.
- Touraine, A., (1978). « *La voix et le regard* ». Seuil, Paris.
- Tronto Joan, (2011), « *Le souci des autres. Éthique et politique du care* », Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), nouvelle édition augmentée, Paris, EHESS, coll. « Raisons pratiques ».
- Tronto Joan, (2013), « *Caring democracy : Market, Equality, and justice* » New York University Press, p.228.
- Trom Danny, (2001), « *Grammaire de la mobilisation et vocabulaire de motifs* », p.99-134. Dans Céfaï Daniel, Trom Danny (Dir) (2001) « *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes publiques* ». Coll. Raisons pratiques, Ed. EHESS, Paris, 2001, 322 p.
- Truffer B., Murphy J-T, Raven R., (2015) « *The Geography of Sustainability Transitions Contours of an Emerging Theme* » Environmental Innovation and Societal Transitions, 17, 63-72.
- Vianey, G. (1998) « *Agrandissement des exploitations et difficultés d'installation* », Ruralia, (3), <https://ruralia.revues.org/58>.
- Vidalou Jean Baptiste, (2017), « *Etre Forêts, habiter des territoires en luttés* ». Edition La découverte, Paris 2017, p.197.
- Zasada I., (2011), « *Multifunctional Peri-Urban Agriculture. A Review of Societal Demands and the Provision of Goods and Services by Farming* ». *Land Use Policy*, vol. 28, n° 4, pp. 639-648.
- Zask Joëlle, (2016), « *La démocratie aux champs, Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultives les valeurs démocratiques* », La Découverte, Paris, 248p.

Mémoires

- Ango Moïra-Elisabeth, (2015), « *Rapport de stage de fin d'études – Association Terre de Liens, Mission d'Utilité Sociale et Environnementale* ». Sous la direction de C. Lejeune (Sciences Po Lille) et de E. Petitdidier (Terre de Liens national) ; Master 2 APGBC/DS, Science Politique Lille, p.46.
- Lombard Pascal (2015), « *Gouvernance des communs et éthique du care : l'émergence de nouveaux rapports à la terre et aux enjeux agricoles. L'exemple du Mouvement Terre de*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Liens », Mémoire de master 2 recherche « Développement des Territoire Ruraux ». Sous la direction de Guetat-Bernard Hélène et Wallet Frédéric, Université Toulouse 2 Le Mirail, p.195.

Rapports

Agreste primeur, septembre 2011, n°266.

Agreste, DRAAF Bretagne (2019) « Mémento de la statistique agricole », p.32, ISSN : 1962-9486

Agreste, DRAAF Haut de France (2018) « Mémento de la statistique agricole », p.32, ISBN : 978-2-11-152159-9

Agreste, DRAAF Occitanie (2019) « Mémento de la statistique agricole », p.36, ISBN : 978-2-11-097750-2

Armorstat, Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor (2017) « Atlas des Côtes-d'Armor : l'Agriculture ». Site web : Armorstat.com., p.13

Barthe Laurence, Milian Johan & Taulelle François (coord.), (2009), « *Les Pôles d'Excellence Rurale : processus, gouvernance et plus-value dans les trajectoires de développement des territoires* ». Rapport pour la DIACT, Université de Toulouse-Le Mirail, 135 p. + Annexes.

Bonhommeau, Paul, (2007), « *De l'installation à la transmission. Quelles réorientations de la politique d'installation ?* » Mai 2007. AGTER.

Courtoux Agnès, Claveirole Cécile, (Mai 2015), « *Les avis du Conseil Économique social et environnemental : La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* », Éditions des Journaux officiels, République française, CESE, Paris, p.63.

CETE, (Février 2013), « *Continuités écologiques en milieux agricoles. Connaissances, expériences et éléments méthodologiques pour l'appui à la mise en œuvre. Zoom sur la région Provence Alpes Côte d'Azur* », p.114.

FN SAFER, (2016), « *Le prix des terres 2016* », p.147.

GIEC, (2019), « *IPCC, 2018: Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* » [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, Y.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, Y. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. In Press. P.616.

Leras Gérard, (2016), « *C'est mieux que rien...* », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. numéro 19, no. 2, p.26-27.

OCDE, (1992), « *Les défaillances du marché et des gouvernements dans la gestion de l'environnement - les zones humides et les forêts* », Paris, 89 pages.

Petel Anne-Laurence, Potier Dominique, (2018), « *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Mission d'information commune sur le foncier agricole* », Assemblée nationale, Constitution du 4 octobre 1958, Quinzième législature. Paris, p. 193.

PNR des Pyrénées ariégeoises, (2019), « *Le parc à 10 ans ! Rapport d'activité 2009-2019* », p.31.

PNR des Pyrénées ariégeoises, du Haut-Languedoc, Chambre d'Agriculture de l'Ariège et du Tarn, INRA, (Novembre 2011), « *Agriculture et foncier. Quelles possibilités d'action pour une commune ou communauté de communes ? Guide de bonnes pratiques* », p.12.

PNUD, (2008), « *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé* », p.382.

SAFER-SSP-Terres d'Europe-Scafr, (2018), « *Prix moyen des terres et prés, nouvelles séries, évolution de 1999 à 2018* », Base de données statistiques format Excel.

Syndicat mixte du PNR de l'Avesnois, (2017), « *Rapport d'Orientations Budgétaires 2017* », p.104.

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises, (2018/1), « *Consultation de la population du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises : Rapport synthétique des résultats de l'enquête citoyenne 2017 – 2018* », p.3.

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises, (2018/2), « *Résultats de l'enquête citoyenne 2017 – 2018. Consultation de la population du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises & adaptation de la feuille de route du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises* », p.60.

Chartes

Fédération des Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (1998) « *Charte de l'agriculture paysanne pour une autre agriculture - Produire, Employer, Préserver* », Rambouillet, p. 12. La FADEAR est partie prenante de la CP.

Mouvement Inter-Régional des AMAP (2014), « *Charte des AMAP* », Lyon, p.4.

Mouvement paysan international « *La Via Campesina* », (2009) « *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans* », Séoul, p.14. Représenté en France par la Confédération Paysanne (CP) et le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF), tous deux membres de la « *Coordination Européenne Via Campesina* ».

Mouvement Terre de Liens. (2003) « *Charte du Mouvement Terre de Liens* », p. 2

Documents TDL

Association des Fermiers TDL (Février 2015). « *Statuts de l'Association des fermiers TDL* », p.4.

Association TDL, (Novembre 2011). « *Le Lien de novembre* », p.5.

Association TDL (version 2013). « *Livret des ambassadeurs. Campagne d'adhésion, d'appel à épargne et à dons* », p.9.

Association TDL (Juin, 2015). « *Séminaire d'équipe 2015 de Lazaret, Languedoc Roussillon du 17 au 19 juin 2015* » à Sète, p.48.

Association TDL (Mai, 2017). « *Fiche de Poste – Direction de l'association nationale Terre de liens* », p.1.

Association TDL (2018). « *Lexique TDL* », p.5.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Association TDL (Juin 2018). « *Enquête 2017-2018 « Bien-être au travail » réalisée auprès des employeurs fin 2017 et auprès des salariés au printemps 2018* », Synthèse. p.47.

Association TDL (2017-2018) « *Offre de stage – avril à septembre 2018 : Analyser et valoriser les démarches d'accès collectifs et solidaires au foncier (SCI/GFA)* », p.3.

Association TDL, MUSE, (Juin, 2016). « *Arpenter n°1. Mesurer l'utilité sociale et environnementale* », p.25.

Association TDL, MUSE, (Février, 2017). « *Arpenter n°2. Accompagner l'accès à la terre* », p.48

Association TDL, MUSE, (Janvier 2018). « *Arpenter n°3. Être bénévole pour préserver la terre agricole* », p.46.

Association TDL, MUSE, (Octobre, 2018). « *Arpenter n°4. Cultiver le dialogue territorial* », p.56.

Association TDL (Février 2011, révisés en Janvier 2017 et en Avril 2019). « *Statuts de l'Association Terre de Liens* », Paris, Ligoure, Villarceaux, p.8.

Association TDL (2019). « *Catalogue des formations TDL, 2019* », p.64.

Association TDL, AGTER, (Novembre 2018/1). « *Communiqué de presse. Vers une politique foncière agricole en faveur de la transition écologique et sociale « Préserver et Partager la Terre »* », p.2.

Association TDL, AGTER, (Novembre 2018/2). « *La politique foncière agricole en France : analyses et propositions d'AGTER et de Terre de Liens. Préserver et partager la terre* », p.32.

Association TDL, AGTER, (Novembre 2018/3). « *Synthèse : La politique foncière agricole en France : analyses et propositions d'AGTER et de Terre de Liens. Préserver et partager la terre* », p.4.

Association TDL Bourgogne Franche Comté (Septembre 2012/1). « *Groupes Locaux : comment faire ? Pistes méthodologiques pour réussir la mobilisation de groupes de citoyens* », p.100.

Association TDL Bourgogne Franche Comté (Septembre 2012/2, Version provisoire). « *Recueil d'outils et de méthodes utiles pour la mobilisation de groupes locaux. Document complémentaire du guide méthodologique « Groupe locaux : comment faire ?* », p.129.

Association TDL Bourgogne Franche Comté (2017). « *Livret d'accueil bénévoles Terre de Liens Bourgogne Franche Comté* », p.14.

Association TDL Île-de-France (2015). « *Mémento du bénévole à TDL Île-de-France* », p.46.

Association TDL Limousin (???). « *Livret d'accueil bénévoles Terre de Liens Limousin* », p.14.

Association Terre de Liens Midi-Pyrénées (Juillet 2015) « *Gens, terres & fermes en Midi-Pyrénées. Terres et Fermes volume 1, « La terre n'est pas un don de nos parents. Ce sont nos enfant qui nous la prêtent ».* Rencontre au domaine de Portecluse, Campagne sur Arize, Ariège », p.6.

Association Terre de Liens Midi-Pyrénées (2017). « *Guide d'accueil du bénévole Terre de Liens Midi-Pyrénées* », p.8.

Association Terre de Liens Rhône-Alpes (2017). « *Guide du bénévole Terre de Liens Rhône-Alpes* », p.24.

Foncière TDL (Août, 2011). « *Fiche d'instruction CE – BAIL – août 2011* », p.3.

- Foncière TDL (Juillet 2014). « *Descriptif du poste et profil du candidat - Direction Foncière TDL* », p.2.
- Foncière TDL (Février 2016). « *Communication de la Foncière au Mouvement* ». « *A l'attention des Présidentes et Présidents des 19 Associations Territoriales et de l'Association des Fermiers Terre de Lien. Copie au CA de l'Association Nationale, au CA de la Fondation, au Comité d'Engagement et au Conseil de Surveillance de la Foncière, au Comité de Direction* ». Crest, p.12.
- Foncière TDL (Décembre, 2016). « *Lettre de la Foncière et du Pôle Ferme au Mouvement* », n°5, p.8
- Foncière TDL (2017) : « *PROSPECTUS. Etabli conformément au règlement CE 809/2004 du 29 avril 2004. Visa n°17-310 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 19 juin 2017* », p.273.
- Foncière TDL (2018) : « *PROSPECTUS. Etabli conformément au règlement CE 809/2004 du 29 avril 2004. Visa n°18-269 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 juin 2018* », p.271.
- Foncière TDL (Mai 2017). « *Rapport de gérance, sur les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2016* », p.28.
- Foncière TDL (Mai 2018). « *Rapports de gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017* », p.28.
- Foncière TDL (Septembre 2018). « *Convention pole ferme entre la Fondation et la Foncière Terre de Liens* ». Crest, p.8.
- Foncière TDL, Société en commandite par actions (SCA) à capital variable (Mai 2019). « *Statuts SCA modifiés après AG du 4 mai 2019* », p.18.
- Fondation TDL (Février 2013) Reconnue d'Utilité Publique (Mai 2013). « *Statuts de la Fondation Terre de Liens Reconnue d'Utilité Publique* » Crest, Paris, p.18.
- Fondation TDL (Mai 2014). « *Fondation Terre de Liens mode d'emploi* », p.24.
- Fondation TDL (Septembre 2017). « *Rapport annuel d'activité de la Fondation TDL, 4^{ème} exercice, Septembre 2016 – Septembre 2017* », p.18.
- Fondation TDL (2017/1). « *Plan d'action 2017-2018 de la stratégie RMCC* », p.9.
- Fondation TDL (2017/2). « *Power Point du Plan d'action 2017-2018 de la stratégie RMCC* », p.13.
- Fondation TDL (Novembre 2017) « *Attribution de subvention au mouvement associatif par la Fondation* » Courrier interne aux Administratrices et Administrateurs, p.2
- InPACT [FADEAR, FN CIVAM, FN TDL, Inter-Afocg] (1^{ère} éd., 2016 ; 2019) « *Des idées pour transmettre. Si on restructurerait les fermes ?* », p.96, ISBN : 978-2-491349-01-1.
- Mouvement Terre de Liens (2013). « *Le Lien de septembre-octobre. Brèves interne du Mouvement TDL, n°13* », p.5.
- Mouvement Terre de Liens (Avril 2014). « *Proposition de projet stratégique à valider au CA du 28 avril 2014 – voté en Avril 2014 ; Orientations thématiques et pondération* », p.4.
- Mouvement Terre de Liens (2017) « *Chemin de Terre n°6 : Numéro spécial fermes* », p.17.
- Pôle Fermes TDL. (Mai 2016). « *Memento du fermiers ou locataire* », p.41.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Pôle Ferme TDL (Décembre 2016). « *Mode d'emploi de l'outil Compte d'Exploitation Prévisionnel* » (CEP), p.5.

Pôle Ferme TDL (Février, 2017). « *Projet de fiche de mission Référent-ferme – document de travail version février 2017 : « Mission bénévole Référent Gestion des Fermes »* », p.3.

Pôle Ferme TDL (Septembre 2017). « *Outil de diagnostic du bâti TDL* », p.12.

Pôle Ferme TDL (Septembre 2017). « *Outil de diagnostic du bâti TDL – Partie habitation* », p.30.

Pôle Ferme TDL (Septembre 2017). « *Outil de diagnostic du bâti TDL – Partie bâtiments agricoles* », p.29.

Pôle Ferme TDL (Octobre 2017). « *Guide de l'Outil de Diagnostic du Bâti TDL* », p.29.

Pôle Ferme TDL (Octobre 2017). « *Rapport de l'enquête sur la Structuration de la Gestion collective des fermes Terre de Liens* », p.27.

Pôle RMCC (2018). « *Qui fait quoi ?* », p.2.

Portecluse – BRE – Fondation Terre de liens/ Jean et Hugo (2019) « *Bail rural environnemental de 9 ans, entre les soussignés* », p.25.

Terre de Liens, AVENIR, RELIER (Mars, 2007) « *L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti. Guide méthodologique, juridique et financier* », p.203.

Terre de Liens (Avril 2015, réédition Décembre 2018). « *Guide pratique – Retours d'expériences. Agir sur le foncier agricole - un rôle essentiel pour les collectivités locales* », p.136.

Terre de Liens (Septembre, 2015). « *Note de cadrage du groupe de travail « installation-transmission »* », p.2.

Terre de Liens (Octobre 2016) « *Point d'étape et perspectives du diagnostic HUMUS : réalisations 2016 et perspectives 2017* », p.4.

Terre de Liens (Février, 2017) « *Faisons le point sur... des fiches mémo pour les administrateurs, fermiers et salariés : La veille foncière citoyenne* », p.7.

Terre de Liens (Juillet 2017) « *Développement des métiers de l'accompagnement citoyen et solidaire de l'offre de foncier et de la gestion du patrimoine agricole. Perspectives du groupe de travail pour 2017 – 2018. Note de travail suite à la première réunion du GT les 5 et 6 juillet 2017* » p.5.

Terre de Liens (2017-2018) « *Etat des lieux gestion patrimoniale éthique / AT* » p.1.

Terre de Liens (Août 2017) « *Introduction, procédure d'instruction de la Fiche d'instruction pour l'acquisition fermes/terres, p. 24* ».

Terre de Liens (Septembre, 2017). « *Faisons le point sur... des fiches mémo pour les administrateurs, fermiers et salariés : Les fermes et fermier.ère.s de Terre de Liens* », p.12.

Terre de Liens (Avril, 2018). « *Trouver une terre pour mon projet agricole, guide pratique et méthodologique* », p.102.

Terre de Liens (Juin, 2018). « *Mémento du fermier ou locataire* », p.46

Terre de Liens (Juillet, 2018). « *Recto-verso n°5, version 2* », p.3.

Terre de Liens en Massif central (2013-2014) « *Terre de Liens en Massif central 2007-2013 : Répondre aux enjeux du territoire* », p.15.

Terre de Liens en Massif central (2014). « *Gérer le bâti sur les fermes de Terre de Liens. Analyse des pratiques et pistes d'amélioration* », Actes de la rencontre des 6 et 7 novembre, p.19.

Terre de Liens en Massif central (2015). « *Être bénévole à Terre de Liens, « Quelle place, quels rôles, quels besoins ? »* ». Rencontre de Terre de Liens en Massif central du 15 au 17 octobre 2015 à Saint-Privat-du-Dragon (Haute-Loire), p.28.

Terre de Liens en Massif central (Novembre 2016). « *Accompagner les porteurs de projets, un vrai métier pour Terre de Liens. Compte rendu du séminaire en Massif central* », p.26.

Terre de Liens en massif Pyrénées (Juin, 2015) « *Agriculteurs, agriculture(s) et espace montagnard – Regards et expériences sur l'accès au foncier pour le renouvellement des actifs agricoles dans les Pyrénées* », p.42.

Terre de Liens Normandie ; Revue Z (2016) « *Des graines dans la pelleuse. Rencontres 2016 des Luttes Foncières* » p.80.

Terre de Liens Rhône-Alpes (2017). « *Note à l'attention de la SARL [Terre de Liens Gestion] en vue de la rencontre CA TDL RA / SARL du 08/09/2017* », p.3.

Terre de Liens Rhône-Alpes (Novembre 2018). « *Analyse et propositions - référent ferme « Le rôle du référent-ferme »* » p.28.

Webographie

<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

<https://www.armorstat.com>

www.cohesion-territoires.gouv.fr

<http://convertisseur.terredeliensnormandie.org>

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat/ARTICLES-A-LA-UNE/Creation-des-fonds-de-dotation-par-la-loi-de-modernisation-de-l-economie-article-140>

<https://www.ecole-steiner-ariege.org/>

<https://fermesdavenir.org>

<https://fermedeportecluse.jimdofree.com>

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/profession-philosophe-3862-emanuele-coccia-philosophe-de-la-metamorphose>

<https://www.insee.fr/fr>

<https://www.notaires.fr/fr/la-déclaration-d'intention-d'aliéner>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/belle-isle-en-terre-22810/une-association-soutient-l-agriculture-paysanne-5285263>

<http://www.paysans-creactiv-bzh.org>

<https://renova.arize-leze.fr>

<https://sci-du-Scrapo.log.bzh/>

<https://terredeliens.org/>

<https://terredeliens-midi-pyrenees.org>

Autres

Aymonier Christiane, Berhocoïrigoïn Michel, Boisgontier Christian, Bonhommeau Paul, Bourgeois Jo, Chèvre Jacques, Collin Philippe, Dewalle Gaby, Dufour François, Hochart Régis, Manguy Yves, Méchineau Marie Paule, Morand Josué, Patrice Vidieu, François Sylvie, Collin Patricia, Roulleau Elise (2007) « 1987-2007. Une histoire de la Confédération paysanne », Edition, la Confédération Paysanne, p.136.

Bové José (2002) « *La Société Civile des Terres du Larzac* », Communication au Séminaire International sur la Réforme Agricole, IBASE, Fondation Charles Leopold Mayer, Rio de Janeiro, mai 1998, p.6, in, http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-9.html

Cacciabue Philippe (2013) « *Terre de liens, l'enjeu d'une implication citoyenne* », Une autre finance pour une autre agriculture, Yves Michel, 2013.

Camille, 2015. *Le petit livre noir des grands projets inutiles*, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin, 124 p.

Confédération Paysanne, Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs (Février, 2016) « *Livret Foncier : Pour des paysans nombreux, sauvégarçons les terres agricoles !* », Bagnloet, site web de la Confédération Paysanne, p.4.

CIVAM 09 (Février, 2020) « *Fil d'Info Bio ; Actualité : [...] Élections municipales / Rencontre avec les candidats pour alimenter le débat* », Site web du CIVAM 09.

Des plumes dans le goudron (Collectif) [Grisoni Anitha, Milanesi Julien, Pelenc Jérôme, Sébastien Léa] (2018) « *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre Dame des Landes à Bure* ». Ed. « Textuel », Coll. « Petite encyclopédie critique », Paris, 155 p.

Levesque Thierry (2018) « *Lozère : le collectif de Malhaussette soudé grâce à Terre de liens* » dans « Site web du Midi Libre » publié le 22/10/2018.

Ouest-France (Septembre, 2017) « *Une association soutient l'agriculture paysanne. Ses créateurs souhaitent apporter un soutien aux jeunes paysans du territoire. Et jeter des ponts entre producteurs et consommateurs* » dans site web de Ouest-France, consulté le 15 juillet, 2020).

Potier Dominique, Pierre Blanc et Benoît Grimonprez (2019) « *La terre en commun, plaidoyer pour une justice foncière* », Édition Fondation Jean Jaurès, Paris, p.93, ISBN : 978-2-36244-123-3

Préfecture Haute-Garonne (Mars, 2016) R76-2016-03-29-001 - DRAAF – « Arrêté SDREA pour départements 09-12-31-32-46-65-81 et 82 » (29 pages).

Rioux Philippe (2003) « *Génération Larzac* » dans « Site web de la Dépêche du Midi » publié le 08/08/2003, consulté le 13/11/2019.

RRN (2014) « *Livret d'accueil des membres du Réseau Rural National* », Paris, p.24.

REAS, (1995) « *Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire* » In : Agora débats/jeunesses, 1, 1995. Lieux de jeunes. p. 126.

https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_1995_num_1_1_1024_t1_0126_0000_2

Tendil Michel (2019) « *La réforme du foncier agricole risque une nouvelle mise en jachère* » dans « site web de la Banque des Territoire », Caisse des dépôts et consignations, Rubrique « Aménagement et Foncier, Environnement », p.3.

Annexes

Annexe n°1 - Appendice : TDL un Mouvement social « citoyen », sur le foncier agricole, à objectiver

Cet appendice de la thèse présente comment dans TDL un effort d'objectivation des actions et des statuts des personnes qui les réalisent est déjà opéré en interne et, en tant que tel, disponible pour l'analyse. Cet appendice présente les ressorts des structures internes de TDL en tant que réseau d'éducation populaire en construction. Pour compléter et questionner les éléments de cadrage internes de l'action collective propres à TDL, l'analyse est aussi nourrie des résultats de nos premières observations du réseau et de nos entretiens-conversations avec certain.e.s des fondateur.trice.s et leaders du « Mouvement ».

Cette partie a également pour ambition de fournir aux lecteur.trice.s, une série d'informations favorisant une plus large compréhension de ce réseau complexe qu'est le « Mouvement TDL » : tant dans son histoire, son espace, que dans sa temporalité. Egalement, nous profitons de certaines informations mises en valeurs pour parfaire l'explication de certains de nos choix méthodologiques. À ce propos, la méthode d'analyse mobilisée ici est inspirée par « l'analyse inductive générale » (Blais & Martineau, 2006) notamment pour créer, à partir de données empiriques, des catégories de sens, en l'occurrence ici des « statuts institutionnels » construits par TDL. Définie « *comme un ensemble de procédures systématiques permettant de traiter des données qualitatives, ces procédures étant essentiellement guidées par les objectifs de recherche [...] s'appuie[nt] sur différentes stratégies utilisant prioritairement la lecture détaillée des données brutes pour faire émerger des catégories à partir des interprétations du chercheur qui s'appuie sur ces données brutes* » (p.3). En clair, afin de ne pas rester enfermé dans nos propres représentations et dans la dimension seulement déclarative de discours situés (terrains d'observations, entretiens-conversation), – de ce qu'est par exemple pour TDL « la propriété des fermes TDL », un.e « fermier.ère TDL » ou encore l'enjeu d'une « pensée critique » (pour ce « Mouvement » se réclamant de l'éducation populaire) –, il nous est apparu fondamental d'explorer et d'analyser des documents signés par « TDL », institutionnels donc, s'exprimant sur des statuts d'acteurs, ou d'actants. Dans le cours de leurs présentations nous alimentons et complétons ces catégories avec d'autres « éléments de sens », recueillis pendant nos temps d'observation et d'entretien-conversation auprès d'agents-acteurs de TDL, s'exprimant sur les statuts concernés.

Cet appendice s'organise de la manière suivante : i) comprendre avec les agents-acteurs de TDL rencontrés et/ou « retrouvés » (cf. partie 1, chapitre 1) le sens donné à leurs actions en accédant à leurs statuts ; ii) isoler ces statuts en tant que catégorie de sens, signifiant donc l'action *via* des éléments de discours (écrits et oraux) ; iii) tendre vers l'objectivation de l'action collective de TDL en tant que « fait construit » et somme de « structures sociales incorporées » externes à TDL par les agents-acteurs de TDL (cf. chapitre 1, partie, 1, paragraphe 1,2,2,2.). Ces « structures sociales incorporées » externes (par exemple « la propriété privée des moyens de production », « la société organisationnelle » ou encore « la nécessité d'une démocratie politique socialiste ») sont révélées au fur et à mesure du développement de l'analyse des divers « statuts ». Avec un parti pris analytique pragmatique, cet appendice d'objectivation de TDL, quant à ses activités envers la terre et le bâti agricole, nous permet d'aboutir aussi au vécu d'acteurs locaux de TDL à travers le récit et l'observation de leurs actions d'allocation et de gestion collective des fermes TDL. On verra que ces acteurs deviennent à cette échelle d'action du réseau des « actants » (Akrich, Callon, Latour, 2006) en tant que partie prenante de « collectifs » d'humains et de non-humains, agissant dans le « Mouvement » sur les fermes.

Les divers statuts d'actants rencontrés par nous, tout au long de notre expérience de TDL, sont présentés ici sous une forme en onze points.

Le statut « Fondateur » : le témoin d'une ontologie propre au « Mouvement TDL »

La volonté des fondateurs de TDL, dont on comprend le rôle de « défricheur » à la lecture des verbatims ci-dessous, semble être le fruit d'une audace candide dont l'humoriste américain Mark Twain dirait « que ne sachant pas que c'était impossible, ils l'ont fait ». J'ai pu réaliser un entretien-conversation avec quatre fondateurs du « Mouvement TDL ». Guillaume²⁴⁰, l'actuel et premier directeur de la Fondation TDL fut le premier « acteur technique » (en tant que premier ouvreur du chemin sociotechnique qui allait amener TDL à se constituer autour de l'ambition d'une fondation sur la propriété du foncier, reconnue d'utilité publique) du réseau TDL, au sein de l'association Relier. Il n'a jamais été un représentant élu de TDL. Ensuite je me suis entretenu avec Boris, ex administrateur de l'association Relier, devenu directeur de l'Association Nationale (AN) TDL puis de la Fédération Nationale (FN) TDL. Puis, je me suis entretenu avec deux autres fondateurs représentants élus de TDL : Serge,

²⁴⁰ Pour rappel, les véritables prénoms de toutes les personnes rencontrées et dont nous restituons les discours et actions dans cette thèse sont anonymisées.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

ancien Président de l'AN TDL de 2013 à 2016 qui, durant cette époque représentait l'AN au sein de la SARL TDL Gestion ; et Julian ancien Président de l'AN TDL de 2003 à 2013 investi, au moment de l'entretien, dans la représentation du réseau TDL à l'échelle européenne au sein d'*Access to land*²⁴¹. À présent, je vais présenter les motifs personnels des deux fondateurs du réseau TDL, actuellement salariés de TDL : Guillaume et Boris. Ceux des deux autres, Serge et Julian, seront présentés plus tard.

À travers leurs discours, c'est l'histoire des débuts de TDL que nous allons découvrir ensemble.

Guillaume découvre TDL en 1998 aux Rencontres nationales de l'association Relier intitulées : « Ruraux et Société ». Le thème qui mobilise alors ces « *praticiens du monde rural* » constituant Relier c'est « *la création d'activités agri-rurales* » en milieu rural. Guillaume participe à l'atelier : « *Comment aider son voisin à s'installer à côté de chez soi* » : « *Au tour de la table il y avait : [... Julian], les GFA Larzac, les GFA bretons et les GFA du Pays basque. Moi j'étais jeune étudiant Agro. Je bossais sur l'agri-ruralité enfin, sur les entreprises agri-rurales et en fait, j'ai eu un peu un tilt en me disant : « putain, on a une manière simple, opérationnelle, efficace, d'installer quelqu'un » voilà. Et du coup ça, ça m'a vraiment botté [la propriété collective, les GFA, les SCI] parce que, (il ralentit le débit de sa voix et mime la lourdeur et la lenteur) il y a un monde institutionnel, administratif, associatif que je trouvais parfois fumeux dans le sens où, c'est de très belles idées mais dans les faits, quand tu crées ta petite entreprise en milieu rural et bien tu t'en manges plein la gueule et face aux beaux discours il n'y a pas forcément d'accompagnement opérationnel ; du coup ça c'était 98. J'étais bénévole à Relier et ils ont créé un poste assez vite* » (Entretien du 17 octobre 2016).

Guillaume précise la nature de l'action de ce groupe en formation : « *À la base, on est parti des praticiens quoi enfin, des gens qui avaient fait, qui avait déjà monté une structure. On les a réunis, on les a mis autour d'une table et on a essayé de comprendre le pourquoi, le comment ils avaient fait et puis les galères qu'ils avaient actuellement. Pour moi, (il sourit) ça a été des années magiques parce que j'arrivais dans un espace où je me formais à la gestion collective du foncier. [...]* Notre enjeu c'était d'une part de faire avancer la connaissance des

²⁴¹ Un réseau d'organisations à l'échelle européenne qui vise à « *renforcer les connaissances pratiques - tant sur les problèmes que sur les solutions - dans le domaine de l'accès à la terre pour les agriculteurs agroécologiques. [... et à] promouvoir l'émergence et la consolidation d'initiatives au niveau local, en œuvrant à garantir l'accès à la terre et à la gestion des terres, ainsi qu'à favoriser une évolution plus large des politiques et réglementations nationales et européennes en matière d'utilisation et de gestion des terres* ». Site internet « www.accesstoland.eu » consulté le 03/07/2019.

gens qui faisaient et du coup de se sortir de leur galère et en même temps, de permettre à d'autres de faire. Et du coup par un petit groupe qui a commencé autour d'une dizaine de GFA on s'est vite retrouvé avec un réseau de plus de 150 GFA qui avaient soit été créés par l'appui de ce groupe soit, qui existaient et qui avaient rejoint le groupe pour résoudre leur bordel quoi. C'était plutôt rigolo et à un moment on a réussi par contre à poser collectivement les limites de l'initiative [des GFA] et en même temps ce qu'elle avait juste de magique » (ibid.).

Guillaume développe ensuite les points positifs à cette action collective autour des outils des GFA et SCI et les points négatifs relatifs aux enjeux financiers : *« les gros trucs magiques c'est d'une par ce que ça permet de « faire ». Du coup ça correspondait à être des « faiseurs », à être dans l'opérationnel voilà, à permettre à des gens de prendre leur vie en main et puis d'agir quoi. Et puis, autour des GFA et bien tu te retrouves à aller voir tes voisins quand tu arrives sur un territoire à aller voir les paysans qui sont déjà installés, voir les élus, voir les habitants d'un lieu. Pour leur dire voilà, je veux être paysan, je n'en ai que la volonté et pas les moyens. C'est déjà beaucoup. Et si vous voulez que ça se fasse, en gros, vous pouvez aider votre voisin. Vous pouvez reprendre du pouvoir sur l'aménagement foncier, sur la mafia agricole sur plein de choses en fait qui motivent les gens de manière très très variée. Il y a aussi une solidarité qui s'exprime, tu vois, c'est les proches, c'est la famille, c'est des amis. Et ça on trouvait ça assez fort, en se disant si ça marche au local ça peut peut-être avoir un écho pour des gens plus éloignés et du coup, dès 2001 on voit bien qu'on est prioritairement des agros, des sociologues du rural là, des paysans, des associatifs et on n'y connaît pas grand-chose aux questions financières, on voit par contre que c'est le nerf de la guerre et que des GFA, ou des idées de création de GFA ou de SCI parfois échouent parce que il n'y a pas assez de pognon quoi. Du coup, on voit bien qu'il faut qu'on se saisisse de ces questions financières » (ibid.).*

Boris né en Mayenne en 1969 au sein d'une famille paysanne et ouvrière a passé beaucoup de temps de sa jeunesse dans des fermes. Son engagement advient d'une expérience sensible, aux accents parfois dramatiques (au sens strict), de la réalité du monde rural de cette époque. Après son baccalauréat il commence des études d'ingénieur agronome et réalise ses premiers stages dans la ferme familiale, tenue par sa tante. Il commence ensuite une formation d'« agent de développement international » nommée « Bioforce ». Influencé par le récit familial du « grand-père communiste » et contre la dimension néocoloniale qu'il attribue *in fine* à sa formation il fait le choix de réaliser son stage dans une cité de la banlieue lyonnaise. Dans le même temps, son cousin, reprend la ferme familiale et développe un projet agricole fidèle au modèle conventionnel productiviste. Déçu par l'impossibilité d'entrer en contact avec ce parent

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sur les techniques et enjeux de l'agriculture biologique, il commence à développer un regard critique sur l'agriculture conventionnelle, contraignant déjà le maintien la ferme familiale et toutes les fermes alentours. Puis, dans le cadre de sa formation à « Bioforce » et refusant de partir dans les « sud » comme le prévoit cette école, car critique d'un « *néocolonialisme organisé sous couvert d'aide humanitaire ou de développement international* » il participe à un stage en basse Ardèche où il rencontre Pierre Rabhi : « *ça me fait un flash quoi, à la fois au niveau agricole, au niveau sécurité alimentaire, au niveau international, enfin, à pleins de niveaux* » (Entretien du 14 octobre 2016). Pour Boris cette rencontre avec Pierre Rabhi est source d'une nouvelle dynamique, qui ouvre un nouveau champ des possibles : « *je lis ses livres, je tombe amoureux de ses idées et pour la première fois, je lis des trucs que j'avais en tête mais que je n'arrivais pas à exprimer et donc voilà ça percole ; enfin voilà, j'accroche direct* » (*ibid.*). Puis, remettant en question la dimension internationale telle que sa formation la véhiculait il constate : « *je me sentais plus pertinent à être en France avec une meilleure compréhension du contexte territorial pour intervenir* » (*ibid.*). Obligé d'effectuer son service militaire, c'est en tant que « *objecteur de conscience* » qu'il rejoint Pierre Rabhi alors Président du « *Carrefour international d'échanges de pratiques appliquées au développement [CIEPAD]. Qui était une structure qui (souffle) promouvait enfin, faisait la promotion de l'agro écologie, de la sécurité alimentaire et d'un développement social harmonieux on va dire, pour aller vite* » (*ibid.*). C'est cette deuxième expérience foncière et agricole, après celle de la ferme familiale en Mayenne, qui donne à Boris un premier vécu alternatif sur l'accès au foncier et sur les enjeux d'accompagnement de porteur.teuse.s de projet non issu du monde agricole et du milieu rural : « *Sur 600 ha de garrigue à 30 km au nord de Montpellier sur des terres du Conseil Général gérées par une agence foncière, la seule qui existait en France et qui récoltait 1 % de taxe verte sur tous projets immobiliers dans l'Hérault. Avec déjà à ce moment-là un exode urbain, enfin, une augmentation de la population rurale importante dans l'Hérault puisque on arrivait déjà à ce moment-là à 1000 habitants en plus tous les mois* » (*ibid.*). Au conseil d'administration du CIEPAD Boris rencontre François de Ravignan (1935 – 2011), un géographe français avec qui il développe un projet d'accueil de « *jeunes de banlieue* » (*ibid.*) au CIEPAD. Malgré les réticences de Pierre Rabhi, Boris et François convainquent toutefois la majorité des membres du Conseil d'Administration. Ils montent ensemble les premiers « *programmes d'accueil de jeunes de banlieue au CIEPAD et les premiers arrivent à l'automne 94 jusqu'à fin 99* » (*ibid.*). Mais la ferme familiale fait faillite à ce moment et Boris prend conscience de l'impact de l'agro-industriel « *Lactalis* », sur le déclin des fermes de son territoire

natal. Sa culture politique se développe également *via* ses échanges avec François de Ravignan qui est spécialiste de l'accueil des populations en milieu rural, détaché de l'INRA pour travailler sur ces questions. Vivant une double identité à la fois rurale et néo rurale : « *j'étais un étranger dans la garrigue de l'Hérault* » (*ibid.*) et poussé par François de Ravignan à développer son travail sur cette thématique de l'accueil, il intègre fin 1994 l'association Relier en tant qu'objecteur. Il y rencontre notamment Jean Lemonnier (1945 – 2015) ancien directeur de Peuple et culture Isère (PEC)²⁴² qui deviendra un des créateurs de la Fondation TDL et son premier président (2013 – 2015). En parallèle de Relier²⁴³ où Boris se familiarise avec les préceptes de « *l'utopie rustique* » (*ibid.*) d'Henri Mendras, qu'il rencontre par l'intermédiaire de François de Ravignan, il entre « *en conflit de valeurs* » (*ibid.*) avec Pierre Rabhi et le directeur du CIEPAD de l'époque. Boris crée alors le « *CIEPAD Social* » (*ibid.*). Cette structure de formation à l'installation en milieu rural prend fin avec la chute du CIEPAD de Pierre Rabhi, objet de « *suspicion de secte en 1999* » (*ibid.*). C'est à ce moment que Boris vit une « *précarité foncière violente* » (*ibid.*) car d'abord menacée, son organisation est exclue des 100 hectares loués au Conseil Général de l'Hérault. À la fin de la décennie 1990, Boris intègre le Conseil d'administration de Relier où il assurera rapidement le rôle de Co-président. C'est à cette époque qu'il s'investit aussi, dans l'ADEAR de l'Hérault et surtout dans le développement du réseau TDL au sein du programme « *Création d'activités en milieu rural* » (*ibid.*) de Relier. TDL est donc au départ un simple « programme » d'actions à l'intérieur d'une association d'éducation populaire et les motifs d'adhésion de ces deux fondateurs du réseau proprement dit, sont essentiellement politiques, militant en faveur d'un autre modèle agricole. Boris et Guillaume se rencontrent dans cette association et deviennent partenaires. Guillaume salarié et Boris administrateur accompagneront la création de l'Association Nationale (AN) TDL jusqu'à sa création en 2003. Guillaume y accompagnera (recherche de compétences, animation, recherche partenariale) la création de la Foncière TDL qui émerge en 2006. Mais ce que Guillaume garde à tête reste cependant l'émergence d'une Fondation sur le Foncier. Il s'investit rapidement à la création d'un premier « Fond de dotation » en 2009 qui deviendra en 2015 la Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) TDL. Boris, après onze années de bénévolat et de responsabilité nationale dans l'AN TDL en devient le directeur en 2014.

Si le statut de « fondateur » est affaire de constructions intimes et réflexives des

²⁴² PEC est une association d'éducation populaire qui existent depuis 1945 créée notamment par Joffre Dumazedier, ancien résistant emblématique du Vercors et socio-pédagogue au CNRS, défenseur des valeurs du Conseil National de la Résistance.

²⁴³ Pour information : Relier faisait et fait toujours partie du « réseau rural PEC ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

pionniers de TDL, il est aussi présent dans les documents statutaires de l'AN TDL et de la Fondation TDL. Cependant, la place des fondateur.trice.s au sein de la gouvernance du « Mouvement » fut remise en cause dernièrement. En effet, en amont de la réforme statutaire de 2018 de l'AN TDL, devenue Fédération Nationale (FN) TDL à cette occasion, les fondateur.trice.s disposaient de 20% des pouvoirs de la gouvernance du CA de l'AN. Depuis ils n'en disposent plus d'aucun.

La Fondation TDL accueille quant à elle un « collège de fondateurs ». Mais ce sont les structures fondatrices de TDL comme Relier par exemple ou encore les réseaux fondateurs de TDL (comme par exemple le Mouvement rural de jeunesse chrétienne MRJC) qui y sont représentées, pas les fondateur.trice.s eux.elles-mêmes. J'ai préféré entrer en contact avec les tout premiers fondateurs, je dirais, « historique » du « Mouvement TDL ». En effet, suivant mon outillage théorique (cf. Chapitre 1, p.46-47), je me suis concentré sur les personnes elles-mêmes, ayant participé à l'essor du réseau tant sur le plan technique que politique et étant toujours impliqués dans les structures nationales du réseau. Dans ma démarche, ce statut de « fondateurs-leaders » toujours impliqués et dont les actions vivent et font l'actualité du réseau TDL, est fondamental. L'objectif est de favoriser une plus forte prégnance, dans l'analyse des valeurs de TDL, de discours situés de leaders historiques dans « l'action en cours » du réseau. Dans mon approche de TDL en tant que « Mouvement d'action collective » (Céfaï, Trom, 2001), c'est donc le statut de « fondateur » couplé à la position de « leader » (*ibid.*) des acteurs concernés au sein de TDL qui m'a guidé pour choisir avec quelles personnes réaliser des entretiens. Leurs discours, que je remobilise pour l'analyse des autres statuts construits par TDL *infra*, sont une première entrée pour appréhender notre problématique de recherche « **Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ?** ».

Ce sont deux récits cadrant les fondements de l'action de TDL qui *in fine* émergent et précisent ce « nouveau droit de regard ». Nous verrons *infra*, que d'un côté c'est l'ontologie²⁴⁴ « terre » et d'un autre l'ontologie « liens », qui, comparées, signifient la praxis citoyenne sur le foncier qu'entend instituer le « Mouvement TDL ». Cette analyse est révélée *infra* dans le point dédié

²⁴⁴ « Ontologie », substantif féminin. En philosophie « [Dans la pensée contemporaine, notamment dans la phénoménologie [... notamment].] : partie de la philosophie qui a pour objet l'élucidation du sens de l'être considéré simultanément en tant qu'être général, abstrait, essentiel et en tant qu'être singulier, concret, existentiel (<https://www.cnrtl.fr/lexicographie/ontologie>, consultée le 29/07/2020)

au statut de « la pensée critique » à TDL.
--

Le statut « Directeur.trice » : le garant opérationnel des interdépendances du « réseau TDL »

Ce sont trois directeur.trice.s qui en 2019 occupent des positions stratégiques au sein des « *trois piliers* » du « Mouvement TDL » : Guillaume est directeur de la FRUP TDL, Boris de la FN TDL et Estelle de la Foncière TDL. Leur première position s'inscrit ainsi pour chacun au sein de leur structure nationale respective mais ils.elles occupent aussi d'autres positions transversales à l'échelle nationale du réseau. En effet, ces trois agents partagent ou partageaient des temps de rencontres pour coordonner leurs actions et « *faire mouvement* ». Mais depuis la crise interne à TDL de 2014 (Cf, partie 1, chapitre 5) des changements sont apparus. Ainsi jusqu'en 2018 les trois directeur.trice.s se retrouvaient régulièrement notamment au sein de l'arène nommée « le trois bureaux ou 3B » (une arène nationale de rencontre des trois bureaux des trois piliers nationaux TDL : FN TDL, FRUP TDL et Foncière TDL) accompagnés par leurs administrateur.trice.s, élu.e.s chacun.e.s par chacun des Conseils d'Administrations des trois piliers. Egalement ils-elles se retrouvaient au sein de l'arène nommée « Co-direction ou Codir » et intervenaient également au sein de celles nommées « Réunion inter-régionale (RIR) » et encore « Réunions inter-budgétaires (RIB) ». Dès 2019, avec l'évolution de l'Association nationale TDL en tant que « Fédération nationale » des AT de TDL (FN TDL) une reprise en « *réunion de coordination* » (verbatim issu d'un échange mail avec Estelle la directrice de la Foncière TDL du 04/07/2019) dite « *3F (fédération-fondation-foncière) s'est opérée depuis fin 2018* ». Dès Juillet 2019 un « *accompagnateur* » a été pris en prestation « *pour accompagner le 3F à la structuration de la gouvernance du mouvement* » et de rajouter qu'« *à ce jour, ce qui existe officiellement en termes de « gouvernance mouvement », c'est le travail enclenché en 3F plus ce sont les réunions de coordination Foncière-Fondation ainsi que la mise en place du comité RMCC²⁴⁵* ».

Dans le but de présenter comment le « Mouvement TDL » cadre l'activité de ses trois directeur.trice.s nationaux je développe ci-après certaines de leurs missions clefs pour « *faire mouvement* ». La fiche de poste du directeur de la FN TDL (Association TDL, Mai 2017) nous

²⁴⁵ RMCC : « Relation membre communication collective » est le pôle stratégique du « Mouvement » qui s'occupe de la communication interne et externe et de la collecte d'épargne pour le compte de la Foncière et de dons pour la Fondation.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

indique par exemple que « [...], le directeur, a pour principales missions, dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration (CA) de l'association nationale, et de la déclinaison opérationnelle du projet stratégique, en lien direct avec le Bureau de l'association nationale et toujours dans l'intérêt du Mouvement Terre de liens [...] de] Collaborer étroitement avec les directeurs-rices des autres structures nationales (FRUP et Foncière) en recherchant le plus possible les solutions dans l'intérêt du Mouvement » (ibid.). Par exemple sa mission relative à la « Gestion de la vie associative [...] est] traduite en termes opérationnels [...] : il] est responsable de la mise en œuvre des décisions du CA et du Bureau ; participe activement au CA, au Bureau de l'association nationale, et au 3 Bureaux [FN, Foncière, Fondation] ; assure le lien avec le CODIR [FN, Foncière, Fondation] et le Bureau de l'association nationale » (ibid.).

Dans les statuts de la SCA Foncière TDL ou dans ceux de l'Associé commandité (Cf. partie 1, chapitre 5, page 201) la SARL TDL Gestion, aucune mention n'est faite au sujet des pouvoirs et du rôle du ou de la directrice. La fiche de poste en vue du recrutement de la Directrice actuelle nous éclaire néanmoins sur le fait que la directrice de la Foncière TDL est l'une des principales porte-parole de la Société et assure « la concertation et l'articulation avec le Mouvement Terre de Liens » ((Foncière SCA, 2014, p.1). Plus précisément, ses missions et responsabilités mobilisent toujours l'enjeu de « faire mouvement » à travers :

- Le « pilotage de l'équipe » : « Assurer la bonne articulation de son équipe avec les autres salarié-e-s du Mouvement » (ibid.).
- Une « représentation interne et externe » : « Le(la) directeur(trice) est à l'interface entre la Foncière et les autres composantes du Mouvement. Il / elle est le visage de la Foncière auprès des partenaires » (ibid.). En ce sens le ou la directrice doit « Maintenir des relations de confiance avec les autres structures du Mouvement » (ibid.) ; « Représenter la Foncière dans les instances de gouvernance du Mouvement » (ibid.) ; « Co-animer le Comité de Direction [CODIR] qui coordonne et arbitre les questions transversales au Mouvement » (ibid.) ; « Représenter la Foncière auprès des instances publiques (Ministères, CDC [Cours des comptes et des consignations, AMF [Autorité des marchés financiers], Services fiscaux...) ou privées (Fonds d'épargne salariales, Syndicats, Notaires, SAFER, réseaux alternatifs...) » (ibid.).

Au sein de la Fondation TDL « le directeur de la fondation dirige les services de la fondation et en assure le fonctionnement » (Statuts de la FRUP TDL, 2013, p.9) aucune mention

n'est faite de l'enjeu « Mouvement » que les deux autres positions de directeur.trice.s ci-dessus mobilisent.

Sur la base des éléments constituant cette description du statut de « directeur.trice » et de ses rôles et missions il faut retenir que du côté de la Fédération Nationale TDL et de la Foncière TDL, les deux directeur.trice.s sont chargé.e.s explicitement de « *collaborer* » voire de « *co-animer* » des actions communes avec les trois piliers de TDL, « *dans l'intérêt du mouvement* ».

Les statuts de la FN TDL précisent par exemple que (Association TDL, 2019, p.2) : « *L'association Terre de Liens met en œuvre des actions, dans le cadre de ses missions et par tous moyens qu'elle jugera nécessaire, en cohérence avec l'éthique de la charte de Terre de Liens en concertation avec la Foncière et la Fondation. En cela, elle fédère à l'échelle nationale les associations territoriales Terre de Liens [...]* ».

Dans les statuts de la Foncière, apparaît qu'en cas de « *dissolution-liquidation* » (Foncière SCA à capital variable, 2014, Art. 52, p.19)) une dévolution à la Fondation TDL des biens dépendants de l'actif social de la Foncière ayant été subventionnés par un financement public, est prévue.

Dans ceux de la FN TDL, la Fondation apparaît de nombreuses fois au titre de la dimension « Mouvement » que représente le réseau TDL et dont la FN est la première pierre institutionnelle, dépositaire de la « Charte » et propriétaire de la marque « Terre de Liens ».

A contrario, la Fondation se distingue de cette perspective partagée par la Foncière et la FN TDL. En effet, au sein des statuts de la Fondation TDL, la Foncière n'apparaît pas et l'AN n'y est présente qu'au titre du « Collège des Fondateurs » du réseau. La Fondation TDL ne précise pas dans ses statuts des actions à destination explicite du « Mouvement TDL ». Cela s'explique par le fait que la Fondation TDL est certes un des trois piliers structurant l'action nationale du réseau TDL mais qu'elle reste avant tout une Fondation - Reconnue d'utilité publique (F-RUP) sous le contrôle formel d'un Commissaire du gouvernement, nommé par les Ministres de l'Intérieur, de l'Environnement et de l'Agriculture. Au titre de cette RUP la Fondation est sous tutelle de deux derniers ministères (Fondation TDL, 2014), du fait de son objet relevant à la fois de l'agriculture et de l'environnement : « *L'établissement dit « Fondation Terre de Liens » a pour but de soutenir et financer toutes initiatives en vue de la protection de l'environnement naturel, sauvage et domestique. La Fondation agit pour la protection de l'environnement sur le support et la ressource rare qu'est le patrimoine foncier* » (Fondation

TDL, 2013, Art. 1^{er} : *Objet de la fondation*, p.3).

Nous voyons donc, avec ces rôles et statuts des directeur.trice.s de TDL, apparaitre les « structures normatives » qui organisent l'action des agents de tout le réseau TDL, ainsi qu'à la place statutaire de leurs représentations nationales avec la Fédération nationale (FN) TDL, la Foncière TDL et la Fondation TDL.

Nous comprenons aussi que la responsabilité partagée des trois directions nationales de TDL est de veiller aux interdépendances statutaires et éthiques, construites dans « *l'intérêt du mouvement* » et mentionnées dans sa Charte.

Relativement à notre problématique le nouveau droit de regard citoyen sur le foncier que nous recherchons est semble-t-il une somme de regards croisés en vue d'une « gestion collective du foncier » en tant que « commun, inaliénable » (cf. Charte TDL). Pour qu'ils se croisent au long terme et aboutissent à un résultat acceptable en interne du « Mouvement » et en externe du « réseau » l'enjeu semble être d'animer et de maintenir un niveau d'interdépendance suffisant entre les structures nationales du réseau TDL et dans leurs relations respectives avec les AT.

Le statut « salarié.e TDL » : la cheville technique ET politique du réseau « pour faire Mouvement »

L'analyse (cf. annexe n°5 dédiée au statut « salarié.e.s) de ce statut montre que TDL voit son nombre de salarié.e.s augmenter et rajeunir. Un *turn over* semble se préciser et les « ancien.ne.s » quittent leurs postes au fur et à mesure. J'observe également un phénomène de cooptation en développement. Les bases salariales semblent faire montre d'un certain nombre d'inégalités entre les salarié.e.s. Le plus grand salaire est 2,5 fois supérieur au plus petit salaire du réseau : des salarié.e.s s'estiment sous-payé.e.s et sous-classé.e.s. Egalement, certain.e.s membres des équipes salariées de TDL sont en « mécénat de compétences »²⁴⁶. Ils.elles sont issu.e.s d'entreprises extérieures au réseau TDL et c'est leur temps de travail qui fait l'objet d'un mécénat. Du temps et des compétences extérieures sont ainsi mis à disposition de TDL.

Attendu.e.s sur les plans techniques, des salarié.e.s assument également des activités

²⁴⁶ Le mécénat de compétences, pour un entreprise, consiste à mettre à disposition, sur leur temps de travail, des collaborateur.trice.s pour qu'ils.elles réalisent des actions d'intérêt général dans des réseaux identifiés.

politiques comme les « coordinateur.trice.s des AT ». Mes observations ont révélé une forte présence d'ingénieur.e.s agronomes et de mastéran.t.e.s en SHS, notamment issu.e.s de formations pluridisciplinaires. Des formations plus techniques, juridiques, d'architecture, d'urbanisme et de gestion du patrimoine, moins présentes, occupent toutefois des fonctions stratégiques au sein du Pôle ferme (PF) et dans des AT. Le fait de voir apparaître au sein de la Convention collective nationale de l'« immobilier » des postes de coordination d'AT laisse entendre que les activités relatives à la gestion des fermes se développent au-delà de l'équipe du PF.

Mes observations ont montrées que les salari.é.e.s de TDL sont multitâches et chaque coordinateur.trice régional ou autre animat.eur.rice. d'une AT combine dans son travail des compétences multiples : d'animation associative, de gestion budgétaire et de gestion de fermes. Dans tous les cas, les connaissances relatives au foncier agricole français (structures, acteurs, règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dispositifs divers) sont soit présentes dans les champs de compétences des salari.é.e.s régionaux soit font l'objet de parcours de formations internes à TDL, dispensées (également aux bénévoles) par le centre de formation TDL qui, d'abord projet de l'AN en 2016, existe depuis juin 2017. Le centre de ressources et de formations TDL est avant tout numérique et à géographie variable.

Les registres d'engagement des salari.é.e.s²⁴⁷ de TDL sont souvent très militants et leurs postures assez flexibles, s'adaptant face aux réalités du travail salarié associatif.

Le réseau a mis en place dans le temps un « Séminaire d'équipe nationale » qui, à raison d'une à deux rencontres par an, est devenu une arène fondamentale pour la « *cohésion d'équipe* » recherchée (Association TDL, 2015, 2018). Les enquêtes internes et les analyses partagées en son sein signalent une prise de recul collective sur « *les bons et les mauvais points* » des vécus collectifs et individuels des parties prenantes salari.é.e.s (AT, AN, Foncière et Fondation). Cependant que les appartenances des salari.é.e.s à leurs structures ne sont pas valorisées au sein des résultats des enquêtes ou alors, à la marge. Les « mauvais points » présentés par l'enquête montre l'inflexion négative du nombre de salari.é.e.s de l'AN à partir de 2014 tandis que celui des autres structures régionales et nationales s'est développé. Ainsi, « *les spécificités de l'AN ont été bousculées* ». La mission de départ de « *mise en mouvement du réseau* » de l'AN, – accompagnement à la structuration des AT, animation d'un

²⁴⁷ Du fait du signal d'un recrutement de nouveaux salari.é.e.s par cooptation et de la prégnance de postures tant techniques que politiques chez les salari.é.e.s, je comprends les discours des salari.é.e.s rencontré.e.s aussi comme des performances politiques au même titre que les bénévoles.

développement concerté de la Foncière et de la Fondation en tant qu'outils aux services du réseau, la structuration d'axes stratégiques (communications internes et externes, relations aux fermes et aux fermier.ère.s –, a été confiée, soit aux AT devenues structurées et ancrées dans des réalités territoriales spécifiques (relation aux régions et aux financeurs), soit à la Foncière et à la Fondation, qui depuis 2014 se sont développées et autonomisées du point de vue budgétaire. Foncière et Fondation ont ainsi récupéré certaines responsabilités (communications, collectes, gestion des fermes notamment). Toujours du côté des « mauvais points » que révèle l'enquête interne, certain.e.s salarié.e.s dénoncent un cloisonnement et une individualisation des structures, malgré le « bon point » d'une « *vision politique partagée* ». D'une certaine manière, le réseau s'est professionnalisé et l'enjeu « militant » initial s'est peu à peu perdu, ou transformé, par des contraintes et logiques de gestion de projets.

Dans sa dimension d'employeur le réseau doit semble-t-il former ses bénévoles administrateur.trice.s afin qu'avec les salarié.e.s ils « *trouvent un équilibre* ». Néanmoins alors qu'en 2015 l'équipe se posait la question de « *Comment poser des limites, savoir dire non, se protéger ?* » la « Commission dialogue social » révèle en 2018 une amélioration des relations « employeurs » - « salarié.e.s ». Cependant l'enquête révèle également des « *manques de compétences* » et pour certains « référents employeurs » (38%) : des « *malaises dans leur fonctions* » qu'ils ne trouvent « *pas assez claires* » et qu'ils « *estiment remplir insuffisamment* ». Cette professionnalisation des salarié.e.s et des employeurs de TDL, dont il est question ici, est considérée dans l'analyse lorsqu'elle ressort de discours et d'observations réalisées dans le cours de gestion des fermes étudiées.

Préférant décrire le statut de « salarié.e » de TDL par le fait associatif et salarial j'ai fait le choix dans cette description ne pas aborder les aspects techniques. En outre, ces derniers sont partagés, de manière non délimité, entre les salarié.e.s et les bénévoles du réseau à travers des activités et des formations (« *Catalogue des formations TDL, 2019* ») coordonnées principalement²⁴⁸ par l'AN TDL²⁴⁹. C'est donc *via* les descriptions à venir des statuts « référent-ferme » et « bénévole » de TDL que les activités (le réseau TDL parle de « métiers ») et les outils techniques seront valorisés *infra*. *In fine*, j'aurais par ces descriptions, des outils de TDL dédiés à l'acquisition-gestion collective des Fermes TDL, mis en lumière la chronologie idéale-

²⁴⁸ Certaines formations sont propres à des AT ou au PF.

²⁴⁹ Cependant un corpus de formations spécifiques est réservé aux salarié.e.s sous le libellé « *Être salarié à TDL : des outils et méthodes* » : « *Démarrer sereinement à TDL ; Animer un séminaire ; Concevoir un module de formation ; Gestion du temps ; Premiers pas dans Salesforce (logiciel de gestion de la base de données (adhérents, donateurs, actionnaires, fermes) de TDL)* ».

typique du déroulement des projets fonciers de TDL.

À l'aune de ma problématique on peut saisir ici que le nouveau droit de regard sur le foncier que semble construire TDL est certes *a priori* réalisé dans une dimension politique relative à l'identité politique de MS de TDL mais engage des constructions sociotechniques se distribuant en compétences. En la matière, cet ensemble de compétences, dédiées à l'activité coordonnée du réseau d'acquiescer et de gérer collectivement des fermes, dépasse des pratiques seulement de gestion patrimoniale pour embrasser largement des activités associatives relatives à la finance solidaire, aux parcours formations de bénévoles et de salariés, au débat public (on y vient plus bas), etc. L'Economie solidaire que semble construire TDL se précise ici.

Le statut de « la pensée critique » dans TDL : le parent pauvre de TDL

Un élément remarquable que je souhaite mettre en valeur à présent, avant de continuer la description d'autres statuts révélant l'activité de TDL et les structures normatives de son action, est le travail de la Mission d'utilité sociale et environnementale (MUSE) de TDL. Développée par deux salariées de l'AN TDL et quelques autres en région, la MUSE fait montre, depuis 2015 notamment (Terre de Liens en Massif central), d'un intérêt d'analyse particulier à l'égard du statut des « bénévoles TDL ». En faisant apparaître dans l'Arpenter n°3 de janvier 2018 des réflexions issues du monde scientifique et des retours réflexifs venant de membres de TDL, cette MUSE donne à voir selon moi l'expression d'une politique. En effet, sur la base d'une méthode scientifique revendiquée, la MUSE construit des données devant permettre ensuite le développement de regards et de positionnements distanciés pour éclairer et justifier l'action du réseau. Ce qui est remarquable, c'est la recherche de la « complexité ». À tâtons, la MUSE TDL explore les coins et recoins de l'action du réseau par le biais d'une mise en problème de cette dernière. L'objectif final de la MUSE est de répondre à la « valeur » revendiquée dans la charte TDL de : « [...] *permettre à chacun d'exercer sa responsabilité individuellement et collectivement vis-à-vis de la terre* » (« Accroche » de l'Arpenter n°1, p.2 : « *Extrait de la Charte de Terre de Liens* »). Le choix du titre de la revue « Arpenter », exprime également la posture, en quelque sorte « morale », qu'entend soutenir la MUSE. En effet, en « accroche » de chaque numéro la définition du verbe transitif « Arpenter » est mise en valeur : « *Arpenter, v. tr. Mesurer (une terre) en unités de mesures agraires. Par l'arpentage, une terre cesse proprement d'être immense, c'est-à-dire sans mesure. Tournier, Petit Robert, 2014* » (*ibid.*). Le message au « Mouvement » est clair : tout comme la terre, l'action collective de TDL

doit « cesser d'être immense ».

Ce qu'il faut retenir de la MUSE c'est ce désir de prévenir d'un « laisser faire sans recul » de l'action collective de TDL sur le foncier. L'action de la MUSE TDL c'est « faire considérer » l'enjeu de la mesure de l'action du « Mouvement » du point de vue social et environnemental. C'est « faire appréhender » cette MUSE comme un moyen d'action (réflexif et critique), au même titre que les autres leviers d'action de TDL : l'engagement bénévole, les moyens financiers et juridiques de la Foncière et de la Fondation, les stratégies politiques et techniques des AT, les partenariats nationaux animés par l'AN, *etc.* La MUSE est selon moi l'expression d'une critique tout à la fois morale, technique et politique du réseau TDL lui-même. En ce sens elle est la tentative d'une permanence de la racine « Education Populaire » du réseau.

Le souci de cette permanence fait d'ailleurs l'objet de plusieurs enquêtes internes en 2013, 2015, 2016 et 2017²⁵⁰ et un des résultats positionne le réseau dans le champ de l'éducation populaire (agréé par ailleurs par le Ministère de la Jeunesse et des sports) : « *Terre de Liens participe à une meilleure compréhension et une conscientisation des bénévoles aux enjeux relatifs au foncier agricole (plus des deux tiers des répondants), aux réalités du monde agricole (plus d'un répondant sur deux) et au fonctionnement des institutions (un quart des répondants). En cela, Terre de Liens permet à ses bénévoles de comprendre la réalité sociale de son champ d'intervention et la place qu'ils y occupent. Les résultats sont toutefois à pondérer si l'on considère les classes touchées par Terre de Liens (majorité de cadres, absence de représentation des ouvriers et des étudiants)* » (Arpenter n°3, janvier 2018, p.15). Pour illustrer

²⁵⁰ Une analyse du parcours des bénévoles, réalisée en 2013 en Massif central à partir de dix entretiens avec des bénévoles des associations TDL de ce territoire ; Les travaux de Moïra-Élisabeth Ango, stagiaire de la MUSE en 2015, étudiante de Sciences Po Lille, réalisés sous la direction de Caroline Lejeune, docteur en sciences politiques, relatifs à la contribution de TDL à l'émergence d'une expertise citoyenne. Aux côtés d'une analyse globale du sujet, l'étude propose une analyse des ressorts et effets de l'engagement bénévole dans TDL à partir de deux territoires d'étude : le Massif central et le Nord-Pas-de-Calais ; L'étude du bénévolat à TDL, réalisée par Mounia Ech-Chite, stagiaire de la MUSE en 2016, et sous la direction d'Anne Bory, sociologue de l'université de Lille. Les données ont été recueillies à partir d'entretiens qualitatifs et de l'envoi d'un questionnaire en ligne (envoyé par la MUSE en mai 2016, à l'ensemble des bénévoles du mouvement soit, 983 personnes. 383 réponses ont été reçues dont 309 exploitables, soit un taux de réponses de 31%). Les résultats obtenus offrent l'opportunité de décrire qui sont les bénévoles et pourquoi ils s'engagent ; Des entretiens avec de nombreux bénévoles et salariés du « Mouvement », pour les questionner sur le bénévolat, sa réalité et ses enjeux ; Les travaux d'Antoine Béague, stagiaire de la MUSE en 2017 et étudiant à l'Université de Lille, réalisés sous la direction de Pierre Alary, maître de conférence en économie et Florence Jany-Catrice, économiste et professeur des universités, portant sur les pratiques du dialogue territorial à TDL. (Arpenter n°3, janvier 2018, p.5).

cela, voilà comment les auteurs du premier « Arpenter » de 2016 cadrent et justifient en préambule leur action : « [...] évaluer la pertinence des actions menées au regard de notre projet politique et de nos fondamentaux, [...] en questionner les finalités et [...] en analyser sincèrement les résultats » (p. 3). Cette définition de sa « mission spécifique » (*ibid.*) est pour la MUSE l'occasion de donner au réseau des outils pour « quantifier et [...] qualifier notre action ; d'écouter et de dialoguer avec ceux qui font le mouvement ; de créer des espaces de délibération et de remise en question ; d'analyser et d'améliorer nos pratiques ; de mettre en valeur nos réalisations et de les partager » (*ibid.*).

Le groupe de travail national qui s'est constitué autour de la MUSE, à ses débuts en 2013, est représentatif de la diversité des acteurs de TDL : « Fondation, Foncière, association nationale, associations territoriales, fermiers et personnes ressources [principalement des scientifiques] » (*ibid.*). Cette « ambition réflexive » de la MUSE s'est développée à travers trois options, trois « voies » (*ibid.*) :

- « [...] scientifique [... recherche : d'] objectivité, [...] et d'une] légitimité des indicateurs et des résultats. [...] Sans oublier] l'enjeu d'appropriation. [...] Nous [...] reconnaître dans les critères d'évaluation choisis » (*ibid.*).
- « [...] auto-réflexive : mener une multitude d'enquêtes, agréger les points de vue individuels sur l'utilité sociale de Terre de Liens et considérer cette mosaïque comme le reflet de notre réalité. La prise en compte des individus [...] et] de ce qui se joue dans les interactions et le collectif » (*ibid.*, p.3-4)
- « [...] de discussion : s'appuyer sur la capacité de création et d'analyse du mouvement pour produire une vision partagée de notre utilité sociale. [...] s'accorder a priori sur les éléments constitutifs de cette utilité sociale, puis de parvenir à les qualifier et les mesurer, grâce à des travaux de recherche et des délibérations collectives [...] » (*ibid.* p.4)

C'est finalement la troisième « voie » qui fut choisie comme méthodologie principale tout en empruntant des outils et des méthodes aux deux premières : « scientifique » et « autoréflexive ». Les axes méthodologiques choisis étant : « [d']utiliser la méthode inductive, qui part des dires des acteurs et de l'existant pour définir les axes de l'analyse et proposer une hypothèse à vérifier dans un second temps ; [de] mêler expertises scientifiques et délibérations collectives ; [d']associer des données qualitatives et quantitatives, pour ne pas décrire et analyser Terre de Liens et son action uniquement à travers des données chiffrées » (*ibid.*).

Néanmoins, l'ambition d'objectivation de l'action du réseau ne semble pas recevable dans les termes d'une production scientifique. Non seulement l'effort de distanciation des enquêteur.trice.s, n'a pas fait l'objet (à ma connaissance) d'un travail restitué mais en sus, l'activité de la MUSE est contrainte par la réalité de ce qu'est une recherche (le temps long et son coût, la relation affective à l'objet, l'effort de rupture et de distanciation avec les croyances et les habitus) et par la temporalité d'un projet associatif expérimental aux contingences budgétaires (recherche d'équilibre) et financières prégnantes (devoir aboutir dans un temps imparti, rendre des comptes sous forme de « livrables »). La MUSE n'a pas su ainsi trouver sa place et s'est vue largement critiquer au sein du réseau principalement, par la Foncière et la Fondation et certains de leurs salariés. (Observations, 2017-2018). Plus à la marge, certaines AT ont pu ne pas se reconnaître dans les rendus (*ibid.*).

Les critiques portées à l'encontre de la MUSE ont fait montre en effet d'une difficile appropriation de son action par l'ensemble des parties prenantes du « Mouvement » (*ibid.*). Le sentiment d'une délégitimation de l'action de certaines structures du réseau, notamment celles propriétaires du foncier, a participé à démanteler avec le temps la dynamique du groupe de travail de départ (*ibid.*). Par exemple, Foncière et Fondation ont pu ressentir comme contraignant certains des propos écrits dans les productions de la MUSE TDL. Craignant pour leurs communications vers le grand public et leurs partenaires ils ont alerté l'équipe salariée de la MUSE et le bureau de l'AN des risques qu'engageaient la diffusion des productions. Il est devenu dans le temps difficile pour le réseau de tenir son cap. « Son cap » ? C'est bien là le problème, TDL ne semble pas en être mû par un seul, les ontologies « terre » et « liens » s'entremêlant toujours.

D'un point de vue méthodologique enfin, j'ai décelé un problème fondamental. En effet dans la partie préambule de l'Arpenter n°1 (Juin, 2016) il est affirmé : « *une partie de nos ressources se base sur les propos déclaratifs des acteurs de Terre de Liens. Nous avons souhaité leur faire confiance pour cela* » (p.4). Je trouve ici contradictoire d'un côté de se réclamer de la méthode « inductive » mû par des d'observations et des enquêtes de terrain et d'un autre côté de donner valeur à l'activité déclarative des personnes interrogées par la « confiance », sans (à ma connaissance toujours) donner aux lec.teur.trice.s, au sein même des rendus, la grille d'analyse des discours utilisée. Cependant, les productions de la MUSE de TDL n'en sont pas moins intéressantes pour mon travail.

En effet, mettant en tension l'activité du réseau avec une perspective de distanciation

collective de ses actions (afin d'éviter de rester « *le nez dans le guidon* » (observations, 2017)), les productions de la MUSE TDL donne sens à l'ambition politique du réseau. La MUSE TDL montre selon moi que cette ambition ne se réalise et ne se montre pas seulement dans la partie immergée de l'iceberg TDL – à travers ses « terres » (et bâtis) acquises et gérées collectivement ou encore *via* la communication dans l'espace public d'une critique de l'agriculture industrielle hautement capitaliste, *etc.* Elle se réalise et se montre aussi dans le cadre d'une réflexion critique, étant mue par un désir de sérieux, sur les « liens » singuliers qu'occasionnent ce rapport à la terre que construit TDL. Entre les ontologies « terres » et « liens » maintenant révélées du « Mouvement Terre de Liens », ce dernier fait montre d'une ambition d'expérimentation de sa manière bien à lui de tout à la fois gérer la terre, de s'y lier et d'en parler. Nous voilà en présence des deux caps difficiles à tenir pour le réseau *via* ses trois échelles : locale (les fermes et leurs territoires d'implantation), régionale (les AT) et nationale (AN, Foncière et Fondation).

En ce sens il est intéressant de mettre en avant i) la base problématique fondatrice de la MUSE de TDL et ii) ses productions.

- i) « *En 2014, après plusieurs travaux exploratoires, et en réponse à la question « Qu'est-ce qui caractérise notre utilité sociale et environnementale ? » (Arpenter n°1, 2016, p.3.), les tenants du groupe de travail de la MUSE TDL ont réuni dans un tableau (résultat d'une journée de formation interne dédiée à l'analyse de l'utilité sociale et environnementale de TDL), leurs « premiers thèmes d'investigation, ceux qui devaient être étudiés en priorité ».* Quatorze personnes : bénévoles, administrateur.trice.s et animateur.trice.s d'associations territoriales et de l'association nationale ; salarié.e.s de la Foncière et de l'association nationale ainsi qu'un fermier de TDL se sont réunis. « *Le travail collectif et le résultat qui en a découlé ont constitué une étape importante [...de] : priorisation des sujets, [d']enrichissement et [de]précision du vocabulaire à employer* » (*ibid.*).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Créer des espaces de réflexion et d'innovation collectives	Questionner la notion / le réflexe de propriété	Préserver les terres agricoles
« Terre, bien commun », faire résonner le concept et la réalité	Participer à la mobilisation citoyenne sur les enjeux agri-ruraux	Contribuer à la proximité et à l'implication des citoyens et des acteurs territoriaux
Renforcer le lien social	Relocaliser des activités agri-rurales	Amener le grand public à s'intéresser aux questions agricoles
Permettre l'émergence de fermes à « haute cohérence ajoutée » et y concentrer du sens	Apporter de la vie dans les territoires et du lien entre les habitants	Expérimenter des pratiques agricoles et environnementales sur les fermes

Figure 44 : « Les premiers thèmes d'investigation, ceux qui devaient être étudiés en priorité » (Association TDL, MUSE, 2016, p.4).

À noter ici l'absence du statut de « fermier » *a contrario* de ceux entre autres de « citoyen », de « territoire » et de « ferme ». Je reviendrai là-dessus plus bas, dans la description de ces statuts, singuliers de TDL. Celui de « citoyen » sera abordé dans le cadre de la description du statut de « bénévole ».

- ii) Les productions²⁵¹ de la MUSE de TDL se composent de :
- treize « monographies de ferme » fiches fermes nommées en interne « fiche-ferme-MUSE-nom de la ferme » (Source : l'extranet du réseau TDL consulté le 30 juillet 2019) ;
 - la « Collection Arpenter » (*ibid.* ; et diffusion nationale) :
 - Association TDL, MUSE, (Juin, 2016). « *Arpenter n°1. Mesurer l'utilité sociale et environnementale* », p.25.
 - Association TDL, MUSE, (Février, 2017). « *Arpenter n°2. Accompagner l'accès à la terre* », p.48
 - Association TDL, MUSE, (Janvier 2018). « *Arpenter n°3. Être bénévole pour préserver la terre agricole* », p.46.
 - Association TDL, MUSE, (Octobre, 2018). « *Arpenter n°4. Cultiver le dialogue territorial* », p.56.
 - la « Notice d'utilisation du diagnostic HUMUS » et de trois « Bilan HUMUS » de trois « fermes TDL » (Source : l'extranet du réseau TDL consulté le 30 juillet 2019).
 - cinq « autres travaux / analyse » (*ibid.*) :

²⁵¹ Elles sont pour la plupart financées par : le CGET Massif central, le Fondation de France, le RRF, le FDVA, le MAAF, le FEADER et le réseau « Biocoop » et par des Conseils Régionaux.

- Association TDL, MUSE, (Octobre, 2014). « *S'approprier la notion d'utilité sociale et environnementale et analyser l'action de Terre de Liens* », p.12.
- Association TDL, MUSE, (Décembre, 2014) « *Analyse de la contribution de Terre de Liens à la transformation sociale : sensibilisation et mobilisation des élus locaux sur la question foncière* », p.7.
- Association TDL, MUSE, (Octobre, 2015). « *Les actionnaires personnes physiques de la Foncière Terre de Liens. Qui sont-ils, quelles sont leurs motivations et quels sont les effets souhaités de leur placement ?* », p.10.
- Association TDL, MUSE, (Janvier, 2016). « *Recensement et caractérisation des dynamiques de mobilisation bénévole à l'œuvre au sein de Terre de Liens* », p.7.
- Association TDL, MUSE, (Février, 2017) « *Les bénévoles de Terre de Liens* », p.16.

À noter ici que l'ensemble des thèmes que mobilise le réseau TDL est entrepris par la MUSE de TDL. Les références bibliographiques listées ci-dessus sont pour certaines remobilisées dans la suite de mon travail descriptif et analytique. J'y emprunte certains énoncés de discours d'acteurs de TDL en tant que tel et y mobilise cependant les analyses qualitatives qui en sont faites en tant que positionnement politiques et non en tant qu'analyse scientifique ; enfin je restitue, en fonction des besoins, certaines des analyses quantitatives produites.

À l'aune de ma problématique la MUSE TDL montre que cette instance du réseau structure l'enjeu de construire des « garde-fous » réflexifs quant à la cohérence et de fait la légitimité de l'action du réseau du point de vue de sa dynamique sociale (bénévole et salariale, dite citoyenne) propre et de ses ambitions environnementales (cf. l'outil HUMUS *infra*) et sociétales (cf. la Charte de TDL). Le nouveau droit de regard citoyen qu'entend construire TDL sur le foncier agricole en France doit selon les ambitions de sa MUSE être tempéré, mesuré et critiqué au sein même de l'action collective. Ce droit de regard entend donc sa propre complexité comme processus réflexif. En soit les retours critiques, en interne du « Mouvement », à l'égard de cette « Mission », témoignent de l'intérêt de son action.

Le statut « référent – ferme » : entre pragmatisme et utopie socio-spatiale

Déjà utilisé au préalable dans la première partie de la thèse et dans cet appendice, le statut « référent-ferme » des fermes TDL est ma « porte d'entrée » dans les réseaux sociotechniques des trois cas d'études composant mon corpus empirique (cf. la partie 2 de la

thèse chapitre 2). Ce statut, au sein de TDL se mêle également, selon mes observations, à la qualité de « leader » (*op.cit.*), qualité que j'ai attribuée également au fondateur historique du réseau TDL. Pour rappel dans le cadre de mon analyse de TDL comme « mouvement social », le suivi et l'étude des discours des leaders aux différentes échelles du réseau, nationale, régionale et locale, favorise une analyse du réseau TDL dans sa qualité de dispositif prescripteur de nouvelles valeurs et pratiques à l'égard du foncier agricole (terre et bâtis) en France. Les « référents-ferme » de TDL sont des leaders locaux de TDL, à l'échelle de fermes et de leurs territoires d'implantation. Il existe des « référents-ferme » d'une seule ferme ou de plusieurs fermes sur un même bassin de vie voire, d'une même région. L'idéal pour le PF et les AT serait, à l'aune de mes observations entre 2015 et 2018, le développement du statut et des compétences en liens, pour chaque ferme. Autrement dit l'utopie qui semble être partagée dans TDL serait que chaque ferme soit liée au réseau TDL (AT, Foncière et Fondation) par l'intermédiaire d'un.e « référent-ferme » bénévole dédié.e.

Le statut de « référent-ferme » est en construction dans TDL depuis février 2016. Objet de nombreuses réflexions internes entre 2016 et 2018, il n'est toujours pas cadré de manière stable en 2019. Selon mes observations c'est la dimension territorialisée et située de l'action patrimoniale et foncière de TDL, couplée à un principe d'une « subsidiarité ascendante »²⁵², qui détermine cette instabilité. Chaque AT dans TDL développe sa logique relativement à son histoire, à ses contextes fonciers et territoriaux et à sa représentation du projet collectif, – qui est soit plus relative à l'ontologie « terre » ou plus dédiée à l'ontologie « liens » du « Mouvement ». En effet, alors que sur mon terrain ariégeois le statut est très largement mobilisé et accompagné dans sa construction à l'échelle nationale, sur mon terrain du Nord, il est plus aléatoirement cadré et clairement critiqué. Sur mon terrain dans les Côtes-d'Armor il est *a contrario quasi-inexistant*. J'ai dû donc ainsi prendre du recul sur le « statut ». En effet outre sa nomination en tant qu'énoncé signifiant (un référent-ferme « réfère » de certaines choses à certaines entités : il est un « référent » entre plusieurs entités (propriétaire, AT, fermiers, fermes, territoire, *etc.*) il est surtout un agent-acteur étant mû d'une forte centralité au sein du réseau et cela potentiellement à plusieurs échelles. C'est ainsi que dans les phases d'observation de mes trois études de cas j'ai pu attribuer ce statut à des individus qui, s'ils ne s'en revendiquaient pas

²⁵² La pratique d'une « subsidiarité ascendante » est le respect, en fonction des tâches à réalisées, des échelles d'actions les plus pertinentes en vue de l'action collective coordonnées. Cette pratique permet de résoudre des problèmes aux niveaux où ils peuvent l'être. Elle suppose certains modes de délégation de pouvoirs et de droits (Servet, 2013).

par le sens, en assumaient certaines des actions.

Les « référents-ferme » sont dans une large majorité des bénévoles. Des salarié.e.s peuvent ponctuellement jouer ce rôle avec l'objectif de rapidement le confier à des bénévoles. Des bénévoles « à part » on le verra car non pas seulement enrôlé par une AT mais par aussi le PF TDL. C'est pour cela que je distingue ces deux statuts en plus du fait que tous les bénévoles de TDL ne participent pas directement à des activités situées de gestion collectives de fermes. Un.e bénévole peut certes participer à la collecte d'épargnes et de dons, – activité liée à l'acquisition d'une ferme (ou à son agrandissement) et donc à sa future gestion –, sans pour autant attribuer son action à une ferme en particulier. Un.e « simple » bénévole peut en outre, comme un « référent-ferme » réaliser « un suivi de fermes » une fois par an ou encore « l'instruction » d'un « projet d'acquisition » d'une ferme sans en être le « référent ».

À noter donc que ce statut relève de missions à fortes centralités car déterminant l'action d'autres agents-acteurs (salarié.e.s, fermier.ère.s, partenaires locaux, élu.e.s., etc.)

Enfin ce qui différencie les deux statuts, c'est que celui de « bénévole » émerge dès le début de TDL voire, dès les premières réunions qui allaient aboutir au dispositif TDL : « *des bénévoles de barjots quoi (rires), des gens qui traversaient la France, prenaient trois trains de nuit, pour se taper huit heures de réunion à Paris...* » (entretien du 17/10/2016 avec Guillaume, Fondateur et Directeur de la Fondation TDL). Le statut de « référent-ferme » apparaît quant à lui en 2016, en même temps que se structure l'action gestionnaire des deux structures propriétaires du réseau, la Foncière et la Fondation – dont les salarié.e.s, aux compétences dédiées à la gestion patrimoniale, sont alors réunis au sein du Pôle Fermes (PF). Bien que la réflexion relative à cette structuration ne débute qu'en 2015 (Foncière TDL, février 2016) la première « *Convention Pôle Fermes* » n'est signée qu'au 1^{er} septembre 2019 entre les directions de la Fondation et de la Foncière TDL (Foncière TDL, 2018, p.8).

À noter le temps long des processus de structuration de l'action collective et des décisions en liens, dans TDL.

Dans sa communication au « Mouvement » (*op.cit.*) la Foncière TDL introduit que : « *Face à la nécessité d'augmenter les échanges [... et], suite à la réorganisation par pôles, suscitée notamment par le souhait de l'association [nationale] de ne plus porter de services mutualisés, la Foncière a la responsabilité du pôle fermes. Ce pôle rassemble les salariés de la Fondation (1 salarié) et de la Foncière (5 salariés) qui travaillent sur l'acquisition et la gestion des fermes, avec l'objectif de mutualiser et d'harmoniser les pratiques des deux*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

propriétaires Terre de Liens » (*ibid.* p.1-2). La « nécessité » dont traite ce courrier est l'enjeu depuis 2015 pour le réseau et depuis février 2016 pour le PF, de favoriser des échanges plus réguliers sur notamment la gestion des fermes : « *Le suivi des fermes, en lien avec les fermiers et les AT, est une préoccupation ancienne [...] » (ibid. p.2).*

Dix mois plus tard, en décembre 2016, un nouveau courrier de la Foncière TDL cadre à nouveau mais d'une manière plus inspirée, voire politique, cette « nécessité » d'augmenter les échanges. La Foncière se positionne alors comme l'entité « au cœur » de l'action collective d'une gestion foncière et patrimoniale des fermes du réseau : « *si nous pouvons être tous très fiers de là où nous en sommes, nous savons aussi maintenant que nous devons continuer à aller plus loin. Depuis le début, nous disons tous que c'est ensemble que nous irons plus loin, en acceptant que ce ne soit pas toujours aussi vite qu'on le voudrait. Cet « ensemble » est probablement la chose la plus difficile, mais c'est celle que nous avons choisie et c'est aussi certainement la seule voie possible pour réaliser ce que personne d'autre n'avait encore imaginé jusque-là. Dans le pôle fermes, qui devient l'activité principale de la Foncière, nous avons la chance, en tant que gestionnaire représentant les propriétaires, d'être au cœur de la rencontre entre les fermiers et les associations territoriales avec leurs bénévoles. Cet ensemble de cœurs qui vibrent pour une même cause a besoin d'apprendre à battre le même rythme. Pour relever le défi de la gestion collective des fermes, nous allons avoir besoin de s'écouter les uns les autres, puisque nous n'avons pas choisi de suivre un chef d'orchestre » (Foncière TDL, décembre 2016, p.1).*

À noter qu'il n'y a pas à TDL de chef d'orchestre mais l'orchestre n'en est pas moins circonscrit. Il se compose des propriétaires (Foncière et Fondation TDL), des AT et de leurs bénévoles et enfin des fermier.ère.s.

Ce qui est remarquable, c'est que cette introduction du courrier est signée par la SARL Terre de Liens Gestion dont la gouvernance est partagée par l'AN, la Nef et la personne gestionnaire de la SARL TDL gestion, qui est l'organe gestionnaire de la Foncière TDL. On voit apparaître dans cette insertion ce triptyque fondamental (au sens strict) de la gestion collective des fermes de TDL (Fermier – AT – Bénévole), qui revient désormais à la responsabilité de la Foncière d'animer *via* le PF. Nonobstant que le PF soit au cœur et responsable de la vitalité de ce triptyque, à l'échelle locale ce sont les bénévoles au statut peu ou prou de « référent-ferme » qui sont le *battement opérationnel* de cette « *gestion bénévole des fermes [TDL] » (ibid., p.5).* En effet le même courrier de la Foncière précise que « *le Pôle*

fermes a proposé d'engager avec les AT le chantier de clarification et de structuration du bénévolat sur les fermes. L'enjeu est de conforter le dynamisme de l'engagement bénévole en faveur des projets agricoles des fermiers et de la pérennité des biens propriétés de Terre de liens » (ibid.). Ensuite, le courrier pose un constat : « [...] *l'implication des bénévoles dans l'acquisition de la gestion collective des fermes Terre de Liens n'a pas été suffisamment structurée ni organisée. Les bénévoles qui agissent sur les fermes, avec les fermiers, n'ont ni posture (« casquette ») ni missions définies, ce qui peut générer des situations floues, frustrantes voire conflictuelles (dont la résolution s'avère souvent chronophage) pour tous (bénévoles, fermiers, équipes du pôle fermes). La multiplication des postures et des missions (accompagnements variés des fermiers, représentation du propriétaire...) peut compliquer les situations » (ibid.).* Fort de ce constat, la Foncière se positionne alors comme coordinatrice d'une construction de tâches et de rôles : « *Le Pôle Ferme propose de coordonner l'acquisition et la gestion collective de fermes en associant les propriétaires bailleurs et les AT (et plus spécifiquement les bénévoles) dans une construction des tâches et rôles de chacun et en apportant des outils et des formations qui soutiennent l'engagement bénévole » (ibid.).*

L'enjeu est de taille pour l'ensemble du « Mouvement » TDL. Le Pôle fermes prend désormais une place déterminante de coordination voire d'enrôlement de tou.te.s, dans l'action collective foncière et patrimoniale du réseau. Mais, avant d'être de taille pour l'ensemble, l'enjeu l'est surtout pour la Foncière elle-même et pour les bénévoles investis sur les fermes. Pour ces derniers qui, sortant d'une période (2014-2016) où les modalités d'acquisitions avait changé ont dû assumer localement auprès de leurs réseaux que TDL n'achetait plus n'importe quelle ferme. Les débuts d'un contrôle d'une gestion plus précise et stricte des types de projets à soutenir ou non par la Foncière ont alors été lancés. En effet, depuis 2014 la Foncière limitait les acquisitions et notamment leurs types, en refusant d'acquérir des fermes avec du bâti. Poussée par de nombreuses injonctions (le maintien en valeur du patrimoine contrôlée par l'AMF ; la responsabilité juridique quant aux risques sur les fermes avec du bâti notamment ; rendre compte de son action aux actionnaires élu.e.s au Conseil de surveillance, etc.), la Foncière déclare en décembre 2016 qu'il reste « *encore beaucoup à faire avec le « stock » (retards dans les travaux, les diagnostics et suivis des biens avec bâtis acquis [...]) » (ibid. p.4).* Mais ayant conforté son équipe avec de nouveaux salarié.e.s elle réassume à partir de décembre 2016 de nouvelles acquisitions avec bâti : [...le PF] *n'est pas encore en capacité de suivre des travaux supplémentaires importants sur de nouvelles acquisitions, mais peut maintenant accompagner les acquisitions avec bâti (et donc la reprise des instructions avec bâti) [...]* dans

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

les conditions suivantes : le compte d'exploitation prévisionnel du bien et bénéficiaire (les charges liées aux biens, dont les charges d'amortissement, sont couvertes par les produits liés au bien [les fermages]) ; le bâti ne nécessite pas de travaux avant 3 ans (évaluation suite à un diagnostic complet et précis, avec a minima une visite des chargés de gestion de patrimoine) » (ibid.). Les bénévoles locaux investis dans la gestion collective de fermes et dans les territoires en liens se sont retrouvés ainsi à devoir réexpliquer à leurs réseaux locaux l'action de TDL et en sus, d'expliquer de nouveaux éléments techniques : tel que le « compte d'exploitation prévisionnel des fermes » apparaissant désormais dans la « fiche d'instruction ».

Fin 2016, l'orchestre est donc circonscrit mais il doit pour le moins s'accorder avec un contrôle d'une gestion plus précise et stricte des types de projets à soutenir ou non par la Foncière. Les bénévoles locaux ciblés comme investis dans la gestion collective de fermes, voient leurs missions durant la même période de plus en plus cadrées par ce qui deviendra le statut de « référents-ferme » et des conventions de gestion entre AT et PF. Ces bénévoles « référents-ferme » devant alors traduire localement les nouvelles modalités de la « politique d'acquisition » de TDL, se voient dans le même temps, enrôlés en interne de TDL par une perspective d'harmonisation de leurs activités.

Cette dynamique d'organisation et de coordination de l'activité de « référent-ferme » connaît dès février 2017 une première tentative de formalisation. Une proposition de fiche de poste « *Mission, bénévole Référent Gestion des Fermes* » (PF, Février 2017) est rédigée pour la première fois. Les phrases liminaires du document cadrent en elles-mêmes l'intention du réseau TDL quant aux rôles attendus des bénévoles « référents-ferme » : « *TDL permet à des porteurs de projets agri-ruraux de s'installer en accédant à du foncier agricole via l'intervention de la Foncière et de la Fondation. Les bénévoles de TDL contribuent à la gestion collective des fermes grâce à un accompagnement de proximité des fermiers et locataires. L'accompagnement fait partie intégrante du projet de l'association* » (ibid. p.1). Pour s'installer sur le foncier propriété de la Foncière et de la Fondation les « porteurs de projet fermiers et locataires » doivent être « accompagnés » par des bénévoles. L'activité d'accompagnement valorisée ici est construite comme « clef de voute » du dispositif foncier qu'est TDL. En effet la mission de cette typologie de bénévole détermine pour ces derniers une forte centralité entre les différentes parties prenantes internes de l'action : « *Votre mission : Vous êtes référent d'une ferme dans sa globalité (si différents fermiers, contrats etc...). Votre mission principale est de représenter le propriétaire solidaire que nous nous appliquons à être. Vous êtes un acteur indispensable dans le projet politique de TDL, où les citoyens accompagnent la gestion des*

fermes. Vous êtes à l'interface entre propriétaire (Foncière-Fondation) et fermier-locataire en tant que source d'information, force de proposition et levier d'action » (ibid.). Ce rôle des bénévoles référents, d'« interface » et de « représentation » des propriétaires, que sont la Foncière et la Fondation TDL, doit s'acter concrètement dans cette activité de gestion collective des fermes TDL : « Gestion des fermes : « ensemble des activités qui incombent à TDL en tant que propriétaire, à savoir garantir le maintien de la valeur de notre bien [injonction de l'AMF] et de bonnes conditions pour le développement du projet des fermiers et locataires [injonction de la Charte TDL]²⁵³. Cela couvre des champs divers : l'assurance des biens, la fiscalité locale [cadre par les arrêtés préfectoraux départementaux sur les montants des fermages et par les niveaux de taxes foncières], la réponse à des sollicitations ou représentations vis à vis de tiers privés ou publics, la gestion des sinistres, la délivrance d'autorisation de travaux, le recouvrement des revenus locatifs, le suivi des contrats (baux), la mise en œuvre des travaux de mise aux normes de bâtiment agricoles mais aussi de logements et autres réseaux divers, les sollicitations diverses de nos fermiers-locataires etc. Parce que nous avons une éthique et une vision solidaire de notre qualité de propriétaire nous allons parfois - sous certaines conditions - au-delà de nos obligations (rénovation avec des matériaux écologiques, appui à la constitution de dossier d'aides logement, échéancier de paiement, conseils divers et soutien auprès des fermiers, prise en charge direct de travaux de construction ou de rénovation pour le compte du fermier, etc...) » (ibid.).

La mission de « référent-ferme » est cadrée ici par des attributs techniques remarquables, relatifs à un pool de compétences lié : i) à la gestion patrimoniale : gestion du bâti, médiation avec les assurances et autres tiers privés et public et ii) à la gestion locative : fixation des prix des fermages en lien avec les arrêtés préfectoraux départementaux, gestion des dettes des fermiers auprès des bailleurs TDL, le suivi des baux, le dialogue avec les fermiers et locataires. L'insertion met aussi en avant l'éthique sociale et écologique du réseau TDL que les « référents-ferme » doivent incorporer dans leurs activités. Néanmoins, la « fiche de poste » construit deux

²⁵³ « Soutenir des projets agricoles et agri-ruraux socialement, écologiquement pérennes, viables et vivables [...] Offrir aux porteurs de projet une opportunité pour accéder à du foncier et du bâti » (Chapitre « Buts poursuivis par TDL », sous chapitre « Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne » : Mouvement Terre de Liens, 2003, p.1). « paysanne, à taille humaine, favorisant la création d'emploi, économiquement viable et transmissible » (Chapitre « L'agriculture soutenue par Terre de Liens », sous chapitre « L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture : » : *ibid.*, p.2).

postures et deux modes d'engagement des « référents-ferme » somme toute potentiellement antagoniste entre d'une côté un appel à la « bienveillance » et d'une autre côté un appel au contrôle du « respect des contrats », passés entre propriétaires et fermier.ère.s. En effet, le PF TDL précise que l'action d'un référent-ferme doit se réaliser dans un : « *Cadre bienveillant, de discussion avec les fermiers-locataires et les propriétaires mais dans le respect du contrat [...]* » (*ibid.*).

La fiche de poste, – qui je le rappelle est une première tentative de formalisation de l'activité de « référent-ferme » –, valorise ensuite la dimension multi-scalaire du réseau TDL que j'analyserai plus en détail au moment des résultats en deuxième partie. En effet le PF TDL précise au bénévole « référent-ferme » que sa : « [...] *présence permet de remédier à l'éloignement physique de fait entre propriétaire qui ne peut avoir une vue au quotidien sur la bonne tenue de son bien loué et fermier qui n'a pas son propriétaire sous la main pour le tenir informé de ses projets qui touchent le devenir de la ferme* ». Outre que cette insertion valorise « l'intention commune » (Céfaï, Trom, 2001) du réseau qui est bel et bien le « devenir » des fermes – elle précise que c'est le fermier qui en est *a priori* l'opérateur le plus apte en tant que « bon » gestionnaire du quotidien, dont l'action doit être de fait, cadrée.

On voit apparaître ici l'enjeu pour le PF de s'appuyer sur un relais local, le « référent-ferme », maillon d'une chaîne d'action, d'acteurs et de motifs et postures morales de soin (*care*) nous le verrons, dont les extrémités sont d'un côté les fermiers et locataires et de l'autre les structures propriétaires de TDL, la Foncière et la Fondation.

Le ou la bénévole de TDL souhaitant devenir référent d'une ferme sur un territoire se voit alors enrôlé.e (Akrich, Callon, Latour, 2006), autrement dit, se voit attribuer, quant à sa posture, de nouveaux rôles au-delà de son statut de bénévole. Être référent d'une ferme TDL c'est : « *Ne pas prendre des décisions qui dépassent son périmètre d'intervention : ne pas aller au-delà de sa délégation vis à vis du fermier ou vis à vis du propriétaire* » (*ibid.*) et c'est garder à l'esprit que sa première mission est la « *représentation* » des propriétaires : « *En effet, il y a notamment des autorisations écrites qui incombent légalement au propriétaire de produire et, donner un aval oral peut mettre en difficulté le fermier [et le bénévole lui-même]. Il peut y avoir une zone de flou quand le fermier-locataire demande légitimement d'être en contact direct avec son propriétaire* ». Afin de pallier les « zones de flou » le PF TDL s'engage – du moment où le bénévole-référent aura relaté les « *motivations* » (*ibid.*) du ou de la fermière qu'il lui « *faudra comprendre* » (*ibid.*) – « [...] *à bien faire le lien avec lui si une décision importante*

devait être prise pour qu'[il... soit] consulté à la décision » (*ibid.*).

Ensuite le document donne le détail des « Missions généralistes ne nécessitant pas de compétence spécifique » (*ibid.*) confiées au « référent-ferme ». La fiche de poste présente alors une « liste des Missions confiées à mener en collaboration avec l'AT sur une ferme déjà acquise » (*ibid.*). La liste est hiérarchisée (*ibid.* p.1-2) :

1 - Trouver un fermier et préparer le contrat de bail : Rédaction d'appels à candidature (selon les conditions fixées avec le propriétaire) ; Réception et sélection des candidats si possibles avec le cédant ; Après validation du fermier, rédiger les fiches d'instruction pour le comité d'engagement (CE) ; Après validation du CE, appui à la rédaction du bail (Réaliser l'état des lieux). Besoin à combler par le Pôle Ferme : Développer des formations d'aide au choix des porteurs de projet en fonction du bien).

2 - Vie des contrats : Vérifier la mise en œuvre du bail rural environnemental et assurer la relation locative ordinaire : Réaliser un état des lieux annuel [i] de l'état du bien mis à bail (remplir le carnet d'entretien) - vigilance particulière sur les cultures pérennes (agroforesterie, arboriculture, bois...). [ii] du respect des engagements des parties : (règlements des fermages, réalisation des travaux dont l'engagement a été pris, formalités d'information du propriétaire etc...) ; Alerter le propriétaire en cas de dysfonctionnement du bien, de constats de mauvais entretien du bien ou dans la situation de l'exploitation agricole ; Accompagner la prise en charge des sinistres ; Anticiper puis accompagner la sortie de bail (Départ des fermiers de la ferme, Réaliser l'état des lieux de sortie, Identification des améliorations apportées).

3 - Autres missions de représentation du propriétaire : Appui au fermier et au Pôle fermes dans la réponse à la sollicitation de collectivités (installation d'une réserve incendie, céder des morceaux de parcelle pour élargir une voirie, enquête publique) et groupements de propriétaires (ASA d'irrigation, AFP, AFR etc.), services fiscaux (administration, cadastre, taxes), voisins ou autres tiers privés (élagage ERDF, implantation d'éolienne, problème de voirie, sinistre, association de chasse), division géomètre ; Eventuellement, assurer la veille foncière pour consolider la ferme.

À noter ici la réaffirmation de la mission de représentation des propriétaires avec en sus cet enjeu d'une collaboration avec l'AT, concernée par l'action située. En effet, outre la relation directe avec le PF, un.e « référent-ferme » adhérent.e d'une AT, voire bénévole et/ou membre du CA, doit rendre des comptes et informer ce dernier. Le CA d'une AT est alors investi d'informations relatives à la gestion patrimoniale et locative d'une ou plusieurs fermes, par

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'action d'un.e « référent ». A noter également que la part la plus importante de l'action attendue d'un.e « référent-ferme » se réalise dans des fermes déjà acquises. C'est quand une ferme est acquise que CA d'AT et PF nomment un « référent-ferme » volontaire.

Le PF précise dans la suite de la fiche de poste des « Missions spécialistes » (*ibid.* p.2) sous forme d'« options » (*ibid.*) non hiérarchisées, concernant les « Travaux de rénovation » : « Accompagner la maîtrise d'ouvrage des propriétaires pour les travaux à leur charge. Par défaut les propriétaires recourent à des tiers rémunérés la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas le bénévole joue éventuellement, si cela est utile, un rôle d'appui du Pôle Ferme dans la prise de décision » (*ibid.*)

À noter ici que l'action d'un.e référent-ferme spécialiste favorise *a priori* une économie de financement. Un.e référent-ferme n'est pas rémunéré par un salaire, ce qui relève du cadre professionnel. Il.elle est au mieux remboursé.e de ses frais. Mais ce défraiement ne peut légalement être assumé par la Foncière et la Fondation que ne sauraient intégrer à leurs comptabilités des activités bénévoles. Ainsi c'est par l'intermédiaire de l'AT et d'une convention de la Foncière ou de la Fondation avec elle que le défraiement du bénévolat sur la gestion des fermes est réalisé. On verra en partie 2 que d'aucun.e.s refusent cette injonction d'une action bénévole au service des structures propriétaires de TDL.

L'AT perçoit également, au-delà du remboursement des frais de son bénévole, des financements lui permettant de fonctionner : « Selon la taille ou la nature du chantier, une mission Accompagnement de Travaux Immobilisables (ATI) peut être conventionnée entre propriétaire et association territoriale pour couvrir et rémunérer les activités suivantes : Réaliser le descriptif des travaux à venir ; Identifier des partenaires techniques (architecte, interlocuteur Anah, etc...) et les mettre en relation avec le propriétaire pour définir ensemble la programmation des travaux ; Consultation des artisans/entreprises, les recevoir sur la ferme et les relancer pour obtenir les devis ; Eventuellement : Analyse de devis (mais la validation incombe au propriétaire) ; Suivre les chantiers : visite du chantier, recadrer artisans, lien aux fermiers, être en vigilance si aléas de chantier ; Puis réceptionner les travaux (contrôle puis transmission des informations au propriétaire) qui transmet la responsabilité/propriété au propriétaire » (*ibid.*).

In fine la gestion collective, patrimoniale et locative des fermes de TDL, action reposant sur plusieurs échelles et statuts d'actants, détermine des modalités de financement conventionnées du réseau associatif TDL, par la Foncière et la Fondation, réunies au sein du PF.

La « fiche de poste » détermine ensuite des actions situées « hors périmètre référents-ferme » (*ibid.*, p.3) qu'il incombe à l'AT de mettre en place : « *Suivi du fermier : Apporter des conseils techniques ou économiques au fermier, Accompagner les fermiers dans l'évolution de leurs projets ; Suivi / reporting de l'USE des fermes : faire appel à des démarches participatives ou de l'expertise extérieure (Diag Humus, CEN, Solagro...) ; Actions de communication et évènementiels* » (*ibid.*). Enfin, c'est le « *Fonctionnement de l'équipe Gestion des Fermes* » (*ibid.*), comprenant les référents-ferme bénévoles, qui est précisé : « *Le besoin d'accompagnement est variable selon les fermes. Il implique toutefois un engagement de régularité et de continuité. De quelques heures par mois à quelques heures par semaine. Si vous êtes plusieurs référents sur une même ferme, il vous revient de vous coordonner entre vous dans la mission confiée* » (*ibid.*). Les référents sont aussi conviés à : « *[...] participerez à : des réunions téléphoniques de suivi des fermes avec les chargés de mission du Pôle Ferme ; des formations spécifiques au cours de l'année ; des rencontres nationales des bénévoles ; des rencontres nationales avec les fermiers et les propriétaires* » (*ibid.*). Les « *Qualités, Profil, Posture* » (*ibid.*) sont ensuite mise en avant en tant qu'« indispensables » : « *Agir avec bienveillance, neutralité et objectivité ; Capacité d'analyse et de synthèse dans la transmission des informations ; Savoir être cadrant si besoin ; Intérêt pour le travail en équipe ; Comprendre les règles, les contraintes et les enjeux de la gestion des fermes ; Connaissance de base des structures Fonfon de leur modèle éco et de leur fonctionnement ; Bonne compréhension du Mouvement Terre de Liens* » (*ibid.*) et en tant que « *[...] préférence* » : « *Connaissance ou intérêt pour le code rural voire la gestion immobilière ; Etre force de proposition pour trouver des solutions partagées ; Savoir s'entourer des compétences spécifiques dans ou hors du groupe local en fonction des besoins de la Ferme ; Sens de la négociation* » (*ibid.*).

Ce « projet de fiche de poste » montre comment dès février 2017 le statut de « référent-ferme » se construit – à l'issue d'une action ayant débutée un an auparavant et dont le motif était de répondre au besoin d'une plus forte proximité informationnelle et humaine entre les structures propriétaires de TDL, les fermier.ère.s et les AT et leurs bénévoles. Cependant, quand bien même ce cadrage de l'action du statut de « référent-ferme » est le fruit d'un groupe de travail informel interne au « FonFon », puis au PF, depuis environ fin 2015 – un groupe fait de relations privilégiés entre le PF et certain.e.s bénévoles d'AT (« référents » avant le nom) et riche de l'expérience des AT TDL en Massif central (2014) sur la gestion du bâti –, le développement du statut par la suite semble connaître quelques freins. Preuve en est, la première réunion du premier groupe de travail national, alors formel, à l'échelle nationale du

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

réseau TDL du 13 avril 2017 (deux mois après la rédaction du projet de fiche de poste) n'engage pas directement le terme « référent-ferme » dans son titre : « *Réunion du groupe de travail sur la structuration de la gestion collective des fermes avec des bénévoles* » (observation du 13/04/17). Ce n'est qu'à la fin de la réunion, qu'une des salariées du PF, chargée d'animer la réunion, met en avant le fait qu'« *on a commencé une fiche de mission référent ferme du point de vue du propriétaire* » (*ibid.*). Puis, fort de cette « avancée à tâtons » sur la construction du statut, le PF TDL lance en 2017 jusqu'en octobre une enquête auprès des dix-neuf AT TDL sur « *la structuration de la Gestion collective des fermes Terre de Liens* » (Pôle Ferme TDL, Octobre 2017). Le PF semble alors avoir mûri le fait d'une sociologie singulière de chacune des AT à l'aune de leurs propres pratiques de gestion collective des fermes. Ainsi, dans le premier chapitre « *Contexte* » du « *rapport de l'enquête* » (*ibid.*, p.1), le PF entend comme « *objectifs de l'enquête* » (*ibid.*, p.3) d'entre autre : « *Identifier les organisations du triptyque fermier - Association Territoriale (salariés, bénévoles) - Pôle Fermes (propriétaire-bailleur) et les clarifier voire les structurer en plusieurs schémas organisationnels possibles. Déterminer un plan d'action en vue d'accompagner les différentes organisations ainsi clarifiées (conventions, outils adaptés, fiche de mission bénévoles, formations, etc.)* » (*ibid.* p.3). Le PF fait alors le choix d'une structuration « à la carte » de divers types de relations entre lui-même et les AT, en matière de gestion collective des fermes. Mais malgré cet effort, je dirais pragmatique, du PF et la mise en avant des résultats de l'enquête auprès des AT, l'objectif premier de l'enquête du PF d'« *Associer les propriétaires bailleurs et Associations Territoriales dans une co-construction des tâches et rôles de chacun dans le suivi/gestion des fermes et l'accompagnement des fermiers* » (*ibid.*) ne semble pas, un an après, avoir cadré durablement des « types de relations à la carte ». Alors que dans son « *Rapports de gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017* » (mai 2018) la Foncière déclare que l'« *enquête a demandé aux 19 associations territoriales de se positionner sur une potentielle prise en charge d'une partie de [...] tâches [...] et qu' une synthèse et une analyse des résultats ont été produites et révèlent une grande diversité d'approches de la gestion des fermes [...] et qu'enfin,] la poursuite de ce travail en 2018 consiste en la rédaction de documents cadres adaptés au contexte de chaque association [...]* » (*ibid.* p.13) la chose ne semble pas encore appropriée en région. En effet, lors de mon observation de la formation « *Fermes – Fermiers – Fermages* » de l'AT TDL Midi-Pyrénées du 16 décembre 2018 – délivrée par le « référent-ferme » de mon cas d'étude ariégeois (dont le but est alors de former de nouveaux « référents-ferme ») – le cadrage de l'action du statut a été discuté comme devant être encore décidé par l'échelle régionale. Les

« choses à faire » et les « choses à ne pas faire » par un.e « référent-ferme » semblaient devoir prendre le chemin d'une décision avant tout ici midi-pyrénéenne et relativement à l'évolution du « capital » de bénévoles du moment, dans cette AT.

Cette « [...] *construction des tâches et rôles de chacun* [...] » (Foncière TDL, décembre 2016, p.5) ou autrement dit, ce processus d'un « partage de tâches »²⁵⁴ fait montre de la complexité des rapports entre les échelles d'action de TDL : dans les fermes (gestion patrimoniale et locative, accompagnement des fermier.ère.s), autour des fermes (animation territoriale pour faire connaître TDL et l'ancrage territorial des fermes), en région (convention de maîtrise d'ouvrage, d'œuvre, d'ATI, de collecte de dons et d'épargnes) et au niveau national (PF, relation FonFon, Projet stratégique de TDL, la Charte, etc.). Pour illustrer cette complexité au milieu de laquelle le statut de « référent-ferme » est toujours en tension, le document de TDL Rhône-Alpes (RA) produit en novembre 2018 est éclairant. A noter que ce document à destination du réseau depuis l'AT TDL RA arrive un an et demi après la première réunion du groupe de travail formel national « [...] *sur la structuration de la gestion collective des fermes avec des bénévoles* » d'avril 2017 à Paris.

Au titre « *Analyse et propositions - référent ferme « Le rôle du référent-ferme »* » (Terre de Liens Rhône-Alpes, novembre 2018), dans son premier chapitre « *Les acteurs du suivi des fermes en Rhône-Alpes : historique* » (*ibid.* p.3) le CA TDL RA précise des points de tensions relatifs à ce « partage de tâches » sur la gestion collective des fermes TDL. Reprenant le récit de l'engagement de l'AT Rhône-alpine auprès de la Foncière depuis 2006 (c'est sur ce territoire que la première ferme de TDL, « Coucourdon » sur la commune d'Upie (26) a vu le jour en 2007), le CA précise que le développement de l'équipe salariale du PF depuis 2016 et 2017 a soulagé « *les associations territoriales de missions techniques et complexes relevant de la responsabilité du propriétaire* » (*ibid.*). Ensuite, le document souligne qu'à la suite d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en 2014 « *pour réfléchir à la réorganisation de l'association en lien avec ses orientations stratégiques. Les référents fermes en Rhône-Alpes ont été mis en place début 2015 suite à cette restructuration, et au licenciement d'un salarié* » (*ibid.*). Avec la réduction de l'équipe salariée de l'AT des responsabilités ont été intégralement transférées à des bénévoles (c'est ce qui s'est produit également en Midi-Pyrénées sur l'action dite de « Primo-accueil »). Le suivi des fermes s'est dès lors développé « *avec la mise en place de la Commission de Suivi des Fermes (CSF – 7 bénévoles) et des référents fermes (16*

²⁵⁴ Je mets cette expression entre guillemets car je l'emprunte tant à des énoncés écrits de TDL qu'à des discours d'agents-acteurs de TDL qu'à la littérature sur les « communs » (Dardot, Laval, 2014).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

bénévoles), coordonnés par une salariée » (ibid.). Le positionnement de l'AT RA est alors clairement exprimé : « Compte-tenu des moyens humains alors limités de la Foncière, la CSF avait vocation à assister temporairement celle-ci dans la gestion immobilière et foncière (GIF), dans l'attente d'une organisation plus structurante » (ibid.). Les résultats du DLA de 2014, qui ont pu mettre en lumière les métiers voire le cœur de métier de l'AT TDL RA, précisent « que parmi les différents "métiers" de TDL RA, « la gestion de l'immobilier est à la périphérie et doit rester accessoire » (ibid.). Cet aspect est en effet problématisé directement à l'encontre du statut « référent-ferme » par le CA de TDL RA dans une « Note à l'attention de la SARL [Terre de Liens Gestion] en vue de la rencontre CA TDL RA / SARL du 08/09/2017 ». La note, accessible sur internet depuis le document de l'AT RA de 2018, montre qu'un an auparavant le CA de TDL RA, faisant référence à l'enquête du PF en 2017 sur la « Gestion Immobilière Foncière » (GIF), précisait déjà qu'« assimiler l'implication des citoyens dans la gestion du foncier agricole, à l'implication des AT dans la gestion immobilière et foncière, [...lui semblait] être un raccourci source de malentendus » (ibid. p.1). Le CA de TDL RA exprime également dans cette note à l'attention de la SARL qu'« à la lecture du Projet stratégique [Mouvement TDL, 2014], si le suivi des fermes TDL constitue effectivement [le premier...] objectif, il n'est pas précisé qui doit le mettre en œuvre » (ibid.). Puis, concernant le deuxième objectif (ibid.) qui traite de « la mobilisation citoyenne sur la question de la terre » (op.cit.), le CA de TDL RA rappelle à la SARL que la GIF n'est pas spécifiquement mentionnée « comme vecteur de mobilisation » (op.cit.).

À la lecture de l'enquête menée par TDL RA sur « le rôle du référent-ferme » en RA (novembre 2018), le chemin réflexif parcouru par cette structure régionale TDL, sur le vécu de ses dix-neuf « référents-fermes » bénévoles et ses trente-six fermier.ère.s (données datées de fin août 2018), devient la source d'une auto-critique collective : « le référent ferme n'a pas de feuille de route formalisée qui établirait le rôle des 4 parties (référent, association territoriale, fermier, Pôle Fermes). Le lien qu'il tisse avec les fermiers et les missions qu'il assume dépendent essentiellement de ses initiatives, compétences, temps et envies. [...] depuis la création de TDL RA, nous n'avons pas questionné le mode de désignation du référent ni la durée de son « mandat » en qualité de référent. Nous n'avons pas non plus questionné les attentes des référents vis-à-vis du Mouvement ni celles des fermiers vis-à-vis du référent. Aujourd'hui, sur certaines fermes, le dialogue est rompu entre le référent et les fermiers, sur d'autres, le référent ne souhaite plus jouer ce rôle. Parfois, le référent est très présent et rencontre les fermiers régulièrement, sur d'autres fermes, les échanges sont rares. Les liens

entre fermiers et référent sont donc très disparates d'une ferme à l'autre, d'un binôme référent/fermier à l'autre » (op.cit., p.5-6). L'AT RA – ayant mené son enquête auprès de ses dix-neuf « référents-ferme » (dix-huit ont répondu) et trente-six fermier.ères (quinze ont répondu) sur « *La compréhension du rôle de référent et l'investissement dans ce rôle ; [sur] Les tâches effectuées dans chaque mission et la responsabilité portée ou non par le référent [...]; [...et à propos des] relations entre les différentes parties ; [et] Les attentes du référent en termes d'accompagnement et d'outils ; [et enfin sur] La pertinence des propositions d'amélioration [...]* » (ibid., p.6) – précise les choses sous forme de synthèse. L'enquête « révèle [ainsi] une hétérogénéité dans l'appropriation du rôle de référent, chacun avançant sur le terrain qu'il maîtrise le mieux (suivi des travaux, animation, médiation en cas de conflit, représentation du propriétaire auprès de tiers, aide administrative ou manuelle). Par ailleurs, le suivi du bâti occulte les autres missions. Elle est même devenue la mission de référence. « Il y a beaucoup plus de relations quand il y a des bâtiments. Quand il n'y a pas de bâtiments, il ne se passe rien » (Référent D). Elle occupe la quasi-totalité de la mission de référents lorsqu'il y a des travaux à suivre. Cela met de côté les autres missions, notamment celle importante que se donne l'association territoriale : « assurer l'animation territoriale autour de la ferme » (Guide du bénévole, p.16). Dans ce contexte, les bénévoles référents fermes et membres de la CSF s'épuisent et manquent parfois des compétences requises. En outre, l'empathie liée à la proximité, qui s'installe naturellement entre les bénévoles locaux et les fermiers, n'est pas toujours compatible avec une mission de représentation du propriétaire. S'en suivent une série de difficultés : Des incompréhensions entre fermiers, référents et Pôle Fermes ; Un surinvestissement de certains bénévoles menant individuellement au découragement, au sentiment de manque de reconnaissance, et collectivement à une situation fragile car reposant sur des engagements non transmissibles ni reproductibles. Enfin, la coordination de cette mission par l'équipe salariée (jusqu'à 40 jours par an, hors phase pré-acquisition) s'opère au détriment de ce que l'association territoriale considère être son cœur de métier [« de porter le projet de société de TDL qui est politique » (Résultats du DLA de l'AT TDL RA en 2014)]. La mission de référent ferme, aux contours mal définis, semble ingrate et attire peu de candidats. Il est donc essentiel de redéfinir, dans un document cadre, la feuille de route du référent ferme (son mandat, et l'articulation entre le Pôle fermes, le fermier, le référent ferme, et l'association), et de recentrer les missions de l'AT via les référents, sur ses responsabilités telles que définies en 2016-2017 [Pôle Fermes, 2017 « Qui fait quoi »] : Entrée du premier porteur de projet sur la ferme (mise à bail, état des lieux, rappel du cadre) ; Animation territoriale autour de la ferme (valorisation, sensibilisation, actions de liens avec le territoire) ;

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Suivi régulier de la ferme et des fermiers ; Médiation en cas d'impayés de fermage ou de contentieux, et soutien du fermier en cas de difficultés.

Ce qu'il faut noter ici c'est que la note de l'AT TDL RA à la SARL – émergeant en 2017, un an avant l'enquête de fin 2018 du PF – dresse déjà une proposition de trois scénarios, restitués ci-après. Cette succession de partages d'informations, relatifs à des vécus, à des injonctions entre structures régionales et nationales de TDL, construit des données « objectivantes » qui dévoilent une pluralité de contextes et de situations ancrées dans des identités et des modalités de pratiques, singulières d'une ferme à l'autre et/ou d'un référent-ferme à l'autre. Acquises « chemin faisant » – par l'expérience toujours singulière i) de la gestion d'une ferme TDL et ii) d'un.e bénévole « référent-ferme » –, pour le CA de l'AT RA les modalités de relations potentielles et diverses entre bénévoles référents-ferme et PF doivent s'inscrire dans un des trois scénarios suivant (Terre de Liens Rhône-Alpes, 2017, p.3) :

- *Le renforcement de l'équipe du Pôle fermes en charge de la « gestion du patrimoine bâti », avec des salariés délocalisés en région, travaillant en lien étroit avec les référents fermes, en charge de l'animation territoriale autour des fermes.*
- *Une équipe de bénévoles experts du bâtiment et du droit rural, gérée directement par le Pôle fermes à l'instar d'Habitat & Humanisme, travaillant en lien étroit avec les référents fermes et les AT en charge de l'animation territoriale autour des fermes. Avec une attention particulière à la prise en compte des orientations politiques définies au sein du Mouvement.*
- *Le recentrage des tâches de GIF confiées aux AT, autour des missions suivantes, que nous estimons être de notre ressort et responsabilité : Entrée du premier porteur de projet sur la ferme : recherche de porteurs de projet, réception et sélection des candidats, rédaction de la fiche d'instruction ; Gestion des fermages et loyers : alerte de situation pouvant entraîner de futurs impayés (mauvaise récolte, gel, etc.), prise de contact avec le fermier pour explications suite à constat d'impayé ; Gestion des contentieux (hors impayés) : recherche et proposition de solutions ; Accompagnement du fermier en cas de difficultés : guider le fermier vers un accompagnement par une structure partenaire type Solidarité Paysans ; Suivi régulier de la ferme et des fermiers : alertes aux propriétaires en cas de dysfonctionnement du bien, de constat de mauvais entretien du bien, de situation difficile de l'exploitation agricole, etc. ; Veille foncière pour consolider la ferme.*

Face à cette pluralité des représentations i) discutées à l'échelle des AT et de leurs regroupements depuis 2015 (TDL en Massif central) et ii) développées dans le cadre de rencontres en région, entre les CA régionaux et le PF, ce dernier a identifié grâce à l'enquête menée depuis fin 2017, l'idée d'une ergonomie de gestions collectives du patrimoine de TDL en fonction de chacune des AT TDL. Pour ce faire la dimension technique la plus avancée en 2019 impactant le « partage de tâches » est celle d'une décentralisation de la compétence de gestion du patrimoine et de gestion locative nationale du PF, par secteur géographique (Nord, Sud-Ouest, *etc.*). En somme le premier scénario proposé par le CA de TDL RA. En effet, lors de mon observation de la visite en Midi-Pyrénées de la Directrice de la Foncière TDL et d'un représentant de la NEF au CA de la SARL TDL Gestion, en octobre 2018, un mois avant l'émergence du document réflexif de l'AT rhône-alpine, c'est le scénario qui fut mis en avant. Les deux autres proposés par le CA de RA étant intégrés depuis octobre 2017 dans le « partage de tâches à la carte » entre l'équipe du PF et les salarié.e.s et bénévoles des AT, que rapporte l'enquête du PF sur la GIF (PF, octobre 2017). C'est dans les termes suivant que la Directrice de la Foncière et du PF a précisé auprès du CA TDL Occitanie²⁵⁵ l'évolution des modalités de de gestion des fermes TDL : « *Nous, on n'a pas aujourd'hui de schéma préétabli. [...] la gérance a pris une orientation en disant : « l'équipe a besoin d'augmenter, les besoins grossissent, on a de plus en plus de fermes et pour le suivi et au niveau accompagnement, mieux accompagner les associations dans l'instruction aussi » et donc on a un besoin de renforcer l'équipe en gestion de patrimoines bâtis mais aussi en instruction et on s'est dit, « on va pas le faire à Crest pour tout le monde [...]», là on est en train de recruter une troisième chargée du patrimoine bâti. Elle va d'abord aller à Crest pendant un an pour se former mais ensuite, c'est prévu dans son contrat de travail, elle part à Montreuil avec l'AT Île-de-France. Elle va s'occuper du Nord, de la partie nord de la France. [...] c'est écrit, c'est comme ça qu'on a imaginé le poste en disant : « il faut qu'on se rapproche des fermes, des territoires et des associations territoriales pour la gestion des fermes et pour l'instruction donc plus, avec un rôle..., essayer d'être un peu plus en appui. Ça, c'est l'orientation qu'on a prise mais qui est du court terme après, il y a la vision au long terme... ».* (Observation du 09 octobre 2018).

Ce scénario, et schéma de développement de l'action de gestion collective des fermes TDL, qui se dessine depuis 2017-2018, tend à répondre aux injonctions se développant dans les

²⁵⁵ Fait d'un regroupement de membres des CA de TDL Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dans une nouvelle structure régionale TDL, à la demande du Conseil Régionale Occitanie, depuis le regroupement des Régions administratives imposé par la loi NOTRe du 7 août 2015.

AT depuis 2015 quant à la question de l'implication des bénévoles « référents-ferme » dans la gestion collective. Lors de cette réunion d'octobre 2018 en Midi-Pyrénées elle fut bien accueillie. L'évolution semble aussi répondre aux constats faits par le CA TDL RA sur son vécu de dix années de développement de l'activité bénévole « référent-ferme ». Cette mise en problème du positionnement des AT TDL par rapport au modèle économique et social de gestion des fermes que souhaite développer le PF démontre tout à la fois des interdépendances structurelles entre les institutions constituant TDL et des formes d'autonomie de valeurs et d'actions ainsi que des prérogatives inhérentes aux propriétaires, quant à la gestion des fermes du réseau. Le fonctionnement budgétaire global du réseau TDL semble de la sorte s'ancrer dans une interdépendance des structures TDL, réunies dans des dispositifs gestionnaires répondant aux besoins de transmission au long terme des fermes. Au centre du dispositif TDL, à l'échelle local, le statut de « référent-ferme » bénévole, en tant qu'agent-acteur à forte centralité, m'a semblé être la meilleure entrée pour découvrir le réseau sociotechnique des trois fermes TDL composant mon terrain de recherche. C'est à partir des fermes donc, dont TDL porte collectivement la propriété et la gestion dans un objectif de long terme en lien avec sa charte, que nous reviendrons sur l'ancrage territorial et spatial de l'action de ce réseau sur les trois territoires concernés. On peut d'ores déjà introduire que la description de TDL qui vient d'être faite, *via* la présentation du statut de « référent-ferme », en tant que réseau à plusieurs échelles, propriétaire et gestionnaire de foncier agricole, dévoile peu à peu ce qui relève du « commun » de TDL. Un commun associatif et sociotechnique, où se mêlent des interdépendances techniques, politiques et budgétaires, sources de conflits et d'arrangements d'une AT à l'autre en fonction de liens historiques tissés entre elles et « leurs » fermes et entre elles et la Foncière et la Fondation.

Du point de vue de notre ambition à objectiver TDL, ce qui ressort de cette analyse du statut de « Référent-ferme » au sein de TDL, c'est qu'émerge la structure d'un « rapport de dépendance au sein d'une communauté économique » (Balibar, 2011/2). Selon le philosophe Balibar « *c'est la base de toute forme de communauté économique, issue directement des rapports de production et en même temps la base de sa forme politique spécifique. C'est toujours dans le rapport immédiat entre le propriétaire des moyens de production et le producteur direct [...] qu'il faut rechercher le secret le plus profond, le fondement caché de tout l'édifice social et par conséquent de la forme politique que prend le rapport de souveraineté et de dépendance [...], bref la base de la forme spécifique que revêt l'Etat [ou un pouvoir central cadrant par des règles l'usage des moyens de production] à une période*

donnée » (*ibid.*, p.56). Au sein de TDL le « *rapport immédiat entre le propriétaire des moyens de production et le producteur direct* » fait l'objet d'une recherche interne (et *quasi* « à la carte »...) à la fois d'une subsidiarité ascendante (cf. *supra*) et d'un relais local des enjeux du propriétaire qui, opérationnel en matière de gestion au sein du Pôle ferme TDL, reste par le fait éloigné de l'échelle locale de l'action du réseau TDL, les fermes TDL, dont il est responsable.

Le statut « bénévole-citoyen » : un.e salarié.e pas comme les autres

Comme j'ai commencé à l'indiquer en introduction de la présentation du statut de « référent-ferme TDL », celui de « bénévole » du réseau pourrait être envisagé telle une autre ontologie du « Mouvement TDL », en centre des deux autres que sont la « terre » et le « lien ». En effet, comme on l'a vu, les fondateur.trice.s du réseau occupaient déjà ce statut. En ce sens, il révèle l'« éthos » premier du réseau TDL, autrement dit, la manière d'être ou d'envisager l'existence de l'action des membres de TDL par les fondateur.trice.s jusqu'à aujourd'hui, outre leurs statuts d'adhérent, de salarié, d'actionnaire, *etc.*

Pour illustrer cette manière d'envisager ce statut voici comment le deuxième Président-Fondateur de l'AN TDL (2013-2016), un ancien agriculteur, cadre la stratégie de « mobilisation citoyenne » de TDL. En reprenant les perspectives de Nicanor Perlas (lauréat du Prix Nobel Alternatif en 2003 et co-créateur du concept de « développement durable » dans les années 1980) l'ancien responsable politique de l'AN TDL exprime qu'« *il y a trois forces dans le monde. Il a l'économie qui prend le dessus, qui veut tout dominer ; il a les Etats, donc le politique, qui est de plus en plus au service de l'économie et il y a la troisième force [...] : la société civile. Si elle se réveille et se mobilise [...] et bien nous sommes des milliards. [...] il faut que la société civile prenne conscience qu'elle peut s'organiser autour de thématiques : la gestion et la préservation des semences, ou le combat sur la préservation des sols [par exemple]* » (Entretien avec Serge, du 21/04/2016). Pour les fondateur.trice.s, le registre d'engagement attendu de l'« action bénévole » doit se revendiquer de la « société civile » et porter une prise de conscience et une lutte au long terme de « *préservation des sols* ». Ce statut de « société civile » est cadré par TDL, au-delà des aspirations de ce fondateur : « *une société civile de plus en plus en attente de produits locaux de qualité, de sécurité alimentaire, d'espaces préservés* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.5). Pour Serge, à TDL, cette notion de « *société civile* » évoque celle d'une « posture publique » d'individu.e.s dit.e.s « citoyen.ne.s » au-delà de leurs statuts d'agriculteur, de consommateur, *etc.* face aux problèmes fonciers :

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« *Terre de liens n'est pas un mouvement paysan, pour les paysans il est un mouvement qui veut intéresser tout le monde, la paysannerie est au centre parce qu'il est question de la terre nourricière mais, ce n'est pas un mouvement paysan. [...] les mouvements trop corporatistes s'enferment et se privent de ressources toutes nouvelles, de regards tout nouveaux de ceux qui sont censés acheter leurs produits, les consommateurs, de ceux qui pourraient capitaliser, les investisseurs et ça, c'est très nouveau [...], d'avoir compris qu'il fallait aller chercher tous azimuts. En fait ça concerne tout le monde au fond* » (ibid.). Pour le premier Président-Fondateur de l'AN TDL (2003-2013) cette « *société civile* » doit selon lui œuvrer dans TDL pour « *qu'à un certain moment on commence plus généralement à penser autrement sur la propriété de la terre. La terre c'est un bien commun ce n'est pas une marchandise* » (Entretien avec Julian, du 18/10/2016).

« L'engagement citoyen » de tou.te.s

Néanmoins, ces raisons de s'impliquer dans TDL ne sont pas uniquement attribuées aux « bénévoles », elles concernent l'ensemble des statuts du réseau. Être membre de TDL comme « actionnaire », « donateur », « salarié », « fermier » c'est avant tout adopter la raison d'un « engagement citoyen ». Il est en effet remarquable de voir comment TDL cadre le statut de « bénévole » en le rapprochant de ceux « d'individu » et de « citoyen ». À titre d'exemple, i) la citation d'Egard Pisani mise en valeur au début de la revue de TDL « *Arpenter n°3* »²⁵⁶ et ii) les mots du directeur de l'AN, Boris, en quatrième de couverture de cette même revue, démontrent cette proximité :

- i) « *Il ne servirait à rien de mettre en place des règles, des moyens, des institutions, si chaque individu n'avait pas le sentiment d'être concerné. Il serait grotesque de substituer l'homme au propriétaire de la parcelle, si l'homme ne se sentait pas responsable de toutes les parcelles, car il a besoin d'elles toutes et qu'elles ont toutes besoin de lui. L'appropriation collective du sol n'est pas la soumission du sol à un appareil d'État qui aurait ensuite à se comporter en propriétaire et à la*

²⁵⁶ Dédiée au statut de « bénévole » et au titre : « *Être bénévole pour préserver la terre agricole* » (Association TDL, MUSE, Janvier 2018). *La collection Arpenter de TDL « est une publication de la Mission Utilité sociale et environnementale (MUSE) de Terre de Liens. Cette dynamique auto-évaluative interne, mises en place en 2013, s'est développée dans une triple perspective : expliquer nos intentions, montrer nos résultats et accompagner l'analyse de nos pratiques et leur amélioration. Cette démarche doit aussi permettre de positionner Terre de Liens dans le débat, en montrant des expériences — comme autant de solutions potentielles — et en donnant la parole à des scientifiques, des chercheurs, et des acteurs extérieurs »* (ibid., p.2).

défendre contre les agressions de tous. L'appropriation collective du sol est la mise du sol à la disposition de tous et sous la protection de tous. Il s'agit d'un pari sur un respect par tous de la terre dès lors qu'elle appartient à tous et non à quelques-uns ; d'une abolition de l'obstacle que la propriété privée constitue à une prise de conscience collective. (Utopie foncière, l'espace pour l'homme, Edgard Pisani, Éditions Gallimard, 1977) » (ibid., p.2)

- ii) « *Près de mille bénévoles sont engagés dans Terre de Liens, dont trois cents y exercent des responsabilités au sein des lieux de gouvernance du mouvement. Chacun donne de son temps, met à disposition ses compétences, accompagne les porteurs de projet, contribue à sortir des fermes de la spéculation, débat des enjeux du foncier avec les élus, les acteurs de l'agriculture nationaux ou de leur territoire, participant ainsi au pilotage de Terre de Liens et à la concrétisation de son projet politique et social. Au-delà de saluer l'engagement de cette force citoyenne, ce numéro d'Arpenter propose d'apporter des éléments de réponses à ces questions : Qui sont les bénévoles de Terre de Liens ? Quel est le moteur de leur engagement ? Comment s'insèrent-ils dans cette organisation en mouvement et comment Terre de Liens compte-t-il sur eux pour construire une nouvelle vision de la terre agricole ? Quelles innovations portent-ils ? En quoi contribuent-ils à faire changer les points de vue et ainsi à transformer la société ? » (ibid. p.46).*

Etre « membre » de TDL c'est donc adopter une posture « citoyenne » de type « société-civile » pour revendiquer individuellement d'abord et collectivement ensuite, d'une manière « désintéressée », que la terre est un « bien commun ». Chacun outre son statut et son identité professionnelle et technique, peut désormais promouvoir l'enjeu d'une préservation de la terre agricole des méfaits de l'appropriation individuelle des sols. C'est aussi agir en tant qu'« individu-citoyen » à son échelle et sur son territoire (cf. statut « territoire » *infra*). Le rapprochement du statut de « citoyen » avec celui de « bénévole » fonctionne à l'identique avec celui de « salarié » du réseau. En effet, malgré que 9% des salarié.e.s déclarent ne pas avoir le sentiment d'une « appartenance » au « Mouvement TDL » pour « Faire Mouvement » (Association TDL, juin 2018, p.43) les 81% restant auraient conscience que leur investissement dans TDL est « militant » et « citoyen ». Outre les discours et déclarations il n'est pas rare que par exemple un.e salarié.e.s du réseau durant ses vacances puisse visiter une ferme TDL située à proximité de son lieu de villégiature. Ce fut le cas durant l'été 2017 lorsqu'une « chargée de la relation membre de la Fondation TDL » visite la ferme de Porteclose en Ariège, un de mes

trois cas d'étude. *In fine* la salariée a rendu compte de son expérience de « *rencontre avec ce lieu* », alors mis en récit et décrit (activités, projets en cours, état du bâti, etc.), dans le rapport d'activité de la Fondation TDL 2016-2017 (Fondation TDL, septembre 2017). Le statut « *bénévole-citoyen* » de TDL s'hybride donc avec tous les autres statuts d'actants humains du réseau. Un autre exemple, un bénévole peut se distinguer des statuts « *donateur* » et « *actionnaire* » tout en pouvant s'en revendiquer (le cas échéant d'une prise de part à la Foncière ou d'un don à la Fondation). Ces derniers modes d'engagement (don et prise de part) étant également entendus dans TDL comme « *militant* » et « *citoyen* ».

Sur la thématique, c'est Marcel Mauss et Pierre Bourdieu qui nous indiquent ici une structure manifeste du « *Mouvement TDL* » : « *l'émulation de la générosité ou l'idéologie du désintéressement dans l'économie marchande* ». Marcel Mauss, dans l'« *Essai sur le Don* » (1925), « *avait soutenu qu'une première forme de l'échange, [...], consistait en une émulation dans la générosité [...]. Le raisonnement de Claude Lévi-Strauss reprenait ce thème en le radicalisant : c'est le lien social lui-même, expliquait-il, qui est tissé par l'échange* » (Steinmann, 2007, p.12-13). Dans tout échange, marchand ou non-marchand, « *il y a bien plus dans l'échange que les choses échangées !* » (*ibid.* p.13). L'échange, même étant mû d'une générosité apparente, n'en obéit pas moins à la logique prétendue de l'économie marchande. En effet, « *même si cet échange obéit à des principes d'équivalence, sa rationalité se situe au-delà de la structure des choses échangées. En fait, c'est l'autarcie qui est condamnée, comme un comportement asocial. Aussi bien l'autarcie d'un individu isolé, que l'autarcie d'une collectivité [...]* » (*ibid.*). En effet, l'acte dit « *désintéressé* » n'arrive pas, dans l'épreuve du social et son analyse scientifique, à se soustraire à la « *loi de l'intérêt* » (Bourdieu P. « *Actes de la Recherches en Sciences Sociale* », n°2-3, juin 1976, p.88-89 ; in Accardo, Corcuff, 1986, p.199). Les activités mondaine, associative, militante, religieuse, etc. restent des « *formes de travail orientées vers la conservation ou l'augmentation de formes spécifiques de capital* » (Bourdieu P. « *Question de sociologie* » 1980, in Accardo, Corcuff, 1986, p.96). « *L'intérêt* » est la condition du fonctionnement d'un champ social (associatif, scientifique, citoyen, etc.) en tant qu'il est ce qui fait courir les acteurs vers plus de prestige, de pouvoir, de pardon, de rédemption, etc. : « *Ça m'intéresse donc... j'existe* » (Bourdieu P. « *Leçon sur la leçon* », 1982, p.49, 51-54, in Accardo, Corcuff, 1986, p.97. Le « *désintéressement* » n'étant jamais [...] qu'un système d'intérêt spécifique [...] qui implique l'indifférence relative aux objets de l'intérêt [...] l'argent, l'honneur, etc. » (*op.cit.*, p.199).

Le statut « *bénévole* », lorsque notamment comptabilisé et analysé en interne, est défini

et cadré par la notion de membre « actif » du réseau au sein et pour le compte de toutes les structures du réseau (AT, AN, FonFon). Ainsi, hors de tout autre statut : « *On appelle bénévole actif toute personne participant à la vie associative ou aux diverses instances du mouvement (comités d'engagement, bureaux, CA, commissions...)* » (Terre de Liens, Juillet, 2018). Le ou la « bénévole TDL » doit faire montre d'une activité ou d'une somme d'activités répondant à l'action politique et sociotechnique du réseau TDL. La revue « *Arpenter n°3* » révèle ainsi dans son préambule la portée politique de cette action « bénévole » : « *Là où l'État et le marché ont échoué, la société civile peut réussir [...]. Pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour des installations paysannes innovantes, Terre de Liens revendique et promeut la démocratisation des questions agricole, rurale et foncière en France. En rupture avec le contexte classique d'après-guerre, le mouvement s'inscrit dans le réseau des structures de défense d'une agriculture alternative qui remettent en cause une approche de l'agriculture cloisonnée entre spécialistes et professionnels agricoles* » (Association TDL, MUSE, Janvier 2018, p.3). On retrouve ici cette notion publique de « société civile » mais qui dans la suite du préambule distingue le « citoyen » du « paysan » : « *Terre de Liens se propose de permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir ensemble sur le terrain* » (*ibid.*). Un.e bénévole de TDL est avant tout un.e citoyen.ne dont l'action est permise par l'entremise de TDL entre lui et la ressource foncière convoitée par des tenants de l'agriculture alternative: « *En permettant la participation citoyenne effective, Terre de Liens contribue à l'ouverture d'une brèche dans le domaine agricole, favorisant l'intégration d'un ensemble d'acteurs inédits au système décisionnel et technique habituellement constitué et permet l'élargissement des parties prenantes légitimes à intervenir. On assiste ainsi à une réappropriation des questions agricoles par les citoyens, l'enjeu agricole devenant enjeu de société* »²⁵⁷ (*ibid.* p.3-4). Les « bénévoles TDL » représentent pour TDL et ses partenaires (associatifs, scientifiques, etc.) un monde politique ainsi incarné, légitime, hors du monde agricole, pour s'exprimer sur l'usage du foncier et du territoire au même titre que les agriculteur.trice.s. Les bénévoles de TDL, obligatoirement « adhérents statutaires » des associations régionales TDL et potentiellement des « épargnants » de la Foncière et des « donateurs » de la Fondation, représentent le « capital social et politique » du « réseau citoyen »

²⁵⁷ Cette insertion dans le texte advient également du préambule déjà énoncé. Elle y est valorisée comme étant issue d'un programme animé par TDL « *Agriculture et Innovation Sociale, Mobilisation Collective pour le Développement Rural. Programme de Terre de Liens et ses partenaires : FNCIVAM, RENETA, FADEAR et RELIER. « Une agriculture ouverte sur la société : Élargir la participation pour favoriser l'installation et la transmission agricoles »* » (*ibid.*)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

en face d'un monde agricole critiqué on l'a vu, comme trop « corporatiste ». Néanmoins, « *formant un binôme indissociable, les salariés et les bénévoles se retrouvent trop souvent face à une surcharge d'activités qui fragilise les associations territoriales* » (Arpenter n°3, p.35). Le réseau TDL fait ainsi le constat qu'un développement de « *la force salariale qui assure notamment un important travail de coordination des bénévoles et d'animation de la vie associative* » est aujourd'hui un enjeu important (*ibid.*). TDL observe également que s'exprime en son sein : « *un besoin d'efficacité et de professionnalisation des bénévoles dans les différents domaines d'action* » (*ibid.*). Aider par les SHS, le réseau pose les bases d'une réflexion en devenir : « *Ce besoin d'expertise rapproche le bénévolat à Terre de Liens d'un bénévolat de compétences et de la figure d'un travailleur comme les autres* [Anne Bory, sociologue de l'Université de Lille]. *On peut d'ailleurs noter que se développe de plus en plus une forme d'interchangeabilité entre salariés associatifs et bénévoles* » (*ibid.*). Enfin, le réseau semble pour l'heure face à une impasse : « *L'inadaptation - en quantité - des ressources salariées pour faire face à l'activité générée [par les bénévoles], liée particulièrement à l'inadéquation des ressources financières, amène les bénévoles à assumer des tâches qu'ils confiaient auparavant à leur salarié* » (*ibid.*). Une des solutions budgétaires discutées semble orienter une comptabilisation des « *temps bénévoles* » (*ibid.*) dans les comptabilités des AT puisque permettant le fonctionnement global du réseau.

Concernant le cadrage du statut de « bénévole » de TDL je relève l'existence de dix documents internes dont cinq à portée nationale (Association TDL Bourgogne Franche Comté, Septembre 2012/1, Septembre 2012/2 ; Association TDL, version 2013 ; TDL en Massif central, 2015 ; Association TDL, MUSE, Janvier 2018) et cinq autres internes à des AT, destinés à leurs bénévoles (Association TDL Bourgogne Franche Comté, 2017 ; Association TDL Limousin (?) ; Association TDL Île-de-France, 2015 ; Association Terre de Liens Midi-Pyrénées, 2017 ; Association Terre de Liens Rhône-Alpes, 2017)²⁵⁸. Cette bibliographie issue de TDL, dédiée au statut de bénévole, témoigne du foisonnement de la thématique au sein du réseau et précise plusieurs choses relatives à la stratégie et à la temporalité du « Mouvement TDL » :

- i) Le temps long d'un retour réflexif sur l'action du statut depuis son existence. L'AN émerge en effet en 2003 et la première AT (Bretagne) en 2006 alors que les deux documents à portée nationale (Terre de Liens en Massif central, 2015 ; Association

²⁵⁸ Nous ne comptabilisons pas ici les documents spécifiques dédiées à l'action des bénévoles « référents-ferme ».

TDL, MUSE, Janvier 2018) émergent douze et quinze ans après. Cette temporalité révèle la nature de TDL : un réseau qui « avance en marchant ». Un des « savoir-être » du réseau, dans ses différentes structures, semble en effet relever du désir d'un « retour sur l'expérience » avant celui de vouloir cadrer l'action dans des processus institués. Le premier Président de l'AN TDL, Julian, témoigne lors de notre entretien (du 18/10/2016) « *qu'on a constaté en faisant, parce qu'il faut faire des choses, personne n'avait fait jamais donc on ne savait pas ce qu'on allait faire, on rencontrait des surprises sans arrêt. Et une surprise c'est aussi que les gens... c'est qu'on était confronté beaucoup plus qu'avec un GFA d'une autre échelle, on était interpellé par le politique, interpellé par le bénévole qui voulait, qui avait un message. On a dû développer un travail comme celui de la MUSE pour comprendre l'impact social et environnemental de la démarche de Terre de Liens. Et après on a eu de longues discussions sur les stratégies, sur comment fonctionner. On était confronté avec le problème du pouvoir, qui a le pouvoir ? La région, l'association territoriale et ses bénévoles, les fondateurs, les personnes qualifiées ?* ». Le deuxième Président évoque quant à lui la vie des AT : « *Elles sont nées ces structures ; elles vont sur leur propre chemin, elles grandissent et avec leur propre chemin on ne peut pas dire sans lien avec le reste. Mais il y a vraies [...] tensions* ». (Serge, entretien du 21/05/2016). Un seul document, le « Livret des ambassadeurs. Campagne d'adhésion, d'appel à épargne et à dons » (Association TDL, version 2013) cadre, dès 2008 dans sa première version, l'action de bénévole dite « d'ambassadeur » à l'échelle nationale : « *En tant qu'ambassadeur du mouvement Terre de liens, vous parlez au nom de Terre de liens, mais uniquement dans le contexte précis de la campagne de collecte et d'adhésion* » (p.2). Ce document à « *à usage interne uniquement, il ne peut être diffusé à d'autres personnes* » (*ibid.*, p2), est dédié à la construction et à la diffusion de mots clefs listés en tant que tels : « *Accès à la terre, local, éthique, solidaire, écologique. Finalité : faire évoluer la question du foncier, la question de la propriété foncière, le statut de la terre, sensibiliser au bien commun qu'est la terre. Expérimenter et innover sur l'acquisition collective de foncier agricole. Foncière et Fondation : des outils au service du projet du mouvement Terre de liens [pour] préserver la terre au long terme* » (*ibid.*, p.4-5). Il est également consacré à diffuser des données de références (fonctionnement de TDL, fiscalité, contexte foncier en France, argumentaires, etc.). L'« ambassadeur » qui « *est un adhérent au mouvement Terre de Liens [...] et] qui s'implique dans la campagne d'adhésion et de collecte à titre bénévole* » (*ibid.*) se voit, dans sa qualité de représentant

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de TDL pour la collecte, enrôler de par le discours qu'il doit tenir : « *Les messages à faire passer : Pourquoi est-il important et urgent de préserver la terre en installant des paysans en agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement ? : Enjeux environnementaux : Parce que le réchauffement climatique est aussi une question de relocalisation de l'économie ; Parce qu'un achat responsable est un achat de proximité (circuit court) ; Parce qu'un achat responsable est un achat d'un produit respectant l'environnement ; Parce que les cours d'eau et les nappes phréatiques continuent à être pollués sur l'ensemble du territoire (notamment à cause des produits chimiques utilisés en agriculture). Enjeux agricoles : Parce qu'il vaut mieux beaucoup de petites fermes que peu de grosses (emplois, diversité des paysages...) ; Parce que 160 hectares de terres disparaissent chaque jour en France sous le béton et le bitume ! Soit l'équivalent d'un département de taille moyenne tous les 10 ans ; Parce que les prix des terres augmentent tous les ans à cause de la spéculation foncière. Enjeux santé : Parce que c'est un enjeu de santé publique (alimentation de qualité, agriculture respectueuse de l'environnement...) » (ibid., p.5).*

- ii) Sur la stratégie et à la temporalité du « Mouvement TDL » toujours, les diverses temporalités entre les AT, quant à l'émergence d'un besoin de cadrage du statut, en tout cas de son accueil et de son accompagnement opérationnel. Là encore, les documents arrivent plus de dix années après l'émergence de TDL. Les documents de type « guide » ou « livret » reprennent un ensemble d'actions attribuées aux bénévoles. Je les restitue ici sous la forme d'un schéma (Association TDL Limousin, (?)) fait d'un graphisme qui se retrouve dans d'autres documents issus d'autres AT de l'époque :



Figure 45 : « Association TDL Limousin (???) ». « Livret d'accueil bénévoles Terre de Liens Limousin », p.2.

À noter que le « temps long » de la construction de l'action collective bénévole et citoyenne de TDL est assumée et, au fur et à mesure, organisée. À noter en sus que la diversité des actions bénévoles de « communication » et de « collecte » (photos, afficheurs, relais doc, tenue de stands) embrasse également des activités plus techniques, de type « expertise » et politique « administration-gouvernance ; groupe local ».

Le document TDL en Massif central de 2015 : « Être bénévole à Terre de Liens, « *Quelle place, quels rôles, quels besoins ?* » rend compte du premier diagnostic sur le bénévolat à TDL. Il est le résultat des « Rencontres de Terre de Liens en Massif central du 15 au 17 octobre 2015 à Saint-Privat-du-Dragon (Haute-Loire) ». Ce diagnostic, dont l'ambition est de « *caractériser le travail des bénévoles à TDL* » (p.3), dresse la liste des métiers de TDL que les bénévoles assument aux côtés de salarié.e.s. Ces « métiers » ont été précisés la même année à l'occasion des Réunions inter-budgétaires (RIB) TDL. À noter que ces RIB étaient à ce moment-là animées par la même équipe des salarié.e.s responsables de la MUSE de TDL. Le diagnostic

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

s'est réalisé durant deux jours *via* un atelier. Les consignes étaient les suivantes : « *Pour chaque métier de la grille proposée en RIB, préciser les tâches bénévoles, définir les responsabilités, les rôles des bénévoles et repérer les points de difficultés (lié à l'organisation des structures, à un besoin de formation, à une énergie trop importante à déployer, à une action trop solitaire, à un manque de clarté dans les « consignes », à une différence d'interprétation du projet politique...)* ».

« Projet politique / mobilisation citoyenne / lien aux partenaires politiques »
Actions de sensibilisation, mobilisation réseau , plaidoyer (pour une autre agriculture, un autre modèle sociétal), militance citoyenne, conférences
« Ingénierie de projets – installation, transmission »
(en amont de la mise à bail ou installation hors TdL Accueil et accompagnement de porteurs de projet avec ou sans outils Terre de Liens, instruction de dossiers d'acquisition, de transmission, préparation du bail
« Communication »
Lettres régionales, relations presse, page web, Facebook... Information, sensibilisation et cohésion
« Collecte »
Collecte de dons et d'épargne pour les fermes, mécénat, de souscriptions et d'adhésion, stands collecte
« Bureau d'étude »
Accompagnement des collectivités à la mobilisation ou valorisation de foncier agricole, gestion partenariale du foncier, accompagnement public/privé
« Organisme de formation »
Formation sur les problématiques foncières, agricoles ou autres (formation citoyenne, formation des élus et techniciens de collectivités, formation de porteurs de projet)
« Gestion foncière et immobilière »
(en aval de la mise à bail) Gestion des travaux, suivi du patrimoine, suivi des fermes, gestion locative, création d'outils, de procédures
« Vie associative »
Fonctionnement des instances statutaires, commissions ou groupes de travail, lien au Mouvement, recherche de financements, administratif, fonctionnement général de la structure-

Figure 46 : « Les métiers définis dans les réunions inter-budgétaires en 2015 » (TDL en Massif central, 2015, p.6).

Je valoriserai (cf. point 7 sur le statut « projet-foncier »), durant la description des activités des bénévoles relatives à la chronologie idéale-typique du déroulement des projets fonciers de TDL, i) les « *difficultés et besoins* » (*ibid.*), repérées par les participant.e.s à l'atelier, relatives à ii) des « *tâches* » (*ibid.*) et à iii) des « *rôles et responsabilités* » (*ibid.*) qu'assument les bénévoles au sein du réseau. Cependant cette description à venir, ne reprenant pas les activités de « *gouvernance* » associative, de « *plaidoyer – débat public* » ni de « *communication* » du « *Mouvement TDL* », je présente ces points dès maintenant afin que l'ensemble des « *métiers de TDL* » soient dans cette thèse décrits et analysés.

Gouvernance associative, plaidoyer et débat public :

Le premier thème discuté durant l'atelier en Massif central portait sur : « [le] *Projet politique*, [la] *Mobilisation citoyenne*, [et le] *Liens aux partenaires politiques* » (*ibid.*, p.7). En « chapeau » l'ensemble des tâches et responsabilités est résumé de la sorte pour nommer les activités concernées : « *Actions de sensibilisation, mobilisation réseau, plaidoyer (pour une autre agriculture, un autre modèle sociétal), militance citoyenne, conférences* » (*ibid.*)

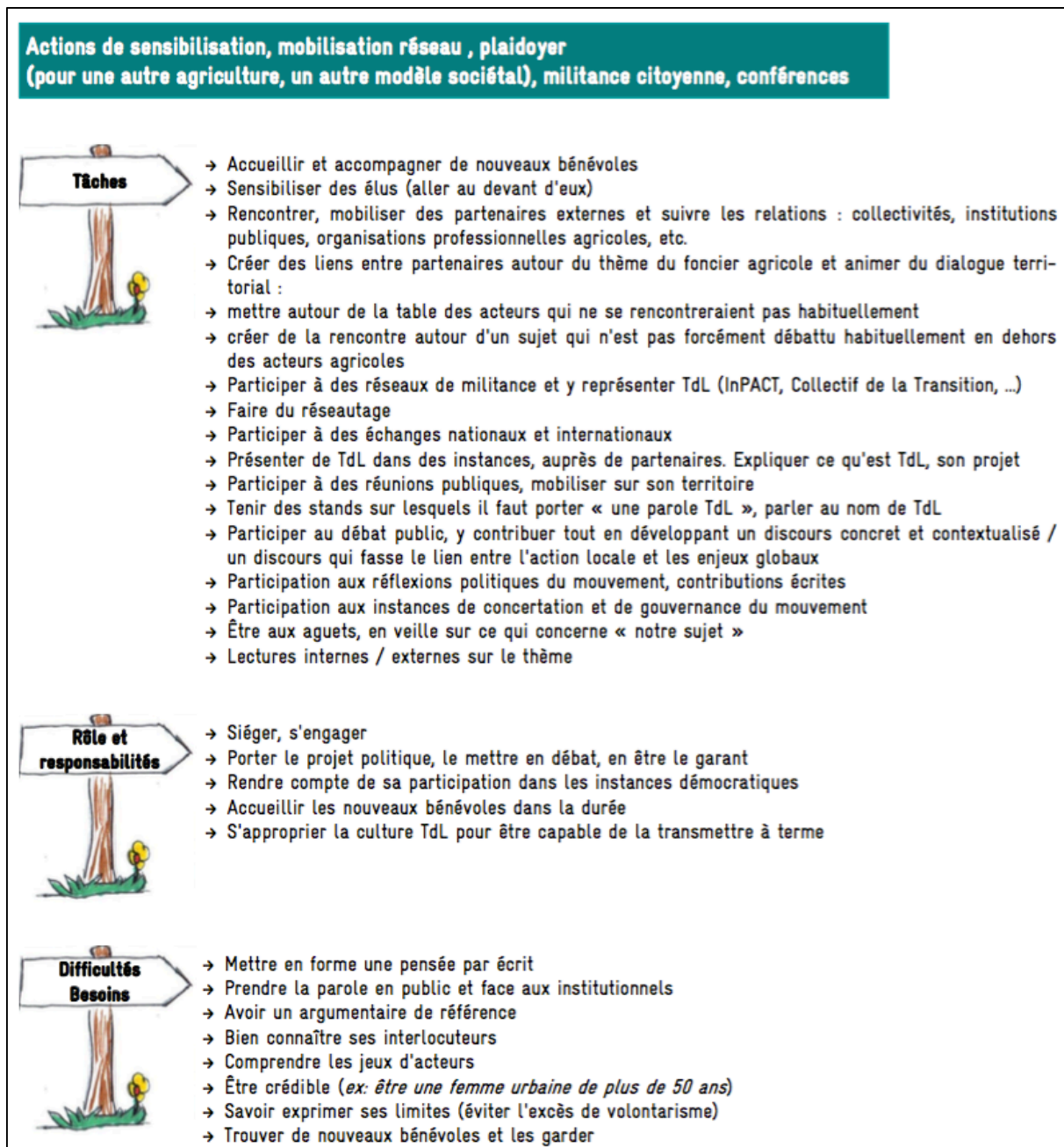


Figure 47 : « *Actions de sensibilisation, mobilisation réseau, plaidoyer (pour une autre agriculture, un autre modèle sociétal), militance citoyenne, conférences* » (TDL en Massif central, 2015, p.7).

À noter que la figure n°47 ci-dessus démontre que du point de vue de l'activité politique et de gouvernance du réseau, c'est l'ontologie « liens » du réseau qui ressort la plus. L'ontologie « terre » est quant à elle cantonnée à une seule occurrence thématique proche : le « *thème du foncier agricole* » (*ibid.*). Egalement cette figure témoigne de la stratégie réticulaire du réseau TDL tant à l'échelle nationale (représentation locale de TDL au sein de réseaux militants à portée nationale : InPACT et Collectif de la Transition) que locale (sensibiliser les élus, rencontrer et mobiliser les collectivités territoriales, les institutions publiques et les OPA locales). Ces derniers thèmes évoquent celui également présenté de « territoire » entendu, comme espace de mobilisation publique propre à chacun : « *mobiliser sur son territoire* » (*ibid.*). Voit-on poindre ici cette approche du territoire par TDL comme avant tout un « espace politique vécu » et comme une « porte d'entrée politique » du réseau avant d'être, on le verra, une porte d'entrée des projets fonciers de TDL. Enfin, l'« exposé argumenté » (plaidoyer) défendu par TDL est résumé sans mobiliser l'ontologie « terre ». Le « plaidoyer » de TDL, entend l'action collective comme dédiée à « *une autre agriculture, un autre modèle sociétal* » (*ibid.*). L'ontologie « liens » prend ainsi le dessus dans le dessein politique du réseau quand, dans ce même dessein, l'ontologie « terre » ne semble être qu'un moyen.

Néanmoins, dans les descriptions des actions d'acquisition et surtout de gestion patrimoniale l'ontologie « liens » de TDL rejoint celle de la « terre » du réseau. Dans la continuité du « plaidoyer TDL », la Foncière TDL par exemple précise dans son « *PROSPECTUS* » de 2017, concernant entre autres, « l'émission de ses actions (titres) » que « *L'information est relayée par des partenaires et réseaux proches de l'Association Terre de Liens : la NEF, le réseau Biocoop, les AMAP, Bio consomm'acteurs et d'autres partenaires potentiels (MRJC, Jardin de Cogne, FNAB, FNE, etc)* » (Foncière TDL « *Prospectus, VAMF* », 2017, p.103). Ces réseaux et organisations ont une culture politique proche de TDL, ils la revendiquent à travers leurs activités et la valorisent par des plaidoyers partagés. Au sein de TDL l'action politique du réseau est argumentée aussi par des objets tels que les « actions » de sa Foncière. En tant qu'opportunités de placements dits « éthiques » l'argumentaire est également revendiqué par la Foncière TDL auprès de ses organes de gouvernance et de surveillance et auprès de l'AMF comme des « *actions émises [...qui] visent en particulier le public des citoyens sensibilisés à la défense de l'environnement, à l'agriculture biologique, les réseaux de développement rural, de consommateurs responsables et les partenaires de l'économie solidaire ou de l'épargne salariale* ». (*ibid.*). Les ontologies « terre » et « liens » de TDL semblent donc ici, du point de vue du politique, se rapprocher. Cependant comme on l'a

vu elles restent deux caps difficiles à faire tenir ensemble et dans la durée du point de vue technique et gestionnaire. A noter ici ce parti pris de TDL de lier ensemble des enjeux techniques et politiques dans une même dynamique d'action, traduite ici par exemple auprès d'institutions normatives.

Communication :

Un autre thème discuté durant l'atelier de TDL en Massif central de 2015 (qui ne figurera pas dans la description à venir des activités relatives à la chronologie idéale-typique du déroulement des projets fonciers) porte sur le thème de la « Communication ». En « chapeau » les activités des bénévoles du réseau TDL sont résumées de la sorte : « *Lettres régionales, relations presse, page web, Facebook... Information, sensibilisation et cohésion* » (p.9).

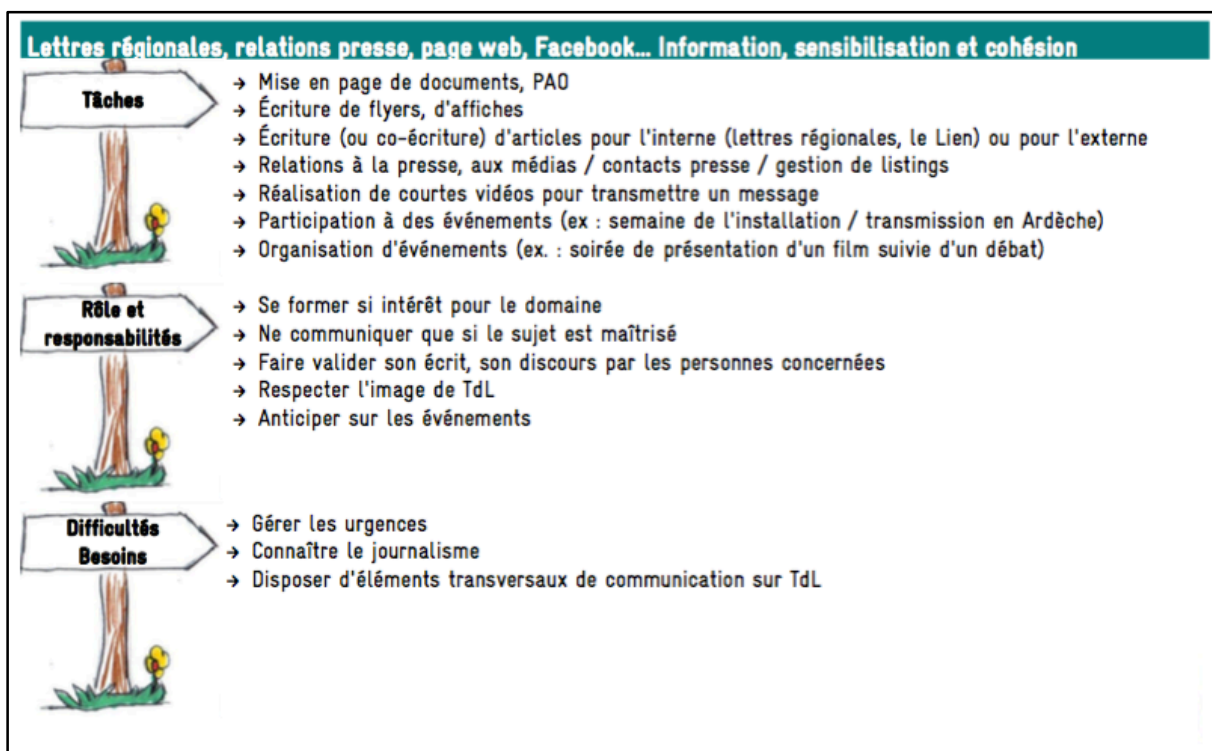


Figure 48 : « *Lettres régionales, relations presse, page web, Facebook... Information, sensibilisation et cohésion* » (TDL en Massif central, 2015, p.9).

À noter la technicité des pratiques de type PAO (Publication Assistée par Ordinateur), d'écriture d'articles, de gestion des relations presse et média, de réalisation de vidéo, d'organisation d'événements et de prise de parole en public. Il est remarquable ici de voir comment sont mis en avant i) l'enjeu d'une communication partagée et maîtrisée : « *Ne*

communiquer que si le sujet est maîtrisé ; Faire valider son écrit, son discours par les personnes concernées ; Respecter l'image de TdL » (ibid.) et ii) d'une anticipation sur les événements et sur la gestion des urgences. Le réseau fait preuve en ce sens d'une action collective en tension avec des événements et des incertitudes. L'activité des bénévoles et des salarié.e.s du réseau est donc bel et bien située et continue. A noter enfin, la difficulté et le besoin émis concernant l'enjeu de « Disposer d'éléments transversaux de communication sur TdL » (ibid.). Cet énoncé fait écho de manière nette avec nos observations de terrain quant aux enjeux de communications au sein du mouvement. Il évoque en effet le caractère d'un réseau multi-niveau à plusieurs têtes et changeant. TDL est un réseau à trois échelles (fermes, AT, AN et Foncière et Fondation), guidé par des normes, des règles et comme on l'a vu, deux visions ontologiques distinctes se rapprochant peu ou prou.

Les informations à partager voire à discuter en interne et en externe de TDL, se déployaient jusqu'en 2016 (Fondation TDL, 2017/1) *via* des flux divers peu ou prou maîtrisés. Cette situation a cristallisé des tensions négatives entre les structures nationales du réseau et entre ces dernières et les AT. L'enjeu a été entre toutes les structures de TDL de rondement « fluidifier la com et rétablir un climat confiant et motivant » (Fondation TDL, 2017/2, p.6). Outre que les AT continuent d'écrire et diffuser leurs propres « Lettres d'information » à leurs adhérents²⁵⁹, les flux d'informations ont été réunis au sein du Pôle RMCC à partir de « Septembre 2016 : [avec la] Mise en route opérationnelle du pôle RMCC suite au transfert du portage de la com depuis l'Association nationale vers la Fondation » (ibid., p.1). Seules les productions thématiques de la MUSE de TDL et de certaines AT suivent leurs propres canaux en étant potentiellement relayées par les Pôles : PF et RMCC. Egalement la Foncière TDL produit sa propre « Lettre de la Foncière et du Pôle ferme au Mouvement » (extranet TDL consulté le 2 août 2019) hors du Pôle RMCC. Cette lettre, qui existe depuis 2015 sans périodicité particulière, diffuse auprès des AT (spécifiquement à leurs bénévoles et salarié.e.s) des informations « au fil de l'eau », relatives à la Foncière TDL, à son évolution en tant que « commandité » et au Pôle Ferme dont elle assume l'animation et la coordination. Ce sont des informations relatives à la gestion des fermes qui y sont valorisées. D'autres productions comme celle de « Terre de Liens et [de] l'Association pour l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre et des Ressources naturelles dans le monde (AGTER) [...] « Préserver et Partager la Terre » (Association TDL, AGTER, Novembre 2018/1, p.1) connaissent leurs propres

²⁵⁹ Dont les données personnelles sont capitalisées et traitées *via* le logiciel Sale Force (SF) qui a été repris à la NEF par le Pôle RMCC depuis 2016-2017.

canaux (relayé également par le Pôle RMCC). AGTER et TDL ont en effet présenté « *Une politique foncière en faveur d'une transition écologique : pour préserver et améliorer les fonctions écologiques des espaces agricoles et forestiers ; pour créer de l'emploi, de la valeur ajoutée, et mieux la partager* » (Association TDL, AGTER, Novembre 2018/2, p.1). Pour information « *A l'occasion de la publication du rapport de la mission parlementaire commune sur le foncier agricole prévue le 4 décembre, ils proposent de renforcer la politique foncière agricole française autour de deux principes : la zéro artificialisation nette et la régulation effective des marchés fonciers agricoles* » (op.cit.).

Alors que les activités de « plaidoyer » et de « débat public » connaissent plusieurs arènes potentielles de construction et de diffusion à travers l'Association Nationale TDL, le Pôle RMCC organise quant à lui la communication interne et externe du réseau dédiée à la relation avec les membres, se cantonnant aux aspects d'une information globale sur le réseau sans perdre l'enjeu principal dont il a la responsabilité : la collecte de dons (pour la Fondation) et d'épargnes (pour la Foncière) ainsi que la stratégie relative aux adhésions pour le compte du réseau associatif. Le Pôle RMCC mobilise pour cela, et partant anime et coordonne, l'ensemble des structures de TDL : les fermes, les AT, l'AN, la Foncière et la Fondation. L'activité de communication est coordonnée par sept salarié.e.s (11% de la masse salariale du réseau en 2017-2018) à l'échelle nationale (Pôle RMCC, 2018) qui travaillent avec des bénévoles et des salarié.e.s référents, locaux. En spéculant qu'au moins un.e salarié.e par AT (dix-neuf), – sans compter les services civiques (et les bénévoles) –, est référent de la communication interne et externe auprès du Pôle RMCC, le nombre de salarié.e.s de TDL en lien avec l'activité du Pôle peut être estimée à vingt-six soit, 43% de la masse salariale du réseau en 2017-2018.

À l'échelle nationale au sein du Pôle RMCC une salariée s'occupe des « *campagnes, [des] outils et supports de collecte non dédiée et [de la] communication institutionnelle nationales (IFI, Rapport d'activité, fiscalité, futur kit d'accueil, partenariats de collecte, dons réguliers, dépliants et autres supports de collecte non dédiée) ; [et de la] Newsletter mouvement nationale « La clé des champs » ; [et enfin de la] Relation membres en lien avec les campagnes [de] collecte et [de] communication nationale* » (Pôle RMCC, 2018). Une salariée est responsable quant à elle du « *Suivi de la communication et [de] la collecte dédiée sur les fermes (pages fermes du site web, cartographies, fiches fermes, outils de communication via les fermes) - Relations presses (dont SIA 2019) ; Communication externe ; Communication sur les legs* » (ibid.). Puis, un salarié est garant de la gestion du « *Système d'information ; « Mailchimp » pour les régions [AT] ; [de] Salesforce [la base de donnée de TDL qui était*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

gérée il y en a encore peu par la NEF] ; [et de l'] *Administration technique du site web* » (*ibid.*). Ce salarié m'a confié que sa démarche engage la conformité de TDL avec le RGPD (sur la partie consentement des flux d'information). Il m'a précisé aussi que les fonctions du système « Mailchimp » font que les destinataires peuvent s'abonner sur demande aux flux régionaux (lettre d'information régionale). Ensuite, une salariée s'occupe des réseaux sociaux et des grands événements auxquels participe le « Mouvement TDL » : « *Préparation du SIA ; Animation éditoriale du site web et des réseaux sociaux* » (*ibid.*). Un.e salarié.e encore est responsable de la « *Communication interne (entre salariés, administrateurs, bénévoles et fermiers)* » ; [du] *Réassort des docs de com (BS, kits bulletin, papeterie, CDT, stands...)* ; [de la lettre d'information des membres de TDL :] *Chemins de terre* ; [et de la] *Photothèque* » (*ibid.*). Puis, une salariée est chargée de la « *Relation avec les actionnaires* [et de la] *Communication institutionnelle de la Foncière* » (*ibid.*). Ce poste « *Coordonne les outils de com interne (Le Lien de TDL, recto-verso, extranet) et l'évolution du dispositif* » (Fondation TDL, 2017/2, p.13). Enfin, une autre salariée réalise un « *Appui aux associations sur les partenariats entreprise (stratégie, législation, outils de communication...)* » (*op.cit.*).

J'ai relevé de ces activités la présence de divers outils emblématiques dédiés à la communication nationale du réseau TDL (les deux premiers étaient portés au préalable par l'AN TDL) :

- « Le Lien » de TDL, une lettre d'information mensuelle envoyée par mail, dédiée à diffuser les « *Brèves internes du Mouvement TDL* ». Le premier numéro est sorti en novembre 2011. « Le Lien » s'adresse aux bénévoles et salarié.e.s du réseau TDL. Le premier numéro (Novembre, 2011) signale son ambition et son statut : « *arriver à un niveau d'information comparable sur les enjeux du mouvement au long terme [entre les bénévoles et les salarié.e.s du réseau]* » (Association TDL, novembre 2011, p.1)



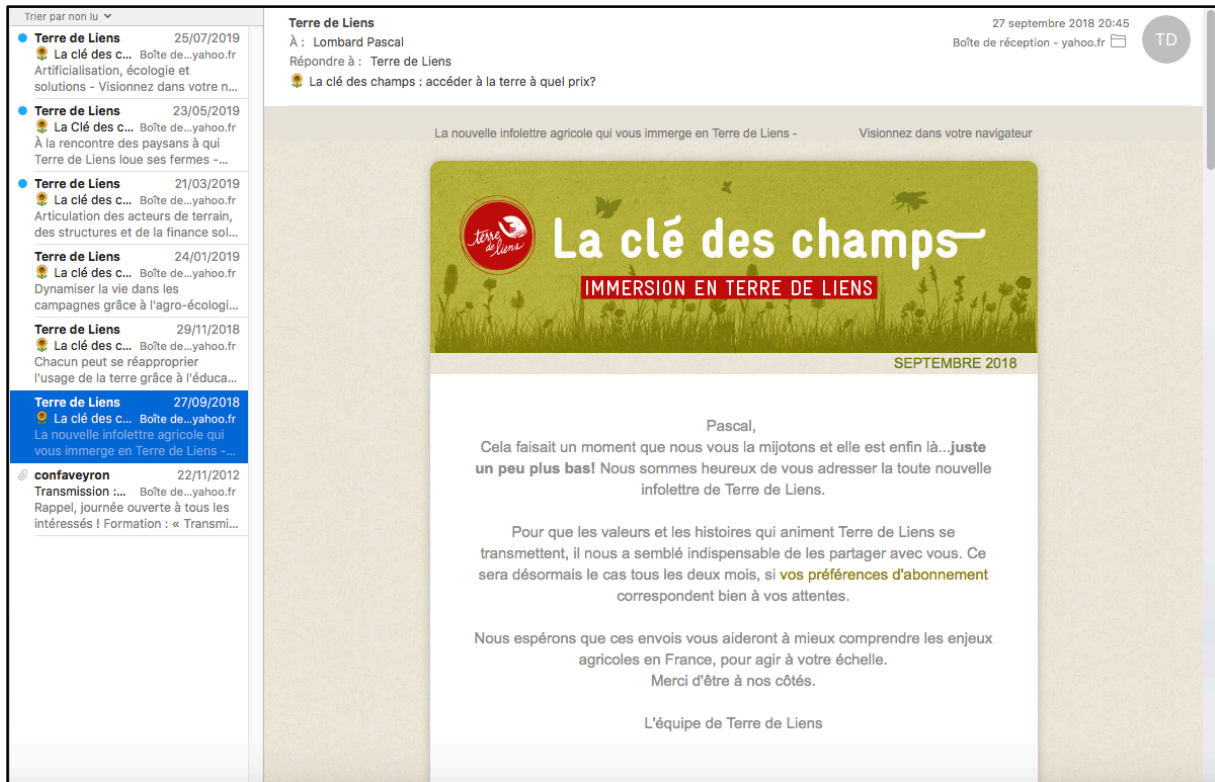
Figure 49 : Extraits du Liens de TDL de novembre 2011, page 1.

- « Chemins de Terre » qui émerge dès juin 2014 ; « *Chemins de terre est un journal [biannuel] envoyé [par courrier] gratuitement aux adhérents, actionnaires, donateurs et fermiers de Terre de Liens. En vingt pages, il reflète notre action par des témoignages et des récits concrets, il propose des éclairages complémentaires sur le cœur de notre mission. À chaque numéro [...]: une sélection de brèves pour donner un aperçu de l'actualité de Terre de Liens ; un dossier qui creuse un sujet de fond sur plusieurs pages ; des portraits de bénévoles et de fermiers ; des récits de défis relevés près de chez vous ; des éclairages pédagogiques sur les mille et une facettes de la question foncière* » (Extranet de TDL, consulté le 2 août 2019).



Figure 50 : Première page du « Chemins de terre n°1 », (Juin 2014).

- « La clé des champs », l'« infolettre nationale » de TDL, publiée tous les deux mois depuis septembre 2018, est diffusée par *email* à tou.te.s les adhérent.e.s. Elle se compose d'« Articles, vidéos, question/réponse, ce format court vous transmettra les clés pour mieux comprendre les enjeux agricoles et vous immerger en Terre de Liens » (Site web de TDL, consulté le 2 août 2019).



Photographie 5 : Capture d'écran de mon interface « Mail » du 2 août 2019. Le mail date de septembre 2018.

L'activité du Pôle RMCC qui se cristallise comme on l'a vu autour de la perspective de collecte, de dons, d'épargnes et d'adhésions pour le « Mouvement TDL » fait suite à un diagnostic partagé, réalisé dans le cadre notamment de Réunion inter-associative RIA qu'il anime. Le Pôle RMCC a ainsi identifié depuis 2017 des « besoins » (Fondation TDL, 2017/2, p.4-5) et a fixé des « orientations prioritaires » (*ibid.*, p.6-7) dans le cadre de son « plan stratégique 2017-2018 ». Quand bien même le document confirme que l'activité du Pôle RMCC est majoritairement dédiée à la collecte, il précise néanmoins que sa mission se développe autour de thèmes relevant de l'accompagnement opérationnel de l'action des bénévoles et des salarié.e.s en matière d'acquisition et de gestion des fermes TDL : « Développer et accompagner le bénévolat ; Clarifier, simplifier et fluidifier la communication interne » (*ibid.*, p.4) ; « Améliorer l'articulation entre pôle RMCC et association nationale sur le débat public ; Appui ponctuel aux chargés de mission (méthodologie, production, relecture) ; Appui au développement du centre de ressources [...de l'AN] ; Appui dans la communication institutionnelle » (*ibid.*) ; « Appui aux développements réalisés sur la base de données (fermes, gestion des couples) [la notion « couples » signifie les coacquisitions FonFon] » (*ibid.*, p.5) ; « Développer des outils correspondant aux besoins et priorisés : identification des bénévoles dans SF, outils d'accueil et fidélisation, mutualisation, etc. ; Outils, formations et bonnes

pratiques dans le but de fluidifier la com et rétablir un climat confiant et motivant » (ibid., p.6) ; « Contribuer à structurer le débat public dans Terre de Liens : Déclinaison en communication et collecte des orientations fixés par le pôle débat public » (ibid., p.7).

Le Statut de « Projet-foncier » : le maître mot

Couplés à des outils faisant l'objet de formations délivrées tant aux bénévoles qu'aux salarié.e.s de TDL, – outils institués dans le temps des actions et expériences passées du réseau –, les « projets fonciers » tels que construits par TDL s'échafaudent idéalement en cinq phases²⁶⁰. Je m'intéresse ici à la chronologie idéale-typique du déroulement des projets fonciers de TDL *via* i) les « *difficultés et besoins* » repérées par les participant.e.s lors des « Rencontres de Terre de Liens en Massif central » (octobre 2015) animées par la MUSE TDL, relatifs à ii) des « *tâches* » (*ibid.*) et à iii) des « *rôles et responsabilités* » (*ibid.*) qu'assument les bénévoles au sein du réseau :

- i) Le « plaidoyer ». Les bénévoles disposent de formations, de données et de supports pour mettre en problème les questions agricoles, alimentaires, écologiques et territoriales localement *via* des « stands TDL », des « Ciné-débats », des réunions publiques thématiques, *etc.* Des supports de communication dédiés fournissent aux bénévoles des supports de traduction de la problématique foncière en vue de la « *mobilisation citoyenne* » envisagée comme première stratégie du réseau. Trois sont particulièrement fondateurs de l'identité de cette activité de plaidoyer : i) le calculateur de surfaces agricoles artificialisées en France. Tout au long de la durée de l'événement le calculateur annonce, du début à la fin de la tenue du stand, le nombre de mètres carrés de terres artificialisées (à raison de 25 m² par seconde). ii) Le « Convertisseur alimentaire »²⁶¹ mis en place par Terre de Liens Normandie dont le principe est simple : transformer les volumes annuels de nourriture consommés par chaque habitant en volumes à produire, et en surfaces agricoles utiles à mobiliser pour réaliser ces productions, et enfin en nombre de producteurs nécessaires pour cultiver ces produits. iii) La carte des fermes TDL en France. Ces trois outils de traduction et de mise en problème du foncier en France caractérisent les trois registres de critiques du réseau

²⁶⁰ Dans les faits, sur la base d'une ferme TDL (ou en devenir) en tant que support de l'action collective de TDL, les quatre premières phases présentées s'entremêlent en permanence et dans le temps long. La cinquième phase restant une mise à plat, de type évaluation, des résultats de l'action sur la vie des sols, notamment.

²⁶¹ <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org>

- justifiant son action de lutte : l'« artificialisation » de la terre et la valeur avant tout « alimentaire » de cette dernière ; la « présence territoriale » de TDL voire, son expansion. Sur la base de cette carte, les fermes et leurs territoires d'implantation sont mises en récit en fonction de l'origine géographique des personnes qui s'arrêtent au « stand TDL » (observation au SIA en 2016 et à la Fête de l'humanité à Paris en 2017).
- ii) La « veille foncière » et le « primo-accueil - accompagnement »²⁶² : Pour le premier libellé, les bénévoles de TDL sont formés à un processus de recherche, voire de construction, d'informations foncières inédites sur leurs territoires. Des outils tels que la cartographie en ligne, la recherche cadastrale, la lecture de paysage, *etc.* se développent dans une boîte à outils, alors en construction. Le « primo-accueil - accompagnement », un des plus anciens métiers de TDL, s'est développé avec la nécessité de se structurer pour répondre à la demande. Elle est une activité chronophage, non subventionnée et difficilement finançable par le réseau. Par exemple, en Midi-Pyrénées c'est environ entre deux cents et trois cents appels téléphoniques par an que les salarié.e.s n'arrivaient plus à assumer en totalité depuis 2017. Chaque « primo-accueil », le plus souvent par téléphone, représente en moyenne vingt minutes d'échanges plus dix minutes de réalisation d'une fiche « Porteur de projet » soit en moyenne cent-vingt-cinq heures par an. Depuis 2018, un groupe de « primo-accueillant » uniquement animé par des bénévoles s'est ainsi constitué en Midi-Pyrénées.
- iii) L'acquisition. Cette phase est accompagnée d'outils dédiés à l'épargne et au don solidaire (Foncière TDL, Fondation TDL, support de communication en vue de la collecte d'épargnes et de dons, formations, fiche d'instruction PF) et aux modalités de « portages fonciers » divers (la convention de portage foncier SAFER, GFA, SCI, Association d'acquisition, Foncière et Fondation TDL, Collectivités territoriales, *etc.*, le tout valoriser au sein du guide : « *Trouver une terre pour mon projet agricole* ») ;
- iv) La gestion locative : le BRE, la fiche d'instruction « CE - bail », le « Mémento du fermier ou locataire TDL » ;
- v) La gestion patrimoniale : le diagnostic et la maintenance des bâtiments d'habitation et

²⁶² Ces deux activités sont en principe séparées dans TDL, les primo-accueillant n'étant pas obligatoirement les accompagnants. Je fais le choix de les rapprocher puisqu'elles participent d'une même phase : l'une précédant toujours l'autre et la première n'ayant pas obligatoirement comme résultat la seconde, qui peut, le cas échéant, ne pas aboutir. En sus, le primo-accueil pourrait être envisagé comme une première phase d'accompagnement, les porteurs de projets étant orientés dans leurs démarches voire parfois, recontactés à l'occasion de terres rendues disponibles dans le temps.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'exploitation (guides de gestion et de diagnostic du bâti agricole, d'habitation), le diagnostic des sols et le diagnostic environnemental global des fermes (outils HUMUS et DIALECT)²⁶³.

Laissant de côté désormais l'activité « Plaidoyer » et l'activité « Communication » nous nous concentrons dorénavant sur les phases ii), iii), iv) et v). Toutes permettent en effet à TDL de se constituer en « propriétaire collectif » gestionnaire de ferme et impliqué à l'échelle de territoires.

Les outils de TDL permettant l'émergence de « Projets-foncier »

Ayant déjà traité, à l'occasion de la description du statut « Référent-ferme », d'actions relatives à la gestion de fermes « acquises » (suivi, gestion locative et patrimoniale, *etc.*), je vais développer à présent la description de cinq activités fondamentales (au sens strict) de l'action du réseau TDL, relatives à l'acquisition et à la gestion de ferme. Ces activités sont potentiellement attribuées à chaque « bénévole » de TDL, accompagné par des salarié.e.s d'AT ou de pôles nationaux (PF, RMCC). Des activités qui précèdent la « gestion collective » seront décrites. Elles sont dédiées à la « veille foncière » et au « primo-accueil - accompagnement » de porteu.r.se.s de projets : agricoles (candidat.e.s), propriétaires cédants (vendeurs et/ou légataires ou donateurs), fermier.ère.s transmetteurs de baux, élu.e.s locaux, de nouveaux bénévoles, de nouveaux actionnaires et donateur.trice.s. D'autres activités accompagnent l'« acquisition collective » : la « collecte » de dons pour la Fondation et d'épargnes pour la Foncière TDL, l'instruction des fermes, *etc.* Ces activités se réalisent « en même temps » et je dirai, « en permanence », au sein des territoires d'action du réseau par le biais de l'ancrage territorial des associations régionales TDL dites, « Associations Territoriales » (AT). Je précise « en même temps » du fait qu'une des actions ne détermine pas forcément les autres. Je préciserai dans ce travail descriptif les activités également en liens et entreprises potentiellement (en tant qu'idéal-typique) par les bénévoles relevant du statut de « référent-ferme » en signalant l'acronyme « RF ». Je reprends la chronologie idéal-typique du déroulement des projets fonciers de TDL dont j'ai révélé l'ensemble des phases et leurs outils *supra*. Comme cela a été précisé, je ne travaillerai pas sur la première phase, celle de « plaidoyer ». Dans tous les cas, on le verra, cette démarche de TDL ressortira lors de la

263 Conçus depuis une perspective de sciences naturelles (durabilité environnementale des sols et des systèmes d'exploitation), HUMUS et DIALECT commencent à être mobilisés pour la gestion collective de la terre et correspondent plus fondamentalement au projet écologique et d'éducation populaire de TDL.

description du statut « territoire ». Ce qui suit est basé sur ma lecture de deux documents de TDL (Arpenter (Arp.) n°2 « *Accompagner l'accès à la terre* » et n°3 « *Être bénévole pour préserver la terre agricole* » et à d'autres que je préciserai alors, consacrés à des focus techniques sur des activités spécifiques. Tous ces documents sont envisagés dans TDL comme étant de portée nationale. Ces socles nationaux, qui émanent de retours d'expériences propres au réseau en matière de gestion et d'accompagnement du « bénévolat » et en matière d'activités spécifiques, seront exploités à l'aune des activités construites par le réseau TDL et attribués à ses « bénévoles » : la « veille foncière » ; le « primo-accueil – l'accompagnement » ; l'« acquisition » ; la « gestion locative » ; la « gestion patrimoniale ». Je m'attache à décrire ces activités en valorisant de manière synthétique dans le tableau suivant tout à la fois i) les valeurs et raisons produites par TDL liées à ii) des activités spécifiques pensées par TDL comme répondant à ou déterminant, iii) des mises en problèmes idiosyncrasiques et réflexives relatives à l'émergence de projets agricoles dit « paysans » et « biologiques » devant répondre aux besoins des territoires. Les outils sociotechniques (Akrich, Callon, Latour, 2006) mobilisés sont valorisés en caractère gras dans les lignes du tableau « Activités et outils mobilisés ». Enfin les motifs (Céfaï, Trom, 2001) sont également valorisés en caractère gras dans les lignes du tableau « Valeurs et raisons produites ».

Nom donné à l'activité	La « veille foncière » « RF »²⁶⁴
Activités et outils mobilisés	« 42,3 % des bénévoles [affirment que] <i>la veille foncière, la collecte de fonds et l'acquisition [sont] les actions prioritaires que doit mener TDL</i> » (Arp.3, p.22). « <i>La veille foncière citoyenne [...] suivre, [...] les mouvements de terres agricoles [via les DIA²⁶⁵] sur un territoire donné pour : localiser [par une cartographie partagée sur internet] les problèmes et les pressions liés au foncier ; établir un lien entre candidats [...], exploitants et acteurs externes ; visualiser les [...] caractéristiques des cédants et acquéreurs, et obtenir ainsi une visibilité des opportunités foncières. [...] partager les informations recueillies avec les partenaires de l'installation</i> » (Arp.2, p.40). « <i>Repère[r] [via une lecture du paysage] des parcelles qui s'enfrichent [...] qui</i>

264 Un « référent-ferme » étant i) ancré dans le territoire d'une ferme voire, de plusieurs fermes voisines, et ii) dans une proximité avec les fermier.ère.s de TDL, peut être aux courants des mouvements de fonciers locaux. Il participe de la sorte avec les fermiers à cet effort d'anticipation foncière du réseau, sur son territoire.

265 Déclaration d'Intention d'Aliéner : « *formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien situé sur une zone de préemption. Elle vise à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption afin qu'il puisse faire valoir ses droits.* <https://www.notaires.fr/fr/la-déclaration-d'intention-d'aliéner> » (VFC, 2017, p.5).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	<p><i>pourraient accueillir une activité [agricole]. [...] le] bénévole se rend à la mairie, récupère la liste des propriétaires de la commune et, sur le site du Cadastre, il retrouve les numéros de parcelles qui lui permettront de contacter les propriétaires. Il travaille ensuite en binôme avec l'animateur de Terre de Liens [...] qui contacte [...] les propriétaires, par courrier puis par téléphone » (ibid.).</i></p> <p>Être « <i>en complément des actions et outils de la SAFER [et les chambres d'agriculture qui font des diagnostics à la demande d'élu.e.s] et d'autres canaux d'informations comme les réseaux de paysans [« Les veilleurs de terres, tous paysans » de la Confédération Paysanne, les BEST de la MRJC et d'autres collectifs citoyens comme le CTF toulousain] » (VFC, p.1-2).</i></p> <p>« [...] découvrir les orientations prises par les collectivités en matière de foncier et d'agriculture ([...] documents réglementaires) pour [...] » (VFC, p.2-3).</p> <p>« [...] lorsqu'un bien est identifié, [...] évaluer dans quelles mesures les terres ou la ferme pourront être destinées à l'agriculture [...] :] réaliser un diagnostic pour étudier la faisabilité d'un projet agricole sur les terres identifiées [...] :] le potentiel agronomique [...], la situation des terres, l'environnement du bien [...l'état] des bâtiments [...] les documents d'urbanisme [...]. Si un porteur de projet est identifié, l'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation entre les terres et le projet porté par le candidat à l'installation » (VFC, p.3).</p> <p>« Des formations, tutoriels, vidéos accessibles en ligne sur la chaîne YouTube de Terre de Liens, accessible en ligne via l'adresse : vous trouverez des tutoriels sur l'utilisation de la base de données Salesforce pour Terre de Liens, sur la veille foncière citoyenne, sur la collecte dédiée aux fermes Terre de Liens, etc. https://frama.link/youtubeTDL » (Association TDL (2019). « Catalogue des formations TDL, 2019, p.58»).</p>
<p>Valeurs et raisons produites</p>	<p>« L'accès à la terre — [...] le principal défi à relever pour les nouveaux entrants en agriculture » (Arp.2, p.18).</p> <p>« Aujourd'hui, [...] à Terre de Liens, on a les prémices d'une méthodologie et d'une concrétisation d'une participation citoyenne effective autour de la réalisation de projets » (Arp.3, p.22).</p> <p>« Une réflexion sur le découpage des sièges d'exploitation [...] à reprendre, [réputées trop grosses et intransmissibles] » (op.cit.).</p> <p>« [...] la résistance des cédants [à accompagner] face aux propositions d'agriculteurs voisins souhaitant s'agrandir » (ibid., p.19).</p> <p>« La vieille foncière citoyenne, [élément facilitateur] » (ibid.).</p> <p>« [...] faciliter la mise en lien entre des candidats à l'installation et des terres libres » (ibid., p.40).</p> <p>« [...] renforcer la veille sur les terres pour repérer davantage de pistes foncières et multiplier le nombre d'installations » (VFC, p.1)²⁶⁶</p>

²⁶⁶ Terre de Liens (Février, 2017). « Faisons le point sur... des fiches mémo pour les administrateurs, fermiers et salariés : La veille foncière citoyenne », p.7. (VFC). Ce document est la synthèse de trois documents d'AT TDL dédiés à la VFC, d'un mémoire de stage et d'une fiche d'expérience.

	<p>Pour TDL « <i>s'appuyer sur ses membres (adhérents, actionnaires, donateurs) pour les impliquer davantage dans l'installation de paysans</i> » (VFC, p.2).</p> <p>« [...] <i>mieux comprendre les enjeux et les acteurs propres au territoire</i> » (VFC, p.3).</p> <p>La VFC « <i>fait partie intégrante du projet de Terre de Liens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>aussi bien par la nature et les objectifs du travail réalisé : ne pas laisser des terres en friches [paysage], protéger les terres agricoles des constructions, sensibiliser un territoire pour faire prendre conscience du travail à réaliser pour protéger les terres agricoles, dépasser la confidentialité des mouvements fonciers ;</i> - <i>que par le volet éducation populaire que porte cette dynamique : conscientisation (compréhension des enjeux fonciers territoriaux, compréhension des documents d'urbanisme et du fonctionnement des institutions) et émancipation (formations sur le sujet, groupes de travail) de citoyens sur ce sujet</i> » (VFC, p.5). <p>« <i>Appuyer la sensibilisation des élus sur la veille foncière et renforcer les collaborations avec les collectivités [et les SAFER] pour que la veille soit portée de manière conjointe</i> » (ibid. p.6).</p> <p>« [...] <i>articuler différents niveaux d'expertise et d'informations au service du territoire</i> » (ibid.)</p> <p>« <i>Travailler sur la question de la transmission agricole</i> » (Arp.2, p.41)</p>
Mises en problème	<p>« <i>Comment trouver du foncier, au moment où l'on en cherche, et sécuriser son installation ?</i> » (Arp.2, p.18).</p> <p>« <i>Le manque d'information sur les terres disponibles et une certaine opacité du marché foncier</i> » (ibid.).</p> <p>« <i>La difficulté à intégrer les « cercles » des personnes susceptibles de se voir proposer du foncier</i> » (ibid.).</p> <p>« <i>L'enjeu de faire coïncider le calendrier de l'installation avec celui de la libération de terres</i> » (ibid.). « <i>La rencontre entre ces critères et les conditions de terrain nécessite un temps long</i> » (VFC, p.6).</p> <p>« [...] <i>le constat que les citoyens sont bien placés pour savoir ce qui se passe près de chez eux, pour collecter une somme d'informations nécessaires à l'identification de pistes foncières</i> » (ibid., p.1).</p> <p>« <i>La VFC dans Terre de Liens est variée et variable selon le contexte [foncier et] territorial</i> » (VFC, p.2).</p> <p>Le besoin d'une « <i>sensibilisation des collectivités territoriales [sur le sujet]</i> » ((VFC, p.5).</p>
Nom	<p style="text-align: center;">Le « primo-accueil et l'accompagnement »</p> <p style="text-align: center;">« RF »²⁶⁷</p>

²⁶⁷ Moins attendu sur cette activité un « référent-ferme » peut néanmoins au sein de la ferme TDL dont il s'occupe, être une première prise de contact pour des porteurs de projets déjà présent, ayant déjà le

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

<p>donné à l'activité</p>	
<p>Activités et outils mobilisés</p>	<p>Le « primo-accueil » : « [...] <i>premier contact, souvent téléphonique, avec les personnes qui sollicitent Terre de Liens, candidats à l'installation ou non</i> » (Arp. 2, p.36).</p> <p>« <i>Une partie des personnes qui sollicitent Terre de Liens sont des paysans – propriétaires ou fermiers – qui arrivent en fin de carrière et se posent la question de la transmission de leur ferme</i> » (ibid., p.41).</p> <p>« <i>Qui sont les porteurs de projet ? Repéré comme un acteur de la question foncière, Terre de Liens est sollicité par de multiples porteurs de projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>par des créateurs d'activités, candidats à l'installation, qui recherchent de la terre ou une aide à l'investissement ;</i> - <i>par des cédants agriculteurs (propriétaires) qui n'ont pas de repreneur et qui veulent mettre leurs terres à disposition de projets agroécologiques ;</i> - <i>par des fermiers qui aimeraient voir leur projet agricole perdurer après eux sur les terres qu'ils louent ;</i> - <i>par des propriétaires non agricoles qui possèdent de la terre et souhaiteraient voir s'y développer des activités qui répondent à leurs attentes en matière agricole ;</i> - <i>par des collectivités territoriales qui ont un projet pour leur territoire ou sont propriétaires de terres agricoles</i> » (ibid., p.16-17). <p>« <i>mutualise[r] l'accueil des porteurs de projets [...avec un] ensemble d[...] outils proposés à des personnes désireuses de mettre en œuvre des activités agri-rurales [...]. [...] une articulation entre différents acteurs [...] GAB, TDL, AMAP, Couveuses d'activités et ETA [...qui sont réunies au sein de structures de type] groupement d'employeur [...etc.) et parfois de locaux communs</i>] (Arp.4, p.21).</p> <p>« Le guide « Trouver une terre pour mon projet agricole », à destination aussi bien des accompagnateurs que des porteurs de projet » (ibid., p.25).</p> <p>Formation : « S'approprier le guide « Trouver une terre pour mon projet agricole » pour mieux accompagner. [...] un ensemble de ressources méthodologiques et juridiques facilitant l'accès au foncier agricole ». (Association TDL (2019) « Catalogue des formations TDL, 2019, p.18»).</p> <p>« [...] <i>les associations territoriales développent des partenariats techniques locaux ou régionaux pour accompagner les porteurs de projets</i> » (ibid., p.16).</p> <p>« <i>Les organismes professionnels agricoles et les associations de développement sont partenaires sur l'accompagnement des projets mis en œuvre sur les lieux acquis par la</i></p>

cas échéant trouvé une place provisoire au sein de la ferme (woofeur, stagiaire, visiteur, etc.). Il fait alors le relais avec le groupe « primo-accueil » de l'AT (s'il existe) et/ou avec ses salarié.e.s.

	<p><i>Foncière Terre de Liens</i> » (Foncière TDL « <i>Prospectus, VAMF</i> », 2017, p.60)²⁶⁸.</p> <p>[...] un questionnaire aux porteurs de projets reçus en primo-accueil [...] est en préparation dans une AT] <i>pour savoir ce qu'ils sont devenus</i> » (Arp.2, p.37).</p> <p>« <i>J'accueille toutes les demandes, de l'actionnaire ou du donateur, d'un cédant ou d'un porteur de projet et j'oriente vers les AT ou le pôle RMCC</i> » (La « Chargée de la relation membres du Pôle RMCC TDL » qui tient la permanence de la Hot line TDL. Observation, septembre 2018).</p> <p>« <i>Tâches : Visites et diagnostic de fermes à céder ; Suivi de bases de données partenariales (ex. : base de données InPACT qui diffuse des annonces de fermes, de porteurs de projet, ...)</i> ; Recherche de porteurs de projet (pour des fermes TdL ou non) ; Accueil et accompagnement de porteurs de projets (primo-accueil) ; Accueil et accompagnement de cédants (primo-accueil) ; Orientation des différents publics vers les partenaires le cas échéant ; Consolidation de liens avec les structures d'accompagnement à l'installation, de qualification professionnelle agricole ; Accompagnement de la mise en œuvre des projets : *appui à la mise en forme, en mots du projet / écoute ; *regard économique sur le projet ; *tour des parcelles, analyse du bien à acheter ; *appui à la rédaction de la fiche d'instruction ; *accompagnement humain et social des porteurs de projet ; *Suivi régulier des projets (savoir où cela en est) » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.8)</p> <p>« <i>Rôles et responsabilités : Être répondant, suivre la relation et la clore ; Se situer entre empathie et objectivité ; Être ressource locale : connaître son territoire, ses acteurs ; Exprimer clairement ses limites (en compétences, en capacités, en envies) ; Transmettre des informations claires au CA (rédaction de fiche projet par exemple) » (ibid.)</i></p> <p>Formation : « <i>Construire sa stratégie d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet. [...] Objectifs : Identifier qui s'adresse à TDL pour répondre à leurs attentes. Evaluer ses pratiques en termes d'accueil et d'accompagnement a n de clarifier son rôle et sa posture dans la relation d'accompagnement. Construire sa stratégie et son organisation en matière d'accompagnement selon les spécificités locales</i> » (Association TDL (2019). « <i>Catalogue des formations TDL, 2019, p.19</i>»).</p> <p>Formation : « <i>TDL et les collectivités territoriales : quelles coopérations autour des acquisitions ? Objectifs : Identifier les moteurs de l'action d'une collectivité pour agir sur le foncier et/ou l'installation agricole. Analyser ce qu'implique une coopération avec une collectivité. Identifier les leviers d'actions pour entrer en dialogue avec une collectivité et accompagner un projet de territoire. Définir les jalons d'une stratégie de coopération et ses modalités de construction dans mon association territoriale</i> ». (Association TDL (2019). « <i>Catalogue des formations TDL, 2019, p.28</i>»).</p>
<p>Valeurs et raisons</p>	<p>Les « [...] candidats ont souvent d'autres aspirations, en termes de mode de vie, et des contraintes financières qui les conduisent à explorer d'autres façons de construire leur projet. L'accueil et l'accompagnement de ces candidats sont l'occasion pour Terre de Liens de questionner les enjeux du territoire, d'inventer des réponses nouvelles et de nouer des partenariats structurants » (Arp.4, p.21).</p>

²⁶⁸ À noter que l'activité « *d'accompagnement de projet* » de TDL, en situation de partenariats avec des « structures-outils » en liens (OPA et Associations de développement), est institué au-delà des seules structures associatives et du réseau. La Foncière TDL dans sa qualité de structure d'épargne émettrice d'action doit répondre auprès de l'AMF et de ses actionnaires notamment, de cette activité.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

produites	<p>[...] l'action de TDL permet aux élus et collectivités d'appréhender plus globalement les enjeux agricoles » (ibid., p.44)</p> <p>Les porteurs de projets : « savoir ce qu'ils sont devenus » (Arp.2, p.37).</p> <p>« TDL participe activement à l'accueil et à l'accompagnement des porteurs de projet : candidats à l'installation, acteurs publics et privés, cédants, vendeurs... Comment ce métier d'accompagnant peut-il s'organiser et se définir dans chaque association territoriale, pour chaque salarié, chaque bénévole ? » (Association TDL (2019). « Catalogue des formations TDL, 2019 »).</p>
Mises en problème	<p>« Un des enjeux, pour maintenir la capacité d'agir, est de renouveler, renforcer les bénévoles et les administrateurs » (Arp.3, p.34).</p> <p>« [...] la constitution d'un groupe formé de bénévoles pour l'accompagnement représente un important travail pour les animateurs, entre repérage des compétences et envies, formation, coordination, organisation de la circulation de l'in-formation, accompagnement des accompagnants » (ibid.)</p> <p>« [...] un certain écart entre les ambitions de TDL — faire émerger une prise de conscience des enjeux et développer la capacité des acteurs à agir — et les attentes des élus [...] être accompagnés techniquement pour développer des projets concrets » (Arp.4, p.44).</p> <p>« Deux idées fortes de TDL ne sont pas toujours assimilées par les élus : [i] La question foncière peut/doit être traitée de manière participative, collaborative : une des particularités de TDL — la mobilisation des citoyens sur les territoires — n'est pas toujours identifiée par les élus comme un levier pour engager un dialogue territorial. [ii] Les élus sont légitimes pour intervenir sur le foncier agricole : TDL ne réussit pas toujours à faire disparaître le sentiment d'impuissance qu'ils ressentent quand il s'agit d'intervenir sur les questions agricoles, ni celui d'une absence de légitimité (l'agriculture concerne les agriculteurs ; on a plus à perdre qu'à gagner) » (ibid.).</p> <p>« [...] les élus restent en attente de solutions concrètes à court terme » (ibid., p.45).</p> <p>« Le principal facteur d'engagement des élus en partenariat avec TDL réside dans sa capacité à porter, développer des actions concrètes. Les élus retiennent de TDL ses outils d'intervention pour l'acquisition de terre agricole et l'accompagnement de projets d'installation. Ils perçoivent les projets d'acquisition de fermes comme une finalité dans le partenariat et montrent de l'intérêt dans la durée pour le mouvement quand celui-ci se positionne en tant qu'expert (sur les montages juridiques par exemple) et co- financeur. TDL peut être réduit à un opérateur foncier ou un apporteur de capitaux alors que les bénévoles engagés souhaitent également intervenir sur les choix politiques et sur la manière dont les élus exercent leur mandat » (ibid.).</p> <p>« Difficultés et Besoins : Financer les déplacements pour pouvoir mener l'action ; Gérer les distances souvent importantes ; Connaître les compétences des uns et des autres ; Développer des réseaux de compétences ; Définir la juste place du porteur de projet dans la constitution du dossier (et celui de l'accompagnateur) » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.8)</p>
Nom	L'« acquisition »

donné à l'activité	« RF » ²⁶⁹
Activités et outils mobilisés	<p>« La Foncière TDL [...] compte dix salariés [...] qui coordonnent et supervisent le traitement des projets d'acquisition, de la gestion locative, de la gestion patrimoniale (bâties), de la comptabilité, de l'administration et de la relation aux actionnaires » (Foncière TDL « Prospectus, VAMF », 2017, p.83).</p> <p>« [...] l'instruction des dossiers d'acquisition et le suivi des fermes sont confiés aux associations régionales TDL, en lien avec plusieurs partenaires de l'accompagnement agricole et rural » (ibid.).</p> <p>« [...] la Foncière TDL institue un comité d'engagement [CE] chargé d'émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis par la gérance après instruction » (ibid., p.96).</p> <p>Le « Plan de distribution et Schéma de commercialisation [qui organise la réception de souscription] » (ibid., p.102).</p> <p>« Les actions émises sont offertes à toutes catégories d'investisseurs, sans limitation autre que l'agrément de la gérance [...] » (ibid., p.102-103). →</p> <p>« La communication de l'Emetteur [la Foncière TDL] est axée sur une conférence de presse initiale, appuyée par des articles de presse dans la presse nationale ou locale et professionnelle. L'information est relayée par des partenaires et réseaux proches de l'Association Terre de Liens : la NEF, le réseau Biocoop, les AMAP, Bio consomm'acteurs et d'autres partenaires potentiels (NRJC, Jardin de Cocagne, FNAB, FNE, etc). Enfin, des bénévoles formés par l'Association Terre de Liens, la Fondation Terre de Liens et les Associations Territoriales Terre de Liens font la promotion de la Foncière Terre de Liens à l'occasion de diverses manifestations : débats, expositions, tenues de stands, etc... » (ibid. p.103)</p> <p>« [...] la communication aux actionnaires se réalise annuellement via les documents transmis aux actionnaires pour l'Assemblée Générale ou accessibles leur espace membre sur notre site internet : comptes annuels, rapport de gérance (présentant notamment la liste des acquisitions réalisées durant l'exercice), rapports du commissaire aux comptes, rapport du conseil de surveillance et rapports du commissaire aux comptes annuels, etc. » (ibid.)</p> <p>« [...] les acquisitions réalisées sont également présentées sur le site internet TDL : www.terredeliens.org avec le détail de toutes les acquisitions et leur localisation » (ibid.).</p> <p>« Collecte : Collecte de dons²⁷⁰ et d'épargne pour les fermes, mécénat, de</p>

²⁶⁹ Un « référent-ferme », s'il est identifié localement, pourra à cette phase participer à « l'instruction du dossier d'acquisition ». Le cas échéant d'une expérience déjà faite sur un territoire de fermes voisines il sera prescripteur de conseils voire, d'une coordination de l'instruction. Il peut être amené à participer au CE ou CExp du fait de sa connaissance du territoire d'implantation de la ferme. A ce sujet, il peut aussi renseigner la stratégie de communication (argumentaires, événements) autour de la ferme pour la collecte voire, cadrer les raisons de cette future acquisition.

²⁷⁰ La collecte de dons dédiés – à des fermes de TDL ou à des régions, en tant que territoires de projets – détermine aussi des modalités de financement des AT par la Fondation TDL.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	<p>souscriptions et d'adhésion, stands collecte » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.9)</p> <p>« <i>Tâches : Organiser des événements pour collecter (fermes ouvertes, tour de plaines, film, débat, ...); Réaliser et distribuer des affiches; Faire savoir (via la radio, les journaux, ...); Tenir de stands de collecte dans des magasins; Gérer les promesses de collectes; Rencontrer des donateurs; Faire de la prospection de mécènes; Sensibiliser des comités d'entreprise. [...]</i> » (ibid.)</p> <p>Formation : « <i>Instruire des projets d'acquisitions par TDL : En préalable à toute acquisition [...], une phase d'instruction de projets est réalisée par les bénévoles et/ou animateurs des associations territoriales. Elle a pour but d'appréhender la propriété dans son ensemble : structure d'exploitation comprenant le bâti et le non bâti, environnement, faisabilité économique du projet en lien avec le lieu. Objectif : Cerner le cadre et l'histoire des acquisitions de fermes TDL. Identifier les différentes étapes d'une instruction de fermes et le rôle de chacun. Identifier et s'approprier les ressources, outils et compétences humaines nécessaires pour une instruction. Connaître les caractéristiques et les besoins des porteurs de projet qui arrivent à TDL</i> » (Association TDL (2019). « Catalogue des formations TDL, 2019, p.22»).</p> <p>Formation : « <i>Collecter pour l'achat d'une ferme : les bons tuyaux. [...]. Objectifs : Connaître les aspects techniques liés à la collecte de dons et de souscriptions. Construire un discours, une stratégie et un plan d'action pour la collecte dédiée. Cibler les médias de son territoire, savoir interpeller et mettre en valeur les informations pour les journalistes. Connaître les chiffres clés et éléments de langage propre à TDL</i> » (ibid., p.23»).</p> <p>Formation : « <i>Plateforme « récolte »: du repérage à la diffusion des initiatives foncières territoriales : [...] RECOLTE est un site internet créé par [...], en partenariat avec l'INRA. Il regroupe des actions foncières liées aux collectivités. Présentées sous forme de « fiches expériences », ces études de cas géo-localisables offrent un panel diversifié des « possibles », avec des clés pour comprendre, innover et lancer ce type d'actions. Elles s'adressent [...aux] : collectivités territoriales, associations, groupes de citoyens, organisations agricoles... » (ibid., p.29»).</i></p> <p align="center">« <i>Des formations, tutoriels, vidéos accessibles en ligne</i> » (op.cit.).</p>
<p>Valeurs et raisons produites</p>	<p>« <i>L'acquisition par Terre de Liens soulage aussi les paysans de l'investissement foncier, ce qui permet tout particulièrement à des jeunes non issus du monde agricole de devenir paysans</i> » (Arp.4, p.16).</p> <p><i>La capacité à mobiliser les habitants, [...] suscite [...] l'engagement financier et humain autour d'un projet, lui donnant un « sens local », le rendant acceptable aux yeux du territoire</i> » (Arp.4, p.42).</p> <p>« <i>C'est [...] cet ancrage territorial et cette résonance avec les attentes de la société civile qui font la spécificité et une grande part de la légitimité de Terre de Liens</i> » (ibid.).</p> <p>« <i>Terre de Liens peut intervenir comme un tiers neutre, médiateur [...]</i> » (ibid.).</p> <p>« <i>Pour transformer la société, la force de l'engagement : En incitant les prises de position, l'engagement auprès des associations territoriales, l'accompagnement des fermiers, le mouvement TDL fait en sorte que les citoyens [...] puissent s'impliquer</i></p>

	<p><i>dans sa structure complexe » (ibid.).</i></p> <p>→ « [...] <i>et visent en particulier le public des citoyens sensibilisés à la défense de l'environnement, à l'agriculture biologique, les réseaux de développement rural, de consommateurs responsables et les partenaires de l'économie solidaire ou de l'épargne salariale ».</i> ((Foncière TDL « Prospectus, VAMF », 2017, p.103).</p>
Mises en problème	<p>« <i>Dans ce triptyque opérateur foncier / expert foncier / mouvement citoyen, c'est certainement ce dernier aspect qui est le moins bien compris, notamment par les partenaires institutionnels »</i> (Arp.4, p.42).</p> <p>[...] <i>acquérir une ferme pour TDL est une démarche complexe : il faut réussir à mettre ensemble un porteur de projet, un site à acquérir et des citoyens-épargnants, en s'adaptant au contexte local et aux règles d'attribution de la terre. La concrétisation demande du temps, souvent de la négociation. La temporalité de TDL ne coïncide pas toujours avec celle des élus. Et, après l'acquisition des fermes, vient le temps de la gestion au quotidien, en lien avec les prérogatives du propriétaire, mais dans lequel la collectivité a toujours un rôle à jouer pour inscrire durablement les projets dans les territoires »</i> (ibid., p.45).</p> <p>« <i>Difficultés Besoins : S'approprier l'argumentation et la posture de collecte et être en accord avec le discours proposé (défiscalisation, discours rapide / concis / parfois simplificateur FRUP) ; Gestion des procédures de promesses et difficultés avec NEF Gestion ; Difficulté à "vendre" TdL »</i> (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.9).</p> <p>« <i>De multiples initiatives mobilisant des collectivités territoriales existent mais restent méconnues du plus grand nombre »</i> (Association TDL (2019). « Catalogue des formations TDL, 2019, p.29 »).</p>
Nom donné à l'activité	<p>La « gestion locative »</p> <p>« RF »²⁷¹</p>
Activités et outils mobilisés	<p>« <i>Alors que le BRE est majoritairement utilisé (par les Conservatoires des Espaces Naturels par exemple) pour mettre en location des zones spécifiques à préserver (littoral, prairies de montagne, etc.), TDL y recourt sur l'ensemble de ses fermes, associant ainsi activité productive et préservation des ressources »</i> (TDL Septembre 2017, p.5).</p> <p>« <i>Les fermes alimentent et expriment le projet politique de Terre de Liens »</i> (ibid., p.8).</p> <p>« <i>Les fermes Terre de Liens sont celles en propriété de la Fondation et de la Foncière</i></p>

²⁷¹ Le « référent-ferme » joue un rôle important dans cette phase. Il peut être un premier filtre quant à l'acceptation d'un porteur de projet candidat à l'installation en vue du futur CE ou CExp. Il peut travailler au calcul du fermage, à la rédaction de baux et à l'organisation de « l'état des lieux », à la mise en place d'un échancier de paiement en cas de retards, à la rédaction de l'annexe « travaux » d'un bail et donc à la négociation entre le propriétaire Foncière et/ou Fondation et le ou les futur.e.s fermier.ère.s. Il peut aussi jouer un rôle de suivi du bail et donner l'alerte en cas de mauvais usages du foncier (terres et bâtis). Enfin il peut aussi participer à la recherche d'un nouveau preneur et rédiger et présenter la « Fiche d'instruction CE – BAIL », en vue de sa reprise de tout ou partie d'une ferme Foncière et/ou Fondation.

mais Terre de Liens accompagne également des GFA/SCI et des collectivités » (ibid.).

Le Mémento des Fermiers et locataire du réseau TDL « est le fruit de premières années d'expériences de TDL concernant la gestion de ses fermes. Il s'adresse : aux bénéficiaires de la mise à disposition de ces biens : fermiers et locataires. Par extension, à toutes les personnes impliquées dans la gestion de ces biens. Il entend clarifier les procédures légales et les engagements des parties prévues par la loi et inhérents au fait d'être fermier ou locataire depuis l'entrée jusqu'à la sortie du bail. La connaissance de ce cadre par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la relation bailleur-preneur (les bénévoles et salariés des AT notamment) est une condition majeure pour la réussite de la gestion collective des biens de TDL et la qualité et l'efficacité de la gestion locative (au bénéfice des usagers) » (TDL Juin, 2018, p.4).

« Le preneur peut être unique (un seul fermier) ou multiple (plusieurs fermiers co-preneurs du bail) si un même bien, parcelle ou bâtiment, sert collectivement à des fins agricoles. Les co-preneurs sont solidaires entre eux [via un bail unique] » (ibid., p.14).

« [...] le montant du fermage est strictement encadré par **arrêté préfectoral** (art 411-11 du **Code rural**). Le calcul dépend de la localisation géographique du bien loué (département) mais il prend également en compte : Pour les terres : leur nature (terre à maraîchage, lande, pâture, etc.), leur qualité (irrigation, accessibilité, taille et configuration de la parcelle), leur surface. Pour les bâtiments d'exploitation : leur nature (stabilisation, grange, laboratoire de transformation), leur surface développée (différente de la surface au sol), leur état. Pour les bâtiments d'habitation : leur surface, leur confort » (ibid., p.17).

« Le montant du fermage évolue au fil des années. Il est actualisé selon la variation annuelle de **l'indice national des fermages**. Cet indice est publié au **Journal Officiel** et calculé à partir de l'évolution des revenus agricoles en France sur l'année » (ibid.).

« Dans le cas de parcelles boisées, les clauses du bail dépendent du potentiel forestier. Terre de Liens organise des **expertises forestières** des massifs présentant un potentiel en bois d'œuvre. La gestion du potentiel forestier est définie par un **plan simple de gestion** (PSG) » (ibid., p.18).

Sur les habitations, Foncière et/ou Fondation et locataires signent des « **Baux de droit civil, baux d'habitation** » (ibid., p.20)

« En l'absence de paiement ou d'échéancier négocié, les retards de paiement font l'objet d'une **relance** suivie d'un **avertissement**, puis d'une **mise en demeure** de payer. Si la **démarche de recouvrement amiable** n'aboutit pas à un accord, **une procédure judiciaire** peut être engagée devant le **Tribunal Paritaire des Baux Ruraux**. (ibid., p.20).

Foncière et Fondation contractent une assurance pour leurs « bâtiments contre les dommages qu'ils peuvent subir (incendie, inondation, tempête etc...). [...] Il appartient aux preneurs du bail de produire au bailleur **une attestation d'assurance** au plus tard le jour de l'entrée dans le bien puis annuellement au moment de l'appel de fermage/loyer » (ibid.).

« Le bail rural est éligible aux **aides au logement** » (ibid., p.22).

« Via « **l'annexe travaux** » du bail, fermier et bailleur conviennent d'une répartition

	<p><i>de la maîtrise d'ouvrage des travaux consécutifs à la mise à bail (jusqu'à deux ans après l'entrée dans le bien) » (ibid.)</i></p> <p>La fin d'un bail considère « Le compte de sortie [en vue du calcul] des indemnités de fin de bail pour le fermier » (ibid., p.29).</p> <p>« L'état des lieux est une annexe indispensable au bail car une fois signé ce document atteste d'un accord entre le preneur et le bailleur sur l'état du bien au moment de la mise à bail. Il sert aussi de base en fin de bail pour constater les éventuelles améliorations ou dégradations du bien ». (ibid., p.17).</p> <p>Lors d'un changement de fermier, ère TDL a mis en place la « Fiche d'instruction CE – BAIL, reprise de tout ou partie d'une ferme Foncière [et Fondation] » (Foncière TDL, Août 2011).</p> <p>« Tâches : Mise à bail : Animation du tour de plaine [état des lieux agro-environnemental] et réalisation de l'état des lieux [des bâtis]. Écriture du bail, discussion et choix des clauses. S'assurer que le bail est signé. Gestion de contentieux (impayés, finalisation d'un bail). Gérer le quotidien du propriétaire [...]. Gestion Immobilière et Foncière : Appui au fermier dans son installation : aide aux travaux, chantiers « coup de main », soutien Assurer la continuité de l'activité agricole sur les fermes : trouver un porteur de projet pour remplacer celui qui part » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.11).</p>
<p>Valeurs et raisons produites</p>	<p>« Un des grands enjeux de la gestion collective du foncier agricole réside dans la gestion locative [...] des fermes en propriété de Terre de Liens » (TDL Septembre 2017, p.6).</p> <p>« Gestion des fermes et liens propriétaires / fermier-e-s : Terre de Liens, en agissant pour faire de la terre un bien commun, invite à repenser les rapports propriétaire locataire, où Terre de Liens gère ses biens en grande partie grâce à l'implication de bénévoles » (TDL Septembre 2017, p.7).</p> <p>Promouvoir le « principe de double qualité, un des fondements de l'ESS, où une même personne est usager d'un bien ou d'un service produit mais également promotrice du projet » (ibid.)</p> <p>« Pour préserver la terre comme un bien commun, de nouveaux contrats voient le jour pour des engagements mutuels de long terme entre la société et les paysans, pour l'installation de paysans et la préservation des ressources naturelles par l'agriculture » (ibid., p.8).</p> <p>« [...] permettre aux citoyens de se mobiliser sur la question de la terre, interpeller les citoyens et les décideurs aux niveaux local, national et international pour orienter les politiques publiques et sensibiliser et accompagner les collectivités à une gestion responsable du foncier » (ibid., p.9).</p> <p>« Avec les GFA et SCI mutuels, nous sommes pionniers dans ce mode de gestion des fermes et les premiers à l'oser à "grande" échelle » (TDL, Juin 2018, p.4).</p>
<p>Mises en problème</p>	<p>« [...] environ 10% des fermiers quittent la ferme au bout de 4 ans (la Foncière conditionne alors leur départ à l'installation de nouveaux preneurs, afin d'éviter une vacance) » (Foncière TDL « Prospectus, VAMF », 2017, p.101).</p> <p>« Terre de Liens ne peut s'affranchir des réalités de gestion, notamment concernant</p>

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	<p align="center"><i>les normes fixées par le code rural</i> » (TDL Septembre 2017, p.7).</p> <p align="center"><i>« Selon les fermes ou la dynamique locale, une forme d'ambivalence [... vécue des] fermier-e-s vis à vis du propriétaire : [...] jugé à la fois trop présent [...] clauses environnementales, [...] procédures mises en place lors de travaux) et à la fois trop absent [...] propriétaire centralisé, aux moyens humains et financiers restreints) » (ibid.).</i></p> <p align="center"><i>« [...]Ce] principe de double qualité [...]est] encore loin d'être systématique dans Terre de Liens : chaque fermier n'est pas membre de Terre de Liens [...]seulement], 11% d'entre eux sont administrateurs d'une AT et où d'autres sont également bénévoles) », (ibid.)</i></p> <p align="center"><i>« Des formes d'adhésion au BRE différentes de la part des fermiers : les clauses environnementales sont perçues, [comme] une garantie pour les actionnaires [...] et] comme un frein à leur liberté d'entreprendre [...] » (ibid.).</i></p> <p align="center"><i>« [...] le dialogue entre les réalités du monde paysan et les demandes de la société civile » (ibid.).</i></p> <p align="center"><i>« [...] TDL n'est pas un propriétaire classique [...]. Les structures propriétaires (Foncière et Fondation) sont des personnes morales devant justifier de la bonne fin des fonds confiés par la société civile pour sauvegarder et garantir sur le très long terme la vocation agricole des terres et les soustraire à la spéculation foncière. Le projet est de ne jamais revendre nos biens, pas même aux fermiers-locataires en place. [...] Fondation et Foncière doivent trouver leurs équilibres économiques sans compter sur les plus-values spéculatives à la revente. [...] notre modèle économique est en cours de construction » (TDL, Juin 2018, p.4).</i></p> <p align="center"><i>« Difficultés et Besoins : Disposer de référents thématiques compétents ; Gérer des situations conflictuelles fermier / propriétaire ; Prendre du recul par rapport aux fermiers en difficulté ; Jusqu'où peut-on aller dans l'accompagnement aux fermiers sans ingérence ? ; Est-ce notre métier ? ; Est-ce vraiment la place des bénévoles d'assumer cette mission ? » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.11).</i></p>
<p>Nom donné à l'activité</p>	<p align="center">La « gestion patrimoniale » « RF »²⁷²</p>
<p>Activités et outils mobilisés</p>	<p><i>« Depuis 2007, la Foncière et la Fondation ont restauré 25 logements (soit 1,5 million d'euros investi) dans le cadre des critères sociaux et 64 bâtis agricoles ont fait l'objet de travaux. Pour ce faire, des outils pour l'instruction et la réalisation de diagnostic bâti ont été développés » (TDL Septembre 2017, p.6-7). →(i) (voir infra, ligne</i></p>

²⁷² Avec la phase de gestion locative c'est également sur cette phase de gestion patrimoniale que le « référent-ferme » est le plus attendu. Il aura participé ou coordonné en amont de l'acquisition un diagnostic du bâti lors de l'instruction. Dans le temps il en réalisera le suivi des travaux. Entre la phase de diagnostic et de suivi il peut être amené à jouer un rôle de médiateur entre les salarié.e.s du PF et les fermier.ère.s quant à la gestion des priorités, aux choix des fermier.ère.s, des propriétaires. Il peut aussi être l'interlocuteur, pour le compte des fermier.ère.s et des propriétaires auprès des OPA locales en liens avec le foncier, auprès des élu.e.s locaux compétent, auprès de la DDT et le cas échéant auprès d'entreprises du bâtiment.

	<p>« valeurs et raisons produites »)</p> <p>« [...] <i>l'évaluation de la valeur de l'action selon la méthode de l'actif net réévalué</i> » (Foncière TDL « Prospectus, VAMF », 2017, p.101).</p> <p>« Depuis 2016, la valeur de l'action est déterminée en comparant les résultats issus de trois méthodes : le taux de rendement attendu par les actionnaires de la Foncière (méthode critère inflation), l'actif net comptable réévalué (en fonction des expertises) et la valeur du rendement » (ibid.).</p> <p>« [...] la Foncière réalise [...] des expertises indépendantes [annuelles] sur au moins 10% des biens détenus, [...] méthode d'évaluation, par les flux intégrant les revenus annuels [...] et une évaluation de la rentabilité globale du patrimoine déterminée à partir des comptes historiques [...] » (ibid.).</p> <p>« Les expertises ont été réalisées par le Cabinet X (pour les 8 fermes avec des bâtis) et par la SAFER [...] (pour les 6 fermes avec uniquement des terres) » (ibid., p.102).</p> <p>« La SARL Terre de Liens Gestion est gérante de la Foncière Terre de Liens, [...] et est soumise au contrôle de ses associés²⁷³ tel que [...] l'Association Terre de Liens (45% des parts), la NEF (45% des parts) et Monsieur X (10% des parts) » (ibid., p.87).</p> <p>« Tâches : Gestion foncière et immobilière [...] : Gestion de travaux sur les fermes, organisation de chantiers participatifs. Réalisation de missions de maîtrise d'œuvre (choix des entreprises, coordination de chantiers) » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.11).</p> <p>Formation : « S'initier au droit pour conduire un projet TDL : Pour mener à bien le projet de TDL, salariés et bénévoles doivent acquérir des bases en droit : droit rural (pour l'accompagnement des PP, les acquisitions foncières, la gestion des fermes, etc.), droit de l'urbanisme (pour le travail auprès des collectivités, l'aménagement du territoire, etc.) et droit des sociétés (notamment pour l'accompagnement des projets collectifs). Il s'agit d'une formation d'initiation globale sur ces trois domaines. Objectif : Connaître les fondamentaux du cadre législatif de l'installation agricole et du statut du fermage. Acquérir les principales réglementations liées à l'urbanisme. Identifier les principales formes juridiques permettant un accès collectif et solidaire au foncier agricole. Distinguer les outils et documents ressources pour pouvoir s'y référer dans sa pratique » (Association TDL (2019). « Catalogue des formations TDL, 2019, p.13»).</p> <p>Formation : « maîtriser l'outil « Plateforme » de diagnostic du bâti de TDL : TDL a récemment développé un outil participatif de collecte d'informations au sujet des fermes, dont l'un des usages premiers est la description de la composition et de l'état des bâtiments. Cet outil de diagnostic du bâti est utilisé lors de l'instruction, puis à différents moments-clés de la vie d'une ferme. Il vise également à nourrir les échanges sur les enjeux de gestion de patrimoine des fermes TDL. Objectifs : Appréhender la problématique du bâti et de sa gestion à TDL. Connaître et savoir utiliser cet outil de collecte de données sur les fermes. Pouvoir faire un diagnostic du bâti de A à Z » (ibid., p.21).</p>
Valeurs	« Un des grands enjeux de la gestion collective du foncier agricole réside dans la gestion locative mais surtout patrimoniale des fermes en propriété de Terre de Liens »

²⁷³ Que j'appréhende ici comme des « structures-outils » de gouvernance de la gérance.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

<p align="center">et</p> <p>raisons produites</p>	<p align="center">(TDL Septembre 2017, p.6).</p> <p>→(i) (voir supra ligne « l'activité en tant que telle et les outils mobilisés ») « <i>Par ailleurs, le pôle Fermes s'est lancé dans la structuration du bénévolat dans la gestion collective des fermes. Un groupe de travail s'est constitué en mars 2017 et vise à identifier la diversité des situations et organisations actuelles et les contraintes qui pèsent sur les acteurs de cette gestion (AT – bénévoles – propriétaires – fermiers) pour, à terme, parvenir à les résoudre</i> » (TDL Septembre 2017, p.7).</p>
<p>Mises en problème</p>	<p>« [...] TDL n'est pas un propriétaire classique [...]. Les structures propriétaires (Foncière et Fondation) sont des personnes morales devant justifier de la bonne fin des fonds confiés par la société civile pour sauvegarder et garantir sur le très long terme la vocation agricole des terres et les soustraire à la spéculation foncière. Le projet est de ne jamais revendre nos biens, pas même aux fermiers-locataires en place. [...] Fondation et Foncière doivent trouver leurs équilibres économiques sans compter sur les plus-values spéculatives à la revente. [...] notre modèle économique est en cours de construction » (TDL, Juin 2018, p.4).</p> <p>« <i>Difficultés et Besoins : Disposer de référents thématiques compétents ; Gérer des situations conflictuelles fermier / propriétaire ; Prendre du recul par rapport aux fermiers en difficulté ; Jusqu'où peut-on aller dans l'accompagnement aux fermiers sans ingérence ? ; Est-ce notre métier ? ; Est-ce vraiment la place des bénévoles d'assumer cette mission ?</i> » (Terre de Liens en Massif central, 2015, p.11).</p>

Figure 51 : La chronologie idéal-typique du déroulement des projets fonciers de TDL : « activités et outils » ; « valeurs et raisons produites » ; « mises en problème ».

Le statut « fermier.ère TDL » : des passager.e.s de première classe, mais devant rester debout...

Il me semble important de décrire le statut de « Fermier.ère » du réseau TDL à l'aune de la construction du statut de « bénévole-citoyen » par TDL en tant que distinct comme on l'a vu du statut de « paysan.ne ». Sur la base du fait, comme souligné également plus haut, que les « bénévoles » représentent le « capital social et politique » du « Mouvement TDL » et vu que ce dernier souhaite faire face à un monde agricole qu'il critique comme étant trop « corporatiste », comment le statut de « fermier TDL » est-il construit par le réseau ? Comment rend-il l'action de TDL légitime par rapport au foncier et par rapport à la société en général ? Enfin, de quelles places et de quelles reconnaissances ce statut bénéficie-t-il au sein d'un « réseau associatif [...] qui] constitue l'instance politique du mouvement [...] et] qui garantit la « citoyenneté » du projet et lui confère sa crédibilité » (Alain Guéringer, IRSTEA, TDL Auvergne, cité in, Association TDL, MUSE, Octobre 2018, p.23) ?

Qui sont les fermier.ère.s de TDL selon le « Mouvement TDL » ?

Dans l'objectif de mieux cerner ce public, la MUSE TDL a développé au sein de

l'Arpenter n°2 de Février 2017 : « *Accompagner l'accès à la terre* » une synthèse de plusieurs études internes et de la thèse d'Elsa Pibou de 2016 consacrées aux « fermier.ère.s de TDL ». « *Plus jeunes et plus diplômés que la moyenne [...] (âge moyen de 40 ans contre 49 ans pour les exploitants agricoles à l'échelle nationale) [...]* » (*ibid.*, p.26) ils rentrent néanmoins plus tard dans l'agriculture (à 32 ans contre 28 au niveau national). En 2017, ils sont majoritairement des hommes, à 75%. 55 % d'entre eux ont un niveau supérieur ou égal à Bac+2 et 26 % un niveau égal ou supérieur à Bac+4.

La même revue précise également que « *les fermiers de Terre de Liens sont en grande majorité non issus du milieu agricole* » (*ibid.*). Suite à des premières expériences professionnelles, leur installation *via* TDL est « *une nouvelle étape dans leur vie professionnelle et personnelle [et politique]* » (*ibid.*). En effet ils sont réputés comme étant des personnes « *engagées et militantes* » (*ibid.*) impliquées, peu ou prou et de manière variable, notamment dans des associations œuvrant pour le développement de l'Agriculture Biologique, dans des CUMA, des associations syndicales (essentiellement la Confédération Paysanne) et instituts de recherche (*ibid.*).

Au sujet des raisons et des processus suivis par les fermier.ère.s de TDL concernant leur installation l'Arpenter n°2 reprend les apports de la thèse, d'Elsa Pibou « *qui identifie trois ressorts de la mobilisation des fermiers [...] : ceux qui ont déjà connu de multiples tentatives de recherche de foncier et/ou de financement. Terre de Liens a constitué alors un moyen pragmatique d'accéder à la terre, sans que les valeurs portées par le mouvement n'en soient le leitmotiv initial* » (*ibid.*, p.27). Cependant, d'autres qui ont dû faire face aux mêmes difficultés « *partagent les valeurs et le projet porté par Terre de Liens* » (*ibid.*). Enfin, l'Arpenter n°2 valorise un des résultats de la thèse d'Elsa Pibou (*ibid.*) concernant la valeur de « non-propriété individuelle » à TDL. Cette valorisation est pour mon approche du réseau un élément important qui me permet de cerner TDL comme un « mouvement d'action collective » de type « mouvement social » où s'exprime une dynamique paysanne : force est de constater que ce désir de « non-propriété » est valorisé en interne. Il concerne certain.e.s fermier.ère.s, – « *qui n'envisageaient pas de devenir propriétaire à titre privé : les valeurs portées par le mouvement les ont amenés à [le] solliciter [...]* » (*ibid.*, p.27-28.). Cela démontre selon nous que le « Mouvement TDL » s'identifie comme le réceptacle d'une dynamique sociale paysanne revendiquant entre autres, le droit à la « non-propriété individuelle ».

En effet les raisons de l'engagement contractuel et militant des fermier.ère.s de TDL au sein de ce dernier, sont cernées par Elsa Pibou comme deux attributs propres à TDL :

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- TDL favorise la construction de nouvelles valeurs envers le foncier donnant écho aux valeurs de propriété et de non-propriété individuelle advenant de la société englobante, « *les fermiers de TDL [... ne sont] pas en cela différents des autres fermiers en France [...certains, propriétaires de leur maison ou de bâtiments agricoles] n'ont pas eu à renoncer à la propriété privée, [...] quand [...d'autres] ne projetaient simplement pas de devenir [propriétaire] un jour* » (Pibou, 2016, p.310).
- TDL assure un rôle de redistributeur de terres à préserver et à transmettre entre « *Paysans de passage* » (titre de la thèse d'Elsa), conscients de cela : « *Pour les fermiers de TDL, la terre n'est [...] pas un outil de travail comme les autres. [...] « tuteur de la terre »²⁷⁴ les fermiers de TDL gèrent en effet cet outil en conscience, ils se sentent responsables de la terre et considèrent en être les dépositaires temporaires. Ils la travaillent, l'aménagent et entretiennent une certaine sensibilité à son égard. On retrouve ici quelques-uns des éléments caractéristiques de leur rapport à la nature marqué par une volonté de préservation, de soin et une forte sensibilité écologique. Le sentiment de responsabilité caractérise donc conjointement rapport à la terre et à la nature. Certains n'hésitent cependant pas à déclarer qu'ils agissent « comme si » ils en étaient les propriétaires et à associer donc responsabilité et propriété* » (Pibou, 2016, p.311-312).

La MUSE de TDL valorise également la thèse d'Elsa Pibou au sujet du fait que « [...] *les fermiers de Terre de Liens sont des paysans de passage à travers trois idées principales* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.30) :

- La mobilité socioprofessionnelle des fermier.ère.s de TDL. Leur implication dans ce métier d'agriculteur.trice « *peut n'être que temporaire* » (ibid.) ;
- La mobilité spatiale : « *Le statut du fermage, conquête sociale du syndicalisme agricole en 1946 et perçu comme améliorant la stabilité et la sécurité des paysans, fixe des règles d'usage, une fin, et renforce l'ancrage des paysans sur leurs terres (notion de ferme familiale). Terre de Liens vient bousculer cette notion en constituant un laboratoire du passage des fermiers sur les terres qu'il détient. Il organise en effet la circulation des hommes sur les terres et non plus la circulation des terres entre les mains des hommes* » (ibid.) ;
- Le renouvellement des modalités de la transmission et l'enjeu de la fin de carrière :

²⁷⁴ Verbatim issu de l'observation d'Elsa, de la « Journée nationale des fermiers de TDL » le 15 novembre 2012 à Paris (Pibou, 2016).

« Comme tous les fermiers, ceux de Terre de Liens devront quitter leur ferme pour laisser la place à un autre. Mais la transmission ne sera pas forcément familiale. Des enjeux sociaux (relatifs à l'enracinement inhérent au métier) et économiques (constitution d'un capital de fin de carrière, indemnités de sortie) sont à considérer » (ibid.).

Les fermier.ère.s de TDL sont donc envisagé.e.s au sein du réseau en tant que « paysans de passage » et « transmetteurs de foncier agricole hors du cadre familial », (le cas échéant d'une non transmission à leur descendance, tel que prévue par le CRPM). Dans tous les cas, selon nos observations, ils sont attendus pour être proactif au moment de la transmission en participant à la recherche et à la cooptation de futur.e.s fermier.ère.s. Le « souci » d'une « profession propriétaire de foncier », issu de l'agrarisme (Cf. partie 1), glisse dès lors vers un autre, celui du « souci de transmettre l'usage du foncier » mais également l'identité et l'éthique du réseau TDL aux futur.e.s usager.ère.s de la terre. Afin de mieux saisir la place et l'importance des fermier.ère.s TDL au sein du dispositif « d'acquisition et de gestion collective de fermes au long terme » qu'est le « réseau TDL », les développements qui suivent s'intéressent aux relations objectivées (pour partie en interne du réseau) entre les fermier.ère.s TDL et le « Mouvement TDL ».

Les « Fermier.ère.s TDL », premier échelon d'une dynamique de « liens » : de la « parcelle TDL » à l'« actionnaire/donateur » une relation juridique, contractuelle et de concertation.

La revue Arpenter n°2, dédiée à la thématique de l'« accompagnement à l'accès à la terre » qu'organise le réseau (Association TDL, MUSE, Février, 2017), cadre l'outil qu'est le BRE pour TDL : « un levier important pour orienter les pratiques agricoles » (ibid., p.22).

« Né d'une concertation en 2004 entre l'État, la profession agricole et des gestionnaires d'espaces naturels [...] » (ibid.) le BRE est l'outil d'une concertation et d'une contractualisation interne dans TDL quant à l'usage de la terre agricole. En effet, les pratiques agricoles des fermier.ère.s de TDL sont contractualisées *via* des BRE, différant des baux classiques par le seul ajout de clauses environnementales opposables en droit, relatives à des pratiques agricoles (art.L411-27 du Code rural) (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Créé par la loi d'orientation agricole de 2006, à destination des CEN notamment, il est envisagé à la même époque par les fondateurs et dirigeants de TDL comme un possible levier de dépassement des limites du statut du fermage de 1946. Ces limites concernent les relations contractuelles entre agriculteurs et gestionnaires pour inclure des cahiers des charges dans les baux ruraux : « *il*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

permet d'inclure volontairement dans les baux une ou des clauses sur le respect de l'état environnemental des terres louées » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22). Elargi en 2010 aux fondations, fonds de dotation et entreprises agréées Entreprises Solidaires (comme la Foncière TDL) il permet alors aux « Mouvement TDL » « *de garantir à [...ses] actionnaires et donateurs une gestion responsable de [...son] patrimoine, [...en faisant] le choix de mettre en application des BRE avec [ses] paysans locataires* » (*ibid.*).

À noter ici que sans « fermier.ère.s » s'arrangeant avec le dispositif TDL et son lot de valeurs, de rouages et de postures éthiques, il n'y aurait pas de BRE n'y d'ailleurs, de « Mouvement TDL ». À noter en sus que le contraire ne serait pas effectif puisque comme on l'a vu dans la première partie de la thèse il existe différentes formes d'accès collectif au foncier (GFA, SCI, Association d'acquisition) outre celles pensées par le réseau (Foncière, Fondation) et qui, existantes en amont de ce dernier, peuvent développer une même éthique (propriété collective, agroécologie, territoire, *etc.*).

Plus qu'un simple outil juridique, le BRE est donc aussi une « institution constituante » de TDL : Serge, (Fondateur et Président de l'AN TDL de 2013 à 2016) et Estelle (Directrice de la Foncière TDL depuis 2014) « *le décrivent à la fois comme une clé de voûte de l'action collective et une convention de type contrat social entre structures propriétaires, fermiers, adhérents, épargnants et donateurs* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.89). En effet, la revue Arpenter n°2 (Association TDL, MUSE, Février, 2017) confirme cette perception du BRE en la construisant dans la perspective d'un engagement mutuel des deux principales parties prenantes, comme on l'a vu, du réseau : « *citoyens et paysans s'engagent ainsi mutuellement pour faire de l'agriculture une activité économique qui préserve la qualité des sols, de l'eau, des paysages et de la biodiversité* » (p.17). Dans l'Arpenter n°4 « *Cultiver le dialogue territorial* » le BRE cadre encore mais d'une autre manière – très singulière aux yeux du droit de ferme de 1946 et de la « liberté de pratique » des fermier.ère.s qu'il garantit (*op.cit.*) – l'action attendue des fermiers TDL par le réseau : le BRE qui est « *destiné principalement à la préservation d'espaces naturels, trouve dans l'usage qu'en fait Terre de Liens une nouvelle fonction : celle de devenir un outil de contractualisation entre le paysan et son territoire autour d'enjeux environnementaux contextualisés, via le propriétaire qu'est Terre de Liens* » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.17). Cette contractualisation revendiquée, entre les « fermier.ère.s TDL » et leurs territoires, *via* le dispositif TDL, est en sus cadré au sein de perspectives concrètes qui engagent les fermier.ère.s TDL dans une dynamique de pratiques devant répondre à des principes tout à la fois « écologiques » et « économiques » dont les

Collectivités territoriales sont soucieuses : « *Terre de Liens utilise ces baux sur l'ensemble de ses fermes, associant ainsi fortement la dimension productive à celle de préservation des ressources* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22). En note de bas de page les auteurs précisent que : « *les collectivités peuvent également signer des BRE* » (*ibid.*, p.23).

L'outil en tant que bail locatif, outre les aspects d'une « gestion locative des fermes TDL » (mise à bail), concerne également les activités de gestion patrimoniale du réseau. En effet la conclusion d'un BRE implique de « *« diagnostiquer le bâti, pour faire un état des lieux [et] une programmation des travaux [...] inscrit[e] dans l'annexe travaux »* » (Entretien avec Estelle le 12/09/2016, cité in, Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.90). Une éthique de la responsabilité du propriétaire, gestionnaire de patrimoine, s'intègre donc dans le « *« projet de société [de TDL]. On essaie de faire une rénovation du bâti la plus durable possible mais on est confronté à des réalités économiques [...] : les fermages [faibles sont encadrés par] des arrêtés préfectoraux [...] qui datent. [Outrée :] on a le droit d'avoir du plomb [et de] louer en l'état ! »* » (*ibid.*). C'est ainsi, qu'en interne le réseau est cadré « *Terre de Liens n'est pas un propriétaire comme les autres mais, comme les autres, c'est un propriétaire. À ce titre, il doit faire face à des impératifs de gestion locative et patrimoniale. [... et pour cela] travailler en concertation entre les équipes techniques du pôle Fermes, les animateurs et bénévoles des associations territoriales et les fermiers* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22-23).

À noter donc que sur l'activité « gestion patrimoniale » du réseau le BRE est donc un outil de concertation qui engage les fermiers TDL, les propriétaires et les AT (animateurs, bénévoles) dans une gestion locative et patrimoniale partagée. On parle alors dans TDL de « tâches et de rôles » partagés. Nous reprendrons cette notion avec Dardot et Laval (2014) dans le chapitre 2 de la dernière partie de la thèse en montrant avec Ostrom (2010) comment ces tâches et rôles investissent différents droits et échelles d'actions du réseau.

Néanmoins, l'Arpenter n°4 (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018) dédié à la thématique d'un « *Dialogue territorial* » à « *cultiver* », alerte à propos du BRE : qu'il soit « *« négocié et contractualisé avec les fermiers [...et qu'il] valorise les démarches vertueuses ([... AB], préservation de la fertilité des sols notamment) [...] il ne faut toutefois pas nier que l'utilisation de cet outil peut faire débat : une partie de la profession agricole y voyant le moyen de fragiliser le statut du fermage, en donnant des prérogatives au propriétaire quant à la gestion du bien qu'il loue (en exigeant par exemple la pratique de l'agriculture biologique)* » (p.17). En effet, la séparation opérée par TDL entre droits de propriété et droits d'usage, en s'appuyant juridiquement sur le BRE, a été selon le Président et Fondateur Serge, dans l'histoire

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de l'émergence du réseau, : « *un point de divergence avec la Confédération paysanne* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.89).

À noter que pourtant cette dernière participe *via* la FADEAR, avec TDL, au mouvement pour une agriculture citoyenne et territoriale à travers le réseau InPACT au sein du RRN et que « *TDL se reconnaît dans [la charte] l'agriculture paysanne et est membre d'InPACT depuis 2013* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.16).

Une relation fermier.ère-bénévole entre accompagnement et contrôle, considérée dans TDL comme « difficile à tenir »

La MUSE de TDL précise à ce sujet « *les limites de l'implication citoyenne pour exercer la fonction de propriétaire [...] vis-à-vis des propriétaires* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.25). En effet, le « Mouvement TDL » s'appuyant sur son réseau associatif et bénévole pour assurer une grande partie du suivi des fermes et leurs gestions – dont la responsabilité revient aux structures propriétaires du réseau – « *met les bénévoles face à une injonction contradictoire : celle de représenter le propriétaire — intervenir par exemple en cas de non-paiement du fermage — tout en étant engagé localement pour soutenir les fermiers. Ce sont là deux postures différentes qu'une même personne peut difficilement assumer* » (*ibid.*).

Les Fermier.ère.s TDL des « sujets-objets » de soin

À TDL, les fermier.ère.s sont des acteurs du réseau dont il faut « *prendre soin* ». Cet énoncé qui relève de l'« *intention commune* » (Céfaï, Trom, 2001) d'une partie de l'« *activité commune coordonnée* » (*ibid.*) de TDL en matière d'« *accompagnement des fermier.ère.s* » et de « *suivi des fermes* » est apparue sur mes terrains d'observation et au cours d'entretiens-conversations : « *prenons soin de nos fermes et de nos fermiers* ». En effet, lors de mon premier terrain en octobre 2015 où je réalisai un premier entretien exploratoire, avec l'animatrice de l'époque de TDL Limousin et, plus tard, en mars 2016, à l'occasion de l'AG de TDL Languedoc-Roussillon, puis, lors de mon entretien avec Estelle, la directrice de la Foncière TDL le 12 septembre 2016, ce verbatim émergeait comme « *allant de soi* ».

« *Prenons soin de nos fermes et de nos fermiers* » compose selon moi, nous y reviendrons dans la deuxième partie de la thèse (chapitre 2), un rapprochement nécessaire des deux « *ontologies* » de TDL « *terre* » et « *liens* ». Les fermier.ère.s et les fermes de TDL sont ici positionné.e.s au cœur de l'« *action commune coordonnée* » (*ibid.*) du dispositif. Ils sont ainsi « *objet* » du soin, ceux et celles dont « *on doit prendre soin* » et avec qui il faut « *garder le lien* » et, « *sujet* » de soin, celles et ceux qui « *prennent soin* » des fermes et donc de la terre.

À l'aune de cette dernière aspiration du réseau à l'égard de ses fermier.ère.s il faut comprendre qu'au sein des arènes de gouvernance décidant de l'accès au foncier de TDL (AT-CE-CExp) de candidat.e.s désireu.x.ses de devenir fermier.ère.s TDL – une fois leurs « profession de foi » faite devant, en tout premier lieu les référents TDL locaux et les CA des AT – sont réputé.e.s « *sensibles aux questions environnementales* » (Pibou, 2016, p.265) et comme arborant une posture morale de soin, envers la terre. Cette réputation trouve en sus un écho dans le discours des fermier.ère.s eux.elles-mêmes qui justifient leur action envers la terre, outre leurs aspirations propres (mode de vie, inflexion professionnelle, expérience, *etc.*) par l'ambition de : « *Soigner un morceau de terre qui ne sera plus mal traité* » (Observation d'Elsa à la « *Rencontre des fermiers de TDL* », Montpellier, Novembre 2012, cité in Pibou, 2016, p.277).

In fine, c'est donc un « processus de soin » étant mu de postures morales et de compétences envers la terre qui se dessine : les fermier.ère.s « soignent » la terre en parallèle de quoi les bénévoles et les salarié.e.s du réseau « soignent » les fermier.ère.s.

Le processus semble en outre se dessiner dès la phase de « primo-accueil ». Mes observations révèlent qu'un.e candidat.e à l'installation doit être *a minima* accueilli afin d'être au moins écouté et orienté. L'enjeu partagé – voire mis en problème en interne de TDL et en cohérence avec les valeurs partagées au sein du réseau InPACT – réside dans le fait que les porteurs de projet, candidat.e.s à l'installation, doivent être rassuré.e.s et encouragé.e.s dans leurs démarches vers l'installation au-delà de la perspective de s'installer sur une ferme TDL. Ils sont une ressource rare pour le réseau InPACT et un « capital technique » en devenir, qu'il faut pouvoir remobiliser à l'occasion d'une opportunité foncière advenant de TDL ou des membres du réseau InPACT local (ADEAR, CIVAM, Accueil paysan, AMAP, *etc.*) et de la SAFER.

À l'identique, le soin doit être prescrit à l'attention de « *cédants agriculteurs (propriétaires) qui n'ont pas de repreneur et qui veulent mettre leurs terres à disposition de projets agroécologiques* » (Association TDL, MUSE, Février 2017, p.17) ; de « *fermiers qui aimeraient voir leur projet agricole perdurer après eux sur les terres qu'ils louent* » (*ibid.*) ; de « *propriétaires non agricoles qui possèdent de la terre et souhaiteraient voir s'y développer des activités qui répondent à leurs attentes en matière agricole* » (*ibid.*) ; et enfin « *des collectivités territoriales qui ont un projet pour leur territoire ou sont propriétaires de terres agricoles* » (*ibid.*) et leurs « *élus [...qui souhaitent] être accompagnés techniquement pour développer des projets concrets* » (Association TDL, MUSE, Juin 2016, p.40). À ce sujet les

élu.e.s locaux sont envisagé.e.s par TDL comme de possible prescripteur.trice.s de l'action de production de futur.e.s exploitant.e.s : « avec les élus TDL mène des expériences en partenariat avec des collectivités locales. Elles sont un vecteur important de changement des pratiques vis-à-vis du foncier agricole car en attente de productions alimentaires locales, d'espaces préservés, de création d'emplois sur leur territoire » (ibid, p.42). Enfin le soin doit être donné à l'« habitant.e de quelque part » par « la prise en compte des attentes sociales des individus sur l'agriculture et le devenir de leur territoire » (ibid., p.24). Je reviendrai sur ces analyses dans la deuxième et dernière partie de la thèse. Pour l'heure, revenons aux fermier.ère.s de TDL et aux porteurs de projets, identifiés par TDL dans le cours de son action vers l'« accès au foncier ».

Le réseau TDL justifie son action de soin, envers ses fermier.ère.s et envers les porteurs de projet candidat.e.s à l'installation identifié.e.s, à divers égards :

- Financiers (éviter l'endettement des fermier.ère.s ou l'exclusion des candidat.e.s à l'installation à l'entrée du foncier) :

« Sécuriser l'installation d'un fermier en agriculture biologique : sans l'appui de Terre de Liens, [...Z] aurait dû emprunter 50 000 euros. Il produit aujourd'hui une vingtaine de variétés de pommes sur des terres converties en bio lors de son installation » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.11)

- Moraux :

. Ils doivent être accueillis et accompagnés :

« Les porteurs de projet méritent que Terre de Liens, au niveau local, prenne bien soin de leurs attentes, en structurant, organisant, partageant leurs attentes afin de soutenir, ceux qui, dans le contexte actuel, osent prendre des risques professionnels » (TDL en Massif central, Novembre 2016, p.24).

- . Les accompagner (facilitation, intermédiation, conciliation) au sein du réseau, sans s'ingérer dans la gestion de leur ferme :

« Dans les associations territoriales, des référents bénévoles assurent le lien aux fermiers avec lesquels ils développent une relation privilégiée. Pour [...X], « être référent, c'est accompagner sans ingérer dans la gestion de la ferme. Il y a une relation d'amitié qui se fait sans partager pour autant toute la philosophie du fermier, par exemple en cas de non règlement du fermage ». Référent de la ferme [...Y], [...X] a bien compris la position du fermier qui avait

dû engager une grande partie de ses économies pour la construction du hangar à fourrage. Il a su servir d'intermédiaire, de facilitateur, pour concilier à la fois les intérêts du fermier locataire et ceux de la Foncière » (Association TDL, MUSE, Février, 2017,p.31-32).

. Se soucier des fermier.ère.s :

« Terre de Liens les accompagne et les rencontre plusieurs fois par an : « Ça se passe bien sur la ferme ? On peut vous aider ? » Quelquefois, ça tombe mal et cela permet d'échanger sur les difficultés présentes. [...une], bénévole et co-présidente, précise : Ce que nos fermiers ont pu apprécier dans notre aide, du moins je l'espère, c'est de proposer des solutions accessibles et concrètes où ils restent maîtres du jeu et de leur destin » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.33).

Cette dernière insertion évoque l'activité de « suivi des fermes » de TDL. Elle se réalise *au minimum* une fois par an avec comme seule ambition de maintenir le contact avec les fermier.ère.s et savoir comment ils.elles vont, où en sont leurs projets agricoles et leurs projets de vie. L'objectif est d'arriver à savoir le concret de la vie des fermes et des fermier.ère.s et de pouvoir anticiper les problèmes. Par exemple l'annonce d'une mauvaise récolte pourra occasionner une baisse du revenu de la ferme et par conséquent mettre en péril son avenir. De la sorte les bénévoles concerné.e.s pourront alerter leur CA régional pour trouver une solution d'échéancier auprès de la Foncière ou de la Fondation en cas de difficultés de paiement des fermages et loyers. Le cas échéant, le CA de l'AT peut orienter le ou la fermière vers des structures d'accompagnement spécialisées, le plus souvent « Solidarité Paysans », une association d'aide et d'accompagnement au désendettement, membre du réseau InPACT.

Comme souvent énoncé dans les arènes locales observées (telles que des Groupe Locaux TDL et les AT) et à l'occasion de séminaires internes, l'ambition première de TDL à travers ce suivi des fermes est de fournir *au minimum* aux fermier.ère.s du réseau un « *soutien moral* ». Néanmoins cela pose en interne un certain nombre de questionnements. En effet, le bénévole de TDL Midi-Pyrénées, référent-ferme de mon étude de cas en Ariège révèle qu'*a contrario* de l'AT Languedoc-Roussillon, en Midi-Pyrénées, l'action de « suivi des fermes » a mis du temps à se mettre en place. Pour sa part, il est « référent-ferme » et pense que ce sont deux postures différentes. Une, celle du « référent-ferme », concerne la représentation des propriétaires et du CA de son AT et l'autre, celle du « *suivi des fermes* », mobilise d'autres enjeux plus enclins à « *maintenir le contact* ». Son discours parle de lui-même : [...] *projet de vie, état moral, viabilité du projet, gestion de la carrière [...]* c'est un accompagnement que l'on ne fait pas [...] Mais

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

il faudra le faire quand même avec des gens formés [...] (silence) c'est du social, hein... et c'est éminemment « piègeux »... il faut savoir jusqu'où on ne va pas, quand on commence à rentrer dans ce qui est du champ de la vie privée d'un individu fusse au travers de son activité professionnelle. [...] je me méfie d'un comportement simplement basé sur l'empathie [...des] bénévoles qui vont [...] trop loin. [...] c'est des discussions [...] au sein de l'AT. [...] c'est même des formations qu'il faut [...] sur ces questions [...] on peut être vite renvoyé dans nos vingt-deux mètres : « vous êtes des représentants du propriétaire un point c'est tout ». [...] faut que l'on ait réfléchi en amont sur le type d'accompagnement que l'on peut faire et celui qu'on ne peut pas faire (appui sur les mots). [...] j'ai présent à l'esprit des choses qui se passent [...] on finit par générer des difficultés [...] on ne se donne pas les moyens d'aller sur le champ qui devrait être le bon. Mais, là-dessus je ne fais qu'observer [...] je reste sur la réserve. Mais [...] effectivement, quelque part, le projet d'une ferme TDL c'est bien la rencontre avec de l'humain aussi. Et donc ça pose plein de questions » (Entretien avec Panisse le 29 août 2017).

Ce discours produit en 2017 révèle la fragilité d'un « processus de soin » en construction dans le « Mouvement TDL » quant à son action de facilitation de « l'accès à la terre ». Ce qu'il faut noter c'est que dès 2015 – lors du premier séminaire de TDL dédié à l'activité des bénévoles : « Être bénévole à Terre de Liens, « Quelle place, quels rôles, quels besoins ? » » (Rencontres de TDL en Massif central du 15 au 17 octobre 2015 à Saint-Privat-du-Dragon en Haute-Loire) – les bases d'une mise en problème furent pourtant cadrées. C'est dire la complexité de cette action de soin envers les fermes et les fermier.ère.s et le temps long et la faiblesse du « Mouvement » à pouvoir opérationnaliser son action envers le foncier et partant, son éthique.

Ce qui suit met en valeur les conclusions du séminaire de 2015 (TDL, Massif central, 2015, p.15) au sujet de cette relation « Fermier.ère.s TDL - Mouvement TDL » : « À Terre de Liens, contrairement à Habitat et Humanisme, il n'y a pas de « recrutement » de bénévoles : vient qui veut pour s'engager [...] trouver une place. La réalité du bénévolat est multiple et sa caractérisation est difficile : d'une [...AT] à l'autre, la répartition des tâches peut être très différente. [...] pas de modèle, donc pas une seule manière de caractériser. C'est [...] à travers une analyse des « missions » et ce qu'elles nécessitent / impliquent que se trouve une solution pour repérer les besoins. C'est en travaillant sur les notions de « Rôle, Statut et Fonction » que pourront se décliner les différents besoins à combler pour assurer les missions [...] » (TDL, Massif central, 2015, p.13). [...] le rôle des bénévoles est central dans TDL en général et pour les propriétaires en particulier. Fondation et Foncière ont besoin du soutien des bénévoles

engagés pour assurer le suivi des fermes. La mobilisation citoyenne autour d'une ferme est aussi importante que son acquisition. Les bénévoles assurent [...] des missions que les propriétaires ne sont pas en mesure d'assumer [...] éloignement ou le coût qu'elles engendreraient ». Dans tous les cas, les bénévoles veulent « "monter à bord" du suivi des fermes et partager plus clairement avec les FonFon la posture de propriétaire [...] sans être] des instruments pour la réalisation du projet TDL. Ils veulent être partie-prenante des décisions, être acteurs à part entière » (*ibid.*). Ces constats identifiés dès 2015 sont à la base du développement des nouvelles modalités d'organisations et de cadrages partagées de l'action du réseau TDL envers ses fermes, ses fermier.ère.s et des porteurs de projets, dont j'ai parlé *supra*.

La relation « fermier.ère.s – citoyen.ne.s » le socle de la réalisation du processus de « don - contre don » de TDL

Cet enjeu d'un « don » – des « citoyen.ne.s » à l'égard de la terre et à l'égard des « paysan.ne.s » – et d'un « contre-don » – de ces derniers à l'égard des « consommat.eur.rice.s » et « habitant.e.s » qui bénéficient de leurs productions –, est à la base d'une des racines politiques et culturelles du « Mouvement TDL » : le « Mouvement d'agriculture biodynamiste » (MABD). L'extrait du discours de Serge ci-après, Fondateur et Président de l'AN TDL de (2013-2016) et membre du MABD, traite de cette « histoire » et de cette ambition des premier.ère.s bénévoles de TDL, issu.e.s du MABD :

« [...] alors moi je ne connaissais pas RELIER avant de rentrer dans la mouvance ou dans la Préhistoire de TDL. Venant du milieu biodynamie on avait, une longue expérience de trente ans, enfin [...] de très très vieilles initiatives [existaient] – en France en Allemagne et dans d'autres pays, puisque c'est un mouvement international – d'acquisitions collectives de fermes : autour d'une ferme on se regroupe, on regroupe du capital et – en Allemagne par exemple créer une fondation c'est très simple mais en France c'est très compliqué [...] pour acheter des fermes et libérer les paysans du poids du foncier. Donc on avait eu des formations, des stages et même des colloques là-dessus dans des assemblées générales du mouvement de biodynamie. [...] un s'appelait : « coopérer ou sombrer », début des années 90, [...] : « Si on n'arrive pas à composer maintenant avec la société civile, les consommateurs, les transformateurs dans une nouvelle alliance... » [...] ça ne veut pas dire qu'on pactise avec tout le monde sur tout ». L'enjeu de l'époque pour le MABD était d'envisager et créer de « nouvelles alliances » entre les agriculteurs et la société civile pour « libérer les paysans du poids du foncier » (*ibid.*). Serge rajoute, se démarquant de la Confédération Paysanne – qui soutenait quant à elle une action plus localisée – que, lors de la venue de Ghislaine Ricez, la compagne à

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

cette époque de José Bové dans le groupe du début « *on était d'accord avec elle sur beaucoup de chose et au moment où on a décidé de faire une association nationale, d'aller vers une structure de financement nationale, [...] elle était réticente en disant : « je pense que vous allez vous planter à vouloir faire trop gros ».* José Bové aussi avait dit ça. : « *il faut faire des choses plus locales comme ce qu'on a faites au Larzac, suivez notre exemple... »* et nous on était parti de l'idée que tous les consommateurs, tous les citoyens, tous les Lyonnais tous les Parisiens tous les Marseillais, là où il y a la population là où il y a le capital ils sont concernés ils mangent tous les jours ils doivent s'intéresser au moins par un don au moins par une prise de part au moins par un soutien à un moment de leur vie à la question de la préservation des terres sinon on va importer des choses d'Espagne ou du Maroc voilà » (*ibid.*). Alors que le discours de Serge donne compréhension aux principes et justifications du don de la « société civile » envers le monde paysan et la terre, en vue d'y accéder et d'en avoir l'usage par l'acquisition collective, la revue Arpenter n°2, qui traite de « l'accompagnement à l'accès à la terre », donne récit aux justifications d'un contre-dons des paysans.ne.s à la « société civile » : « [...] le portage collectif de la propriété par des actionnaires ou des donateurs génère de l'énergie et de la motivation [chez les fermier.ère.s]. La plupart [...] expriment à ce titre un besoin de réciprocité : après s'être installés grâce à Terre de Liens, ils veulent faire vivre le projet sur leur territoire » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.28). La MUSE de TDL met alors en récit cette réciprocité : « *Sur la ferme [...X], dans la Loire, [un fermier] évoque ce lien fort avec les actionnaires : « même s'il n'est pas palpable, tangible, il est dans le cœur. Chaque fois que je travaille, je pense à tous les gens qui m'ont aidé ».* Pour garder le lien et partager le projet avec les citoyens qui se sont mobilisés, [le fermier] a pris l'initiative de leur envoyer des nouvelles de sa ferme tous les trimestres. Il organise aussi deux rencontres par an avec les actionnaires. Ces moments rassemblent aussi tous ceux qui gravitent autour de la ferme, clients, amis de la permaculture ou visiteurs, et permettent aux personnes de visualiser, de donner de la matière à leur épargne mais aussi de croiser les regards. [...] Pour certains fermiers, un sentiment d'être redevable à l'égard de Terre de Liens se fait aussi sentir » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.28-29).

Une relation [« Fermier.ère.s TDL » – « Mouvement TDL »] étant mue d'une éthique qui doit être partagée

À TDL le « porteur de projet » candidat.e à l'installation, pour devenir fermier.ère, doit adhérer aux valeurs, aux processus techniques et à la temporalité du réseau. Il devient alors selon nous, j'y reviens en partie 2, « un impétrant ». En effet, à TDL « *des outils pour une*

relation harmonieuse avec les fermes » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.25) ont été développés. Outre le rappel des « *droits et des devoirs des co-preneurs d'un bail* » (Terre de Liens, Juin, 2018, p.5) le « *Mémento du fermier ou locataire* » (Terre de Liens, Juin, 2018) engage propriétaires (Foncière et Fondation TDL), fermier.ère.s et locataires dans l'éthique de TDL et dans son principe associatif : « *L'adhésion du [...] à l'association TDL de sa région est fortement conseillée et appréciée [...]. Il est indispensable en revanche d'adhérer moralement aux valeurs du mouvement, qui se traduisent dans la Charte [...]* » (*ibid.*, p.6). Ce « Mémento » fait montre en sus de la place attendue des fermier.ère.s au sein du « Mouvement » et de leur première existence politique attendue en interne : « *Chaque association territoriale a une vie associative [...et] en tant que fermier, il est tout à fait possible de s'engager, notamment en devenant bénévole ou administrateur [...]. Certaines associations territoriales contractualisent leurs engagements réciproques avec le fermier à travers une charte signée par les deux parties* » (*ibid.*, p.8). Ce principe de socle commun (Chartes, Mémento), comme dispositif de formalisation de relations réciproques entre les membres de TDL, investit par l'activité coordonnée du réseau (la gestion collective de ses fermes) est repris au sein de l'Arpenter n°2 : L'« *animateur de TDL Normandie, souligne l'importance de disposer d'outils pour accompagner la relation avec les fermes. S'appuyer sur [...] le mémento Fermier, pour présenter ce qu'est TDL et ce que cela représente d'être fermier de TDL est important* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.25).

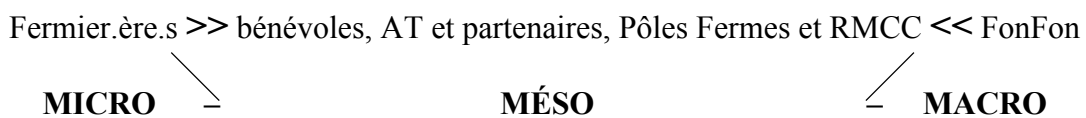
Ce qui est remarquable, c'est la stratégie d'enrôlement et de mobilisation qui à l'échelle locale doit nouer entre eux les membres participants à une opération d'acquisition. Le processus en question a pour enjeu un « partage de l'éthique » entre tous. En effet, le ou la fermière est enrôlée au sens qu'un nouveau rôle lui est attribué : son engagement à mobiliser autour de son projet, à laisser sa ferme accessible au réseau local partenaire afin de développer le débat public sur les enjeux fonciers locaux et à collecter de l'épargne pour le financement, notamment : « *Depuis juillet 2012, toute acquisition par la Foncière TDL implique que 75% de la collecte nécessaire à l'acquisition soit dédiée, c'est-à-dire collectée spécifiquement pour le projet. Cette règle d'apport de collecte locale induit, de fait, deux éléments essentiels pour l'installation avec TDL : l'adhésion du candidat à l'installation aux valeurs portées par TDL et sa capacité à être proactif pour mobiliser les citoyens susceptibles d'épargner pour son projet. Son propre réseau jouera là un rôle-clé, tout comme la présence initiale d'un groupe de bénévoles qui participera à faire vivre la mobilisation* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.28).

Enfin, ce qui semble une des valeurs éthiques communes la plus largement revendiquée

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

et dans laquelle le statut de « fermier.ère.s de TDL » est déterminant, est celle de l'« expérimentation » (Pibou, 2016) d'« *un double mouvement (i) de mise à distance critique des approches étatiques et marchandes et (ii) d'expérimentation d'une autre voie pour un système de gestion des terres agricoles* » (*ibid.*, p.129). En effet, la Charte du réseau engage dans son premier chapitre « Valeurs » (Mouvement TDL, 2003, p.1) que TDL « *a la volonté permanente d'expérimenter et d'innover afin d'aboutir à des solutions alternatives et viables de gestion de la terre* » (*ibid.*). Si cette analyse sociologique de Pibou cadre ainsi TDL, le réseau l'a admis à l'identique en interne. En effet, le gérant de la « SARL TDL gestion » affirme dans l'Arpenter n°2 dédié à « l'accompagnement à l'accès à la terre » que selon lui : « *Le grand objectif [...est de] pérenniser notre expérimentation pour poursuivre notre démonstration. Car si nos actions ont produit un grand élan grâce à des fermiers et de nombreux acteurs [...] Nous aurons encore besoin d'imagination pour consolider les règles et mécanismes de gestion de cette propriété commune en concertation avec les fermiers ; pour organiser la place des bénévoles, impliqués sur le terrain et dans les AT, dans cette gestion ; pour améliorer l'équilibre économique de l'ensemble du mouvement [...]* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.34).

L'éthique portée et revendiquée par le réseau TDL met donc en tension une relation singulière entre l'entité TDL « réseau propriétaire » et l'entité des « Fermier.ère.s TDL ». Réifiée à travers « les fermes TDL » elle devient en conséquence un « dispositif et moteur de l'action ». Cette éthique ainsi mise en pratique ambitionne de « lier » tous les autres membres, embrassés dans le cours de leurs actions par les deux entités qui la bornent « les Fermier.ère.s » – « Foncière et Fondation » (FonFon). C'est ainsi que s'engage alors un jeu d'échelle (micro, méso, macro) des porteurs de l'action :



Je reviens en partie 2 sur l'analyse du passage de cette éthique à la construction de postures morales. Je traiterai alors de « cours d'actions situées » et de « partages de tâches » dédiés à des processus de gestion collective rencontrés sur le terrain. Nous le verrons ces « partages de tâches » cadrent des postures morales singulières, que j'ai pu objectiver. Sources d'« enrôlement » elles donnent des rôles particuliers aux membres concernés et le statut de « fermier.ère.s TDL » en est un des déterminants. En effet, l'engagement des fermier.ère.s dans et par l'éthique du réseau est la première étape du bon fonctionnement de la relation qu'entend

construire le réseau avec ses établissements : ses fermes. Outre que l'enjeu n'est pas à minimiser pour la capacité du réseau à agir sur ses fermes « *leurs aménagements, leurs transmissibilités, leurs viabilités et vivabilités, la qualité des bâtis, des sols, etc.* » (synthèse d'énoncés maintes fois rencontrés sur mes terrains), comme l'affirmait un agent de la chambre d'agriculture de l'Ariège lors d'un entretien en Juillet 2018, l'enjeu de cette relation réside aussi dans le fait que : « *TDL est tributaire d'une « législation, une jurisprudence, [...] notamment d'urbanisme, qui prône le projet de l'exploitant, pas du propriétaire » l'agent affirme que TDL, « dans son action, est tributaire de ses fermiers » et que « [...] parfois les communes [et] la DDT ne sont pas habituées [...] à traiter avec un propriétaire » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p. 98).*

Les fermier.ère.s de TDL, les intermédiaires légitimes entre TDL et le foncier agricole et donc entre TDL et le territoire

En Ariège, au sortir d'une réunion (août 2016), ce même conseiller de la Chambre d'agriculture soulignait à l'égard de l'action de TDL sur la ferme de Porteclose, un de mes trois cas d'étude, qu'il n'avait « *jamais rencontré ce type d'initiative de la part d'un propriétaire. Ce projet a le souci de rentrer dans les cadres. C'est l'avenir de la transmission des fermes, car chaque ferme est un cas à part* ». L'entretien avec cet agent (juillet 2018) précise l'intégration des fermier.ère.s de TDL dans l'« initiative » du réseau. Les fermier.ère.s de TDL sont pour cet agent les véritables prescripteur.trice.s rendant légitime l'action foncière de TDL auprès des dispositifs normatifs agricoles et de développement (Commune et leurs regroupements, Chambre d'agriculture, DDT, SAFER). Le statut se trouve être en effet déterminant pour l'action tout à la fois au début et en bout de chaîne. Lorsqu'un processus de dialogue avec ces institutions s'engage, en matière d'accès et/ ou de gestion urbanistique du foncier, TDL est tributaire comme on l'a vu de ses fermier.ère.s. « *[...] les communes [et] la DDT [n'étant pas] habituées [...] à traiter avec un propriétaire* ».

En somme, les fermier.ère.s de TDL sont celles et ceux dont le statut agricole permet d'actionner légitimement des leviers d'action institués, permettant *in fine* la réalisation des objectifs d'accès et de gestion collective de foncier de TDL. On voit en partie 2 de la thèse comment TDL « contourne » ce chemin institutionnel en créant une table des négociations, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par un projet sur une ferme (rénovation, acquisition de nouvelles terres par exemple). Outre que les fermier.ère.s, en tant qu'agriculteur.trice.s, soient les protagonistes attendu.e.s et légitimes de TDL en vue d'un dialogue avec les institutions normatives agricoles en France, en matière d'accès et de gestion du foncier, ils et

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

elles sont aussi ceux et celles qui peuvent actionner ou bénéficier de dispositifs spécifiques, permettant à TDL d'agir sur le foncier, notamment :

- L'« autorisation d'exploiter » des fermier.ère.s issu du « contrôle des structures ». En sus TDL est contraint par cette politique qui, liée à chacun des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA), détermine la « capacité agricole » (expériences de cinq ans ou formation agricole) (article R331-2 modifié par le Décret n°2015-713 du 22 juin 2015) des porteurs de projets que TDL accompagne.
- Le « droit de préemption SAFER et de l'agriculteur » (article L412-1 du Décret n°83-212 du 16 mars 1983) : Dispositif issu également du « contrôle des structures » agricoles. Au sein de ce dispositif, TDL est alors envisagé comme un simple opérateur financier sur le foncier pour l'acquisition et *in fine* comme simple propriétaire.
- Le « portage foncier » : ce dispositif permet à un opérateur foncier comme la SAFER d'être temporairement propriétaire du foncier en attendant l'identification d'un.e candidat.e à l'installation, ou la finalisation d'un projet. Pour TDL (Association TDL, MUSE, octobre 2018, p.24) : « [...] *les conventions de stockage foncier apparaissent [...] comme un outil complémentaire aux outils d'acquisition [...du] mouvement, [...] en amont de la phase de collecte [...]. Elles permettent également de répondre à la potentielle incompatibilité de calendrier entre le départ d'un cédant et l'arrivée d'un repreneur* ».

Les fermier.ère.s TDL au sein d'une dynamique « paysanne » à la base du « contrat social » alimentaire écologique et territorial, défendu par TDL

Entre le réseau associatif – muni de structures de portage du foncier (Foncière, Fondation, GFA-SCI) – et les actionnaires et donateurs (cadrés comme on l'a vu en tant que « société civile »), ce sont les fermier.ère.s, avec leurs compétences et actions envers la terre qui actent les termes du contrat social revendiqué. Ce dernier se porte en faux des conséquences de l'agro-industrie et en relais du contrat social qui existait et tenait encore jusqu'en dans les années 1990 entre le monde agricole et la société (Deléage, 2011 ; Pibou, 2016). Dans l'« Arpenter » n°2 dédié à « l'accompagnement à l'accès à la terre », le verbatim d'un.e bénévole du réseau résume selon moi tout le pragmatisme revendiqué de l'action de TDL : « *La terre nous nourrira tant qu'il y aura des gens pour la travailler. Alors encourageons-les !* » (*ibid.*, p.19). On voit apparaître dans cette insertion l'ombre portée du contrat social qu'entend accompagner TDL dans son action foncière entre les agriculteur.trice.s et la société. Le principe

est simple : « *TDL porte le projet de devenir propriétaire de terres agricoles pour les rendre disponibles à des fermiers [...] qui les mettent en valeur* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.21-22).

Ainsi la relation entre le « Mouvement TDL » et les fermier.ère.s TDL est tant éthique comme on l'a vu, que moralement et juridiquement contractuelle : « *Pour préserver la terre comme un bien commun, de nouveaux contrats voient le jour pour des engagements mutuels de long terme entre la société et les paysans, pour l'installation de paysans et la préservation des ressources naturelles par l'agriculture* » (Terre de Liens, Septembre, 2017, p.12). Le « Mouvement » dans sa communication externe et interne, *via* la revue Arpenter notamment, cadre son dispositif comme une clef de voute en construction. En effet, le contrat social envisagé enrôle tant TDL comme réseau propriétaire de foncier agricole, les fermier.ère.s TDL et la société civile. Le registre d'engagement publicisé reconnaît que le risque est commun à tou.te.s : « *Nos obligations de bonne gestion vis-à-vis des fermiers, de nos membres, de la société civile comme de nous-mêmes nous fixent des contraintes légales et financières [...]. Notre projet politique sociétal est bel et bien un défi de gestion imaginative [et d'intelligence collective]* » (*op.cit.*, p.34).

Les fermier.ère.s de TDL : l'échelon le plus local de l'action du réseau TDL sur la relation « ferme-territoire » :

La relation des trois entités « fermier.ère – ferme – territoire » est en elle-même une catégorie d'analyse au centre de mon approche problématique de l'action de TDL en matière d'aménagement du territoire. Cette relation ressortira dans l'analyse de mes études de cas, dans la partie 2 de la thèse, chapitre 3. Pour l'heure, c'est à travers le statut « fermier.ère de TDL » que je vais débiter son objectivation. Je la continuerai dans les analyses relatives aux statuts « fermes propriétés du TDL » et « territoire », *infra*.

La revue Arpenter n° 2 de la MUSE de TDL exprime cette tension entre les fermier.ère.s, les fermes TDL et leurs territoires d'implantation. Au sein de cette proximité de projet, les fermier.ère.s apparaissent comme une base opérationnelle en acte : « *en s'installant, les fermiers de TDL s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire. Leurs fermes se caractérisent par un ancrage important. Outre la commercialisation locale, ce lien peut prendre différentes formes : accueil de scolaires et de stagiaires, mise en réseau (« Culture dans les fermes » ou « Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires » ([réseau :] REPAS) par exemple) ou encore organisation d'événements socio-culturels (journées portes ouvertes, concerts, chantiers participatifs,*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

formations, etc.). S'il y a une volonté, [...] de « faire le lien entre les gens de la ville et les gens de l'agriculture » comme le soulignent [... certain.e.s], les fermiers de TDL créent aussi des passerelles entre culture et agriculture » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.27).

Puisque il s'agit bien pour TDL d'installer de nouveaux agriculteur.trice.s, – « : trouver de la terre pour permettre l'installation [...] c'est in fine ce que les candidats à l'installation attendent [...] » (ibid., p.38-39) –, l'enjeu du réseau est aussi de « comprendre le contexte régional du foncier agricole » (ibid., p.38) : « chaque contexte [...] présente des spécificités liées à la nature du territoire, à l'histoire de son agriculture, aux différents acteurs présents. Pour accompagner les candidats à l'installation dans leur accès à la terre [et les fermier.ère.s installé.e.s dans leur projet de consolidation foncière], les AT de TDL mènent des études et analyses de leur contexte, en partenariat avec les acteurs du territoire et de la recherche [...] sur le pas-de-porte par TDL Nord-Pas-de-Calais²⁷⁵, [par exemple, ou l'enjeu pour] TDL Auvergne [...] de] mieux comprendre le contexte de la transmission du foncier en bio à l'échelle de la région, [étude menée conjointement avec le GAB d'Auvergne et la SAFER] » (ibid.).

Le contexte foncier territorial est alors partagé avec les nouveaux.velles venu.e.s qui sont accompagné.e.s par ailleurs dans leurs démarches d'installation par les partenaires de TDL, membre du réseau InPACT ou les Chambres d'agriculture et les SAFER et d'autres partenaires publics (collectivités, PNR, CEN) ou privés (ETA, coopératives d'activité). La finalité étant en premier lieu de débusquer pour leur installation des opportunités de fonciers disponibles, des outils sont mis ne place. « La diffusion d'annonces foncières » est alors entreprise comme un outillage stratégique : « la question de l'accès à l'information sur les terres qui se libéreraient est au cœur des difficultés rencontrées par les candidats à l'installation. Trop souvent, l'information ne sort pas d'un cercle de personnes averties » (ibid., p.39).

À ce titre, outre que « TDL contribue à diffuser [des annonces] via son site internet (1192 annonces ont été mises en ligne sur le site de TDL en 2016, dont 438 offres de terres ou de fermes et 332 recherches de terres ou de fermes) » (ibid.) des AT contribuent à l'effort du réseau, d'expérimenter en la matière. Par exemple, « TDL Limousin compile les annonces foncières du réseau INPACT régional et les diffuse tous les deux mois dans la lettre d'annonce « Objectif Terres ». De leur côté, TDL Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon travaillent au développement d'une plate-forme internet d'annonces foncières [en partenariat avec l'INRAE,

²⁷⁵ « en partenariat avec le laboratoire Clersé (Université de Lille 1) et le bureau d'études Terres d'Europe-SCAFR » (ibid.)

elle porte le nom de « RECOLTE »] » (*ibid.*). Enfin, TDL s'engage auprès des Collectivités territoriales pour la réalisation de « *diagnostics fonciers* » (*ibid.*). Par exemple « *TDL Nord-Pas-de-Calais a mis en œuvre un outil de diagnostic foncier sur le territoire de la communauté d'agglomération du Douaisis* » (*ibid.*, p.40). L'action de TDL en la faveur de futur.e.s installé.e.s, dans des fermes TDL ou non, *via* le concours des Collectivités territoriales, engage en sus une perspective d'enrôlement de ces dernières : « *les collectivités ont un double intérêt en matière de foncier : elles sont souvent propriétaires de terres elles-mêmes et, bien que le sujet soit très sensible, et à condition de travailler en concertation avec les acteurs locaux, elles sont bien placées pour animer des dispositifs d'orientation des terres [...les PLU-I notamment] sur leur territoire afin d'y favoriser la création de nouvelles entités agricoles* » (*ibid.*, p.39).

Toujours dans le même objectif, TDL a développé *via* certaines de ses AT, telle que TDL Languedoc-Roussillon par exemple, une somme d'outils dédiée à la « *Veille foncière citoyenne* ». Malgré en avoir fait déjà référence *supra* je vais ici en repréciser les termes : « *La veille foncière citoyenne consiste à suivre, avec l'appui de citoyens, tout ce qui concerne les mouvements de terres agricoles sur un territoire donné pour : localiser les problèmes et les pressions liés au foncier [via un outil cartographique collaboratif en ligne « umap.openstreetmap.fr » et d'autres applications : sites de Google maps, du Cadastre] ; établir un lien entre candidats à l'installation, exploitants et acteurs externes [via une base de données alimentée au fil de l'eau] ; visualiser les différentes caractéristiques des cédants et acquéreurs, et obtenir ainsi une visibilité des opportunités foncières* » (*ibid.*, p.40). Il s'agit ensuite pour le réseau de « *partager les informations recueillies avec les partenaires de l'installation afin de faciliter la mise en lien entre des candidats à l'installation et des terres libres* » (*ibid.*). La « *Veille foncière citoyenne* » de TDL va plus loin encore puisqu'elle propose « *d'identifier les projets du territoire en terme [par exemple] de cantine bio, de volonté de créer une épicerie solidaire [...] parce que ça peut être aussi des arguments après* »²⁷⁶ pour négocier avec les cédants identifiés et les collectivités.

Les Fermier.ère.s sur les fermes : un accès à des récits

Les « *fermier.ère.s TDL* » sont aussi prescripteurs de récits relatifs aux fermes TDL elles-mêmes. Dans les différents documents de communication de TDL des rubriques sont dédiées aux fermes : « *En bref du côté des fermes* » dans le mensuel interne « *Le Lien* » ou

²⁷⁶ Chaîne « Youtube » de TDL consultée le 14/08/2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=pgC441VP4iw>

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

encore la rubrique « *Chroniques fermières* » du journal biannuel « Chemin de terre » (cf. *supra*).

Les fermier.ère.s occupent dans ces rubriques une place privilégiée. Leurs projets vécus, des évènements du « Mouvement » et des nouveautés sur leurs fermes sont racontés. Par exemple en prenant au hasard « Le lien » n°13 de septembre-octobre 2013, la rubrique relate le « *Coup du sort au Brézouard : Le calendrier d'acquisition de la première ferme alsacienne a été totalement perturbé suite à un incendie qui s'est déclenché le 3 juin dernier dans la chaufferie [...]. La première urgence prise en charge par les fermiers a été de recréer des conditions d'exploitation compatibles avec la traite et la transformation. Vraisemblablement, les travaux et l'acquisition attendront le printemps et la fin du risque d'intempéries* » (Mouvement Terre de Liens, 2013, p.2). Ou encore : « *Sainte-Jalle, 1^{ère} acquisition conjointe Fondation / Foncière : En 2012, [... les fermier.ère.s] héritent de la ferme où ils ont travaillé plus de 30 ans et dont ils ont transmis le bail à leurs enfants. Les frais liés à cet héritage sont élevés (270 000 €). Une double opération est alors envisagée : l'achat par TDL d'une partie du bien pour solder les frais de succession et la donation du reste par [...X et Y]. À l'occasion de cette première donation en Rhône-Alpes et des 10 ans de l'AN, TDL Rhône-Alpes vous propose de venir y fêter l'événement « 10 bougies et une Fondation », le 11 novembre prochain. Au programme, visite de ferme, échanges et témoignages des fermiers et bénévoles de Rhône-Alpes, fables et spectacle clownesque. 150 places disponibles !* » (*ibid.*). Une ferme peut devenir pour le « Mouvement » un véritable lieu événementiel, à forte capacité d'accueil.

Cette pratique de mise en « récit des fermes » à travers leurs fermier.ère.s émerge également au sein de la revue « *Arpenter* ». Par exemple, à propos de la « déprise agricole », thématique qui relève du champ d'action « territoire » de TDL, l'Arpenter n° 4 valorise « *l'exemple de la ferme d'Auzillargues, acquise dans les Cévennes gardoises, où le travail perpétué par [...X et Y], les fermiers, et l'ouverture des paysages par les brebis depuis 25 ans ont permis de sauver le hameau des feux en 2015* », (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.18). L'Arpenter n°2, à propos de la ferme de la Tournerie en Limousin, raconte que « *sur cette ferme de 83 hectares, anciennement ferme d'élevage de vaches limousines, un collectif de onze porteurs de projet s'est installé. Ils y développent du maraîchage, de l'élevage bovin et caprin avec transformation fromagère, un atelier porcin. Un paysan boulanger et un paysan brasseur sont également membres du collectif. L'installation de ces fermiers a été notamment possible grâce à la résistance des cédants face aux propositions d'agriculteurs voisins souhaitant s'agrandir* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.19). Ou encore, au sujet de la convivialité sur les fermes, la même revue relate que « *chaque année, les Lorrains se*

retrouvent pour des moments conviviaux sur les fermes. Cela crée du lien entre les actionnaires, les adhérents, les bénévoles et les fermiers et aide à la confiance réciproque » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.33). Espace semi-public les fermes TDL sont aussi des espaces moteurs d'une convivialité entre les membres et partenaires du réseau local.

Les fermier.ère.s TDL debout et en équilibre sur l'héritage du statut de « paysan » : un mouvement social paysan voulant subsister ?

La thèse d'Elsa Pibou (2016) fourni à notre propos des éléments cadrant du statut des « fermier.ère.s TDL ». Ponctuellement décriée et certainement mal comprise en interne de TDL cette « [...] *Analyse croisée et du rapport à la terre des fermiers et des tensions institutionnelles du mouvement* » (Pibou, 2016, Titre du chapitre 7, p.9) conclue qu'entre les fermier.ère.s TDL (majoritairement syndiqué.e.s à la Confédération Paysanne) et le « Mouvement TDL » : « [...] *apparaissent de nouvelles formes de domination symbolique qui s'exerce sur les paysans* » (*ibid.*, p.341). Au sujet de la place des fermier.ère.s TDL au sein du réseau, l'analyse critique que porte Elsa Pibou entreprend l'identification de ces dernier.ère.s comme étant « *les grands absents de l'institution* » (*ibid.*, p.327). Pour la sociologue ruraliste, le « Mouvement », dont la colonne vertébrale historique est principalement associative, s'est développé en « *une myriade d'arènes où plusieurs de ses modalités d'action sont débattues et définies* » (*ibid.*, p.328) et de rajouter qu'« *à l'origine composée de bénévoles, TDL a été l'objet d'un mouvement de salarisation et de professionnalisation croissant. Cela a eu pour conséquence d'instaurer une différence entre d'un côté les spécialistes de TDL (les dirigeants, les salariés et certains administrateurs) et de l'autre les non-spécialistes de TDL (souvent des bénévoles, des souscripteurs mais aussi des fermiers)* » (*ibid.*). Depuis l'époque des premiers projets d'acquisitions pour et « *entre copains* » (*ibid.*) – mus de « *rapports d'interconnaissances et de procédures [d'acquisition] peu contraignantes* » (*ibid.*) – les « instructions » se sont au fur et à mesure formalisées et instituées « *pour devenir aux yeux de certains [...] des dossiers d'une grande complexité technique* » (*ibid.*). Fort de ses développements (nombre de fermes et de fermier.ère.s installé.e.s, constructions de procédures et d'expertise faisant leurs preuves, etc.) et de leurs institutionnalisations en interne (fiche d'instruction, gestion patrimoniale et locative, etc.) « *TDL occupe [...] aujourd'hui une place dans le paysage des OPA et des mouvements agricoles alternatifs [...] et suscite de nombreuses sollicitations et espoirs à l'extérieur* » (*ibid.*). Mais pour Elsa Pibou le fonctionnement de TDL relatif notamment à sa gouvernance et à « *l'articulation entre ses composantes et son modèle économique s'avère fragile* » (*ibid.*). Au cœur de la tension entre « TDL Mouvement social » et « TDL institution » que révèle sa thèse,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

elle précise que fermier.ère.s et salarié.e.s d'AT s'interrogent sur « *l'adéquation entre les ambitions initiales du mouvement et ses actuelles réalisations, ou encore sur l'adéquation entre les stratégies développées à une échelle nationale et les besoins des associations en région* » (*ibid.*). En outre, du fait que l'« *ambition que portait le mouvement dès le départ [...de] développer un mouvement citoyen largement ouvert sur l'implication, la participation de personnes extérieures à l'agriculture et ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteurs* » (*ibid.*, p.329) les fermier.ère.s de TDL sont « *assez peu nombreux au regard de la totalité d'acteurs qui, pris ensemble, composent TDL* » (*ibid.*). Face au constat de « *leur faible implication et [...] d'une méconnaissance partielle à complète entre les fermiers et le mouvement* » (*ibid.*), des salarié.e.s de l'AN, de la Foncière et de la Fondation ont tenté de réunir les fermier.ère.s de TDL lors de « *Journées nationales des fermiers* » (JNF) dédiées à l'objectif de « *recueillir des témoignages de fermiers, aller à leur rencontre, avoir un contact physique, créer du lien* » (*ibid.*). Mais, rassemblant peu de participant.e.s du côté des fermier.ère.s et souvent plus de salarié.e.s, ces JNF « *ont été le théâtre de rapports de force et de quiproquos, notamment parce qu'elles étaient pilotées et coordonnées par des salariés dont les attentes n'étaient pas nécessairement celles des fermiers* » (*ibid.*). Pour illustrer cela, Elsa met en avant un des points les plus sensibles de l'époque (2010-2012), touchant directement à la relation entre les fermier.ère.s de TDL et le « *Mouvement* » : « *la gestion du bâti* ». Ainsi, « *à l'occasion des JNF de 2012, les difficultés relatives à la gestion du bâti dont souffraient la Foncière ont été abordées par les salariés de cette entité. Lors d'un temps d'échange assez court, l'amortissement et le provisionnement des charges liées au bâti ont été présentés aux fermiers comme un handicap pesant sur le bilan comptable de la Foncière. Plusieurs fermiers ont vivement réagi à ce qu'ils ont alors perçu comme un désengagement de la Foncière des travaux à réaliser sur les fermes, celle-ci se repliant derrière une logique comptable et gestionnaire. Ils ne comprenaient pas que les solutions envisagées puissent consister en une forte augmentation du loyer ou en une prise en charge citoyenne et participative des travaux pour lesquels la Foncière n'allait pas les soutenir, les confiant aux AT et aux fermiers* » (*ibid.*, p.330). C'est à l'issue de cette expérience que sept fermier.ère.s, dont quelques-un.e.s faisant partie du groupe de construction des premières JNF, ont réuni une vingtaine de leurs pairs autour de l'organisation de nouvelles rencontres. Organisées par les fermier.ère.s uniquement, l'objectif était de permettre à ces dernier.ère.s « *d'échanger avec les membres des différentes composantes de TDL* » (*ibid.*, p.331). C'est à l'issue de la première édition qu'est née l'« *Association des Fermiers de TDL* » (AF TDL) comptant plus d'une vingtaine d'adhérent.e.s.

Elsa explique que : « *parmi ses membres, on trouve des fermiers qui rencontraient des difficultés concernant la gestion du bâti avec la Foncière, des fermiers démunis et ne sachant pas auprès de quel interlocuteur faire entendre leurs voix, des fermiers qui souhaitaient participer à la co-construction du mouvement TDL et qui s'en sentaient éloignés, des fermiers qui avaient envie de constituer une véritable force de proposition dans le mouvement en se faisant reconnaître une place de droit à différentes échelles* » (*ibid.*). Fort de ces motifs l'AF TDL aurait pour objet, selon Elsa (qui ne cite pas les statuts de l'AF TDL), de permettre l'organisation de rencontres entre fermier.ère.s afin de pouvoir peser dans la gouvernance du réseau en investissant les différents lieux de décision. Demandant que lui soit réservé un siège au sein des instances décisionnaires de TDL et notamment au sein de la SARL TDL Gestion (l'associé commandité de la Foncière), l'AF TDL a été partiellement entendue. Depuis début 2015, une place consultative au sein du CA de l'AN lui est faite : deux fermier.ère.s y siègent. Par ailleurs, depuis 2015, deux fermier.ère.s de l'association sont conviés au CA de l'associé commandité : la SARL TDL Gestion. Cette démarche fut selon des salarié.e.s du Pôle Fermes de « *tendre une main aux fermiers, de leur dire : « on vous invite, venez voir » et aussi de « démystifier et qu'ils se rendent compte de la lourdeur technique » de gestion des dossiers* » (*ibid.*).

Les statuts de l'AF TDL précisent les apports de la thèse d'Elsa, notamment en mettant en ordre l'enjeu de la « représentation » de ses membres. Ces derniers sont entendus comme « *toute personne [physique ou morale] titulaire d'un bail (bail rural, commodat, emphytéose...) sur une ferme du mouvement TDL [...]* » (Art.5 « *Composition* », AF TDL, 2015, p.1). L'objet de l'AF TDL est « *l'élaboration et la mise en œuvre de la représentation des fermiers TDL au sein des diverses instances du mouvement TDL, à savoir : les AT TDL, l'AN TDL, la structure commandité de la foncière TDL, le Conseil de surveillance de la Foncière TDL, le comité d'engagement de la Foncière TDL, le Fonds TDL, la Fondation TDL, et de toutes autres structures issues du mouvement TDL*» (*ibid.*, Art.2 « *But, Objet* »). En sus les statuts précisent les actions concrètes et l'ambition qu'entend porter l'AF TDL. Ils sont répartis « *autour de trois axes majeurs* » (*ibid.*) et d'une précision : définir une parole commune aux fermier.ère.s au sein du mouvement ; organiser leur représentation et leur participation au sein du mouvement ; se doter des moyens nécessaires pour cela : « *ces actions se feront en étroite collaboration avec les instances du mouvement TDL ; l'association ne s'apparente pas à un syndicat des fermiers, mais a pour mission de co-construire avec le mouvement TDL la place que les fermiers entendent prendre au sein du mouvement* ». (*ibid.*).

À noter que dans les statuts de l'AF TDL on ne retrouve pas l'enjeu pour les fermier.ère.s, énoncé par eux-mêmes et relaté par Elsa dans son manuscrit, au sujet d'une meilleure gestion patrimoniale (du bâti) et locative (de mise à bail) des fermes TDL. C'est dans le discours de fermier.ère.s ainsi que d'autres membres, bénévoles et salarié.e.s de TDL, que l'enjeu en tant que responsabilité juridique et financière de la Fondation et de la Foncière et en tant que responsabilité morale de l'ensemble du « Mouvement » a émergé dans nos terrains d'enquêtes. C'est en ce sens, nous le verrons ci-après, que l'enjeu peut être considéré comme partagé par l'ensemble des parties prenantes internes du réseau.

En effet, ce manquement des débuts de l'activité coordonnée de TDL, d'acquisition et de gestion collective de ses fermes, a eu des conséquences dès 2013-2014 sur la dynamique des diverses arènes et entités de TDL. La Foncière, La Fondation puis le Pôle fermes, ainsi que les AT et les fermier.ère.s ont dû ainsi subir à cette époque, les vacillements du dispositif TDL. C'est selon moi à l'occasion de ce vécu, fait tant de contraintes techniques de gestion que de contraintes morales voire politiques, que le réseau a pu réaliser – au-delà d'un désir préalable de « *faire mouvement* » (*op.cit.*) – une prise de conscience concrète de son état de « mouvement » étant mû d'interdépendances. C'est de la sorte que TDL a pu concrétiser sa propre « mesure », son propre « comprendre » (au sens de l'étymologie latine du verbe : « *compre(he)ndere : se saisir ensemble* » (site internet du CNRTL, consulté le 20/08/19)) de l'interdépendance de ses « actants ».

L'entretien réalisé le 12 septembre 2016 à Paris avec Estelle la Directrice de la Foncière TDL, alors en poste depuis deux ans, témoigne de ce vécu, de cette prise de conscience de la situation du « Mouvement TDL » en tant que « réseau d'actants interdépendants ». Notre analyse de cet entretien montre que certains des fermier.ère.s de TDL, en lien avec leurs AT, ont été dès 2013-2014 les prescripteur.trice.s d'une injonction envers la Foncière et la Fondation pour une meilleure gestion patrimoniale et locative des fermes. En sus, les fermier.ère.s sont comme on l'a vu les premier.ère.s interlocu.teur.trice.s du réseau sur les fermes. *In fine*, l'entretien-conversation avec Estelle témoigne de la forte réticularité constituant l'action du réseau. En effet, si je devais résumer voire caricaturer le regard de la Directrice de la Foncière sur des situations vécus je dirais que : quand un.e fermier.ère se plaint au référent-ferme de sa ferme, de besoins en travaux non prévus par le PF, c'est l'AT (si ce n'est le ou la fermier.ère elle-même ou encore le GL) qui monte au créneau de la Foncière pour alerter. De là, c'est le

Compte Exploitation Prévisionnel²⁷⁷ de la ferme qui tremble, entraînant avec lui les fondations mêmes du modèle économique complexe et en construction de la Foncière et le moral des troupes. En annexe n°8 une partie de cet entretien-conversation est disponible à la lecture.

À l'aune de mon analyse des éléments recueillis lors de cet entretien-conversation avec Estelle et en considérant d'autres discours d'actants de TDL allant dans le même sens –observés et discutés avec des bénévoles, des salarié.e.s et des fermier.ère.s de TDL –, je reste dubitatif à l'égard de l'idée proposée par Elsa, d'un « *développement autonome de cette association* » des fermier.ère.s de TDL (Pibou, 2016, p.331). Certes « spontanée », son émergence fait montre selon moi d'une tentative surtout parcellaire voire fragmentaire en tout cas limitée de donner continuité à une identité « paysanne » au sein de TDL.

L'essai, non abouti, d'instituer cette identité « paysan.ne de TDL » dans le « Mouvement foncier citoyen TDL » était-il peut-être vain dès ses débuts. En effet les fermier.ère.s de TDL étant en majorité syndiqué.e.s à la « Confédération paysanne » (*ibid.*) l'identité de « paysan.ne » est donc majoritairement revendiquée par eux.elles depuis l'extérieur du « Mouvement ». Néanmoins mon propos ne remet pas en question le développement de l'analyse d'Elsa. La dynamique de cette vingtaine de fermier.ère.s au sein de l'AF TDL révèle en effet l'absence d'une « [...] *place définie pour cette catégorie d'acteur au sein du mouvement* » (*ibid.*). Le fait que « *cette association a fait l'objet de craintes et de réserves de la part des salariés de TDL [...], ayant] davantage vu la manifestation d'une force d'opposition syndicale [...] que l'expression large et ouverte de l'ensemble des fermiers* » (*ibid.*), confirme mon approche. En ce sens pourquoi les fermier.ère.s TDL n'assureraient-ils pas un relai de leur identité (singulière à l'aune d'un TDL « citoyen ») au travers du syndicat susnommé afin qu'en son sein ils puissent développer leur identité et dynamique propre, extérieure donc à TDL ? Ce serait la manière la plus structurante (au sens strict) pour trouver le chemin d'une représentation de leur groupe, non « dans » mais « en face » de TDL. En sus, les valeurs défendues par l'AF TDL (sécurité locative, sécurité et opérationnalité au long terme de l'outil de travail notamment) sont partagées par l'ensemble du réseau TDL eu égard aux ambitions portées et instituées tant politiquement que techniquement. En outre, la complexité des identités, – selon ce rapport « citoyen » au foncier dans TDL –, semble se situer dans le fait que le réseau entend non « *pour*

²⁷⁷ C'est un outil interne, historiquement proposé par la Foncière TDL et développé en groupe de travail en Réunion inter-régionale (RIR) avec les AT. Il « *évalue l'équilibre économique du point de vue du propriétaire, soit dans quelle mesure les charges annuelles liées au bien sont couvertes par les produits liés au bien* » (Pôle Fermes, 2016). Il est un outil d'aide à la décision quant à la pertinence d'un projet d'acquisition.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

les paysans » mais avec eux, « prendre en charge des questions d'usage du foncier et d'aménagement du territoire en réifiant une posture morale de « responsabilité » (Petit, 2014), entendue comme enjeu de « prendre soin » (*caring for*) (*ibid.*) du foncier et du territoire » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p. 92). La figure du fermier, du paysan, se retrouve alors enrôlée dans un projet « citoyen » qui la dépasse. Estelle précise par exemple que pour TDL l'objectif partagé par l'ensemble des parties prenantes de TDL, dont ses fermier.ère.s, c'est de « montrer que la terre, il faut en prendre soin, [il faut] pouvoir préserver [sa] fonction nourricière et [...] environnementale [...], développer ou maintenir une agriculture responsable vis-à-vis de la société » (*ibid.*). Au sein de cette « société » les administrateur.trice.s sont aujourd'hui peu nombreux.ses, mal compris.e.s voire critiqué.e.s et *in fine* leurs positions en tant que « paysan.ne.s » dans le « Mouvement citoyen TDL » est plus technique que politique. J'y reviens en partie 2, chapitre 1.

Cette disparition de « la figure du fermier [...] derrière celle du citoyen, dont la voix « doit être portée » » (*ibid.*, p. 91) fait émerger en sus des conséquences sur le rapport traditionnel « propriétaire-fermier » issue de l'après-guerre – les locataires furent à l'époque durablement affranchis « des aléas inhérents à leurs conditions et donc [...] libérés « de la tutelle oppressante d'un propriétaire disposant de droits importants sur la gestion foncière et culturelle des biens loués (Melot, 2012, p.2) » (Pibou, 2016, p.51). En effet, outre que TDL souhaite « développer un mouvement citoyen [...] et] la participation de personnes extérieures à l'agriculture [...] pour] ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteurs [en tant que corporation] » (Pibou, 2016, p.329) – le réseau « [...] construit une gouvernance foncière interne qui associe des acteurs tiers issus des AT afin de « déconstruire la relation dualiste propriétaire-fermier » (*observation, 2014*) » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p. 91). La conséquence de cette « déconstruction » touche ainsi la légitimité politique et juridique des fermier.ère.s TDL à s'exprimer, en tant que tel, sur la gestion des fermes TDL. Qui plus est, selon les territoires, le nombre et le statut de ces « acteurs tiers » que coordonne et anime TDL varie. *In fine*, Estelle précise que « parfois sur une ferme ça marche super bien et sur une autre... [...] ça va dépendre aussi du fermier, du GL, du référent, de l'AT et tout ce mix-là et de nous » (entretien du 12/09/16). L'idée d'un groupe des fermier.ère.s TDL en tant qu'une dynamique autonome majoritaire ou en tout cas représentative semble donc complexe. Puisque le projet de société de TDL dépasse ses fermier.ère.s, ces dernier.ère.s n'ont selon-moi comme seul salut, je dirais « paysan », que celui de ramener de l'extérieur leur identité qui, encore aujourd'hui, dépasse la « société » et TDL. Fermier.ère.s de TDL, syndiquez-vous ! Et faites émerger au

sein de vos propres activités syndicales l'enjeu de la place des paysan.ne.s au sein de l'« Agriculture citoyenne » (cf. première partie de la thèse) d'aujourd'hui et de demain.

TDL apparaît ainsi comme un réseau propriétaire complexe aux actions de gestion foncière réparties et mouvantes encore aujourd'hui, malgré les efforts fournis pour institutionnaliser des processus de gestion collective. Ainsi, les actants humains des AT investit dans cette gestion collective peuvent être des salarié.e.s, de simples bénévoles ou des « référents » de fermes et des fermier.ère.s du réseau. Estelle souligne ainsi : « *On ne sait pas [toujours] si on a des liens avec les fermiers parce qu'ils sont administrateurs ou parce qu'ils sont fermiers* » (*ibid.*). De la sorte c'est une tension sur « la prise de décision sur le foncier » qui émerge entre le statut de paysan.ne et celui de citoyen.ne. C'est en ce sens, que TDL favorise un déséquilibre des statuts « citoyen.ne.s » et « paysan.ne.s ».

En prenant un peu de recul et *in fine* en considérant que l'histoire foncière française (cf. partie 1) fait montre d'une distanciation des « simples citoyens » à cette possible « prise de décision sur le foncier », TDL, dans son statut de mouvement social, en construit une réplique. Ce « déséquilibre » des statuts « citoyen.ne.s », « propriétaires » et « paysan.ne.s » précède donc, d'un point de vue historique, l'action politique de TDL. Partant, TDL pourrait le cas échéant se revendiquer d'un « rééquilibre » entre ces trois statuts.

De la sorte, l'AF TDL est selon moi à considérer dans TDL comme une institution avant tout héritière de la « dynamique paysanne » issue des mouvements agricoles alternatifs et du syndicalisme paysan historique. Héritière d'un syndicalisme de classe donc. En effet, l'AF TDL, locataire de la terre, ne pourra à l'égard du « Mouvement TDL », propriétaire de la terre, se détacher de ses « *postures revendicatives et politiques [dites] trop marquées [en interne de TDL]* » (Pibou, 2016, p.331) sans que ses membres ne deviennent de simples fermier.ère.s de TDL et se faisant, de simples « acteurs tiers » entre eux-mêmes et TDL. La « *défiance réciproque* » (*ibid.*, p.332) dont parle Elsa – si une logique historique et une continuité politique existent en ce monde – n'a donc pas de raison de disparaître. Naïvement, je dirais même qu'il serait bon qu'elle ne disparaisse pas et qu'elle se développe en externe de TDL car pourrait-elle dans le temps être le « garde-fou » du maintien de l'ambition du « réseau citoyen », au sens politique du terme : « *d'installer des paysan.ne.s* » et de « *transmettre des fermes paysannes* » *a contrario*, nous le verrons en deuxième partie, d'installer des « impétrants »²⁷⁸ devant accéder à des codes et des règles internes à TDL et aux territoires alimentaires et aux réseaux d'acteurs

²⁷⁸ « Impétrant » : « *obtenir quelque chose à la suite d'une requête, d'une supplique adressée à l'autorité compétente* » (CNRTL, consulté le 04/01/2020).

territoriaux pro CCP en lien.

Via ce statut des « fermier.ère.s de TDL » une structure est à relever. L'idée de Marx dans le « *Manifeste communiste* » (Marx, Engels, 1848, in Balibar, 2011/2, p.54) que « *l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classe* » engage dans TDL selon-moi la structure d'une « *critique des rapports de domination entre classes, impliquées dans le mode productif* ». S'engage ainsi des modalités de rapports de lutte entre les actants locaux utilisateurs des fermes (fermier.ère.s, bénévoles de terrain) et les actants propriétaires de TDL (élu.e.s et salarié.e.s de la Foncière, de la Fondation et des AT). Emerge avec cette structure que nous proposons l'idée d'une « *résistance historique de la force de travail à sa propre marchandisation* » (*ibid.*). Je lie ici les « bénévoles-de-terrain de TDL » et les « fermier.e.s TDL » au sein d'un même groupe volontairement, eu égard aux positions qu'ils partagent au sein de l'échelle micro du réseau TDL, dans les fermes, en face du réseau national des AT TDL d'une part et des structures financières TDL, Foncière et Fondation d'autre part.

Ainsi, quand bien même « *une identité socioprofessionnelle collective [des fermier.ère.s de TDL] au sein de TDL* » (Pibou, 2016, p.332*ibid.*) émergerait via l'AF TDL, il me semble difficile d'imaginer que les identités historiques du statut de paysan – sa recherche d'une relative autonomie par rapport à la société englobante ; son rapport à la terre et au patrimoine voire son désir de posséder ; la dimension familiale de son mode de vie qu'il voudra transmettre à la génération suivante ; sa conquête du statut d'entrepreneur par lequel l'agriculture est devenue un métier pour cesser d'être une condition (Pibou, 2016) – disparaissent au sein de TDL. Cependant, si ces identités culturelles, patrimoniales, familiales et entrepreneuriales disparaissaient, cela signifierait que les fermier.ère.s de TDL se satisferaient alors de ce « *propriétaire sans visage* » (Pibou, 2016, p.173) à « *l'impératif écologique* » (*ibid.*, p.175) qu'est TDL. Partant, ils et elles se satisferaient de ce nouveau « *notable* » (Mendras, [1976] 1995, p. 94, cité in Pibou, 2016, p.293) qui, dans ce rôle de médiateur qu'il entend défendre, assurera, tel que le décrivait Henri Mendras à son époque, de nouveaux et contemporains « *rapports politiques, économiques, culturels et religieux* » (*ibid.*) entre ce monde agricole alternatif, plus vraiment seulement « agricole » mais « citoyen » et une société englobante, largement urbanisée. En sus et relativement à cette question de l'urbanité des sociétés contemporaines, TDL en tant qu'un « *levier foncier militant au service d'un projet politique pour l'agriculture* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) qui de plus « *illustre un renforcement de la participation citoyenne à la mise en œuvre des politiques publiques* » (*ibid.*, p.84) semble, nous le verrons dans la deuxième partie de la thèse, incorporer un contrôle de l'usage du foncier

par la perspective « planificatrice » qu'il incorpore, telle une « structure » (au sens de Bourdieu, *op.cit.*), de la logique de l'Aménagement du territoire français. Les projets agricoles deviennent en effet, j'y reviens en partie 2, des objectifs de territoires ou la recherche de l'équation « fermier-fermier.ère.-territoire » tend à se développer. De la sorte les fermier.ère.s de TDL pourraient tirer leur épingle du jeu en politisant en externe de TDL leurs propres inscriptions dans un contre-utilitarisme de leur identité et de leurs savoirs et savoir-faire.

Ce qui est intéressant – et pour rajouter de la complexité là où il y en a déjà suffisamment – c'est d'entendre que TDL pourrait ne pas être tant que ça « *un propriétaire sans visage* » (*op.cit.*). Il est en effet dans ses racines un réseau associatif d'éducation populaire poussé par une culture de la critique. La MUSE de TDL opère à sa manière le constat de cette complexité de la relation entre les fermier.ère.s de TDL et TDL « réseau propriétaire » de foncier agricole. En effet, l'Arpenter n°2 (Association TDL, MUSE, Février 2017) présente le fait que « *les fermiers sont [...] ambivalents vis-à-vis de leur propriétaire [...] jugé à la fois trop présent (par le choix des clauses environnementales ou par les procédures mises en place lors de travaux par exemple) et trop absent (en tant que propriétaire éloigné, aux moyens humains et financiers restreints)* » (p.29). Partant, la MUSE de TDL analyse que « *ce sentiment mouvant sur la distance parfois trop forte, parfois trop faible entre le fermier et son propriétaire tient notamment au fait que les fermiers de TDL sont des entrepreneurs ruraux, souvent dans l'expérimentation. La charge de travail (les projets développés maximisent en général le travail plutôt que le capital) [...] ; la charge émotionnelle que leur projet revêt ([...] projet de vie autant [...] que] professionnel) amène l'expression d'un besoin de reconnaissance de leur part* » (*ibid.*). Forte de ce constat la MUSE de TDL affirme alors que « *les fermiers doivent se questionner sur leur volonté d'être partie prenante de TDL* » (*ibid.*) et de rajouter que les témoignages recueillis lors d'enquêtes internes, auprès de fermier.ère.s, précisent que « *la structuration d'une parole collective reste difficile* » (*ibid.*). Dans la continuité de son analyse la MUSE tente alors de mettre en valeur l'AF TDL qui « *à ce jour, constituée en 2012, ne rassemble pas la majorité des fermiers* » (*ibid.*) et de rajouter : « *on notera toutefois que de nombreux fermiers sont engagés dans le mouvement à travers leur participation à la vie des associations territoriales. Pour certains, leur place est effectivement dans les conseils d'administration des associations territoriales, aux côtés des bénévoles non agriculteurs, et non dans une association à part* » (*ibid.*, p.29-30). Partant, la MUSE problématise l'enjeu du réseau, de « *questionner l'organisation sur la place effective qu'elle laisse à ces parties prenantes [paysanne] dans ses instances de gouvernance* » (*ibid.* p.30). Cependant, une note de

bas de page annule toutes possibles réflexions sur l'avenir politique des fermier.ère.s TDL, en tant qu'entité politique singulière : « *la double qualité des personnes est un des fondements de l'ESS : chacune est autant bénéficiaire du projet, qu'engagée dans le projet* » (ibid., p.31). Car si pour la MUSE TDL les fermier.ère.s, en citant Elsa Pibou, ne restent encore intégré.e.s « *qu'à la marge* » (Pibou, 2016) » et que « *même si le pôle Fermes travaille à combler ce déficit en ouvrant notamment les réunions de la SARL de la Foncière aux fermiers ou en organisant des journées de rencontre avec les fermiers [...], le lien le plus fort et constitué reste celui des fermiers avec les salariés et bénévoles des associations territoriales de TDL* » (ibid., p.30). En ce sens c'est la valeur d'une proximité territoriale entre les usagers (producteurs et gestionnaires) des fermes qui, à TDL, doit prévenir du risque d'une marginalisation des fermier.ère.s. Enfin, la MUSE rajoute – et c'est pour moi le plus fort témoignage du mélange des genres des « statuts » des membres de TDL en son sein – que « *c'est en général avec eux qu'ils ont monté leur projet, décortiqué le dossier technique, environnemental, financier, juridique, assuré la collecte pour l'achat [... et qu']enfin, et dans un grand nombre de cas, les bénévoles sont aussi des consommateurs des produits de la ferme* » (ibid.p.30). TDL est *in fine* véritablement ce propriétaire sans visage mais pire pour les fermier.ère.s, une « *structure fédérant un ensemble de propriétaires aux multiples visages, qu'ils ne peuvent tous connaître [...et via lesquels] s'enchevêtrent [...la] dimension locale de leurs projets et [la] dimension globale du mouvement TDL* » (Pibou, 2016, p.173).

À l'aune de mes réflexions et analyses poussées par un désir méthodologique d'objectivation, je peux conclure qu'il existe bel et bien un problème de « reconnaissance et d'égalité » autour de ce statut de « paysan.ne » au sein du réseau TDL. J'approfondis cela en deuxième partie (chapitre 1) de la thèse et démontre (chapitre 3) que le problème en question dépasse largement le réseau TDL.

Comme on vient de le voir, le statut « fermier.ère TDL » est sujet à des dissonances quant à sa place entre le réseau TDL et le monde syndical paysan et entre le « Mouvement TDL » et la société en général. En outre les fermier.ère.s TDL restent des « paysan.ne.s de passage » (*op.cit*) enrôlé.e.s par le réseau au sein d'une gestion partagée des établissements TDL, les fermes TDL, vitrine du projet de société et du contrat social qu'entend porter et construire le « Mouvement » au long terme. Dans ce projet de société et à travers ses fermes, TDL réifie tout à la fois un processus de « soin », un processus de « contrôle » et un processus de « don – contre-don » au milieu desquels les fermier.ère.s deviennent « objet et sujet » de l'action finale sur la terre et son usage. Non plus seulement candidat.e à l'installation agricole

les fermier.ère.s TDL, en amont porteur d'un projet agricole, deviennent les impétrants d'un dispositif expérimental de gestion collective du foncier agricole, arborant une éthique voire une politique (contrat social) qui doit être défendue et accompagnée au long terme pour qu'en tant que dispositif juridique, économique et politique, le réseau tienne dans le temps. L'engagement de TDL, *via* ses fermes, envers les territoires ruraux et envers la société englobante urbanisée, fait des fermes TDL des espaces semi-publics (ancré sur des territoires) avec lesquels les fermier.ère.s vivent et agissent et se mettent en récit.

Le statut « le sol des Fermes TDL » : un sujet d'attention, un objet de contrôle

En outre, qui dit « contrat social » dit « contrôle social ». L'action des fermier.ère.s de TDL sur les sols en propriété de TDL est jusqu'à présent contrôlé par les organismes certificateurs de l'Agriculture biologique. Non pas qu'il y ait une convention dédiée à cela entre ces derniers et TDL mais par le fait qu'il est obligatoire pour les fermier.ère.s de TDL, dans le cadre des BRE signés, d'obtenir et de garder le « label AB » au long terme. Néanmoins, un outil interne récent tend à se développer pour relayer et approfondir ce contrôle et en faire aussi un outil d'éducation populaire du réseau associatif et un outil agronomique d'aide à la décision pour les fermier.ère.s. Envisagé dans le temps comme un outil opérationnel d'ampleur d'évaluation des sols au moment de l'entrée en production des fermier.ère.s et au moment de leurs sorties, le « Diagnostic HUMUS » est mobilisé par TDL comme une proposition de « *se sentir co-responsable de l'état environnemental de la terre* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.32). L'exposé d'une justification publique de TDL au sein de l'Arpenter n°2 au sujet des raisons de l'utilisation de l'outil relie : « la propriété des terres, leurs préservations, et l'évaluation de leurs usages ». De nouveau, l'idée d'un objectif partagé entre fermier.ère.s et citoyen.ne.s est mis en avant : « *Acquérir des fermes recouvre aussi pour TDL l'enjeu de préserver ce patrimoine que représentent les terres agricoles. Maintenir la fertilité des terres acquises devient un objectif partagé entre les citoyens engagés et le fermier* » (*ibid.*).

HUMUS a été développé par la MUSE, en collaboration avec l'ENSAIA de Nancy depuis 2011 (TDL, octobre 2016). Cette année-là c'est d'abord l'AT TDL Normandie qui en fait la demande. Dès 2013 le groupe de travail de la MUSE (réunissant la Fondation, la Foncière, l'Association Nationale, des Associations Territoriales, des fermier.ère.s et des personnes ressources, principalement des scientifiques) prend la question en main dans un objectif d'évaluation « *pour consolider les états des lieux des fermes TDL* » (*ibid.*, p.2). A la suite d'un stage d'ingénieur d'une étudiante agronome d'« AgroSup » Dijon, qui a permis « *la*

sélection d'indicateurs et de protocoles » (*ibid.*) le test de l'outil est réalisé sur deux fermes de TDL en Lorraine et Rhône-Alpes. À l'occasion, un guide d'utilisation est rédigé. C'est seulement en 2016 que le diagnostic est déployé sur trois fermes en Auvergne et Poitou-Charentes, dans le cadre d'une prestation de l'AT TDL Bourgogne-Franche-Comté. Financé par le RRF, le FEADER, l'Etat Français dans le cadre du programme MCDR AGIS qu'anime la MUSE TDL un document d'étape d'octobre 2016 (à l'attention des financeurs du programme : « *Point d'étape et perspectives du diagnostic HUMUS : réalisations 2016 et perspectives 2017* »), affirme un objectif autant technique que politique : « *Le diagnostic HUMUS permet aujourd'hui d'allier une approche scientifique et participative [de l'évaluation des sols], puisque des citoyens sont associés à sa réalisation* » (*ibid.*). La revue de la MUSE TDL, l'Arpenter n°2 (*op.cit.*) confirme ce lien technique et politique qu'entend favoriser l'outil et les actants qu'il concerne : « *HUMUS, outil de diagnostic participatif de l'état environnemental des sols. Accompagnés d'une personne spécialiste, fermier et citoyens observent et analysent ensemble l'état du sol* » (*ibid.*, p.32-33). A noter qu'ici encore les enjeux techniques (l'ontologie « terre ») et politiques (l'ontologie « lien » avec la participation commune des trois actants « citoyen.ne.s », « fermier.ère.s » et « le sol ») sont liés dans une même dynamique d'action revendiquée ici tant auprès de financeurs qu'auprès du grand public. Les trois actants sont donc *in fine* enrôlés dans un « dispositif d'intéressement » (Akrich, Callon, Latour, 2006) au sein duquel un assemblage d'actants hétérogènes (*ibid.*) s'effectue.

Les perspectives d'évolution de la méthode en 2017 (*op.cit.*) et leurs concrétisations en 2018 (observation du 28-29/05/2018 de la Formation de l'AN sur le diagnostic HUMUS à la ferme de TDL « La Hitte » à Lacave en Ariège) montrent un rapprochement plus fort encore entre l'utilité du diagnostic et les pratiques des fermier.ère.s. L'outil devient alors le support d'une réflexivité sur l'action de ces derniers et d'ailleurs, du « Mouvement TDL » en entier. Le diagnostic se déroulant depuis 2017-2018 sur deux journées permet en effet de faire un point sur l'état du sol entre les participant.e.s et les fermier.ère.s et sur les enjeux impactant le BRE de chaque ferme et des fermier.ère.s concerné.e.s. Les résultats sont triple : i) transmettre aux fermier.ère.s de nouvelles informations sur leur outil de travail, ii) mettre en perspective les clauses environnementales de leurs baux, iii) faire participer et former des citoyen.nes en leur attribuant ainsi un nouveau droit et type de regards. En ce sens le diagnostic HUMUS prend la forme tout à la fois d'un « outil technique » (Akrich, Callon, Latour, 2006) d'évaluation agronomique, d'un « objet-ressource » (*ibid.*) d'éducation populaire et dans le temps d'un « objet-frontière » (*ibid.*) en vue d'un contrôle. La revue Arpenter n°2 de 2017 confirme cette

triple finalité : « *La vocation du diagnostic HUMUS est double : prendre une photo la plus fidèle possible de l'état du sol à un instant donné et allier approche scientifique et participative en associant des citoyens à sa réalisation* » (*ibid.*) et de rajouter en suivant : « *L'idée première de cet outil est qu'il permette d'assumer la responsabilité de TDL sur l'état environnemental du sol de ses fermes* » (*ibid.*). A terme, le diagnostic est cadré comme devant accompagner la tendance du réseau à devoir se positionner sur l'acquisition de grandes fermes : « *L'objectif est triple : continuer la collaboration avec des chercheurs sur cette question du sol, recueillir l'analyse d'étudiants agronomes sur le déploiement du diagnostic HUMUS [...] et adapter l'outil à l'échelle d'une grande ferme* » (TDL, octobre, 2016, p.3).

Le statut de « la propriété des Fermes TDL » : un pilier de l'action, un support de légitimité

À la lecture des descriptions et analyses précédentes, dédiées à l'objectivation du réseau TDL par les statuts construits par lui et qui le composent, c'est en filigrane que celui de « la propriété des fermes TDL » a été effleuré. Je vais compléter le travail en mettant en avant des discours internes à TDL qui lui sont consacrés. Enfin j'éclairerai ces derniers de quelques insertions issues de la littérature. Egalement je valorise des guides, rédigés sur la base de l'expérience acquise de TDL en matière de gestion de fermes, d'accompagnement de porteurs de projets : candidat.e.s à l'installation, candidat.e.s à la transmission. A noter que les collectivités territoriales sont également appréhendées par TDL comme des institutions potentiellement porteuses de projets fonciers. Les descriptions et analyses qui suivent montrent que pour TDL « la propriété privée du foncier » n'est qu'un moyen (parmi d'autres), mais un moyen qui doit être collectif pour répondre i) à la complexité du champ et ii) de son engagement envers le développement de l'accès collectif et solidaire au foncier agricole en France.

En effet, TDL revendique un statut de propriétaire collectif et inclusif de fonciers agricoles avant tout comme un état, un « éthos », en somme, une manière d'« exister » avant d'être un statut seulement de « possession ». Les fermes TDL sont cadrées en interne comme la réalisation, la finalité du réseau et la concrétisation de nouveaux espaces « *inclusifs* » où agriculteur.trice.s, citoyen.ne.s et territoires interagissent. Il est important de noter, à partir de l'insertion qui suit, ce rapprochement, entre les statuts « propriétaire » et « usager » du foncier et en somme de repérer cette volonté de TDL de construire une « *sphère de mise en commun des droits, dans l'extension du sujet social titulaire des pouvoirs et obligations et non*

[seulement] dans les prérogatives s'exerçant sur la terre, dans la manière de posséder » (Lenclud, 1988 p.184). Je rajoute ici « [seulement] » car il ne faut pas exagérer la portée de cette volonté d'inclusion²⁷⁹.

L'insertion qui suit, produite par la MUSE TDL, précise cet « éthos » de TDL en tant que « réseau propriétaire citoyen » : « Être un propriétaire citoyen : À TDL, les propriétaires sont des personnes morales qui donnent vie à une propriété collective en confiant les terres acquises à des fermiers locataires, d'une part, qui les mettent en valeur, y développent des activités économiques ainsi que leur projet de vie et à des citoyens, d'autre part, qui s'investissent dans l'acquisition (actionnaires, donateurs) et dans la gestion du bien ou le suivi de la ferme (bénévoles locaux [accompagnés de salarié.e.s]). TDL met ainsi en œuvre l'idée que les questions foncières concernent la société civile, selon un processus volontaire et participatif. Il assume la propriété privée mais organise un droit de propriété inclusif, invitant à la participation de plusieurs parties prenantes au fait d'être propriétaire. Ce projet implique la recherche de modalités de gestion coopératives et inventives entre le fermier et son propriétaire, entre les propriétaires et les acteurs locaux de Terre de Liens » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22). Un partage de tâches et de responsabilités se réalise donc entre différents statuts (PF, AT, Bénévoles et Salarié.e.s) enrôlés dans diverses co-activités (financements, acquisitions, gestions). Eu égard à notre enjeu d'objectiver cette relation « fermier.ère-ferme-territoire » on doit noter ici qu'une ferme TDL en tant que propriété est un actant dont les « porte-parole » (Akrich, Callon, Latour, 2006) peuvent être multiples en fonction de diverses « problématisations » (*ibid.*). Quand les fermier.ère.s de TDL louent cette propriété, d'autres, des bénévoles-citoyens, voire des élus locaux on le verra, sont invités à s'y investir soit pour développer la ferme (nouvelles constructions, rénovation, soutien des fermier.ère.s) soit pour s'y appuyer en vue d'activité de « plaidoyer » sur le territoire. Ainsi quand dans la relation « fermier.ère.s - territoire » nous exprimions qu'« en s'installant, les

²⁷⁹ La dernière partie de cette thèse révèle, à travers des études de cas, que des droits sur le foncier sont certes répartis mais restent cadrés par des limites, des « prérogatives d'exercice » de chacun.e sur la terre et le bâti. Je montre alors que ces « limites » font du commun de TDL avant tout un « partage de tâche » (Dardot, Laval, 2014) et le creuset d'une « co-activité » (*ibid.*), nécessaire à la durabilité du dispositif et à des principes de gouvernance du foncier. Un premier principe est celui du respect de la « subsidiarité ». Ce principe fondamental de la politique et de la stratégie organisationnelle du réseau TDL en favorise un deuxième : la recherche d'une équation entre les actants « ferme-fermier.ère-territoire » par les AT, et leurs GL le cas échéant. En fonction des AT et des GL, cette équation se renouvelle à la marge, en fonction des contextes fonciers et territoriaux locaux. Cependant TDL garde la volonté d'implanter « des fermes sur les territoires comme autant de lieux d'expérimentation d'une nouvelle manière d'aborder la terre » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.24)

fermiers de TDL s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire » in fine l'« ancrage important » de la ferme louée se précise tant sur le territoire, en tant qu'enjeu, que dans le « Mouvement TDL » présent sur le territoire, en tant que principe. Ainsi dans la relation « fermier.ère.s - fermes TDL » aux yeux du Mouvement TDL il y a certes une relation contractuelle (BRE) mais aussi une relation morale (Charte, normes) qui i) envisage qu'une ferme TDL doit rester accessible à des tiers, – représentants d'autres structures du réseau telles que les AT, la Foncière et la Fondation voire certains de leurs partenaires –, en vue de l'enjeu d'une gestion collective de la ferme par le réseau –, et ii) mobilisable pour le plaidoyer (visites, argumentaires sur les enjeux fonciers locaux, démonstration de nouvelles pratiques en terme de gestion du bâti, etc.). Finalement la « ferme TDL » devient un « objet-ressource » et « objet-frontière » (Akrich, Callon et Latour, 2006) à transmettre et à préserver, un « actant » (Callon, 1986), territorialisé. Dans TDL, ce qui réunit tous ces dispositifs fermiers entre eux, c'est i) leur commune propriété collective par TDL, ii) leur construction en tant que « lieux de vie » [de fermier.ère.s et d'habitant.e.s] et non seulement lieux d'exploitation agricole » (Mialocq, 2015/1, p.140), devant être ancrés dans leur territoire et enfin, iii) ce sont des lieux d'expression et d'expérimentation d'une vie associative militante, visant l'orientation de l'usage du territoire, autrement dit, visant l'aménagement du territoire. Cet ancrage de l'action à cette échelle micro révèle in fine, à l'aune de notre problématique, une mise en forme de « co-activités » (Dardot, Laval, 2014) nouvelles dédiées à la gouvernance de biens communs (Ostrom, 2010)²⁸⁰ territorialisés : des exploitations agricoles en propriété collective et inclusive à transmettre au long terme.

Le « partage de tâches » et ces « co-activités » – dans le fait d'un « éthos propriétaire TDL » qui se formule ici : « la recherche de modalités de gestion coopératives » Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.22) –, est précisé plus encore en ces termes : « Organisés au sein du pôle Fermes (PF), les propriétaires doivent faire face à de multiples enjeux pour allier efficacité dans la mise en œuvre des travaux, participation des bénévoles et des fermiers au suivi voire à leur réalisation, préservation du patrimoine, maîtrise des loyers, tout en respectant les obligations du code rural. Les propriétaires étant physiquement éloignés des biens et le modèle économique ne permettant pas de financer une gestion de proximité par les salariés du pôle Fermes, l'intervention d'animateurs, de bénévoles locaux compétents est indispensable.

²⁸⁰ Dans notre approche via la théorie des RST (Callon, Latour, 2006) et des biens communs (Ostrom, 2010) ce qui spécifie un commun est une construction institutionnelle entre acteurs humains et non-humains, opérant un mode de gouvernance singulier distribuant des règles et des sanctions.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

[...]. Mais chaque cas est particulier, ajoutant complexité et intérêt à la dynamique. D'autant que les interlocuteurs locaux, bénévoles engagés, veulent s'investir et ont des avis qu'ils souhaitent exprimer et faire entendre » (*ibid.* p.23-24).

Le partage de l'action, *via* des tâches identifiées et délimitées on le comprend ici, outre d'être réalisé *via* divers statuts mis en réseau, s'ancre dans une forme multi-scalaire où plusieurs échelles spatiales interagissent : de la ferme (échelle micro) au PF (échelle macro) en passant par les AT et GL (échelle méso). Nous le verrons en deuxième partie, ce jeu d'échelle s'agence d'un faisceau de droits, de diverses natures (d'usage, de gestion, d'exclusion). L'enjeu du respect d'une « subsidiarité » et la recherche en lien d'une adaptation à une diversité de contextes fonciers locaux, actent ainsi toujours et singulièrement, un faisceau de droits se définissant et se recomposant en fonction des situations.

De plus, aux termes de ses projets foncier et en lien avec l'actant « territoire » de la relation étudiée, – au-delà de cette identité de propriétaire collectif et inclusif, en tant que premier « principe » que façonne le réseau –, TDL intègre le statut de la propriété de ses fermes dans un processus situé d'installation et de transmission d'exploitations agricoles sur chaque territoire. En effet, outre l'acquisition et la gestion collective des fermes que j'étudie, un enjeu partagé à l'échelle du « Mouvement » est celui de : « *travailler sur la question de la transmission agricole* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.41). Ce deuxième « principe » démontre selon moi l'ambition d'une « intégration », voire d'une « territorialisation », de processus locaux d'accès à la terre, au sein de l'entité propriétaire qu'est TDL. En effet, à TDL acquérir et gérer collectivement des fermes c'est répondre à des sollicitations autres que celles advenant de candidat.e.s à l'installation. Ce sont aussi des « candidat.e.s à la transmission » qu'accompagne TDL, « *des paysans – propriétaires ou fermiers – qui arrivent en fin de carrière et se posent la question de la transmission de leur ferme* » (*ibid.*). Reconnu en ce sens, le réseau déclare recevoir en effet ces dernières années presque autant d'annonces de recherche de foncier que d'offre de foncier.

Le groupe de travail « Installation-Transmission » de TDL cadre son activité depuis 2015 en signalant qu'après plusieurs années de « *va et vient* » au sein du réseau « *un fort besoin de mutualisation sur cette question large et complexe qu'est l'installation-transmission est apparue au sein du mouvement* » (TDL, septembre 2015, p.1). À l'occasion de Réunions interbudgétaire (RIB), animées par l'AN TDL et réunissant, par quart de l'hexagone, les AT TDL et des représentant des structures nationales TDL, deux constats au sujet de ce deuxième

« principe » d'action de TDL ont été faits : « [...] *la centralité de la question foncière dans les projets d'installation et de transmission place le métier de l'accompagnement [en lien] comme prépondérant dans les réalités quotidiennes de nos AT* » ; « *le manque d'outils de suivi des demandes et des accompagnements et la reconnaissance institutionnelle de cette fonction limitée au Point accueil installation transmission (PAIT) font de l'accompagnement un métier peu financé et déficitaire au sein des AT* » (*ibid.*). À noter ce recul pris par ce groupe de travail sur le fait que l'entrée foncière engage un travail transversal, systémique, voire panoptique, sur la question de l'accès à la terre à l'échelle d'un territoire et partant de son portage qui *in fine* amène à traiter de la propriété foncière. C'est l'inscription de la thématique de l'accès à la terre par le réseau TDL dans le Programme de développement agricole et rural (PDAR) qui lui a permis de s'« *approprier plus conséquemment ces problématiques [...] par l'échange de pratique, la capitalisation, l'expérimentation, la conception et la diffusion d'outils à l'échelle du mouvement* » (*ibid.*). Le métier de l'accueil et de l'accompagnement de candidat.e.s à l'installation a ainsi été rejoint dans le temps par celui de l'accompagnement de cédant.e.s (propriétaire, propriétaire exploitant.e. et fermier.ère). À noter ici que le jeu d'échelle dont je parlai *supra* engage aussi une circulation de l'information et une dynamique de mutualisation d'outils, de savoirs et de processus, résultats d'expériences passées.

De la sorte, depuis l'historique guide de TDL « *L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti. Guide méthodologique, juridique et financier* » (TDL et al., mars, 2007) ont été édités deux nouveaux outils plus spécifiques : le « *Guide pratique – Retours d'expériences. Agir sur le foncier agricole - un rôle essentiel pour les collectivités locales* » (TDL Avril 2015, réédition Décembre 2018) et le guide « *Trouver une terre pour mon projet agricole, guide pratique et méthodologique* » (TDL, Avril, 2018).



Figure 52 : Les trois guides techniques de TDL dédiés à l'accès au foncier.

C'est trois guides inscrivent une myriade de modalités d'actions publiques et privées à

l'agenda des possibles en vue de faire le point sur les outils et expériences foncières disponibles. Par exemple, les dispositifs GFA et SCI, dits « solidaires », sont valorisés. En ce sens TDL fait montre d'une posture non hégémonique de son système « propriétaire » sur la question des modalités de l'accès collectif au foncier. Pourtant, le réseau s'est construit sur la base d'un constat négatif à l'égard de ces deux dispositifs : « [...] *l'impossibilité de réaliser un appel public à épargne et donc de mobiliser largement les citoyens [...] la transmission des parts sociales [dans le temps long], la mobilité du capital, le maintien du lien avec les sociétaires [...]* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.42). Et de rajouter : « [...] *plusieurs GFA se sont tournés vers TDL afin de sécuriser le portage du foncier après un essoufflement de leur sociétariat [nomme les preneu.r.se.s de parts d'un GFA ou d'une SCI] au-delà de l'énergie déployée lors de leur constitution* » (*ibid.*). Aujourd'hui des GFA se montent *via* des GL, majoritairement en Bretagne et accompagnés par l'AT locale (un de nos trois terrains d'enquête). Une logique semble aussi prendre forme dans les discours : la finalité de certains GFA, aux jours de l'essoufflement de leurs dynamiques sociétaires, pourront-être légués à la Fondation TDL. Des associations d'acquisitions foncières sont aussi concernées, c'est le cas en Midi-Pyrénées (MP)²⁸¹.

Egalement dans ces trois guides, les diverses entités participantes de l'installation-transmission d'exploitation agricole sur les territoires et l'ensemble des dispositifs et outils existants sont mis en valeur et expliqués. Ainsi sont valorisées et présentées les institutions agricoles et de l'aménagement du territoire desquelles TDL se revendique complémentaire : la SAFER, le Service installation-transmission des Chambres d'Agriculture et le Répertoire Départ-Installation ainsi que le rôle des Notaires, des Collectivités locales et des Associations et Réseaux de l'agriculture biologique et paysanne, des journaux et sites d'annonces, *etc.* A titre d'exemple une liste des dispositifs publics que mobilisent ou que « peuvent mobiliser »²⁸² les

²⁸¹ Une association, nommée « Terre de rivière », accompagnée par TDL MP, a acheté des terres pour installer un maraicher dans le Tarn. La Fondation a accueilli l'appel à don en lien et a permis à cette association de devenir propriétaire du foncier. Dans le temps la parcelle achetée sera donnée à la Fondation TDL.

²⁸² Je signale cette formulation entre guillemets car au sein de l'ouvrage « *Guide pratique – Retours d'expériences. Agir sur le foncier agricole - un rôle essentiel pour les collectivités locales* » (TDL Avril 2015, réédition Décembre 2018) les collectivités voient leurs possibles actions être rappelées voire réclamées par le réseau TDL. Cette prétention à l'enrôlement de potentielles parties prenantes du foncier est une des identités qui selon nous caractérise le réseau. Son ambition, à travers cette activité d'enrôlement est de faire entendre sa voix et faire aller de l'avant sa propre problématisation des questions foncières en France : Comment « *redéfinir nos rapports à la terre agricole, bien commun créateur de nombreuses richesses* » ? (p.21). Ainsi, dans les premières pages du guide, au sein d'un chapitre ayant pour titre « *Les enjeux d'une stratégie foncière partagée* », le rôle des élu.e.s, à l'aune de la problématique de TDL, est cadré : « *Les élus ont un rôle essentiel à jouer pour engager les territoires*

Collectivités territoriales est explorer tout au long du guide à travers trois catégories d'actions que confère TDL à ces institutions normatives de l'aménagement du territoire et du développement local : « **La préservation des terres agricoles** : réglementer l'usage des sols (SCOT et PLU-I) ; protéger les terres agricoles (ZAP et PPEAN) ; le rôle de l'État et des conseils régionaux ; la compensation foncière ; les outils fiscaux. **La mobilisation du foncier agricole** : repérer du foncier ; accéder à la propriété (droits de préemption et DUP sur les zones de captage d'eau par exemple) ; mettre en réserve du foncier ; reconquérir les terres en friches ; constituer une unité viable pour l'installation ; favoriser la transmission des fermes. **La mise en valeur agroécologique du foncier** : mettre à disposition du foncier public ; réaliser des co-acquisitions avec TDL ; garantir un usage respectueux des terres (BRE) ; participer à la création d'espaces-tests ; Favoriser l'accès au logement des agriculteurs ».

La MUSE de TDL, qui valorise des retours de pratiques d'acquisition et de gestion collective de fermes, cadre alors, par l'analyse d'« expériences », les « fermes TDL » : « *Les fermes de TDL sont une vitrine du mouvement et autant de lieux de construction du projet de TDL. Elles produisent : de l'emploi et de l'alimentation ; de l'expérimentation, des chantiers collectifs ; des contrats (elles sont notamment le lieu de la mise en œuvre des BRE) ; des outils de suivi ou le constat qu'il en manque ; de la dynamique associative et de l'engagement bénévole ; du lien, de la confrontation entre l'agriculture et les citoyens ; de la sensibilisation et du débat par les systèmes qu'elles mettent en œuvre ou simplement le fait d'être des fermes financées par l'épargne citoyenne ; des coopérations ou des conflits avec les collectivités locales ou d'autres partenaires agricoles que TDL n'aurait peut-être pas touchés autrement* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.24).

Puis, fort de ce constat, la MUSE n'hésite pas à affirmer que les « fermes TDL », à travers leur statut de « propriété privé inclusive » et de « commun », favorisent l'action collective sur l'enjeu on l'a vu « d'une stratégie foncière partagée » « *en réinterrogeant la propriété privée, en croisant les regards et en cherchant dans l'économie sociale et solidaire de nouvelles manières de gérer* » (*ibid.*). Puis la MUSE, fait sienne l'analyse d'Elsa Pibou (2016) en affirmant que « *TDL, à travers ses fermes, vient bousculer le rapport à la terre. Il*

[...et] *agir sur la maîtrise et l'orientation de l'usage du foncier agricole* » (*ibid.*). Cela laisse entendre que le faisceau de droits et de statuts que construit TDL inclut également d'autres « tiers » institutionnels et normatifs de l'agriculture (les OPA et la SAFER) et de l'aménagement du territoire (les communes et leurs regroupements qui portent les PLU-I et les PNR, Départements et Régions et leurs schémas de développement). Nous y revenons en partie 2.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

fait de la terre un outil de travail comme les autres [et] rompt avec ce qui allait de soi jusqu'alors... [Terre de Liens] introduit une dimension collective dans une gestion foncière traditionnellement individuelle et s'inscrivant dans un ordre patrimonial familial (Pibou, 2016) » (ibid.). Et de rajouter que « par ailleurs, TDL instaure un droit de regard collectif (Pibou, 2016) » [... en effet,] la mobilisation citoyenne qui se développe aux côtés des fermiers offre une place à des acteurs non issus du secteur agricole dans la gestion de la terre. Elle leur permet d'interagir avec des partenaires [OPA, Collectivités territoriales] qui leur sont non naturels et invite chacun à devenir un citoyen-expert : l'expertise sur les enjeux agricoles n'est alors plus laissée à la seule profession mais co-construite avec les acteurs des territoires. L'évocation d'une expertise citoyenne dans TDL renvoie [...] à la manière dont le dispositif participatif mis en place par le mouvement vient compléter et améliorer la qualité des dispositifs techniques existants, notamment dans la prise en compte des attentes sociales des individus sur l'agriculture et le devenir de leur territoire » (ibid.).

À noter, afin d'éviter toute forfaiture, que la MUSE de TDL relativise ensuite ses propos au sujet de cet « engagement citoyen » : « Cette contribution de TDL à l'émergence d'une expertise citoyenne est toutefois à pondérer. Les récents travaux d'analyse de son bénévolat soulignent que le caractère très technique de l'action de TDL induit une forme de tri, favorisant l'engagement de personnes en lien avec le monde agricole ou disposant d'un capital culturel leur permettant d'aborder facilement le champ d'action de Terre de Liens » (ibid., p.25). Comme j'ai pu l'annoncer plus avant, cette dernière insertion démontre que l'ambition de TDL a bien plus favorisé l'émergence de « postures », ici de type « citoyennes », que de réels statuts légitimes à s'exprimer sur les questions foncières. À TDL, agriculteur.tice.s, bénévoles, expert.e.s ou non, sont avant tout construits comme des citoyen.ne.s issu.e.s de la société civile.

Un autre document, dont l'ambition est de diffuser en interne des valeurs et des représentations de ce qu'est et de ce que fait TDL, va plus loin. Au sein de la fiche (TDL, Septembre, 2017) : « Faisons le point sur... des fiches mémo pour les administrateurs, fermiers et salariés : Les fermes et fermier.ère.s de Terre de Liens » le réseau cadre les fermes comme les motrices de son projet politique : « Les fermes alimentent et expriment le projet politique de TDL. Pour préserver la terre comme un bien commun, de nouveaux contrats voient le jour pour des engagements mutuels de long terme entre la société et les paysans, pour l'installation de paysans et la préservation des ressources naturelles par l'agriculture » (p.8).

TDL montre ici qu'en tant que dynamique politique le réseau compose avec la structure d'une « apparence d'éternité ». En effet, l'apparence de rapports sociaux entre les sujets humains de TDL ne procèdent pas des actions de ces derniers, « *mais d'interactions entre les objets eux-mêmes [...] comme si les objets produits [les fermes TDL], échangés [sous forme de parts ou de dons] et consommés [en tant qu'espace de projet] par les individus humains étaient en fait les véritables « sujets ». [...] d'où l'apparence d'éternité des catégories et des « lois » de l'économie, [...] que TDL construit* » (Balibar, 2011/2, p.51).

Egalement, la fiche ouvre les perspectives politiques du réseau en réalisant un pas de côté envers la Foncière et la Fondation TDL entendues ici comme des outils parmi d'autres : « *Les fermes TDL sont celles en propriété de la Fondation et de la Foncière mais TDL accompagne également des GFA/SCI et des collectivités. Toutes ces fermes sont des lieux : de l'action concrète, de projets réels qui rendent les propos de TDL crédibles et légitimes dans le débat politique ; d'expérimentation et d'analyses : BRE, gestion du bâti, l'habitat rural, calcul des fermages, analyse des sols, modèle agricole ; de mobilisation humaine, technique, financière : associer les publics (citoyens, collectivités et acteurs du territoire) est une des originalités et spécificités de TDL par rapport à d'autres acteurs. Cela confère à TDL une légitimité pour contribuer au débat public ; d'innovations sociales : la société civile est au cœur du projet (portage financier des fermes, circuits courts vers les consommateurs) et aux côtés des fermiers (gestion collective et solidaire des fermes, appui au fermier) ; elles témoignent qu'un autre rapport à la terre est possible (propriété collective et gestion citoyenne ; par les modèles agricoles développés sur les fermes et par la synergie d'acteurs que peut créer une acquisition sur un territoire ; d'accueil et supports de la réflexion sur l'installation et la transmission, l'accès au métier de paysan* » (ibid.).

De la sorte, la fiche met un « coup de pied dans la fourmilière » en problématisant les fermes de TDL à l'aune du « projet stratégique » du réseau « *Quelle est la place des fermes dans le projet stratégique de TDL ? [...et] quelle est la place donnée aux autres orientations/missions définies par le projet stratégique de TDL (notamment : permettre aux citoyens de se mobiliser sur la question de la terre, interpeller les citoyens et les décideurs aux niveaux local, national et international pour orienter les politiques publiques et sensibiliser et accompagner les collectivités à une gestion responsable du foncier) ? Quelle place et quelle valorisation pour d'autres solutions d'accès collectif et solidaire (GFA, SCI) au foncier complémentaire à la propriété TDL, dans TDL ?* » (TDL Septembre 2017, p.9).

Relativement à notre problématique on comprend *via* cette étude du statut de « la

propriété des fermes TDL » que la propriété du foncier à TDL est un levier juridique premier lui donnant légitimité à créer son propre mode de gestion et sa propre philosophie et partant à rendre possible ce nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier. La question de l'usage du territoire advient dans deuxième temps finalement mais reste toujours une perspective. Du point de vue la « structure sociale incorporé » que représentent le « capitalisme » et partant « la propriété des moyens de production » ici, nous proposons d'observer comment des préceptes marxistes surplombent éventuellement l'action de TDL.

Selon Etienne Balibar, philosophe contemporain exégète de Karl Marx « *le capitalisme est une forme d'exploitation qui commence par l'expropriation violente des producteurs, mais qui doit produire par son mouvement dialectique interne [...] une violence inverse, l'expropriation des expropriateurs. Ce renversement, toutefois, enveloppe une mutation de l'idée de « propriété » et des règles de sa conservation, puisqu'au lieu de déboucher sur l'appropriation privée des « communs » elle débouche sur la nécessité du communisme. Les [...] producteurs] qui se libèrent d'une dépendance devenue incompatible avec l'organisation du travail social ne retournent pas à une activité indépendante, mais instituent une appropriation collective des moyens et des résultats de la production » (Balibar, 2011/2, p.56-57). La problématique de l'expropriation « [...] peut être entendue soit comme le dessaisissement des moyens d'assurer sa propre existence, soit comme un renversement de la « propriété de soi-même » qui, dans la tradition de l'individualisme moderne, constitue le fondement de la personnalité » (*ibid.* p.50). Dans cette vision « historique » de la propriété privée et « dialectique » de l'expropriation, ce qui surgit est une « violence de l'exploitation » qui, sous la forme paradoxale de la liberté ou du rapport contractuel entre propriétaire et producteur, « combine la domination « autocratique » du capital sur [...] le producteur] dans la sphère de la production avec le règne des droits de l'homme et du citoyen dans la sphère publique, et surtout la possibilité d'une organisation politique qu'elle implique » (*ibid.*). Il s'avère que TDL développe une pratique de reconquête de droits collectifs, voire publics, sur le foncier. C'est par la mise en discussion de ces droits par de nouveaux collectifs d'actants alors constitués, que TDL entend, on l'a vu *supra*, inventer une nouvelle table de négociations dédiée à la problématisation de l'enjeu d'une équation « ferme-fermie.re.s-territoire ». TDL n'exproprie a priori donc personne mais construit cependant une inclusion de la chose publique (*res publica*), – dans les débats sur l'usage du foncier dont il est propriétaire –, provoquant *in fine* une double exclusion, celle du « marché » et du « paysan ». Ce dernier n'est pas exclu en tant que producteur, puisque c'est toujours lui qui produit, mais en tant que figure légitime à s'exprimer*

seul, en tant que membre d'une Profession, sur le foncier. La nécessité de TDL n'est donc pas l'émergence d'un « communisme » mais d'un « commun » duquel au premier chef l'État et la société civile sont les garants.

Le statut « territoire » : un espace de projet, une visée stratégique

Dans un article de la revue *Economie Rurale* n°369 de Juillet-Septembre 2019 j'ai pu préciser, avec mon collègue Adrien Baysse-Lainé, au sujet de cette relation « fermier.ère – ferme – territoire » en milieu rural que « *l'implantation de fermes TDL vise à essaimer un modèle solidaire de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soin. Des acteurs territoriaux, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, expérimentent via les fermes TDL une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistiques. Les activités de « traduction » de TDL nécessaires à cette « problématisation » s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.98).

C'est la valeur en tant que telle, d'une « *stratégie d'implication locale* » (TDL, Août 2017) de TDL par ses fermes qui est à noter ici. En effet, cet enjeu, tant éthique que stratégique, est opérationnalisé dans la nomenclature nationale de la « *Fiche d'instruction pour l'acquisition fermes/terres* » (*ibid.*), présentée en Comité d'engagement (CE) national avant toutes acquisitions. Au sein de ce dispositif interne à TDL, le ou la fermière doit prouver son ancrage territorial et/ou de sa stratégie en lien. A noter que cette description au sein de la fiche d'instruction – rédigée tant par les fermier.ère.s que par des bénévoles et/ou salarié.e.s – présente une adéquation des divers objectifs d'implantation locale de la ferme tant en tant que dispositif de production et de vente du fermier, qu'établissement du réseau. En ce sens les fermier.ère.s de TDL sont attendu.e.s par le réseau pour porter et donner de nouvelles occasions à sa « *stratégie territoriale* ». On peut aussi parler, outre l'idée de « *se mettre en réseau* » qu'admet la notion, de l'ambition de TDL « *d'innover des territoires* ». En effet, Serge, Fondateur et Président de l'AN TDL de 2013 à 2016, cadre en ce sens l'action de TDL en tant qu'une « *territorialité* » sur les territoires : « *poser des cellules saines, comme ça de territoire, s'il y en avait plusieurs qui se touchaient petit à petit (fait des gestes sur la table comme pour symboliser l'expansion sur l'espace) de ces cellules de régénération, où il y a de l'argent citoyen, du bénévolat citoyen, du débat politique, publique, de l'animation, de l'éducation citoyenne, là on jouerait notre rôle de faire tache d'huile et de contaminer positivement petit à petit les territoires [...]* » (Entretien avec

Serge, le 21 avril 2016 à Lyon).

À l'instar du précédent statut, à la lecture des descriptions précédentes, dédiées à l'objectivation du réseau TDL par les statuts construits par lui et qui le composent, c'est en substance que celui-ci a été également effleuré. Néanmoins, avant de conclure cette deuxième partie d'objectivation des différents statuts structurants TDL il me semble important de préciser quelques éléments descriptifs et analytiques à l'égard de ce statut particulier qu'est le « territoire » pour TDL. En effet, *via* le dernier numéro (n°4) d'Arpenter, d'octobre 2018, « *Cultiver le dialogue territorial* » la MUSE de TDL affirme que « *pour repenser l'usage de la terre et la préserver, TDL entend prendre une place dans la gouvernance du foncier, à travers la défense d'un dialogue nourri entre acteurs et institutions d'un territoire* » (p.13). Ce qui est revendiqué ici ce n'est pas le territoire en tant que tel mais ses rouages de gouvernance où des acteurs et agents se mettent en dialogue. Pour TDL « gouvernance » et « territoire » sont liés au sein de son propre enjeu qui est d'orchestrer diverses arènes internes, interdépendantes on l'a vu, inscrites dans plusieurs échelles géographiques de discussions politiques et éthiques, de diffusions d'outils et autres moyens de prise de décision en vue d'actions stratégiques sur l'accès au foncier. C'est par ces deux entrées que TDL depuis dix-sept ans développe ainsi une action collective dont la partition « aménagiste » tend aujourd'hui à vouloir intégrer « l'œuvre » institutionnelle, plus globale bien entendu, de « l'Aménagement du territoire » français. En quelque sorte, de par sa propre expérimentation – d'une activité coordonnée d'acquisition et de gestion collective de fermes à l'échelle nationale, qui de plus est rendue possible par la mise en place des principes de subsidiarité et de péréquation entre les territoires – TDL fait déjà œuvre d'un « aménagement du territoire ». Ainsi, se sentant poussé en interne par les fruits d'acquis opérationnels et en externe par une demande de plus en plus prégnante (société civile, InPACT, conventionnements divers avec les Collectivités territoriales) sur les territoires, TDL souhaite dorénavant devenir légitime à intégrer, voire animer, la « table des négociations » à l'échelle locale. Mais outre la dimension opérationnelle que revêt la notion de « dialogue territorial » pour le réseau TDL – dans le cadre de ses prétentions à devenir un acteur de l'aménagement du territoire –, il y raccroche une autre de ses ambitions « *une revendication démocratique et une option alternative pour organiser la gouvernance politique* » (*ibid.*, p.14). On voit apparaître dans les différentes insertions qui suivent cette dynamique aménagiste sociétale de TDL : « *pour mener à bien son projet, TDL veut susciter et participer au dialogue territorial multi-partenarial, dans la perspective de créer les conditions de la coopération sur les territoires*

pour préserver la terre agricole » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.14). À cette échelle, et à travers les associations territoriales qui la constituent, « l'organisation revendique ainsi le droit d'expérimenter en soutenant l'émergence de nouveaux modèles d'installations agri-rurales, co-construites avec les citoyens et les acteurs publics ou privés du territoire » (ibid.). Et de rajouter : « à ce titre, TDL a intégré dans son projet stratégique la contribution aux politiques publiques en faveur de la préservation du foncier agricole » (ibid.).

À noter la capacité du réseau à pouvoir mettre en rapport les arènes publiques et privées sur un même pied d'égalité en vue de servir le développement de son projet et l'intérêt général.

Les registres de discours et de langage que le réseau mobilise s'inscrivent en sus dans la grammaire de « l'Aménagement du territoire » : « *Par son action sur les territoires, TDL cherche à expérimenter et élaborer des propositions pour répondre à des enjeux transversaux de société : la préservation des ressources naturelles ; le maintien ou la reconquête de l'espace agricole ; la lutte contre l'urbanisation et la préservation des terres agricoles en péri-urbain ; la lutte contre l'accaparement des terres ; la contribution à l'installation et la transmission agricoles ; le développement d'une offre alimentaire locale et biologique » (ibid.). L'idée que TDL veuille, – en tant que réseau spatialisé au début d'un processus de territorialisation – devenir légitime à intégrer, voire animer, « la table des négociations » où siègent les acteurs normatifs agricoles et de l'aménagement, se concrétise dans l'insertion suivante, relative aux enjeux d'aménagement énoncés ci-dessus : « *Le mouvement cherche à créer les conditions favorables à leurs prise en compte et à faire émerger des solutions collectives, acceptables et acceptées par le plus grand nombre. En ce sens, chaque ferme acquise ou chaque porteur de projet accompagné constitue une manière de répondre à l'enjeu et illustre les intentions de TDL » (ibid., p.15).**

À noter l'ambition sociétale du « plus grand nombre » qu'arbore ici TDL. On touche de près à présent cette double identité de TDL en tant que mouvement social et réseau sociotechnique.

On le verra en deuxième partie mais, cette « table de négociation » où des acteurs se retrouvent en situation de vouloir négocier l'avenir de l'usage du foncier agricole à une échelle très locale est qui plus est elle-même en construction. En son sein, la mise en équation « porteurs de projet et fermier.ère.s ; fermes à transmettre ; développement local » que pose TDL de son côté, trouve un écho positif auprès des acteurs et institutions concernés, normatif de l'aménagement du territoire (Communes et leurs regroupements, PNR, DDT) et de l'installation-transmission des exploitations (OPA, Chambre d'agriculture, SAFER). Par

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

exemple, on y reviendra, l'équation de TDL en Ariège intègre l'objectif d'un résultat devant répondre aux enjeux locaux, entre autres de lutte : contre l'enfrichement, contre la dévitalisation du territoire et pour la gestion de bâtis d'habitation et de production, à long terme.

Outre l'ambition de TDL d'investir sur les territoires « l'accompagnement de politiques publiques », le « Mouvement » incorpore à son action des prétentions de type « mouvement social » : « *Pour Terre de Liens, les coordinations à construire entre bénévoles, salariés, fermiers, partenaires sur les territoires et entre le local et le national apparaissent comme un marqueur fondamental dans la réalisation de son aspiration. La diversité des personnes bénévoles ou salariés en présence constitue ainsi une force ou encore une synergie positive pour reprendre l'expression d'Ivan Illich²⁸³* » (Association TDL, MUSE, Janvier 2018, p.7) et de rajouter *via* une approche géographique du réseau qu'« *après l'élan collectif de départ, autour de l'association nationale, le mouvement compte aujourd'hui une diversité de structures, dont les associations territoriales, terreau de l'engagement bénévole, constituent autant de petits territoires indépendants. Au fil du temps, chaque territoire a construit son propre pilotage, ses propres activités et, d'une certaine manière, a construit son isolement. La gouvernance de TDL s'exerce [...donc] sur un patchwork de territoires et différents espaces à échelles variables, qui peuvent être des territoires très ciblés (une ferme, une parcelle en péri-urbain), des territoires plus larges (les terres agricoles d'une Zone à Protéger, un projet d'échelle intercommunale ou départementale, la coordination de projets locaux à l'échelle régionale, un projet de Massif impliquant plusieurs régions), jusqu'au territoire national. Pour gouverner chacun de ces territoires, une instance de pilotage et d'action collectives est créée, en interne. On a ainsi des groupes locaux, des commissions, des groupes de travail, et d'autres entités transversales* » (ibid., p.40).

283 A noter cette référence au Philosophe de l'écologie-politique, critique des institutions – un des penseurs du XXème siècle ayant nourri les mouvements sociaux de lutte « pour la décroissance », « contre le capitalisme » et en vue d'un « après-développement ». Cette expression « *synergie positive* » empruntée à Ivan Illich, qui pourrait passer pour anodine, fait montre selon moi du positionnement de TDL dans un registre de lutte à l'instar des « mouvements sociaux » (Chabanet, *in* Fillieule et al. 2009) pour lesquels « *le « commun » est devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital et ont donné lieu à des formes d'action et de discours originales* » (Dardot, Laval, 2014, p.16). *In fine*, c'est l'analyse illichienne du développement que TDL, en quelque sorte, positionne ici d'une manière discrète. L'analyse d'Illich construit le phénomène du développement moderne « *comme une guerre à la subsistance par la destruction de toute synergie positive entre les modes de production autonome et hétéronome qui détruit le domaine du vernaculaire et exproprie les gens de leurs capacités et leurs puissances, de leurs nécessités et leurs talents* » (Grünig Iribarren, 2013, p.107).

Enfin, pour conclure sur le statut « territoire » de TDL je souhaite préciser la prise de recul qu'effectue la MUSE de TDL au sujet du réseau lui-même au sujet de sa difficile « *gouvernance en mouvement* » (*ibid.*, p.39). Cette prise de recul est selon moi à insérer ici à l'aune de cette description de TDL en tant que réseau en cours de territorialisation, candidat à devenir un acteur légitime de l'Aménagement du territoire en France. Les insertions de discours écrits qui suivent témoignent en sus – quand bien même n'étant pas issues de l'Arpenter n°4 sur le « dialogue territorial » – de la prégnance de l'enjeu territorial : de l'échelle locale à l'échelle nationale du « Mouvement TDL ». On voit se dessiner une distribution territorialisée de type étatique de la gouvernance du réseau – construite en prime par l'enjeu de maintenir et alimenter la décentralisation originelle de son action –, comme étant l'ADN organisationnel de sa gouvernance. C'est ainsi en effet que la MUSE TDL considère en 2018 que « *le pilotage du mouvement TDL dans son ensemble et la place dédiée aux bénévoles associatifs dans la construction des orientations stratégiques sont [...] bousculés par les évolutions que connaissent les structures nationales. L'institutionnalisation de la Fondation, tout particulièrement à travers la reconnaissance d'utilité publique obtenue [auprès de l'État] en mai 2013, qui consolide son propre modèle économique et technique ; la croissance de la Foncière, qui gère un nombre de plus en plus important de fermes et de ce fait cherche à professionnaliser son approche ; l'association nationale qui n'est plus le lieu de la gouvernance du mouvement Terre de Liens où était garanti le projet politique, [...] doit construire et faire reconnaître son rôle de coordinatrice du réseau associatif* » (*ibid.*, p.40). L'enjeu que je souhaite ici décrire en considérant TDL par son identité de « mouvement social » aux traits « aménagistes », devient alors clair à travers **la mise en problème** qu'effectue la MUSE TDL ici : « *Cette nouvelle situation et l'agrégation de l'ensemble de ses territoires indépendants amène à se poser la question du pilotage du mouvement, de sa cohésion et de sa régulation. Où se construit le commun, qui consolide l'interne et peut infuser à l'externe, témoignant ainsi de notre capacité de changement social ? Le conseil d'administration de l'association nationale n'est plus le seul lieu où s'élaborent les orientations à donner au mouvement. C'est pourtant elle, en tant que trait d'union entre les associations territoriales, qui rassemble les forces militantes et garantit le projet citoyen et militant de TDL. Une nouvelle organisation est à penser et c'est en cours. La réflexion devra associer tous les acteurs de la construction du projet, tout particulièrement les bénévoles issus des territoires. Car TDL n'est pas une entreprise et n'entend pas le devenir : l'association nationale et les associations territoriales sont typiquement des structures de l'économie solidaire ; elles ne pourraient pas fonctionner sans les bénévoles. Et tel que le mouvement s'est construit, la Foncière et la*

Fondation non plus » (*ibid.*).

Via le statut « territoire » les insertions et les analyses qui précèdent révèlent selon nous la ténacité de la structure du « pouvoir légitime » de l'État ou d'un pouvoir central : « *L'État [...] parmi d'autres groupement de domination : celui dont la direction administrative revendique le monopole de la violence légitime* » (Abélès 2005, (1^e éd. 1990) : « *Anthropologie de l'État* », in, Steinmann, 2007, p.7).

Conclusion de l'appendice

L'exercice proposé dans cet appendice de la thèse met en lumière des catégories de statut et des « structures sociales » internes à TDL, surplombant les actions de ses agents (pour nous des actants) car « incorporées » par eux. L'exercice, – et les thématiques de statut construites par l'analyse –, nous a amené à positionner également des structures sociales externes en tension, car surplombant *a fortiori* l'action du « Mouvement TDL », – dont l'ambition est de construire un nouveau droit de regard « citoyen.ne.s » sur l'usage du foncier agricole et du territoire. Selon-nous et donnant suite aux analyses proposées dans cette partie, c'est la structure d'une « nécessité d'une démocratie politique socialiste » qui engonce dans sa globalité le « Mouvement TDL » et son action envers le foncier et les territoires. En quelques sortes TDL socialise un « objet », le foncier agricole, qui jusque-là était « sujet » du marché et « tabou » d'une profession agricole corporatiste (cf. partie 1) légitimée par l'Etat pour s'exprimer seule sur ses usages. Les apports du philosophe Etienne Balibar éclairent notre proposition : « *La socialisation du travail engendrée par le capitalisme lui-même finit par exiger la planification de la production et de la distribution des produits du travail, ainsi que le surgissement d'une capacité pour la société d'organiser la « juste » contribution de chacun de ses membres à la réalisation du bien-être commun. [...] c'est la planification socialiste elle-même (du moins en tant qu'elle est indissociable d'une avancée des formes de la démocratie politique), qui exige de franchir encore un seuil vers le règne de l'égalité* » (Balibar, 2011/2, p.60). *In fine*, TDL semblerait être le fruit d'une dynamique de « ré-encastrement » (Polanyi 1944, 2009) aux côtés du marché, du social, du politique et du culturel, dans l'économie, en vue de faire du foncier agricole un « objet-frontière » (Akrich, Callon, Latour, 2006) duquel se questionnent et se débattent publiquement, ses modalités d'usage et d'ancrage territorial. La dynamique du « Mouvement TDL » est donc « aménagiste » et « développementiste » car

portant le double désir d'un évolutionnisme socio-spatial, déjà présenté et, (on y revient en partie 2) d'un pouvoir sur l'espace. En effet, en tant que nouvel acteur de la gestion du foncier agricole en France, même si ses acquisitions restent limitées en surface, TDL détermine l'émergence d'une lutte spatiale ancrée, dans le but d'affirmer un idéal politique du « droit à l'aménagement du territoire » calqué sur le « droit à la ville » d'Henri Lefebvre (1968, 2009). *In fine*, il marque une volonté de contrôle de ce « pouvoir sur l'espace » (Harvey, 2010).

C'est en m'intéressant aux productions documentaires institutionnelles de TDL complétées d'« expressions [d'agents de TDL] qui voilent le sens objectif [de l'action collective étudiée] autant qu'elles le dévoilent [...] » (Bourdieu P. *Un art moyen*, 1965, pp.18-21 ; cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.184) que j'ai commencé ici une première analyse de mon objet d'étude *via* un travail d'objectivation sociologique (Accardo, Corcuff, 1986). En me lançant également dans l'analyse des significations produites par ces actants, issue de mes observations et entretiens-conversations avec eux, l'exercice met *in fine* en lumière « les conditions sociales de possibilité de [... leurs] significations [...] » (*op.cit.*) en d'autres termes : les structures sous-jacentes à leurs actions, construites au sein de TDL et celles externes, les surplombant. C'est à partir de la mobilisation de discours situés d'individus « agents », – envisagés aussi comme des actants humains (Akrich, Callon, Latour, 2006), [« fondateurs-leaders » ; « bénévoles » ; « directeurs » ; « salariés » ; « fermiers »] « porte-paroles » d' « actants non-humains » (*ibid*) [« la pensée critique » ; « le projet foncier » ; « le territoire » ; « le sol » ; « la propriété des fermes TDL »] –, agissant aux échelles nationales, régionales et locales, que j'ai pu objectiver TDL *via* ses propres catégories de statut. Ces catégories réapparaissent peu ou prou en partie 2 au sein d'actions situées menées par des collectifs d'actants humains et non-humains. Je reviens ci-après sur ces catégories en les classant par familles d'actants. Au fil de cette synthèse, qui conclue cet appendice de la thèse, nous remobilisons notre problématique et nos quatre hypothèses qui sont pour rappel :

« Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ? »

(i) Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes.

(ii) Des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement », de long terme.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

(iii) L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire.

(iv) Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé.

Les actants humains du « Mouvement TDL » :

Le statut « Fondateur » du réseau, considéré comme étant aux origines ontologiques du « Mouvement TDL », nous a permis d'approcher les deux métaphysiques cadrant les fondements de l'action de TDL qui *in fine* émergent et précisent ce « nouveau droit de regard sur le foncier agricole » : c'est l'ontologie « terre » et l'ontologie « liens » qui *in fine* signifient la *praxis* citoyenne sur le foncier qu'entend instituer le « Mouvement TDL ». Nous y revenons dans cette conclusion à plusieurs reprises.

Des trois directeur.trice.s des trois « piliers du Mouvement TDL » (site web de TDL), deux sont des fondateurs de TDL. L'analyse montre que la responsabilité des trois directions nationales de TDL se situe dans un rôle opérationnel de veiller aux interdépendances statutaires et éthiques, voulues et construites dans « *l'intérêt du mouvement* » autour de sa Charte (2003). Cependant, on observe des degrés différents, pratiques (fiche de poste) et statutaires, quant aux motifs de « faire mouvement » entre les trois structures nationales TDL. Si des énoncés cadrent concrètement TDL comme un « Mouvement » coté Fédération Nationale TDL et coté Foncière TDL, – les deux directeur.trice.s sont chargé.e.s explicitement de « *collaborer* » voire de « *co-animer* » des actions communes avec les trois piliers de TDL, « *dans l'intérêt du mouvement* » –, du côté de la Fondation TDL, Reconnue d'utilité publique par l'État, ses engagements à destination explicite du « Mouvement TDL » ne sont pas actés dans ses statuts. Sous le contrôle et la tutelle des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture elle a obligation à s'adresser à toutes structures intégrant dans leurs pratiques et objets ceux qu'elle mobilise et motive. Relativement à notre problématique, le nouveau droit de regard citoyen sur le foncier que nous recherchons est semble-t-il une somme de regards croisés en vue d'une « gestion collective du foncier » en tant que « commun, inaliénable » (cf. Charte TDL). Pour qu'ils se croisent au long terme et aboutissent à un « résultat acceptable » (Céfaï, Trom, 2001) en interne du « Mouvement » et en externe du « réseau », l'enjeu semble être d'animer et de maintenir un

niveau d'interdépendance suffisant entre les structures du réseau national TDL et dans leurs relations respectives avec les AT. C'est la structure de « la société organisationnelle » (Lazega, 2003/2) qui semble ici impliquer TDL. En son sein les actants de TDL aux différentes échelles contextualisent leurs actions (qui doivent être collectives et de long terme) au moyen de jugements de pertinence : la transmissibilité des fermes acquises et leurs ancrages aux territoires. C'est aux travers de ces jugements que ces actants politisent leurs échanges (sortir la gestion de l'accès au foncier du corporatisme agricole et représenter les citoyen.ne.s sur les questions de son usage) et la gestion de leurs interdépendances (notamment la représentativité locale des enjeux des propriétaires de TDL (Foncière et Fondation) et l'ancrage territorial durable de l'action des AT). L'hypothèse n°2 est ici éclairée à l'aune du but du mouvement de construire « un partage de tâches de gestion écologique et économique du Mouvement de long terme ».

L'étude du statut « salarié.e.s TDL » montre que le niveau de formation de ces actants est élevé (ingénieur et master). Egalement, l'entrée dans TDL par le statut de bénévole et/ou de membre d'organisations proches est prépondérante pour de potentielles embauches. Cette information signale une dynamique cooptative informelle remarquable. Les missions assumées par les salarié.e.s relèvent en grande partie de l'animation associative, au sein des AT. Les missions relatives à la gestion immobilière se concentrent dans le PF et de manière plus disparate au sein d'activités de coordination de certaines AT. Les salarié.e.s TDL sont multitâches et chaque coordinateur.trice et/ou animateur.trice régional.e compose dans son travail des compétences multiples : animation associative, gestion budgétaire et activités en lien avec la gestion des fermes. Dans tous les cas, les compétences relatives au foncier agricole (structures, acteurs, règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dispositifs divers) sont largement, soit mobilisées dans les champs de compétences des responsables salarié.e.s des AT soit, font l'objet de parcours de formations internes, dispensées (également aux bénévoles) par le centre de formation TDL porté par la FN TDL depuis juin 2017. Cheville technique, les salarié.e.s sont également en charge des activités politiques (représentation de TDL dans des *meetings*, *etc.*). Ils ont aussi des engagements militants (acceptation de la précarité, dépassement de la mission, des heures de travail parfois non-rémunérées, *etc.*) et sont sujets pour plus d'un tiers à l'épuisement. Un *turn over* semble se préciser et les « ancien.ne.s » quittent leur poste au fur et à mesure. Les bases salariales de TDL montrent un certain nombre d'inégalités entre les salarié.e.s. Le plus grand salaire est 2,5 fois supérieur au plus petit salaire du réseau : des salarié.e.s s'estiment sous-payé.e.s et sous-classé.e.s. Certain.e.s, en mécénat de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

compétences, sont issu.e.s d'entreprises extérieures au réseau. Le statut « Service Civique » advient régulièrement dans les discours comme un dispositif de création de poste et de première réponse à des besoins pratiques voire stratégiques. « Pour faire Mouvement » la recherche d'une cohésion s'exprime dans la mise en place du « Séminaire d'équipe national » qui est devenu une arène fondamentale de la « *cohésion d'équipe* » (Association TDL, 2015, 2018) recherchée. Les enquêtes internes et les analyses partagées en son sein favorisent une prise de recul collective sur « les bons et les mauvais points » des vécus collectifs et individuels au sein des structures employeuses (AT, FN, Foncière et Fondation). Sur les « mauvais points » il faut noter l'inflexion négative du nombre de salarié.e.s de la FN à partir de 2014 tandis que celui des autres structures TDL régionales et nationales s'est développé. Ainsi, « *les spécificités de l'AN [devenue FN] ont été bousculées* ». Ses missions de départ de « *mise en mouvement du réseau* » ont migré, soit vers les AT devenues structurées et ancrées dans leurs propres réalités territoriales (relation aux régions et aux financeurs), soit vers la Foncière et la Fondation qui, depuis 2014 se sont développées et autonomisées du point de vue budgétaire, – *a contrario* des faiblesses d'équilibre qu'a connues la FN. Malgré le « bon point » d'une « *vision politique partagée* » le sentiment en région de métiers de moins en moins homogènes entre les structures et de l'émergence de besoins d'encadrement ou de coordination plus que d'animation, fait montre que le réseau s'est professionnalisé et territorialisé et que l'enjeu « militant » du départ s'est vu peu à peu transformé par des contingences de gestion de projets, en sus, situées. *Idem* pour les structures nationales dont les métiers sont devenus spécifiques : recherches de financements et de nouveaux partenariats, construction d'un catalogue de formation pour la FN ; Relations avec les Membres, Communications et Collectes de dons et d'épargnes pour la Fondation qui anime ce pôle RMCC ; gestion collective, économiquement équilibrée, des fermes par la Foncière qui anime le Pôle Ferme (PF). Dans sa dimension d'employeur le réseau doit semble-t-il former ses bénévoles administrateur.trice.s afin qu'avec les salarié.e.s ils « *trouvent un équilibre* ». Cependant, la majorité des pratiques techniques étant partagées de manière non délimitée entre salarié.e.s et bénévoles, à travers des activités et des formations, les postures et rôles de chacun.e.s semble parfois difficiles à tenir. À l'aune de ma problématique on peut saisir ici que le nouveau droit de regard sur le foncier que semble construire TDL est certes *a priori* réalisé dans une dimension politique relative à l'identité politique de TDL mais engage des constructions sociotechniques se distribuant en compétences et en partage de tâches (hypothèse n°2). En la matière, cet ensemble de compétences et de tâches dédié à l'activité coordonnée du réseau, d'acquérir et de gérer collectivement des fermes au

long terme, dépasse des pratiques seulement de gestion patrimoniale pour embrasser largement des activités associatives relatives à la finance solidaire, aux parcours formations de bénévoles et de salariés, au débat public, *etc.* L'Economie solidaire et l'éducation populaire sur les enjeux fonciers que semble construire TDL se précisent ici.

Le statut de « référent-ferme » est en construction dans TDL depuis février 2016. Objet de nombreuses réflexions internes, il n'est toujours pas cadré de manière stable en 2019 (fin de ma période de terrain). Selon mes observations c'est la dimension territorialisée et située de l'action patrimoniale et foncière de TDL, couplée à un principe d'une « subsidiarité ascendante »²⁸⁴, qui détermine cette instabilité. L'analyse de mes études de cas révélera des différences quant aux sens donnés à ce statut à l'échelle micro (fermes) et méso (AT) du réseau et à ses modalités d'action construites également à ces échelles. Outre sa nomination en tant qu'énoncé signifiant (un référent-ferme « réfère » de certaines choses à certaines entités) : il est un « référent » entre plusieurs entités (propriétaires, AT, fermiers, fermes, territoire, *etc.*). Pour nous il est surtout un actant étant mû d'une forte centralité au sein du réseau sociotechnique TDL, car déterminant l'action d'autres actants (salarié.e.s, fermier.ère.s, partenaires locaux, élu.e.s., *etc.*) et cela potentiellement à plusieurs échelles. C'est ainsi que dans les phases d'observation de mes trois études de cas j'ai pu attribuer ce statut à des individus qui, s'ils ne s'en revendiquaient pas par le sens, en assumaient les actions. Fin 2016, l'activité de gestion patrimoniale et locative du réseau TDL est clarifiée tout comme sont identifiés des actants « référents-ferme » et leurs AT. Cependant, le processus en tant que tel doit se mettre en marche et être expérimenté dans le cadre d'un contrôle d'une gestion désormais plus précise et stricte des types de projets à soutenir ou non par le PF. Les bénévoles locaux, ciblés comme investis dans la gestion collective de fermes, ont vu ainsi leurs missions de plus en plus cadrées par ce qui deviendra le statut de « référents-ferme » et des conventions de gestion entre AT et Pôle Fermes (PF). Ces bénévoles « référents-ferme » devant alors traduire localement les nouvelles modalités de la « politique d'acquisition » de TDL (respect du calcul du Compte d'Exploitation prévisionnel par ferme ; pas de travaux sur le bâti à trois ans, notamment) se voient dans le même temps enrôlé en interne de TDL par une perspective d'harmonisation de leurs activités. L'enjeu pour TDL dans son ensemble est que l'éthique sociale et écologique du réseau ainsi que son « modèle-économique-propriétaire-gestionnaire-d'un-commun-inaliénable » en

²⁸⁴ La pratique d'une « subsidiarité ascendante » est le respect, en fonction des tâches à réaliser, des échelles d'actions les plus pertinentes en vue de l'action collective coordonnées. Cette pratique permet de résoudre les problèmes aux niveaux où ils peuvent l'être. Elle suppose certains modes de délégation de pouvoirs et de droits (Servet, 2013).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

construction soit rapidement incorporé par les « référents-ferme » dans leurs activités. Néanmoins, la « proposition d'une fiche de poste » étudiée construit deux postures et deux modes d'engagement des « référents-ferme » somme toute potentiellement antagonistes entre d'un côté un appel à la « bienveillance » et d'un autre côté un appel au contrôle du « respect des contrats », passés entre propriétaires et fermier.ère.s.

Également, la mission de « référent-ferme » est cadrée par des attributs techniques spécifiques, relatifs au *pool* de compétences qu'entend développer en région le PF : i) de gestion patrimoniale : gestion du bâti (diagnostic, état des lieux, maîtrise d'œuvre le cas échéant), médiation avec les assurances et autres tiers privés et public et ii) de gestion locative : fixation des prix des fermages en lien avec les arrêtés préfectoraux départementaux, gestion des dettes des fermier.ère.s auprès des bailleurs TDL, le suivi des baux, le dialogue avec les fermier.ère.s et locataires. *In fine*, l'enjeu opérationnel pour le PF est de s'appuyer sur ce relais local qu'est le « référent-ferme », un tiers à la relation « propriétaire - fermier.ère.s », le maillon d'une chaîne d'action, d'actants et de valeurs dont les extrémités sont d'un côté les fermiers et locataires et de l'autre, les structures propriétaires de TDL (Foncière, Fondation). L'analyse de ce statut construit par TDL évoque aussi le rôle des AT au centre de cette chaîne d'actions de gestion des fermes. En effet, outre la relation directe avec le PF, un.e « référent-ferme » adhérent.e d'une AT, voire bénévole et/ou membre du CA, doit rendre des comptes et informer ce dernier. Le CA d'une AT est alors investi d'informations relatives à la gestion patrimoniale et locative d'une ou plusieurs fermes, par l'action du « référent ». À noter également que la part la plus importante de l'action attendue d'un « référent-ferme » se réalise dans des fermes déjà acquises. Dans l'idéal, c'est quand une ferme est acquise que CA d'AT et PF nomment un « référent-ferme » volontaire. Aux fins de l'enquête menée par le PF sur l'activité des référents et sur la Gestion Immobilière Foncière (GIF) et, poussé par un plaidoyer interne advenant de l'AT Rhône Alpes, c'est un *management* à la carte et une adaptation aux choix des AT que le PF a choisi pour développer l'activité qui légalement lui revient en matière de gestion des fermes (responsabilités par rapport à l'AMF et à la RUP de la Fondation). Pour ce faire la dimension technique la plus avancée en 2019 constituant un « partage de tâches » est celle d'une décentralisation, dans le temps, de la compétence de gestion du patrimoine et de gestion locative nationale du PF, par secteur géographique (Nord, Sud-Ouest, etc.) en appui des AT et leurs référents-ferme bénévoles. Un « référent-ferme » peut être aussi dit « spécialiste » : concernant les « Travaux de rénovation » par exemple, il doit pouvoir « Accompagner la maîtrise d'ouvrage des propriétaires pour les travaux à leur charge » (PF, Février 2017, p.2). L'action

des « référents-ferme » révèle *in fine* une économie de financement pour le PF. Un « référent-ferme » à TDL est un bénévole. Ce dernier n'étant pas rémunéré par un salaire relevant du cadre professionnel, il sera tout au plus remboursé de ses frais. Mais ce défraiement ne peut pas légalement être assumé par la Foncière et la Fondation qui ne sauraient intégrer à leur comptabilité le financement d'activités bénévoles. Ainsi c'est par l'intermédiaire de chaque AT et le cas échéant en accord avec elle, qu'une convention « Foncière et/ou Fondation – AT » organise le défraiement. L'AT perçoit également, au-delà du remboursement des frais de son bénévolat, d'autres financements lui permettant de fonctionner : « *Selon la taille ou la nature du chantier, une mission Accompagnement de Travaux Immobilisables (ATI) [...] Réaliser le descriptif des travaux à venir ; Identifier des partenaires techniques (architecte, interlocuteur Anah, etc...) et les mettre en relation avec le propriétaire pour définir ensemble la programmation des travaux [...etc.]* » (*ibid.*). *In fine* la gestion collective, patrimoniale et locative des fermes de TDL, action reposant sur plusieurs échelles et statuts d'actants, détermine des modalités de financement conventionnées du réseau associatif TDL, par la Foncière et la Fondation, réunies au sein du PF. Le fonctionnement budgétaire global du réseau TDL semble de la sorte s'ancrer dans une interdépendance des structures du « Mouvement », réunies dans un dispositif gestionnaire répondant aux besoins de transmission au long terme des fermes. C'est clairement par la structure d'un « rapport de dépendance au sein d'une communauté économique » (Balibar, 2011/2) que TDL semble impliqué dans son action gestionnaire relevant de l'ESS. Au centre du dispositif, à l'échelle locale, le statut de « référent-ferme » bénévole, en tant qu'actant à forte centralité, m'a semblé être la meilleure entrée pour découvrir le réseau sociotechnique des trois fermes TDL composant mon terrain de recherche. C'est à partir des fermes donc, dont TDL porte collectivement la propriété et la gestion dans un objectif de long terme en lien avec sa charte, que nous reviendrons sur l'ancrage territorial et spatial de l'action de ce réseau sur les territoires étudiés. On peut d'ores et déjà introduire que la description du statut de « référent-ferme », au sein de TDL, – réseau à plusieurs échelles, propriétaire et gestionnaire de foncier agricole –, dévoile ce qui relève du « commun » de TDL. Un commun associatif et sociotechnique, où se mêlent des interdépendances techniques, politiques et budgétaires, sources de conflits et d'arrangements, d'une AT à l'autre, en fonction de liens historiques tissés entre elles et « leurs » fermes et entre elles et leurs outils fonciers nationaux : La Foncière et la Fondation TDL. C'est également l'hypothèse n°2 qui commence à se préciser ici quant à l'enjeu d'un partage de tâches au sein de TDL vue ici comme une « communauté économique ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Le statut de bénévole à TDL, occupé déjà par les fondateurs du réseau, révèle l'« éthos » premier du « Mouvement TDL », autrement dit, la manière d'être ou d'envisager l'existence de l'action des membres de TDL, outre leurs statuts d'adhérent.e.s, de salarié.e.s, d'actionnaires, etc. Le registre d'engagement attendu de l'« action bénévole » à TDL doit se revendiquer de la « société civile » et de l'« engagement citoyen ». Elle doit porter l'ambition d'une prise de conscience et d'une lutte au long terme pour la « *préservation des sols* » (Entretien avec Serge, du 21/04/2016 – ancien paysan, fondateur de TDL, il est le deuxième président de l'AN TDL (2013-2016)). En sus, ces notions de « société civile » et d'« engagement citoyen » évoque celle d'une « posture publique » des membres de TDL face aux problèmes fonciers, au-delà de leurs statuts de « fermier.ère », de « consommateur.rice », de « salarié.e », etc. Pour le premier Président-Fondateur de l'AN TDL (2003-2013), également ancien paysan, cette « société civile » doit œuvrer dans TDL pour « *qu'à un certain moment on commence plus généralement à penser autrement la propriété de la terre. La terre c'est un bien commun ce n'est pas une marchandise* » (Entretien avec Julian, du 18/10/2016). Ce statut de bénévole, – en quelque sorte du foncier et des sols –, est la construction politique visée par TDL : que l'usage de la terre agricole devienne un débat public, désintéressé des enjeux du marché et distant du seul corporatisme de la Profession.

En outre, ces raisons de s'impliquer dans TDL ne sont pas uniquement attribuées aux « bénévoles » (j'aurais pu proposer un actant « engagement citoyen » pour parler de cela), elles concernent l'ensemble des statuts du réseau. Le statut « bénévole » de TDL s'hybride donc avec tous les autres du réseau. Du point de vue de notre effort d'objectivation de TDL, ici donc sur la thématique de « l'engagement bénévole » « désintéressé » on retrouve grâce à Marcel Mauss et Pierre Bourdieu la structure de « l'émulation de la générosité ou l'idéologie du désintéressement dans l'économie marchande ». On peut donc considérer que l'engagement des membres de TDL est source de subsides pour leur capital social respectif. Mais si cette structure est en effet active et surplombe « l'action citoyenne » des membres du réseau, elle devient contraignante lorsque à vouloir-devoir en faire trop plus d'un tiers des salarié.e.s déclare, au sein de la Commission dialogue social de TDL, friser l'épuisement et être contraint par les tensions internes du Mouvement. N'ayant pas pu trouver d'étude sur le moral et le vécu psychosocial des bénévoles de TDL je ne saurais quantifier, comme pour les salarié.e.s, les vécus des bénévoles au sein de TDL. Cependant mes observations de terrain montrent, mais sur des cas isolés, que des bénévoles peuvent montrer des formes d'épuisement et/ou de grande frustration notamment dans les phases de montage de projet d'acquisition, de collecte et de suivi

des travaux. Pour d'autres ce sont les questions internes de gouvernance du projet politique et foncier de TDL qui les amènent à vivre des moments de grands doutes et de fatigue physique et mentale. Un « Manifeste » des bénévoles du massif Central précise cela. Dans tous les cas, positionnés tant sur des attributs techniques que politiques, bénévoles et salarié.e.s de TDL semblent lié.e.s. Et quand bien même les bénévoles de TDL représentent le « capital social et politique » du « réseau citoyen » en face d'un monde agricole critiqué on l'a vu, comme trop « corporatiste » : ils « *forment un binôme indissociable avec les salariés avec qui ils [...] se retrouvent trop souvent face à une surcharge d'activités qui fragilise les associations territoriales* » (Arpenter n°3, p.35). Le réseau TDL fait ainsi le constat que les besoins de développement entre « *la force salariale* » et la « *force bénévole* » sont liés et déterminent le « *besoin d'efficacité et de professionnalisation des bénévoles dans les différents domaines d'action [de TDL]* » (*ibid.*). Aidé par les SHS, le réseau pose même les bases d'une réflexion en devenir concernant le « *besoin d'expertise* » dans son action. Cette dernière « *rapproche* [selon Anne Bory, sociologue de l'Université de Lille] *le bénévolat à Terre de Liens d'un bénévolat de compétences et de la figure d'un travailleur comme les autres* ». La sociologue précise en sus « *que se développe de plus en plus une forme d'interchangeabilité entre salariés associatifs et bénévoles* » (*ibid.*). Enfin, si le réseau semble pour l'heure face à une impasse, – « *L'inadaptation - en quantité - des ressources salariées [et financières] pour faire face à l'activité générée [par les bénévoles], amène [ces dernier.ère.s] à assumer des tâches qu'ils confiaient auparavant à leur salarié* » (*ibid.*) –, une solution budgétaire serait d'orienter une comptabilisation du « *temps bénévole* » (*ibid.*) en tant que « *charge* » dans les comptabilités des AT, puisque favorisant le fonctionnement global du réseau.

Via l'analyse du statut de « *bénévole de TDL* » c'est le « *temps long* » et la « *dimension expérimentale* » d'une construction de l'action collective bénévole et citoyenne de TDL qui sont aussi révélés. L'analyse montre que la diversité des actions bénévoles de « *communication* » et de « *collecte* » embrasse également des activités plus techniques, de type « *expertise* » et politique « *administration-gouvernance ; plaidoyers ; groupes locaux* ». À l'occasion de l'analyse de documents relatifs à l'action des bénévoles sur les activités « *politiques et de gouvernances du réseau* » et de « *plaidoyer* », c'est l'ontologie « *liens* » du réseau qui ressort la plus. L'ontologie « *terre* » est quant à elle cantonnée à une seule occurrence thématique proche : le « *thème du foncier agricole* » (*ibid.*). L'analyse montre aussi la stratégie réticulaire du réseau TDL tant à son échelle nationale (représentation locale de TDL au sein de réseaux militants de l'« *Agriculture citoyenne* » (cf. partie 1) à portée nationale : InPACT et

Collectif de la Transition) que locale (sensibiliser les élus, rencontrer et mobiliser les collectivités territoriales, les institutions publiques et les OPA locales). L'activité politique des bénévoles de TDL évoque donc l'enjeu « territorial » du réseau. Le « territoire » à TDL semble *in fine* entendu comme espace de mobilisation publique propre à chacun : « mobiliser sur son territoire » (*ibid.*). Voit-on poindre ici cette approche du territoire par TDL comme avant tout un « espace politique vécu » et comme une « porte d'entrée politique » du réseau avant d'être, on le verra, une porte d'entrée des « projets fonciers » de TDL. Enfin, l'activité de « plaider », défendu par TDL est résumée sans mobiliser l'ontologie « terre ». Le « plaider » de TDL, entend l'action collective comme dédiée à « une autre agriculture, un autre modèle sociétal » (*ibid.*). L'ontologie « liens » prend ainsi le dessus dans le dessein politique du réseau quand, dans ce même dessein, l'ontologie « terre » ne semble être qu'un moyen. Cependant, dans les descriptions des activités « d'acquisition » et « de gestion patrimoniale », par le Pôle fermes, attribuées tant aux salarié.e.s qu'aux bénévoles, l'ontologie « liens » de TDL rejoint l'ontologie « terre » du réseau. En effet au sein de TDL l'action politique s'argumente aussi à travers des objets telles que les « actions » (titres financiers) de sa Foncière. En tant qu'opportunités de placements dits « éthiques » l'argumentaire est également revendiqué par la Foncière TDL auprès de ses organes de gouvernance et de surveillance et auprès de l'AMF. Les ontologies « terre » et « liens » semble ainsi se rapprocher dans la perspective de la mobilisation foncière défendue par le « Mouvement ». L'aspect des fermes TDL comme « objet-ressource » et « objet-frontière » (Akrich, Callon, Latour, 2006) du réseau pour l'action se précise donc aussi à l'échelle nationale. Cependant comme on l'a vu les deux ontologies restent deux caps difficiles à faire vivre ensemble et en permanence, du point de vue technique et gestionnaire pour TDL. Mais reste ce parti pris de TDL à lier ensemble des enjeux techniques et politiques dans une même dynamique d'action. L'hypothèse n°2 semble encore ici concernée.

Les Fermier.ère.s de TDL, dernier statut des actants-humains choisis pour objectiver le « Mouvement TDL », sembleraient être, selon notre analyse des passager.e.s de première classe mais devant rester debout. De la sorte nous donnons avec Elsa Pibou (2016) ici continuité à cette métaphore observant les fermi.er.e.s de TDL en tant que « paysans de passage » tout en les réintégrant dans TDL « Mouvement » comme des « paysan.ne.s passager.e.s ». En effet, monté.e.s dans le train d'une société civile à l'éthique « citoyenne », – sur l'usage et la gestion collective du foncier agricole en France –, ils et elles sont (comme les bénévoles, les salarié.e.s et les administrateur.trice.s du réseau TDL), enrôlé.e.s par un processus qui les dépasse et dans lequel leurs rôles sont « redéfinis », pour servir le dessein tant politique que technique du

Annexe n°1 – Conclusion de l'« Appendice »

« Mouvement ». Cependant, n'étant pas attendu pour s'exprimer politiquement en tant que groupe à part entière, ne pouvant donc siéger et participer aux prises de décision qui font le « Mouvement », ils restent debout, arcbutés sur l'héritage socio-politique qui détermine encore aujourd'hui leur identité paysanne : le désir d'auto-gestion et de sécurité de leurs droits sur le foncier, notamment. Les « paysan.ne.s de TDL » locataires des « fermes TDL » premiers actants humains légitimant l'action du réseau à l'échelle locales (accès à la terre, droit d'exploiter, compétences techniques liées à l'usage agroécologique du sols, *etc.*) sont donc en première classe dans le train citoyen qu'est TDL mais sans place assise. Il nous a donc semblé important de décrire le statut « fermier.ère.s TDL » en tant que construction de TDL mais aussi en tant qu'héritier de l'agrarisme : ce mouvement social du XIXème siècle qui aboutit à la détermination de la paysannerie comme un groupe social « *pas comme les autres* » (Hervieu, 2002, p.2). En effet, à TDL c'est le statut « bénévole-citoyen.ne TDL » qui est envisagé comme une figure *a fortiori* distinct du statut de « paysan ». Ainsi de quelle place et de quelle reconnaissance le statut « fermier.ère.s TDL » bénéficie-t-il au sein d'un « *réseau associatif* [...qui] *constitue l'instance politique du mouvement* [...et] *qui garantit la « citoyenneté » du projet et lui confère sa crédibilité* » (Alain Guéringer, IRSTEA, TDL Auvergne, cité in, Association TDL, MUSE, Octobre 2018, p.23) ?

Les fermier.ère.s de TDL sont construits au sein du « Mouvement » en tant que « *paysans de passage* » (formule tirée de la thèse d'Elsa Pibou (2016) par la MUSE TDL) et « *transmetteur.teuse.s de fonciers agricoles hors du cadre familial* » (le cas échéant d'une non transmission à leurs descendances, telle que prévue par le CRPM). Dans tous les cas ils et elles sont attendu.e.s pour être proactif.tive.s au moment de la transmission en participant à la recherche et à la cooptation de futur.e.s fermier.ère.s. Notre analyse révèle que l'affect d'une « *profession propriétaire de foncier* », affect issu de l'agrarisme (Cf. partie 1), glisse dans et aux alentours de TDL vers un autre affect : celui du « *souci de transmettre l'usage du foncier* » mais également une « *identité* » paysanne et une éthique : la non-propriété individuelle et l'inaliénabilité du foncier agricole construit comme commun, l'usage agrobiologique des sols, *etc.* du réseau TDL aux futur.e.s usager.ère.s de la terre. Ce « *souci* » de « *transmettre* » qui, cadré en interne comme enjeu collectif de long terme, est donc aussi lié à la valeur de « *non-propriété individuelle* » que les fermi.er.e.s portent avec elles.eux. Cette construction est pour mon approche un élément important qui doit nous permettre de cerner TDL comme un « *mouvement d'action collective* » (Céfaï, Trom, 2001) de type « *mouvement social* » où s'exprime une dynamique tant citoyenne que paysanne. En effet, force est de constater que ce

désir de « non-propriété » de certain.e.s fermier.ère.s est valorisé voire promu. Cela démontre selon nous que le « Mouvement TDL » s'identifie comme le réceptacle d'une dynamique sociale paysanne revendiquant entre autres, le droit à la « non-propriété individuelle ». Cependant si le monde agricole est (était ?) un groupe social pas comme les autres, les fermier.ère.s de TDL y émergent depuis l'extérieur, du fait de leurs origines majoritairement urbaines (Pibou, 2016), diplômé.e.s du supérieur et mobiles spatialement et socio-professionnellement (*ibid.*). Le « Mouvement TDL » s'assume donc comme un levier d'accès au foncier pour des porteur.teuse.s de projets, candidat.e.s à l'installation, hors cadre familiaux et non-issus du territoire (Pibou, 2016, Baysse-Lainé, 2018). Partant TDL participe à répondre aux besoins du groupe social, que représente le monde agricole et plus spécifiquement en son sein le groupe des paysan.ne.s : son renouvellement social et culturel par le développement de ses actifs et partant d'une potentielle pérennité de son identité de groupe et de certaines de ses valeurs. Je précise « certaines » car nous montrons en partie 2, chapitre 1, *via* notre analyse thématique de la charte de TDL en regard de deux chartes paysannes (*Via Campesina*, FADEAR) que TDL construit aussi des ruptures avec des valeurs paysannes.

Notre intérêt pour ce statut a été dans cet appendice d'analyser les relations, objectivées (pour partie) par TDL en interne du réseau, entre les fermier.ère.s TDL et le « Mouvement TDL ». À la lecture des documents mobilisés, diverses relations se sont ainsi révélées au fur et à mesure de l'analyse. Je les synthétise ici :

Les « fermier.ère.s TDL », premier échelon d'une dynamique de « liens » : de la « parcelle TDL » à l'« actionnaire/donateur TDL » : une relation juridique, contractuelle et de concertation. Notre analyse entend que sans « fermier.ère.s » s'arrangeant avec le dispositif TDL et ses lots de valeurs, de rouages techniques et de postures éthiques, il n'y aurait pas de BRE effectif, n'y d'ailleurs, de « Mouvement TDL ». A noter en sus que le contraire ne serait pas évident puisque comme on l'a vu dans la première partie de la thèse il existait d'autres formes d'accès collectif au foncier (GFA, SCI, SCTL) outre celles créées par le réseau (Foncière, Fondation) pouvant développer une même éthique (propriété collective, agroécologie, agrobiologie, territoire, *etc.*). Au sein de l'activité « gestion patrimoniale » du réseau, le BRE est un outil de concertation qui engage tant les fermier.ère.s de TDL que le « réseau propriétaires citoyens » TDL, dans une gestion patrimoniale partagée.

Une relation fermier-bénévole entre accompagnement et contrôle, considérée dans TDL comme « difficile à tenir ». (cf. *supra*)

Les fermier.ère.s TDL, des « sujets-objets » de soin : La formule partagée dans TDL « *Prenons soin de nos fermes et de nos fermiers* » compose selon moi, un rapprochement nécessaire des deux « ontologies » de TDL « terre » et « liens ». Les « fermier.ère.s » et les « fermes TDL » sont ici positionné.e.s au cœur de l'« action commune coordonnée » du dispositif. Ils sont ainsi « objet » du soin, ceux et celles dont « on doit prendre soin » et avec qui il faut « *garder le lien* » et, « sujet » de soin, celles et ceux qui « prennent soin » des fermes et donc de la terre. *In fine*, c'est donc un « processus de soin » fait de postures morales et de compétences envers la terre qui se dessine : les fermier.ère.s « soignent » la terre en parallèle de quoi les bénévoles et les salarié.e.s du réseau « soignent » les fermier.ère.s. Ce processus de soin s'engage à l'identique envers des cédants de fonciers, envers des Collectivités territoriales, des habitant.e.s et des territoires. L'analyse démontre *in fine* la complexité de cette action de soin envers les fermes et les fermier.ère.s et donc le temps long et la faiblesse du « Mouvement » à pouvoir opérationnaliser son action envers le foncier et partant, son éthique. C'est l'hypothèse n°2 entière qui ici semble se préciser : « Des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du Mouvement de long terme ». En partie 2 nous nous intéresserons à cette « chaîne » que nous nommons « des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » dans TDL en nous appuyant sur les apports de l'éthique du *care* (Molinier, Laugier, Paperman, 2009). Cette chaîne sera appréhendée comme réseau sociotechnique.

La relation « fermier.ère.s – citoyen.ne.s » le socle de la réalisation du processus de « don - contre don » de TDL. Cet enjeu d'un « don » – des « citoyen.ne.s » à l'égard de la terre et à l'égard des « paysan.ne.s » – et d'un « contre-don » – de ces derniers à l'égard des « consommateur.trice.s » et « habitant.e.s » qui bénéficient de leurs productions –, est à la base d'une des racines politiques et culturelles du « Mouvement TDL » : le « Mouvement d'agriculture bio-dynamiste » (MABD). L'extrait du discours de Serge, Fondateur et Président de l'AN TDL (de 2013 à 2016) et membre du MABD, traite de cette « histoire » et de cette ambition des premier.ère.s bénévoles de TDL, issu.e.s du MABD.

Une relation « fermier.ère.s TDL » – « Mouvement TDL » étant mû d'une éthique qui doit être partagée. À TDL le « porteur de projet » candidat.e à l'installation, pour devenir fermier.ère.s, doit adhérer aux valeurs, aux processus techniques et à la temporalité du réseau. Il devient alors selon nous, j'y reviendrai en deuxième partie, « un impétrant ». « *Des outils pour une relation harmonieuse avec les fermes* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017,

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

p.25) ont été développés. Outre le rappel des « *droits et des devoirs des co-preneurs d'un bail* » (Terre de Liens, Juin, 2018, p.5) le « *Mémento du fermier ou locataire* » (*ibid.*) engage propriétaires, fermier.ère.s et locataires dans l'éthique de TDL et dans son principe associatif. L'éthique portée et revendiquée par le « Mouvement » met en tension une relation singulière entre l'entité TDL « réseau propriétaire » et l'entité des « fermier.ère.s TDL ». Réifiée à travers ces établissements que sont « les fermes TDL », cette éthique devient en conséquence « dispositif et moteur de l'action ». Ainsi mise en pratique elle ambitionne de « lier » tous les autres membres, embrassés dans le cours de leur action par les deux entités qui la bornent « les fermier.ère.s » – « Foncière et Fondation » (FonFon). C'est ainsi que s'engage alors un jeu d'échelle (micro, méso, macro) des porteurs de l'action :



Je reviens en partie 2 sur l'analyse du passage de cette éthique à la construction de postures morales de soin (Molinier, Laugier, Paperman, 2009). Je traiterai alors de « cours d'actions situées » et de « partages de tâches » dédiés à des processus de gestion collective de fermes à l'étude. Nous le verrons ces « partages de tâches » cadrent des postures morales singulières, que j'ai pu observer. Sources d'« enrôlement » (Akrich, Callon, Latour, 2006), elles donnent des rôles particuliers aux membres concernés et le statut de « fermier.ère.s TDL » en est un des déterminants. En effet, l'engagement des fermier.ère.s dans et par l'éthique du réseau est la première étape du bon fonctionnement de la relation qu'entend construire le réseau avec ses établissements. L'enjeu n'est pas à minimiser quant à la capacité du réseau à agir sur ses fermes « *leurs aménagements, leurs transmissibilités, leurs viabilités et vivabilités, la qualité des bâtis, des sols* » (verbatim issus de mes observation). En effet, comme l'affirmait un agent de la chambre d'agriculture de l'Ariège lors d'un entretien en Juillet 2018 : l'enjeu de cette relation réside aussi dans le fait que : « *TDL est tributaire d'une « législation, une jurisprudence, [...] notamment d'urbanisme, qui prône le projet de l'exploitant, pas du propriétaire* » l'agent affirme que TDL, « *dans son action, est tributaire de ses fermiers* » et que « *[...] parfois les communes [et] la DDT ne sont pas habituées [...] à traiter avec un propriétaire* » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p. 98). Ici aussi notre hypothèse n°2 se précise.

Les fermier.ère.s de TDL, des intermédiaires légitimes entre TDL et le foncier agricole et donc le territoire. Les fermier.ère.s de TDL sont pour ce même agent les véritables actants prescripteurs rendant légitime l'action foncière de TDL sur les territoires auprès des dispositifs

normatifs agricoles et de développement (Commune et leurs regroupements, Chambre d'agriculture, DDT, SAFER). En somme, les fermier.ère.s TDL sont ceux et celles dont le statut agricole permet d'actionner légitimement des leviers institutionnels d'accès au foncier, permettant *in fine* la réalisation des objectifs d'accès et de gestion collective de foncier de TDL. L'hypothèse n°3, relative à l'idée que « l'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire » semble en premier chef permise par le statut des fermier.ère.s de TDL en tant que légitimes pour accéder au foncier.

Les fermier.ère.s TDL : au sein d'une dynamique « paysanne » à la base du « contrat social » alimentaire écologique et territorial, défendu par TDL. Entre le réseau associatif – muni de structures-outils de portages de foncier comme propriétés collectives (Foncière, Fondation, GFA-SCI) – et les actionnaires et donateurs (cadrés comme on l'a vu en tant que « société civile »), ce sont les fermier.ère.s avec leurs compétences et actions envers et sur les sols, qui actent les termes du contrat social revendiqué. Le principe est simple : « *TDL porte le projet de devenir propriétaire de terres agricoles pour les rendre disponibles à des fermiers [...] qui les mettent en valeur* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.21-22). Ainsi la relation entre TDL et ses fermier.ère.s est tant éthique comme on l'a vu, que moralement et juridiquement contractuelle : « *Pour préserver la terre comme un bien commun, de nouveaux contrats [...] entre la société et les paysans, pour l'installation de paysans et la préservation des ressources naturelles par l'agriculture* » (Terre de Liens, Septembre, 2017, p.12). Ici c'est l'hypothèse n°1, relative à l'idée que « Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes » qui commence à s'éclairer. L'hypothèse n°2 se confirme ici également.

Les fermier.ère.s TDL : l'échelon le plus local de l'action du réseau sur la relation « ferme-territoire ». La relation des trois entités « fermier.ère – ferme – territoire », est en elle-même une catégorie d'analyse au centre de notre approche problématique de l'action de TDL en matière d'aménagement du territoire et de développement local. C'est à travers le statut « fermier.ère de TDL » que j'ai ici entamé dans un premier temps l'objectivation de ce trio. C'est dans l'enjeu d'une proximité des projets fonciers de TDL avec le territoire que les fermier.ère.s y apparaissent comme une base opérationnelle en acte : « *en s'installant, [ils] s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.27). En vue de leur accès tant au foncier

qu'au territoire, l'enjeu du réseau est alors de « *comprendre le contexte régional du foncier agricole* ». Des études et analyses de ces contextes, en partenariat avec des acteurs territoriaux et de la recherche scientifique sont alors menées. Des contextes fonciers sont alors partagés avec les nouveaux venus dès la phase d'accompagnement à l'accès à la terre. La finalité étant en premier lieu de débusquer, pour leur installation, des opportunités de fonciers disponibles, des outils sont mis en place : la « *diffusion d'annonces foncières* » et « *la veille foncière citoyenne* » sont alors entrepris comme outillage stratégique. L'action de TDL en la faveur de futur.e.s installé.e.s, au sein de fermes TDL ou non et le cas échéant, *via* le concours de Collectivités territoriales, engage en sus une perspective d'enrôlement de ces dernières : installer ou conforter des fermier.ère.s sur un territoire donne l'occasion au « Mouvement » de développer son réseau localement (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Notre hypothèse n°3 relative à l'idée que « L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire » commence à se préciser ici.

Les fermier.ère.s sur les fermes : un accès à des récits. Les fermier.ère.s TDL sont aussi prescripteur.trice.s de récits relatifs aux fermes et aux territoires. Dans les différents documents de communication de TDL des rubriques leurs sont dédiées. La rubrique « En bref du côté des fermes » du mensuel interne « Le Lien » (diffusé par mail aux bénévoles et salarié.e.s du réseau) ou encore la rubrique « Chroniques fermières » du journal biannuel « Chemin de terre », envoyé par courrier gratuitement aux adhérent.e.s, actionnaires, donateur.trice.s et fermier.ère.s de TDL construisent en somme une mise en récit du « Mouvement » et un espace de problématisation des contextes fonciers, agricoles et territoriaux locaux. On peut imaginer que l'hypothèse n°2 est concernée ici dans la mesure où cette mise en récit peut potentiellement créer des « déclics moraux » des membres de TDL à l'égard des fermier.ère.s, des fermes et des territoires.

Les fermier.ère.s TDL et l'héritage du statut de « paysan » : un mouvement social voulant subsister. Des manquements aux débuts de l'activité coordonnée de TDL, d'acquérir et de gérer collectivement des fermes, ont eu des conséquences dès 2013-2014 sur la dynamique des diverses arènes et entités structurant le « Mouvement ». La Foncière, La Fondation puis le Pôle fermes, ainsi que les AT et les fermier.ère.s ont dû ainsi subir à cette époque, les vacillements du dispositif TDL. C'est à l'occasion de ce vécu, fait tant de contraintes de gestion que de contraintes morales voire politiques, que le réseau a pu réaliser – au-delà d'un désir préalable de « *faire mouvement* » (*op.cit.*) – une prise de conscience concrète de son état de

« mouvement » comme étant mêlé d'interdépendances. C'est de la sorte que TDL a pu concrétiser sa propre « mesure » de l'interdépendance de ses « actants ». Cependant, une Association des Fermiers de TDL (AF TDL) s'est créée en 2012 afin de faire entendre une voix collective des fermiers et fermières du réseau. Au fil de l'analyse et en prenant un peu de recul, – et *in fine*, en considérant que l'histoire foncière française (cf. partie 1) engage une distanciation des « simples citoyens » de leur possible participation à une « prise de décision sur le foncier » –, TDL, en tant que mouvement social, en construit une réplique. Un « déséquilibre » des statuts « citoyen.ne.s » et « paysan.ne.s » précède donc, d'un point de vue historique, l'action politique de TDL sur le foncier. Partant, TDL pourrait le cas échéant se revendiquer d'un rééquilibrage entre ces deux statuts. De la sorte, l'AF TDL est selon moi à considérer dans TDL comme une institution avant tout héritière de la « dynamique paysanne » issue des mouvements agricoles alternatifs et du syndicalisme paysan historique. Héritière d'un syndicalisme de classe donc. En effet, l'AF TDL ne pourra à l'égard du « Mouvement TDL », propriétaire de la terre, se détacher de ses « *postures revendicatives et politiques [dites] trop marquées [en interne de TDL]* » (Pibou, 2016, p.331) sans que ses membres ne deviennent de simples fermier.ère.s de TDL et se faisant, de simples « acteur.trice.s tiers » entre eux-mêmes et TDL. À noter que l'hypothèse n°1 s'éclaire ici. La « *défiance réciproque* » (*ibid.*, p.332) dont parle Elsa n'a donc pas de raison de disparaître voire, il serait bon qu'elle ne disparaisse pas car pourrait-elle dans le temps être le « garde-fou » du maintien de l'ambition de TDL, au sens politique du terme : « *d'installer des paysan.ne.s* » et de « *transmettre des fermes paysannes* » *a contrario*, nous le verrons en deuxième partie, d'installer des « impétrants » devant accéder, on l'a vu, à des codes et des règles internes à TDL et on le verra, aux territoires alimentaires sur lesquels le réseau TDL (au sein d'InPACT) émerge et agit. En sus, le statut de « fermier.ère TDL » est sujet à des dissonances du fait de son entremise entre le réseau TDL et le monde paysan syndical et entre le « Mouvement TDL » et la société englobante.

Les fermier.ère.s TDL restent des « paysan.ne.s de passage » (*op.cit*) enrôlé.e.s par le réseau au sein d'une gestion partagée des établissements TDL, les fermes TDL, vitrine du projet de société et du contrat social qu'entend porter et construire le « Mouvement » au long terme. Dans ce projet de société et à travers ses fermes, TDL réifie tout à la fois un processus de « soin », un processus de « contrôle » et un processus de « don – contre-don » au milieu desquels les fermier.ère.s deviennent « objets et sujets » de l'action technique finale sur la terre et son usage. Ici c'est l'hypothèse n°2 qui se précise. Non plus seulement candidat.e.s à l'installation agricole les fermier.ère.s, en amont porteurs d'un projet agricole, deviennent des passagers de

première classe mais restant debout, à double titre : tel le ou la paysanne voulant défendre ses droits et tel l'impétrant devant faire ses preuves. Ici c'est l'hypothèse n°1 qui se précise. Le ou la fermière TDL éprouve et expérimente donc un champ nouveau de l'accès à la terre (et de légitimité en liens) au sein d'un dispositif expérimental de gestion collective du foncier agricole, arborant une éthique voire une politique (contrat social) qui doit être défendue et accompagnée au long terme pour qu'en tant que dispositif juridique, économique et politique le « Mouvement TDL » tienne dans le temps. Outre l'hypothèse n° 1 c'est aussi la n°2 qui s'exprime ici. L'engagement de TDL, *via* ses fermes, envers les territoires ruraux et envers la société englobante urbaine, fait des fermes TDL des espaces semi-publics de territoire avec lesquelles des « fermier.ère.s passager.e.s debout » vivent et agissent et se mettent en récit.

Nous allons à présent synthétiser les statuts d'actants non-humains.

Le statut de « la pensée critique » au sein du « Mouvement TDL » se compose et s'institue avec la Mission d'utilité sociale et environnementale de TDL : la MUSE TDL. La symbolique est forte car si une « muse » est la source d'inspiration d'une mise en œuvre artistique, la MUSE TDL se voudrait l'outil d'une prise de recul qui, par réflexivité, favoriserait une inspiration, un mouvement, dans et aux alentours du « Mouvement ». Sur la base d'une méthode scientifique revendiquée la MUSE construit des données en vue de développer des regards et positionnements distanciés pour *in fine* justifier l'action du réseau. Liée à la « valeur » revendiquée de la charte TDL de : « [...] *permettre à chacun d'exercer sa responsabilité individuellement et collectivement vis-à-vis de la terre* » (« Accroche » de l'Arpenter n°1, p.2 : « *Extrait de la Charte de Terre de Liens* »), le choix du titre de la revue « Arpenter » (cf. sa définition p. 468), exprime également la posture, en quelque sorte « morale », qu'entend soutenir la MUSE. Le message au « Mouvement » est clair : tout comme la terre, l'action collective de TDL doit « cesser d'être immense » : prévenir d'un « laisser-faire » de l'action collective de TDL sur le foncier et cessez d'avoir « *le nez dans le guidon* ». L'action de la MUSE TDL c'est *in fine* « faire considérer » l'enjeu de la mesure de l'action du « Mouvement » du point de vue social et environnemental. C'est « faire appréhender » sa démarche comme un moyen d'action (réflexif et critique), au même titre que les autres leviers d'action de TDL : l'engagement bénévole ; les moyens financiers et juridiques de la Foncière et de la Fondation ; les stratégies politiques et techniques des AT ; les partenariats nationaux et européens animés par la FN TDL, *etc.* La MUSE est selon moi l'expression d'une critique tout à la fois morale, technique et politique du réseau TDL lui-même. En ce sens elle est la tentative d'une permanence de la racine « Education Populaire » du réseau qui d'ailleurs est reconnue par le

champ éponyme : agréé par le Ministère de la Jeunesse et des sports. TDL, – outre que de rendre conscient auprès de ses bénévoles des enjeux fonciers et agricoles contemporains –, s'est outillé *via* la MUSE d'axes méthodologiques scientifiques circonscrits. Cependant, des critiques portées à l'encontre de la MUSE ont fait montre d'une difficile appropriation de son action par l'ensemble des parties prenantes du « Mouvement ». Mettant en tension l'activité du réseau avec une perspective de distanciation collective de ses actions, les productions de la MUSE TDL donnent sens à l'ambition politique complexe du réseau. Entre ses ontologies « terre » et « liens », le « Mouvement TDL » montre une ambition d'expérimentation de sa manière bien à lui de tout à la fois gérer la terre, de s'y lier et d'en parler. Nous voilà en présence des deux caps difficiles à tenir pour le réseau *via* ses trois échelles, locale (les fermes et leurs territoires d'implantation), régionale (les AT) et nationale (FN, Foncière et Fondation TDL). À l'aune de ma problématique, la MUSE TDL montre que cette instance du réseau structure l'enjeu de construire des « garde-fous » réflexifs quant à la cohérence et de fait, la légitimité de l'action du réseau du point de vue de sa dynamique sociale (bénévole et salariale, dite citoyenne), et de ses ambitions environnementales (cf. l'outil HUMUS *infra*) et sociétales.

Le nouveau droit de regard citoyen qu'entend construire TDL sur le foncier agricole en France doit selon les ambitions de sa MUSE être tempéré, mesuré et critiqué au sein même de l'action collective. Ce droit de regard entend donc sa propre complexité comme processus réflexif. En soit les retours critiques, en interne du « Mouvement », à l'égard de cette « Mission », témoignent de l'intérêt de son action. Cependant, aujourd'hui décriée toujours en interne et principalement sur des enjeux de méthodes, la MUSE TDL semble contrainte. Un récit plus fourni et une analyse plus aboutie de cet entrechoquement aux abords de la MUSE des deux ontologies du réseau et l'enjeu de son financement en tant que programme d'une recherche interne participative sur l'utilité sociale et environnementale de TDL serait selon moi, le pas d'après à franchir. Une ouverture problématique riche et heuristique serait de comprendre comment dans le champ de l'ESS, le financement des activités et des méthodes d'animation et de critique, relevant de l'éducation populaire, est aujourd'hui possible ?

L'étude du statut de « Projet-foncier » a été pour nous l'occasion de révéler l'ensemble du processus idéal-typique construit par TDL. Du fait de sa construction par TDL après plus de dix années d'expérimentation d'acquisitions-gestions collectives de fermes, j'aborde ce processus en tant que chronologie idéal-typique du déroulement des projets fonciers de TDL. Fruit d'une réflexivité interne à TDL, j'ai mobilisé ces différentes étapes telles qu'elles furent exprimées par le collectif TDL en Massif central animé par des salarié.e.s de la MUSE, lors des

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« Rencontres de Terre de Liens en Massif central » (octobre 2015), *via* i) les « *difficultés et besoins* » repérés par les participant.e.s, relatifs à ii) des « *tâches* » (*ibid.*) et à iii) des « *rôles et responsabilités* » (*ibid.*) qu'assument des bénévoles au sein du réseau.

- La première phase du processus relative à l'activité de « *plaidoyer* » permet aux bénévoles de TDL, *via* des « *supports* » (pour nous des outils) de communication interactifs (cf. page 70) de « *traduire* » (Akrich, Callon, Latour, 2006) la problématique foncière d'un territoire en vue de la « *mobilisation citoyenne sur le foncier* », – perçue comme première stratégie du réseau. Ce sont trois « *outils de traduction* » et de « *problématisation* » (*ibid.*) du foncier en France qui caractérisent, – au sein de la stratégie d'« *intéressement* » (*ibid.*) que détermine TDL, sur la question de l'usage du foncier et du territoire –, trois registres de critiques et de justification de sa lutte : l'« *artificialisation* » des sols ; la valeur avant tout « *alimentaire* » de la terre ; et la « *présence territoriale* » (territorialité) de TDL voire, son expansion. Sur la base d'une carte notamment les fermes et leurs territoires d'implantation sont mis en récit en fonction de l'origine géographique des personnes qui s'arrêtent au « *stand TDL* » (observations en région sur des stands d'AT entre 2015-2018, au SIA en 2016 et à la Fête de l'humanité à Paris en 2017 et à l'événement des quinze ans du « *Mouvement TDL* » et des dix ans de l'AT TDL Midi-Pyrénées (MP) à Montpellier le 20/10/2018). C'est l'hypothèse n°2 qui ici semble ici se préciser comme dans le point ci-après.



Photographie 6 : Affichages du « Mouvement TDL » pour son événement anniversaire de ses quinze ans et des dix ans de l'AT TDL MP (Montpellier, observation du 28 octobre 2018).

- La deuxième phase engage une « veille foncière » et l'activité dite de « primo-accueil - accompagnement ». La veille foncière fournit des informations foncières et favorise l'émergence du réseau à des échelles très locales. Le « primo-accueil - accompagnement »²⁸⁵ est un des plus anciens métiers de TDL, s'étant développé avec la nécessité de se structurer pour répondre à la demande. C'est une activité chronophage et, non subventionnée, et aussi difficilement finançable par le réseau. Des groupes de « primo-accueillant » uniquement animés par des bénévoles et accompagnés de salarié.e.s se sont ainsi constitués au sein des AT.

- La troisième phase, « l'acquisition », est accompagnée d'outils dédiés à l'épargne et au don solidaire (Foncière TDL, Fondation TDL, support de communication en vue de la collecte d'épargnes et de dons, formations, la fiche d'instruction PF) et aux modalités de « portages fonciers » divers (la convention de portage foncier SAFER, GFA, SCI, Association d'acquisition, Foncière et Fondation TDL, collectivités territoriales, *etc.* ; le tout est valorisé au sein du guide : « *Trouver une terre pour mon projet agricole* »). La fiche d'instruction des projets à présenter en CE avant cette phase, outre que de cadrer entre autres l'état patrimonial du bien, les rôles de chacun.e.s des membres accompagnant le projet dans le futur, juge aussi de la « *stratégie d'implication locale* » (TDL, Août 2017) de TDL *via* cette future acquisition. C'est l'hypothèse n°3 qui encore se précise.

- La quatrième phase dite de « gestion locative » mobilise divers outils constituant les relations contractuelles et morales entre les structures propriétaires de TDL et les fermier.ère.s de TDL : le BRE ; la Fiche d'instruction « CE - bail » ; le « Mémento du fermier ou locataire TDL ». L'hypothèse n°2 est ici concernée.

- La cinquième phase dite de « gestion patrimoniale » concerne tant les bâtiments que les sols, en propriété de TDL : l'activité de diagnostic et celle de maintenance des bâtiments d'habitation et d'exploitation sont cadrées par des guides de gestion et de diagnostic du bâti agricole et d'habitation). Le diagnostic des sols et le diagnostic environnemental global des fermes sont des activités accompagnées par les outils HUMUS et DIALECT)²⁸⁶. Ce sont les

²⁸⁵ « Primo-Accueil » et « accompagnement » sont deux activités séparées dans TDL, les primo-accueillant n'étant pas obligatoirement les accompagnants. Je fais le choix de les rapprocher puisqu'elles participent d'une même phase.

²⁸⁶ Conçus depuis une perspective de sciences naturelles (durabilité environnementale des sols et des systèmes d'exploitation), HUMUS et DIALECT commencent à être mobilisés pour la gestion collective de la terre et correspondent plus fondamentalement autant au projet écologique qu'à l'éducation populaire de TDL.

hypothèses 2 et 3 qui ici se précisent et que notre analyse en partie 2 confirme.

Nous nous sommes concentrés pour la suite sur les phases ii), iii), iv) et v) car permettant à TDL de se constituer en « propriétaire collectif » gestionnaire de fermes et impliqué à l'échelle de territoires. C'est en tant qu'« outil TDL » permettant l'émergence de « Projets-foncier TDL » que nous avons décrit ces cinq activités, – fondamentales (au sens strict) de l'action du réseau TDL –, relatives à l'acquisition et à la gestion des fermes TDL. Ces activités sont potentiellement attribuées à tout « bénévole » de TDL, accompagnés par des salarié.e.s d'AT ou de Pôles nationaux (PF, RMCC). C'est donc en tant qu'« activités spécifiques » et construites attribuées par TDL à ses « bénévoles » que nous avons analysé la « veille foncière » ; le « primo-accueil – l'accompagnement » ; l'« acquisition » ; la « gestion locative » et la « gestion patrimoniale ». Trois catégories d'analyse m'ont permis d'objectiver ce processus idéal-typique du projet foncier de TDL en tant qu'épreuve pour ce dernier. Ces catégories sont pour chacune des « activités spécifiques » : « les valeurs et raisons produites par TDL » liées à « des outils spécifiques construits ou mobilisés par TDL » répondant à... ou déterminant des « mises en problème » réflexives, relatives à l'émergence de projets agricoles dits « paysans » et « biologiques » devant répondre aux besoins des territoires. En annexe n°12 je valorise ces trois entrées d'analyse pour chacune des activités du réseau susnommé sous forme de nuages de mots afin d'en faciliter la lecture.

L'analyse du statut du « Sol des fermes TDL » a montrer l'enjeu d'un aboutissement du contrat social qu'entend construire TDL entre des citoyen.ne.s épargnant.e.s et donateur.trice.s et les usager.ère.s de la terre que sont les fermi.er.e.s TDL. Le contrôle de l'activité agrobiologique des fermier.ère.s sur les sols en propriété de TDL ne sera plus dans le temps seulement le fait d'organismes certificateurs de l'Agriculture biologique mais d'un autocontrôle interne. Le diagnostic HUMUS fait montre également d'une utilité pour les fermier.ère.s qui grâce aux enseignements retenus peuvent réorienter leurs pratiques ou mesurer leur efficacité. L'outil devient alors le support d'une réflexivité sur l'action de ces derniers et *in fine*, du « Mouvement TDL ». Le diagnostic se déroulant depuis 2017-2018 sur deux journées permet en effet de faire un point sur l'état du sol entre les participant.e.s en formation (des bénévoles d'AT, des salarié.e.s d'AT, des Pôles nationaux et les fermier.ère.s) et sur les enjeux concernant le BRE de chaque ferme. Les objectifs sont triples : i) transmettre aux fermier.ère.s de nouvelles informations sur leur outil de travail, ii) mettre en perspective les clauses environnementales de leurs baux, iii) faire participer et former des citoyen.ne.s en leur attribuant ainsi un nouveau droit et type de regard. En ce sens le diagnostic HUMUS prend la forme tout à la fois d'un outil

d'évaluation agronomique, d'éducation populaire et d'un contrôle local voire d'un autocontrôle de l'ensemble du réseau TDL quant à ses ambitions écologiques. L'hypothèse 2 est ici concernée.

L'analyse du statut de « la propriété des fermes TDL » montre que pour TDL « la propriété privée du foncier » n'est qu'un moyen (parmi d'autres telles que les terres communales par exemple), devant rester collectif pour répondre à son engagement envers un développement de l'accès collectif et solidaire au foncier agricole en France. TDL revendique ainsi un statut de propriétaire collectif et inclusif de foncier agricole avant tout comme un état, un « éthos » en somme, une manière d'« exister » avant d'être un statut seulement de « possession ». Les fermes TDL sont cadrées en interne comme la réalisation, la finalité du réseau et la concrétisation de nouveaux espaces « *inclusifs* » où agriculteur.trice.s et citoyen.ne.s interagissent. Ainsi quand dans la relation « fermi.er.e.s - territoire » nous exprimions qu'« *en s'installant, les fermiers de TDL s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire* » *in fine* l'« *ancrage important* » d'une ferme louée se précise tant sur le territoire, en tant qu'enjeu, que dans le « Mouvement TDL » présent sur le territoire, en tant que principe. Ainsi dans la relation « fermier.ère.s - fermes TDL » il y a certes une relation contractuelle (BRE) mais aussi morale (Charte, normes partagées) qui i) envisage qu'une ferme TDL doit rester accessible à des tiers, – des représentants d'autres structures du réseau telles que les AT, la Foncière et la Fondation voire certains de leurs partenaires –, en vue de l'enjeu d'une gestion collective de la ferme par le réseau –, et ii) la ferme doit rester mobilisable pour le plaidoyer (visites, argumentaire sur les enjeux locaux, démonstration de nouvelles pratiques en terme de gestion du bâti, *etc.*). Finalement la « ferme TDL » devient un « objet-ressource » et un « objet-frontière » (Akrich, Callon et Latour, 2006) à transmettre et à préserver, un « actant » (Callon, 1986) territorialisé. Les hypothèses n°3 et n°4 sont ici concernées. C'est ce que démontrera également notre analyse des études de cas en partie 3.

Cependant on peut dire déjà que dans TDL, ce qui réunit tous ces dispositifs fermiers entre eux, c'est i) leurs communes propriétés collectives par TDL ; ii) leurs constructions en tant que « *lieux de vie* » [de fermier.ère.s et d'habitant.e.s] *et non seulement lieux d'exploitation agricole* » (Mialocq, 2015/1, p.140), devant être ancrées dans leurs territoires ; iii) les fermes TDL sont des lieux d'expressions et d'expérimentations d'une vie associative militante visant l'orientation de l'usage du territoire, autrement dit, visant l'aménagement du territoire. Cet ancrage de l'action à cette échelle micro révèle *in fine*, à l'aune de notre problématique, une mise en forme de « co-activités » nouvelles dédiées à la gouvernance de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

biens communs (Ostrom, 2010)²⁸⁷ territorialisés : des exploitations agricoles en propriété collective et inclusive à transmettre au long terme. Des « partages de tâches » et « co-activités » (*op.cit.*) – dans le fait de « l'éthos propriétaire de TDL » : *in fine* « la recherche de modalités de gestion coopératives » –, se précisent en effet dès lors qu'on observe des actions situées où des tâches sont identifiées et délimitées. Outre d'être réalisés *via* un enrôlement interne de divers statuts mis en réseau, ces partages de tâches se déploient et plusieurs échelles spatiales interagissent : de la ferme (échelle micro) au PF (échelle macro) en passant par les AT et GL (échelle méso). Nous le verrons en deuxième partie, ce jeu d'échelle s'agence d'un faisceau de droits, de diverses natures (d'usage, de gestion, d'exclusion). L'enjeu du respect d'une « subsidiarité » et la recherche en lien d'une adaptation de l'action collective à une diversité de contextes fonciers locaux actent ainsi toujours et singulièrement, un faisceau de droits se définissant, se décomposant et se recomposant alors, en fonction des situations.

De plus, en lien avec le dernier actant de la relation « fermier.ère.s – ferme – territoire » étudiée, – au-delà de cette identité de propriétaire collectif et inclusif de lieux, comme premier « principe institutionnel » que façonne le réseau –, TDL intègre le statut de la propriété de ses fermes dans un processus situé d'installation et de transmission d'exploitations agricoles sur chaque territoire. En effet, outre l'acquisition et la gestion collective des fermes que j'étudie, un enjeu partagé à l'échelle du « Mouvement » existe : « *travailler sur la question de la transmission agricole* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.41). Ce deuxième « principe » démontre selon moi l'ambition d'une « intégration », voire d'une « territorialisation » des processus locaux d'accès à la terre, au sein de l'entité propriétaire qu'est TDL. En effet, à TDL, acquérir et gérer collectivement des fermes c'est répondre à des sollicitations autres que celles advenant de candidat.e.s à l'installation. Ce sont aussi des « candidat.e.s à la transmission » qu'accompagne TDL : « *des paysans – propriétaires ou fermiers – qui arrivent en fin de carrière et se posent la question de la transmission de leur ferme* » (*ibid.*). Reconnu en ce sens, le réseau déclare recevoir ces dernières années presque autant d'annonces de recherche de foncier que d'offres de foncier. Relativement à notre problématique on comprend *via* cette étude du statut de « la propriété des fermes TDL » que la propriété du foncier à TDL est un levier juridique premier lui donnant légitimité à créer son propre mode de gestion et sa propre philosophie (la terre est un commun inaliénable) et partant

²⁸⁷ Dans notre approche *via* la théorie des RST (Akrcih, Callon, Latour, 2006) et des biens communs (Ostrom, 2010) ce qui spécifie un commun est une construction institutionnelle entre acteurs humains et non-humains, opérant un mode de gouvernance singulier distribuant des règles et des sanctions.

à rendre possible ce nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier au long terme. La question de l'usage du territoire advient dans un deuxième temps finalement mais reste toujours une perspective. Notre hypothèse n° 3 émerge ici aussi. La propriété collective des fermes TDL par la Foncière et la Fondation TDL se différencie de celle des GFA et SCI *in fine* sur l'enjeu d'une réponse technique au cadrage de TDL du foncier agricole, terre et bâtis, en tant que commun inaliénable, au long terme.

Enfin, le « territoire », dernier des statuts des actants non-humains que nous avons choisi de mobiliser nous a permis de comprendre que pour TDL le « territoire » est un espace de projet. Un espace délimité au sein duquel « *pour repenser l'usage de la terre et la préserver, TDL entend prendre une place dans la gouvernance du foncier, à travers la défense d'un dialogue nourri entre acteurs et institutions [...]* » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.13). Ce qui est revendiqué est l'accès aux « rouages de gouvernance du foncier » où des acteurs et agents légitimes se mettent en dialogue. Se sentant poussé en interne par les fruits d'acquis opérationnels et en externe par une demande de plus en plus prégnante (société civile, InPACT, conventionnements divers avec les Collectivités territoriales) sur les territoires, TDL souhaite dorénavant devenir légitime à intégrer, voire animer, la « table des négociations » à l'échelle locale. Mais outre la dimension opérationnelle que revêt la notion de « dialogue territorial » pour le réseau TDL – dans le cadre de ses prétentions à devenir un acteur de l'aménagement du territoire –, il y raccroche aussi une autre de ses ambitions « *une revendication démocratique et une option alternative pour organiser la gouvernance politique* » (*ibid.*, p.14). Le projet de société de TDL étant de faire de la terre un bien commun inaliénable comme signifiant d'une nouvelle culture démocratique et écologique, sa stratégie est simple et fait montre d'une territorialité que nous proposons de nommer « territorialité du commun » : « *poser des cellules saines, comme ça de territoire, s'il y en avait plusieurs qui se touchaient [...]* là on jouerait notre rôle de faire tache d'huile et de contaminer positivement petit à petit les territoires [...] » (Entretien avec Serge, fondateur et ancien président de l'AN de TDL, le 21 avril 2016 à Lyon). L'hypothèse n° 3 se précise encore.

En effet, pour TDL « gouvernance » et « territoire » sont liées à ses propres ambitions tant politiques que techniques et c'est par ces deux entrées que TDL depuis dix-sept ans développe une action collective dont la partition « aménagiste » tend aujourd'hui à vouloir intégrer « l'œuvre » institutionnelle, plus globale de « l'Aménagement du territoire » français. En quelque sorte, de par sa propre expérimentation TDL fait déjà œuvre d'un « aménagement du territoire » que les fondateurs du « Mouvement » nommeraient certainement « citoyen et

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

solidaire ». À vouloir « *susciter et participer au dialogue territorial multi-partenarial, dans la perspective de créer les conditions de la coopération sur les territoires pour préserver la terre agricole* » (*op.cit.*, p.14) de l'échelle locale vers le national TDL a abouti à revendiquer [*...in fine*] *le droit d'expérimenter [...] avec les citoyens et les acteurs publics ou privés du territoire* » (*ibid.*). Cette revendication est depuis 2014 institutionnalisée en interne « *dans son projet stratégique* » : « *la contribution aux politiques publiques en faveur de la préservation du foncier agricole* » (*ibid.*). *In fine* TDL via ses propriétés territorialisées, – et en tant que réseau promouvant et construisant une économie sociale et solidaire sur l'accès à la terre à des fins alimentaires –, présente une capacité singulière à mettre en rapport les arènes publiques et privées sur un même pied d'égalité en vue de servir le développement de son projet dit « *de société* » (Estelle). Ce qui est en sus remarquable c'est qu'outre l'ambition de TDL de s'investir en tant qu'acteur légitime sur les territoires et dans l'accompagnement de politiques publiques, le « Mouvement » garde dans son action ses premières prétentions de « mouvement social » : « *La diversité des personnes bénévoles ou salariés en présence constitu[ant] une force ou encore une synergie positive pour reprendre l'expression d'Ivan Illich²⁸⁸* » (Association TDL, MUSE, Janvier 2018, p.7). Mouvement social et Réseau sociotechnique aménagiste, TDL montre *in fine* des caractéristiques propres à l'aménagement du territoire français : il est territorial et multi-scalaire et mobilise le principe de péréquation et celui de solidarité entre les territoires. Il est aussi ancré dans la logique « *bottom up* » du développement local et durable européen des années fin 1980 début 1990 et dans celle de la « participation citoyenne » du développement durable français des années 2000. Enfin, il adopte également la stratégie d'un « pouvoir réticulaire ancien » (cf. partie 1 de la thèse, chapitre 2, point 2,4,2) et celle d'une « prise sur les existences » (*ibid.*) d'actants territoriaux : élu.e.s, agricult.eur.rice.s, habitant.e.s, sols, paysages, institutions publiques, propriétaires, *etc.* afin d'orienter la transition énergétique et alimentaire réputée aujourd'hui nécessaire voire inéluctable. Enfin, en interne, TDL réalise une mise en problème de ses propres capacités de gouvernance, – telles que les tenants républicains de la Troisième République en 1870 ont dû *a fortiori* le faire –, comme n'importe quel pouvoir social et spatial en émergence : « *Cette nouvelle situation et l'agrégation de l'ensemble de ses territoires indépendants amène à se poser la question du pilotage du*

²⁸⁸ À noter cette référence au Philosophe de l'écologie-politique, critique des institutions – un des penseurs du XXème siècle ayant nourri les mouvements sociaux de lutte « pour la décroissance », « contre le capitalisme » et en vue d'un « après-développement ».

mouvement, de sa cohésion et de sa régulation. Où se construit le commun, qui consolide l'interne et peut infuser à l'externe, témoignant ainsi de notre capacité de changement social ? » (ibid.). En ce sens le « Mouvement TDL renouvelle ou remobilise à sa manière la structure du « pouvoir légitime » de l'État ou d'un pouvoir central (Steinman, 2007), décentralisé.

Au sujet de l'intérêt de TDL quant à cet enjeu d'une relation « fermier.ère.s – ferme – territoire », – qui nous le verrons à l'occasion de la dernière partie de la thèse (chapitre 3) devient « équation » pour TDL –, nous constaterons, dans la continuité de ce qui est précisé dans cette conclusion que « *l'implantation de fermes TDL vise [toujours] à essayer un modèle solidaire de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soin. [Et que] des acteurs territoriaux, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, expérimentent via les fermes TDL une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistique. Les activités de « traduction » de TDL nécessaires à cette « problématisation » s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019, p.98). C'est alors qu'en plus d'étayer notre hypothèse n°3 nous verrons s'éclairer l'hypothèse n°4 relative à l'idée que « Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé ».*

La partie 2 est dédiée i) à notre analyse thématique des deux chartes paysannes de la *Via Campesina* et de la FADEAR à l'aune de la charte citoyenne de TDL, ii) à l'analyse d'un processus de soin (*care*) intégré au faisceau de droits fonciers que déploie TDL et iii) à l'analyse de nos trois études de cas : des fermes TDL ancrées sur leur territoires. Notre hypothèse n°1 relative à l'idée que « Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes » est étudiée dès le premier point.

Annexe n°2 - Note sur notre cadre théorique - Articulation de la « Sociologie de la traduction » et des « Réseaux sociotechniques » (RST) avec la théorie de l'Action collective des Mouvements Sociaux (MS)

Pour Bruno Latour (anthropologue et philosophe), Michel Callon (sociologue) et Madeleine Akrich (sociologue), l'approche des interactions humaines et humaines – non-humaines, – en tant qu'insérées dans des collectifs construits –, permet de préciser les relations entre microacteur (individu, famille, groupe) et macroacteur (institutions, organisations, classes sociales, partis, États). Les trois chercheurs se mobilisent pour cela la métaphore du Léviathan de Thomas Hobbes. Selon eux, la solution du philosophe anglais – pour conceptualiser les notions d'« état de nature » et de « contrat social » et fonder le concept de « souveraineté » – « est capitale pour la sociologie, car elle formule pour la première fois en toute clarté la relation des microacteurs et des macroacteurs » (Akrich, Latour, Callon, 2006, p.12). En effet selon Hobbes il n'y a pas de différence – qui soit donnée par nature – de niveau ou de taille entre les microacteurs et le Léviathan, « qui ne résulte d'une transaction » et de rajouter que « [...] toutes les différences de niveau, de taille, d'envergure [d'un individu ou son groupe], sont le résultat d'une bataille ou d'une négociation » (*ibid.*). La question de Hobbes reprise par les trois fondateurs de la théorie des RST est de « reposer à nouveau cette vieille question : comment un microacteur obtient-il d'être un macroacteur ? Comment des hommes peuvent-ils agir « comme un seul homme » ? » (*ibid.*).

À l'échelle d'un collectif chaque individu passe avec chaque autre un contrat qui donne le droit de parler au nom de tous à un autre individu, ou à un autre groupe. Celui qui parle, qui porte la parole commune, devient « l'acteur » dont les individus du reste du groupe, liés par contrat, sont les « auteurs » (*ibid.*). L'acteur, prenant alors une parole publique, au nom dudit contrat qui le lie à son collectif d'actant, est celui qui dit ce que sont, ce que veulent et ce que valent les autres. Ainsi l'acteur, de la sorte construit en « actant », opère à une activité de mise en problème et de traduction des enjeux communs et enrôle d'autres individus. Par « traduction » Akrich, Latour et notamment Callon (1975, cité par *ibid.*) entendent : « l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force : « vos intérêts sont les nôtres », « fais ce que je veux », « vous ne pouvez réussir sans passer par moi » » (*ibid.*, p.12-13). Dès qu'un acteur dit

« nous », voici qu'il traduit, pour la théorie des RST, d'autres acteurs en une seule volonté dont il devient le porte-parole : « *il se met à agir pour plusieurs et non pour un seul. Il gagne de la force. Il grandit. [...] Il suffit de remplacer [...alors l'intérêt pour la notion de] contrat par [...l'observation des] opérations de traduction pour voir grandir le Léviathan* » (*ibid.*, p.13).

La notion de traduction « conduit [en effet] à celle de réseaux de traduction, qui désigne à la fois un processus (celui des traductions qui s'enchevêtrent) et un résultat [...] : les réseaux de traduction sont des assemblages hétérogènes, également appelés réseaux sociotechniques » (*ibid.*, p.235). Quatre phases constituent un processus de traduction : la problématisation ; l'intéressement ; l'enrôlement ; la mobilisation d'alliés, de porte-paroles et de représentants (*ibid.*).

Un Mouvement social (MS) institue autant des espaces publics de délibération et de cadrage de problèmes publics que des règles pour concevoir des arrangements institutionnels entre acteurs (dans le cadre d'une économie substantive notamment) (Laville et al., 2017). Dans l'approche de la théorie de l'action collective des Mouvements sociaux « à l'idée « d'intéressement » est préférée celle de « concernement » étant donné la dimension intercompréhensive de la recherche d'un accord intersubjectif au sein d'espaces publics » (Laville (2017), dans Laville et al., 2017, p.468). En sus, alors que la méthode de la traduction se focalise sur la description d'associations entre actants telles qu'elles apparaissent et sont en train de se faire, dans le cadre d'une recherche sur un MS (tel que décrit ci-dessus), le rapport au cadre institutionnel préexistant à l'action est intégré à l'analyse et abordé de front (*ibid.*). Cela est notamment dû à l'enjeu d'une approche historique des Mouvements sociaux qui, oubliée par une partie de la Sociologie (Calhoun, 1993 dans Laville et al., 2017) a participé à « la compartementalisation des mouvements et des raisons d'agir rendant opaque les circulations et échanges entre des réseaux pourtant imbriqués » (*op.cit.*, p.455-456).

La notion de « Mouvement social » (MS) s'inscrit selon le sociologue Philippe Corcuff (Corcuff, 2017) dans l'héritage sociologique de l'approche relationnaliste méthodologique qui a déplacé les préceptes durkheimiens selon lesquels « le collectif (ou le social) » serait la base même de la sociologie aux dépens de « l'individuel » qui relèverait pour Durkheim de la psychologie. Cependant, le dessein holiste du Philosophe Ludwig Wittgenstein, assoupli par le Philosophe Vincent Descombes, permet de repousser la perspective d'« une fusion des consciences individuelles dans une seule expérience commune » ou celle, « des agents individuels dans un seul agent collectif » (*ibid.*, p.39). L'observation d'une action collective de type Mouvement social via l'approche relationnaliste, observe des individus qui en permanence

délibèrent et s'arrangent, des individus engagés au sein de relations qui, se stabilisant, alimentent des espaces publics où sont convoqués et construits des problèmes publics. L'approche s'intéresse donc d'abord aux individus et ensuite à leurs pratiques collectives. Descombes insiste notamment sur « *les contextes institutionnels dans lesquels prennent sens les pratiques individuelles* » (*ibid.*, p.12).

C'est par la suite le politiste Michel Dobry qui, dans sa sociologie des crises politiques, avance la notion de : dynamique des mobilisations multisectorielles. Il développe ainsi le chemin vers un relationnalisme plus équilibré quant aux relations entre les structures sociales (Etats et Institutions publiques) et les interactions (individus en face à face). Pour Dobry, les conjonctures de crise sont observées d'une part, comme des « *transformations d'états* » des systèmes sociaux complexes et d'autre part, comme des « *mobilisations multisectorielles* », se déployant donc, simultanément dans plusieurs secteurs sociaux (*ibid.*, p.40). Les travaux de Dobry ont, notamment dans cette branche relationnaliste, inspiré la sociologie des MS étudiée par Lilian Mathieu (2002).

Pour le sociologue Mathieu, l'examen des MS de la fin du XX^{ème} siècle a été le sujet du double leurre de l'objectivisme et du subjectivisme. D'une part, l'entrée objectiviste *via* le concept de « *structure des opportunités politiques* », – prévu pour éclairer les rapports que les mobilisations entretiennent avec leur environnement politique –, n'était pas assez défini et travaillé, trop statique et mécanique (*ibid.*). D'autre part, l'entrée subjectiviste des « *cadres de l'expérience contestataire* », – qui mobilise le processus d'engagement comme la conséquence d'un alignement des perceptions respectives des militants et des organisations de MS –, a été la proie d'un biais idéaliste (*ibid.*). C'est à partir de ce constat, que dans son article le sociologue propose de tracer la voie d'une « *analyse pragmatique* » de l'action collective pour surmonter ces difficultés. S'envisage à partir de là, l'espace des MS comme un domaine d'activités et de compétences spécifiques. L'« *approche exige à la fois de s'intéresser aux compétences que requiert l'engagement dans une protestation collective et d'appréhender ce type d'activité comme participant d'un univers de pratique et de sens relativement autonome* » (*ibid.*, p.92).

Ce qu'il faut noter malgré ses constructions théoriques c'est que la notion de MS est sujette à un débat sur l'« *historicité* » des dynamiques. Pour Marx, dès 1848 la formation conceptuelle de la notion trouvait ses racines dans la logique d'une « *émancipation à venir* » populaire (Laville et *al.*, 2017). Le XX^{ème} siècle, berceau des ambitions d'une théorie sociale critique totale, ne pouvait que développer une approche des MS en tant masses serviles d'elles-

mêmes qui, inéluctablement devaient tôt ou tard adhérer au capitalisme (*ibid.*). Le sociologue de ce siècle, Pierre Bourdieu a conforté la logique *via* son concept d'habitus qui, dans sa théorie des « structures » ne peut envisager l'agent que comme pris d'illusions et d'intérêts de classes. Au XX^{ème} siècle toujours, durant les mouvements sociaux des années 1970 (combat pour les droits des Noirs américains, la montée des revendications écologistes, régionalistes, féministes, pacifistes, étudiantes et homosexuelles) est apparue la notion de « Nouveaux mouvements sociaux » (NMS) (Touraine, 1978). Le politiste Didier Chabanet définit, cette appellation comme désignant, l'ensemble des formes d'actions collectives qui se développent, à partir du milieu des années 1960, en dehors de la sphère industrielle (Chabanet, dans Fillieule et *al.* 2009). On observe en cette époque une rupture entre la notion du mouvement ouvrier et l'expression de nouvelles logiques de mobilisation. Dans un rapport de contestations spécifiques largement opposées au système politique économique et social traditionnel, « [...] *affichant leur autonomie et/ou leur défiance à l'égard du pouvoir d'Etat – dont la conquête ne constitue pas pour eux un enjeu central – les NMS contestent et déplacent les règles du jeu politique. Ce faisant, ils témoignent de la vitalité de ce qu'il est convenu d'appeler « la société - civile » et contribuent à la politisation d'enjeux auparavant confinés dans la sphère privée et à ce titre largement tabous dans l'espace public, [...] ouvrant la voie à des évolutions culturelles majeures, comportant souvent une dimension transgressive »* (*ibid.*, p.372). À la fin de ce siècle, malgré des dissensions, les chercheurs.s s'accordent quant aux ressorts de la production symbolique à partir de laquelle naît un conflit sur la notion de « tournant culturel » (Laville et *al.*, 2017). Mais quand bien même l'existence d'un « nous » et d'un « contre » en tant que productions symboliques est indissociable du répertoire d'actions contestataires et des ressorts de l'action, « *l'aspect économique est évacué comme s'il renvoyait à un déterminisme révolu et à un conflit de classe dépassé »* (Laville et *al.*, 2017, p.428).

C'est à ce titre que l'approche historique de l'économie de Karl Polanyi (1886-1964) est remobilisée. Son œuvre met à jour par l'approche historique et anthropologique une définition « substantive » de l'économie qui contient l'idée que « *les relations sociales de l'homme englobent, en général, son économie »* (Polanyi 1983, cité par Degavre, Lemaître, 2008, p.3). Aborder un MS sans questionner son inscription historique et sa dynamique économique c'est donc prendre le risque d'une non-objectivation de ses pratiques (économique et sociale) contemporaines au regard de pratiques précédentes connaissant alors des ruptures et/ou des continuités. C'est sur cette critique qu'apparaît, – au sein des controverses sur les questions relatives de l'Action collective des MS durant la deuxième décennie du XXI^{ème} siècle

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

– une critique « des réductionnismes dans les recherches » (Laville et al., 2017) portant sur les MS et/ou sur l'« Economie sociale et solidaire »²⁸⁹ (ESS).

Concernant les MS une critique est faite sur la base des dénonciations de Marcel Mauss en 1924 (dans son « *Appréciation sociologique du bolchevisme* ») qui voit, dans le mouvement ouvrier (figure centrale du mouvement social au cours du XIX^{ème} siècle) et le communisme de l'époque, une sociologie naïve étant mue d'une croyance en l'ordre souverain (*ibid.*). Pour la revue Mauss (1997, p.547-553, citée par Laville et al., 2017, p.12) cette politique, quand bien même « *appuyé par la violence, s'est avérée impuissante quand elle n'était pas supportée par les mœurs ou ne se modelait pas sur des pratiques sociales [et économiques] suffisamment fortes* ». Cette littérature, qui envisage de mettre en dialogue les perspectives de l'ESS et des MS, souhaite ouvrir « *des voies pour une pensée critique, rénovée, plurielle [échanges interculturels et intercontinentaux] qui combine une théorisation contre-hégémonique avec la prise en compte de pratiques émancipatrices [notamment socio-économiques]* » (Coraggio, 2015, cité par Laville et al., 2017, p.22). C'est depuis la question épistémologique que cette approche tente de trouver sa légitimité. Légitimité qu'elle démontre par diverses analyses empiriques concernant notamment des actions collectives, du Nord comme du Sud, dédiées à l'agroécologie, à la construction des biens communs, aux enjeux délibératifs et démocratiques des processus d'économie solidaires, etc.

Cette ambition de dépasser, sans les renverser, les dichotomies « Nord – Sud » et ESS – MS est entreprise notamment par un collectif de trente-deux auteur.e.s – sociologues, économistes, socio-économistes, anthropologues, politologues, chercheu.r.se.s en sciences de la communication, éducateurs, représentant.e.s d'associations (ATTAC France, LePoleS, Pas Sans Nous), Politiques (ancien Secrétaire d'État brésilien à l'Économie solidaire) – originaires d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe. Leurs travaux, restitués au sein de l'ouvrage : « *Mouvements sociaux et économie solidaire* »²⁹⁰ (Laville, et al., 2017), fondent alors « *le questionnement mutuel de l'économie solidaire des mouvements sociaux, l'examen de leur rapport à l'institution* » (*ibid.*, p.471). Leur ambition est « *de mieux comprendre les recoupements entre [...] associations, mouvements et publics, [...] dans] une*

²⁸⁹ Notion qui regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations « gestionnaires d'entreprises » (Vienney, 1980-1982, cité par Laville et al., 2017). « *Ce statut concrétise l'existence d'entreprises non capitalistes, au sens où le pouvoir n'y est pas détenu par les actionnaires. Néanmoins, les enquêtes effectuées depuis les années 1950 répètent des faits devenus incontestables : ces statuts ne garantissent pas l'originalité des organisations dans le temps et celles qui connaissent un phénomène de banalisation sont nombreuses* (Laville, 2016, p.296-322) » (Laville et al., 2017, p.8).

²⁹⁰ Jean-Louis Laville, Elisabetta Bucolo, Geoffrey Pleyers, Jose Luis Coraggio (2017), « *Mouvements sociaux et économie solidaire* » FMSH Desclée de Brouwer, coll. « *Solidarité et Société* », 492 pages.

recherche conjointe sur économie solidaire et mouvements sociaux » (*ibid.*, p.473) afin d'en construire un programme intellectuel et académique²⁹¹. Nous mobilisons les apports de cet ouvrage dans le fil de notre thèse. En partie une notamment pour montrer que la critique du Développement occidental, en tant que croyance notamment (Rist, 2013) n'est plus le seul fait des Pays du Sud mais bel et bien celui aussi de dynamiques sociales, culturelles et économiques ancrée au Nord. Ensuite, l'ouvrage est aussi mobilisé, dans les chapitres dédiés à l'état de l'art relatif à mon questionnement primordial : l'institutionnalisation de la société-civile sur les questions environnementales et agricoles et *in fine* foncières.

Précisions sur ma méthode d'investigation du « Mouvement » et « Réseau » TDL dans le champ constructiviste des SHS.

La première phase d'une analyse en SHS réside dans l'activité de « construction des faits » (Accardo, Corcuff, 1986). On parle alors de la phase dite « objectiviste » de la recherche (*ibid.*). Dans un deuxième temps, appelé la phase « subjectiviste », le ou la chercheuse réintroduit le vécu subjectif des « acteurs » (*ibid.*). Comment alors aborder méthodologiquement et dans la perspective constructiviste, l'individu dans l'Action collective de mon objet : le « Mouvement TDL » ?

Chez Bourdieu l'individu est d'abord un « agent » dont il faut objectiver le discours afin de permettre la construction d'objets sociologiques susceptibles de connaissance scientifique (*ibid.*). En effet, dans un « discours » le ou la chercheuse s'enquiert non pas d'y voir « *l'explication du comportement [d'un individu] mais un aspect du comportement à expliquer* » (*Le métier de sociologue*, 1968, p.62-65, 100 ; cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.180). L'« agent » chez Bourdieu est donc considéré comme étant mû par des « *relations extérieures, nécessaires, indépendantes des volontés individuelles, et, si l'on veut, inconscientes (en ce sens qu'elle ne se donne pas à la simple réflexion), qui ne peuvent être saisies que par le détour de l'observation et de l'expérimentation objective ; autrement dit, [...] [le sujet ne détient] pas toute la signification de [son] comportement comme donné immédiate de la conscience et [...]son] comportement enferme toujours plus de sens qui ne le [sait et qu'il ne le veut] [...]* » (*ibid.* p. 184). Chez Bourdieu, ces « relations extérieures » sont des « *structures sociales incorporées* » (*La distinction*, 1980, pp. 545-546 et 548-549 ; cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.186) dans lesquelles restent durablement disponible pour les individus des « *formes de*

²⁹¹ À noter aussi l'initiative entre le réseau AGTER et TDL qui tissent les mêmes alliances et portent le même dessein.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

classification », des « structures mentales », des « formes symboliques » » (*ibid.*). Ces « schèmes classificatoires », sont le produit de la division objective en classes (classes d'âge, classes sexuelles, classes sociales) et fonctionnent en deçà de la conscience et du discours des agents. C'est au moment du discours de l'agent, que s'extériorisent, à son insu, ses représentations et ses pratiques (et le cas échéant, celles de son groupe) qu'émergent alors, dans ce moment de l'objectivation, des « formes sociales objectivées » par l'agent qui se distinguent donc, des « formes sociales incorporées » que le ou la chercheuse aborde comme les « habitus » de l'agent. La « construction des faits » par le ou la chercheuse concerne donc l'individu (et le cas échéant, son groupe) en tant qu'« agent ».

Si l'individu comme « acteur » apparaît chez Bourdieu, – dans son ouvrage « Le métier de sociologue » (1968, cité par Accardo, Corcuff, 1986), en tant que statut donné par le chercheur aux agents au moment de la phase subjectiviste de la recherche (*op.cit.*) – la notion se précise et s'opérationnalise dans la sociologie interactionniste qui s'oppose au structuralisme de Bourdieu. En France elle est d'abord mobilisée par Crozier et Friedberg (1977) analysant l'individu dans l'entreprise. Par cette approche l'individu est à situer dans des registres d'actions, comme étant mû par des calculs et capable de « stratégies ». Ses calculs, ses inventions et ses adaptations à son environnement social, il les signifiera au chercheur dans le cours de ses actions. Certes, des structures le pétrissent mais pas seulement, puisque l'« individu-acteur » « construit » ses propres capacités « *de se saisir d'opportunités c'est-à-dire de déployer des stratégies* » (*ibid.*, p.39) et de cette manière de changer, d'adapter et de contourner les structures. L'individu « acteur » est aussi capable, nous dit *in fine* l'interactionnisme, d'une « objectivation sociale » tout comme les chercheurs. Il peut donc aussi avoir recours aux « *concepts intermédiaires et médiateurs* » qui sont chez Bourdieu les outils d'objectivation du chercheur pour nommer les sens que donnent les individus et leurs groupes aux tensions vécues par eux avec le social (*op.cit.*). Lorsque le ou la chercheuse demandera « pourquoi ces choix ? » ou stratégies, l'« acteur » signifiera des raisons peut-être techniques (« j'ai remarqué que, dans telle situation, il vaut mieux... ») et/ou peut-être intimes (« je pense que, dans telle situation, du fait de ma propre expérience familiale..., il vaut mieux... »). C'est ici conscient des structures qui le pétrissent – telles que « l'expérience passée institutionnalisée », et « l'expérience intime familiale propre » – que l'acteur agit ici. Au sein de l'interactionnisme « *l'acteur n'existe pas au-dehors du système qui définit la liberté qui est sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer* » (*op.cit.*, p.11).

Le « geste » du ou de la chercheuse, sur ce chemin d'un « constructivisme structuraliste » (*Choses dites*, 1987, p.147-155 ; cité par Accador, Corcuff, 1986) doit ainsi se réaliser pour aboutir à discerner des « faits » qu'il ou elle aura construit en intégrant des individus « agents » dans « [...] *des structures objectives, indépendantes de la conscience et de la volonté* [...] de ces derniers], *capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations* » (*ibid.*, p.187). Ces individus « agents » produisent des « représentations subjectives » qui, dans un premier temps, écartées par le ou la chercheuse, seront finalement retenues « *pour rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles ou collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures* » (*ibid.*, p.188). Dans cette approche des « *luttes quotidiennes* » les « agents » deviennent ainsi des « acteurs » et c'est au ou à la chercheuse de savoir les situer dans leurs activités discursives soit, d'« agents » de la « structure sociale » étudiée, soit d'« acteurs » de cette même « structure sociale » s'arrangeant avec elle, la détournant, la combattant, *etc.*

C'est à travers la perspective « pragmatique » en Sociologie que le parti pris méthodologique bourdieusien et l'interactionnisme de Michel Crozier et Erhard Friedberg à semble-t-il évolué de la manière la plus concrète en réaffirmant le programme d'une « objectivation du social ». Ce programme « **l'objectivation qualitative de rapports de force enserrés de luttes entre intérêts de « classes » ou entre intérêts de groupes** » est donc le creuset de nos pratiques méthodologiques dans cette thèse.

Afin d'objectiver qualitativement les rapports de force qui se déroulent au sein et aux abords du « Mouvement TDL » – sur cette activité d'acquisition et de gestion collective de patrimoines agricoles fonciers – nous portons une attention analytique particulière aux « épreuves de justifications » et « aux principes de justice » (Boltansky, Thévenot, 1991) (nous présentons ces notions dans la partie résultats de la thèse) des « agents-acteurs » du réseau, participant à l'action.

Notre recherche s'appuie donc i) sur un parti-pris épistémologique « constructiviste » (nous regardons les phénomènes comme étant en construction et pétris de structures sociales). En ce sens, c'est la perspective « relationnaliste » (Corcuff, 2017) (relations entre « l'agent-acteur » et les structures) de la « sociologie pragmatique » que nous mobilisons ; ii) notre recherche emprunte en ce sens un chemin analytique qualitatif.

Au fur et à mesure de la présentation des résultats d'enquête nous approfondissons notre positionnement au sein de la théorie de l'action collective en précisant l'usage que nous en faisons. TDL est alors révélé tel un Mouvement social (MS) comme porteur d'espaces de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

délibérations et de mobilisations (les fermes TDL, les AG, *etc.*) où se sont construites et se construisent encore des valeurs ; des valeurs politiques agricoles singulières qu'une analyse qualitative thématique (Paillé, Mucchielli, 2016) compare à celles construites par le Mouvement paysan français et international que représentent les Syndicats : la « Confédération paysanne » et le « Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux » (MODEF).

Dans un deuxième temps TDL est également analysé comme un Réseau sociotechnique (RST) prescripteur d'un changement de regard sur la gestion du foncier agricole au long terme, en France. Afin de lier les deux aspects de TDL MS et TDL RST dans une même dynamique, nous utilisons la théorie des régimes de justice de Luc Boltanski et Laurent Thévenot afin de montrer l'aspect « performatif » de la finalité de l'action du réseau. Nous présentons ces régimes de justice au fil de leurs utilisations pour l'analyse. C'est en effet à travers les « constructions » et les performances des acteurs de TDL que prennent forme et sens les « Fermes TDL ».

Durant l'analyse de l'action de TDL par la théorie des MS et des RST nous voyons apparaître les catégories de « territoire » et de « patrimoine » tant comme des actants non-humains (Akrich, Callon, Latour, 2006) dont TDL essaie de traduire les problèmes auprès des acteurs locaux, que comme des objets de « diagnostic » et de « pronostic » (Céfaï, Trom, 2001) sur la base desquels des « *principes et des valeurs, [...mettent] en jeu différentes formes de réalités, de droits et de justices, dans lesquels les acteurs coopèrent ou s'affrontent* » (*ibid.*, p.82). L'analyse de cette volonté de TDL de publiciser le « territoire » et le « patrimoine foncier agricole » en tant que problèmes communs, détermine « *l'actualisation de forme de connexion avec [...des partenaires institutionnels : Commune, DDT, PNR Chambre d'Agriculture, ADEAR, CIVAM ; ou avec de simples habitant.e.s] et la convocation de standards publics relatifs aux questions de justice [concernant l'activité de transmission au long terme de fonciers agricoles situés]* » (*ibid.* 108). Le territoire et le patrimoine foncier agricole ainsi performés par des réseaux sociotechniques locaux, dépassants TDL, deviennent alors horizons de nouvelles ou potentielles politiques publiques situées et partant, sollicitent la constitution mutuelle, au sein de collectifs locaux, de visées et de principes de justice partagés et discutés.

Pour *in fine* revenir à une analyse géographique et sociale de l'action collective locale de TDL et de ses réseaux sociotechniques, nous mobilisons alors les notions de « territorialité » (Raffestin, 1980 ; Raffestin, Barampama 2014) et de « patrimonialisation » (Lévy, Lussault, 2013 ; Debarbieux, 2015).

L'approche de l'action collective locale de TDL et de ses réseaux sociotechniques par les notions de « patrimoine » et de « patrimonialisation » nous permet de saisir cette pratique de TDL de « mise en patrimoine » (patrimonialisation) de ses fermes, dont il souhaite la sortie au long terme du marché spéculatif et du risque d'agrandissement et d'artificialisation. Ces dernières sont alors construites comme « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » (Lévy, Lussault, 2013, p.748). Le patrimoine en tant que construit social, culturel et politique donne, dans le sens de l'Unesco, une « *valeur universelle exceptionnelle* » (*ibid.*) à un bâti, un paysage, *etc.* En sus, l'approche, « *implicitement, contient [...] diffuse la conception occidentale du temps, fondée sur le principe de linéarité, et qui se déploie avec la Modernité. Elle s'accorde, finalement, parfaitement avec l'idéologie du développement durable, [... :] il s'agit de conserver l'environnement naturel de la planète au plus près possible de son état actuel, [...dans un] souci de durabilité* » (*ibid.*). En outre, une activité de conservation et de patrimonialisation est toujours, implicitement, porteuse de transformations sociales et politiques (*ibid.*). Ainsi cette approche des « Fermes TDL » étudiées complète l'analyse de cette « territorialité du commun » (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) qu'implique ou qu'engage voire peut-être qu'accompagne TDL. Puisque en effet « *l'appel au patrimoine invoque, secondairement, le passé, mais concerne, prioritairement, le présent et provoque, dans une certaine mesure, le futur* » (*ibid.*, p.749). Traiter ainsi une ferme – réputée « à taille humaine », « viable » et « vivable » par TDL – comme un patrimoine à transmettre au long terme devient alors source d'une somme de justifications pour TDL et ses partenaires. C'est ensemble, que des « collectifs » (au sens de Latour, 1991) territoriaux tentent de contrer les logiques dominantes de gestions patrimoniales du foncier (terres et bâtis), notamment (propriété privée individuelle versus propriété publique ou privée collective ; course à l'hectare sur la base de l'accès aux primes de la PAC versus une répartition ; rétention foncière pour optimisation spéculative versus accès aux bail ; pollutions environnementales versus une agroécologie et agriculture biologique contractuelle ; foncier délaissé car considéré comme non-productif (pentes, parcours) entraînant un enfrichement et une fermeture du paysage versus valorisation et entretien contractuel ; *etc.*). Partant, de telles « *initiatives [même très locales] sont conçues comme autant de formes de contestation ou de résistance à la mondialisation. On s'en rend compte autant dans la rhétorique adoptée par ceux qui les portent que par des théoriciens sociaux qui voient dans le lieu un potentiel d'émancipation* » (Debarbieux, 2015, p.234). On voit pour ces derniers que TDL les mobilise et les fait participer à sa revue « Arpenter » dont la « Mission d'Utilité Sociale et Environnementale » (MUSE) de TDL est la conceptrice. Enfin, on voit que cette patrimonialisation de fermes, outre une « *résurrection du*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

local » (*ibid.*) en opposition au « global » (*ibid.*), « génère [...] des objets de patrimoine, œuvres architecturales, productions locales [...] visent autant à cultiver des imaginaires locaux qu'à brancher les sociétés locales sur des espaces [et des réalités politiques] de plus vastes échelles » (*ibid.*, p.235).

L'approche par la notion de « territorialité » nous permet de comprendre en quoi les pratiques de TDL « transforment les relations entre acteurs et la « multidimensionnalité [de leur] vécu territorial » (Raffestin, 1980). Nous observons que ces vécus exhibent des problèmes partagés au sein des collectifs : pollution de l'eau (Nord), démographie rurale et fermeture du paysage (Ariège) ou encore perte d'une identité politique paysanne (Côtes-d'Armor). Nous testons alors l'hypothèse de l'émergence d'une territorialité ou d'une réticularité du commun, c'est-à-dire d'un pouvoir sur le territoire – par la production de lieux symboliques, mis en réseau, les fermes TDL. Nous observons qu'en tant que vitrines des valeurs de « bien commun » de TDL, les fermes TDL semblent pouvoir, pour les agents de TDL, traduire – auprès des acteurs et institutions locales normatives agricoles et de l'aménagement – une voie opérationnelle sociotechnique à l'échelle du territoire d'un mode de gestion collectif du foncier agricole, au long terme.

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

Avant de traiter du concept et de la notion de « Développement », telle que relative au territoire et au développement durable par exemple, il me semble judicieux de faire un bond (et non des moindres) dans le temps afin de saisir son histoire et comprendre son émergence. Nous allons nous replonger dans le passé, avec le Politologue Gilbert Rist qui, dans son anthropologie du politique, retrace, depuis l'Antiquité, l'histoire de l'émergence de cette « croyance occidentale ».

A) Approche historique et géopolitique du « développement »

L'étude nous permet de revenir au début de cette thèse sur ce mot restant encore aujourd'hui un chemin-de-légitimation d'actions collectives sur la gestion de ressources environnementales, tel que le réseau TDL. Pour mieux cerner l'émergence de TDL dans le champ de l'agriculture citoyenne et dans le champ de l'aménagement du territoire nous faisons le choix de ressaisir ici, d'une manière succincte, les périodes d'émergence du concept de « développement » dans notre histoire occidentale et mondiale.

A-1) *Aristote et l'Antiquité (384-322 av. J.-C.)*

À cette époque, nous comptons deux sources fondamentales de la connaissance. La première était rattachée aux mythes²⁹² et la seconde aux grandes théories mises en avant par la philosophie. La notion de changement était au centre des préoccupations. Cela concernait la compréhension des phénomènes de « la permanence du même » (Rist, 2013) et de « l'apparition du nouveau » (*ibid.*). Selon la coutume mythologique, les changements du monde ou les transformations s'expliquaient par une succession d'« âges », qui s'écoulaient par un cycle précis, en trois phases : croissance - apogée - déclin. Mis en relation avec l'expérience quotidienne dans laquelle les individus, les animaux et les plantes interagissaient dans un même parcours, des mythes étaient célébrés. Ils devenaient « force de vérité » tant ils collaient aux vécus d'interactions entre les humains et leurs environnements. On peut citer par exemple le mythe de la déesse de la Terre, Déméter, qui empêchait la croissance des végétaux dont elle

²⁹² Je souhaite ici délimiter le concept de « mythe » tel que le définit le Pasteur Théologien et Sociologue Pedro E. Carrasco dans sa thèse (2010) : « un mythe est un critère de plausibilité et une intuition de modification : une invitation [...à un] changement [...] durable » (p.48).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

avait la charge : « *Tant que sa fille [Perséphone] serait retenue par son amant [Hadès] dans le monde souterrain, plus rien ne pousserait. Situation impossible pour les hommes ainsi privés de nourriture. Zeus [...] leur vint en aide et négocia un compromis avec Déméter et Hadès selon lequel Perséphone ne passerait qu'une partie de l'année en compagnie de son amant et retrouverait ensuite le monde des hommes* » (*ibid.*, p.67). Ainsi la raison du « pourquoi » du phénomène de saison était comprise et perpétrée par des mythes. En l'occurrence ici : « [...] *la graine doit reposer en terre avant de croître et que, après avoir achevé son développement, elle doit y retourner pour assurer la perpétuation du cycle* » (*ibid.*)

C'est dans ce contexte, qu'Aristote, observa la nature et ses choses, engagées par des mouvements, des phases, des cycles, un début, une fin et un retour. En cette époque la « nature » était autre chose qu'une sorte d'entité immuable servant au développement des humains. Au contraire la société, dont faisait partie Aristote, évoluait dans une relation « société-nature » ou cette dernière était considérée comme existant en dehors des activités humaines et dans des temporalités situées et ancrées culturellement voire cultuellement par une somme de vécus et de mythes partagés. En effet « *la « nature » (en grec : physis) dérive étymologiquement du verbe phuo qui signifie « croître, se développer* » (*ibid.*) mais, dans cette situation de croissance, de développement, la logique qu'emprunte Aristote veut que « l'illimité » ne puisse pas être. En effet, pour le philosophe antique, ce qui n'a pas de terme n'est pas fini mais inachevé et imparfait. De ce fait, « *ce qui naît, grandit et atteint sa maturité, finit aussi par décliner et mourir, dans un perpétuel recommencement* » (*ibid.*, p.70). Pour Rist, l'antiquité en tant qu'époque fondatrice de notre histoire occidentale reliée au concept de « Développement », est donc marqué par l'idée de « *la permanence du changement et l'incessant retour du même* » (*ibid.*).

A-2) Les apports de Saint Augustin (354-430 après J.-C.)

Entre 98 et 55 av. J.-C., Lucrèce écrit son « *De natura rerum* ». Il considère bien « la nature » comme base de la croissance, dans l'idée où le mot « *natura* » dérive étymologiquement du verbe « *nascor* », « naître ». Lucrèce précise aussi, que, si à son époque le monde est encore dans sa jeunesse, cela n'empêchera pas un jour une période de déclin. Plus tard, dans les premiers siècles de notre ère, la dégradation de l'Empire romain précise l'idée qu'une société peut se retrouver en situation de fin de cycle et qu'il est « naturel » qu'une puissance, même impériale, puisse toucher à son terme (Rist, 2013).

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

C'est dans ce contexte d'un monde vieillissant et politiquement instable que Saint Augustin travailla à lier la « philosophie de l'histoire » avec la « théologie chrétienne ». Néanmoins, la vision qu'avait apporté Aristote posait différents problèmes à cette théologie. Ainsi Saint Augustin, qui affirmait l'universalité de son schéma – puisque selon lui à son époque, toutes les nations de la terre étaient soumises à la providence divine – garda quelques points aristotéliens et en écarta d'autres. Il conserva les éléments propres du cycle (naissance/croissance/nécessité), mais écarta la notion de « déclin » en construisant une philosophie de l'histoire universelle, qui exclut le « retour du même ». Ainsi il prôna une « linéarité de l'histoire » (*ibid.*, p.75). Le mythe qui allait être partagé a diffusé l'idée d'un « cycle unique » alimentée par la croyance en la « résurrection du Christ » (*ibid.*).

A-3) Les lumières et le progrès infini

Jusqu'au XVII^e siècle les notions de croissance et de développement reste néanmoins dans la conscience collective brider par l'idée d'une limite, une sorte de constat incontournable où la courbe devait nécessairement s'inverser, pour se conformer aux lois de la « nature » ou au plan de Dieu. Mais ce qui était jusqu'alors impensable devient raisonnable. Le mythe de la « raison » se développa dans un sens singulier où les connaissances et les savoirs sur le monde, puisque transmises dans le temps, un temps devenu linéaire, ne pouvaient connaître de déclin. Connaissances et savoirs devaient s'accumuler et accompagner le progrès des sociétés. Les pensées intellectuelles changèrent et l'idéologie du progrès acquies une position dominante (*ibid.*).

De ce fait de nouveaux apports, parfois contradictoire, virent le jour et ce, jusqu'au XVIII^e siècle. Notamment, Leibniz (1646-1716) fondera rationnellement l'idée d'un progrès infini. Rousseau (1712-1778) répondant à la question posée par l'Académie de Dijon « *Quelle est l'origine de l'inégalité entre les hommes et est-elle autorisée par la loi naturelle ?* » affirmera que « *tous les progrès de l'espèce humaine l'éloigne sans cesse de son état primitif, plus nous accumulons de nouvelles connaissances, et plus nous nous ôtons les moyens d'acquies la plus importante de toutes ; et que c'est, en un sens, à force d'étudier l'homme que nous nous sommes mis hors d'état de le connaître* » (*ibid.*, p.81). Condorcet (1743-1794) et Buffon (1707-1788), apporteront à leur tour des points importants. Condorcet, dans son œuvre « *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* » critiquera, comme Buffon, l'esclavage et les abus commis par les colonisateurs. Ils envisagent alors, en leur temps, que l'Europe finira par respecter l'indépendance de ses anciennes colonies, et qu'elle contribuera à y répandre « *les vérités utiles à leur bonheur car ces vastes pays lui offriront ici des peuples nombreux, qui*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

semblent n'attendre, pour se civiliser, que d'en recevoir de nous les moyens, et de trouver des frères dans les Européens, pour devenir leurs amis et leurs disciples » (ibid., p.82-83).

Le nouveau paradigme sera complété au XIX^e siècle sous la forme de « *l'évolutionnisme social* », qui permit d'ancrer solidement dans l'imaginaire collectif la supériorité occidentale sur les autres sociétés ailleurs dans le monde et au sein même de l'occident, dans les contrées rurales éloignées des centralités de l'époque. De ce fait, le pays ou la région industrialisée ne fait que montrer à ceux qui le suivent, sur l'échelle industrielle, l'image de leurs propres avenir. Ainsi dès le XIX^{ème} siècle on ne découvre plus l'ailleurs, on le compare, somme toute dans la tradition d'Hérodote (vers 484–vers 425 av. J.-C.) à l'approche dite « hellenocentrique » étant mûe d'une « rhétorique de l'altérité ». En effet, le fondateur de la « géopolitique » occidentale, mettant l'accent sur la dimension politique et stratégique du savoir géographique, décrivait les valeurs et les coutumes des « ailleurs » qu'il observait en tant qu'inverses ou tout du moins différentes de celle des Grecs (Lévy, Lussault, 2013). Finalement les sociétés non-occidentales se retrouveront privées de leur histoire et de leur culture engagée à imiter « l'épopée occidentale » (*op.cit.*). A cette époque du XIX^{ème} siècle, de solides bases, avaient vu le jour dans la conscience collective de ce que représenterait le « développement ».

Par la suite, si la colonisation permis d'élaborer un discours permettant de justifier l'intervention des puissances occidentales dans des pays extra-européens, pour soutenir les intérêts nationaux (*ibid.*), c'est la création de la Société Des Nations (SDN), à la fin de la première guerre mondiale qui permis l'internationalisation de cette intervention au nom de la « civilisation » considérée comme le patrimoine commun des Etats européens (*ibid.*). L'article 22 du pacte de la SDN témoigne de l'idée que les peuples colonisés ne sont pas capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. De plus c'est dans ce texte que pour la première fois dans les écrits internationaux est utilisé la notion de « *degré de développement* » (*ibid.*, p.118) justifiant un classement des nations tout en affirmant qu'il y est au sommet de l'échelle, des nations « *développées* » (*ibid.*). Ainsi la SDN montra la voie étayée, par une multitude de doctrines conscientisantes, comme celle qui demandait pourquoi laisser de telles richesses enfouies sans profit pour personne et qui proclamait la coïncidence des intérêts privés avec l'intérêt général : « *Il ne pouvait s'agir d'exploitation, mais seulement de partage. Puisque la terre [...] constitue un patrimoine commun* » (*ibid.*, p.127-128). S'ajoutant à cela l'ombre de Christophe Colon qui avait conquis l'Amérique au nom du Christ et de l'évangélisation, la SDN présentait désormais et affirmait la colonisation comme une « *mission sacrée de civilisation* » (*ibid.*, p.115). A noter que la

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

notion de « patrimoine commun » a pu être mobilisée en des termes qui dépassent de loin la dimension « positive » qu'on peut lui prêter aujourd'hui.

Ce qui est important à retenir de ce point liminaire c'est l'enjeu du lien entre le processus épistémologique de mise en connaissance de l'interaction « société-nature », tel que l'ont réalisé Aristote, Lucrèce et Saint-Augustin et après eux, les penseurs des Lumières. On voit apparaître dans cette histoire cette prégnance entre des éléments immatériels, des croyances perpétrées par des mythologies situées, et des vécus concrets, les saisons, le retour du même. Dans le tournant augustinien, l'évolution du concept de « Développement » en tant que croyance en un processus de naissance/croissance/nécessité, écartée de la notion de « déclin », a favorisé la construction d'une philosophie de l'histoire universelle, qui exclue le « retour du même ». Ainsi se développa une croyance puis, une conscience collective en une « linéarité de l'histoire » structurant au long terme les relations entre, les individus (normes, confiance, violence et domination légitime enclin de « civilisationnisme ») et entre les territoires (domination de centralités sur des périphéries, comparaison entre degrés de développement d'Etat, de territoires). En outre, ce chemin concomitant entre le phénomène de mise en connaissance du vivant et de l'esprit humain et les enjeux de permanence des systèmes de pouvoir en places en Europe (et dans le monde depuis le XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours) trouva continuité et constance à travers le mythe du « progrès infini ». Ce dernier ancre des perceptions durables de ce qu'est le « développement » permettant depuis lors, aux sociétés humaines, d'accéder à des ressources cognitives et à des valeurs fondées dans la structure sociale mondiale. Synchrones, la perspective du « développement » et la dynamique d'un « évolutionnisme social » sont ainsi devenues les deux faces d'une même médaille, fondatrice du modèle de développement occidental depuis le XIX^{ème} siècle. Ce modèle a produit une logique d'interaction spatiale entre un centre (l'Europe développée) et des périphéries (les pays sous-développée. Au sein de l'Europe même une altérité a constitué (et constitue toujours) une même logique spatiale entre des centres (les grands bassins démographiques et plus tard les métropoles) et des périphéries rurales.

Le réseau que j'étudie ne semble pas se soustraire de ces logiques au sens, nous le verrons, qu'il développe à son tour un mythe, celui de la « Participation au développement local » d'une société civile militante pro circuits courts de proximité, profane des questions agricoles et foncières, autrement dit, des questions d'« aménagement et de développement du territoire ». *In fine* ce qui semble émerger en ces temps de conscientisation collective de la finitude matérielle de notre monde est un réassort, à peu de frais, de la dynamique du concept

de « développement » où les notions de « durable » et de « local » se love au sein d'une même justification des actions collectives contemporaines. TDL intègre cela pour légitimer ses projets fonciers situés (que sont les « Fermes TDL ») en y ajoutant l'enjeu « économique ». Cette notion n'est pas non plus étrangère au concept de développement. C'est ce que nous allons présenter ci-après.

B) Concepts et notions autour du « Développement »

Riche des apports historiques et politiques du premier point de cette annexe nous allons à présent explorer le concept à travers les différentes notions qui le composent. Nous allons le retrouver comme étant « lié » aux enjeux économiques du « marché » et de la « mondialisation » et aux formes anthropologiques de dynamiques socio-spatiales dites « endogènes » et « exogènes » à un territoire, à un groupe de population. Cette première insertion nous permettra plus tard de présenter comment TDL s'inscrit dans ces mécaniques et formes du « développement » dans la réalisation de ces projets fonciers et fermiers. Dans un deuxième point et en vue de la même ambition de décrire plus tard le réseau TDL, nous reviendrons dans ce chapitre sur la question du développement en tant que religion moderne. Ce point nous permettra ensuite d'élargir notre regard sur la croyance contemporaine dans le « développement durable ». Un tout dernier point sur les « Agendas 21 » nous permettra de montrer comment l'idée d'une « société civile agissante » localement et économiquement à vue le jour au terme d'un « développement local des territoires ». Cette dernière insertion nous permettra de comprendre comment TDL a pu bénéficier et/ou animer cette croyance à son bénéfice.

B-1) Une définition large du concept de développement.

Nous avons pu observer précédemment l'histoire et la genèse du concept de Développement et les enjeux qu'une telle conception a pu engendrer à l'échelle internationale jusqu'à aujourd'hui. Animée par la SDN jusqu'à l'après Seconde guerre mondiale, période où elle deviendra l'Organisation des nations unies (ONU), cette élaboration du concept de « développement » entachera de manière durable, en terme d'« interactions spatiales » (Lévy, Lussault, 2013), les relations entre les populations et groupements sociaux, politiques et Etatiques. Ces relations se déploient spatialement depuis, dans une forme de type « centre-périphérie ». Afin de mieux comprendre cela, nous allons nous intéresser à la définition du concept de Gilbert Rist (2013), qui en propose une approche globale. Puis nous mobiliserons une approche plus anthropologique sur les usages et processus du développement en nous intéressant aux travaux de l'anthropologue Thomas Bierschenk (2008) et du géographe rural

Bernard Kaiser (1990). On verra que dans toutes ces propositions de définition du concept, l'enjeu « économique » est toujours prégnant.

B-2) Une approche globale du développement par Gilbert RIST

Pour Rist, le mot « développement » c'est, dans le temps et de manière progressive, imposé dans le langage ordinaire, pour désigner un état et/ou un processus. Ces deux formes de désignation se sont ensuite toujours rapprochées d'autres notions telles que : le bien-être, le progrès, la justice sociale, la croissance économique, l'épanouissement personnel, l'équité écologique *etc.* Des définitions de type « institutionnelles »²⁹³ du « Développement », le Politologue conclut une somme de critiques. Selon lui, ces définitions présentent différents présupposés : l'idéal de ce que doit être l'évolutionnisme social (rattrapage des pays industrialisés centraux par les pays en développement en périphérie), l'idée que « développement » équivaut à favoriser celui de la personnalité des êtres humains, voire leur émancipation, que « croissance » et « accès aux revenus » sont envisagés comme allant de fait. Ces définitions sont soit normatives (ce qui doit arriver) soit, instrumentales (à quoi cela sert) ou encore se précise *via* des thèmes d'intensification (plus de démocratie, plus de participation pour combler des manques et de défauts actuels). Pour le politologue elles sont fondées de représentations idéales typiques de l'existence sociale, consensuelles, faites de valeurs et de désirs indiscutables.

Fort de sa critique Rist propose alors ses propres éléments pour une définition du « Développement » :

« Le développement est constitué d'un ensemble de pratiques, parfois contradictoires en apparence [...], qui, pour assurer la reproduction sociale, [...] obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel [...] et les rapports sociaux [...] en vue d'une production croissante [...] des marchandises (biens et services) [...] destinées, à travers l'échange, à la demande solvable » (Rist, 2013, p.40-48).

Nous pouvons faire le constat ici d'une définition englobant la notion transversale du Développement. Elle traite de « pratiques sociales », du « milieu naturel », de « rapports sociaux » et de « production de marchandise ». Nous pouvons également ajouter que cette définition a une entrée relativement systémique, elle traite du sujet d'une manière à la fois

²⁹³ Définitions notamment du « Petit Robert » ; du « Rapport de la commission sud des Pays dits « en développement » » ; du « Rapport mondial sur le développement humain, du programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

quantitative et qualitative. Pour Rist, s'appuyant sur Durkheim, les pratiques du « développement » semblent s'organiser dans un même ensemble dynamique où elles paraissent à première vue contradictoire. En effet le développement entend aborder l'économique, le social, le politique et le culturel au sein d'un même processus à la tendance normative voire, uniformisante. En tant que telles ces pratiques s'opérationnalisent *via* des principes tant coercitifs (ajustement structurel, taxes, *etc.*) qu'empreint de visées libérales (négociation et faveurs, développement des O.N.G., *etc.*). Ces mêmes pratiques semblent devoir se développer d'abord à l'échelle internationale tout en ménageant le rôle de l'État qui doit pouvoir s'accroître. La relation entre le concept et l'usage des ressources est la plus forte en ce qui concerne l'enjeu, pour tout processus de Développement de favoriser « *l'appropriation privative de la terre* » (Polanyi, 1968 cité par Rist, 2013, p.43). Cette appropriation engage les populations au sens qu'un processus de Développement peut les soumettre à un contrôle de l'usage des ressources locales. De la sorte Rist précise qu'ainsi, « *les rapports sociaux n'échappent pas au règne de la marchandise et de l'exploitation, c'est-à-dire la valeur d'échange, déterminée par l'offre et la demande* » (*ibid.*). Cette mise en marché des ressources, alors permise par un processus de Développement, favorise, pour les individus en société des réponses à leurs intérêts individuels. En ce sens le marché devient le principal média entre les humains qui à travers lui : se lient socialement, répondent à leurs intérêts individuels, (puisque en vérité) : « *l'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance* » (Smith, 1976, cité par, Rist, 2013, p.48). En effet, pour le Politologue le « Développement » serait surtout : « *l'extension planétaire du système de marché* » (*ibid.*, p.50) à travers le mythe de la « modernité ».

Cette prégnance du marché dans tout processus de Développement de type « occidental » est justement ce que le « Mouvement de l'agriculture citoyenne » semble vouloir combattre. Par exemple depuis le Larzac jusqu'au « Mouvement TDL » la « valeur d'échange » des biens matériels acquis (terres et bâtis agricoles) est mise de côté. En effet, après achat, est construit une « valeur d'usage » de ces biens. Ce n'est plus le marché qui dicte les prix mais des barèmes d'amortissements des matériaux. Ainsi la « durabilité » des dispositifs fonciers alternatifs comme TDL devient-elle, aussi, budgétaire. Nous y reviendrons.

B-3) « Le Développement », un processus entre des dynamiques endogènes et exogènes. Le territoire et la mondialisation...

Pour l'anthropologue des Sud, Thomas Bierschenk « *le développement est tout simplement ce que les acteurs dans le champ désignent comme tel, et le monde social dans lequel ils évoluent. Ou, pour suivre Jean-Pierre Chauveau [...1985] : « Il y a tout simplement « développement » là où il y a des « développeurs », là où l'un des groupes se réclamant de la mise en œuvre du développement, organise un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » » (Bierschenk, 2008, p.2). C'est-à-dire qu'au-delà des aspects processuels, voire phénoménologique du « Développement », il exciterait des discours et des postures lui étant relatives. A noter en effet cette idée de « développeurs » situés, qui auraient, en tant que groupe singulier, une action sur d'autres groupes sociaux. C'est la question des échelles d'actions et d'interactions entre ces groupes sociaux qui doit être observé afin de comprendre les combinaisons d'acteurs et de dynamiques qui agissent. Il n'y aurait donc pas de frontière entre Développement local et Développement global mais des systèmes de relations via des politiques publiques et d'autres dispositifs contemporains, tel que TDL par exemple, qui porterait des regards nouveaux sur des ressources (Greffé, 2002).*

Outre une simple rencontre entre des collectifs d'acteurs, les réflexions et avancées sur la question de « qu'est-ce qu'un processus de « Développement local » ? » conviennent que le caractère qualitatif des relations sociales détermine les compétences des acteurs à se comprendre, à s'organiser, à se coordonner pour atteindre des objectifs et des partenariats de long terme. En ce sens, la littérature souligne « *le poids des expériences d'apprentissage collectif et de coopération dans le développement des territoires (Greffé, 2002) » (Angeon, Callois, 2005, p.19). Le capital social partagé entre ces acteurs devient alors un déterminant : « l'ensemble des éléments intangibles structurant les relations entre individus (réseaux sociaux, normes, confiance ...) [...] leur permettant d'accéder à des ressources imbriquées dans la structure sociale (Lin, 2001) » (ibid., p.30). In fine le développement local pourrait être défini en tant qu'une dynamique multidimensionnelle et multiactorielle au sein d'une société locale qui consiste en la construction et la réalisation d'un projet de développement autocentré et endogène de cette société (Plet, 2003).*

Mais le concept reste difficile à circonscrire puisqu'il serait toujours le résultat de contextes, d'acteurs et de ressources donnés. Ainsi toutes tentatives de caractérisation d'un processus de « Développement local » varieraient d'un territoire à un autre ou d'un acteur à un autre et d'une époque à une autre. Chaque individu en fonction de sa position géographique, de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

son rôle et de sa relation au territoire définira de telle ou telle façon son action envers ce dernier. De tels processus pluriels doivent ainsi être observés selon B. Kayser ⁽¹⁹⁹⁰⁾ comme étant toujours étayés par la rencontre de deux types de dynamiques du Développement : des dynamiques et des forces qu'il nomme « endogènes » et d'autres, « exogènes », à un territoire. Les premières étant tout simplement les initiatives locales, qui seront légitimées par leurs adaptations aux deuxièmes, c'est-à-dire aux dynamiques et procédures mises en place aux échelles supra (nationale, régionale et départementale). De type « politique publique » ces procédures sont ainsi animées par divers collectifs d'acteurs, élu.e.s de territoires, représentant.e.s de professions *etc.* Elles peuvent être également relayées par d'autres collectifs associatifs, syndicaux *etc.* Ces mêmes acteurs peuvent encore se porter en faux de politiques publiques, militer pour leur renouvellement et réorientation. En ce sens tout processus de « développement local » est susceptible de déterminer des arènes, plus ou moins durables dans le temps, où se partagent, se discutent et se disputent des arrangements et des conflits entre des acteurs endogènes et d'autres exogènes au territoire, portant des dynamiques situées, envers ce dernier.

Kaiser différencie trois catégories d'acteurs qui se retrouvent dans tout processus de développement : « les penseurs », qui sont les intellectuels à l'origine du développement local (ils le réfléchissent et le conçoivent) ; « les animateurs » qui viennent souvent de l'extérieur ; les acteurs locaux, qui sont des initiateurs, mais aussi les exécuteurs du projet de développement sur leurs territoires.

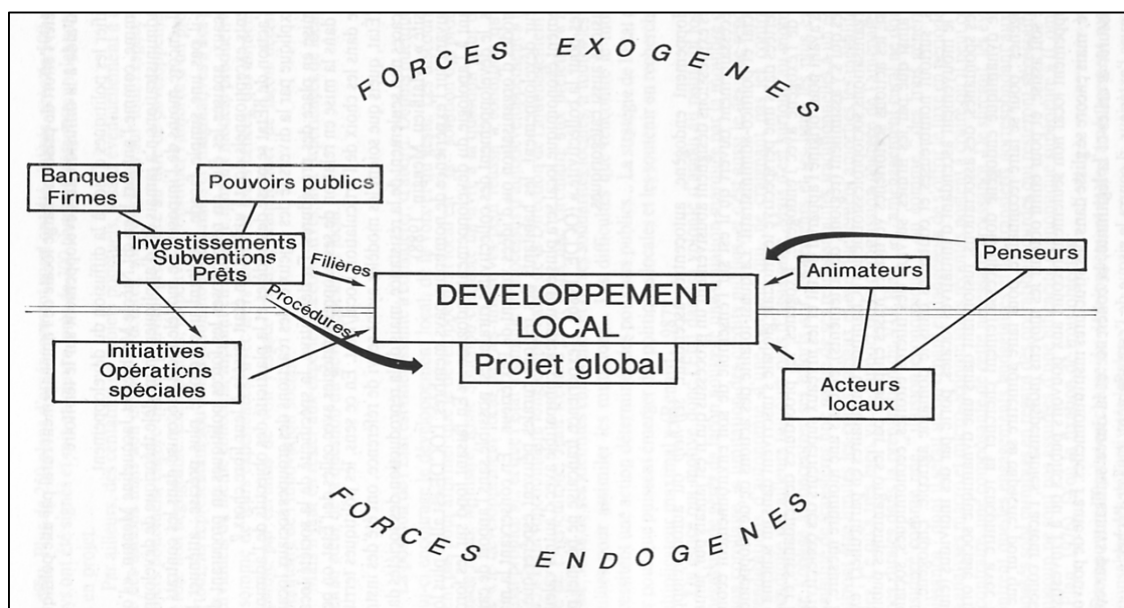


Figure 53 : Définition fonctionnelle et schéma de B. KAYSER d'un processus de Développement local KAYSER, 1990).

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

Fort de cette approche du « développement local » – comme processus inclusif d’acteurs endogènes et d’acteurs exogènes à un territoire en vue de satisfaire des dynamiques situées, pensées et exécutées comme réponses à des représentations relatives aux « besoins » du territoire – une approche contemporaine révèle des traits plus systémiques voire, relationniste et organisationnels du développement. Par cette approche le « développement local » c’est dans le temps déployé comme « territorial ». Pierre Campagne, économiste et sociologue ruraliste et Bernard Pecqueur (2014) économiste et aménageur précisent que c’est le « territoire » du développement local qui est devenu « territoire de développement » – en tant qu’une forme d’adaptation aux effets de la mondialisation. Plutôt que de se replier sur eux dans « une voie sans issue » (*ibid.*) les territoires locaux ruraux – classés en trois catégories : « favorable » au développement dans une économie essentiellement marchande, « intermédiaire » et « difficile » à développer – trouvent (pour ces deux derniers) leur propre voie en contournant les logiques globalisées et, conséquence de cette globalisation, « déterritorialisées » (*ibid.*). Cependant, et dans le domaine agricole du développement local notamment, des recherches sur les « politiques agricoles locales » révèlent les difficultés rencontrées par les acteurs extérieurs ou minoritaires dans la profession agricole pour trouver leur place dans un système très contrôlé en interne (Aubert *et al.*, 2007 ; Trouvé, 2009, dans Eychenne, Barthe, Milian, 2014). Empreint de logiques sectorielles relatives à la co-gestion du foncier agricole en France, les territoires en tant qu’espace du développement local « *peinent à trouver une légitimité dans la mise en œuvre d’un projet agricole territorialisé, transversal et ouvert* » (Eychenne, Barthe, Milian, 2014, p.21). Le champ agricole reste d’abord l’affaire des agriculteurs et de leurs établissements consulaires (*ibid.*). L’avancée de politiques publiques en terme de « territoires de projet » mobilisant des « Pays » et des « PNR » a donc émergé tardivement sur le thème de l’agriculture. C’est *via* l’enjeu « alimentaire » qu’une reterritorialisation de l’agriculture à favoriser l’articulation d’enjeux relevant du champ de l’environnement, de la relocalisation économique et du renforcement du lien social (Esposito-Fava, 2010 dans *ibid.*). Cependant, les agendas politiques locaux n’ont pas pu aboutir à l’émergence des collectivités locales sur l’enjeu d’une maîtrise foncière agricole, sur « *des sujets comme le foncier et la gestion de l’espace, plus stratégiques dans les relations entre acteurs agricoles et territoriaux* » (*ibid.*, p.22). L’entrée sur le foncier au sein des PNR par exemple s’est développée à partir de la problématique de l’entretien de l’espace et de la gestion des situations de déprises et de pressions sur le foncier (*ibid.*).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

André Torre, géographe et économiste, précise cet accès aux processus de développement local et territorial par l'approche de « *systèmes localisés [...mettant] en avant le caractère systémique des relations entretenues par les acteurs productifs locaux, dessinant un territoire fondé sur les liens de coopération et les projets communs* » (Torre, 2015, p.277). Dans cette approche du développement la notion de « territoire » s'associe avec celle de « ressources » (*op.cit.*). Ces « ressources » restent néanmoins cernées dans des limites géographiques, de réseau et de politiques publiques sectorielles : « *il y a bien un dedans et un dehors de l'espace concerné* » (*op.cit.*, p.48). Malgré tout ce sont toujours trois catégories d'acteurs (l'État, les associations, des acteurs privés) qui articulent leurs actions communes au sein du territoire. *In fine* c'est le territoire qui articule leurs actions puisque les ressources visées dites, « territoriales » n'existe pas en tant que telles mais sont « *le résultat des intentions des acteurs. On peut parler de création par l'action* » (*ibid.*, p.49). En effet la construction d'un territoire rural passe par l'émergence coordonnée de ces trois catégories d'acteurs amenés à travailler ensemble : « *l'État, dans sa conception large des « services publics » ; les associations ayant décidés de prendre en charge un « espace rural » donné et la société rurale qui réside ; les acteurs privés dans la mesure où ils vont progressivement s'intégrer au processus de développement* » (*ibid.*). Dans un processus de « Développement territorial » on observe une transformation ou une diversification des activités en places qui, avant l'émergence dudit processus, étaient standardisées : la valorisation de ressources locales standardisées tournées avant tout l'extérieur du territoire comme par exemple des sites industriels, des filières agricoles pour l'exportation, etc.

La prise en charge par des acteurs locaux, dont l'action est renforcée par des politiques publiques depuis les années 1980 *via* la mise en place d'« associations de développement », a conduit *in fine* à la valorisation de ressources territoriales locales (*ibid.*). Cette opportunité de « mise en valeur » (puisque « valoriser » signifie « donner une valeur ») à façonner dans le temps, pour les trois catégories d'acteurs susnommés, des « ontologies » « développementistes » partagées et situées. En zone rurale « intermédiaire » et « difficile » le processus a donné l'occasion aux « *acteurs locaux [...de faire] l'inventaire [...des] ressources agricoles, d'élevages, artisanales, mais aussi patrimoniales et paysagères qui sont à l'intérieur du territoire [...pour leur] donner une valeur en les transformant en produits ou en services marchands. La valorisation passe donc par la médiation du marché [...puisque] celui-ci est ouvert [...et traite de] ressources locales [...] offertes à une demande le plus souvent extérieure au territoire* » (*ibid.*,p.50).

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

Cette sociohistoire dudit « développement territorial » montre en sus « *un rapport renouvelé du rural vis-à-vis de l'urbain* » (*ibid.*, p.52). Le phénomène a montré « *le renversement des rapports ou l'urbain produit de la valeur économique (des biens et services) et le rural est le lieu d'absorption de cette valeur à travers d'une part des services spécifiques et d'autre part une revalorisation de l'image de la nature qui lui offre une spécificité nouvelle* » (*ibid.*). Cette mutation du rapport « urbain–rural » et « ville–campagne » datée historiquement, précisent les auteurs, résulte de l'état de la concurrence entre les territoires, dans la globalisation.

Ce qu'il faut retenir ici en vue de mieux cerner l'émergence du « Mouvement TDL » dans le champ du « développement local » devenu « territorial » c'est que le processus éponyme est fait avant tout d'une évolution des représentations des acteurs locaux au sujet des ressources dont ils disposent localement pour rendre visible leur territoire à l'heure de la mondialisation et de la marchandisation de leurs ressources. Le phénomène de « développement territorial » est donc à approcher telle une « systémique » au sein de laquelle existe bel et bien un fait associatif en interaction avec des acteurs publics et privés. Enfin, André Torre et Dominique Vollet (2016), (ce dernier est politiste et économiste ruraliste) précisent –ce qui nous intéresse particulièrement pour notre analyse – que lorsqu'une démarche relevant du développement territorial « *ne permet pas d'aboutir à des plans d'actions spécifiquement définis au regard des enjeux du territoire, elle permet [a minima] un dialogue et un partage des connaissances techniques locales* » (p.207). Ces auteurs – qui comme Bernard Pecqueur et Pierre Campagne (2014) traitent précisément de la question des productions et activités agricoles en territoires dits « intermédiaires » et « difficiles » à l'heure de la mondialisation – « *observent des phénomènes de changements des représentations des acteurs [...] en ce qui concerne l'agriculture biologique [par exemple] [...]* » (*op.cit.*). De la sorte, un dialogue émerge dans et au bord de « comités techniques » entre des acteurs dont l'habitude de travailler ensemble n'est pas donné d'avance (*op.cit.*). Au sein de ces nouvelles arènes de « Développement territorial » des positions et des points de vue se font entendre ainsi que des contraintes auxquelles sont confrontés, notamment des agriculteur.trice.s, qui font ainsi remonter certains problèmes locaux (*ibid.*).

B-4) La notion de croyance dans le développement – ou le développement comme facteur d'une religion moderne

A la lecture des définitions ci-dessus nous comprenons le développement comme étant une source de processus d'arrangements et conflits entre les acteurs eux-mêmes et entre eux-

mêmes et leurs environnements dit « naturel » et « institutionnel ». Mais le développement serait encore autre chose pour le politologue Gilbert Rist qui, *via* son anthropologie du politique en propose des éléments de comparaison avec la religion.

Dans un premier temps, il met en avant l'idée que le développement prend également son sens dans un corpus de valeurs qui dénote un espoir collectif visant à améliorer les conditions d'existence de la majorité de l'humanité. Néanmoins Gilbert RIST pose la question suivante, « *comment expliquer [...] ce décalage entre un si noble objectif et des pratiques qui entravent sa réalisation ?* » (2013, p.51). C'est dans ce contexte qu'il propose une comparaison entre la religion et le Développement et les pratiques sociales qui en ressortent. Ainsi, si nous demandons à un groupe de chrétiens (appartenant à des Eglises différentes) de définir le Christianisme affirme Rist, ils pourraient aisément nous répondre que le Christianisme est une religion construite sur l'amour du prochain, cherchant à établir la paix et la justice parmi les hommes. Pour Rist, cette définition serait acceptable par une majorité de fidèles qui y retrouverait tous les éléments des valeurs fondatrices de leur religion. Néanmoins, Rist précise que pour un sociologue de la religion, une telle définition serait inopérante, puisque se basant sur d'invérifiables et insoupçonnables sentiments, qui relèvent de l'expérience spirituelle et qui ne s'appuient pas sur les pratiques spécifiques du Christianisme.

C'est à ce sujet qu'il évoque E. Durkheim qui, pour définir la religion, expliquait que « *la religion est une chose éminemment sociale. Les représentations religieuses sont des représentations collectives qui expriment des réalités collectives* » (*ibid.*, p.52). Rist précise que Durkheim écarte « *ainsi de la définition ce qui, pour le sens commun, paraît plus important, à savoir l'idée de surnaturel, de mystère ou de divinité.* ». En complément, Rist apporte la définition suivante : « *la religion est le fait, pour un groupe social donné, de croire à certaines vérités indiscutables qui déterminent des comportements obligatoires afin de renforcer la cohésion sociale* » (*ibid.*) d'un collectif agissant, partageant des rites et des croyances. Enfin il précise que : « *si l'on admet que la religion est le produit de causes sociales et qu'elle constitue une réalité nécessaire pour assurer « l'entente entre les esprits », alors c'est bien à partir des pratiques sociales qu'il faut l'interpréter, même si celles-ci semblent très éloignées des idéaux proposés par la croyance* » et de rajouter, en note de bas de page, que l'« *on sait que la religion fondée sur l'amour du prochain a aussi justifié, entre autres, l'esclavage, l'inquisition, la chasse aux sorcières, les guerres de religion et la colonisation* » (*ibid.*, p.53). Partant, il remarque qu'il n'appartient pas au sociologue de prendre parti et de juger le contenu d'une croyance (c'est à dire, de déclarer s'il est pour ou contre, le développement par exemple) : « *il*

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

se contente de constater que l'acte de croire entraîne, de la part des fidèles, un certain nombre de pratiques auxquelles ils ne peuvent se dérober afin de ne pas mettre en danger la cohésion du groupe dont ils partagent la croyance » (ibid.). Il finit ainsi par démontrer, que, le fait de mettre à distance un phénomène social, le dénature de l'expérience propre que lui attribut celui qui le pratique. Pour étayer son propos, il utilise la métaphore suivante : « le poisson est l'être le moins bien placé pour découvrir l'existence de l'eau » (ibid.). Fort de cette critique – qui engage les termes d'un débat au sujet de qui critique aujourd'hui le phénomène de « Développement » si ce n'est des experts légitimés par les structures du « Développement » – Rist développe 4 points, sur la réflexion suivante : « Et si le développement faisait partie de notre religion moderne ? » (ibid., p.54).

Dans un premier point, il traite de l'arrogance occidentale concernant le fait que sous prétexte que la société est moderne, sécularisée²⁹⁴ et rationnelle, elle serait dépourvue de traditions et de croyances. « Rien n'indique que la société occidentale en soit dépourvue, même si celles-ci sont différentes de celles des autres sociétés. Il faut donc refuser le « grand partage »²⁹⁵ entre tradition et modernité, car la modernité elle-même s'inscrit dans une tradition » (ibid.). Il démontre ainsi que la société occidentale est dans une tradition de la modernité. En effet, les valeurs occidentales en termes de développement détermineront par exemple un processus de développement entre autres par la recherche d'une modernité des facteurs de production. Du point de vue social d'aucun gardent cette tradition de la modernité comme moteur et mobilisent aujourd'hui au sein de dispositifs de développement – de projet, de territoire, de réseau, etc. –, le mythe de l'« innovation sociale » (Roubelat, 2016 ; Torre, 2016) par exemple.

Dans un deuxième point, Rist met en avant l'importance de la religion moderne. Devant être qualifiée, elle doit être envisagée comme une forme d'héritage du Christianisme. Il précise que parce que les croyances se situent au-delà de toute contestation, elles ne doivent pas être confondues avec l'idéologie. « Une idéologie se discute, [...] alors que les croyances sociales, comme par exemple les droits de l'homme ou le « développement » constituent une sorte de

²⁹⁴ La sécularisation est le processus qui marque le passage progressif d'une société confessionnelle à une société séculière. C'est généralement un phénomène naturel accompagnant la modernisation d'une société. Ce phénomène qu'est la sécularisation ne se limite pas à une évolution politique et institutionnelle d'une société, l'évolution des mentalités des individus eux-mêmes non seulement participe à la sécularisation mais en est un facteur fondamental.

²⁹⁵ Ici l'auteur fait référence à l'œuvre de Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, essais d'anthropologie symétrique, Paris, La découverte, 1991, 213p.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

certitude collective dont les modalités sont discutables et dont on peut douter en privé, [...mais] il est inconvenant d'en discuter publiquement le bien-fondé » (ibid., p.55).

Dans un troisième point Rist précise que les croyances ne sont pas des vérités auxquelles tout le monde adhère par simple conviction. Elles sont la conséquence d'une approbation du groupe social, de la société et font émerger une pression sociale. Comme il l'explique : « *on y croit parce qu'on croit que tout le monde y croit, parce qu'on ne peut pas faire autrement que d'y croire, puisque tout le monde le dit (« la relance économique résoudra le problème de l'emploi », « les progrès techniques permettront de résoudre les problèmes d'aujourd'hui » etc. Il s'agit donc de propositions flottantes qui relèvent d'autorités obscures (les sondages, les experts), légitimées par des fragments de croyances anciennes qui jouent le rôle de « réserve de sens ». [...] Il suffit que tout le monde joue le jeu en faisant confiance (c'est-à-dire en accordant du crédit) aux billets qu'on lui propose » (ibid., p.55-56).* Rist démontre ainsi que « *l'acte de croire est performatif et s'il faut faire croire, c'est pour faire faire » (ibid., p.56).* Il traite de la croyance comme d'une contrainte qui impose aux fidèles d'œuvrer ou de faire semblant d'œuvrer dans le même sens, sous peine d'être mis à l'écart. En ce sens la modernité occidentale et son processus, « le développement », doit être envisagée non seulement comme une somme de « donnés » et de « mythes » communs de la société occidentale (zones de centralités) et comme des mythes en devenir (ou ayant aboutis) au sein d'autres sociétés périphériques, occidentalises ou en cours. Cette approche critique du développement et de la « Modernité occidentale » donne sens à une critique spatiale et géographique du développement. En lien avec notre objet, le « Mouvement TDL » cette approche se réalisera à travers la question du renouveau des relations « ville-campagne » via l'exemple de TDL. On verra que des postures se révèlent dans les termes d'une vision du monde rural depuis la ville. Le monde rural s'entend redéfinit dans des fonctions (nourrir la ville) et des situations (« cul de vallée », invisibilité, etc.)

Enfin, remettant la notion de croyance sous son aspect religieux, l'auteur traite dans un dernier point des pratiques sociales en lien avec le développement. « *Dans la mesure où elles sont religieuses, ces croyances sont constamment ravivées par des rituels et par des signes » (ibid.).* Par exemple, l'idée que « *le progrès est en marche » (ibid.)* via l'inauguration d'une école ou d'un barrage dans un pays lointain, permettent de faire croire à l'accès d'une vie meilleure. Pour Rist, « *de même que les Azandés avaient leurs sorciers et les Romains leurs haruspices, la société moderne entretient des experts économiques chargés de surveiller la conjoncture, de scruter des « grands indicateurs » et de prophétiser l'avenir en gestation dans*

les tendances lourdes » (*ibid.*). Les réunions du G7, les « rounds » de négociations commerciales et autres sessions de l'assemblée générale des Nations unies peuvent être alors observées comme de grandes messes. TDL n'échappe pas à la critique puisqu'on le verra le réseau se penser et se déterminer comme un réseau promouvant « une expertise citoyenne » en vue de l'« innovation sociale » au service des paysan.ne.s et des territoires.

C'est ainsi que Gilbert Rist considère le développement comme élément d'une religion moderne et je ne peux pour l'heure qu'adhérer à la réflexion de Gilbert Rist qui, grâce à son travail, donne un véritable sens aux mécaniques et enjeux en places sur mes terrains ruraux. En outre, ne voit-on pas de plus en plus apparaître de nombreux courants de pensées, remettant considérablement en question la « modernité occidentale » et ses perspectives « développementistes » (Latouche, 1991) ? Avant d'aborder ces « Mouvements contestataires », relativement à nos objets – le monde rural dans sa relation au monde urbain et la question de l'accès au foncier agricole –, nous souhaitons mettre en avant les dernières perspectives entreprise par le « mythe » du développement. Ce dernier est en effet devenu réputé « durable ».

C) Du global au local : Le développement durable

Le concept de développement durable est-il devenu le creuset de politiques publiques en France depuis de nombreuses années. En effet, diffusé dans les médias et les discours politiques, il a su marquer les consciences, qui y ont vu aisément une connotation positive, mais sans forcément en comprendre tous les rouages et enjeux. C'est ainsi qu'il demeure une notion vague dans les esprits. Effectivement, ses éléments de définition sont multiples, et c'est une approche qui peut sembler à la fois complexe et utopique tout à la fois aux néophytes et aux détracteurs. Après avoir apporté des éléments de définition, nous présenterons la genèse du concept de développement durable. Puis, dans un troisième temps, nous aborderons le concept en tant qu'outil de développement.

Caroline Speirs (2003), précisait au début de ce siècle que le développement durable, est une nouvelle façon de concevoir le développement économique et social des sociétés contemporaines, dans l'optique d'une meilleure utilisation des ressources terrestres, d'un moindre coût imposé aux écosystèmes par l'activité humaine, et d'une plus grande solidarité entre les peuples et les générations. Il correspondrait en ce sens aux sociétés « post-matérialistes ».

Une autre définition, plus célèbre, attribuée au concept de « développement durable », est celle d'Harlem Gro Bruntland qui affirme à la fin des années 1980 que le « développement

durable » c'est s'efforcer à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures²⁹⁶.

C-1) La genèse du concept de « développement durable ».

C'est dans les années 1970 et 1980, que la société mondialisée réalisa une prise de conscience écologique à l'échelle internationale. Cette prise de conscience s'est diffusée à travers les médias qui relataient déjà des combats, tels que ceux que portait la « Fondation Greenpeace » (Paix verte) contre l'arme nucléaire, la tuerie de baleines par des chalutiers russes et japonais par exemple. Cette diffusion permis la publicisation des inquiétudes (que portaient des collectifs d'ONG, des acteurs politiques, des intellectuels *etc.*), issues d'Occident et d'ailleurs, au sujet des impacts négatifs de l'industrialisation : pollutions maritimes de l'Amoco de Cadiz en 1978, de l'Exxon Valdes en 1989, pollutions chimiques de Seveso (1976) et Bhopal (1984), accidents nucléaires de Three Mile Island (1979) et Tchernobyl (1986) et les crises pétrolières de 1973 et 1979. De plus, ces événements impliquèrent la reconnaissance institutionnelle de pollutions dites « globales », c'est-à-dire « *dont les effets néfastes sur la nature et la santé humaine ne se cantonnent pas aux frontières immatérielles des Etats, mais présentant au contraire un caractère transfrontalier et difficilement contrôlable. Les graves atteintes à l'environnement (trou de la couche d'ozone, effets de serre, perte de la biodiversité...) sont provoquées par un ensemble de pollutions d'origines diverses, diffuses dans le temps et l'espace. Elles mettent en jeu l'avenir des générations futures* » (*ibid.*, p.42). C'est ainsi que le mouvement écologistes naissant s'attacha à mettre en garde la société internationale des limites et des dangers de la croissance économique et des risques d'épuisement des ressources naturelles au présent et au futur.

Suite à de nombreux écrits sur une nouvelle façon de comprendre l'environnement et les relations entre les dimensions économiques, sociales et écologiques (par exemple : Bertrand De Jouvenel, *Le thème de l'environnement*, 1970 ; ou encore René Passet, *L'économie et le vivant*, 1979), des organisations environnementales se sont institutionnalisées (entres autres : « Les Amis de la Terre », « GreenPeace »), élargissant ainsi l'action internationale, aux questions écologiques. Les années 1990 ont vu ensuite déferler une nouvelle vague de crises, qui relancèrent la question environnementale (le sang contaminé en France, la sécurité alimentaire et les OGM en Europe, le choc des images de guerre, de famine et les importants flux migratoires en conséquence à l'échelle internationale). Tout cela a animé des crises déjà

²⁹⁶Définition sacralisée lors de la conférence de Rio en 1992.

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

existantes depuis 20 ans qui, régulières et profondes, ont favorisé un intérêt toujours plus prononcé des populations occidentales pour les thèmes environnementaux. Nous reviendrons sur cette période pour traiter du champ agricole et des mouvements sociaux en lien avec la question aujourd'hui écologique, climatique et alimentaire.

Néanmoins, un événement est à noter pour comprendre les bases d'une critique sociale et culturelle qui se construit et se déploie depuis au sujet de la dimension délétère du couple « développement » et « croissance ». En 1972, des travaux d'experts confortent l'entrée de la thématique environnementale sur la scène internationale en montrant au grand public les menaces occasionnées par le rythme de croissance économique et démographique des sociétés humaines. Deux rapports parmi d'autres ont marqué de manière durable les esprits quant à la difficile manœuvre de la société civile et des Etats pour changer la donne. Les rapports « *Halte à la croissance du Club de Rome* » et « *The limits of growth* » (Titre français : « *Les limites de la croissance dans un monde fini* »), aussi appelé « *Rapport Meadows* », mettent en avant le problème que la Terre et ses ressources vont s'épuiser à force de cette recherche de « croissance » que cette échéance peut être évitée en adoptant une « croissance zéro ». Cependant, le concept n'est pas accepté lors de la Conférence des Nations Unis sur l'Environnement de Stockholm en 1972. En effet, une « croissance zéro » devaient s'opposer aux logiques économiques, priorités des politiques des Pays en développement. Les politiques alternatives proposées ne pouvaient pas de la sorte et à ce point, remettre en cause l'idée (mythe) de croissance. Dès lors, l'environnement est apparu comme facteur limitant le développement (Speirs, 2003). C'est ainsi, que l'idée d'une nécessité d'harmoniser les besoins des générations présentes et futures et celle d'insérer les considérations environnementales au sein des stratégies de développement ont émergé. C'est de la sorte aussi que s'est dessinée l'approche intergénérationnelle du développement durable et sa définition opérationnelle via le fameux triptyque : économique - social - environnemental. Il s'agissait alors d'un nouveau concept : l'« écodéveloppement » (Sachs, 1993). Cependant, le terme sera mis à distance du vocabulaire onusien qui préférera alors utiliser le terme anglo-saxon : « *sustainable development* » qui est devenu en français : « développement durable ». Notons, cependant, que ce texte ne s'imposera pas dans le temps comme référence des programmes de développement.

C'est en 1987, que le « développement durable » acquiert le statut de slogan, à travers le rapport « Notre avenir à tous », appelé plus couramment « Rapport Brundtland ». Issu de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) avec ce rapport, le Développement durable prendra, en plus des thématiques de la gestion des ressources

naturelles et économiques, un caractère social. À noter *in fine*, que l'avènement du concept de « Développement durable » est en rapport avec la prise de conscience de l'interdépendance existant entre les différents secteurs de l'activité humaine. Désormais, la notion d'environnement, en tant qu'enjeu transversal, concerne tous les endroits des activités humaines économique : le tourisme, l'agriculture, la vie quotidienne, le logement, l'industrie, *etc.* (*ibid.*) En outre c'est la dimension « temporelle » (relation entre les générations) et la dimension « spatiale », (relation entre les différentes échelles spatiales évoquant une répartition inégale des richesses ou l'exemple des pluies acides en Suède causées par des pollutions industrielles provenant d'autre partie du globe) qui intégreront les consciences de la population mondiale. Elles deviendront publiques et instituées en juin 1992 à Rio de Janeiro lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (*ibid.*).

La « durabilité » comme enjeu planétaire, invoquée à Rio, a notamment fait l'objet d'une définition extensive surpassant les seuls rapports de l'environnement et du développement. Ont été en effet traités les rapports Nord-Sud, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme, l'équité sociale, *etc.* et du développement local (*ibid.*) En effet, l'un des textes qui doit retenir notre attention s'intitule « Action 21 ». Ce dernier embrasse un ensemble d'actions à entreprendre à différentes échelles en matière d'environnement et de développement. L'enjeu est de rendre opérationnels les objectifs exprimés dans la Déclaration de Rio (*ibid.*). Dès lors, le concept de « Développement durable » est devenu une référence, un possible cadre de projet, au sein des conférences des Nations Unies, des Etats et des territoires locaux.

C-2) Un outil de développement durable : les Agendas 21 locaux

La problématique du développement durable est donc reconnue et définie au niveau intergouvernemental. Néanmoins, son articulation avec le niveau local semble logique et primordiale. C'est ainsi que dès 1987, le rapport de la CMED met en avant l'idée qu'il n'existe pas de modèle idéal de Développement durable. En effet, outre l'enjeu mondial qu'il mobilise, un processus de Développement durable ne saurait faire l'économie de la prise en compte des systèmes sociaux, des systèmes économiques et des conditions écologiques variant d'un pays à l'autre. Chaque pays, chaque territoire, via les projets d'« Agenda 21 » devra désormais trouver sa propre voie (*ibid.*)

Le texte incitant en sus à une forte implication de l'échelle locale, c'est-à-dire des collectivités locales et territoriales dans la mise en œuvre du développement durable, « développement local » et « durabilité » seront dès lors envisagés comme allant de pair. Les

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

collectivités locales construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales. Chargées du suivi des processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et d'usage des sols, elles devront dès lors apporter leur contribution à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national et international. Située au niveau administratif le plus proche de la population (rôle essentiel dans l'éducation, dans la mobilisation et dans la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable) (*ibid.*) l'échelle locale va devenir dans le temps un cadre de projet, tant au sein des politiques publiques que dans les perceptions de l'action locale des réseaux associatifs, militant, pour la justice sociale, pour la justice environnementale, pour le paysage, l'agriculture, *etc.* La notion de « territoire de projet » saura trouver dans le temps le chemin d'une prise de conscience collective des populations locales. En effet, c'est en rapport avec leur position de proximité avec les citoyens, et avec leurs différentes compétences et surtout en rapport avec leurs spécificités géographiques, environnementales et culturelles que les collectivités locales obtinrent une légitimité, chacune à son échelle, de faire valoir les prescriptions de l'Action 21 et de la déclaration de Rio. Leurs démarches devaient dès lors s'inscrire dans le cadre de la gouvernance, concept qui renvoie aux principes de transparence, de démocratie et de participation de la société civile. L'idée d'une population réunie autour d'enjeux publics aller dès ce moment faire son chemin pour devenir dans le temps la figure de nouveaux registres d'engagements et d'actions envers les territoires et leurs ressources. Outre que la société civile était devenue une force depuis les années 1970 pour peser sur les organisations étatiques, et sur les grandes entreprises elle allait pouvoir à partir des années 1990 occuper désormais une place sur des projets locaux.

En effet, un projet d'Agenda 21 local est envisagé avant tout comme un outil stratégique et opérationnel. Un tel projet de territoire décline un ensemble d'actions à mener sur le long terme (10 à 15 ans), il est le résultat de nombreux débats organisés à l'échelle d'un territoire. Enfin c'est un document transversal qui cherche à allier développement économique local, lutte contre les inégalités sociales, protection de l'environnement, aménagement du territoire et gestion raisonnée des ressources naturelles (*ibid.*). A noter donc que le concept le plus en rapport au développement durable est, dans la dimension opérationnelle de ce dernier, le concept de Développement local du territoire. Cette perception du processus de « Développement » devenu « durable » et « local » est important pour approcher la « culture » de TDL qui prône une participation des citoyen.ne.s aux questions de développement et d'Aménagement du territoire. En ce sens nous devons approcher TDL comme un réseau

englobé dans une structure et mobilisé par l'héritage de cette histoire du « Développement durable » et de sa réalisation à l'échelle locale.

Conclusion de l'annexe « Approches du concept de « développement » »

En conclusion de cette annexe dédiée à l'approche de la notion de « développement », il est important de souligner que le concept de « développement » est lié à des fondations anciennes que les pays du Nord (Europe, Etats-Unis) ont façonné eu égard aux perceptions que leur système de croyances (dont la base est le Christianisme) ont développé du rapport société-nature. En effet, les populations locales et la nature en tant que, pour cette dernière, réserve de ressources pour le bien-être de l'humanité, a dû se soumettre aux diverses évolutions mythologiques des économies capitalistes occidentales. Nouvelle religion, le « Développement » a su rendre durable des mythes au long terme. Ainsi, il a pu être perçu dans le temps comme « naturel ». Donnant suite aux principes d'une « linéarité de l'histoire » et d'un « progrès infini » (via l'accumulation des savoirs) un des derniers mythes remarquables avant celui de « Développement Durable » est celui de l'« Evolutionnisme social ». Cette projection envisage comme allant de soi le dessein des populations en retard de développement vers la recherche et l'accès à la Modernité. Mais ce que le mythe du « progrès infini » et le processus historique colonial avaient révélé au préalable, sont des enjeux de pouvoir géopolitiques en vue d'une mise en marché mondiale des ressources. En somme et de la sorte le « développement » ne peut être envisagé que comme l'enjeu de favoriser « *l'appropriation privative de la terre* » (*op.cit.*) et un contrôle exogène de l'usage des ressources locales.

En termes de pratiques sociales de cette croyance occidentale qu'est le « développement » les rapports sociaux n'ont pas su se soustraire non plus « *au règne de la marchandise et de l'exploitation* », c'est-à-dire au déploiement de « *la valeur d'échange, déterminée par l'offre et la demande* » (*op.cit.*). En effet l'économique, le social, le politique et le culturel étant absorbé au sein du concept en tant que processus linéaire et naturel, les rapports entre les humains et entre eux et leurs « environnements naturels » ont intégré dans le temps l'ordonnance normative voire, uniformisante du « développement » occidental donc, capitaliste. Tant que les individus en société y trouveront des réponses à leurs intérêts individuels, le rôle du marché se renforcera en tant que principal média entre les humains et entre ces derniers et les ressources dites naturelles. À retenir donc une critique nécessaire : la « modernité » occidentale, construite comme le creusé d'une société sécularisée et rationnelle, doit être ré-envisagée en tant que nouvelle tradition globalisante et non plus en tant que processus naturel.

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

En outre, en tant qu'héritage du Christianisme (rapport au temps, linéarité de l'histoire, incontestabilité des faits), le phénomène de sécularisation progressive de la société mondialisée doit être désormais envisagé non plus comme « sentier civilisationnel » mais comme un « cadre de croyance » monopolisant les activités, sociales culturelles et techniques de définition et de signification de l'action du corps social. Car, si le phénomène de « Développement » prend son sens à travers un corpus de valeurs qui invoque « *un espoir collectif visant à améliorer les conditions d'existence de la majorité de l'humanité* » (Rist, 2013, p.51) nous ne pouvons qu'observer un décalage de plus en plus prégnant, dans toutes les contrées, désormais mondialisées, entre ce « *noble objectif* » (*ibid.*) et ses pratiques propres qui l'entravent.

Du point de vue géographique, « territorial » et « spatial », la croyance en l'émancipation (i) des populations de leurs propres « archaïsmes » et (ii) des ressources en tant que « sous-valorisées » – par le chemin mythologique de la modernisation et via son processus le « développement » – à favoriser l'étalon d'une échelle de valeurs de dimension internationale entre un « dedans » et un « dehors », entre un « centre » (l'occident) et ses périphéries (le reste du monde « en Développement »). « Faire croire » aurait permis le « faire faire » cette marche en avant, quasi inéluctable, de tout territoire vers sa mise en marché. En ce sens, tous territoires et toutes populations peuvent désormais s'y positionner comme « en avance », « en retard » mais également « en faux ».

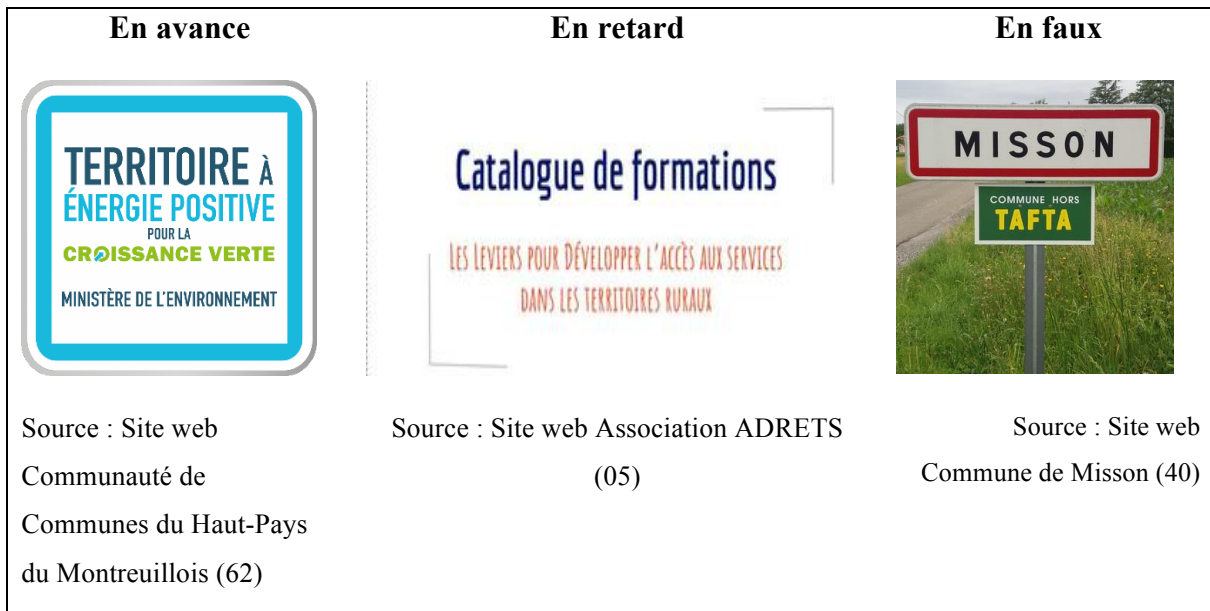


Figure 54 : Exemple en France de communications signifiant une position, à force réflexive, quant au degré de Développement d'un territoire.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

International, local, territorial, solidaire, *etc.* le développement – en tant que cadre d'actions collectives diverses (sociales, culturelles et politiques) – est devenu un motif (raison de l'action) universel. D'un point de vue géographique et de l'« aménagement du territoire » « le niveau de Développement » d'un territoire s'exprime – par exemple par des valeurs quantitatives traitant de « haut-débit », de nombres d'habitant.e.s et de nombres de services (privés ou publics) disponibles – pour inclure ou exclure des territoires en tant que « centre » ou « périphérie », en tant qu'en « avance » ou en « retard ». Se cristallisent ainsi durablement des interactions spatiales entre « centre » et « périphérie » et c'est bien là, comme on l'a vu, le modèle du développement occidental.

À titre d'exemple, à l'échelle de l'espace français depuis le milieu des années 2000, « *le modèle métropolitain s'est progressivement inscrit dans l'horizon de l'action publique territoriale* » (Olive, 2015/1, p.141). En terme de croyance, le modèle d' « aménagement du territoire » français, autour des « Métropoles »²⁹⁷, « *s'est imposé dans la manière de se représenter le fait urbain, mais aussi et peut-être surtout le devenir souhaitable des villes – aujourd'hui presque unanimes à céder à l'injonction de la ville compétitive* » (Le Blanc et al., 2014, cité par Olive, 2015/1, p.141)). En position de surplombs, au-dessus du fait territorial endogène, « *le registre métropolitain [...] s'est imposé à la fois comme un processus exogène accepté (la métropolisation comme contexte) et comme un enjeu de positionnement (la métropole comme statut à atteindre)*. Il a donné lieu à diverses formes d'engagements, tant sur un plan prospectif qu'opérationnel, associant des coalitions ou des réseaux d'acteurs [très] étendus » (Olive, 2015/1, p.141).

²⁹⁷ La loi du 16 décembre 2010 ouvre un nouveau cadre juridique permettant d'inclure des agglomérations répondant à un double critère (démographique : 500.000 habitants au moins et géographique : continuité territoriale). Un deuxième texte (Loi MAPAM du 27 janvier 2014) renforce le dispositif de 2010 en abaissant le seuil d'éligibilité à 400 000 habitants. Ce dernier rendra également obligatoire, pour les aires urbaines dépassant ce seuil, l'adoption du statut de « métropole ».



Figure 55 : Exemple du réseau de la nouvelle région Occitanie au Japon.

Ainsi, la modernité occidentale et son processus « le développement », rendu opérationnel par le principe d'un besoin d'« aménager le territoire » – basé sur l'appropriation et le contrôle de ressources, de savoirs et justifiant des représentations spatiales de type « centre-périphéries » entre les territoires –, doivent être envisagés par les SHS comme des « mythes ». Egalement « communs » (Dardot, Laval, 2014) des sociétés dites « développées » – ou « en voie de développement » (sociétés encore rurales par rapport aux sociétés métropolitaines ; sociétés des pays du Sud par rapport aux sociétés des pays du Nord) – ces « mythes » font montre d'une dynamique de type « *modèle territorial* » (Lévy, Lussault, 2013, p.1005). Dans cette perspective, les SHS doivent pouvoir construire l'objectivation de cette dynamique en tant que « *représentation* [donc « croyance » !] *de l'organisation légitime du territoire, sur laquelle s'appuie l'action d'un acteur politique* [et son réseau] » (*ibid.*). En effet un acteur – tant un.e élu.e, un.e militant.e issu.e d'une association ou d'un syndicat agricole, un.e habitant.e – participe *in fine* au sein de son système d'acteur situé à parfaire, dans la complexité, une représentation et une projection de ce que doit être le territoire en somme, « le modèle territorial » (*ibid.*) et sa pérennité, en un mot, son « développement ». Depuis cette perspective critique de la notion de « développement » comme religion moderne, l'action collective militante d'un « contre-développement » ou d'un « contre aménagement du territoire » devient alors et selon nous, une tautologie. En effet, quand d'un côté un « Mouvement contestataire » à un projet d'aménagement, cadré comme « inutile », favorise un retard de Développement économique et empêche la mise en place de solutions techniques supérieures (Dear, 1992, cité

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

par Sébastien 2013/2) par ailleurs, ce même « Mouvement », « souhaite une politique qui place le citoyen au cœur du système selon un schéma équilibré et de proximité, de nature à créer un effet de conscientisation des enjeux locaux en donnant à chacun des outils pour participer concrètement à un développement durable » (*ibid.*, p.158). Toujours là, la croyance au « développement » s'érige et finie par cadrer les actions collectives et leurs politiques – ces dernières (co)opérant toujours par le biais de conflits ou d'arrangements avec les politiques publiques, étatiques et locales.

En conclusion de cette annexe dédiée aux deux notions phares cadrant les activités, les représentations et les croyances relatives à la mobilisation du territoire comme projet et contre-projet du modèle de « développement » Occidental et d'« aménagement du territoire » français dominant, il est important de rappeler plusieurs points d'analyses. Je vous propose pour cela de les restituer dans un tableau de synthèse *via* trois entrées : les dates relatives aux deux concepts étudiés ; les définitions et mythes qu'ils mobilisent ; leurs implications spatiales.

	Développement	Aménagement du territoire
Dates	<p>Depuis l'Antiquité, selon Aristote (384-322 av. J-C) : Développement = processus de croissance ; d'apogée ; de déclin, marqué par l'idée de « la permanence du changement et l'incessant retour du même » (Rist, 2013).</p> <p>Saint Augustin (354-430 après J-C) – liant la « philosophie de l'histoire » avec la « théologie chrétienne » et dérangé par l'idée d'un « retour du même » – inscrit le concept dans une histoire linéaire et universelle gouvernée par Dieu (<i>ibid.</i>).</p> <p>XVIII^{ème} siècle : l'idée du « progrès infini » par l'accumulation des savoirs dans l'héritage d'une histoire linéaire (<i>ibid.</i>).</p> <p>XIX^{ème} siècle : « L'évolutionnisme social » universel comme visée d'une supériorité occidentale. Les sociétés non-occidentales engagées à imiter « l'épopée occidentale » (<i>ibid.</i>).</p> <p>XX^{ème} siècle : le mythe de la « modernité » (<i>ibid.</i>).</p>	<p>XVII^{ème} siècle : « l'art d'aménager les forêts d'une manière administrative » (Caro <i>et al.</i>, 2002).</p> <p>1840 : Le boom ferroviaire en France</p> <p>1870 : L'avènement de la Troisième République (1870-1940) via une stratégie « aménagiste » des républicains : une gestion du monde paysan dans son ensemble (productions, populations, territoires) <i>via</i> l'horizon d'un accès à la propriété foncière pour les paysans en vue de les tenir à l'écart du mouvement ouvrier de l'époque (Hervieu, 2002).</p> <p>L'après seconde Guerre mondiale : époque d'exode rural et d'hypertrophie de la capitale qui engage des réflexions sur la <i>Mise en valeur de la France</i> (Gravier, 1949).</p> <p>1990-2000 : les outils de l'aménagement du territoire actent la recherche d'un « équilibre du territoire » par son « zonage » et la concentration de moyens sur des territoires à enjeux (territoires touchés par des crises industrielles majeures ou bien, au contraire, sur des territoires d'excellence) <i>via</i> les pôles de</p>

Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »

		<p>compétitivité et les pôles d'excellence rurale (Barthe, Taulelle, 2013).</p> <p>Débuts du XXI^{ème} siècle : l'Aménagement du territoire est la fusion entre les fonctions de gestion patrimoniale, d'aménagement et de production énergétique et de la sorte aucune distinction pertinente ne peut plus être faite entre pouvoir politique et pouvoir infrastructurel (Vidalou, 2017).</p>
<p align="center">Définitions & Mythes</p>	<p>Processus d'accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire (Levy, Lussault, 2013).</p> <p>Une figure séculaire, du « mythe de la modernité » et du « mythe de la raison » : connaissances et savoirs devaient s'accumuler et accompagner le progrès des sociétés (<i>op.cit.</i>).</p> <p>Une figure millénaire du mythe de la « linéarité de l'histoire » promue par le paradigme économique dominant mondialisé, critiqué en tant que « croyance » et « hégémonie » et « colonialité » occidentale se justifiant par l'enjeu d'un « évolutionnisme social » (Rist, 2013 ; Gervais, 2015).</p> <p>L'« extension planétaire du système de marché » à travers le mythe de la « modernité » (Rist, 2013).</p> <p>Une religion moderne mondiale et un fait social total (Rist, 2013).</p>	<p>L'« Aménagement du territoire » est le cadre opérationnel d'un processus de « Développement ».</p> <p>L'« Aménagement du territoire » comme une forme de prise sur les existences (Vidalou, 2017) ; une « mise à plat » des êtres et des choses pour les rendre comparables (<i>ibid.</i>)</p> <p>Favorise des luttes spatiales contestataires situées et en réseau qui construisent i) un mode potentiel de politisation de problèmes publics et ii) de reconfiguration des qualités politiques d'espaces et de situations dans la visée d'un éclairage de l'intérêt général.</p>
<p align="center">Spatialités</p>	<p>Relations entre les populations et groupements sociaux, politiques et étatiques dans une forme de type « centre-périphérie » (<i>ibid.</i>).</p> <p>Rencontre entre des dynamiques endogènes et exogènes à un territoire (Kayser, 1990).</p> <p>Appropriation privative de la terre (Polanyi, 1968 dans Rist, 2013).</p> <p>Contrôle de l'usage des ressources locales par un pouvoir central dans le but de leur marchandisation en tant que valeur d'échange (<i>vs</i> valeur d'usage) (Rist, 2013).</p> <p>Mutation du rapport « urbain-rural » et « ville-campagne » qui résulte de l'état de la concurrence entre les territoires, dans la</p>	<p>Le « Développement », mondialisé, devenu à défaut de « local », « territorial » est à envisager en terme d'« Aménagement du territoire » comme réticulaire et spatial (organisation de l'espace multi-polarisée faite de centralités et de périphéries).</p> <p>L'équation des préoccupations des acteurs (élu.e.s locaux, tissus associatifs, entreprises) : trouver une place, en tant que territoire (périphérie), dans la planification stratégique de la métropole voisine (centre).</p> <p>La « métropolisation » signifie la concentration de la richesse, du pouvoir et du savoir dans les grandes villes (Le Bras, 2014).</p>

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	<p>globalisation : domination légitime de la « ville » sur la « campagne » quant au niveau de « Développement » Pecqueur (2014).</p> <p>Développement durable : du global au local : application des politiques de l’environnement, adoptées à l’échelon national et international, au niveau administratif le plus proche de la population (Speirs, 2003).</p>	<p>La trop grande métropolisation des activités économiques au détriment des moyennes et petites villes (Barthe, Taulelle, 2013)</p> <p>L’« Aménagement du territoire » comme levier opérationnel du « Développement territorial » en tant que dynamique réticulaire et spatiale fondent le mythe d’une « planification stratégique » des territoires. Le principe premier de cette croyance occidentale qu’est le « développement » se perpétue <i>via</i> le contrôle des ressources et leurs usages.</p>
--	---	---

Figure 56 : Tableau de synthèse de notre analyse croisée des concepts de « Développement » et « Aménagement du territoire ».

Annexe n°4 - Synthèse et apport de l'analyse socio-historique de la contestation au modèle agricole dominant dans et en dehors du monde rural français d'Elsa Pibou (2016)

Du travail d'Elsa Pibou nous retenons différents points servant notre propos :

> Durant la décennie 1960, quinze ans après l'émergence de la FNSEA²⁹⁸ en 1946 et trois ans après celle du CNJA en 1957, débute une époque de dissidence en interne de ces deux syndicats dominants. Après les Lois d'orientation agricole (LOA) modernisatrices de 1960-1962 (cf. *supra*) et antérieurement à ces dernières, – après le développement dans le temps d'une routine interrelationnelle (qui perdure encore aujourd'hui semble-t-il) entre Ministères agricoles successifs et ces deux syndicats –, émerge la division d'un certain nombre de Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) desquelles le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF)²⁹⁹ émerge dès 1959. Les agriculteur.trice.s de ce syndicat ont été les premier.ère.s à avoir remis en cause ce qui allait devenir le projet des LOA suscitées : la diffusion du modèle productiviste et la condamnation de nombreux petits exploitants à abandonner leurs activités agricoles du fait des réagencements et restructurations qui s'annonçaient.

> La Confédération Paysanne (CP)³⁰⁰ issue du même processus de contestation, porté au départ par deux syndicats qui ont fusionné a su construire dans le temps un discours audible et être relayé par les médias auprès du grand public. Ses revendications sont proches des problématiques mises en avant par TDL. D'ailleurs certain.e.s membre.s de la CP furent parties prenantes des premières réunions sur le projet « TDL » avant d'en prendre congé. À noter cependant que de nombreux fermier.ère.s de TDL sont membres de la CP. A noter également le fait de l'émergence, à la marge de la CP, depuis 2003 (époque de retour des grands rassemblements sur le Larzac) de l'Association « Les amis de la CP ». Cette association mène un certain nombre d'actions auprès des membres du syndicat mais elle est surtout composée de

²⁹⁸ Selon les chiffres du Ministère de l'Agriculture, aux dernières élections des représentant.e.s des Chambres d'agriculture en 2019, le duo FNSEA – JA (anciennement CNJA) obtient 55,35% des voix du collège « Exploitants agricoles ».

²⁹⁹ Le MODEF obtient quant à lui, 1,89 % des sièges du collège « Exploitants agricoles ».

³⁰⁰ Selon les chiffres du Ministère de l'Agriculture la CP atteint, en comparaisons aux élections de 2013, la barre des 20 %.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

militants aux origines diverses qui ne sont pas agriculteur.trice.s³⁰¹.

> Pour revenir au contexte des années 1960, une partie des insatisfactions exprimées à l'époque (toujours relatives à la modernisation du secteur) émanaient notamment de certain.e.s ne se retrouvant plus dans les solutions techniques proposées par les Chambres d'agriculture et diffusées par leurs conseillers. Des revendications anciennes, désireuses de maintenir et de développer des pratiques agricoles peu gourmandes en intrants et en produits phytosanitaires, avait déjà construit un préalable de ce qui allait devenir l'Agriculture biologique (AB). Apparaissant en amont des LOA de modernisation, car déjà conscientes du mythe modernisateur comme ajustement structurel délétère, c'est dès les années 1950 que des premières dynamiques prônant l'AB apparaissent en France³⁰². Pour beaucoup d'agriculteur.trice.s qui se sont engagés dans cette voie, il s'agissait et il s'agit toujours essentiellement de préserver leurs savoirs et savoir-faire.

> Deux mouvements se sont alors développés dans cette perspective. Le Groupement des agriculteurs biologiques de l'ouest (GABO) en 1958 qui deviendra en 1961 l'Association française d'agriculture biologique (AFAB) et l'Association Nature et Progrès en 1964. De ces deux dispositifs émergera dans le temps un socle politique et scientifique commun. Après 1968, l'association Nature et Progrès (N&P) s'étant renforcée des valeurs de l'époque, accueille l'arrivée de « *candidats à la mise en place d'une agriculture renouant avec une utopie sociale et paysanne* » (Leroux, op.cit., p.121, cité par Pibou, 2016, p.86). N&P accueillera aussi des non-agriculteurs, souhaitant contester la société de consommation. Il s'agit là d'un des premiers signes témoignant de l'intérêt que les questions agricoles et environnementales suscitent chez des personnes professionnellement éloignées du monde agricole (Pibou, 2016). Cette ouverture marquera durablement l'identité du mouvement de l'AB en France tel que sa définition le

³⁰¹ Néanmoins, des critiques internes ont émergé dans le temps concernant une difficile mise en dialogue commune avec la CP des enjeux défendus et de l'impossibilité statutaire pour ces « Amis de la CP » de pouvoir influencer les orientations du syndicat. Cette structure est le témoin de cette division durable entre le monde agricole et le monde citoyen (Observations, août 2009 des Journées d'été des Amis de la Confédération Paysanne).

³⁰² L'AB est le résultat de la convergence de différents courants de retour à la nature qui s'étaient développés à partir des années 1920 en France et en Allemagne (néoromantiques, anarchistes, végétariens, naturistes), de l'agriculture biodynamique développée en Autriche et en Allemagne, de l'agriculture de qualité désignée aujourd'hui sous le terme d'organobiologique en Suisse, de l'agriculture naturelle développée plus tard au Japon (dont l'approche sera reprise par la permaculture) (Benoît LEROUX, 2014, « *Une perspective sociohistorique des agricultures bio-logiques en France* », p. 28-29 cité par Pibou, 2016).

³⁰² Cardona Aurélie, Lamine Claire (2011) « *L'agriculture biologique : mouvement social pour le développement d'un certain type d'agriculture ou pour un changement plus global ?* ».

Annexe n°4 - Synthèse et apport de l'analyse socio-historique de la contestation au modèle agricole dominant dans et en dehors du monde rural français d'Elsa Pibou (2016)

signale : « un ensemble de pratiques agricoles qui a été défini dans le cadre d'un mouvement social composé d'agriculteurs, de scientifiques, d'écologistes et de consommateurs contre le système de production dominant de l'agriculture intensive »³⁰³. À l'époque de « la Cellule Déméter »³⁰⁴ l'AB pourrait-elle émerger si elle n'existait pas déjà ?

> Quand bien même caricaturée par ailleurs comme archaïque et réfractaire au progrès, la LOA de 1980 a permis l'homologation d'un premier cahier des charges techniques de l'AB en 1986. Ce dernier a évolué à l'échelle européenne et a connu une évolution en 2009 avec l'ouverture à de nouvelles autorisations : un seuil de 0,9 % de présence fortuite d'OGM dans les produits issus de l'AB ainsi qu'un seuil de 5 % de composants de synthèses chimique dans les intrants utilisés pour la production. Pibou signale en sus que « la diminution des exigences en matière environnementales qui a accompagné les récents développements du label AB sont à l'origine du refus de certains des fermiers de TDL de s'inscrire dans une démarche sanctionnée uniquement³⁰⁵ par ce label » (*ibid.*, p.87).

> Concomitamment à l'émergence de ce label et à ses évolutions à l'échelle communautaire : différentes mesures ont renforcé la reconnaissance institutionnelle des effets environnementaux des pratiques agricoles. Les réformes successives de la PAC de 1992, 1999 et 2003 ont mis en œuvre des Mesures agro-environnementales (MAE), reconnaissant les fonctions de l'agriculture en matière d'environnement. Le premier pilier de la PAC étant constitué des aides directes allouées aux producteurs, ces mesures ont constitué une partie de son deuxième pilier, largement consacré au développement rural. Elles prévoient des dispositifs de soutien de diverses pratiques agricoles, comme les pratiques extensives ou bien la pratique de l'AB. Elles prévoient également le soutien aux agriculteurs s'engageant à préserver des ressources environnementales, comme l'air ou l'eau. En France, ces mesures se sont traduites par les Contrats territoriaux d'exploitations (CTE) issus des LOA de 1999, remplacés aujourd'hui par les Contrats d'agriculture durable (CAD), qui soutiennent

³⁰³ Cardona Aurélie, Lamine Claire (2011) « *L'agriculture biologique : mouvement social pour le développement d'un certain type d'agriculture ou pour un changement plus global ?* » cité par Pibou, 2016, p.86.

³⁰⁴ Le 20/01/2020 le quotidien web « Reporterre » annonce que « le gouvernement a créé une cellule militaire pour surveiller les opposants à l'agro-industrie » ! Cette cellule est nommée « Déméter ».

³⁰⁵ En effet les fermiers de TDL s'engagent à contractualiser avec les organismes certificateurs du label afin de prouver leurs bonnes pratiques. TDL de la sorte fait de la pratique de l'AB un critère de sélection des projets agricoles qu'il soutient. Le « Mouvement » fait en effet partie des trois acteurs autorisés par les pouvoirs publics à faire signer des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) intégrant un certain nombre de clauses environnementales à respecter par les fermiers qu'il soutient. Nous y reviendrons mais cela constitue une étape supplémentaire dans le processus de prise en compte des effets environnementaux de l'activité agricole.

financièrement les agriculteurs qui s'engagent pour la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages (*ibid.*).

Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »

La Commission dialogue social interne à TDL révèle, dans une enquête de Juin 2018 (Association TDL), qu'« En mai 2018, le mouvement compte 69 salarié.e.s (contre 60 en 2016), dont 9 à l'association nationale, 10 à la Foncière, 10 à la Fondation, et 40 répartis dans les 19 associations territoriales (qui ont entre 1 et 5 salariés [chacune]) » (Association TDL, Juin 2018, p.2)³⁰⁶. Les salarié.e.s de TDL sont en 2015, 64% de femmes (Association TDL, 2015). L'ensemble en 2018 montre une moyenne d'âge de 37 ans (*op.cit.*), de 25 à 62 ans. La figure n° 57 ci-après montre une évolution (2016-2018) concomitante des classes d'âges 20-30 ans et 31-40 ans, une diminution des 41-50 ans et une stabilité des salarié.e.s de +51 ans. Entre 2016 et 2018 le réseau voit son nombre de salarié.e.s grossir et se rajeunir.

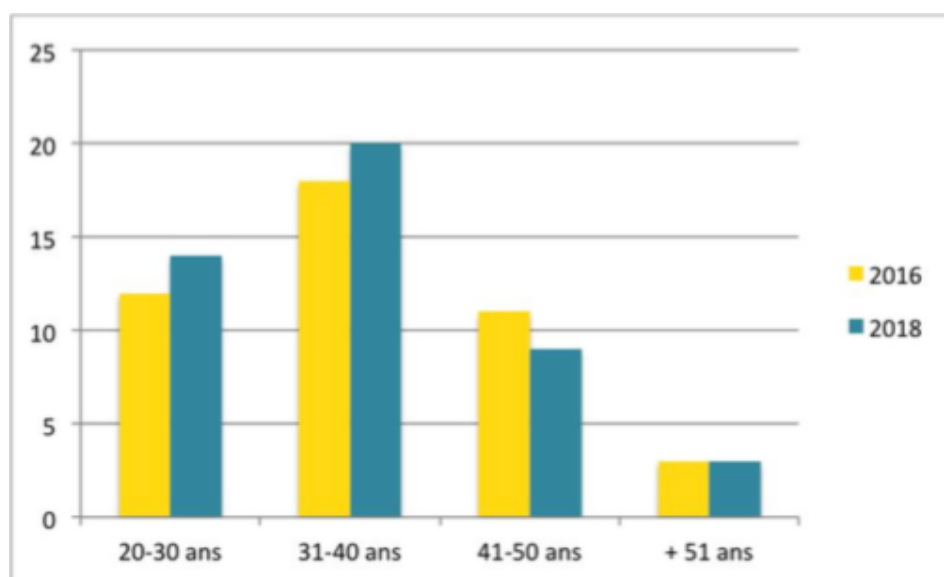


Figure 57 : Répartition des salarié.e.s de TDL par groupe d'âges (Association TDL, juin 2018, p.3)

86% des enquêté.e.s ayant répondu sont en CDI en 2018 (contre 93% en 2016). Les CDD s'étalent sur des périodes de quatre à dix-huit mois. « Temps partiel » et « temps plein » (65% en 2016) se partagent à égalité. 46% des 52 répondant.e.s sur les soixante-neuf du total

306 L'analyse de cette enquête repose sur 52 réponses de salarié.e.s sur les 69 du réseau TDL (pour 45,44 ETP) (75% de taux de réponse). Ont répondu 30 salarié.e.s d'AT, 22 des structures nationales, enquêtés en Avril 2018. Coté « employeur », l'analyse s'appuie sur 16 réponses de référent.e.s employeurs sur les 22 structures employeuses du mouvement, enquêtés fin 2017. (*ibid.* p.2).

Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »

ont une ancienneté de plus de cinq ans contre 50% en 2016. Les « ancien.ne.s » quittent leurs postes au fur et à mesure. Un *turn over* semble se préciser : dix-huit salarié.e.s sont arrivé.e.s entre le 1^{er} janvier 2017 et Juin 2018. Même si cela semble être de l'ordre du vécu dans le réseau, notamment lorsque l'on intègre les personnes en « Service civique » (SC) (sept au total en 2018), ce ressenti d'un *turn over* en développement doit être tempéré par des cas de ré-embauche après licenciement économique et de création de nouveaux postes. Concernant les SC, issus de formation Bac +5 (1 seul en Bac +3) ils obtiennent des missions d'une durée de six à neuf mois sur des missions d'appui : au bénévolat, à la vie associative, à la mobilisation citoyenne ; de collecte ; de communication sur les fermes. Au moment de l'enquête par la commission « Dialogue Social », cinq salarié.e.s furent avant leur embauches en stage ou en SC pour TDL. Des répondant.e.s à l'enquête 60% étaient sans lien avec TDL en amont de leur prise de postes mais les 40% restants étaient dans des réseaux professionnels proches (notamment d'InPACT). Egalement 19% étaient au préalable des membres actifs (bénévole, administrateur.trice.) du mouvement. Pour l'ensemble, 85% ont au moins un bac+5.

À noter ici le niveau élevé de formation des salarié.e.s du réseau et le fait que l'entrée dans TDL par le statut de bénévole et/ou de membre d'organisations proches est prépondérante de potentielles embauches pour une partie importante de l'effectif, de 40 à 59 %. J'estime cette fourchette en rapprochant les deux dernières valeurs et en les positionnant comme borne basse qui, cumulée à l'autre, détermine la borne haute. Cette information signale une dynamique cooptative informelle remarquable dans TDL qui se retrouve d'ailleurs de manière non systématique au sein d'autres arènes et à diverse échelles (certains CA et GL, en CE et CExp).

L'ensemble des salarié.e.s bénéficient de grilles salariales transversales à toute l'équipe du réseau. Néanmoins, le plus grand salaire est estimé par l'enquête 2,5 fois supérieur au plus petit salaire et 42% des salarié.e.s s'estiment sous-payé.e.s, deux salarié.e.s s'estiment sur-payé.e.s et treize sous-classé.e.s et douze sur-classé.e.s. 45 des 52 répondant.e.s souscrivent à une des six mutuelles proposées par leurs employeurs. Certain.e.s sont issu.e.s d'entreprises extérieures au réseau TDL comme un Gestionnaire de patrimoine venant du groupe La Poste et un Chargé de développement du mécénat issu de la banque et assurance Axa. Leur présence est cadrée à travers le dispositif de « Mécénat de compétences » qu'organise la Fondation TDL. Selon l'enquête interne sur les cinquante-deux répondant.e.s des soixante-neuf salarié.e.s en 2018, quarante-quatre sont tributaires de la Convention collective nationale (CCN) « Animation » et sept de la CCN « Immobilier ». Pour celles et ceux de la CCN « Animation », 50% relèvent de la catégorie « D » (Assistant de mission : autonomie technique),

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

25% de la catégorie « G » (Coordinateur.trice d'AT : délégation permanente de responsabilités et gestion d'équipe, du budget) et 25% se partagent au sein des catégories « E » (11% : Animateur local : responsabilité d'une mission par délégation, conception des moyens), « F », (9% : Coordinateur.trice d'AT sans délégation permanente sauf, le cas échéant, la représentation de l'AT), « B » (2,5% : Employé.e encadré.e) et « C » (2,5% : Agent de Maîtrise). Des sept salarié.e.s chargé.e.s de la gestion immobilière, dit.e.s salarié.e.s de l'« immobilier », six relèvent de la catégorie « C » (Coordinateur.trice d'AT et National, directeur.trice) et un.e de « A » (Délégation de pouvoirs : responsabilités administratives et financières).

Ces différentes catégories témoignent que les missions assumées par les salarié.e.s de TDL relèveraient en grande partie de l'animation associative. Néanmoins, le fait de voir apparaître au sein de la CCN « immobilier » des activités de coordination d'AT laisse entendre que les activités relatives à la gestion des fermes se développent au-delà de l'équipe du Pôle fermes. Outre que de faire montre d'une faible harmonisation des catégories par rapport aux missions concrètes des salarié.e.s, cette situation correspond à nos observations de terrain : les salarié.e.s de TDL sont multitâches et chaque « coordinateur.trice régional.e » et autres animateur.trice.s d'une AT composent dans leur travail avec des compétences multiples : d'animation associative, de gestion budgétaire et d'activités en lien avec la gestion des fermes. Dans tous les cas, les compétences relatives au foncier agricole (structures, acteurs, règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dispositifs divers) sont largement, soit mobilisées dans les champs de compétences des responsables salarié.e.s régionaux soit, font l'objet de parcours de formations internes (cf. site web TDL : <https://terredeliens.org/-formez-vous-avec-nous-.html> : accès vers « *Catalogue des formations TDL* ») dispensé.e.s (également aux bénévoles) par le Centre de ressource (et de formation) TDL qui, devenu projet de l'AN en 2016, existe depuis juin 2017.

Cheville technique, ils ont également en charge, on l'a vu, des activités politiques. C'est le cas des « coordinateur.trice.s régionaux » ayant des missions de représentation à l'instar des directeur.trice.s nationaux. C'est le cas encore de tous.tes les salarié.e.s amené.e.s à participer à des événements nationaux thématiques (le Salon international de l'agriculture, observation des 24 et 25 février 2017) ou politique (la Fête de l'humanité, observation des 9 et 10/09/2016). On trouve aussi les mentions de « chargé de mission » et de Service Civique (SC). Ce dernier statut advient régulièrement dans les discours comme un dispositif de création de poste et de première réponse à des besoins en région circonscrits. Comme on l'a vu, il n'est pas rare que

ce statut fasse l'objet d'une première embauche d'étudiant.e.s en sortie de stages encadrés par TDL. Mes observations de terrain ont révélé la forte présence d'ingénieur.e.s agronomes et de mastéran.e.s en SHS, notamment issu.e.s de formations pluridisciplinaires. Des bagages de formation plus techniques : juridiques, d'architecture, d'urbanisme et de gestion du patrimoine, quand bien même moins présentes, occupent des fonctions stratégiques au sein du PF notamment, et dans certaines AT. Mes observations attestent aussi de registres d'engagement souvent militant (forte appropriation du projet politique : 91% se sentent « *fortement* » à « *très fortement* » « *appartenir au mouvement* » (Association TDL, 2018, p.43) et de postures flexibles face aux réalités du travail-salarié associatif : auto-construction du modèle économique de son poste et recherches de financement pour le financer, acceptation de périodes de chômage quand le budget ne suffit pas, heures supplémentaires (fin 2017 40% n'avaient pas soldé leurs « *récupérations* »), lutte et alerte contre l'épuisement notamment, « *39% se sentent impactés fortement à très fortement* » (*ibid.*) par les tensions internes au « mouvement » national. L'enquête de la commission dialogue social interne à TDL observe également un dépassement des missions écrites dans les fiches de postes et des prérogatives en lien. Chaque année (jusqu'en 2016) l'AN TDL organise le « Séminaire d'équipe nationale »³⁰⁷. Moment d'accueil des nouveaux.elles et point sur l'activité du réseau par ses différentes arènes (nationale, régionales, interrégionales, groupe de travail), le séminaire d'équipe est réputé être un moment convivial et de retour sur l'expérience des salarié.e.s. Exclusif, les administrateur.trices n'y sont jamais convié.e.s, il est organisé et animé par celles et ceux qui forment « l'équipe TDL » : « *on désigne sous le vocable « équipe » l'ensemble des salariés de toutes les structures de Terre de liens : directeur, coordinateur régional, animateur régional, chargé de gestion administrative et comptable...* » (Association TDL, 2018, p.2). Le graphique (Figure n° 58) ci-dessous montre une évolution constante entre 2005 et 2014 du nombre de salarié.e.s du réseau. Cette dynamique tend à se stabiliser depuis. Le phénomène s'observe également au niveau des AT qui ont connu une montée en charge et une stabilisation identique avec presque quarante salarié.e.s dès 2014. Foncière et Fondation connaissent une évolution faible (moins de dix salarié.e.s) mais constante durant la même période. L'AN connaît quant à elle une inflexion négative du nombre de ses salarié.e.s à partir de 2014 : le début d'une crise

³⁰⁷ « *Il s'agit d'un événement organisé une ou 2 fois chaque année, qui rassemble l'ensemble des salariés du mouvement TDL pendant 2 à 3 jours. C'est un moment clé pour construire une culture commune, renforcer la cohésion d'équipe, accueillir les nouveaux salariés, etc.* » (Association TDL, « *Lexique TDL* » 2018, p.2).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

au sein de l'AN et de l'« autonomisation budgétaire » de la Foncière et de la Fondation. En effet, il est à noter qu'à cette époque, des salarié.e.s et leurs missions, jusque-là portées par l'AN, ont été accueillis au sein de la Fondation (relations membres, communication, *hotline*) et au sein de la Foncière (habitat/patrimoine) notamment. Depuis 2015, la Foncière (Foncière TDL, 2017) et la Fondation TDL (Fondation TDL, 2017) sont montées à neuf salarié.e.s chacune dont, 8,6 ETP pour la Foncière. Je n'ai pas pu accéder aux détails des ETP de la Fondation TDL.

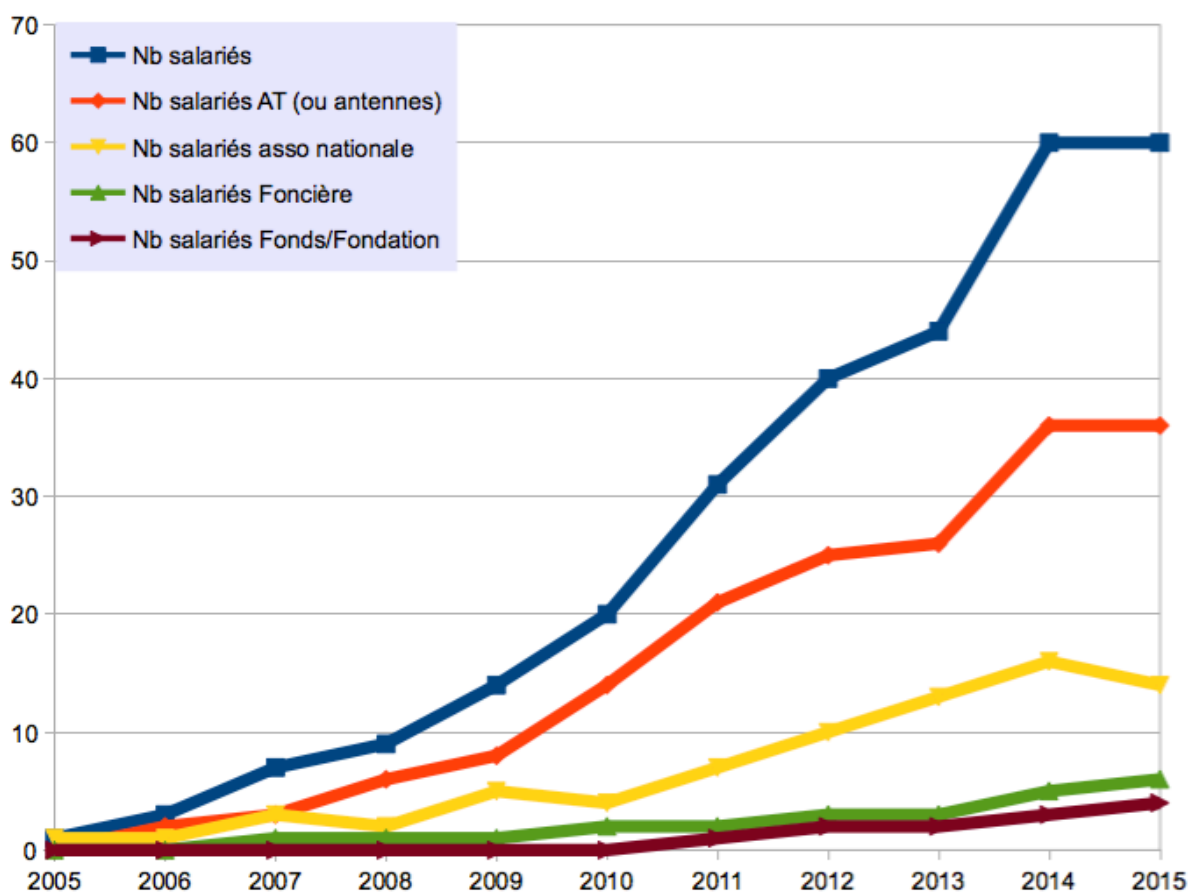


Figure 58 : « Evolution du nombre de salariés TDL », in (*ibid.* p.48)

Les métiers et missions réalisées sont diverses et en lien avec le spectre des activités du réseau. Les résultats de l'« atelier mouvant » : « *Les métiers de TDL* » (Association TDL, 2015, p.10) sont une bonne illustration des questionnements et des acquis des structures nationales et régionales du réseau TDL. Durant le séminaire d'équipe de Lazaret (*ibid.*) des échanges en petits groupes ont eu lieu sur les thèmes des métiers des participants, de leurs relations avec les administrateurs bénévoles du réseau, et sur leurs conditions de travail. Ce qui ressort de ces échanges sont des « *points positifs qui perdurent* » (*ibid.*) notamment : « *Une vision politique*

Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »

partagée. Cohérence des valeurs. Fluidité, opérationnalité. Beaucoup de richesses humaines ; grande diversité des profils. Force collective par rapport au projet, échanges » (ibid.). Ce que l'atelier a révélé ce sont aussi « *Des difficultés ressenties par certains... » : « Sentiment de cloisonnement, d'individualisme. Perspectives économiques floues » (ibid.).* A été observé en sus : « *Une diversification des métiers » (ibid.) : « En région les métiers sont de moins en moins homogènes » (ibid.) : « le terme [statut] d'animateur ne convient pas à tous et est parfois difficile à assumer ; les métiers sont de plus en plus spécialisés ; il y a plus de métiers d'encadrement ou de coordination ; les structures nationales ont des métiers spécifiques » (ibid.).* Ce qui ressort du séminaire de Lazaret c'est « un équilibre à trouver avec les administrateurs » pour les salarié.e.s : « *Les situations sont variées concernant le lien avec les administrateurs : pour certains, il y a une proximité avec les administrateurs, avec de la confiance, de la reconnaissance et une bonne écoute. D'autres connaissent différentes problématiques : difficulté de la gestion d'un groupe dont les membres ont des visions différentes du mouvement et des envies difficiles à canaliser : chronophage et usant ; parfois absence de prise de conscience de la charge de travail des salariés (lien travail / vie privée) ; parfois il y a des tensions, un climat pas serein, et un manque de diplomatie palpable en contradiction avec les valeurs ; même quand les relations sont bonnes avec les administrateurs, il y a parfois des initiatives ou engagements pas toujours tenables » (ibid.).* La question qui conclue ces échanges témoigne des difficultés de ce statut de salarié.e d'un réseau militant majoritairement associatif : « *Comment poser des limites, savoir dire non, se protéger ? ».* À l'époque de l'enquête, nous sommes en juin 2015 et une « commission paritaire du dialogue social » accueillant des représentants salarié.e.s élu.e.s et des administrateur.trice.s assumant la casquette « d'employeur », existe depuis l'automne 2012 (ibid. p. 41). Le rôle de cette commission est de : « *définir la politique sociale du mouvement, proposer des formations (salariés et employeurs), être un lieu de ressources, harmoniser la politique sociale dans le respect de l'autonomie de chaque structure, faire le lien avec la commission médiation en cas de tensions salarié/employeur » (ibid.).*

Le séminaire d'équipe de Sète, se déroulant un an après l'inflexion des dynamiques salariales des structures nationales du réseau, inflexion relative au début de la crise de 2014, donne également une indication quant à la crise identitaire vécue par l'AN et ses membres, salarié.e.s et administrateur.trice.s : « *Les spécificités d'une association nationale bousculée ».* En effet, « *par rapport aux séminaires précédents, l'association nationale a beaucoup plus été citée dans les retours des ateliers mouvants avec des difficultés de plusieurs ordres :*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

globalement, manque de clarté du rôle de l'asso nationale. Beaucoup de remarques en ce qui concerne les relations salariés / employeur : les salariés de l'asso nationale ne voient pas assez le CA ; le CA national ne tient pas son rôle d'employeur auprès des salariés : point salarié régulier à faire en CA ; des difficultés pour le bureau sur son rôle d'employeur entraînant de la souffrance pour les salariés » (ibid., p.10).

Des « idées en vrac pour réfléchir et avancer » ont été discutées en 2015 : « Importance de la prise de conscience par les administrateurs de leur rôle d'employeur ; Travailler sur le partage des tâches entre administrateurs et salariés et sur la Coresponsabilité salariés-administrateurs ; Le développement des métiers de TDL pose la question du statut associatif par rapport au statut coopératif. Certains salariés qui portent une dimension entrepreneuriale et de fortes responsabilités réfléchissent à sortir du statut associatif ; Important de gérer le plus en amont possible et d'échanger quand il y a des situations conflictuelles. Etre vigilant à développer de la bienveillance salarié – employeur, sans nier les rapports conflictuels ; Important de réfléchir bien en amont au renouvellement des administrateurs ; Des séminaires d'équipe dans des fermes TDL avec chantiers participatifs. Des journées immersion pour les nouveaux » (ibid.)

À notre connaissance, un seul salarié d'une AT a quitté son poste pour créer une auto entreprise en 2018 et la mettre au service de TDL et d'autres opportunités. Un autre, d'une AT toujours, y a pensé fortement en 2017. Vivant des périodes de chômage forcé, du fait de faiblesses budgétaires de l'AT, la solution auto-entrepreneuriale et à terme coopérative, lui semblait alors un chemin à ouvrir. Néanmoins après en avoir parlé à son CA, des administrateur.trice.s se sont fortement mobilisé.e.s pour injecter de la trésorerie sous forme de dons et/ou d'apport en compte courant avec calendrier de remboursement. Egalement le CA s'est plus fortement investi pour relayer certaines missions et s'approprier la démarche de construction du projet stratégique de l'AT. L'idée d'une coopérative ne semble donc pas s'être développée dans TDL.

Dans son enquête de 2018 la « Commission dialogue social » révèle en sus une amélioration des relations « employeur » - « salarié.e.s ». 98% jugent ces relations « *bonnes ou très bonnes* » (Association, TDL, 2018, p.37) et « *88% ont le sentiment que les problèmes et difficultés qu'ils expriment sont bien ou très bien pris en compte par l'employeur* » (ibid.). Mais quand bien même les relations sont positives, l'enquête révèle des manques de compétence : « *26% des salariés estiment que la fonction employeur est mal ou assez mal assurée par les*

Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »

administrateurs ou la direction [...] : « les salarié.e.s sont parfois obligé.e.s d'inverser les rôles » ; [référents employeurs et directeur.trices] « ont du mal à comprendre le travail réalisé et le temps que ça prend » » (ibid.). Du côté des « employeurs » (seize structures ont répondu à l'enquête sur les vingt-deux du réseau, dont une seule des trois structures nationales) et de leurs « référents »³⁰⁸, ils affirment pour 38% ne pas se sentir « à l'aise dans leur fonction [...et] trouvent que leurs missions ne sont pas assez claires » (ibid. p. 29). Bien que « 69% se sentent plutôt formés à cette fonction [...] 38% estiment remplir insuffisamment leur rôle » (ibid. p.30).

³⁰⁸ 50% d'hommes et 50% de femmes, ils sont au niveau des régions tous.tes des bénévoles. Au niveau national, la fonction est portée par les directeur.trice.s.

Annexe n°6 - Réflexion sur le modèle agricole de TDL à partir de la théorie de l'agriculture de firme : L'agriculture de firme, l'exploitation familiale française intégrée ?

L'approche théorique de l'agriculture de firme pose des problèmes dans les théories cadrant l'agriculture française. En effet, pour les économistes Valérie Olivier-Salvagnac et Bruno Legagneux (2012/2), ce phénomène est lié au fait que la spécificité de l'agriculture française serait le résultat du construit institutionnel de l'agriculture de taille moyenne mis en place dès les années 1950 : « *cela reviendrait à dire que l'histoire des institutions agricoles, qui renvoie à la sociologie rurale, suffirait à écarter toute référence à la « théorie de la firme »* » (p.82). Pour autant, il faudrait selon eux comprendre si oui ou non, ce qui définit l'agriculture de firme « *l'intégration de l'agriculture par l'amont et par l'aval* » (*ibid.*) d'une ou plusieurs filières est plus performante que le marché (*ibid.*). D'autant que selon eux, le processus d'« internalisation » qui vise à économiser les coûts de transaction sur un marché puisse donner lieu à une situation critique : « *les exploitations agricoles seraient sous la tutelle de leurs fournisseurs [l'amont] et de leurs clients [l'aval]. Ayant perdu son autonomie, l'agriculteur ne serait plus qu'un simple employé* » (*ibid.*).

Les deux auteurs font ensuite le constat d'un principe que concluent certains travaux sur le sujet (Nieddu, 2006 ; Ménard 2000, cité par Olivier-Salvagnac ; Legagneux (2012/2) : « *l'autonomie fonctionnelle de [...l'exploitation agricole] dépend [...] de la fréquence et de l'objet des relations [entre l'amont et l'aval d'une filière]. Des échanges fréquents d'actifs [patrimoine, stock]³⁰⁹ légitimeraient l'internalisation des ressources et l'intégration des acteurs. Cette intégration des acteurs limiterait le risque d'opportunisme [hausse inattendue d'un prix par exemple] et les coûts de transaction. À l'inverse, de simples relations marchandes resteraient efficaces dans le cas de transactions peu fréquentes et de biens standardisés. Entre ces deux extrêmes, les coûts de transaction seraient maîtrisés grâce à divers arrangements contractuels* » (*ibid.* p.82-83). Ce que nous devons retirer de cette insertion, faite de registres langagiers propres aux sciences économiques et de gestion, c'est que l'agriculture de firme entend l'internalisation d'exploitation agricole dans des programmes d'action qui la dépasse

³⁰⁹ « *Sont considérés comme des éléments d'actifs, [...], les éléments dont les avantages économiques futurs ou le potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet* » (Article 211-1, modifié par le règlement n° 2004-4 du 23 novembre 2004 du Comité de la réglementation comptable).

Annexe n°6 - Réflexion sur le modèle agricole de TDL à partir de la théorie de l'agriculture de firme : L'agriculture de firme, l'exploitation familiale française intégrée ?

comme le creuset de nouvelles formes de contractualisation, entre différentes parties prenantes : en amont d'une production (des fournisseurs : de matière première, de patrimoine ou de financement) et en aval (des clients). Dans mes observations de terrain du « Mouvement TDL » j'ai compris que le programme d'action que dessine le réseau TDL arbore quelques-unes des formes de l'agriculture de firme. Cependant dans le système TDL, l'internalisation s'exprime par l'engagement contractuel des fermier.ère.s TDL auprès de citoyens et *vice et versa*. En effet l'actionnaire ou donateur qui en amont dédit son argent à un certain type de projet agricole, local et écologique, se retrouve potentiellement en aval le client des denrées alimentaires produites et le bénéficiaire des aménités environnementales engendrées. Entendu que l'on peut être client et bénéficiaire des « fermes TDL » sans en être actionnaire ou donateur, le modèle de firme de TDL fait figure d'une internalisation de type citoyenne des moyens de production mise au service de l'intérêt général. En ce sens l'économie défendue et construite par TDL semble plus s'ancrer dans l'économie solidaire (au service de tou.te.s) que dans l'économie sociale (au service d'un groupe d'adhérents et de coopérateurs).

Au terme de leur mise à plat des approches économiques de l'exploitation agricole française les auteur.e.s précédant pourraient-ils admettre mes propos ? En effet, sur le plan théorique, les travaux d'économie agricole et d'économie agroalimentaire résonnent avec les débats sur l'exploitation agricole idéale. Ils précisent que quand bien-même : « *c'est l'exploitation familiale moyenne qui résisterait le mieux aux évolutions techniques, marchandes et industrielles [...] on ne peut que constater une diversification, voire un éclatement, du modèle familial idéal* » (*ibid.*, p.83). Pour eux, l'enjeu et la difficulté des SHS est de saisir comment, dans l'agriculture familiale, cette exploitation apparentée à une firme apparaît (*ibid*). En sus et néanmoins, selon eux, l'horizon problématique s'éclaire en un sens : pour comprendre l'évolution de l'agriculture familiale vers des modalités relatives à l'agriculture de firme faut-il entendre que « *le noyau strictement familial ne suffit plus : il faut étendre la famille à la famille éloignée, au voisinage, aux collectivités territoriales, aux associations ou aux investisseurs [plus ou moins] proches de la famille* » (*ibid.*).

Les auteur.e.s repèrent différents indicateurs constituant des éléments de caractérisation signalant le passage de l'agriculture familiale du XX^{ème} siècle à une agriculture de firme (*ibid.*, p.84-85). Nous intégrons ici des informations en caractères gras pour positionner les fermes TDL au sein de l'analyse des auteur.e.s ici mobilisé.e.s :

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- *le capital d'exploitation* auparavant propriété de l'exploitant.e, devenant financier dans le cadre de l'agriculture de firme, devient fongible lorsqu'il fait l'objet d'une titrisation ; **A TDL le capital d'exploitation appartient aux exploitant.e.s (aussi réunis en GAEC).**

- *la finalité de l'exploitation* (faire vivre une famille) se diversifie dans le cadre de l'agriculture de firme. Ainsi s'opposent le maintien du patrimoine agricole, social et environnemental et la recherche de profits visant une rentabilité à court terme, au moins comparable à celle d'un autre placement financier ; **A TDL la finalité de l'exploitation est cadrée par la charte nationale TDL, par un bail rural à clauses environnementales et par des acteurs locaux et régionaux de TDL, voire dans le cadre de conventions régionales ou avec des Collectivités territoriales plus locales.**

- *le système de décision et de division du travail* : dans le cadre de l'agriculture de firme la figure unique de l'exploitant-propriétaire foncier tend à se fondre dans une multitude de situations relativement à l'émergence de statuts divers (propriétaire, agriculteur, gérant, financeur, sociétaire ou gestionnaire) qui se dessinent au rythme d'une dissociation de plus en plus marquée entre le travail et le capital, la responsabilité de l'exploitant se détachant progressivement de celle du propriétaire. Ce qui selon les auteur.e.s conduit à l'hypothèse que la pluralité des décideurs et des acteurs serait un marqueur de l'évolution des exploitations agricoles contemporaines, du fait notamment que la concentration des moyens de production passe par la formation d'un *pool* de propriétaires ou d'investisseurs qui travaillent en partenariat avec un agronome gestionnaire et son équipe de salariés (*ibid*). Ce serait là une forme d'*outsourcing* des travaux agricoles et l'expression d'une plus grande division du travail. **A TDL certaines des figures (propriétaire, agriculteur.trice, gérant, financeur, sociétaire ou gestionnaire) et des modalités présentées ci-dessus (dissociation travail – capital ; la responsabilité de l'exploitant versus celle du propriétaire ; une pluralité de décideurs et d'acteurs) se retrouvent. A noter aussi qu'un autre réseau nommé « Fermes d'Avenir³¹⁰ »,**

³¹⁰ L'association Fermes d'Avenir « travaille à la mise en place d'un système de production et de distribution alimentaires de résilience » (Site web, consulté le 27/01/2020). Dans cette optique, elle pense créer et structurer un nouveau modèle de développement agricole, centré sur une agriculture biologique et locale, en tant que « *voie alternative la plus pertinente pour assurer la pérennité de notre système* » (*ibid.*).

Annexe n°6 - Réflexion sur le modèle agricole de TDL à partir de la théorie de l'agriculture de firme : L'agriculture de firme, l'exploitation familiale française intégrée ?

proche des valeurs de TDL³¹¹, propose le concept de « Payculteur³¹² » qui évoque celui d'« agronome gestionnaire », mobilisé ci-dessus.

Les auteur.e.s distinguent de ces caractéristiques de la firme, des questions de « *logique de firme* » (*ibid.*, p.85-87) :

- *Une taille hors norme* : Le fait qu'une exploitation soit de grande taille n'implique pas nécessairement une logique de firme. Le critère de la taille sert avant tout à identifier les exploitations « hors norme ». **TDL (et le réseau InPACT) prône une agriculture à taille humaine. Néanmoins, l'ambition ne cadre pas une limite spatiale d'exploitation. La question de la taille semble s'exprimer sur la question du ratio : nombre d'actifs / surface exploitée.**

- *Des dispositions juridiques ou fiscales particulières* : À côté des formes juridiques propres au cadre familial de l'exploitation agricole, d'autres formes peuvent traduire une ouverture du capital à des apports extérieurs. S'agissant des formes sociétaires spécialement attachées au monde agricole, et que l'on appelle « sociétés agricoles », les auteur.e.s introduisent une distinction entre les formes « familiales » et les formes « d'ouverture ». Les premières favorisent le modèle d'exploitation à caractère familial (GAEC, EARL). Les formes « d'ouverture » s'éloignent du cercle familial restreint et mettent en place d'autres logiques de fonctionnement : SCEA (société civile d'exploitation agricole) et GFA (groupement foncier agricole). **TDL est une synthèse technico-économique et politique des systèmes GFA et SCI (Société civile immobilière).**

- *Le travail d'origine non familiale* : l'association avec des personnes extérieures au cercle de la famille. Le recensement de 2010 indique une augmentation du nombre des exploitations ayant au moins un.e coexploitant.e non apparenté.e, ce qui représente plus de 6 %

³¹¹ TDL et Fermes d'Avenir (FA) partagent – outre des valeurs relatives à l'agriculture durable, agroécologique et territoriale – des stratégies (de communications notamment) communes. TDL a soutenu l'émergence du « Concours National pour l'Agroécologie » de FA qui a récompensé la ferme TDL « Les Jardins d'Illias » en Ariège. Les fermier.ère.s avaient construit une trépineuse (production d'énergie par la force animale). FA soutien l'innovation rendant les administrateur.trice.s plus autonomes.

³¹² « *Devant la multiplicité des étapes et des interlocuteurs pour se lancer dans le travail de la terre, nous pensons qu'il pourrait être utile de former des « catalyseurs de projets » pour les territoires, comme des entrepreneurs connaissant les différentes facettes du métier d'agriculteur pour pouvoir provoquer des installations et susciter des partenariats (en termes de débouchés commerciaux, d'acquisition du foncier, de financement, d'encadrement technique, ou même de positionnement « politique » du projet). Nous avons donc conçu un programme de formation de 4 mois pour se former à ce métier que nous avons baptisé « Payculteur / Paycultrice » » (*ibid.*)*

des grandes exploitations de forme sociétaire. Entre 2000 et 2010, le pourcentage en unités de travail annuel (UTA) de l'emploi de salarié.e.s permanent.e.s sans lien familial avec le ou les exploitant.e.s augmente. Le salariat permanent est une réalité dans les grandes exploitations (entre 27 % et 28 %) mais il est loin d'être majoritaire, le travail familial constituant encore l'essentiel de la main- d'œuvre. **Concernant les fermier.ère.s de TDL, « d'une manière générale, les repères professionnels, les savoirs ou savoir-faire qu'ils ont acquis ne sont pas directement issus de mécanismes de reproduction d'un héritage familial mais bien le fruit d'une socialisation qui se réalise en dehors de son cadre » (Pibou, 2016, p.235).**

Ces dernières insertions portant sur les caractéristiques de la firme agricole et sur ses logiques nous permettent de prendre du recul sur les mouvements paysan et citoyen qui s'y opposent. En effet un des éléments de discours qui ressort concernant les questions foncières des exploitations dites « paysannes » défendues par le réseau InPACT est que leur caractéristique est d'être de taille humaine. Or, on vient de voir ce n'est pas que la taille qui crédite ou non un modèle agricole d'une exploitation familiale ou de firme. Nous observons que les « fermes TDL » semblent prises dans un processus d'intégration particulier à travers lequel se précise des modalités de financement du capital d'exploitation (terre et bâtis) par des personnes extérieures au monde agricole arborant une posture politique dites « citoyennes » et des modalités de marché ou ces mêmes « citoyen.ne.s » sont envisagés comme les bénéficiaires potentiels des produits des fermes. En effet à l'aval de ces dernières, tant des produits revendiqués de qualités que des aménités environnementales sont voulus comme étant des finalités de l'action du réseau. Ces finalités s'expriment également hors du marché dans la perspective d'apporter des réponses à l'intérêt général. TDL entendant dans cette même perspective montrer l'exemple d'une gestion collective de patrimoine foncier et partant, du capital en lien, fait la preuve de son d'ambition de « développeur local » *via* la mise en problème publique des questions de transmission des exploitations agricoles sur les territoires.

Annexe n°7 - Guide d'entretien utilisé avec tous les acteurs de notre terrain et catégories d'analyse des données construites

Récit de vie :

Pouvez-vous vous présenter et dans cet exercice de présentation choisir les étapes qui dans votre passé vous ont amené à rencontrer le mouvement TDL et à vous investir sur une ou des actions communes avec lui ?

Grilles d'analyse durant l'entretien : points d'attention

- Datation des processus.
- Réseau sociotechnique.
- Interactions au sein du réseau sociotechnique.
- Outils mobilisés et leurs origines institutionnelles (lois, règlements, outils informatiques, etc.)
- Vécus.
- **Etapas de la gestion patrimoniale mise en avant durant l'entretien :**

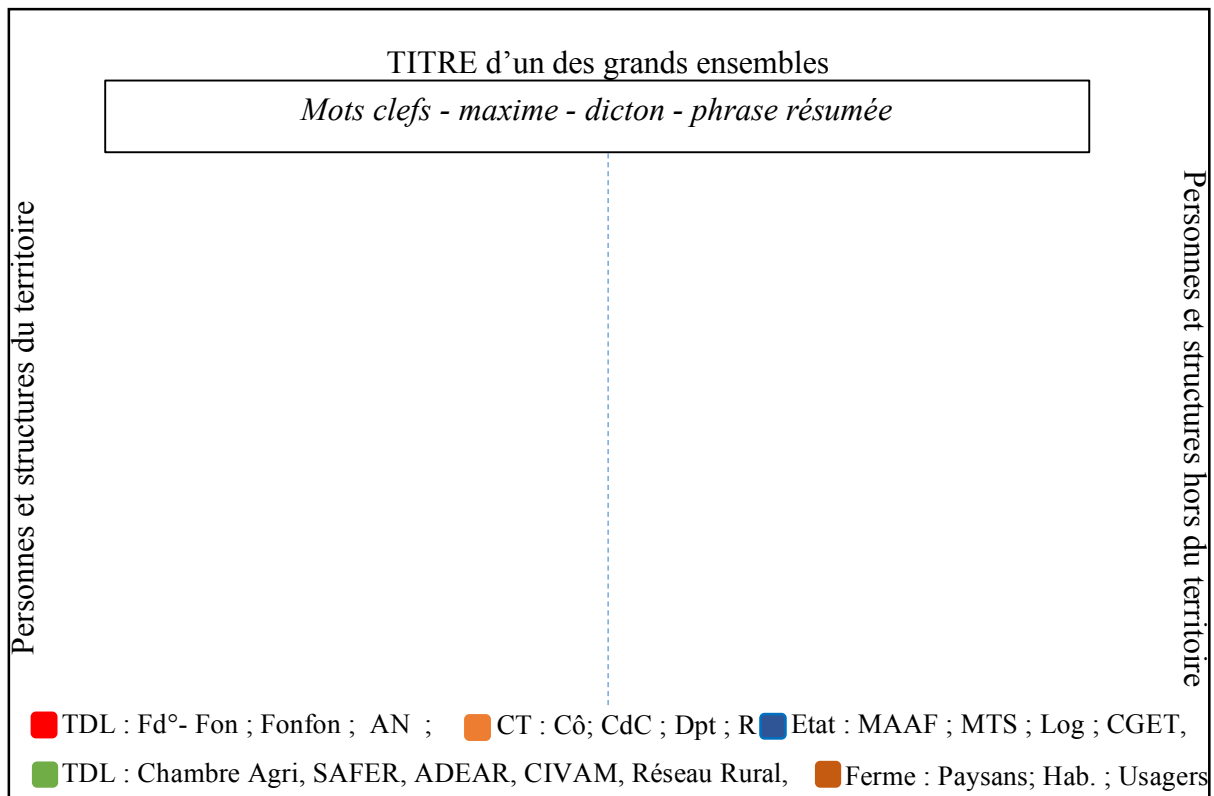
Grille d'analyse		Droit et obligation associées
Acquisition - Don	Mobilisation locale (Stand, projection-débat), Communication. Liens SAFER, Cédants, etc...	
Gestion locative	Signature des baux, suivi des baux. Accueil et choix de nouveaux candidats à l'installation. Avez-vous des terres autres que TDL en fermages ? Quels types de contrats ?	
Gestions patrimoniales	Suivis des travaux, planification, maîtrise d'ouvrage, investissement et modèle économique par rapport aux niveaux des fermages, Compte d'Exploitation Prévisionnel (Outil du pôle ferme TDL : < le taux de rentabilité de la future ferme).	
Terre	Diagnostic humus – BRE – Entretien Paysage – Suivi de l'application des	

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

	clauses environnementales.	
Bâti	Diagnostic – Architecte – Budget - Travaux	
Habitat	Léger – Provisoire – Ecologique – Travaux – Urbanisme (PLU, STCAL, DDT, Communauté de Communes, Commune, Chambre d’agriculture)	
Suivi des projets des fermier.ère.s	Projet de vie – Incertitudes / Rebondissements - Visites – Fiches fermes – Communication site internet. Fondation ; CA AT : Rapport d’Activité.	
Référent Ferme	Bénévolat (Engagement, modèle éco de TDL) – Compétences/Expertises – Défraiement – Formations – Réunions – Fatigue (gestion de la fatigue, petits secrets) – Empathie - Frustration...	

Support didactique durant l’entretien :

**Annexe n°7 - Guide d'entretien utilisé avec tous les acteurs de notre terrain et catégories
d'analyse des données construites**



*Signaler : Connaissance de l'acteur : Réseau perso ; pro ;
TDL ET Implantation Géo si connue.

** Signaler : Outils – Instruments mobilisés avec et leurs origines (TDL ; Politiques
Publiques ; Autres).

***Signaler : Innovations ; Arrangements ; Conflits ; Controverses.

Le cas échéant, ancrage territorial de la ferme à l'étude :

Pouvez-vous me présenter la ferme de ? En précisant notamment son histoire
et ses enjeux pour TDL ?

Le cas échéant, formalisation d'un outillage favorisant d'autres actions :

En quoi l'expérience sur cette ferme vous a-t-elle permis d'autres actions du même
genre (gestion patrimoniale, etc.) ailleurs ? Questions de relance : Où ? Quoi (TDL / pas
TDL ; Ferme TDL / Ferme pas TDL ?).

Le cas échéant : cadrage de « TDL » :

Quel est votre vécu avec Terre de Liens ?

Quels points concernant la gestion de la terre agricole partagez-vous avec TDL – et au
contraire, quels points ne partagez-vous pas ?

Quelles actions menez-vous en commun ?

Quelles attentes avez-vous envers TDL ?

Finalement quelle est selon vous votre responsabilité pour favoriser la pérennité de cet
édifice ?

Le cas échéant : cadrage de « la terre agricole » :

Comment définiriez-vous la « terre agricole » ?

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

À qui doit appartenir la terre agricole selon-vous ?
Pouvez-vous me parler du processus actuel de gestion des terres agricoles ?
Selon vous par qui doit être gérée la terre agricole aujourd'hui ?
Dans votre idée comment ce processus se déroulerait-il ?

Le cas échéant : cadrage de « l'agriculture locale » :
Quelle est votre position sur l'avenir de l'agriculture locale ?

Catégories d'analyse des discours

Elles sont issues des premières prises de recul en début de thèse pour aborder TDL en tant que Mouvement Social (Céfaï, Trom, 2001).

- Cadres de TDL.
- Réseaux internes TDL.
- Réseaux externes TDL.
- Langages techniques, mobilisation d'outils.
- Langages par rapport au thème « territoire ».
- Critique de la propriété privée.
- Récits mythologiques de TDL ou autres.
- Problèmes publics.
- Problèmes ciblés et désignation de coupables.
- « Nous », « Je » et « On » remarquables.
- Stratégie de mobilisation, argumentations et encouragements stratégiques.

Catégories d'analyse des discours construites depuis notre analyse thématique des trois chartes : TDL, *Via Campesina* et FADEAR

L'objectif était de comprendre comment les ruptures et continuités thématiques entre les chartes sont justifiées et/ou mobilisées sur le terrain, dans les discours.

- Ruptures thématiques entre les trois chartes.
- La propriété de la terre agricole.
- Reconnaissance égalité.
- Dimension organisationnelle et représentativité des enjeux relatifs aux statuts.
- Accumulation et concentration foncière.
- Continuités thématiques entre les trois chartes :
- Relations monde urbain/monde rural
- Aménager l'espace : allouer et prendre soin de la terre.

Annexe n°8 - Insertion d'une partie de mon entretien-conversation réalisé le 12 septembre 2016 à Paris avec Estelle alors la Directrice de la Foncière TDL, en poste depuis deux ans

Afin de partager mon cheminement personnel de cette époque – vers l'appréhension de la complexité du réseau TDL en tant que « réseau » et « forme » –, je laisse aux lecteur.trice.s l'occasion de lire mes notes personnelles (NP) écrites en caractères gras et en majuscules au moment de la retranscription :

01 :27 :09 : moi : est-ce que finalement toutes ces questions sur le métier d'agriculteur, quelque part, sur les modèles agricoles, pluriels etc. est-ce que ça finalement, c'est la réalité du terrain de Terre de Liens ? Est-ce que c'est des opportunités, des sollicitations auxquelles il faut répondre ou pas mais, quand est-ce que ça devient un questionnement partagé dans le mouvement ? Comment ça émerge comme questionnement problématique à discuter pour qu'il y ait un positionnement commun ? C'est quand même compliqué ça... comment, sur les modèles agricoles défendus ou non par TDL on part de l'opportunité d'une acquisition et du devoir de réponse entre guillemets, à un débat citoyen ?

01 :27 :57 : E : jusqu'à présent (NP : **CE MARQUEUR TEMPOREL PEUT-IL ETRE APPREHENDÉ ICI COMME UN REVELATEUR DE LA FRAGILE INSTITUTIONNALISATION DU PROCESSUS D'ACQUISITION DANS LE RESEAU TDL ?**) ça se passait au niveau des associations territoriales. Nous on ne voyait pas forcément tout, ce sont les associations territoriales... et ça se passe toujours beaucoup au niveau des associations territoriales. C'est toujours le cas en fait. C'est d'abord les associations territoriales qui sont sollicitées. (NP : **SUBSIDIARITE**) Je pense que, notamment en discutant avec TDL PACA ils refusaient des choses en disant : « eh bien c'est trop gros. Tout simplement c'est trop gros. On n'y arrivera pas à faire la collecte ». [...]. Et c'est parce qu'on commence avoir absorbé aussi un peu enfin, au niveau de la Foncière on a toutes les fermes, qu'on a acheté dans le passé qu'on commence, on n'a pas encore fini, on commence à absorber notre « retard travaux » on va dire. (NP : **BÂTIS !!!!!**) Parce qu'on avait un sacré retard, on achetait un peu sans forcément programmer les travaux etc. sans avoir des visions très claires de ce qu'on allait faire des bâtiments du coup, quand [..., X] est arrivé il y a 3-4 ans maintenant il a vraiment défriché l'aspect gestion du patrimoine bâti parce qu'on n'avait pas, on achetait on achetait on achetait mais on n'avait pas vraiment planifié ça et en fait, c'est assez lourd à Terre de Liens le bâtiment. Et donc là on commence à avoir un peu absorbé, donc on peut envisager de reprendre des acquisitions du bâti, de faire des diagnostics etc. alors qu'avant, on était sous l'eau au niveau de la Foncière parce qu'on avait trop de retard et puis des fermiers n'étaient pas contents. Du coup les fermiers et nous n'étions pas contents et on était sous l'eau quoi. (NP : **INTERDÉPENDANCE !**)

01 :34 :10 : moi : du coup il y a eu une réaction, une mobilisation locale des AT, des groupes locaux, de référents qui se sont mobilisés pour aller sur les fermes, pour faire des diagnostics etc. ?

01 :34 :18 : E : ça dépend, non, il y a eu une mobilisation, je vais être un peu vache, il y a eu une mobilisation pour dire : « hé ! ça va pas La Foncière qu'est-ce que vous faites !!!, vous ne répondez pas... » (rire) mais on en a eu beaucoup, vraiment... mais oui on n'était pas prêt à faire ces travaux là et on ne les avait pas programmés et donc voilà on n'était pas prêt et donc

du coup, il y avait un mécontentement sur le territoire et les AT reliaient le mécontentement des fermiers sur les territoires. Après on n'avait pas forcément la réponse parce que collectivement on n'avait pas pensé en fait. Ni La Foncière mais ni les AT on n'avait pas pensé à la gestion du bâti, on n'avait pas programmé. C'est comme le départ du fermier avant la fin du bail on ne l'avait pas pensé, on ne l'avait pas programmé. Et en fait, ça prend beaucoup de temps aux AT cette histoire de transmission. Et on le voit, c'est énorme et on ne l'avait pas pensé avant, on s'était dit : « c'est bon qu'on ait signé un bail... dans 25 ans on n'en reparle ». Non ! le fermier il peut très bien tomber malade, vouloir partir. Donc voilà.

01 :35 :13 : moi : donc les réactions ça a été, ce dont on parlait tout à l'heure, c'est-à-dire des rapports plus forts sur les AT et les fermes avec La Foncière et même au-delà avec la Fondation aussi du coup ça a été, une interconnaissance, des travaux, des diagnostics, des regards croisés ?

01 :35 :35 : E : ça crée quand même des conflits, il ne faut pas le nier. Ça crée des conflits entre des AT et La Foncière (**NP : PARLE DÉSORMAIS AU PRÉSENT**) et puis on ne répondait pas assez vite ou alors, on disait : « non » alors qu'ils en avaient besoin, on ne comprenait pas le fermier... souvent l'AT était plus du côté : « je porte la voix du fermier, je le comprends je suis à coté de de lui et puis qu'est-ce que vous faites La Foncière », par moment, on ne se sentait pas dans le même bateau. On est Terre de Liens mais on était accablé de demandes qui étaient souvent justifiées mais l'idée de Terre de Liens quand tu fais attention c'est « arriver à gérer collectivement les fermes ». L'idée c'est de gérer de façon pérenne collectivement et, collectivement ce n'est pas celui qui possède (**NP : APPUIE SUR LE MOT**) la ferme... La Foncière elle possède la ferme encore, il y a les actionnaires derrière enfin, il y a plein de monde derrière ce n'est pas... mais c'est, elle la détient mais elle la gère collectivement avec le mouvement (**NP : APPUIE SUR LE MOT**) Terre de Liens elle ne la gère pas toute seule. Et à mon avis on s'est retrouvée parfois un peu accablé en disant : « vous êtes propriétaires, à vous de faire, à vous de répondre il faut faire les travaux ». Sauf qu'on ne peut pas, on ne fait pas de travaux comme ça (**NP : CLAQUE DES DOIGTS**) on engage pas les travaux, on a toujours l'impression que ça a l'air facile mais en fait, cette partie-là, elle n'est pas simple. Alors c'est pour ça qu'on a eu des cas où on s'est retrouvé avec des choses, le groupe local qui s'empare du problème et qui résout le problème avec le fermier et que nous après, finalement ce n'est pas ça qu'il fallait faire et que nous après on doit gérer le problème. On va gérer le problème que ça pu créer d'avoir fait comme ça. Parce qu'on n'a pas été informé, il n'y a pas forcément d'architecte, il n'a pas eu de permis de construire. Après on gère le problème derrière, nous. Maintenant on fait complètement différemment. Je pense que petit à petit on fait différemment mais du coup il y a des associations territoriales des bénévoles qui ont dit, qui ont reçu ça comme un coup de frein en disant : « on ne fait plus rien », ou : « ouais La Foncière c'est compliqué... » enfin, ça crée des oppositions dans le mouvement, cette histoire de travaux, de retard ou même sur les baux, des baux pas signés, des états des lieux pas faits... par exemple on a augmenté nos produits de fermage l'année dernière pas parce qu'on a acheté plein de choses mais parce qu'on a régularisé des baux qui n'étaient pas signés depuis 5ans, 6 ans (**NP : EXASPÉRÉE**). C'étaient des vieux trucs qui traînaient parce que l'état des lieux n'avait pas été complet ou que le fermier n'était pas d'accord sur ceci ou que, justement l'annexe « travaux » n'était pas faite parce qu'on avait pas fait de diagnostic sur les travaux ou qu'on avait pas prévu de travaux et qu'il voulait pas signer. Donc voilà et donc du coup tous ces petits trucs là, on arrive petit à petit à les régler avec le temps, au fur et à mesure et là maintenant je pense que on va commencer... mais ça a créé des tensions et des crispations si bien que maintenant c'est ou, on a plusieurs cas de figure ou effectivement on a des personnes qui sont prêtes et qui disent : « bon eh ben c'est Terre de Liens et donc à Terre de Liens en gère collectivement » et d'autres qui disent : « hé ! La Foncière occupez-vous de vos fermes ! Qu'est-ce que vous faites sur vos fermes ! » Chaque fois qu'on me dit ça moi je suis un petit peu... « mais on a des fermes à nous, rien qu'à nous ? » (**NP : IRONISE**) ça me fait toujours bizarre.

Moi j'ai du mal avec « les fermes de La Foncière » : « bon La Foncière maintenant il va falloir », ça c'est des AT, qui disent : « il va falloir payer les prestations parce que nous on travaille pour vous ». Et ça, ça me fait toujours bizarre parce que moi je ne travaille pas pour la Foncière, je travaille pour un mouvement alors c'est vrai que je suis dans l'entité Foncière et il faut que je fasse en sorte que l'entité Foncière ne se casse pas la gueule pour que le reste marche mais c'est ça mon objectif que la force ne se casse pas la gueule et en faisant en sorte que le reste marche aussi. Mais quand on me dit voilà : « qu'est-ce que La Foncière vous faites sur vos fermes... » ça me fait toujours bizarre parce que moi c'est des « fermes Terre de Liens », on les gère collectivement il faut qu'on arrive à mettre en place la gestion collective. Il y a des endroits où ça se passe très bien... voilà [..., Panisse] (**NP : RÉFÉRENT DE FERMES EN MIDI-PYRÉNÉES**) jamais il ne nous dira voilà : « bons eh bien c'est une ferme Terre de Liens qu'est-ce que t'as prévu ? Parce que le fermier n'est pas content, je vais le voir, là il y a des retards de travaux, la toiture n'est pas encore faite et puis ça fuit... qu'est-ce que vous faites à La Foncière là ça fait quatre mails que je vous envoie » il ne fait pas ça et : « et puis mes allers-retours, on a prévu une prestation on t'envoie la facture... ». On a des cas comme ça où on reçoit la facture en disant bon voilà on a travaillé pour vous, ce sont vos fermes. Bon bien OK. C'est à dire que les fermes on ne les achète pas tout seul et puis après il faut réfléchir avec quoi on va les gérer derrière et puis pas tout seul. Parce que sinon tout seul on ne fait rien quoi. Parce qu'à un moment donné, avec [... y la coordinatrice d'une AT] on s'était dit, enfin on avait une discussion un peu similaire et je lui avais dit : « écoute si c'est nos fermes et qu'on doit gérer tout seul eh bien on va les revendre, on ne va pas y arriver. On ne va pas y arriver ». Parce qu'elle disait : « voilà, un fermier qui était parti va falloir qu'on paye la transmission... bon eh bien La Foncière qu'est-ce qu'elle fait nous si on accompagne il faut que vous nous rémunérez... » et j'ai dit : « oui mais moi mes ressources elles sont hyper limitées et c'était pas prévu au programme et donc, je comprends, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mais je dis simplement qu'on n'a pas les ressources aujourd'hui, notre modèle ne marche pas avec ça donc... »

01 :41 :12 : moi : oui ça c'est quelque chose qui ressort pas mal, comment finalement se finance dans le mouvement Terre de Liens ce bénévolat, cette implication, ce temps salarial des AT (EW : oui c'est une vraie question). Et ça c'est vrai qu'aujourd'hui j'ai l'impression que c'est quelque chose qui n'est pas résolu.

01 :41 :22 : E : non ce n'est pas résolu et c'est ça qui est très très mal vu, c'est-à-dire que La Foncière, on était tellement en retard, bon là on a fait des recrutements en gestion du patrimoine notamment on est passé de 0,6 à 1,8 ETP. Donc on a doublé le poste « chargé de patrimoine, salarié Foncière ». Et ça on nous a dit à un moment donné : « pourquoi vous recrutez il faudrait embaucher en région et payer les prestations ». Sauf que là on avait, en tant que propriétaire il y a des choses, il faut qu'on les fasse et on ne peut pas dépendre d'un bénévole présent ou pas. C'est-à-dire que là on a l'exemple d'une ferme qui a brûlé, on a une toiture qui s'effondre. Si ça s'effondre c'est le gérant de La Foncière qui part en prison, s'il y a un mort quoi. Et ça, là-dessus en termes de responsabilité et puis moi, même en termes de principes on est propriétaire il faut qu'on fasse en sorte, on n'y est pas encore aujourd'hui mais il faut qu'on fasse en sorte que les biens ils tiennent debout, qu'on loue des outils de travail correct aux fermiers. Il faut qu'on y arrive quoi à faire ça, qu'on est des hangars branli-branlants qui risquent de s'effondrer avec en dessous toutes les brebis moi je suis désolé, ça me, c'est un peu gênant donc, ouais, pour moi il y a une histoire par rapport à l'accompagnement par rapport aux fermes, là où ça se passe très bien avec les référents ou avec les AT c'est quand vraiment on est dans ce mouvement d'aller vers une gestion collective et qu'on est bien conscient qu'on a cette volonté mutuelle. Mais quand il y a un grain de sable qui vient se mettre là-dedans, parce que je pense que tout le monde, si je dis ça tout le monde va dire « oui c'est très consensuel » mais quand on dit : « voilà concrètement eh bien l'AT elle a des difficultés économiques elle a perdu la subvention de sa région eh bien là on va se retourner vers vous et on va dire on bosse pour vous ». Ce que je

peux comprendre parce qu'il y a des difficultés économiques etc. Mais ça pose problème au modèle global. Parce qu'il y a l'équilibre économique de La Foncière mais aussi celui des AT et de l'association nationale, de l'ensemble et de la Fondation. Pour moi, il faut qu'on arrive à trouver tous ensemble nos économies parce qu'on est lié. Moi au niveau de La Foncière si des AT ne sont plus là pour faire l'accompagnement ça va être chaud, ça va être chaud patate ! C'est ce que je disais à un moment donné on va peut-être être obligé de vendre des fermes (outré) pour pouvoir..., c'est ce que je disais, si on me demande là 20 000 € d'un coup, moi je ne les ai pas ou bien il faut que je vende la ferme à côté, je fais une plus-value et je te donne 20 000 €. Mais ce n'est pas le modèle. Je ne peux pas faire ça quoi (**NP : VALEUR DE DEPART DE TDL. Cf. la Charte : « Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable**). Il faut qu'on trouve d'autres solutions. Il faut qu'on arrive à les imaginer. Donc il y a les histoires des énergies renouvelables mais pour moi quand on arrivera à mieux rémunérer le travail fait par les AT parce qu'il est réel, il est là... on essaie petit à petit on a fait des conventions AMO et on essaie, même si c'est des petits morceaux mais petit morceau après petit morceau, on va peut-être y arriver.

01 :44 :47 : moi : c'est quoi des conventions AMO ?

01 :44 :49 : E : AMO c'est des conventions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage. Quand il y a des travaux sur une ferme on peut nous, immobiliser une partie (**NP : NOTION DE COMPTABILITÉ**)³¹³, parce qu'il y a une amélioration à y apporter et donc, on peut capter du capital, parce que ce qu'il faut comprendre à La Foncière c'est qu'on parait comme ça être le parent riche. On a du capital mais le capital il ne nous appartient pas, il est prêté par des tiers. Il ne peut que s'immobiliser. Et à côté de ça on a un compte d'exploitation qui est un petit peu, hypertendu on va dire donc il faut qu'on arrive à compiler avec ces deux images-là. C'est-à-dire qu'on a beaucoup de capital c'est vrai, on peut acheter des fermes, on peut faire des travaux dessus, on peut apporter des améliorations, on a les moyens. Et donc quand il y a des travaux qui sont faits on peut immobiliser parce que au lieu de faire appel à un prestataire extérieur, un architecte, etc. on va le faire nous-mêmes, on va s'appuyer sur l'AT qui est là localement et donc on reverse une partie qu'on peut immobiliser parce qu'on aurait pris un prestataire on aurait immobilisé dans les travaux, dans l'enveloppe travaux. Et on capte du capital. Par contre s'il faut capter du produit de rotation alors là c'est un peu chaud, c'est un peu tendu au niveau de la Foncière au niveau des produits parce que nos principaux produits, ce qui va devenir de plus en plus nos principaux produits ce sont les fermages et les loyers. Et les fermages et loyers avec, on doit déjà payer la taxe foncière, les assurances, les travaux à faire enfin, l'amortissement, l'entretien, les maintenances et une fois qu'on a tout payée, il ne reste pas grand-chose. **Donc c'est ça notre difficulté**. Mais quand on ne répond pas où qu'on répond négativement à une AT qui nous demande un soutien économique c'est pas qu'on ne veut pas la soutenir c'est que pour moi on n'en a pas la capacité que ce n'est pas le bon modèle, on n'a pas encore le modèle pour en avoir la capacité ou, pour que les AT... c'est pour ça que j'aime bien moi l'idée de Midi-Pyrénées de dire : on se professionnalise tous parce que là... on se professionnalise en gestion locative etc. on se professionnalise et par le biais de formations, là on est train de monter un outil qui s'appelle le CEP je ne sais pas si tu en as peut-être entendu parler : le Compte d'exploitation prévisionnel du point de vue du propriétaire, par bien. Et là, on a bien avancé, Panisse a participé à un groupe de travail.

³¹³ « Les **immobilisations comptables** correspondent aux biens destinés à servir de façon durable pour l'activité de l'entreprise. On regroupe les immobilisations en trois grandes catégories : les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations financières. Ces dépenses ne sont pas déduites immédiatement du résultat de l'entreprise et font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation » (site internet de « Compta-Facile.com »).

**Annexe n°8 - Insertion d'une partie de mon entretien-conversation réalisé le 12 septembre 2016
à Paris avec Estelle alors la Directrice de la Foncière TDL, en poste depuis deux ans**

01 :47 :00 : moi : c'est quoi ce groupe de travail ?

01 :47 :01 : E : c'est un groupe de travail sur le CEP parce qu'on veut finaliser cet outil parce que c'est un outil qui a émergé il y a un peu plus d'un an et qui continue à se construire. C'est un outil d'aide à la décision mais après il pourra très bien être utilisé par une association territoriale qui pourra accompagner une collectivité qui dit : voilà je vais acheter des terres pour protéger une zone de captage d'eau comment je fais etc. Elle pourra faire avec le CEP pour voir qu'économiquement voilà, comme ça tac tac et voir s'il y a un déficit annuel ou pas de déficit annuel etc., quel est l'équilibre ? etc. Et c'est un outil qui peut être utilisé aussi pour faire de la prestation. Qui nous est utile à nous comme outil d'aide à la décision mais si tout le mouvement s'en dote et qu'on est formé eh bien on pourra vendre des prestations. C'est comme ça qu'on pourra aussi s'y retrouver je pense parce qu'on se sera professionnalisé et ce qu'on sait faire sur les biens en accompagnement etc. on pourra aider aussi des collectivités à faire comme nous, à acheter des terres pour ne jamais les revendre, pour installer pour préserver des zones de captage d'eau des endroits autour de la ville, des zones urbaines. Une métropole qui dirait moi je veux une ceinture verte bon mais très bien, ce qu'a fait Munich etc. en fait on a le droit, on peut imaginer plein de choses. Mais, l'association territoriale elle, pourra bénéficier de l'expérience de la Fondation et de la Foncière et puis c'est ensemble qu'on ira avec les AT pour aller faire cet accompagnement et vendre cette prestation. Moi ça j'y crois moi.

01 :48 :30 : moi : ce sera une action toujours citoyenne, de bénévoles ou est-ce que ça va créer une expertise nouvelle mais sans forcément être une implication citoyenne ? Comment tu vois ça ?

01 :48 :38 : E : il y aura toujours les deux pour moi parce que je pense que, en imaginant que ce soit avec Midi-Pyrénées s'il y a des formations je pense par exemple que quelqu'un comme Panisse ou Francis qui ont suivi la formation, enfin pour Panisse il a plus que suivi la formation puisque là pour l'outil, pour le coup il a participé à sa construction. Mais voilà, des bénévoles suivent la formation et après, le salarié, qui a un rôle de centraliser des infos etc. et d'organiser, car avoir plein de bénévoles en autogestion, c'est très lourd et très compliqué. Mais après, il pourra bien dire : « ah mais il y a une ferme, il y a des terres là avec cette commune-là, c'est près de Toulouse ou, c'est près de Pau tiens là j'ai un bénévole sur place, on l'a formé, il va aller voir sur place et après on va travailler en lien pour répondre à cette prestation de la collectivité... mais j'ai quelqu'un sur le territoire qui est formé, mais qui peut aller voir, qui est formé à l'autodiagnostic qui est formé au diagnostic des sols, etc. » et qui pourra faire le boulot et après pour la mise en forme à faire, je pense que ça se fera par le salarié.

Annexe n°9 - Frises chronologique des fermes étudiées en tant que projets de transmission et de gestion collective

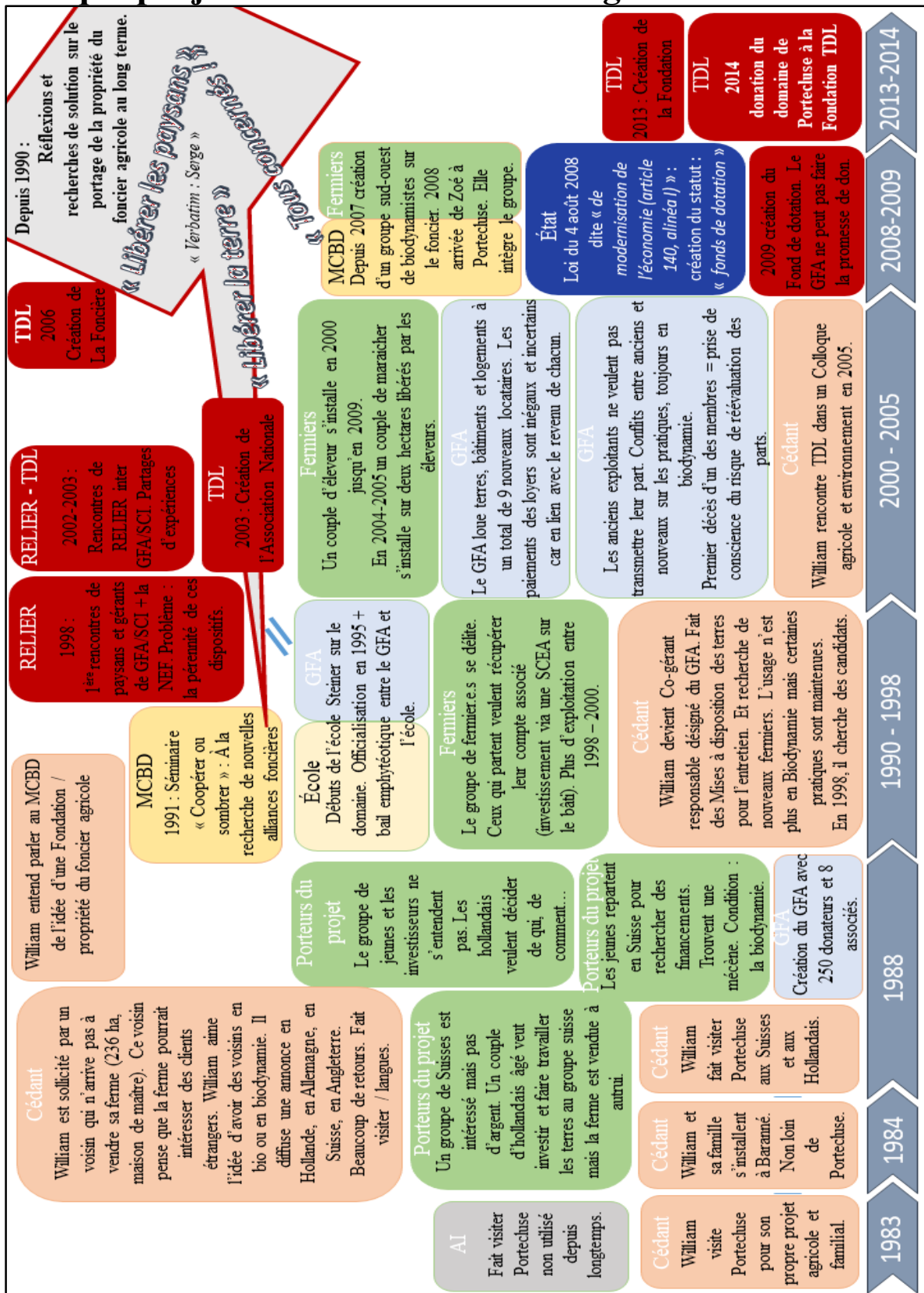


Figure 59 : Frise chronologique du projet de la Ferme de Portechuse. Réalisation Pascal Lombard, 2020

Annexe n°9 - Frises chronologique des fermes étudiées en tant que projets de transmission et de gestion collective

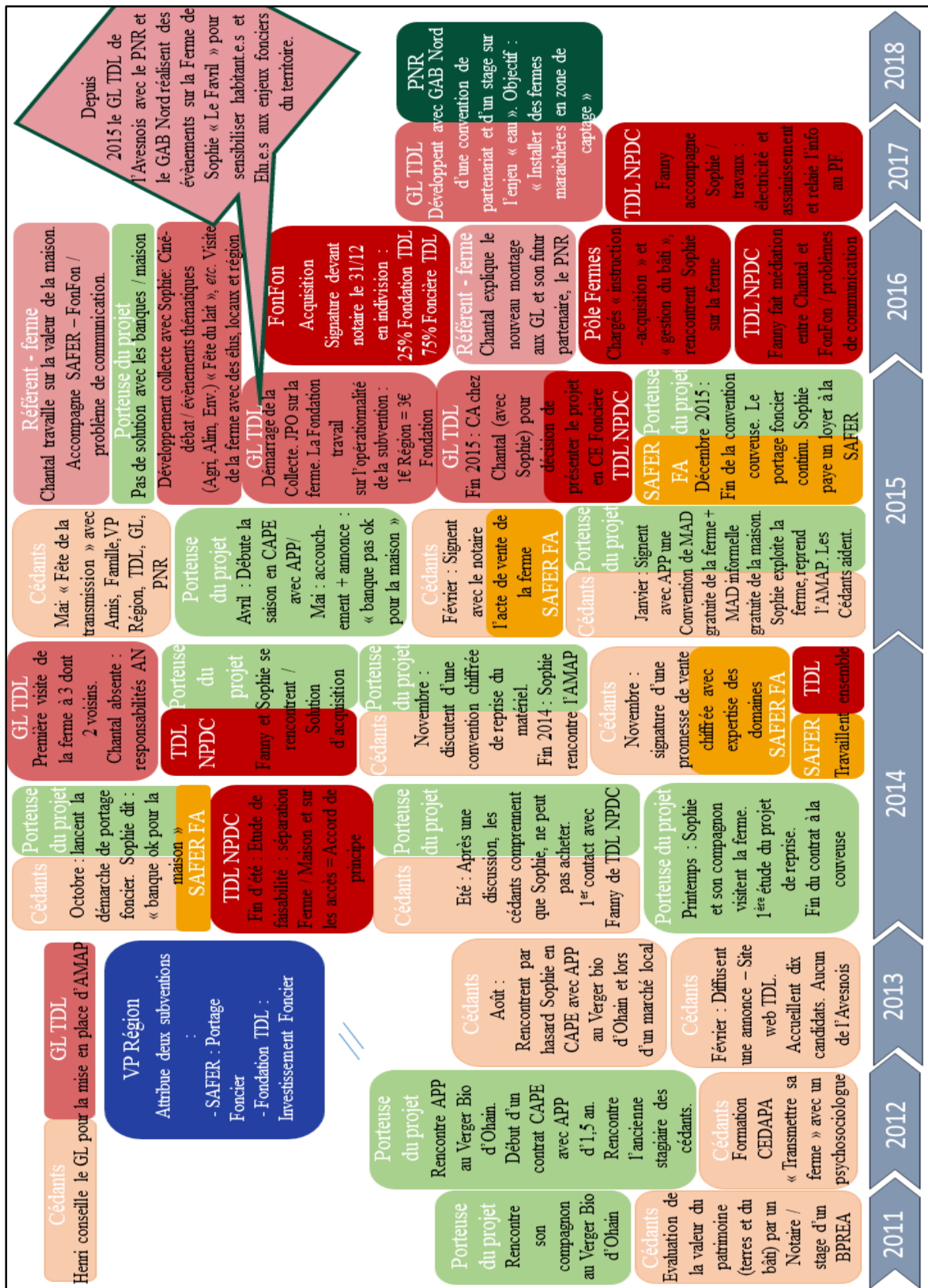


Figure 60 : Frise chronologique du projet de la Ferme du Favril. Réalisation Pascal Lombard, 2019.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

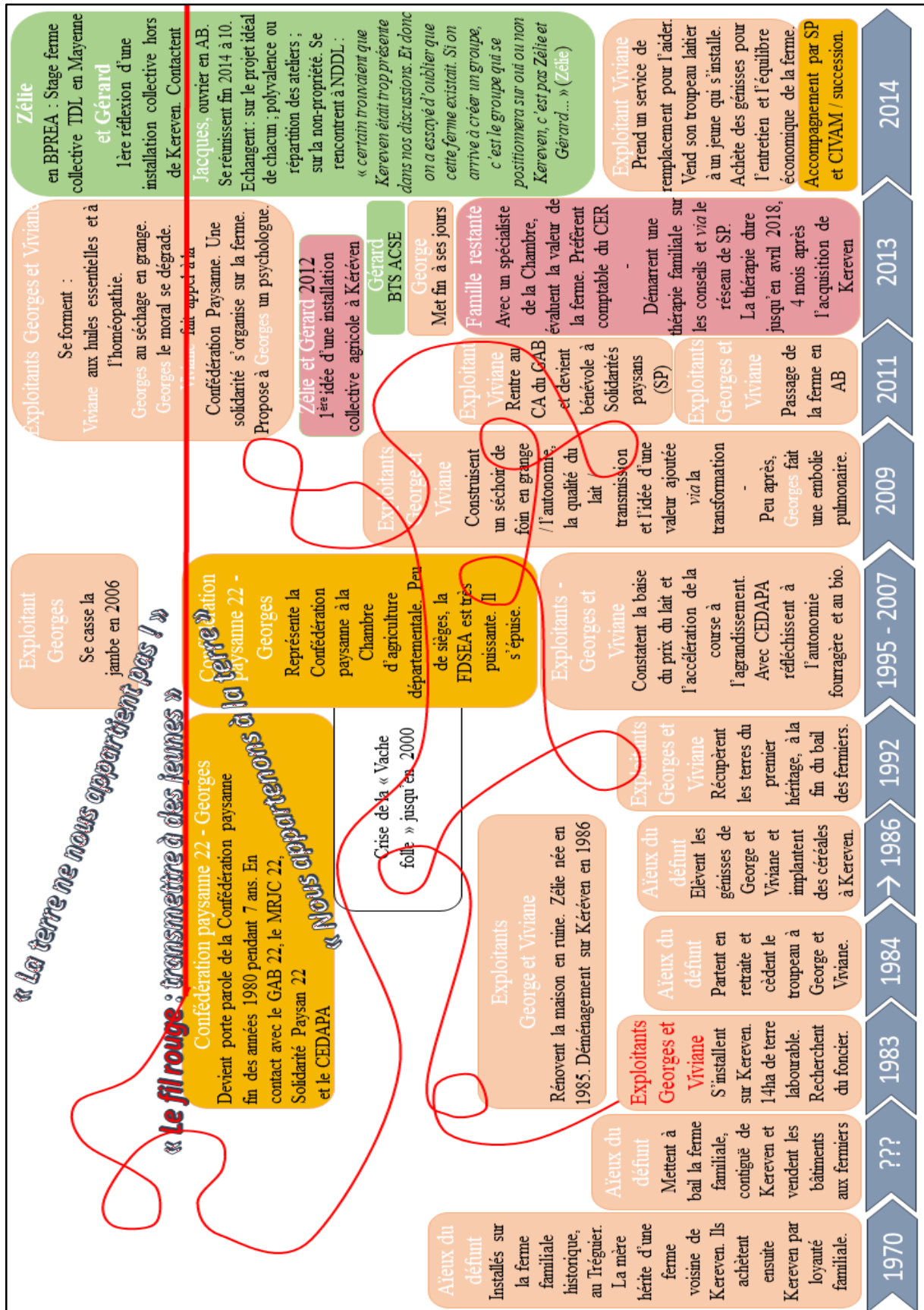


Figure 61 : Frise chronologique du projet de la Ferme de Kereven. Réalisation Pascal Lombard, 2020.

Annexe n°9 - Frises chronologique des fermes étudiées en tant que projets de transmission et de gestion collective

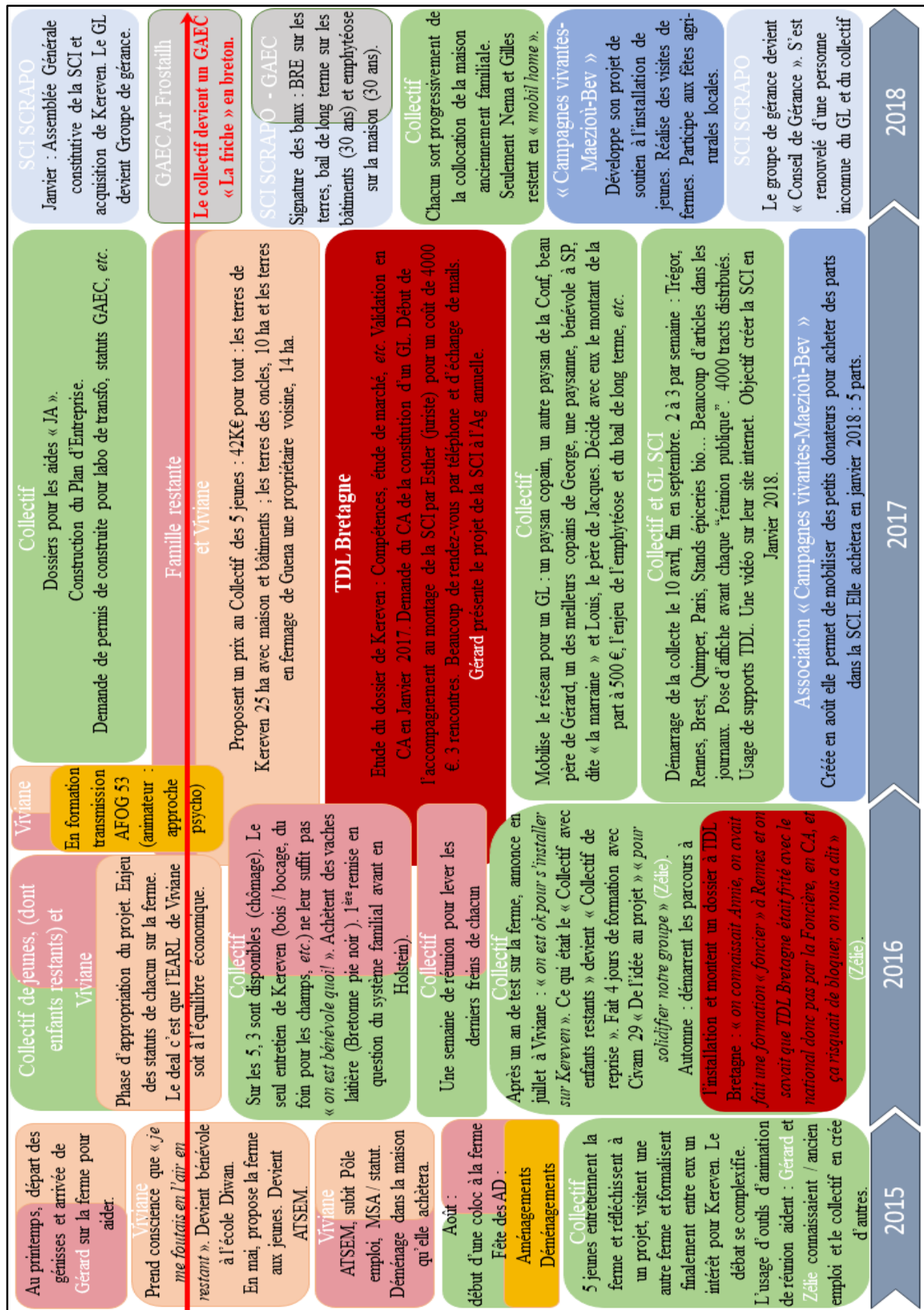


Figure 62 (suite figure 61) : Frise chronologique du projet de la Ferme de Kereven. Réalisation Pascal Lombard, 2020.

Annexe n°10 - Détails des clauses environnementales des baux ruraux environnementaux du Domaine de Portecluse

- Le preneur s'engage à la conduite des productions agricoles suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique et certification des productions concernées par le bien donné à bail de la ferme suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Le preneur s'engage à ne pas retourner les prairies permanentes, sauf accord préalable du bailleur.
- Le preneur s'engage à maintenir ouverts les milieux menacés par l'embroussaillage.
- Le preneur s'engage à ne pas utiliser de fertilisant non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, et à un apport raisonné de fertilisants organiques : privilégier la restitution de la matière organique au sol via les résidus de culture, les cultures intercalaires ou le fumier, des matières exogènes (compost, bois raméal fragmenté, ...) ; l'objectif étant le maintien, voire l'amélioration du taux de matière organique du sol et sa protection contre l'érosion.
- Le preneur s'engage à ne pas utiliser de produit phytosanitaire non autorisé par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et à avoir un usage raisonné des produits phytosanitaires homologués.
- Le preneur s'engage à maintenir une couverture permanente du sol pour éviter l'érosion et les risques de contamination des eaux grâce aux rotations ou à l'implantation de cultures intercalaires, tant pour les cultures pérennes qu'annuelles.
- Le preneur s'engage à planter, maintenir et entretenir des couverts spécifiques à vocation environnementale (jachères florales, bandes enherbées, ...) pour assurer un maillage autour des parcelles, accroître la biodiversité, favoriser la présence des auxiliaires et mieux protéger le sol contre l'érosion.
- Le preneur s'engage à recourir à un assolement diversifié en favorisant le mélange d'espèces au niveau des parcelles (méteil, association céréales/légumineuses, mélange de variétés, prairies temporaires multi-espèces, culture sous couvert, agroforesterie...). Concernant les grandes cultures, le preneur s'engage à la mise en place d'une rotation minimale de quatre ans et à introduire au moins 15 % de légumineuses fourragères ou à graines dans celle-ci.
- Le preneur s'engage à ne pas détruire (sauf accord préalable du bailleur) et à entretenir les infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés, mares, talus, fossés et lisières) et les éléments patrimoniaux (terrasses, murets...) présents sur la ferme.
- L'entretien de ces arbres se fera de préférence en taille douce (l'utilisation d'outils de coupe à disque plutôt que des épareuses...).
- Le preneur s'engage à conserver les arbres morts ou les arbres remarquables (vieux sujets, arbres creux, arbres têtards...) s'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité des biens et des personnes. En cas de plantation, le preneur privilégiera des espèces rustiques et locales.
- Le preneur s'engage à pratiquer des techniques de travail du sol préservant sa structure et perturbant le moins possible sa biodiversité (vers de terre, micro-organismes). Les travaux seront réalisés dans des conditions d'humidité du sol optimales (sol ressuyé) limitant les phénomènes de tassement et de compaction.

Les parties conviennent que la vérification des pratiques agronomiques mises en œuvre pour le

Annexe n°11 - Extraits de deux entretiens avec Louise et Benoît : deux ancien.ne.s co-président.e.s et fondateur.trice.s de TDL Bretagne *Liamm an Douar*

respect des clauses ci-dessus résultera de la certification Agriculture Biologique ou Nature et Progrès ou Demeter, obtenue par le preneur dans le délai de 24 mois à compter de la date d'effet du présent bail.

Annexe n°11 - Extraits de deux entretiens avec Louise et Benoît : deux ancien.ne.s co-président.e.s et fondateur.trice.s de TDL Bretagne *Liamm an Douar*

Louise : « Dans les prémices de TDL national [une jeune femme] en master de juriste et associée du GFA a représenté le GFA de la Tertraie avant la création de TDL national, dans les années 2000. Elle est une cousine du paysan de la Tertraie. En 2002-2003 on reçoit un courrier, enfin le GFA reçoit un courrier. On est un certain nombre de co-gérant et j'étais à l'époque en congé maternité et la seule disponible pour aller sur Paris pour rencontrer d'autres GFA mutuels, donc voilà. A cette réunion-là se trouvait Benoît, donc breton, il est originaire d'ici, à vingt minutes, d'une ferme de son père et d'une autre bretonne [Géraldine]. On ne se connaissait pas. [Géraldine] à ce moment, a une formation en AES, (Administration économie sociale), en recherche de travail, intéressée par la propriété collective du foncier, tous ces sujets-là l'intéressent. Benoît était à Paris car de mémoire il était investi dans la rédaction des statuts de TDL, du projet de la Foncière. Benoît était, je crois déjà à cette époque-là, docteur en « droit rural, droit des sociétés » et la thèse c'était sur les GFA. Dans tous les cas il était stagiaire au national, il travaillait sur le projet de la Foncière. On était une dizaine à cette réunion. On prend le bus et le train ensemble tous les trois, on rentre sur la Bretagne et dans le bus on dit « il faut qu'on crée une structure associative TDL Bretagne » dans le bus ! D'emblée ! Voilà. Benoît, de par ses compétences sur les GFA et tout... parce que si tu veux nous au niveau du GFA de la Tertraie et des cogérants et bien, le GFA est créé tout ça mais, tous les trois ans, il y a des mouvements de parts et on a toujours des questions juridiques : comment on rédige les actes de cession de parts, (qu'est-ce qu'on y met, à qui il faut envoyer l'acte, combien ça coûte), des questions de ventes de parts, d'achats de parts voilà, c'est compliqué pour nous. On a toujours des questions juridiques lors des mouvements de parts quoi. [...] L'assemblée générale avec le rapport d'activité, tout ça ça va. Mais tous les trois ans il y a une assemblée générale extraordinaire avec des mouvements de parts et au niveau des six cogérants que l'on était, on n'a pas de compétences juridiques ni l'un ni l'autre. [...]. L'idée quand même, si on a voulu créer TDL Bretagne c'était aussi pour embaucher Benoît sur la Bretagne (en fin de stage sur Paris) du fait de ses compétences juridiques. Donc qui dit

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

embauche dit financement : créer l'association et rechercher des financements pour embaucher. On crée donc la première association territoriale TDL fin octobre début novembre 2006. Notre idée s'était embaucher Benoit, spécialiste des GFA mutuels et de développer (appui sur le mot) les GFA mutuels au sein de la Bretagne. Moi de par mes compétences sur le GFA de la Tertraie (principalement sur le secrétariat juridique) et lui, enfin voilà il maîtrisait le sujet quoi hein. [...]. Benoît devient le premier salarié, durant un an peut-être, payés au SMIC enfin voilà, au lance-pierre. Et puis il a trouvé qu'au niveau salaire c'était juste et a eu l'opportunité de passer le concours pour rentrer au tribunal de Lorient. Il y est entré comme magistrat. Bref. Donc moi je suis investi à TDL Bretagne depuis. Hier [à l'assemblée générale de l'AT] j'ai quitté TDL Bretagne en tant qu'administratrice mais depuis 2006 j'y étais. [... À cette époque, Louise était la présidente de l'AT, Géraldine était la trésorière] on était le seul GFA mutuel, la Tertraie, référent en Bretagne. La seule expérience bien connue quoi. Nous, la ligne directrice c'était de développer les GFA mutuels en Bretagne et moi j'ai été administratrice de TDL national assez vite. Je me souviens d'être allé jusqu'à Crest défendre (c'était au moment où la Foncière était en voie de constitution) lors d'une réunion de salariés de TDL, leur dire : « et bien nous en Bretagne c'est pas un outil financier qu'on a besoin, c'est un outil juridique, embaucher une juriste au niveau national pour aider les GFA mutuels ! » Et on me dit : « non, non (soupire), non non non ». Alors, je me souviens d'un des premiers CA national, d'un tract de TDL national, pour présenter TDL. Il y est clairement stipulé sur le tract de TDL national que TDL national (appui sur le mot), la phrase, je m'en rappelle, par cœur je la connais hein ! : « TDL national a été créé par manque d'accompagnement juridique et financier (appui sur les mots) des GFA mutuels ». Cette phrase-là elle m'est restée. Voilà. Moi ça me convenait bien mais nous en Bretagne c'était essentiellement juridique (appui sur le mot). C'était d'un accompagnement juridique dont on avait besoin. Et comme on avait Benoît, ma parole au niveau national c'était de dire : « embaucher un juriste au niveau national pour aider les GFA » et au niveau politique et bien ça a été négatif puisque eux ils sont partis sur des outils, moi j'appelle ça des outils financiers : la Foncière puis la Fondation. Et ce sont les salariés qui me répondent. Ce n'était pas un CA. Il y avait Guillaume (le directeur actuel de la Fondation) et Virginie (qui travaillait pour l'association nationale TDL) et deux autres. Voilà, une rencontre de salariés à Crest quoi. Voilà, j'ai pris un train de nuit et réunion direct pour me battre pour qu'il y ait un juriste au niveau national. Et puis finalement non. C'était pas une attente des autres régions. [Moi : Mais pourtant à l'époque, dès 1998, dans les premières réunions il y avait principalement des paysans et des gérants qui venaient de GFA et de SCI et

le premier tract annonçait l'enjeu de l'accompagnement juridique ?]. *Oui je me souviens d'avoir ramené le premier tract national mais après (réfléchit), il faudrait savoir quand est-ce que la Nef (appuie sur le mot) est entrée dans le processus TDL et puis sans doute la réflexion au niveau du bureau de TDL national aussi, qui a fait que... pour moi c'est le déclic qui a fait qu'ils se sont orientés vers les outils financiers, uniquement. Uniquement. Mais pour moi c'est clair, Guillaume et Julian (paysan à l'époque, fondateur de TDL) ils avaient en tête le modèle des pays du Nord là. La Nef et Guillaume étaient vers une orientation financière, un accompagnement financier. Je pense aussi que nous c'était un GFA qui fonctionnait bien, les gens participaient à l'assemblée générale, etc. Alors que je pense que il y a des GFA qui ont été constituée et puis les gens ont perdu de vue leurs parts. C'est une hypothèse, je peux aussi comprendre qu'il avait besoin d'un outil financier mais, à mon avis l'arrivée de la Nef au sein de TDL a orienté uniquement vers les outils financiers. Alors, moi ça ne me convenait pas. Et ça ça va être mon leitmotiv : pour moi le GFA, enfin, la recherche de parts sociales, l'épargne citoyenne ça à un ancrage territorial (appuie sur les mots) par rapport aux paysans qui s'installent. Non seulement un ancrage territorial fort, de dons, enfin d'achat de parts sociales mais c'est vraiment aussi un achat citoyen (appuie sur le mot) politique fort. Parce que les gens s'impliquent localement, politiquement et voilà. Ce n'est pas seulement l'achat d'une part Foncière c'est l'achat d'une part sociale d'un GFA mutuel (appuie sur le mot) mais c'est s'impliquer ! être présent à l'assemblée générale et prendre des décisions sur..., tu vois hier, sur la gestion du GFA : bien maîtriser la gestion locale [Moi : valider tels projets de travaux, recevoir l'information du fermier qui explique... c'est ce qui s'est passé hier : « voilà on a posé des points d'eau, on a planté des arbres » (Louise : voilà, oui) et puis aussi du coup, faire prendre des décisions sur les dividendes : « pourquoi on s'en sert, qui veut les récupérer, qui veut les réinvestir, voilà tout ça]. Louise : Oui, voilà. [Moi : et qu'est-ce que ça a pour toi de différents avec la Foncière ?] Louise : la Foncière ça n'a pas suffisamment d'ancrage territorial. Un paysan Foncière en Bretagne s'il a un aménagement à faire sur sa ferme, il demande à Crest ! moi, j'ai une part à la Foncière mais je ne sais pas où elle est partie cette part. Elle est peut-être partie sur un projet en Bretagne, mais je ne sais pas lequel. Voilà, la Foncière c'est un financement en circuit long et le GFA c'est un financement en circuit court, de structures collectives d'accès au foncier. Voilà. Et ça c'est très fort, pour moi toujours, c'est quelque chose qui me tient à cœur ! L'ancrage territorial de l'épargne locale pour acquérir du foncier ! voilà, ça c'est mon leitmotiv. L'ancrage territorial et citoyen, je ne sais pas comment dire. Que les gens s'investissent quoi et qu'il soit partie prenante des décisions ! Pas uniquement : « allez,*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

je te donne 100 € et puis installe des paysans ». C'est bien, c'est bien mais le GFA c'est plus fort quoi ! (tape du poing sur la table). [Moi : c'est plus fort du point de vue plus seulement symbolique ou c'est aussi plus fort sur cette question de cette gestion (j'appuie sur le mot) de l'accès collectif au Foncier ?]. Louise : les deux ! Surtout sur la gestion de l'accès collectif au foncier. Parce que les citoyens sont partie prenantes dans l'acquisition du foncier. Tu te rends compte, ce n'est pas qu'une question de paysans. [Moi : quelques part ils ont un titre (j'appuie sur le mot) de propriété de parts qui est directement liées à un foncier, à un endroit, à un lieu sur un territoire...] Ouais ! Voilà ! Ils ont un titre et en même temps, ils s'impliquent quoi ! Ils prennent des décisions, ils réfléchissent. Ils s'impliquent. C'est pas simplement un placement. C'est plus fort ! C'est pour ça que tous les projets (de la) Foncière qui se sont mis en place en Bretagne, voilà, c'est pas mon dada. [Moi : c'est quoi la différence concrètement ? Tu as des exemples ?] Eh bien écoute, John, [Moi : Oui, il est éleveur de vache lui ?] oui, pour prendre des décisions sur sa ferme et bien ça été... (mime la lourdeur), eh bien il faut demander à Crest quoi ! C'est long ! [Moi : Tu sens qu'il est plus isolé que les autres ? qu'il a moins de soutien direct local ?] Ben pour moi oui. Son seul soutien c'est le conseil d'administration de TDL Bretagne. Sur la Tertraie les apporteurs de part s'il y a un problème ils peuvent venir, planter des arbres, s'il y a du travail de dessouchage. C'est pas non plus une obligation mais ça s'est fait. Il y a un lien social. Aux assemblées générales extraordinaires ont fait la fête hein tous les trois ans... Il y a aussi un aspect festif, c'est pas que de l'administratif machin. Il y a du lien social très fort entre les gens (appuie sur les mots). Voilà, c'est mon dada (elle rit) ».

Benoît : [...] on a créé TDL Bretagne, on a utilisé le FSE 10b, qui a permis de rémunérer mon poste pendant 6 mois. [... Moi : avec des compétences... fort de votre doctorat du coup ?] oui, j'ai soutenu mon doctorat en 2005. [Moi : votre doctorat il portait directement sur...] sur l'utilisation des techniques sociétaires en agriculture, c'est comment on utilise les sociétés en agriculture. Une partie, sur les structures d'exploitations (SCEA, EARL, GAEC) et une autre partie sur les structures foncières. L'idée était de comparer ces structures-là par rapport à celles du commerce et de l'artisanat pour vérifier s'il y avait une réelle spécificité agricole quoi. L'analyse était à la fois sociologique et comment... à la base c'est une thèse en droit mais je ne peux pas faire abstraction de la socio et de l'économique quoi. [... Moi : En 2007 vous êtes salariés ?] Oui, et puis administrateur et à un moment on embauche des salariés parce qu'on ne pouvait pas tout faire, parallèlement j'étais aussi administrateur au niveau national. J'étais représentant de la Bretagne au national et à un moment l'association a décidé de quitter

le national parce qu'on n'avait pas assez d'énergie pour être à la fois au national et en Bretagne, on a fait un choix. [... Moi : en quelle année TDL Bretagne à quitter le national ?] je n'en sais rien. Alors c'est un lien un peu incestueux parce que je ne sais pas si la séparation a été actée. Il y a eu à un moment la politique de la chaise vide, volontaire ou pas volontaire [...manque d'individus]. [Moi : dans mes entretiens avec des fondateurs et avec des personnes qui ont suivi ou qui se sont réappropriées la dynamique première de TDL on va dire, notamment Nord-Pas-de-Calais, j'ai compris qu'il y avait l'ambition au départ de créer une sorte de GFA national en tout cas (Benoît acquiesce), une réflexion dans ce sens (Benoît acquiesce). Mais en fait, c'est la fondation qu'ils avaient en tête les fondateurs biodynamistes (Benoît acquiesce) et puis cette idée d'un grand GFA (Benoît acquiesce). Mais finalement c'est une société de commandites par actions qui prend le relais (Benoît acquiesce). Etant en doctorat et compétent dans le travail avec RELIER sur les questions de GFA/SCI, (Benoît acquiesce), qu'est-ce qui a fait qu'il y a eu ce choix à un moment donné, comment ça s'est déroulé ? Parce que politiquement parlant, c'est deux choix qui semblent ressortir comme différents, notamment sur les questions de l'ancrage territorial de l'action de TDL... Benoît me coupe] : c'est un choix technique en fait. On a déjà des GFA-SCI qui permettent de collecter de l'épargne localement mais, à un moment il faut un relais et la question de l'échelle se pose. Et finalement on a défini cette échelle au niveau national parce que le groupe de départ était national. C'est comme ça que je l'ai vu. Et par rapport à ça en disant qu'il faut que l'on collecte de l'épargne nationale, au niveau national : quel est l'outil adapté sur le plan juridique ? À un moment donné on a évoqué l'idée d'une coopérative d'intérêt collectif mais elles étaient encore naissantes c'était plus compliqué à mettre en place... En tout cas, à un moment, les choses se sont arrêtées sur la Société de commandite par action (SCA). Et là, en 2005 et 2006 je travaille avec [...Joël] un expert-comptable, le Président de TDL Nord-Pas-de-Calais, pendant quelques mois on écrit les statuts de la SCA quoi. L'habillage SCA était une réponse technique en fait à ce qu'on voulait sur le plan politique. L'appel public à l'épargne c'était une volonté première de se dire qu'on devait élargir nos bases. Parce que finalement, une difficulté qu'il y a au niveau des GFA et SCI au niveau local c'est que voilà, quand un associé veut reprendre ses parts on a du mal à trouver un repreneur. Ce qui en pratique, ne s'est jamais réalisé mais ce n'est pas impossible et c'est plus difficile que quand on a un vase qu'on ouvre à côté. C'était le but au niveau national de dire que voilà, on a un réservoir et ça évite d'avoir des projets mis à mal quoi. Et, en même temps, au fur et à mesure que l'appel public à l'épargne était facilité on s'est éloigné finalement du terrain, avec un outil qui devenait national et qui était de plus en plus, à mon

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sens, hors-sol. Aujourd'hui c'est le regard que j'ai quoi. On s'est retrouvé finalement face à une vision qui a commencé pour moi à avoir une position diamétralement opposée. C'était que d'un côté nous on a constitué ces GFA et SCI pour rapprocher l'épargne de ceux qui les utilisent au niveau local, des paysans. Dans ma tête, c'était tout simple. Le chemin de réflexion, et ça a été à la base de toute la constitution des GFA et SCI en Bretagne, c'est de dire que d'un côté il y a des personnes qui recherchent du foncier et qui n'ont pas d'argent à mettre dedans et de l'autre côté, en fait, il y a des consommateurs qui veulent des produits et que si ils veulent des produits il faut avoir du foncier et eux, ils ont l'argent. Et donc, c'était de dire eh bien les consommateurs vont financer la terre et en contrepartie il y a donc une sorte de privilège donné à ces consommateurs pour bénéficier des produits issus de la ferme. C'est tout simplement ça quoi. Et ça fonctionne d'ailleurs parce qu'on était aussi au départ du mouvement des AMAP. C'était le tout départ. Et aujourd'hui ça a permis de fédérer les consommateurs aussi et que finalement ça a constitué une réelle masse d'épargne à destination des exploitants, qu'ils connaissent quoi. Tout simplement. [Moi : Cependant, je retrouve ces divers arguments sur mes terrains d'enquête... quelle est donc la différence entre GFA-SCI et Foncière et Fondation ?]. La différence en fait elle se fait à ce niveau-là. La base, elle est la même mais après, c'est la gestion qui à un moment est déconnectée, qui est au national et il y a finalement une déperdition de l'information. Quand on est au niveau des GFA et SCI les personnes identifient qui prend les décisions, qui sont les acteurs. Alors que lorsque les personnes prennent un bon dans une Biocoop ou sur internet ou sur des flyers en disant « on prend une part de la société la Foncière » il y a quelque chose qui est de l'ordre... (cherche ses mots) ça reste du théorique quoi. Parce que ils ne viennent pas à l'assemblée générale de la Foncière d'un point de vue annuel et il y a des choses qu'ils ne maîtrisent pas. Alors que moi, le plus gros GFA que j'ai constitué il y avait 350 personnes à la constitution. [...] tout le monde était là parce que ils ont installé des maraîchers parce qu'ils ont fait revivre un petit village. Il y avait une réelle identification. Alors après il y a eu une évolution des consommateurs qui au départ étaient tous très militants et aujourd'hui... c'est un peu comme le changement de clientèle qui a dans les Biocoop, c'est pas les mêmes personnes, on ne retrouve pas toutes les mêmes personnes. Et pour moi il y a aussi le fait que à un moment, comme on a délocalisé finalement la captation de l'épargne et la gestion de l'épargne on perd aussi, comme en politique finalement, la relation humaine parce que, nous-mêmes en Bretagne il y a un moment où si vous avez des fermes Foncière elles sont gérées par des tiers quoi. Il n'y a pas de lien direct quoi. Donc à un moment non quoi ! Moi, ce qui m'a conduit aussi finalement à un moment

à remettre en cause cette évolution grandissante c'est que à un moment il y a une déconnexion finalement par rapport au terrain. Et cette déconnexion elle est liée aussi à la masse et au fait que ça grandisse et ça pose la question de la taille limite. Parce que, une structure au niveau national si pour moi la base qui la fait naître était adaptée à un moment elle est devenue tellement grosse qu'il aurait fallu qu'il y ait une scission par territoire. Et que finalement d'une Foncière ce qui était à la base l'idée il y ait une Foncière par territoire. Qu'il y ait une Foncière en Bretagne puis après une Foncière par département voire après, différentes choses pour qu'on ne perde pas en fait cette relation à un niveau individuel quoi. [Moi : Et quelles relations vous verriez, idéales, entre ces différentes échelles, d'outils financiers et d'outils fonciers ?] Eh bien que finalement ce jeu de vases communicants qui fait que si à un moment, depuis le GFA qu'on puisse capter le réservoir, si l'un a pas assez l'autre en fait en a... eh bien, qu'on puisse faire ça à cette échelle. [Une péréquation ?] oui voilà. [Dans TDL, que ce soit au niveau de l'identité de la Foncière ou de la Fondation, cette idée de péréquation entre territoires elle revient beaucoup. Pour autant, dans ce que vous amenez-là, et dans toute l'histoire de TDL, il y a toujours cette espèce de dialectique, si vous permettez l'expression, entre l'enjeu d'un ancrage territorial local, avec l'idée qui vient de l'identité « éducation populaire » des citoyens dans TDL qui est que, les citoyens, habitants de territoire participent à la gestion et à la décision de l'usage du foncier et accompagnent des démarches paysannes. Il y a cette borne-là de la dialectique. Et puis il y a la borne de la puissance financière potentielle à mobiliser pour irriguer, pour équilibrer pour que finalement les structures foncières locales ne s'épuisent pas (Benoît acquiesce). Donc on est un petit peu dans cette tension-là entre ces deux bornes ?] oui, il y a cette tension-là mais il y a aussi le fait que à un moment il y a des énergies qui sont mises au niveau local et qui peuvent être épuisées parce qu'à d'autres niveaux elles ne sont pas identifiées ou qu'elles ne sont pas reconnues parce que il n'y a pas besoin de reconnaissance et que finalement elle ne récolte pas les fruits de ce qui a été mis en place. Donc pour moi c'est de dire que par rapport aujourd'hui à la constitution d'un GFA ou d'une SCI au niveau local, quelles plus-values ont les personnes à avoir recours à la Foncière ? Pour moi, aucune ! (appuie sur le mot). Aucune parce que il y a autant d'énergie dans le renouvellement d'une SCI ou d'un GFA et il n'y a pas finalement d'intérêt à avoir recours à la Foncière au regard en fait d'incertitudes notamment lorsqu'il y a eu des problématiques au niveau national en termes politiques, où des projets étaient bloqués et faisaient l'objet d'une sorte de paralysie et/ou en fait, les gens sur le territoire subissaient finalement les conséquences d'une politique qui se faisaient au niveau national et se retrouvaient face à une absence de lisibilité. Et des gens qui

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

avaient mis en fonctionnement de l'épargne au niveau de la Foncière, qui avaient le sentiment que forcément si vous achetez une part sociale à la Biocoop du coin, forcément les 1000 ou 10 000 € que vous mettez, ça vit en Bretagne... eh bien non ce n'est pas obligatoire. Et ça, les gens, ils ne le savent pas. Ouais. Et c'est là où ça a pris une ampleur et à mon sens aussi une déviance qui est propre à des choses qui grandissent beaucoup c'est que, à un moment, il y a... (cherche ses mots) une exploitation d'une bonne conscience citoyenne avec des objectifs qui ne sont pas forcément ceux du départ. Ouais. [C'est à dire ?] Eh bien pour moi l'objectif du départ c'était de faciliter la collecte d'épargne au niveau local pour éviter que les structures locales soient mises en difficulté et aujourd'hui, je ne suis pas sûr que la dimension première de TDL soit celle-là. C'est une question. Je ne sais pas laquelle elle est mais je ne suis pas sûr que ce soit celle de la dimension première. Après ça doit avoir évolué très bien mais à condition que les personnes qui sont à l'intérieur sachent bien là où elles vont. Et pour moi aujourd'hui, il y a par exemple quelque chose que je considère comme étant choquant, enfin pas choquant mais par exemple tout ce qui concerne... (ne finit pas sa phrase) une structure... moi, dans toutes les structures que j'ai créées les gens à un moment se les appropriaient en disant : « voilà je vous aide à la créer mais je ne serais pas là pour la faire vivre. Vous vous débrouillez. Je vous apprend ce que sont les statuts. Je vous apprend à lire les textes juridiques, à les interpréter mais un moment, moi je pars ». Et ce que je trouve intéressant c'est que finalement ça autonomise les gens. Les gérants de GFA et SCI ils sont autonomes. Et je ne trouve pas aujourd'hui forcément opportun qu'on ponctionne 30% voire 40 % d'un budget pour en fait une structuration qui fait vivre certes des individus en créant de l'emploi mais ce n'est pas de l'argent qui directement va dans l'investissement foncier quoi. [Moi : C'est quoi ces 30 ou 40 % ?] Eh bien des budgets de communication qui m'apparaissent énormes... Moi ça je ne suis pas d'accord ouais. [Moi : Là on parle de communication entre le mouvement associatif et les structures financières par exemple ?] Oui. C'est un point de vue mais moi j'ai trouvé qu'à un moment ça parasitait trop les choses et que finalement ça enlevait tout un côté de l'engagement bénévole quoi. Et ça c'est important. Par exemple en Bretagne en tant qu'administrateur on a jamais été indemnisé. Aucun frais n'a jamais été remboursé quoi. Et ça c'est important pour moi parce que c'est du temps passé, c'est de l'engagement et c'est important parce que ça existe au niveau local. C'est aussi la difficulté entre avoir la vision d'une politique qui est décidée ailleurs, parce que le mouvement il a grandi aussi et que à un moment ça devient illisible quoi et incompréhensible aussi parce que finalement, en 2003 il y a un objectif qui a

été fixé et que en 2017 et 2018 forcément on est plus sur le même objectif. C'est plutôt sain d'ailleurs mais il faut en avoir conscience aussi ».

Annexe n°12 - Illustrations des activités spécifiques de TDL en vue d'accéder et gérer collectivement le foncier agricole

Sont synthétisées ici les « activités spécifiques » et construites attribuées par TDL à ses « bénévoles » : la « veille foncière » ; le « primo-accueil – l'accompagnement » ; l'« acquisition » ; la « gestion locative » et la « gestion patrimoniale ». Trois catégories d'analyse m'ont permis d'objectiver ce processus idéal typique du projet foncier de TDL en tant qu'épreuve pour ce dernier. Ces catégories sont pour chacune des « activités spécifiques » : « les valeurs et raisons produites par TDL » liées à « des outils spécifiques construits ou mobilisés par TDL » répondant à, ou déterminant des, « mises en problèmes » réflexives, relatives à l'émergence de projets agricoles dits « paysans » et « biologiques » devant répondre aux besoins des territoires. Dans cette annexe je valorise ces trois entrées d'analyse pour chacune des activités du réseau susnommé sous forme de nuages de mots afin d'en faciliter la lecture. Pour ce faire j'ai utilisé le logiciel en ligne <https://www.nuagedemots.co/>. Son utilisation a consisté en l'insertion de chacun des textes de chacune des colonnes du tableau de la figure n°51, p.527. Chaque texte est automatiquement traité par le logiciel pour une recherche des fréquences des mots. Ensuite, j'ai manuellement supprimé des mots inutiles pour l'analyse. Ce rendu ne doit donc pas être entendu comme analyse textuelle mais comme un proposition d'illustration.

La « veille foncière citoyenne »

Activités

-

outils



Valeurs-

raisons

produites



Annexe n°12 - Illustrations des activités spécifiques de TDL en vue d'accéder et gérer collectivement le foncier agricole

Mises en
problème



Figure 63 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Veille-Foncière-Citoyenne » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagede>)

Le « primo-accueil et l'accompagnement »

Activités
-
outils



Valeurs-
raisons
produites



Annexe n°12 - Illustrations des activités spécifiques de TDL en vue d'accéder et gérer collectivement le foncier agricole



Figure 65 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité d'« Acquisition » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots.co/>).



Figure 66 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Gestion locative » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots.co/>).

La « gestion patrimoniale »

Activités

-

outils



Valeurs-

raisons

produites



Mises en
problème



Figure 67 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Gestion patrimoniale » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots>).

Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés

Phase d'immersion avec activité d'observation participante sans grille de lecture : ■

Deuxième phase d'observation participante avec grille de lecture : ■

Durant la deuxième phase, nouvelles opportunités d'observation participante sans grille de lecture : ■

Observations participantes (59) - Entretiens (49)	Dates
Observation participante des rencontres « Le foin-levé - Pour des fermes autonomes partout : Transmettons ! Installons ! ». Une rencontre thématique du réseau Reclaim the Fields, au lieu-dit L'île (Vieilleville (31) – au sud de Toulouse)	Du 26/02 au 01/03/2015
Entretien exploratoire avec l'animatrice de TDL Limousin à Limoge (87)	Octobre 2015
Observation participante : CA TDL MP à Toulouse (31).	14/01/16
Observation participante : CA TDL MP à Plaisance du Touche (31).	31/01/16
Observations participante : Réunion du GL TDL Toulouse (31).	03/02/16
Observations participante : GL TDL Toulouse. Préparation de la réunion GL TDL Toulouse (31) par deux leaders.	18/02/16
Observations participante : GL TDL Toulouse (31).	18/02/16
Observations participante : Projection du Film « Changement de propriétaire ». Centre Universitaire de Foix (09).	22/02/16
Observations participante : Assemblée Générale (AG) TDL LR (Lycée Agricole Charlemagne), Carcassonne. (11).	05/03/16
Observations participante : MCDR AGIS (TDL, FADEAR, FNCIVAM, RENETA), Paris (75).	17/03/16
Observations participante: Réunion INPACT Occitanie, Carcassonne (11).	18/03/16
Observations participante : Formation TDL LR « Primo-Accueil de Porteurs de Projet » (outils : fiche d'accompagnement). Ferme de Thuronis, (11).	02/04/16
Observations participante : GL TDL Toulouse. Visite de terrain.	08/04/16

Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés

Observations participante : Rencontre sur les actions TDL dans les Pyrénées Orientales. Tordère (66).	10/04/16
Entretien avec le Commissaire Adjoint du CGET du massif des Pyrénées. Toulouse (31).	13/04/16
Entretien avec le Directeur de l'association Terre en Ville Grenoble (38).	20/04/16
Entretien avec l'ancien Directeur de la FN SAFER. Lyon (69).	20/04/16
Entretien avec Serge. Fondateur et Président de l'AN Terre de Liens. Lyon (69).	21/04/16
Observation participante : Rencontres « Ferme à transmettre » à Sorbs (34).	21/04/16
Observation participante : AG de TDL MP. Teulat (81).	23/04/16
Observation participante : GL TDL Toulouse (31) devenu Collectif Terres Fertiles.	12/05/16
Observation participante : Réunion de travail « Aveyron » TDL, ADEAR, CIVAM. Saint Affrique (12).	13/05/16
Observation participante : Réunion de concertation « Ferme de Portecluse ». Mairie de Campagne sur Arize (09).	14/05/16
Observation participante : JNM TDL, Gizia (39). Thématique des JNM « Le bénévolat ».	2/3/4/5/06/16
Observation participante : JNM. Atelier N°2 : « Incitons les novices à devenir expérimentés. Comment faire pour ? »	02/06/16
Observation participante : Journée Nationale. Atelier CEDEPENAF	02/06/16
Observation participante : Collectif Terres Fertiles. Réunion + Sortie de terrain Fondbeauzard (31).	17/06/16
Observation participante : Réunion INPACT Occitanie. Présence de Judith CARMONA, CR Occitanie. Carcassonne (11).	21/06/16
Observation participante : Réunion technique « l'Aménagement du site de Portecluse » Mairie de Campagne sur Arize (09).	05/08/16
Observation participante : Rencontres TDL Massif central « Séminaires salariés sur le bénévolat » Clermont-Ferrand (63).	22/23/08/16

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Observation participante : Repas de travail entre le coordinateur de TDL MP et le Directeurs PNR Grands Causses et le Chargé de mission SCOT. Millau (12).	24/08/16
Observation participante : Stand National et Ile de France TDL. Fête de l'Humanité Paris (75).	09/10/09/16
Entretien Estelle, Directrice de la Foncière TDL Paris (75).	12/09/16
Observation participante : CA de l'AN TDL. Paris (75).	16/17/09/16
Observation participante : CA commun LR et MP. Alet Les Bains (11).	01/10/16
Observation participante : Colloque TDL NPDC « Les politiques agricoles et de régulation du foncier face aux nouvelles formes d'accès à la terre » Lille (59).	6/7/10/16
Observation participante : Séminaire d'équipe National à Pornichet (44) (tous les salariés du Mouvement TDL).	12/13/14/10/16
Entretien avec Boris, Directeur de l'Association Nationale TDL. A Pornichet (44).	14/10/16
Entretien avec Guillaume Directeur Fondation TDL. Crest (26).	17/10/16
Entretien avec Sylvain, Chargé de mission de l'AN TDL « Collectivités Territoriales et Installation Transmission ». Crest (26).	17/10/16
Entretien avec Julian. Fondateur du Mouvement TDL. Leader du Collectif Européens « Accès to land ». Crest (26).	18/10/16
Observation participante : réunion de travail « Collectivités Territoriales » autour de la mission de la construction d'un outil. Crest (26).	19/10/16
Observation participante : TDL en Massif central « Accompagner les porteurs de projet, un vrai métier pour Terre de Liens. Séminaire d'échange et d'analyse de pratiques à Saint Beauzély (12).	17-19/11/16
Observation participante : du Stand du « Mouvement TDM » au SIA les 24 et 25 février 2017. A Paris.	24/25/02/17
Observation participante de la réunion du groupe de travail « Structuration de la gestion collective des fermes avec des bénévoles » organisée par la Foncière TDL. FPH, Paris.	13/04/17
Observation participante : GL TDL de l'Avesnois et suivi d'une bénévole, référente de Ferme du Favril (59) et Co-Présidente de l'association régionale TDL NPDC.	01-06/05/17
Observation participante du CA de TDL MP à Saint Izair (12).	20-21/05/17

Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés

Observation participante et suivi de Christian Grisot (réfèrent de la ferme de Portecluse (09)) - Vistie de la ferme de Vispens à Saint Affrique (12).	22/05/17
Observation participante : Formation fiche instruction "Instruire un projet ferme à TDL" – Foncière TDL. A Paris (75).	04/06/17
Entretien avec Panisse, Administrateur de l'AT TDL MP et Réfèrent de la ferme de Portecluse (09). Mairie de Varilhes (09).	29/08/17
Entretien avec Francis, Fondateur et Coordinateur de TDL MP. Toulouse (31).	11/10/17
Observation participante : Réunion du Groupe « Référénts Fermes ». Maison des associations du 3eme arrondissement de Paris (75).	24/10/17
Observation participante : « La journée bénévole – Gestion collective » de TDL MP. A Toulouse (31).	03/02/18
Observation participante : Réunion téléphonique Groupe des Référénts-ferme-TDL. Organisée par La Foncière TDL.	05/03/18
Observation participante : AG de TDL MP à Lacave (09).	17/03/18
Entretien avec William - ancien gérant du GFA de Portecluse. A Gabre (09).	24/03/18
Entretien avec Jeanne, bénévole du GL de l'Avesnois, adhérente de TDL NPDC. Le Favril (59).	13/04/18
Entretien avec Henri et Murielle, cédant de la ferme de la Foncière TDL « Le Favril ». Le Favril (59).	14/04/18
Entretien avec Jean-Pierre ancien Vice-Président Agriculture et Alimentation – Région NPDC. A Ambricourt (62).	16/04/18
Entretien avec Florent ancien VP-Agriculture Biologique (AB) – PNR de l'Avesnois. A Etroeungt (59).	17/04/18
Entretien avec Sophie, Fermière de la ferme TDL, Le Favril (59).	17/04/18
Entretien avec Chantal, Co-Présidente de TDL NPDC. A Lille (59).	18/04/18
Observation participante du CA de TDL NPDC. Maison de l'Economie Sociale et Solidaire de Lille. A Lille (59)	18/04/18
Entretien avec Bertol, Animateur du GAB Nord. A Maroilles (59).	19/04/18
Entretien avec Flavie, Chargée de mission AB au PNR Avesnois. A Maroilles (59).	

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Entretien avec Philippe, ancien Technicien SAFER en Avesnois. A Lille (59).	19/04/18
Observation participante : AG de TDL Bretagne. A Saint Jacut Les Pins (56).	21/04/2018
Observation participante : AG du Groupement Foncier Agricole de la Tertraie Solidaire. A Lanouée (56).	22/04/18
Entretien avec Cathy, ancienne Co-Président de TDL Bretagne. A Guilligomarc'h (29).	23/04/2018
Entretien avec Benoît, ancien Co-Président de TDL Bretagne. A Lorient (56).	23/04/2018
Entretien avec Annie, Coordinatrice de TDL Bretagne. A Cesson-Sévigné (35).	24/04/18
Entretien avec Florence, Juriste salariée de TDL Bretagne. A Cesson-Sévigné (35).	
Entretien avec Paule. Sociétaire de la SCI du Scrapo. A Lannion (22).	24/04/18
Entretien avec Zélie – Fermière de la ferme de Kereven. A Plounevez-Moëdec (22).	25/04/2018
Observation participante : Ferme de Kereven, propriété de la SCI du Scrapo. A Plounevez-Moëdec (22). Conversation avec Gilles, Nema (cousine de Zélie et Gérard) et Zélie, fermier.ère.s de Kereven.	25/04/18
Entretien avec Louis, Gérant de la SCI du Scrapo et Administrateur de TDL Bretagne. A Pedervec (22).	25/04/18
Entretien avec Viviane, Cédante de la Ferme de Kereven. A Trédrez-Locquémeau (22).	26/04/18
Entretien avec Gérard, Fermier de la Ferme de Kereven. A Trestel (22).	26/04/18
Entretien avec Benjamin – Administrateur de TDL Bretagne et Référent de la Ferme de Kereven. A Pen Ar Merdi Ploubezre (22).	27/04/18
Observation participante à la ferme de Kereven. A Plounevez-Moëdec (22).	27-28/04/18
Entretien avec Arthur – Adjoint au chef du Service Aménagement Urbanisme Habitat de la DDT 09. A Foix (09).	25/05/18
Observation participante : Formation de l'AN et de l'association TDL MP : Diagnostic Humus. A Lacave (09).	28-29/05/18
Observation participante : Fête de Portecluse. A Campagne Sur Arize (09).	29/06/18
Entretien avec Christophe, Chargé de mission urbanisme à Chambre d'agriculture de l'Ariège. A Foix (09).	02/07/18

Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés

Entretien avec Sylvian, Maire de Campagne Sur Arize et Vice-Président (fiscalité et transports) de la Communauté de Commune Arize-Lèze. A Campagne Sur Arize (09).	03/07/18
Entretien avec Jean-Jacques, Administrateur de TDL MP et référent local TDL sur le Couserans. Au Mas-d'Azil (09).	03/07/18
Observation participante : Réunion Technique animée par Ch. Grisot et Chloé Dautrey (Architecte Pôle Ferme TDL) « Reconstruction du bâtiment » après l'incendie d'une grange sur Portecluse. A Campagne Sur Arize (09).	04/07/2018
Entretien avec Fleur, Secrétaire de l'Ecole Chant'Arize de Portecluse. A Campagne Sur Arize (09).	06/07/18
Entretien avec Prune, Institutrice de l'Ecole Chant'Arize de Portecluse. A Campagne Sur Arize (09).	
Observation participante : Fête de Vispens, Ferme de la Foncière TDL. A Saint Affrique (12).	06-07- 08/08/18
Entretien avec Baptiste, Maire de Castex et Vice-Président (Urbanise) de la Communauté de Commune Arize-Lèze. A Castex (09).	17/07/18
Entretien avec Zoé, Fermière, éleveuse au GAEC Triolais, de la ferme de Portecluse propriété de la Fondation Terre de Liens à Campagne Sur Arize (09).	22/08/18
Entretien avec Susanne, Architecte, Chargés de mission en gestion du patrimoine bâti à LA Foncière TDL, au Pôle Fermes TDL. Crest (26).	27/09/18
Entretien avec Didier, Chargés d'instruction et de suivi des acquisitions à la Fondation TDL, au Le Pôle Fermes TDL. Crest (26).	27/09/18
Entretien avec Fanny. Coordinatrice de TDL NPDC. Skype.	03/10/18
Observation participante : « Visite de La Foncière TDL » de l'AT TDL MP. Toulouse (31).	09/10/18
Observation participante : « Les 10 ans de TDL MP et les 15 ans de l'AN ». Montpellier (34)	20/10/18
Entretien avec Josselin, Fermier, éleveur au GAEC « Triolais », de la ferme de Portecluse propriété de la Fondation TDL à Campagne Sur Arize (09).	17/10/18

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Entretiens avec Jean, Fermiers, maraichers du GAEC « Les jardins de Portecluse » de la ferme de Portecluse propriété de la Fondation TDL à Campagne Sur Arize (09).	17/10/18
Entretiens avec Hugo, Fermiers, maraichers du GAEC « Les jardins de Portecluse » de la ferme de Portecluse propriété de la Fondation TDL à Campagne Sur Arize (09).	
Entretien avec Paul, Architecte, Chargés de mission en gestion du patrimoine bâti de la Foncière TDL au Le Pôle Fermes TDL. Par Skype.	25/10/2018
Observation participante : Réunion Inter-régionale Sud-Ouest – Toulouse (31), Locaux de TDL MP.	13/12/18
Observation participante : Formation Foncier – Fermes – Fermages de TDL MP, chez et par Ch. Grisot. Plaisance-du-Touch (31).	16/12/18
Entretien avec Sandy, Chargée de Mission Paysage au PNR des Pyrénées ariégeoises. Ferme d'Icart (Siège PNR 09) à Montels (09).	19/12/18
Observation participante : Meeting de la Confédération Paysanne / élections chambre 2019. A Cadarcet (09).	11/01/19
Observation participante : réunion de préfiguration d'un projet de diagnostic foncier sur la Communauté de Commune Arize-Lèze en vue de la constitution de réserves foncières. Au Fossat (09).	22/01/2019
Entretien avec Esther, Juriste, salariée de l'association TDL Bretagne. Par Skype.	23/01/2019
Observation participante : du « Café Paysan » de l'ADEAR et du CIVAM avec le soutien de la Communauté de Commune Arize-Lèze, à Portecluse (09).	19/12/19

Table des figures

Figure 1 : Des « porte-parole » d'un territoire par des « actants humains » en situation d'épreuve . Source : http://www.gabnor.org , consulté le 08/10/2019.	123
Figure 2 : « La Zone Agricole Protégée » (TDL, 2015, 2018)	142
Figure 3 : Répartitions dans les arènes politiques : i) des thématiques relatives au foncier agricole et ii) des statuts potentiels conférés à la société civile.	165
Figure 4 : Article 4 « Objet » (Foncière TDL, Mai 2019, p.3).	181
Figure 5 : Article 1 « Objet de la Fondation » (Fondation TDL, Février 2013, p.3)	183
Figure 6 : Extrait des statuts de l'Association nationale TDL d'avril 2019, (p.2)	185
Figure 7 : Schéma opérationnel du fonctionnement du « Mouvement TDL » dans l'accompagnement des candidat.e.s à l'installation. Il est issu de divers documents de communication du « Mouvement » en 2017 et 2018.	185
Figure 8 : Schéma de Gouvernance de la SCA Foncière TDL. Il est également issu de divers documents de communication de la Foncière TDL depuis 2014.	186
Figure 9 : Graphique de l'évolution du capital collecté par la Foncière TDL de 2007 à 2017 (Foncière TDL, Mai 2018, p.6).	199
Figure 10 : « Liens schématiques entre le mode de gestion de TDL et d'autres modes collectifs » (Baysse-Lainé, 2018, p.284).	201
Figure 11 : « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.288).:	203
Figure 12 : « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.287).	204
Figure 13 : Carte de l'ancrage départemental de TDL et de fonciers « amis » en 2018. Réalisation Pascal Lombard (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).	220
Figure 14 : Exemple d'un tableau d'« analyse spontanée » d'un « relevé de thèmes ».	233
Figure 15 : Axe « Vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural » du Pôle « Le Rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	239
Figure 16 : Axe « La critique du court terme » du Pôle « Une rupture avec l'espace et le temps » de l'arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyennede » TDL	242

Figure 17 : Axe « L’ancrage au territoire » du Pôle « Une rupture avec l’espace et le temps » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	244
Figure 18 : Axe « Principes » du Pôle « La proposition d’un « faire » et d’un « éthos » « citoyen » en vue du maintien de l’agriculture paysanne » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	246
Figure 19 : Axe « Aménager l’espace : allouer et prendre soin de la terre agricole » du Pôle « Cadre politique et monde rural » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	249
Figure 20 : Axe « La propriété de la terre agricole » du Pôle « Des droits sur le foncier » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	254
Figure 21 : Axe « Dimension organisationnelle et représentativité des individus et de leurs statuts » du Pôle « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	256
Figure 22 : Axe « Reconnaissances – Égalités » du Pôle « Le rôle et le poids socio-politique des paysan-ne-s » de l’arbre thématique des chartes paysannes et de la charte « citoyenne » de TDL.	262
Figure 23 : Distribution des Principes d’Intégration Economique polanyiens dans la gouvernance du foncier à TDL.	276
Figure 24 : Présentation succincte de nos trois terrains de recherche.	278
Figure 25 : « La répartition des faisceaux de droits du mode de gestion de TDL » (Baysse-Lainé, 2018, p.288).	279
Figure 26 : « Faisceaux de droits associés aux positions » et les catégories d’usages en liens (Ostrom 2010 in, Orsi, 2014/3, p.382).	281
Figure 27 : Fonctionnement et déclinaison de l’institution TDL, autour de la gestion de ses fermes sur la base des faisceaux de droits d’Elinor Ostrom (2010) associés aux PIE (Servet 2013) polanyiens.	284
Figure 28 : Carte de situation des trois fermes faisant l’objet de cette étude de cas par rapport à la densité de haies à l’hectare en France (sources IFN 2006, dans Boissinot et al., 2014).	291
Figure 29 : Schéma idéal-typique d’une « chaîne de vulnérabilités-responsabilité-de-soins » quant au besoin de transmission de fermes.	292
Figure 30 : « Capture d’écran de la fiche d’identité de la ferme de Portecluse sur le site web de TDL [https://terredeliens.org/portecluse.html], le 18/06/20 ».	293
Figure 31 : « Capture d’écran de la fiche d’identité de la ferme du Favril sur le site web de TDL [https://terredeliens.org/le-favril.html], le 18/06/20 ».	308

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- Figure 32 : « Capture d'écran de la fiche d'identité de la ferme de Kereven sur le site web de la SCI du Scrapo, le 18/06/20 ». 315
- Figure 33 : Fonctionnement et déclinaison de l'institution TDL, autour de la gestion de ses fermes sur la base des faisceaux de droits d'Elinor Ostrom (2010) associés aux processus de *care* (Tronto, Ficher 1991 dans Molinier, Laugier, Paperman, 2009 ; Tronto, 2011) 329
- Figure 34 : Carte d'évolution du prix moyen par hectare de terre libre entre 1999-2018 par département. 345
- Figure 35 : Carte d'évolution du prix moyen par hectare de terre libre entre 2008-2018 par département. 346
- Figure 36 : Graphique de comparaison du prix moyen par hectare de terre libre, par PRA des trois études de cas (Sources : SAFER-SSP-Terres d'Europe-Scafr, 2018). 347
- Figure 37 : Tableau comparatif des trois études de cas et des trois zones à l'étude. 350
- Figure 38 : Carte de situation des fermes TDL et de la ferme TDL dite « Le Favril » au sein du département du Nord et du PNR de l'Avesnois au sud-est. 352
- Figure 39 : Carte de situation des fermes TDL selon le zonage agricole départemental, du PNR des Pyrénées ariégeoises et de la Communauté de Commune Arize-Lèze au sein du PNR des Pyrénées ariégeoises et de la Communauté de Commune Arize-Lèze. 356
- Figure 40 : Carte de situation de « Portelcuse » et des autres fermes TDL au sein du Département de l'Ariège, du PNR des Pyrénées ariégeoises et de la Communauté de Commune Arize-Lèze. 357
- Figure 41 : Carte de situation de « Kereven » au sein du département des Côtes-d'Armor. 375
- Figure 42 : TDL, 2014, « Gérer le bâti sur les fermes de Terre de Liens », p.15). 390
- Figure 43 : Catégories des structures des actants humains (technicien.ne.s, élu.e.s, bénévoles) porte-paroles d'actants non-humains (territoires, paysages, sols, bâtis, etc) qui composent le MAC. 405
- Figure 44 : « Les premiers thèmes d'investigation, ceux qui devaient être étudiés en priorité » (Association TDL, MUSE, 2016, p.4). 471
- Figure 45 : « Association TDL Limousin (???) ». « Livret d'accueil bénévoles Terre de Liens Limousin », p.2. 498
- Figure 46 : « Les métiers définis dans les réunions inter-budgétaires en 2015 » (TDL en Massif central, 2015, p.6). 499
- Figure 47 : « Actions de sensibilisation, mobilisation réseau, plaidoyer (pour une autre agriculture, un autre modèle sociétal), militance citoyenne, conférences » (TDL en Massif central, 2015, p.7). 500

Table des figures

Figure 48 : « Lettres régionales, relations presse, page web, Facebook... Information, sensibilisation et cohésion » (TDL en Massif central, 2015, p.9).	502
Figure 49 : Extraits du Liens de TDL de novembre 2011, page 1.	506
Figure 50 : Première page du « Chemins de terre n°1 », (Juin 2014).	507
Figure 51 : La chronologie idéal-typique du déroulement des projets fonciers de TDL : « activités et outils » ; « valeurs et raisons produites » ; « mises en problème ».	525
Figure 52 : Les trois guides techniques de TDL dédiés à l'accès au foncier.	562
Figure 53 : Définition fonctionnelle et schéma de B. KAYSER d'un processus de Développement local KAYSER, 1990).	621
Figure 54 : Exemple en France de communications signifiant une position, à force réflexive, quant au degré de Développement d'un territoire.	634
Figure 55 : Exemple du réseau de la nouvelle région Occitanie au Japon.	636
Figure 56 : Tableau de synthèse de notre analyse croisée des concepts de « Développement » et « Aménagement du territoire ».	639
Figure 57 : Répartition des salarié.e.s de TDL par groupe d'âges (Association TDL, juin 2018, p.3)	643
Figure 58 : « Evolution du nombre de salariés TDL », in (ibid. p.48)	647
Figure 59 : Frise chronologique du projet de la Ferme de Portecluse. Réalisation Pascal Lombard, 2020	665
Figure 60 : Frise chronologique du projet de la Ferme du Favril. Réalisation Pascal Lombard, 2019.	666
Figure 61 : Frise chronologique du projet de la Ferme de Kereven. Réalisation Pascal Lombard, 2020.	667
Figure 62 (suite figure 61) : Frise chronologique du projet de la Ferme de Kereven. Réalisation Pascal Lombard, 2020.	668
Figure 63 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Veille-Foncière-Citoyenne » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs- raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via https://nuagedemots)	680
Figure 64 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité « Primo-accueil- accompagnement TDL » suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via https://nuagedemot)	682

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Figure 65 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité d'« Acquisition » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots.co/>). 684

Figure 66 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Gestion locative » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots.co/>). 686

Figure 67 : Illustration des énoncés relatifs à l'activité de « Gestion patrimoniale » de TDL suivant trois catégories d'analyses : « Activités-outils » ; « Valeurs-raisons produites » ; « Mise en problème » (Réalisation Pascal Lombard via <https://nuagedemots.co/>). 688

Table des photographies

Photographie 1 : Entrée du Domaine de Portecluse par l'école Chant'Arize. Au fond, la « Villa – Maison de maître » qui accueille l'école. 294

Photographie 2 : « Le domaine de Portelcuse » crédit photo : Cécile Dubart - TDL 307

Photographie 3 : La fête de la transmission de la Ferme du Favril en 2015. Crédit photo : les cédants. 315

Photographie 4 : Photo du vote de l'assemblée générale constitutive de la SCI du Scrapo le 29 octobre 2017 (Crédit photo : Site web SCI Scrapo). 327

Photographie 5 : Capture d'écran de mon interface « Mail » du 2 août 2019. Le mail date de septembre 2018. 508

Photographie 6 : Affichages du « Mouvement TDL » pour son événement anniversaire de ses quinze ans et des dix ans de l'AT TDL MP (Montpellier, observation du 28 octobre 2018) 594

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	17
PARTIE 1	26
« L'alimentation – le territoire – l'environnement & moi », l'équation d'une thèse sur l'agriculture citoyenne.	26
Chapitre 1 : Ma démarche de recherche. Réflexivité et processus	28
1,1) Réapprendre à nager, du dos-crawlé militant à la brasse coulée du chercheur : un doctorant dans Terre de Liens	28
<i>1,1,1) Le militant désenchanté</i>	34
<i>1,1,2) Le processus d'un réapprentissage</i>	36
<i>1,1,3) Le chercheur dans les abîmes de la complexité, le chercheur noyé</i>	37
<i>1,1,4) L'émergence d'un corpus circonscrit</i>	41
1,2) D'une réflexion sur ma posture en situation, à l'enquête de terrain	43
<i>1,2,1) La distanciation</i>	43
<i>1,2,2) Déontologie d'une recherche par l'ancrage méthodologique et épistémologique</i>	47
1,2,2,1) Le « comment » de l'enjeu méthodologique et épistémologique dans une recherche sur l'action collective d'un Mouvement social et technique	49
<i>1,2,3) La relation « enquêteur-enquêté » : l'immersion ethnographique et l'observation participante</i>	53
1,2,3,1) De l'immersion dans le réseau TDL à l'observation-participante du réseau national via un ancrage local	54
Chapitre 2 : Du développementisme occidental à la perspective aménagiste citoyenne. Vous aviez dit innovation ?	63
2,1) Ré-contextualiser le concept d'« Aménagement du territoire » en France	68
<i>2,1,1) Les territoires sous l'emprise d'une logique dominante d'« Aménagement »</i>	68
<i>2,1,2) Une sociohistoire critique de l'« Aménagement du territoire » en France comme culture commune d'un Mouvement contestataire contemporain.</i>	70
<i>2,1,3) Ni dans mon jardin ni dans mon monde ! L'intérêt général ré-éclairé...</i>	75
Chapitre 3 : De nouveaux acteurs s'invitent à la table de l'aménagement et du développement du territoire, sur les questions agricoles.	87
3,1) L'émergence d'un mouvement social rapprochant paysans et société civile.	89
<i>3,1,1) Du mouvement écologique à l'économie solidaire</i>	91

3,1,2) <i>Sur les traces d'une écologie-politique agricole</i>	96
3,1,3) <i>Une agriculture paysanne-citoyenne et des politiques publiques</i>	101
3,2) Une société civile au sein de la gouvernance du développement durable pour répondre aux enjeux environnementaux	103
3,3) La montée de la société civile sur les questions environnementales	105
3,4) L'évolution des politiques publiques et de la participation citoyenne dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local	108
3,4,1) <i>Des « circuits-courts » entre la société civile et le champ agricole.</i>	110
3,4,2) <i>La participation citoyenne par l'entrée du développement local</i>	114
Chapitre 4 : L'ancrage territorial de l'agriculture vu par la question foncière	117
4,1) Parcelle, territoire, paysage	117
4,2) Différents rapports à l'espace agricole et au foncier : un système complexe de normes et de valeurs	119
4,3) Les politiques publiques foncières et l'Aménagement du territoire	124
4,3,1) <i>Les enjeux d'une politique foncière agricole en France entre modernisation et sauvegarde du modèle agricole familial</i>	125
4,3,2) <i>Politiques publiques foncières et développement territorial – la nécessité d'une expertise différente pour une meilleure protection des terres agricoles ?</i>	129
4,3,3) <i>La question foncière et les enjeux de développement local</i>	132
4,4) De nouveaux rapports à la terre : des modèles sociaux, économiques et politiques face au foncier	137
4,4,1) <i>L'agriculture familiale vers le modèle de la firme ?</i>	139
4,4,2) <i>Les collectivités locales peuvent-elles favoriser la durabilité de l'agriculture en intervenant sur le marché foncier ?</i>	140
4,4,3) <i>La société civile : un « ici et maintenant » de l'ancrage territorial de l'agriculture</i>	144
4,4,3,1) <i>Le « Mouvement TDL » : une remise en cause de l'idéal agrariste</i>	145
4,4,3,2) <i>Des luttes foncières non-légaliste</i>	147
Chapitre 5 : Les fondements sociopolitiques et sociotechniques d'une Agriculture citoyenne ?	153
5,1) L'insertion potentielle d'une société civile agricole-citoyenne dans différentes « arènes politiques » où se discutent et se disputent les questions agricoles et foncières.	157

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

<i>5,1,1) Les arènes politiques, un mode d'observation de l'action collective</i>	158
<i>5,1,2) Les arènes où l'Agriculture citoyenne discute et dispute les questions foncières sur le territoire</i>	161
<i>5,1,3) Des arènes d'action sur le foncier</i>	166
5,2) Des modes de gestion du foncier dominants, et des alternatives favorisant des interdépendances structurelles	169
<i>5,2,1) La stratégie réticulaire portée par les ADEAR et TDL</i>	170
<i>5,2,1,1) L'accueil et l'accompagnement de porteu.r.se.s de projet, candidat.e.s et cédant.e.s</i>	171
<i>5,2,1,2) De la ferme à transmettre au territoire</i>	172
<i>5,2,1,3) La création de nouvelles sources d'information foncière par la veille</i>	173
<i>5,2,2) La stratégie domaniale portée par le « Mouvement TDL » : un héritage des GFA Mutuel</i>	175
<i>5,2,2,1) La stratégie domaniale du « Mouvement TDL » : un mode de gestion du foncier expérimental récent</i>	178
<i>a) TDL une forme organisationnelle hybride</i>	179
<i>b) La participation de bénévoles à une gestion se voulant collective, au sein d'une organisation sociale et sociotechnique singulière de l'accès au foncier</i>	189
<i>c) Un mode de gestion fait d'évolutions techniques et de ruptures symboliques</i>	192
<i>5,2,3) Du mode de gestion du foncier du « Mouvement TDL » aux faisceaux de droits fonciers constitués par le « réseau TDL »</i>	201
<i>5,2,4) Une perspective problématique, quand TDL vise le « territoire »</i>	208
PARTIE 2	215
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne.	215
<i>Notre méthodologie de recherche et d'analyse</i>	218
<i>L'ancrage théorique de notre recherche et de nos analyses</i>	220
Chapitre 1 : TDL, un Mouvement social citoyen sur le foncier qui infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne	224
1,1) Se donner l'occasion de comprendre des différences, pour en apprécier des coexistences : explication de la méthode d'analyse utilisée	225
1,2) Une charte citoyenne, en continuité et en rupture des dynamique sociales et culturelles paysannes	233
<i>1,2,1) Des continuités (thématiques et valeurs) entre la charte citoyenne et les chartes paysannes</i>	234
	703

1,2,1,1) La vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural »	234
1,2,1,2) L'Agriculture citoyenne sur un questionnement du rapport « espace-temps » contemporain, issu de la modernité occidentale	239
a) <i>La valeur du temps long</i>	239
b) <i>La valeur de l'ancrage local</i>	242
c) <i>La valeur d'un « faire citoyen » de l'AC</i>	244
1,2,1,3) Aménager l'espace, allouer et prendre soin de la terre agricole	246
1,2,2) <i>Des ruptures entre la charte citoyenne et les chartes paysannes</i>	250
1,2,2,1) Agir sur l'environnement via la propriété d'une ressource commune, alimentaire	250
1,2,2,2) La prise de décisions sur le foncier à TDL : vers un déséquilibre des statuts citoyens et paysans ?	254
1,2,2,3) De l'utilité de la figure paysanne à la négation du statut paysan	256
Chapitre 2 : L'acquisition et la gestion de fermes : une co-activité stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées et un cœur sociopolitique en mouvement	268
2,1) Présentation de l'éthique du <i>care</i> . Une philosophie morale du souci de l'autre. Du <i>care</i> , à la réciprocité, aux communs...	273
2,2) L'opportunité d'un cadre théorique innovant, l'heuristique de cette thèse	280
2,2,1) <i>Le concept de « gouvernance des biens communs » par l'entrée de l'économie institutionnelle</i>	280
2,2,2) <i>Care et interdépendance : relation société civile - monde « paysan » - environnement</i>	285
2,2,3) <i>Ethique du care et philosophie morale des communs</i>	289
2,3) Analyse comparative de co-activités en vue de la gestion-collective de trois fermes TDL	289
2,3,1) <i>Trois fermes et trois enjeux de transmission de long terme : l'attractivité des dispositifs TDL et SCI du Scrapo en tant que responsables de chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins pour la transmission</i>	290
2,3,1,1) La ferme du Domaine de Portecluse en Ariège : le besoin d'une transmission urgente mais qui a pris du temps	293
Les fermier.ère.s de Portecluse : coopté.e.s en fonction de leurs engagements envers le lieu en tant qu'endroit de réalisation d'une agriculture biodynamique et biologique	302
La situation du bâti dans le processus de soin à Portecluse	304
2,3,1,2) Le Favril, une stratégie de transmission adaptée à un territoire aux échanges de fonciers opaques	308
Le poids du bâti dans l'opération de transmission	310

<i>De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL</i>	
2,3,1,3) Kereven, d'une histoire familiale à une SCI : émancipation collective d'une loyauté agraire	315
Un important ancrage au territoire à défaut d'un ancrage territorial	316
Une identité paysanne à transmettre...	318
... tout en cassant une loyauté familiale et propriétaire	319
La construction et le poids de la loyauté - sa transmission et le temps long d'une urgence de rupture	320
2,3,2) <i>De la promesse d'une transmission de long terme d'un patrimoine à la réalisation d'une gestion collective partagée</i>	328
a) Les rapports pratiques de care entre les protagonistes de la gouvernance foncière en Arize-Lèze (Ariège), en Avesnois (Nord) et en Trégor (Côtes-d'Armor)	330
b) Les PIE dans le faisceau de droit de la gestion collective des fermes TDL	335
Chapitre 3 : TDL, un opérateur foncier utile sur le territoire.	343
3,1) Description des territoires d'implantation des fermes étudiées.	345
3,1,1) <i>L'Avesnois</i>	350
<i>TDL dans le Nord</i>	352
<i>TDL en Nord-Pas-De-Calais (NPDC)</i>	353
3,1,2) <i>Arize-Lèze</i>	355
<i>TDL en Ariège</i>	363
<i>TDL en Midi-Pyrénées</i>	368
3,1,3) <i>Le Trégor</i>	375
<i>TDL en Bretagne</i>	380
3,2 Les stratégies territoriales de TDL via ses fermes - l'acquisition et la gestion de fermes au cœur du réseau sociotechnique	385
3,2,1) <i>L'acquisition : un ancrage territorial processuel où domine une stratégie d' enrôlement</i>	386
- <i>Territoire en vue ! En Avesnois, la Foncière acquiert et gère, le groupe local (GL) se crée un réseau</i>	386
- <i>L'échec d'un enrôlement du territoire autour de l'enjeu de la transmission de fermes en AOP</i>	389
3,2,2) <i>La gestion patrimoniale résidentielle : l'habitat paysan comme levier d' enrôlement</i>	389
- <i>De la ferme au territoire : saisir TDL dans le concret de la gestion de ses fermes</i>	391
- <i>À faire et à refaire, à tâtons... un modèle économique et social de « l'habitat paysan » ?</i>	393
- <i>TDL organise la « table des négociations » où Saint-Simon et Rousseau se rencontrent</i>	394
3,3) <i>De la ferme au territoire : quels arrangements et projections émergent de la rencontre entre TDL et les acteurs locaux ? L'exemple de Porteculuse et du territoire Arize-Lèze</i>	396

<i>3,3,1) De la légitimité du propriétaire à l'enrôlement du territoire sur le bâti, quant à l'avenir de Portecluse</i>	397
<i>3,3,2) Au-delà de TDL : aménager l'espace et prendre soin du paysage et du territoire : quels enrôlements des porteur.teuse.s de projets et de TDL par les Collectivités locales et les OPA ?</i>	399
3,3,2,1) TDL et des porteur.teuse.s de projets devant adhérer à des codes et des valeurs.	399
3,3,2,2) De TDL l'enrôleur à TDL l'enrôlé	400
Conclusion de la Partie 2	409
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne	409
CONCLUSION GENERALE	422
Bibliographie	431
Annexes	452
Annexe n°1 - Appendice : TDL un Mouvement social « citoyen », sur le foncier agricole, à objectiver	453
Le statut « Fondateur » : le témoin d'une ontologie propre au « Mouvement TDL »	454
Le statut « Directeur.trice » : le garant opérationnel des interdépendances du « réseau TDL »	460
Le statut « salarié.e TDL » : la cheville technique ET politique du réseau « pour faire Mouvement »	463
Le statut de « la pensée critique » dans TDL : le parent pauvre de TDL	466
Le statut « référent – ferme » : entre pragmatisme et utopie socio-spatiale	472
Le statut « bénévole-citoyen » : un.e salarié.e pas comme les autres	490
Le Statut de « Projet-foncier » : le maître mot	509
Le statut « fermier.ère TDL » : des passager.e.s de première classe, mais devant rester debout...	525
Qui sont les fermier.ère.s de TDL selon le « Mouvement TDL » ?	525
Les « Fermier.ère.s TDL », premier échelon d'une dynamique de « liens » : de la « parcelle TDL » à l'« actionnaire/donateur » une relation juridique, contractuelle et de concertation.	528
Une relation fermier.ère-bénévole entre accompagnement et contrôle, considérée dans TDL comme « difficile à tenir »	531
Les Fermier.ère.s TDL des « sujets-objets » de soin	531
La relation « fermier.ère.s – citoyen.ne.s » le socle de la réalisation du processus de « don - contre don » de TDL	536

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Une relation [« Fermier.ère.s TDL » – « Mouvement TDL »] étant mue d'une éthique qui doit être partagée	537
Les fermier.ère.s de TDL, les intermédiaires légitimes entre TDL et le foncier agricole et donc entre TDL et le territoire	540
Les fermier.ère.s TDL au sein d'une dynamique « paysanne » à la base du « contrat social » alimentaire écologique et territorial, défendu par TDL	541
Les fermier.ère.s de TDL : l'échelon le plus local de l'action du réseau TDL sur la relation « ferme-territoire »	542
Les Fermier.ère.s sur les fermes : un accès à des récits	544
Les fermier.ère.s TDL debout et en équilibre sur l'héritage du statut de « paysan » : un mouvement social paysan voulant subsister ?	546
Le statut « le sol des Fermes TDL » : un sujet d'attention, un objet de contrôle	556
Le statut de « la propriété des Fermes TDL » : un pilier de l'action, un support de légitimité	558
Le statut « territoire » : un espace de projet, une visée stratégique	568
Conclusion de l'annexe « Appendice »	573
Annexe n°2 - Note sur notre cadre théorique - Articulation de la « Sociologie de la traduction » et des « Réseaux sociotechniques » (RST) avec la théorie de l'Action collective des Mouvements Sociaux (MS)	601
Annexe n°3 - Approches du concept de « développement »	612
A) Approche historique et géopolitique du « développement »	612
A-1) <i>Aristote et l'Antiquité (384-322 av. J.-C.)</i>	612
A-2) <i>Les apports de Saint Augustin (354-430 après J.-C.)</i>	613
A-3) <i>Les lumières et le progrès infini</i>	614
B) Concepts et notions autour du « Développement »	617
B-1) <i>Une définition large du concept de développement.</i>	617
B-2) <i>Une approche globale du développement par Gilbert RIST</i>	618
B-3) <i>« Le Développement », un processus entre des dynamiques endogènes et exogènes. Le territoire et la mondialisation...</i>	620
B-4) <i>La notion de croyance dans le développement – ou le développement comme facteur d'une religion moderne</i>	624
C) Du global au local : Le développement durable	628
C-1) <i>La genèse du concept de « développement durable ».</i>	629
C-2) <i>Un outil de développement durable : les Agendas 21 locaux</i>	631
Conclusion de l'annexe « Approches du concept de « développement » »	633
Annexe n°4 - Synthèse et apport de l'analyse socio-historique de la contestation au modèle agricole dominant dans et en dehors du monde rural français d'Elsa Pibou (2016).	640
Annexe n°5 - Analyse du statut des « salarié.e.s de TDL »	643
Annexe n°6 - Réflexion sur le modèle agricole de TDL à partir de la théorie de l'agriculture de firme : L'agriculture de firme, l'exploitation familiale française intégrée ?	651

Annexe n°7 - Guide d'entretien utilisé avec tous les acteurs de notre terrain et catégories d'analyse des données construites	656
Annexe n°8 - Insertion d'une partie de mon entretien-conversation réalisé le 12 septembre 2016 à Paris avec Estelle alors la Directrice de la Foncière TDL, en poste depuis deux ans	660
Annexe n°9 - Frises chronologique des fermes étudiées en tant que projets de transmission et de gestion collective	665
Annexe n°10 - Détails des clauses environnementales des baux ruraux environnementaux du Domaine de Portecluse	669
Annexe n°11 - Extraits de deux entretiens avec Louise et Benoît : deux ancien.ne.s co-président.e.s et fondateur.trice.s de TDL Bretagne <i>Liamm an Douar</i>	670
Annexe n°12 - Illustrations des activités spécifiques de TDL en vue d'accéder et gérer collectivement le foncier agricole	678
Annexe n°13 - Calendrier des sorties sur le terrain et typologie des statuts des observations et entretiens réalisés	689
Table des figures	696
Table des photographies	700
Table des matières	701